

**Les stations d'épuration de Seine-et-Marne
Bilan de fonctionnement 2019**

SOMMAIRE

<u>Amillis/BOURG</u>	9
<u>Annet-sur-Marne/BOURG</u>	11
<u>Arbonne-la-Forêt/BOURG</u>	13
<u>Argentières/BOURG</u>	15
<u>Armentières-en-Brie/BOURG</u>	17
<u>Aubepierre-Ozouer-le-Repos/BOURG</u>	19
<u>Aulnoy/HAMEAU DE FOUR CHAUD</u>	21
<u>Aulnoy/HAMEAU DE VILLERS</u>	23
<u>Avon/STATION INTERCOMMUNALE</u>	25
<u>Barbizon/BOURG</u>	27
<u>Bazoches-les-Bray/BOURG</u>	29
<u>Beaumont-du-Gâtinais/BOURG</u>	31
<u>Beautheil-Saints/BEAUTHEIL</u>	33
<u>Beautheil-Saints/LIMOSIN</u>	35
<u>Beautheil-Saints/MAISON MEUNIER</u>	37
<u>Beautheil-Saints/SAINTS</u>	39
<u>Beautheil-Saints/VILLERS - LES PARICHETS</u>	41
<u>Beauvoir/BOURG</u>	43
<u>Bellot/BOURG</u>	45
<u>Bernay-Vilbert/BOURG</u>	47
<u>Béton-Bazoches/BOURG</u>	49
<u>Blandy-les-Tours/BOURG</u>	51
<u>Boissettes/MELUN</u>	53
<u>Boissise-le-Roi/BOURG</u>	55
<u>Bombon/BOURG</u>	57
<u>Bouleurs/BOURG</u>	59
<u>Bouleurs/HAMEAU DE SARCY</u>	61
<u>Bourron-Marlotte/BOURG</u>	63
<u>Boutigny/BOURG</u>	65
<u>Bréau/BOURG</u>	67
<u>Bussières/BOURG</u>	69
<u>Cerneux/HAMEAU DU CHANOY</u>	71
<u>Chailly-en-Bière/RUE DE LA FROMAGERIE</u>	73
<u>Chailly-en-Bière/RUE DES SAINTS PERES</u>	75
<u>Chailly-en-Brie/BOURG</u>	77
<u>Chalautre-la-Grande/BOURG</u>	79
<u>Chalautre-la-Petite/BOURG</u>	81
<u>Chambry/BOURG</u>	83
<u>Champagne-sur-Seine/INTERCOMMUNALE</u>	85
<u>Champdeuil/BOURG</u>	87
<u>Champeaux/BOURG</u>	89
<u>Changis-sur-Marne/BOURG</u>	91
<u>Charny/BOURG</u>	93

<u>Chartrettes/STATION INTERCOMMUNALE</u>	95
<u>Chartronges/BOURG</u>	97
<u>Château-Landon/BOURG</u>	99
<u>Châtenay-sur-Seine/BOURG</u>	101
<u>Châtillon-la-Borde/LA BORDE</u>	103
<u>Châtres/BOURG</u>	105
<u>Chauconin-Neufmontiers/BOURG</u>	107
<u>Chauffry/BOURG</u>	109
<u>Chaumes-en-Brie/BOURG</u>	111
<u>Chaumes-en-Brie/FOREST</u>	113
<u>Chenoise-Cucharmoy/CHENOISE</u>	115
<u>Chevru/BOURG</u>	117
<u>Choisy-en-Brie/BOURG</u>	119
<u>Choisy-en-Brie/CHAMPBONNOIS</u>	121
<u>Citry/BOURG</u>	123
<u>Claye-Souilly/BOURG</u>	125
<u>Claye-Souilly/SOUILLY</u>	127
<u>Clos-Fontaine/BOURG</u>	129
<u>Cocherel/HAMEAU DE CREPOIL</u>	131
<u>Compans/BOURG</u>	133
<u>Congis-sur-Thérouanne/BOURG</u>	135
<u>Coubert/BOURG</u>	137
<u>Couilly-Pont-aux-Dames/BOURG</u>	139
<u>Coulombs-en-Valois/BOURG</u>	141
<u>Coulommès/BOURG</u>	143
<u>Courpalay/BOURG LA JUSTICE</u>	145
<u>Courpalay/LE GRAND BREAU</u>	147
<u>Courtomer/BOURG</u>	149
<u>Coutençon/BOURG</u>	151
<u>Crisenoy/BOURG</u>	153
<u>Crouy-sur-Ourcq/BOURG</u>	155
<u>Crouy-sur-Ourcq/FUSSY</u>	157
<u>Crouy-sur-Ourcq/LA CHAUSSEE</u>	159
<u>Cuisy/BOURG</u>	161
<u>Dammarie-les-Lys/MELUN</u>	163
<u>Dammartin-en-Goële/BOURG</u>	165
<u>Dammartin-sur-Tigeaux/BOURG</u>	167
<u>Dhuisy/BOURG</u>	169
<u>Diant/LA HAIE AU ROI</u>	171
<u>Dormelles/BOURG</u>	173
<u>Doue/BOURG</u>	175
<u>Douy-la-Ramée/BOURG</u>	177
<u>Echouboulains/BOURG</u>	179
<u>Egigny/BOURG</u>	181
<u>Egreville/BOURG</u>	183

<u>Etrépilly/BOURG</u>	185
<u>Evry-Grégy-sur-Yerres/BOURG</u>	187
<u>Favières/BOURG</u>	189
<u>Féricy/BOURG</u>	191
<u>Flagy/BOURG</u>	193
<u>Fleury-en-Bière/SAINT-MARTIN-EN-BIERE</u>	195
<u>Fontains/BOURG</u>	197
<u>Fontenailles/BOURG</u>	199
<u>Fontenay-Trésigny/BOURG</u>	201
<u>Forges/BOURG</u>	203
<u>Forges/LES HAMEAUX</u>	205
<u>Fouju/BOURG</u>	207
<u>Fresnes-sur-Marne/BOURG</u>	209
<u>Gastins/BOURG</u>	211
<u>Germigny-sous-Coulombs/BOURG</u>	213
<u>Gouaix/BOURG</u>	215
<u>Grandpuits-Bailly-Carrois/BOURG</u>	217
<u>Gressy/GRESSY+MESSY</u>	219
<u>Grez-sur-Loing/BOURG</u>	221
<u>Grisy-Suisnes/BOURG</u>	223
<u>Grisy-Suisnes/HAMEAU DE CORDON</u>	225
<u>Guérard/BOURG</u>	227
<u>Guercheville/BOURG</u>	229
<u>Gurcy-le-Châtel/COMMUNE + SDIS</u>	231
<u>Héricy/STATION INTERCOMMUNALE</u>	233
<u>Jablins/BOURG</u>	235
<u>Jaulnes/BOURG</u>	237
<u>Jouy-le-Châtel/BOURG</u>	239
<u>Jouy-sur-Morin/BOURG</u>	241
<u>Jouy-sur-Morin/CHAMPGOULIN</u>	243
<u>Juilly/SAINT-MARD</u>	245
<u>Jutigny/BOURG</u>	247
<u>La Brosse-Montceaux/BOURG</u>	249
<u>La Chapelle-Gauthier/BOURG</u>	251
<u>La Chapelle-Iger/BOURG</u>	253
<u>La Chapelle-la-Reine/BOURG</u>	255
<u>La Chapelle-Moutils/BOURG</u>	257
<u>La Chapelle-Moutils/HAMEAU DE MOUTILS</u>	259
<u>La Chapelle-Rablais/BOURG</u>	261
<u>La Croix-en-Brie/BOURG</u>	263
<u>La Ferté-Gaucher/BOURG</u>	265
<u>La Genevraye/BOURG</u>	267
<u>La Grande-Paroisse/STATION INTERCOMMUNALE</u>	269
<u>La Houssaye-en-Brie/BOURG</u>	271
<u>Larchant/BOURG</u>	273

<u>Le Châtelet-en-Brie/BOURG</u>	275
<u>Le Mesnil-Amelot/BOURG</u>	277
<u>Le Plessis-Feu-Aussoux/BOURG</u>	279
<u>Le Plessis-Placy/HAMEAU DE BEAUVAL</u>	281
<u>Les Ecrennes/BOURG</u>	283
<u>Les Ormes-sur-Voulzie/SICTEUCEO</u>	285
<u>Lesches/ESBLY</u>	287
<u>Lizines/BOURG</u>	289
<u>Longperrier/BOURG</u>	291
<u>Longueville/BOURG !!</u>	293
<u>Lorrez-le-Bocage-Préaux/BOURG</u>	295
<u>Louan-Villegruis-Fontaine/BOURG</u>	297
<u>Louan-Villegruis-Fontaine/HAMEAU DE LA QUEUE AUX BOIS</u>	299
<u>Louan-Villegruis-Fontaine/HAMEAU DE VILLEGRUIS</u>	301
<u>Lumigny-Nesles-Ormeaux/LUMIGNY</u>	303
<u>Lumigny-Nesles-Ormeaux/NESLES</u>	305
<u>Lumigny-Nesles-Ormeaux/ORMEAUX</u>	307
<u>Machault/BOURG</u>	309
<u>Maison-Rouge-en-Brie/BOURG</u>	311
<u>Maison-Rouge-en-Brie/LANDOY</u>	313
<u>Maison-Rouge-en-Brie/LEUDON</u>	315
<u>Maisoncelles-en-Brie/BOURG</u>	317
<u>Marchémoret/BOURG</u>	319
<u>Marchémoret/HAMEAU DE LESSART</u>	321
<u>Marcilly/BOURG</u>	323
<u>Mareuil-les-Meaux/STATION INTERCOMMUNALE</u>	325
<u>Marolles-en-Brie/BOURG</u>	327
<u>Marolles-sur-Seine/BOURG</u>	329
<u>Mary-sur-Marne/BOURG</u>	331
<u>Mauperthuis/BOURG</u>	333
<u>May-en-Multien/BOURG</u>	335
<u>Meigneux/BOURG</u>	337
<u>Meilleray/BOURG</u>	339
<u>Misy-sur-Yonne/MISY - BARBEY</u>	341
<u>Mitry-Mory/BOURG</u>	343
<u>Moisenay/BOURG</u>	345
<u>Moncourt-Fromonville/BOURG</u>	347
<u>Mons-en-Montois/BOURG</u>	349
<u>Montereau-Fault-Yonne/CONFLUENT</u>	351
<u>Montereau-sur-le-Jard/BOURG</u>	353
<u>Monthyon/BOURG</u>	355
<u>Montigny-Lencoup/BOURG</u>	357
<u>Montigny-sur-Loing/BOURG</u>	359
<u>Montmachoux/BOURG</u>	361
<u>Montry/BOURG</u>	363

<u>Moret-Loing-et-Orvanne/EPISY</u>	365
<u>Moret-Loing-et-Orvanne/MONTARLOT</u>	367
<u>Moret-Loing-et-Orvanne/STATION INTERCOMMUNALE</u>	369
<u>Mormant/BOURG</u>	371
<u>Mortcerf/BOURG</u>	373
<u>Mouroux/Mouroux-Coulommiers</u>	375
<u>Mousseaux-les-Bray/BRAY-SUR-SEINE</u>	377
<u>Moussy-le-Neuf/BOURG</u>	379
<u>Nangis/BOURG</u>	381
<u>Nantouillet/JUILLY BOURG</u>	383
<u>Neufmoutiers-en-Brie/BOURG</u>	385
<u>Noisy-Rudignon/BOURG</u>	387
<u>Oissery/SAINT-PATHUS</u>	389
<u>Othis/BOURG</u>	391
<u>Ozouer-le-Voulgis/BOURG</u>	393
<u>Ozouer-le-Voulgis/LES ETARDS</u>	395
<u>Pamfou/BOURG</u>	397
<u>Pécy/BOURG</u>	399
<u>Pécy/MELENFROY</u>	401
<u>Penchard/BOURG</u>	403
<u>Perthes-en-Gâtinais/STATION INTERCOMMUNALE</u>	405
<u>Pezarches/BOURG</u>	407
<u>Pierre-Levée/BOURG</u>	409
<u>Poigny/PROVINS</u>	411
<u>Poligny/BOURG</u>	413
<u>Pommeuse/BOURG</u>	415
<u>Précy-sur-Marne/BOURG</u>	417
<u>Presles-en-Brie/SICTEU</u>	419
<u>Quiers/BOURG</u>	421
<u>Quincy-Voisins/HAMEAU DE MOULIGNON</u>	423
<u>Rampillon/BOURG</u>	425
<u>Rebais/BOURG</u>	427
<u>Recloses/BOURG</u>	429
<u>Reuil-en-Brie/TILLET</u>	431
<u>Rouvres/BOURG</u>	433
<u>Rozay-en-Brie/BOURG</u>	435
<u>Saacy-sur-Marne/STATION INTERCOMMUNALE</u>	437
<u>Sablonnières/BOURG</u>	439
<u>Saint-Augustin/HAMEAU DES BORDES</u>	441
<u>Saint-Cyr-sur-Morin/BOURG</u>	443
<u>Saint-Denis-les-Rebais/BOURG</u>	445
<u>Saint-Denis-les-Rebais/CHANTAREINE</u>	447
<u>Saint-Denis-les-Rebais/LE VINOT</u>	449
<u>Saint-Denis-les-Rebais/LES MARCHES</u>	451
<u>Saint-Denis-les-Rebais/MAZAGRAN</u>	453

<u>Saint-Fargeau-Ponthierry/STATION INTERCOMMUNALE</u>	455
<u>Saint-Germain-Laxis/BOURG</u>	457
<u>Saint-Hilliers/PIVOT</u>	459
<u>Saint-Hilliers/VILLARS</u>	461
<u>Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux/ MONTRETOUT</u>	463
<u>Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux/ARPENTIGNY</u>	465
<u>Saint-Loup-de-Naud/BOURG</u>	467
<u>Saint-Martin-des-Champs/HAMEAU DE COUPIGNY</u>	469
<u>Saint-Méry/BOURG</u>	471
<u>Saint-Ouen-en-Brie/BOURG</u>	473
<u>Saint-Ouen-en-Brie/LE JARRIER</u>	475
<u>Saint-Pierre-les-Nemours/NEMOURS</u>	477
<u>Saint-Sauveur-sur-Ecole/BOURG</u>	479
<u>Saint-Siméon/BOURG</u>	481
<u>Saint-Siméon/HAMEAU DE CHARCOT</u>	483
<u>Saint-Souplets/BOURG</u>	485
<u>Saint-Thibault-des-Vignes/SIAM</u>	487
<u>Salins/BOURG</u>	489
<u>Sammeron/BOURG</u>	491
<u>Sancy-les-Meaux/ BOURG</u>	493
<u>Savins/BOURG</u>	495
<u>Seine-Port/BOURG</u>	497
<u>Sept-Sorts/STATION INTERCOMMUNALE</u>	499
<u>Signy-Signets/ BOURG</u>	501
<u>Sigy/DONNEMARIE-DONTILLY</u>	503
<u>Sivry-Courtry/BOURG</u>	505
<u>Sognolles-en-Montois/BOURG</u>	507
<u>Soignolles-en-Brie/BOURG</u>	509
<u>Soisy-Bouy/BOURG</u>	511
<u>Solers/BOURG</u>	513
<u>Souppes-sur-Loing/BOURG</u>	515
<u>Sourdun/BOURG</u>	517
<u>Thoury-Férottes/BOURG</u>	519
<u>Touquin/BOURG</u>	521
<u>Tournan-en-Brie/HAMEAUX VILLE ET MOCQUESOURIS</u>	523
<u>Tousson/BOURG</u>	525
<u>Trilbardou/BOURG</u>	527
<u>Trilport/MONTCEAUX-LES-MEAUX</u>	529
<u>Trocy-en-Multien/BOURG</u>	531
<u>Ury/ BOURG</u>	533
<u>Ussy-sur-Marne/BOURG</u>	535
<u>Ussy-sur-Marne/MOLIEN</u>	537
<u>Valence-en-Brie/BOURG</u>	539
<u>Varreddes/STATION INTERCOMMUNALE</u>	541
<u>Vaucourtois/BOURG !!</u>	543

<u>Vaudoy-en-Brie/BOURG</u>	545
<u>Vendrest/BOURG</u>	547
<u>Vendrest/HAMEAU DE CHATON</u>	548
<u>Verdelot/BOURG</u>	551
<u>Verneuil-l'Etang/BOURG</u>	553
<u>Vernou-la-Celle-sur-Seine/BOURG</u>	555
<u>Ville-Saint-Jacques/BOURG</u>	557
<u>Villecerf/BOURG</u>	559
<u>Villemareuil/BOURG !!</u>	561
<u>Villeneuve-le-Comte/BOURG</u>	563
<u>Villeneuve-les-Bordes/BOURG</u>	565
<u>Villeneuve-les-Bordes/VALJOUAN</u>	567
<u>Villeneuve-Saint-Denis/BOURG</u>	569
<u>Villeneuve-sur-Bellot/BOURG</u>	571
<u>Villenois/MEAUX</u>	573
<u>Villeparisis/MITRY</u>	575
<u>Villeroy/BOURG</u>	577
<u>Villevaudé/BOURG</u>	579
<u>Villiers-en-Bière/BOURG</u>	581
<u>Villiers-Saint-Georges/BOURG</u>	583
<u>Villiers-sous-Grez/BOURG</u>	585
<u>Vouix/BOURG</u>	587
<u>Yèbles/BOURG</u>	589
<u>Yèbles/GUIGNES</u>	591

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Amillis / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>	
Code Sandre	: 037700201000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'eaux usées collecte des eaux claires, malgré sa nature séparative et les travaux de réhabilitation réalisés fin 2015.</p> <p>Les études menées par l'Assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration ont conduit à retenir le dimensionnement hydraulique suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un débit futur moyen journalier pour l'eau usée de 60 m³/j pour une capacité épuratoire de 400 E.H. - Des apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) en situation future identiques à ceux de la situation actuelle, soit QECP = 30 m³/j. - Un volume d'apport correspondant à la surface active de 5 000 m² (difficilement localisable par les investigations réalisées) pour une pluie mensuelle de 47 m³. - Un débit de référence de 137 m³/j. <p>La commune a validé le choix de filtres plantés de roseaux dimensionnés (ratio de 2,5 m²/E.H.) pour traiter directement la pluie mensuelle (pas de bassin d'orage).</p> <p>L'analyse des débits montre qu'à partir du 15/05 le débit de 138 m³/j est atteint à plusieurs reprises, avec 1 seul dépassement à 148 m³/j. L'exploitant n'a pas mis en place de régulation du débit admis. Une déconnexion d'eaux claires d'importance a-t-elle été effectuée sur le réseau d'eaux usées (drain détecté dans la rue du Moulin) ? Ce point sera à confirmer en 2020.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité du traitement est plutôt correcte à l'occasion des 2 visites SATESE réalisés dans l'année. La concentration en Matières en Suspension (MES) de 96 mg/l au rejet pour la visite de juillet confirme cependant toute la difficulté pour ce dispositif à retenir ses boues ; cette valeur est ponctuellement au-dessus de la concentration rédhibitoire de 85 mg/l. La norme de rejet de 30 mg/l en DBO5 est définie dans le dossier d'information administrative. La production de boues (boues extraites) est insuffisante et s'établit à 20 g/E.H./j. La valeur attendue est de l'ordre de 60 g/E.H./j pour un traitement biologique simple et performant. Les boues déshydratées sont mélangées avec des boues d'autres petites stations d'épuration avant épandage (stockage sur une aire couverte délocalisée). La conception du clarificateur et les surcharges hydrauliques régulières de l'installation sont responsables des pertes de boues. Sur l'année, on note 201 jours au-delà de la capacité hydraulique de 50 m³/j (débit moyen de 62 m³/j). L'analyse des boues de la station d'épuration d'Amillis sur les métaux montre une bonne qualité. Les autres analyses (3 ETM, 3 CTO et 3 VA) sont réalisées sur les boues regroupées. Les coefficients de la charge polluante ont été reconduits (pas de mesure d'auto-surveillance en 2019).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le projet de reconstruction de la station d'épuration se poursuit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mission de maîtrise d'œuvre confiée à Hydratec démarrera au 1^{er} semestre 2020. - Pour les missions complémentaires conduites par l'Assistant à maîtrise d'ouvrage, les consultations doivent être lancées par le nouveau Maître d'ouvrage (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie compétente en assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020) également au 1^{er} semestre 2020. Le Maître d'œuvre devra recalculer le planning de l'opération. 	
Mise en service	: 01/01/1969	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT		
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE		
Maître d'ouvrage	: AMILLIS				
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS				
Constructeur	: ODA				
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)				
Arrêté préfectoral eaux	: DIA/article 41/décret 93-742				
Arrêté préfectoral boues	: F2MISE/2012/065				
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>					
Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)				
Ru (ou autre)	:				
Rivière 1	: Aubetin				
Rivière 2	: Grand Morin				
Fleuve	: MARNE				
<u>Caractéristiques techniques</u>					
Capacité pollution	: 330	E.H	Débit de référence	: 50 m ³ /j	
	: 20	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,025 km	
Capacité hydraulique TS	: 50	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%	
Capacité hydraulique TP	: 50	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE				
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE				
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (100%)				
<u>Autosurveillance</u>					
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0				
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé		

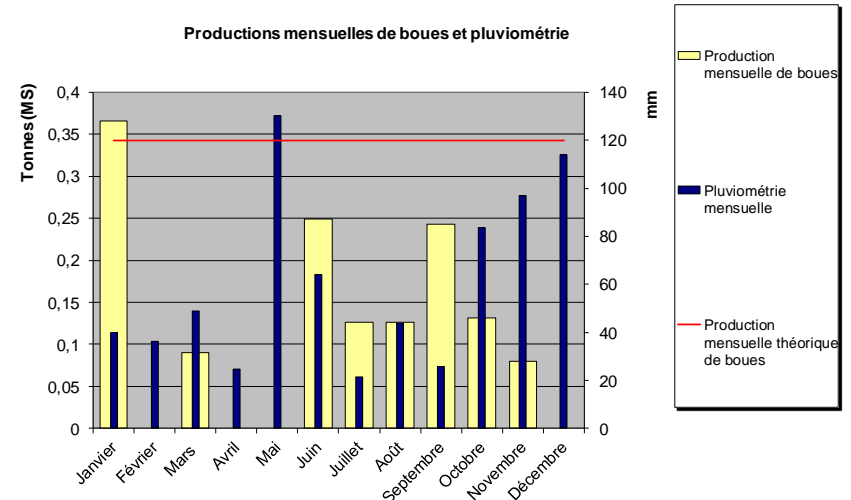
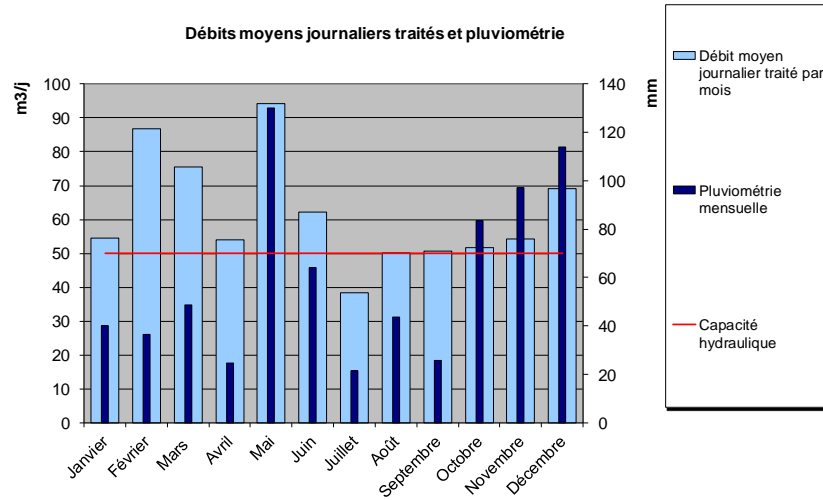
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Amillis													
Nombre de raccordables :	286	habitants	214	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	42	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	33	m ³ /j	moyen :	61,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	190 E.H.	maxi temps sec :	84	m ³ /j	maxi temps de pluie :	360	m ³ /j			
réf. NK :	0,58	date :	09/2018	réf. AESN :	0,38	date :	09/2018	Production annuelle de boues :	1,4	tMS	20	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	85,1	kwh/j	6,3	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/04/2019		220			225	270	587	134			134	10
	A2+A5+A4	18/04/2019		34			26	16	70	6,7	1,5	11,9	18,6	2,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/07/2019		248			289	350	745	110			110	9,9
	A2+A5+A4	25/07/2019		96			56	25	173	12	0,68	12,1	24,1	5,6
Flux amont retenus en kg/j				7			10	14	23	2,8				0,28
Flux amont retenus en E.H.				78				240	151	190				165
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				65			41	20	122	9,4	1,1	12	21,4	4,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				72,9			84,7	93,5	82,4	92			82,1	58,7
Normes de rejet journalières en mg/l								30	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								30	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Annet-sur-Marne / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037700501000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>La pluviométrie a un impact fort sur le fonctionnement du système de collecte avec des volumes journaliers d'effluents traités supérieurs au débit nominal à 76 reprises, un débit référence nettement supérieur à ce débit nominal et de nombreux by-pass (57) constatés au point A2 et ceci à partir de pluies supérieures à 5 mm. Par contre, le volume total surversé a diminué de 97 % par rapport à 2018 (absence de crue de la Marne) et a été estimé à 4129 m³ représentant 2.6 % du volume traité sur l'installation. L'incohérence de certaines données débitométriques liée probablement à un manque de fiabilité de la mesure aval ne permet pas d'évaluer la proportion d'eaux claires parasites permanentes en nappe haute. Le bassin d'orage situé sur le site de la station n'est plus utilisé en raison de sa proximité immédiate avec les habitations et donc des nuisances olfactives qu'il génère. Cela impacte négativement le taux de collecte de la pollution par temps de pluie. La mesure sur le point A2 reste très approximative.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Comme en 2018, les résultats de l'autosurveillance montrent un fonctionnement satisfaisant de la station d'épuration avec un rejet conforme à la norme et des rendements épuratoires élevés pour la pollution carbonée. On dénombre un seul bilan non conforme (MES/DBO5 et DCO) en conditions normales de fonctionnement bien que le traitement de l'azote soit seulement partiel. Par contre, le déficit de production de boues toujours aussi important (68 %) indique des départs de boues qui ne sont pas mis en évidence dans l'autosurveillance, celle-ci n'étant pas représentative du fonctionnement réel de la station. En mars, pendant 5 semaines, la panne de la brosse d'aération a encore nécessité la mise en place de 3 hydroéjecteurs pour maintenir un taux d'aération acceptable. La qualité de l'eau traitée n'a pas pu être maintenue à son niveau normal, notamment vis-à-vis du traitement de l'azote. Les flux polluants en DBO5 mesurés sur les quatre derniers mois de l'année sont supérieurs au nominal de la station d'épuration, phénomène pouvant s'expliquer par l'autocurage des réseaux en temps de pluie. La performance de la table d'égouttage (en baisse par rapport à 2018) reste acceptable puisque la concentration moyenne est de 47 g/l, pour un objectif théorique attendu de 60 g/l. Toutefois, les analyses réalisées par SEDE présentent toujours des incohérences, les siccités mesurées dans le silo variant d'un facteur 20 pour une moyenne de seulement 19 g/l. D'ailleurs, la société SEDE annonce une quantité de boues produites 2.5 fois plus faible que celle déclarée par Véolia. La qualité des boues se caractérise toujours par la présence de cuivre en quantité importante (80 % de la valeur limite). L'étude Véolia sur la recherche de l'origine de cette pollution finalisée au premier semestre 2019 n'a toujours pas été diffusée.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le projet de reconstruction de la station d'épuration suspendu en 2017 a été reporté à 2025 pour tenir compte des contraintes budgétaires de la CCPMF et des autres priorités (Villevaudé/SDASS EU2). Pour la période transitoire, la société Véolia a proposé la réalisation d'une étude technico-économique pour l'amélioration de la station d'épuration existante (prétraitements, réutilisation du bassin d'orage pour réduire les déversements d'eaux usées au milieu naturel, fiabilisation de la filière de traitement des boues, système de désodorisation pour la protection des habitants), celle-ci devant être finalisée en décembre 2019. De même, l'exploitant a proposé une étude préalable approfondie sur le point A2 afin de proposer des travaux qui permettent de répondre pleinement aux objectifs réglementaires et ceci sans attendre la reconstruction de la station d'épuration.</p>
Mise en service : 01/01/1984 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE MARNE NORD	
Constructeur :	
Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D06/040/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 803 m ³ /j	
: 180 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 23,974 km	
Capacité hydraulique TS : 600 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 61%	
Capacité hydraulique TP : 600 m ³ /j (pluie) Unitaire : 39%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

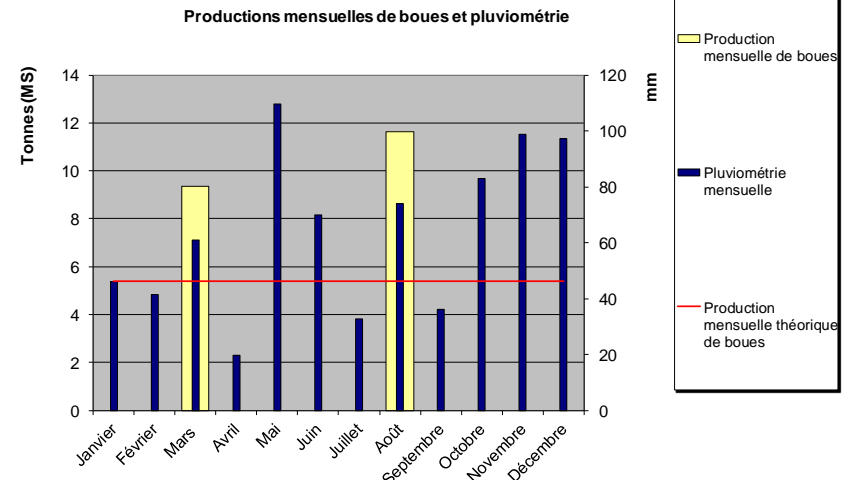
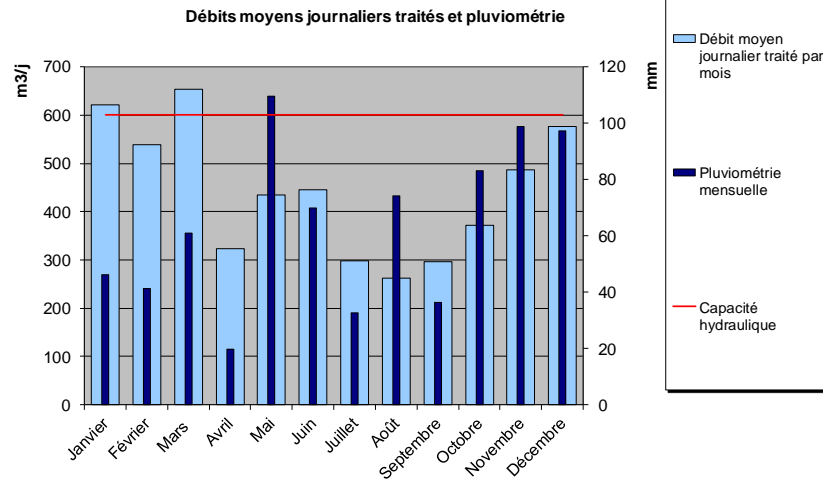
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Annet-sur-Marne											
Nombre de raccordables :	2994	habitants	2246	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	340	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	292	m ³ /j	moyen :	442,4	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	2993 E.H.	maxi temps sec :	401	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1947	m ³ /j	
réf. NK :	1	date :	12/2019	réf. AESN :	0,86	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	21,0	tMS	19	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	248,1	kwh/j	1,6	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				211			158	165	460	45				6,5
Flux amont retenus en E.H.				2340				2745	3063	2993				3824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				23			23	25	79	27,2	25,7	1,4	28,7	5,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				91,2			92,8	93,5	91,5	75,7			74,3	42,4
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement					90			80	75					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Arbonne-la-Forêt / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037700601000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte L'exploitant VEOLIA Eau souligne depuis plusieurs années, les limites de la capacité actuelle du réseau en place de conception " sous vide ", et son vieillissement. Une étude diagnostique a été réalisée en 2019 par la société SOC, à la demande du maître d'ouvrage. Des points d'amélioration ont été proposés. Les actions correspondantes seront mises en œuvre en 2020, et notamment la nécessité d'augmenter la capacité de la centrale sous-vide. Les données débitmétriques fournies par le débitmètre électromagnétique placé au point amont permettent d'analyser finement le comportement du réseau d'assainissement. La collecte d'eaux claires d'infiltration (eau de source ou de nappe) est faible (9% des débits collectés en période de temps sec sur ces périodes). Les apports d'eaux pluviales dans le réseau de type séparatif sont en revanche significatifs. Ils peuvent atteindre 100 m³/j, soit l'équivalent des volumes d'eaux usées collectés par temps sec. Ils mettent en évidence l'existence de branchements non-conformes.</p> <p>Station d'épuration Les performances de la station d'épuration observées lors des bilans d'autosurveillance d'une part, et lors des visites du SATESE d'autre part, sont toujours très satisfaisantes. Elles conduisent à respecter sans difficulté le niveau réglementaire ambitieux notamment vis-à-vis du paramètre azote kjeldahl (NK). Il est à mentionner que les améliorations apportées depuis 2016, par la mise en place d'un agitateur dans le bassin d'aération (2016) et d'une sonde Redox (2018) d'une part, puis la régulation de la recirculation au débit d'alimentation des ouvrages d'autre part, ont permis d'optimiser le processus de nitrification-dénitrification. De plus, la bonne gestion des boues grâce à la centrifugeuse, permet de considérer que le bon fonctionnement de la station d'épuration est vérifié tout au long de l'année. Les pertes de boues avec les eaux épurées, si elles existent, ne peuvent qu'être exceptionnelles. Les flux azotés (NK) obtenus lors des mesures d'autosurveillance sont cohérents par rapport à ceux attendus au regard du nombre de raccordables. Les données du suivi qualitatif des boues évacuées en centre de compostage, fournies par le prestataire SEDE de VEOLIA Eau, rendent compte d'une bonne qualité du produit. Un écart d'environ 10 tonnes de matières sèches, soit 45%, est observé entre la production des boues extraites vers la centrifugation et celle envoyée en compostage. Pour les besoins d'interprétation des données, il est retenu cette année, celles des boues envoyées en compostage. En effet, un manque de fiabilité de l'estimation des boues d'alimentation de la centrifugeuse a été analysé par VEOLIA Eau. Il est en lien avec les interventions suite aux désamorçages de la pompe d'alimentation de la centrifugeuse (utilisation d'eaux claires, comptabilisées en débit de boues).</p> <p>Travaux et études En 2019, VEOLIA Eau a réalisé plusieurs opérations de maintenance et d'amélioration du fonctionnement des installations : déplacement de l'agitateur du bassin d'aération, collecte des eaux de lavage de la centrifugeuse et de nettoyage du local des boues, afin d'éviter leur écoulement partiel dans la benne de stockage des boues déshydratées, amélioration du fonctionnement des pompes à vide (démarrage progressif).</p>
Mise en service : 01/01/1988 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 448/MISE/2006/233	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Rebais(RUISSEAU)(R92-F4483000)	
Ru (ou autre) : Mondelinotte	
Rivière 1 : Rebais	
Rivière 2 : Ecole	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1500 E.H Débit de référence : 300 m ³ /j	
: 90 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 10,721 km	
Capacité hydraulique TS : 300 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 300 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (1%) CENTRE DE COMPOSTAGE (99%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

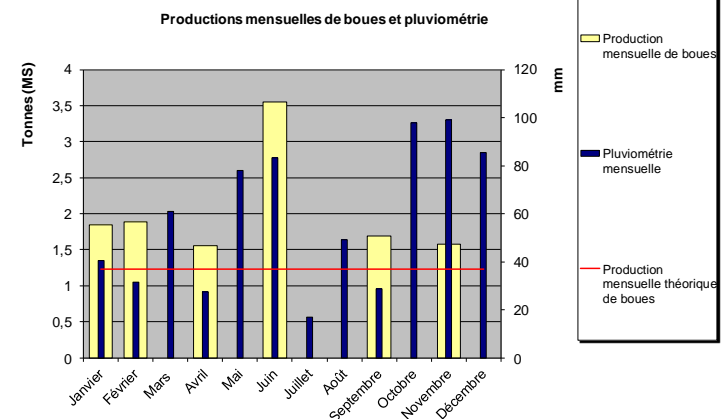
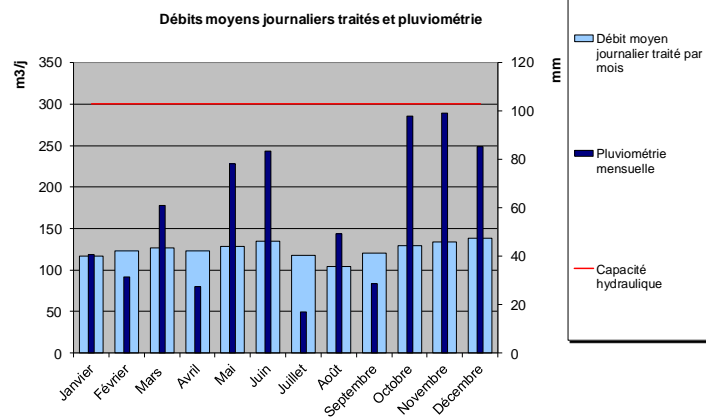
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Arbonne-la-Forêt													
Nombre de raccordables :	926	habitants	694	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	122	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	115	m ³ /j	moyen :	124,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	683 E.H.	maxi temps sec :	126	m ³ /j	maxi temps de pluie :	228	m ³ /j				
réf. NK :	0,46	date :	12/2019	réf. AESN :	0,28	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	12,1	tMS	49	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	128,9	kwh/j	3,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	01/04/2019	120	220			298	330	829	96	68,2	0,67	96,7	13
	A2+A5+A4	01/04/2019	120	10			9	3	39	3,7	1,9	3,98	7,61	4,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2019		480			313	390	785	119			119	13
	A2+A5+A4	24/04/2019		6			10	3	34	2,5	0,36	1,81	4,31	4,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	02/10/2019	118	230			246	260	712	80	61,2	0,63	80,6	9
	A2+A5+A4	02/10/2019	118	4			7	3	28	1,3	0,2	1,02	2,3	5,4
Flux amont retenus en kg/j				26			32	34	90	10				1,3
Flux amont retenus en E.H.				291				572	598	683				753
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			9	3	34	2,5	0,8	2,3	4,7	4,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,5			97	99,1	95,7	97,5			95,2	58,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			15	50	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			15	50	5				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Argentières / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037700701000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F474 1995/109 art 41 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Le suivi débitmétrique est peu fiable (relèves de compteurs hebdomadaires). Des bouchages de pompes ont régulièrement lieu. Le débit maximum de temps sec retenu, certainement élevé, permet de mettre en évidence la problématique d'eaux claires parasites permanentes connue sur ce système d'assainissement et certainement couplée à un phénomène de ressuyage.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>L'état général de dégradation du génie civil des ouvrages ainsi que les exigences actuelles en termes de traitement des matières azotées sur la masse d'eau de l'Yerres, ne cessent de justifier la mise en place d'un traitement plus performant. Le dispositif d'assainissement ne permet pas de respecter la réglementation en vigueur, compte tenu notamment du volume insuffisant de l'ouvrage et de la présence d'une lagune unique (cf. résultats de la visite SATESE du mois d'août 2019). Suite à la parution de l'arrêté du 21/07/15, un prélèvement ponctuel tous les 2 ans à la place d'un bilan 24h est autorisé par la DDT à titre dérogatoire pour ce dispositif à partir de 2017, compte tenu des difficultés à effectuer une mesure de charge représentative (absence de mesure du débit de sortie notamment). Le prochain prélèvement est donc prévu en 2020. La consommation énergétique élevée pour ce type de procédé pourrait très certainement être optimisée à qualité de rejet équivalente. Elle est néanmoins bien inférieure à celle de l'année passée (210 kWh/j).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le projet de la nouvelle station d'épuration (filtres plantés de roseaux de 420 EH/269 m³/j + bassin d'orage) est en phase de maîtrise d'œuvre suite au déblocage quasi-total du volet foncier. C'est une priorité du Schéma départemental d'assainissement des eaux usées n°2 (SDASS EU2). Concernant la dernière parcelle à acquérir (parcelle nécessaire pour la circulation des engins de chantier et pour l'implantation des canalisations d'amenée des effluents et de rejet des eaux traitées) et suite à l'audience du 21/11/19, l'ordonnance a été rendue par le juge de l'expropriation en faveur de la CCBRC le 19/12/19. Le délai de recours des tiers expropriés s'est terminé fin février 2020. Le versement des indemnités est en cours pour sceller l'expropriation et faire de la CCBRC le propriétaire de la parcelle manquante au projet. Le maître d'œuvre (ARTELIA) travaille actuellement à la réactualisation du dossier de consultation des entreprises de travaux.</p> <p>Pour rappel et suite aux conclusions de l'audit de la filière boue réalisée par le SATESE le 13/02/18, une évacuation des boues en centre agréé lors de la vidange de l'ouvrage sera à envisager, après confirmation analytique (cf. contamination au cuivre).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 350 E.H Débit de référence : 70 m³/j : 21 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,98 km Capacité hydraulique TS : 70 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0% Capacité hydraulique TP : 70 m³/j (pluie) Unitaire : 100%</p> <p>File eau : LAGUNAGE AÉRÉ</p> <p>File boues : BASSIN</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : Argentières

Nombre de raccordables : 354 habitants 266 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 32 m³/j réf. : 2018 mini temps sec : 30 m³/j moyen : 146 m³/j

Coefficients de charge Origine mesure : SATESE Charge NK : 260 E.H. maxi temps sec : 462 m³/j maxi temps de pluie : 537 m³/j

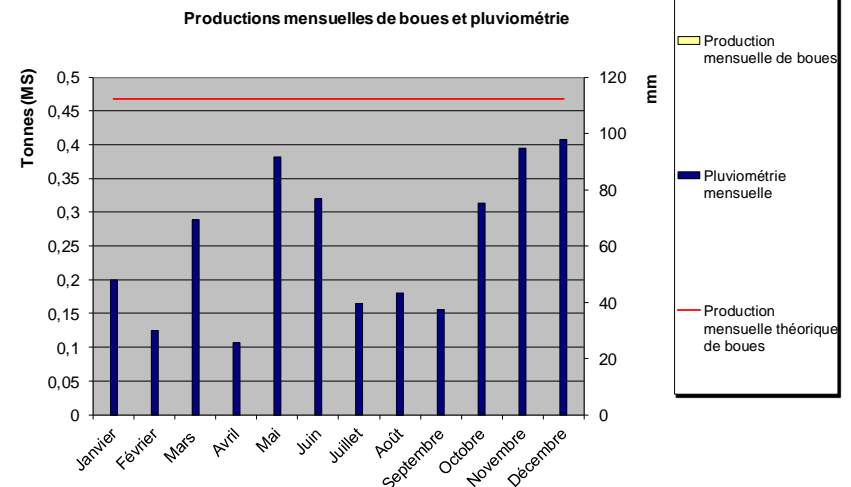
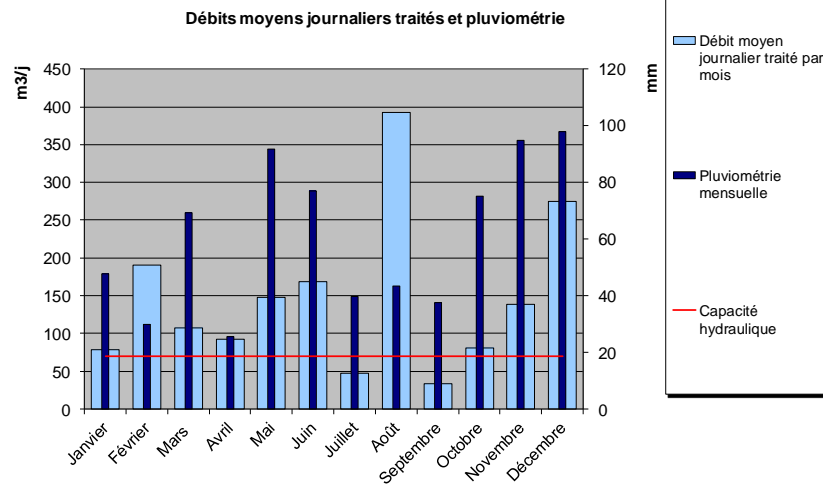
réf. NK : 0,74 date : 03/2008 réf. AESN : 0,47 date : 03/2008 Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 77,8 kwh/j 6,8 kWh/kg DBO5/j Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/08/2019		212			237	290	603	111			111	10
	A2+A5+A4	27/08/2019		81	22	95	66	38	190	49	36	0,6	49,6	5,5
Flux amont retenus en kg/j				11			12	13	24	3,9				0,4
Flux amont retenus en E.H.				124				218	163	260				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				81	22	95	66	38	190	49	36	0,6	49,6	5,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				61,8			71,9	86,9	68,5	55,9			55,3	45
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90					
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Armentières-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037700801000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'analyse des débits journaliers traités (débitmètre au niveau du canal de rejet) montre une collecte anormale d'Eaux Claires Météoriques (ECM) pour un réseau d'assainissement entièrement séparatif (pics de débits). La collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) semble très limitée (pas de défaut majeur d'étanchéité). Les 2 postes de refoulement (PR) sur le réseau d'assainissement sont télésurveillés et ne sont pas équipés de trop-pleins. On note la présence d'un trop-plein (non équipé) au niveau de l'ancien poste de mise en charge situé au niveau du tronçon alimentant la station d'épuration. Ce trop-plein débouche dans le réseau d'eaux pluviales. A l'occasion d'une visite SATESE, il a été identifié un possible chemin inverse des eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées lors de la mise en charge du réseau d'eaux pluviales. Il est souhaitable de condamner ce trop-plein qui n'est actuellement pas équipé d'un détecteur de surverse comme l'exige la réglementation (considéré comme un point A2). L'exploitant signale des quantités de déchets et de graisses importantes dans le poste du Vignois (nécessite un entretien important).</p> <p>Station d'épuration Les résultats des deux mesures d'autosurveillance, de la visite SATESE et du contrôle inopiné DRIEE (effectué le même jour que la visite SATESE) mettent en évidence des performances épuratoires respectant largement les prescriptions minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015. Le traitement de l'azote est correct (performance moindre sur la mesure d'autosurveillance de mai). Par contre, la production de boues (boues évacuées) est faible avec 30 g MS/E.H./j pour une valeur attendue de 60 g. Les boues liquides sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne. L'indice de boues est très régulièrement > 200 ml/g ; ce qui pourrait expliquer des pertes de boues fréquentes en raison de la mauvaise décantabilité des boues. Le SATESE a émis l'hypothèse de dépôts septiques dans la conduite d'alimentation de l'installation en raison du fonctionnement par chasse non fonctionnel depuis plusieurs années. L'exploitant doit créer un tampon d'accès sur la conduite pour procéder à son curage périodique. Les deux mesures d'autosurveillance ont permis d'actualiser les coefficients de la charge polluante. La charge polluante moyenne en DBO5 de 848 E.H. est relativement proche de la charge polluante théorique de 905 E.H. correspondant aux 1 207 habitants raccordables (valeur plus élevée en NK de 1 204 E.H.). Le scénario SANDRE reste en attente de validation. La visite SATESE et le contrôle inopiné conjoints ont permis de faire le point sur le site.</p> <p>Travaux et études Le marché du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal sera notifié au 1^{er} semestre 2020. La commune ne dispose pas d'un SDA en raison de son adhésion à l'intercommunalité après l'étude globale initiale antérieure. Le zonage d'assainissement des eaux usées a par contre été approuvé. Le volet des eaux pluviales sera traité dans la nouvelle étude. Le SDA permettra de disposer d'un programme de travaux dont un des objectifs sera de réduire la collecte des eaux météoriques. La capacité du réseau d'eaux pluviales parallèle au réseau d'eaux usées alimentant la station d'épuration sera vérifiée pour éviter tout débordement chez les riverains avant de valider la condamnation du trop-plein. L'installation d'un dégrilleur automatique, la modification du système d'évacuation des eaux claires du silo à boues (devis accepté) et la création du regard d'accès pour l'entretien de la conduite d'amenée permettraient d'améliorer le fonctionnement de l'installation.</p>
Mise en service	: 01/01/1984	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ			
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE			
Constructeur	:			
Police de l'eau	: DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES			
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015			
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Masse d'eau	: La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)			
Ru (ou autre)	:			
Rivière 1	:			
Rivière 2	:			
Fleuve	: MARNE			
Capacité pollution	: 1500 E.H	Débit de référence	: 300 m ³ /j	
	: 90 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 6,434 km	
Capacité hydraulique TS	: 300 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%	
Capacité hydraulique TP	: 300 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SILO NON COUVERT			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé	

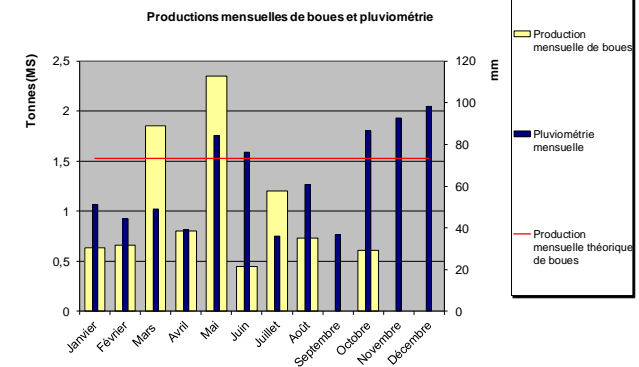
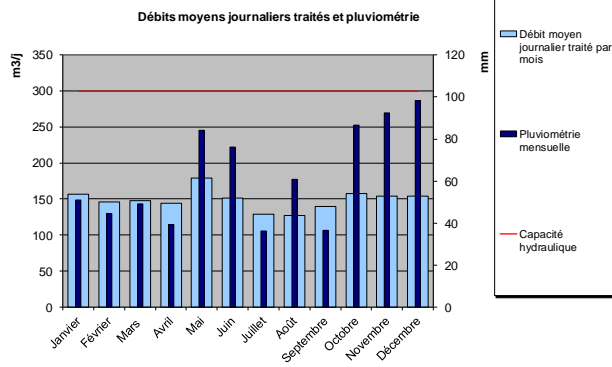
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Armentières-en-Brie													
Nombre de raccordables :	1207	habitants	905	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	109	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	137	m ³ /j	moyen :	148,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	848 E.H.	maxi temps sec :	144	m ³ /j	maxi temps de pluie :	677	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,57	date :	12/2019	réf. AESN :	0,75	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	9,3	tMS	30	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	129	kwh/j	2,6	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/05/2019	194	864			396	270	1440	133	111	0,24	133	14,2
	A2+A5+A4	09/05/2019	194	16			14	6	58	36,3	32,4	0,42	36,7	6,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/07/2019		448			252	330	601	88			88	12
	A2+A5+A4	25/07/2019		4			6	3	20	1,7	0,31	10,3	12	9,6
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/07/2019		365			245	280	663	98	83,6		98	9,1
	A2+A5+A4	25/07/2019		3			8	3	35	2,4	0,35		11,6	9,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/12/2019	150	316			234	330	512	68,8	50,7	0,24	68,8	8,4
	A2+A5+A4	11/12/2019	150	2,2			6	3	23	3	1,6	0,81	3,8	3,05
Flux amont retenus en kg/j				108			56	51	178	18				2
Flux amont retenus en E.H.				1194				848	1187	1207				1176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			9	4	34	10,8	8,7	3,8	16	7,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,9			97	98,7	95,7	91			85,3	34,3
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement				50				60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Aubepierre-Ozouer-le-Repos / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037701001000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte</p> <p>En période de nappe haute, le réseau d'assainissement collecte une quantité non négligeable d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) qui conduit à une augmentation des volumes moyens journaliers. Par ailleurs, l'apport d'Eaux Claires Météoriques est important (réseau en majorité unitaire). En 2019, le débit moyen journalier estimé dépasse la capacité hydraulique sur la majeure partie de l'année. Des travaux seraient donc à envisager en application du Schéma Directeur d'Assainissement de 2002.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La mise en place d'un débitmètre électromagnétique pour le comptage des eaux brutes est prévue pour 2020 (commande en attente de réception fin mars 2020). Une fois installé et couplé à une télésurveillance, ce système de contrôle à distance permettra de gérer plus rapidement les éventuels dysfonctionnements mais aussi de connaître précisément les débits journaliers admis au sein des ouvrages.</p> <p>Lors de la visite SATESE du mois de novembre, les normes de rejet en vigueur en sortie de traitement étaient respectées.</p> <p>Suite à la parution de l'arrêté du 21/07/15, un prélèvement ponctuel tous les 2 ans à la place d'un bilan 24h est autorisé par la DDT à titre dérogatoire pour ce dispositif à partir de 2017, compte tenu des difficultés à effectuer une mesure de charge représentative. Le prochain prélèvement est donc prévu en 2020.</p> <p>La production totale de boues extraites sur l'année 2019 est 2,8 tonnes de matières sèches, ce qui représente un ratio de 63 g MS/EH/j (ratio totalement en adéquation avec la valeur théorique attendue de 60 g MS/EH/j). Il est cependant à considérer avec prudence car la quantification des boues extraites vers des géotubes peut induire des biais (surestimation notamment lorsque les poches commencent à être pleines).</p> <p>Le suivi analytique des boues est correct mais la teneur en Benzo(A)pyrène est proche de la valeur limite (98% de la valeur réglementaire) pour le géotube 2, évacué en compostage en février 2020. L'évacuation du géotube 1 a eu lieu en août 2019.</p>
Mise en service : 01/01/1992 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : AUBEPIERRE OZOUEUR LE REPOS	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE	
Constructeur : SABLA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F480 1995/328 (art 41)	
Arrêté préfectoral boues : D04/034/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)	
Ru (ou autre) : Avon	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 40 m ³ /j	
: 15 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 8,002 km	
Capacité hydraulique TS : 40 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 21%	
Capacité hydraulique TP : 40 m ³ /j (pluie) Unitaire : 79%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

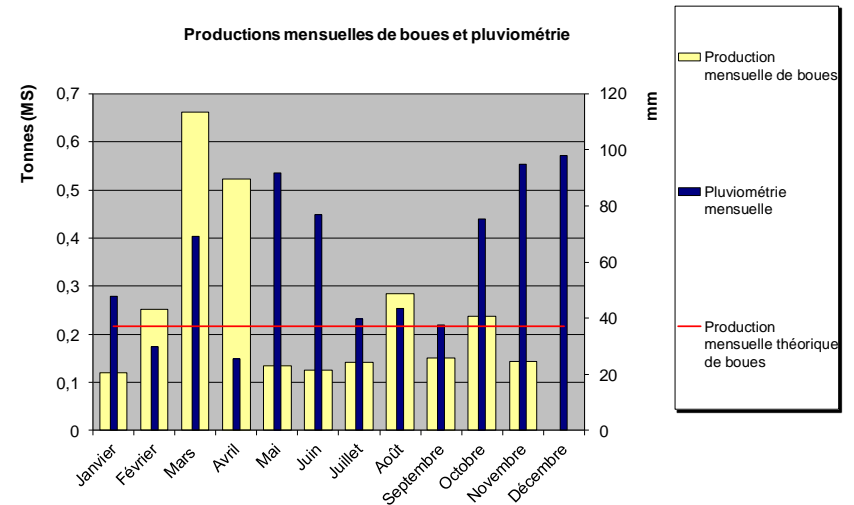
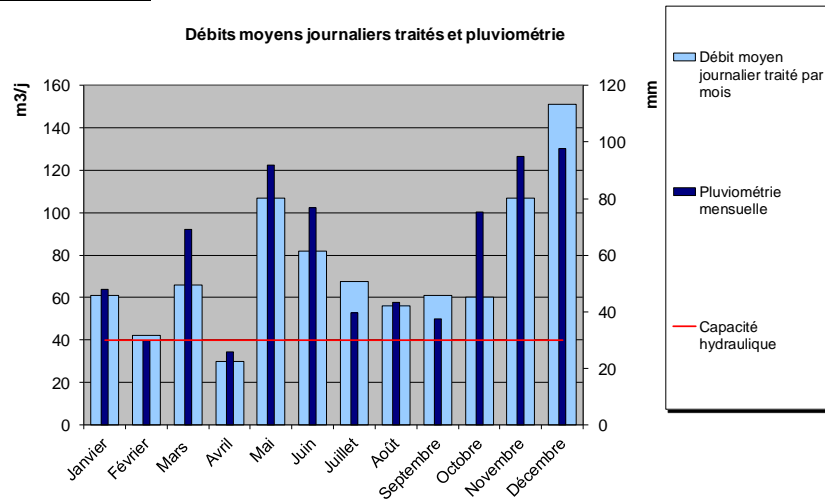
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Aubepierre-Ozouer-le-Repos													
Nombre de raccordables :	226	habitants	170	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	32	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	27	m ³ /j	moyen :	74,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge NK :	120 E.H.	maxi temps sec :	39	m ³ /j	maxi temps de pluie :	206	m ³ /j				
réf. NK :	0,48	date :	04/2017	réf. AESN :	0,32	date :	04/2017	Production annuelle de boues :	2,8	tMS	63	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	29,3	kwh/j	4,7	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2019		172			212	250	562	82			82	6,7
	A2+A5+A4	19/11/2019		7			7	4	21	2,7	0,77	12,1	14,8	3
Flux amont retenus en kg/j				5,5			5,6	6,4	15	1,8				0,22
Flux amont retenus en E.H.				61				107	101	120				129
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			7	4	21	2,7	0,8	12,1	14,8	3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,9			96,6	98,4	96,3	96,7			82	55,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Aulnoy / HAMEAU DE FOUR CHAUD

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037701301000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. Le réseau d'assainissement est de nature unitaire.</p> <p>Station d'épuration Les performances épuratoires de ce dispositif sont limitées. Il faut préciser que la mauvaise étanchéité des lagunes entraîne généralement l'infiltration des eaux pendant leur traitement. Dans ces conditions, les prélèvements sont réalisés dans la dernière lagune au droit du point de rejet. A l'occasion de la visite SATESE, les performances minimales de traitement de l'arrêté du 21 juillet 2015 ne sont pas respectées sur la base des prélèvements ponctuels effectués (dépassement des valeurs réductrices). Il faut préciser que le prélèvement amont a été réalisé dans la 1^{ère} lagune au droit de l'arrivée des effluents. Le faible débit d'entrée au moment de la visite ne permettait pas la réalisation d'un prélèvement. Les concentrations mesurées en matières organiques, azotées et phosphorées témoignent d'un effluent dilué, conséquence du prélèvement réalisé dans la lagune. Dans ces conditions, les rendements épuratoires sont nuls. L'eau stagnante de la 3^{ème} lagune est de qualité médiocre. Cet arrêté ne prescrit plus de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H.</p> <p>Travaux et études La situation de ce dispositif n'évolue pas depuis plusieurs années. L'étanchéité des lagunes est une opération inscrite dans le programme de travaux arrêté à l'issue de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) datant de 2001. Il est souhaitable de régulariser la servitude de passage de la canalisation alimentant le dispositif afin de permettre son entretien et les réparations éventuelles. L'accès au site est également difficile (pré clôturé). Une évaluation de la charge et de la qualité des boues a été réalisée par le SATESE en février 2019 afin de décider de la nécessité de curer les lagunes. Le dernier curage a été réalisé en 2003. Seule la lagune n°1 présente un taux de remplissage important nécessitant son curage. Le volume de boues à épandre serait de l'ordre de 330 m³. A l'occasion du curage, la réalisation de l'étanchéité des lagunes pourrait être envisagée. La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB), devenue compétente en assainissement au 1^{er} janvier 2020, a prévu courant 2020 de lancer une consultation pour une Délégation de Service Public (DSP) de toutes les communes qui pratiquaient une gestion de leur assainissement en régie. Cette DSP devra intégrer de manière spécifique une planification des curages des boues pour les dispositifs concernés avec un début des interventions dès 2021. La CACPB doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. A l'issue de cette étude, il pourrait être décidé de construire un nouveau dispositif selon un procédé de traitement différent.</p>			
Mise en service	: 01/01/1985	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: AULNOY						
Exploitant	: SIANE						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	: D03/025/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	: Rognon						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 60 E.H	Débit de référence	: 9 m ³ /j				
	: 3,6 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,4 km				
Capacité hydraulique TS	: 9 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%				
Capacité hydraulique TP	: 9 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%				
File eau	: LAGUNAGE NATUREL						
File boues	: BASSIN						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

Caractéristiques de fonctionnement

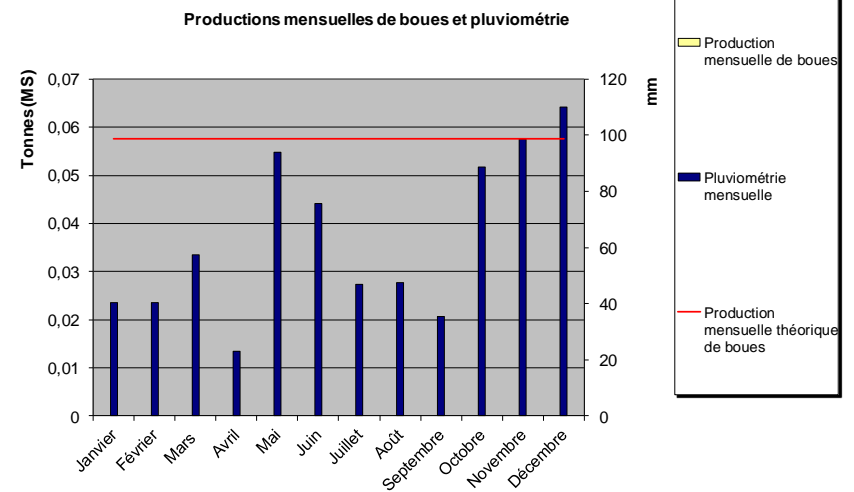
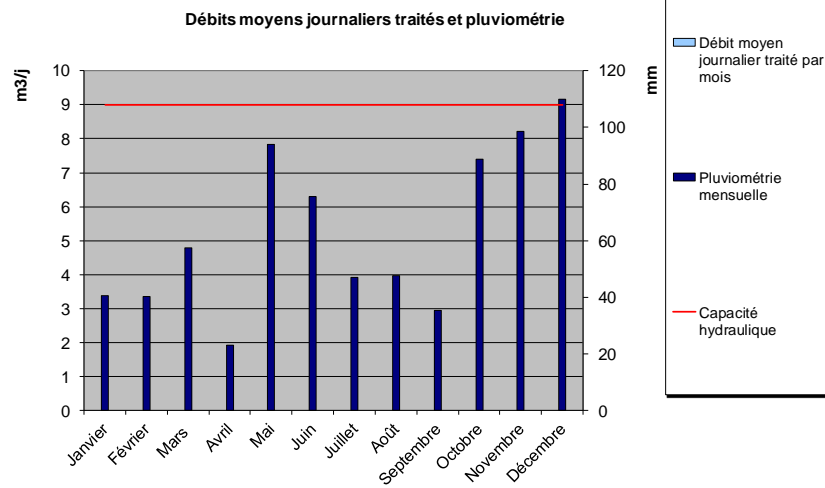
Communes raccordées : Aulnoy / Hameau de Four Chaud

Nombre de raccordables :	43	habitants	32	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	3	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j	
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	32 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j	
réf. DBO5 :	0,53	date :	12/2019	réf. AESN :	0,53	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :	Non	gMS/E.H./j

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2019		224	110	459	136	110	459	63			63	9,5
	A2+A5+A4	19/09/2019		344	190	529	264	220	614	46	1,2	0,62	46,6	11
Flux amont retenus en kg/j				2,9			1,8	1,9	4,8	0,48				0,05
Flux amont retenus en E.H.				32				32	32	32				32
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				344	190	529	264	220	614	46	1,2	0,6	46,6	11
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0	0	0	0	0	0	27			26	0
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en rendement				50	60	60								

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Aulnoy / HAMEAU DE VILLERS

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037701302000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. Le réseau d'assainissement, entièrement séparatif, comporte un poste de refoulement (non télé-surveillé) sur une antenne secondaire. Il existe des mauvais branchements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées (débits entrants supérieurs à la consommation moyenne d'eau assainie mesurés à l'occasion des précédentes mesures d'autosurveillance réalisées par temps de pluie).</p> <p>Station d'épuration Les prélèvements ponctuels du SATESE sont compatibles avec les exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015. A noter des concentrations élevées sur l'échantillon d'entrée en raison des conditions du prélèvement. Un entretien régulier de l'entrée de la lagune est nécessaire. Cet arrêté ne prescrit plus de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H.</p> <p>Travaux et études En entrée de la 1^{ère} lagune, la cloison siphonée en béton pour la rétention des graisses est dégradée. Un élagage des arbres et des haies bordant le dispositif est indispensable pour permettre aux agents d'exploitation d'accéder aux différents bassins avec leur véhicule de curage afin d'entretenir les canalisations de liaison entre les lagunes. Une évaluation de la charge et de la qualité des boues a été réalisée par le SATESE en février 2019 afin de décider de la nécessité de curer les lagunes. Le dernier curage a été réalisé en 2003, mais l'opération n'avait pas été pleinement efficace (performance insuffisante des agitateurs pour la remise en suspension et l'homogénéisation des boues). La quantité de boues présente dans la lagune n°2 est particulièrement élevée avec un taux de remplissage de 68% ; ce dernier est de 50% dans les deux autres lagunes. Le volume de boues à épandre serait de l'ordre de 920 m³. La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB), devenue compétente en assainissement au 1^{er} janvier 2020, a prévu courant 2020 de lancer une consultation pour une Délégation de Service Public (DSP) de toutes les communes qui pratiquaient une gestion de leur assainissement en régie. Cette DSP devra intégrer de manière spécifique une planification des curages des boues pour les dispositifs concernés avec un début des interventions dès 2021. La CACPB doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire.</p>			
Mise en service	: 01/01/1985	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: AULNOY						
Exploitant	: SIANE						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	: D03/025/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	: Rognon						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 120 E.H	Débit de référence	: 18 m ³ /j				
	: 7,2 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,6 km				
Capacité hydraulique TS	: 18 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 18 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: LAGUNAGE NATUREL						
File boues	: BASSIN						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

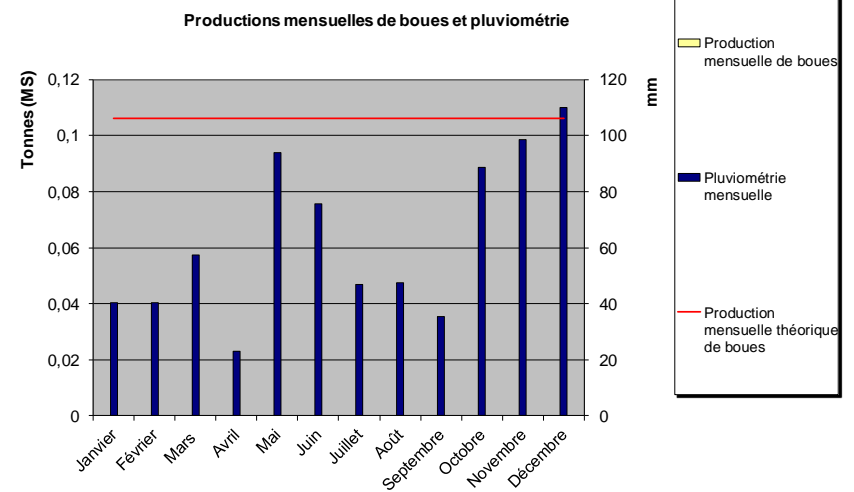
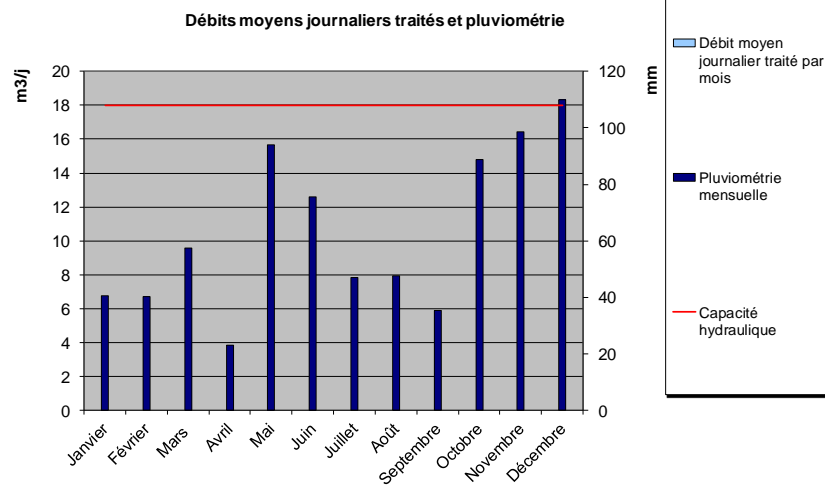
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :		Aulnoy / Hameau de Villers									
Nombre de raccordables :	78	habitants	58	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non		
Consommation eau assainie :	10	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j			
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	59 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,49	date :	12/2019	réf. AESN :	0,49	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2019		790	910	1650	694	910	1650	100			100	15
	A2+A5+A4	19/09/2019		10	5	78	23	6	80	20	16	0,62	20,6	5,5
Flux amont retenus en kg/j				5,3			3,4	3,5	8,8	0,88				0,1
Flux amont retenus en E.H.				59				59	59	59				59
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10	5	78	23	6	80	20	16	0,6	20,6	5,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,7	99,5	95,3	96,7	99,3	95,2	80			79,4	63,3
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en rendement				50	60	60								

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Avon / STATION INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037701401000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 06/01/2012 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : DEGREMONT Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée) Arrêté préfectoral eaux : 08/DAIDD/E/024 Arrêté préfectoral boues : 08/DAIDD/E/024</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A) Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte La configuration du réseau (unitaire pour 96 % de son linéaire) est singulière (fortes pentes). Elle a pour effet de produire des débits de pointe très importants en période pluvieuse. Cette situation explique que le bassin d'orage peut déverser (point A5), alors que le débit de référence n'est pas atteint. En 2019, ce constat a été fait 30 jours sur 39. Pour le point réglementaire A2, en tête de station d'épuration, (déversoir nommé " DO16 "), ce constat est fait 17 jours sur 23. La collecte des eaux claires parasites d'infiltration ou de sources a atteint environ 3 550 m3/j soit 43% des débits collectés par temps sec en nappe haute. Ces volumes ont nettement diminué par rapport aux années précédentes. L'impact des travaux réalisés sur le détournement de ces eaux claires parasites (périmètre du château, notamment) sont probants. Le système de collecte a fait l'objet le 29/01/2019 d'une mise en demeure pour la mise en conformité du suivi réglementaire des points A1 du réseau d'assainissement de l'agglomération. Les études ont défini 10 déversoirs d'orage à instrumenter. Ces points seront équipés au plus tard fin 2020, après une modélisation de chaque déversoir concerné.</p> <p>Station d'épuration La capacité hydraulique de 24 000 m3/j a été dépassée 9 jours en 2019, soit 2.5% du temps. Les points de déversement en tête de station d'épuration (A2) et au niveau du trop-plein du bassin d'orage (A5), ont été sollicités respectivement 23 jours pour un volume de 14 350 m3, soit 0.38% des volumes totaux collectés (3 719 903 m3/an) et 39 jours pour un volume de 149 100 m3, soit 4.0% de ces volumes totaux. Lors des déversements aux points A2 et/ou au point A5 (39 jours en 2019, pour un débit total de 163 450 m3/j), environ 64% de ces débits rejetés l'ont été alors que le débit de référence n'était pas atteint. Cette situation est le résultat de la configuration du réseau d'assainissement de l'agglomération, et non pas la conséquence du manque d'optimisation du bassin d'orage ou du réglage du seuil du point A2. Seule l'augmentation de la capacité de filtration membranaire actuellement de 1000 m3/h, permettrait de supprimer ces by-pass en A5 et en A2. Les performances du traitement biologique sont toujours très satisfaisantes. La qualité globale des eaux rejetées qui s'apprécie par la somme des résultats obtenus en A2, A5 et A4, est obligatoirement dégradée lorsque l'un des points A2 ou A5 surversent. Dans ce cas-là, le niveau de rejet ambitieux de 5 mg/l peut ne pas être respecté pour le paramètre MES. En 2019, le nombre de non-conformités autorisé par l'arrêté du site de 9, n'a pas été dépassé pour ce paramètre et la moyenne annuelle est satisfaisante. La production de boues observée est en parfaite adéquation avec celle attendue au regard de la charge polluante collectée (paramètre NTK retenu), définie par les mesures d'autosurveillance. Cela tend à relativiser l'impact des by-pass évoqués ci-dessus. Leur destination en compostage s'est effectuée en 2019, dans 4 sites différents. Celui de Sivry-Courty a reçu 71% de la production. Les boues évacuées contiennent 3% de boues provenant d'autres sites de traitement des eaux que celui d'Avon. La station fait l'objet d'un suivi réglementaire RSDE (substances dangereuses). 10 substances sont considérées comme significatives, dont le zinc et le cadmium. La collectivité attend les consignes de l'AESN et de la DRIEE pour lancer un diagnostic des sources de pollution sur le réseau.</p> <p>Travaux et études Les travaux d'instrumentation des 10 déversoirs d'orage soumis à autosurveillance situés sur le système de collecte sont attendus courant 2020, afin de lever la non-conformité au titre des données 2021.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 50000 E.H Débit de référence : 24000 m³/j : 3000 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 87,909 km Capacité hydraulique TS : 11000 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 4% Capacité hydraulique TP : 24000 m³/j (pluie) Unitaire : 96%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AP + FILTRATION MEMBRANAIRE File boues : CENTRIFUGEUSE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 104</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

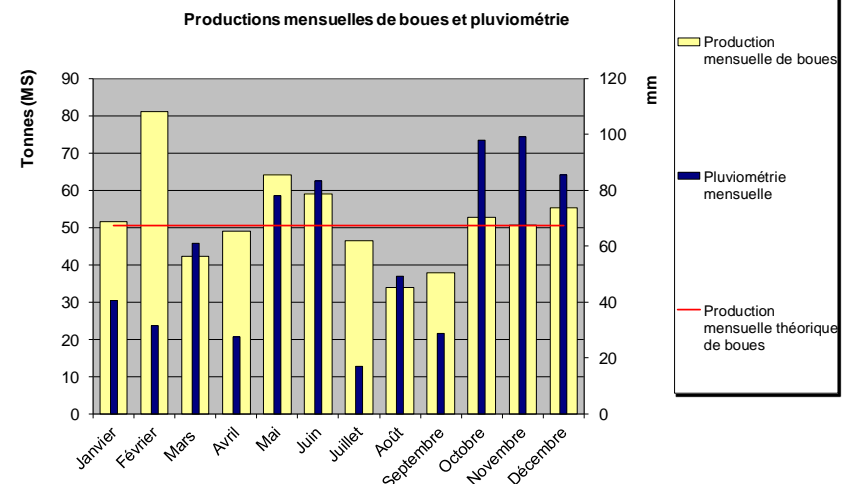
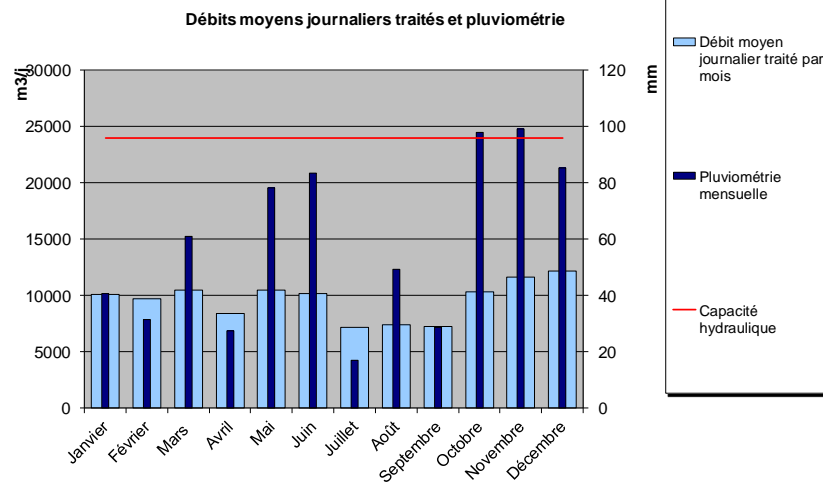
Communes raccordées : Avon, Fontainebleau, Samois-sur-Seine

Nombre de raccordables :	29842	habitants	22382	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	5351	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	6410	m ³ /j	moyen :	9585,8	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	24400	E.H.	maxi temps sec :	8395	m ³ /j	maxi temps de pluie :	34055	m ³ /j	
réf. NK :	0,49	date :	12/2019	réf. AESN :	0,33	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	623,5	tMS	70	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	8115,7	kwh/j	7,8	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/12/2019	20700	156			103	110	297	31,1	23,5	1,61	32,3	3,3
	A2+A5+A4	12/12/2019	20082	6,33			4	4,68	19,5	2,08	1,26	11,7	7,92	0,77
Flux amont retenus en kg/j				1390			945	1077	2573	366				39
Flux amont retenus en E.H.				15444				17950	17153	24400				23000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3			4	4	14	2,9	2,1	4,2	7	0,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,6			96,1	96,2	94,4	92,3			81,1	84,6
Normes de rejet journalières en mg/l					5			10	50	10			15	1,2
Normes de rejet annuelles en mg/l					5			10	50	10			15	1,2
Normes de rejet annuelles en rendement					98			94	89	72			60	87

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Barbizon / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037702201000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte Bien que les variations de débits entre le temps sec et le temps de pluie témoignent de l'existence de non-conformités de branchements, les débits de temps de pluie sont maîtrisés par le bassin d'orage situé en tête de station. La surverse de ce bassin (point A5) n'a pas fonctionné sur l'année 2019, tout comme le trop-plein du poste de relèvement de la station d'épuration (Point A2). Les variations des débits de temps sec, qui peuvent être observées certaines semaines, sont liées à l'activité touristique (nombreux restaurants et hôtels), et non pas à la présence d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources.</p> <p>Station d'épuration Malgré l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement désormais séparatif, la capacité hydraulique de la station d'épuration n'a pas été atteinte même lors des pluies de forte intensité des 10-11 mai et des 08-11 et 14-15 juin. La qualité des eaux rejetées respecte parfaitement l'arrêté préfectoral, comme le mettent en évidence les mesures mensuelles d'autosurveillance, jugées parfaitement fiables. Cela témoigne de la maîtrise par l'exploitant des réglages adoptés, et de la bonne mise en œuvre de l'autosurveillance. La sous-charge de la station d'épuration en pollution, comme en hydraulique, associée à l'optimisation des réglages, amène à de très bonnes performances du système de traitement. L'activité touristique de la commune explique que le coefficient de charge polluante soit supérieur à celui attendu au regard de la population raccordable. Les données sur la production de boue sont jugées entièrement fiables. Ces données conduisent au 1er semestre 2019 à un ratio de production de boue ramené à l'équivalent-habitant traité de 62 g de MS/j, en parfaite adéquation avec la production de boues attendue au regard de la charge de pollution à traiter. En revanche, au 2ème semestre, la production de boue est inférieure d'environ 25% à celle attendue, avec une baisse marquée de juillet à septembre. Ce déficit s'explique par les faibles volumes extraits lors des 3 premiers mois de reprise par la SAUR du contrat de délégation de services publics. Toutefois, aucunes pertes de boues n'ont eu lieu, du fait du pouvoir tampon du bassin d'aération (augmentation de la concentration des boues dans le bassin d'aération d'au moins 3 g/l). La siccité des boues liquides concentrées par la table d'égouttage et stockées dans le silo couvert, s'est améliorée entre 2016 et 2018 (de 4.6 % en 2017, elle est passée à 5.3% en 2018). Sur la campagne 2018-2019, elle a chuté à 3.4% (dysfonctionnement de la table d'égouttage sur cette période, qui a conduit à une alimentation du silo en boues non concentrées ?). L'écart entre les boues produites et les boues évacuées en agriculture est la conséquence de la panne de la tonne à lisier survenue pendant la campagne. L'expertise de la filière de traitement des boues réalisée en 2018 par le SATESE fait des propositions d'amélioration. Il est apparu que le plan d'épandage est à étendre à une parcelle supplémentaire de 10 hectares. Il sera donc à mettre à jour. Les scénarios SANDRE réseau et station d'épuration seront mis à jour courant 2020, suite aux modifications de la collecte et à la mise en place du suivi du point A2.</p>
Mise en service : 01/01/1996 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 98/DAE/2E/104	
Arrêté préfectoral boues : F448 MISE 2016/030	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3800 E.H Débit de référence : 760 m ³ /j	
: 228 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 11,789 km	
Capacité hydraulique TS : 570 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 760 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	
	<p>Travaux et études Un dossier de loi sur l'eau est attendu par la DDT, d'ici la fin 2020. (caducité de l'arrêté initial).</p>

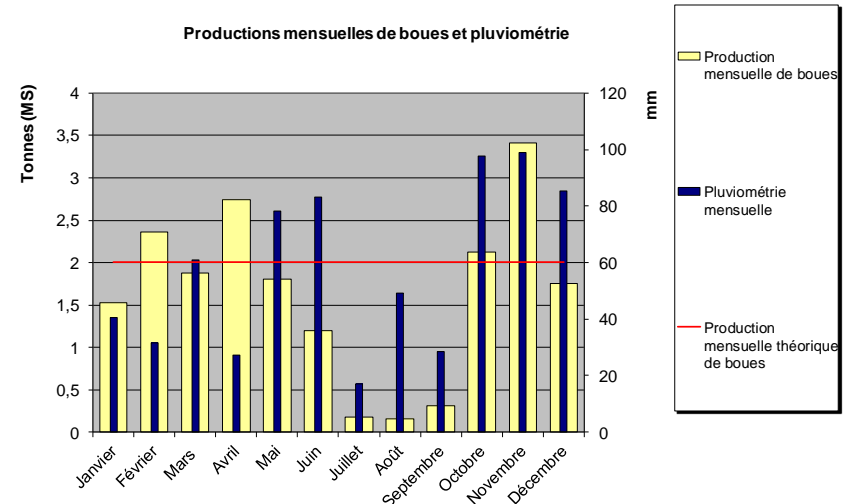
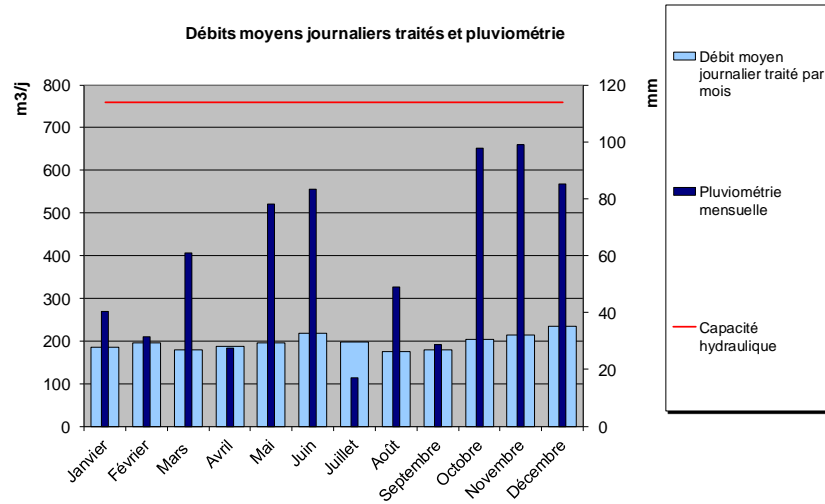
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Barbizon													
Nombre de raccordables :	908	habitants	681	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	247	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	161	m ³ /j	moyen :	196,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge NK : 1113 E.H.		maxi temps sec :	223	m ³ /j	maxi temps de pluie :		621	m ³ /j			
réf. NK :	0,29	date :	12/2019	réf. AESN :	0,19	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		19,4	tMS	48	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	165,4	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				52			50	57	135	17				1,6
Flux amont retenus en E.H.				578				950	900	1113				965
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5			6	3	23	2,3	0,3	1,1	3,4	3,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			97,5	98,7	96,6	97			95,6	49,2
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	10			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	10			20	
Normes de rejet annuelles en rendement					92			91	83	81			70	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Bazoches-les-Bray / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037702501000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits entrants sont estimés à partir de la relève hebdomadaire du temps de fonctionnement des pompes de relèvement (moyenne hebdomadaire).</p> <p>Une régulation hydraulique (réglée à un maximum d'environ 9,3 m³/h) permet de maintenir une charge hydraulique raisonnable sur la station d'épuration, avec une vitesse ascensionnelle moyenne maximale de 0,29 m/h, compatible avec le dimensionnement du clarificateur. Par ailleurs, le réseau est dimensionné pour limiter les volumes transférés jusqu'à la station d'épuration, favorisant les surverses vers le milieu naturel, notamment au niveau du déversoir d'orage situé Chemin des fossés Nord. En 2019, le débit d'eaux claires parasites permanentes a baissé par rapport à l'année 2018 (facteur 0,39), en raison d'une année plus sèche. Il est estimé à environ 37 m³/j (0,6 m³/j/100 ml).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La mesure d'autosurveillance (bilan 24h) a été réalisée en octobre 2019 par la société AnalyCo. Le niveau de rejet était respecté (débit mesuré anormalement faible en revanche). Cette mesure réalisée par temps de pluie, n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge de la station d'épuration. Le coefficient de charge, obtenu suite à l'étude SATESE de 2018, a été maintenu : 573 EH sur la base du paramètre NTK soit une station chargée à 64% en pollution.</p> <p>Le système d'assainissement étant unitaire, il est sujet aux by-pass de pollution sur le réseau de collecte par temps de pluie et éventuellement à des pertes de boues au niveau du clarificateur, ce qui impacte la production de boues (représentative de l'efficacité réelle du système).</p> <p>La quantité de boues extraites sur l'année est estimée à 9,48 tonnes de matières sèches, soit 75% de celle théoriquement attendue sur la base de la population raccordable. Cela est acceptable pour un réseau de nature unitaire. L'exploitant a extrait 29 fois sur 52 semaines vers le silo à boues. La fréquence est ajustée en fonction du taux de boues. La quantité de boues extraite en février est faible en raison de la casse de la vanne d'alimentation du silo. Par ailleurs, depuis fin 2019, l'exploitant réalise une extraction des flottants vers le silo (non comptabilisée dans l'extraction).</p> <p>En août, 240 tonnes de PB, soit 8,4 tonnes de MS, ont été épandues en agriculture avec l'appui de la MVAB du SATESE. 2 analyses de la valeur agronomique et des éléments traces métalliques ont été réalisées. Les seuils réglementaires et le nombre minimal d'analyse sont respectés. La quantité de boues extraites est cohérente avec celle évacuée (écart de 13%). Le SATESE émet cependant un doute sur la fiabilité du protocole de prélèvement appliqué par le prestataire en raison de forts écarts de valeurs entre les 2 prélèvements.</p> <p>Travaux et études</p> <p>En lien avec l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, l'équipement du point de by-pass en tête de station d'épuration (point A2) pour une estimation des volumes journaliers by-passés est réglementaire.</p> <p>Du programme de travaux du SDA, il ne reste plus que la construction d'un bassin d'orage de 150 m³ rue du Paradis. Il est conseillé de lancer une étude globale intégrant le diagnostic hydraulique du réseau, afin de réduire les rejets au milieu naturel tout en solutionnant les problèmes capacitaires du réseau (notamment au niveau de la rue Roise-Chaland), et la reconstruction de la station d'épuration (38 ans, amortie techniquement), dont l'hydraulique ne permettrait pas d'accepter la restitution d'un bassin d'orage. La commune n'a pas souhaité se lancer dans ce projet pour le moment.</p>
Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : BAZOCHES LES BRAY	
Exploitant : BAZOCHES LES BRAY	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D05/035/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)(R38)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 900 E.H Débit de référence : 200 m ³ /j	
: 54 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,997 km	
Capacité hydraulique TS : 180 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 11%	
Capacité hydraulique TP : 200 m ³ /j (pluie) Unitaire : 89%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

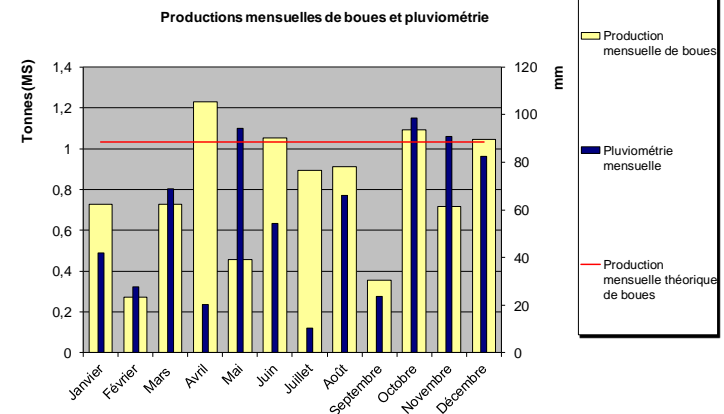
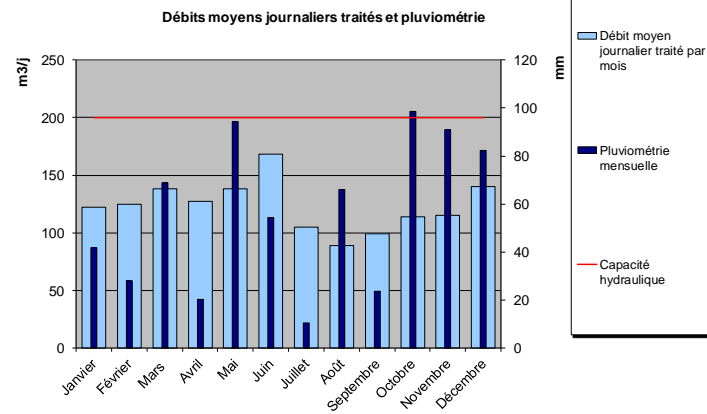
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Bazoches-les-Bray													
Nombre de raccordables :	767	habitants	575	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	88	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	83	m ³ /j	moyen :	123,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	573 E.H.	maxi temps sec :	120	m ³ /j	maxi temps de pluie :	199	m ³ /j			
réf. NK :	0,64	date :	10/2018	réf. AESN :	0,44	date :	10/2018	Production annuelle de boues :	9,5	tMS	45	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	64,6	kwh/j	2,5	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/05/2019		366			266	290	751	60			60	6,5
	A2+A5+A4	14/05/2019		18			14	8	42	5,6	2	3,2	8,8	3,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/09/2019		11224			946	880	2970	247			247	42
	A2+A5+A4	16/09/2019		17			8	6	21	2,9	1,9	10,2	13,1	6,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	29/10/2019	43	178			158	150	488	87,9		0,14	88	5,07
	A2+A5+A4	29/10/2019	45	33			15	5	67	4,52		23,5	27,6	3,73
Flux amont retenus en kg/j				25			30	27	62	8,6				0,8
Flux amont retenus en E.H.				282				448	413	573				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				23			13	6	43	4,3	2	12,3	16,5	4,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,9			94,5	97,7	93,2	94,7			82,5	53,7
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Beaumont-du-Gâtinais / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037702701000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : les variations de débit de temps sec et de temps de pluie persistent et témoignent du mauvais comportement du réseau de collecte vis-à-vis de l'apport anormal d'eaux claires parasites de nappe et d'eaux météoriques. Leur origine est à rechercher via l'actualisation du schéma directeur d'assainissement qui est antérieur à 10 ans.</p> <p>Le débit minimum de temps sec reste identique à celui de 2018. Durant 24 jours dans l'année, le débit a dépassé la capacité hydraulique nominale du dispositif et le débit maximal mesuré représentait 159% du débit nominal. Le débit moyen journalier demeure acceptable. Le calage du détecteur de surverse en tête de station (point A2) installé en 2018 a été revu pour éviter de totaliser des volumes non déversés. Il est à noter qu'un seul déversement est intervenu en tête de station d'épuration (point A2) le 10 juin.</p> <p>Station d'épuration : la qualité du traitement obtenue lors de la visite ponctuelle du SATESE et lors des bilans d'autosurveillance, répond largement aux exigences réglementaires (prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015). Le coefficient de charge a été actualisé à partir des résultats des deux bilans d'autosurveillance réalisés par le bureau d'études IRH.</p> <p>La charge moyenne déterminée est en cohérence avec la charge attendue en se basant sur l'azote réduit NK qui est l'élément le plus représentatif, le taux de collecte par temps sec est satisfaisant.</p> <p>La production de boue basée sur la quantité de boue évacuée, reste du même ordre de grandeur que celle habituellement déterminée. Elle représente un ratio de 45 g/EH/j (ratio attendu de 60 g/EH/j) et s'avère un peu faible en raison des surcharges hydrauliques et de la conception ancienne de cette installation dont la file de traitement des eaux devra être reconstruite à moyen terme.</p> <p>Les boues : elles sont recyclées localement en agriculture dans de bonnes conditions (216 m³ en 2019 - siccité : 3%). Contrairement à 2018, l'écart entre la quantité de boues épandues en 2019 (6,5 T de MS) et la quantité de boues extraites (9 T de MS) est excessif (28% pour un seuil de tolérance de 15% pour des boues liquides). Il faut s'interroger sur l'origine de cet écart. Le suivi qualitatif des boues est renforcé au regard des exigences réglementaires (analyse des micropolluants organiques). Les boues sont de bonne qualité ; les teneurs en éléments traces métalliques et en micropolluants organiques sont très faibles au regard des seuils réglementaires.</p> <p>Travaux et études : le scénario SANDRE devra être actualisé en intégrant l'équipement du point A2, avant validation par la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau.</p> <p>Suite à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par le bureau d'études Test Ingénierie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en conformité des branchements (bâtiments publics et privés) doit intervenir en 2020. - compte tenu de l'impact sur le prix de l'eau lié au programme de travaux définis dans le cadre du schéma directeur en eau potable et ceux liés à la reconstruction de la station d'épuration à moyen terme, le mode d'assainissement retenu pour le hameau de Villeneuve est l'assainissement non collectif (délibération du 5 mars 2020). - Sur la base du dossier d'enquête publique finalisé du zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées suite à la modification pour le hameau de Villeneuve et le Perray, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) sera sollicitée pour savoir s'il est nécessaire d'engager une étude d'évaluation environnementale (examen au cas par cas), - Les zonages seront soumis à enquête publique avant approbation.
Mise en service : 01/01/1970 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : BEAUMONT DU GATINAIS	
Exploitant : BEAUMONT DU GATINAIS	
Constructeur : DEGREMONT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : F 430 2014/052	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Fusain de sa source au confluent du Petit Fusain (inclu)(R86)	
Ru (ou autre) : Fusin	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1050 E.H Débit de référence : 157,5 m ³ /j	
: 63 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,8 km	
Capacité hydraulique TS : 157,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 157,5 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO NON COUVERT	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

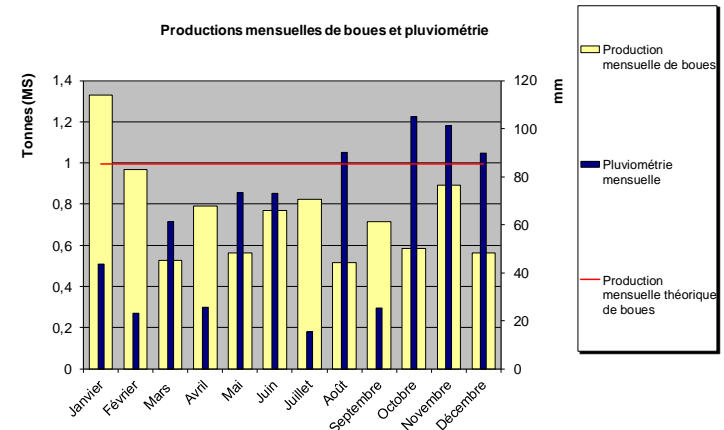
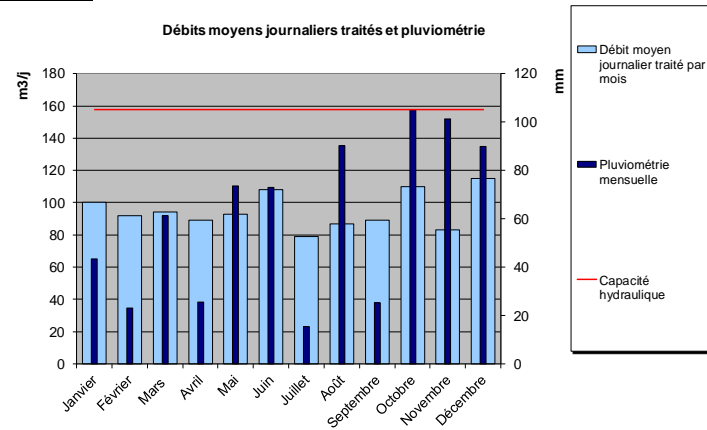
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Beaumont-du-Gâtinais													
Nombre de raccordables :	741	habitants	556	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	105	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	84	m ³ /j	moyen :	94,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	553 E.H.	maxi temps sec :	101	m ³ /j	maxi temps de pluie :	250	m ³ /j				
réf. NK :	0,53	date :	12/2019	réf. AESN :	0,76	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	9,0	tMS	45	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	75,5	kwh/j	2,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2019	217	650			296	270	940	37	37,2	2,54	39,5	7,6
	A2+A5+A4	06/06/2019	217	18			9	4	29	4,7	2,11	0,96	5,64	2,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2019		510			324	330	960	133			133	14
	A2+A5+A4	19/09/2019		8			11	6	33	2,4	0,5	3,65	6,05	6,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	29/10/2019	113	540			274	200	970	108	72	0,23	108	10,3
	A2+A5+A4	29/10/2019	113	11			11	4	37	4,9	1,9	2,14	7,04	3,4
Flux amont retenus en kg/j				82			39	33	127	8,3				1,1
Flux amont retenus en E.H.				911				548	849	553				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			10	5	33	4	1,5	2,3	6,2	4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,9			96,5	98,2	96,6	93,7			91,6	63,9
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Beautheil-Saints / BEAUTHEIL

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037702802000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte Le débit moyen mesuré en entrée du système de 46,5 m³/j représente 169% du débit attendu au regard du nombre d'usagers raccordables au réseau de collecte. Le bilan 24 heures réalisé par le SATESE en novembre 2016 a permis de montrer l'absence de collecte importante d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) par le réseau d'assainissement. Le débit maximum de temps de pluie de 170 m³/j a été relevé le 23/12 pour une pluie de 8,6 mm (cumul de pluies de 25,3 mm sur 5 jours). Ce constat permet de mettre en évidence une collecte anormale d'Eaux Claires Météoriques (ECM) avec vraisemblablement un phénomène de ressuyage dont l'origine reste à déterminer.</p> <p>Station d'épuration La qualité de l'eau traitée lors des différents prélèvements est satisfaisante, excepté pour le paramètre azote Kjeldahl (NK) pour lequel la norme n'est pas respectée ponctuellement lors de la visite du SATESE de juin. La réglementation prévoit la réalisation d'un bilan d'autosurveillance sur ce dispositif tous les deux ans. Les coefficients de la charge polluante ont été actualisés à partir de la mesure d'autosurveillance réalisée en juin ; la charge polluante mesurée en NK (233 E.H.) étant assez proche de la charge attendue au regard du nombre d'usagers (194 E.H.). La station d'épuration est chargée entre 50% et 60% environ en pollution. Les boues du 1^{er} étage de filtres plantés ont été curées le 04/09/2017. Ces boues auraient été évacuées du site où elles étaient stockées depuis leur curage (destination à préciser, non connue par l'exploitant).</p> <p>Travaux et études Le casier n°1 du 2^{ème} étage de filtres a été bâché, à titre d'essai, le 11/12/2018 dans le but d'empêcher le développement d'espèces invasives à la surface du filtre. Cependant, l'expérience n'est pas concluante car la bâche ne couvre pas la totalité du filtre laissant ainsi les adventices se développer en périphérie de l'ouvrage. La bâche est à retirer au printemps pour permettre la reprise des roseaux. L'arrachage manuel des adventices doit être poursuivi afin d'éviter que ceux-ci ne prennent le dessus sur les roseaux. La compétence assainissement est exercée depuis le 1^{er} janvier 2020 par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB). La CACPB doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire.</p>			
Mise en service	: 18/11/2003	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: BEAUTHEIL-SAINTS						
Exploitant	: SIANE						
Constructeur	: OPURE						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: D01/002/DDAF						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Maclin(RUISSEAU)(R151-F6574000)						
Ru (ou autre)	: Maclin						
Rivière 1	: Aubetin						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 400 E.H	Débit de référence	: 60 m ³ /j				
	: 24 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,11 km				
Capacité hydraulique TS	: 60 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 60 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

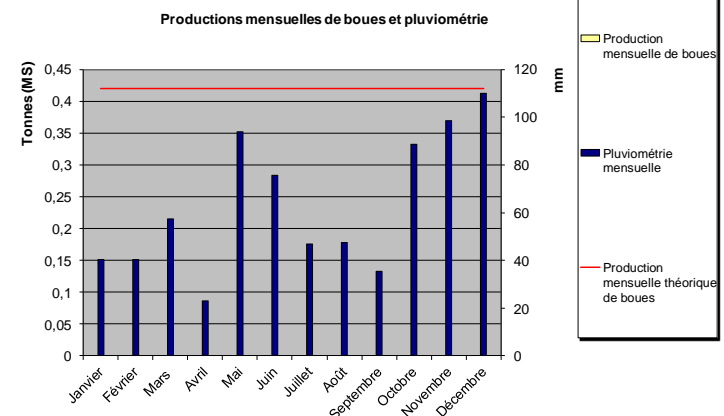
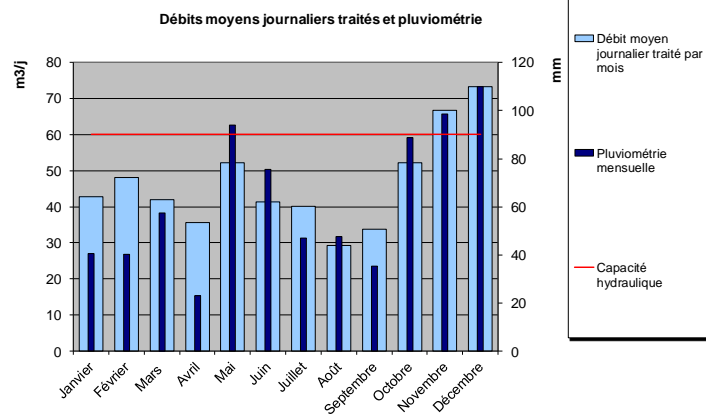
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Beautheil-Saints / Beautheil-Bourg													
Nombre de raccordables :	259	habitants	194	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	31	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	22	m ³ /j	moyen :	46,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	233 E.H.	maxi temps sec :	46	m ³ /j	maxi temps de pluie :	170	m ³ /j				
réf. NK :	0,58	date :	06/2019	réf. AESN :	0,33	date :	06/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	6,1	kwh/j	0,8	kWh/kg DBO5/j	Traitement P :	Non								

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/01/2019		210			171	200	456	132			132	9,4
	A2+A5+A4	29/01/2019		5			8	3	26	1,9	0,93	66,7	68,6	6,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/06/2019	45	144			152	166	426	76,5		0,18	76,7	7,96
	A2+A5+A4	13/06/2019	44	6,6			10	3	46	1,6		51,7	52,4	7,65
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2019		432			255	270	733	120			120	12
	A2+A5+A4	18/06/2019		23			32	22	86	31	26	21,9	52,9	5,7
Flux amont retenus en kg/j				6,5			6,8	7,5	19	3,5				0,4
Flux amont retenus en E.H.				72				125	128	233				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			17	9	53	11,5	13,5	46,8	58	6,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96			92	96,2	90,7	90,2			46	29,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037743303000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'analyse des débits est basée sur une relève hebdomadaire des compteurs horaires des pompes de relevage (lissage des pointes de débits). Il serait intéressant de récupérer les temps de pompage journaliers via la télésurveillance pour établir une analyse plus fine des débits collectés. Malgré l'âge récent du réseau d'assainissement, des Eaux Claires Météoriques (ECM) sont collectées en période pluvieuse. Il semble d'avantage s'agir de défauts d'étanchéité que de raccordements directs d'eaux pluviales (branchements non étanches en partie privative collectant des eaux de ressuyage ou infiltrations au niveau du réseau public d'eaux usées). Des pompes vide-cave peuvent être également à l'origine de ces eaux claires.</p> <p>Station d'épuration Les performances épuratoires lors des deux visites réalisées par le SATESE sont bonnes, notamment au niveau de l'azote réduit (NK), et compatibles avec les exigences minimales de traitement de l'arrêté du 21 juillet 2015. Les coefficients de charge sont ceux de la mesure 24 heures du SATESE de 2016. La station est chargée à environ 40% en pollution. L'arrêté du 21 juillet 2015 ne prescrit pas de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H.</p> <p>Travaux et études La compétence assainissement est exercée depuis le 1^{er} janvier 2020 par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB). La CACPB doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire.</p>
Mise en service : 15/03/2010 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : BEAUTHEIL-SAINTS	
Exploitant : SIANE	
Constructeur : OPURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Aubetin	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 180 E.H Débit de référence : 27 m ³ /j	
: 10,8 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,322 km	
Capacité hydraulique TS : 27 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 27 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

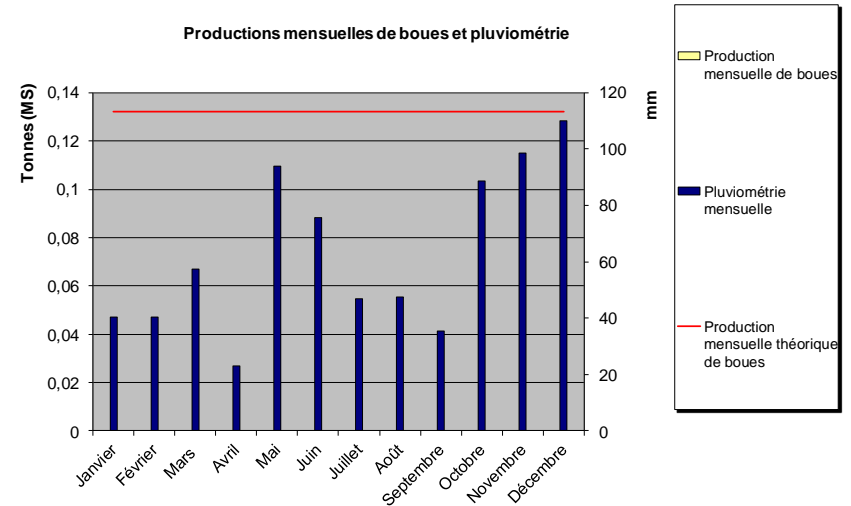
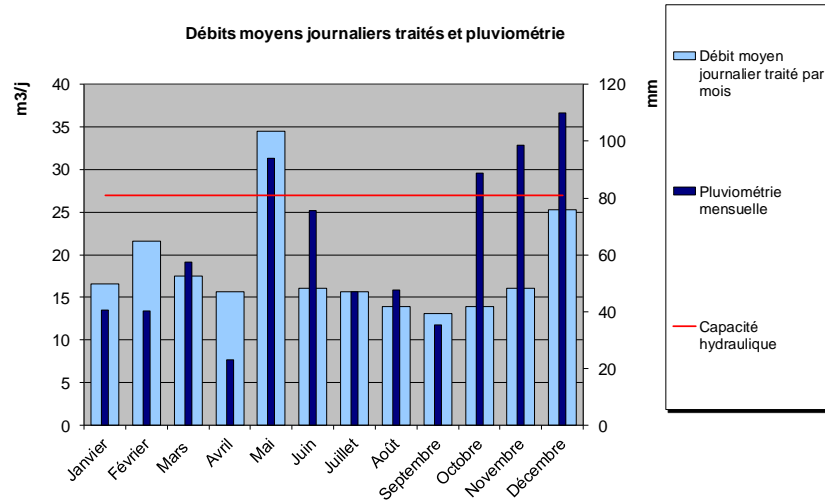
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Beautheil-Saints / Saints Limosin													
Nombre de raccordables :	108	habitants	81	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	11	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	13	m ³ /j	moyen :	18,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : SATESE		Charge NK : 73 E.H.		maxi temps sec :	25	m ³ /j	maxi temps de pluie :	100	m ³ /j				
réf. NK :	0,41	date :	09/2016	réf. AESN :	0,23	date :	09/2016	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	4	kwh/j	1,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2019		210			231	290	574	62			62	10
	A2+A5+A4	07/03/2019		5			11	3	37	3,4	1,7	39	42,4	6,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/10/2019		168			262	270	772	161			161	15
	A2+A5+A4	02/10/2019		10			8	3	25	1,6	0,04	43,6	45,2	9,3
Flux amont retenus en kg/j				1,5			4,2	3,2	7,9	1,1				0,11
Flux amont retenus en E.H.				17				53	53	73				65
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			9	3	31	2,5	0,9	41,3	43,8	8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,8			96,2	98,9	95,2	96,8			51,8	35
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Beautheil-Saints / MAISON MEUNIER

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>				
Code Sandre	: 037743302000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'estimation des débits est réalisée à partir du nombre de bâchées entre deux relèves (1,8 m³/bâchée). Le réseau semble sain vis-à-vis de la collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP), mais toutefois sujet à de mauvais branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées. On ne relève aucun dépassement de la capacité hydraulique du dispositif (18 m³/j) sur 2019. Des chutes anormales du débit sont constatées en avril, novembre et décembre (minimum de 2,1 m³/j en décembre). Ces anomalies peuvent être mises en lien avec le manque de fiabilité du système de comptage sur ce dispositif (flotteur et compteur mécanique dans le réservoir de bâchée sujets à des blocages).</p> <p>Station d'épuration Les performances épuratoires respectent les prescriptions réglementaires minimales de niveau national pour les prélèvements ponctuels réalisés par le SATESE à l'occasion de ses deux visites en 2019. Le traitement de l'azote réduit est faible lors de la visite du 02/10 avec 47 mg/l en NK (normalement pointe < 20 mg/l pour cette filière de traitement). Le rendement nul sur ce paramètre est dû au prélèvement d'entrée dilué par des eaux claires. Les boues du décanteur-digesteur, assimilées à des matières de vidange, sont retraitées sur la station d'épuration du SICTEU située à Presles-en-Brie. En 2019, 3 vidanges ont été effectuées en avril, juillet et octobre pour une quantité totale de 0,88 t M.S. de boues évacuées. Le SATESE a conservé les résultats de sa mesure de charge de mai 2016 pour définir les coefficients de la charge polluante de cette station d'épuration. Elle est chargée à 50% environ. L'arrêté du 21 juillet 2015 n'impose plus la réalisation de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H.</p> <p>Travaux et études La compétence assainissement est exercée depuis le 1^{er} janvier 2020 par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie. La CACPB doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire.</p>				
Mise en service	: 25/06/2002	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT					
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES					
Maître d'ouvrage	: BEAUTHEIL-SAINTS							
Exploitant	: SIANE							
Constructeur	: OPURE							
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)							
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015							
Arrêté préfectoral boues	:							
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>								
Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)							
Ru (ou autre)	:							
Rivière 1	: Aubetin							
Rivière 2	: Grand Morin							
Fleuve	: MARNE							
<u>Caractéristiques techniques</u>								
Capacité pollution	: 120	E.H	Débit de référence					: 18 m ³ /j
	: 7,2	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux					: 0,72 km
Capacité hydraulique TS	: 18	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées					: 100%
Capacité hydraulique TP	: 18	m ³ /j (pluie)	Unitaire					: 0%
File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE							
File boues	: DIGESTEUR							
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)							
<u>Autosurveillance</u>								
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0							
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé					

Caractéristiques de fonctionnement

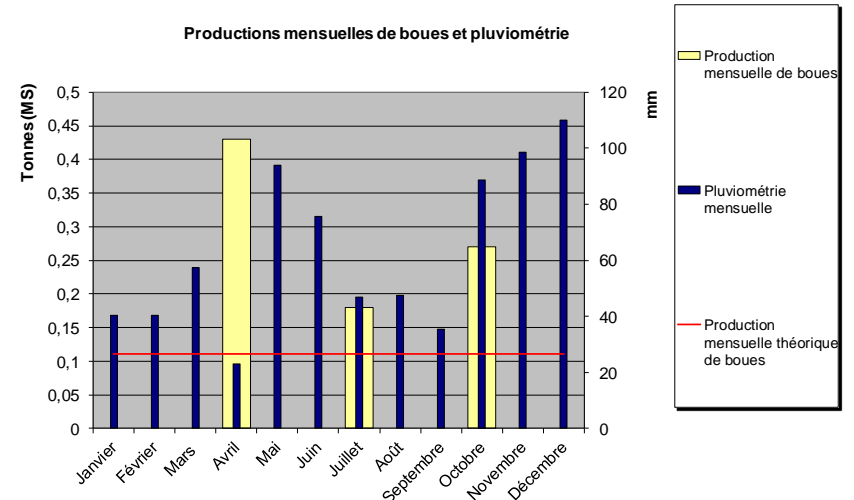
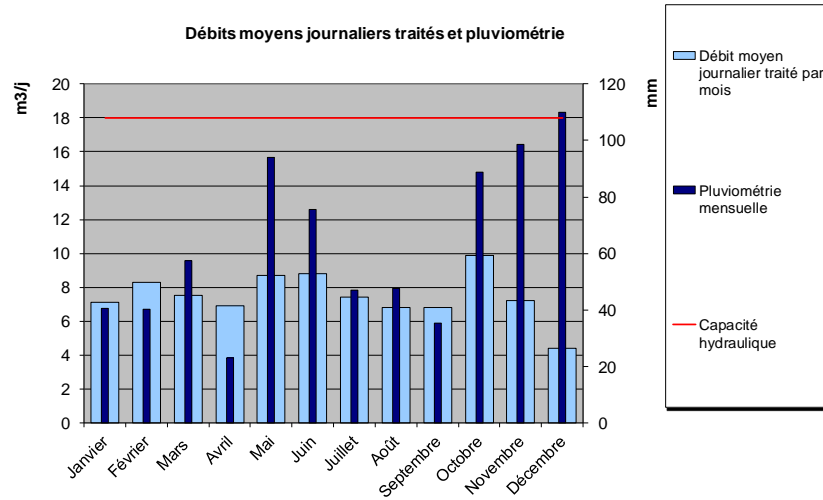
Communes raccordées : Beautheil-Saints / Saints Maison Meunier

Nombre de raccordables :	82	habitants	62	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	7	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	6	m ³ /j	moyen :	7,5	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge DBO5 :	62 E.H.	maxi temps sec :	8	m ³ /j	maxi temps de pluie :	11	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,51	date :	05/2016	réf. AESN :	0,34	date :	05/2016	Production annuelle de boues :	0,9	tMS	39	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	NC	kwh/j	NC	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2019		340			310	280	992	88			88	10
	A2+A5+A4	07/03/2019		8			21	9	66	16	13	55,4	71,4	10
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/10/2019		176			190	220	510	46			46	7,2
	A2+A5+A4	02/10/2019		33			57	34	160	47	40	55	102	12
Flux amont retenus en kg/j				1,4			4,2	3,7	6,5	0,9				0,09
Flux amont retenus en E.H.				16				62	43	60				53
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				20			39	22	113	31,5	26,5	55,2	86,7	11
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89,4			81,6	90,7	81	40,9			9,4	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Beautheil-Saints / SAINTS

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037743301000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 04/08/2008 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : BEAUTHEIL-SAINTS Exploitant : SIANE Constructeur : OTV (MSE) Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : D07/004/DDAF Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)</p> <p>Ru (ou autre) : Rivière 1 : Aubetin Rivière 2 : Grand Morin Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>La capacité hydraulique de la station d'épuration par temps sec est de 180 m³/j, limite fixée par l'automate pour l'alimentation de la filière eau. Ce débit maximum a été atteint à 56 reprises lors de l'année 2019, soit 15% du temps, le reste des effluents étant stocké vers le bassin d'orage (BO) dans les limites de son volume utile. Au niveau du trop-plein du BO (point A2), une poire d'alerte enregistre aujourd'hui les temps de déversements, néanmoins c'est une estimation du débit surversé qui est attendue règlementairement.</p> <p>La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui sera initiée début 2020 par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB) permettra à terme de localiser précisément l'origine des quantités d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) significatives collectées par le réseau d'assainissement grâce aux investigations conduites sur le réseau d'assainissement. Le volume d'ECPP a été estimé à 10 m³/j lors du bilan 24h du SATESE de 2018. On notera toutefois que cette mesure a été réalisée en période de nappe basse ; la quantité d'ECPP moyenne collectée à la station d'épuration peut être estimée jusqu'à environ 37 m³/j à partir de la différence entre les débits maximum et minimum de temps sec relevés en entrée du dispositif au cours de l'année 2019.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux traitées respectent les normes de rejet en vigueur à l'occasion de la mesure d'autosurveillance de juin ainsi que lors des deux visites du SATESE réalisées durant l'année. Les coefficients de la charge polluante sont inchangés sur l'année 2019 et sont ceux déterminés à partir des résultats de la mesure de charge du SATESE de novembre 2018. L'écart constaté entre la charge polluante exprimée en DBO5 de 350 E.H. et celle en NK de 535 E.H. est significatif lors de la mesure d'autosurveillance de juin 2019.</p> <p>La dernière expertise boues du SATESE de 2017 avait conclu à la nécessité de commencer le curage de deux lits en 2020 afin de conserver la capacité hydraulique de la station d'épuration en temps de pluie. Les abords des filtres se détériorent avec des risques d'affaissement, situation peu compatible avec l'intervention d'un engin de curage. Selon la commune, le sinistre a été déclaré avant la fin de la garantie décennale. Mais, aucune action n'aurait été menée depuis. La quantité à curer est estimée à 50 tonnes par an, soit environ 200 tonnes sur 4 années.</p> <p>La CACPB a prévu courant 2020 de lancer une consultation pour une Délégation de Service Public (DSP) de toutes les communes qui pratiquaient une gestion de leur assainissement en régie. Cette DSP devra intégrer de manière spécifique une planification des curages des boues pour les dispositifs concernés avec un début des interventions dès 2021.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La compétence assainissement est exercée depuis le 1er janvier 2020 par la CACPB. L'arrêté du 21 juillet 2015 stipule dans son article 12 que les agglomérations d'assainissement de moins de 10 000 EH doivent réaliser un diagnostic de leur système d'assainissement à une fréquence n'excédant pas dix ans. Le SDA de la commune de Saints a été finalisé en 1996. La CACPB doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire.</p>
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 900 E.H Débit de référence : 334 m³/j : 54 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,41 km Capacité hydraulique TS : 180 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 74% Capacité hydraulique TP : 334 m³/j (pluie) Unitaire : 26%</p> <p>File eau : DISQUES BIOLOGIQUES + FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

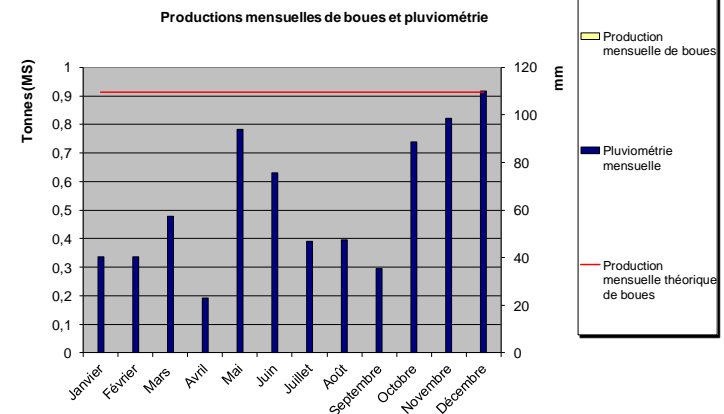
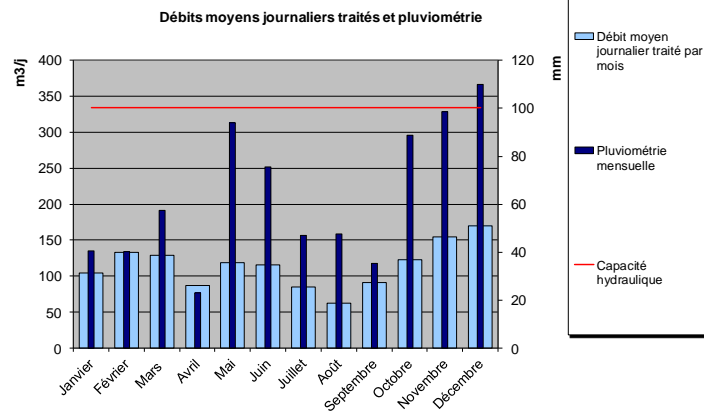
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Beautheil-Saints - Saints													
Nombre de raccordables :	613	habitants	460	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	66	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	46	m ³ /j	moyen :	114,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	507	E.H.	maxi temps sec :	119	m ³ /j	maxi temps de pluie :	180	m ³ /j		
réf. NK :	0,56	date :	11/2018	réf. AESN :	0,50	date :	11/2018	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	90,3	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2019		370			78	48	296	77			77	8,6
	A2+A5+A4	07/03/2019		4			9	5	27	2,7	1,1	7,75	10,4	4,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	27/06/2019	92	284			218	228	632	87,3		0,04	87,3	8,79
	A2+A5+A4	27/06/2019	72	7			14	3	64	4,5		29,1	33,1	10
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/10/2019		442			663	660	1996	115			115	14
	A2+A5+A4	02/10/2019		4			10	3	34	2,3	0,43	27,8	30,1	8,2
Flux amont retenus en kg/j				40			26	22	49	7,6				0,8
Flux amont retenus en E.H.				439				362	324	507				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			11	4	42	3,2	0,8	21,5	24,5	7,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,7			93,9	96	93,7	96,8			76,9	33
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Beautheil-Saints / VILLERS - LES PARICHETS

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037702803000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>La consommation moyenne d'eau potable (référence 2019) des habitants raccordables est de 13,1 m³/j (6,8 m³/j pour le hameau de Villers et 6,3 m³/j pour celui des Parichets). Les débits caractéristiques suivants peuvent être relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débit mini temps sec : Du 12 au 20/09/2019 => total = 13,3 m³/j (6,4 m³/j pour Villers et 6,9 m³/j pour les Parichets). Ces valeurs sont relativement proches des consommations moyennes d'eau potable assainie respectives. - Débit maxi temps sec : Du 21 au 25/03/2019 => total = 20,8 m³/j (14 m³/j pour Villers et 6,8 m³/j pour les Parichets). - Débit maxi temps de pluie : Le 12/05/2019 => total = 122 m³/j (107 m³/j pour Villers et 15 m³/j pour les Parichets) pour un cumul de pluie de 61,7 mm les quatre jours précédents. <p>Comme les années antérieures, les variations de débits dues à la collecte d'eaux de ressuyage concernent principalement le hameau de Villers. En temps sec, les débits mesurés sur le hameau des Parichets sont relativement constants.</p> <p>D'après la commune, les travaux de mise en conformité ont été faits dans la propriété sur le hameau de Villers à l'origine de la récupération, dans son branchement d'eaux usées, d'eaux de ruissellement venant des champs. La provenance des apports persistants d'eaux claires sur le hameau de Villers reste donc à rechercher.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La mesure du SATESE de juin 2015 reste la référence pour définir les coefficients de la charge polluante ; aucune autre mesure n'ayant été réalisée depuis. Les flux polluants mesurés sont cohérents avec la charge attendue au vu du nombre de raccordables. La station d'épuration est chargée entre 65 et 70% en pollution.</p> <p>La qualité des eaux traitées permet de respecter les prescriptions minimales imposées par l'arrêté du 21 juillet 2015 lors des deux visites du SATESE. Les rendements obtenus par ce dispositif sont bons pour l'ensemble des paramètres.</p> <p>Toutefois, les performances minimales garanties par le constructeur ne sont pas atteintes lors de la visite de juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> => MES = 41 mg/l pour un engagement à <30 mg/l => DBO5 = 34 mg/l pour un engagement à <25 mg/l => DCO = 131 mg/l pour un engagement à <125 mg/l <p>Les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H. ne sont plus soumises à la réalisation de mesures d'autosurveillance.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La compétence assainissement est exercée depuis le 1^{er} janvier 2020 par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB). La CACPB doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire.</p>			
Mise en service	: 22/11/2010	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: BEAUTHEIL-SAINTS						
Exploitant	: SIANE						
Constructeur	: OPURE						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Maclin(RUISSEAU)(R151-F6574000)						
Ru (ou autre)	: Maclin						
Rivière 1	: Aubetin						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 180 E.H	Débit de référence	: 27 m ³ /j				
	: 10,8 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,067 km				
Capacité hydraulique TS	: 27 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 27 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

Caractéristiques de fonctionnement

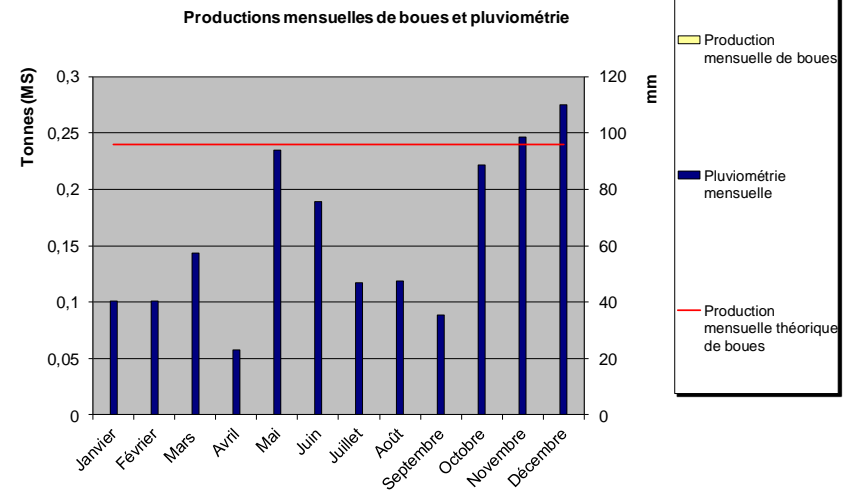
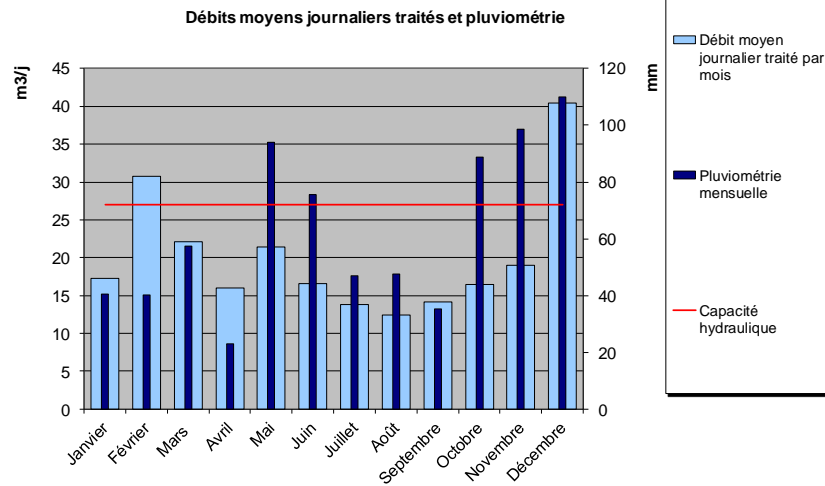
Communes raccordées : Beautheil-Saints / Beautheil Villers-Les Parichets

Nombre de raccordables :	125	habitants	94	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	13	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	13	m ³ /j	moyen :	20	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge DBO5 :	133 E.H.	maxi temps sec :	21	m ³ /j	maxi temps de pluie :	122	m ³ /j
réf. DBO5 :	0,74	date :	06/2015	réf. AESN :	0,51	date :	06/2015	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	6,4	kwh/j	0,9	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/01/2019		312			292	340	780	100			100	9,7
	A2+A5+A4	29/01/2019		10			10	6	28	2,9	1,6	61,6	64,5	8,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2019		246			251	300	656	70			70	7,9
	A2+A5+A4	18/06/2019		41			50	34	131	29	21	21,8	50,8	5,2
Flux amont retenus en kg/j				5,3			7,8	8	19	1,7				0,2
Flux amont retenus en E.H.				59				133	125	113				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				26			30	20	80	16	11,3	41,7	57,6	6,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,1			88,4	93,5	88,2	77,8			31,5	25,3
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Beauvoir / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037702901000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Station d'épuration</p> <p>Les données débitmétriques transmises par l'exploitant sont encore des relèves hebdomadaires (temps de fonctionnement des pompes). Une évolution de la télésurveillance permettrait le changement de la carte SIM nécessaire à l'exploitant pour récupérer les données journalières de fonctionnement. Cette modification serait à réaliser en concertation avec la Communauté de Commune Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) et l'exploitant.</p> <p>Des valeurs anormalement faibles de débit (8 à 10 m³/j) sont constatées sur la période allant du 04/10/19 au 02/11/19, sans explication.</p> <p>Selon le nouvel arrêté du 21 juillet 2015 (assainissement collectif et non collectif de capacité > 20 EH), applicable au 1er janvier 2016, aucune mesure d'autosurveillance n'est demandée pour les stations d'épuration d'une capacité inférieure ou égale à 200 EH. Seule une estimation du débit en entrée ou en sortie de dispositif est attendue. Cependant l'exploitant a tout de même réalisé un bilan 24h en mai 2019. Les coefficients de charge polluante ont donc pu être réactualisés sur la base de cette mesure. La charge obtenue en NTK est cohérente avec celle attendue au regard du nombre d'habitants raccordables. La station d'épuration est chargée à 73% en pollution.</p> <p>La qualité des eaux rejetées lors de la visite du SATESE respectait largement le niveau de rejet en vigueur. Les rendements obtenus par ce dispositif sont très bons pour les paramètres dont le traitement est assuré par ce type de filière (MES, DBO5, DCO et NK). Ce dispositif n'est par contre pas conçu pour l'élimination de l'azote global et du phosphore.</p> <p>Les cycles d'alimentation des 1er et 2ème étages sont respectés. L'invasion du filtre n°2 du 2ème étage par du liseron est régulière et impacte le bon développement des roseaux. Afin d'y remédier, l'exploitant a recouvert ce filtre de copeaux de bois. Cette action est cependant fortement déconseillée avec ce type de matériau (risque de colmatage par pourriture lente du bois). Il a donc été préconisé, lors de la visite SATESE de février 2020, de les retirer. Le paillage doit être réalisé, sur 10 cm de hauteur, avec les roseaux faucardés ou l'utilisation de paille de céréales en complément (blé, avoine...).</p> <p>La repousse des roseaux de ce filtre sera à surveiller. Le cas échéant, il devra être nettoyé et replanté à l'automne pour éviter le risque de dessèchement des plants en été et faciliter leur enracinement. Le désherbage manuel doit être utilisé pour éliminer les mauvaises herbes en petites quantités sur les filtres. Cela évite la propagation des plantes vivaces (liseron, orties). Cette action d'arrachage doit être effectuée de façon régulière afin de retirer les racines (binage) pour éviter les repousses. Néanmoins si cette invasion est importante et régulière, il est recommandé de pratiquer l'ennoyage des filtres via l'installation de tubes de mise en charge au niveau des regards de collecte des eaux traitées en sortie de ces filtres (une baisse des performances de nitrification sera en revanche constatée pendant la période d'ennoyage ; cf. anoxie). Il s'agit de la méthode la plus efficace pour lutter contre le développement des adventices à rhizomes.</p>
Mise en service : 18/09/2013 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : AQUALTER	
Constructeur : OPURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)	
Ru (ou autre) : Avon	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 200 E.H Débit de référence : 30 m ³ /j	
: 12 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,65 km	
Capacité hydraulique TS : 30 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 30 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

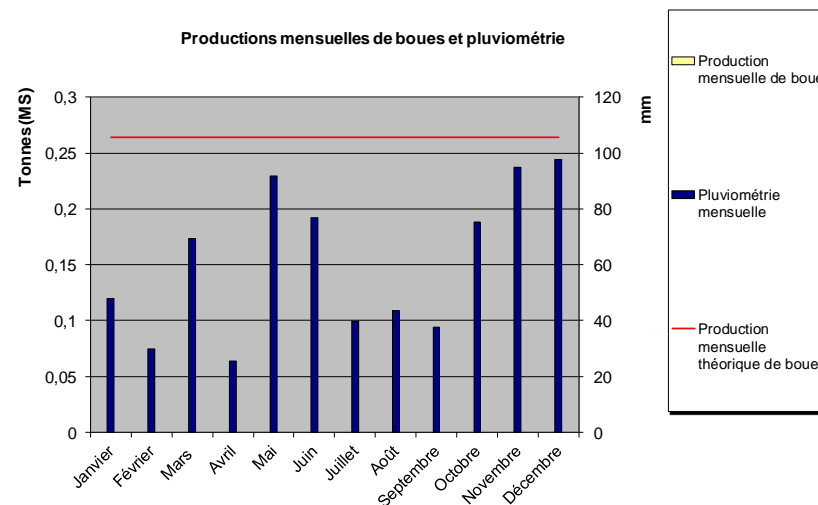
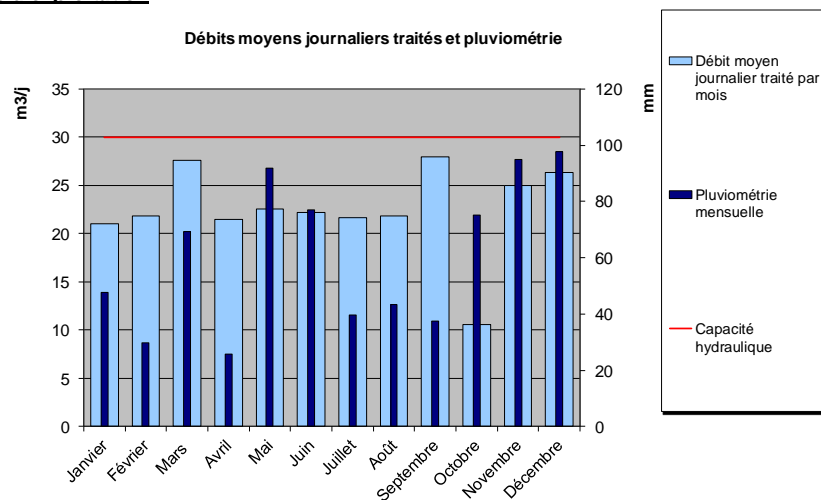
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Beauvoir													
Nombre de raccordables :	205	habitants	154	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	21	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	21	m ³ /j	moyen :	22,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	147 E.H.	maxi temps sec :	24,7	m ³ /j	maxi temps de pluie :	37	m ³ /j			
réf. NK :	0,73	date :	05/2019	réf. AESN :	0,41	date :	05/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	2,6	kwh/j	0,4	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	02/05/2019	21	265			250	282	688	103	81,1	1,01	104	11,1
	A2+A5+A4	02/05/2019	21	8,36			9	3	38	1,95	0,39	54,7	55,6	6,12
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/08/2019		540			572	680	1498	175			175	19
	A2+A5+A4	27/08/2019		4			10	3	33	3,1	1,4	70,8	73,8	8,6
Flux amont retenus en kg/j				5,7			5,4	6	15	2,2				0,2
Flux amont retenus en E.H.				63				100	99	147				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			9	3	36	2,5	0,9	62,7	64,7	7,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,1			97,4	99,2	96,1	98,2			52,2	49,8
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Bellot / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037703001000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement de Bellot présente un mauvais comportement : pourtant de type séparatif à 100% de son linéaire, il collecte en effet des eaux pluviales.</p> <p>Le futur système de traitement intercommunal prévu pour Bellot et Villeneuve-sur-Bellot n'étant pas dimensionné pour traiter les apports d'eaux pluviales de la commune de Bellot, il importera de mettre en œuvre les travaux de mise en conformité des mauvais branchements pour réduire de façon substantielle les débits d'eaux claires météoriques. Il est rappelé que les à-coups hydrauliques liés à l'apport d'eaux météoriques sont incompatibles avec un bon fonctionnement de la station d'épuration.</p> <p>La quantité d'eaux claires parasites d'infiltration, en période de nappe haute (février), a représenté en 2019, près de 20% des débits collectés.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux rejetées peut être tout à fait conforme à la norme en vigueur ponctuellement. Toutefois, elle est régulièrement dégradée par la perte, avec les eaux épurées, de flottants mêlés à des floccs de boues (cf. résultats de la visite SATESE du 28 mars). Ce mélange est non piégé à la surface du clarificateur, du fait de l'absence de cloison siphonide.</p> <p>Il est à noter de plus, que la conception du clarificateur non raclé, de forme cylindro-conique, favorise la production de ce mélange par la flottation d'amas de boues (dénitrification des boues non reprises par la recirculation).</p> <p>Par ailleurs, en période pluvieuse, des surcharges hydrauliques du clarificateur ont lieu, perturbant sérieusement le fonctionnement de la station d'épuration par des pertes massives de matières en suspension (MES).</p> <p>L'irrégularité de la production de boue selon les mois, met parfaitement en exergue cette situation. Cet indicateur de l'efficacité globale du système d'assainissement conduit à considérer que cette dernière a été de l'ordre de 35% en moyenne sur l'année 2019, ce qui est très médiocre.</p> <p>Une gestion plus rigoureuse des boues permettrait d'améliorer cette situation. Elle consisterait à planifier l'enlèvement des boues en fonction des extractions sur les lits, afin de disposer toujours de lits vides.</p> <p>Le suivi analytique des boues évacuées, réalisé conformément à la réglementation, a rendu compte d'une très bonne qualité du produit.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration commune à Bellot et Villeneuve-sur-Bellot (procédé boues activées en aération prolongée, capacité polluante de 1700 EH, débit de référence de 584 m³/j, traitement du phosphore, traitement des boues sur lits plantés de roseaux), ont abouti fin juin 2019.</p> <p>Le lancement de la consultation des entreprises a été reporté d'une année, du fait du transfert de compétence de l'assainissement à la communauté de Communes des deux Morin (CC2M). Il est prévu un lancement de la consultation en septembre 2020. Il s'agit d'une priorité du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU2).</p>
Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN (Communauté de communes)	
Exploitant : SIANE	
Constructeur : SERTED	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : MISE F95036/ DDAF	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Petit Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 550 E.H Débit de référence : 120 m ³ /j	
: 33 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3 km	
Capacité hydraulique TS : 120 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 120 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

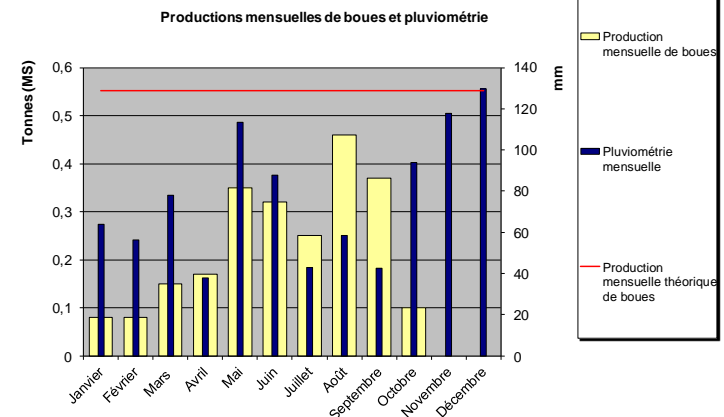
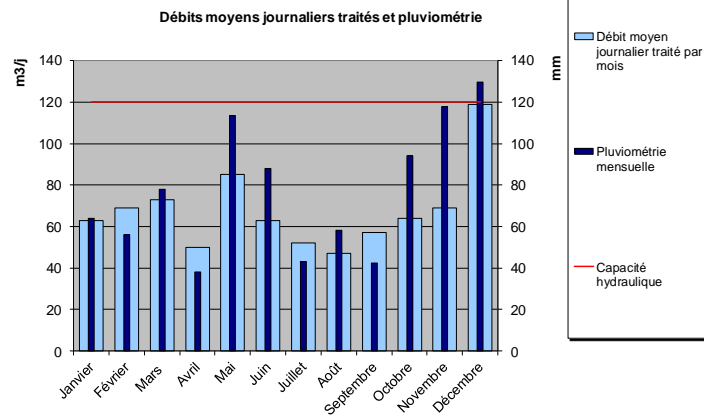
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Bellot													
Nombre de raccordables :	225	habitants	319	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	52	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	53	m ³ /j	moyen :	67,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	307 E.H.	maxi temps sec :	66	m ³ /j	maxi temps de pluie :	155	m ³ /j				
réf. NK :	0,56	date :	10/2019	réf. AESN :	0,36	date :	10/2019	Production annuelle de boues :	2,3	tMS	21	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	inconnu	kwh/j	inconnu	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/03/2019		540			396	420	1140	136	85		136	15
	A2+A5+A4	28/03/2019		204			72	31	226	16	2,2	12,5	28,5	8,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/08/2019		476			254	290	688	129			129	12
	A2+A5+A4	21/08/2019		9			8	3	24	2,1	0,76	0,93	3,03	5,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/10/2019	56	282			212	239	580	82,8		0,04	82,8	7,8
	A2+A5+A4	17/10/2019	56	4,7			7	3	27	3,9		0,35	4,24	2,45
Flux amont retenus en kg/j				16			12	13	32	4,6				0,44
Flux amont retenus en E.H.				176				223	217	307				257
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				73			29	12	92	7,3	1,5	4,6	11,9	5,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				86,2			91,9	96,8	90,7	94			90,5	55,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Bernay-Vilbert / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037703101000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte Selon les données 2019 communiquées par le délégataire, 64j de by-pass auraient eu lieu au niveau du bassin d'orage de Vilbert, représentant un volume de 11 308 m³ (soit 83% du volume traité). Ce volume, anormalement élevé, provient très certainement d'un problème d'estimation des débits déversés. A noter que la DDT a demandé fin 2019 que ce point de surverse soit qualifié en A2. La capacité hydraulique du dispositif a été dépassée 142 j en 2019. Ces dépassements, régulièrement observés ces années passées, s'expliquent notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la restitution du bassin d'orage (son curage est d'ailleurs préconisé pour récupérer les 100 m³ de volume utile et une amélioration de son fonctionnement par temps sec est à prévoir) dont les modalités doivent être revues et optimisées en 2020, - l'apport d'ECPP environ 100 m³/j cette année, - l'infiltration avérée de l'Yerres dans le réseau adjacent à la station d'épuration (regards du réseau en bordure de l'Yerres à remplacer par des regards étanches) et au niveau du réseau d'assainissement d'eaux usées en encorbellement au niveau de la traversée de l'Yerres (dans le prolongement du chemin du Rossignol). <p>Station d'épuration La qualité des eaux rejetées respectait les normes de rejet sur l'ensemble des mesures réalisées en 2019 (visites et bilan 24h du SATESE, autosurveillance réglementaire). Néanmoins la production de boues de la station sur l'année 2019 présente un déficit d'environ 50%, ce qui relativise la bonne qualité du traitement. Ce déficit est chronique depuis de nombreuses années. Les fortes variations hydrauliques couplées à un clarificateur aux performances limitées (clarificateur statique) peuvent en être à l'origine. Le suivi analytique des boues et leurs teneurs sont conformes avec la réglementation. Le scénario SANDRE devra intégrer en 2020 la modification de point A2 demandée par la DDT.</p> <p>Travaux et études Projet de passage en assainissement collectif du hameau de Pompierre (cf. application du zonage des eaux usées et du SDA de 2001) : le bureau d'études IRH a été retenu par la commune comme maître d'œuvre début 2019. Le projet prévoit la pose d'un nouveau réseau d'eaux usées gravitaire (550 ml pour 34 branchements) avec un poste de refoulement (415ml environ), qui permettra un traitement des eaux usées sur des filtres plantés de roseaux d'une capacité de 110 EH. La mission du maître d'œuvre intègre en tranche optionnelle, un suivi-animation des travaux en domaine privé (déconnexion des branchements du réseau pluvial pour un raccordement sur le réseau d'eaux usées neuf). La maîtrise d'œuvre a bien avancé en 2019 avec un choix de l'entreprise de travaux qui devrait avoir lieu au second semestre. Les travaux de remplacement du réseau d'eaux usées chemin des Près Gardien (tête de station d'épuration) n'ont pas encore débuté à ce jour (cf. réparation faite par le délégataire ayant permis de repousser l'urgence de réhabilitation).</p>
Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : BERNAY VILBERT	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F472/MISE/200/109	
Arrêté préfectoral boues : F 477 MISE/2013/037	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 150 m ³ /j	
: 60 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 7,15 km	
Capacité hydraulique TS : 150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 77%	
Capacité hydraulique TP : 150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 23%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

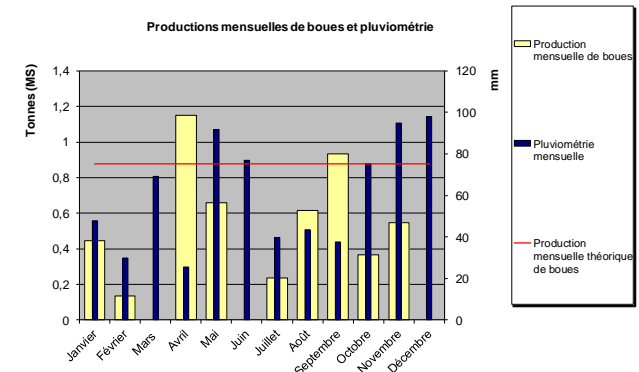
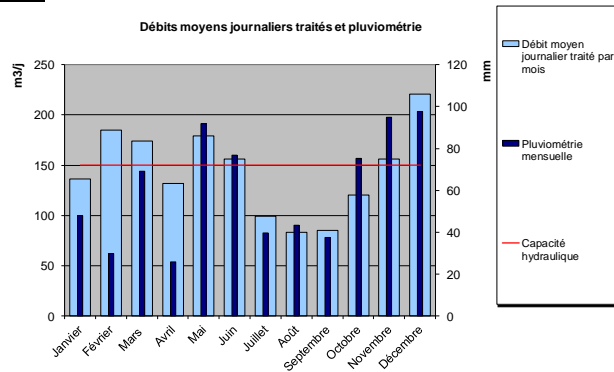
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Bernay-Vilbert													
Nombre de raccordables :	684	habitants	513	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	98	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	75	m ³ /j	moyen :	143,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	487 E.H.	maxi temps sec :	176	m ³ /j	maxi temps de pluie :	348	m ³ /j			
réf. NK :	0,49	date :	06/2019	réf. AESN :	0,41	date :	06/2019	Production annuelle de boues :	5,1	tMS	29	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	100,1	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/02/2019	231	110			61	67	169	37	22,1		37	3,3
	A2+A5+A4	11/02/2019	263	10,3			4	6,91	23,5	7,33	4,07	2,72	9,86	3,77
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/03/2019		214			172	170	521	63			63	6,8
	A2+A5+A4	20/03/2019		4			8	3	27	2,1	0,79	10,7	12,8	1,4
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/06/2019	126	268			195	226	525	57,7			57,7	6,6
	A2+A5+A4	04/06/2019	126	8			15	6	32	5,6	2,8	0,9	6,5	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	25/06/2019	122	130			147	156	424	47,9	40		47,9	5,85
	A2+A5+A4	25/06/2019	118	7,4			9	3	36,6	8,62	8,32	0,25	8,87	5,2
Flux amont retenus en kg/j				34			24	28	66	7,3				0,83
Flux amont retenus en E.H.				374				473	440	487				488
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			9	5	30	5,9	4	3,6	9,5	3,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,9			93,7	95,7	91,4	87,1			80,5	40,4
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l				30				30	90	15				
Normes de rejet annuelles en rendement				92				87	84	72				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Béton-Bazoches / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037703201000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte Ce réseau est mixte (unitaire et séparatif) et collecte en quantités trop importantes des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) et des Eaux Claires Météoriques (ECM). Des travaux de déconnexion de surface active sont réalisés en plusieurs tranches dans le secteur de la RN4. Le débit admis à la station d'épuration est régulé pour ne pas surcharger hydrauliquement les ouvrages. La station d'épuration est sollicitée hydrauliquement (jusqu'à 289 m³/j en moyenne hebdomadaire) ; ce qui pénalise fortement son fonctionnement en générant des pertes de boues régulières. La mise en service de la télésurveillance de la station d'épuration (intégrant la mesure des temps de déversement au niveau du déversoir d'orage situé en tête) le 31/12/2019 permettra de récupérer des données journalières en 2020 et d'estimer l'importance des déversements.</p> <p>Station d'épuration Les performances épuratoires de cette station sont très insuffisantes au regard de la production de boues, proportionnelle à la pollution éliminée, avec seulement 10 g MS/E.H./j pour 60 g attendus. Les boues en excès doivent être soutirées plus régulièrement (éviter les fortes concentrations en boues dans le bassin d'aération, 7,5 et 11 g/l à l'occasion des visites SATESE). Pour cela, les boues des lits de séchage doivent être enlevées rapidement par la commune après leur déshydratation (même partielle en période hivernale), également possibilité d'installer des géotubes. Les boues sont évacuées au centre de compostage de Cerneux. L'unique analyse des boues montre qu'elles sont de bonne qualité. Pour l'ensemble des prélèvements réalisés (mesure d'autosurveillance et visites SATESE), la qualité de l'eau traitée est correcte et traduit des performances de traitement compatibles avec l'arrêté du 21 juillet 2015. Les coefficients de la charge polluante ont été actualisés avec les résultats de la mesure d'autosurveillance. La charge polluante mesurée en NK de 413 E.H. est inférieure à la charge polluante théorique de 578 E.H. correspondant aux 770 habitants raccordables. Cet écart reflète toutefois le taux de collecte moyen de la pollution par le réseau d'assainissement.</p> <p>Travaux et études Les travaux de déconnexion de surface active dans le secteur RN4/Chemin des Moissons ont été terminés en décembre 2017. La prochaine tranche concernant le secteur Chemin Vert/RN4/rue du Château d'eau a été engagée le 24/01/2020 par la réunion de lancement de la mission de maîtrise d'œuvre (TEST Ingénierie). Ainsi, ces travaux permettront de réduire les déversements dans le milieu naturel par temps de pluie au niveau du déversoir d'orage de la rue de l'Aubetin et de limiter le dimensionnement des ouvrages de collecte et de stockage des eaux usées situés en aval. Une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux à 2 étages verticaux ou disques biologiques + filtres plantés de roseaux d'une capacité de 1 030 E.H. devrait être également construite avec un bassin d'orage de 200 ou 400 m³ selon la filière de traitement retenue. La finalisation de l'acquisition du terrain prend beaucoup de temps (frein à l'avancement du projet). Cette reconstruction est priorisée dans le Schéma départemental d'assainissement des eaux usées n°2 (SDASS EU2). L'ouverture des plis relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration s'est déroulée le 09/01/2020 (AMO TEST Ingénierie). Le rendu de l'analyse des offres est prévu début 2020. Afin de fiabiliser les hypothèses de départ et de réduire le risque de sur ou sous-dimensionnement du volume du bassin d'orage, TEST Ingénierie a proposé d'actualiser la modélisation hydraulique par une campagne de mesures (prévue début 2020).</p>
Mise en service	: 01/01/1976	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage	: BETON BAZOCHES			
Exploitant	: SIANE			
Constructeur	:			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015			
Arrêté préfectoral boues	:			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)			
Ru (ou autre)	:			
Rivière 1	: Aubetin			
Rivière 2	: Grand Morin			
Fleuve	: MARNE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 800 E.H	Débit de référence	: 160 m ³ /j	
	: 39 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,17 km	
Capacité hydraulique TS	: 160 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 62%	
Capacité hydraulique TP	: 160 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 38%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE			
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé	

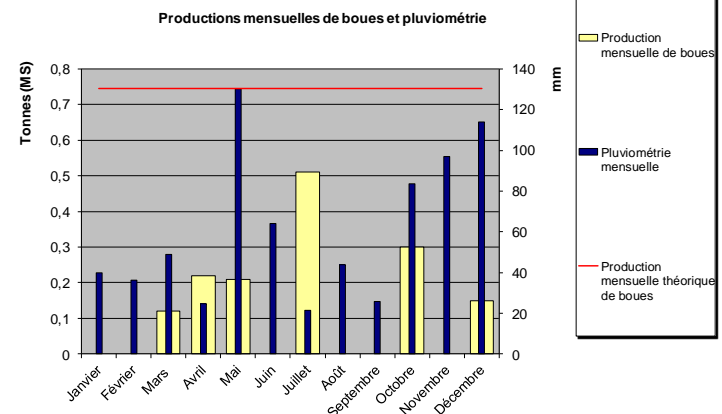
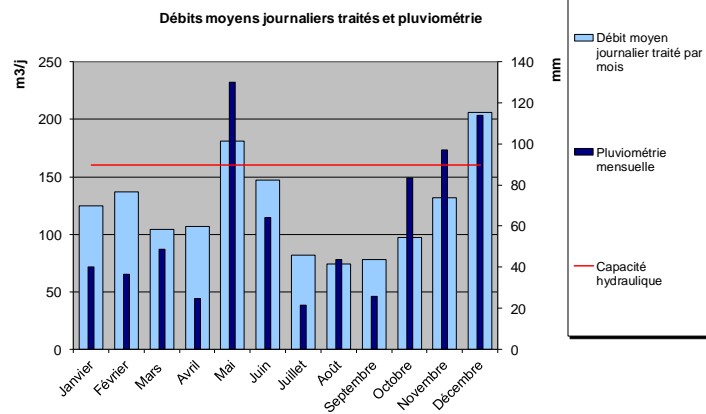
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Béton-Bazoches													
Nombre de raccordables :	770	habitants	578	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	74	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	68	m ³ /j	moyen :	122,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	413 E.H.	maxi temps sec :	116	m ³ /j	maxi temps de pluie :	289	m ³ /j			
réf. NK :	0,52	date :	03/2019	réf. AESN :	0,39	date :	03/2019	Production annuelle de boues :	1,5	tMS	10	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	110	kwh/j	5,9	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/03/2019	119	216			158	158	473	52,3		0,04	52,3	5,68
	A2+A5+A4	21/03/2019	111	5,1			6	3	25	1,8		13,2	14,9	0,91
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2019		208			219	250	593	123			123	9,6
	A2+A5+A4	10/04/2019		5			7	3	23	2,6	0,93	2,01	4,61	5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/07/2019		160			178	200	491	94			94	8,1
	A2+A5+A4	09/07/2019		9			7	3	21	2,8	1,2	1,06	3,86	2,3
Flux amont retenus en kg/j				26			19	19	56	6,2				0,7
Flux amont retenus en E.H.				286				313	375	413				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			7	3	23	2,4	1,1	5,4	7,8	2,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,6			96,4	98,5	95,6	97,2			88,5	68,2
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Blandy-les-Tours / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037703401000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte Le réseau d'assainissement est sujet à une collecte significative d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) depuis plusieurs années. Celle-ci est moins importante en 2019 qu'en 2018 (30 m³/j contre 361 m³/j). Cette diminution s'explique par des événements pluvieux moins importants et moins fréquents. Des réparations sur le réseau sont encore à programmer au vu de la quantité restante d'ECPP par temps sec. Par temps de pluie, les débits collectés par les ouvrages de la station sont bien supérieurs à leur capacité nominale de 150 m³/j. Sur l'année, la station a fonctionné 25% du temps au-dessus de sa capacité hydraulique. Le débit entrant est limité par le fonctionnement d'une seule pompe à la fois (pas de régulation au sens strict du terme). Le débit maximal de temps de pluie retenu est de 589 m³/j le 11/05/2019, après un cumul de pluies de 46,9 mm sur 3 jours. Le percentile 95 est supérieur au volume de référence.</p> <p>Station d'épuration La qualité de l'eau traitée par ce dispositif est satisfaisante pour l'ensemble des mesures effectuées (contrôle inopiné, visite SATESE et autosurveillance). La conformité de la qualité de l'eau traitée doit être établie à partir des normes de rejet du constructeur qui ont été déclarées au titre de l'article 41 du décret du 29 mars 1993 "procédures" ; l'exploitant lui juge la conformité d'après l'arrêté du 21 juillet 2015 (à corriger). La production de boues (boues évacuées sans la chaux) représente un ratio de 22 gMS/E.H/j pour une valeur théorique de 60 g ; elle est insuffisante. En moyenne annuelle, la charge hydraulique de l'installation est de 94% ; ce dispositif est donc sujet à des surcharges hydrauliques fréquentes. Cela explique les pertes de boues, d'autant que la décantation des boues est mauvaise (indice de boues supérieur à 200 ml/g). Un programme d'automatisation a été installé en janvier 2018 dans le SOFREL pour gérer l'aération et asservir la recirculation des boues en fonction du débit entrant (devait réduire les pertes de boues). Une régulation du débit entrant plus stricte basée sur la capacité hydraulique du clarificateur ne pourra être mise en œuvre qu'après la création d'un point de by-pass en tête de la station d'épuration (dans le regard à la jonction des 2 arrivées du réseau d'assainissement). Sans ce point de déversement, les réseaux amont seraient en charge et déborderaient par les tampons dans le chemin d'accès à la station d'épuration. Les flottants du clarificateur sont retraités à la station d'épuration de Dammarie-les-Lys et représentent cette année 20,2% de la production annuelle de boues évacuée. La synthèse de la qualité des boues produites par les 8 stations d'épuration du même secteur (Ex-CCVC) traduit de manière globale leur qualité normale. Le SATESE a utilisé les résultats de la mesure d'autosurveillance de mars pour actualiser les coefficients de la charge polluante ; la charge exprimée d'après le paramètre NK de 527 E.H. est proche de la charge polluante théorique de 520 E.H. correspondant aux 694 habitants raccordables.</p> <p>Travaux et études Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est ancien (1999). Il est prévu de le réviser en 2020-2021 pour disposer entre autres d'un diagnostic récent de l'état des réseaux d'assainissement et une localisation des intrusions d'ECPP. Une étude de faisabilité d'un traitement commun entre les communes de Fouju et de Blandy-les-Tours est également envisagée. Certains points d'intrusion sont connus. Le réseau aboutissant au déversoir d'orage de la rue Vauchèvres (RD 115) pourrait collecter des drains agricoles (source importante de collecte des ECPP). Le réseau EP de la rue Vauchèvres est en mauvais état, sa réhabilitation est à prévoir. Une ITV est prévue sur le 2nd réseau alimentant la STEP courant 2020 pour vérifier l'intrusion d'eaux claires.</p>
Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : SIGOURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 445 - Art 41, N° M: 1995/167	
Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 150 m ³ /j	
: 57,6 kgDBO ₅ /j Longueurs des réseaux : 6,107 km	
Capacité hydraulique TS : 150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 69%	
Capacité hydraulique TP : 150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 31%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE MOBILE + CHAULAGE + SILO SOUPLE	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (20,2%) VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (79,8%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

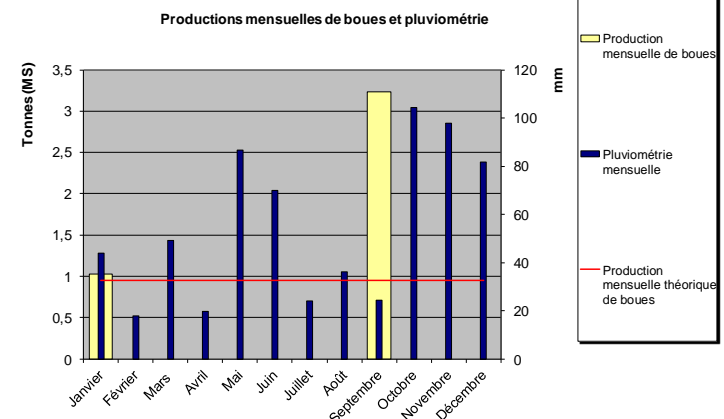
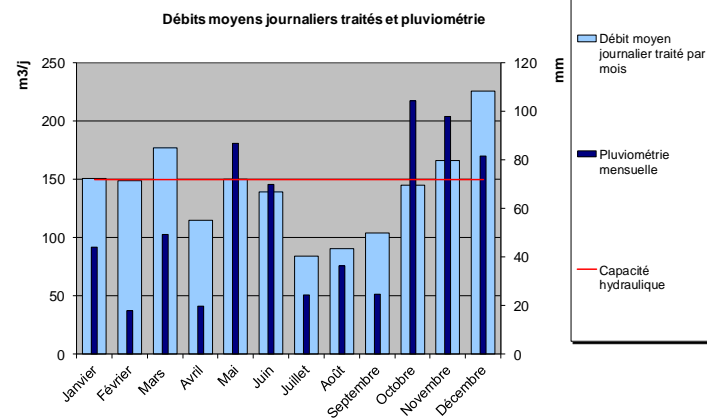
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Blandy-les-Tours													
Nombre de raccordables :	694	habitants	520	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	82	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	87	m ³ /j	moyen :	141,4	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	527 E.H.	maxi temps sec :	117	m ³ /j	maxi temps de pluie :	589	m ³ /j			
réf. NK :	0,53	date :	03/2019	réf. AESN :	0,59	date :	03/2019	Production annuelle de boues :	4,3	tMS	22	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	79,8	kwh/j	2,6	kWh/kg DBO5/j									Traitement P :	Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/03/2019		92			61	81	142	48			48	4,6
	A2+A5+A4	20/03/2019		12			10	4	31	3,7	1,8	1,49	5,19	3,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/03/2019	123	464			247	260	716	64	38,1	1,83	65,8	8,1
	A2+A5+A4	26/03/2019	123	4			6	3	26	3,2	1,8	2,08	5,25	2,2
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/07/2019	70	480			307	320	896	84	70	1	84	12
	A2+A5+A4	09/07/2019	66	7,8			10	4	31	4,4	1,5	1,1	4,5	4
Flux amont retenus en kg/j				57			30	32	88	7,9				1
Flux amont retenus en E.H.				633				533	587	527				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			9	4	29	3,8	1,7	1,6	5	3,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,9			92,8	97,6	90,4	94,1			92,1	58
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037703801000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1979	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	: 01/01/2008	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CAMVS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: NDE et SOBEA/GTM		
Police de l'eau	: DRIEE IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)		
Arrêté préfectoral eaux	: 05/DAI/2E/003		
Arrêté préfectoral boues	: N° 11 DRIE 73		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 77000	E.H	Débit de référence	: 19728 m ³ /j
	: 4625	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 238,948 km
Capacité hydraulique TS	: 22000	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 92%
Capacité hydraulique TP	: 22000	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 8%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 104		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La régulation de la station d'épuration est appropriée, seuls deux dépassements de la charge hydraulique nominale ayant été observés. En absence de crue pour l'année 2019, le volume by-passé au point A2 a notablement diminué (- 59 %) et ne représente plus que 4 % du volume entrant sur la station d'épuration. Par contre, le nombre de déversements est élevé avec un nombre de jours concernés de 87 (impact des petites pluies significatif). La collecte importante d'eaux claires parasites permanentes (influence forte des nappes) qui représentent plus de 50 % du débit d'eaux usées théorique provient essentiellement de la CAGPS (>75 %). Il a été relevé une augmentation des débits au dernier trimestre, phénomène s'expliquant par une augmentation des débits sur la CAGPS (forte pluviométrie) et un transfert d'eau usées du PR3 sur la station de Boissettes afin de soulager celle de Dammarie-les-Lys qui a fait l'objet de travaux de maintenance.

Station d'épuration

Le fonctionnement de cette unité de traitement a été jugée non conforme avec 12 dépassements de la valeur limite en MES dont une réhibitoire (y compris DCO ce jour là et PT pour une autre journée). Cette dégradation du rejet du rejet est majoritairement imputable aux by-pass en temps de pluie, le bassin d'orage n'étant plus fonctionnel. En fin d'année 2013, le bassin d'orage a été mis hors service, celui-ci étant devenu inutilisable suite à l'apparition de nombreuses fissures. La production de boues reste largement en dessous de l'objectif théorique avec un déficit de 39 %. Ce chiffre révèle que les départs de boues doivent être nettement plus importants que ceux évalués dans le cadre de l'autosurveillance. Ces pertes de boues sont imputables en partie à une dégradation rapide de la capacité des boues à décanter en octobre 2019. Un traitement curatif pour éliminer les bactéries filamenteuses a été mis en place par l'exploitant en décembre 2019 (Chloration). Le taux de boues dans le bassin reste anormalement élevé, celui-ci dépassant souvent la valeur maximale préconisée de 5 g/l.

Les boues sont transférées sur la station de Dammarie-Les-Lys via une canalisation passant sous la Seine et déshydratées pour être majoritairement brûlées. La performance de la filière de déshydratation de boues est volontairement dégradée pour permettre le transfert des boues dans de bonnes conditions (boues concentrées à 2.5 % MS). Le suivi réglementaire des boues est désormais effectif et montre la production d'une boue de bonne qualité. La consommation d'énergie électrique est modérée, celle-ci devant baisser avec le renouvellement des diffuseurs d'air au premier semestre 2020.

La qualité des mesures débitométriques est redevenue satisfaisante pour l'année 2019 avec des écarts débitométriques entre l'amont et l'aval inférieurs à 10 %.

Travaux et études

La CAGPS prévoit de lancer un nouveau SDA à l'échelle de son périmètre à la fin de l'année 2020. La campagne RSDE lancée fin 2018 devrait se terminer en 2019 afin d'engager si nécessaire la recherche de l'origine des polluants significatifs.

La procédure de renouvellement de l'arrêté d'autorisation est en cours et devrait se finaliser en 2020. Le dimensionnement du bassin d'orage de Boissettes est prévu dans le cadre de l'étude de modélisation intégrée au SDA.

La création d'un poste de refoulement au niveau de la rue des Praillons est programmée en 2020 pour mettre en conformité un réseau d'eaux usées raccordé actuellement sur une canalisation de refoulement engendrant des dysfonctionnements.

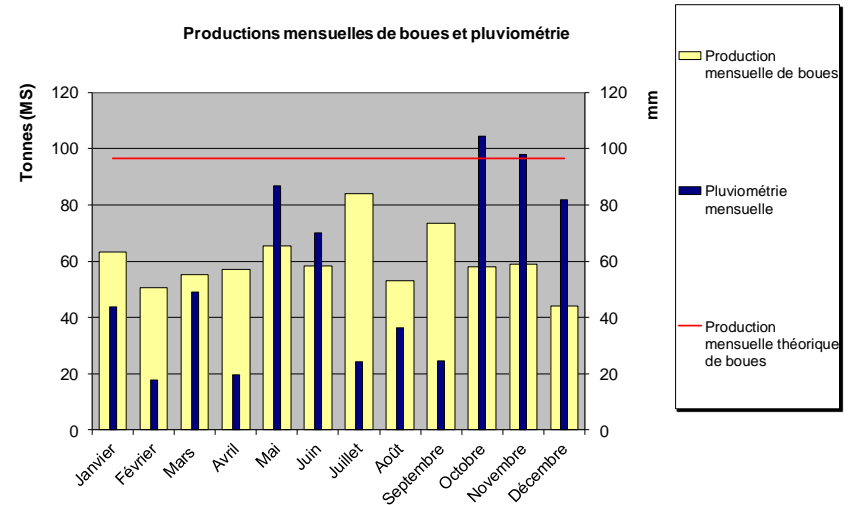
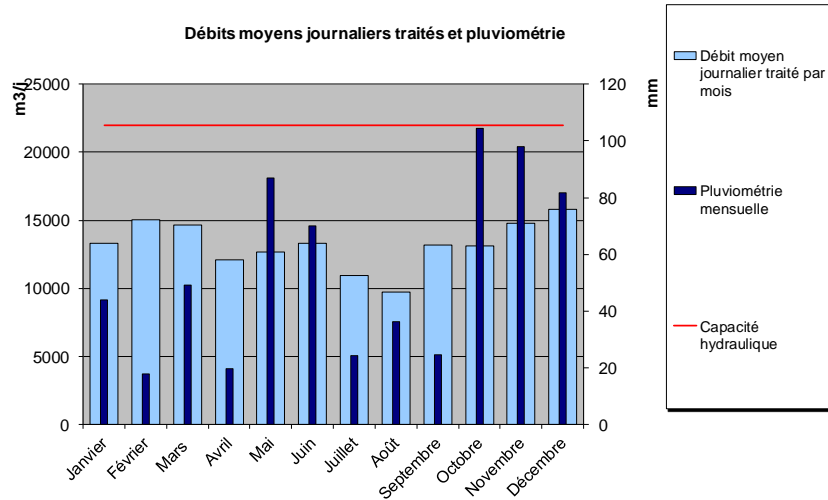
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Cesson, Le Mée-sur-Seine, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis													
Nombre de raccordables :	67589	habitants	50692	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	9043	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	10860	m ³ /j	moyen :	13214,4	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	46617 E.H.	maxi temps sec :	13533	m ³ /j	maxi temps de pluie :	22450	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,61	date :	12/2019	réf. AESN :	0,56	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	721,1	tMS	42	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	8161,2	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				3853			2471	2797	7753	683				75
Flux amont retenus en E.H.				42811				46617	51687	45533				44118
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				15			6	8	36	3,4	1,7	1,1	4,5	0,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,8			97,1	97	94,2	95,1			93,7	87,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	1,5
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	8			10	1
Normes de rejet annuelles en rendement					90			89	81	85			75	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Boissise-le-Roi / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires																			
Code Sandre : 037704001000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE Mise en service : 20/11/2000 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CAMVS Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST Constructeur : SOBEA/SOGEA Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES Arrêté préfectoral eaux : 99 DAI E 037 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte</p> <p>Les surcharges hydrauliques sont toujours aussi importantes avec 27 dépassements de la charge nominale et, tout particulièrement, pour le second semestre avec des pluies régulières. Le volume d'eaux claires parasites permanentes (ECP) a été divisé par presque deux par rapport à 2018 (320 m³/j). En période de nappe basse (octobre), les ECP représentent plus de 18 % du volume théorique d'eau assainie et proviennent du PR des vives eaux.</p> <p>Le volume déversé au point A2 est faible puisqu'il ne représente que 1.6 % du volume traité sur le dispositif soit 4 905 m³ pour un total de 13 déversements. Sur les 7 ouvrages du réseau pouvant déverser vers le milieu naturel, deux dépassent le seuil de 120 kg/j de DBO5. Seul le DO3 a été équipé d'une mesure en novembre 2019.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux rejetées a été dégradée ponctuellement pour les matières azotées avec des teneurs anormalement élevées en NTK et NGL pour un bilan en novembre. Cela dégrade la moyenne annuelle de concentration et de rendement sur ces paramètres. La qualité de l'eau traitée reste bonne pour les autres paramètres, le bilan le plus impactant et intégrant les flux by-passés n'étant pas pris en compte (débit traité supérieur au débit de référence). Cependant, la production de boues a baissé de manière significative (-26 %/2018) renforçant le déficit qui est chronique (-67%). Ceci témoigne d'une performance globale insuffisante du système d'assainissement dont l'origine reste à découvrir. Les différents problèmes survenus sur l'atelier de traitement des boues n'ont, en principe, que reporté les extractions d'un mois sur l'autre.</p> <p>Cette station d'épuration reste peu chargée en pollution (36 % sur la base de la pollution carbonée), mais ce constat est en adéquation avec le nombre de raccordables.</p> <p>Il a été relevé une dégradation de la fiabilité de la métrologie avec un défaut de mesure de la sonde aval pendant 6 mois et des écarts entre les débits amont et aval significatifs pendant 4 mois. Les résultats sont devenus cohérents à partir du mois de novembre.</p> <p>Le suivi réglementaire des boues montre la production d'un produit de bonne qualité.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les travaux de mise en conformité de l'autosurveillance du réseau seront finalisés au premier trimestre 2020 avec l'instrumentation du trop-plein PR des vives eaux, le DO4 étant requalifié en point SANDRE R1 (moins de 120 kg DBO5/j).</p> <p>Le nouveau dossier loi sur l'eau nécessaire à l'établissement du nouvel arrêté d'exploitation a été déposé à la DRIEE fin 2019.</p> <p>Le scénario SANDRE collecte sera établi en 2020.</p>																			
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : SEINE																				
<p>Caractéristiques techniques</p> <table border="0"> <tr> <td>Capacité pollution</td> <td>: 8000</td> <td>E.H</td> <td>Débit de référence</td> <td>: 1600 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 480</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 23,45 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 1600</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 56%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 1600</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 44%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE Destination des boues : INCINERATION (100%)</p>		Capacité pollution	: 8000	E.H	Débit de référence	: 1600 m ³ /j		: 480	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 23,45 km	Capacité hydraulique TS	: 1600	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 56%	Capacité hydraulique TP	: 1600	m ³ /j (pluie)	Unitaire
Capacité pollution	: 8000	E.H	Débit de référence	: 1600 m ³ /j																
	: 480	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 23,45 km																
Capacité hydraulique TS	: 1600	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 56%																
Capacité hydraulique TP	: 1600	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 44%																
<p>Autosurveillance</p> Nombre de bilans 24h réalisés : 25 Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé																				

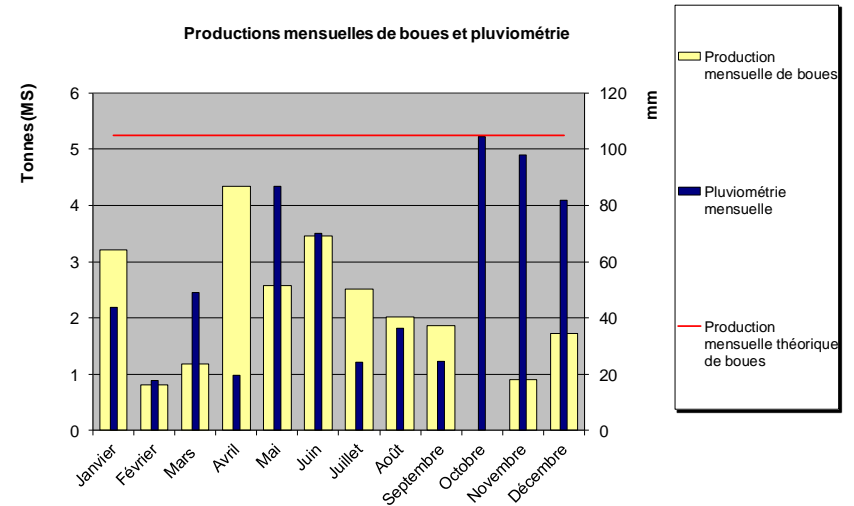
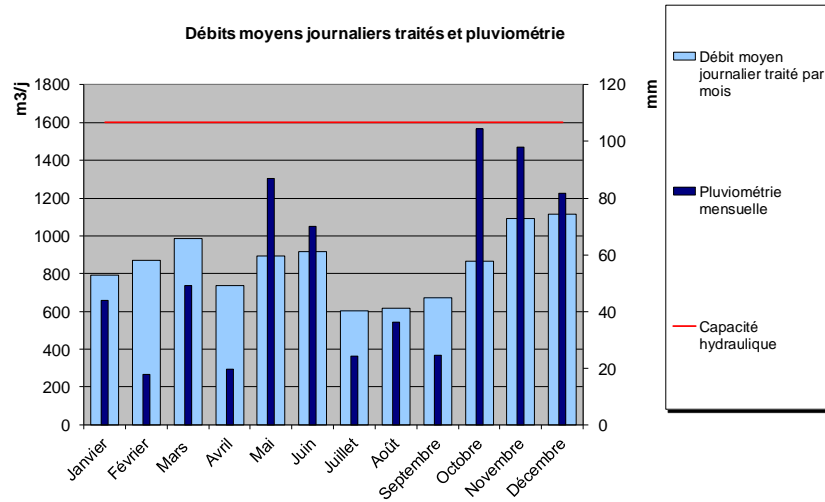
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Boissise-le-Roi													
Nombre de raccordables :	3696	habitants	2772	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	449	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	558	m ³ /j	moyen :	846	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	2917 E.H.	maxi temps sec :	774	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2580	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,36	date :	12/2019	réf. AESN :	0,24	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	24,6	tMS	23	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	829,3	kwh/j	4,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/06/2019		84			74	76	216	36,4			36,4	
	A2+A5+A4	11/06/2019		1			4	3	12	1			2,1	
Flux amont retenus en kg/j				107			161	175	454	39				4,9
Flux amont retenus en E.H.				1189				2917	3027	2600				2882
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5			5	3	19	13,3	11	0,6	14	6,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,7			96,7	98,1	95,7	68,6			67,7	20
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en rendement					91			92	88	85			80	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Bombon / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037704401000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>La station d'épuration actuelle fait l'objet d'une saturation hydraulique permanente à cause notamment d'apports d'eaux claires parasites fortement supérieurs à la capacité hydraulique de la station d'épuration : volume d'eaux claires parasites permanentes estimé à 167 m³/j (cf. nocturnes réalisées Artelia en 2017) et une surface active actuelle estimée à 1,2 ha. La station d'épuration est protégée grâce à un système de régulation limitant le fonctionnement des pompes d'alimentation. Mais les conséquences de cette régulation drastique impliquent des by-pass très importants au niveau du déversoir d'orage situé à l'amont du dispositif, y compris par temps-sec.</p> <p>En 2019, l'exploitant a réalisé sur l'année une optimisation de la régulation, afin d'accepter d'avantage d'effluent sans perdre de boues : 139 m³/j de janvier à mars ; 150 m³ de mars à juin ; puis une période d'ajustement de juin à septembre (autorisant un maximum de 291 m³/j) ; enfin cela a abouti sur un réglage à 200 m³/j sur le reste de l'année. Ce dernier réglage induit une vitesse ascensionnelle tout de même acceptable sur le clarificateur non-raclé (0,35 m/h). L'exploitant a en parallèle augmenté la recirculation et l'extraction des boues, et réalisé des campagnes de chloration (octobre 2019), afin de limiter le risque de pertes de boues au niveau du clarificateur. Des bouchages du poste des eaux brutes ont eu lieu durant l'année, notamment en août par du sable. Une grille a été mise en place en 2019 au niveau de la canalisation de rejet de la surverse du déversoir d'orage. Son nettoyage hebdomadaire est à assurer.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux rejetées a respecté le niveau de rejet lors des mesures réalisées en mars 2019 (visite SATESE et mesure d'autosurveillance). Les effluents entrants étaient fortement dilués. Globalement, les performances épuratoires sont à nuancer fortement au regard de la pollution réellement traitée, caractérisée par la production de boues. Celle-ci représente 3,3 tonnes de matières sèches en 2019, soit 22% de la production théoriquement attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables. La production a légèrement augmenté par rapport à 2018 (+10%), en lien avec une forte augmentation du nombre d'extraction de boues : 13 à 34 extractions. En 2019, aucune bêche filtrante n'a été évacuée. Le fonctionnement de ce système d'assainissement, ciblé comme prioritaire dans le SDASS EU 2, est donc globalement médiocre.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le bureau d'études ARTELIA avait été retenu début 2016, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise aux normes du système d'assainissement et la mise-à-jour du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Une inspection nocturne du réseau avait été réalisée en mars 2017, afin de sectoriser les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP). Le projet s'est bloqué ensuite en lien avec le transfert de la compétence assainissement de la commune à la CCBRC. Le projet pourrait reprendre au 1^{er} semestre 2020 (présentation des résultats des nocturnes notamment, du programme d'ITV). L'acquisition du terrain est en cours (échange à l'amiable envisagé). Une adaptation du PLU est à prévoir en raison du site classé du Val d'Ancoeur. Le bureau d'études ICAPE (en charge de l'étude de gouvernance pour le transfert de compétence) propose de déconnecter les 2 sources connues, puis de réaliser une campagne de mesures (ECP/ECM) sur le réseau. Enfin, la CC. envisageait de réaliser un schéma directeur d'assainissement en 2020, en préalable à la mission de maîtrise d'œuvre, les financeurs n'y sont cependant pas favorables et souhaitent un passage à la phase opérationnelle du projet de mise aux normes.</p>
Mise en service : 01/01/1971 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 445 – Art 41,N° M : 1995/212	
Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 150 m ³ /j	
: 60 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,943 km	
Capacité hydraulique TS : 150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 16%	
Capacité hydraulique TP : 150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 84%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

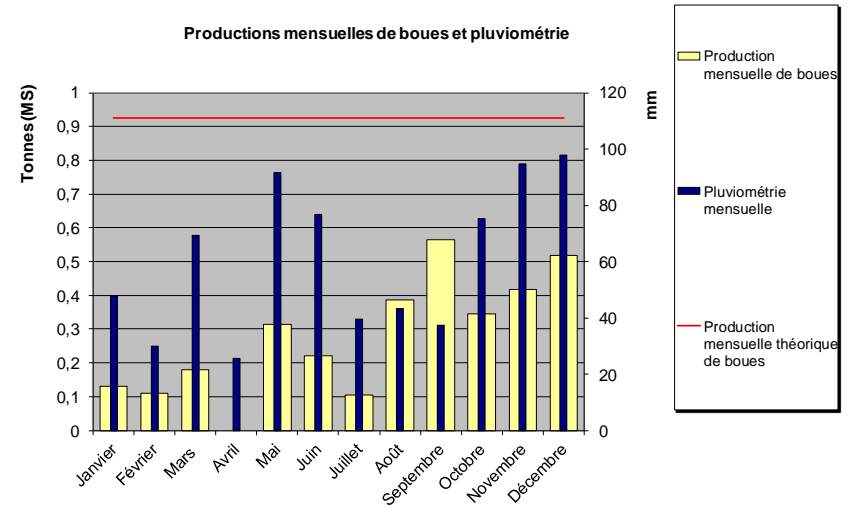
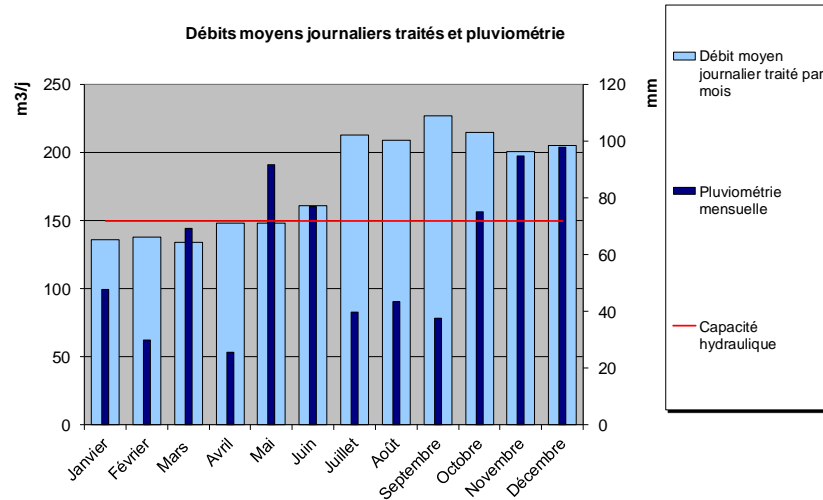
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Bombon													
Nombre de raccordables :	917	habitants	688	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	81	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	139	m ³ /j	moyen :	177,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	513 E.H.	maxi temps sec :	257	m ³ /j	maxi temps de pluie :	291	m ³ /j				
réf. NK :	0,51	date :	06/2017	réf. AESN :	0,31	date :	06/2017	Production annuelle de boues :	3,3	tMS	18	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	109,4	kwh/j	7,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/03/2019	138	41			32	29	103	20,2	15,9	8,81	28,9	2
	A2+A5+A4	11/03/2019	138	2,2			3	3	9,2	1	0,8	3,99	4,92	0,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/03/2019		42			30	29	92	20			20	2,9
	A2+A5+A4	20/03/2019		17			6	3	19	1,1	0,29	7,05	8,15	0,93
Flux amont retenus en kg/j				23			19	18	62	7,7				0,95
Flux amont retenus en E.H.				260				292	411	513				559
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10			5	3	14	1	0,5	5,5	6,5	0,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				77,1			84,9	89,7	85,2	94,8			71,1	61,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Bouleurs / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037704702000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : Comme les années antérieures, l'exploitation de données débitométriques est rendue difficile car les débits sont déterminés à partir du temps de fonctionnement des pompes de relevage (mesure amont), le débitmètre aval n'étant pas étalonné. Certains relevés sont incohérents et semblent erronés. A partir du 02/09 les données sont manquantes.</p> <p>Néanmoins, à partir des éléments connus, il est à rappeler les variations de débit liées à la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes et à la collecte anormale d'eaux météoriques. Des investigations sur les réseaux de collecte sont à entreprendre pour réduire ces apports. Une actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement qui date de 2003, est à prévoir.</p> <p>Station d'épuration : Un contrat de prestation de services a été établi avec la société AQUALTER pour l'exploitation des deux stations d'épuration de la commune afin d'améliorer le suivi et assurer le reporting de donnée nécessaire auprès des acteurs de l'eau. La prestation a débuté le 08/10/2019 pour une durée d'un an, avec une reconduction possible 3 fois.</p> <p>Concernant la station d'épuration du bourg, les prestations suivantes seront réalisées en plus de l'exploitation du site notamment en année 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un cahier de vie ; Programmation du SOFREL S550 et fourniture d'un Modem GSM/GPRS et d'une carte SIM pour renvoi des informations chez le prestataire et à la commune ; Mise en place de l'équipement d'autosurveillance pour le déversoir en tête de station A2 et le by-pass en cours de traitement A5, y compris raccordements aux équipements de télésurveillance ; Installation de parafoudres dans l'armoire de commande ; Remplacement des 2 trappes d'accès aux ouvrages de chasse ; Nettoyage des filtres du 1er étage, y compris transport et évacuation en centre de traitement des déchets, fourniture du bon d'évacuation des déchets, 2 bilans d'autosurveillance conformément aux exigences réglementaires. <p>Aucune mesure d'autosurveillance n'a été réalisée en 2019, ce qui entrainera une non-conformité du dispositif pour cette année. Par ailleurs, aucune donnée n'a été transmise par l'exploitant depuis le démarrage de sa mission.</p> <p>Le coefficient de charge actualisé à partir des résultats des deux bilans d'autosurveillance réglementaires et du contrôle inopiné de la Police de l'Eau de 2018 est reconduit.</p> <p>La qualité des eaux en sortie du dispositif lors de la visite du SATESE ne respecte pas les normes de rejet en vigueur concernant l'azote Kjeldhal (NK). Le même constat a déjà été fait en 2018. Un manque d'oxygénation des filtres dû aux dysfonctionnement des vérins du second étage peut être en cause, ne permettant plus d'assurer une nitrification poussée.</p> <p>Travaux et études : La compétence assainissement est exercée depuis le 1er janvier 2020 par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB). La CACPB doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire.</p>
Mise en service : 01/08/2009 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : BOULEURS	
Exploitant : AQUALTER	
Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F658 MISE2003/105 du 10/03/2009	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)	
Ru (ou autre) : Mesnil	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1500 E.H Débit de référence : 225 m ³ /j	
: 90 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 7,15 km	
Capacité hydraulique TS : 225 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 225 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

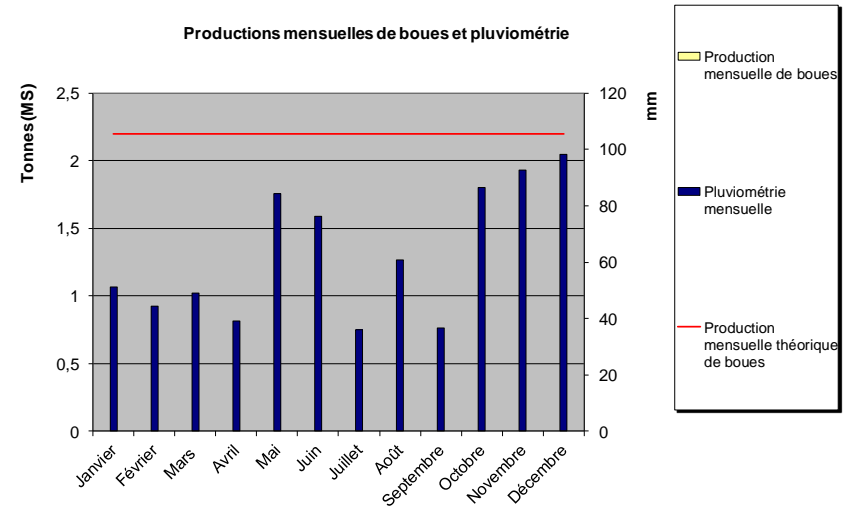
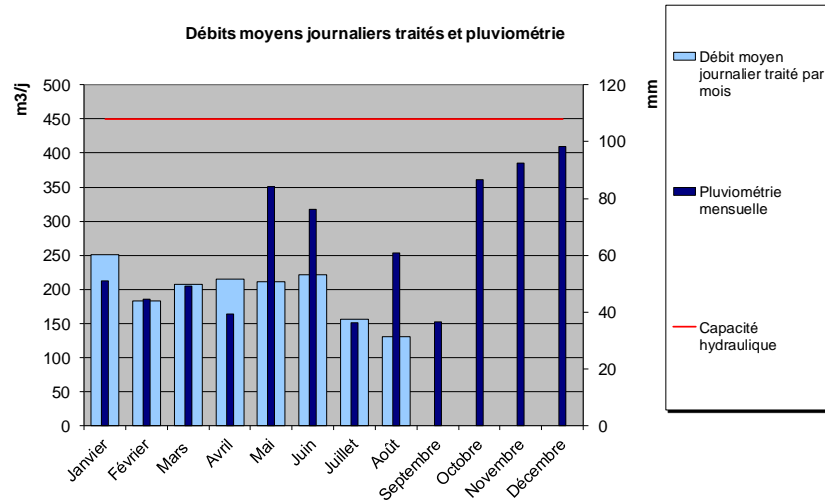
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Bouleurs													
Nombre de raccordables :	1366	habitants	1024	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	151	m ³ /j	réf. :	2015	mini temps sec :	111	m ³ /j	moyen :	196,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	1220	E.H.	maxi temps sec :	190	m ³ /j	maxi temps de pluie :	577	m ³ /j		
réf. NK :	0,81	date :	12/2018	réf. AESN :	0,54	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/09/2019		480			501	510	1484	102			102	11
	A2+A5+A4	26/09/2019		34			38	30	90	61	61	4,14	65,1	12
Flux amont retenus en kg/j				53			61	65	173	18				2
Flux amont retenus en E.H.				586				1078	1155	1220				1206
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				34			38	30	90	61	61	4,1	65,1	12
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,9			92,5	94,1	93,9	40,2			36,2	0
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			80	75	70				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Bouleurs / HAMEAU DE SARCY

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037704703000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : Les données de débits issus de la relève des différents compteurs et totalisateurs de la station d'épuration ne permettent pas d'apprécier le comportement du réseau de collecte. Les relevés étant peu fiables et les données très incohérentes. Le contrat de prestation de services avec le nouvel exploitant AQUALTER inclus la mise en place de la télésurveillance avec rapatriement des données journalières. Cette amélioration devrait permettre de disposer de données fiables dans le courant de l'année 2020.</p> <p>A partir des exploitations des années précédentes, il est à rappeler que le comportement du réseau est satisfaisant en période de temps sec (absence d'apports d'eaux claires parasites permanentes). Par contre en temps de pluie, les débits augmentent témoignant de la collecte anormale d'eaux météoriques par le réseau séparatif.</p> <p>Station d'épuration : Un contrat de prestation de service a été établi avec la société AQUALTER pour l'exploitation des deux stations d'épuration de la commune. La prestation a débuté le 08/10/2019 pour une durée d'un an, avec une reconduction possible 3 fois.</p> <p>Concernant la station d'épuration du hameau de Sarcy, les prestations suivantes seront réalisées en plus de l'exploitation du site notamment la première année du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du cahier de vie ; • Fourniture et mise en œuvre d'un SOFREL S550, y compris programmation et fourniture d'un Modem GSM/GPRS et d'une carte SIM pour renvoi des informations chez le prestataire et à la commune ; • Nettoyage des filtres du 1er étage, y compris transport et évacuation en centre de traitement des déchets, fourniture du bon d'évacuation des déchets ; • 2 bilans d'autosurveillance. <p>Aucune mesure d'autosurveillance prévue au contrat n'a été réalisée en 2019. Cependant, réglementairement, cette station d'épuration n'est plus soumise à la réalisation de mesure d'autosurveillance depuis 2015, par conséquent l'absence de mesure pour cette année n'entraîne pas de non-conformité du dispositif. Par ailleurs, aucune donnée n'a été transmise par l'exploitant depuis le démarrage de sa mission.</p> <p>Les caractéristiques du rejet lors de l'unique visite du SATESE de septembre étaient excellentes et respectaient largement les prescriptions réglementaires et les prescriptions du constructeur.</p> <p>Le développement des macrophytes est satisfaisant au niveau du 1e étage, par contre il est toujours quasi inexistant au niveau du 2ème étage malgré le paillage au chanvre réalisé par les agents communaux l'an passé. Le paillage utilisé pour lutter contre le développement des adventices a t'il généré la repousse des roseaux en bloquant la lumière ?</p> <p>Le coefficient de charge actualisé à partir des résultats du bilan 24h réalisé par le SATESE en 2017 est reconduit. La charge polluante mesurée était en adéquation avec le nombre de raccordables estimé avec une station à mi-charge en pollution.</p> <p>Travaux et études : La compétence assainissement est exercée depuis le 1er janvier 2020 par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB). La CACPB doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire.</p>			
Mise en service	: 01/08/2011	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: BOULEURS						
Exploitant	: AQUALTER						
Constructeur	: MERLIN TP ENVIRONNEMENT						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)						
Ru (ou autre)	: Mesnil						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 135 E.H	Débit de référence	: 20,2 m³/j				
	: 8,1 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,1 km				
Capacité hydraulique TS	: 20,2 m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 20,2 m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

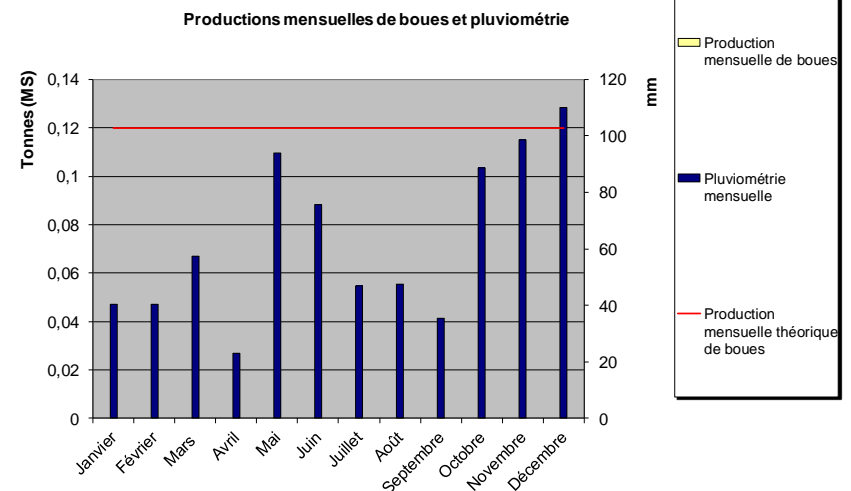
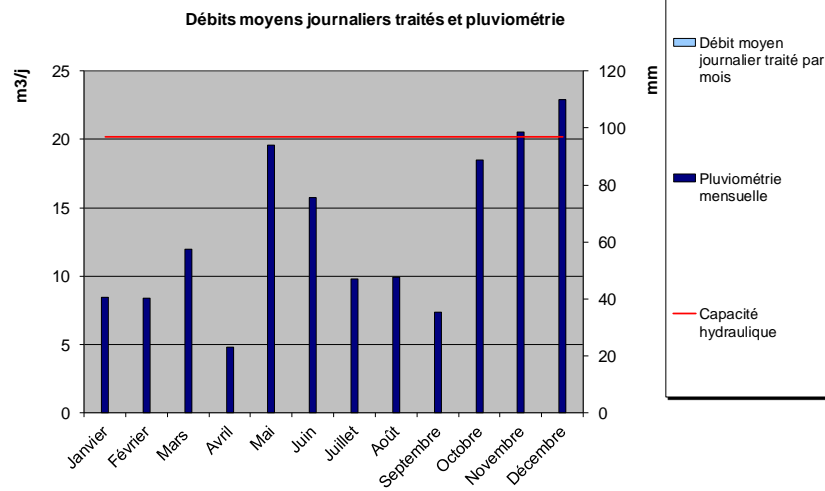
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Bouleurs													
Nombre de raccordables :	97	habitants	73	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	11	m ³ /j	réf. :	2015	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure : SATESE		Charge NK : 67 E.H.		maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j					
réf. NK :	0,49	date :	11/2017	réf. AESN :	0,31	date :	11/2017	Production annuelle de boues :		tMS	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	NC	kwh/j	NC	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/09/2019		292			270	320	709	170			170	14
	A2+A5+A4	26/09/2019		4			8	3	27	1,4	0,065	57,8	59,2	10
Flux amont retenus en kg/j				2,3			3,4	2,7	6,6	1				0,1
Flux amont retenus en E.H.				26				45	44	67				59
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			8	3	27	1,4	0,1	57,8	59,2	10
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,6			96,9	99,1	96,2	99,2			65,2	28,6
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement				50				60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Bourron-Marlotte / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037704801000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement était connu pour ne pas présenter d'anomalie significative de collecte vis-à-vis des eaux claires parasites d'infiltration. Toutefois, déjà en 2018, puis en 2019, il est apparu en période de nappe haute (février), une nette augmentation des débits de temps sec, liée à la collecte d'eaux claires d'infiltration. Ces dernières pourraient avoir représenté en 2019, près de 200 m³/j, soit 39% des débits observés en cette période, sous réserve d'absence de déversements d'eaux usées sur le réseau, en septembre. Il est à rappeler qu'en 2018, malgré une pluviométrie bien différente qu'en 2019, et plus importante, la quantité d'eaux claires d'infiltration était moindre (130 m³/j environ soit 28% des débits collectés en cette période de nappe haute). A l'hypothèse de drains raccordés au réseau unitaire, il est rajouté celle de l'apport d'eau potable dans le réseau d'assainissement (chasse d'eau en tête de tronçons de réseau, et /ou trop-plein du château d'eau).</p> <p>Le seul déversoir d'orage existant est défini comme point A2 de la station d'épuration. Il fait l'objet d'un suivi réglementaire comportant la mesure et l'enregistrement en continu des débits surversés. Les données fournies ont toujours révélé des valeurs anormalement élevées. En 2019, la modélisation de ce déversoir a permis de dégager les aménagements à réaliser pour l'obtention de mesures fiables. C'est ainsi que la non-conformité établie par la Police de l'Eau vis-à-vis de l'absence de données fiables pour le point A2, devrait pouvoir être levée au titre des données 2020.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les résultats obtenus sont satisfaisants. La régulation des débits admis sur la station d'épuration par l'existence d'une vanne murale placée au niveau du déversoir d'orage (point A2), limite les surcharges hydrauliques. Il a été enregistré en effet dans l'année, 26 dépassements significatifs du débit nominal (850 m³/j), soit 7% du temps.</p> <p>La production de boue a révélé en 2019, un déficit nettement moins élevé que les années passées. Ce déficit s'est élevé à 15% environ. C'est le résultat de l'amélioration de la gestion des boues. Il est donc conclu que, grâce à la bonne gestion du traitement des boues, les surcharges hydrauliques observées impactent peu les bonnes performances de la station d'épuration. Le manque de régularité dans les extractions de boues correspond aux différents dysfonctionnements de la filière de traitement des boues (pompe d'extraction des boues, moteur de la centrifugeuse ...).</p> <p>L'amélioration du fonctionnement de l'atelier de traitement des boues, apporté au second semestre 2019, sera renforcée en 2020. Les enlèvements de boues séchées ont atteint 94 tonnes de produit brut, sur 2019. La siccité de ces boues, évacuées en centre de compostage de la Selle-sur-le Bied, est variable du fait de l'absence de séchage en période hivernale (pompe à chaleur pour le plancher chauffant, en panne).</p> <p>Les scénarios SANDRE réseau et station d'épuration mis à jour en septembre 2019 par la SAUR, sont en attente de validation par la DDT et l'Agence de l'Eau.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Un dossier de loi sur l'eau est attendu par la DDT, d'ici la fin 2020. (caducité de l'arrêté initial). Le diagnostic de l'atelier de traitement des boues établi fin 2019 par la SAUR, a permis de définir les actions à mettre en œuvre pour rétablir son bon fonctionnement dans la durée. Le curage du stockeur et des 2 bassins d'aération de la station d'épuration disposés en série, en fait partie et sera réalisé.</p>
Mise en service : 01/01/1974 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : 15/12/1999 Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : DEGREMONT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 98/DAE/2E/101	
Arrêté préfectoral boues : 96/DAE/2EAU/006	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3300 E.H Débit de référence : 1693 m ³ /j	
: 198 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 21,187 km	
Capacité hydraulique TS : 660 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 20%	
Capacité hydraulique TP : 850 m ³ /j (pluie) Unitaire : 80%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Non validé	

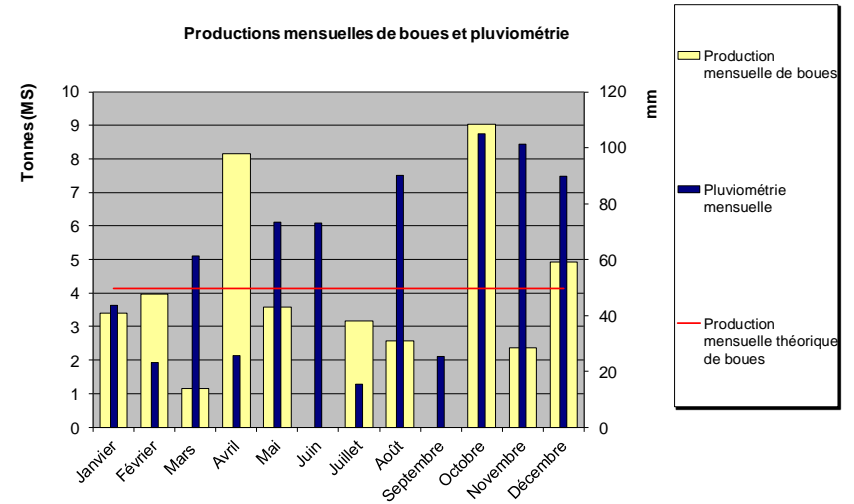
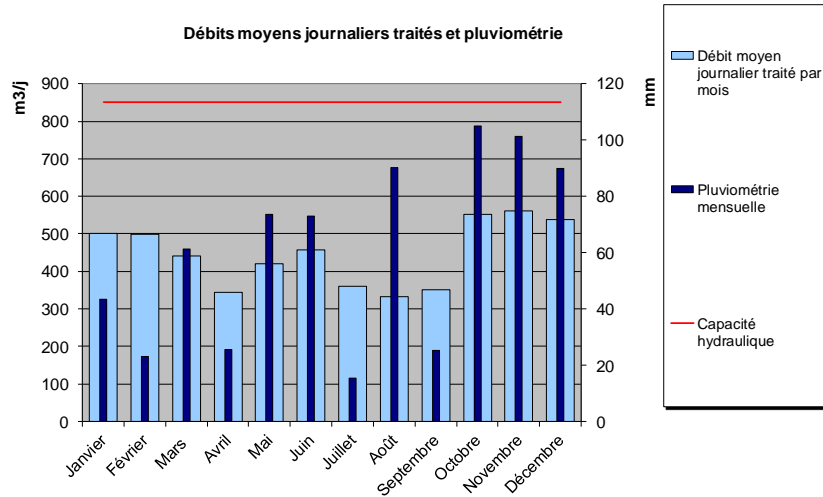
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Bourron-Marlotte													
Nombre de raccordables :	2611	habitants	1958	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	402	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	310	m ³ /j	moyen :	446,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2000	E.H.	maxi temps sec :	515	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1463	m ³ /j			
réf. NK :	0,61	date :	12/2019	réf. AESN :	0,56	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	42,3	tMS	58	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	391	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot	
Flux amont retenus en kg/j				157			111	107	341	30				3,1	
Flux amont retenus en E.H.				1744				1783	2273	2000					1824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5			5	3	21	3,6	1,6	4,7	8,2	0,6	
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,3			96,8	97,5	95,4	89,4			73,1	81,7	
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10			20	2	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	7			13	2	
Normes de rejet annuelles en rendement										85			70	80	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Boutigny / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037704901000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : le débit mini temps sec est identique à 2018 (74 m³/j) et paraît anormalement faible au regard de la consommation en eau potable assainie. Le débit maxi temps sec a diminué et s'approche de la consommation en eau potable assainie. Le débit de sortie des eaux traitées est sans doute sous-estimé comme cela a été mis en évidence dans le cadre du contrôle inopiné de la Police de l'Eau réalisé en mai 2018 (sous-estimation du débit d'environ 25%). Il faut accroître la fréquence d'étalonnage du débitmètre aval. La capacité hydraulique du dispositif a été dépassée 49 jours dans l'année soit 13% du temps avec un débit maxi temps de pluie représentant 294% de celle-ci. La variation des débits subsiste en raison de la collecte par les réseaux d'importants volumes d'infiltrations d'eaux claires parasites issus de la nappe mais également provenant des fossés raccordés sur les tronçons de type unitaire. Cela se manifeste par des surcharges hydrauliques régulières du dispositif bien que les déversoirs d'orage du réseau écrêtent les débits. La mise en place d'une régulation des débits traversiers est indispensable et le suivi du trop-plein du poste de relevage également puisqu'il est imposé par la réglementation (point SANDRE A2 (by-pass en tête de station) à équiper).</p> <p>Station d'épuration : la production de boue très faible (4,6 tonnes environ) a un ratio de 15 g MS/EH/j. Cette très faible quantité s'explique en majorité par des problèmes d'exploitation rencontrés par l'exploitant avec la table d'égouttage. Mais cela peut aussi s'expliquer par d'autres impacts tels que, les déversements via les surverses unitaires, par des pertes de boues liées aux surcharges hydrauliques citées précédemment. La proportion en MVS dans les boues est anormalement basse en 2019 (constat depuis 2018) et équivaut à 40%. La formation de ces boues minérales est certainement due à un apport de sable charrié comme évoqué précédemment par les fossés raccordés sur les tronçons de types unitaires. Un sondage en différents points du bassin d'aération est nécessaire pour distinguer le degré d'ensablement de celui-ci. Les boues sont valorisées sur des terrains de la commune de Maisoncelles-en-Brie. La synthèse des épandages et les caractéristiques analytiques des boues n'ont pas été fournies. La station d'épuration est à mi charge en pollution. Le contrôle inopiné de la DDT de mai 2018 a été conservé en référence car les charges en pollution obtenues lors des trois mesures d'autosurveillance réalisées cette année n'étaient pas représentatives. La qualité des rejets obtenue dans le cadre des bilans d'autosurveillance, respecte largement les prescriptions réglementaires, le niveau de fonctionnement global est cependant très insuffisant.</p> <p>Travaux et études : des travaux de renouvellement/réparations sont nécessaires au vu des éléments suivants. Le génie civil du dessableur-dégraisseur présente des fissures. Concernant le clarificateur : la cloison siphonide est corrodée et il faut vérifier l'état de la lame déversante (fuites) et potentiellement la planéité du clarificateur car une partie de la goulotte de rejet est sèche témoignant de zones préférentielles de passage. Le changement du canal venturi prévu a été réalisé en mai 2020 (semaine du 05/05/20 au 08/05/20). Une première tranche des opérations de travaux proposées à l'issue du Schéma Directeur d'Assainissement élaboré en 2010 visant à réduire les volumes d'eaux claires parasites d'infiltration a été mis en œuvre début 2017. L'état d'avancement des travaux réalisés à la date du 31 mars 2019 est le suivant : mise en séparatif de la rue Barois et la ruelle des Clos - travaux d'extension et de mise en séparatif de la rue de la Fontaine permettant la déconnexion d'un fossé - travaux de réhabilitation par gainage des réseaux de collecte sur la rue St-Médard.</p>			
Mise en service	: 01/01/1992	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: SMAAEP DE CRECY LA CHAPELLE BOUTIGNY ET LES ENVIRONS						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F 6- Art 41, N° M: 1995/560						
Arrêté préfectoral boues	: F62013/072						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Cygnes(RUISSEAU)(R147-F6428000)						
Ru (ou autre)	: Cygnes						
Rivière 1	:						
Rivière 2	:						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1700	E.H	Débit de référence	: 340 m ³ /j			
	: 102	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 10,768 km			
Capacité hydraulique TS	: 340	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 63%			
Capacité hydraulique TP	: 340	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 37%			
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 3						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Inconnu				

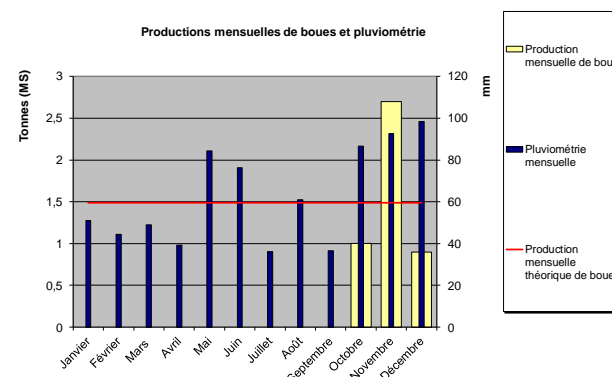
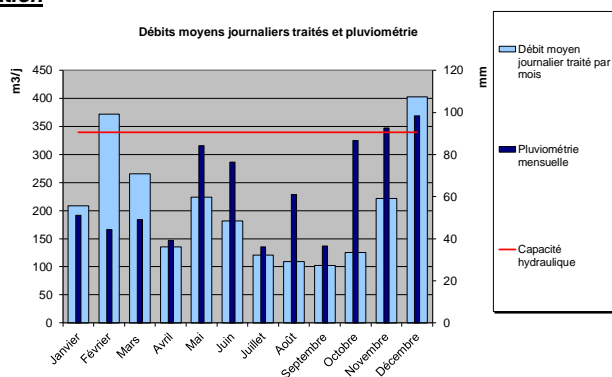
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Boutigny, Saint-Fiacre													
Nombre de raccordables :	1031	habitants	773	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	116	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	74	m ³ /j	moyen :	205,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge NK :	825 E.H.	maxi temps sec :	120	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1001	m ³ /j				
réf. NK :	0,49	date :	05/2018	réf. AESN :	0,55	date :	05/2018	Production annuelle de boues :	4,6	tMS	15	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	134	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/07/2019		420			262	320	669	98			98	11
	A2+A5+A4	02/07/2019		10			10	8	26	3,8	1,7	8,69	12,5	4,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/07/2019	300	324			180	240	422	116	85,8	0,24	116	11,2
	A2+A5+A4	16/07/2019	300	7,8			8	3	32	6,7	2,31	4,23	10,9	2,83
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/12/2019	220	170			44	49	123	17,9	11,7	4,89	22,7	1,43
	A2+A5+A4	12/12/2019	220	3,8			4	3	15	3,2	1,6	4,69	7,81	1,51
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/12/2019	102	190			57	56	172	22,4	11,9	1,87	24,2	2,14
	A2+A5+A4	16/12/2019	102	11			6	3	22	5,8	2,51	4,24	9,96	1,17
Flux amont retenus en kg/j				96			43	38	139	12				2,1
Flux amont retenus en E.H.				1070				631	928	825				1214
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			7	4	24	4,9	2	5,5	10,3	2,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,8			93,1	96,2	90,9	86,6			75,6	44,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037705201000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE Mise en service : 01/07/1990 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : BREAU Exploitant : BREAU Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 445 -N° M:1989/033 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Ancoeur Rivière 2 : Almont Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte Les débits entrants sont estimés à partir du suivi du temps de fonctionnement des pompes de relevage des eaux brutes et sont donc très approximatifs. En 2019, 68% des débits obtenus pour ce dispositif sont supérieurs à la capacité hydraulique. Des pics importants sont enregistrés (jusqu'à 310 m³/j soit 600% du débit de référence du dispositif). Certains pics peuvent être dus à des bouchages de pompes, néanmoins globalement les pics sont cohérents avec la pluviométrie.</p> <p>Le débit d'eaux claires parasites permanentes est estimé à environ 12 m³/j. Pour mémoire, au moment de la campagne de mesure ayant servi au dimensionnement des ouvrages de la future station d'épuration La Chapelle-Gauthier/Bréau, la surface active raccordée au réseau de collecte a été estimée globalement à 22 000 m² pour la commune de Bréau.</p> <p>Station d'épuration Globalement le dispositif est obsolète. La station d'épuration est à 96% de coefficient de charge en pollution Ce système d'assainissement est d'ailleurs ciblé au Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU 2).</p> <p>Lors des visites SATESE, la qualité des eaux traitées respectait les normes de rejet en vigueur sur ce dispositif. Depuis plusieurs années, l'extraction et l'évacuation des boues ne sont plus réalisées en raison du mauvais état structurel des lits de séchage. Cela induit des départs de boues vers l'Ancoeur. Des préconisations ont été apportées par le SATESE notamment pour remettre en place une gestion des boues satisfaisante (pompage des boues liquides ou mise en place de bêche filtrante). En l'absence de données communiquée par la commune sur les extractions de boues, le SATESE considère une absence de production en 2019.</p> <p>D'après l'arrêté du 21 juillet 2015, une mesure d'autosurveillance doit être réalisée tous les deux ans. La commune n'a pas réalisé de mesure d'autosurveillance depuis des années.</p> <p>Travaux et études Il est prévu le raccordement du réseau d'assainissement de Bréau dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration de la Chapelle-Gauthier. La future station d'épuration qui traitera les effluents des 2 communes sera de type boues activées, avec traitement du phosphore. Sa capacité hydraulique sera de 760 m³/j pour une capacité de traitement de 1800 EH. Pour Bréau, le temps de pluie sera géré via un bassin d'orage de 62 m³ et pour un débit de pointe de 120 m³/h. Un poste de transfert de 15 m³/h refoulera également les effluents vers la future station d'épuration. Les travaux de réhabilitation des réseaux de collecte pour Bréau ont démarré en novembre 2019. Les travaux de construction de la station d'épuration commune et des postes de transfert vont débiter au deuxième semestre 2020.</p> <p>Les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des 2 communes sont finalisés avec, concernant la commune de Bréau, un passage envisagé en assainissement collectif pour la ferme du couvent (gîte accueillant jusqu'à 50 EH) et la rue de Bombon (1 habitation, faible intérêt technico-économique). 2 délibérations (mise à l'enquête publique, puis validation après enquête publique) restent encore à prendre et seront à transmettre au Conseil départemental.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 50 m³/j : 15 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,105 km Capacité hydraulique TS : 50 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 13% Capacité hydraulique TP : 50 m³/j (pluie) Unitaire : 87%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS DE SÉCHAGE Destination des boues : ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

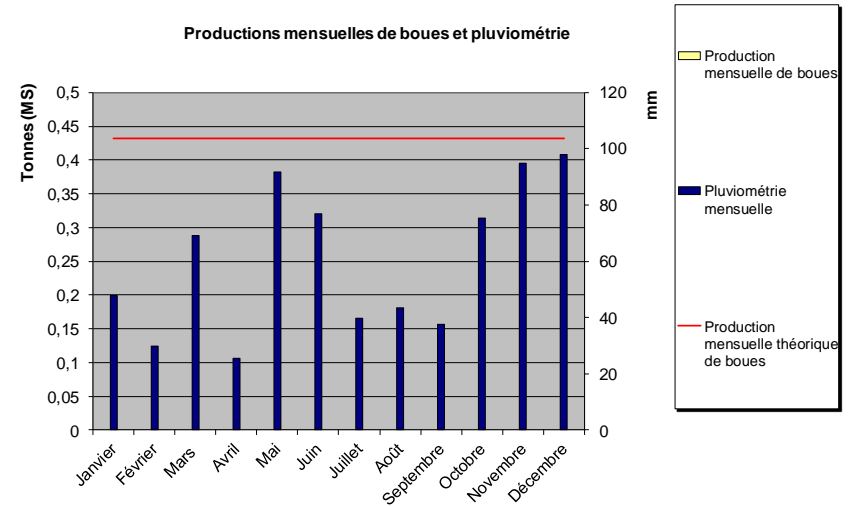
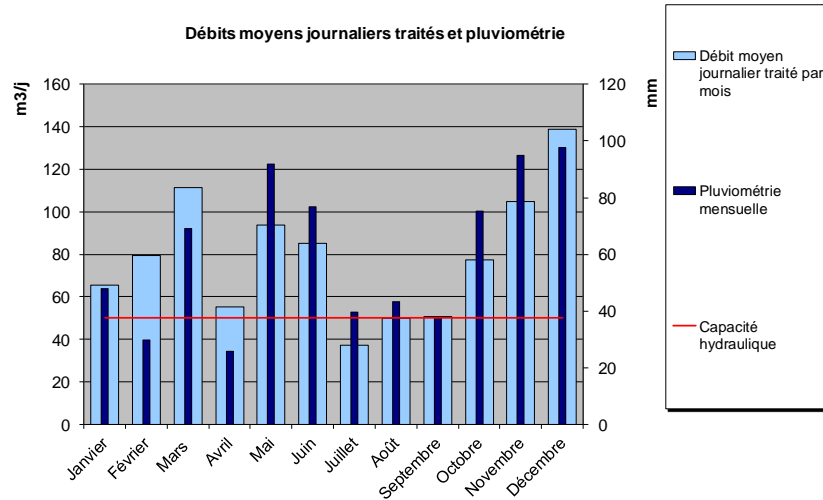
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Bréau													
Nombre de raccordables :	301	habitants	226	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	42	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	40	m ³ /j	moyen :	79,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : SATESE		Charge NK : 240 E.H.		maxi temps sec :	52	m ³ /j	maxi temps de pluie :	310	m ³ /j				
réf. NK :	0,96	date :	02/2015	réf. AESN :	0,72	date :	02/2015	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	37,7	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/01/2019		168			301	360	783	137			137	13
	A2+A5+A4	15/01/2019		17			14	5	48	4,9	2	13,1	18	4,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2019		144			206	250	530	132			132	10
	A2+A5+A4	22/10/2019		4			6	3	17	6,2	4,9	14,6	20,8	3,5
Flux amont retenus en kg/j				13			12	13	36	3,6				0,34
Flux amont retenus en E.H.				143				215	241	240				200
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10			10	4	32	5,6	3,4	13,8	19,4	3,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,6			96,2	98,7	95,3	95,9			85,6	66,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Bussières / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037705701000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 02/05/2018 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : OPURE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F62/MISE/2010/082 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Ru de la Fonderie(FRHR 143- F6254000) Ru (ou autre) : La Jarrie Rivière 1 : Ru de la Fonderie Rivière 2 : Petit Morin Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte Les travaux de création de l'assainissement collectif sur la commune de Bussières ont pris fin par la mise en eau de la station d'épuration en juillet 2018. La zone de collecte comporte 140 branchements. Les travaux de raccordement font l'objet d'une opération en trois tranches, pilotée par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB). La collectivité assure le suivi sur le plan administratif et financier, sans pour autant s'être engagée dans une opération groupée sous maîtrise d'ouvrage publique pour les travaux chez les particuliers. Le réseau d'assainissement comporte 3 postes de relèvement ou de refoulement tous télésurveillés. L'un dessert le centre bourg, "poste-Mairie", le second relève les eaux de Bois Martin sur le bourg, "poste Bois-Martin", et le troisième reprend les eaux usées du secteur de Séricourt "poste Séricourt ". Les effluents ainsi collectés sont acheminés à la station d'épuration par un tronçon gravitaire. Le taux de raccordement actuel est de 52%. Il devra augmenter courant 2020, afin de se rapprocher des 100% attendus. En effet, le délai réglementaire de 2 ans pour les travaux de raccordement des particuliers, sera atteint mi-2020. L'analyse des débits collectés par le réseau d'assainissement n'a pas pu être réalisée finement, du fait d'un rendu de débits moyens hebdomadaires pour le point amont, et d'une dérive probable de la sonde ultrasons qui équipe le canal de comptage aval. Toutefois, les débits moyens relevés sur les derniers mois de l'année particulièrement pluvieux, semblent révéler l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.</p> <p>Station d'épuration Fin 2019, la SAUR, compte environ 239 habitants raccordés, soit 179 EH. Ce chiffre est en adéquation avec les résultats des mesures effectuées par le SATESE lors de son bilan 24h du 19 au 20 juin 2019. Effectuée par temps sec, ce bilan rend compte du total respect des normes de rejet, tout comme celle relative aux essais de réception, réalisés du 08 au 09 avril 2019, par temps de pluie (16.8 mm). La charge de pollution mesurée a été bien supérieure à la charge attendue au regard du nombre de raccordés. Elle a mis en évidence soit un effet d'autocurage du réseau d'assainissement, généré par l'intrusion de près de 10 m3 d'eaux pluviales dans le réseau, soit le rejet sauvage d'une cuve de matières de vidange. Cette dernière hypothèse semble la plus probable du fait d'une part, de la qualité du réseau qui avait fait l'objet quelques mois auparavant d'essais de réception, et d'autre part, du volume de 10 m3 qui correspond à la capacité d'un camion de vidange. Bien que la capacité nominale de la station d'épuration soit de 500 EH, l'auto-surveillance de la station d'épuration doit faire l'objet d'une mesure 24h tous les ans. Cette fréquence est imposée par le récépissé de déclaration établi avant la parution de l'arrêté du 21/07/2015. Quant au scénario SANDRE de la station d'épuration, il était en cours de rédaction par la SAUR, en fin d'année 2019.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 75 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,96 km Capacité hydraulique TS : 75 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 75 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

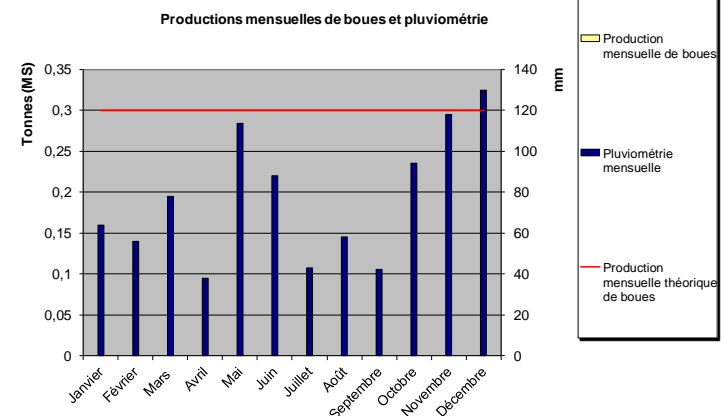
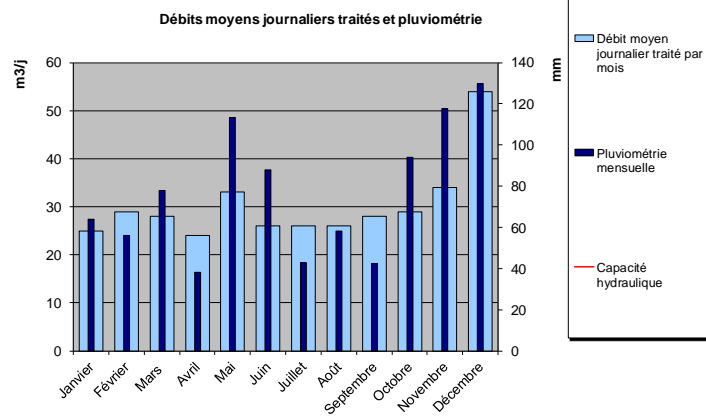
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Bussières													
Nombre de raccordables :	453	habitants	340	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	60	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	24	m ³ /j	moyen :	30,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	167 E.H.	maxi temps sec :	35	m ³ /j	maxi temps de pluie :	65	m ³ /j			
réf. NK :	0,33	date :	06/2019	réf. AESN :	0,22	date :	06/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	6	kwh/j	0,9	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/02/2019	28	206			108	160	218	50,4	41,5	0,26	50,7	4,9
	A2+A5+A4	11/02/2019	28	5,6			7	3	30	10	9,8	43,5	43,5	3,5
Mesure de réception (résultats en mg/l)	A7+A3	08/04/2019	35	610			397	340	1305	100	65,9	1	101	12,2
	A2+A5+A4	08/04/2019	35	2			14	4	46	1	1	66,1	67,1	4,3
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/06/2019	24	292			335	280	695	103	81	0,62	104	11
	A2+A5+A4	19/06/2019	22	18			27	12	60	4	1	68,2	72,2	5,2
Flux amont retenus en kg/j				7			8	6,7	17	2,5				0,26
Flux amont retenus en E.H.				78				112	111	167				153
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			15	6	44	4,7	3,9	59,2	60,6	4,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,1			94,2	97,7	91,6	91,9			28,4	50,3
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en rendement					94			94	88	85				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Cerneux / HAMEAU DU CHANOY

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037706602000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Par temps de pluie, le réseau d'assainissement collecte des Eaux Claires Météoriques (ECM) en quantité marquée. Du 10 au 13/05/2019, le débit moyen sortant est de 94 m³/j pour un cumul de pluviométrie de 54 mm, soit près de 5 fois la consommation moyenne d'eau potable. Les mauvais raccordements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées restent à localiser par temps de pluie (en priorité les grands bâtiments, les grilles et les avaloirs pouvant collecter des surfaces imperméabilisées importantes localisés dans des secteurs dépourvus d'un réseau d'eaux pluviales).</p> <p>Les débits retenus proviennent du débitmètre de sortie ; une panne de l'électrovanne au niveau du poste de relèvement d'entrée, entre la mi-août et la mi-décembre, ayant entraîné une surestimation des débits entrants (retour du volume de la conduite dans le poste à chaque pompage).</p> <p>L'étalonnage annuel du débitmètre de sortie effectué par la société ISMA permet de disposer de données débitométriques fiables sur ce dispositif de petite capacité épuratoire. Les relevés des totalisateurs des équipements de la station d'épuration sont effectués 2 fois par semaine.</p> <p>L'automate de la station d'épuration dispose d'une régulation du débit admis à 5,5 m³/h qui n'est pas active dans des conditions normales de fonctionnement.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau rejetée et les rendements épuratoires pour les paramètres traités par ce procédé sont bons à l'occasion des visites SATESE et de la mesure d'autosurveillance. Le traitement de l'azote réduct (NK) est très satisfaisant (rendement épuratoire moyen de 98,4%). Le rendement épuratoire minimum de 30% sur le phosphore total (Pt) est respecté en moyenne annuelle. Cependant, le procédé standard par filtres plantés de roseaux n'est pas conçu pour traiter ce paramètre polluant, tout comme l'azote global (NGL).</p> <p>L'exploitant a eu recours au noyage du 2^{ème} étage pour la destruction des adventices sur la période du 15/04 au 23/05/2019. Cette technique, utilisée ponctuellement, donne satisfaction même si elle a un impact sur la nitrification (baisse du rendement épuratoire en NK).</p> <p>Les résultats de la mesure d'autosurveillance réalisée par la société Analy-co ont été utilisés pour actualiser la charge polluante reçue à la station d'épuration. La charge mesurée en NK de 127 E.H. est cohérente avec la charge polluante théorique de 136 E.H. correspondant aux 181 habitants raccordables. La station d'épuration est à mi-charge en pollution. La fréquence est d'une mesure par an en application du récépissé de déclaration.</p> <p>A l'occasion de la visite SATESE du 05/12/2019 (réception de la mesure d'autosurveillance), il a été procédé à des prélèvements ponctuels ; ce qui permet de mettre en évidence un mauvais positionnement de la crépine dans le fond du poste d'entrée pendant la mesure avec des concentrations élevées en Matières en Suspension (MES) et en matières carbonées (DBO5 et DCO), et également de confirmer la bonne qualité de l'eau traitée.</p> <p>En 2020, la mesure d'autosurveillance sera réalisée les 12 et 13 octobre par la société SGS.</p>			
Mise en service	: 22/06/2010	Technicien SATESE	: Laurent CROS				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE				
Maître d'ouvrage	: CERNEUX						
Exploitant	: CERNEUX						
Constructeur	: OPURE						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F656/MISE/2008/202						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Volmerot(RUISSEAU)(R151-F6563000)						
Ru (ou autre)	: Volmerot						
Rivière 1	: Aubetin						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 250 E.H	Débit de référence	: 37,5 m ³ /j				
	: 15 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,75 km				
Capacité hydraulique TS	: 37,5 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 37,5 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

Caractéristiques de fonctionnement

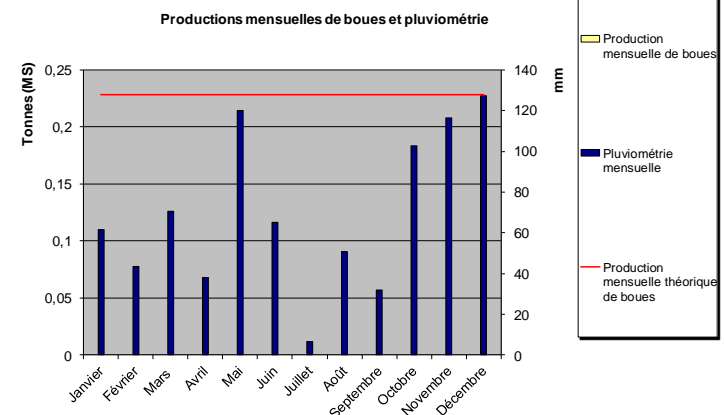
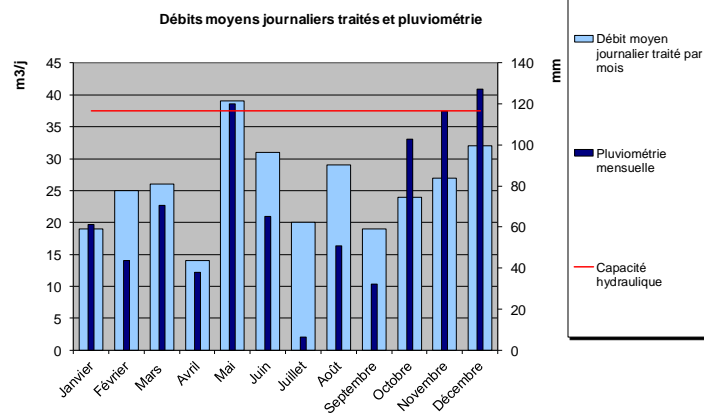
Communes raccordées : Cerneux / Hameau du Chanoy

Nombre de raccordables :	181	habitants	136	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	19	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	12	m ³ /j	moyen :	25,4	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	127 E.H.	maxi temps sec :	19	m ³ /j	maxi temps de pluie :	94	m ³ /j
réf. NK :	0,51	date :	12/2019	réf. AESN :	0,80	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	6	kwh/j	0,5	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/06/2019		688			364	380	1060	80			80	20
	A2+A5+A4	20/06/2019		7			22	18	54	2,2	0,11	68,2	70,4	9,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/12/2019	17	1170			610	690	1670	111	106		111	17,3
	A2+A5+A4	05/12/2019	16	2			7	2	31	1,23	1,17	3,99	5,22	9,25
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/12/2019		112			344	390	941	145			145	14
	A2+A5+A4	05/12/2019		5			11	3	38	1,3	0,065	79,7	81	9,1
Flux amont retenus en kg/j				20			10	12	29	1,9				0,3
Flux amont retenus en E.H.				222				197	190	127				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			14	8	41	1,6	0,4	50,6	52,2	9,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,1			96,5	98,1	96,4	98,4			50,6	45,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			75	70					30

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Chailly-en-Bière / RUE DE LA FROMAGERIE

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037706901000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : Les débits transmis par l'exploitant sont ceux enregistrés par le débitmètre aval de la station d'épuration. La comparaison des débits établie lors du contrôle inopiné de la Police de l'Eau de 2018 avait rendu compte d'une sous-estimation de l'ordre de 30% des débits mesurés par la sonde ultrasons équipant le canal de comptage. Compte tenu de la brusque évolution des débits journaliers enregistrés le 25 mai, il est supposé que le réétalonnage du débitmètre ait été réalisé à ce moment-là. Les débits enregistrés de janvier à mai sont en conséquence erronés. L'analyse des débits ne porte donc que sur les débits mesurés à partir du 25 mai, soit 220 jours.</p> <p>Malgré le caractère séparatif du réseau d'assainissement, celui-ci collecte des eaux météoriques lors d'événements pluvieux pouvant conduire à des dépassements de la capacité nominale du dispositif. Celle-ci a été dépassée 54 jours entre le réétalonnage du débitmètre et la fin de l'année, soit près de 25% du temps. Ces dépassements sont essentiellement répartis sur l'automne, période particulièrement pluvieuse, à raison de 35% du temps, et lors des précipitations importantes enregistrées du 14-15 juin 2019.</p> <p>Station d'épuration : Les concentrations observées en sortie du dispositif respectent les normes de rejet en vigueur lors de la mesure d'autosurveillance réglementaire ainsi que lors de la visite du SATESE d'avril. Cette mesure d'autosurveillance a mis en évidence une surestimation de la charge polluante pouvant être mise en lien avec un autocurage du réseau, la mesure s'étant déroulé par temps de pluie. Par conséquent, les coefficients de charges polluantes actualisés à partir des données du contrôle inopiné réalisé par la Police de l'Eau en mai 2018 sont reconduits en 2019.</p> <p>Les boues extraites sont envoyées en retraitement sur le site de "Chailly2" situé Rue des Saints Pères. Le SATESE considérait que ce choix de destination n'était pas pertinent, car il conduisait à des évacuations partielles de boues du silo de "Chailly 2" vers le site de retraitement de Dammarie-Les-Lys. Cependant, suite à une amélioration de la gestion des boues sur "Chailly 2", cette situation n'est plus. La production de boue en 2019 est en parfaite adéquation avec celle attendue au regard de la charge polluante à traiter. Cette situation rend compte de la bonne rétention des boues au sein des ouvrages, malgré les surcharges hydrauliques marquées par temps de pluie, et les quelques accidents de pertes de boues observés lors des évènements pluvieux exceptionnels. Depuis 2017 l'alimentation du silo à boues se fait par le fond, permettant ainsi une décantation des boues et une évacuation des eaux claires en surface par le trop-plein. Cet aménagement a permis à VEOLIA d'augmenter la concentration des boues stockées de 9 à 20 g/l.</p> <p>La consommation énergétique de la station (7 kWh/kg DBO5/j) est supérieure à la consommation énergétique moyenne des stations d'épuration de même type du département (moyenne 2018 : 4,9)</p> <p>Travaux/Etudes : Cette station d'épuration devait à terme être supprimée et les effluents collectés à son niveau devaient être refoulés sur la 2ème station d'épuration située chemin des Saints-Pères dite " Chailly 2 ". Or, compte tenu des difficultés de mise en conformité les branchements pour détourner les eaux pluviales des eaux usées, il est évoqué le scénario de maintenir deux stations d'épuration sur cette commune. Ce scénario sera étudié dans l'étude de révision des SDA qui a été lancé à l'automne 2019 sur le territoire de la CAPF, par le démarrage d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage attribuée au bureau d'études ICAPE.</p>
Mise en service : 01/01/1967 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : SIGOURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : D07/005/DDAF	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Mare aux Evées(RUISSEAU)(R73A-F4475000)	
Ru (ou autre) : Mare aux Evées	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 150 m ³ /j	
: 60 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,3 km	
Capacité hydraulique TS : 150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

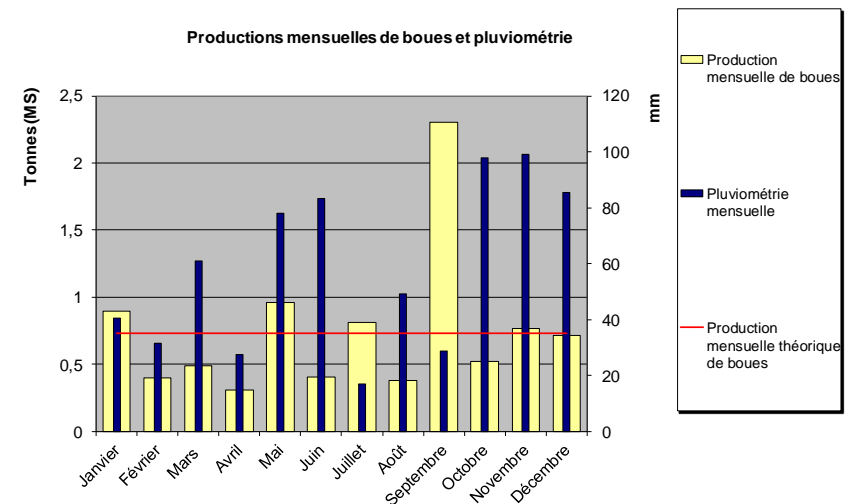
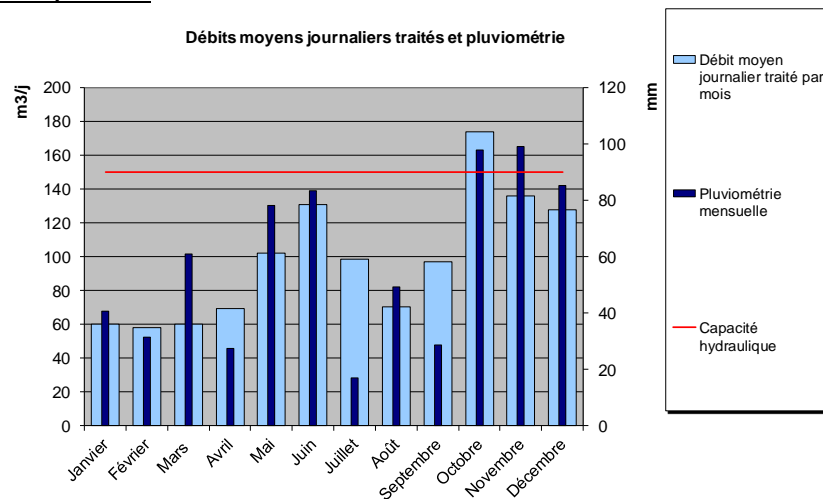
Communes raccordées : Chailly-en-Bière – Rue de la Fromagerie

Nombre de raccordables :	496	habitants	372	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	55	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	53	m ³ /j	moyen :	98,7	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge NK :	407 E.H.	maxi temps sec :	125	m ³ /j	maxi temps de pluie :	366	m ³ /j		
réf. NK :	0,41	date :	05/2018	réf. AESN :	0,46	date :	05/2018	Production annuelle de boues :	9,0	tMS	60	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	132,7	kwh/j	7,0	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2019		230			237	300	583	139			139	12
	A2+A5+A4	03/04/2019		5			18	7	56	4	0,19	1,2	5,2	6,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/11/2019	148	288			422	284	1540	73,8	60,8	0,28	74,1	10,2
	A2+A5+A4	06/11/2019	148	9,8			7	5	27	2,2	0,54	0,9	3,09	2,54
Flux amont retenus en kg/j				47			21	19	66	6,1				0,7
Flux amont retenus en E.H.				521				323	442	407				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			12	6	42	3,1	0,4	1	4,1	4,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,2			95,4	98	94,3	97,1			96	61,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Chailly-en-Bière / RUE DES SAINTS PERES

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037706902000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : les débits relevés sur la station d'épuration sont restés parfaitement compatibles avec le dimensionnement des ouvrages. Pour mémoire, en 2018, il a été dénombré 22 dépassements de la capacité hydraulique du dispositif concentrés sur le premier semestre. Le débit minimum de temps sec de 128 m³/j est en bonne adéquation avec le volume d'eau usée théorique attendu au regard du nombre de raccordables entre 125 et 130 m³/j environ. La collecte des eaux claires parasites d'infiltration est faible. En revanche, l'augmentation des débits par temps de pluie, confirme comme chaque année, la présence d'eaux pluviales dans les eaux usées (non-conformité de branchements).</p> <p>Station d'épuration : Fin 2018, la Police de l'Eau a convenu de limiter la fréquence des mesures d'autosurveillance à 2/an malgré une capacité hydraulique de la station d'épuration de 2 500 EH, car la capacité en pollution n'est que de 1565 EH.</p> <p>Le rendement épuratoire en Phosphore total n'était pas atteint lors de la mesure d'avril. La station d'épuration n'étant pas équipée d'un traitement spécifique du phosphore, il n'est pas anormal que le rendement pour ce paramètre ne soit pas toujours atteint. Sans traitement dédié, il est risqué d'imposer des rendements minimaux, le caractère de dilution pouvant de plus dégrader les rendements.</p> <p>Ces mesures mettent en évidence une bonne adéquation entre la charge de pollution reçue à la station d'épuration et celle attendue calculée à partir du nombre d'abonnés à l'assainissement.</p> <p>Les boues sont stockées dans le silo puis valorisées en agriculture par épandage. La quantité de boues produites par " Chailly 2 " pour l'année 2019 de 21,2 T MS représente la pollution générée par 967 EH pour environ 995 attendus. La quantité de boues est donc entièrement satisfaisante pour l'année 2019, témoignant de l'absence de pertes de boues significatives avec les eaux rejetées.</p> <p>VEOLIA a modifié le schéma de retraitement des boues de la station d'épuration de " Chailly1 " sur " Chailly 2 ". Les boues de " Chailly1 " sont désormais dépotées directement en tête de la filière des boues et non plus dans le bassin d'aération. Un drain a été rajouté dans le concentrateur hersé afin d'augmenter la concentration des boues envoyées dans le silo. Depuis, le volume du silo de stockage est suffisant pour accueillir les boues des 2 stations d'épuration.</p> <p>Travaux et études : La DDT propose que les normes de rejet soient revues, à l'occasion d'un dossier de loi sur l'eau " allégé ", reprenant celui de 2006. Le niveau de rejet n'est exprimé qu'en rendements ambitieux, sans concentrations limites (ancien e-NK1 évoqué cependant). Ceci n'offre pas de souplesse par rapport à des phénomènes de dilution. Celui-ci pourrait être élaboré dans le cadre de la révision des SDA qui a été lancée à l'automne 2019 sur le territoire de la CAPF, par le démarrage d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage attribuée au bureau d'études ICAPE.</p> <p>Le dimensionnement hydraulique de la station de " Chailly 2 ", et l'implantation des ouvrages, avaient été étudiés dans l'idée de raccorder, à terme, la zone de collecte traitée sur la station d'épuration de " Chailly1 ", et supprimer cette dernière. Or, compte tenu des difficultés dans cette commune, de mettre en conformité les branchements pour détourner les eaux pluviales des eaux usées (embryons de réseaux et évacuation des eaux pluviales par puits d'infiltration ou mares), il a été évoqué fin 2019, le scénario de maintenir deux stations d'épuration, avec la reconstruction de " Chailly1 ".</p> <p>Ce scénario sera étudié dans l'étude de révision des SDA.</p>			
Mise en service	: 15/03/2012	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU						
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU						
Constructeur	: OTV (MSE)						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: D07/006/DDAF						
Arrêté préfectoral boues	: F447MISE2015/065						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: ()						
Ru (ou autre)	: Infiltration						
Rivière 1	:						
Rivière 2	:						
Fleuve	:						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1565 E.H	Débit de référence	: 375 m ³ /j				
	: 94 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,883 km				
Capacité hydraulique TS	: 375 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 375 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO COUVERT						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

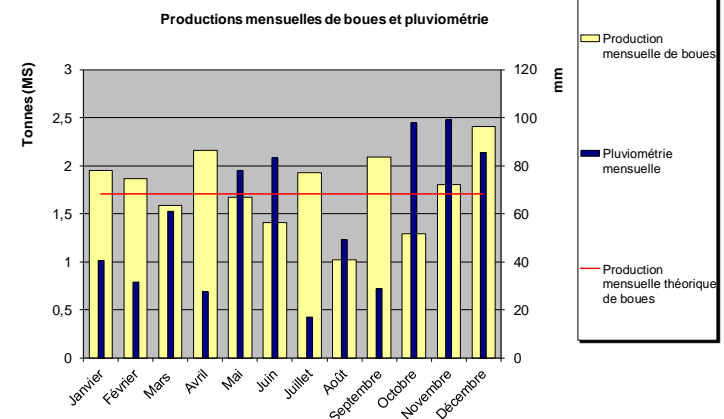
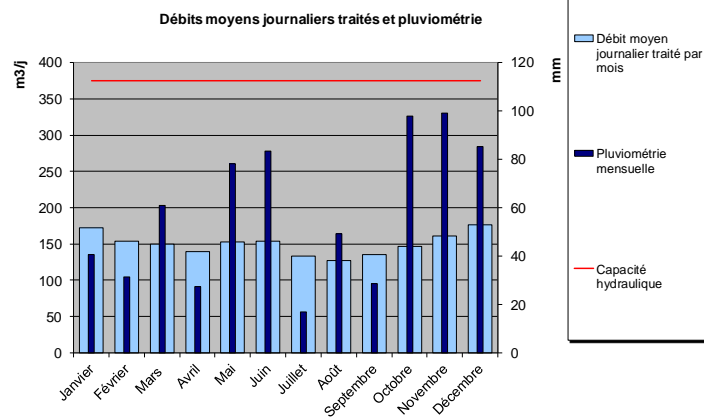
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Chailly-en-Bière													
Nombre de raccordables :	1327	habitants	995	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	146	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	128	m ³ /j	moyen :	150,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	947 E.H.	maxi temps sec :	148	m ³ /j	maxi temps de pluie :	333	m ³ /j			
réf. NK :	0,6	date :	04/2019	réf. AESN :	0,43	date :	04/2019	Production annuelle de boues :	21,2	tMS	61	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	173,8	kwh/j	3,6	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2019		206			279	350	697	155			155	13
	A2+A5+A4	03/04/2019		6			12	4	40	5,4	1,7	4,14	9,54	4,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/04/2019	122	404			359	400	995	116	93,3	0,63	117	13
	A2+A5+A4	09/04/2019	124	14			12	5	49	4,6	1,61	2,89	7,44	7,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/11/2019	147	134			245	300	623	111	89,3	0,63	112	9,9
	A2+A5+A4	17/11/2019	122	4			6	3	26	5,2	3,81	0,86	6,05	3,1
Flux amont retenus en kg/j				49			44	49	121	14				1,6
Flux amont retenus en E.H.				548				813	809	947				941
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			10	4	38	5,1	2,4	2,6	7,7	5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97			96,7	98,9	95,3	96,2			94,3	60,8
Normes de rejet journalières en mg/l														
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet annuelles en rendement					97			97	94	92				60

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Chailly-en-Brie / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037707001000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI
Mise en service	: 01/07/1998	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CHAILLY-EN-BRIE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D97/037/DDE77		
Arrêté préfectoral boues	: D06/041/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	: 643 m ³ /j
	: 90	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 13,266 km
Capacité hydraulique TS	: 300	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 78%
Capacité hydraulique TP	: 300	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 22%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Sachant que les canaux amont et aval de la station d'épuration ne sont pas conformes et qu'il existe un écart moyen de 32% entre le débit amont et le débit aval, rappelons qu'il est indispensable de prévoir l'installation d'un débitmètre électromagnétique sur le refoulement du poste de la Bretonnière afin de disposer de données fiables de débit (le poste du Martroy est déjà équipé). Le SATESE a pris en considération, comme en 2018, les débits aval. Le débit mini temps sec paraît faible au regard de la consommation des raccordables (lié aux mesures de débit manquant de fiabilité - canal de rejet pas aux normes). L'écart entre les débits mini et maxi de temps sec et l'écart entre le débit de référence et le débit nominal du dispositif, témoignent de la collecte persistante et anormale d'eaux claires parasites de nappe et de ressuyage des réseaux de collecte (lors du bilan SATESE de juin 2016, le débit d'eaux claires parasites de nappe avait été estimé à 140 m³/j représentant ainsi 47% de la charge hydraulique nominale - cette quantité augmente selon le niveau des nappes). Dans l'année, le débit nominal du dispositif a été dépassé 67 jours et le débit de référence 13 jours. Cela témoigne des surcharges hydrauliques régulières du dispositif. Le débit maximal de temps de pluie représente 583% du débit nominal du dispositif et 272% du débit de référence. Il est indispensable de prévoir une régulation du débit. Il existe depuis 2019, une estimation des volumes surversés au niveau des 2 points SANDRE S16, situés au niveau des PR Martroy et Bretonnière. Les chiffres de 2019 indiquent des surverses à hauteur de 2191 m³ pour 28 jours de déversement (156 h), uniquement au niveau du BO Martroy. Bassin d'orage du bourg : la mise en place d'un dégrillage électromécanique à l'amont du bassin d'orage reste également à prévoir pour, d'une part, piéger les déchets les plus grossiers des effluents by-passés et d'autre part, pour protéger les pompes du bassin.

Station d'épuration

Les charges moyennes déterminées dans le cadre de l'autosurveillance en 2019 étant trop disparates comme en 2018 pour les différents paramètres (MES : 358 et 779 EH - DBO₅ : 208 et 1016 EH - DCO : 263 et 1328 EH - NK : 368 et 2039 EH - Ptot : 441 et 1554 EH), le SATESE a actualisé le coefficient de charge sur la base du nombre de raccordables. La qualité des eaux rejetées obtenue dans le cadre du bilan d'autosurveillance de juin (pluie de 16 mm) et lors de la visite SATESE d'octobre (prélèvement ponctuel) ne respecte pas les prescriptions réglementaires pour l'azote réduit NK et l'azote global NGL. Lors du bilan de novembre (pluie de 2,4 mm), la qualité répond aux prescriptions réglementaires. La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution a diminué de 23% par rapport à celle de 2018 (elle avait déjà diminué de 33% par rapport à celle de 2017). Elle est très insuffisante (ratio de 20 g/EH/j - ratio attendu de 60 gMS/j) et témoigne de pertes régulières de boue avec les eaux traitées et/ou de déversements sur les réseaux de collecte en temps de pluie. Depuis plus de 10 ans, il est rappelé la nécessité de revoir l'ensemble de la filière de traitement des boues avec la réfection des lits de séchage et l'aménagement de l'aire de stockage des boues (couverture et détournement des eaux de voirie qui se mélangent aux boues lors des périodes de pluie persistante). Afin d'améliorer la gestion des boues et permettre des extractions régulières de boues, deux bâches souples ont été installées en mai et en juillet sur des lits de séchage.

Il n'y a pas eu d'évacuation de boue cette année.

Travaux et études

La compétence assainissement est transférée à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie depuis le 1^{er} janvier 2020. Celle-ci a prévu l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement (SDA). Tenant compte de l'ancienneté du SDA, de la collecte anormale d'eaux claires parasites, de la nécessité de revoir la gestion des bassins d'orage, la filière de traitement des boues de la station d'épuration, il serait souhaitable que cette collectivité fasse partie des priorités.

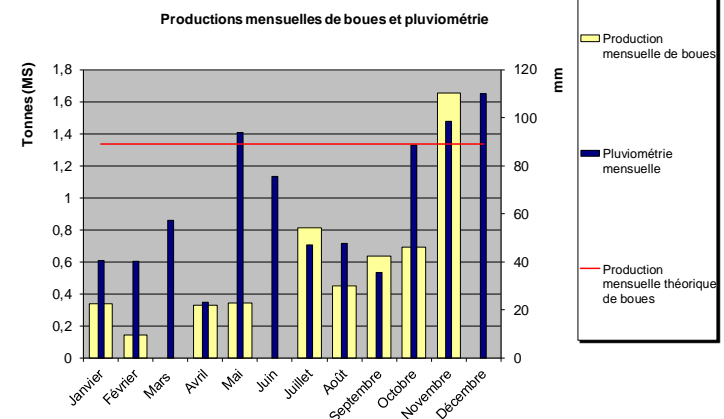
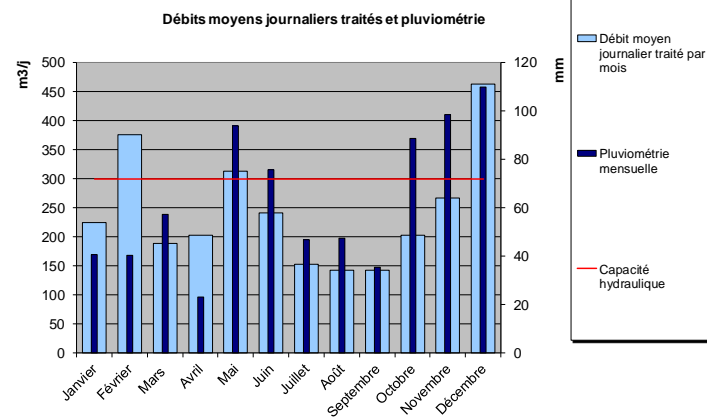
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Chailly-en-Brie													
Nombre de raccordables :	988	habitants	741	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	128	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	94	m ³ /j	moyen :	242,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	741 E.H.	maxi temps sec :	254	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1747	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,49	date :	12/2019	réf. AESN :	0,48	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	5,4	tMS	20	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	143,6	kwh/j	3,4	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/06/2019	200	129			52	50	158	22,1	14,8	0,25	22,4	3
	A2+A5+A4	04/06/2019	200	7,2			7	4	25	18,8	17,4	3,62	22,4	1,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/10/2019		364			220	270	560	128			128	11
	A2+A5+A4	29/10/2019		16			15	9	41	24	21	0,64	24,6	1,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/11/2019	316	138			126	120	392	60,2	49,7	0,25	60,4	5,2
	A2+A5+A4	04/11/2019	316	2,8			6	3	22	8,3	7,52	1,89	10,2	4,6
Flux amont retenus en kg/j				67			40	44	111	11				1,3
Flux amont retenus en E.H.				741				741	741	741				741
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9			9	5	29	17	15,3	2	19,1	2,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96			92	95,4	90,4	60,8			54,7	48,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10			20	4
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10			20	4
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Chalautre-la-Grande / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037707201000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CHALAUTRE LA GRANDE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F215 1995/090 art 41 Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Ruisseau la Vieille Seine(R34-F2150600)</p> <p>Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Resson Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>La particularité du réseau du bourg de Chalautre-la-Grande est la présence de 2 collecteurs unitaires côte à côte situés en fond de vallée. Le collecteur gauche reçoit les eaux de ruissellement du bassin versant amont du ru de Nozeaux et du bassin versant du hameau des Chaises. Environ 32 habitations sont raccordées sur ce collecteur, le reste du bourg étant raccordé sur le second collecteur.</p> <p>Cette configuration favorise les surcharges hydrauliques par temps de pluie au niveau de la station d'épuration. Celle-ci est protégée par une régulation hydraulique, qui autorise un temps de fonctionnement maximal journalier de 4h/j, soit un volume maximal journalier de l'ordre de 120 m³/j.</p> <p>En 2019, la quantité d'eaux claires parasites permanentes est faible.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, 1 mesure d'autosurveillance (bilan 24h) a été réalisée par l'exploitant en 2019. Cette mesure réalisée par temps-sec a permis d'actualiser les coefficients de charge en pollution de la station d'épuration, qui se situe à 85% de sa capacité nominale en pollution.</p> <p>Lors des visites SATESE et de cette mesure, le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral a été dépassé sur le paramètre MES confirmant des pertes de boues régulières durant l'année (déficit de production de l'ordre de 70% sur l'année). Le fonctionnement du système d'assainissement est globalement médiocre.</p> <p>En 2019, la quantité de boues extraites est évaluée à 4,3 tonnes de MS, soit 56% de la pollution théoriquement attendue la base du nombre de raccordables. Cet écart est dû aux by-pass au niveau des 2 déversoirs d'orage situés en tête de station d'épuration, et aux pertes de boues fréquentes au niveau du clarificateur statique.</p> <p>Depuis octobre 2016, la filière boues est composée de 2 poches filtrantes. 2,21 tonnes de MS ont été évacuées le 31/07/19. Les boues sont épandues chaque année en août en mélange avec d'autres boues de petites stations d'épuration du secteur. Le stockage est délocalisé dans un hangar sur la commune de Léchelle. Les 2 analyses sur les éléments traces métalliques respectaient les seuils réglementaires. Les concentrations en cuivre étaient élevées.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La station d'épuration est en surcharge hydraulique et la station d'épuration est à 87% de sa capacité nominale au regard du nombre de raccordables (348 EH, hors hameau de Fouchère). La reconstruction de cette station d'épuration est une action prioritaire du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées (SDASS EU n°2).</p> <p>Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est en cours de lancement avec l'appui du SATESE au 1er semestre 2019. Cette mission a pour objet : l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la reconstruction de la station d'épuration de Chalautre-la-Grande, la déconnection des bassins versants naturels raccordés au réseau d'assainissement (notamment le ru de Nozeaux), la réhabilitation d'un tronçon situé rue Avenir (10 ml) et la résolution des inondations observées dans le bourg depuis quelques années. Le bureau d'études HYDRATEC a été retenu et a démarré sa mission en novembre 2019.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 400 E.H Débit de référence : 60 m³/j : 24 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 6,52 km Capacité hydraulique TS : 60 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0% Capacité hydraulique TP : 60 m³/j (pluie) Unitaire : 100%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : POCHE FILTRANTE</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

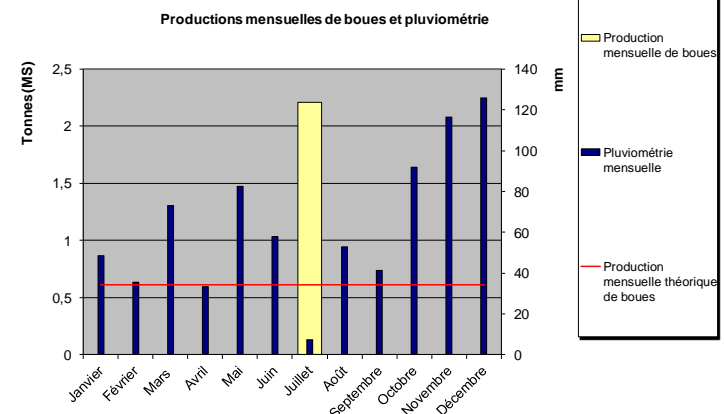
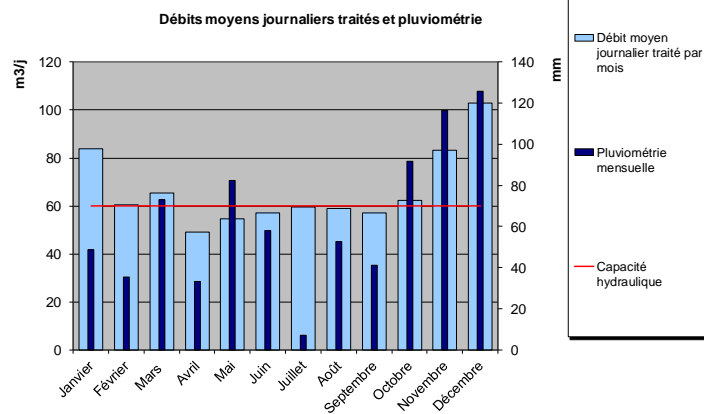
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Chalautre-la-Grande													
Nombre de raccordables :	464	habitants	348	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	49	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	48	m ³ /j	moyen :	66,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	340 E.H.	maxi temps sec :	49,5	m ³ /j	maxi temps de pluie :	112	m ³ /j			
réf. NK :	0,85	date :	09/2019	réf. AESN :	0,60	date :	09/2019	Production annuelle de boues :	2,2	tMS	18	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	36,2	kwh/j	2,5	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/02/2019		324			235	260	654	165			165	12
	A2+A5+A4	20/02/2019		58			29	14	88	8,3	2,8	13,5	21,8	5,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2019	47	466			247	320	596	109	85,8	0,25	109	10,3
	A2+A5+A4	19/09/2019	47	48			7	3	28	2,9	0,78	27,8	30,2	7,16
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/10/2019		234			241	300	605	158			158	11
	A2+A5+A4	28/10/2019		11			14	5	44	5,3	2,5	37,1	42,4	6
Flux amont retenus en kg/j				22			12	15	28	5,1				0,5
Flux amont retenus en E.H.				243				250	187	340				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				39			16	7	53	5,5	2	26,1	31,5	6,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89			93,1	97,3	91,5	96,3			77,4	43,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Chalautre-la-Petite / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037707302000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Les données de consommation d'électricité 2019 n'ont pas été transmises par la commune.</p> <p>Réseau de collecte</p> <p>Le débit amont est évalué à partir de la relève hebdomadaire de l'index affiché par le débitmètre électromagnétique amont. Contrairement à l'année 2018, l'analyse des débits sur l'année 2019 indique peu d'apports d'eaux claires parasites permanentes (17 m³/j) par le réseau de collecte.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La commune a indiqué des débordements du bassin d'orage durant l'hiver 2018. Lorsque le débit journalier de 240 m³/j était atteint, les lits n'étaient plus alimentés et seules les pompes de temps de pluie vers le bassin d'orage fonctionnaient. Cependant le clapet anti-retour du trop-plein du bassin d'orage ayant été bloqué par le niveau d'eau du Ru des Méances, cela avait induit le débordement du bassin d'orage. Le débit maximal journalier avait de ce fait été rehaussé à 400 m³/j en mai 2018.</p> <p>En 2019, la commune a équipé le bassin d'orage, d'une pompe "trop-plein", afin de pomper vers le ru des Méances, quand celui-ci est plein et que le trop-plein ne peut pas jouer son rôle compte tenu de la cote du ru. Cette pompe est équipée d'un débitmètre électromagnétique. Ce point de by-pass doit être suivi par la commune selon les exigences de la police de l'eau (relève en principe journalière). Une relève hebdomadaire doit a minima être réalisée par l'agent communal.</p> <p>Lors du passage SATESE du 1^{er} trimestre 2020, la commune a fait état d'une surcharge hydraulique des filtres du 1^{er} étage, cela est plutôt surprenant au vu du débit moyen journalier de l'année 2019. Une baisse du débit maximal journalier à 240 m³/j, ainsi qu'une vérification de l'état de colmatage des lits, ont été conseillées.</p> <p>Les résultats d'épuration de ce dispositif sont très satisfaisants et respectent les exigences de l'arrêté préfectoral lors des 2 visites SATESE et de la mesure d'autosurveillance (bilan 24h). La charge en pollution mesurée en 2019 a permis d'actualiser le coefficient de charge de la station d'épuration (465 EH), celle-ci est à 57% de sa capacité nominale en pollution.</p> <p>A noter que le rejet (hors réalisation de bilan 24h) s'effectue dans une zone de rejet végétalisée favorisant l'infiltration des effluents épurés. Le canal Venturi n'est utilisé que lors des mesures d'autosurveillance. Lors des mesures SATESE, celui-ci ne donnait pas de résultats fiables, en raison de sa localisation (en aval immédiat du 3^{ème} poste de relevage) et d'une contre-pente.</p> <p>En 2018, les roseaux du 2nd étage ont entièrement disparu pour une raison inconnue. La replantation a été conseillée par le constructeur ERSE et par le SATESE. Pour le moment, la replantation n'est pas envisagée par la commune.</p> <p>Travaux et études</p> <p>D'après l'arrêté du 21 juillet 2015, la commune doit transmettre le cahier de vie à la police de l'eau. Un modèle est disponible sur le portail de l'assainissement collectif du gouvernement.</p>
Mise en service : 13/10/2011 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : CHALAUTRE LA PETITE	
Exploitant : CHALAUTRE LA PETITE	
Constructeur : ERSE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F222/MISE/2008/021	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R39)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Méances	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 810 E.H Débit de référence : 240 m ³ /j	
: 48,5 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,542 km	
Capacité hydraulique TS : 120 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 29%	
Capacité hydraulique TP : 240 m ³ /j (pluie) Unitaire : 71%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : Chalautre-la-Petite

Nombre de raccordables : 587 habitants 440 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 85 m³/j réf. : 2017 mini temps sec : 64 m³/j moyen : 92,4 m³/j

Coefficients de charge Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 465 E.H. maxi temps sec : 89 m³/j maxi temps de pluie : 141 m³/j

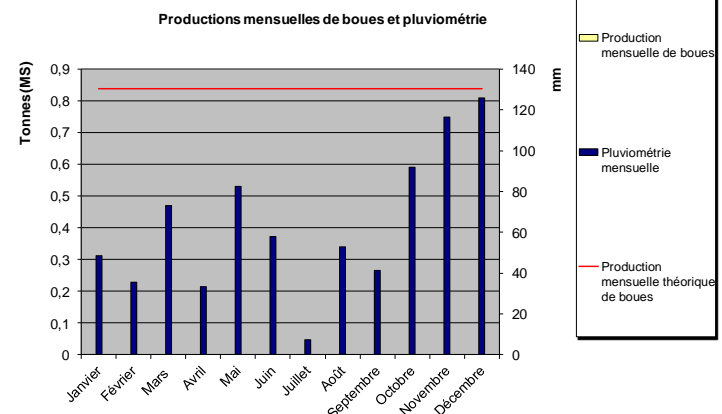
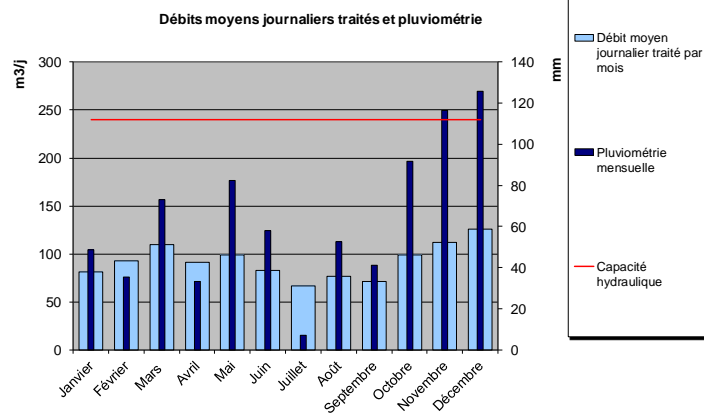
réf. NK : 0,57 date : 10/2019 réf. AESN : 0,39 date : 10/2019 Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2019		216			197	230	523	113			113	9,5
	A2+A5+A4	28/05/2019		10			28	6	102	1,4	0,4	31	32,4	5,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/09/2019		192			158	170	448	112			112	9,2
	A2+A5+A4	26/09/2019		4			4	3	10	0,99	0,16	25,5	26,5	5,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/10/2019	146	130			99	83	329	47,8	36,4	0,24	48	5,1
	A2+A5+A4	09/10/2019	146	2			4	3	13	1,2	0,4	24,8	25,6	4,2
Flux amont retenus en kg/j				26			14	12	48	7				4,3
Flux amont retenus en E.H.				291				202	320	465				2529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			12	4	42	1,2	0,3	27,1	28,2	5,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,2			93,1	97,3	91,4	98,5			64,8	32,2
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l				35				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en rendement				90				70	75	70				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Chambry / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037707701000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte Les débits entrants sont estimés à partir d'un débitmètre électromagnétique (bonne fiabilité). Dans les deux cas, les débits sont des moyennes hebdomadaires. Des écarts significatifs entre les deux mesures sont parfois constatés, indiquant un bouchage des pompes. L'évolution des débits est très variable, ceci est dû à la nature majoritairement unitaire du réseau (impact de la pluviométrie). La capacité hydraulique de temps de pluie du dispositif (336 m³/j) a été dépassée durant 33 jours. La part d'eaux claires parasites permanentes est plutôt faible par rapport à 2018 et se rapproche de celle estimée en 2017 avec une valeur de 48 m³/j. Ces ECPP représentent plus de 50 % du volume assaini.</p> <p>Station d'épuration L'accumulation de sédiments dans le bassin d'orage réduit fortement son volume utile. Un curage est à prévoir. Face à la nature du produit (produit solide et majoritairement minéral), l'opération de curage doit être réalisée en principe avec une pelle mécanique. Cependant, avec la fragilité de la membrane en plastique assurant l'étanchéité du bassin, il est préconisé d'utiliser plutôt un camion hydrocureur. Une seule mesure d'autosurveillance a été réalisée en 2019. La seconde n'a pas été programmée. La qualité des eaux rejetées est conforme à la réglementation en vigueur et est très satisfaisante, le constat est le même lors des visites SATESE. La faible charge actuelle en pollution du dispositif favorise ces bons résultats. La mesure d'autosurveillance s'est déroulée quasiment par temps sec (événement de 0,7 mm). Les charges mesurées en entrée du système de traitement sont très inférieures à celles attendues au regard du nombre de raccordables. La pollution est en partie stockée dans le réseau d'assainissement en temps sec (décantation). Par conséquent, les coefficients de charge de 2017 ont été reconduits en 2019. La consommation énergétique moyenne a été obtenue à partir du relevé de la facture d'avril 2019 de la commune (801 kw, valeur réelle non estimée représentant la consommation sur 2 mois).</p> <p>Travaux et études La mise en conformité de l'autosurveillance a été reportée (instrumentation réglementaire des points de surverse A5 et A2, en particulier), celle-ci devant être prise en charge par la CA du Pays de Meaux (CAPM) au 1/01/2020 et ceci dans le cadre du transfert de compétences réglementaires. La tentative de rapprochement avec la CAPM en 2019 pour une gestion transitoire des données d'autosurveillance a échoué, la CAPM n'ayant pas souhaité engager d'actions spécifiques dans ce domaine tant que la compétence assainissement n'était pas transférée.</p>			
Mise en service	: 12/12/2007	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE				
Maître d'ouvrage	: CHAMBRY						
Exploitant	: CHAMBRY (Commune)						
Constructeur	: OPURE						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: D02/022/DDAF						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Mansigny(RUISSEAU)(R147-F6422000)						
Ru (ou autre)	: Mansigny						
Rivière 1	:						
Rivière 2	:						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1200 E.H	Débit de référence	: 336 m ³ /j				
	: 72 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,105 km				
Capacité hydraulique TS	: 240 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 45%				
Capacité hydraulique TP	: 336 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 55%				
File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

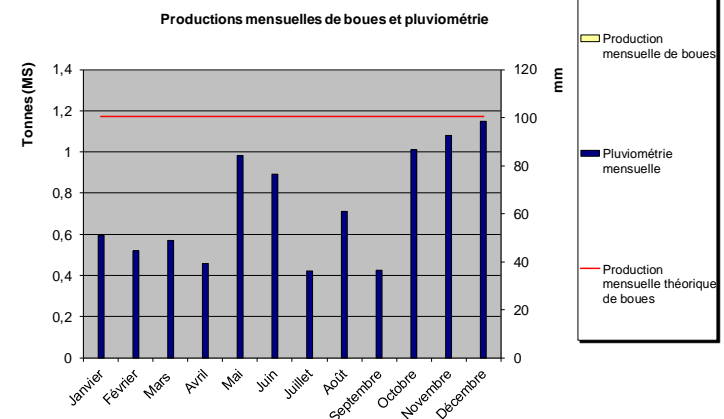
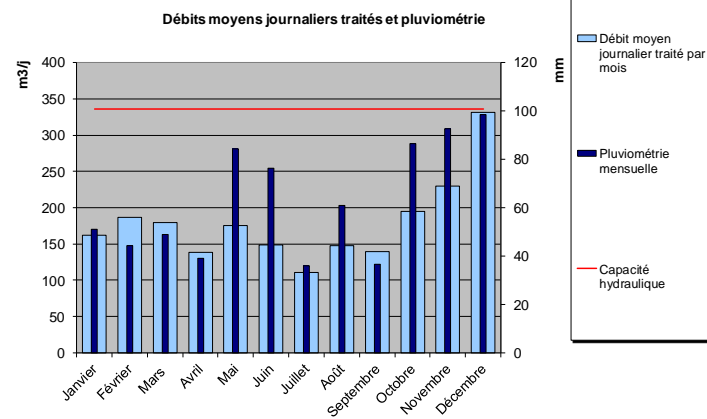
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Chambry													
Nombre de raccordables :	951	habitants	713	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	84	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	86	m ³ /j	moyen :	178,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge DBO5 :	652 E.H.	maxi temps sec :	132	m ³ /j	maxi temps de pluie :	428	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,54	date :	12/2017	réf. AESN :	0,83	date :	12/2017	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	13	kwh/j	0,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/03/2019		132			174	200	472	68			68	6,2
	A2+A5+A4	21/03/2019		5			6	3	19	1,5	0,6	43	44,5	4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2019	81	56			105	110	305	58,8		0,14	58,9	4,2
	A2+A5+A4	18/06/2019	77	10			4	1	17	1,49		44,3	45	4,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/07/2019		174			226	260	609	59			59	6,9
	A2+A5+A4	02/07/2019		4			5	3	13	1,1	0,04	51,3	52,4	4,7
Flux amont retenus en kg/j				98			47	39	157	16				1,7
Flux amont retenus en E.H.				1088				652	1049	1067				1000
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			5	2	16	1,4	0,3	46,2	47,3	4,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,3			97	98,8	96,2	97,8			24,4	24,9
Normes de rejet journalières en mg/l								25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l								25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement					50					60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Champagne-sur-Seine / INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>																
<p>Code Sandre : 037744201000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/07/2006 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SIA THOMERY CHAMPAGNE-SUR-SEINE Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée) Arrêté préfectoral eaux : 00/DAI/2E/101 Arrêté préfectoral boues : D04/070/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte En 2019, les débits observés en nappe haute (printemps) sont supérieurs d'environ 330 m³/j aux volumes journaliers consommés en moyenne sur l'année. Cette valeur représente 24% des débits collectés en cette période. Inférieurs de près de la moitié par rapport à 2018, ils sont aussi nettement inférieurs à ceux observés en 2017, d'environ 125 m³/j. Cette baisse peut être attribuée aux travaux de réhabilitation des réseaux réalisés sur la commune de Thomery, et terminés à l'automne 2018, ainsi qu'aux conditions climatiques moins favorables au phénomène de ressuyage en 2019. Il est à rappeler que, dans le cadre de ces travaux, les 2 déversoirs d'orage de Thomery qui déversaient par temps sec ont été réhaussés. Cette opération prioritaire a rendu le système de collecte de Thomery conforme vis à vis de la réglementation en vigueur (Directive des Eaux Résiduaires Urbaines du 21 mai 1991 dite DERU). Celui de Champagne-sur-Seine le sera dès que l'intervention de réhausse de 4 de ses déversoirs d'orage sera réalisée (prévu en 2020). Il est rappelé que, sur Champagne-sur-Seine, 6 autres déversoirs d'orage surversent pour une pluie hebdomadaire, ce qui n'est pas satisfaisant.</p>																
<p>Caractéristiques techniques</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 15%;">: 12000 E.H</td> <td style="width: 25%;">Débit de référence</td> <td style="width: 35%;">: 3484 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 720 kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 45,703 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 2250 m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 22%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 3344 m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 78%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE</p> <p>Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (0,3%) VALORISATION AGRICOLE (99,7%)</p>	Capacité pollution	: 12000 E.H	Débit de référence	: 3484 m ³ /j		: 720 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 45,703 km	Capacité hydraulique TS	: 2250 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 22%	Capacité hydraulique TP	: 3344 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 78%	<p>Station d'épuration Comme l'ont montré les mesures d'autosurveillance en 2018, la station d'épuration présente des performances de traitement très satisfaisantes dans des conditions hydrauliques compatibles avec sa capacité hydraulique, sensiblement égale au débit de référence actuel. Les données d'autosurveillance 2019 déroulées dans des conditions hydrauliques moins contraignantes qu'en 2018 rendent compte du parfait respect des normes de rejet en vigueur (réglages optimisés de la station d'épuration). Il est rappelé que lors de certains épisodes pluvieux, le système de traitement subit des surcharges hydrauliques, car les bassins d'orage situés dans chaque commune ne font pas leur office (limitation de leur volume utile, afin d'éviter le risque de pression de la nappe alluviale). En 2019, il a été observé 20 jours de dépassement du débit de référence de 3484 m³/j, retenu par la DRIEE au titre des données 2019 (soit 5% du temps), alors que ce débit de référence n'a pas encore pris en compte les débits surversés au point A2 (cumul des surverses des 2 bassins d'orage existants sur chacune des 2 communes et des trop-pleins des postes de refoulement) du fait de dysfonctionnements de rapatriement des données sur ces points. Rappelons que l'intégration de ces données est indispensable pour évaluer la conformité du système de traitement. La non-conformité du système de traitement évaluée depuis 2016 du fait de l'absence de ces données, sera donc reconduite en 2019. Les surcharges hydrauliques semblent pour une partie, tolérées par la station d'épuration. En effet le déficit en boues qui ressort en 2019, de l'ordre de 13%, peut être en partie expliqué par l'incertitude de mesure des boues extraites. La station d'épuration ne fera pas l'objet d'un suivi RSDE (micropolluants) car la charge admise sur le dispositif est bien inférieure au seuil de 10 000 EH.</p>
Capacité pollution	: 12000 E.H	Débit de référence	: 3484 m ³ /j														
	: 720 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 45,703 km														
Capacité hydraulique TS	: 2250 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 22%														
Capacité hydraulique TP	: 3344 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 78%														
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études L'optimisation du fonctionnement des bassins d'orage ressortant comme prioritaire dans le programme hiérarchisé des travaux, sera étudiée à l'issue de 2 années de suivi du point A2, soit en 2022. D'ici là, 3 nouveaux arrêtés seront élaborés par la DRIEE : 2 relatifs aux systèmes d'assainissement des 2 communes d'une part, et un relatif au système de traitement d'autre part qui inclut les surverses du point A2 (arrêtés actuels caducs depuis 2015).</p>																

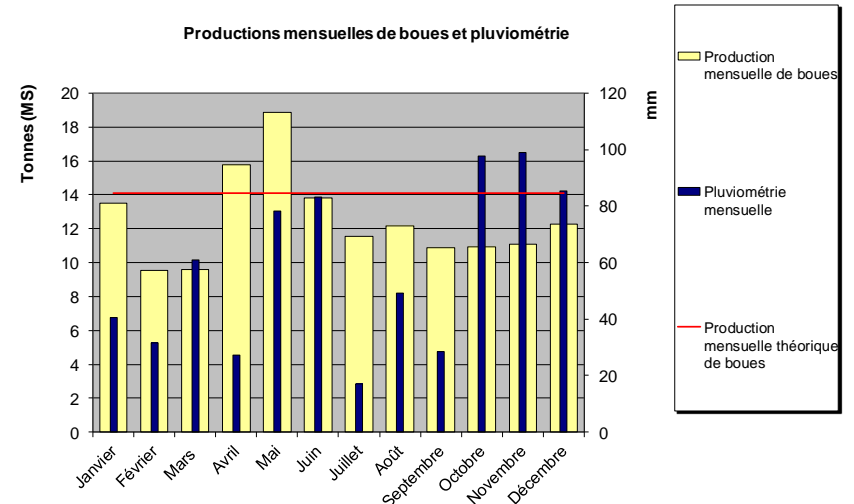
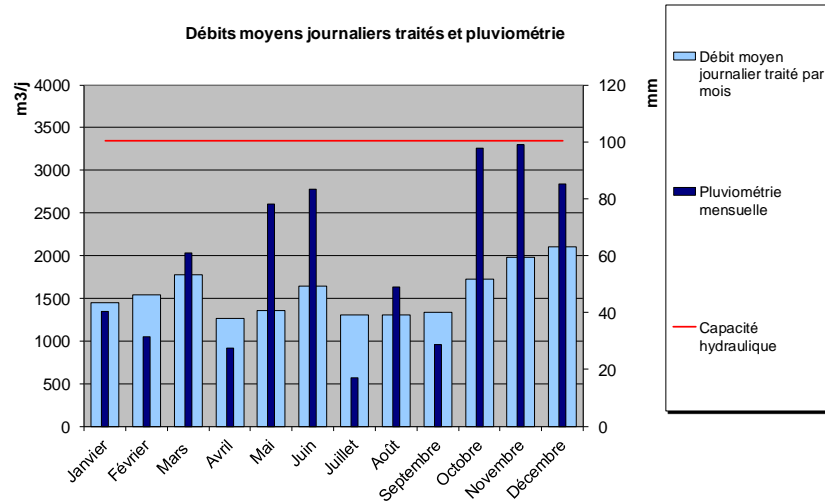
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Thomery, Champagne-sur-Seine													
Nombre de raccordables :	9036	habitants	6777	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	1022	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	1207	m ³ /j	moyen :	1564,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	6800	E.H.	maxi temps sec :	1350	m ³ /j	maxi temps de pluie :	4848	m ³ /j			
réf. NK :	0,57	date :	12/2019	réf. AESN :	0,31	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	150,0	tMS	60	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	866,9	kwh/j	3,6	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Physico-chimique	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				275			228	245	651	102				9,7
Flux amont retenus en E.H.				3056				4083	4340	6800				5706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			5	3	18	1,4	0,8	0,7	2,1	0,6
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,4			96,5	97,6	95,6	97,9			96,8	87,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			20	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	7			15	1,5
Normes de rejet annuelles en rendement					94			92	89	90			80	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Champdeuil / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037708101000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE Mise en service : 22/11/2012 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F446 N° MISE 2011/018 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Andy(RUISSEAU)(R91-F4468000) Ru (ou autre) : Pouilly Rivière 1 : Rivière 2 : Almont Fleuve : SEINE</p>	<p>Réseau de collecte</p> <p>Le débit amont est évalué à partir de la télérelève journalière du volume mesuré par le débitmètre électromagnétique amont.</p> <p>En 2019, les débits mesurés entrée et en sortie de la station d'épuration montrent, notamment par temps-sec sur le 1er semestre (en période de nappe haute), des débits journaliers inférieurs au débit d'eau usées strictes. Le débit mini temps sec est ainsi évalué à 37 m³/j, soit 64% du débit d'eaux usées strictes théorique. Y-a-t-il eu des défauts de collecte sur la période de janvier à juillet ? Ou bien, est-ce un problème de mesure ?</p> <p>Par ailleurs, ce système de collecte restitue en différé une quantité importante d'eaux claires après chaque évènement pluvieux : eaux de ressuyage et de restitution du bassin tampon situé sur le réseau. Le temps de ressuyage/restitution est long (jusqu'à environ 1 mois).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les normes de rejet fixées par arrêté préfectoral ont été respectées lors des 2 mesures d'autosurveillance et de la visite SATESE. Les charges en pollution mesurées lors des 2 bilans 24h sont en deçà de celles théoriquement attendues compte tenu du nombre de raccordables (315 EH sur le paramètre NTK et 189 EH sur le paramètre DBO5), car réalisés par temps de pluie. Le coefficient de charge n'a donc pas été actualisé. La station d'épuration est à 43% de coefficient de charge en pollution.</p> <p>Comme sur les années 2018 et 2017, des écarts importants (> 10 % en moyenne annuel et en valeur absolue des écarts journaliers) et fréquents (238 jours sur 365) sont notables entre les débitmètres amont (débitmètre électromagnétique) et aval (sonde US sur canal venturi). L'exploitant prévoyait de changer le débitmètre électromagnétique d'entrée au 1er semestre 2019, ainsi que d'installer une plaque sur le canal de sortie, afin de limiter la prolifération d'algues. D'après les données d'autosurveillance, les écarts restent élevés au 2nd semestre 2019 : ce changement a-t-il bien eu lieu ? Est-ce finalement lié au débitmètre aval ?</p> <p>Les boues sont extraites automatiquement vers des lits à macrophytes. La production de boues annuelle avait fortement baissé en 2018, en raison d'une sous-estimation des volumes d'extraction. L'exploitant a changé le débitmètre qui les comptabilise en mars 2019. La production de 2019 est de 9,4 tonnes de MS, soit 80% de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre de raccordables, ce qui est très satisfaisant pour un système de collecte de nature unitaire et confirme une épuration correcte sur l'année. La concentration en boues dans le bassin d'aération reste acceptable (en moyenne de 4,0 g/l de MS).</p> <p>Travaux et études</p> <p>La réalisation du zonage d'assainissement des eaux pluviales est nécessaire. La CCBRC s'est engagée à le lancer au travers de la prise d'une délibération datant du 19 décembre 2019.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 295 m³/j : 72 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,515 km Capacité hydraulique TS : 180 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 29% Capacité hydraulique TP : 295 m³/j (pluie) Unitaire : 71%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

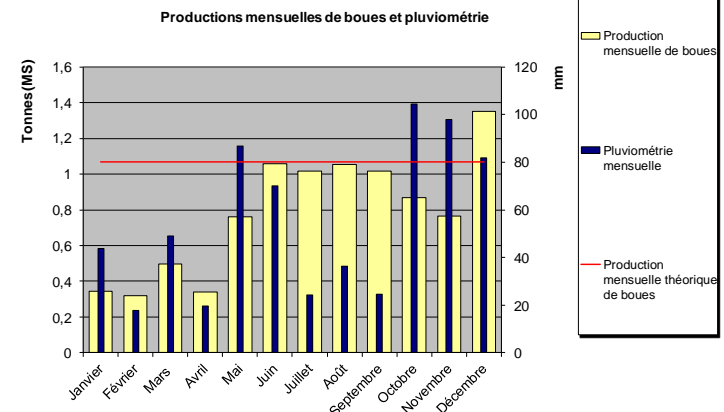
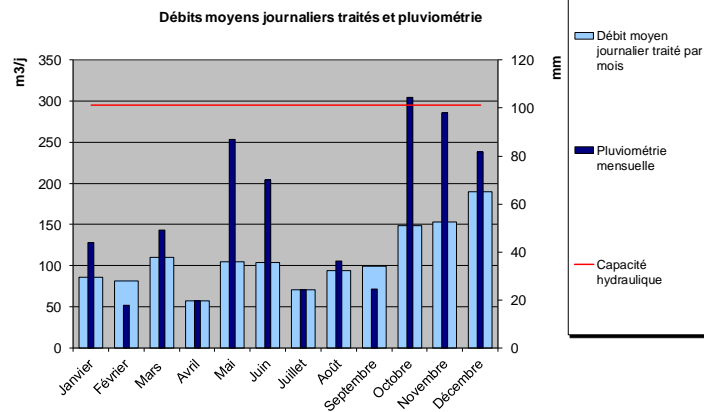
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Champdeuil													
Nombre de raccordables :	715	habitants	536	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	68	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	37	m ³ /j	moyen :	108,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	517 E.H.	maxi temps sec :	82	m ³ /j	maxi temps de pluie :	454	m ³ /j			
réf. NK :	0,43	date :	12/2017	réf. AESN :	0,20	date :	12/2017	Production annuelle de boues :	9,4	tMS	50	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	79,8	kwh/j	4,1	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Physico-chimique	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/01/2019		92			62	73	164	27			27	3
	A2+A5+A4	30/01/2019		4			7	3	21	2	1,1	2,23	4,23	2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/02/2019	65	112			104	110	299	55	44,1	2,98	57,9	5
	A2+A5+A4	11/02/2019	65	4			5	3	19	3,6	2,71	1,06	4,64	1,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/10/2019	111	468			127	140	356	53	43,1	0,63	53,6	5
	A2+A5+A4	16/10/2019	132	4			5	3	18	3,1	2,31	0,72	3,81	0,7
Flux amont retenus en kg/j				14			17	20	43	7,8				0,81
Flux amont retenus en E.H.				151				333	290	517				476
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	19	2,9	2	1,3	4,2	1,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97			93,3	96,9	91,6	93			89,3	64,9
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	100	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	100	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	90	80			80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Champeaux / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>	
Code Sandre	: 037708202000	Ingénieur SATESE	: Pierre LAINE	<p>Le transfert de compétence assainissement collectif a eu lieu le 1er janvier 2017 vers la Communauté de Communes de la Brie, des Rivières et des Châteaux (CCBRC). La station devait être gérée par la commune de Champeaux pendant la transition. Néanmoins, l'exploitation s'est arrêtée à partir de septembre 2017 avec l'arrêt notamment de la rotation et de l'entretien des lits.</p> <p>L'exploitation a repris seulement début août 2018 par Veolia Eau en prestation de service. Par la suite, en raison du non fonctionnement de certains équipements électromécaniques (automatisme, pompes, électrovannes) et d'une méconnaissance du fonctionnement du dispositif par l'exploitant, les lits ont continué à ne pas être correctement alimentés. La station d'épuration est dans un état critique.</p> <p>Système de collecte</p> <p>Lors de la visite SATESE en octobre, les 2 postes du réseau de collecte avaient disjoncté et les déversoirs d'orage situés en amont surversaient par temps-sec. Le bon fonctionnement de la télésurveillance de ces postes est à assurer.</p> <p>La CCBRC a indiqué une méconnaissance de l'état et du fonctionnement du réseau de collecte de Champeaux. La réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement est envisagée, ce n'est cependant pas une priorité à l'échelle intercommunale étant donné les autres dossiers clés et notamment ceux qui sont ciblés au SDASS EU 2.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les données hydrauliques (débits entrants / sortants journaliers) n'ont pas été transmises pour l'année 2019. Le niveau de rejet a été respecté lors des 2 mesures d'autosurveillance réglementaires (bilans 24h), du contrôle inopiné et de la visite SATESE. Les 2 bilans 24h de novembre et décembre ont permis d'actualiser le coefficient de charge en pollution : 50% en pollution (base NTK).</p> <p>Lors de la visite SATESE, la station d'épuration nécessitait encore un entretien conséquent de la végétation (états moyen, voire critique, des lits), ainsi que des renouvellements d'équipements (armoires électriques, débitmètres entrée et sortie, du vérin n°2) et la réhabilitation de la bâche souple du bassin d'orage avec retalutage des bords de l'ouvrage.</p> <p>Des préconisations ont été apportées par le SATESE, afin d'assurer la remise en état des filtres (arrachage manuel, ennoiment, paillage). En 2020, l'exploitant a indiqué vouloir arrêter l'alimentation de certains lits. La fermeture d'une lignée sur le 1er étage (fermeture d'une des 3 électrovannes) et sur le 2nd étage (arrêt d'une des 3 pompes) permet tout de même d'assurer le traitement d'une charge polluante de 780 EH, tout en maintenant la capacité hydraulique de temps de pluie (410 m³/j, soit 1,05 m/j). Il faudra ensuite dévégétaliser et bâcher les filtres non alimentés.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Une visite du dispositif a été réalisée par le constructeur (OPURE), en présence de la CC., de son exploitant et du SATESE, le 04/08/20, afin de proposer un devis pour une remise en état complète.</p> <p>Une estimation continue des volumes journaliers déversés au niveau des points de by-pass de la station d'épuration (déversoir d'orage en tête et trop-plein du bassin d'orage) est demandée par la police de l'eau en lien avec l'arrêté du 21 juillet 2015.</p> <p>Ayant un contrat d'affermage avec Veolia Eau sur d'autres communes de son territoire, la CC. envisage d'arrêter la prestation de service en vigueur et d'intégrer la commune de Champeaux à ce contrat.</p>	
Mise en service	: 12/12/2008	Technicien SATESE	: Laurent CROS		
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES		
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX				
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST				
Constructeur	: OPURE				
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)				
Arrêté préfectoral eaux	: F 444 MISE 2006/214				
Arrêté préfectoral boues	:				
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>					
Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)				
Ru (ou autre)	: Bretignoust				
Rivière 1	: Ancoeur				
Rivière 2	: Almont				
Fleuve	: SEINE				
<u>Caractéristiques techniques</u>					
Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 410 m ³ /j	
	: 72	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,94 km	
Capacité hydraulique TS	: 210	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 8%	
Capacité hydraulique TP	: 410	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 92%	
File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX				
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES				
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)				
<u>Autosurveillance</u>					
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2				
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé		

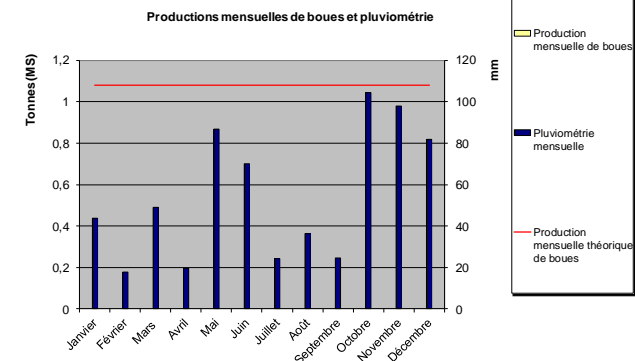
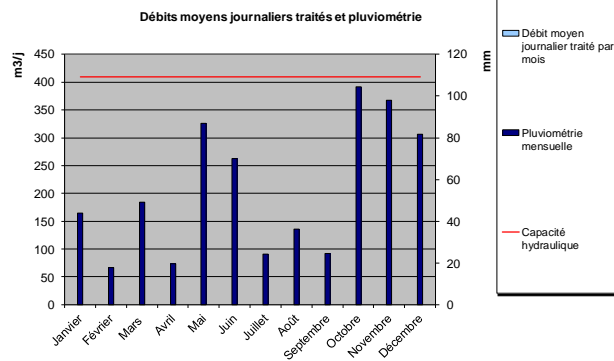
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Champeaux													
Nombre de raccordables :	733	habitants	550	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	88	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	600 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j						
réf. NK :	0,5	date :	11/2019	réf. AESN :	0,30	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Traitement P :		Non							

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/10/2019		96			141	150	407	97			97	6,9
	A2+A5+A4	14/10/2019		4			8	3	27	1,5	0,1	51,5	53	5,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/11/2019	143	100			113	130	306	65	54,2	0,67	65,7	5,8
	A2+A5+A4	18/11/2019	152	5			6	5	20	2,8	1,8	42,6	44,6	4,4
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2019	142	75			98	100	292	66	56	1,04	66	5,9
	A2+A5+A4	19/11/2019	152	2,9			9	5	25	5,1	2	41,1	46,2	4,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2019	189	206			121	130	344	46	3,31	1,45	47,4	6,3
	A2+A5+A4	10/12/2019	189	4			9	4	37	1,7	0,87	36,9	38	3,8
Flux amont retenus en kg/j				27			22	22	65	9				1
Flux amont retenus en E.H.				296				360	433	600				594
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			8	4	27	2,8	1,2	43	45,4	4,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,1			92,8	96,4	91,6	95,5			29,5	24,4
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l				35				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en rendement										70				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Changis-sur-Marne / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037708401000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>La collecte des eaux claires parasites d'origine météorique est significative et anormale pour un réseau séparatif. Les débits supplémentaires qu'elle génère, peut conduire désormais à dépasser le débit nominal de la station d'épuration de 740 m³/j, alors que la charge polluante admise sur le système de traitement atteint 62 % de la capacité en pollution.</p> <p>C'est essentiellement le réseau de Saint-Jean-Les-Deux-jumeaux qui présente des dysfonctionnements.</p> <p>Cette problématique a bien été prise en compte lors de la conception de cette station d'épuration (création d'un bassin d'orage en tête des prétraitements).</p> <p>Contrairement aux années précédentes, en 2019, la part des eaux claires parasites d'infiltration ou d'eaux de source est significative. Elle a représenté 37% des débits de temps sec en période de nappe haute, contre 13% en 2017, et 8% en 2018.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les résultats analytiques fournis par l'autosurveillance portant sur les eaux rejetées, sont globalement satisfaisants, et réguliers d'une année sur l'autre.</p> <p>Cependant il peut se produire quelques dysfonctionnements puisqu'il est relevé en 2019, 3 bilans non conformes sur les 14 réalisés.</p> <p>Ces non-conformités ont été le fait de dépassements accidentels des concentrations résiduelles et des rendements par rapport à la norme de rejet pour les paramètres MES, NTK et NGL et Pt.</p> <p>Ils ont été observés respectivement en février, septembre et novembre.</p> <p>Seul l'écart pour le paramètre Phosphore a été expliqué par l'exploitant dans le bilan annuel. Il s'agit d'un problème d'injection du chlorure ferrique.</p> <p>Un contrôle inopiné de la Police de l'Eau a été effectué le 25 juillet 2019. Il a été établi à partir d'un prélèvement ponctuel. Les résultats analytiques ont rendu compte du parfait respect des normes de rejet en vigueur.</p> <p>La production de boue qui est un indicateur des performances globales du système de traitement, ne présente plus depuis 2017 de déficit significatif par rapport à celle attendue au regard de la pollution entrante (écart de 7.2%). Ceci conduit à conclure que la station d'épuration n'est pas le siège de pertes de boues avec les eaux épurées.</p> <p>Les bonnes performances globales et pérennes du système de traitement des eaux sont le résultat de la bonne maîtrise de la gestion des extractions des boues, par l'exploitant.</p> <p>L'autosurveillance est globalement fiable (en 2019, 2 valeurs de DBO5 anormalement basses sur 14). Toutefois, l'écart significatif entre les valeurs de débit amont et aval observé à près de 30% du temps d'octobre à décembre, met en évidence la probable sensibilité à la dérive de la sonde de mesure située sur le canal de comptage des eaux rejetées sur cette période, à moins que le débitmètre électromagnétique soit en cause.</p> <p>Le suivi qualitatif des boues évacuées vers le site de retraitement de Sept-Sorts, rend compte d'une qualité du produit très satisfaisante.</p>
Mise en service : 01/07/2007 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : 06/DAIDD/E/020	
Arrêté préfectoral boues : D04/040/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 2850 E.H Débit de référence : 638 m ³ /j	
: 171 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 22,631 km	
Capacité hydraulique TS : 638 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 740 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 14	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

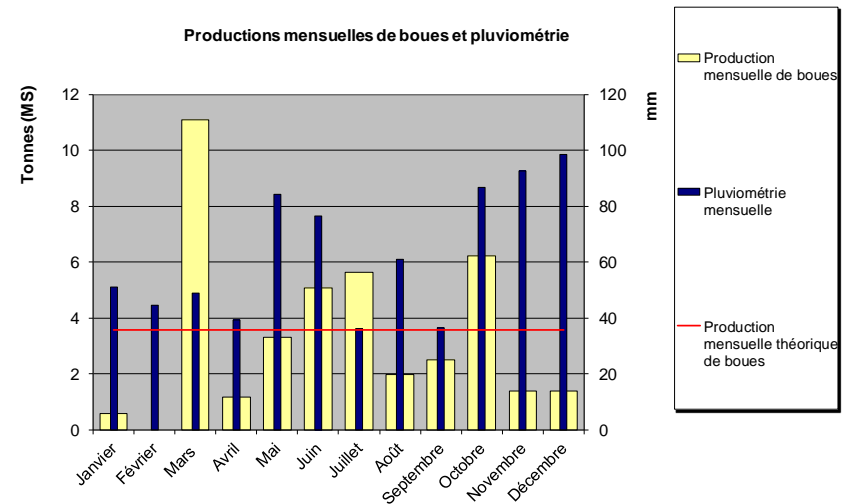
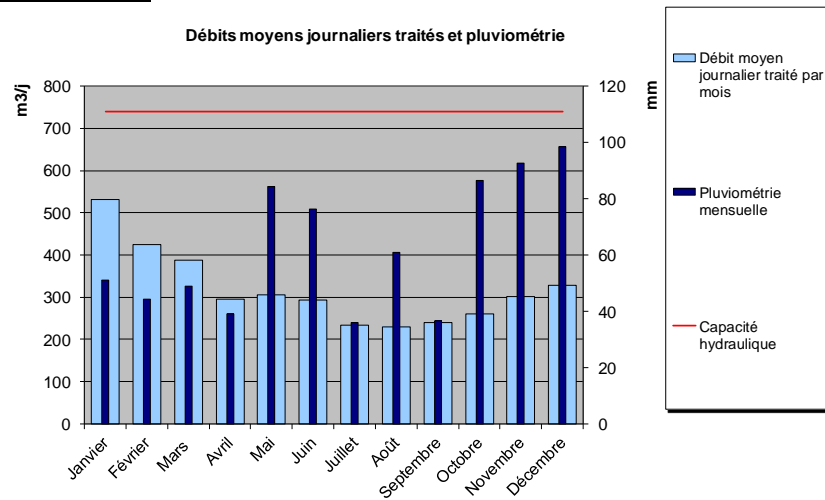
Communes raccordées : Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Changis-sur-Marne

Nombre de raccordables :	2290	habitants	1718	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	295	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	234	m ³ /j	moyen :	319,2	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1720	E.H.	maxi temps sec :	374	m ³ /j	maxi temps de pluie :	865	m ³ /j	
réf. NK :	0,6	date :	12/2019	réf. AESN :	0,47	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	40,2	tMS	64	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	285	kwh/j	3,2	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/07/2019		513			342	410	890	136			136	
	A2+A5+A4	25/07/2019		1			6	3	25	1,9			2,4	
Flux amont retenus en kg/j				111			81	91	222	26				2,6
Flux amont retenus en E.H.				1233				1522	1480	1720				1547
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				9			8	4	33	6,7	5,2	1	7,7	1,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			96,8	98,4	95,5	91,9			90,9	84,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					93			90	86	80			75	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Charny / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>		<u>Commentaires</u>	
Code Sandre	: 037709501000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1985	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F66/MISE 2010/083		
Arrêté préfectoral boues	: F 66 MISE/2012/128		
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration			
Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)		
Ru (ou autre)	: Charny		
Rivière 1	:		
Rivière 2	: Courset		
Fleuve	: MARNE		
<u>Caractéristiques techniques</u>			
Capacité pollution	: 1500 E.H	Débit de référence	: 519 m ³ /j
	: 97,5 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,353 km
Capacité hydraulique TS	: 300 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 51%
Capacité hydraulique TP	: 519 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 49%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE		
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)		
<u>Autosurveillance</u>			
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Système de collecte : L'analyse des données débitmétriques de 2019 montre que la collecte d'eaux claires parasites permanente est faible. Le dispositif est cependant toujours sujet à des surcharges hydrauliques significatives lors des événements pluvieux : 37 dépassements de la capacité nominale. Le système de régulation hydraulique par temps de pluie du débit d'entrée (vanne motorisée) et de modulation de la restitution du bassin d'orage : BO (gravitaire) n'est plus fonctionnel (constat fait lors de la mesure SATESE de mai), le problème restait à résoudre à la mi-novembre. Un volume de 189 m³ pour 4 jours de déversement a été mesuré au niveau du déversoir d'orage en tête de station d'épuration. Lors du bilan de fonctionnement réalisé par le SATESE en avril 2019, il a été constaté le dysfonctionnement d'un poste interne à la ZI (domaine privé) avec évacuation des eaux sur un terrain appartenant à une entreprise. La CCPMF a prévu de faire le nécessaire pour y remédier. Par ailleurs, la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la ZI ne semble pas opérationnelle au vu des plans transmis par votre délégataire. Cela mériterait d'engager une réunion de travail pour éclaircir le sujet et notamment le cheminement des eaux pluviales qui, vraisemblablement, ne rejoignent pas les ouvrages de stockage et d'infiltration prévus à cet effet sur ce secteur.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée par ce dispositif est satisfaisante comme le montrent les deux mesures d'autosurveillance et le bilan de fonctionnement réalisé par le SATESE. Le coefficient de charge en pollution a été actualisé en fonction des résultats de la mesure SATESE, il est de l'ordre de 52%. Le principal facteur limitant le bon fonctionnement de ce dispositif est l'insuffisance de la filière de traitement des boues au vu de la charge de pollution à traiter. Compte tenu de l'âge de la station d'épuration et du tonnage de boues théorique annuel, la mise en place de poches filtrantes serait une solution technique à étudier, si besoin en complément de la filière existante. Elle donnerait davantage de souplesse pour réaliser des extractions régulières en s'affranchissant des conditions climatiques de séchage. La production de boues extraites n'est pas suffisante (deux fois moins importante que prévue) et indiquent des pertes éventuelles de boues. Au cours de 2019, deux évacuations ont eu lieu, l'une au premier trimestre pour évacuer les boues de 2018 vers un centre de compostage (Ermenonville) et une seconde pour évacuer en épandage celles de 2019. Les résultats relatifs au suivi analytique des boues traduisent une bonne qualité des boues.

Travaux et études : Un audit de sécurité réalisé par SUEZ en avril 2019 a préconisé de nombreux travaux visant à prévenir les risques d'accidents. La bande de roulement du pont racleur du clarificateur a été réhabilitée en juin 2019. Le boîtier électrique du poste de relèvement a été refait à neuf et placé hors d'eau. Pour tenir compte de l'augmentation de la population dans l'avenir (1750 habitants en 2030) et de la création d'établissements publics (projet de collège, par exemple), la Communauté de communes a réservé dans le PLU un terrain de 3500 m² pour reconstruire la station d'épuration. Le projet d'éco-quartier de 117 logements est programmé pour 2019, suivi d'un programme de 50 logements pour 2020. Le projet de réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle intercommunale (assistance à maîtrise d'ouvrage en cours pour lancement au second semestre 2020) permettra de définir les priorités d'actions à engager notamment sur le système d'assainissement de la commune de Charny. Celles-ci consisteront notamment à réduire les apports d'eaux pluviales vers les portions de réseaux unitaires dans le cadre de projets éventuels de mise en séparatif (déjà mis en évidence lors du précédent SDA), à définir un programme de réhabilitation des collecteurs, mais également à étudier le devenir de la station d'épuration à horizon 30 ans en tenant compte de l'évolution de la population raccordable.

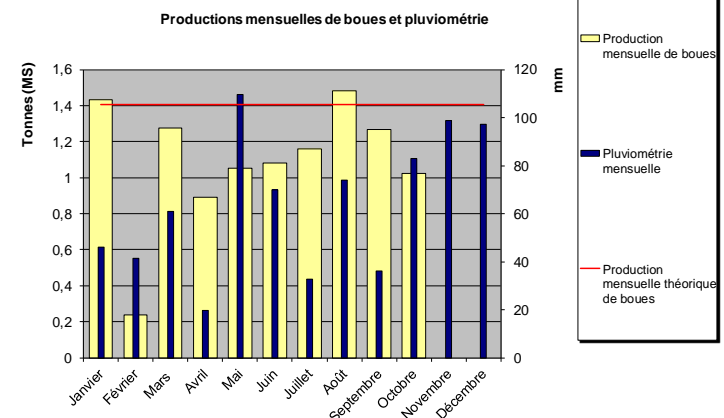
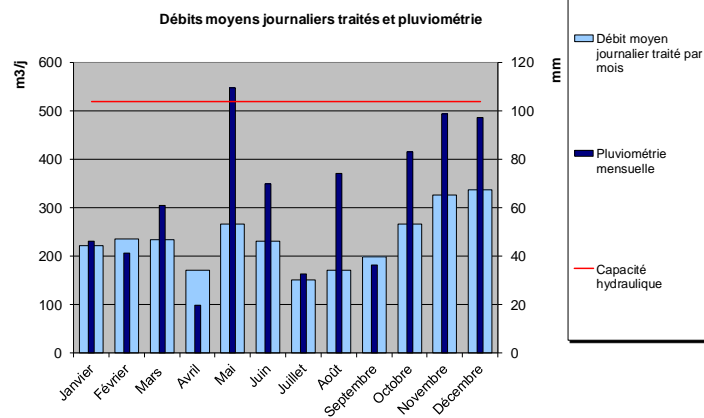
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Charny													
Nombre de raccordables :	1108	habitants	831	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	137	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	134	m ³ /j	moyen :	234	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge DBO5 :	780 E.H.	maxi temps sec :	139	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1113	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,52	date :	12/2018	réf. AESN :	0,55	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	10,9	tMS	38	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	128,7	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2019	130	850			578	580	1730	130	68,6	0,34	130	14
	A2+A5+A4	24/04/2019	130	20			11	6	45	12	2,5	0,49	12	1,9
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/05/2019	162	413			329	288	708	88,2	67,8	0,62	88,8	8,25
	A2+A5+A4	21/05/2019	162	9			14	4	31	2,5	3,7	1,54	4,04	1,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2019	139	70			371	408	1040	78	74,3	0,54	78,6	8,38
	A2+A5+A4	24/10/2019	139	6,5			7	5,1	22,6	3,4	2,59	1,43	4,81	2,24
Flux amont retenus en kg/j				67			53	47	115	14				1,3
Flux amont retenus en E.H.				746				780	767	953				765
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			11	5	33	5,7	3	1,2	6,7	1,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,4			97,4	98,8	96,9	94,5			93,4	81,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHARTRETTES / Station Intercommunale

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>																																														
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Code Sandre</td> <td style="width: 15%;">: 037709601000</td> <td style="width: 15%;">Ingénieur SATESE</td> <td style="width: 55%;">: Michèle PATRAS</td> </tr> <tr> <td>Mise en service</td> <td>: 17/06/2008</td> <td>Technicien SATESE</td> <td>:</td> </tr> <tr> <td>Dernière réhabilitation</td> <td>:</td> <td>Mode d'exploitation</td> <td>: AFFERMAGE</td> </tr> <tr> <td>Maître d'ouvrage</td> <td colspan="3">: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU</td> </tr> <tr> <td>Exploitant</td> <td colspan="3">: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU</td> </tr> <tr> <td>Constructeur</td> <td colspan="3">: OTV</td> </tr> <tr> <td>Police de l'eau</td> <td colspan="3">: DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES</td> </tr> <tr> <td>Arrêté préfectoral eaux</td> <td colspan="3">: 05/DAIDD/E/017</td> </tr> <tr> <td>Arrêté préfectoral boues</td> <td colspan="3">: D06/003/DDAF</td> </tr> </table> <p style="margin-top: 10px;">Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Masse d'eau</td> <td style="width: 15%;">: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Esnonne (exclu)(R73A)</td> </tr> <tr> <td>Ru (ou autre)</td> <td>:</td> </tr> <tr> <td>Rivière 1</td> <td>:</td> </tr> <tr> <td>Rivière 2</td> <td>:</td> </tr> <tr> <td>Fleuve</td> <td>: SEINE</td> </tr> </table>	Code Sandre	: 037709601000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS	Mise en service	: 17/06/2008	Technicien SATESE	:	Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU			Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU			Constructeur	: OTV			Police de l'eau	: DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES			Arrêté préfectoral eaux	: 05/DAIDD/E/017			Arrêté préfectoral boues	: D06/003/DDAF			Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Esnonne (exclu)(R73A)	Ru (ou autre)	:	Rivière 1	:	Rivière 2	:	Fleuve	: SEINE	<p>Système de collecte</p> <p>Le Schéma Directeur d'Assainissement a permis de bien cerner les nombreuses anomalies de fonctionnement des réseaux d'assainissement du territoire des trois communes concernées par la zone de collecte (Chartrettes, Bois-Le-Roi, Fontaine-Le-port). Le programme hiérarchisé de travaux a été validé fin 2019, par la CAPF pour les communes de Chartrettes et de Bois-Le-Roi. Les travaux les plus urgents visent à corriger les anomalies de déversements des réseaux par temps sec, et des points de déversements systématiques dès les petites pluies.</p> <p>En 2019, les eaux claires parasites ont atteint près de 600 m³/j en période de nappe haute, soit près de 37% des débits collectés en cette période. Le type de réseau d'assainissement unitaire pour 50% de son linéaire est à l'origine d'apports d'eaux pluviales dans les réseaux. Les débits relevés lors des pluies significatives ont été pour 95% des cas inférieurs à la capacité hydraulique des ouvrages L'autosurveillance réglementaire des points de surverse possible sur le réseau (déversoirs d'orage et trop-pleins de postes) est en place depuis fin 2017. Toutefois, différents problèmes n'ont pas permis de collecter toutes les données attendues, déjà en 2018 mais aussi en 2019. Les points de déversements à suivre sont au nombre de 3 : DO3 Poupart d'Avyl à Bois-Le-Roi, et trop-pleins des postes PR1 situé Quai de la Ruelle à Bois-Le-Roi et PR4 situé rue du Port à Chartrettes.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité du traitement des eaux obtenue en 2019 a été très satisfaisante, comme en témoignent les résultats d'autosurveillance. De plus, sur la base de la production de boue calculée à partir des données d'évacuation des boues en agriculture, il est à noter un bon ratio ramené à l'équivalent-habitant, qui confirme la bonne qualité de traitement tout au long de l'année (absence de pertes de boues avec les eaux épurées). En 2019, la capacité hydraulique nominale de la station de 2900 m³/j reste supérieure au débit de référence calculé par la DRIEE de 2 652 m³/j. Toutefois, il est rappelé que ce débit de référence augmentera avec les travaux d'amélioration du fonctionnement du système de collecte, et notamment avec le changement des pompes du poste PR4, rue du port à Chartrettes (actuellement pompes de débits insuffisants pour alimenter la station d'épuration à la hauteur du débit de pointe nominal).</p> <p>L'arrêté actuel d'autorisation deviendra caduc le 20.11.2020. Une demande de déclaration sera faite sur la base d'un nouveau dossier de loi sur l'eau qui visera notamment à modifier le débit de référence non adapté actuellement (1 933 m³/j). en adéquation avec la capacité nominale de la station d'épuration de 2 900 m³/j, à définir le critère d'évaluation de la conformité de la collecte, et à prendre en compte les deux maîtres d'ouvrages réseaux (CAPF pour Bois-Le-Roi et Chartrettes, et CCBRC pour Fontaine-Le-Port).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le SDA a été validé par la CAPF le 05/12/2019. Une enquête publique va être lancée au plus tard fin mars 2020, sur le territoire des communes de Chartrettes et de Bois-le-Roi pour l'approbation du programme d'assainissement d'une part, et des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, d'autre part.</p> <p>La MRAE a été consultée en tout début d'année 2020. Le dossier de mise à l'enquête publique des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été finalisé au 1^{er} trimestre de l'année 2020. L'enquête publique devait être lancée dès le déconfinement.</p>
Code Sandre	: 037709601000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS																																												
Mise en service	: 17/06/2008	Technicien SATESE	:																																												
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE																																												
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU																																														
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU																																														
Constructeur	: OTV																																														
Police de l'eau	: DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES																																														
Arrêté préfectoral eaux	: 05/DAIDD/E/017																																														
Arrêté préfectoral boues	: D06/003/DDAF																																														
Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Esnonne (exclu)(R73A)																																														
Ru (ou autre)	:																																														
Rivière 1	:																																														
Rivière 2	:																																														
Fleuve	: SEINE																																														
<u>Caractéristiques techniques</u>																																															
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 15%;">: 8935</td> <td style="width: 15%;">E.H</td> <td style="width: 55%;">Débit de référence</td> <td style="width: 15%;">: 2652 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 536</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 58,432 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 1933</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 50%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 2900</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 50%</td> </tr> </table> <p style="margin-top: 10px;">File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV</p> <p style="margin-top: 10px;">File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE</p> <p style="margin-top: 10px;">Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	Capacité pollution	: 8935	E.H	Débit de référence	: 2652 m ³ /j		: 536	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 58,432 km	Capacité hydraulique TS	: 1933	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 50%	Capacité hydraulique TP	: 2900	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 50%																											
Capacité pollution	: 8935	E.H	Débit de référence	: 2652 m ³ /j																																											
	: 536	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 58,432 km																																											
Capacité hydraulique TS	: 1933	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 50%																																											
Capacité hydraulique TP	: 2900	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 50%																																											
<u>Autosurveillance</u>																																															
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Nombre de bilans 24h réalisés</td> <td style="width: 15%;">: 12</td> </tr> <tr> <td>Scénario SANDRE réseaux</td> <td>: Non validé</td> </tr> <tr> <td>Scénario SANDRE STEP</td> <td>: Validé</td> </tr> </table>	Nombre de bilans 24h réalisés	: 12	Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé																																									
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12																																														
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé																																														
Scénario SANDRE STEP	: Validé																																														

Caractéristiques de fonctionnement

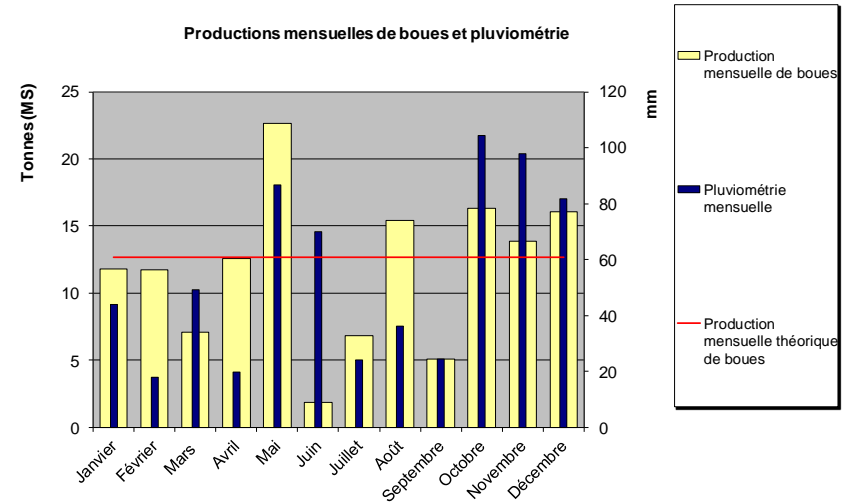
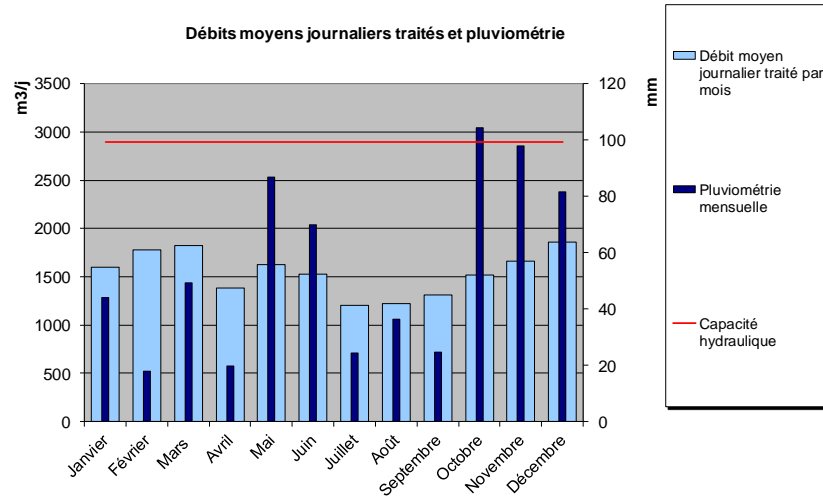
Communes raccordées : Bois-le-Roi, Chartrettes, Fontaine-le-Port

Nombre de raccordables :	8686	habitants	6514	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	1190	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	1223	m ³ /j	moyen :	1541,8	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	6133 E.H.	maxi temps sec :	1640	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3162	m ³ /j		
réf. NK :	0,69	date :	12/2019	réf. AESN :	0,45	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	141,1	tMS	63	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1399,8	kwh/j	5,9	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				328			228	245	648	92				10
Flux amont retenus en E.H.				3644				4083	4320	6133				6000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6			6	4	24	4,6	2,2	1	5,6	0,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,5			95,6	97,5	94,3	93,8			92,2	85,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	15			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	87	85			75	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Chartronges / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037709701000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte L'arrivée étant gravitaire et en absence de mesure sur l'eau traitée, les débits traités et by-passés sont méconnus. Il est à rappeler que les mesures réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de 2010, avaient mis en évidence qu'une partie de la pollution était stockée dans les canalisations en temps sec et que cette pollution était restituée en temps de pluie. En fonction de l'intensité de la pluie, si un by-pass intervient par l'intermédiaire du déversoir d'orage situé en tête de station, la charge polluante rejetée pourra impacter la qualité du milieu naturel. Les flux de pollution en jeu sont cependant relativement faibles donc l'impact est à relativiser. La surface active avait été estimée à 14 000 m² (10 000 m² pour le bourg et 4 000 m² pour le lotissement). Le linéaire de réseau indiqué est estimé à partir du SIG départemental.</p> <p>Station d'épuration La qualité du rejet obtenue en sortie de station lors de la visite du SATESE de février respecte les prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015. Les coefficients de charge polluante ont été actualisés à partir du nombre d'abonnés assainissement de la commune (données 2019). La station d'épuration est à 74% de coefficient de charge en pollution. L'arrêté du 21 juillet 2015 n'impose plus la réalisation de bilan d'autosurveillance pour les stations d'épuration d'une capacité inférieure ou égale à 200 EH.</p> <p>Travaux et études La compétence assainissement est transférée à la Communauté de Communes des 2 Morin depuis le 1er janvier 2020. La CC a engagé une étude de gouvernance et a intégré l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement à l'échelle des différentes communes répartie en 4 années. La commune de Chartronges fait partie des communes concernées par l'année 2, dont le SDA a démarré au 1er trimestre 2020. De ce fait les hypothèses du SDA de 2010 où il avait été défini des charges polluantes et hydrauliques dans le cadre de la reconstruction du dispositif (capacité de temps sec de 250 EH - 42.5 m³/j et de temps de pluie de 365 EH - 127.5 m³/j), seront à reprendre et à actualiser. Une bathymétrie a été réalisée par le SATESE en décembre 2017. Une simulation basée sur la production théorique de boues des usagers permet d'estimer les besoins d'un prochain curage en 2032. Au regard de la nécessité de refaire le système épuratoire actuel peu performant, il est probable que le curage interviendra dans le cadre du projet de création du nouveau dispositif. La vidange et la démolition des ouvrages existants devront être intégrées au marché des travaux de reconstruction de la station d'épuration. Au vu de la qualité des boues, une valorisation agricole pourrait être envisagée (à reconfirmer au moment du curage). Un dossier d'épandage devra être élaboré et soumis pour avis à la DDT (police de l'eau). Les épandages font l'objet d'un suivi agronomique approfondi avec établissement de rapport rendant compte des actions réalisées.</p>			
Mise en service	: 01/01/1979	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: CHARTRONGES						
Exploitant	: SIANE						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000)						
Ru (ou autre)	: Vannetin						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 200 E.H	Débit de référence	: 30 m ³ /j				
	: 14 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,84 km				
Capacité hydraulique TS	: 30 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%				
Capacité hydraulique TP	: 30 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%				
File eau	: LAGUNAGE AÉRÉ						
File boues	: BASSIN						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

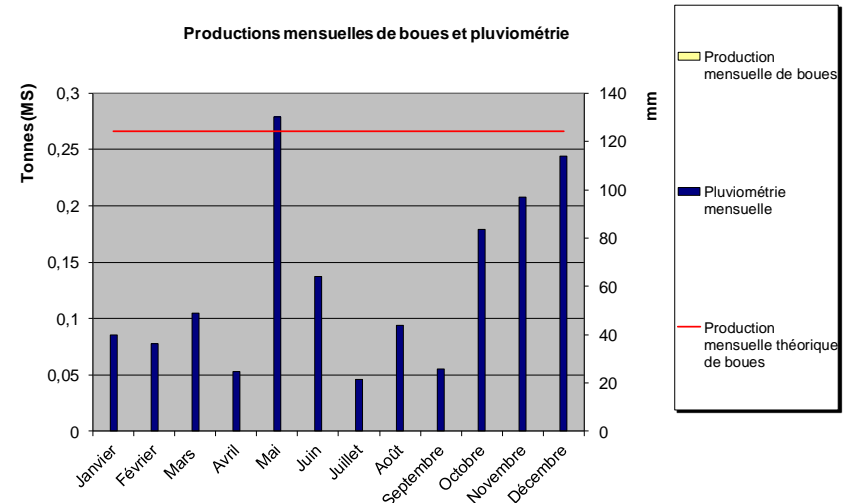
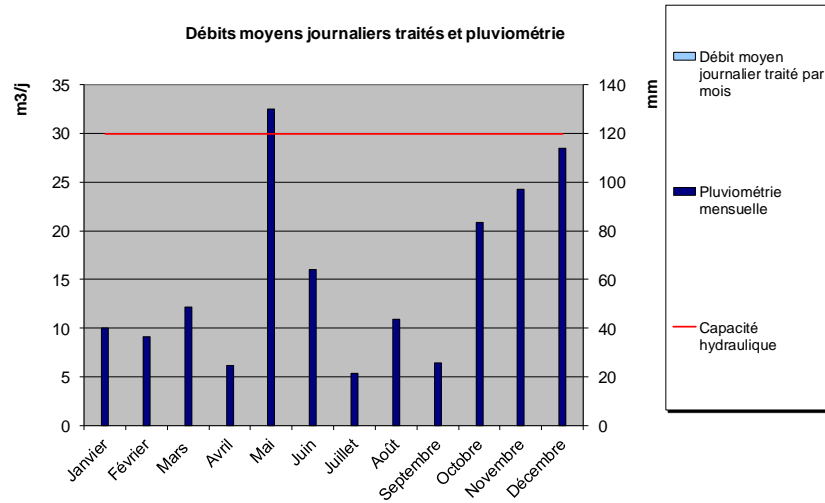
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Chartronges													
Nombre de raccordables :	198	habitants	148	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	19	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	NC	m ³ /j	moyen :	NC	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	148 E.H.	maxi temps sec :	NC	m ³ /j	maxi temps de pluie :	NC	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,74	date :	04/2020	réf. AESN :	0,74	date :	04/2020	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	NC	kwh/j	NC	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/02/2019		34	70	164	61	70	164	39			39	3,1
	A2+A5+A4	14/02/2019		6	9	34	13	9	34	13	10	3,67	16,7	1,7
Flux amont retenus en kg/j				13			8,4	8,9	22	2,2				0,25
Flux amont retenus en E.H.				148				148	148	148				148
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6	9	34	13	9	34	13	10	3,7	16,7	1,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				82,4	87,1	79,3	78,6	87,1	79,3	66,7			57,2	45,2
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en rendement				50	60	60								

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Château-Landon / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037709901000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte Le débit mini de temps sec est en cohérence avec le débit d'eau assainie. La variation des débits de temps sec témoigne de la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes dans une proportion acceptable cette année. Le débit nominal de temps de pluie a été dépassé 15 jours dans l'année et le débit de référence 8 jours.</p> <p>Les by-pass en tête de station d'épuration ont diminué d'un facteur 10 par rapport à 2018 (année à la pluviométrie exceptionnelle), ils ont été de 4 952 m³ en 52 jours, représentant environ 3,1 % des volumes réceptionnés à la station d'épuration. Les by-pass au niveau du déversoir d'orage avenue du Général de Gaulle (point SANDRE A1) ont été de 2 660 m³ en 34 jours représentant 1,6% des volumes collectés [A1/(A1+A2+A3)] constituant une valeur satisfaisante.</p> <p>Station d'épuration La charge polluante moyenne indiquée correspond à la moyenne des 12 bilans d'autosurveillance de 2019. Elle est en cohérence avec la charge attendue estimée à partir du nombre de raccordables en se basant sur l'azote réduit (NK) qui est l'élément le plus représentatif.</p> <p>Dans le cadre des bilans d'autosurveillance, les caractéristiques analytiques des rejets répondent largement aux prescriptions réglementaires à l'exception du bilan du 27 janvier pour lesquels les critères (concentration et rendements) ne sont pas respectés pour l'azote NK et NGL (absence de by-pass - pluviométrie de 4 mm).</p> <p>La production annuelle de boue en 2019 a chuté de 36% par rapport à la production de 2018 qui était relativement stable depuis plusieurs années. Le ratio obtenu par Equivalent-Habitant traité est insuffisant (38 gMS/E.H./j pour un ratio attendu de 66 gMS/EH/j). Le fonctionnement du dispositif ne peut donc être considéré cette année comme satisfaisant.</p> <p>Les boues : l'absence de production de boue en juin et en juillet est liée au délai de livraison de la pompe doseuse de polymère qui est tombée en panne fin mai. L'écart entre la quantité de boue produite de 21,6 tMS et la quantité de boue épandue en agriculture de 26,74 tMS, est cette année excessif (écart de 24% - seuil de tolérance de 15%).</p> <p>Les boues sont épandues sur des terrains de la commune.</p> <p>Le suivi qualitatif des boues est conforme aux exigences réglementaires. Les boues sont de bonne qualité.</p> <p>Autosurveillance : dans l'attente de la réalisation d'un nouveau canal de comptage et suite à l'étude hydraulique spécifique du canal de comptage réalisée au second semestre 2017, la modification de la programmation du débitmètre avait permis de disposer de données fiables en 2018 (78% du temps l'écart entre le débit amont et le débit aval est resté inférieur à ±10%), par contre cette fiabilité est moindre en 2019 avec seulement 58% du temps.</p> <p>Travaux et études La collectivité souhaite engager un diagnostic de l'état du clarificateur celui-ci étant dégradé et la présence d'écoulements d'eau en résultant provoquant des affouillements sous l'ouvrage. Ce diagnostic sera intégré aux prestations demandées dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement datant de 1999, et qui doit être lancé en 2020.</p> <p>Le bureau d'études Collectivités Conseil finalise le cahier des charges et la consultation sera lancée lorsque la nouvelle équipe municipale sera en place.</p>			
Mise en service	: 01/03/2014	Technicien SATESE	:				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CHATEAU LANDON						
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE – AGENCE DE MONTARGIS						
Constructeur	: SOURCES FRANCE NORD						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F436 2009/153 du 30/10/2009						
Arrêté préfectoral boues	: 05/050/DDAF						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 3000 E.H	Débit de référence	: 1121 m ³ /j				
	: 180 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 14,338 km				
Capacité hydraulique TS	: 450 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 26%				
Capacité hydraulique TP	: 990 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 74%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12						
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

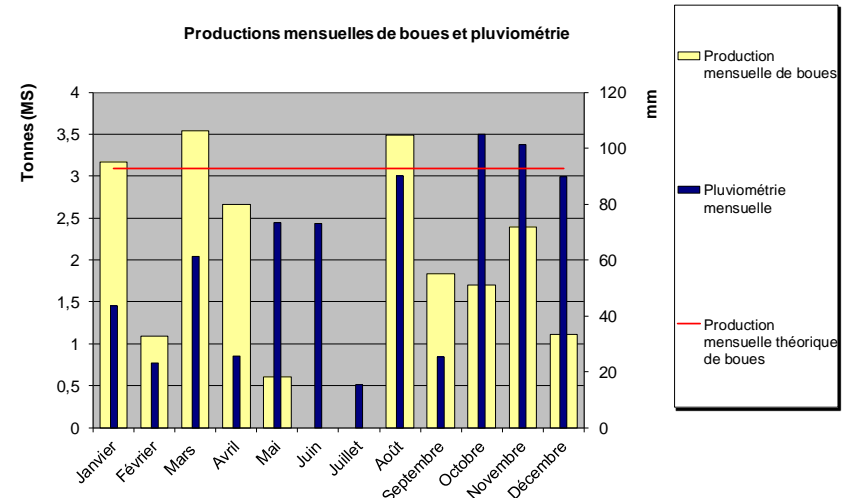
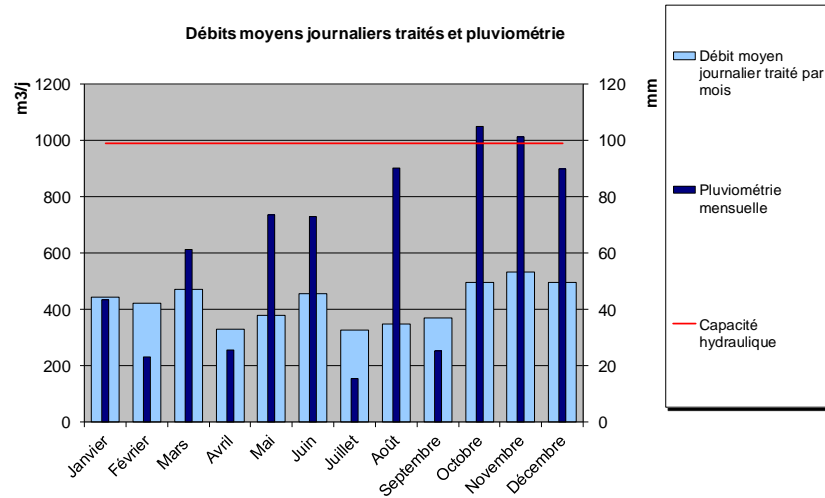
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Château-Landon													
Nombre de raccordables :	2222	habitants	1666	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	300	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	295	m ³ /j	moyen :	422	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1560	E.H.	maxi temps sec :	348	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1401	m ³ /j			
réf. NK :	0,52	date :	12/2019	réf. AESN :	0,53	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	21,6	tMS	38	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	470,5	kwh/j	6,8	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Mixte				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2019		180			213	230	604	70			70	7,5
	A2+A5+A4	19/09/2019		4			8	3	24	1,5	0,11	1,26	2,76	0,19
Flux amont retenus en kg/j				172			64	73	172	23				2,7
Flux amont retenus en E.H.				1909				1215	1145	1560				1588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				12			8	5	32	8	5,7	1,4	9,4	0,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,2			91,4	94,7	89	88,8			86,4	87,6
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75	80			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Châtenay-sur-Seine / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037710101000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>La nouvelle station d'épuration de Châtenay-sur-Seine a été mise en service en juin 2018. L'exploitation est assurée par la société SUEZ en prestation de service. La station d'épuration a été réceptionnée le 14 septembre 2018.</p> <p>Les données hydrauliques de 2019 de ce dispositif manquent de précision (suivi non journalier pour le débit amont) et de fiabilité. En effet, l'écart moyen (en valeur absolue) entre le débit amont et aval est très important : 41% en tenant compte uniquement des jours de temps-sec (visible également lors des bilans d'autosurveillance). Est-ce un défaut du débitmètre aval et / ou des by-pass en cours de traitement ?</p> <p>Système de collecte</p> <p>Le suivi hydraulique du dispositif montre une forte sensibilité du système de collecte à la pluviométrie. Le débit maximal collecté (A3+A2) par le réseau de collecte représente 847 m³/j.</p> <p>Globalement sur l'année, sur 77 135 m³ collectés, 40% est by-passé au niveau du déversoir situé en tête de la station d'épuration (A2) (dont 44% pour une pluviométrie inférieure ou égale à 0,2 mm, des by-pass ayant lieu par temps-sec) et 60% est pris en charge par la station d'épuration. Le taux de collecte est insuffisant.</p> <p>Le percentile 95 des effluents collectés représente 675 m³/j, il est donc très supérieur à la capacité hydraulique de la station d'épuration. En 2019, il y a eu 121 jours de by-pass en tête de station d'épuration. Les eaux claires parasites permanentes sont négligeables (estimées à 20 m³/j).</p> <p>Une régulation du débit entrant est en place, fixée à 14 m³/h sur les heures de creux de pollution et 71 m³/h sur les heures de pointe, soit 330 m³/j. Une régulation est également en place sur le réservoir de bûchées amont. Un ajustement des régulations horaires est nécessaire, ainsi que de la régulation de réservoir de bûchée amont (nécessaire ?), afin de réduire les by-pass en tête et supprimer ceux en cours de traitement. Les filtres peuvent par ailleurs accepter un volume supérieur à 330 m³/j.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>L'état des filtres plantés de roseaux s'est fortement amélioré par rapport à 2018. L'entretien est sous-traité à l'entreprise PINSON.</p> <p>2 mesures d'autosurveillance et 1 visite SATESE ont été réalisées en 2019. Lors de la visite et de la mesure d'octobre, l'eau traitée respectait le niveau de rejet fixée par arrêté préfectoral. A contrario, la mesure de novembre (dont certains paramètres sont manquants : DBO5 sortie et DCO entrée) montre des dépassements anormaux de la norme de rejet sur les paramètres NTK et MES. Y-a-t-il eu un dysfonctionnement sur le 2nd étage ayant entraîné un by-pass en cours de traitement ? Est-ce une erreur d'analyses ou de retranscription ?</p> <p>Lors de la visite SATESE de septembre 2019, le réservoir de bûchée amont s'était arrêté en cours de journée. Le constructeur a émis l'hypothèse de microcoupures électriques, avec nécessité de mettre en place une protection électrique. Cela est à confirmer et à résoudre.</p> <p>En principe, suite à la réunion de levé des réserves du 21 mars 2019, une liaison inter-site, entre la station d'épuration et le poste de relevage des eaux brutes délocalisé, devait être mise en place (envoi du programme par le constructeur pour intégration au SOFREL en mai 2019), afin de permettre une régulation hydraulique du poste par le débitmètre électromagnétique situé sur le site de l'ancienne station d'épuration. Cela ne semble pas être le cas.</p>
Mise en service : 01/06/2018 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : CHATENAY SUR SEINE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE	
Constructeur : ERSE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F242 N°MISE2016/084	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Auxence	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1050 E.H Débit de référence : 330 m ³ /j	
: 63 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,67 km	
Capacité hydraulique TS : 189 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 90%	
Capacité hydraulique TP : 330 m ³ /j (pluie) Unitaire : 10%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

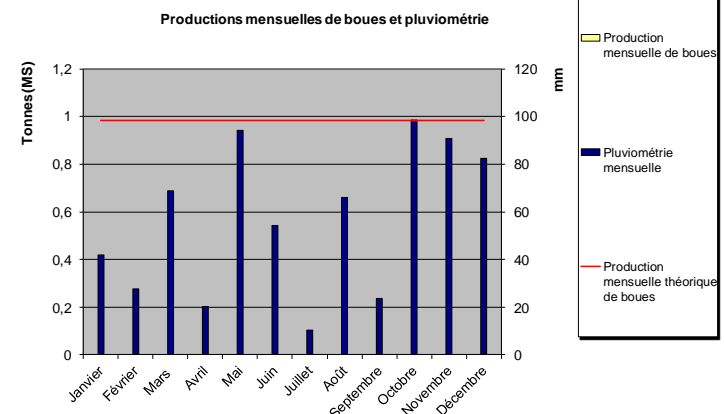
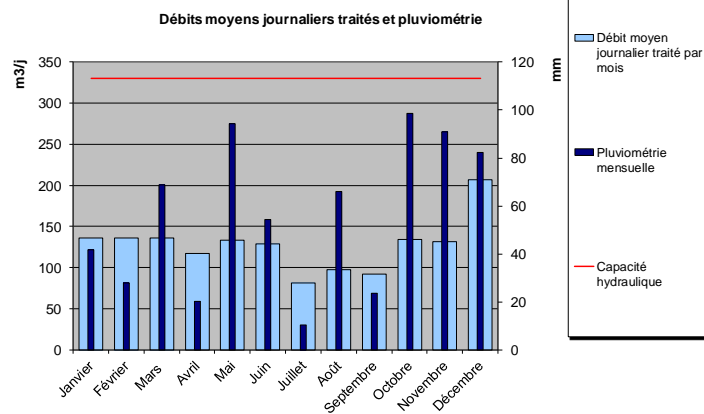
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Châtenay-sur-Seine													
Nombre de raccordables :	877	habitants	658	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	83	m ³ /j	réf. :	2015	mini temps sec :	76	m ³ /j	moyen :	127,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	547 E.H.	maxi temps sec :	96	m ³ /j	maxi temps de pluie :	257	m ³ /j			
réf. NK :	0,52	date :	12/2018	réf. AESN :	0,30	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	5,2	kwh/j	0,2	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/09/2019		540			422	480	1150	160			160	16
	A2+A5+A4	04/09/2019		4			11	3	38	8,7	5,8	50,2	58,9	5,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/10/2019	145	114				177		99,7	90,2		99,7	10,3
	A2+A5+A4	14/10/2019	60	4,4				5		3,5	0,61	0,27	3,77	8,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	20/11/2019	128	246				426		117	90,6		117	8,84
	A2+A5+A4	20/11/2019	380	199				28		95,3	73,8	62,7	107	7,76
Flux amont retenus en kg/j				17			26	22	51	8,2				0,72
Flux amont retenus en E.H.				188				360	339	547				424
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				69			11	3	24	35,8	26,7	37,7	56,6	7,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				75,6			97,4	99,4	96,7	74			60,6	51,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	15				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	85	70				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Châtillon-la-Borde / LA BORDE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037710302000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte Les données débitmétriques sont fiables car issues via la télésurveillance du poste de refoulement, du débitmètre électromagnétique situé sur la canalisation de refoulement. L'analyse de ces données indique, bien que le réseau d'assainissement soit de nature séparative, que celui-ci collecte une quantité importante d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et d'Eaux Claires Météoriques (ECM). La capacité hydraulique (55 m³/j) a été dépassée à 97 reprises. Le débit maximum retenu est de 253 m³/j (36 mm sur 4 jours) le 13/12/2019 par temps de pluie et en période de nappe haute. Par temps sec et nappe haute, le débit moyen est de 99 m³/j sur la période du 04/02 au 06/02/2019 ; cette donnée met en évidence la collecte importante d'ECPP. La quantité d'eaux claires est élevée et nécessite encore la réalisation de travaux sur le réseau afin de la réduire.</p> <p>Station d'épuration La qualité de l'eau traitée par ce dispositif est satisfaisante à l'occasion de la mesure d'autosurveillance et de la visite du SATESE. Les rendements épuratoires sont corrects bien que les effluents en entrée soient dilués. Ce dispositif est hydrauliquement sollicité, malgré un dimensionnement prenant en compte un apport supplémentaire d'eaux claires à traiter (33 m³/j d'eaux usées et 22 m³/j d'eaux claires). Pendant les périodes de surcharge hydraulique (débit admis supérieur à 50 m³/j), l'exploitant double la fréquence de permutation des filtres pour éviter toute saturation en eau (2 fois par semaine) qui pourrait impliquer une baisse des performances épuratoires par défaut de réoxygénation des casiers filtrants. Le SATESE a utilisé les résultats de la mesure d'autosurveillance de mars pour actualiser les coefficients de la charge polluante ; la charge exprimée d'après le paramètre NK de 133 E.H. est relativement proche de la charge polluante théorique de 117 E.H. correspondant aux 156 habitants raccordables. La station d'épuration est chargée à 60% environ en pollution.</p> <p>Travaux et études Le réseau d'eaux usées a été réhabilité par l'intérieur entre la rue de l'église et la station d'épuration en début d'année 2014 pour supprimer des défauts d'étanchéité. D'autres tronçons sont à identifier et à réhabiliter compte tenu de l'importance de la collecte des eaux claires. Le réseau d'eaux pluviales a été modifié en 2016 dans le secteur de la rue de la Rabbine pour réduire les ECM (déconnexion d'une grille d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées).</p>
Mise en service : 17/03/2014 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : OPURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F446/MISE/2011/057	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Ru de Bouisy(R91-F4461000)	
Ru (ou autre) : Bretignoust	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 220 E.H Débit de référence : 55 m ³ /j	
: 13,2 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,774 km	
Capacité hydraulique TS : 55 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 55 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

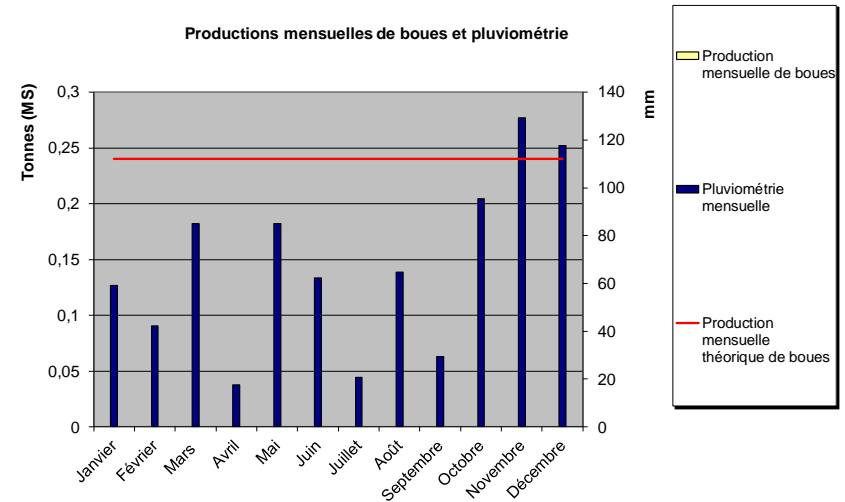
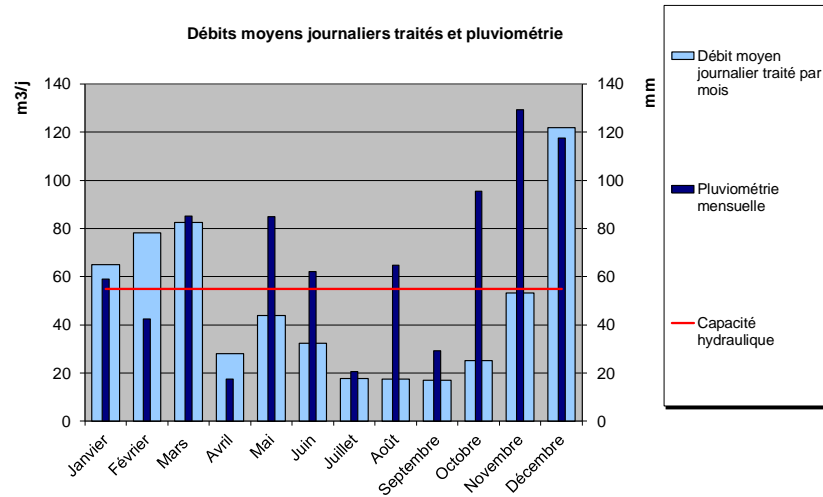
Communes raccordées : Châtillon-la-Borde – Hameau de La Borde

Nombre de raccordables :	156	habitants	117	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	19	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	13	m ³ /j	moyen :	48,5	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	133 E.H.	maxi temps sec :	99	m ³ /j	maxi temps de pluie :	253	m ³ /j
réf. NK :	0,61	date :	03/2019	réf. AESN :	0,36	date :	03/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	8,2	kwh/j	1,5	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/03/2019	87	69			58	63	166	23	12	11,5	34,4	2,1
	A2+A5+A4	13/03/2019	87	8			5	3	20	1,2	0,21	26,9	27,7	2,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/03/2019		110			139	160	375	52			52	5,5
	A2+A5+A4	28/03/2019		4			5	3	13	0,9	0	32,8	33,7	3,4
Flux amont retenus en kg/j				6			4,8	5,5	14	2				0,2
Flux amont retenus en E.H.				67				92	96	133				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			5	3	16	1	0,1	29,9	30,7	3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,4			93,8	96,7	92,2	96,5			27,4	19,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Châtres / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037710401000	Ingénieur SATESE	: Zénaïde BRIEUC	<p>La société SAUR exploite la station d'épuration via un contrat de prestation de services depuis le 15/04/19 pour une durée de 2 ans. La transmission des données d'exploitation est effective depuis le mois d'août. A noter une adhésion probable de la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de La Houssaye-en-Brie à compter du 01/01/2021 pour la compétence assainissement.</p> <p>Station d'épuration : Les relèves hebdomadaires du débitmètre électromagnétique fournies dans le fichier SANDRE de la SAUR ne permettent pas une analyse débitométrique fine. Il était pourtant prévu une récupération du programme de télésurveillance pour permettre un enregistrement et une exploitation des débits journaliers entrants sur la station. Sur l'année 2019, la charge hydraulique moyenne est de 53%. Depuis le mois d'août, le point de déversement en tête de station d'épuration (= by-pass du bassin d'orage) est suivi grâce à l'installation d'une poire de niveau. Selon les données transmises par l'exploitant, aucun déversement n'aurait eu lieu d'août à décembre. Le bilan d'autosurveillance annuel requis réglementairement a été réalisé par la SAUR au mois de novembre. Les charges entrantes, très disparates selon les paramètres, n'ont pas été utilisées pour réactualiser le coefficient de charge de la station. Celles de 2017 ont donc été reconduites. En 2019, le coefficient de charge polluante de la station est alors de 44%. Lors de la visite SATESE du mois d'août et de la mesure d'autosurveillance, la qualité de l'eau traitée respectait largement les normes en vigueur. En l'absence de résultats concernant les concentrations en boues extraites de mi-janvier à fin août 2019, une estimation a été faite sur la base des volumes extraits indiqués et d'une concentration moyenne en boue de 10 g/l. Ainsi, la production de boue en 2019 est estimée à environ 5,1 tonnes de matières sèches, ce qui est encore faible mais en amélioration par rapport aux années passées. Une meilleure régularité des extractions (2 fois par semaine), la fiabilisation du suivi de la production de boues extraites avec la mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur la canalisation d'extraction des boues et la modification du protocole de prélèvement pour une meilleure représentativité des résultats devraient permettre d'augmenter la production de boue annuelle. A noter qu'aucune évacuation de boue n'a eu lieu en 2019. Le scénario SANDRE, mis à jour par la SAUR fin 2019, est en cours de validation par l'AESN et la DDT.</p> <p>Etudes et travaux : Concernant la révision du SDA lancée par le bureau d'études ICAPE début 2018, une 1ère phase a été partiellement réalisée mais a dû être stoppée pour cause de non subventionnement par l'AESN (cf. dossier de demande de subvention non envoyé par la commune avant le démarrage de la mission). Une demande de subvention pour les 3 autres phases a été envoyée en juin 2019 afin que la mission puisse poursuivre son déroulement. Les propositions de rdv de l'AESN à la commune pour échanger sur ce dossier sont restées sans retour. Cette étude est donc en suspens à l'heure actuelle. Des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Châtelet ont été réalisés fin 2019/début 2020 et n'étaient pas encore réceptionnés fin mai 2020. La commune n'a émis aucune demande de subvention concernant ces travaux.</p>
Mise en service	: 01/10/1993	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage	: CHATRES			
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)			
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: F477 1992/053 AP			
Arrêté préfectoral boues	: D04/072/DDAF			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)			
Ru (ou autre)	: Berthellerie			
Rivière 1	: Marsange			
Rivière 2	: Yerres			
Fleuve	: SEINE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence : 160 m ³ /j	
	: 48	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 5,2 km	
Capacité hydraulique TS	: 160	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP	: 160	m ³ /j (pluie)	Unitaire : 0%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE			
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé	

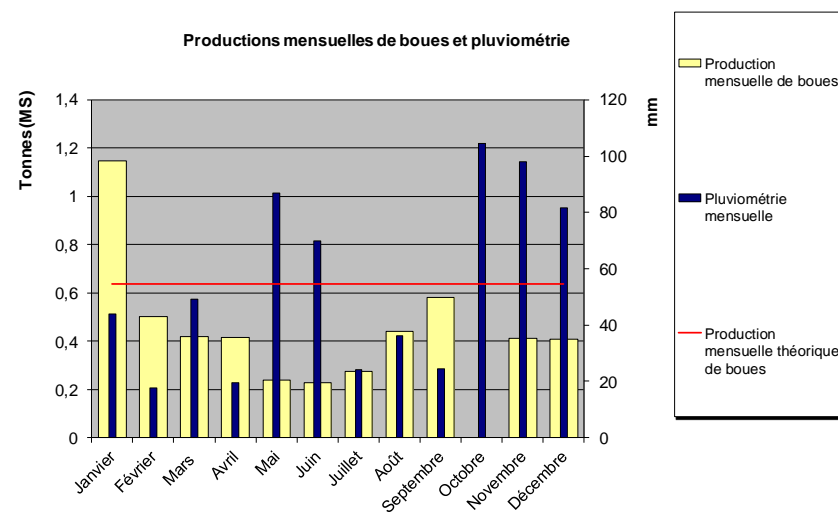
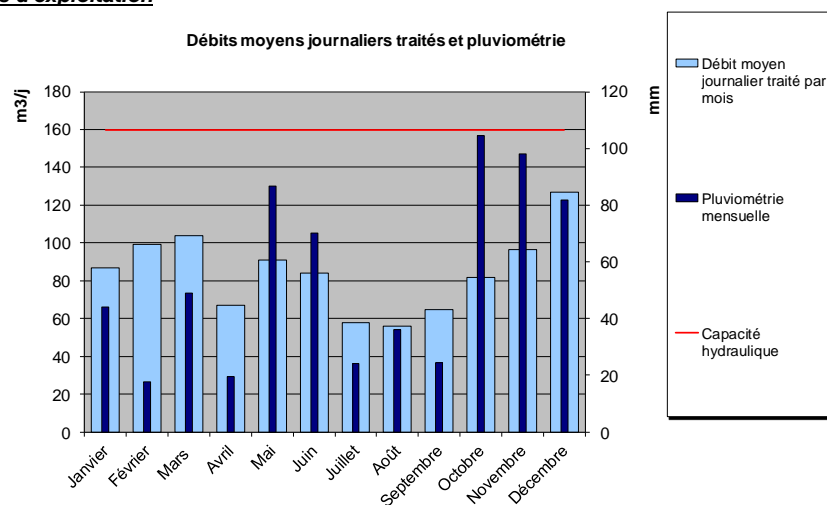
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Châtres														
Nombre de raccordables :	634	habitants	476	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	67	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	71	m ³ /j	moyen :	84,6	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge NK :	353	E.H.	maxi temps sec :	100	m ³ /j	maxi temps de pluie :	190	m ³ /j		
réf. NK :	0,44	date :	10/2017	réf. AESN :	0,24	date :	10/2017	Production annuelle de boues :	5,1	tMS	39	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	88	kwh/j	6,5	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :	Non							

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/08/2019		206			299	340	815	143			143	14
	A2+A5+A4	22/08/2019		4			8	3	24	3,8	2,3	1,04	4,84	8,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2019	190	173			83	57	302	54,6	46,1	0,28	54,8	5,85
	A2+A5+A4	07/11/2019	190	3,2			5	3	21	4,2	3,11	3,25	7,5	1,22
Flux amont retenus en kg/j				12			13	14	39	5,3				0,6
Flux amont retenus en E.H.				138				232	262	353				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	22	4	2,7	2,1	6,2	4,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,1			95,5	96,9	95,1	94,8			91,5	60,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Chauconin-Neufmontiers / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>	
Code Sandre : 037733502000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Le calcul de la population raccordée ne prend pas en compte le centre pénitencier (800 hab), le centre commercial et l'Institut des Métiers de l'artisanat dont les effluents sont envoyés sur Meaux. Le comportement du réseau d'assainissement présente des anomalies car, alors qu'il est entièrement séparatif, il collecte des eaux météoriques (taux de non-conformité de l'ordre de 10 % pour 2019). Par rapport à 2018, année caractérisée par de fortes pluies ayant entraîné des inondations, la situation est redevenue normale : dépassements de la capacité hydraulique à seulement 4 reprises et faible volume déversé en tête de station : 405 m3 soit 0.4 % du volume collecté. La quantité d'eaux claires parasites permanentes (eaux de nappe) est négligeable. Le scénario SANDRE réseau indique la présence d'un déversoir d'orage sur le réseau (rue Saint Barthélémy), donnée restant à confirmer.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée a été excellente tout au long de l'année à l'exception d'une mesure où le résiduel en azote Kjeldhal était légèrement supérieur à la valeur limite. La charge polluante mesurée en DBO5 et NTK varie peu et est en adéquation avec la charge théorique attendue calculée sur la base du nombre de raccordables. L'expertise des boues réalisée par le SATESE a permis de mettre en évidence quelques dysfonctionnements majeurs de la filière de traitement et d'élimination des boues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Performance insuffisante de la table d'égouttage induisant une insuffisance en matière de stockage des boues (silos pleins en juin avec nécessité de stockage des boues dans le bassin d'aération). • Couverture de l'ancien silo partiellement effondrée avec entrée d'eau de pluie, situation corrigée depuis mai 2019, mais trappe d'accès présentant toujours un manque d'étanchéité. La société Véolia prévoit de renforcer la structure métallique qui soutient la bâche pour éviter toute récurrence. • Production de boues extraites surestimée, celle-ci ne prenant pas en compte le taux de capture qui reste médiocre. • Conseils de fumure non optimaux, ceux-ci n'étant pas basés sur les analyses les plus représentatives (boues réellement épandues). • Suivi des sols insuffisant au regard du nombre de parcelles de taille significative épandues. <p>Cette expertise a permis une meilleure estimation de la quantité de boues produites, celle-ci étant désormais en adéquation avec celle attendue théoriquement. Le suivi analytique des boues évacuées est renforcé et permet de conclure à la très bonne qualité des boues sur le plan des teneurs en micropolluants.</p> <p>Les écarts débitométriques entre l'amont et l'aval restent faibles et montrent une bonne fiabilité des mesures.</p> <p>Etudes et travaux</p> <p>Le PLU est en cours de finalisation avec l'extension d'une zone d'activités au-delà des limites définies dans les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales initiaux, secteur qui sera raccordé sur la station d'épuration de Meaux. La révision du zonage est à prévoir.</p> <p>L'exploitant a programmé une intervention du fournisseur du matériel de déshydratation des boues au premier semestre 2020 pour optimiser son fonctionnement.</p>	
Mise en service : 22/11/2011 Technicien SATESE :		
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE		
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE MEAUX		
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS		
Constructeur : HYDREA		
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux : F643 2008/035		
Arrêté préfectoral boues : D02/025/DDAF		
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration		
Masse d'eau : Rutel(RIVIERE)(R147-F6431000)		
Ru (ou autre) : Bourdeau		
Rivière 1 : Rutel		
Rivière 2 :		
Fleuve : MARNE		
<u>Caractéristiques techniques</u>		
Capacité pollution : 2600 E.H Débit de référence : 490 m ³ /j		
: 156 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 13,816 km		
Capacité hydraulique TS : 420 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%		
Capacité hydraulique TP : 490 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%		
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT		
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)		
<u>Autosurveillance</u>		
Nombre de bilans 24h réalisés : 12		
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé		

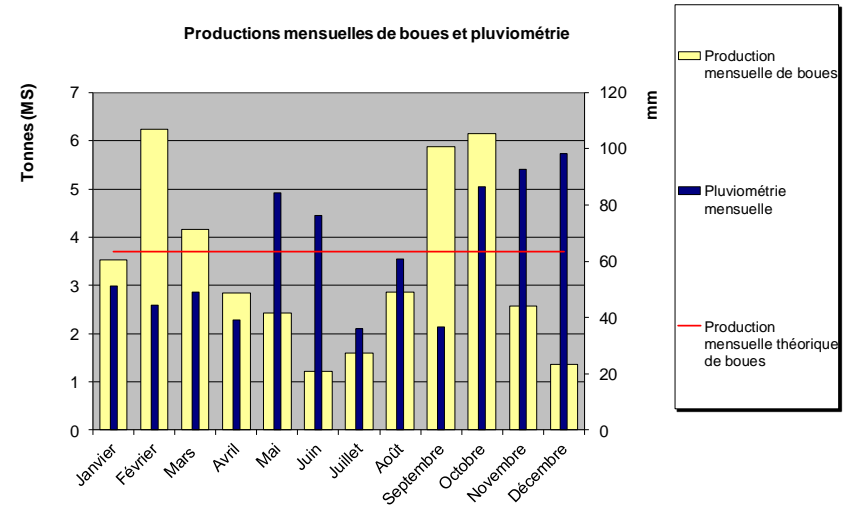
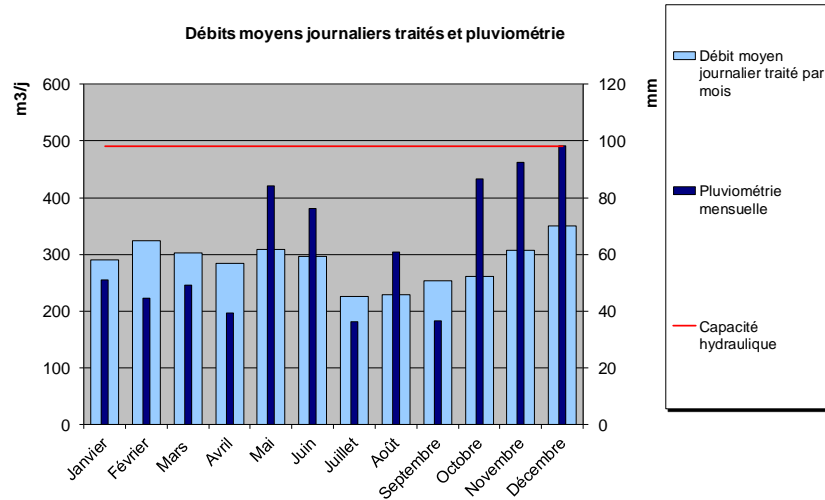
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Chauconin-Neufmontiers													
Nombre de raccordables :	2407	habitants	1805	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	281	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	243	m ³ /j	moyen :	285,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge NK : 1787 E.H.		maxi temps sec :	292	m ³ /j	maxi temps de pluie :		610	m ³ /j			
réf. NK :	0,69	date :	12/2019	réf. AESN :	0,72	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		40,8	tMS	63	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	397,2	kwh/j	4,4	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Physico-chimique					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/03/2019		976			636	710	1762	123			123	22
	A2+A5+A4	21/03/2019		10			7	3	23	2,7	1,2	0,6	3,3	0,49
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/10/2019		456			346	370	988	151			151	14
	A2+A5+A4	16/10/2019		16			7	3	23	2,5	0,93	0,81	3,31	0,21
Flux amont retenus en kg/j				195			82	91	228	27				2,9
Flux amont retenus en E.H.				2167				1518	1520	1787				1706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	22	4,6	3,4	0,8	5,5	0,8
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				99,2			97,9	99	97	95,8			95,1	91,8
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Chauffry / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037710602000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI Mise en service : 15/04/2010 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SIA CHAUFFRY ST REMY DE LA VANNE ST SIMEON Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : D.2005/040/DDE77 Arrêté préfectoral boues : D04/018/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)</p> <p>Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Grand Morin Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>La collecte d'eaux claires d'infiltration n'est pas significative en 2019, contrairement aux années précédentes. L'impact de l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement pourtant de type séparatif à 100%, est régulièrement observé lors des pluies. Ceci rend compte de l'existence de mauvais branchements. La collectivité a mis en œuvre la vérification des branchements, et demande la mise en conformité des branchements non-conformes sous 8 mois. En cas de non-respect de la mise en demeure, une sanction est appliquée (doublement de la redevance assainissement). En septembre 2019, la station d'épuration n'a pas été alimentée pendant 10 jours du fait de la panne des régulateurs des pompes de relèvement. Le débit nominal du dispositif a été dépassé 7 fois en 2019 et le débit maximum a atteint jusqu'à 184% de ce débit. Un débit exceptionnel de 475 m3/j a été observé le 11 mai, lors d'une journée de pluie exceptionnelle (50 mm).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux rejetées est généralement satisfaisante. Toutefois, il a été constaté à plusieurs reprises en 2019, de légers dépassements de la norme relative au paramètre azote global. Cela provient d'un manque vraisemblable d'optimisation des réglages de la sonde Redox qui gère l'apport d'oxygène, et la phase d'anoxie (absence d'oxygénation des boues). La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution est inférieure de 25% à celle attendue au regard de la charge polluante à traiter (ratio de 45 g/EH/j - ratio attendu : 60 g/EH/j). Ce déficit est plutôt lié à la difficulté d'évaluer précisément la production de boue qu'à des pertes de boues avec les eaux épurées. En effet, le suivi d'exploitation permet de vérifier que l'indice de boue est satisfaisant (bonne décantation des boues) et que le taux de boue maintenu dans le bassin d'aération est optimisé. Par ailleurs, compte tenu de l'existence rare de surcharges hydrauliques, il est peu probable que des incidents de décantation aient lieu (pertes de boues). Le traitement des boues par unité mobile a été mis en œuvre une seule fois dans l'année (6.27 TMS hors chaux épandue en août). De ce fait, une vidange liquide a été réalisée en septembre au moment des épandages (le 10 septembre : 2.59 TMS). Rappelons que la filière de traitement a été conçue de manière à stocker les boues liquides dans un silo de stockage en vue de leur déshydratation par une unité mobile plusieurs fois dans l'année. Le suivi analytique des boues épandues en agriculture est satisfaisant. Par ailleurs, les boues sont de bonne qualité.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Malgré le transfert de compétence possible à la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie au 1er janvier 2020, le SIA n'a pas été dissous pour l'instant.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1135 E.H Débit de référence : 170 m³/j : 68,1 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,024 km Capacité hydraulique TS : 170 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 170 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE MOBILE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE</p> <p>Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (29%) VALORISATION AGRICOLE (71%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

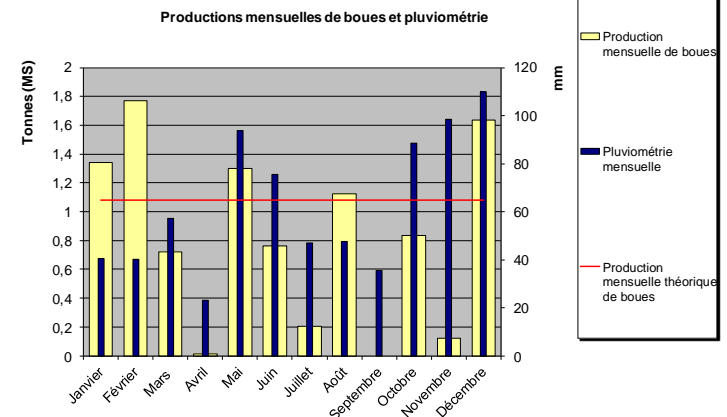
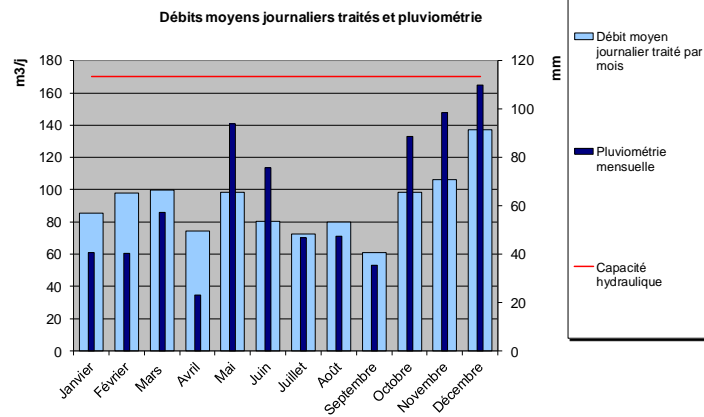
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Chauffry													
Nombre de raccordables :	832	habitants	624	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	87	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	89	m ³ /j	moyen :	90,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	600 E.H.	maxi temps sec :	93	m ³ /j	maxi temps de pluie :	312	m ³ /j				
réf. NK :	0,53	date :	12/2019	réf. AESN :	0,24	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	9,8	tMS	45	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	178,3	kwh/j	7,6	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	30/01/2019	129	106			143	170	376	65,4	52,9	0,26	65,7	6,3
	A2+A5+A4	30/01/2019	130	3,2			7	3	28	4,4	2,91	2,26	6,64	2,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/09/2019	106	137			179	160	577	91,8	73,5	0,25	92	9,06
	A2+A5+A4	09/09/2019	108	3,6			6	3	23	1,8	0,85	14	15,6	1,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/11/2019		432			425	510	1104	142			142	17
	A2+A5+A4	28/11/2019		10			12	7	32	13	9,3	5,42	18,4	10
Flux amont retenus en kg/j				14			21	24	55	9				0,89
Flux amont retenus en E.H.				156				400	367	600				524
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			8	4	28	6,4	4,4	7,2	13,5	4,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,3			96,4	98,3	95,2	94			86,5	64,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90				15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90				15	
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Chaumes-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037710701000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte</p> <p>Le débit de référence a été dépassé 8j sur l'année 2019. 9j de déversement, correspondant à 832 m³ (soit environ 0,5% du volume annuel traité), ont été comptabilisés au niveau du bassin d'orage. Le déversoir d'orage de la gendarmerie a déversé 6,9h du 26/04/19 au 31/12/19 (données indisponibles sur le début d'année), dont 3,3h lors des pluies conséquentes de mi-mai.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration est vieillissante et située en zone inondable. Les mesures d'autosurveillance réalisées en 2019 ont permis d'actualiser le coefficient de charge polluante, en écartant la mesure du mois de novembre présentant un flux très important en lien avec un épisode pluvieux conséquent. Des variations importantes de flux de pollution existent cependant d'une mesure à l'autre avec des flux pouvant varier du simple ou double suivant les paramètres. A l'exception d'une non-conformité en NTK au mois de juin la qualité de l'eau épurée était satisfaisante lors de l'autosurveillance.</p> <p>La quantité de boues extraites est plus de 2 fois inférieure à celle des années précédentes mais est cohérente avec la quantité de boues évacuées. Elle pose question sur le taux d'efficacité réel du système d'assainissement qui serait, sur ces bases, seulement de l'ordre de 50% avec très certainement des départs de boues à l'origine du déficit. La table d'égouttage a été mise à l'arrêt mi-juin, après la campagne de déshydratation par centrifugeuse mobile, en attente de sa remise en état et du renouvellement des agitateurs du silo. Une surestimation des boues extraites en 2017 et 2018 est supposée et s'expliquerait par la non prise en compte d'un taux de capture relativement plus faible sur la table d'égouttage que sur les géotubes. Le suivi analytique des boues et leurs teneurs sont conformes avec la réglementation.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le débitmètre de comptage des eaux brutes a été renouvelé en 2019.</p> <p>Le projet de reconstruction de la station d'épuration (en étudiant le raccordement du hameau de Forest et la suppression de la station d'épuration obsolète), ressorti comme prioritaire dans le cadre du SDASS EU2, n'est pas engagé à ce jour. Il ne le sera pas vraisemblablement en 2020 au vu des autres priorités de la Communauté de communes en matière d'assainissement collectif. La mise à jour préalable d'un programme de travaux réaliste en intégrant la réalisation du zonage pluvial qui n'avait pas abouti sous la maîtrise d'ouvrage communale précédente permettra d'aboutir à l'objectif d'une consultation des travaux prioritaires à horizon fin 2022.</p>
Mise en service : 01/01/1971 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : TH INDUSTRIE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 474 MISE2009/086	
Arrêté préfectoral boues : D04/062/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 2300 E.H Débit de référence : 1177 m ³ /j	
: 138 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 9,756 km	
Capacité hydraulique TS : 480 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 8%	
Capacité hydraulique TP : 975 m ³ /j (pluie) Unitaire : 92%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + CENTRIFUGEUSE MOBILE + SILO NON COUVERT	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

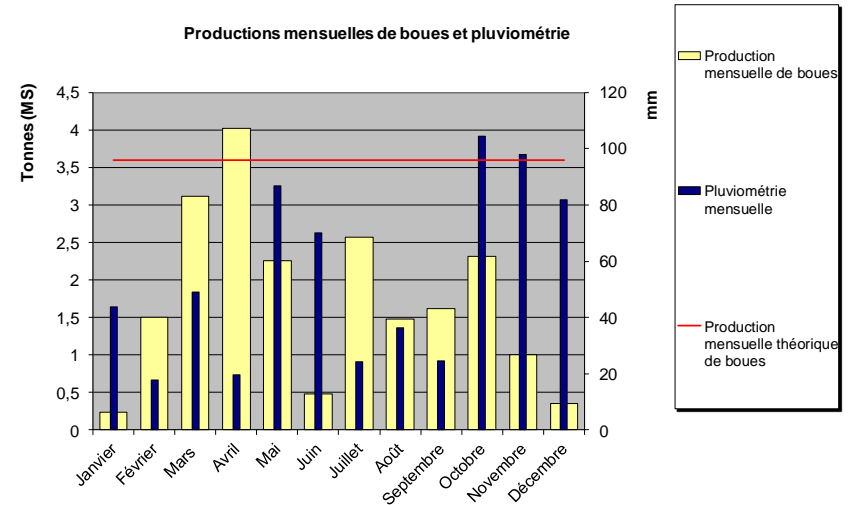
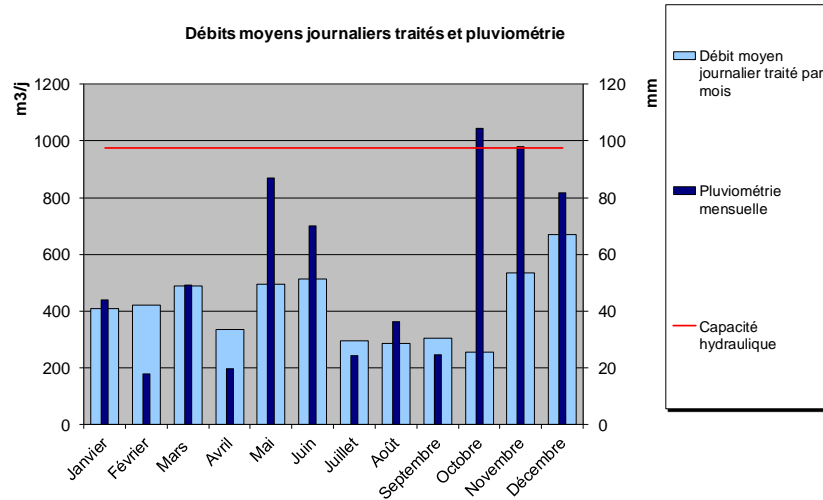
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Chaumes-en-Brie													
Nombre de raccordables :	2349	habitants	1762	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	256	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	223	m ³ /j	moyen :	416,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2000	E.H.	maxi temps sec :	363	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1717	m ³ /j			
réf. NK :	0,87	date :	12/2019	réf. AESN :	0,54	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	20,9	tMS	29	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	246,7	kwh/j	2,6	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				93			78	95	201	30				2,9
Flux amont retenus en E.H.				1032				1588	1341	2000				1706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	22	8,8	8	1,6	10,4	2,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,6			97,3	98,8	95,9	88,6			87,1	70,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Chaumes-en-Brie / FOREST

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037710703000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC Mise en service : 01/01/1984 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : D05/003/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Bréon(RUISSEAU)(R101-F4750600) Ru (ou autre) : Bréon Rivière 1 : Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>Le suivi des débits traités n'est pas fiable (arrivée de deux refoulements sur le dispositif sans équipement de mesure débitmétrique). Aucune mesure de débit n'a donc été fournie par l'exploitant (SUEZ) pour l'année 2019.</p> <p>Conformément à la réglementation, une mesure d'autosurveillance a été réalisée en 2019. Les résultats transmis par l'exploitant ne permettent pas d'établir une analyse complète ni de réactualiser la charge polluante du dispositif. En effet, certaines données sont manquantes (débit). Sans ces données, il n'est pas possible d'estimer les flux et les charges polluantes. Néanmoins, la qualité de l'eau traitée respectait les normes de rejet définies, tout comme lors de la visite SATESE du mois de décembre.</p> <p>La production de boue, de 2,7 tonnes de matières sèches soit un ratio de 31 g MS/EH/j, est plus faible qu'en 2018 et bien inférieure à celle attendue au regard du nombre d'habitants raccordables (valeur théorique attendue : 60 gMS/EH/j). Il s'agit d'ailleurs d'une valeur estimative car la quantification lors du remplissage des géotubes demeure délicate. La production de boues évacuées (21 TPB pour 2.5 TMS) est cependant cohérente avec celle des boues extraites.</p> <p>Les données transmises pour l'année 2019 témoignent d'un déficit de production de boues chronique. Des pertes de boues sont en effet connues et difficilement évitables sur ce dispositif obsolète. Hors incident notable, la filière boues par géotube devrait néanmoins permettre d'atteindre sans trop de difficulté une production de boues de l'ordre de 3.6 TMS à l'année, soit quasiment 1 TMS supplémentaire (amélioration globale des performances de 35 %). Le suivi analytique des boues et leurs teneurs sont conformes avec la réglementation.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 300 E.H Débit de référence : 45 m³/j : 18 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,17 km Capacité hydraulique TS : 45 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 83% Capacité hydraulique TP : 45 m³/j (pluie) Unitaire : 17%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : POCHE FILTRANTE Destination des boues : COMPOSTAGE (100%)</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Compte tenu de l'âge de ce dispositif, du vieillissement de ses équipements et en envisageant la reconstruction de la station d'épuration du bourg (ressortie comme prioritaire dans le cadre du SDASS EU2 mais non programmée dans l'immédiat par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux - CCBRC), un raccordement au futur dispositif devra être étudié, en prêtant notamment attention à la problématique de formation d'H₂S (cf. postes de refoulement en cascade). Ceci permettrait de supprimer une station d'épuration devenue obsolète. A noter que la révision du PLU de la commune, en cours depuis 2015 et n'ayant pas encore abouti, est nécessaire au dimensionnement des futurs ouvrages (cf. prévisions d'urbanisation). De plus, une révision du Schéma directeur d'assainissement (SDA) est prévue par la CCBRC (cf. schéma jugé trop ancien). La suppression de ce dispositif sera difficilement envisageable avant 2023.</p>
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

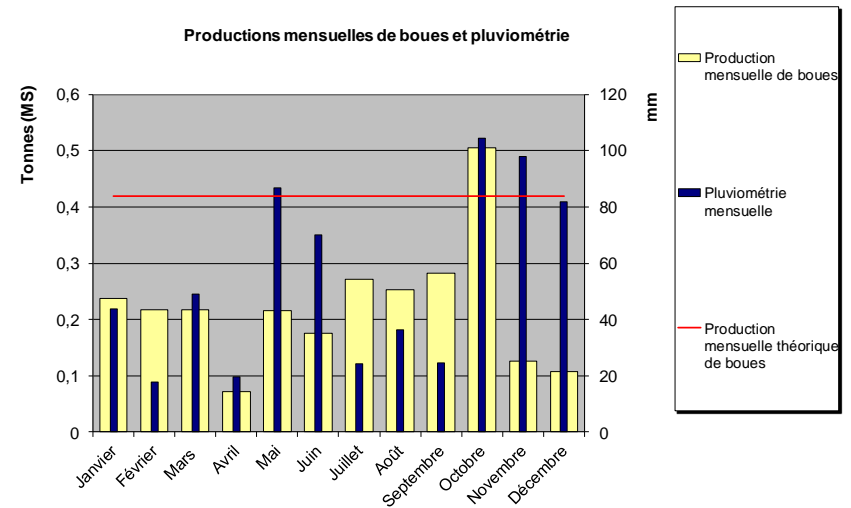
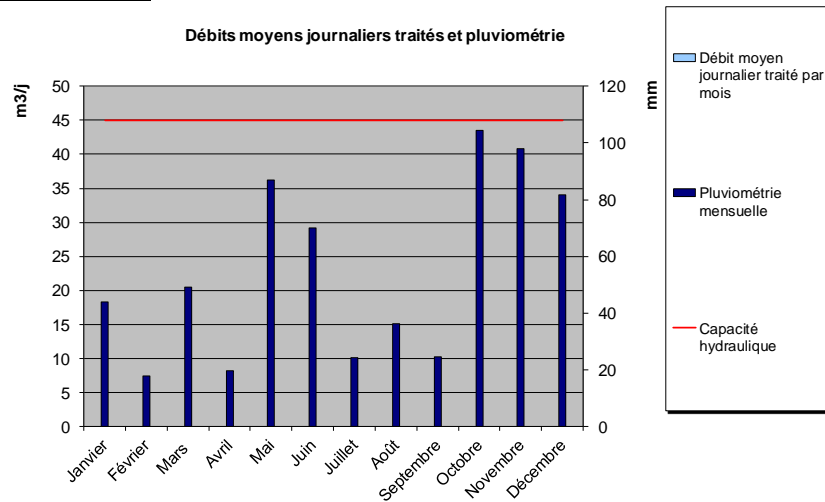
Communes raccordées : Chaumes-en-Brie hameau de Forest

Nombre de raccordables :	320	habitants	240	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	35	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j	
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	233 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j	
réf. NK :	0,78	date :	01/2013	réf. AESN :	0,61	date :	01/2013	Production annuelle de boues :	2,7 tMS	31 gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	52,8	kwh/j	4,7	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/08/2019		66			153	166	432	77,6	70,5		77,6	7,82
	A2+A5+A4	07/08/2019		6,2			8	5,3	31,7	7,5	5,5	3,5	11	4,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/12/2019		62			100	120	259	66			66	5,1
	A2+A5+A4	02/12/2019		4			7	3	23	8,5	6,8	5,37	13,9	3,7
Flux amont retenus en kg/j				18			7,6	12	24	3,5				0,63
Flux amont retenus en E.H.				202				192	159	233				371
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			8	4	27	8	6,2	4,4	12,4	4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,1			93,6	97,2	91,9	88,7			82,4	36,2
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Chenoise-Cucharmoy / CHENOISE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>	
Code Sandre : 037710901000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte Le débit entrant est déterminé à partir de la relève hebdomadaire par l'exploitant des compteurs horaires des pompes de relevage et du débit nominal de celles-ci. En 2019, la capacité hydraulique de temps de pluie de 1270 m³/j n'a jamais été dépassée, cependant, le bassin d'orage de 520 m³ est hors service et non alimenté depuis 2018 (cf. procédure de contentieux). Les déversoirs d'orage sur réseau ne sont jamais visités par l'exploitant. Cela peut induire des déversements par temps sec en raison de défauts d'entretien. Lors du contrôle inopiné de la Police de l'Eau réalisé le 17 mai, un passage sur les déversoirs d'orage que compte le réseau de collecte a été réalisé. Ceux-ci étaient alors fortement encrassés pour la plupart. Un nettoyage a été réalisé le jour même. Un constat similaire a été fait lors d'un passage de l'agent communal le 09/07. Dans le cadre de sa prestation de services, la société Veolia devait vérifier le report des données de fréquence de surverse des 2 déversoirs d'orage équipés (DO1 : rues du Château et DO5 : croisement de la rue des Mésanges et de la rue de la Gerbe) via la télésurveillance.</p> <p>Station d'épuration La qualité des eaux rejetées lors des deux mesures d'autosurveillance de VEOLIA, lors du contrôle inopiné de la Police de l'Eau ainsi que lors de la visite du SATESE respectent largement le niveau de rejet en vigueur pour ce dispositif. La mesure d'autosurveillance du 03/07 a été utilisée pour actualiser les coefficients de charge du dispositif. Les vérins du second étage sont toujours hors service depuis 2018. En temps normal, les vérins assurent la rotation à chaque bâchée des 3 lits en fonctionnement. Actuellement, l'exploitant laisse les vérins en position ouverte et assure la rotation des lits manuellement à partir des vannes. Les lits sont alimentés un par un à tour de rôle. La rotation automatique des lits n'étant plus assurée, l'oxygénation de ceux-ci n'est pas optimale. A terme, la qualité du rejet risque d'être dégradée. Pour l'année 2019, comme l'année passée, les données d'autosurveillance ne sont pas transmises sous format SANDRE à la police de l'eau ce qui implique une non-conformité locale et en performances au niveau national associée à un défaut d'équipement du point A2 (localisation à confirmer et équipement le cas échéant). La dérivation générale de la station, initialement prévue dans le poste de relevage par surverse et équipée d'une sonde de niveau permettant d'estimer les volumes surversés n'a pas été réalisée.</p> <p>Etudes et travaux Les prestations d'exploitation définies en 2016 entre la commune et Veolia prendront fin au 31/12/2020. Le SATESE rencontrera la commune en septembre 2020 afin de l'assister pour établir un nouveau contrat de prestation de services afin notamment de répondre aux exigences réglementaires La réalisation des travaux de réparation de la vanne de restitution du bassin d'orage et du socle en béton soutenant la passerelle ont été réalisés en février 2020. Cependant, en juin 2020, la sonde à ultrasons commandant l'arrêt d'alimentation du bassin d'orage et la vanne de restitution dans le poste de relevage des eaux stockées étaient hors service, engendrant un débordement du bassin d'orage suite à un épisode pluvieux intense.</p>	
Mise en service : 23/11/2015 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT		
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE		
Maître d'ouvrage : CHENOISE-CUCHARMOY		
Exploitant : CHENOISE-CUCHARMOY		
Constructeur : OPURE		
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux : F 473 N° MISE 2012-011		
Arrêté préfectoral boues :		
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration		
Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)		
Ru (ou autre) : Yvron		
Rivière 1 : Yvron		
Rivière 2 : Yerres		
Fleuve : SEINE		
<u>Caractéristiques techniques</u>		
Capacité pollution : 1470 E.H Débit de référence : 1480 m ³ /j		
: 78 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,83 km		
Capacité hydraulique TS : 200 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 5%		
Capacité hydraulique TP : 1270 m ³ /j (pluie) Unitaire : 95%		
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV		
File boues : LITS À RHIZOPHYTES		
Destination des boues : STOCKAGE (100%)		
<u>Autosurveillance</u>		
Nombre de bilans 24h réalisés : 2		
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé		

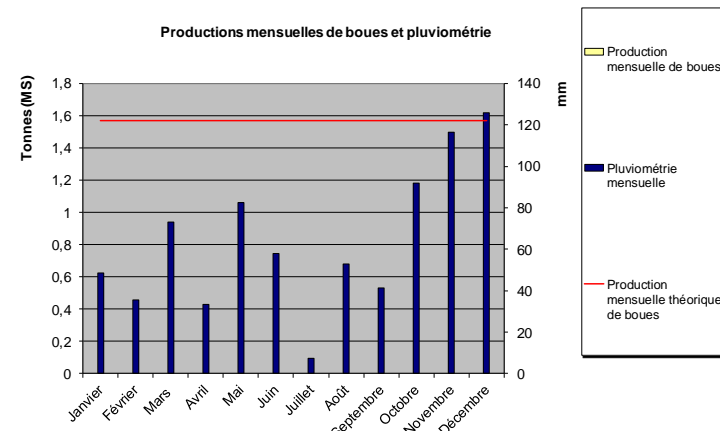
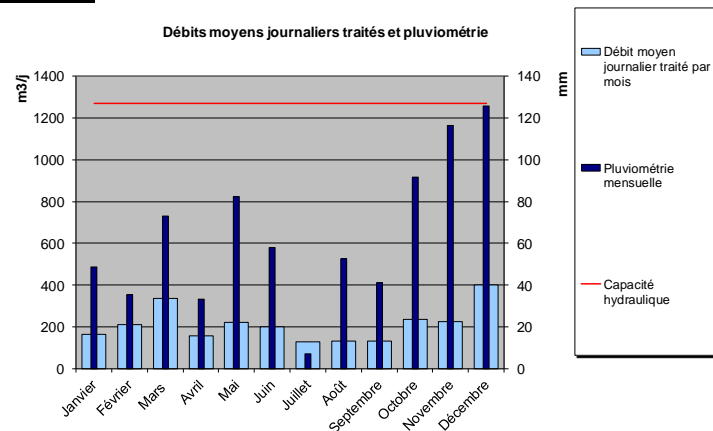
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Chenoise-Cucharmoy													
Nombre de raccordables :	1095	habitants	821	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	123	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	97	m ³ /j	moyen :	212	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :		Autosurveillance		Charge NK :	872	E.H.	maxi temps sec :	156	m ³ /j	maxi temps de pluie :	683	m ³ /j	
réf. NK :	0,59	date :	07/2019	réf. AESN :	0,42	date :	07/2019	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	37	kwh/j	0,8	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :		Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/05/2019	121	320			271	300	757	108	82	1,01	108	11
	A2+A5+A4	17/05/2019	134	4,8			12	3	43	11	6,9	48,3	59	7,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/07/2019	149	298			276	310	762	87,8	71	0,24	88	9,48
	A2+A5+A4	03/07/2019	149	6,4			11	3	37	1,9	0,39	7,76	9,66	2,86
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	01/10/2019	653	156			86	68	294	30,2	19,6	0,94	31,1	2,81
	A2+A5+A4	01/10/2019	653	6			11	3	37	3	1,6	27,9	30,9	6,38
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2019		148			184	220	481	99			99	8,9
	A2+A5+A4	10/12/2019		4			10	3	34	13	12	20,6	33,6	4,2
Flux amont retenus en kg/j				44			41	46	114	13				1,4
Flux amont retenus en E.H.				493				770	757	872				829
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			11	3	38	7,2	5,2	26,1	33,3	5,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,4			93,3	98	92,3	90,9			48,8	37
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en rendement				90				70	75	60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Chevru / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037711301000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le centre-bourg a été mis en séparatif ; il reste à réaliser les travaux en domaine privé avant la déconnexion des anciens réseaux unitaires. Une réduction très importante des eaux claires collectées est attendue. Les linéaires de réseaux seront actualisés après la mise en séparatif effective.</p> <p>Par temps de pluie, le débit alimentant les lagunes peut atteindre la valeur maximale de 1 006 m³/j, soit plus de 11 fois la capacité hydraulique du dispositif. On note un premier impact des travaux réalisés sur les tronçons conservés (réhabilitation par remplacement ou par gainage) avec une diminution du débit moyen traité de 253 m³/j en 2018 à 184 m³/j en 2019 ; toutefois la pluviométrie plus faible en 2019 contribue également à cette baisse. Des by-pass d'eaux usées peuvent se produire par temps sec et nappe haute par les 6 déversoirs d'orage non surveillés du fait de la faible hauteur ou de l'absence des seuils.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances épuratoires sont pénalisées par la surcharge hydraulique régulière (301 jours de dépassement de la capacité hydraulique) de l'installation qui entraîne la diminution du temps de séjour des effluents dans les lagunes (débit moyen correspondant à 2 fois la capacité hydraulique). L'arrêté préfectoral autorisant le rejet de la station d'épuration impose une qualité minimale d'eau traitée de niveau dNK1 (selon la circulaire interministérielle du 4 novembre 1980).</p> <p>Sur l'ensemble des prélèvements, la norme de rejet sur le paramètre azote réduit (NK) est respectée. Il est à noter que pour la mesure d'autosurveillance et pour la visite SATESE de juillet, les analyses sur eaux filtrées n'ont pas été réalisées sur les paramètres DBO5 et DCO. Le dépassement en Matières en Suspension (MES) sur la visite SATESE de juillet n'est pas significatif (forte charge algales dans les lagunes en été).</p> <p>La capacité de l'actuel lagunage de 600 E.H. n'est plus suffisante pour traiter les eaux usées des 985 habitants raccordables, représentant une charge polluante théorique de 739 E.H.</p> <p>La consommation électrique correspond à celle du poste de refoulement alimentant les lagunes.</p> <p>Le SATESE a actualisé les coefficients de la charge polluante à partir des résultats de la mesure d'autosurveillance. La charge polluante mesurée en NK de 667 E.H. n'est pas trop éloignée de la charge polluante théorique de 739 E.H., d'autant plus que le taux de collecte moyen du réseau d'assainissement unitaire est connu (déversements possibles par temps sec).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les travaux de mise en séparatif en domaine public sont terminés depuis la mi-juillet 2018. L'entreprise La Limousine serait en charge des travaux en domaine privé après la défaillance de l'entreprise Girard Maitr'o ; les conventions avec les particuliers doivent être revues (et acceptées) pour intégrer les devis actualisés. La consultation pour la station d'épuration de capacité épuratoire de 1 100 E.H. sera faite sur une base filtres plantés de roseaux à 2 étages verticaux et sur une variante disques biologiques + filtres plantés de roseaux. Cette reconstruction est inscrite au Schéma départemental d'assainissement des eaux usées n°2 (SDASS EU2). Pour le financement de la Zone de rejet végétalisée (ZRV), l'AESN demande une étude complémentaire de conception.</p> <p>Ce projet est à relancer par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, compétente en assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020.</p>			
Mise en service	: 01/01/1990	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: CHEVRU						
Exploitant	: SIANE						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: 88/DDAF/HY/09						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Chevru(RUISSEAU)(R151-F6569000)						
Ru (ou autre)	: Chevru						
Rivière 1	: Aubetin						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 600 E.H	Débit de référence	: 90 m ³ /j				
	: 36 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,93 km				
Capacité hydraulique TS	: 90 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 44%				
Capacité hydraulique TP	: 90 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 56%				
File eau	: LAGUNAGE NATUREL						
File boues	: BASSIN						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

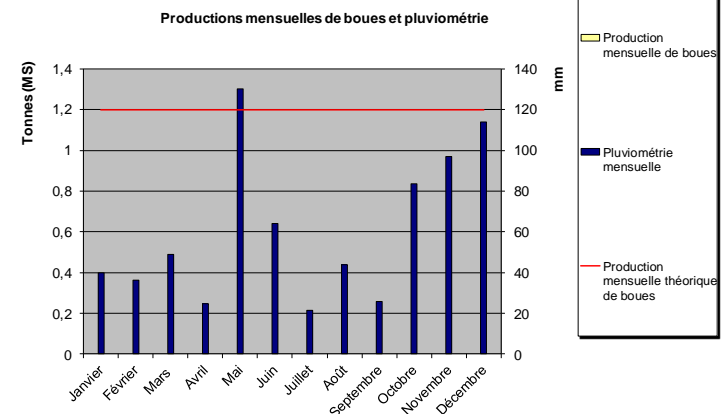
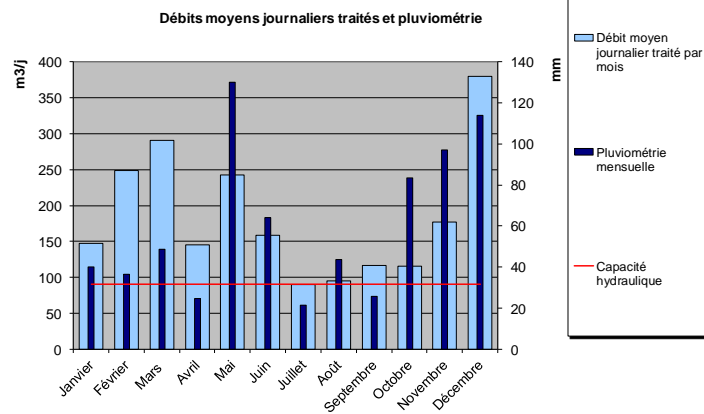
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Chevru													
Nombre de raccordables :	985	habitants	739	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	80	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	92	m ³ /j	moyen :	184,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	667 E.H.	maxi temps sec :	331	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1006	m ³ /j			
réf. NK :	1,11	date :	04/2019	réf. AESN :	0,66	date :	04/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	16	kwh/j	1,5	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2019		138	170	363	141	170	363	100			100	7,9
	A2+A5+A4	10/04/2019		108	25	95	118	80	312	37	19	0,69	37,7	4,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/04/2019	146	208			160	142	517	68,3		0,091	68,4	7,48
	A2+A5+A4	18/04/2019	373	94			50	40	170	30,7		0,28	31	4,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/07/2019		224			189	210	523	113			113	9,4
	A2+A5+A4	09/07/2019		182			102	52	302	24	3,8	0,76	24,8	4,5
Flux amont retenus en kg/j				30			23	21	76	10				1,1
Flux amont retenus en E.H.				338				345	503	667				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				128	25	95	90	57	261	30,6	11,4	0,6	31,2	4,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				13,5	85,3	73,8	27,5	52,1	24,1	47,3			46,8	31,7
Normes de rejet journalières en mg/l					120	40	120			40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					120	40	120			40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Choisy-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037711601000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : le débit minimum de temps sec est en adéquation avec la consommation en eau assainie. Les variations de débit de temps sec témoignent de la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes dont l'origine est à rechercher afin de les éliminer. Leur débit a été estimé à 139 m³/j dans le cadre de l'étude SATESE de mars 2018 (variable selon le niveau des nappes). Malgré la gestion de la restitution des eaux du bassin d'orage en temps de pluie (arrêt de l'alimentation de la station d'épuration quand le débit atteint le débit nominal de temps de pluie), durant 5 jours dans l'année, le débit a dépassé le débit de référence qui correspond au débit nominal de temps de pluie du dispositif.</p> <p>Station d'épuration : le coefficient de charge polluante a été actualisé à partir des résultats du bilan d'autosurveillance de mai 2019. La charge déterminée en azote NK (élément le plus représentatif) a été prise en compte ; elle est adéquate avec la charge attendue estimée avec le nombre de raccordables. Les caractéristiques de rejet obtenues cette année dans le cadre de la visite SATESE et du bilan d'autosurveillance, respectent largement les prescriptions réglementaires (absence de norme officialisée pour le phosphore). A noter la teneur élevée en phosphore lors de la visite SATESE (prélèvement ponctuel). La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution est insuffisante (37 g/EH/j - ratio attendu : 69 gMS/EH/j). Globalement le fonctionnement ne peut donc être considéré comme satisfaisant. Le maintien d'une masse de boue excessive au sein du bassin d'aération (18 g/l MS lors de la visite SATESE alors qu'il est préconisé un maintien d'une teneur entre 3,5 et 5 g/l MS), est à l'origine de pertes ponctuelles et massives de boues depuis plusieurs années. La gestion des boues est à revoir (enlèvement des boues par la commune).</p> <p>Les travaux concernant le traitement du phosphore mis en service en 2014, découlaient du Schéma Départemental d'Assainissement des eaux usées n°1 (SDASS EU1). En conséquence, les normes de rejet doivent faire l'objet d'une révision par l'émission d'un arrêté préfectoral modificatif devant être émis en 2020, pour intégrer les exigences sur le traitement du phosphore total qui est à ce jour opérationnel.</p> <p>Les boues ont été recyclées localement en agriculture sachant que la quantité épandue représente 2 années de production. La quantité de boue produite (17,3 tMS en 2018 et 2019) est en adéquation avec celle épandue (poids brut 98 t avec sable soit 19,6 tMS sans sable en se basant sur 20% de MS) ; l'écart est de 13% pour un seuil de tolérance de 50%. Les boues sont de bonne qualité avec de très faibles teneurs en éléments traces métalliques.</p> <p>Autosurveillance : le trop-plein du poste de relevage (point réglementaire A2) a été équipé fin 2019 avec la fourniture de données fiables à partir de février mars 2020 car il y aura eu des défauts de transmission liés au parasitage des pompes de relevage.</p> <p>Travaux et études : le programme de travaux élaboré dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 1994 est achevé avec la dernière tranche de travaux réalisée en 2019 (l'extension de réseaux d'eaux usées visant le raccordement du hameau du Montcel et les travaux de réhabilitation des collecteurs situés dans le secteur de la Route de Coulommiers et de Melun). La compétence assainissement est transférée à la Communauté de Communes des 2 Morin depuis le 1er janvier 2020. La CC a engagé une étude de gouvernance et a intégré l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement à l'échelle des différentes communes répartie en 4 années. La commune de Choisy-en-Brie fait partie des communes concernées par l'année 2, dont le SDA a démarré au 1er trimestre 2020.</p>			
Mise en service	: 01/01/1997	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: CHOISY EN BRIE						
Exploitant	: SIANE						
Constructeur	: TES						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: MISE/1996/029/DDAF						
Arrêté préfectoral boues	: D07/003/DDAF						
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration							
Masse d'eau	: Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000)						
Ru (ou autre)	: Vannetin						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 400 m ³ /j			
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,05 km			
Capacité hydraulique TS	: 200	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 55%			
Capacité hydraulique TP	: 400	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 45%			
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

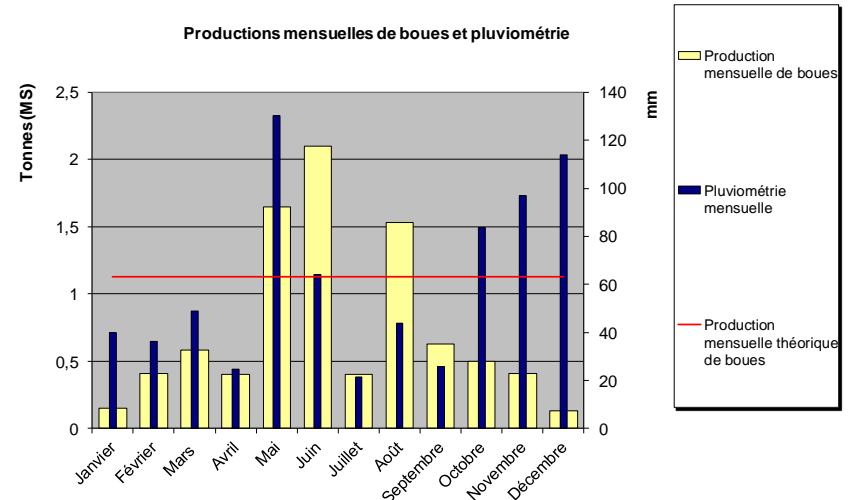
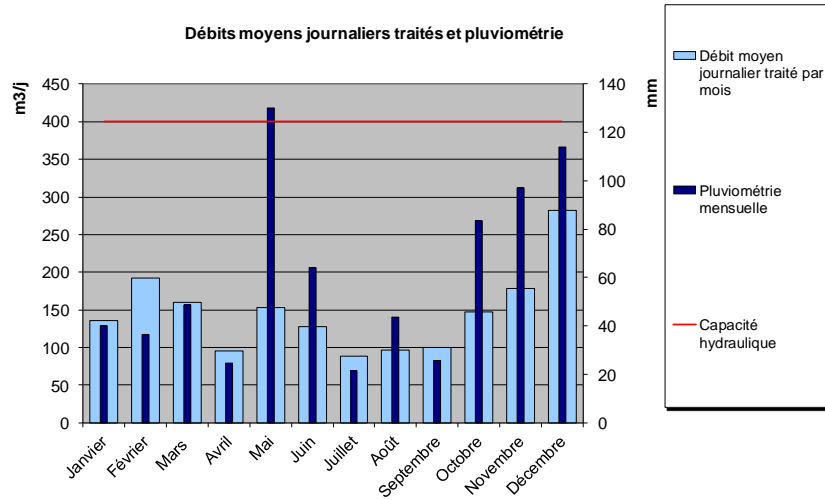
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Choisy-en-Brie													
Nombre de raccordables :	914	habitants	686	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	98	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	85	m ³ /j	moyen :	146,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	627 E.H.	maxi temps sec :	137	m ³ /j	maxi temps de pluie :	620	m ³ /j			
réf. NK :	0,63	date :	05/2019	réf. AESN :	0,95	date :	05/2019	Production annuelle de boues :	8,9	tMS	39	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	130	kwh/j	2,5	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2019	113	870			406	472	1088	83,4		0,04	83,4	11,2
	A2+A5+A4	16/05/2019	113	5,6			8	3	25	2,2		0,36	2,55	0,97
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/07/2019		1052			632	640	1880	170			170	16
	A2+A5+A4	18/07/2019		9			8	3	24	2,1	0,42	2,32	4,42	6,5
Flux amont retenus en kg/j				98			46	53	123	9,4				1,3
Flux amont retenus en E.H.				1092				888	819	627				747
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			8	3	24	2,2	0,4	1,3	3,5	3,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99,3			98,5	99,4	98,2	98,1			97,2	75,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Choisy-en-Brie / CHAMPBONNOIS

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037711602000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI Mise en service : 01/01/1998 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : CHOISY EN BRIE Exploitant : SIANE Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte</p> <p>Sachant que ce sont des estimations de débits journaliers issues de relevés hebdomadaires du nombre de bâchées, les variations des débits de temps sec et de temps de pluie semblent témoigner de la collecte anormale d'eaux météoriques dans des proportions paraissant limitées car il n'y a pas eu de dépassement avéré de la capacité hydraulique.</p> <p>Il est à noter que les débits du 1^{er} semestre paraissent sous-estimés (chasse pouvant se désamorcer du fait de l'importance de la pluviométrie et fiabilité relative du compteur de bâchées puisqu'il a été remplacé en juin).</p> <p>Malgré les incertitudes sur les estimations des débits, le débit minimum de temps sec reste en cohérence avec la consommation en eau assainie.</p> <p>Le débit maximum de temps de pluie, correspond à 70% du débit nominal du dispositif (débit pouvant être sous-estimé).</p> <p>Il est souhaitable d'engager des campagnes de contrôles des branchements ou de réaliser des visites du réseau par temps de pluie pour détecter rapidement les anomalies de branchements afin d'inciter les particuliers à se mettre en conformité.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000)</p> <p>Ru (ou autre) : Drain agricole Rivière 1 : Vannetin Rivière 2 : Grand Morin Fleuve : MARNE</p>	
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 133 E.H Débit de référence : 27 m³/j : 8 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 0,76 km Capacité hydraulique TS : 27 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 27 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE File boues : DIGESTEUR Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>Le SATESE se base sur le nombre de raccordables pour l'estimation de la charge admise sur les ouvrages. La station d'épuration est à mi charge en pollution.</p> <p>Les performances du dispositif obtenues lors des visites répondent largement aux prescriptions réglementaires de niveau national malgré la difficulté de réaliser le prélèvement. Le traitement de l'azote ammoniacal par nitrification n'est que très partiel en raison de la conception du dispositif et du fait qu'une partie du filtre est envahi par de la végétation. Il est nécessaire d'en prévoir le désherbage régulier car le filtre risque sur certains secteurs de se colmater et ainsi de réduire l'aération du massif en entraînant l'altération du processus de nitrification de l'azote NK.</p> <p>Il est à rappeler que l'exploitant surveille régulièrement l'état d'encrassement du filtre pouzzolane et procède 3 à 4 fois par an à son nettoyage.</p> <p>La fosse toutes eaux n'a pas été vidangée en 2019, la précédente vidange datant de 2018.</p> <p>Autosurveillance : la réglementation basée sur l'arrêté du 21 juillet 2015, ne prévoit plus la réalisation de bilans d'autosurveillance pour les dispositifs épurateurs d'une capacité inférieure ou égale à 200 EH.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La compétence assainissement est transférée à la Communauté de Communes des 2 Morin depuis le 1^{er} janvier 2020. La CC a engagé une étude de gouvernance et a intégré l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement à l'échelle des différentes communes répartie en 4 années. La commune de Choisy-en-Brie fait partie des communes concernées par l'année 2, dont le SDA a démarré au 1^{er} trimestre 2020.</p>

Caractéristiques de fonctionnement

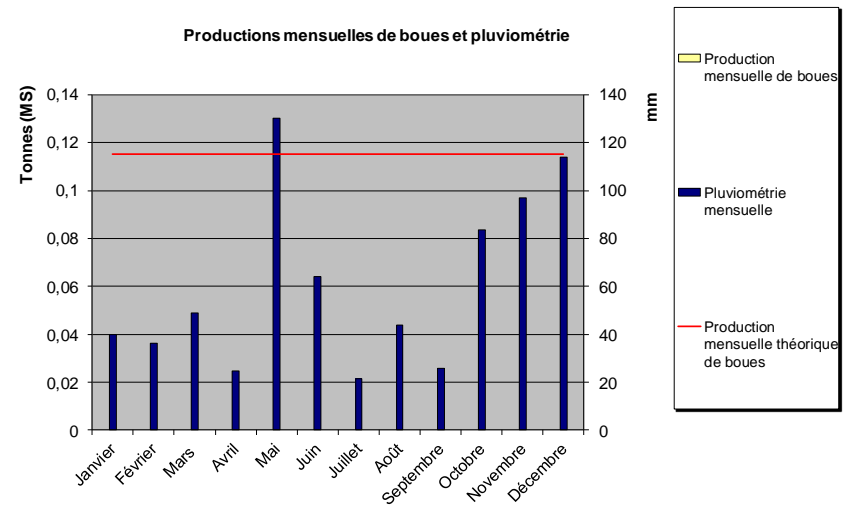
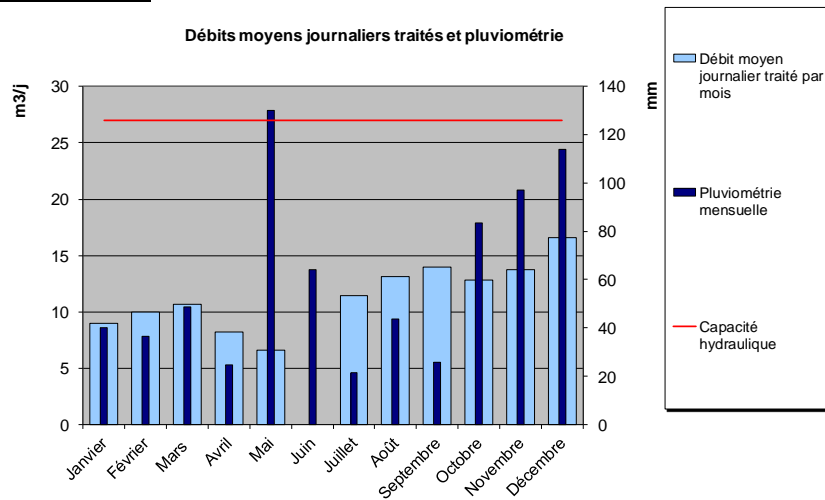
Communes raccordées : Choisy-en-Brie – Champbonnois

Nombre de raccordables :	85	habitants	64	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	9	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	11	m ³ /j	moyen :	11,5	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	64 E.H.	maxi temps sec :	14,8	m ³ /j	maxi temps de pluie :	19	m ³ /j
réf. DBO5 :	0,48	date :	12/2019	réf. AESN :	0,47	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/07/2019		110			150	180	392	85			85	7,8
	A2+A5+A4	18/07/2019		25			27	18	73	69	60	3,94	72,9	12
Flux amont retenus en kg/j				5,8			3,5	3,8	9,6	0,96				0,11
Flux amont retenus en E.H.				64				64	64	64				64
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				25			27	18	73	69	60	3,9	72,9	12
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				77,3			81,9	90	81,4	18,8			14,2	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Citry / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037711701000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1977 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : D04/040/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137) Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les données débitométriques obtenues sur l'année 2019, révèlent les anomalies de collecte bien connues sur le réseau d'assainissement d'apports d'eaux claires d'infiltration et d'eaux claires météoriques : en période de temps sec et de nappe haute, l'intrusion d'eaux claires d'infiltration s'est élevée à près de 45 m³/j, soit environ 37% des débits de temps sec collectés à cette période. Ces débits sont du même ordre que ceux observés en 2016 et 2017. Par ailleurs, l'intrusion d'eaux claires météoriques est très marquée lors des périodes de pluie de forte intensité. Il est relevé 44 jours de dépassement du débit nominal de la station d'épuration soit 12% du temps.</p> <p>Il importe de rappeler que des campagnes de recherche de l'origine des eaux claires parasites d'infiltration et des eaux pluviales avaient été menées pendant l'hiver 2017 par le bureau d'études Poludiag, mandaté par le maître d'ouvrage. Malheureusement le diagnostic n'avait pas cerné de secteurs précis d'apports, car les anomalies sont diffuses.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances de la station d'épuration, établies à l'occasion des trois mesures d'autosurveillance sont satisfaisantes, tout comme celles constatées lors de la visite du SATESE effectuée en septembre. Il est à noter que ces suivis analytiques ont tous été opérés par temps sec.</p> <p>La production de boue, indicateur du fonctionnement global du système d'assainissement, de par le ratio de 51 g de MS/EH, rend compte d'un déficit d'environ 15% par rapport au ratio attendu de 60 g de MS/EH. Ce déficit correspond vraisemblablement pour une partie, à des fuites ponctuelles de boue avec les eaux épurées, notamment par les flottants ; il s'explique aussi par l'incertitude inévitable des mesures de la concentration des boues extraites. De ce fait, il peut être considéré que la station d'épuration présente un bon fonctionnement global sur l'année.</p> <p>Les aménagements de 2016 conduisent à la pérennité d'une réelle amélioration des performances du système de traitement. Ils avaient consistés au remplacement de la rampe d'aération des bédoués (recirculation), à la réhausse de la cloison siphonoïde du clarificateur, et à la mise en place de la régulation du fonctionnement de la turbine (arrêt du brassage des boues par débits trop élevés).</p> <p>Les flux de pollution collectés à la station d'épuration obtenus lors des trois mesures d'autosurveillance sont très différents d'une mesure à l'autre. Les concentrations de la charge polluante sont anormalement basses lors des 2 premières mesures pourtant déroulées par temps sec, et à l'inverse, particulièrement élevées lors de la dernière mesure, pourtant déroulée par temps de pluie, et faisant suite à plusieurs jours de pluie (de ce fait, hypothèse d'autocurage non retenue). Cela conduit à penser que le prélèvement amont a présenté un défaut de représentativité de l'échantillon. Le taux de charge en pollution de 52% retenu en 2018, a donc été reconduit en 2019.</p> <p>La qualité des boues évacuées en agriculture via le site de retraitement de Sept-Sorts est très satisfaisante.</p> <p>Le scénario SANDRE station n'a toujours pas été validé conjointement par la police de l'Eau et l'Agence de l'eau. Le trop-plein du poste de relèvement des eaux usées sur la station d'épuration (point A2), est à équiper.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le diagnostic mené par Poludiag en 2017 a soulevé l'hypothèse de l'existence de trop-pleins de système de gestion des eaux pluviales vers le réseau d'assainissement (puits d'infiltration).</p>
<p><u>Caractéristiques techniques</u></p> <p>Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 195 m³/j : 72 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 6,033 km Capacité hydraulique TS : 180 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 180 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR</p> <p>Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
<p><u>Autosurveillance</u></p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 3</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

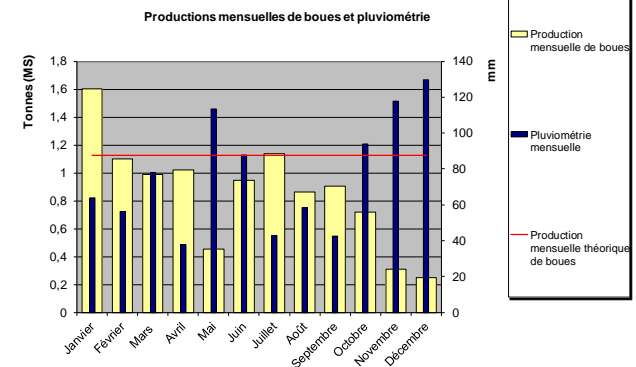
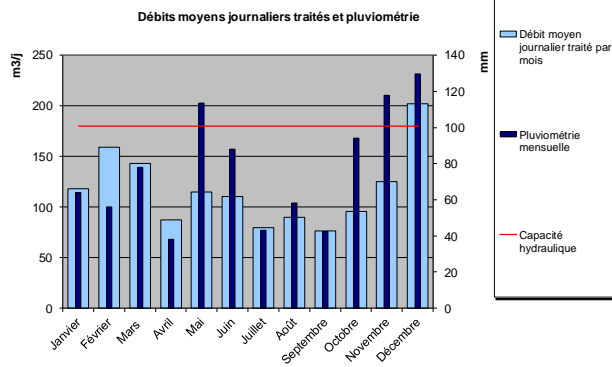
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Cirty													
Nombre de raccordables :	849	habitants	637	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	78	m ³ /j	réf. :	2016	mini temps sec :	74	m ³ /j	moyen :	116,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	626 E.H.	maxi temps sec :	120	m ³ /j	maxi temps de pluie :	517	m ³ /j			
réf. NK :	0,52	date :	09/2018	réf. AESN :	0,37	date :	09/2018	Production annuelle de boues :	10,3	tMS	45	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	121	kwh/j	4,7	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/07/2019	70	386			41	18	171	14,1	4,11	0,8	14,9	11,1
	A2+A5+A4	11/07/2019	68	5,8			9	3	37	7,1	3,31	0,47	7,57	7,16
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2019		544			340	350	1000	119			119	14
	A2+A5+A4	19/09/2019		12			13	4	44	3,7	1,5	7,25	11	6,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/12/2019	100	67			24	22	78	10,7	6,62	7,15	17,7	3,83
	A2+A5+A4	11/12/2019	100	19			6	3	23	3	0,6	4,25	7,17	2,77
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/12/2019	180	192			474	590	1192	67,7	30	0,24	67,7	5,56
	A2+A5+A4	23/12/2019	180	7,6			11	4	48	6,1	3,41	8,24	14,2	2,44
Flux amont retenus en kg/j				37			25	28	71	9,4				0,96
Flux amont retenus en E.H.				411				462	475	626				565
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				11			10	4	38	5	2,2	5,1	10	4,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91			87,5	92,1	85,3	77,7			70	43,2
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement				50				60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Claye-Souilly / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037711803000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte Les données transmises par Véolia sur les volumes d'eau assainie ne sont pas cohérentes avec les mesures réalisées sur la station d'épuration. Elles doivent être vérifiées. On peut supposer la présence d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) de l'ordre de 230 m3 soit deux fois moins que l'année dernière. Il n'a été relevé aucun dépassement du débit nominal, la charge hydraulique en moyenne annuelle étant de 44 %. Aucun by-pass n'a été mesuré au niveau du déversoir d'orage (DO) situé dans la station d'épuration, situation s'expliquant par la fermeture de la vanne placée sur la canalisation alimentant le DO. Lors des événements pluvieux, cela se traduit par une mise en charge du réseau, les éventuels by-pass se faisant en amont de la station d'épuration. En effet, il existe 6 déversoirs d'orage et des surverses sur les 4 postes de relèvement équipés de trop-pleins et télésurveillés dont celui du PR de la Beuvronne avec 46 déversements représentant une durée annuelle de 14 j de by-pass, valeur anormalement élevée.</p> <p>Station d'épuration La station d'épuration présente de très bonnes performances en matière de traitement des effluents, la technologie membranaire étant particulièrement efficace pour les matières en suspension. Il est relevé une dégradation du traitement des matières azotées de janvier à avril suite à une pollution chimique (déversement d'un produit moussant par la société SITIN). Le nombre de non conformités sur le NK étant de 4 et de 3 pour le paramètre NGL. En moyenne annuelle, la norme de rejet en NK est dépassée d'un facteur 2. La charge polluante en DBO5 est du même ordre de grandeur qu'en 2018 et représente 90 % de la charge nominale. Cela confirme l'hypothèse d'un rejet d'effluents industriels qui représenterait plus de 50 % de la charge polluante domestique théoriquement attendue sur ce dispositif! La production de boues extraites est stabilisée et en adéquation avec celle évacuée vers l'aire de stockage de la station de Souilly. Comme en 2018, la quantité épandue en 2019 est nettement plus faible (-29 %). Le ratio de production de boues est faible : 48 g/EH/j pour un objectif de 69 g/EH/j et provient probablement de la nature des effluents traités (forte biodégradabilité avec un rapport DCO/DBO5 de 1.9). Le suivi analytique des boues est conforme et met en évidence une bonne qualité des boues. L'augmentation du nombre d'écartés débitométriques entre l'amont et l'aval est confirmée avec 70 % des mesures non fiables (origine ?). Véolia engagera une expertise métrologique pour y remédier en 2020.</p> <p>Travaux et études L'étude Véolia réalisée en 2019 confirme la nécessité d'instrumenter le DO situé rue des Voisins (4000 EH, soit 240 kg DBO5/j). Les travaux sont envisagés pour le second semestre 2020. La démarche de suivi des micropolluants (RSDE) a été engagée seulement en octobre 2019 et se finalisera donc en août 2020, la prestation étant réalisée par Véolia-eau. L'étude d'analyse de risques de défaillance sera finalisée pour le premier semestre 2020 (prestation Véolia). La mise en place d'un diagnostic permanent sur le réseau de collecte est à prévoir avant le 1/01/2021. Le SDA devra être mis à jour dans la mesure où il est ancien (1994). Ces problématiques seront traitées de manière globale à l'échelle de la CARPF.</p>
Mise en service : 15/09/2010 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE	
Exploitant : VEOLIA EAU - Centre Ile-de-France Nord-Est	
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 09/DAIDD/E/040	
Arrêté préfectoral boues : F661/2007/051	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Beuvronne	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 14000 E.H Débit de référence : 2890 m ³ /j	
: 840 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 46,007 km	
Capacité hydraulique TS : 2100 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 82%	
Capacité hydraulique TP : 2890 m ³ /j (pluie) Unitaire : 18%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AP + FILTRATION MEMBRANAIRE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

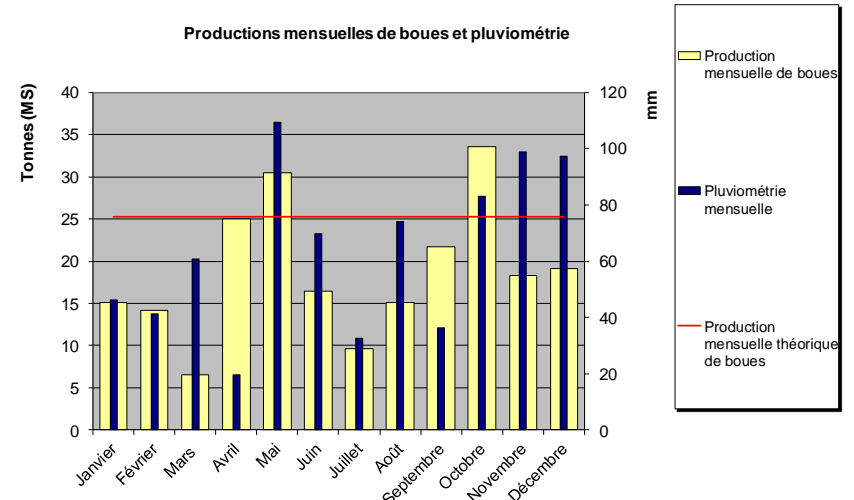
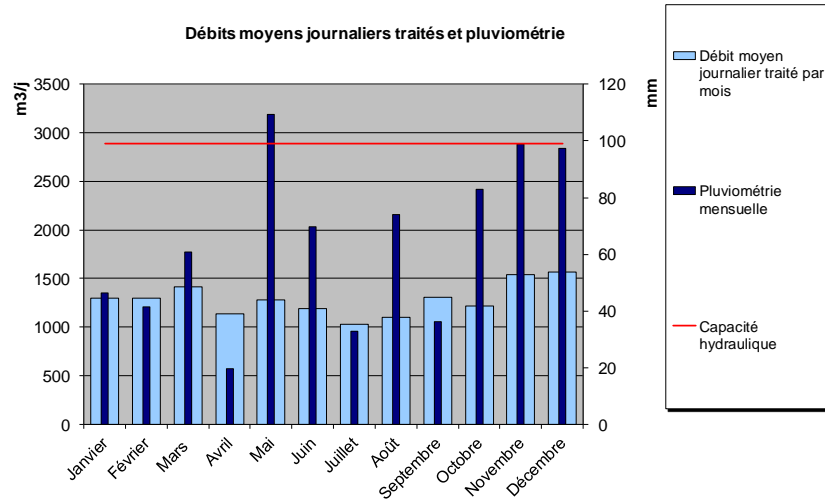
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Claye-Souilly													
Nombre de raccordables :	8021	habitants	6016	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	948	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	1138	m ³ /j	moyen :	1279,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	12750 E.H.	maxi temps sec :	1371	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2206	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,91	date :	12/2019	réf. AESN :	0,54	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	225,0	tMS	48	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	2469	kwh/j	3,2	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				519			603	765	1484	101				12
Flux amont retenus en E.H.				5767				12750	9893	6733				6765
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2			7	3	29	10	8,9	1,7	11,7	0,3
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				99,4			98,5	99,5	97,6	88,1			86,4	96,2
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	80	5			13	1,2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	80	5			13	1,2
Normes de rejet annuelles en rendement					95			95	90	90			90	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Claye-Souilly / SOUILLY

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037711802000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Réseau de collecte</p> <p>En période de temps sec, les volumes d'eaux usées traitées sont toujours supérieurs à la consommation d'eau assainie dont les données ont été mises à jour en 2018 par Véolia. Cela supposerait des infiltrations d'eaux claires parasites permanentes en période de nappe basse (180 m³/j). En période de nappe haute, ce volume double et représenterait plus de la moitié du débit entrant. Selon l'exploitant, le nouveau réseau de collecte des eaux usées du centre commercial de Carrefour qui serait pourvoyeur d'eaux claires manque d'étanchéité (nappe superficielle). D'ailleurs, des travaux d'étanchéification des regards ont été réalisés. Mais, une autre hypothèse peut être émise : absence de prise en compte des consommations d'eau potable de la ZAC dans le volume assaini. L'augmentation du débit par temps de pluie, inhérente au type de réseau (62 % d'unitaire), reste globalement compatible avec la capacité hydraulique des ouvrages : 12 dépassements de la capacité hydraulique nominale avec un percentile 95 inférieur à la capacité hydraulique. Aucun by-pass n'a été constaté sur la station (A2). Sur les deux postes de relèvement (PR) télésurveillés, le trop-plein du PR Allende est celui qui a le plus fonctionné avec 31 déversements représentant 8 jours de durée cumulée (12 jours en 2018). Selon l'étude menée par Véolia, la pollution transitant par ce point est supérieure à 120 kg DBO₅/j et nécessite la mise en place d'un point de mesure pour estimer les débits surversés (prévue pour le second semestre 2020).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux traitées est en principe bonne. La casse du pont brosse a induit une baisse de performance de l'aération avec un traitement dégradé des matières azotées sur 3 semaines (1 non-conformité en NK et NGL). Le débit aval étant, en principe, plus fiable, il a servi de débit de référence pour le calcul des charges polluantes et des rendements. Sur cette base, les charges polluantes sont plus importantes que celles calculées à partir du débit amont (base Véolia).</p> <p>La production de boues évacuées a augmenté de 36 % par rapport à 2018 et est en phase avec celle épanchée. La quantité produite est légèrement inférieure à celle calculée sur la base de la pollution traitée (déficit de 17 %). Contrairement aux années précédentes, les charges polluantes mesurées sont homogènes pour les différents paramètres. Par ailleurs, les flux de pollution traités peuvent paraître incohérents par rapport à la population raccordable. Ceci s'explique par le fait que la zone de collecte des eaux usées inclut la zone d'activité de Souilly avec notamment le pôle d'activité de Carrefour et sa galerie marchande. Cette ZA générerait une pollution d'environ 1400 EH. Le suivi analytique des boues montre la production d'une boue d'excellente qualité. Les conditions de stockage restent bonnes bien que la désodorisation ne soit plus fonctionnelle (aire couverte et compartimentée). Les écarts entre les mesures débitométriques amont et aval ont été importants tout au long de l'année. La mise en conformité du point A3 a été repoussée en 2020 (installation d'un ou plusieurs débitmètres électromagnétiques).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Il reste à réaliser l'analyse des risques de défaillance. Le dossier de renouvellement de l'arrêté préfectoral est en cours d'élaboration, la procédure devant se finaliser en 2020.</p> <p>Les données relatives au suivi débitométrique du poste de relèvement de la ZA " Carrefour " doivent intégrer le bilan technique. De nouvelles activités devraient s'y implanter à court terme (200 EH) avec création d'un nouveau poste EU équipé d'un débitmètre électromagnétique.</p>
Mise en service : 25/09/2003 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE	
Exploitant : VEOLIA EAU - Centre Ile-de-France Nord-Est	
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 01/DAI/2E/077	
Arrêté préfectoral boues : F661/2007/051	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Beuvronne	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 5400 E.H Débit de référence : 922 m ³ /j	
: 319 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 17,6 km	
Capacité hydraulique TS : 922 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 38%	
Capacité hydraulique TP : 922 m ³ /j (pluie) Unitaire : 62%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

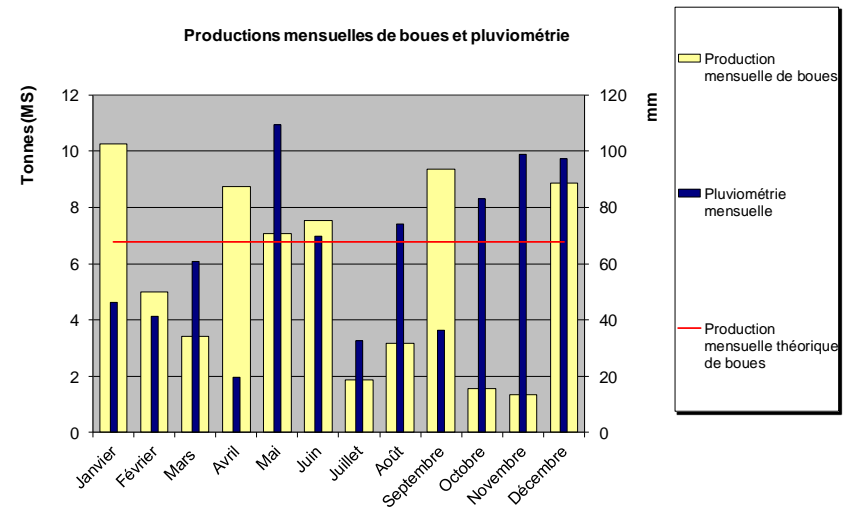
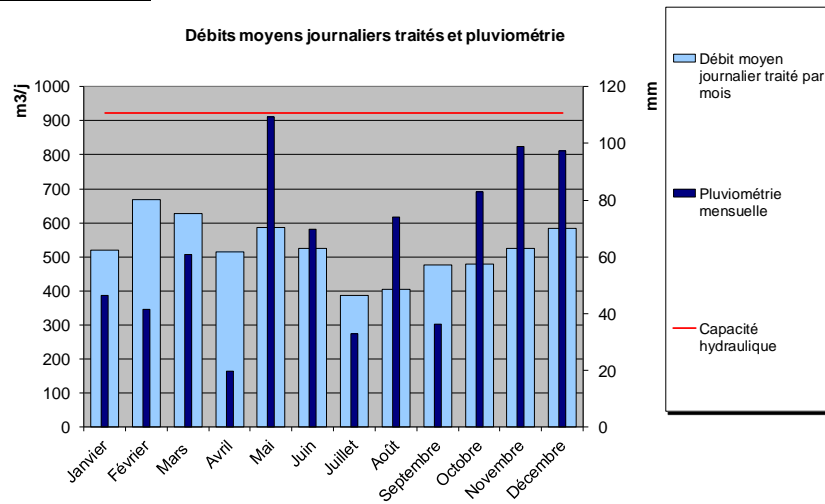
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Claye-Souilly													
Nombre de raccordables :	2466	habitants	1850	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	299	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	465	m ³ /j	moyen :	524,4	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	3267	E.H.	maxi temps sec :	647	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1059	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,6	date :	12/2019	réf. AESN :	0,46	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	68,2	tMS	57	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	807,2	kwh/j	4,2	kWh/kg DBO5/j									Traitement P :	Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2019		374			49	47	150	24			24	2,2
	A2+A5+A4	16/05/2019		10			6	3	20	3,2	1,9	0,6	3,8	0,71
Flux amont retenus en kg/j				183			170	196	457	49				6
Flux amont retenus en E.H.				2033				3267	3047	3240				3529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3			6	3	23	7,2	6,3	0,9	8,1	0,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,7			97,9	98,8	97,1	91,2			90,1	93,9
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	90	5			15	1,2
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	90	5			15	1,2
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Clos-Fontaine / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037711901000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC Mise en service : 15/06/2015 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : CLOS FONTAINE Exploitant : CLOS FONTAINE Constructeur : OPURE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F480 MISE 2012/059 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600) Ru (ou autre) : Yvron Rivière 1 : Yvron Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Selon les relèves hebdomadaires (temps de fonctionnement des pompes) réalisées par l'exploitant, la capacité hydraulique du dispositif n'est jamais atteinte. Les débits journaliers traités sont cohérents avec la consommation en eau assainie.</p> <p>Pour mémoire, l'apport d'ECPP estimé lors de l'étude SATESE réalisée en décembre 2017 était négligeable. Cela semble toujours être le cas au vu de l'écart entre les débits mini et maxi de temps sec.</p> <p>A noter qu'aucune relève de compteur n'est réalisée au niveau du poste de relevage de la Boulaye. Ces informations sont pourtant indispensables pour permettre un suivi de cet ouvrage.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les coefficients de charges polluante et hydraulique déterminés lors du bilan 24h réalisé par le SATESE en décembre 2017 ont été conservés pour l'année 2019. En effet, la mesure d'autosurveillance réglementaire réalisée au mois de novembre 2019 n'a pas été jugée suffisamment représentative (débit faible). Lors de cette mesure et de la visite SATESE du mois de juin, les performances épuratoires étaient excellentes et la qualité du rejet respectait largement les valeurs limites réglementaires.</p> <p>La rotation d'alimentation des filtres des 1er et 2ème étages est correctement assurée. La prolifération des adventices sur le deuxième étage pourrait en revanche porter préjudice à la qualité du rejet. Il est donc conseillé de poursuivre leur désherbage manuel. Néanmoins si cette invasion est importante et régulière, il est recommandé de pratiquer l'envoyage des filtres via l'installation de tubes de mise en charge au niveau des regards de collecte des eaux traitées en sortie de ces filtres (une baisse des performances de nitrification sera en revanche constatée pendant la période d'envoyage ; cf. anoxie). Une autre solution, moins efficace, est le paillage des filtres après nettoyage et faucardage (paillage sur 10 cm de hauteur, avec les roseaux faucardés ou l'utilisation de paille de céréales en complément, blé, avoine).</p> <p>Depuis la mise en service de la station d'épuration, aucune relève du compteur d'énergie n'est effectuée. Cette information serait intéressante pour connaître la consommation énergétique moyenne annuelle de la station d'épuration. Celle-ci reste cependant faible au vu du procédé rustique en place.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 300 E.H Débit de référence : 45 m³/j : 18 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,91 km Capacité hydraulique TS : 45 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 45 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

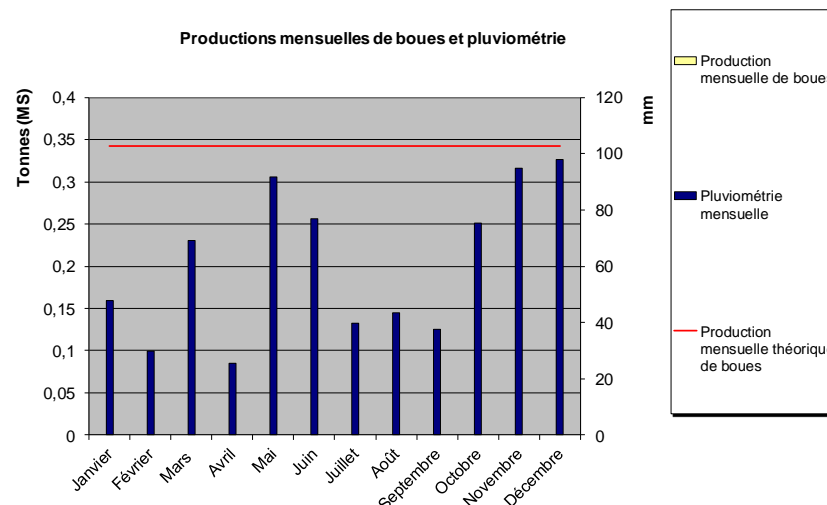
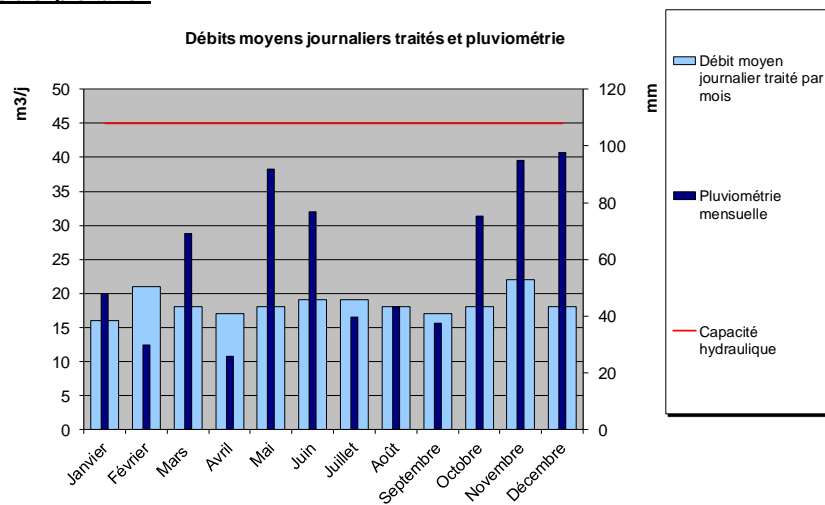
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Clos-Fontaine													
Nombre de raccordables :	214	habitants	160	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	18	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	13	m ³ /j	moyen :	18,4	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge DBO5 :	190 E.H.	maxi temps sec :	19	m ³ /j	maxi temps de pluie :	28	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,63	date :	12/2017	réf. AESN :	0,51	date :	12/2017	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Traitement P :					Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/06/2019		284			281	330	743	148			148	14
	A2+A5+A4	12/06/2019		24			17	4	60	7,8	5,8	112	120	16
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2019	12	250			240	260	682	105	84,8	0,23	105	10,3
	A2+A5+A4	13/11/2019	12	4			15	3	55	7,5	7	83,6	91,1	13,6
Flux amont retenus en kg/j				12			9,7	11	28	2,5				0,3
Flux amont retenus en E.H.				139				190	185	167				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14			16	4	58	7,6	6,4	97,8	105,6	14,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,9			93,7	98,8	91,8	93,7			14,6	0
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75	60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Cocherel / HAMEAU DE CREPOIL

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037712001000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. La consommation moyenne d'eau assainie est de 8 m³/j. Le nombre de raccordables est faible, de l'ordre d'une soixantaine d'équivalents-habitants.</p> <p>Station d'épuration Le SATESE a réalisé une visite avec des prélèvements ponctuels en juin pour disposer de résultats analytiques pour la rédaction de ce bilan annuel. La qualité de l'eau traitée ne permet pas de respecter les prescriptions minimales de traitement de l'arrêté du 21 juillet 2015 en raison d'un rendement épuratoire insuffisant sur les Matières en Suspension (MES). Ce jugement est à relativiser compte tenu de la nature ponctuelle des prélèvements et de la valeur du rendement de 49,3% pour un minimum de 50%. Le prélèvement aval a été réalisé dans la 3^{ème} lagune ; le point de rejet dans le ru n'étant pas accessible. Il est toujours difficile de savoir si le rejet se fait par infiltration ou par la conduite de rejet. L'aménagement d'un accès au point de rejet est souhaitable. La 1^{ère} lagune a été curée en août 2016. Pour rappel, lors de la visite réalisée en octobre 2018, le niveau de boues ne permettait pas d'enfoncer suffisamment le seau de prélèvement dans l'eau de la lagune n°3. Des remontées de boues se produisaient à chaque essai. Un sondage est préconisé afin de connaître le niveau de boues dans les lagunes n°2 et n°3 et prévoir le cas échéant, un curage de celles-ci. L'arrêté du 21 juillet 2015 ne prescrit plus de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H.</p> <p>Travaux et études L'étude technico-financière relative aux petites stations de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq réalisée en 2009 a conclu à la nécessité d'étancher les trois lagunes. La collectivité souhaite attendre les conclusions de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal avant d'engager des travaux sur ce site. La notification du marché pour cette étude est prévue au 1^{er} semestre 2020.</p>
Mise en service : 01/01/1990 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146)	
Ru (ou autre) : Sallucy	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Ourcq	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 200 E.H Débit de référence : 30 m ³ /j	
: 12 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,62 km	
Capacité hydraulique TS : 30 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 85%	
Capacité hydraulique TP : 30 m ³ /j (pluie) Unitaire : 15%	
File eau : LAGUNAGE NATUREL	
File boues : BASSIN	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

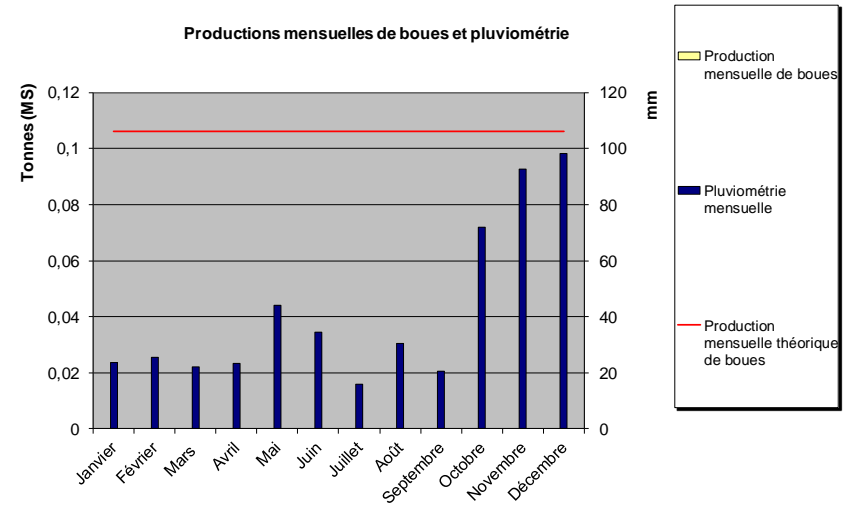
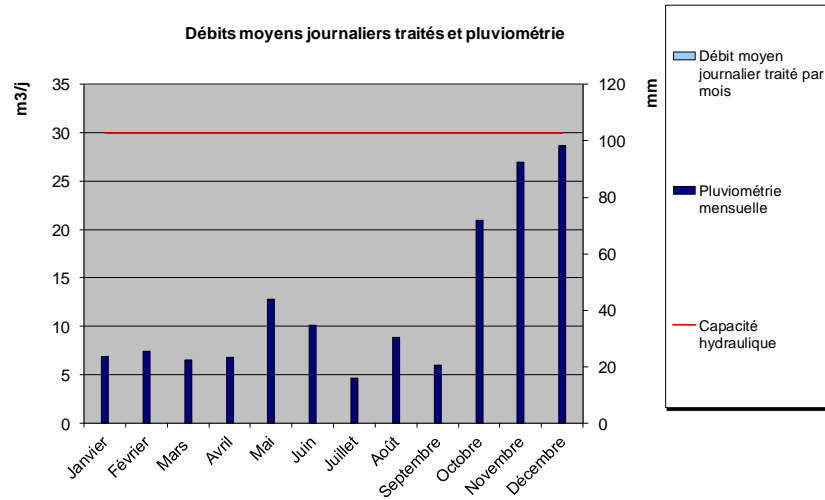
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Cocherel / Hameau de Crépoil													
Nombre de raccordables :	79	habitants	59	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	8	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	59 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,3	date :	12/2019	réf. AESN :	0,30	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2019		138	200	413	163	200	413	99			99	5,9
	A2+A5+A4	06/06/2019		70	21	138	50	27	148	48	37	0,73	48,7	8,8
Flux amont retenus en kg/j				5,3			3,4	3,5	8,8	0,88				0,1
Flux amont retenus en E.H.				59				59	59	59				59
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				70	21	138	50	27	148	48	37	0,7	48,7	8,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				49,3	89,5	66,6	69	86,5	64,2	51,5			50,8	0
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en rendement				50	60	60								

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Compans / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037712301000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Le bassin de collecte de Thieux regroupe la majorité des anomalies de collecte selon la mise à jour de 2014 du SDA : apports d'eaux claires parasites permanentes (160 m³/j d'ECPP) en période de nappe haute) et d'eaux pluviales (réseau unitaire), surverses d'eaux usées dans le milieu naturel via les déversoirs d'orage. Le poste de refoulement de Thieux (A1) a déversé 145 fois représentant une durée cumulée de 22 jours de by-pass. Au point A2 (Trop-plein du PR de Compans), il a été estimé un by-pass de 3070 m³ représentant 2.4 % du volume traité sur la station d'épuration soit 2 fois moins qu'en 2018. Ces by-pass peuvent survenir par temps sec (bouchage des pompes ?). Le débit nominal de la station a été dépassé à 13 reprises lors des évènements pluvieux significatifs, le réseau étant en partie unitaire. Par contre, le volume d'ECPP est négligeable pour l'année 2019.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée est non conforme pour le paramètre NGL avec une concentration élevée en ammoniacale. Au regard des constats de l'exploitant (modification de la couleur de la boue et dégradation de la qualité du rejet en décembre), des rejets toxiques perdurent. Véolia a engagé un plan d'actions pour rechercher l'origine de la pollution avec la mise en place de biocapteurs dans le réseau. Le traitement du phosphore est redevenu performant après la réfection de l'ensemble des conduites. La production de boues a légèrement baissé en 2019 et reste inférieure à l'objectif théorique (-56 %). Elle témoigne de pertes de boues dans l'eau traitée.</p> <p>La charge polluante azotée est en adéquation avec la charge théoriquement attendue, celle calculée sur la base des matières carbonées étant, par contre, légèrement inférieure (-16 %). La charge polluante très élevée en phosphore est confirmée mais dans une moindre mesure (+26 % par rapport à la théorie) et indique des rejets d'effluents spécifiques (comme, par exemple, de l'acide phosphorique utilisé dans les IAA). Le transfert de l'activité de NEWREST (activité de CATERING), initialement sur Le-Mesnil-Amélot, sur la zone d'activité de Compans nécessite l'établissement d'une convention pour bien appréhender l'impact de cette activité. L'AESN prévoit de réaliser une mesure sur ce site afin de mettre à jour les charges polluantes émises. Contrairement aux années précédentes, la pollution au cuivre a disparu, phénomène restant inexplicable (changement de la qualité de l'eau potable?). La teneur élevée en MS des boues mesurée par SEDE Environnement (19.4 %) s'explique probablement par une méthodologie de prélèvement inappropriée. La consommation élevée d'énergie s'explique par le faible taux de charge polluante de la station, la charge en DBO5 étant en plus sous-estimée. Le nombre d'écarts débitométriques significatifs entre l'amont et l'aval est encore élevé, et tout particulièrement, au dernier trimestre.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Une étude pour rechercher l'origine de la septicité des effluents avec mesure de la concentration en H2S (Effluents en provenance du PR de Thieux ?) est prévue. Le projet de viabilisation du secteur du chemin des marais zoné en ANC a été repoussé (création d'une micro-station d'épuration ?) car il s'agit d'une zone de compensation " zone humide " d'ADP.</p> <p>La mise en conformité de l'autosurveillance a été repoussée au second semestre 2020 (A2, A1 et débitmètre électromagnétique sur la canalisation de refoulement de Thieux). Le document relatif à l'analyse des risques de défaillance sera finalisé pour le premier semestre 2020 (prestation Véolia). Les travaux de réhabilitation de la filière « boue » et le renforcement des modalités de dégrillage sont prévus pour la fin du second semestre 2020.</p>
Mise en service : 01/01/1997 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE MARNE NORD	
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 01/DAI/2E/012	
Arrêté préfectoral boues : D03/022/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Biberonne(RIVIERE)(R152-F6612000)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Biberonne	
Rivière 2 : Beuvronne	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 677 m ³ /j	
: 180 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 14,918 km	
Capacité hydraulique TS : 600 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 81%	
Capacité hydraulique TP : 600 m ³ /j (pluie) Unitaire : 19%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : FILTRE À BANDES + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

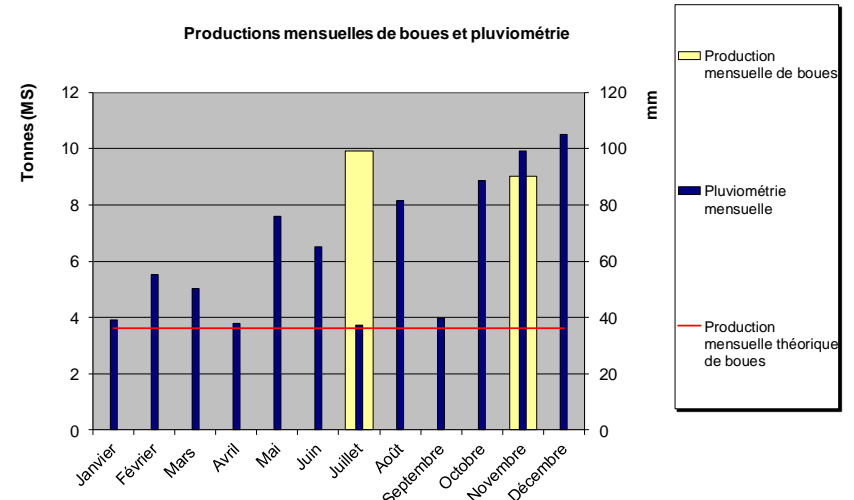
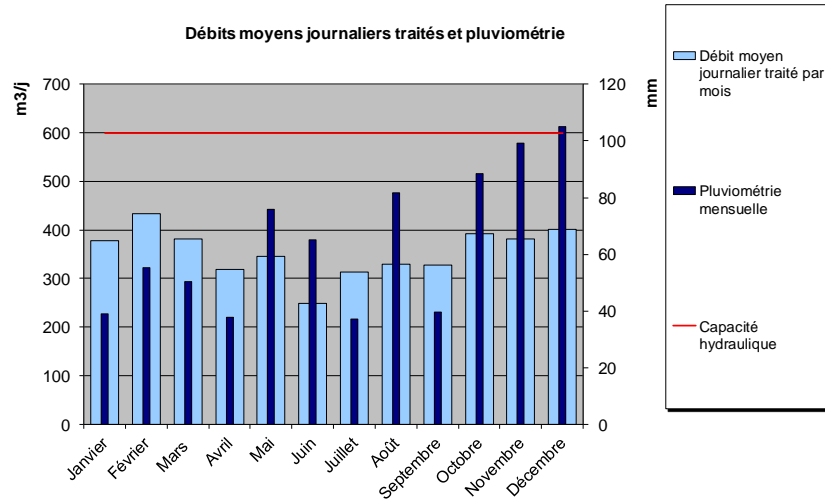
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Compans, Thieux, Saint-Mesmes													
Nombre de raccordables :	2235	habitants	1676	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	276	m ³ /j	réf. :	2018 à 2019	mini temps sec :	292	m ³ /j	moyen :	354,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1753 E.H.	maxi temps sec :	311	m ³ /j	maxi temps de pluie :	863	m ³ /j				
réf. NK :	0,58	date :	12/2019	réf. AESN :	0,45	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	18,9	tMS	30	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	501,7	kwh/j	6,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				114			76	84	214	26				3,6
Flux amont retenus en E.H.				1267				1400	1427	1753				2118
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				15			13	11	54	15	13,6	0,7	15,7	1,2
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,8			93,1	94,6	89,4	76,7			75,8	87,6
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125				15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125				15	
Normes de rejet annuelles en rendement					90			92	83				80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Congis-sur-Thérouanne / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037712601000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>La collecte des eaux claires est liée principalement à la communication du réseau d'assainissement avec la Thérouanne (casse du réseau) ; ce qui explique des débits élevés toute l'année. La station d'épuration fonctionne en permanence au-dessus de sa capacité hydraulique de 520 m³/j. Le débit moyen admis (suivi des pompes de relèvement) est de 1 675 m³/j pour une consommation moyenne d'eau assainie de seulement 232 m³/j (débit minimum de temps sec de 1 496 m³/j).</p> <p>Dans le cadre des études préalables à la reconstruction de la station d'épuration, des mesures ont été faites en mai 2018. Les principaux résultats correspondent aux 2 points de mesures placés en amont des 2 tronçons à remplacer ; il s'agit donc des eaux claires résiduelles attendues après travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface active raccordée de 1,6 ha => Eaux Claires Météoriques (ECM) = 150 m³/j pour une pluie mensuelle. La construction d'un bassin d'orage de 120 m³ est prévue pour gérer les ECM. - Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) = 250 m³/j. <p>La nouvelle station d'épuration aura une capacité épuratoire de 3 000 E.H. ; elle devra pouvoir traiter 450 m³/j d'eaux usées. En ajoutant les volumes d'eaux claires (ECP+ECM), son débit de référence sera de 850 m³/j. Le procédé sera de type boues activées en aération prolongée avec un rejet des eaux traitées en Marne.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le fonctionnement de la station d'épuration est fortement perturbé par la collecte excessive d'eaux claires (charge hydraulique élevée et eaux usées diluées). La production annuelle de boues (boues évacuées) de 4,2 t MS est très insuffisante (9 gMS/E.H./j pour 60 g attendus). Ce dysfonctionnement important s'explique par une surcharge hydraulique permanente de la station de l'ordre de 322% en moyenne annuelle occasionnant des pertes régulières de boues avec l'effluent traité. L'efficacité épuratoire du dispositif est donc globalement très faible. Les boues liquides sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne. L'arrêté du 21 juillet 2015 mentionne l'obligation de réaliser 12 mesures d'autosurveillance par an. L'exploitant n'en a réalisé que 6 compte tenu des difficultés de mise en œuvre ; 6 séries de prélèvements ponctuels ont complété ce suivi. Les résultats ne montrent pas de dépassements des normes de rejet par rapport au dossier d'information administrative. Le SATESE n'a pas actualisé les charges polluantes collectées à partir des résultats des mesures 2019 en raison de l'incohérence des données fournies (entre autres : sur 4 des 6 mesures, des débits journaliers en chute ponctuellement par rapport aux débits des périodes concernées, des concentrations anormalement élevées y compris pour les prélèvements ponctuels, pour la mesure de février une charge polluante en NK de 10 733 E.H. ...). Les rendements sont largement surestimés.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Un arrêté préfectoral de mise en demeure pour la mise en conformité du système d'assainissement a été pris en février 2015 (priorité reprise dans le Schéma départemental d'assainissement des eaux usées n°2 : SDASS EU2). Il fixe les échéances suivantes : 1^{er} juillet 2015 pour la fin des travaux de réhabilitation sur la conduite d'amenée à la station d'épuration (non respectée) et le 1^{er} mars 2018 pour la mise en service de la nouvelle unité de traitement (non respectée). Le calendrier de l'opération sera actualisé dès que la nomination des nouveaux élus sera effective (DCE prêt, consultation à lancer). La conduite de liaison avec Isles-les-Meldeuses a été remplacée en 2018 ; il reste à installer un traitement anti-H2S au niveau des postes de refoulement.</p>
Mise en service : 01/01/1972 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F641-1995/038_ Art 21	
Arrêté préfectoral boues : D03/008/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Thérouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Thérouanne	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 1920 m ³ /j	
: 180 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 14,439 km	
Capacité hydraulique TS : 520 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 520 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 6	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

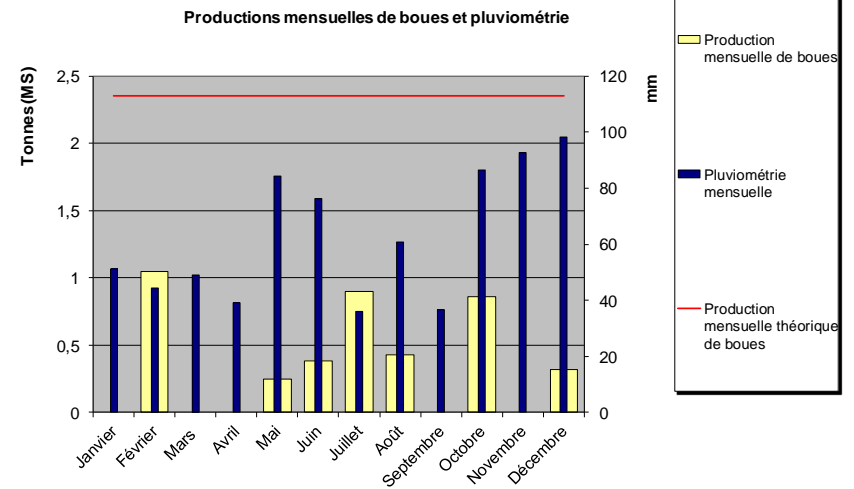
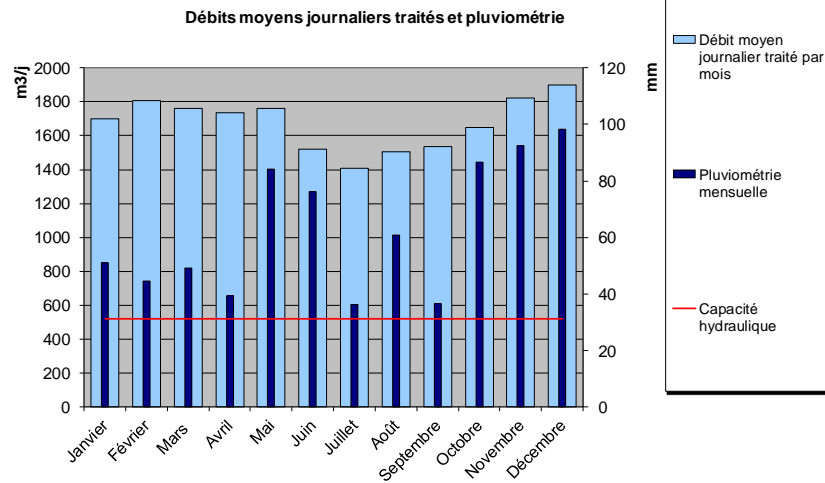
Communes raccordées : Isles-les-Meldeuses, Congis-sur-Thérouanne

Nombre de raccordables :	2384	habitants	1788	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	232	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	1496	m ³ /j	moyen :	1675,4	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1307	E.H.	maxi temps sec :	1843	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1922	m ³ /j	
réf. NK :	0,44	date :	12/2018	réf. AESN :	0,28	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	4,2	tMS	9	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	265	kwh/j	8,3	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				73			44	36	149	20				2
Flux amont retenus en E.H.				816				602	991	1307				1176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			4	3	15	3,4	1,8	4,6	7,9	1,3
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98			91,2	88	90,4	80,5			72	69,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Coubert / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037712701000 Ingénieur SATESE : Maxime GABET	<p>Système de collecte</p> <p>Le nombre de raccordables intègre les " résidents " du centre de réadaptation UGECAM (centre de rééducation et de réadaptation avec 325 patients ou stagiaires, hors salariés) et de la maison de retraite la Melod'hier (87 résidents). Ils représentent environ 18% de la charge en pollution à traiter. A noter la délocalisation prévue d'une partie de l'établissement UGECAM (CRP et CRG) qui apporte une charge non négligeable en pollution et hydraulique à la station d'épuration. Le groupe de l'Assurance maladie a acté son déménagement en deux étapes. La première concerne le secteur médico-social, qui regroupe toutes les activités de réadaptation et l'établissement et service d'aide par le travail (Esat). Il doit être transféré d'ici 2020 à Lieusaint. Il est aussi prévu que les activités sanitaires déménagent, à terme.</p> <p>2 déversoirs d'orage sont présents sur le réseau : celui-situé rue Etienne Tétrot et celui sur le chemin en tête de station d'épuration. Seul ce dernier est soumis à autosurveillance (point A2). Depuis la mise en eau de la station d'épuration, les volumes by-passés estimés en ce point pour 2018 sont jugés peu fiables (formule hydraulique de l'automate induisant une surestimation). Cela a été confirmé par un dysfonctionnement majeur qui a entraîné 11 jours de by-pass intégral de la station d'épuration (disjonction) entre le 21 décembre et le 2 janvier 2020 durant lequel les by-pass estimés au point A2 étaient de 24 853 m3 pour une valeur corrigée par l'exploitant à 5228 m3. Néanmoins, le bassin d'orage (BO) de 700 m3 est correctement alimenté et le volume stocké vers l'ouvrage sur l'année est significatif (optimisation de la restitution restant à régler), par exemple au mois de novembre les volumes stockés 6165 m3 dans le BO représentent 23% des volumes traités. Sur l'année en dehors de cet évènement SUEZ chiffre ne nombre de déversements en tête de STEP à 26. Après un ajustement des réglages notamment des aérothermes du local de déshydratation des boues et des modalités de restitution du bassin d'orage, la consommation moyenne d'énergie est revenue progressivement dans des valeurs acceptables (plus de 800 kWh/j sur le premier trimestre à un chiffre de 400 à 550 kWh/j à partir de mai). Les débits traités sont très variables en raison du réseau unitaire avec un percentile 95 de l'ordre de 1120 m3/j. Seulement 5 dépassements de la capacité hydraulique sont survenus. La part d'eaux claires parasites permanentes est faible.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Un bilan 24h a été réalisé par le SATESE en mars 2019, il a permis de confirmer la bonne qualité de l'épuration réalisée par le nouveau dispositif. La charge polluante mesurée lors de ce bilan est en accord avec le nombre de raccordables estimé et indique une station d'épuration chargée à environ 50% en pollution. La production de boues extraites (cohérente avec celle évacuée) et les résultats de l'autosurveillance et confirme une très bonne qualité de traitement des eaux usées mais un taux de collecte annuel de l'ordre de 85% (58 g MS/EH/j pour un ratio attendu à 69 g/MS/EH/j) en raison des by-pass en tête de dispositif dont notamment celui de fin d'année.</p> <p>Etudes et travaux</p> <p>A noter le projet de construction d'un collège de 600 élèves par le Département dont les travaux devraient démarrer en 2020 pour une mise en service en 2022. Cela compensera la perte de charge polluante liée à la délocalisation de l'UGECAM.</p>
Mise en service : 19/06/2018 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : SOURCES FRANCE NORD	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 481 N° MISE 2013/019	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)	
Ru (ou autre) : Fontaine	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 3400 E.H Débit de référence : 1567 m ³ /j	
: 204 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 7,44 km	
Capacité hydraulique TS : 510 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 27%	
Capacité hydraulique TP : 1567 m ³ /j (pluie) Unitaire : 73%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV	
File boues : CENTRIFUGEUSE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Inconnu	

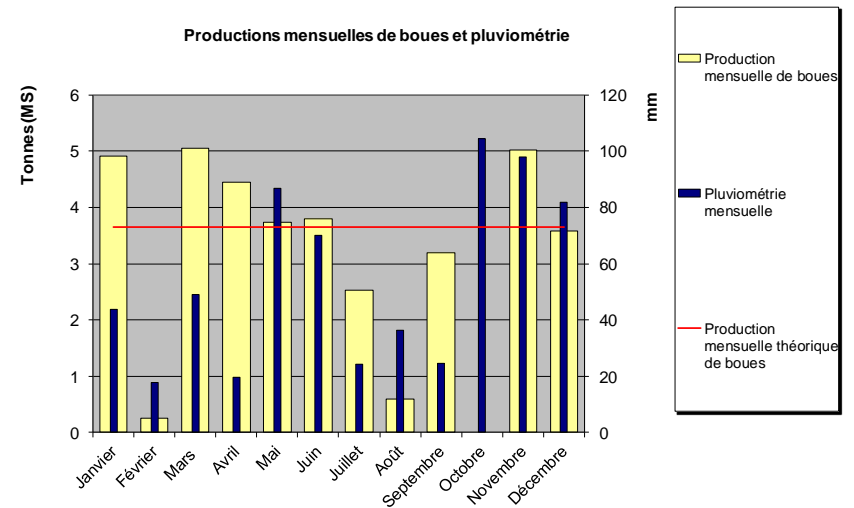
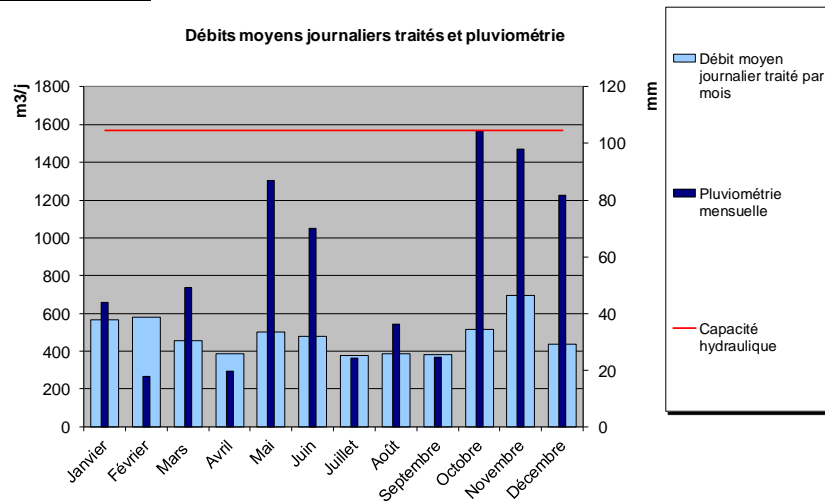
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Coubert													
Nombre de raccordables :	2257	habitants	1693	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	439	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	344	m ³ /j	moyen :	480,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge DBO5 :	1767	E.H.	maxi temps sec :	350	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1826	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,52	date :	03/2019	réf. AESN :	0,59	date :	03/2019	Production annuelle de boues :	37,1	tMS	58	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	580,2	kwh/j	5,6	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Physico-chimique	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/03/2019	486	404			207	219	713	53,9			53,9	6,6
	A2+A5+A4	14/03/2019	486	4			8	3	15	1,3	0,12	4,3	5,6	1,4
Flux amont retenus en kg/j				196			101	106	346	26				3,2
Flux amont retenus en E.H.				2178				1767	2307	1733				1882
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3			4	3	16	1,4	0,3	2	3,4	0,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98			96,8	98	95,8	97,4			93,9	93,5
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			85	90	80			80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Couilly-Pont-aux-Dames / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037712801000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : les variations de débit de temps sec et de temps pluie témoignent du comportement médiocre des réseaux de collecte. Contrairement à 2018, le débit mini de temps sec est anormalement élevé puisqu'il représente 142% de la consommation en eau assainie. Les principaux déversements sur les réseaux de collecte sont intervenus sur la commune de Couilly-Pont-aux-Dames au déversoir d'orage (DO) quai Grand-Morin point A1 (78 jours dont 57 par temps de pluie) et la commune de Crécy-la-Chapelle PR Gal Leclerc point A1 ou R1 ? (11 jours dont 8 par temps de pluie) et le DO 1 rue de Bouleurs point A1 ou R1 ? (26 jours dont 19 par temps de pluie). En tête de station d'épuration les by-pass ont été de 9 942 m³ représentant 1,1 % des volumes réceptionnés. Le débit maximum de temps de pluie représente 157% du débit de référence qui a lui-même été dépassé 61 fois. Rappelons que le diagnostic permanent des réseaux de collecte devra être opérationnel au plus tard le 1er janvier 2021 (le guide de l'ASTEE a été publié en 2020 et sera la référence).</p> <p>Station d'épuration : dans le cadre des bilans d'autosurveillance, la charge polluante réceptionnée exprimée en azote NK est un peu élevée par rapport à la charge attendue (123%) et celle exprimée en DBO₅ un peu faible (92%). La qualité des rejets est insuffisante vis-à-vis de l'azote NGL pour la majorité des bilans d'autosurveillance (10/11 données où Q < Q référence) suite aux pannes récurrentes intervenues au cours de l'année (déficit d'aération et colmatage de la canalisation de liaison entre le chenal d'aération et le clarificateur). La production de boue est insuffisante suite aux pannes évoquées précédemment et/ou aux surcharges hydrauliques du dispositif et aux by-pass intervenus sur les réseaux de collecte et en tête de station d'épuration.</p> <p>Les boues sont de bonne qualité vis-à-vis des teneurs en éléments traces métalliques (3 analyses) et en micropolluants organiques (3 analyses). Les teneurs se situent aux alentours de la moyenne calculée pour le département de Seine-et-Marne et restent faibles au regard des seuils réglementaires. Ce dispositif fait l'objet d'un suivi RSDE (micropolluants) dont la campagne de mesure a démarré en 2019.</p> <p>La consommation énergétique annuelle a chuté probablement suite aux diverses pannes évoquées précédemment.</p> <p>Travaux/Etudes : les travaux concernant la mise en place d'un bardage et la réfection des gouttières du bâtiment de stockage des boues ont été réalisés fin 2019.</p> <p>Les projets résultant des programmes de travaux élaborés dans le cadre des Schémas Directeurs d'Assainissement restent d'actualité avec la création de bassins d'orage (BO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * sur le site de la station et il sera également prévu le renouvellement du canal de comptage aval, * sur les réseaux de la commune de Villiers-sur-Morin (V BO = 260 m³) : du retard a été pris en lien avec le choix définitif du site, les études en sont au stade de l'avant-projet. * sur les réseaux de la commune et de Crécy-la-Chapelle (V BO= 330 m³) : mise en service en avril 2019. <p>La compétence collecte sera transférée à la CA Coulommiers Pays de Brie en 2020 pour l'ensemble des communes à l'exception de celle de Couilly-Pont-Aux-Dames et de Saint-Germain-sur-Morin. Le SIA qui a la compétence collecte et traitement perdurera a minima jusqu'à fin 2020. En 2021 lorsque la structure qui reprendra la compétence assainissement sera connue, les études concernant la création du bassin d'orage de la station d'épuration reprendront. Ceci permettra de disposer des mesures de débit sur chacun des 4 relevages alimentant le dispositif depuis 2014.</p>			
Mise en service	: 01/01/1980	Technicien SATESE	:				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: SI ST GERMAIN SUR MORIN - COUILLY PONT AUX DAMES						
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: 2017/DDT/SEPR/N°333						
Arrêté préfectoral boues	: D04/039/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 15000 E.H	Débit de référence	: 3071 m ³ /j				
	: 900 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 67,878 km				
Capacité hydraulique TS	: 3000 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 98%				
Capacité hydraulique TP	: 3000 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 2%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 24						
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

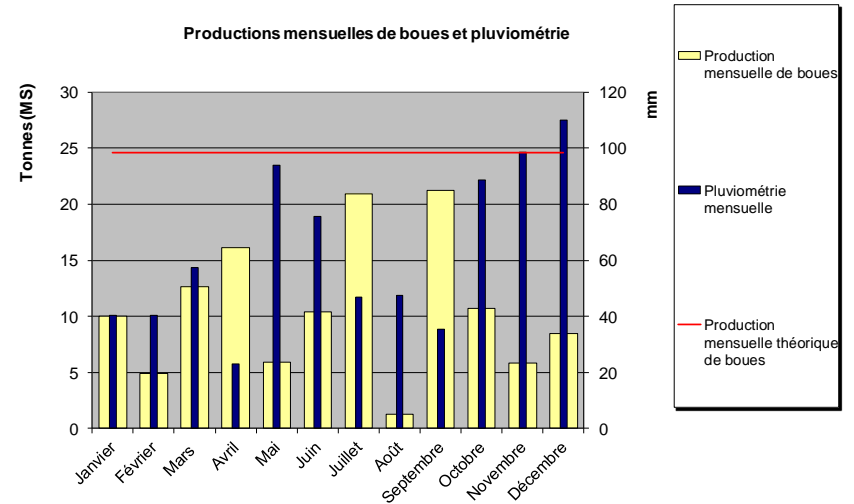
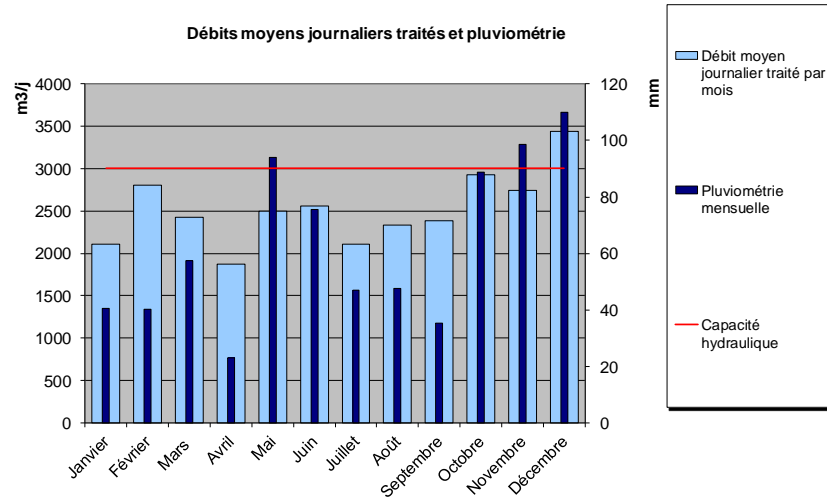
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Coutevroult, Crécy-la-Chapelle, Saint-Germain-sur-Morin, Villiers-sur-Morin, Voulangis, Couilly-Pont-aux-Dames													
Nombre de raccordables :	12896	habitants	9672	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	1615	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	2290	m ³ /j	moyen :	2517,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	11900	E.H.	maxi temps sec :	3007	m ³ /j	maxi temps de pluie :	4827	m ³ /j			
réf. NK :	0,79	date :	12/2019	réf. AESN :	0,53	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	128,5	tMS	30	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	786,3	kwh/j	1,5	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				648			463	536	1243	178				19
Flux amont retenus en E.H.				7196				8933	8289	11900				11000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				10			9	6	39	37,2	35	0,4	37,6	1,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,9			96,5	97,9	89,6	56,8			56,6	88,8
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125				15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125				15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			80	75				70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Coulombs-en-Valois / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037712901000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Les données débitmétriques fournies par l'exploitant correspondent à ses relèves hebdomadaires ; elles ne permettent pas de connaître le débit maximum de temps de pluie. Il est nécessaire de transmettre des données journalières comme les années précédentes. Les débits sont estimés à partir du temps de fonctionnement des pompes de relevage des eaux brutes (fiabilité nécessitant des tarages réguliers) ; un débitmètre sera installé dans le cadre de l'équipement en matériels débitmétriques des petites stations d'épuration de la collectivité (action non engagée).</p> <p>Le réseau est séparatif, mais un bassin d'orage permet de protéger le fonctionnement de la station en cas d'à-coups hydrauliques (vanne automatique de restitution non fonctionnelle à remettre en service). Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 190 m³/j, débit moyen du 27/02 au 04/03/2019 pour 8 mm de pluies en 6 jours. Une valeur de débit anormale le 11/03/2019 de 1 297 m³/j a été écartée. Il est également relevé une sensibilité du réseau à la collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) avec un débit maximum de temps sec de 174 m³/j sur la période sèche du 12 au 19/02/2019 pour une consommation moyenne d'eau assainie de 47 m³/j.</p> <p>Il existe sur la commune un élevage de vaches laitières dont les eaux usées de process ne rejoignent pas en principe le réseau public d'assainissement. Cependant, des effluents apparemment non domestiques semblent être reçus à la station d'épuration. Il a été acté une visite de diagnostic de la ferme dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal, puis l'organisation d'une réunion avec l'éleveur pour éventuellement fixer les conditions de rejet de ses eaux non domestiques en l'absence d'une gestion complète en circuit fermé.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée n'est globalement pas satisfaisante : dépassement de la norme de rejet en azote réduit (NK) pour la mesure d'autosurveillance, et dépassements des normes de rejet en Matières en Suspension (MES) et en azote global (NGL) pour le bilan 24 heures SATESE. La production annuelle de boues, exprimée par la quantité de boues évacuées, est importante avec un ratio de 102 g MS/E.H./j (pour 60 g attendus) ; elle n'est cependant pas en rapport avec la pollution domestique théorique. Les boues liquides sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne. Les coefficients de la charge polluante ont été actualisés à partir des résultats du bilan 24 heures SATESE. La charge polluante mesurée en NK de 220 E.H. est inférieure à la charge polluante théorique de 283 E.H. correspondant aux 377 habitants raccordables. Cette mesure traduit éventuellement un défaut de collecte et ne montre pas, ce jour-là, le rejet d'effluents non domestiques. Les résultats de l'autosurveillance sont anormaux en entrée cette année encore (concentrations très élevées) ; ils sont de plus transmis sur 2 jours consécutifs et avec des débits différents en entrée et en sortie. Une visite du site pour la validation du scénario SANDRE a été organisée le 05/03/2020. Un ratio énergétique élevé et une durée journalière d'aération importante pour un dispositif à mi-charge doivent conduire l'exploitant à réaliser un diagnostic du système d'aération par insufflation d'air.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le futur SDA intercommunal va débuter dans le courant du 2^{ème} semestre 2020. Cette étude est attendue entre autres sur 2 points importants pour ce système d'assainissement : détecter les anomalies au niveau de la collecte (inversion de branchements, défaut de raccordements...) et trouver une solution au rejet non domestique de la ferme d'élevage.</p>
Mise en service	: 01/01/1997	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ			
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE			
Constructeur	: SABLA			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: MISE/1994/035/DDAF			
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: Croix Ste Hélène(RUISSEAU)(R146-F6383000)			
Ru (ou autre)	: Croix Ste Hélène			
Rivière 1	:			
Rivière 2	: Ourcq			
Fleuve	: MARNE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence : 200 m ³ /j	
	: 36	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 3,84 km	
Capacité hydraulique TS	: 120	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP	: 200	m ³ /j (pluie)	Unitaire : 0%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SILO NON COUVERT			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé	

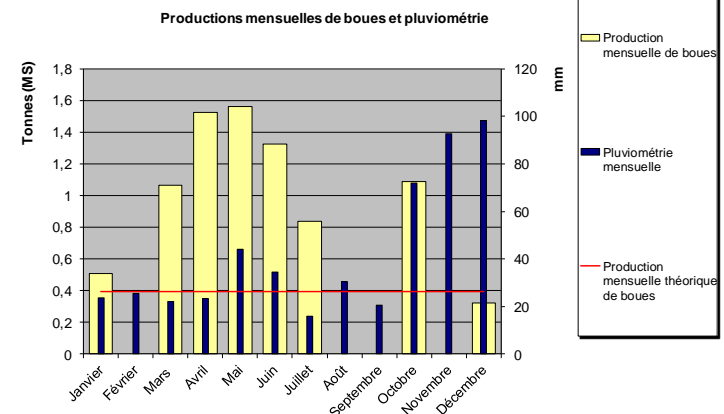
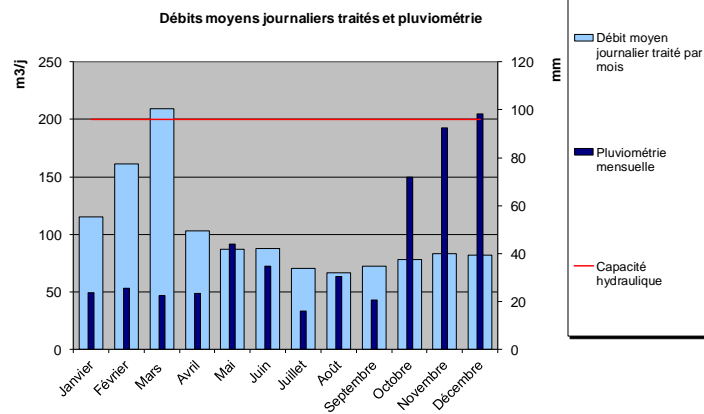
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Coulombs-en-Valois												
Nombre de raccordables :	377	habitants	283	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	47	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	71	m ³ /j	moyen :	101,2	m ³ /j			
Coefficients de charge	Origine mesure : SATESE		Charge NK : 220 E.H.		maxi temps sec :	174	m ³ /j	maxi temps de pluie :		190	m ³ /j		
réf. NK :	0,37	date :	11/2019	réf. AESN :	0,25	date :	11/2019	Production annuelle de boues :		8,2	tMS	102	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	153	kwh/j	14,6	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	30/07/2019	58											
	A2+A5+A4	30/07/2019	152	20			10	4	41	14,4	10,9	0,68	15,1	1,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	31/07/2019	152	5520			1636	500	7180	451	10,6	0,24	451	92,2
	A2+A5+A4	31/07/2019	58											
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2019	43	145			326	247	508	75,7			75,7	9,29
	A2+A5+A4	13/11/2019	43	42			24	8	78	4,3	0,1	28,3	32,6	3,7
Flux amont retenus en kg/j				6,3			14	11	22	3,3				0,4
Flux amont retenus en E.H.				70				180	147	220				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				25			13	5	49	12,2	8,5	6,8	19	2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				71			92,6	96,8	84,6	94,3			56,9	60,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Coulommès / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037713001000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI Mise en service : 12/06/2019 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : COULOMMES Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS Constructeur : OPURE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F658 - 2016/044 du 24 juin 2016 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000) Ru (ou autre) : Mesnil Rivière 1 : Rivière 2 : Grand Morin Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les données débitmétriques transmises sont des moyennes hebdomadaires du 24/09 au 30/09. A partir du 10/12 les données issues de la télésurveillance ont été journalières. On remarque un écart de plus de 10% entre les données amont et aval pratiquement en permanence depuis le début de la transmission des données. Le débit amont semble sous-estimé par rapport au débit aval. Dans un avis technique relatif à la pose des canaux Venturi sur cette nouvelle station d'épuration, réalisé le 17/09, le SATESE a mis en avant que le choix d'un canal venturi comme système de mesurage du débit d'entrée répondait à des contraintes du projet, l'arrivée des effluents étant gravitaire. Cependant, ce procédé de mesure n'est pas le plus adapté pour ce type d'effluent, ceux-ci étant chargés en éléments grossiers pouvant perturber la mesure et occasionner du dépôt sur les parois du canal Venturi. Le débit aval semblerait donc en première approche le plus fiable.</p> <p>Le réseau de collecte bien qu'entièrement séparatif, capte de grande quantité d'eaux claires parasites notamment d'origine météorique. Cette problématique est connue depuis plusieurs années et les travaux entrepris n'ont pas permis de réduire suffisamment les volumes collectés. Il est important d'entreprendre de nouvelles investigations de manière à éviter que la future station d'épuration ne soit saturée dès sa mise en service (part réservée pour les eaux parasites de 127 m³/j). En effet, les données débitmétriques en entrée du nouveau dispositif indiquent 26 dépassements de la capacité hydraulique, soit 28% du temps depuis sa mise en eau en juin. A partir du 26/11, la capacité hydraulique de la station d'épuration a été dépassée pratiquement en permanence, en lien avec la pluviométrie élevée de cette fin d'année. Le débit maximum amont de 506 m³/j a été enregistré le 27/12 suite à une pluviométrie de 21 mm le 26/12. Ce débit représente 397% de la capacité hydraulique de la station d'épuration, une limitation du débit journalier traité est possible via le déversoir en tête de station. Celui-ci a été limité à 9,8 m³/h début février 2020 et sera ajusté au besoin. Aucun déversement n'a été enregistré au niveau du point de déversement réglementaire A2.</p>
<p><u>Caractéristiques techniques</u></p> <p>Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 217,6 m³/j : 36 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,328 km Capacité hydraulique TS : 90 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 217,6 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>La qualité du rejet lors de la visite du SATESE de septembre ainsi que lors de la mesure d'autosurveillance de décembre respectent les normes de rejet en vigueur tant en concentration qu'en rendement. La qualité du traitement est pleinement satisfaisante au vu de ces premiers résultats (à confirmer en 2020). La mesure d'autosurveillance de décembre, réalisée par temps de pluie et avec un débit d'entrée supérieur à la capacité hydraulique du dispositif, ne permet pas d'actualiser les coefficients de charge. Les charges exprimées en EH sont disparates et pour certaines très supérieures à la charge attendue. Les coefficients de charge polluant ont été estimés à partir du nombre d'usagers raccordables au système de collecte. La station d'épuration est à mi-charge en pollution.</p>
<p><u>Autosurveillance</u></p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

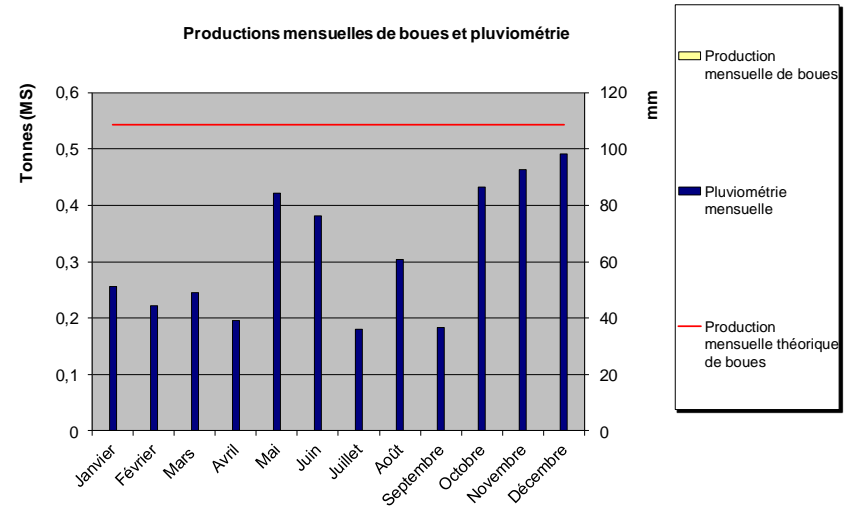
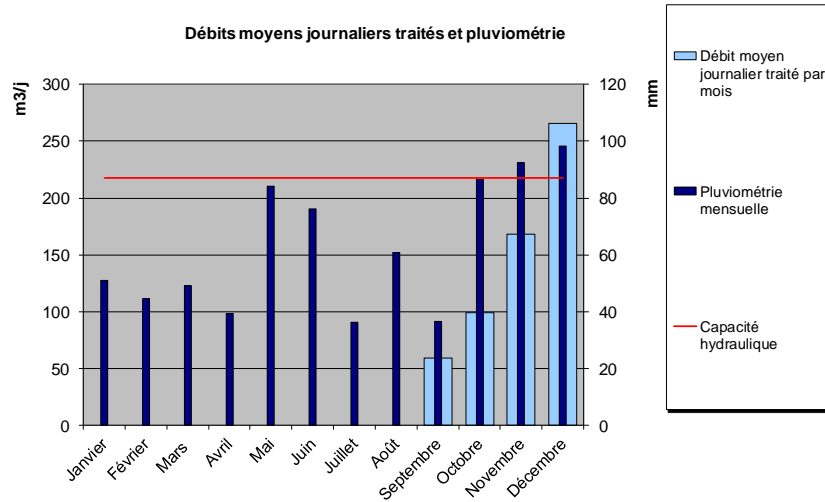
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Coulommnes													
Nombre de raccordables :	403	habitants	302	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	57	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	57	m ³ /j	moyen :	148	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	302 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	506	m ³ /j					
réf. DBO5 :	0,5	date :	12/2019	réf. AESN :	0,50	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	NC	kwh/j	NC	kWh/kg DBO5/j	Traitement P :	Non								

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2019		230			244	260	700	70			70	7,5
	A2+A5+A4	17/09/2019		9			11	3	39	6,4	4,9	59,9	66,3	3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/12/2019	246	304			237	100	984	42,9	15,6	2,62	45,5	10,6
	A2+A5+A4	18/12/2019	291	2,4			4	3	14	1	0,39	46,1	23,6	2,4
Flux amont retenus en kg/j				27			17	18	45	4,5				0,51
Flux amont retenus en E.H.				302				302	302	302				302
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2			4	3	14	1	0,4	23,1	23,6	2,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99,1			98	96,5	98,3	97,2			38,5	73,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	70				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			85	85	70				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Courpalay / BOURG LA JUSTICE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037713503000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte Les débits moyens traités sont supérieurs à la consommation en eau assainie de presque 20%. La présence de mauvais branchements sur le réseau séparatif engendre la collecte d'un débit important d'eaux claires météoriques. La capacité hydraulique de la station par temps de pluie a été dépassée 23 jours en 2019.</p> <p>Le Bilan annuel sur le système d'assainissement 2019 de l'exploitant fait état de 17 journées de by-pass (point A2, qui résulte de la somme de 2 points S16) pour un volume de 1722 m³. En période de crue, l'introduction d'eau dans le bassin d'orage par le trop-plein, a été constatée par l'exploitant. Une solution devrait être apportée (clapet anti-retour ?).</p> <p>Station d'épuration Rappel (cf. : bilans annuels 2015, 2016, 2017 et 2018) : Pour plus de précision, le Rapport Annuel du Délégué doit séparer clairement les deux stations d'épuration Bourg La Justice et Grand Bréau (nombre de raccordés, consommation d'eau assainie, les linéaires de réseaux etc. par station). Conformément à la réglementation, l'exploitant a réalisé deux mesures d'autosurveillance sur le dispositif. La qualité de l'eau traitée répond à l'arrêté préfectoral en vigueur puisque tous les paramètres analysés (y compris lors de la visite SATESE) respectent les niveaux de rejets imposés. Les coefficients de charge polluante de la station font référence à la moyenne des 2 bilans 24h réalisés par l'exploitant en 2019 (cohérence du nombre d'EH pour la charge NK). La station est chargée à environ 40% en pollution. Toutefois, le point de prélèvement d'eaux usées brutes de l'autosurveillance n'est pas optimal en représentativité (prélèvement possible d'eau stagnante et décantée). La production de boues de la station est erronée : le ratio de production de boue d'un dispositif avec traitement mixte du Phosphore (injection de FeCl₃ + bassin d'anaérobie) est de 66 g/EH/J correspondant à une production annuelle théorique de 13.8 tonnes (572 E.H. estimés). Les données de l'exploitant sont de 41.8 tonnes soit 187 g/EH/J (+150% par rapport à 2018). Dans l'année, une modification des extractions des boues a été réalisée afin d'en automatiser le fonctionnement, les extractions sont désormais quotidiennes, ce qui est positif sur le principe et permet de sécuriser le fonctionnement du process avec des quantités extraites régulières. Depuis, la production de boue calculée en 2019 représente 3 fois la production théorique de la station.</p> <p>Les explications les plus probables sont un défaut de comptage au niveau du débitmètre d'extraction ou alors la prise en compte d'une part d'eau clarifiée dans les volumes extraits (à voir si possible techniquement au niveau du process) ou plus vraisemblablement un retour important dans les filtres des lits à Rhizophytes lorsque les concentrations en MS des boues extraites sont faibles (il est possible de s'approcher du gramme par litres en concentration de sels minéraux dans les filtres sur un dispositif utilisant un traitement physico-chimique au chlorure ferrique pour l'élimination du phosphore).</p> <p>Travaux et études La révision du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales a été approuvée après enquête publique le 26/10/2018. Cette révision repasse en assainissement non collectif sur l'ensemble des hameaux de la commune pour des raisons technico-économiques. Le renouvellement du débitmètre d'extraction est envisagé en 2020.</p>
Mise en service : 17/03/2014 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : COURPALAY	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE	
Constructeur : HYDREA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 473/MISE/2010/010	
Arrêté préfectoral boues :	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)	
Ru (ou autre) : Yvron	
Rivière 1 : Yvron	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1500 E.H Débit de référence : 318 m ³ /j	
: 90 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,488 km	
Capacité hydraulique TS : 240 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 318 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

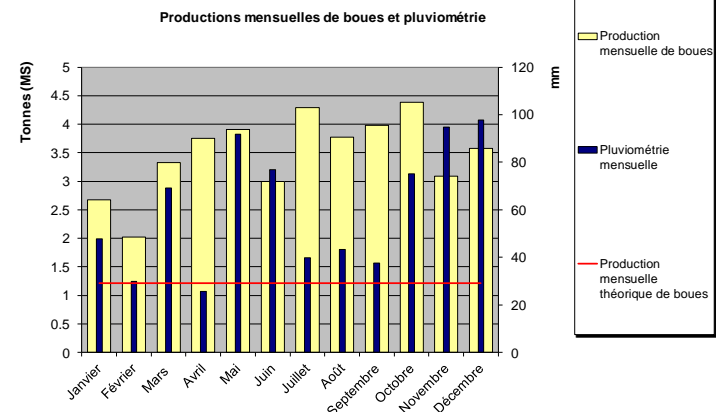
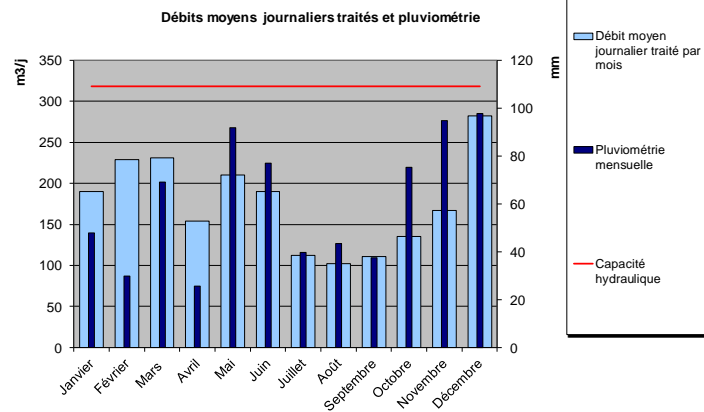
aractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Courpalay													
Nombre de raccordables :	763	habitants	572	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	87	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	102	m ³ /j	moyen :	176,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	autosurveillance	Charge NK :	613 E.H.	maxi temps sec :	239	m ³ /j	maxi temps de pluie :	596	m ³ /j				
réf. NK :	0,41	date :	12/2019	réf. AESN :	0,43	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	41,8	tMS	187	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	306,9	kwh/j	5,2	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2019	219	330			183	250	417	30			30	4,4
	A2+A5+A4	07/03/2019	215	3,8			8	4	32	2,1	0,2	0,46	2,55	0,48
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2019		88			398	410	1170	107			107	13
	A2+A5+A4	23/05/2019		4			10	3	33	2,1	0,14	0,62	2,72	0,68
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/08/2019	123	198			456	516	1250	96,3	58		96,3	10
	A2+A5+A4	07/08/2019	152	6,67			12	3,1	54,5	4,33	0,39	11,4	15,6	1
Flux amont retenus en kg/j				48			48	59	122	9,2				1,1
Flux amont retenus en E.H.				537				985	817	613				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			10	3	40	2,8	0,2	4,2	6,9	0,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,7			96,7	99	94,8	95,2			89,7	90,6
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	80	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	80	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	90	85			80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Courpalay / LE GRAND BREAU

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037713502000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte L'installation en 2020 d'un débitmètre électromagnétique en entrée de station d'épuration permettra un suivi plus précis des débits traités par le dispositif pour 2020. Toutefois, des variations anormales du débit traité (mini temps sec : 34 m³/j et maxi temps de pluie (sous réserve) : 149 m³/j) mettent en évidence un dysfonctionnement du réseau 100% séparatif. Ces résultats confirment la nécessité de réaliser des travaux pour limiter la collecte des eaux pluviales par ressuyage et ainsi réduire les surverses d'eaux usées vers le milieu naturel. La problématique des apports d'eaux météoriques via des inversions de branchements vers le réseau d'eaux usées semble a priori moins conséquente que celle en lien avec les eaux claires parasites de type vide cave ou drains agricoles. Concernant cette problématique de drainages agricoles, la rue des Champs Durand serait à inspecter en priorité afin de vérifier l'absence de connexion entre le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'eaux usées (le réseau d'eaux pluviales étant fortement impacté par le drainage des champs amont).</p> <p>Station d'épuration Rappel (cf. : bilans annuels 2015, 2016, 2017 et 2018) : Pour plus de précision, le Rapport Annuel du Délégué (RAD 2016) doit séparer clairement les deux stations d'épuration Bourg La Justice et Grand Bréau (nombre de raccordés, consommation d'eau assainie, les linéaires de réseaux etc. par station). Les analyses sur les prélèvements réalisés par le SATESE lors de la visite du 23 mai 2019, attestent que la qualité des eaux traitées respecte ponctuellement le niveau de rejet en vigueur. Les coefficients de charge polluante de la station font référence au bilan 24h réalisé par le SATESE en mars 2020. Ils ont peu augmenté ces dernières années et sont totalement cohérents avec la charge attendue au regard du nombre d'habitants raccordables. L'utilisation d'une poche filtrante (géotube) en remplacement de list de séchage permet d'optimiser les quantités de boues produites par le dispositif. La quantité de boues produites en 2019, estimée à 5,7 T MS, représente un ratio de production de 65 gMS/EH/j, ce qui est cohérent avec le ratio théoriquement attendu pour ce type de dispositif (60 gMS/EH/j).</p> <p>Travaux Cette installation, vieillissante, ne dispose d'aucun équipement de secours (une seule pompe de recirculation) et d'un prétraitement sommaire (pas de dessableur, dégraisseur statique, tamis...). Sa reconstruction serait à envisager à horizon 5 ans, après avoir réalisé les investigations et travaux nécessaires sur les réseaux d'assainissement pour limiter la collecte d'eaux claires parasites. Par ailleurs, un agrandissement du camping est envisagé : + 50 emplacements soit potentiellement 150 personnes supplémentaires en période estivale). La charge d'environ 110 EH que cet agrandissement générerait, engendrerait une atteinte de la capacité polluante nominale du dispositif. A noter également que 2 emplacements (zonés en assainissement collectif) restent potentiellement à lotir dans le hameau.</p>
Mise en service : 01/01/1984 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : COURPALAY	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE	
Constructeur : SABLA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D04/034/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)	
Ru (ou autre) : Yvron	
Rivière 1 : Yvron	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 350 E.H Débit de référence : 70 m ³ /j	
: 21 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,05 km	
Capacité hydraulique TS : 70 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 70 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Inconnu	

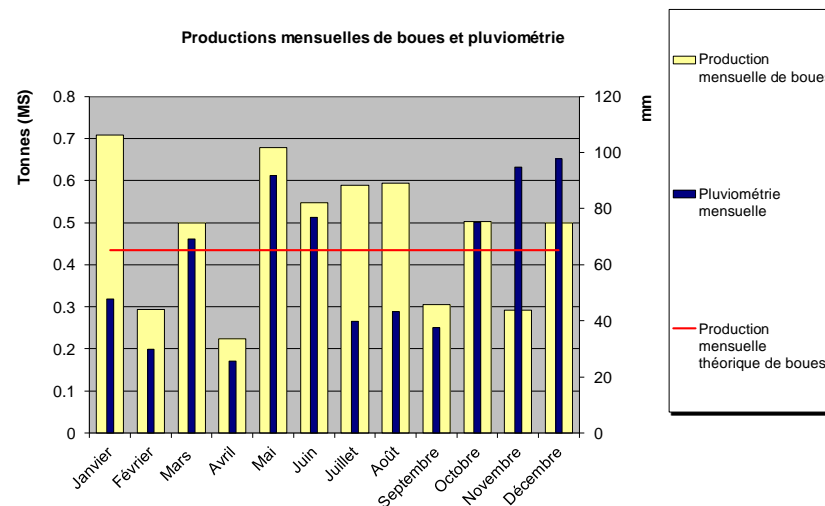
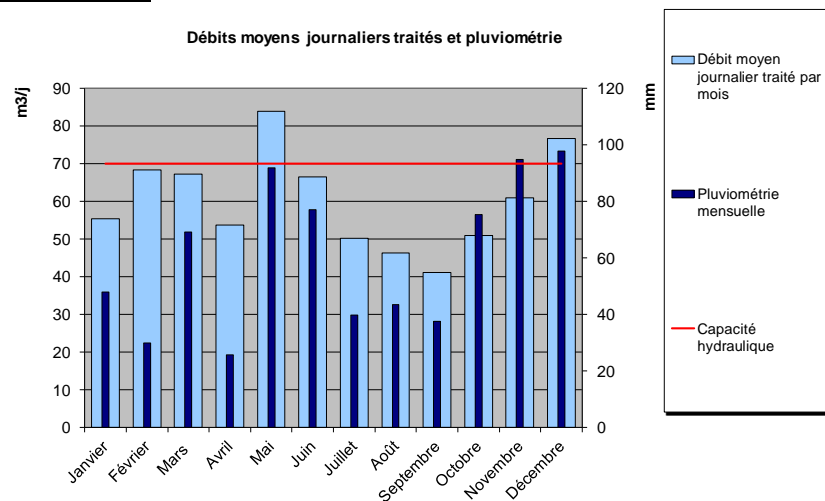
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Courpalay – Grand Bréau													
Nombre de raccordables :	326	habitants	244	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	37	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	34	m ³ /j	moyen :	60	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge DBO5 :	242 E.H.	maxi temps sec :	63	m ³ /j	maxi temps de pluie :	149	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,69	date :	03/2020	réf. AESN :	0,56	date :	03/2020	Production annuelle de boues :	5,7	tMS	65	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	38,3	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2019		212			300	300	899	88			88	12
	A2+A5+A4	23/05/2019		7			10	4	30	6,2	4,2	3,49	9,69	3,9
Flux amont retenus en kg/j				17			11	14	35	3,8				0,39
Flux amont retenus en E.H.				187				242	234	253				229
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			10	4	30	6,2	4,2	3,5	9,7	3,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,7			96,8	98,7	96,7	93			89	67,5
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Courtomer / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>	
Code Sandre : 037713802000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC				<p>Système de collecte</p> <p>La capacité hydraulique de temps de pluie de ce dispositif a été dépassée à 33 reprises en 2019 par temps de pluie comme par temps sec. Le réseau de nature unitaire collecte une partie importante (42%) d'apports d'eaux claires météoriques lors des évènements pluvieux (ressuyage compris). La station est également soumise à l'apport d'eaux claires parasites permanentes (ECP) équivalant à environ 16 m³/j. Ce volume qui est faible a diminué par rapport à 2018, depuis l'installation d'un batardeau contre la clôture de la station d'épuration. En effet, les eaux du fossé de la route départementale jouxtant la station, par absence d'entretien de celui-ci, s'écoulaient vers les récupérateurs au sol dans l'enceinte de la station et se retrouvaient dans le poste toutes eaux, provoquant une dilution conséquente des effluents du bassin d'aération. Au cours de l'année, Véolia a comptabilisé un volume by-passé total de 41915 m³ (au niveau du site du bassin d'orage) avec parfois un volume by-passé atteignant environ 15 000 m³ en un jour, indiquant une surestimation de ce volume total (comptabilisation des eaux de l'Yerres lors des épisodes de crue) qui n'est pas une donnée sûre.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux traitées respectait les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral pour ce dispositif lors des mesures d'autosurveillance réglementaires et de la visite SATESE. Les coefficients de charge polluante n'ont pas été actualisés et ceux de 2018 sont conservés. Lors des deux mesures d'autosurveillance, les charges polluantes n'étaient pas cohérentes avec le nombre de raccordables (cf. effluents d'entrée dilués).</p> <p>La quantité de boues extraites est d'environ 3,6 tonnes de MS, soit un ratio de 35 g MS/EH/j, meilleur qu'en 2018 mais qui reste inférieur à la valeur théorique de 69 g attendue pour ce type de dispositif avec traitement physico-chimique du phosphore. Ce déficit est dû à un rythme mensuel d'extractions de boues parfois trop faible. Au cours du mois de janvier, environ 8,5 TMS de boues ont été évacuées vers une plateforme de stockage délocalisée située sur la commune de Léchelle (Hameau de Richebourg) pour stockage avant valorisation agricole. Ces boues correspondent à celles extraites entre septembre 2016 et décembre 2018, années durant lesquelles aucune évacuation des poches filtrantes n'avait eu lieu (elle confirme une production annuelle de l'ordre de 3.6 TMS en parfait accord avec celle relevée en 2019).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le délégataire indique dans son bilan annuel qu'il prévoit de déplacer la mesure de by-pass au niveau du déversoir d'orage en amont du bassin d'orage (pour s'affranchir de la montée des eaux de l'Yerres). La réalisation d'une étude hydraulique sera indispensable pour définir une loi hauteur/débit fiable.</p>	
Mise en service : 29/06/2015 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE					
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE					
Maître d'ouvrage : COURTOMER					
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS					
Constructeur : HYDREA					
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)					
Arrêté préfectoral eaux : F474/MISE/2007/045					
Arrêté préfectoral boues :					
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration					
Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)					
Ru (ou autre) : Fossé					
Rivière 1 :					
Rivière 2 : Yerres					
Fleuve : SEINE					
<u>Caractéristiques techniques</u>					
Capacité pollution : 600 E.H		Débit de référence : 218 m ³ /j			
: 36 kgDBO ₅ /j		Longueur des réseaux : 2,719 km			
Capacité hydraulique TS : 120 m ³ /j (sec)		Séparatif eaux usées : 58%			
Capacité hydraulique TP : 218 m ³ /j (pluie)		Unitaire : 42%			
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE					
File boues : POCHE FILTRANTE					
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (100%)					
<u>Autosurveillance</u>					
Nombre de bilans 24h réalisés : 2					
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé					

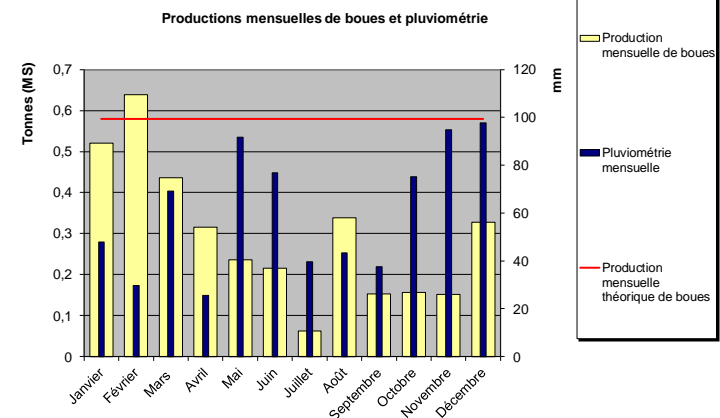
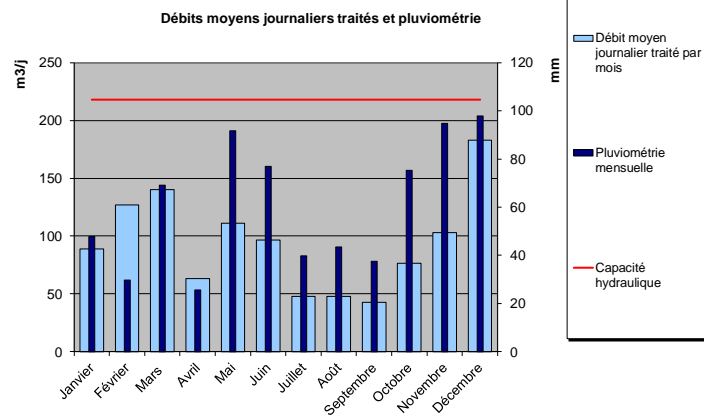
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Courtomer													
Nombre de raccordables :	392	habitants	294	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	39	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	37	m ³ /j	moyen :	93,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	280 E.H.	maxi temps sec :	55	m ³ /j	maxi temps de pluie :	341	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,47	date :	03/2018	réf. AESN :	0,36	date :	03/2018	Production annuelle de boues :	3,6	tMS	35	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	97,8	kwh/j	6,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/06/2019	50	199			104	120	278	40,2	23,4	0,25	40,4	4,3
	A2+A5+A4	04/06/2019	52	4,2			5	3	20	2,8	1,4	1	3,79	3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/11/2019	54	266			57	73	139	21,4	10,3	1,54	22,9	2,01
	A2+A5+A4	14/11/2019	57	2,6			4	3	15	1,5	1,1	3,35	4,8	2,41
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/11/2019		196			150	170	412	44			44	5,9
	A2+A5+A4	28/11/2019		4			4	3	10	2,1	1	2,28	4,38	2,3
Flux amont retenus en kg/j				18			13	17	33	3,6				0,4
Flux amont retenus en E.H.				199				280	222	240				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			4	3	15	2,1	1,2	2,2	4,3	2,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,2			94,8	97,1	92,9	93,5			86,1	29,5
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10			15	6
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	10			15	6
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	90	85			80	60

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Coutençon / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037714001000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits sont estimés à partir de la relève hebdomadaire des temps de fonctionnement des pompes de relevage. Ils sont de ce fait approximatifs.</p> <p>Les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) sont estimées en 2019 de l'ordre de 42 m³/j en nappe haute ; et bien que le réseau soit en strictement en séparatif, celui-ci réagit par temps de pluie, avec un débit maximal estimé à 211 m³/j. A noter que la présence d'eaux claires est bénéfique au traitement par lagunage, qui nécessite un taux de dilution minimal de 100% du débit d'eaux usées strictes.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration est globalement en bon état, son exploitation est mise en œuvre sérieusement.</p> <p>D'après l'arrêté du 21 juillet 2015, la fréquence des mesures d'autosurveillance (bilan 24h) est biennale sur ce dispositif. La dernière mesure a été réalisée en 2018.</p> <p>Lors de la visite SATESE de janvier, le niveau de rejet fixé par l'arrêté du 21 juillet 2015 était respecté.</p> <p>A contrario, lors de la visite SATESE de septembre, le niveau de rejet n'était pas respecté sur certains paramètres (MES : dépassement de la valeur rédhibitoire, DBO₅ et DCO), en raison d'une période particulièrement sèche. De ce fait, l'effluent brut n'était pas dilué, ce qui réduit les performances de ce type de dispositif (lagunage naturel) d'autant plus dans un contexte de charge en pollution élevée.</p> <p>Une réflexion sur la mise en place d'aérateurs de surface (certains fonctionnent à l'énergie solaire) pourrait être intéressante à mener pour une installation dans le 1er bassin, qui présente un sous-dimensionnement. Cela permettrait de retrouver et maintenir des conditions aérobies plus favorables au traitement tout au long de l'année, notamment en période sèche / nappe basse (effluent peu dilué) et en période hivernale (activités photosynthétiques réduites).</p> <p>Pour mémoire : la dernière opération de curage des boues accumulées au fond des lagunes a été réalisée en août 2016.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le Schéma Directeur d'Assainissement a été achevé en 2008. Un programme de travaux sur les réseaux et les ouvrages a été défini, en particulier afin de réduire les Eaux Claires Météoriques et les ECPP. Des travaux (réhabilitation et continuité hydraulique) sur le réseau d'eaux pluviales au niveau de la route de Montereaux (RD 29) sont prévus en 2018, afin de supprimer les débordements sur la voirie par temps de pluie.</p> <p>Au regard de son âge, de ses performances épuratoires limitées, de son sous-dimensionnement (en hydraulique et en pollution notamment de la première lagune), le SATESE conseille à la commune d'envisager à moyen terme de lancer un projet de reconstruction ou d'amélioration de la station d'épuration.</p>
Mise en service : 01/01/1985 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : COUTENCON	
Exploitant : COUTENCON	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D04/051/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)	
Ru (ou autre) : Miny	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Vallée Javot	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 38 m ³ /j	
: 15 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,875 km	
Capacité hydraulique TS : 38 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 38 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : LAGUNAGE NATUREL	
File boues : BASSIN	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

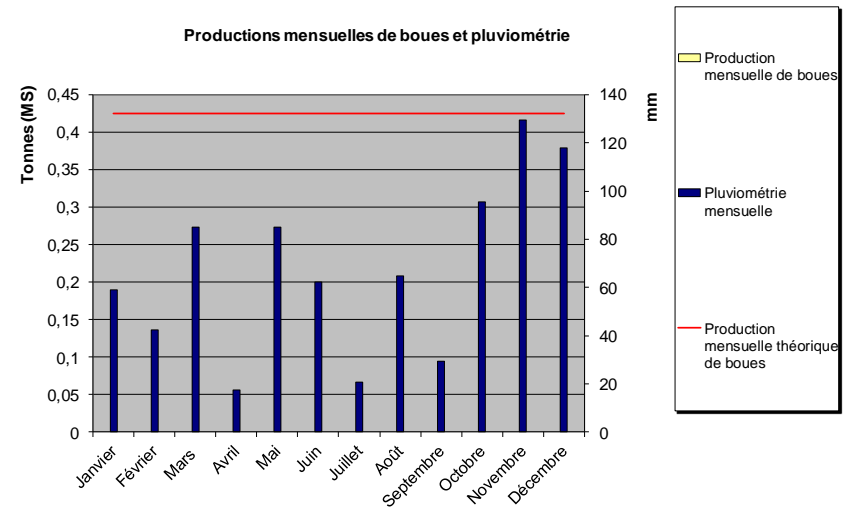
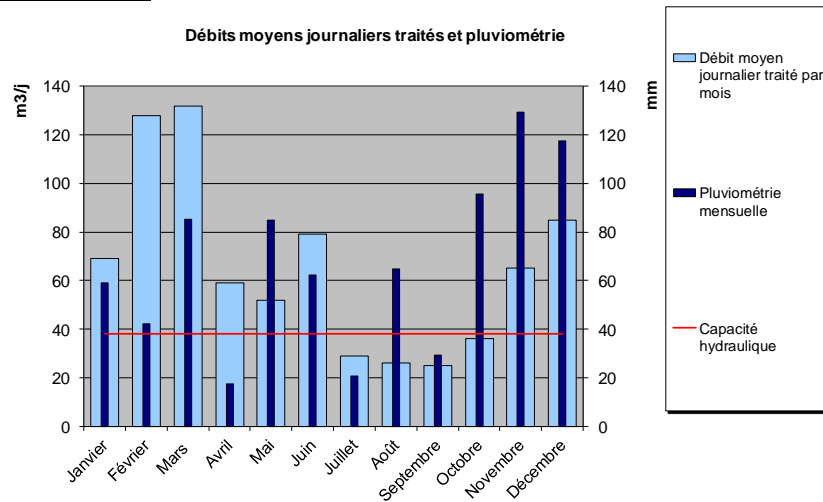
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Coutençon													
Nombre de raccordables :	291	habitants	218	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	26	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	22	m ³ /j	moyen :	65,4	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Mesure de réception / BE	Charge DBO5 :	236 E.H.	maxi temps sec :	64	m ³ /j	maxi temps de pluie :	211	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,94	date :	09/2018	réf. AESN :	1,14	date :	09/2018	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	3,1	kwh/j	0,3	kWh/kg DBO5/j	Traitement P :	Non								

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/01/2019		176	200	451	170	200	451	75			75	6,7
	A2+A5+A4	09/01/2019		44	27	89	51	47	111	35	25	0,62	35,6	3,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/09/2019		232	270	654	239	270	654	122			122	9,25
	A2+A5+A4	11/09/2019		236	62	321	136	84	378	37	11	0,69	37,7	7,4
Flux amont retenus en kg/j				31			12	14	31	3,1				0,29
Flux amont retenus en E.H.				346				236	208	208				171
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				140	44	205	94	66	244	36	18	0,7	36,6	5,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				37,5	81,8	65,6	56,5	72,7	58,8	61,5			60,8	31,6
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en rendement				50	60	60								

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Crisenoy / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037714501000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 01/01/1970 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : 01/DAI/2E/161 Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Andy(RUISSEAU)(R91-F4468000) Ru (ou autre) : Andy Rivière 1 : Ancoeur Rivière 2 : Almont Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>De nature majoritairement unitaire (81% du linéaire), le fonctionnement du système d'assainissement sera fiabilisé par la mise en service d'un bassin d'orage (108 m³) et d'une nouvelle station d'épuration (650 E.H.) de type rustique (moins sensible aux surcharges hydrauliques) dont les travaux sont en cours de finalisation. La régulation hydraulique n'est plus en service et le fonctionnement alterné des pompes de relèvement ne permet pas de limiter suffisamment les débits horaires admis (578 m³/j en débit maximum de temps de pluie le 10/12/2019). Les débits journaliers admis sont supérieurs à la capacité hydraulique de l'installation à 95 reprises en 2019. Le débit moyen annuel atteint la capacité hydraulique de la station d'épuration de 75 m³/j.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les normes de rejet sont respectées pour la mesure d'autosurveillance effectuée par temps sec. La qualité de l'eau traitée permettait ponctuellement d'être conforme au niveau de traitement requis à l'occasion de la visite SATESE (réalisée de même par temps sec). En revanche, la production de boues, basée sur la quantité de boues extraites, est de seulement 18 g MS/E.H./j (avec une charge polluante mesurée légèrement inférieure à sa valeur théorique). Cette valeur est toujours très inférieure à la production de boues théorique de 60 g MS/E.H./j. Ce constat met en évidence l'efficacité très limitée du système d'assainissement existant. Le poids du sable (provenant des lits de séchage) mélangé aux boues extraites, lors des évacuations, n'est pas facilement quantifiable. Par conséquent, le calcul des boues réellement produites est erroné (surestimation des boues extraites). En effet, à titre de comparaison, la quantité de boues évacuées à destination du centre de compostage de Sivry-Courtry n'est que de 1,3 tonne de matières sèches, avec dans la pratique environ 50% de sable. Les analyses des boues compostées n'ont pas été mises à la disposition du SATESE (même constat depuis plusieurs années). La qualité de ces boues n'a donc pas pu être évaluée. Les coefficients de la charge polluante sont réactualisés (68% en pollution). La charge déterminée en 2019 (NK de 340 E.H.) est relativement proche de la charge polluante théorique de 374 E.H. correspondant aux 499 habitants raccordables.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La mise en eau de la nouvelle station d'épuration de 650 E.H. de type filtres plantés de roseaux (débit de référence de 279 m³/j) est prévue pour début septembre 2020 au plus tard. Les réseaux de transfert depuis l'ancienne vers la nouvelle station d'épuration sont en attente. Le nouveau déversoir d'orage sera situé plus en amont de celui existant en tête de l'ancienne station d'épuration (zone de débordement du ru d'Andy en période de crue). Une extension du réseau d'eaux usées a été réalisée rue de Fouju pour desservir 6 nouvelles habitations.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 75 m³/j : 27 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,154 km Capacité hydraulique TS : 75 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 19% Capacité hydraulique TP : 75 m³/j (pluie) Unitaire : 81%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS DE SÉCHAGE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

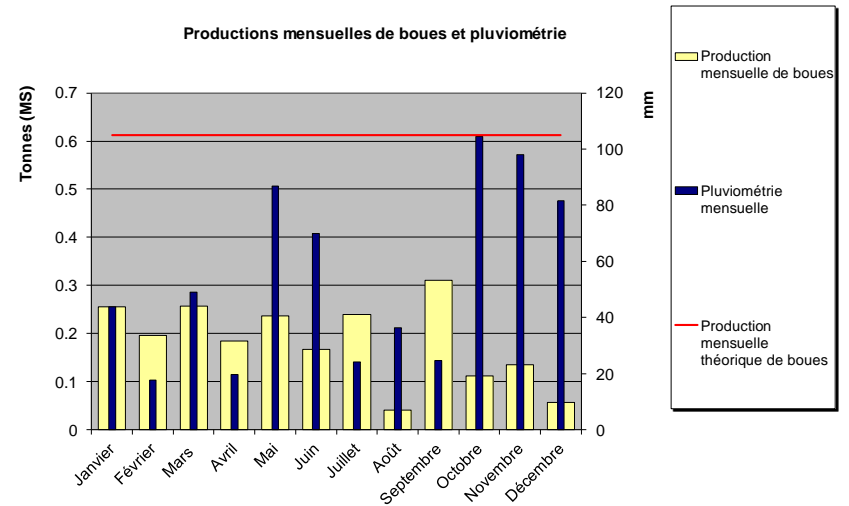
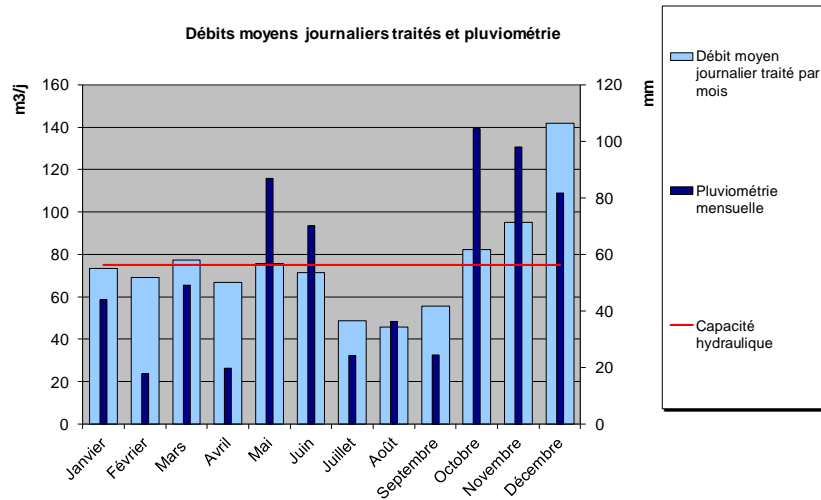
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Crisenoy														
Nombre de raccordables :	499	habitants	374	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	49	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	40	m ³ /j	moyen :	75,3	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Autosurveillance		Charge NK :	340	E.H.	maxi temps sec :	142	m ³ /j	maxi temps de pluie :	578	m ³ /j		
réf. NK :	0,68	date :	04/2019	réf. AESN :	0,42	date :	03/2019	Production annuelle de boues :	2,2	tMS	18	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	51,2	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j							Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2019	46	296			329	380	886	111	82,2	2,57	114	12
	A2+A5+A4	10/04/2019	46	7			9	5	36	7,3	5,12	0,97	8,26	3,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/08/2019		336			279	340	715	170			170	13
	A2+A5+A4	27/08/2019		12			8	3	26	3,1	0,8	1,3	4,4	5,3
Flux amont retenus en kg/j				14			15	18	41	5,1				0,5
Flux amont retenus en E.H.				151				292	272	340				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10			9	4	31	5,2	3	1,1	6,3	4,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97			97,2	98,9	96,2	95,8			95,1	64,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Crouy-sur-Ourcq / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037714801000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Bien que la capacité hydraulique ne soit jamais dépassée au cours de l'année, le réseau d'assainissement de par sa nature majoritairement unitaire, collecte des volumes d'Eaux Claires Météoriques (ECM) importants. La présence d'un bassin d'orage permet d'accroître l'efficacité globale du système d'assainissement. Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 1 134 m³/j le 11/05/19 pour 2 mm de pluie (23,2 mm sur 4 jours). Le débit maximum de temps sec de 304 m³/j indique en le comparant à la consommation moyenne d'eau assainie de 197 m³/j que la collecte par le réseau d'un volume d'Eaux Claires Parasites Permanente (ECP) est en moyenne d'au moins 107 m³/j. Le poste de relèvement de l'avenue de la gare n'est pas télésurveillé.</p> <p>Réglementairement, la station d'épuration est concernée par une estimation du débit déversé en tête. Il est néanmoins souhaitable de mettre en place un équipement de mesure de type hauteur-vitesse.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée respecte les normes de rejet en vigueur sur ce dispositif pour l'ensemble des résultats disponibles. Cependant, les rendements épuratoires sont parfois très faibles, voire nuls, lors des mesures d'autosurveillance (0% en DBO5 et 39% en NK le 11/12, 0% en NK le 12/12). Les deux bilans d'autosurveillance ont été réalisés à la suite l'un de l'autre (pratique à ne pas reproduire). Les coefficients de la charge polluante n'ont pas été actualisés à partir des résultats de ces deux mesures ; celles-ci n'étant pas représentatives de la charge polluante théorique correspondant au nombre de raccordables en raison d'une dilution importante des effluents (10 E.H. et 47 E.H. en DBO5, 65 E.H. et 80 E.H. en NK respectivement les 11 et 12/12). Les débits journaliers associés sont du simple au double en raison de la pluviométrie à cette période. Les coefficients de la charge polluante actualisés en 2018 ont été reconduits (76% en pollution). La production de boues (boues évacuée) en 2019 est de 20,6 tonnes et représente un ratio de 41 g MS/E.H./j insuffisant par rapport au ratio théorique de 69 g MS/E.H./j avec un traitement physico-chimique du phosphore. Ce résultat relativise l'efficacité épuratoire de la station d'épuration. Le traitement de la filière boues devrait être plus performant suite à la réhabilitation de la station en 2015 et de l'ensemble du génie civil de la filière eau (poste de relèvement, bassin d'orage, tamis, traitement physico-chimique, poste de recirculation, clarificateur et canal débitmétrique). Pour un meilleur résultat, une extraction plus poussée des boues en excès (concentration des boues dans le chenal d'aération régulièrement supérieure à 5 g/l) est nécessaire en augmentant le fonctionnement de la table d'égouttage. Le scénario SANDRE reste en attente de validation. Une visite du site pour sa validation a été réalisée le 05/03/2020.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le marché du futur Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal doit être notifié au 1^{er} semestre 2020.</p>
Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : 30/06/2015 Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : D2003/001/DDE77	
Arrêté préfectoral boues : D05/023/DDAF	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Croix Ste Hélène(RUISSEAU)(R146-F6383000)	
Ru (ou autre) : Le Cheval Blanc	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Ourcq	
Fleuve : MARNE	
Capacité pollution : 1800 E.H Débit de référence : 1176 m ³ /j	
: 112 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 11,852 km	
Capacité hydraulique TS : 480 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 26%	
Capacité hydraulique TP : 1176 m ³ /j (pluie) Unitaire : 74%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (49%) CENTRE DE COMPOSTAGE (51%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

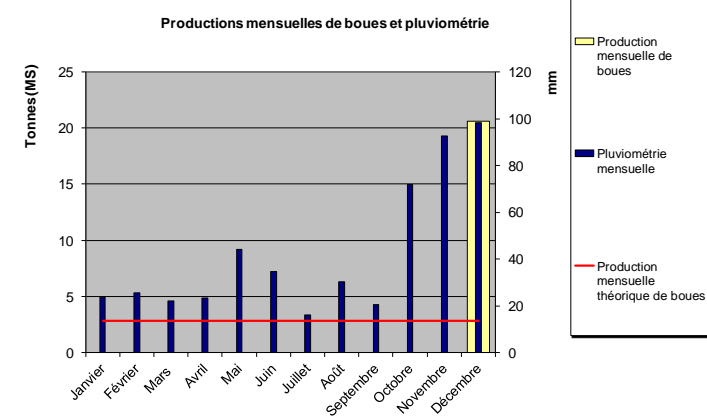
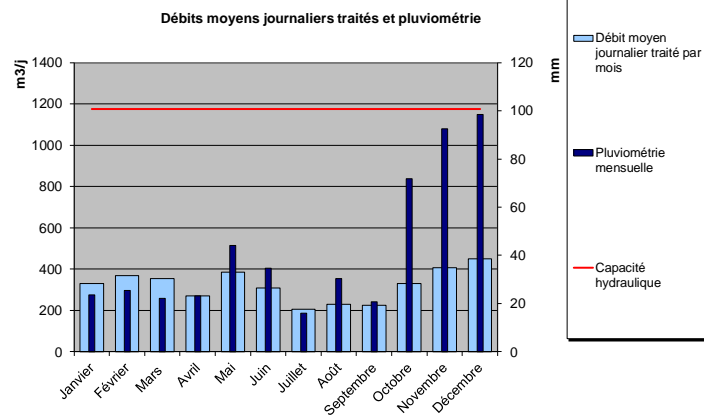
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Crouy-sur-Ourcq													
Nombre de raccordables :	1670	habitants	1253	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	197	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	185	m ³ /j	moyen :	321,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1367	E.H.	maxi temps sec :	304	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1134	m ³ /j			
réf. NK :	0,76	date :	12/2018	réf. AESN :	2,53	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	20,6	tMS	41	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	212,2	kwh/j	9,2	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Physico-chimique	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2019		248			333	350	966	90			90	9
	A2+A5+A4	22/10/2019		4			4	3	10	1,7	0,86	1,02	2,72	0,21
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/12/2019	200	14			12	3	55	4,9	1,4	1,95	6,82	0,83
	A2+A5+A4	11/12/2019	200	2,8			4	3	15	3	1,5	1,4	4,38	0,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/12/2019	400	30			9	7	30	3	1,2	6,54	9,42	0,4
	A2+A5+A4	12/12/2019	400	3,2			4	3	13	3	1,5	6,3	9,19	0,2
Flux amont retenus en kg/j				529			184	44	830	20				12
Flux amont retenus en E.H.				5882				740	5537	1367				6765
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3			4	3	13	2,6	1,3	2,9	5,4	0,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89,2			73,7	52,1	76,1	45,6			45,1	74,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10				2
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Crouy-sur-Ourcq / FUSSY

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037714803000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Ce hameau disposait à l'origine d'un réseau pseudo-pluvial (habitations raccordées après un prétraitement) équipé en aval d'un dessableur. De par sa nature 100% unitaire, le réseau collecte à la fois un part d'Eaux Claires Météoriques (ECM), mais surtout une part d'Eaux Claires Parasites Permanente (ECP) importante (sources raccordées, mauvaise étanchéité des canalisations). Le volume d'ECP est d'au moins 90 m³/j d'après le débit maximum de temps sec retenu et la consommation moyenne d'eau assainie. Le débit minimum de temps sec traité sur la station d'épuration est 5 fois plus important que la consommation moyenne d'eau assainie et 1,7 fois plus important que la capacité hydraulique de l'installation. Ce dispositif est en permanence en surcharge hydraulique (en moyenne annuelle de l'ordre de 2,2 fois la capacité hydraulique). Le débit maximum de temps de pluie est de 203 m³/j le 11/05/2019 pour 23,2 mm de pluie sur 4 jours (représente 5,2 fois la capacité hydraulique). Comme pour les années précédentes, l'exploitant n'a pas transmis en 2019 les données du débitmètre électromagnétique présent sur le refoulement. L'anomalie (panne du débitmètre, défaut de communication...) est à résoudre pour disposer à nouveau de ces données. Les données débitométriques fournies correspondent à la mesure de débit en sortie de l'installation.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Par an, le SATESE réalise une seule visite sur cette station d'épuration avec des prélèvements ponctuels. La collecte importante d'ECP est justifiée par les concentrations très faibles mesurées pour l'ensemble des paramètres sur les eaux brutes. Bien que les concentrations résiduelles respectent les normes de rejets fixées dans l'arrêté du 21 juillet 2015, les rendements épuratoires sont tous nuls sauf pour les paramètres DBO5 (mais ne respecte pas le rendement minimum fixé par l'arrêté du 21 juillet 2015) et NK. Ceci est en lien avec la très forte dilution des eaux usées en entrée. Le rendement minimal en MES n'est pas respecté. Les coefficients de la charge polluante sont issus d'une estimation des charges par paramètre à partir des 114 habitants raccordables. Les filtres plantés subissent le développement des espèces invasives de façon intempestive, un entretien plus rigoureux est à entreprendre pour favoriser la domination des roseaux. Après la réalisation des travaux sur la partie collecte, une replantation des roseaux est à prévoir dans les zones dépourvues. L'arrêté du 21 juillet 2015 ne prescrit plus de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) a lancé les enquêtes domiciliaires en 2018. Des travaux en domaines public et privé sont indispensables pour le bon fonctionnement de ce système d'assainissement (suppression des fosses septiques et réduction maximale des eaux claires). Le rapport des études à la parcelle a été finalisé en novembre 2019. Les travaux en domaine privé seront réalisés par chaque particulier en 2020 (pas de maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCPO). L'Agence de l'eau Seine-Normandie va financer ces travaux ; les aides transiteront par la CCPO qui en assure l'animation. Le marché du futur Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal doit être notifié au 1^{er} semestre 2020.</p>
Mise en service : 04/06/2015 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur : OPURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Croix Ste Hélène(RUISSEAU)(R146-F6383000)	
Ru (ou autre) : Croix Ste Hélène	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Ourcq	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 130 E.H Débit de référence : 39 m ³ /j	
: 7,8 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : km	
Capacité hydraulique TS : 39 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 0%	
Capacité hydraulique TP : 39 m ³ /j (pluie) Unitaire : 100%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

Caractéristiques de fonctionnement

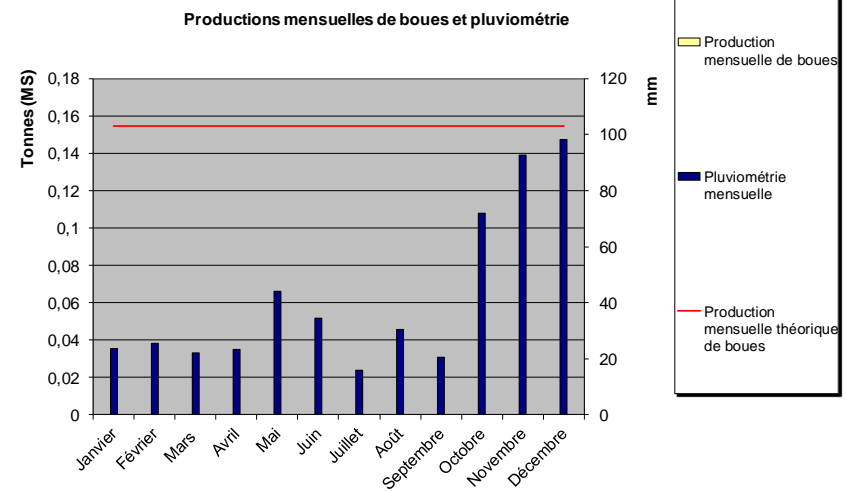
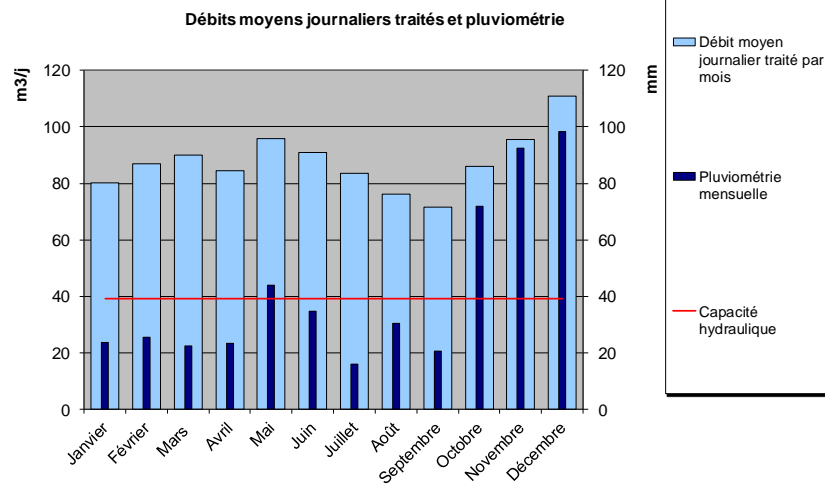
Communes raccordées : Crouy-sur-Ourcq / Hameau de Fussy

Nombre de raccordables :	114	Habitants	86	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	13	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	65	m ³ /j	moyen :	87,7	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	86 E.H.	maxi temps sec :	103	m ³ /j	maxi temps de pluie :	203	m ³ /j
réf. DBO5 :	0,66	date :	12/2019	réf. AESN :	0,66	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	NC	kwh/j	NC	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2019		4			4	4	10	5,3			5,3	0,59
	A2+A5+A4	24/10/2019		4			4	3	10	0,5	0,04	24,6	25,1	0,82
Flux amont retenus en kg/j				7,7			4,9	5,2	13	1,3				0,15
Flux amont retenus en E.H.				86				86	86	86				86
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			4	3	10	0,5	0	24,6	25,1	0,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0			0	25	0	90,6			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Crouy-sur-Ourcq / LA CHAUSSEE

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037714802000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Les données débitmétriques transmises par le délégataire correspondent à des relèves périodiques des temps de pompage (une seule pompe) dont la fréquence n'est pas forcément hebdomadaire (période allant jusqu'à un mois). Le poste n'étant pas télésurveillé et l'absence d'une pompe de relevage de secours imposent un passage hebdomadaire de la part de l'exploitant. Le réseau d'assainissement est séparatif et ne présente aucune anomalie importante connue au niveau de la collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP). Quelques mauvais branchements d'eaux pluviales pourraient exister. Au cours des 9 premiers mois de données fournies, la capacité hydraulique a été dépassée durant 13 jours. Cependant, ce nombre de dépassements est discutable au vu de la fréquence de relève du compteur de la pompe. Il n'est pas possible de réaliser une analyse plus fine. A deux reprises des chutes anormales de débits ont été relevées, cela est sans doute dû à une panne de la pompe de relevage.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le SATESE a réalisé une visite au mois d'octobre, avec des prélèvements ponctuels. L'analyse des échantillons a indiqué une qualité des eaux traitées très mauvaise (encore plus qu'en 2018) et montre des dépassements des valeurs réductrices fixées par l'arrêté du 21 juillet 2015. Le traitement de la pollution par ce dispositif est partiel avec une simple décantation primaire. Les boues issues du décanteur/digesteur sont habituellement évacuées vers les anciens lits de séchage de la station d'épuration d'Etrépilly pour déshydratation, puis elles sont envoyées au centre de compostage de Jaignes. En décembre 2019, 50 m³ de boues ont été évacués (sans précision sur la concentration en matières sèches). L'exploitant ne peut pas fournir la consommation électrique de l'installation en raison d'un branchement commun avec l'éclairage public. L'arrêté du 21 juillet 2015 n'impose pas de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration ayant une capacité inférieure ou égale à 200 E.H. La dernière mesure connue effectuée par l'exploitant (prélèvements ponctuels) remonte à décembre 2017. La charge exprimée en NK de 47 E.H. est cohérente avec la charge polluante théorique de 49 E.H. correspondant aux 65 habitants raccordables.</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'étude technico-financière relative aux petites stations de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq réalisée en 2009 a conclu à la nécessité de revoir l'ensemble du dispositif. Les filières envisageables sont : lagunage naturel, filtres plantés de roseaux et fosse toutes eaux + terre d'infiltration pour une capacité de 90 E.H. Compte tenu du type de réseau (100% séparatif) et de la nature marécageuse du sol, la solution d'un ouvrage surélevé de type terre d'infiltration paraît plus adaptée en première approche.</p> <p>La réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de l'ensemble des communes est nécessaire pour planifier cette opération de reconstruction dans un programme de travaux global à l'échelle de la Communauté de Communes (nombreuses priorités existantes sur le territoire). Le marché du futur SDA intercommunal doit être notifié au 1^{er} semestre 2020.</p>			
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE						
Constructeur	: SABLA						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146)						
Ru (ou autre)	: Le Grand Fossé						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Ourcq						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 50 E.H	Débit de référence	: 9 m ³ /j				
	: 3 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,4 km				
Capacité hydraulique TS	: 9 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 9 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE						
File boues	: DIGESTEUR						
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet				

Caractéristiques de fonctionnement

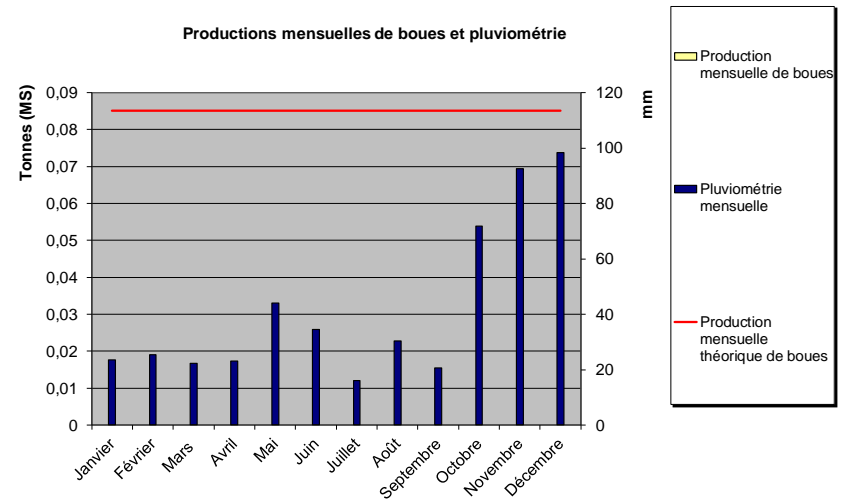
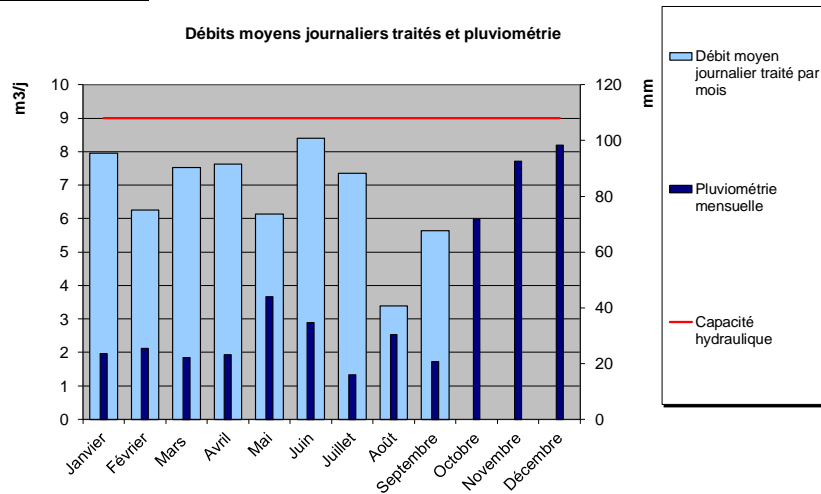
Communes raccordées : Crouy-sur-Ourcq / Hameau La Chaussée

Nombre de raccordables :	65	habitants	49	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non		
Consommation eau assainie :	8	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	5	m ³ /j	moyen :	6,7	m ³ /j	
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	47 E.H.	maxi temps sec :	7	m ³ /j	maxi temps de pluie :	11	m ³ /j	
réf. NK :	0,95	date :	12/2017	réf. AESN :	0,48	date :	12/2017	Production annuelle de boues :	(50 m ³ - M.S. non fournies)	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	Non connue	kwh/j		kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2019		296			311	340	876	97			97	10
	A2+A5+A4	24/10/2019		204			366	400	662	94	75	0,62	94,6	10
Flux amont retenus en kg/j				1,3			1,9	2,4	4,6	0,71				0,06
Flux amont retenus en E.H.				14				40	31	47				38
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				204			366	400	662	94	75	0,6	94,6	10
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				31,1			0	0	24,4	3,1			2,5	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Cuisy / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037715001000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Des réserves sont toujours émises sur la fiabilité de la métrologie puisque les débits mesurés sont en dessous du volume théorique assaini pour le second semestre. La fréquence de vérification métrologique du point de mesure doit être plus importante (1/trimestre). L'analyse de l'évolution des débits au cours de l'année montre un impact des événements pluvieux bien que le réseau soit majoritairement séparatif (11 dépassements du débit nominal). Le SDA a permis de définir une surface active de 1.1 ha située essentiellement sur Montgé-en-Goële (partie en unitaire, mise en séparatif depuis). La quantité d'eaux claires parasites permanentes est, à nouveau, négligeable. 13 déversements d'eaux usées dans le milieu naturel d'une durée totale de 17 h ont été détectés au niveau du poste de relèvement " Ferme bas " sur Montgé-en-Goële, désordres liés à de mauvais raccordements. 7 déversements ont aussi été détectés au point A2 (DO STEP) représentant 187 m³ d'effluents rejetés directement au milieu naturel sur l'année, soit 0.2 % du volume d'entrée, retour à une situation normale par rapport à 2018.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité du rejet s'est encore dégradée pour les matières azotées avec des teneurs incompatibles avec la vie piscicole du cours d'eau. Le résiduel en azote ammoniacal dans l'eau épurée (>50 mg/l) reste élevé et reflète une insuffisance de l'aération. De plus, la faible production de boues extraites témoigne d'un mauvais fonctionnement de la station d'épuration avec des pertes de boues régulières (déficit de 50 %). Comme les années précédentes, les quantifications de boues selon différentes modalités donnent des résultats contradictoires, liées, entre autres, à l'absence de prise en compte des boues retraitées sur Longperrier que ce soit dans les bilans techniques et les fichiers SANDRE des deux stations. Le SATESE a donc retenu la production de boues extraites, valeur jugée la plus fiable. Les pertes de boues sont accentuées par la présence d'un clarificateur en demi-lune d'ancienne génération peu performant et une panne de cet ouvrage survenue en mai/juin (33 jours). La charge polluante mesurée sur la base de la pollution azotée ou de la DBO5 est plus faible que la pollution théoriquement attendue (sous-estimation des volumes collectés ?). Au regard des moyens mis en œuvre pour le traitement des boues, et notamment des géotubes, les fortes concentrations de boues relevées dans le bassin d'aération sont anormales et pénalisent le fonctionnement de la station. Lors de la visite du SATESE, le cours d'eau présentait un état dégradé avec la présence de boues à la surface de l'eau.</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'exploitant a programmé le changement des turbines d'aération par du matériel plus performant en 2020 et ceci pour améliorer le traitement des matières azotées. Le projet de reconstruction de la station d'épuration (prioritaire au SDASS EU1) engagé en 2016 a été décalé à 2022 pour la construction. Ce retard est très dommageable pour le milieu naturel. La DDT va demander un objectif de réalisation du dossier de déclaration pour avril 2021 et une reprise des missions de maîtrise d'œuvre ; il s'agit de la priorité 2 par la CCPMF après celle de Villevaudé. Au regard du dimensionnement retenu par le maître d'ouvrage (1700 EH) avec un taux de charge initial de plus de 90 % du nominal du futur dispositif, le SATESE a adressé une note technique alertant la collectivité sur un risque de sous dimensionnement de la station d'épuration à long terme, la durée de vie d'une station d'épuration étant estimée à 40 ans. Elle sera de type boue activée en aération prolongée permettant un traitement poussé de la pollution carbonée, azotée et phosphorée. Les boues seront déshydratées mécaniquement et envoyées en centre de compostage.</p>
Mise en service	: 01/01/1980	Technicien SATESE	:	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE			
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE MARNE NORD			
Constructeur	: DEGREMONT			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015			
Arrêté préfectoral boues	: D05/016/DDAF			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)			
Ru (ou autre)	: Fourcière			
Rivière 1	:			
Rivière 2	: Beuvronne			
Fleuve	: MARNE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 2300	E.H	Débit de référence : 467 m ³ /j	
	: 138	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 18,39 km	
Capacité hydraulique TS	: 345	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 93%	
Capacité hydraulique TP	: 345	m ³ /j (pluie)	Unitaire : 7%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: LITS DE SÉCHAGE			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (48%) CENTRE DE COMPOSTAGE (52%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12			
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé	

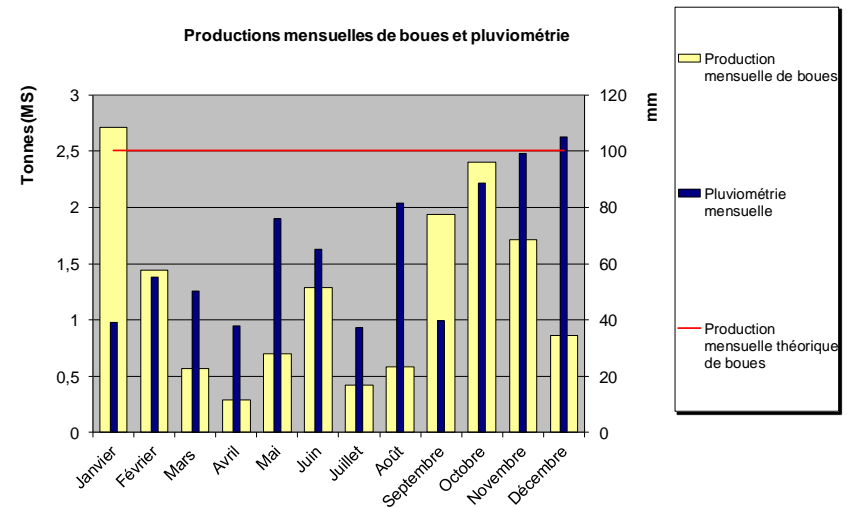
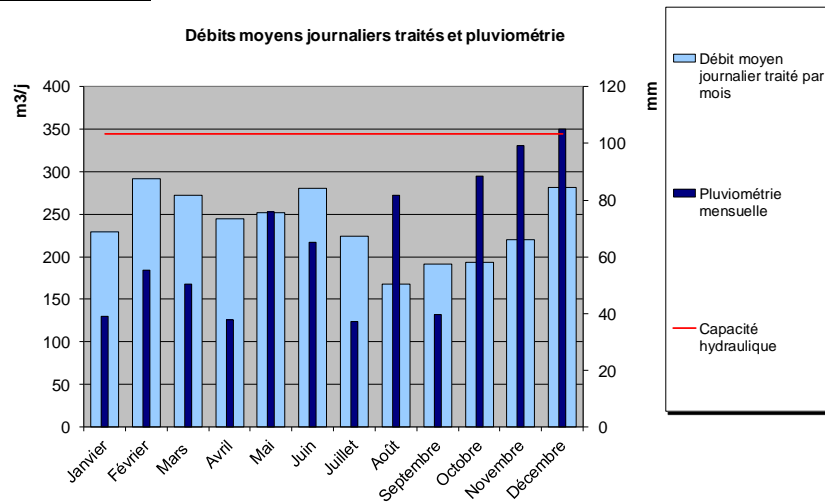
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :		Cuisy, Iverny, Montgé-en-Goële, Le Plessis-aux-Bois, Le Plessis-l'Evêque												
Nombre de raccordables :	2302	habitants	1726	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	234	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	180	m ³ /j	moyen :	237,4	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	1393	E.H.	maxi temps sec :	250	m ³ /j	maxi temps de pluie :	662	m ³ /j		
réf. NK :	0,61	date :	12/2019	réf. AESN :	0,43	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	14,9	tMS	29	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	253,8	kwh/j	4,2	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :		Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/09/2019		332			222	220	668	117			117	11
	A2+A5+A4	26/09/2019		16			15	8	44	72	74	0,6	72,6	5,3
Flux amont retenus en kg/j				78			61	63	179	21				2,2
Flux amont retenus en E.H.				864				1045	1192	1393				1294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				20			15	8	59	52,7	50,6	2,1	54,8	2,7
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,6			93,4	96,9	91,1	38,7			36,5	67
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037715202000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte L'interprétation des données débitométriques est délicate dans la mesure où il existe des transferts d'eaux usées avec la station d'épuration de Boissettes via le PR3 (en temps de pluie essentiellement). Au regard des éléments disponibles, il apparaît que le réseau collecte en temps sec une quantité importante d'eaux claires parasites permanentes (ECP) en période de nappe haute (34% du débit), phénomène imputable à la présence de réseaux d'eaux usées en bord de Seine (résultats similaires à 2018). Le volume by-passé global (A1, A2 et A5) a peu évolué par rapport à 2018 et a représenté environ 5,4 % du volume traité sur la station d'épuration, l'essentiel de ces rejets se faisant par temps de pluie et sur le réseau de collecte (76 %).</p> <p>Station d'épuration Les charges polluantes traitées dans l'année sont homogènes et en augmentation, plus 16 % par rapport à celles de 2018 pour les matières azotées. Elles restent plus élevées que la charge théoriquement attendue (+10 %), phénomène s'expliquant par la présence de plusieurs zones d'activités et aussi la réception de matières de vidange, de boues de curage et d'autres produits en grande quantité (34 000 m³/an représentant une charge de 2500 EH/j sur la base de la DBO5). Il reste cependant au niveau de l'ensemble de l'Agglomération, une marge de sécurité, en termes de capacité de traitement, sur la station de Boissettes. Mais, elle s'amenuise avec l'urbanisation. La production de boues a augmenté de 14 % avec un ratio de production satisfaisant et légèrement supérieur à celui théoriquement attendu. Le dispositif ayant été confronté à de nombreux dysfonctionnements (panne de l'automate de gestion des cycles des lavage et casse du décanteur lamellaire N°1), de nombreux bilans ont été exclus de l'interprétation de la conformité. Malgré cela, la qualité de l'eau traitée reste non conforme pour le phosphore avec un léger dépassement de la norme (1.06 mg/l pour un objectif de 1 mg/l) et 3 dépassements de la valeur rédhibitoire de concentration. Le décanteur lamellaire n'est devenu pleinement opérationnel qu'en janvier 2020. Les concentrations en azote global au rejet sont souvent en limite des concentrations journalières autorisées (15 mg/l), voire dépassées dans plus de 75% des cas (3 dépassements de la valeur rédhibitoire de 20 mg/l) ; en moyenne annuelle la norme est respectée seulement en rendement. Il s'agit du facteur limitant de la capacité d'épuration de cette station. La faible consommation d'énergie s'explique par trois phénomènes : charge optimale de la station, mise en place d'un plan d'actions pour économiser l'énergie et non prise en compte de l'énergie consommée par la filière d'incinération des boues qui se déroule dans un bâtiment indépendant. Les boues de Dammarie-les-Lys sont majoritairement brûlées. Cette installation incinère aussi les boues provenant de l'extérieur (Boissettes, Boissise-Le-Roi, Montereau-sur-le-Jard et la SNECMA) et des graisses. Le suivi analytique des boues recyclées en agriculture montre la production d'une boue de bonne qualité pour les micropolluants et la valeur agronomique. Le nombre d'écarts entre l'amont et l'aval est reste acceptable (13 % des mesures).</p> <p>Travaux et études Diverses études sont en cours : SDA à l'échelle de la CAMVS (phase 2 et 3), étude prospective sur les besoins en capacité de traitement à moyen et long terme et réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour traiter les matières azotées, et ceci d'autant plus que la station recevra les contrats issus du traitement des boues méthanisées. La consultation des entreprises pour la conception, la construction et l'exploitation du projet BI-METHA a été lancée fin 2019, l'attribution du marché étant prévue pour le premier semestre 2020. Les travaux de réhabilitation du collecteur situé Quai Lallia au Mée-sur-Seine sont terminés.</p>
Mise en service : 01/01/1995 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CAMVS	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : OTV	
Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)	
Arrêté préfectoral eaux : 05/DAI/2E/004	
Arrêté préfectoral boues : N° 11 DRIE 73	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 80000 E.H Débit de référence : 27470 m ³ /j	
: 4780 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 224,049 km	
Capacité hydraulique TS : 24000 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 58%	
Capacité hydraulique TP : 24000 m ³ /j (pluie) Unitaire : 42%	
File eau : BIOFILTRATION	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE	
Destination des boues : INCINERATION (89%) VALORISATION AGRICOLE (11%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 104	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

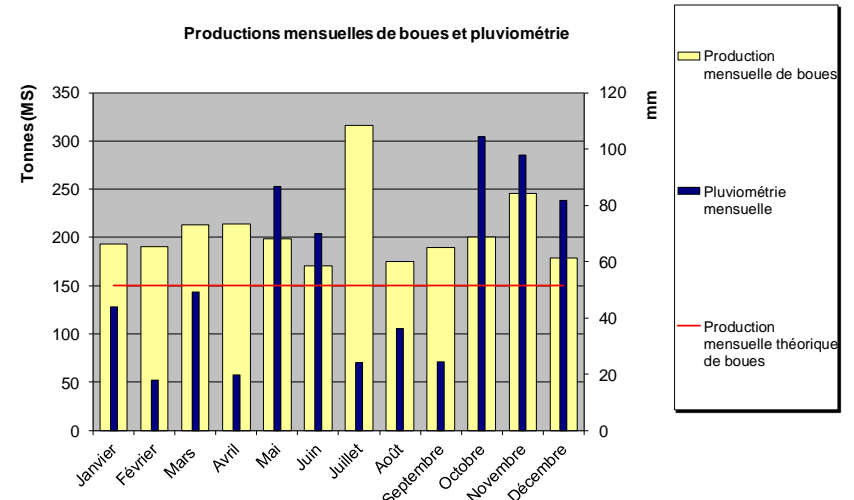
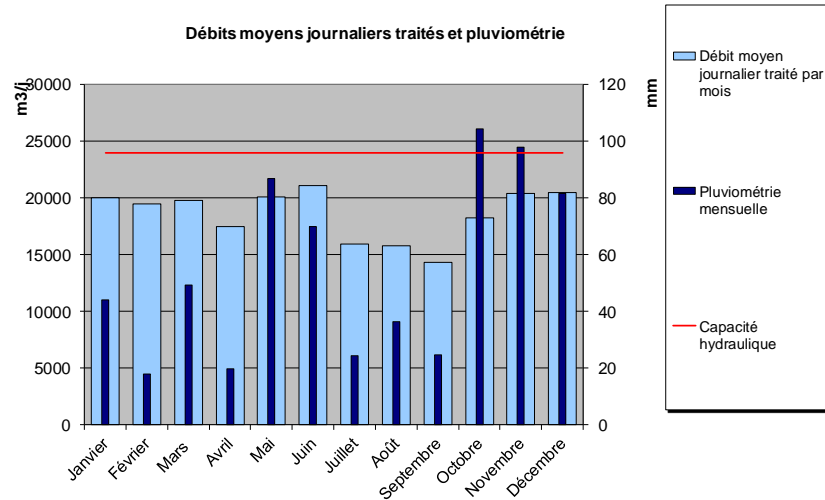
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Dammarie-les-Lys, La Rochette, Livry-sur-Seine, Vaux-le-Pénil, Rubelles, Voisenon, Melun, Maincy, Le Mée-sur-Seine													
Nombre de raccordables :	88052	habitants	66039	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	13565	m ³ /j	réf. :	2016 à 2018	mini temps sec :	13300	m ³ /j	moyen :	18587,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	72600	E.H.	maxi temps sec :	18600	m ³ /j	maxi temps de pluie :	34215	m ³ /j			
réf. NK :	0,91	date :	12/2019	réf. AESN :	0,77	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	2485,3	tMS	94	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	14584	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				5079			3851	4175	10903	1089				123
Flux amont retenus en E.H.				56433				69583	72687	72600				72353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				15			13	11	47	6,5	3,6	9,9	16,2	1,2
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,8			93,2	94,9	91,7	88,7			72,3	81,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	1,5
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	8			10	1
Normes de rejet annuelles en rendement					90			89	80	85			70	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Dammartin-en-Goële / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037715301000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Comme en 2018, le volume d'eaux usées en temps sec et en nappe basse est élevé au regard de la consommation d'eau potable réactualisée en 2015. Il sera nécessaire de vérifier les données relatives aux abonnés assainis, celles-ci n'ayant pas été communiquées depuis 5 années malgré une urbanisation importante du périmètre. Dans ces conditions, l'interprétation des données est difficile. Les quantités d'eaux claires parasites permanentes collectées par le réseau sont importantes puisqu'elles représenteraient au moins 34 % du débit minimum temps sec.</p> <p>Le débit référence de la station d'épuration est largement supérieur au débit nominal du dispositif en temps de pluie indiquant l'impact élevé de la pluviométrie sur les volumes collectés. Bien qu'il existe un bassin d'orage, le débit nominal temps de pluie est dépassé à plusieurs reprises (27). Le volume déversé au point A2 (surverse du bassin d'orage : BO) a significativement baissé pour atteindre 4190 m³ soit moins de 1 % du volume traité. L'optimisation du fonctionnement du bassin d'orage est nécessaire, et ceci d'autant plus que l'intervention du SATESE a mis en évidence des anomalies de fonctionnement de cet ouvrage, celui-ci stockant les eaux de lavage du filtre tertiaire. En principe, ces filtrats devraient rejoindre le poste toutes eaux.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Comme les années antérieures, il y a un manque de cohérence entre la charge polluante déterminée sur la base des matières azotées, celle calculée sur la base de la DBO5 et celle attendue théoriquement. Ce qui rend difficile l'interprétation des données. La production de boues évacuées est nettement plus faible que celle extraite (-34 %), valeur jugée la plus fiable et retenue pour le calcul du ratio de production de boues. Sur cette base, il est relevé un déficit de production de boues de 35 %, phénomène improbable, le système étant équipé d'un traitement tertiaire par filtration. Dans ces conditions, la charge polluante retenue a été estimée sur la base de la population raccordable.</p> <p>La qualité de l'eau traitée est pleinement satisfaisante pour les matières carbonées. La norme de rejet en NK a été dépassé à 3 reprises mais avec une valeur moyenne annuelle correcte. Pour le phosphore, le traitement s'est dégradé en fin d'année suite à un dysfonctionnement des pompes d'injection du chlorure ferrique. Les 8 dépassements de la norme pour ce paramètre induisent une non-conformité. La qualité des boues obtenue est satisfaisante pour les teneurs en micropolluants, mais reste médiocre pour la siccité avec une teneur moyenne de 18 % pour les résultats fournis par SEDE Environnement. Il est relevé une augmentation des écarts débitométriques entre l'amont à l'aval sur plusieurs périodes durant quelques jours. Une expertise métrologique est programmée en 2020 par l'AESN.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le schéma de gestion douce des eaux pluviales réalisé par le bureau d'études Verdi Ingénierie a été finalisé fin 2018. Les priorités du plan d'actions porteront sur la mise en séparatif d'une partie de la rue du Général de Gaulle et de la rue de la Libération avec la création d'un bassin d'orage de 150 m³ au niveau du PR de Saint-Mard. Un projet de zonage pluvial a été établi. Un projet de création d'une zone de rejet végétalisée a été proposé par le Syndicat du SAGE de la Nonette, solution qui ne semble pas adaptée à ce dispositif et ceci au regard de son niveau de performance.</p> <p>Le DO situé rue de la libération (point A1) sera instrumenté au second semestre 2020.</p>
Mise en service : 19/05/2017 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE	
Constructeur : SOURCES FRANCE NORD	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 2015/DCSE/E/007	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000)	
Ru (ou autre) : Launette	
Rivière 1 : Nonette	
Rivière 2 : Oise	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 7250 E.H Débit de référence : 2139 m ³ /j	
: 435 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 31,875 km	
Capacité hydraulique TS : 1218 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 73%	
Capacité hydraulique TP : 1606 m ³ /j (pluie) Unitaire : 27%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Inconnu	

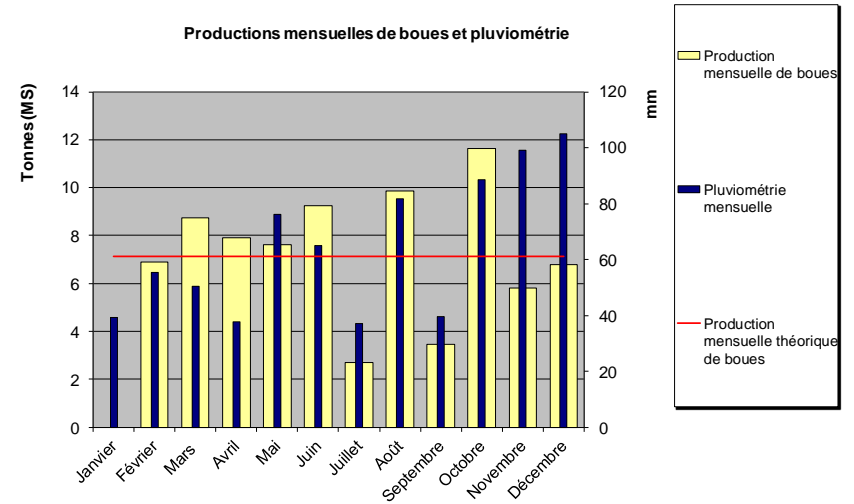
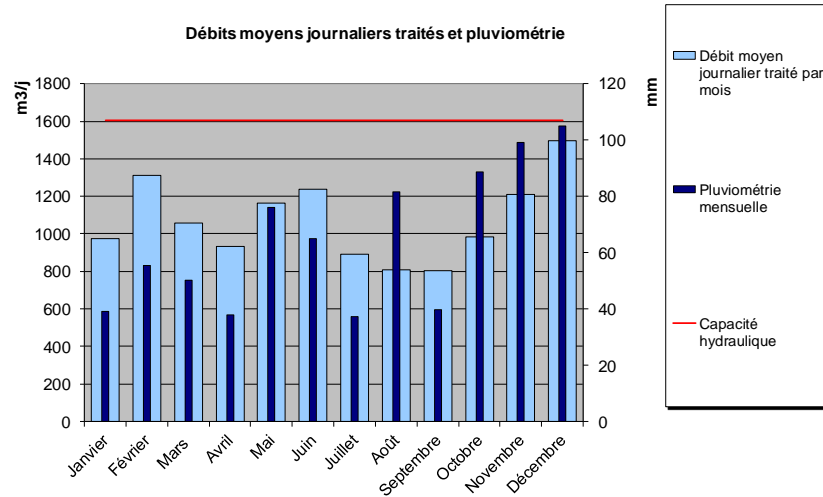
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Dammartin-en-Goële													
Nombre de raccordables :	4788	habitants	3591	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	565	m ³ /j	réf. :	2015	mini temps sec :	756	m ³ /j	moyen :	1072,4	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge NK :	3593 E.H.	maxi temps sec :	1011	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2402	m ³ /j				
réf. NK :	0,5	date :	12/2019	réf. AESN :	0,49	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	80,6	tMS	61	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	1071,2	kwh/j	5,1	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				323			194	215	539	54				6,1
Flux amont retenus en E.H.				3589				3583	3593	3593				3588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	22	3,1	2	1,4	4,5	1,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,4			95,9	97,9	94,5	95			92,9	82,4
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	5			15	1
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	50	5			15	1
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Dammartin-sur-Tigeaux / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037715401000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte La variation brutale des débits en décembre est incohérente et suppose un potentiel dysfonctionnement de l'appareil de mesure amont et un manque de fiabilité de ces données. L'analyse des débits montre que la station est en surcharge hydraulique 77% du temps que ce soit par temps sec ou par temps de pluie. Des apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) et Météoriques (ECM) sont collectés par le réseau malgré sa nature séparative. Des by-pass ont eu lieu suite à l'arrêt de la station pour des travaux.</p> <p>Station d'épuration L'analyse des eaux traitées obtenues dans le cadre du bilan d'autosurveillance du 17/12/2019 témoigne d'un rejet de qualité insuffisante vis-à-vis de la charge particulière. Les coefficients de charge ont été réactualisés. La charge polluante moyenne en NK de 727 EH est cohérente à la charge polluante théorique de 785 EH correspondant aux 1047 habitants raccordables, cependant la station est surchargée en pollution. La production de boue annuelle de 7,2 t MS et représentant un ratio théorique de 27 g MS/E.H./j pour une valeur théorique attendue de 60 g, est insuffisante. Ceci témoigne de pertes de boues régulières et massives avec les eaux traitées en raison de la conception obsolète du dispositif épurateur et des surcharges hydrauliques. L'écart entre la quantité de boues envoyées au centre de compostage de Cerneux (10.256 tonnes) et la production de boues extraites est de 42% et reste dans la fourchette de tolérance pour des boues issues de lits de séchage (seuil de tolérance de 50%). En fin d'année, des travaux d'amélioration ont été réalisés (octobre : installation d'un agitateur dans le bassin d'aération et novembre avec la vidange du clarificateur et la mise en place d'une nouvelle lame déversante et d'une cloison siphonide). Ces travaux qui ont impliqué des by-pass ponctuels vont améliorer le fonctionnement de la station d'épuration dans l'attente de sa reconstruction. Ils sont malheureusement bien trop tardifs et ont été réalisés en lien avec le raccordement d'un lotissement de 40 lots (rue des Fontaines) dont le raccordement était suspendu à la réalisation de ces travaux d'amélioration.</p> <p>Travaux et études Le marché de travaux passé initialement par la Communauté de Communes de la Brie des Moulins en 2013 n'avait jamais été notifié officiellement et ne pouvait raisonnablement plus l'être vu les années passées. Ainsi, les études précédemment réalisées ont été actualisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération pour redéfinir les besoins en charge polluante et hydraulique avec le choix d'un nouveau maître d'œuvre fin 2018 (bureau d'études Naldéo). Suite à la consultation des entreprises, le choix du constructeur est intervenu en septembre 2019 : le lot 1 a été attribué à HYDREA et le lot 2 à Roussel Paysage. La capacité de la station (boues activées avec 8 lits à macrophytes en béton pour le traitement des boues) a été définie pour 1 900 EH avec une capacité hydraulique nominale de 585 m³/j et un bassin d'orage de 200 m³. La station d'épuration traitera le phosphore. Les travaux de reconstruction de cette station d'épuration qui sont prioritaires au Schéma départemental d'assainissement des eaux usées n° 2 (SDASS EU 2) vont débiter au deuxième semestre 2020. Il est à noter que le raccordement des hameaux de Monthérand et Grand Lud (réseaux EU déjà posés) situés sur la commune de Guérand est prévu sur la nouvelle station d'épuration de Dammartin sur Tigeaux dès sa mise en eau.</p>			
Mise en service	: 01/01/1979	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE						
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: CDH janvier 1979						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Ru de l'Etang(R150-F6582100)						
Ru (ou autre)	: Binel						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 625 E.H	Débit de référence	: 125 m ³ /j				
	: 37,5 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,687 km				
Capacité hydraulique TS	: 125 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 125 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: LITS DE SÉCHAGE						
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

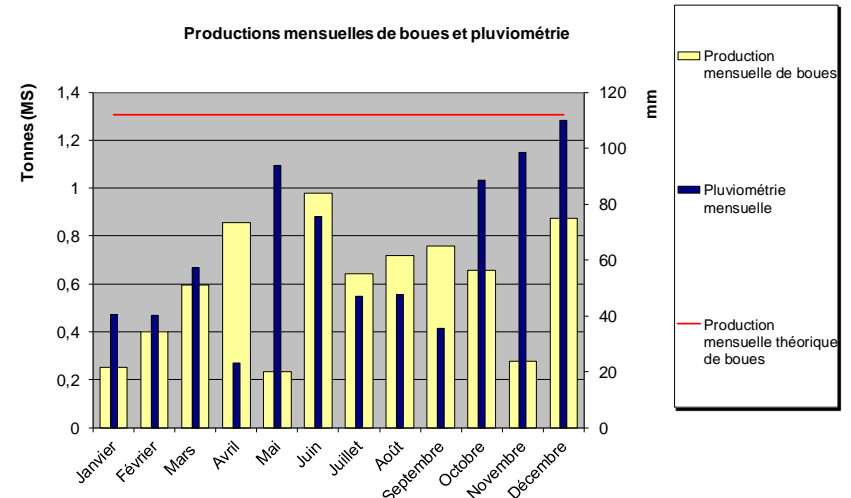
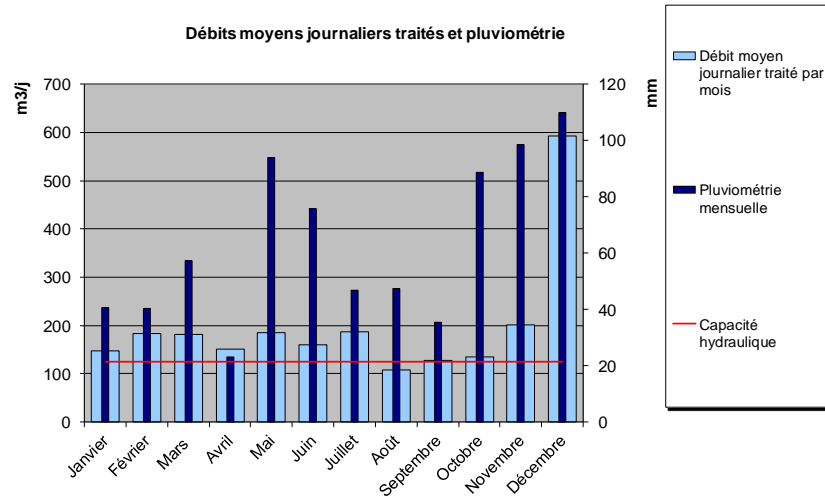
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Dammartin-sur-Tigeaux													
Nombre de raccordables :	1047	habitants	785	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	96	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	113	m ³ /j	moyen :	196,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	727 E.H.	maxi temps sec :	146	m ³ /j	maxi temps de pluie :	698	m ³ /j				
réf. NK :	1,16	date :	12/2019	réf. AESN :	1,02	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	7,2	tMS	27	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	82	kwh/j	5,6	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/12/2019	200	288			169	84	676	54,5	40,2	0,24	54,5	5,49
	A2+A5+A4	17/12/2019	200	105			12	12	36	5	1,3	16,2	20,9	2,99
Flux amont retenus en kg/j				58			34	17	135	11				1,1
Flux amont retenus en E.H.				644				283	900	727				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				105			12	12	36	5	1,3	16,2	20,9	3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				63,5			92,9	85,7	94,7	90,8			61,7	45,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Dhuisy / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037715701000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le débit minimum retenu (30 m³/j en septembre) est cohérent avec la consommation moyenne d'eau potable assainie (29 m³/j). Ce dispositif est équipé d'un débitmètre électromagnétique au niveau du poste de relèvement intermédiaire. La télésurveillance a été installée en septembre 2019 ; elle doit permettre de rapatrier des débits journaliers (cependant relèves hebdomadaires fournies sur la fin de l'année), et ainsi de réaliser une analyse précise des débits. Les débits de 2019 sont lissés sur les périodes de relèves. Le débit maximum de temps de pluie est de 178 m³/j (débit moyen entre les 10 et 15/12/2019, pluviométrie de 31 mm durant cette période). Le réseau d'assainissement est séparatif sur le bourg et Chambardy. Néanmoins, on connaît la sensibilité des débits à la pluviométrie (absence de réseau pluvial dans certains secteurs et réutilisation partielle de l'ancien réseau pluvial pour la collecte des eaux usées). Le réseau d'assainissement est également sujet à une collecte significative d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) avec un débit maximum de temps sec de 96 m³/j. Le dispositif de traitement est équipé d'un déversoir d'orage en tête. De plus, la lagune primaire dispose d'un volume tampon de stockage. Les trois postes de relèvement (PR) présents sur le réseau d'assainissement sont munis d'un trop-plein et sont télésurveillés.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le SATESE a réalisé en septembre un bilan 24 heures au cours duquel les normes de rejet en Matières en Suspension (MES), en Demande Chimique en Oxygène (DCO) et en azote Kjeldahl (NK) sont dépassées. Rappelons qu'il n'y a qu'un seul étage de filtration.</p> <p>L'exploitant a effectué une mesure d'autosurveillance en décembre, caractérisée par des concentrations en entrée faibles pour un débit de seulement 30 m³/j. La qualité de l'eau traitée permet de respecter les normes de rejet, à part pour le paramètre des MES pour lequel un dépassement modéré est constaté. Il faut souligner que la concentration en entrée de 18,3 mg/l en NK facilite le respect de la norme de rejet à 15 mg/l. Cette dernière est contraignante au vu des performances possibles pour un filtre à sable (autres retours d'expérience sur le département). La charge polluante mesurée par l'autosurveillance représente 34 E.H. en DBO5 et 37 E.H. en NK, valeurs très faibles, pour une population raccordable de 282 habitants, soit environ 212 E.H. Le SATESE a actualisé les coefficients de la charge polluante à partir des résultats de son bilan 24 heures (227 E.H. en NK). Le scénario SANDRE reste en attente de validation. Une visite du site pour sa validation a été organisée le 05/03/2020. La lagune de décantation a fait l'objet d'un 1^{er} curage en 2015. Le mécanisme de chasse a été renouvelé après le bilan 24 heures SATESE.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le sable des filtres doit être remplacé sur toute la hauteur du matériau (phénomène de colmatage accentué par l'utilisation d'un motoculteur pour entretenir les filtres, pratique totalement à proscrire). Il sera envisagé de planter de roseaux les filtres. La mise en place d'un dégrilleur automatique permettrait d'éviter d'éventuels by-pass par temps sec en cas de colmatage de la grille. Le canal débitmétrique des eaux traitées est déformé par les mouvements des terres environnantes ; il est à reprendre. Le marché du futur Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal doit être notifié au 1^{er} semestre 2020. Cette étude est indispensable dans l'objectif de fiabiliser le fonctionnement de ce système d'assainissement (identification des anomalies de la collecte). Un assouplissement du niveau de rejet, en ajoutant a minima des rendements, mériterait d'être étudié en lien avec les services de Police de l'eau de la DDT.</p>			
Mise en service	: 01/09/2002	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE						
Constructeur	: SADE						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: D97/030/DDAF						
Arrêté préfectoral boues	: F62 2015/081						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Des Bouillons(RUISSEAU)(R137-F6225000)						
Ru (ou autre)	: Des Bouillons						
Rivière 1	: De Montreuil aux lions						
Rivière 2	:						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 225 m ³ /j			
	: 30	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,121 km			
Capacité hydraulique TS	: 95	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%			
Capacité hydraulique TP	: 225	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%			
File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE						
File boues	: BASSIN						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

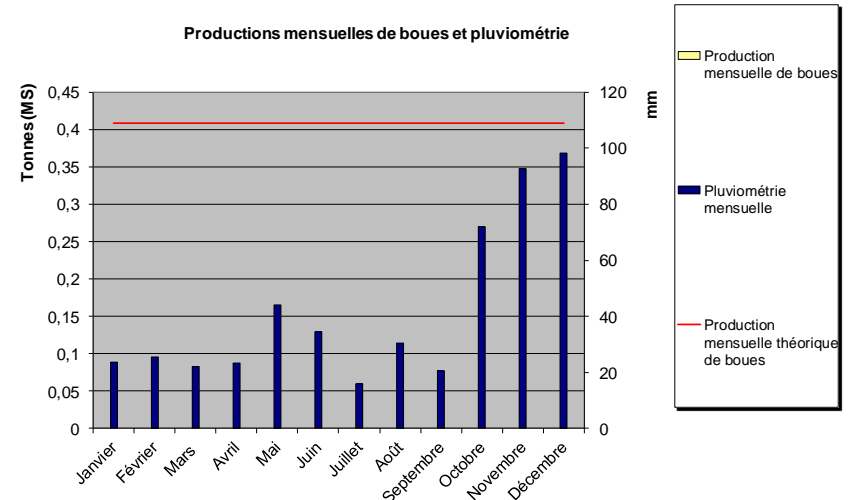
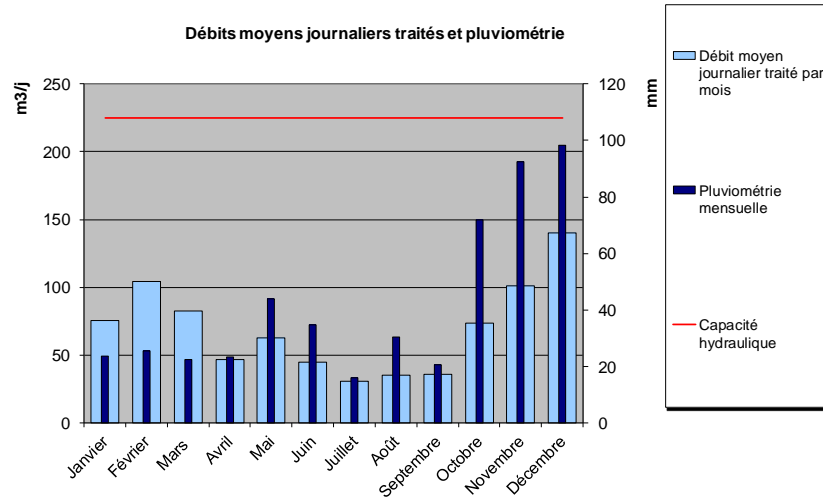
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Dhuisy														
Nombre de raccordables :	282	habitants	212	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	29	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	30	m ³ /j	moyen :	69,3	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE			Charge NK :	227	E.H.	maxi temps sec :	96	m ³ /j	maxi temps de pluie :	178	m ³ /j		
réf. NK :	0,45	date :	09/2019	réf. AESN :	0,41	date :	09/2019	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	10	kwh/j	0,6	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/09/2019	33	555			336	529	1347	103			103	14,4
	A2+A5+A4	10/09/2019	33	24			21	7	52	24	21	47,4	71,4	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/12/2019	30	146			75	68	238	18,3	13,1	2,63	20,9	1,85
	A2+A5+A4	16/12/2019	30	43			7	3	27	8,3	7,12	7,99	16,2	4,84
Flux amont retenus en kg/j				18			11	18	45	3,4				0,5
Flux amont retenus en E.H.				204				292	297	227				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				33			14	5	40	16,5	14,4	28,7	45,1	3,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				83,1			92,4	97,1	92,4	65,7			26,7	39,9
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	50	15				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Diant / LA HAIE AU ROI

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037715801000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>L'estimation des débits est effectuée à partir des relevés hebdomadaires du compteur de bâchées. Du fait du type d'habitat (présence de résidences secondaires), le débit mini de temps sec a été estimé sur les relevés du mois de juin. Les débits ainsi déterminés témoignent de variations et de surcharges hydrauliques. Cette situation perdure depuis des années et révèle le mauvais comportement du réseau de collecte vis-à-vis de l'apport anormal d'eaux claires parasites de nappe et d'eaux météoriques. Leur origine reste à rechercher le réseau étant de type séparatif (apports d'eaux météoriques - branchements anormaux de pompes vide-cave).</p> <p>Pour faciliter la recherche, plutôt que d'engager des études onéreuses, rappelons qu'il peut être envisagé des visites des boîtes de branchement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par temps sec et en période de nappe haute (période nocturne de préférence) pour déceler d'éventuels apports anormaux d'eaux claires parasites de nappe (source, drain, pompe vide-cave raccordée...). - par temps de pluie de manière à déceler les apports anormaux d'eaux météoriques. <p>Station d'épuration</p> <p>Rappel : la commune de Saint-Agnan (89) assure l'exploitation du dispositif. Les caractéristiques du rejet respectent largement les prescriptions réglementaires de niveau national. Le coefficient de charge est basé sur une estimation à partir du nombre de raccordables ; la population évolue peu. La consommation en eau assainie est estimée à partir des consommations des abonnés du hameau de la Haie au Roi.</p> <p>Le faucardage des macrophytes et l'enlèvement des fanes sont réalisés chaque année à l'automne. Afin de mieux cerner le fonctionnement du dispositif, il pourrait être envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un suivi hebdomadaire des teneurs en azote du rejet (ions ammonium et nitrates) au moyen de tests colorimétriques peu onéreux, de manière à prévoir la vidange des boues. - un suivi mensuel du niveau de remplissage du décanteur-digesteur (rappel : opération de vidange du décanteur-digesteur à programmer dès que le niveau de remplissage de l'ouvrage par les boues est de 50% - Laisser 10% de boue de manière à continuer d'assurer le traitement). <p>C'est à partir de ces éléments qu'il faut prévoir les vidanges de boue.</p> <p>Aucune évacuation de boue n'a été réalisée en 2019 sachant qu'il y a eu une vidange en décembre 2018 puis une vidange en mars 2020. Il est souhaitable de maintenir a minima une vidange annuelle à la même période.</p> <p>Autosurveillance : l'arrêté du 21 juillet 2015 ne prévoit plus la réalisation de bilan d'autosurveillance pour les stations d'épuration d'une capacité inférieure ou égale à 200 EH depuis 2016.</p>
Mise en service : 01/01/1993 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : 01/10/2006 Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAINT AGNAN	
Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 30 E.H Débit de référence : 6 m ³ /j	
: 1,8 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 0,5 km	
Capacité hydraulique TS : 6 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 6 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE	
File boues : DIGESTEUR	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

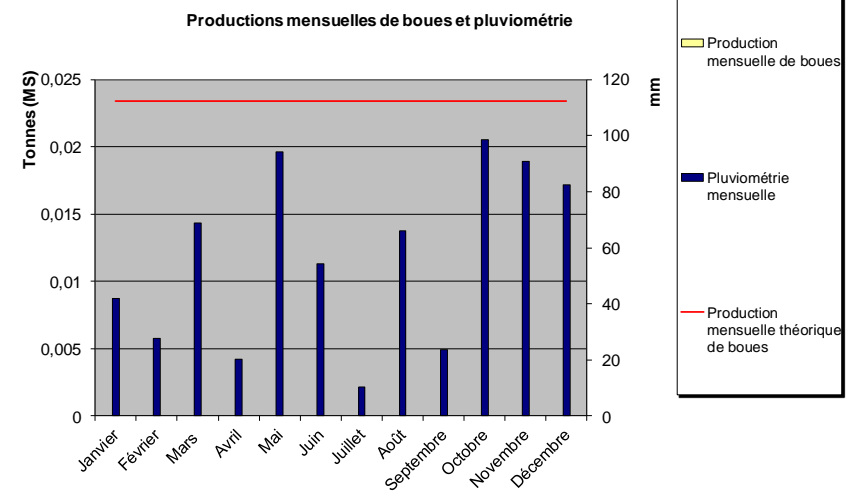
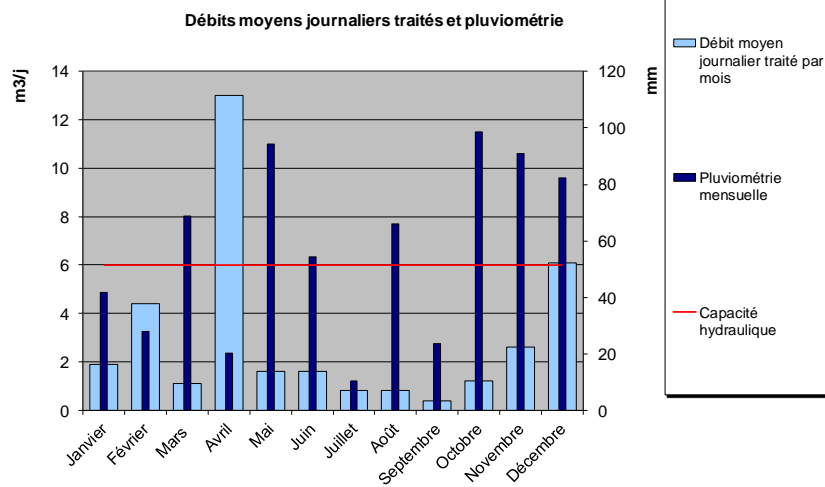
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :		Diant, Saint-Agnan – Hameau de la Haie au Roi										
Nombre de raccordables :	17	habitants	13	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	4	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	1	m ³ /j	moyen :	3	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	13 E.H.	maxi temps sec :	3,6	m ³ /j	maxi temps de pluie :	9	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,43	date :	12/2019	réf. AESN :	0,42	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2019		46			42	46	116	31			31	2,9
	A2+A5+A4	07/11/2019		6			6	3	20	1,6	0,06	26	27,6	3,8
Flux amont retenus en kg/j				1,2			0,69	0,78	2	0,2				0,02
Flux amont retenus en E.H.				13				13	13	13				13
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87			84,4	93,5	82,8	94,8			11	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Dormelles / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037716101000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>Au début de l'année (les 9 premiers jours de janvier), les débits mesurés dépassent la capacité hydraulique (150 m³/j) par temps sec. Est-ce l'apport d'eaux claires lié à la montée des eaux de l'Orvanne par le trop-plein dans le poste, est-ce une fuite d'eau potable, est-ce un problème de clapet? Au cours du reste de l'année, cette capacité hydraulique sera dépassée à 9 reprises durant des événements pluvieux importants. Alors qu'il est de nature 100% séparative, le réseau collecte des Eaux Claires Météoriques (ECM).</p> <p>Le débit maximal de temps de pluie retenu de 200 m³/j (le 17/08/19 avec une pluie de 17,4 mm) représente 133% de la capacité hydraulique. Par temps sec et nappe haute, le débit moyen est de 95 m³/j.</p> <p>Il est moins important qu'en 2018 mais reste un peu supérieur à la consommation d'eau assainie. L'apport d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) correspondant d'environ 20 m³/j est peu significatif ramené au linéaire de réseau..</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif pour l'ensemble des résultats disponibles, malgré une dénitrification perfectible. Par ailleurs, il n'y a pas de pertes de boues avec les eaux épurées. En effet, le ratio de production de boue de 55 g MS/EH/j est proche de celui attendu en fonction du nombre de raccordable (60 g) pris comme valeur de référence (écart de 8.3%). Cet écart est en partie dû à l'incertitude des mesures relatives aux extractions de boues (volumes et concentrations).</p> <p>Cependant le facteur limitant de la filière de traitement des boues est la taille de son silo de stockage sous dimensionné. Si son remplissage devait être trop prématuré vis-à-vis de la période d'épandage, il importe de rappeler que la commune serait amenée à financer l'évacuation des boues vers le centre de compostage de Phytorestore, situé à la Brosse-Montceaux, en attendant l'épandage.</p> <p>Le délégataire dans son rapport annuel indique qu'il est nécessaire d'envisager d'augmenter la capacité du silo. C'est en effet l'amélioration inscrite au programme de travaux établi à l'issue de la réactualisation du SDA établie fin 2014. En 2019, les efforts de l'exploitant ont permis de concentrer suffisamment les boues pour ne pas à avoir à programmer des vidanges vers Phytorestore.</p> <p>Le SATESE a utilisé les résultats de la mesure d'auto-surveillance de mars pour actualiser les coefficients de la charge polluante, après la correction par la SAUR du débit anormalement haut retranscrit dans le fichier SANDRE. La charge en Azote Kjeldahl est en adéquation avec celle attendue au regard du nombre d'abonnés à l'assainissement. La station d'épuration est chargée à 40% environ.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La commune avait prévu d'organiser une réunion publique fin 2019, afin de présenter aux habitants une proposition de révision du zonage d'assainissement des eaux usées qui pourrait inclure l'allée des Noyers en zone d'assainissement collectif.</p> <p>Au final Cette réunion publique n'a pas été programmée.</p>
Mise en service : 01/01/1991 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : DORMELLES	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : MISE 95007/ DDAF	
Arrêté préfectoral boues : D02/008/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Orvanne	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 150 m ³ /j	
: 60 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,788 km	
Capacité hydraulique TS : 150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

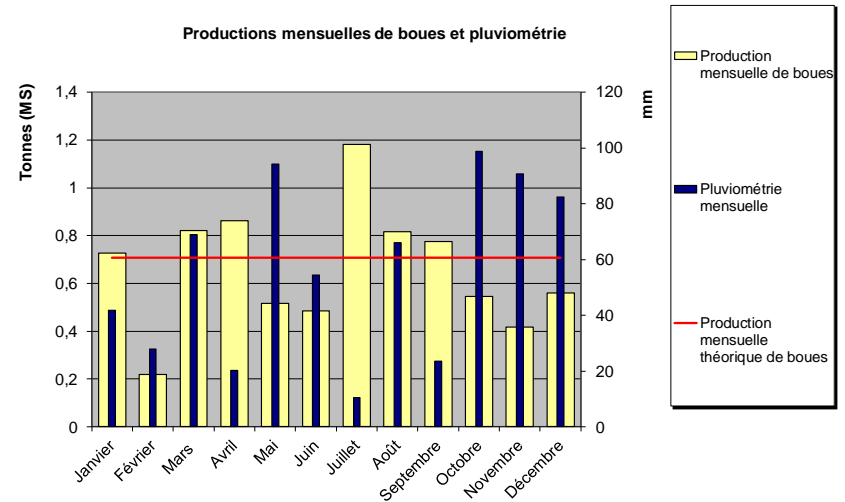
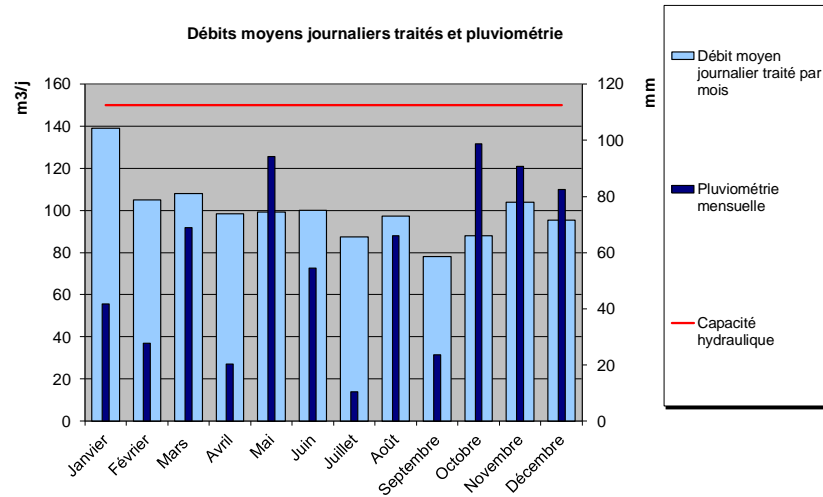
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Dormelles													
Nombre de raccordables :	568	habitants	426	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	81	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	73	m ³ /j	moyen :	100	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	393 E.H.	maxi temps sec :	95	m ³ /j	maxi temps de pluie :	200	m ³ /j			
réf. NK :	0,39	date :	03/2019	réf. AESN :	0,28	date :	03/2019	Production annuelle de boues :	7,9	tMS	55	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	57	kwh/j	3,6	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/03/2019	145	208			184	160	602	58,2	39,8	0,24	58,2	7,2
	A2+A5+A4	21/03/2019	145	7,8			5	3	21	3	0,78	15,9	18,6	4,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/05/2019		246			244	250	719	99			99	11
	A2+A5+A4	02/05/2019		13			11	3	37	2,8	0,75	18,3	21,1	8,5
Flux amont retenus en kg/j				21			19	16	61	5,9				0,73
Flux amont retenus en E.H.				233				270	407	393				429
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10			8	3	29	2,9	0,8	17,1	19,8	6,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,5			96,3	98,5	95,7	96			73,4	32,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Doue / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037716201000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte Les données fournies montrent une surcharge hydraulique régulière de la station d'épuration en raison de la collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) et d'eaux de ressuyage en grande quantité. Le débit moyen est de 170 m³/j en 2019 pour une capacité hydraulique de 102 m³/j en temps sec et 402 m³/j par temps de pluie. Cette dernière n'est pas atteinte, avec des by-pass importants (non comptabilisés, débitmètre en défaut), du fait de pompes de refoulement sous-dimensionnées au bassin d'orage du Croupet. Ces pompes devraient être changées en 2020 pour atteindre la capacité hydraulique de temps de pluie prévue à la conception de la station d'épuration.</p> <p>Station d'épuration A l'occasion des différents prélèvements effectués dans l'année (visites SATESE, mesure d'autosurveillance et contrôle inopiné de la Police de l'Eau), la qualité de l'eau traitée respecte largement le niveau de rejet requis. Les rendements obtenus par ce dispositif sont satisfaisants pour les paramètres traités par le procédé de type filtres plantés de roseaux. La mesure réalisée dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire, le 19/09/2018, présente une charge polluante selon le paramètre azote réduit (NK) de 391 E.H. ; ce qui est très proche de la charge polluante théorique de 393 E.H. correspondant aux 524 habitants raccordables. De ce fait, les coefficients de la charge polluante n'ont pas été actualisés avec les résultats de la mesure d'autosurveillance de 2019 ou du contrôle inopiné (résultats moins représentatifs). Le SATESE a conservé les valeurs de la mesure d'autosurveillance de 2018 (cohérence parfaite avec le nombre d'E.H. attendu). La repousse des adventices au printemps pose de plus en plus de contraintes d'entretien. La commune a expérimenté, à la demande du SATESE, l'utilisation d'un paillage au chanvre sur tous les casiers du 2^{ème} étage afin de bloquer leur repousse. Cette opération est à reconduire toutes les fins d'hiver sur tous les casiers en utilisant pour le paillage les roseaux faucardés et broyés (l'ajout de chanvre ne devrait être qu'un complément). Le SATESE a établi le scénario SANDRE en 2015. Il est toujours en attente de validation par les services de la Police de l'eau et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.</p> <p>Travaux et études Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement collectif est exercée par la Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M). Le bureau d'études HYDRATEC, en charge de la réalisation du SDA à l'échelle communautaire, va travailler par modélisation à une optimisation de l'utilisation des bassins d'orage, notamment par une gestion intersite. Il proposera également deux scénarios pour diminuer la collecte des eaux claires au niveau du Croupet, soit par réhabilitation du réseau unitaire, soit en passant le hameau en séparatif. La mise en séparatif présente les avantages de disposer d'un réseau totalement neuf (y compris en partie privative dans la majorité des cas) et de pouvoir utiliser le réseau d'eaux pluviales pour capter les sources et rejeter les pompes vide-cave. En parallèle, le mode d'assainissement des hameaux zonés actuellement en collectif (hameaux du Croupet, de Butheil, de Mélarchez, du Petit Saussoy, du Grand Saussoy et de Bois Baudry) sera réétudié. Les conclusions du SDA sur la commune de Doue sont attendues pour le deuxième semestre 2020.</p>			
Mise en service	: 01/10/2015	Technicien SATESE	: Laurent CROS				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: DOUE						
Exploitant	: SIANE						
Constructeur	: ERSE						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F654 N° MISE 2013/065						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)						
Ru (ou autre)	: Fosse Rognon						
Rivière 1	: Rognon						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 720 E.H	Débit de référence	: 402 m ³ /j				
	: 43,2 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,778 km				
Capacité hydraulique TS	: 102 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 7%				
Capacité hydraulique TP	: 402 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 93%				
File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

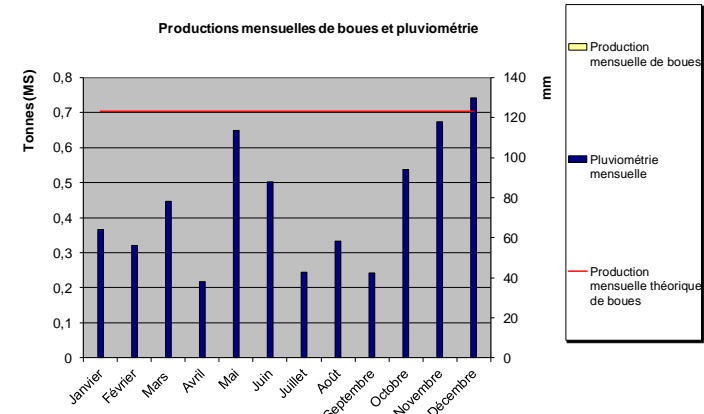
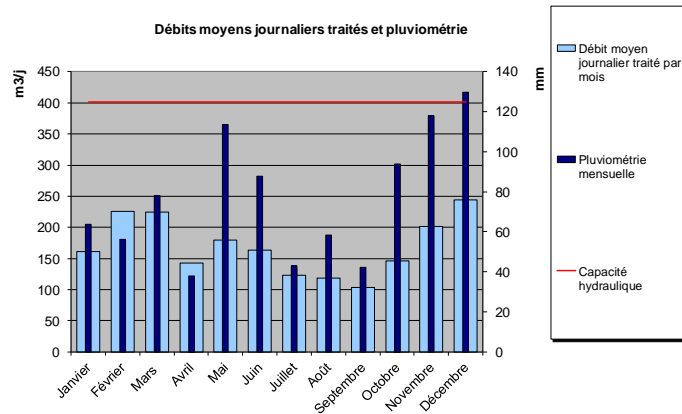
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Doue													
Nombre de raccordables :	524	habitants	393	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	51	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	83	m ³ /j	moyen :	169,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	391 E.H.	maxi temps sec :	267	m ³ /j	maxi temps de pluie :	342	m ³ /j				
réf. NK :	0,54	date :	09/2018	réf. AESN :	0,32	date :	09/2018	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	16	kwh/j	0,9	kWh/kg DBO5/j	Traitement P :	Non								

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/03/2019		96			58	63	166	22			22	2,2
	A2+A5+A4	06/03/2019		4			4	3	11	0,5	0,05	26,4	26,9	2,2
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/04/2019	169	88			55	47	183	28	21	1,2	29,2	3,6
	A2+A5+A4	26/04/2019	169	2,1			5	3	18	5,2	0,19	23,1	28,3	3,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2019	78	170			129	141	361	55		0,04	55	5,72
	A2+A5+A4	19/09/2019	92	3,6			6	3	25	1,6		21,6	22,8	4,18
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/11/2019		67			47	52	129	21			21	2,2
	A2+A5+A4	05/11/2019		4			4	3	10	0,68	0,053	12,2	12,9	2,4
Flux amont retenus en kg/j				17			15	18	37	5,9				0,58
Flux amont retenus en E.H.				188				297	247	391				341
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3			5	3	16	2	0,1	20,8	22,7	3,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,2			92,4	95,1	91,9	93,1			23,2	3,5
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l				30				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en rendement				95				94	80	85				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Douy-la-Ramée / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037716301000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte Les débits fournis correspondent à des relèves régulières des compteurs horaires des pompes de relèvement. Leur tarage est à réaliser au moins une fois par an pour fiabiliser les données d'exploitation. Les données 2019 présentent des incohérences. Du 02 au 15/07/2019, les débits moyens sont élevés (134 à 142 m³/j), sans précipitations (bouchages des pompes ?). A partir du 27/11/2019, les débits sont anormalement faibles entre 11 et 14 m³/j. Le 13/12/2019, le fusible de la carte électronique commandant les pompes P1 et P2 a été changé, ainsi que le contacteur de P1 qui était plein d'eau. Les eaux claires sont principalement des eaux pluviales indûment raccordées sur le réseau d'eaux usées. Sur la période du 10 au 13/05/2019, le débit moyen admis à la station d'épuration a été de 119 m³/j pour un cumul pluviométrique de 26,4 mm (25,1 mm les 3 jours précédents). Des investigations doivent être conduites sur le réseau d'assainissement afin d'identifier les mauvais branchements d'eaux pluviales (essais à la fumée notamment). Le linéaire de réseau d'eaux pluviales ne représente que 143 ml pour 1 921 ml de réseaux d'eaux usées, soit uniquement 7%. Cela laisse supposer l'existence de mauvais branchements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées dans les secteurs dépourvus d'un réseau d'eaux pluviales.</p> <p>Station d'épuration L'exploitant n'a pas réalisé en 2019 la mesure d'autosurveillance réglementaire. Les seuls résultats proviennent de la visite SATESE. Ponctuellement, les performances épuratoires ne respectent pas les prescriptions réglementaires (normes de rejet et rendements épuratoires minimaux). La qualité de l'eau traitée n'est pas satisfaisante pour un filtre planté de roseaux à 2 étages (performances médiocres). Le SATESE a conservé les coefficients de la charge polluante déterminés d'après les résultats du contrôle inopiné d'octobre 2018. Les charges polluantes mesurées donnent 170 E.H. en DBO5 et 180 E.H. en NK pour une charge polluante estimée à 178 E.H. pour 237 habitants raccordables (parfaite cohérence des résultats). La station d'épuration est chargée à 72% en pollution. Le scénario SANDRE reste en attente de validation. Une visite du site pour sa validation a été organisée le 05/03/2020.</p> <p>Travaux et études Après plusieurs années de report, le curage des filtres a été effectué en octobre 2019. A cette occasion, les réseaux de distribution aériens des effluents ont été renouvelés au niveau des 2 étages de traitement. Une amélioration des performances épuratoires est attendue. Une quantité de boues de 15,87 t M.S. a été envoyée sur le centre de compostage de Péroy-les-Gombries (60). La notification du marché pour la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal doit intervenir au 1^{er} semestre 2020. Cette étude abordera le problème de la gestion des eaux pluviales.</p>
Mise en service : 12/07/2005 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : D05/011/DDAF	
Arrêté préfectoral boues : D04/063/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 37,5 m ³ /j	
: 15 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,921 km	
Capacité hydraulique TS : 37,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 37,5 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : Douy-la-Ramée

Nombre de raccordables : 237 habitants 178 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 25 m³/j réf. : 2018 mini temps sec : 41 m³/j moyen : 65,1 m³/j

Coefficients de charge Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau Charge NK : 180 E.H. maxi temps sec : 53 m³/j maxi temps de pluie : 119 m³/j

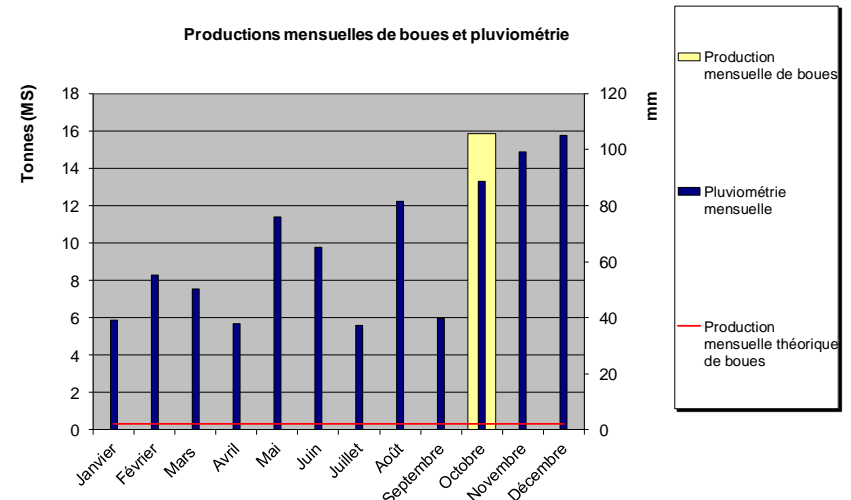
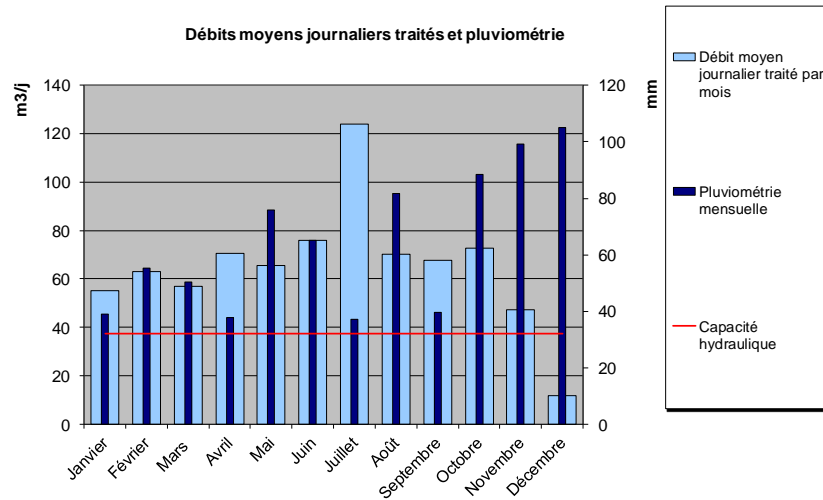
réf. NK : 0,72 date : 10/2018 réf. AESN : 0,66 date : 10/2018 Production annuelle de boues : 15,9 tMS 242 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 12 kwh/j 1,6 kWh/kg DBO5/j Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/02/2019		120			226	230	671	95			95	7,1
	A2+A5+A4	19/02/2019		72			79	58	200	76	65	4,27	80,3	11
Flux amont retenus en kg/j				15			9,4	10	27	2,7				0,31
Flux amont retenus en E.H.				163				170	178	180				182
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				72			79	58	200	76	65	4,3	80,3	11
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				40			65	74,8	70,2	20			15,5	0
Normes de rejet journalières en mg/l								25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l								25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement					50					60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Echouboulains / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037716401000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement collecte des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) et des Eaux Claires Météoriques (ECM) en quantités importantes, occasionnant des surcharges hydrauliques de la station d'épuration. Un enregistrement des temps de by-pass et une estimation des débits surversés en tête de la station d'épuration par le trop-plein du poste de relèvement sont en place depuis août 2018. Par contre, le déversoir d'orage à l'amont du poste n'est pas équipé.</p> <p>Les données caractéristiques de 2019 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 239 jours au-delà du débit de référence de 75 m³/j qui correspond à la capacité hydraulique de la station d'épuration. - Un percentile 95 de 535 m³/j. - 59 jours avec des débits entrants supérieurs à 150 m³/j (double de la capacité hydraulique). <p>Tous les postes de refoulement sont télésurveillés afin de maîtriser au mieux le fonctionnement du réseau d'assainissement.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les résultats de la mesure d'autosurveillance sont conformes aux normes de rejet pour l'eau traitée. Les concentrations de sortie indiquées dans le tableau des résultats d'analyses au verso intègrent le by-pass en tête de la station d'épuration. Ce calcul est plus pénalisant que la réglementation qui prévoit un écrêtement du débit A2 au débit de référence. Pour cette mesure, le débit entrant est même supérieur au débit de référence ; elle est donc hors conditions normales de fonctionnement. La visite SATESE montre ponctuellement un léger dépassement de la norme de rejet en Matières en Suspension (MES). La production annuelle de boues est très insuffisante sur la base des boues évacuées (sans la chaux) avec un ratio de 8 g MS/E.H./j pour un objectif de 60 g MS/E.H./j. Les surcharges hydrauliques régulières de l'installation et la conception peu performante du clarificateur expliquent les pertes de boues avec l'eau traitée. Les boues de la station d'épuration d'Echouboulains sont retraitées sur la station d'épuration de Pamfou avec l'intervention d'une unité mobile de déshydratation. La synthèse de la qualité des boues produites par les 8 stations d'épuration du même secteur (Ex-CCVC) traduit de manière globale leur qualité normale.</p> <p>La charge polluante estimée par la mesure d'autosurveillance en entrée est faible, avec respectivement 185 E.H. en NK et 115 E.H. en DBO5, par rapport à la valeur attendue de 356 E.H. correspondant aux 475 habitants raccordables. Cette mesure a été réalisée par temps de pluie avec un débit traité de 173 m³/j et un by-pass estimé à 376 m³/j.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La reconstruction de la station d'épuration est inscrite au Schéma départemental d'assainissement des eaux usées n°2 (SDASS EU2). Le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) en assainissement prévoit les travaux de reconstruction de la station d'épuration en 2021. Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est en cours de réalisation par le bureau d'études Artelia et la phase 3 doit être engagée. Une campagne complémentaire de mesures 3 points / 5 semaines en nappe haute pour estimer les volumes d'ECP et d'ECM par sous bassin et affiner le dimensionnement des ouvrages va être engagée en 2020. Les précédentes investigations n'ont pas été réalisées à des périodes favorables.</p>
Mise en service : 01/01/1970 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : TH INDUSTRIE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 441 - Art 41, N° M : 1995/519	
Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Vallée Javot	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 75 m ³ /j	
: 30 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,563 km	
Capacité hydraulique TS : 75 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 33%	
Capacité hydraulique TP : 75 m ³ /j (pluie) Unitaire : 67%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE MOBILE + CHAULAGE + SILO SOUPLE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

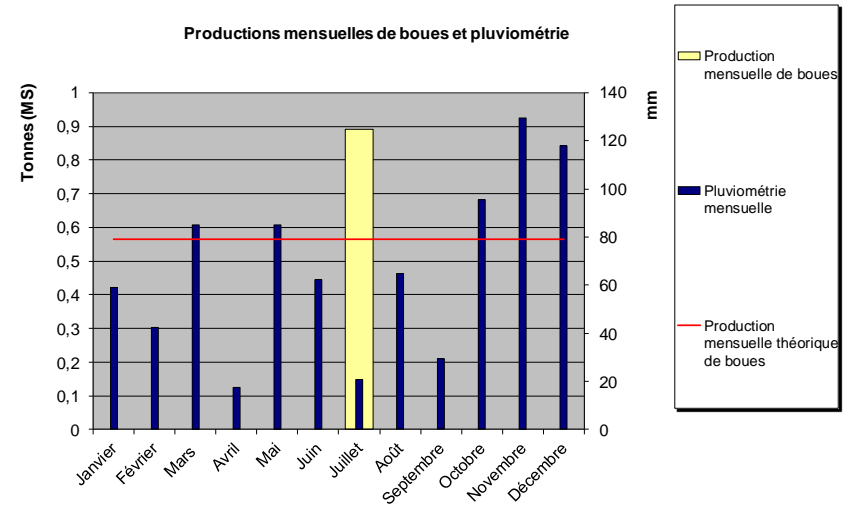
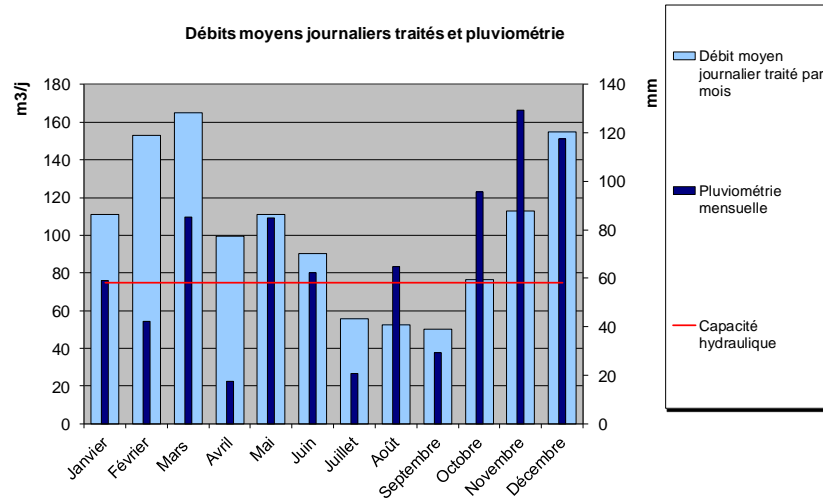
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Echouboulains													
Nombre de raccordables :	475	habitants	356	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	43	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	45	m ³ /j	moyen :	102,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge NK : 313 E.H.		maxi temps sec :	232	m ³ /j	maxi temps de pluie :		236	m ³ /j			
réf. NK :	0,63	date :	03/2017	réf. AESN :	0,59	date :	03/2017	Production annuelle de boues :		0,9	tMS	8	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	51,7	kwh/j	5,2	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	30/01/2019	173	61			39	40	115	16	8,63	3,86	19,8	1,9
	A2+A5+A4	30/01/2019	549	45,9			8	29,3	87,6	14,1	8,63	6,38	17,3	2,72
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/10/2019		246			267	260	815	149			149	11
	A2+A5+A4	03/10/2019		40			11	4	35	5,1	2,8	0,63	5,73	4,5
Flux amont retenus en kg/j				19			24	16	39	4,7				0,5
Flux amont retenus en E.H.				214				267	263	313				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				43			9	17	61	9,6	5,7	3,5	11,5	3,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				54,3			87,7	62,6	59,8	54,2			54,3	29,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Egigny / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037716701000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits mesurés sur ce dispositif sont des moyennes obtenues à partir du temps de fonctionnement des pompes.</p> <p>La capacité hydraulique sur ce dispositif n'est jamais dépassée, ceci grâce à la régulation de débit mise en place, limitant le temps de fonctionnement des pompes notamment lors d'épisodes pluvieux. Durant ces épisodes, le réseau de collecte réagit de par sa nature majoritairement unitaire. Le débit maximal de temps pluie retenu est de 59 m³/j le 7/03/19 (cumul de 31,9 mm sur 4 jours). Il est cohérent avec le débit régulé pouvant être au maximum à 149 m³/j</p> <p>En 2019, les eaux claires parasites permanentes sont moins importantes qu'en 2018 et semblent négligeables, elles sont estimées à 7 m³/j.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif lors du prélèvement ponctuel réalisé par le SATESE en 2019. Aucun bilan 24h n'a eu lieu au cours de cette année, le prochain aura lieu en 2020.</p> <p>La production de boues, sur la base de la quantité de boues extraites, représente 0,7 tonne de MS (4.42 TPB évacuées en centre de compostage à Cerneux/chiffre cohérent), soit 16% de celle théoriquement attendue compte du nombre de raccordable. Ce déficit important est dû à des by-pass sur le réseau de collecte et à des pertes de boues au niveau du clarificateur statique en lien avec un déficit d'extraction (absence d'extraction de Janvier à Juin). L'extraction doit être réalisée à fréquence hebdomadaire. Le niveau de fonctionnement global de ce système d'assainissement est donc insuffisant à la fois en termes de traitement et d'exploitation.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La création d'une nouvelle unité de traitement, qui avait été préconisée dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement n'est pour le moment pas prévue.</p> <p>Au regard de l'âge du dispositif (36 ans) et de l'état du dispositif, très vétuste, cela est cependant à envisager sérieusement. Le SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) préconisait la reconstruction de la station d'épuration : capacité de 300 EH, type filtre planté de roseaux, avec reconversion potentielle à étudier des ouvrages existants en stockage. Il a été conseillé à la commune de faire le point sur son prix de l'eau (part assainissement) et de l'adapter pour anticiper cette opération. Un premier estimatif grossier avait été réalisé suite à la visite SATESE de janvier 2017. La commune ne prévoit pas de lancer les études d'ici les élections municipales. Le SATESE reste à disposition de la commune dans le cadre d'ID 77 pour l'aider à lancer ce projet.</p>
Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : EGLIGNY	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Auxence	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 400 E.H Débit de référence : 80 m ³ /j	
: 24 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,14 km	
Capacité hydraulique TS : 80 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 43%	
Capacité hydraulique TP : 80 m ³ /j (pluie) Unitaire : 57%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : Egligny

Nombre de raccordables : 266 habitants 200 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Oui

Consommation eau assainie : 28 m³/j réf. : 2016 mini temps sec : 31 m³/j moyen : 40,9 m³/j

Coefficients de charge Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau Charge NK : 131 E.H. maxi temps sec : 35 m³/j maxi temps de pluie : 59 m³/j

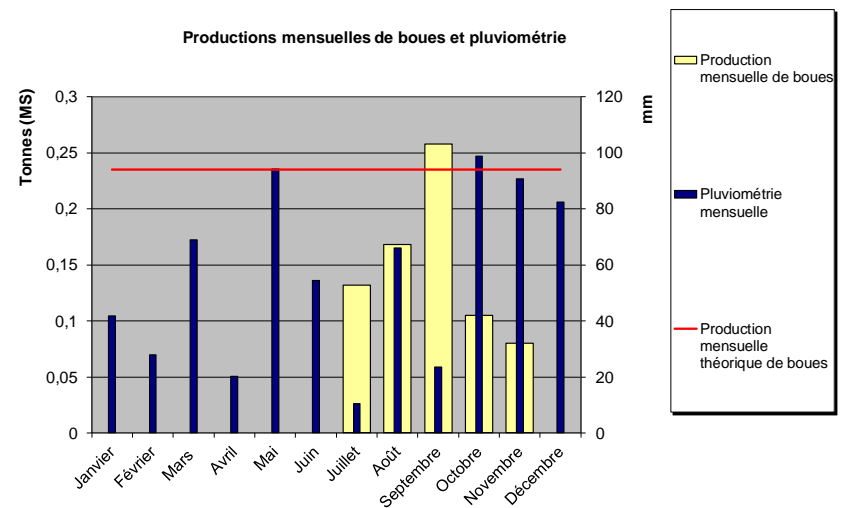
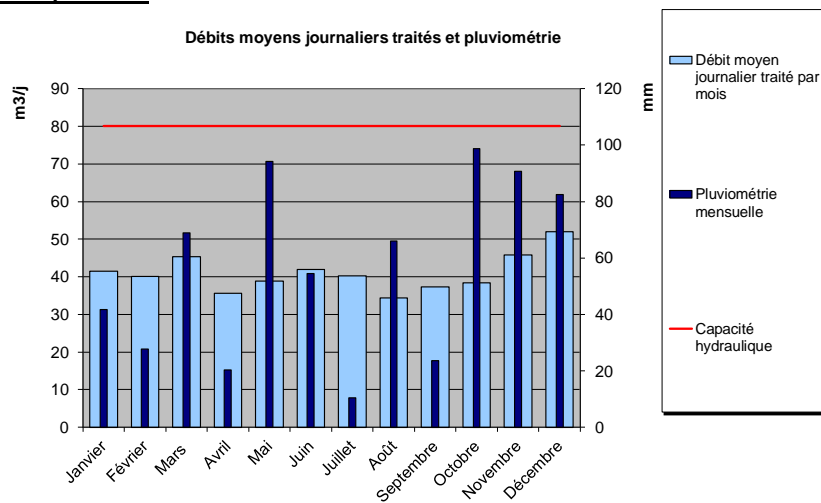
réf. NK : 0,33 date : 06/2017 réf. AESN : 0,25 date : 06/2017 Production annuelle de boues : 0,7 tMS 16 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 30,1 kwh/j 4,8 kWh/kg DBO5/j Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/09/2019		138			122	130	349	72			72	6,6
	A2+A5+A4	04/09/2019		6			8	3	26	3,7	1,9	7,14	10,8	3,7
Flux amont retenus en kg/j				8,4			5,8	6,4	16	2				0,26
Flux amont retenus en E.H.				93				107	108	131				153
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			8	3	26	3,7	1,9	7,1	10,8	3,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,7			93,4	97,7	92,6	94,9			85	43,9
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Egreville / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037716801000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>Une analyse débitmétrique fiable n'est pas réalisable, les valeurs étant incohérentes. Le rapatriement des données du nouveau débitmètre posé en mars 2018 n'est toujours pas opérationnel. Il est totalisé 239 jours de débit inférieur à 80% de la consommation journalière assainie (236 m³/j), dont 50 avec un débit inférieur à 100 m³/j. La vérification du paramétrage et de l'étalonnage du débitmètre, déjà demandé lors du bilan annuel de 2018, devra être réalisée au plus vite.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Malgré la présence des déversoirs d'orage, il est à remarquer l'augmentation notable des débits par temps de pluie (débitmètres non vérifiés). Lors de la mesure d'autosurveillance de février et de la visite SATESE, les normes de rejets de la station d'épuration n'étaient pas respectées.</p> <p>Evènement majeur : 7 février 2019 : Décrochage de la cloison siphonide entraînant des départs de boue (flottant) vers le la lagune d'infiltration. Cette réparation ne peut pas attendre les travaux de la nouvelle installation. Ils doivent être réalisés au plus vite.</p> <p>22 juillet 2019 : Nouvelle panne du pont brosse. Un hydrojecteur a été mis en place jusqu'à sa remise en fonctionnement le 30 octobre, durant cette période le fonctionnement du dispositif n'a pas été satisfaisant (cf. résultats de la visite SATESE réalisée juste avant la remise en fonction du pont brosse). La très faible production de boue (15 gMS/EH/j contre 60 gMS/EH/J attendue) traduit l'élimination insuffisante de la pollution et le fonctionnement médiocre de ce système d'assainissement. Les analyses de boues sur les boues évacuées n'ont pas été transmises au SATESE.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Un projet de nouvelle station d'épuration (Boues activées de 2300 E.H. et 750 m³/j avec un bassin d'orage de 350 m³ et une extension de la filière de traitement des boues est en cours. Sont également prévus des travaux sur le système de collecte (rehausse de déversoirs d'orage et renforcement de la conduite de transfert des eaux usées) et un curage de la lagune d'infiltration existante.</p> <p>Le choix du constructeur a été réalisé au mois de juin 2020, les travaux vont démarrer dans le dernier trimestre une fois les accords de subventions obtenus par la commune. Cette mise aux normes fait partie des 45 priorités du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU 2).</p>
Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : EGREVILLE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Déclaration simplifiée MISE 95023	
Arrêté préfectoral boues : D05/032/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1500 E.H Débit de référence : 375 m ³ /j	
: 90 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 14,15 km	
Capacité hydraulique TS : 375 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 47%	
Capacité hydraulique TP : 375 m ³ /j (pluie) Unitaire : 53%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

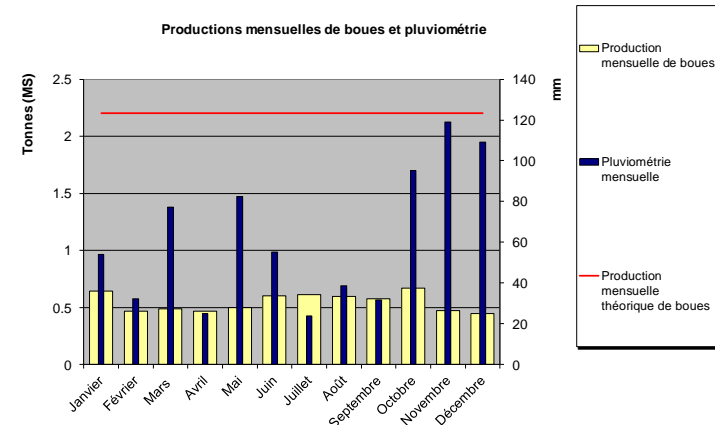
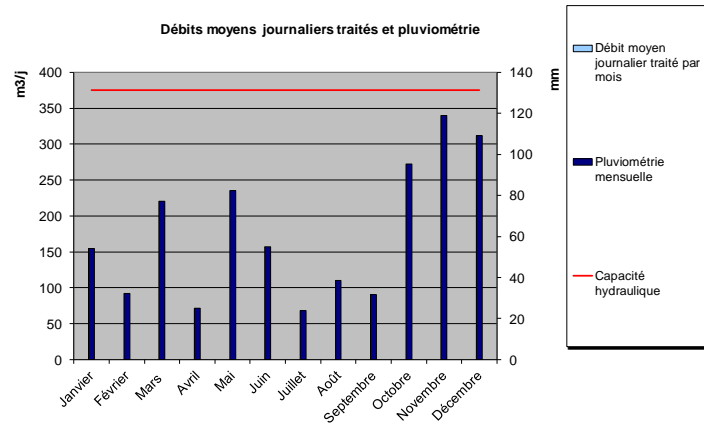
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Egreville													
Nombre de raccordables :	1774	habitants	1330	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	236	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge DBO5 :	1223 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j					
réf. DBO5 :	0,82	date :	04/2016	réf. AESN :	0,79	date :	04/2016	Production annuelle de boues :	6,5	tMS	15	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	201	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/02/2019	148	88			158	170	450	78,3	68,8	0,26	78,3	7
	A2+A5+A4	06/02/2019	148	188			76	6	367	15,1	0,78	37,5	51,9	5,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/10/2019		112			138	150	390	77			77	7,1
	A2+A5+A4	29/10/2019		66			47	36	116	70	66	0,62	70,6	6,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	01/12/2019	268	230			190	180	592	90,5	76,3	0,24	90,5	7,95
	A2+A5+A4	01/12/2019	268	19			14	5	59	10,3	2,61	22,8	32,8	5,4
Flux amont retenus en kg/j				104			65	73	178	22				2,5
Flux amont retenus en E.H.				1156				1223	1183	1467				1471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				91			46	16	181	31,8	23,1	20,3	51,8	5,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				44,3			70,2	89,9	59,6	59,5			35,2	20,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Etrépilly / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037717301000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits fournis correspondent à des relèves hebdomadaires des compteurs horaires des pompes de refoulement situées au niveau de l'ancienne station d'épuration (absence de télésurveillance sur ce site distant). Les tarages des pompes sont à effectuer au moins une fois par an afin de fiabiliser les données débitmétriques (dans l'attente de l'installation d'un débitmètre). Le débit minimum de temps sec de 127 m³/j est sensiblement supérieur à la consommation moyenne d'eau assainie de 79 m³/j (en lien avec la fiabilité des tarages de pompes ?).</p> <p>Le réseau est en théorie entièrement séparatif, mais dans la réalité, l'absence de réseau pluvial dans certains secteurs est la cause de mauvais branchements. Le fonctionnement du réseau est donc, en théorie, sécurisé par la présence d'un bassin d'orage. Cependant, les visites annuelles du SATESE ont permis de constater l'absence d'alimentation de l'ouvrage sur les deux dernières années. Cette anomalie a été résolue après la visite SATESE de mai. Le trop-plein positionné en amont du poste de refoulement (point réglementaire de déversement en tête de la station d'épuration) reste à équiper pour estimer les débits surversés. Le débit maximal de temps de pluie de 292 m³/j est estimé sur la période du 10 au 16/12/2019 avec un cumul pluviométrique de 34,5 mm.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Au regard des résultats de la mesure d'autosurveillance et de ceux de la visite SATESE, la qualité de l'eau traitée respecte largement les normes de rejet. Les rendements épuratoires sont élevés. La production annuelle de boues de 12,2 t MS, exprimée par la quantité de boues évacuée vers la station de Mary-sur-Marne, est stable (12,6 t MS en 2018). Rapportée à l'équivalent habitant, la production journalière de boues est bonne avec 53 g MS/E.H./j pour 60 g attendus. Les résultats de la mesure d'autosurveillance n'ont pas été utilisés pour actualiser les charges polluantes traitées par la station d'épuration. La charge polluante exprimée en DBO5 de 1 050 E.H. est largement supérieure à la charge polluante théorique de 636 E.H. correspondant aux 848 habitants raccordables ; celle déterminée à partir du NK étant plus faible avec 359 E.H. Les concentrations mesurées en entrée, en DBO5 et en DCO, sont élevées par rapport aux autres paramètres. Une visite du site pour la validation du scénario SANDRE a été organisée le 05/03/2020.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La station d'épuration a été équipée de la télésurveillance en septembre 2016 ; ce qui permet d'alerter l'exploitant en cas d'anomalie au niveau des ouvrages de traitement. L'absence de télésurveillance au niveau des trois postes de relevage du réseau d'assainissement entraîne une sécurisation insuffisante du fonctionnement de ce système d'assainissement. Un débitmètre devrait être installé dans le cadre de l'équipement en matériels débitmétriques des petites stations d'épuration de la collectivité. Cette action n'est cependant pas engagée. La notification du marché pour la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal doit intervenir au 1^{er} semestre 2020. Cette étude abordera notamment le problème de la gestion des eaux pluviales.</p>			
Mise en service	: 01/01/1992	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE						
Constructeur	: SABLA						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F641-1995/018_Art 41						
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: La Théroouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Théroouanne						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1000 E.H	Débit de référence	: 265 m ³ /j				
	: 60 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,949 km				
Capacité hydraulique TS	: 200 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 265 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: SILO NON COUVERT						
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

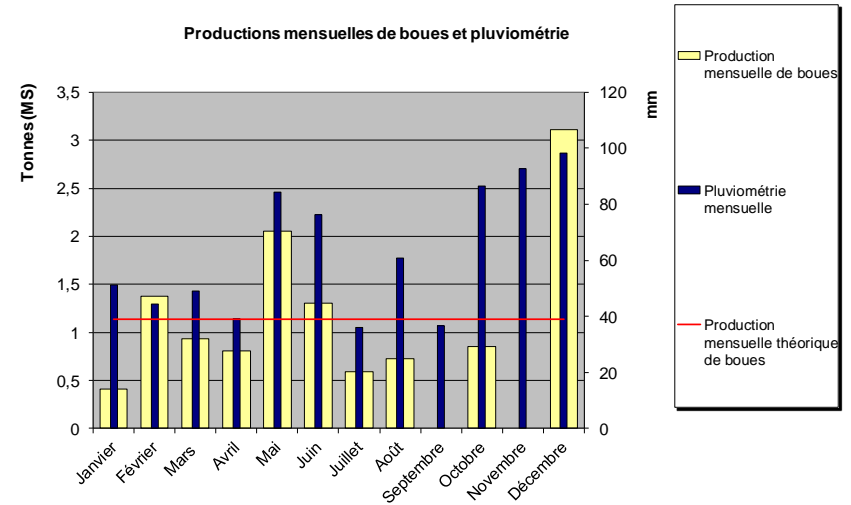
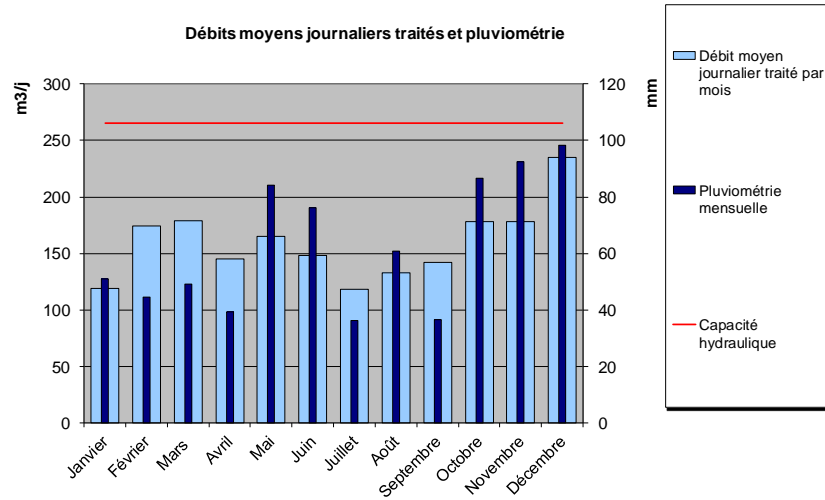
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Etrépilly													
Nombre de raccordables :	848	habitants	636	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	79	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	127	m ³ /j	moyen :	159,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autre		Charge NK :	633 E.H.	maxi temps sec :	155	m ³ /j	maxi temps de pluie :	292	m ³ /j			
réf. NK :	0,63	date :	12/2016	réf. AESN :	0,45	date :	12/2016	Production annuelle de boues :	12,2	tMS	53	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	190	kwh/j	7,1	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/05/2019		232			189	220	505	95			95	9,5
	A2+A5+A4	09/05/2019		6			8	3	24	3,3	1,5		2,2	3,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2019	100	200			495	630	1216	53,8	35	0,24	53,8	15,5
	A2+A5+A4	13/11/2019	100	3,4			6	3	25	4,4	2,91	5,52	9,82	3,66
Flux amont retenus en kg/j				38			25	27	72	9,5				1,1
Flux amont retenus en E.H.				418				450	481	633				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			7	3	24	3,8	2,2	5,5	6	3,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,9			97,4	99,1	96,6	94,2			89,7	67,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Evry-Grégy-sur-Yerres / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037717501000 Ingénieur SATESE : Maxime GABET	<p>Système de collecte</p> <p>Le suivi des surverses au niveau du poste de refoulement (PR) d'Evry-Bas qui reprend le bassin de collecte Evry-Les-Châteaux (Grégy arrivant en gravitaire) donne une estimation de 13 689 m³ de volume by-passés en 2019 (46 jours de déversement et 365 heures qui représente un taux de collecte de la station d'épuration de l'ordre de 93%) selon le bilan annuel du délégataire (système de télésurveillance renouvelé dans l'année). Ces surverses peuvent avoir lieu par temps de pluie mais également par temps sec suite à des bouchages des pompes de ce PR (ex : en mars, juin et août). Pour parfaire la surveillance du bassin de collecte d'Evry-Les-Châteaux, il conviendrait d'équiper le trop-plein situé en amont du bassin d'orage de la tuilerie d'Egrenay et le déversoir d'orage de la Gravelle.</p> <p>Le débit de référence fixé à 1157 m³/j pour 2019 par la police de l'eau (1.93 fois la capacité hydraulique) sur ce dispositif a été dépassé 8 fois en 2019, il est donc cohérent. Les apports d'eaux claires parasites permanentes demeurent très élevés (environ 440 m³/j en 2019) avec une origine très certainement diffuse qui n'est pas cernée (cf. textes des bilans annuels précédents) malgré les recherches menées avant le transfert de la compétence à la Communauté de communes.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Malgré une sollicitation hydraulique significative, le fonctionnement est satisfaisant et la qualité de l'épuration poussée y compris pour les paramètres azotés et phosphorés. On notera 2 non conformités en MES/DCO/DBO₅ lors des bilans d'autosurveillance du 7 mars et du 17 juin en raison de by-pass significatifs au niveau du PR Evry-Bas. Des non-conformités ponctuelles en PT lors du contrôle inopiné en novembre et en octobre sont à noter mais la valeur en moyenne annuelle est acceptable. La station d'épuration est à 70% de charge en pollution avec des flux moyens issus de l'autosurveillance représentatifs de la population raccordables.</p> <p>L'écart entre boues extraites et boues évacuées est significatif cette année (seulement 21.156 TMS évacuées).SUEZ mentionne que cet écart est dû au stockage de boues issues des lits de séchage sous le hangar qui n'ont pas été évacuées ou à une partie stockée dans des géotubes en cours de remplissage. Le SATESE retient la quantité de boues extraites en valeur de référence, elle est satisfaisante ce qui relativise les déficits de collecte au niveau notamment du PR Evry-Bas. Les boues sont évacuées sur la plateforme de compostage du SMAB, les résultats d'analyses réalisées ne révèlent pas de contamination, mais des siccités anormalement faibles et une analyse en ETM manquante.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La trémie du clarificateur et la cloison siphonide à proximité immédiate sont percées et méritent d'être remplacées. Cela peut impliquer des fuites de flottants avec les eaux épurées. Les écarts entre le débit amont et aval demeurent tout particulièrement sur la période de juin à novembre. A contrario de janvier à mai, très peu d'écarts sont à mentionner.</p> <p>Le déplacement du point de rejet des eaux traitées dans l'Yerres n'a toujours pas abouti. Cela permettrait pourtant de palier à l'insuffisance capacitaire de la conduite qui implique une alimentation en eau claire de la lagune de stockage de pollution, dont la capacité de stockage n'est pas disponible au moins sur une période de l'année. A noter que le délégataire indique dans son bilan une dégradation de la membrane d'étanchéité de cet ouvrage.</p> <p>A noter que l'aire de stockage des boues n'est pratiquement plus utilisée (sauf en cas de boues insuffisamment déshydratées dans les géotubes).</p>
Mise en service : 01/01/1999 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 97/DAE/2E/032	
Arrêté préfectoral boues : 97/DAE/2E/032	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 1157 m ³ /j	
: 180 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 13,122 km	
Capacité hydraulique TS : 600 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 86%	
Capacité hydraulique TP : 600 m ³ /j (pluie) Unitaire : 14%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

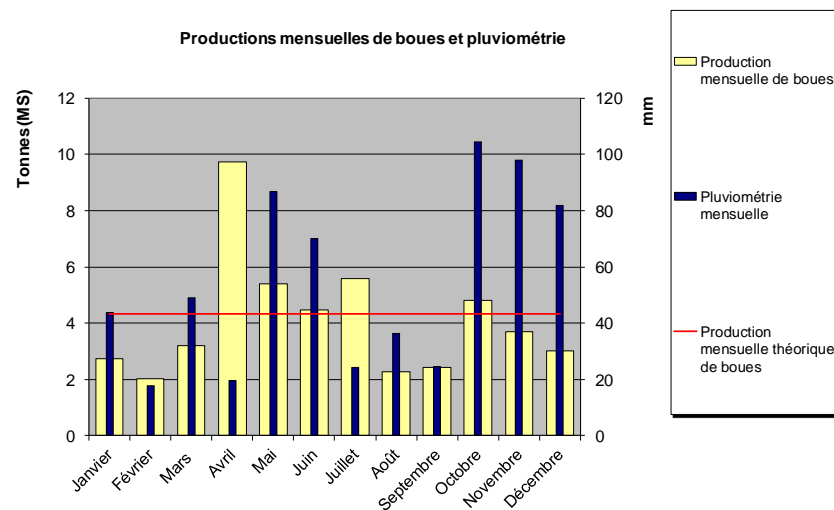
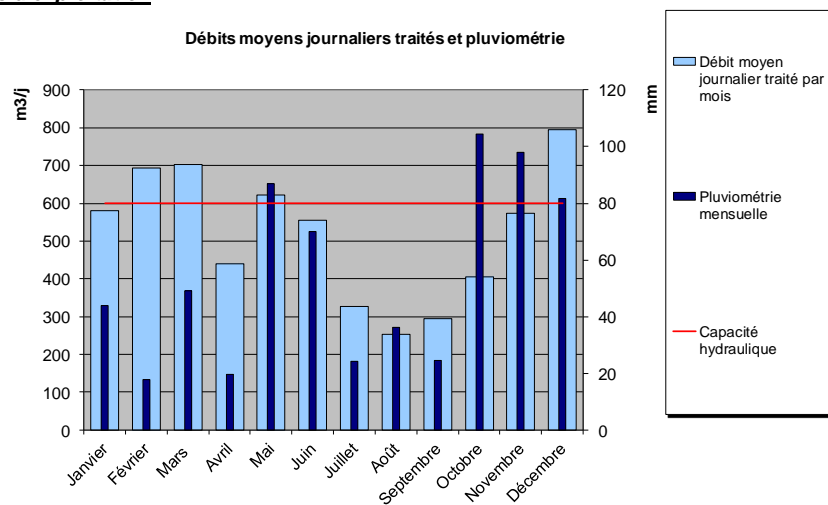
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Evry-Grégy-sur-Yerres													
Nombre de raccordables :	2643	habitants	1982	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	262	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	257	m ³ /j	moyen :	520,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2087	E.H.	maxi temps sec :	700	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1575	m ³ /j			
réf. NK :	0,7	date :	12/2019	réf. AESN :	0,56	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	49,4	tMS	65	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	247,8	kwh/j	3,2	kWh/kg DBO5/j									Traitement P :	Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/11/2019	751	190			121	130	345	45	32	1,83	46,8	5,5
	A2+A5+A4	28/11/2019	751	6,3			4	3	15	2,3	1,3	2,24	4,5	2,4
Flux amont retenus en kg/j				161			80	86	231	31				3,1
Flux amont retenus en E.H.				1787				1427	1541	2087				1824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				15			4	11	40	1,5	0,6	8,9	10,2	1,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,6			95,9	91,4	87,6	97,2			80,2	78,9
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	5				2
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	50	5				2
Normes de rejet annuelles en rendement					95			95	93	90				80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Favières / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037717702000 Ingénieur SATESE : Maxime GABET	<p>Système de collecte</p> <p>Il y a peu d'eaux claires parasites permanentes sur ce système de collecte ce qui est un point positif. Le point faible se situe principalement au niveau de la vidange du bassin d'orage. Le délégataire a réalisé plusieurs opérations de maintenance de la vanne de restitution dans la lignée des défauts de vidange diagnostiqués les années passées. Le souci a été résolu en septembre mais cet équipement doit être surveillé de façon hebdomadaire et notamment après des épisodes pluvieux. Concernant le suivi du trop-plein du poste de refoulement terminal (point SANDRE A2) qui est équipé depuis avril 2018, le volume déversé en 2019 est très faible (estimé à 38 m³ pour 14 jours de déversement).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration est correctement dimensionnée hydrauliquement, comme en 2018, aucun dépassement du débit de référence n'est à mentionner en 2019. Le niveau de traitement est tout à fait satisfaisant à l'image des résultats obtenus lors des visites SATESE et des 2 bilans d'autosurveillance. La production de boues extraites est parfaitement régulière (extraction en automatique depuis le bassin d'aération parfaitement calibrée) et cohérente. Elle confirme l'excellente épuration et le bon taux de collecte par temps sec et par temps de pluie de ce système d'assainissement. Rappelons que le traitement du phosphore n'est pas requis par l'arrêté préfectoral sur la période allant du 1er novembre au 30 avril. Les résultats des mesures d'autosurveillance donnent des charges polluantes qui présentent un écart très important et qui ne sont pas représentatifs de la charge attendue, la question de leur représentativité se pose.</p> <p>Le fonctionnement de la filière de traitement des boues donne satisfaction, un premier curage des lits à macrophytes 1 et 2 sera très certainement à réaliser à compter de l'automne 2020.</p> <p>La ZRV constitue une contrainte hydraulique aval qui peut influencer sur la qualité de la mesure du débit d'eau traitée à certaines périodes de l'année. Ainsi, il a été convenu avec SUEZ de by-passer la ZRV en période de hautes eaux sur la période : novembre à mars/avril. L'alternance d'alimentation de ce type de zone est un principe recommandé par les dernières études publiées sur le sujet, même si dans le cas présent le risque de colmatage est très faible à l'aval d'un procédé de traitement comme celui de Favières (teneur en MES très faible au rejet). Malgré le by-pass, des écarts significatifs existent entre la mesure de débit d'eaux brutes et d'eaux traitées et ceci y compris lorsque la ZRV est by-passée (exemple sur les mois de novembre et décembre par exemple).</p> <p>Travaux et études</p> <p>La problématique de fonctionnement niveau dégrilleur électromécanique (bouchages réguliers anormaux) a été résolue en fin d'année avec le remplacement du motoréducteur notamment. A noter que le contrat de DSP assainissement a été reconduit avec SUEZ au 1er avril 2020 pour une durée de 8 ans.</p>
Mise en service : 06/02/2014 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : FAVIERES	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F479/MISE2009/005	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Marsange	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 750 E.H Débit de référence : 513 m ³ /j	
: 45 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,309 km	
Capacité hydraulique TS : 142 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 18%	
Capacité hydraulique TP : 513 m ³ /j (pluie) Unitaire : 82%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : Favières (hors hameau de la Route raccordé sur le système d'assainissement de Villeneuve-Saint-Denis)

Nombre de raccordables :	796	habitants	597	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	82	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	70	m ³ /j	moyen :	129,6	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge NK :	600 E.H.	maxi temps sec :	93	m ³ /j	maxi temps de pluie :	319	m ³ /j		
réf. NK :	0,8	date :	10/2017	réf. AESN :	0,64	date :	10/2017	Production annuelle de boues :	13,4	tMS	61	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	135,9	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/03/2019		308			199	230	533	118			118	9,9
	A2+A5+A4	14/03/2019		5			7	3	23	5,2	3,7	1,28	6,48	3,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	27/03/2019	92	263			110	117	317	41,7	32,9		41,7	4,08
	A2+A5+A4	27/03/2019	97	2,65			4	3	14,4	0,84	0,39	1,28	2,1	0,25
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	15/10/2019	274	816			967	847	3140	108	65,1		108	15,7
	A2+A5+A4	15/10/2019	317	2,33			5	3	19,7	3,4	1,72	0,57	3,96	0,61
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/11/2019		112			229	290	563	133			133	11
	A2+A5+A4	20/11/2019		4			7	3	22	6,5	5	0,68	7,18	0,89
Flux amont retenus en kg/j				39			29	32	82	9				1
Flux amont retenus en E.H.				430				538	545	600				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3			6	3	20	4	2,7	1	4,9	1,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			97,2	98,6	96,6	96,2			94,9	87,4
Normes de rejet journalières en mg/l					35/35/35			25/25/25	90/90/90	10/10/10			15/15/15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35/35/35			25/25/25	90/90/90	10/10/10			15/15/15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90/90/90			70/70/70	75/75/75	70/70/70			70/70/70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Féricy / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037717901000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement séparatif collecte par temps de pluie une quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM). Le débit maximal de temps de pluie retenu est de 233 m³/j le 12/05/2019 pour une pluviométrie cumulée de 64 mm sur 6 jours (phénomène de ressuyage observé). Le réseau d'eaux pluviales ne représente que 50% du linéaire du réseau d'eaux usées ; ce qui pourrait expliquer la présence de branchements non conformes (à contrôler dans les rues concernées). Néanmoins, les mauvais branchements ne sont pas la seule cause des débits élevés observés par temps de pluie (infiltration d'eaux pluviales également). La valeur maximale de 917 m³/j enregistrée le 16/06/2019 a été écartée de l'analyse, car les débits des jours d'avant et d'après sont respectivement de 100 et 126 m³/j, et les dernières pluies d'un cumul de 27,7 mm ont eu lieu les 13 et 14/06/2019. Le débit maximum de temps sec de 90 m³/j pour une consommation moyenne d'eau assainie de 60 m³/j montre également que le réseau d'eaux usées présente des défauts d'étanchéité.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée est bonne sur l'ensemble des prélèvements réalisés et les rendements épuratoires sont élevés. Par contre, la production de boues (boues évacuées sans la chaux) qui traduit l'élimination de la pollution est très insuffisante (en nette diminution depuis 2017), avec un ratio de seulement 16 g MS/E.H./j pour une valeur optimale de 60 g. Les boues de la station d'épuration de Féricy sont retraitées sur la station d'épuration de Machault lors de l'intervention de l'unité mobile de déshydratation. Les silos souples ne pourraient pas être vidés complètement en raison de la compacité des anciennes boues ; ce point est à solutionner à l'occasion de la prochaine vidange. Dans le cas contraire, il faudra renouveler les silos souples pour disposer d'une capacité de stockage suffisante ou transférer les boues plus régulièrement sur la station d'épuration de Machault. La mise en service prochaine de la nouvelle station d'épuration intercommunale de PAMAVAL (Pamfou, Machault et Valence-en-Brie) qui sera équipée d'une centrifugeuse apportera une solution. Le suivi de l'exploitant montre une concentration en boues variant de 4,4 à 6,9 g/l ; celle-ci est à maintenir autour de 4 g/l par des extractions de boues plus régulières. La synthèse de la qualité des boues produites par les 8 stations d'épuration du même secteur (Ex-CCVC) traduit de manière globale leur qualité normale. Le SATESE a actualisé les coefficients de la charge polluante à partir des résultats de la mesure d'autosurveillance de mai. Cette dernière est représentative ; elle donne 380 E.H. en NK pour 541 habitants raccordables ou 406 E.H. La station d'épuration est chargée à 40% environ en pollution.</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'état du génie civil est inquiétant. La sécheresse provoque vraisemblablement des retraits au niveau du sol. La fissure, présente depuis plusieurs années (et réparée à plusieurs reprises) sur le bassin d'aération, est préoccupante pour la pérennité de l'ouvrage. Le muret retenant le terrain sur lequel sont placés les silos souples de stockage des boues est également fissuré. Un expert en génie civil devait se rendre sur le site le 23/10/2018 ; le SATESE n'a pas eu de retour sur cette expertise.</p>
Mise en service : 01/01/1976 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : SERTED	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 441 - Art 41, N° M: 1995/166	
Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Vallée Javot	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 150 m ³ /j	
: 60 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,138 km	
Capacité hydraulique TS : 150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE MOBILE + CHAULAGE + SILO SOUPLE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

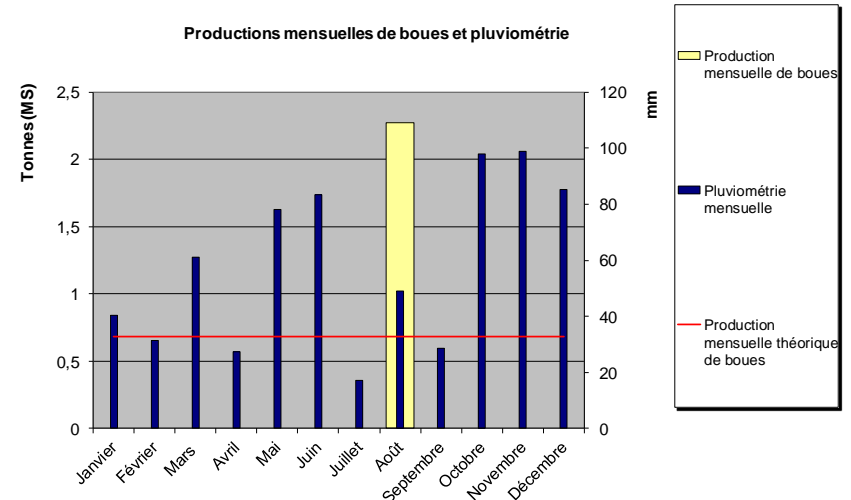
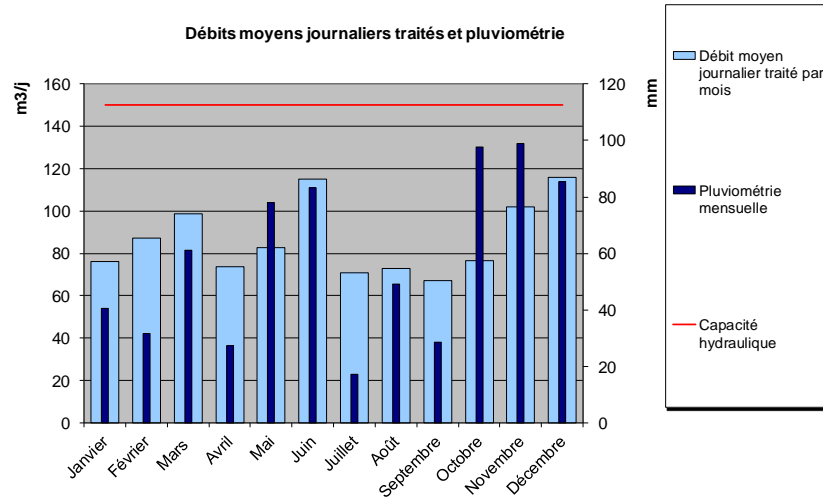
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Féricy													
Nombre de raccordables :	541	habitants	406	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	60	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	51	m ³ /j	moyen :	86,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	380 E.H.	maxi temps sec :	90	m ³ /j	maxi temps de pluie :	233	m ³ /j			
réf. NK :	0,38	date :	05/2019	réf. AESN :	0,24	date :	05/2019	Production annuelle de boues :	2,3	tMS	16	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	59,6	kwh/j	4,2	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	22/05/2019	65	260			238	220	750	88	64,2	0,81	88,8	9,9
	A2+A5+A4	22/05/2019	65	5			6	3	26	2,9	1,2	0,74	3,63	2,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/08/2019		374			346	370	992	95			95	11
	A2+A5+A4	20/08/2019		4			7	3	23	1,6	0,18	3,65	5,25	7,2
Flux amont retenus en kg/j				17			15	14	49	5,7				0,6
Flux amont retenus en E.H.				188				238	325	380				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			7	3	24	2,2	0,7	2,2	4,4	5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			97,6	98,9	97,1	97,5			95,2	53,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Flagy / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037718401000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1984 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : FLAGY Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Déclaration simplifiée MISE 95024 Arrêté préfectoral boues : D02/010/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Orvanne Rivière 2 : Loing Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte L'analyse du comportement du réseau d'assainissement est possible à partir des données débitmétriques fiables du débitmètre électromagnétique placé sur l'alimentation en eaux usées de la station d'épuration. Les données mettent en évidence la sensibilité du réseau d'assainissement à l'intrusion d'eaux pluviales. Cette situation est la conséquence de la non-conformité de branchements, état de fait relevé lors du Schéma Directeur d'Assainissement élaboré en 2006. Le réseau d'assainissement est peu sujet à la collecte d'eaux claires d'infiltration en période de nappe haute (mars). L'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement a conduit en 2019, à 56 jours de dépassements de la capacité hydraulique de la station d'épuration, soit 15% du temps. La fiabilisation de la collecte des eaux usées est assurée, depuis début 2019, par la mise en place de la télésurveillance des deux postes situés sur le réseau (Route de St-Ange-Le-Vieil et Moulin-Billard) équipés de trop-pleins. Aucun incident de déversement des eaux usées en ces points n'a été relevé en 2019.</p> <p>Station d'épuration La qualité des eaux rejetées observée lors, des visites du SATESE d'une part, et de la mesure d'autosurveillance d'autre part, a toujours été satisfaisante. Il est à noter toutefois que la station d'épuration fonctionnait alors à des débits compatibles avec le débit nominal (absence de surcharge hydraulique). L'analyse des performances globales de la station sur l'année, rendue possible à partir du ratio de production de boues ramené à l'équivalent-habitant, conduit, en revanche, à considérer que l'efficacité du système d'assainissement sur l'année, est faible (40% seulement). Cette situation est le résultat de pertes de boues avec les eaux épurées. Ces dernières sont la conséquence des surcharges hydrauliques observées par temps de pluie, de la conception obsolète du clarificateur (ouvrage statique, cylindro-conique), et aussi de la filière de traitement des boues par lits de séchage qui peut s'avérer contraignante (fréquence de ramassage des boues, difficulté de séchage suivant les saisons...).</p> <p>Dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire, un bilan a été réalisé en juillet, période non représentative d'une activité normale (vacances d'été). Les charges polluantes mesurées sont inférieures à la charge polluantes attendue au regard de la population. La réactualisation des coefficients de remplissage de la station d'épuration a donc été effectuée à partir de la population raccordable. Ces données rendent compte de la proche saturation de la station sur le plan de la pollution.</p> <p>Travaux et études Le projet de reconstruction de la station d'épuration a été lancé début 2019 par le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (bureau d'études SCE). Les études ont montré la nécessité d'acquisition d'une parcelle de 950 m² sur le périmètre de l'Espace Naturel sensible (ENS) départemental. Les procédures d'acquisition sont en cours entre le Département et la commune. Elles seront finalisées au 2^{ème} semestre 2020. Des travaux de réhabilitation de certains tronçons du réseau d'assainissement sont également prévus dans le cadre de l'opération.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 75 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,532 km Capacité hydraulique TS : 75 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 75 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

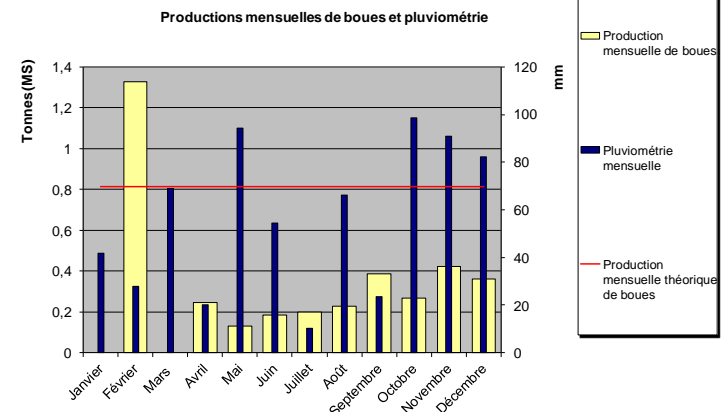
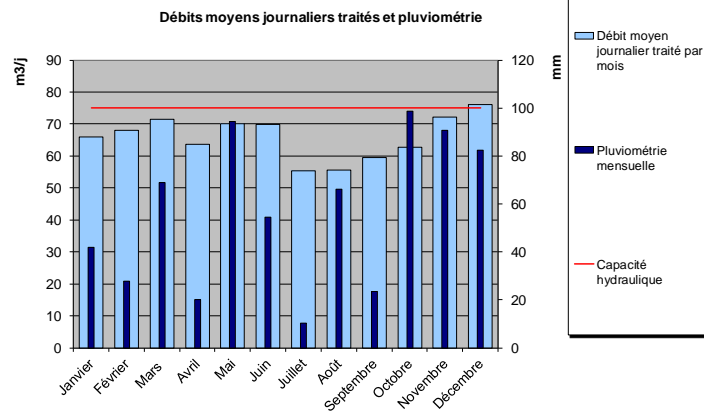
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Flagy													
Nombre de raccordables :	604	habitants	453	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	60	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	57	m ³ /j	moyen :	65,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	453 E.H.	maxi temps sec :	65	m ³ /j	maxi temps de pluie :	149	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,91	date :	12/2018	réf. AESN :	0,89	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	3,7	tMS	23	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	76	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/05/2019		316			402	420	1170	95			95	11
	A2+A5+A4	02/05/2019		4			10	3	34	5,7	4	0,65	6,35	4,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/07/2019	29	184			237	270	644	96,6	85,8	0,24	96,6	9,52
	A2+A5+A4	16/07/2019	29	2,2			7	3	28	6,5	0,9	1,11	7,6	4,09
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/09/2019		692			240	280	641	129			129	11
	A2+A5+A4	30/09/2019		5			10	3	32	4,4	2,8	8,01	12,4	6,4
Flux amont retenus en kg/j				41			24	27	68	6,8				0,77
Flux amont retenus en E.H.				453				453	453	453				453
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			9	3	31	5,5	2,6	3,3	8,8	5,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,9			96,9	99	95,9	94,6			91,9	51,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Fleury-en-Bière / SAINT-MARTIN-EN-BIERE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037742501000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1992 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS Constructeur : DEGREMONT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : 91/DDAF/HY/354 Arrêté préfectoral boues : D03/001/DDAF	<p>Système de collecte Jusqu'à présent, il n'a jamais été relevé d'anomalies vis-à-vis de la collecte des eaux claires d'infiltration, même lors de périodes hivernales particulièrement humides. En revanche, cette année, l'écart entre les débits observés en nappe haute (février) et ceux constatés en nappe basse (septembre), laisse supposer l'apport d'eaux claires d'infiltration à raison d'environ 23 m³/j, soit 25% des débits collectés en période de nappe haute, sous réserve de l'absence de dérive de la sonde débitométrique entre le printemps et l'automne. Depuis toujours, il est mis en évidence des anomalies de collecte des eaux pluviales. Cependant, du fait du dimensionnement confortable du clarificateur d'une part, et de la sous-charge actuelle du dispositif d'autre part, aucun dépassement du débit nominal de la station d'épuration n'est observé, même lors d'évènements pluvieux de très forte intensité. Il existe même une marge substantielle. Les quelques débits anormalement bas (10 jours sur l'année) sont le résultat de bouchages du système de refoulement des eaux usées vers la station d'épuration (système DIP). Dans ce cas, la bêche de stockage située au droit du poste de refoulement fait son office et évite tout déversement dans le milieu naturel, en attendant l'intervention de l'exploitant prévenu par la télésurveillance.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Rebais(RUISSEAU)(R92-F4483000) Ru (ou autre) : Rebais Rivière 1 : Rivière 2 : Ecole Fleuve : SEINE</p>	
<p>Caractéristiques techniques Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 210 m³/j : 72 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 7,011 km Capacité hydraulique TS : 210 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 210 m³/j (pluie) Unitaire : 0% File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : SILO NON COUVERT Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Station d'épuration Les performances de la station d'épuration sont toujours satisfaisantes. Il a été toutefois relevé lors de la visite du SATESE en avril 2019, une dégradation du traitement surtout marquée au niveau de l'azote. Cette situation a été considérée comme exceptionnelle (augmentation subite des températures extérieures, sans adaptation des réglages de l'aération). Le traitement du phosphore non demandé réglementairement avait été choisi par la commune il y a plus de 20 ans. Assuré par voie physico-chimique, il présente, outre le gain vis-à-vis du milieu naturel, l'avantage de favoriser la décantation des boues. Les flux de pollution mesurés à l'entrée de la station dans le cadre de l'autosurveillance sont cette année, passés du simple au double, pour les paramètres MES, DBO₅ et DCO. C'est soit le résultat d'un autocurage des canalisations par temps de pluie (mais pluie faible lors de la mesure du 19/12/2019), soit un positionnement mal adapté de la crépine, au niveau du dégrilleur (hypothèse à privilégier). C'est pour cela que seule la mesure de février a été retenue pour la réactualisation des coefficients de remplissage. Ces coefficients sont en adéquation avec la population raccordable (station chargée à 42%). Les boues recyclées localement en agriculture sont de très bonne qualité. La quantité évacuée inscrite dans le registre d'épandage présente cette année une siccité cohérente avec celle attendue (2.25% pour 2,5% environ). En revanche, elle est très inférieure à celle extraite du clarificateur (écart de près de 50%), qui elle est plutôt cohérente par rapport à la pollution raccordable de 532 EH (prise en compte de la surproduction liée au traitement du Phosphore par voie physico-chimique). La production des boues calculée à partir des boues extraites du clarificateur est toutefois vraisemblablement surestimée sur septembre, novembre et décembre : il est observé en effet des concentrations des boues extraites anormalement élevées, sur ces périodes.</p> <p>Travaux et études Un nouveau contrat de délégation de services publics a pris effet au bénéfice de la SAUR, le 01/05/2019. Avant la fin de son contrat, VEOLIA Eau a remplacé l'aéroflot du dégraisseur, ainsi que le motoréducteur du racleur des graisses de ce même ouvrage.</p>

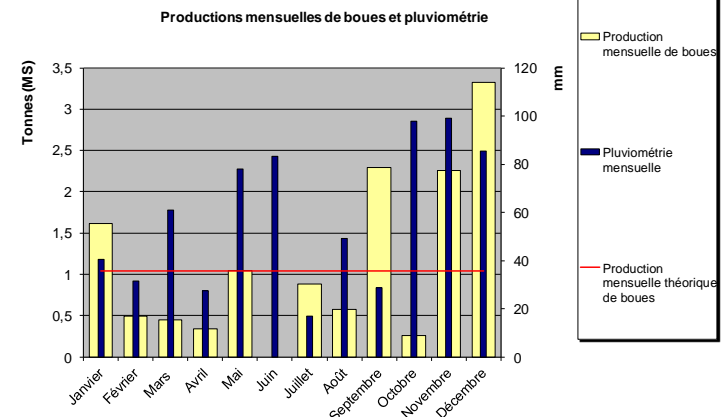
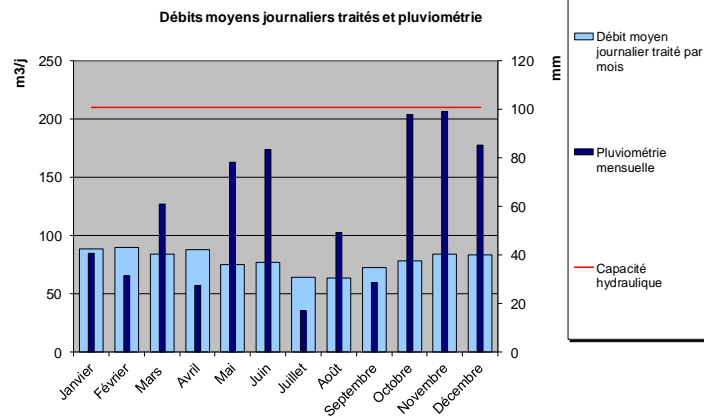
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Martin-en-Bière													
Nombre de raccordables :	709	habitants	532	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	108	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	68	m ³ /j	moyen :	79	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	505 E.H.	maxi temps sec :	91	m ³ /j	maxi temps de pluie :	125	m ³ /j				
réf. NK :	0,42	date :	02/2019	réf. AESN :	0,26	date :	02/2019	Production annuelle de boues :	13,5	tMS	74	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	137,2	kwh/j	6,7	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/02/2019	87	254			237	240	706	87	65,2	0,88	87,9	9,4
	A2+A5+A4	14/02/2019	87	8			6	3	26	1,7	0,2	19,6	21	0,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2019		680			502	570	1370	139			139	17
	A2+A5+A4	24/04/2019		33			28	26	62	44	43	0,71	44,7	1,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/12/2019	81	704			510	460	1630	109	66,4	0,24	109	11,8
	A2+A5+A4	19/12/2019	81	4,2			6	5	22	3,1	0,6	10,9	13,8	2,36
Flux amont retenus en kg/j				22			21	21	61	7,6				0,82
Flux amont retenus en E.H.				244				350	407	505				482
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15			14	11	37	16,3	14,6	10,4	26,5	1,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,1			96,8	97,7	96,8	87,8			77,1	87,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Fontains / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037719001000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte Ce dispositif ne dispose pas d'équipement de mesure de débit. Les débits sont estimés à partir du temps de fonctionnement de la pompe de relevage P1 (P2 étant HS depuis 2018). Il existe cependant des valeurs incohérentes (bouchages potentiels, erreurs de relève...) qui peuvent difficilement être interprétées en l'absence d'un cahier d'exploitation complété rigoureusement : incohérence de certaines dates et des valeurs du compteur, et par ailleurs le dernier tarage de la pompe est trop ancien : 42 m3/h en 2010. Cette situation ne permet donc pas d'analyser le comportement hydraulique du réseau.</p> <p>Station d'épuration L'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, n'impose aucune mesure d'autosurveillance pour les dispositifs de capacité inférieure ou égale 200 EH. Le fonctionnement n'est pas satisfaisant, (une seule analyse sur le rejet en 2019, pas de rejet lors de la deuxième visite : station en By-Pass total). La valeur rédhitoire en MES (85 mg/l) a été dépassée lors de la visite SATESE du 09 janvier 2019.</p> <p>Le dispositif est quasiment à pleine charge polluante. De plus, l'unique lagune d'aération est insuffisante pour assurer un traitement poussé des eaux usées (temps de séjour trop faible). Enfin ce temps de séjour est encore davantage réduit en raison du comblement de la lagune, qui nécessite un curage (aucun curage n'a été réalisé sur ce dispositif depuis sa mise en eau en 1979). Cette situation favorise les départs de pollution partiellement traitée et de boues, par temps de pluie et par temps-sec, vers le ru des Vieilles Vignes.</p> <p>L'actualisation des coefficients de charge polluante et hydraulique du dispositif est estimée à partir du nombre de raccordables, faute de mesure représentative. Cette approche reste faible en dehors des situations de by-pass.</p> <p>Travaux et études Les projets en cours sur le système d'assainissement de Fontains sont la réhabilitation du réseau de collecte et la reconstruction de la station d'épuration sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'étude Test Ingénierie. La réhabilitation du réseau d'eaux usées s'est finalisée en 2017. Elle consistait à du remplacement sur 410 ml par un collecteur de même diamètre en fonte (dépose-pose) (rue de Trévois et rue des Forts) et par du chemisage continu sur 98 ml (Rue de la Grelotterie et rue des Forts). La mission du maître d'œuvre incluait également la mise aux normes du raccordement des habitations au réseau avec pilotage sous maîtrise d'ouvrage publique. Les travaux en domaine privé permettront également de diminuer les apports d'eaux claires dans le réseau d'eaux usées de la commune. Ces travaux devraient débiter dans le courant du derier trimestre 2020. Concernant la mission de Maîtrise d'œuvre du bureau d'études Test Ingénierie pour le volet station d'épuration, elle a été stoppée pour cause de procédure d'expropriation (terrain d'implantation des futurs ouvrages). Un rendez-vous est programmé en juillet 2020 pour faire le point avec les nouveaux élus et relancer l'opération. Le récépissé de déclaration datant de 2013 sera très certainement à actualiser ou à confirmer. Il était prévu un filtre planté de roseaux de 220 EH pour 88 m3/j (dont 32 m3/j en ECM et 23 m3/j en ECPP) avec une zone de rejet végétalisée pour compenser les impacts sur une zone humide.</p> <p>L'étude bathymétrique a été réalisée en novembre 2019. La commune est en attente d'un devis demandé à Véolia pour la réalisation du curage. L'opération est inscrite au budget 2020 de la commune.</p>
Mise en service : 01/01/1979 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : FONTAINS	
Exploitant : FONTAINS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)	
Ru (ou autre) : Vieilles Vignes	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 150 E.H Débit de référence : 30 m ³ /j	
: 9 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,85 km	
Capacité hydraulique TS : 30 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 30 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : LAGUNAGE AÉRÉ	
File boues : BASSIN	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

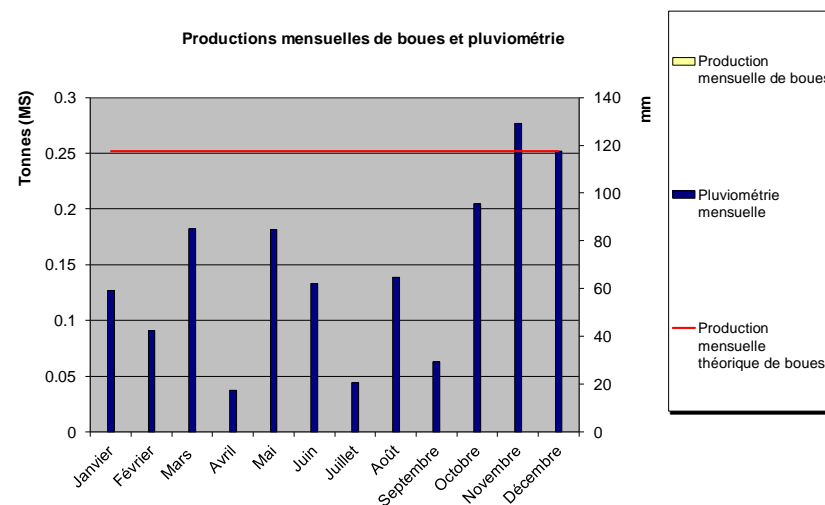
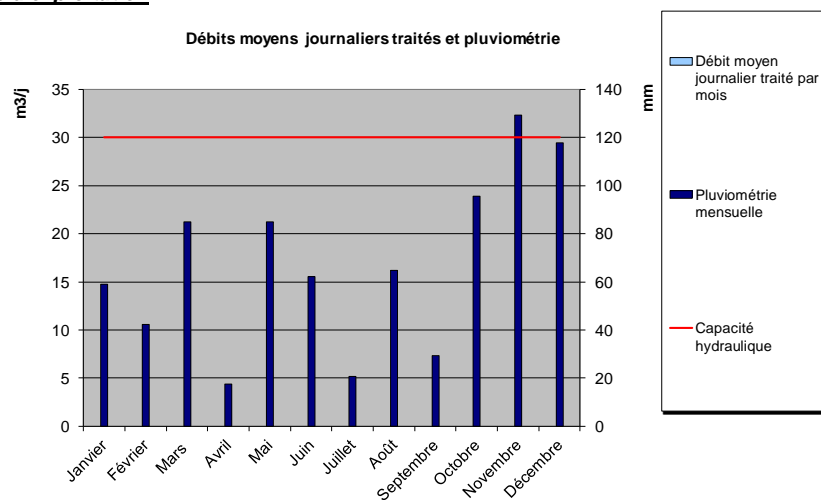
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Fontains													
Nombre de raccordables :	186	habitants	140	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	22	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	140 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j						
réf. DBO5 :	0,93	date :	12/2019	réf. AESN :	0,93	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Traitement P :		Non							

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/01/2019		584			307	380	776	119			119	14
	A2+A5+A4	09/01/2019		94			114	76	302	76	55	0,63	76,6	7,8
Flux amont retenus en kg/j				13			7,8	8,4	21	2,1				0,24
Flux amont retenus en E.H.				140				140	140	140				141
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				94			114	76	302	76	55	0,6	76,6	7,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				83,9			62,9	80	61,1	36,1			35,6	44,3
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en rendement				50	60	60								

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Fontenailles / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037719101000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>L'autosurveillance montre une forte influence des débits en fonction de la pluviométrie, en raison de la nature majoritairement unitaire (83%) du réseau de collecte. En 2019, les eaux claires parasites permanentes sont en quantité raisonnable (40 m³/j). Le débit maximum collecté par le réseau est de 944 m³/j.</p> <p>En 2019, sur 92 738 m³ collectés, 85% a été pris en charge par la station d'épuration et 15% a été by-passé en tête de station (A2), dont 70% au niveau du déversoir d'orage situé route de Grandpuits et 30% au niveau du trop-plein du bassin d'orage (240 m³). Il y a eu 96 jours de by-pass, dont seulement 4 jours par temps-sec (375 m³). Une précision journalière des données d'autosurveillance pour les différents débits (by-pass, eaux brutes, eaux traitées, extraction, recirculation...) est nécessaire pour affiner le diagnostic hydraulique et mieux analyser les phénomènes de by-pass dont les premiers résultats posent questions.</p> <p>A noter que jusqu'au 22 octobre, une planche était coincée au niveau du déversoir pouvant favoriser les surverses et/ou une surestimation de celles-ci. On observe effectivement par la suite une baisse des by-pass au niveau de celui-ci. En décembre, bien que le cumul pluviométrique ait été le plus important, c'est le 3ème mois avec le moins de by-pass (seulement 298 m³ by-passés) et le mois avec le plus de volumes traités (15 396 m³). Par ailleurs, le 27/12/19, la station d'épuration a pu gérer 730 m³/j sans by-pass. Cela correspond au volume maximal journalier, qui peut être traité par le dispositif.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>2 mesures d'autosurveillance et 1 mesure d'efficacité SATESE ont été réalisées. Le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral était largement respecté.</p> <p>Les charges en pollution mesurées par l'exploitant présentaient une charge azotée par temps de pluie anormalement élevée (1 021 à 1 279 EH en NTK). La mesure SATESE, réalisée par temps-sec, est plus cohérente avec la charge attendue, bien qu'un peu faible (473 EH), compte tenu du nombre de raccordables. Le coefficient de charge du dispositif est donc basé sur une estimation du nombre de raccordables.</p> <p>La quantité de boues extraite vers les 6 lits à macrophytes a été de 12,9 tonnes de MS, soit 83% de celle attendue compte tenu du nombre de raccordables, ce qui est cohérent avec la part de volume pris en charge par le dispositif (85%).</p> <p>Après 1 an de fonctionnement le développement des roseaux est insuffisant sur certains lits à macrophytes, par ailleurs l'accumulation " d'eau " (siccité trop faible de la boue sur certains) est anormale et doit être surveillée de près pour en trouver l'origine rapidement.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le programme de travaux du précédent SDA a été entièrement finalisé en 2018 : la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le bourg (rues de Glatigny, Leclerc, Maison Blanche, RD 408 et route de Grandpuits), la recalibration de 3 des 4 déversoirs d'orage, la création d'une nouvelle station d'épuration de 1100 EH, et le raccordement du hameau du Jarrier (10 habitations, une seule habitation, implantée à l'extrême Sud-Est du hameau restera en assainissement non-collectif) à la lagune du hameau du Jarrier sur la commune de Saint-Ouen-en-Brie.</p>
Mise en service : 16/10/2018 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : FONTENAILLES	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : FF44 N° MISE 2016/21	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1100 E.H Débit de référence : 470 m ³ /j	
: 66 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,62 km	
Capacité hydraulique TS : 180 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 18%	
Capacité hydraulique TP : 470 m ³ /j (pluie) Unitaire : 82%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

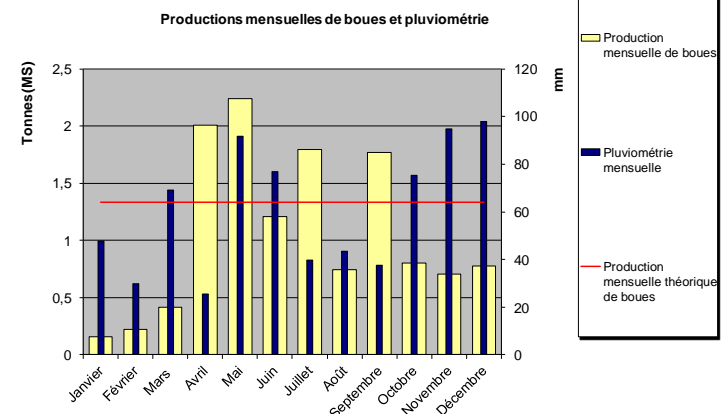
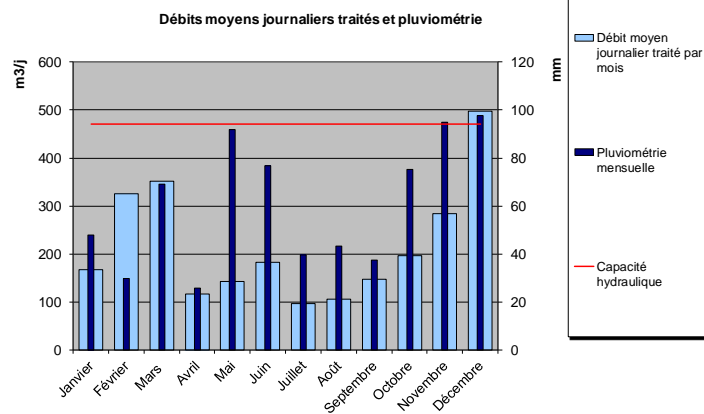
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Fontenailles													
Nombre de raccordables :	860	habitants	645	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	82	m ³ /j	réf. :	2016	mini temps sec :	82	m ³ /j	moyen :	217,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	645	E.H.	maxi temps sec :	122	m ³ /j	maxi temps de pluie :	730	m ³ /j	
réf. DBO5 :	0,59	date :	12/2019	réf. AESN :	0,57	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	12,9	tMS	55	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	184,6	kwh/j	5,1	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/06/2019	272	110			94	110	248	56,3	17,9	0,25	56,6	4,8
	A2+A5+A4	11/06/2019	240	2			5	3	17	1	0,5	0,47	1,48	3,3
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2019	144	91,4			130	108	213	49,4			49,4	4,36
	A2+A5+A4	22/10/2019	140	6			5	3	13	1,9	1,2	0,7	2,6	2,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2019	553	58			22	26	58	34,7	28,4	0,44	35,1	3,1
	A2+A5+A4	07/11/2019	609	2			4	3	15	3,1	1,9	0,97	4,05	1,9
Flux amont retenus en kg/j				58			35	39	97	9,7				0,97
Flux amont retenus en E.H.				645				645	645	645				645
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3			4	3	15	2,4	1,5	0,8	3,2	2,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,1			90,2	94,1	86,5	95			93,3	38,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	15			25	4
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	15			25	4
Normes de rejet annuelles en rendement					90			80	75	70			70	70

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Fontenay-Trésigny / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037719201000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte En 2019, le volume by-passé estimé au niveau du DO1 est de 3 341 m³ pour 15j de déversement et de 4 769 m³ pour 50j de déversement pour le DO3. Lors de la campagne de mesures réalisée dans le cadre de la révision du SDA en 2018, le volume d'ECPP a été estimé à 348 m³/j. 93 contrôles de conformité de branchement (92% conformes) ont été réalisés en 2019 lors des ventes de biens immobiliers et dans le cadre des "conformités permis de construire". L'analyse du fonctionnement des postes de refoulement " Jehan de Brie " et " FM Logistic " révèle l'existence de branchements d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées séparatif. La recherche de ces mauvais branchements est à prévoir.</p> <p>Station d'épuration Les charges polluantes retenues pour l'année résultent de la moyenne annuelle des mesures d'autosurveillance. Comme les années passées, les charges polluantes en phosphore sont très élevées (cf. produits de nettoyage utilisés par la laiterie Pré Forêt), générant une augmentation des réactifs chimiques nécessaires pour le traitement de ce paramètre. La station d'épuration assure une qualité de traitement optimale. Aucune non-conformité n'est à signaler pour 2019. Néanmoins des dépassements isolés en concentrations et rendements ont eu lieu à certaines périodes de l'année et sur plusieurs paramètres. Des by-pass existent vers le Bréon au niveau du trop-plein du poste de refoulement des eaux brutes et du bassin d'orage (31j de déversement en A2 pour 81 850 m³ by passés dont 49 260 m³ en mai, soit environ 11% de taux de by-pass en tête de station d'épuration). Le débit de référence de la station n'a été dépassé qu'une fois en 2019 (le 13/05 : crue du Bréon engendrant un arrêt du pompage en entrée de station). La quantité de boues évacuées en août 2019 (174 TMS hors chaux) est cohérente avec la quantité de boues produites sur la période concernée (142 TMS d'août 2018 à juillet 2019). Le suivi analytique des boues et leurs teneurs sont conformes avec la réglementation.</p> <p>Travaux et études Suite à l'étude de mise à jour du SDA en 2017-2018, la commune de Fontenay-Trésigny a décidé d'entreprendre les travaux préconisés de priorité 1 à savoir : - réhabilitation des collecteurs de la rue du dr Prévost et av Pasteur en tranchées ouvertes en vue de supprimer les apports d'ECPP, de pérenniser les ouvrages et de renforcer la capacité du réseau ; - réhabilitation des collecteurs du bd Etienne Hardy par l'intérieur en vue de supprimer les apports d'ECPP et de pérenniser les ouvrages. La mission de maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études Hydratec (réunion de démarrage en juin 2019). Concernant la station d'épuration, le renouvellement de l'automate sera effectif au premier semestre 2020 : de nouvelles consignes de pompage et de relargage du bassin tampon devraient limiter le nombre de by-pass vers le milieu naturel. A noter que le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été approuvé après enquête publique le 25 janvier 2019.</p>
Mise en service : 01/01/2005 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : FONTENAY TRESIGNY	
Exploitant : FONTENAY TRESIGNY	
Constructeur : STEREAU	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 00/DAI/2E/80	
Arrêté préfectoral boues : 00/DAI/2E/80	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Bréon(RUISSEAU)(R101-F4750600)	
Ru (ou autre) : Bréon	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 10450 E.H Débit de référence : 4442 m ³ /j	
: 627 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 23,014 km	
Capacité hydraulique TS : 1600 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 43%	
Capacité hydraulique TP : 3400 m ³ /j (pluie) Unitaire : 57%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : FILTRE À BANDES + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

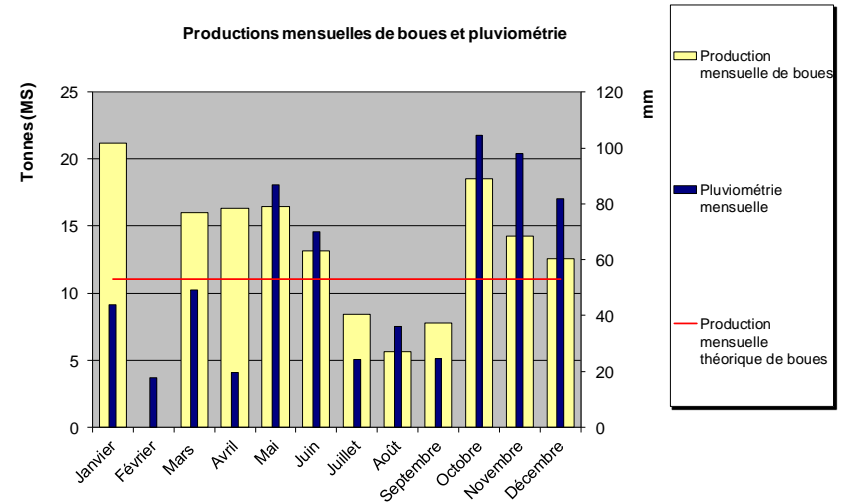
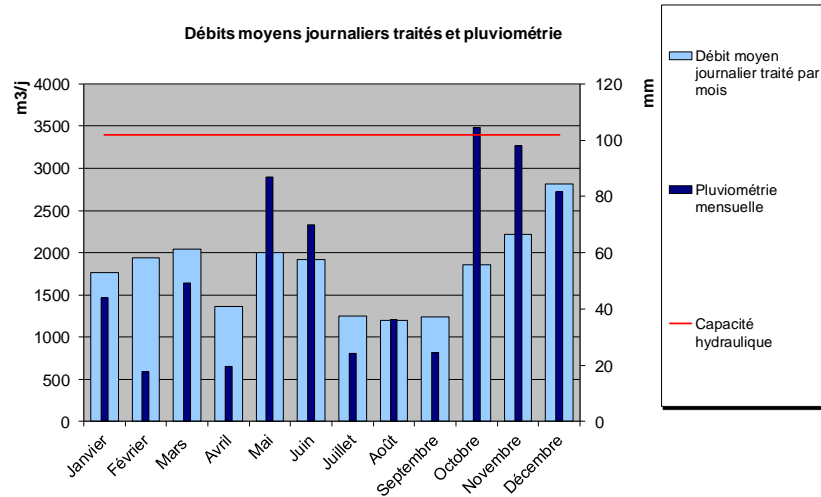
Communes raccordées : Fontenay-Trésigny, Marles-en-Brie

Nombre de raccordables :	5461	habitants	4096	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	872	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	1018	m ³ /j	moyen :	1800,2	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	5347	E.H.	maxi temps sec :	1407	m ³ /j	maxi temps de pluie :	5788	m ³ /j	
réf. NK :	0,51	date :	12/2019	réf. AESN :	0,45	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	150,4	tMS	77	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1128	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				374			293	318	827	80				18
Flux amont retenus en E.H.				4154				5308	5515	5347				10471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				8			5	8	36	4,2	2,6	3,2	7,3	1,7
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,1			97	96,9	94,2	92,8			86,8	85,4
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	5			10	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	50	5			10	2
Normes de rejet annuelles en rendement					93			95	93	90			80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Forges / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037719401000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte L'exploitation des débits est difficile puisque la station d'épuration réceptionne les rejets issus des deux aires d'autoroute dont la fréquentation est variable. Pour 2019, il a été indiqué un débit maxi temps sec de 103 m³ enregistré en février. La variation des débits de temps sec (de 36 à 103 m³/j) laisse supposer la collecte anormale d'eaux claires parasites de nappe et/ou d'eaux de ressuyage de fossés rejoignant des caniveaux ou les collecteurs ? Le débit minimum de temps sec est en cohérence avec la consommation en eau assainie. Le débit de référence a été dépassé 11 jours dans l'année avec un débit maximal de temps de pluie représentant 165 % du taux de charge hydraulique nominal. Hormis ces périodes, le dispositif dispose d'une marge en termes de capacité hydraulique (le débit moyen ne représentant que 33 % de la capacité nominale). Pour mémoire : dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, il était préconisé pour le bourg une régulation du débit au niveau du poste de relevage situé à l'aval immédiat du déversoir d'orage et la création d'un bassin d'orage d'environ 170 m³ de volume utile.</p> <p>Station d'épuration La charge admise sur les ouvrages a été actualisée à partir de la mesure d'autosurveillance d'avril 2019. Ce bilan est représentatif de la charge admise entre le bourg et les deux aires d'autoroutes, ce qui permet d'estimer la charge à : 543 EH en DBO5 et 500 EH en NK. (1/3 pour le bourg et 2/3 pour les stations d'autoroutes). On notera que les bilans réalisés par le passé ont montré que les flux de pollution en provenances des aires d'autoroute pouvaient être plus conséquents, il est cependant difficile de les cerner précisément (demanderait un suivi plus fin des rejets spécifiques des aires d'autoroute) mais cela justifie la capacité en pollution de 1600 EH. Les faibles teneurs en ammonium et nitrates au rejet témoignent d'un bon processus du traitement de l'azote au sein des ouvrages malgré les flux azotés importants en provenance des stations d'autoroutes (urine). Les résultats obtenus dans le cadre des deux bilans d'autosurveillance respectent largement les prescriptions réglementaires.</p> <p>La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution est satisfaisante. Elle représente logiquement la production du bourg (175 EH) et celle des stations d'autoroutes qui est plus faible (essentiellement des urines) Le ratio obtenu (26 gMS/EH/j pour un ratio théorique attendu de 60 g MS/EH/j) est faible puisque la charge polluante collectée est estimée sur la base des raccordables en tenant compte de la charge liée aux aires d'autoroute.</p> <p>Les boues ont été stockées sur le site cette année (pas d'évacuation en 2019), l'évacuation a eu lieu début 2020 vers le centre de compostage du site de Phytorestore situé à la Brosse-Montceaux.</p>
Mise en service : 01/01/1996 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : SABLA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F441 1995/323	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Vallée Javot	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1600 E.H Débit de référence : 240 m ³ /j	
: 96 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,123 km	
Capacité hydraulique TS : 240 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 47%	
Capacité hydraulique TP : 240 m ³ /j (pluie) Unitaire : 53%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

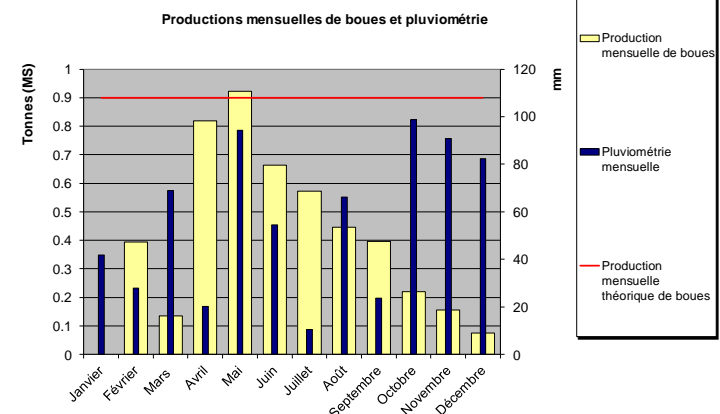
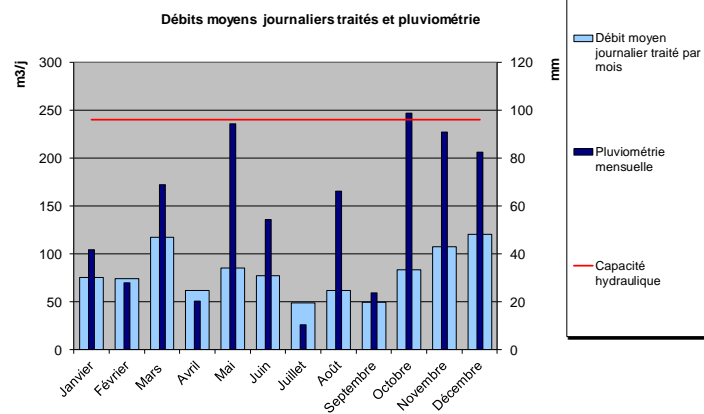
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Forges/Bourg														
Nombre de raccordables :	233	habitants	175	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	31	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	36	m ³ /j	moyen :	79,9	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Autosurveillance		Charge NK :	500	E.H.	maxi temps sec :	103	m ³ /j	maxi temps de pluie :	396	m ³ /j		
réf. NK :	0,31	date :	04/2019	réf. AESN :	0,26	date :	04/2019	Production annuelle de boues :	4,8	tMS	26	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	118	kwh/j	3,6	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	08/04/2019	74	462			362	440	928	101	80,3	0,24	101	11,3
	A2+A5+A4	08/04/2019	74	5,2			6	3	24	3	0,78	2,32	5,28	4,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/04/2019		532			457	500	1286	89			89	11
	A2+A5+A4	18/04/2019		4			8	3	26	2	0,5	4,09	6,09	7,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	01/08/2019	38	380			423	380	1356	223	189	0,24	223	17,8
	A2+A5+A4	01/08/2019	38	6			6	3	26	3	0,4	0,88	3,86	9,45
Flux amont retenus en kg/j				34			27	33	69	7,5				0,8
Flux amont retenus en E.H.				380				543	458	500				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			7	3	25	2,7	0,6	2,4	5,1	7,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,8			98,4	99,3	97,8	97,8			95,4	44,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Forges / LES HAMEAUX

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037719402000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : les débits sont estimés à partir du temps de fonctionnement des organes de relèvement et de leur débit unitaire. Le débit minimum de temps sec n'est pas en adéquation avec l'estimation de la consommation en eau potable pour 53 logements.</p> <p>Malgré les actions déjà réalisées, le comportement médiocre du réseau de collecte qui est de type séparatif perdure avec la collecte anormale d'eaux claires parasites de nappe et d'eaux météoriques au vu des variations de débit de temps sec et de temps de pluie. Il est à rappeler que les investigations de 2014 (passage caméra et vérification des avaloirs) n'avaient pas révélé d'anomalies (avaloirs correctement raccordés), Par contre, les investigations de 2015 (campagne de contrôle des branchements), avaient permis de mettre en évidence les anomalies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La collecte anormale d'eaux météoriques dont une partie a pu être éliminée en détournant chez un particulier les eaux issues de gouttières vers une mare. Néanmoins les variations de débit semblent témoigner que le réseau collecte encore des eaux météoriques ? Des particuliers auraient-ils raccordés depuis leurs gouttières ? - La collecte anormale d'eaux claires parasites avec en période de nappe haute, un apport quasi permanent d'eaux claires parasites de nappe issu d'un particulier dont le raccordement à la boîte de branchement n'était pas étanche. Il est important que ce problème soit résolu pour éviter de saturer hydrauliquement le dispositif. <p>Station d'épuration : elle a atteint sa capacité nominale en pollution et elle est en surcharge hydraulique (51 jours en 2019) avec un débit maximum représentant 387% du débit nominal du dispositif.</p> <p>La situation reste inchangée avec le colmatage des filtres malgré l'implantation des macrophytes ce qui entraîne des débordements des lits à même le sol ne permettant pas la réalisation du prélèvement aval. La situation s'est aggravée au fil du temps.</p> <p>La production de boue qui n'était pas intégrée au format SANDRE, est satisfaisante pour ce type de procédé (ratio obtenu : 34 g/E.H. /j - ratio attendu : 35 g/E.H. /j). Ainsi, le décanteur digesteur joue son rôle en piégeant la charge particulaire.</p> <p>La filière actuelle n'aura pas donné satisfaction sur le long terme, la mise en eau remontant à 2003.</p> <p>Travaux et études : suite à l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études SUEZ qui a montré que les travaux de raccordement au réseau de Forges bourg ou de Montereau-Fault-Yonne s'avéraient trop onéreux et présentaient trop de contraintes, la Communauté de communes a décidé de reconstruire la station d'épuration.</p> <p>Ce nouveau dispositif de traitement, aura une capacité de 150 EH avec un débit de temps sec de 22,5 m³/j et de temps de pluie de 31 m³/j. Le procédé de traitement retenu est de type filtres plantés de roseaux à deux étages.</p> <p>Les travaux de reconstruction du dispositif réalisés par l'entreprise ERSE ont démarré en octobre 2019. Cependant suite à des manquements de l'entreprise, le cabinet Merlin qui assure la maîtrise d'œuvre, a suspendu le chantier entre novembre 2019 et janvier 2020.</p> <p>Le basculement des effluents et l'alimentation des filtres du 1^{er} étage est intervenue le 17 mars 2020, les travaux s'étant achevés courant juin 2020.</p>
Mise en service : 01/07/2003 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Ru Flavien(R73A-F4007000)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 110 E.H Débit de référence : 22 m ³ /j	
: 6,6 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,558 km	
Capacité hydraulique TS : 22 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 22 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE	
File boues : DIGESTEUR	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

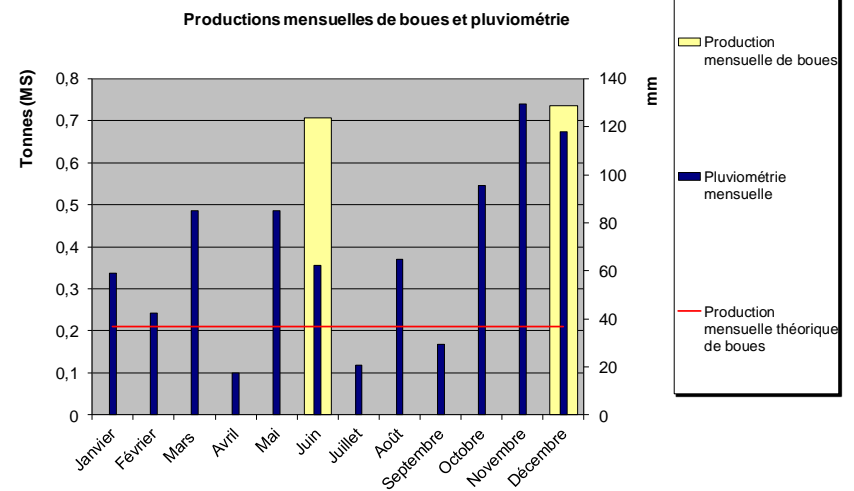
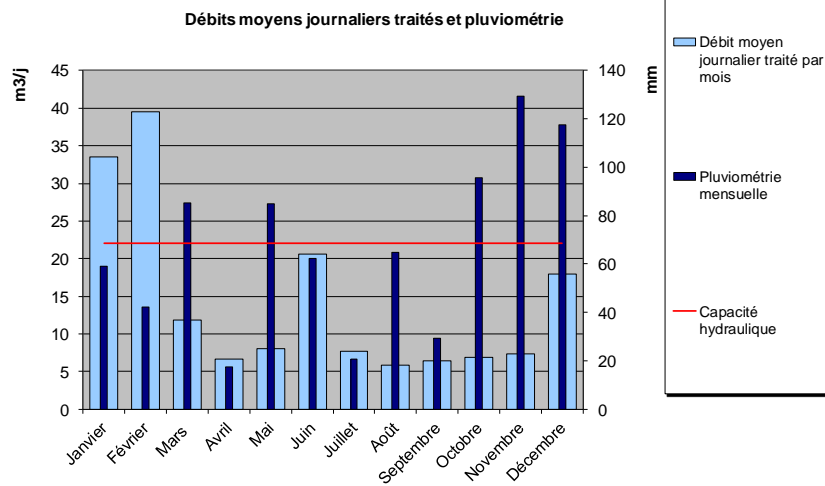
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Forges – Les Hameaux											
Nombre de raccordables :	156	habitants	117	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	18	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	6	m ³ /j	moyen :	14,4	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure : Estimation		Charge NK : 117 E.H.		maxi temps sec :	55	m ³ /j	maxi temps de pluie :	87	m ³ /j		
réf. NK :	1,06	date :	12/2018	réf. AESN :	1,04	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	1,4	tMS	34	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	3	kwh/j	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/04/2019		216			306	380	768	122			122	14
	A2+A5+A4	18/04/2019												
Flux amont retenus en kg/j				11			6,3	7	18	1,8				0,2
Flux amont retenus en E.H.				117				117	117	117				117
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Fouju / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>	
Code Sandre : 037719501000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Le comportement du réseau d'assainissement séparatif n'est pas satisfaisant. Le débit est estimé à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes de relevage. Une pompe de by-pass, télésurveillée, ainsi qu'une régulation du débit entrant, ont été mises en place en octobre 2016. Les débits maxi entrants ont ainsi baissé vers des valeurs plus acceptables bien que la station d'épuration reste en moyenne en surcharge hydraulique.</p> <p>En 2019, on peut estimer que le réseau d'assainissement a collecté 77 956 m³ vers la station d'épuration, 56% ont été traités et 44% by-passés. Le volume traité a augmenté par rapport à 2018 (+19%). Les volumes d'eaux claires parasites (pseudo) permanentes (ECP) sont estimés (A3+A2) à 330 m³/j. Ces eaux claires sont influencées par le temps de ressuyage long des sols et proviennent notamment d'infiltrations, d'un drain agricole et de pompes vides caves mal raccordées. En 2019, le percentile 95 des débits collectés (A3+A2) est estimé à 704 m³/j.</p> <p>Le milieu récepteur (fossé) exerce une contrainte aval. Cela induisait des retours d'eaux (traitées, by-passées, pluviales) par le trop-plein du poste de relevage. Une vanne (fermée) a donc été posée au niveau de ce trop-plein en janvier 2019 par Veolia Eau, supprimant ces retours.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le bilan 24h réalisé en avril 2019 par Veolia Eau a permis d'actualiser le coefficient de charge en pollution (73% base NTK). En tenant compte des volumes by-passés, les normes de rejet fixées par arrêté préfectoral n'ont pas été respectées lors de cette mesure d'autosurveillance à l'image du fonctionnement global, qui est insuffisant. La quantité de boues extraite vers les lits de séchage représente 2,6 tonnes de MS, soit 29% de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre de raccordables, en raison d'un déficit d'extraction. Une augmentation de l'extraction de boues (en fréquence et en volume) est nécessaire, notamment hors période de surcharge hydraulique. En 2019, 4,7 tonnes de MS (35,0 tonnes MB) ont été évacuées : 59% vers le site de compostage de Sivry-Courtry et 41% vers un site de retraitement. Le SATESE n'a jamais reçu de données sur la qualité des boues évacuées en compostage. Le suivi analytique n'est pas conforme à la réglementation.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le projet de reconstruction de la station d'épuration fait partie des priorités ciblées par le SDASS EU2. Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (menée par le bureau d'études Artelia) avait démarré en avril 2016. Une inspection nocturne et des ITV ont été réalisées, aboutissant sur un programme de travaux pour les rues suivantes : rue du château d'eau, rue du Général De Gaulle, rue Salvador Allende, rue de l'Eglise, rue du Bois, rue des Tournelles, rue des Prés Paquettes. La déconnection d'un drain agricole et la réparation d'un fossé busé effondré, entraînant des apports via un trop-plein vers le réseau d'eaux usées, sont également prévues. A ce stade, le choix du dispositif et les normes de rejet de la nouvelle station d'épuration (800 EH), ainsi que son emplacement restent à définir.</p> <p>Par la suite, ce projet a été bloqué, en lien avec le transfert de la compétence assainissement vers la CCBRC au 1er janvier 2017. Il n'y a pas eu de réunion depuis. La CC. a évoqué son souhait de réaliser un SDA conjoint avec la commune voisine de Blandy-Les-Tours, afin notamment d'étudier un scénario de station d'épuration intercommunale. En effet, un scénario de station d'épuration sur Fouju présente 2 difficultés : l'absence de parcelles faciles à acquérir autour de la station actuelle et un milieu récepteur (fossé agricole) en mauvais état et saturé. Quel que soit le scénario retenu, il est nécessaire de réduire fortement les apports d'eaux claires.</p>	
Mise en service : 01/01/1978 Technicien SATESE : Laurent CROS		
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE		
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur :		
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux : 41 N°M 1995/161		
Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF		
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration		
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)		
Ru (ou autre) :		
Rivière 1 : Ancoeur		
Rivière 2 : Almont		
Fleuve : SEINE		
Caractéristiques techniques		
Capacité pollution : 550 E.H Débit de référence : 82,5 m ³ /j		
: 33 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,159 km		
Capacité hydraulique TS : 82,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%		
Capacité hydraulique TP : 82,5 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%		
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues : LITS DE SÉCHAGE		
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (41%) CENTRE DE COMPOSTAGE (59%)		
Autosurveillance		
Nombre de bilans 24h réalisés : 1		
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé		

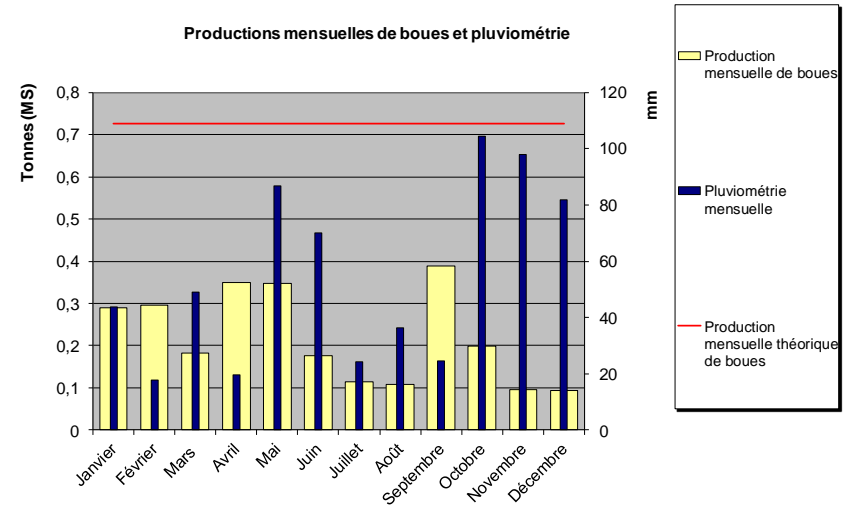
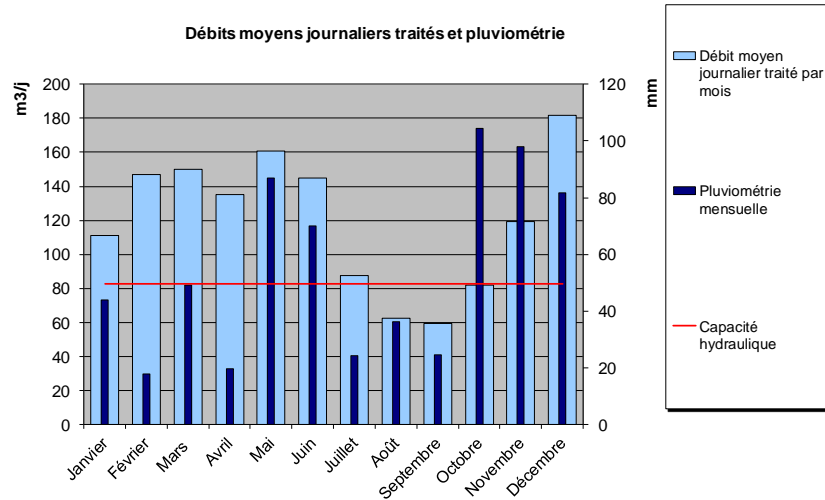
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Fouju													
Nombre de raccordables :	554	habitants	416	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	61	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	52	m ³ /j	moyen :	120,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	404 E.H.	maxi temps sec :	152	m ³ /j	maxi temps de pluie :	397	m ³ /j			
réf. NK :	0,73	date :	04/2019	réf. AESN :	0,63	date :	04/2019	Production annuelle de boues :	2,6	tMS	18	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	66	kwh/j	5,3	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/02/2019		48			98	120	251	21			21	2,2
	A2+A5+A4	14/02/2019		4			4	3	12	1,4	0,39	12,3	13,7	1,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2019	134	186			87	81	273	33			38,4	3,3
	A2+A5+A4	16/04/2019	184	53,8			7	24,8	94,8	11			18,2	2,13
Flux amont retenus en kg/j				34			16	15	50	6,1				0,61
Flux amont retenus en E.H.				379				248	334	404				359
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				29			6	14	53	6,2	0,4	12,3	15,9	1,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				81,4			93,5	83,5	80,2	80			43,7	33,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Fresnes-sur-Marne / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037719601000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>L'examen de la courbe débitmétrique semble mettre en évidence une nouvelle dérive de la mesure entre avril et octobre avec surestimation des volumes collectés. Pour améliorer la mesure débitmétrique, l'exploitant va étudier la faisabilité de mise en place d'une lame déversante avec seuil triangulaire de 20°. La solution de mettre un débitmètre électromagnétique sur la canalisation de refoulement amont ne peut être retenue puisque ce point comptabiliserait aussi les retours d'eaux claires (surverse du silo, fosse à flottants...).</p> <p>Le réseau d'assainissement est de nature séparative mais son fonctionnement est influencé par la pluviométrie avec 4 dépassements de la capacité nominale (à confirmer). Le déversoir d'orage situé en amont de la station (A2) a fonctionné à 7 reprises (by-pass de 167 m3 soit 0.4 % du volume traité en 2019).</p> <p>En décembre, l'absence de rejet pendant 4 jours s'explique par la réparation du clarificateur avec transfert des effluents sur la station d'épuration d'Annet-sur-Marne. La casse de la cloison siphonide résulte de la chute d'un arbre survenue après un coup de vent.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les 2 bilans d'autosurveillance montrent les bonnes performances épuratoires de ce dispositif permettant de respecter les normes de rejet journalières peu contraignantes cependant. Le rendement épuratoire pour le phosphore est particulièrement élevé pour ces deux mesures et ceci sans traitement spécifique. Les charges polluantes mesurées reflètent la pollution théoriquement attendue calculée pour trois paramètres : NK, Phosphore et DCO. La production de boues a baissé de 46 % par rapport à 2018, le ratio de production de boues (45 g/EH/j) étant plus faible que celui théoriquement attendu (60 g/EH/j). Les boues ont été épandues à deux reprises (avril et septembre) pour pallier la faible capacité du silo. La représentativité de l'analyse retenue pour le calcul de la production semble désormais fiable, mais reste très faible (12 g/l). Des réserves sont toujours émises sur la représentativité des prélèvements réalisés par SEDE Environnement.</p> <p>Le suivi qualitatif des boues réalisé par SEDE Environnement est renforcé puisque la teneur en cuivre est élevée et dépasse ponctuellement le seuil d'alerte des 750 ppm. Cette année, la moyenne annuelle est inférieure à 750 ppm permettant leur valorisation agricole. Cette teneur en cuivre pourrait provenir de la qualité de l'eau potable distribuée, hypothèse émise pour les boues d'Annet-sur-Marne, commune confrontée à la même problématique. Les résultats de l'étude de Véolia sur l'origine du cuivre sont toujours en attente.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Pour concentrer les boues dans le silo, il est souhaitable d'optimiser l'évacuation des eaux claires (installation d'un drain, utilisation de l'agitateur pour éviter les poches d'eau...), voire de mettre en place une table d'égouttage. Ce gain va s'avérer nécessaire en raison de l'augmentation de la population communale et donc de la production de boues associée. Pour l'instant, avec deux épandages annuels, la capacité du silo est juste suffisante.</p> <p>L'étude préalable pour le déplacement du point A2 au niveau du poste de relèvement est en cours de finalisation, les travaux étant attendus pour 2020.</p>			
Mise en service	: 01/01/1991	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE						
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE MARNE NORD						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	: D04/015/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)						
Ru (ou autre)	: Fresnes						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Beuvronne						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1200 E.H	Débit de référence	: 210 m ³ /j				
	: 72 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,851 km				
Capacité hydraulique TS	: 210 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 210 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: SILO NON COUVERT						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2						
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

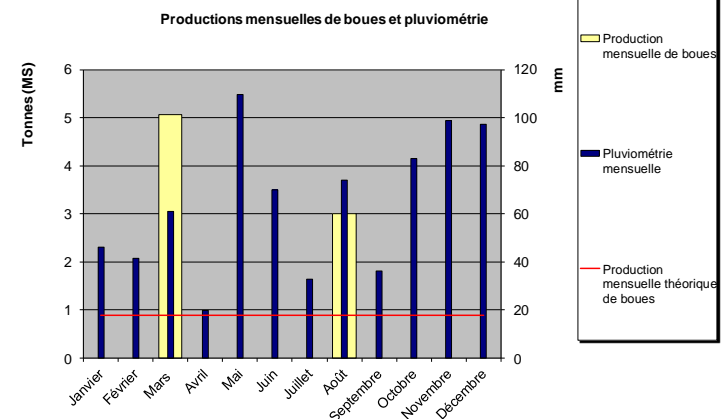
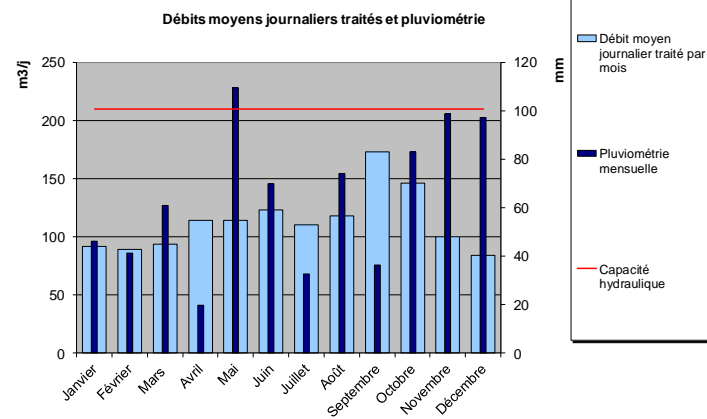
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Fresnes-sur-Marne													
Nombre de raccordables :	885	habitants	664	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	90	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	84	m ³ /j	moyen :	113,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	493 E.H.	maxi temps sec :	90	m ³ /j	maxi temps de pluie :	334	m ³ /j				
réf. NK :	0,41	date :	12/2019	réf. AESN :	0,20	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	8,1	tMS	45	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	115,8	kwh/j	8,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	31/03/2019	130	125			96	94	290	52,4	39	1,58	54	5,7
	A2+A5+A4	31/03/2019	130	5,6			7	3	30	5,3	3,51	2,89	8,14	2,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/08/2019		222			194	210	552	77			77	11
	A2+A5+A4	29/08/2019		4			8	3	24	3	1,9	0,62	3,62	6,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	25/11/2019	88				328	170	1298	89,8	50,3	0,74	90,5	16,8
	A2+A5+A4	25/11/2019	88	30			14	7	56	4,6	1,61	1,07	5,65	8,67
Flux amont retenus en kg/j				10			21	14	76	7,4				1,1
Flux amont retenus en E.H.				112				227	507	493				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13			10	4	37	4,3	2,3	1,5	5,8	5,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,9			94,8	97,1	93,7	93,6			91,3	51,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Gastins / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037720101000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : Une régulation permanente du débit admis sur le dispositif implique un taux de collecte peu satisfaisant avec des by-pass qui existent par temps sec et qui impactent la qualité du milieu récepteur.</p> <p>Le débit d'eaux claires parasites permanentes est significatif et représente à minima 110 m³/j, ce qui correspond à 193% du débit d'eaux usées strictes (cf. résultats du bilan 24 h SATESE de février 2016). Les travaux de déconnexion de drain agricole et de fossés raccordés sur le réseau de collecte rue de Nocheton ont été réalisés par le délégataire et finalisés en 2018 mais cela n'est pas suffisant. Ainsi, le programme de travaux de mise aux normes du système d'assainissement en phase de maîtrise d'œuvre prévoit un volet conséquent à la fois en termes de réhabilitation de collecteurs (rues de la Croix, Grande, chemin des Aulnois, chemin de l'huilier et ru de Landy) mais également en termes de déconnexion de drains du réseau unitaire au niveau de la ruelle mouvante (environ 630 000 euros HT de travaux estimés sur ce volet).</p> <p>Station d'épuration : Le point A2 n'est pas équipé et il a été demandé à la Police de l'Eau une dérogation afin d'attendre la mise en eau de la nouvelle installation.</p> <p>La régulation hydraulique (174 m³/j) normalement en place semble ne pas avoir été fonctionnelle au mois de novembre (cf. débit maximum de temps de pluie de 299 m³/j).</p> <p>Des défauts de collecte récurrents liés au bouchage de la grille en entrée de station ont eu lieu en 2019 et expliquent les chutes de volumes observées par rapport aux années passées (le percentile 95, estimé à 153 m³/j, reste toutefois supérieur au débit de référence).</p> <p>L'aération ne fonctionne plus que sur 1 aéroflot depuis 1 an, ce qui ne permet pas une homogénéisation correcte de la boue activée du bassin d'aération. Une solution doit également être apportée sur ce point en attendant la reconstruction de la station d'épuration.</p> <p>Deux pollutions au fuel ont été constatées le 21/02 et le 25/03, obligeant l'exploitant à faire vidanger le poste de relèvement ainsi que le dessableur/dégraisseur.</p> <p>La quantité de boue produite est très faible depuis plusieurs années. La baisse notable en 2019 (0,6 TMS contre 1,5 en 2018) s'explique par la diminution des volumes collectés et le système d'aération moins performant. Ces faibles productions de boue observées sont cohérentes avec les by-pass fréquents d'effluents bruts en tête de station et montrent que la part d'effluents admise n'est traitée que très partiellement. Aucune évacuation de boue n'a eu lieu en 2019. Un géotube a été installé en mars 2019 et devrait permettre d'améliorer la production de boue annuelle.</p> <p>La consommation énergétique moyenne annuelle reste très élevée par le faible taux de collecte et par le mode d'aération par hydroéjecteurs qui, en plus d'être peu performant, est énergivore.</p> <p>Travaux et études : Le projet de reconstruction de la station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement associée définis comme prioritaire dans le cadre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU2) a suivi son cours en 2019. Début février 2020 a eu lieu la réunion de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre. Les travaux sont prévus pour 2021. La future station d'épuration, de type boues activées aura une capacité de 600 EH pour un débit journalier de temps sec de 161 m³/j. Le volume du futur bassin d'orage est estimé à 330 m³.</p>
Mise en service : 01/01/1972 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : GASTINS	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur : TH INDUSTRIE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)	
Ru (ou autre) : Yvron	
Rivière 1 : Yvron	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 550 E.H Débit de référence : 110 m ³ /j	
: 33 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,406 km	
Capacité hydraulique TS : 110 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 0%	
Capacité hydraulique TP : 110 m ³ /j (pluie) Unitaire : 100%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

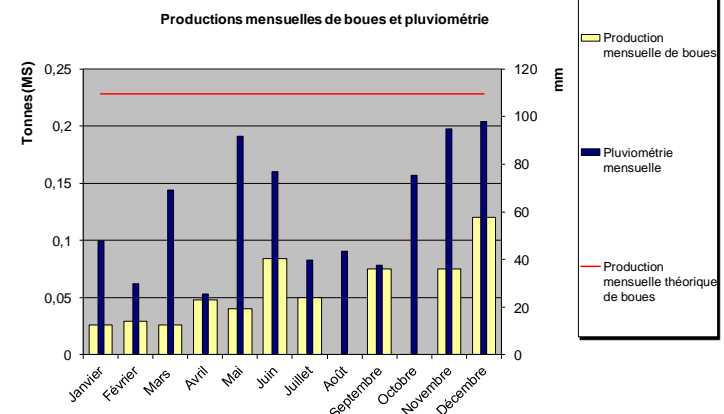
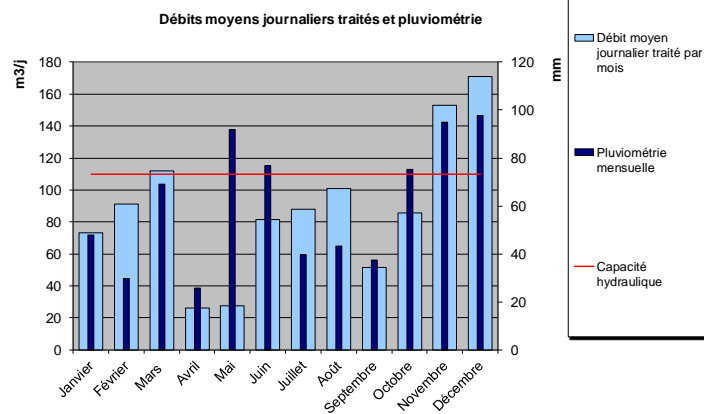
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Gastins													
Nombre de raccordables :	617	habitants	463	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	62	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	63	m ³ /j	moyen :	88,4	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	127 E.H.	maxi temps sec :	156	m ³ /j	maxi temps de pluie :	299	m ³ /j			
réf. NK :	0,23	date :	02/2016	réf. AESN :	0,14	date :	02/2016	Production annuelle de boues :	0,6	tMS	12	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	72,7	kwh/j	17,0	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/04/2019		66			31	26	105	14			14	1,3
	A2+A5+A4	09/04/2019		22			8	3	27	1,5	0,16	19,5	21	3,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2019	20	172			77	87	211	45,3	36,4	0,25	45,6	4,19
	A2+A5+A4	18/06/2019	20	13			5	3	17	1,1	0,4	20,5	21,2	3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/10/2019	91	89			20	26	48	5,3	3,01	1,69	6,97	1,05
	A2+A5+A4	07/10/2019	91	6,4			6	3	23	5,4	2,5	1,69	7,07	1,09
Flux amont retenus en kg/j				5,3			5	4,7	13	1,9				0,22
Flux amont retenus en E.H.				59				78	89	127				129
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14			6	3	22	2,7	1	13,9	16,4	2,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				84			79,6	91,2	72,8	62,3			17,8	9,5
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Germigny-sous-Coulombs / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037720401000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le fonctionnement du réseau d'assainissement est réputé sain vis-à-vis de la collecte d'eaux claires, mais le site n'est pas équipé d'un débitmètre ou de pompes de relèvement permettant de mesurer les débits traversiers. L'installation d'un déboureur en sortie de la ferme pratiquant l'élevage de vaches est nécessaire (prétraitement des eaux vertes). En effet, les déchets parvenant à la station entraînent un colmatage rapide de la grille. Dans ces conditions, la mise en place d'un dégrilleur automatique est vivement souhaitable. Il est également nécessaire de conduire une étude sur les charges polluantes (eaux blanches) déversées par la ferme en raison de la capacité limitée à 250 E.H. de la station d'épuration. Il est souligné que la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq a autorisé les rejets d'eaux vertes et blanches de la ferme sans étude d'incidence spécifique. Il a été acté une visite de diagnostic de la ferme dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal, puis l'organisation d'une réunion avec l'éleveur pour éventuellement fixer les conditions de rejet de ses eaux non domestiques.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Au regard des résultats du contrôle inopiné mandaté par la Police de l'eau, de la mesure d'autosurveillance et de la visite SATESE, les prescriptions minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015 sont largement respectées. Les rendements épuratoires sont élevés. La collecte d'effluents non domestiques (ferme d'élevage) est clairement établie par les concentrations élevées mesurées en entrée sur certains paramètres à l'occasion du contrôle inopiné (+ prélèvement d'eaux blanches réalisé) et de la mesure d'autosurveillance. Cette situation est anormale pour un dispositif de petite taille destiné à traiter uniquement des eaux usées domestiques. La production de boues de 23 g MS/E.H./j est calculée en intégrant la pollution non domestique collectée (ratio attendu de 60 g). Des pertes de boues sont existantes sur cette station d'épuration (clarificateur statique). Le SATESE a retenu les résultats du contrôle inopiné pour actualiser les coefficients de la charge polluante. Celle-ci est de 623 E.H. en DBO5 et de 347 E.H. en NK pour une charge polluante théorique de 141 E.H. correspondant aux 188 habitants raccordables. Les résultats du contrôle inopiné montrent que la capacité épuratoire nominale de la station d'épuration est largement dépassée à cause de la collecte d'effluents non domestiques (taux de charge de 249%). Une visite du site pour la validation du scénario SANDRE a été organisée le 05/03/2020. Les boues liquides sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne (soutirage des boues directement dans le clarificateur). Les lits de séchage et l'aire de stockage couverte des boues ne sont pas utilisés. La conception de ce dispositif est vétuste (absence de prétraitements performants, clarificateur statique).</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'installation d'un dégrilleur automatique, d'un débitmètre en poste fixe et d'une télésurveillance est recommandée afin d'augmenter la qualité d'exploitation du site (défauts d'alimentation électrique possibles). L'alimentation en eau potable de l'installation est coupée en raison d'une fuite à travers champ. Il apparaît fortement souhaitable de rétablir l'eau potable pour les besoins de l'exploitation et l'hygiène des intervenants. Le marché du futur SDA intercommunal doit être notifié au 1^{er} semestre 2020.</p>			
Mise en service	: 01/01/1990	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE						
Constructeur	: CSA						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Ru du Rhone(R145-F6378000)						
Ru (ou autre)	: Pré des fontaines						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Ourcq						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 250 E.H	Débit de référence	: 38 m ³ /j				
	: 15 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,345 km				
Capacité hydraulique TS	: 38 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 38 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR						
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

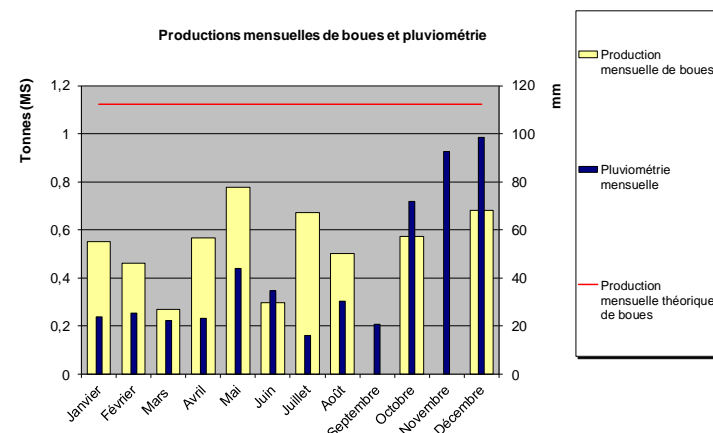
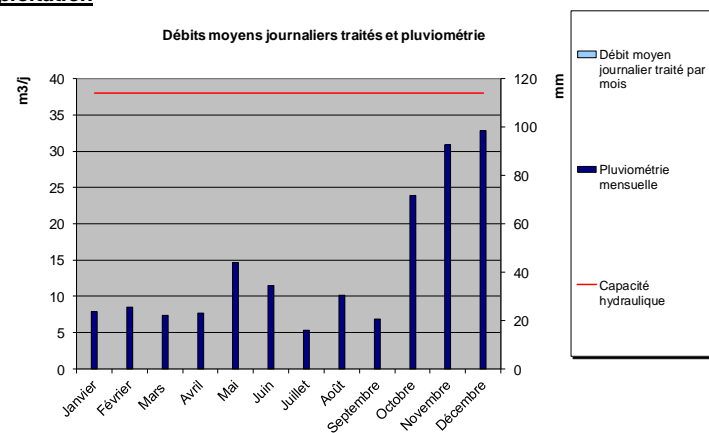
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Germigny-sous-Coulombs													
Nombre de raccordables :	188	habitants	141	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	38	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge DBO5 :		623 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :						
réf. DBO5 :	2,49	date :	05/2019	réf. AESN :	1,99	date :	05/2019	Production annuelle de boues :	5,3	tMS	23	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	32	kwh/j	0,9	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/05/2019	33	1300			978	1130	2628	158	87	0,015	158	26
	A2+A5+A4	03/05/2019	33	62			31	15	125	39	28	0,25	28,3	14
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/09/2019		236			389	490	963	166			166	13
	A2+A5+A4	10/09/2019		5			8	3	26	2,3	0,27	40,3	42,6	6,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/12/2019	38	1150			962	1080	2650	88,7	72,9	0,24	88,7	13,5
	A2+A5+A4	23/12/2019	38	15			22	6	98	5,8	0,6	2,99	8,76	6,08
Flux amont retenus en kg/j				43			32	37	87	5,2				0,9
Flux amont retenus en E.H.				479				623	580	347				529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				27			20	8	83	15,7	9,6	14,5	26,6	9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,3			97,5	99,2	96,3	89,1			82,2	49,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Gouaix / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037720801000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Les données hydrauliques manquent de fiabilité, notamment en entrée et au niveau des by-pass. En 2019, d'après les relevés d'exploitation, les écarts de débits (en valeur absolue) entre l'amont calculés à partir du temps de fonctionnement des pompes et l'aval déterminés par le débitmètre situé en sortie sont importants : 107% sur l'année et 59% par temps sec. A noter que le bassin d'orage est situé en aval du relevage des eaux brutes et peut être alimenté en pointe par temps-sec. Cela participe à ces écarts. Les débits caractéristiques de l'année 2019 sont donc évalués à partir du débitmètre aval.</p> <p>Par temps de pluie, le réseau collecte une quantité importante d'Eaux Claires météoriques (ECM) en raison de son caractère majoritairement unitaire. Ils restent toutefois bien maîtrisés sans incidence sur la qualité du traitement en raison de la présence d'un bassin d'orage (capacité de 127 m³, alimentation au-delà de 40 m³/h).</p> <p>Les by-pass, estimés à partir du temps de surverse, sont faibles en 2019 : 1220 m³ dont 50% en tête de station d'épuration (A2) et 50% en cours de traitement (A5).</p> <p>Les eaux claires parasites permanentes sont en quantités acceptables (estimées à 33 m³/j).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>En 2019, la qualité des eaux traitées respecte globalement le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral lors de la visite SATESE de septembre et des bilans 24h, à l'exception d'un bilan et de la visite SATESE réalisés en juin.</p> <p>La charge polluante moyenne mesurée lors de ces mesures d'autosurveillance (hors mesure de juin) est de 1111 Equivalents- Habitants (EH) pour le paramètre DBO5 et représente 107% de la charge brute attendue. La mesure de juin n'a pas été prise en compte, car anormalement élevée (2648 EH sur le paramètre DBO5). La station d'épuration est chargée à 56% en pollution (base DBO5).</p> <p>La quantité de boues extraites représente 20 tonnes de matières sèches, soit 89% de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre de raccordables, ce qui est très correct.</p> <p>Les boues déshydratées issues des géotubes sont évacuées par la société POISSON et envoyées vers l'unité de compostage de Presles-en-Brie (SMAB). Au cours de l'année, 3 bâches filtrantes ont été évacuées, soit 17,0 tonnes de MS. 1 seule analyse (valeur agronomique et éléments traces métalliques), sur 2 attendues, a été transmise. Les résultats respectaient les seuils réglementaires.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La reprise du programme de travaux de réhabilitation établi lors du Schéma Directeur d'Assainissement finalisé en 2007 serait à envisager afin de corriger les défauts structurels du réseau de collecte, d'améliorer la gestion des eaux pluviales et ainsi réduire les déversements d'eaux usées par temps de pluie vers le milieu naturel.</p> <p>Des travaux de suppression de la mise en charge de la canalisation des eaux traitées ont été réalisés en décembre 2018 par SUEZ : création d'un trop-plein vers la canalisation d'évacuation du point A5.</p> <p>Fin 2018, la société 3D eau a finalisé une étude hydraulique 3D pour équiper les points A2/A5 de sondes de hauteur, en vue de mesurer les débits by-passés et d'équiper l'entrée d'un débitmètre électromagnétique. La pose des équipements (A2/A5 et A3) a été mise en œuvre en fin d'année 2019 par SUEZ. Ces équipements permettront de fiabiliser le suivi hydraulique de la station d'épuration.</p>
Mise en service : 01/01/1995 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : GOUAIX	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE	
Constructeur : HYDREA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : MISE/1994/023/DDAF	
Arrêté préfectoral boues : D04/033/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Noue d'Hermé(R34-F2228000)	
Ru (ou autre) : Gouaix	
Rivière 1 : Grande Noue	
Rivière 2 : Méances	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 2000 E.H Débit de référence : 612 m ³ /j	
: 120 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 9,269 km	
Capacité hydraulique TS : 400 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 35%	
Capacité hydraulique TP : 400 m ³ /j (pluie) Unitaire : 65%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

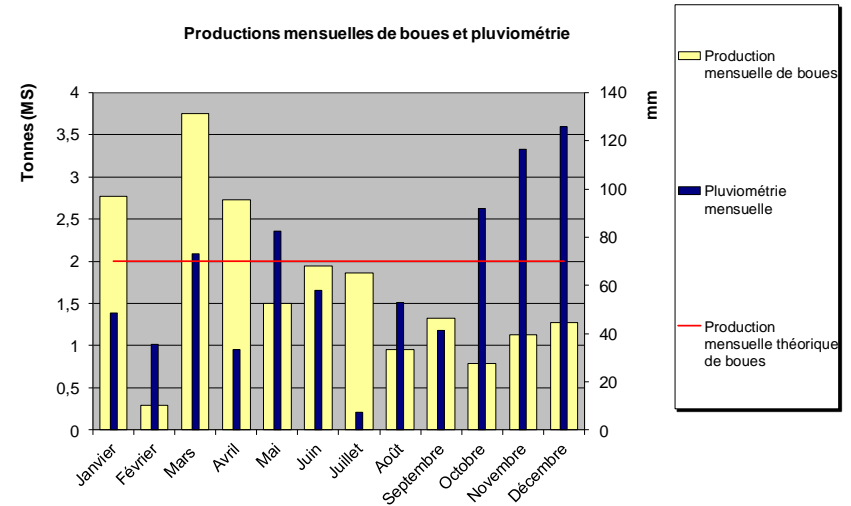
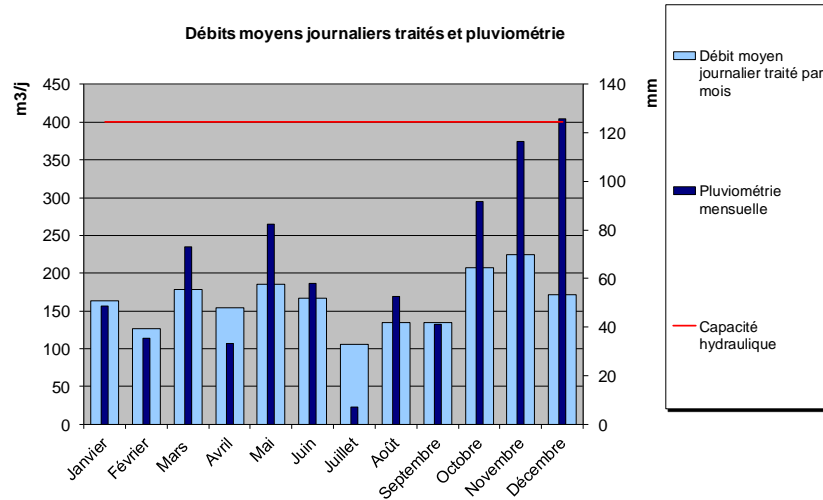
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Gouaix														
Nombre de raccordables :	1390	habitants	1042	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	116	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	110	m ³ /j	moyen :	162,5	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Autosurveillance		Charge DBO5 :	1111	E.H.	maxi temps sec :	143	m ³ /j	maxi temps de pluie :		681	m ³ /j	
réf. DBO5 :	0,56	date :	12/2019	réf. AESN :	0,51	date :	12/2019	Production annuelle de boues :			20,3	tMS	50	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	132,4	kwh/j	2,0	kWh/kg DBO5/j										Traitement P :	Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/06/2019		328			466	490	1350	146			146	15
	A2+A5+A4	25/06/2019		11			16	4	56	16	12	0,64	16,6	2,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/09/2019		342			492	530	1402	107			107	102
	A2+A5+A4	16/09/2019		4			8	3	24	3,2	1,8	2,04	5,24	5,4
Flux amont retenus en kg/j				92			59	67	163	16				1,4
Flux amont retenus en E.H.				1017				1111	1090	1043				852
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				8			8	3	36	3	1,1	3,7	6,6	2,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,8			97,9	99,4	96,6	97,8			95,2	83,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Grandpuits-Bailly-Carrois / BOURG

Caractéristiques administratives				Commentaires			
Code Sandre	: 037721102000	Ingénieur SATESE	: Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>La prise de temps-sec, située à l'entrée de la station d'épuration, a été supprimée par l'entreprise de travaux GOULARD au 1er semestre 2019. La station d'épuration reste tout de même sensible aux événements pluvieux, en raison notamment de la nature unitaire d'une petite partie du réseau (11%), situé au niveau de Bailly-Carrois. Les eaux claires parasites permanentes sont estimées à 142 m³/j, soit 2,52 m³/j/100ml, ce qui n'est pas négligeable.</p> <p>Sur 90 373 m³ collectés, 95% sont pris en charge par la station d'épuration et 5% by-passés en tête de station d'épuration (A2), ce qui est très satisfaisant.</p> <p>Les 2 postes de refoulement (La Salle et Bailly-Carrois) présents sur le réseau ont montré des fonctionnements anormaux sur l'année 2019, faisant penser à des bouchages durables.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les débits entrants sont estimés à partir de la relève hebdomadaire de l'index du débitmètre électromagnétique. Elles sont donc imprécises (approche moyennée). Par ailleurs, l'écart moyen entre les débits amont et aval s'est dégradé par rapport à 2018 (14,2% en valeur absolue). L'exploitant prévoit de changer la sonde et le transmetteur en 2020 (devis transmis à la commune).</p> <p>Le niveau de rejet a été respecté lors des 2 mesures d'autosurveillance et de la visite SATESE. La mesure de novembre a permis d'actualiser le coefficient de charge en pollution de la station d'épuration (643 EH, base NTK).</p> <p>Sur l'année 2019, le bassin d'orage n'a pas été alimenté, la pompe P3 étant hors-service (remise en service en mars 2020). La station d'épuration a donc encaissé les sur-volumes (à noter que le dimensionnement du clarificateur le permet), avec un maximum de 505 m³/j, soit 266% de la capacité hydraulique de la station d'épuration. Malgré cela, la production de boues est très correcte. Celle-ci est estimée à 15,4 tonnes de MS, soit 110% de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre de raccordables (hors flottants, estimés à 1,5 tonnes de MS à l'année).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le système d'assainissement de Grandpuits-Bailly-Carrois est exploité par la société Wangner depuis mai 2018 via un contrat de prestation de services pour une durée de 4 ans. Cette prestation inclut 3 volets : exploitation technique, administratif et renouvellement d'équipements.</p> <p>Une réunion a été organisée par le SATESE en octobre 2019 pour assurer la bonne mise en œuvre de cette prestation. Le volet technique est très satisfaisant sur l'année 2019. Un certain nombre d'actions sont cependant en attente d'une validation par la commune (notamment la replantation du lit de boues n°3, la télésurveillance du réseau). Le reporting pourrait gagner en visibilité et le fichier de suivi pourrait bénéficier d'une refonte. Par contre, le volet administratif n'est pas encore entièrement traité pour l'année 2019, en lien avec des changements d'agents en charge de l'exploitation. Il reste la rédaction et la transmission du bilan annuel 2019, du scénario SANDRE STEP et la transmission des données d'autosurveillance au format SANDRE.</p> <p>Les travaux de mise en séparatif du bourg ont été finalisés en janvier 2018. La commune avait fait réaliser des contrôles de conformité au 1er semestre 2018 sur le bourg. D'autres tests de conformité ont été réalisés par le bureau d'études Test Ingénierie en mars 2019 sur 10 habitations qui n'avaient pas réalisé les travaux de mise en séparatif dans le cadre de l'opération groupée.</p>			
Mise en service	: 17/10/2012	Technicien SATESE	: Laurent CROS				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: GRANDPUITS BAILLY CARROIS						
Exploitant	: WANGNER ASSAINISSEMENT						
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F444/MISE/2008/017						
Arrêté préfectoral boues	:						
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration							
Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)						
Ru (ou autre)	: Iverny						
Rivière 1	: Ancoeur						
Rivière 2	: Almont						
Fleuve	: SEINE						
Caractéristiques techniques							
Capacité pollution	: 1100 E.H	Débit de référence	: 190 m ³ /j				
	: 66 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,615 km				
Capacité hydraulique TS	: 190 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 89%				
Capacité hydraulique TP	: 190 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 11%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
Autosurveillance							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

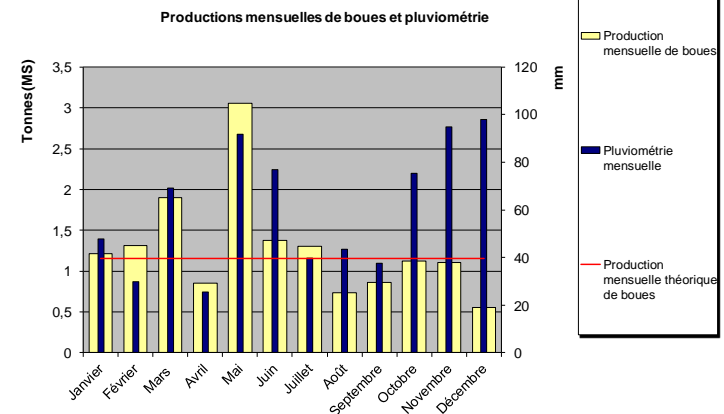
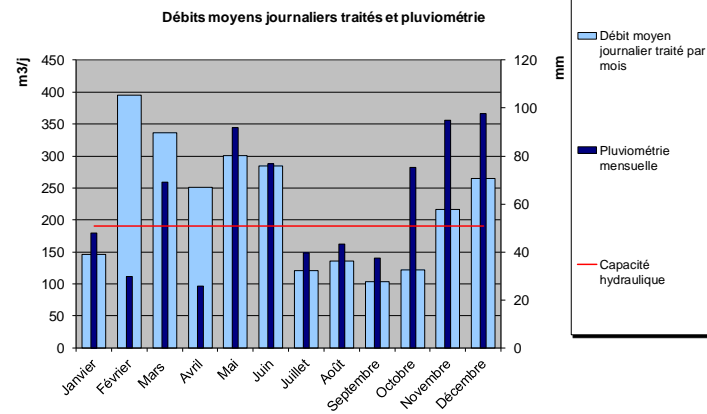
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Grandpuits-Bailly-Carrois													
Nombre de raccordables :	853	habitants	640	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	81	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	82	m ³ /j	moyen :	223,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	643 E.H.	maxi temps sec :	224	m ³ /j	maxi temps de pluie :	505	m ³ /j				
réf. NK :	0,58	date :	11/2019	réf. AESN :	0,31	date :	11/2019	Production annuelle de boues :	15,4	tMS	66	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	165,1	kwh/j	8,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/01/2019		244			291	310	834	95			95	8,4
	A2+A5+A4	15/01/2019		5			9	3	30	2	0,26	11,8	13,8	6,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/05/2019	204	131			90	94	262	47,3			47,3	5,1
	A2+A5+A4	06/05/2019	202	4			7	3	31	7,7	6,2	0,36	7,9	3,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/11/2019	187	199			139	180	336	41,5			41,5	4,4
	A2+A5+A4	04/11/2019	187	5			6	3	23	2,4	1,56	2,15	4,5	3,6
Flux amont retenus en kg/j				27			18	19	53	9,6				0,82
Flux amont retenus en E.H.				297				320	356	643				549
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			7	3	28	4	2,7	4,8	8,7	4,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,5			94,9	98,1	92,6	92			86	21,4
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en rendement					93			93	90	88			75	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Gressy / GRESSY+MESSY

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037729202000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE Mise en service : 27/06/2011 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : OTV (MSE) Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 661/MISE/2006/246 Arrêté préfectoral boues : F661 MISE/2006/246</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152) Ru (ou autre) : Gué Poiré Rivière 1 : Rivière 2 : Beuvronne Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les quantités d'eaux claires parasites permanentes collectées par le réseau restent importantes puisqu'elles représentent cette année plus de 46 % du débit d'eaux usées strictes contre 70 % en 2018, année avec une pluviométrie exceptionnelle au premier semestre. Le volume d'eaux usées traitées sur l'année a d'ailleurs baissé de 29 % en 2019. Aucun dépassement de la charge hydraulique nominale de la station n'a été constaté, contre 24 en 2018. Un by-pass d'eaux usées a été signalé sur le point A2 (DIP du Vieux Moulins) suite au dysfonctionnement du DIP (7au 9/12/2019). Pour mieux appréhender le fonctionnement du réseau, il a été préconisé de transmettre les volumes journaliers transitants par le PR de Gressy équipé d'un système de mesure (fichier excel ou fichier SANDRE après création d'un point complémentaire non réglementaire).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux traitées est conforme tout au long de l'année avec des rendements épuratoires élevés. La charge polluante azotée (NK) mesurée lors du bilan de novembre 2019 étant anormalement élevée et en inadéquation avec les autres résultats d'analyse, elle a été recalculée sur la base de la teneur en azote ammoniacal. Ainsi, elle devient légèrement inférieure au nombre de raccordables, celle calculée sur la base de la pollution carbonée étant par contre plus faible. La production de boues extraites est inférieure à celle de 2018 et met en déficit de production de boues significatif de l'ordre de 36 % par rapport à celle théoriquement attendue calculée sur la base de la charge en matières azotées. Selon le bilan technique, cette baisse serait imputable au non fonctionnement de la centrifugeuse pendant juillet et août, retard non rattrapé par la suite. L'origine du problème n'est pas mentionnée. Le suivi analytique des boues est conforme et montre la production d'un produit de bonne qualité avec un taux de chaulage très satisfaisant. Le suivi agronomique est réalisé de manière rigoureuse. Les écarts significatifs entre les débits amont et aval sur certaines périodes de l'année (mai à septembre) persistent. L'origine du problème a été identifiée et résolue (problème électrique sur la mesure aval). Le point A5 équipé d'un débitmètre électromagnétique et situé dans la station d'épuration (arrivée de Messy) a été requalifié en point A2 (pas de by-pass en 2019 selon les données SANDRE).</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'analyse des risques de défaillance a été remise à la DDT en 2019.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 2800 E.H Débit de référence : 580 m³/j : 164 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 10,127 km Capacité hydraulique TS : 522 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 592 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : CENTRIFUGEUSE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12 Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

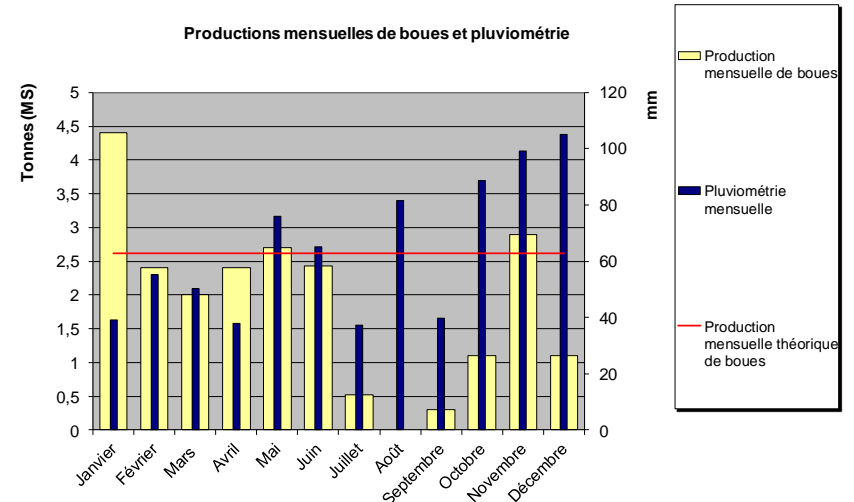
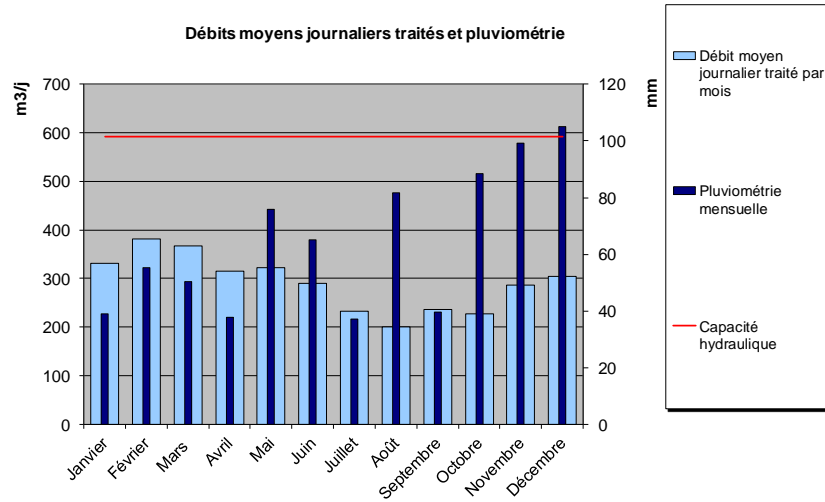
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Gressy, Messy													
Nombre de raccordables :	1929	habitants	1447	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	246	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	238	m ³ /j	moyen :	291,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1320	E.H.	maxi temps sec :	350	m ³ /j	maxi temps de pluie :	559	m ³ /j			
réf. NK :	0,47	date :	12/2019	réf. AESN :	0,33	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	22,3	tMS	46	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	348	kwh/j	5,8	kWh/kg DBO5/j									Traitement P :	Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot	
Flux amont retenus en kg/j				78			53	61	142	20				2	
Flux amont retenus en E.H.				870				1017	948	1320					1176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5			5	3	19	3,2	1	2,5	5,6	0,4	
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,7			96,9	98,3	95,6	95			94,2	93	
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	5			10	2	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	5			10	2	
Normes de rejet annuelles en rendement															

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Grez-sur-Loing / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037721601000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte Les dépassements du débit nominal sont rares et sont liés à des événements pluvieux significatifs à l'instar de celui du 17/08/2019 : pluie de 45 mm ayant généré un débit maximum de 714 m³/j. Le débit Amont temps sec nappe haute (184 m³/j) ou nappe basse (169 m³/j) est toujours plus élevé que celui théoriquement attendu (130 m³/j) et indique l'intrusion d'ECPP estimée à 50 +/-10 m³/j. Aucun by-pass n'a été relevé au point A2 cette année (absence de crue du Loing).</p> <p>Station d'épuration La qualité des eaux épurées par le système d'assainissement est satisfaisante lors des bilans d'autosurveillance et de la mesure d'efficacité réalisée par le SATESE en février 2019. Cependant, la teneur en nitrates des eaux épurées peut être anormalement élevée (moyenne annuelle de 15 mg/l selon les tests de terrain) et nécessiterait un ajustement plus rapide du temps d'aération avec un impact positif sur la consommation d'énergie ou un pilotage automatique de l'aération par sonde rédox. La capacité des boues à décanter est correcte pendant 11 mois de l'année, la concentration en boues dans le bassin étant par ailleurs bien maîtrisée. La production de boues a augmenté de plus de 42 % par rapport à 2018 avec un ratio de production proche de l'objectif attendu. Des réserves sont émises quant à la représentativité des analyses de boues réalisées lors de l'épandage. Il est impératif de fiabiliser la méthodologie de quantification des boues. La synthèse de la qualité des boues produites par la station d'épuration de la collectivité traduit de manière globale leur bonne qualité. D'après l'étude de la filière boue réalisée par le SATESE en 2017, certains aménagements devront être faits pour fiabiliser au mieux le concentrateur avec, notamment, le repositionnement de l'échelle d'accès pour faciliter le nettoyage du drain. Cette solution permettrait aussi de mieux concentrer les boues et de réduire les volumes à épandre.</p> <p>La mesure de débit aval présente de nombreuses dérives liées, entre autres, à la présence de végétation qui perturbe le fonctionnement de la sonde à ultra-sons. Il sera nécessaire d'être plus vigilant sur l'entretien de ce canal. Le débit amont est plus fiable malgré la consommation d'eau potable pour le nettoyage du tamis avec 11 m³/j d'eau rajoutée aux eaux usées qui entrent sur la station d'épuration. L'exploitant prévoit de remettre en service le système de production d'eaux industrielles (calorifugeage des canalisations à vérifier) pour éviter ce biais et réduire la consommation d'eau potable.</p> <p>Travaux et études Les travaux d'amélioration de la collecte prévus en tranche 2 du schéma directeur d'assainissement se sont terminés : construction d'un bassin d'orage en amont du poste de Hulay (septembre 2019), la réhabilitation du collecteur situé dans les rues du vieux pont et de Victor Hugo (chemisage continu) et une petite extension du réseau d'eaux usées permettant le raccordement des vestiaires du terrain de sport et des toilettes publiques (avril 2019). La création du bassin d'orage permettra d'améliorer l'efficacité globale du système d'assainissement en augmentant la quantité de pollution véhiculée jusqu'à la station d'épuration, où elle sera traitée. Les résultats du suivi de ce bassin d'orage seront à intégrer dans le bilan technique</p>
Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : 02/10/2012 Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : GREZ SUR LOING	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : SIGOURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F437 MISE 2005/175	
Arrêté préfectoral boues : D04/023/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 1800 E.H Débit de référence : 670 m ³ /j	
: 108 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 9,807 km	
Capacité hydraulique TS : 270 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 71%	
Capacité hydraulique TP : 670 m ³ /j (pluie) Unitaire : 29%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO COUVERT	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

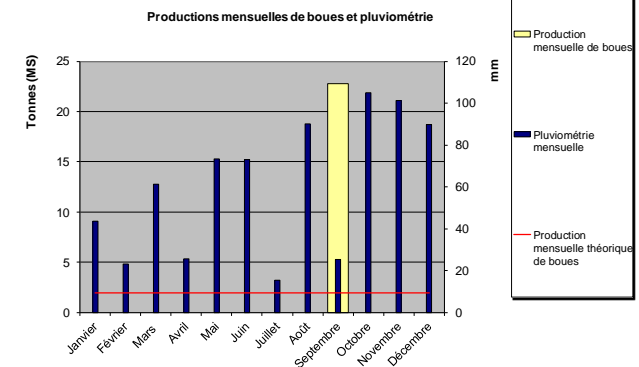
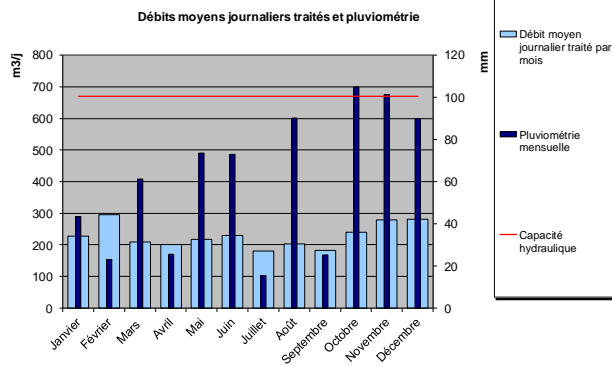
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Grez-sur-Loing													
Nombre de raccordables :	1291	habitants	968	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	140	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	169	m ³ /j	moyen :	228,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	1080 E.H.	maxi temps sec :	184	m ³ /j	maxi temps de pluie :	714	m ³ /j			
réf. NK :	0,6	date :	02/2019	réf. AESN :	0,71	date :	02/2019	Production annuelle de boues :	22,7	tMS	58	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	195,2	kwh/j	3,5	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/02/2019	198	753			214	285	773	82,1	53,5	0,7	82,8	9,83
	A2+A5+A4	19/02/2019	198	10			8	4	16	4,2	2,6	9	13,2	3,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/03/2019	200	188			182	200	510	56,5	41,2	0,26	56,8	5,7
	A2+A5+A4	11/03/2019	202	2,8			7	3	28	5,2	3,61	8,52	13,6	4,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2019	157	336			250	280	688	76,7	58,4	0,25	77	10,3
	A2+A5+A4	17/09/2019	216	5,6			6	3	25	3,7	1,9	3,43	7,07	3,53
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2019		224			172	170	522	84			84	8,3
	A2+A5+A4	10/12/2019		4			7	3	22	3,2	2	2,26	5,46	3,9
Flux amont retenus en kg/j				149			42	56	153	16				1,9
Flux amont retenus en E.H.				1653				942	1019	1080				1141
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			7	3	23	4,1	2,5	5,8	9,8	3,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,3			96,2	98,5	95,8	93,8			85,2	47,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Grisy-Suisnes / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037721701000 Ingénieur SATESE : Maxime GABET</p> <p>Mise en service : 01/04/2006 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX</p> <p>Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST</p> <p>Constructeur : AQUALTER</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : 03/DAI/2E/056</p> <p>Arrêté préfectoral boues : 03/DAI/2E/056</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Barbançonne(RUISSEAU)(R101-F4819000)</p> <p>Ru (ou autre) : Barbançonne</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Yerres</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les volumes d'eaux claires parasites permanentes ont été assez faibles cette année, de l'ordre de 50 à 60 m³/j pour une année de pluviométrie « normale ».</p> <p>Le taux de collecte par temps sec et par temps de pluie du système d'assainissement est très satisfaisant. Cela est à rapprocher du mode d'alimentation du bassin d'orage (gravitaire) et de son dimensionnement en termes de volume utile.</p> <p>La capacité hydraulique a été dépassée à 9 reprises justifiant d'un dimensionnement hydraulique qui reste adapté 13 ans après la mise en service des ouvrages. Les pompes peuvent alimenter la filière biologique 24h/24, mais cela, sans impact sur la qualité du traitement étant donné le dimensionnement du clarificateur qui comporte une hauteur droite suffisante. Le débit de référence est évalué à 948 m³/j par le délégataire.</p> <p>Le nombre d'évènements de by-pass au niveau du bassin d'orage a été de 10 pour un volume global by-passé estimé à environ 4 319 m³. Cela représente environ 4% du volume annuel traité par la station d'épuration (baisse par rapport aux années précédentes) confirmant le bon taux de collecte par temps de pluie. Les épisodes pluvieux importants de mai et juin représentent 70% du cumul des volumes déversés.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le fonctionnement est très satisfaisant avec une épuration poussée de l'ensemble des paramètres comme le montrent les résultats de l'autosurveillance. Les rendements épuratoires sont satisfaisants. Des dérives ponctuelles de la sonde redox peuvent entraîner des dépassements ponctuels des normes en azote (ex : paramètre NGL en juillet et lors de la visite SATESE du mois de décembre).</p> <p>Le coefficient de charge polluante moyen issu de l'autosurveillance est cohérent au vu du nombre de raccordables. La station d'épuration est à mi charge polluante en moyenne (base NTK), il n'y a pas d'augmentation significative de la population raccordée ces dernières années.</p> <p>La production de boues épandue (hors chaux) confirme le très bon fonctionnement du dispositif. Il existe un écart qui persiste entre la quantité de boues extraites sur l'année calendaire (65.4 TMS) et celle épandue au mois d'août (36.08 TMS hors chaux). Celui-ci est également significatif cette année si l'on se place sur la période séparant 2 épandages (73.12 TMS extraites d'août 2018 à juillet 2019). Le SATESE a retenu la quantité de boues épandue qui est cohérente par rapport à celle de 2018 (29.2 TMS) comme indicateur de fonctionnement.</p> <p>La qualité des boues épandues en août ne révèle aucune contamination.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 2500 E.H Débit de référence : 1014 m³/j</p> <p>: 114 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 11,817 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 350 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 47%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 1000 m³/j (pluie) Unitaire : 53%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE</p> <p>Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (1,6%) VALORISATION AGRICOLE (98,4%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Le débit aval n'est pas fiable compte tenu de l'inclinaison du canal de comptage qui date maintenant depuis plusieurs années.</p>

Caractéristiques de fonctionnement

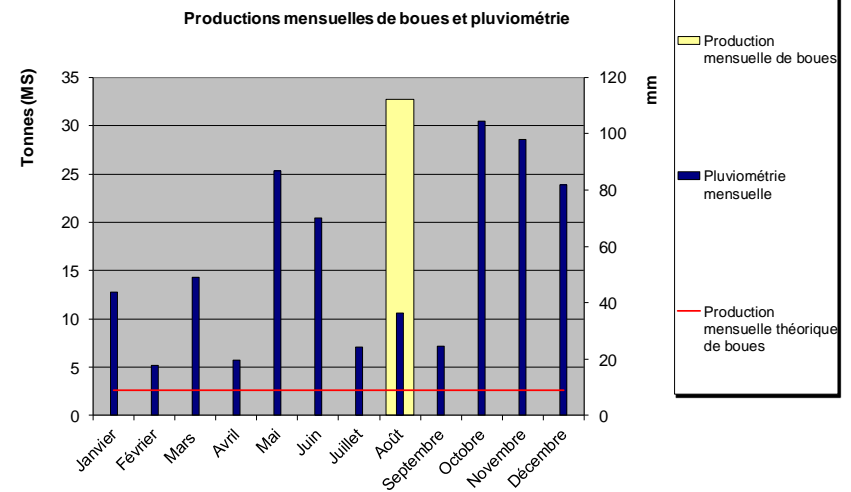
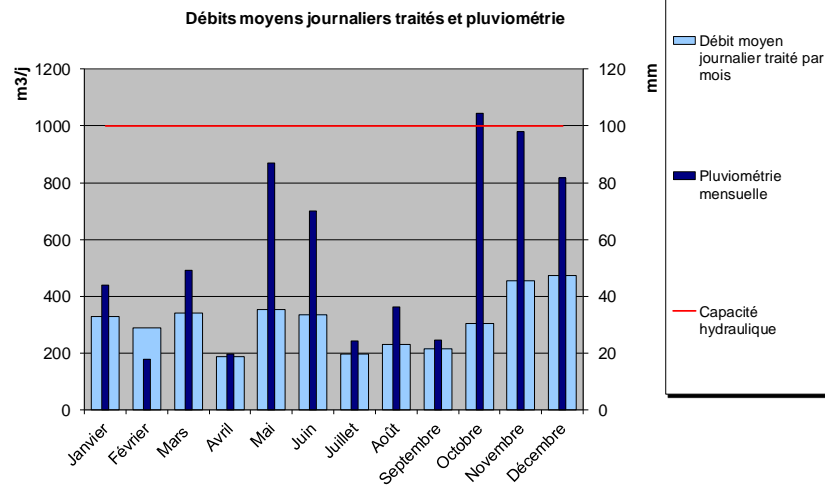
Communes raccordées : Grisy-Suisnes (en dehors des hameaux de Cordon et Suisnes)

Nombre de raccordables :	1736	habitants	1302	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	196	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	173	m ³ /j	moyen :	308,2	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1253 E.H.	maxi temps sec :	226	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1644	m ³ /j		
réf. NK :	0,5	date :	12/2019	réf. AESN :	0,41	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	36.08	tMS	79	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	312,5	kwh/j	5,4	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/12/2019		114			61	68	169	18			18	3,6
	A2+A5+A4	09/12/2019		24			11	6	32	2,4	0,11	32,6	35	4,5
Flux amont retenus en kg/j				86			60	59	180	19				2
Flux amont retenus en E.H.				951				982	1203	1253				1176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			5	3	18	1	0,1	10,7	11,5	1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,7			97,8	98,2	97	98,7			87	87,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			20	75	5			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			20	75	5			15	
Normes de rejet annuelles en rendement					95			95	93	90			80	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Grisy-Suisnes / HAMEAU DE CORDON

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037721702000 Ingénieur SATESE : Maxime GABET Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST Constructeur : SIGOURE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : D04/032/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Le délégataire indique qu'il ne dispose pas du nombre d'abonnés et des consommations en eau des assujettis à l'assainissement collectif qui sont raccordés sur cette station d'épuration, le SATESE se base sur une donnée ancienne de 130 abonnés, celle-ci mériterait d'être actualisée (travail à réaliser par l'exploitant une fois tous les 5 ans, si pas d'évolution majeure en termes d'urbanisation). Le réseau est séparatif mais présente des mauvais branchements qui entraînent des surcharges hydrauliques de la station d'épuration par temps de pluie qui ne peuvent pas être régulés du fait de l'alimentation gravitaire. A noter l'existence d'un traitement anti H2S (par injection d'air) au niveau du poste de refoulement de Bougainville qui permet le refoulement des effluents du hameau de Suisnes vers le hameau de Cordon. Les données d'exploitation transmises ne permettent pas de vérifier son bon fonctionnement.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Aucune mesure de débit n'est disponible sur ce site. L'arrivée des effluents est gravitaire et le canal de sortie des eaux épurées est non conforme.</p> <p>L'efficacité globale du dispositif ne donne pas satisfaction. Le procédé est obsolète, vieillissant et soumis à des surcharges hydrauliques par temps de pluie avec des pertes de boues vers l'Yerres comme en témoignent une nouvelle fois les résultats de la visite SATESE de décembre (dépassement des valeurs réductrices en termes de concentrations) et le déficit de production de boues annuel. A titre dérogatoire, un prélèvement ponctuel annuel est autorisé sur ce site par la DDT en remplacement d'une mesure d'autosurveillance. Il a été réalisé le 4 avril par l'exploitant. Les résultats sont ponctuellement conformes au niveau de rejet en vigueur</p> <p>Une partie des boues (écrémages) est évacuée sous forme de boues liquides avec un retraitement sur la station d'épuration de Dammarie-Les-Lys (22% du tonnage annuel), l'autre partie est évacuée sur un centre de compostage (Sivry-Courtry/78%). L'écart entre les boues extraites et celles évacuées est significatif, une évaluation précise étant délicate sur ce type de dispositif.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La poursuite des études préalables pour la reconstruction de la station d'épuration de Soignolles-en-Brie (prioritaire au SDASS EU2) fait partie des priorités 2020 de la Communauté de communes. La reprise du projet est envisagée dans le courant du 1^{er} semestre. A noter que le projet prévoit le raccordement des hameaux de Suisnes et Cordon situés sur la commune de Grisy-Suisnes avec la suppression de la station d'épuration actuelle obsolète. Cela passe par la création d'un poste de refoulement en lieu et place des ouvrages épuratoires actuels pour le raccordement des effluents sur la nouvelle station d'épuration de Soignolles-en-Brie. Dans le dimensionnement de la station d'épuration envisagée (1960 EH – 800 m³/j), les données de Grisy-Suisnes et Cordon avaient été prises en compte et représentaient 300 EH et 54 m³/j (dont 10 m³/j d'ECPP). Ces données seront à confirmer à la reprise du projet, aucun débit d'eaux pluviales en provenance de Cordon et Suisnes n'ayant été considéré.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 300 E.H Débit de référence : 45 m³/j : 18 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,56 km Capacité hydraulique TS : 45 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 45 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : LITS DE SÉCHAGE</p> <p>Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (22%) CENTRE DE COMPOSTAGE (78%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

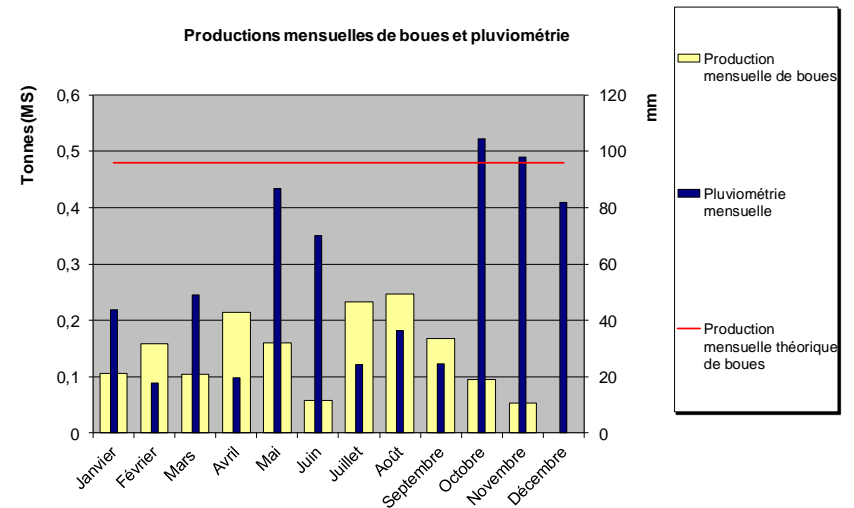
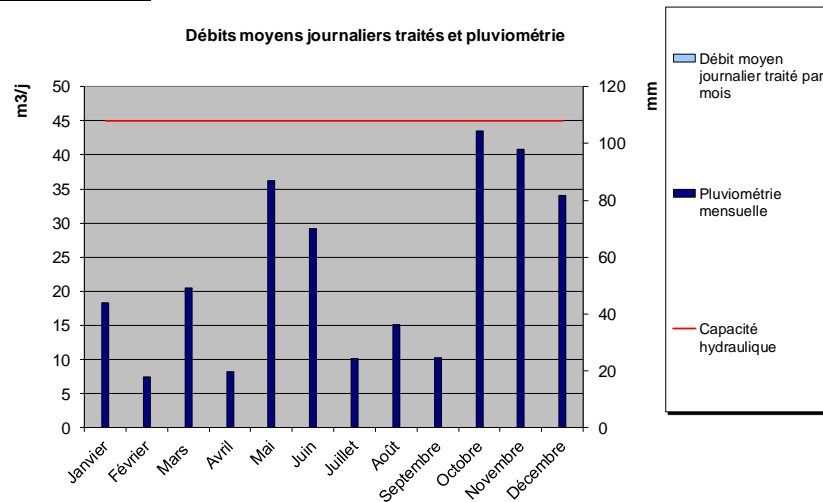
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Grisy-Suisnes (hameaux de cordon et Suisnes)													
Nombre de raccordables :	232	habitants	242	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	37	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge NK :	267 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j					
réf. NK :	0,89	date :	04/2016	réf. AESN :	0,74	date :	04/2016	Production annuelle de boues :	1,6	tMS	16	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	34,4	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/04/2019		160			251	210	836	79	54,2	0,63	79,6	13
	A2+A5+A4	04/04/2019		8			12	6	48	18	16	0,72	18,7	1,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/12/2019		472			245	260	707	77			77	9,7
	A2+A5+A4	09/12/2019		484			185	105	530	15	5,8	8,02	23	4,9
Flux amont retenus en kg/j				18			14	15	38	4				0,5
Flux amont retenus en E.H.				206				250	251	267				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				246			98	56	289	16,5	10,9	4,4	20,9	3,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				47,5			59,9	78,4	59,6	78,9			73,3	68,6
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement				50				60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Guérard / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037721901000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte Les débits sont donnés à titre indicatif car ils sont sous-estimés. En effet, ils sont déterminés à partir d'un temps de fonctionnement des pompes et du débit unitaire des pompes qui est sous-évalué. Or, le poste de relevage de la station d'épuration est régulièrement en charge (débit unitaire des pompes augmentant suite à la diminution des pertes de charge) en lien avec la régulation de débit découlant du mauvais comportement des réseaux de collecte (apports anormaux d'eaux claires parasites et d'eau météoriques). Cela s'accompagne de by-pass réguliers en tête du dispositif. Les débits n'excèdent pas 125 m³/j (débits sous-estimés). La courbe laisse penser que le débit d'eau assainie théorique est admis en période de nappe basse où les volumes admis restent nettement inférieurs au débit maximum régulé. Il existe inévitablement des by-pass par temps sec et par temps de pluie.</p> <p>Station d'épuration Le coefficient de charge polluante a été actualisé sur le nombre de raccordables car il n'y a pas eu de donnée pour le bilan d'autosurveillance mis en œuvre par l'exploitant en décembre (les prélèvements ne sont pas arrivés au laboratoire). De ce fait, l'exploitant prévoit 2 bilans d'autosurveillance pour 2020. La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution est anormalement faible (ratio de 16 g MS/E.H./j - ratio attendu de 60 g MS/EH/j). Ceci est lié à la conception ancienne du dispositif qui est obsolète et/ou aux by-pass réguliers en tête du dispositif qui place ce système d'assainissement parmi les priorités du Schéma départemental d'assainissement des eaux usées n°2 : SDASS EU2).</p> <p>Travaux et études Il est à noter que le raccordement des hameaux de Monthérand et Grand Lud (réseaux EU déjà posés) est prévu sur la nouvelle station d'épuration de Dammartin sur Tigeaux à sa mise en eau (projet de reconstruction mené en parallèle par la CA avec une maîtrise d'œuvre spécifique).</p> <p>Concernant le projet de reconstruction de ce dispositif qui est complexe avec de nombreuses contraintes environnementales (zone inondable, zone humide, site classé avec dossier CNDPS), le marché de travaux a été attribué fin 2019 à la SAUR pour les opérations 1 et 3 et la SAUR et la CISE pour l'opération 2. Le projet a été découpé en 3 opérations : - Opération 1 : reconstruction de la station d'épuration (2600 EH de type boues activées avec un débit biologique de 67 m³/h et une capacité hydraulique de 975 m³/j, un traitement physico-chimique du phosphore et une déshydratation des boues par centrifugation - les apports du Moulin de Bicheret sont intégrés à hauteur de 150 EH). - Opération 2 : réalisation d'un réseau de transfert avenue Georges Villiers (une dizaine de branchements raccordés au passage) ce qui permet de déconnecter une antenne pourvoyeuse en ECPP + chemin accès à la STEP (en zone EBC) avec réseaux associés. - Opération 3 : réalisation du poste de relevage pour la partie Bourg avec un bassin d'orage (BO) de 310 m³ qui sera alimenté par des pompes à hauteur de 148 m³/h + démolition STEP actuelle avec requalification paysagère et mesures compensatoires.</p>
Mise en service	: 01/01/1970	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE			
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)			
Constructeur	: TH INDUSTRIE			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015			
Arrêté préfectoral boues	:			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)			
Ru (ou autre)	:			
Rivière 1	:			
Rivière 2	: Grand Morin			
Fleuve	: MARNE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence : 216 m ³ /j	
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 14,727 km	
Capacité hydraulique TS	: 216	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP	: 216	m ³ /j (pluie)	Unitaire : 0%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: LITS DE SÉCHAGE			
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé	

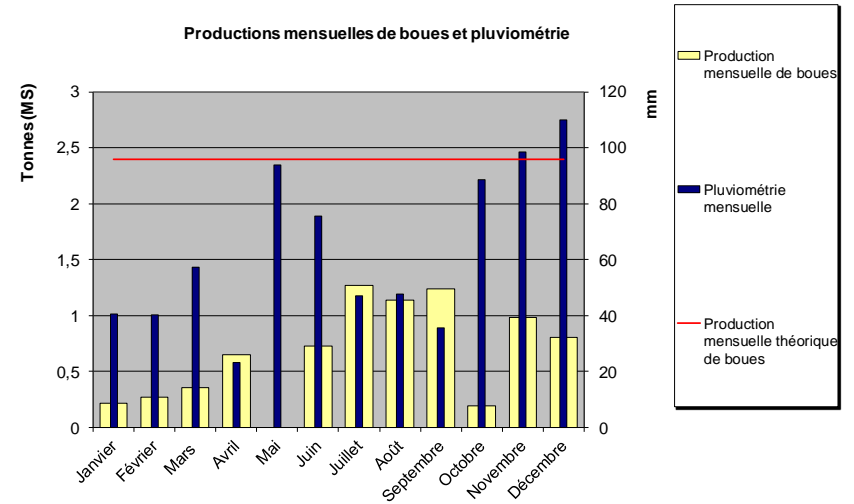
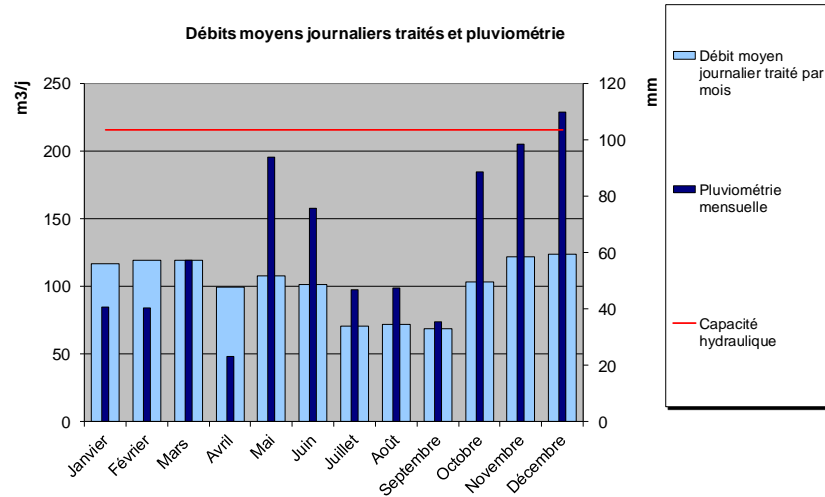
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Guérard														
Nombre de raccordables :	1776	habitants	1332	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui						
Consommation eau assainie :	202	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	102	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	1332 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	126	m ³ /j						
réf. DBO5 :	1,33	date :	12/2019	réf. AESN :	1,31	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	7,8	tMS	16	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	91	kwh/j	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				120			72	80	200	20				2,3
Flux amont retenus en E.H.				1332				1332	1332	1332				1332
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Guercheville / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037722001000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau ne présente pas de désordre majeur. En temps sec, le volume d'eaux usées traitées est inférieur au volume d'eau potable consommé, phénomène imputable à une augmentation significative de la consommation d'eau potable (+37 % par rapport à l'année précédente). Le volume consommé supplémentaire provient probablement de l'arrosage (sécheresse) ou de fuites chez les particuliers. Les pompes de relèvement du bassin d'orage avec rejet dans le milieu naturel (by-pass d'eaux usées diluées) ont fonctionné 37 heures, valeur similaire à celle de 2018. Le volume by-passé a été estimé à 1260 m³ représentant 3.4 % du débit traité sur la station d'épuration. En moyenne mensuelle, la charge hydraulique a dépassé le nominal pour 7 mois de l'année et ceci tout particulièrement au dernier trimestre 2019 très pluvieux.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Du point de vue de la qualité du traitement, le fonctionnement du dispositif donne satisfaction, les rendements épuratoires pour la DBO5 dépassant les 90%. La station d'épuration est chargée à environ 69% en pollution. Aucun bilan d'autosurveillance n'a été réalisé, la fréquence réglementaire étant d'une mesure tous les deux ans. Le prochain bilan d'autosurveillance programmé pour 2020 sera réalisé par le SATESE.</p> <p>L'entretien des lagunes est assuré avec rigueur.</p> <p>La consommation électrique sur la station se limite au refoulement des eaux usées pour l'admission des effluents sur la station d'épuration, la dépense énergétique restant faible pour ce type de procédé rustique.</p> <p>Le taux de remplissage en boues de la première lagune reste acceptable et n'implique pas de curage dans l'immédiat. Le SATESE préconise la réalisation d'une étude bathymétrique à partir de 2022.</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'entreprise SAUR retenue pour la mise en conformité de l'autosurveillance prévoit de réaliser les travaux au premier semestre 2020. Ils porteront sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur la conduite de refoulement vers le lagunage ; • Rapatriement des données débitométriques et des alarmes sur un serveur ; • Mise en place d'un système d'alarme visuel sur le poste du hameau Buisson. <p>Par ailleurs, le poste de relevage principal sera sécurisé par la mise en place de barres anti-chutes. Cette opération d'amélioration de la station d'épuration sera réalisée avec l'appui du SATESE dans le cadre de l'ID 77.</p> <p>Un projet de cahier de vie a été transmis à la commune pour validation en fin d'année 2019. Il devra être remis à jour dès la mise en conformité du dispositif finalisée. L'élaboration du dossier de renouvellement de l'arrêté préfectoral qui devient caduque le 28/08/2020 est prévu pour le second trimestre 2020 (bureau d'études retenu : Cycl'O Terre).</p>
Mise en service : 01/10/2001 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : GUERCHEVILLE	
Exploitant : GUERCHEVILLE	
Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 00/DAI/2E/087	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 350 E.H Débit de référence : 87 m ³ /j	
: 21 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,95 km	
Capacité hydraulique TS : 87 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 8%	
Capacité hydraulique TP : 87 m ³ /j (pluie) Unitaire : 92%	
File eau : LAGUNAGE À MACROPHYTES	
File boues : BASSIN	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

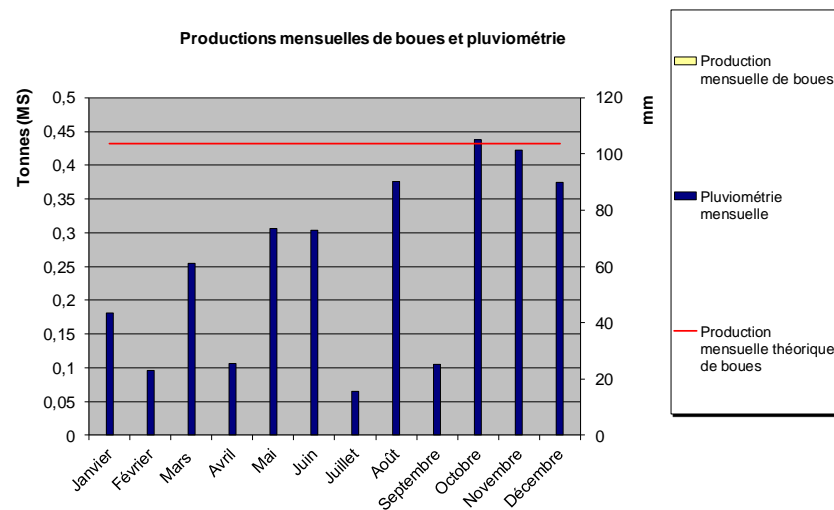
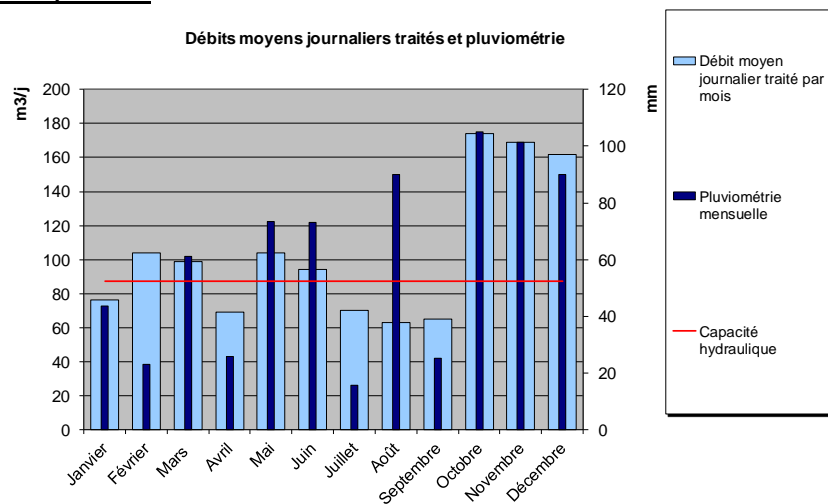
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Guercheville													
Nombre de raccordables :	278	habitants	208	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	49	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	39	m ³ /j	moyen :	104,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	240 E.H.	maxi temps sec :	39	m ³ /j	maxi temps de pluie :	267	m ³ /j			
réf. NK :	0,69	date :	10/2018	réf. AESN :	0,46	date :	10/2018	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	7	kwh/j	0,6	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/06/2019		246			303	350	815	98			98	9,6
	A2+A5+A4	25/06/2019		14			20	4	73	30	25	0,6	30,6	7,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/10/2019		146			161	170	465	91			91	24
	A2+A5+A4	02/10/2019		8	5	74	21	6	73	27	23	0,9	27,9	4,9
Flux amont retenus en kg/j				11			11	12	30	3,6				0,4
Flux amont retenus en E.H.				127				200	200	240				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				11	5	74	21	5	73	28,5	24	0,8	29,2	6,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,4			90,1	97,7	87,7	69,9			69,1	50,7
Normes de rejet journalières en mg/l														
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet annuelles en rendement									60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Gurcy-le-Châtel / COMMUNE + SDIS

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037722301000	Ingénieur SATESE	: Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Bien que le réseau soit strictement séparatif, le débit collecté est sensible à la pluviométrie. La capacité hydraulique n'est cependant pas dépassée (charge hydraulique maximale de 46%, hors SDIS). Les eaux claires météoriques et d'infiltration issues du réseau d'assainissement communal (21 m³/j) sont en quantité raisonnable sur la base du fonctionnement du poste Ampère (hors SDIS).</p> <p>La majeure partie des eaux usées est récupérée par le poste de refoulement (non télésurveillé) situé rue Ampère, mais il existe également une arrivée gravitaire du SDIS sans comptage. Depuis octobre, le débitmètre aval a été fiabilisé, permettant de mieux connaître les apports du SDIS. D'après les données de ce débitmètre sur les mois de novembre et de décembre (mois pluvieux), en moyenne, le débit traité est de 90 m³/j, dont 30% estimé issu du SDIS (27 m³/j) et 70% du reste de la commune (64 m³/j) via le poste Ampère. Le débit maximum mesuré sur cette période (106 m³/j) bien que moyenné reste largement inférieur à la capacité hydraulique de la station d'épuration (à confirmer en 2020 sur une année complète de donnée). D'après les données d'occupation du centre de formation du SDIS (2015), la charge polluante est estimée en moyenne de l'ordre de 106 EH, soit un volume moyen de 15 m³/j. A terme, la mise en place d'une convention de rejet serait nécessaire.</p> <p>Le débit mini temps-sec (74 m³/j) a été évalué à partir des données du nouveau débitmètre aval. Il est en adéquation avec le débit d'eaux usées strictes théorique de la commune (SDIS inclus) de 65 m³/j, contrairement au mini temps-sec évalué via le poste Ampère (SDIS exclus) (39 m³/j). Les autres données hydrauliques sont évaluées à partir du poste Ampère (hors SDIS).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>En 2019, suite à un oubli, il n'y a pas eu de mesure d'autosurveillance. Il est normalement prévu de compenser cela par une mesure supplémentaire en 2020.</p> <p>En 2019, il y a eu 3 visites SATESE. Globalement, le traitement de la matière oxydable et des matières azotées est très correct en fonctionnement normal. La visite de septembre montrait un fonctionnement dégradé de la station d'épuration pour une raison inconnue : la collecte d'un effluent sceptique est suspectée. La visite d'octobre montre un retour à la normal, mais également la nécessité d'optimiser l'injection de chlorure ferrique pour respecter la nouvelle norme de rejet sur ce paramètre. Le suivi de la commune indique cependant une baisse de la concentration en phosphore par la suite avec passage sous la norme de rejet (à confirmer en 2020).</p> <p>En 2019, la production de boues est évaluée à 6,3 tonnes de matière sèche, soit 75% de celle attendue compte tenu du nombre de raccordables (386 EH). Elle est similaire à celle de 2018.</p> <p>Travaux et études</p> <p>En 2019, les travaux de mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore (chlorure ferrique), priorité du SDASS EU n°1, ainsi que d'équipement des points de by-pass, de remplacement du canal de comptage de sortie (canal venturi à section exponentielle), ont été finalisés par la société SAUR en septembre 2019, sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Cabinet Merlin.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, la station d'épuration a été régularisée au titre de la loi sur l'eau la station d'épuration. Le nouveau niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral est plus sévère, car il remplace le niveau de rejet minimal national fixé par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Il est cependant en adéquation avec les performances réellement atteintes par ce dispositif. Il intègre aussi une norme sur le phosphore total. A noter que finalement, selon le souhait de la commune, la télérelève journalière ne sera pas mise en place. Une relève journalière par l'agent communal est prévue.</p>			
Mise en service	: 01/01/1985	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE				
Maître d'ouvrage	: GURCY LE CHATEL						
Exploitant	: GURCY LE CHATEL						
Constructeur	: OTV						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F241 N° MISE 2019/093						
Arrêté préfectoral boues	: D04/033/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Ru de la Bilbaudrie(R41-F2412000)						
Ru (ou autre)	: Bilbaudrie						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Auxence						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 195 m ³ /j			
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,81 km			
Capacité hydraulique TS	: 195	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%			
Capacité hydraulique TP	: 195	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%			
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

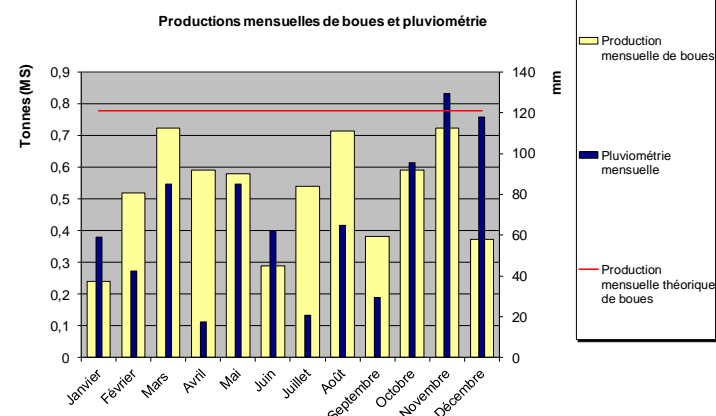
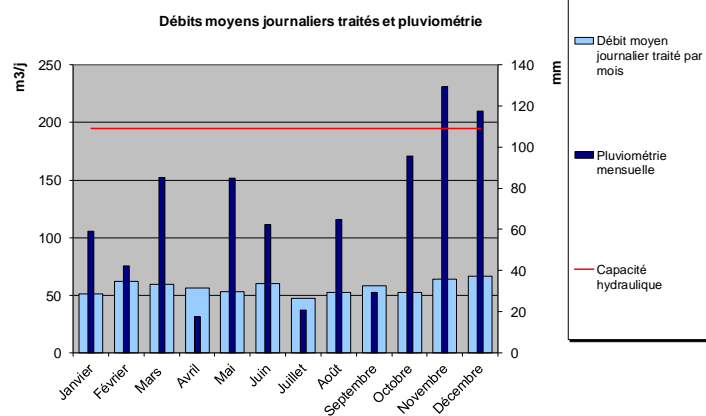
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Gurcy-le-Châtel													
Nombre de raccordables :	483	habitants	362	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	77	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	74 (AV, SDIS inclus) 39 (AM, SDIS exclus)	m ³ /j	moyen :	56,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Etude / BE	Charge NK :	376 E.H.	maxi temps sec :	60	m ³ /j	maxi temps de pluie :	90	m ³ /j				
réf. NK :	0,38	date :	12/2018	réf. AESN :	0,19	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	6,3	tMS	46	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	50,8	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/03/2019		602			303	340	836	77			77	6,8
	A2+A5+A4	19/03/2019		9			11	3	38	3	1,2	1,79	4,79	4,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/09/2019		404			265	270	787	111			111	12
	A2+A5+A4	26/09/2019		58			78	63	187	49	42	0,62	49,6	11
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/10/2019		464			369	450	944	114			114	12
	A2+A5+A4	10/10/2019		16			10	7	25	4	2,2	1,35	5,35	6,6
Flux amont retenus en kg/j				12			13	13	40	5,6				0,53
Flux amont retenus en E.H.				138				217	266	376				310
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				28			33	24	83	18,7	15,1	1,3	19,9	7,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,6			88,1	91,4	89,7	82,8			81,5	30
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	15			30	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	15			30	77
Normes de rejet annuelles en rendement					93			91	88	80			61	77

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Héricy / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037722601000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/04/2006	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: 00/DAI/2E/070		
Arrêté préfectoral boues	: F440 MISE/2014/042		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)		
Ru (ou autre)	:		
Rivière 1	:		
Rivière 2	:		
Fleuve	: SEINE		

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 9500	E.H	Débit de référence	: 2334 m ³ /j
	: 570	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 54,018 km
Capacité hydraulique TS	: 2150	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 57%
Capacité hydraulique TP	: 2150	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 43%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE			
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (22%) VALORISATION AGRICOLE (78%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12	Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Non validé
-------------------------------	------	-------------------------	--------------	----------------------	--------------

Commentaires

Système de collecte

Les dysfonctionnements du fonctionnement des réseaux d'assainissement connus depuis plus de 10 ans, ont pu être réactualisés en 2016 grâce à l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur d'assainissement. Ils sont les suivants :

- Apport d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources (identification de 5 bassins versants sur 15 à l'origine de 77 % des anomalies). Les débits significatifs, estimés alors à 550 m³/j en période de nappe haute, sont estimés à une valeur sensiblement égale (540 m³/j) en 2019, ce qui représente environ 40% des débits collectés à la station d'épuration sur cette même période.

- Surverses excessives de bon nombre de déversoirs d'orage pour des petites pluies inférieures à une pluie mensuelle.

- Mauvais comportement des réseaux de type séparatif (non-conformité des branchements).

L'année 2019 n'a pas conduit à des arrêts de postes, liés aux crues de la Seine.

Le programme hiérarchisé des travaux retenu à l'issue du SDA, a été approuvé par la collectivité en 2017. Dans ce programme, il avait été relevé au nombre de 4, les points de suivi réglementaire des surverses du système de collecte (points A1 : 2 déversoirs d'orage et 2 trop-pleins de postes). Parmi ces points, 1 seul a pu être suivi de façon fiable en 2019 (problème d'étalonnage et de transfert de données). Le point A2 (DO situé juste en amont de la station) n'a pas fourni non plus de données complètes en 2019. Les interventions de VEOLIA Eau courant 2019 devraient permettre de fiabiliser les données et par ce biais, répondre à l'arrêté préfectoral de mise en demeure, N°2018/DRIEE/SPE/33, établi le 03/01/2018. Les données 2020 conduiront alors à évaluer la conformité du système de collecte de façon précise.

Station d'épuration

La capacité nominale de 2 150 m³/j peut être dépassée lors d'épisodes pluvieux de forte intensité. En 2019, 39 jours de dépassement ont été recensés, soit 10,6 % du temps. Quant au débit de référence calculé par la DRIEE (2334 m³/j), il a été dépassé 25 jours. Avec le suivi du point A2 désormais en place, ce débit de référence va augmenter. La qualité des eaux rejetées est toujours très satisfaisante grâce au bon choix des réglages adoptés par l'exploitant, dont celui des extractions des boues. Ces dernières possèdent par ailleurs une bonne capacité à décanter.

Le ratio de production de boue ramené à l'équivalent-habitant exprime un déficit de près de 11 % par rapport à celui attendu au regard de la charge polluante à traiter (exprimée en charge azotée NTK). Or, compte tenu de la fourchette admise d'incertitude sur le calcul de la production de boues, ce déficit traduit surtout les surverses au niveau des nombreux déversoirs d'orage, dès les pluies de faible intensité. En effet, la capacité hydraulique réelle du clarificateur d'environ 2500 m³/j, et l'existence d'un bassin d'orage sur la station d'épuration, permettent de rejeter l'hypothèse de l'existence de pertes de boues avec les eaux rejetées.

La quantité de boue évacuée est en adéquation avec celle des boues extraites, une fois les boues extérieures défalquées. Leur qualité est par ailleurs satisfaisante.

Travaux et études

Des travaux de réduction des eaux claires météoriques seront alors à programmer en priorité avant toute extension des réseaux d'assainissement. Ils seront menés parallèlement à la construction d'un bassin de stockage-restitution dans le secteur du déversoir d'orage voie de la Liberté.

Caractéristiques de fonctionnement

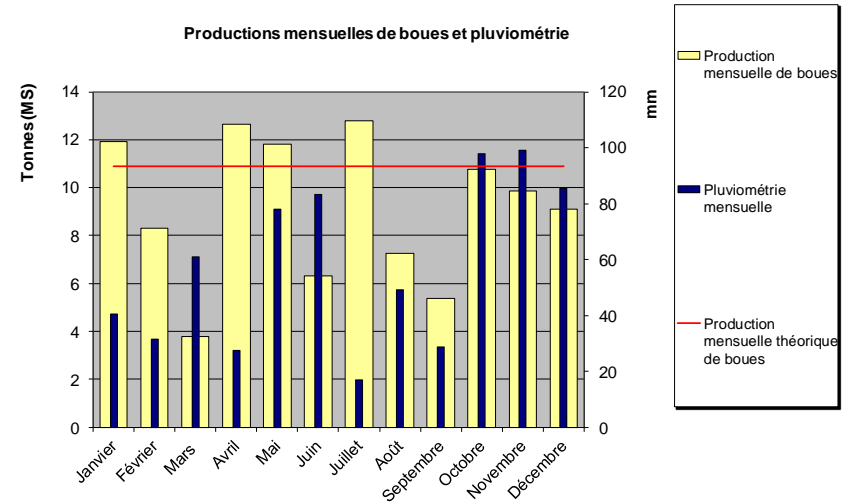
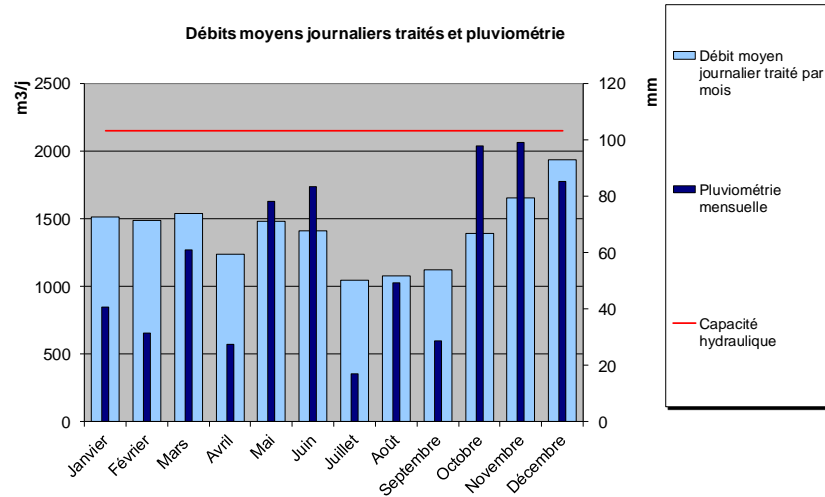
Communes raccordées : Samoreau, Héricy, Vulaines-sur-Seine

Nombre de raccordables :	7236	habitants	5427	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	809	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	1015	m ³ /j	moyen :	1408	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	5493	E.H.	maxi temps sec :	1350	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3620	m ³ /j	
réf. NK :	0,58	date :	12/2019	réf. AESN :	0,49	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	109,9	tMS	55	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1249,7	kwh/j	5,9	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				436			234	216	738	82				9,4
Flux amont retenus en E.H.				4844				3600	4920	5493				5529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3			5	3	21	2,6	1,7	1,2	3,8	0,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,6			96,2	97,5	95,1	95,5			93,3	87,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					92			90	86	80			75	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Jablines / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037723401000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte Le réseau d'assainissement est entièrement séparatif, mais il présente une sensibilité connue à la pluviométrie. Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) propose en conséquence la réalisation d'une campagne de recherche des mauvais raccordements, avec en priorité une inspection des voies ne disposant que d'un réseau d'eaux usées (Grande rue et rue de la Mairie, soit une soixantaine d'abonnés). Les données débitométriques de l'année correspondent aux mesures du débitmètre de sortie. Le débit maximal de temps de pluie retenu est de 172 m³/j le 11/05/2019 pour une pluviométrie de 44 mm sur 4 jours (2,8 fois la consommation moyenne d'eau potable assainie). La problématique des Eaux Claires Météoriques (ECM) est bien présente, même si globalement sur l'année, les dépassements de la capacité hydraulique ne sont observés que sur 14 jours. La charge hydraulique moyenne est de 55%. A 7 reprises, le débit journalier atteint une valeur inférieure à 20 m³/j ; cela doit correspondre à des dysfonctionnements importants au niveau du poste alimentant la station d'épuration. Il serait intéressant de disposer d'une estimation des débits au niveau de ce poste sous réserve de clapets fonctionnels, d'une hauteur de marnage fixe et de tarages réguliers des pompes.</p> <p>Station d'épuration Les performances épuratoires de cette station d'épuration sont satisfaisantes au regard des résultats de la mesure d'autosurveillance et du bilan 24 heures SATESE. Le traitement de l'azote n'est pas optimal pour la mesure d'autosurveillance avec une valeur au rejet en azote réduit (NK) de 37,5 mg/l. La production de boues (boues évacuées) qui traduit l'élimination de la pollution reste insuffisante, avec un ratio de seulement 20 g MS/E.H./j pour une valeur attendue de 60 g (point à optimiser au niveau de l'exploitation). Les boues évacuées sont retraitées sur la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes sous forme liquide (une centrifugeuse dédiée), pour les déshydrater, puis pour les incinérer. Les quantités de boues extraites vers le silo de stockage sont évaluées depuis cette année à partir du temps de fonctionnement de la pompe d'extraction, de son tarage annuel et de concentrations mesurées dans l'année. La maîtrise d'ouvrage de la station d'épuration a été transférée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) en décembre 2011 en raison de l'adhésion de la commune de Jablines à la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG), dotée de la compétence collecte uniquement. La CAMG reste donc maître d'ouvrage des réseaux d'assainissement de la commune. Le SATESE a utilisé les résultats de son bilan 24 heures pour actualiser les coefficients de la charge polluante. Les charges polluantes mesurées sont de 430 E.H. en DBO5 et de 560 E.H. en NK (assez proche de la valeur attendue, 406 E.H. pour la mesure d'autosurveillance) pour une charge polluante théorique de 498 E.H. correspondant aux 664 habitants raccordables. Le scénario SANDRE est à modifier (actuellement non validé) pour intégrer le by-pass en cours de traitement (point réglementaire A5). L'estimation des débits déversés en ce point est techniquement difficile à mettre en place.</p> <p>Travaux et études Le poste toutes eaux est à remplacer (forte corrosion de l'ouvrage). La CAMG prévoit le lancement d'un SDA intercommunal au cours de l'année 2020.</p>
Mise en service	: 01/01/1993	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: SIAM			
Exploitant	: VEOLIA EAU - Centre Ile-de-France Nord-Est			
Constructeur	: CSA			
Police de l'eau	: DRIEE IDF - Service Police de l'eau – VINCENNES			
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015			
Arrêté préfectoral boues	: D03/006/DDAF			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)			
Ru (ou autre)	:			
Rivière 1	:			
Rivière 2	:			
Fleuve	: MARNE			
Capacité pollution	: 800 E.H	Débit de référence	: 120 m ³ /j	
	: 48 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,465 km	
Capacité hydraulique TS	: 120 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%	
Capacité hydraulique TP	: 120 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SILO NON COUVERT			
Destination des boues	: INCINERATION (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé	

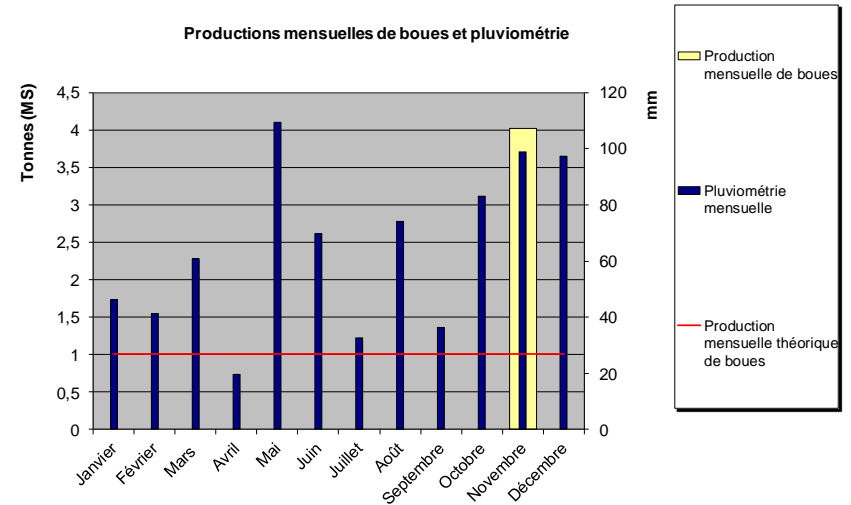
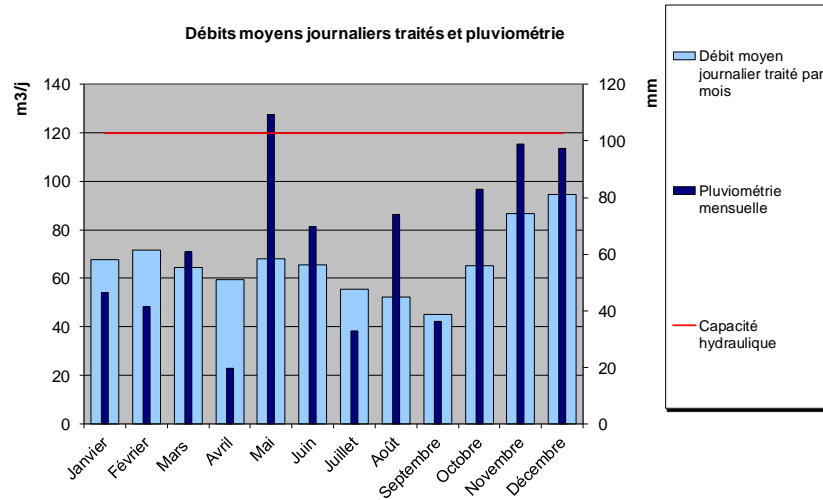
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Jablines													
Nombre de raccordables :	664	habitants	498	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	62	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	46	m ³ /j	moyen :	66,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	560 E.H.	maxi temps sec :	73	m ³ /j	maxi temps de pluie :	172	m ³ /j			
réf. NK :	0,7	date :	04/2019	réf. AESN :	0,45	date :	04/2019	Production annuelle de boues :	4,0	tMS	20	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	78,8	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/03/2019	87	304			230	248	654	70,3	47,1	0,7	71	9,2
	A2+A5+A4	14/03/2019	87	9,4			17	5,78	74,5	37,5	27,5	1,32	38,8	1,24
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/04/2019	74	263			408	348	939	113			113	12
	A2+A5+A4	02/04/2019	74	7			14	4	47	11	9,3	0,5	11,5	2,6
Flux amont retenus en kg/j				20			30	26	70	8,4				0,9
Flux amont retenus en E.H.				217				430	464	560				529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			16	5	62	25,3	19,1	0,9	26,2	1,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,1			94,6	98,3	91,8	68,5			67,6	82,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Jaulnes / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037723601000	Ingénieur SATESE	: Pierre LAINE	<p>Système de collecte Par temps de pluie, le réseau d'assainissement collecte des Eaux Claires Météoritiques (ECM), dû à son caractère 100% unitaire comme l'a confirmé la mesure d'autosurveillance réalisée en novembre 69 m³/j mesuré pour 5 mm de pluie). Le débit n'a jamais dépassé la capacité hydraulique. La régulation (2 min de marche / 5 min d'arrêt) limitant le temps de fonctionnement des pompes, autorise un débit maximal journalier de l'ordre de 140 m³/j. Le suivi hebdomadaire indique que la régulation n'a jamais atteint ce seuil sur l'année 2019. Les apports d'eaux claires parasites permanentes (ECP) sont nuls.</p> <p>Station d'épuration La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif lors des deux visites SATESE et de la mesure d'autosurveillance. Cette mesure n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge en pollution, car la charge mesurée était anormalement élevée sur le paramètre NTK (valeur anormalement haute par rapport aux autres paramètres compte tenu de l'impact de la pluie). En revanche, la charge en DBO5 (137 EH) et en PT (107 EH) est cohérente avec le nombre de raccordables. La station d'épuration reste très largement sous chargée en pollution (<30%). La quantité de boues extraites est d'environ 1,4 tonnes de MS, soit 58% de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre de raccordables, soit une baisse de production de 26% par rapport à 2018. Le déficit restant est lié aux by-pass d'eaux usées sur le réseau de collecte, et potentiellement à des pertes de boues avec les eaux épurées du fait d'un clarificateur non raclé. La commune a acquis en juillet 2017 une benne couverte d'environ 10 m³ (capacité de stockage de 6 mois), afin d'éliminer les boues deshydratées vers une destination conforme (compostage). En juin 2019, une évacuation de 3,7 tonnes de MS (production de juillet 2018 à juin 2019) vers le site de compostage de la selle sur le bief (45), par la société DECHAMBRE. Cela représente une évacuation de 1,9 tonnes de MS pour l'année 2019, ce qui est cohérent avec la production de boues. Les 2 analyses de la valeur agronomique, des éléments traces métalliques et 1 analyse des composés traces organiques ont été réalisées, et ne montrent pas de dépassement des valeurs seuils, fixées par l'arrêté du 08/01/1998.</p> <p>Travaux et études En 2015, la commune avait envisagé de raccorder la rue Grande (une trentaine d'habitations) et également 2 habitations situées rue de Nogent au réseau collectif, mais celle-ci a abandonné le projet en raison du coût d'opération estimatif (430 000 euros HT sous domaine public). Le collecteur de la rue Grande situé dans la partie collective du zonage reçoit des eaux usées de fosses septiques. Les eaux usées sont collectées par un réseau pluvial sous trottoir puis sont rejetées directement au milieu naturel (exutoire final : La Seine après transit par un fossé communal) après passage par un dessableur. A noter que cette zone se situe en dehors des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune, qui est stratégique pour le département. En effet, celui-ci alimente le syndicat intercommunal des interconnexions du Bas Montois.</p>
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE	
Maître d'ouvrage	: JAULNES			
Exploitant	: JAULNES			
Constructeur	: STEIN INDUSTRIE			
Police de l'eau	: DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES			
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015			
Arrêté préfectoral boues	:			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)(R34)			
Ru (ou autre)	:			
Rivière 1	:			
Rivière 2	:			
Fleuve	: SEINE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 500 E.H	Débit de référence	: 75 m ³ /j	
	: 30 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,845 km	
Capacité hydraulique TS	: 75 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%	
Capacité hydraulique TP	: 100 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: LITS DE SÉCHAGE			
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé	

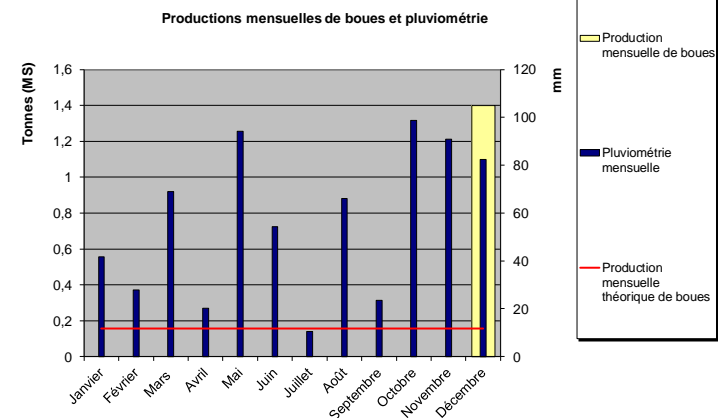
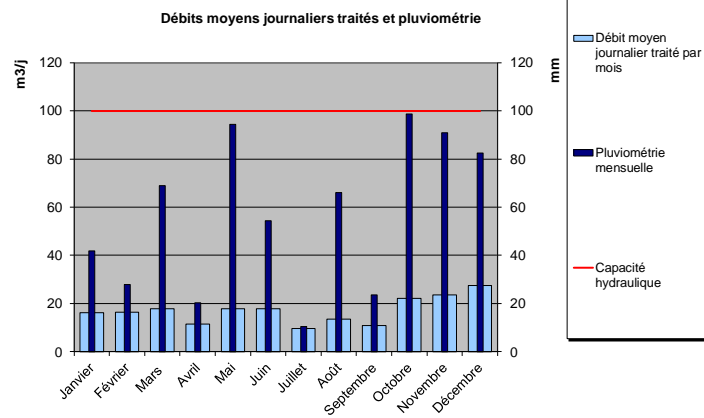
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Jaulnes													
Nombre de raccordables :	146	habitants	110	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	17	m ³ /j	réf. :	2016	mini temps sec :	12	m ³ /j	moyen :	17,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	87 E.H.	maxi temps sec :	12	m ³ /j	maxi temps de pluie :	69	m ³ /j			
réf. NK :	0,17	date :	01/2017	réf. AESN :	0,16	date :	01/2017	Production annuelle de boues :	1,4	tMS	44	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	19,2	kwh/j	4,7	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/05/2019		116			160	170	460	120			120	9,3
	A2+A5+A4	14/05/2019		21			8	3	24	1,9	0,07	0,99	2,89	1,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/09/2019		110			124	150	320	100			100	7,9
	A2+A5+A4	25/09/2019		22			6	3	18	1,9	0,086	3,86	5,76	3,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2019	69	121			121	120	365	78,1			78,1	2,65
	A2+A5+A4	07/11/2019	66	8			11	3	51	2,35	0,88	4,44	6,79	3,03
Flux amont retenus en kg/j				7,1			4,9	4,2	11	1,3				0,2
Flux amont retenus en E.H.				79				70	71	87				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				17			8	3	31	2	0,3	3,1	5,1	2,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				85,2			93,8	97,9	91,9	97,9			94,5	43,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Jouy-le-Château / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037723901000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : La mesure des débits entrants est réalisée par un débitmètre électromagnétique. En 2019, le dépassement de la capacité hydraulique durant 62% de l'année souligne l'impact important de la pluie sur les volumes collectés. Cette station est soumise à une régulation de débit par variateur de fréquence, à 7 m³/h, soit environ 170 m³/j. Cette valeur maximale a été atteinte à 69 reprises au cours de l'année (moindre que par le passé suite à la déconnexion du ru de Vignot du réseau unitaire/vanne de communication restant ouverte en période de nappes basses seulement pour récupérer les eaux usées de certains branchements de la rue de Paris) signifiant que les quantités by-passées sont donc probablement importantes. De nombreux défauts de collecte existent par temps de pluie mais également par temps sec (cf. débit moyens mensuels de janvier et février par exemple). Ceci est dû à de nombreux bouchages ayant lieu au niveau du déversoir d'orage " Rue de Paris " en amont de la station d'épuration, provoquant des by-pass majeurs. La mise en place d'une alerte en cas de débit inférieur à 70 m³/j a été une nouvelle fois proposée au délégataire pour permettre une action rapide en cas de bouchage.</p> <p>Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée ne respectait pas toutes les normes en vigueur sur ce dispositif lors de la visite SATESE du 22/10/19 et de la mesure d'autosurveillance. Le traitement de l'azote ammoniacal est par ailleurs peu satisfaisant. Les coefficients de charge polluante n'ont pas été actualisés et ceux de 2017 sont conservés. En effet, lors de la mesure d'autosurveillance de 2019, les charges polluantes n'étaient pas cohérentes avec le nombre de raccordables. En 2019, le fonctionnement du dispositif était préoccupant, avec des indices de boues anormalement bas, des tests de décantation rarement supérieurs à 50 ml et des pertes de boues importantes indiquant un manque de maîtrise de l'extraction des boues en excès (cf. absence de boue dans le bassin d'aération le jour de la visite SATESE (22/10/19) et concentration à 1,1 g/l la semaine précédente). La quantité annuelle de boues extraites (estimation) est d'environ 5,3 tonnes de MS pour un ratio de 36 gMS/EH/j qui reste inférieur à la valeur théorique de 60 gMS/EH/j attendue pour cette station. Aucune évacuation de boue n'a eu lieu en 2019. Le fonctionnement global n'est donc pas satisfaisant et les données d'exploitation partielles.</p> <p>Travaux et études : Le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales révisé a été approuvé après enquête publique en décembre 2019. Ses conclusions prévoient le retour en ANC de l'ensemble des hameaux, seul le bourg reste zoné en assainissement collectif avec un projet de mise aux normes en cours.</p> <p>La mission de maîtrise d'œuvre (bureau d'études Artelia) pour la réalisation des travaux de restructuration hydraulique du réseau et de reconstruction de la station a débuté le 17/12/2019. L'AVP a été remis au COPIL fin mars 2020. Les travaux principaux envisagés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le système de collecte : remplacement des DO 1, 2 et 3, avec pose de clapets anti-retour, réhabilitation du DO 4, remplacement et redimensionnement de certains collecteurs à l'aval du réseau communal ; - sur la station d'épuration : construction d'une station de type boues activées de 1420 EH avec un débit de référence de l'ordre de 760 m³/j et un bassin d'orage de 400 m³ qui permettra d'intercepter la pluie mensuelle sans déversement. La station d'épuration traitera notamment le phosphore par voie physico-chimique. Pour la filière de traitement des boues, celle-ci sera soit une centrifugeuse soit des lits à macrophytes (le choix sera fait en phase de conception de maîtrise d'œuvre). <p>Pour rappel, ce dispositif fait partie des priorités définies par le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU 2).</p>
Mise en service : 01/01/1973 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : JOUY LE CHATEL	
Exploitant : AQUALTER	
Constructeur : NOUVELLE SETA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F471 1995/081 (art 41)	
Arrêté préfectoral boues : D04/002/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Visandre(RUISSEAU)(R100-F4710600)	
Ru (ou autre) : Visandre	
Rivière 1 : Visandre	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 90 m ³ /j	
: 32 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 7,157 km	
Capacité hydraulique TS : 90 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 35%	
Capacité hydraulique TP : 90 m ³ /j (pluie) Unitaire : 65%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - MOYENNE CHARGE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

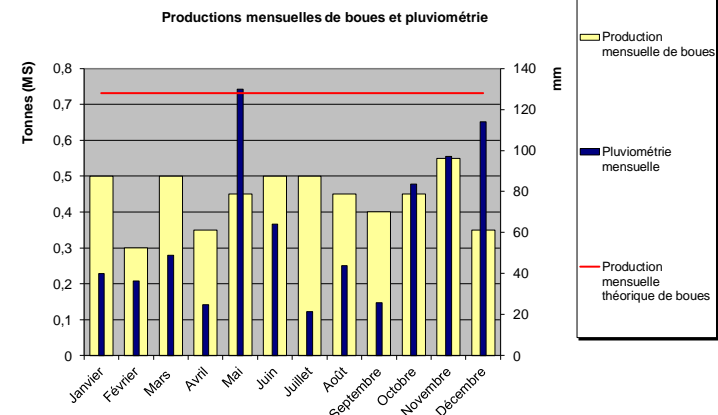
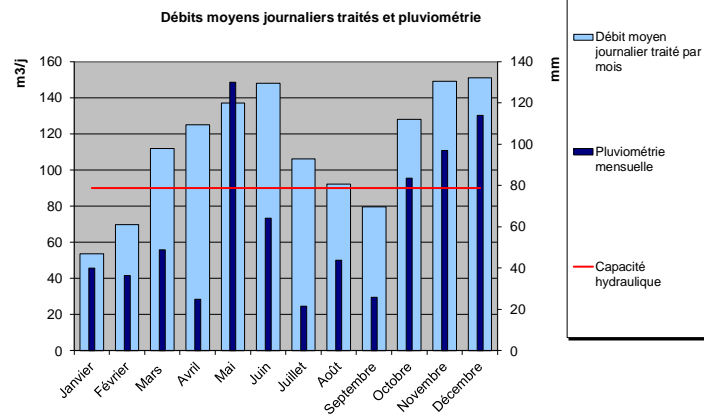
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Jouy-le-Châtel													
Nombre de raccordables :	882	habitants	662	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	81	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	66	m ³ /j	moyen :	112,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	407 E.H.	maxi temps sec :	170	m ³ /j	maxi temps de pluie :	170	m ³ /j			
réf. NK :	0,68	date :	12/2017	réf. AESN :	0,44	date :	12/2017	Production annuelle de boues :	5,3	tMS	36	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	86,8	kwh/j	8,1	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/02/2019		212			148	190	361	66			66	7
	A2+A5+A4	06/02/2019		24			20	15	50	31	28	4,43	35,4	3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/02/2019	69	376			170	161	529	47,3	33,8	2,19	49,5	6,64
	A2+A5+A4	07/02/2019	69	31,7			35	19	135	39,9	35,3	2,6	42,5	3,62
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2019		72			90	110	230	70			70	6,3
	A2+A5+A4	22/10/2019		57			66	57	149	34	23	0,62	34,6	3,8
Flux amont retenus en kg/j				24			12	14	34	6,1				0,7
Flux amont retenus en E.H.				262				233	228	407				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				38			40	30	111	35	28,8	2,6	37,5	3,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				67			64,3	76,2	65,3	40			37	47,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Jouy-sur-Morin / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037724001000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte Les données débitmétriques indiquées correspondent pour leur majorité à la mesure aval (mesure par la sonde à ultrasons). L'installation d'un débitmètre électromagnétique sur le relevage des eaux brutes s'avère indispensable pour fiabiliser les données. Le débit minimum reste en cohérence avec la consommation en eau potable des raccordables confirmant un bon taux de collecte par temps sec. L'écart entre les débits mini et maxi temps sec (14%) indique que la quantité d'eaux claires parasites reste dans une proportion faible. Sur l'année, la capacité hydraulique de 300 m³/j a été dépassée 20 jours et le débit de référence a été dépassé 8 jours. Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement engagé par la CC des 2 Morin, il a été mis en évidence un très faible apport d'eaux claires parasites (5 m³/j) et il a été estimé une surface active de 113 600 m² (réseau principalement de type unitaire).</p> <p>Station d'épuration Le bassin d'orage n'est pas opérationnel depuis plusieurs années. Il faudrait étudier la possibilité de le remettre en service en prenant en considération le risque avéré de colmatage de la canalisation de restitution vers le poste de relevage. Le coefficient de charge polluante correspondant à l'étude SATESE de 2015 a été maintenu car la charge déterminée dans le cadre des 12 bilans d'autosurveillance réglementaires est, comme en 2017 et 2018, faible et trop disparate. La qualité des eaux obtenue dans le cadre des 12 bilans d'autosurveillance respecte les prescriptions réglementaires à l'exception d'un léger dépassement pour le niveau NGL lors du bilan du 22 mars (24,5 mg/l - norme : 20 mg/l). La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution représente un ratio de 39 g MS/EH/j pour une valeur théorique de 60 g/EH/j). Celle-ci reste insuffisante en raison des pertes ponctuelles de boue lors des surcharges hydrauliques et/ou des by-pass intervenus sur les réseaux de collecte et en tête de station par temps de pluie. L'efficacité globale est donc moyenne. Les boues ont été évacuées vers le centre de compostage de Cerneux (poids brut 33,1 t avec sable soit 6,62 tMS sans sable en se basant sur 20% de MS). L'écart entre la quantité de boue produite et celle évacuée (44%) rentre dans le seuil de tolérance (50%). En se référant aux normes des boues valorisées en agriculture, les boues sont de bonne qualité vis-à-vis des éléments traces métalliques et des micropolluants organiques. Autosurveillance : compte tenu de la capacité du dispositif, un scénario SANDRE réseau est à établir et le déversoir d'orage en tête de station est à équiper d'une mesure de débit (point A2). Le manuel d'autosurveillance a été élaboré et fourni en 2019.</p> <p>Travaux et études La compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes des 2 Morin au 1^{er} janvier 2020. La CC a engagé une étude de gouvernance et a intégré l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement. La commune de Jouy-sur-Morin fait partie des communes concernées par l'année 1 (commune prioritaire), dont l'étude a été lancée en 2019. Le raccordement des effluents du système d'assainissement de Champgoulin sera étudié, la faible charge actuelle en pollution du dispositif du bourg permettrait de l'envisager et de supprimer une station d'épuration devenue obsolète.</p>			
Mise en service	: 01/01/1999	Technicien SATESE	:				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: JOUY SUR MORIN						
Exploitant	: SIANE						
Constructeur	: HYDREA						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: D.2001/014/DDE77						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence : 407 m ³ /j				
	: 120	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 4,92 km				
Capacité hydraulique TS	: 300	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 11%				
Capacité hydraulique TP	: 300	m ³ /j (pluie)	Unitaire : 89%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE						
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12						
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

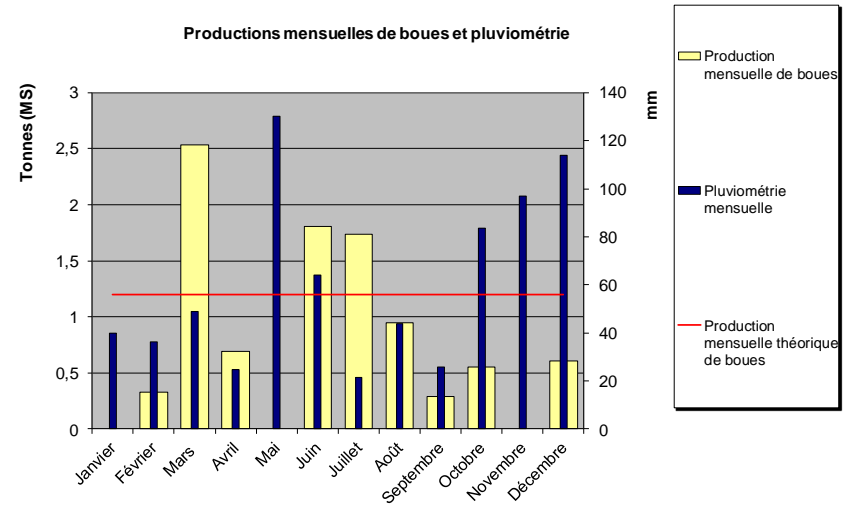
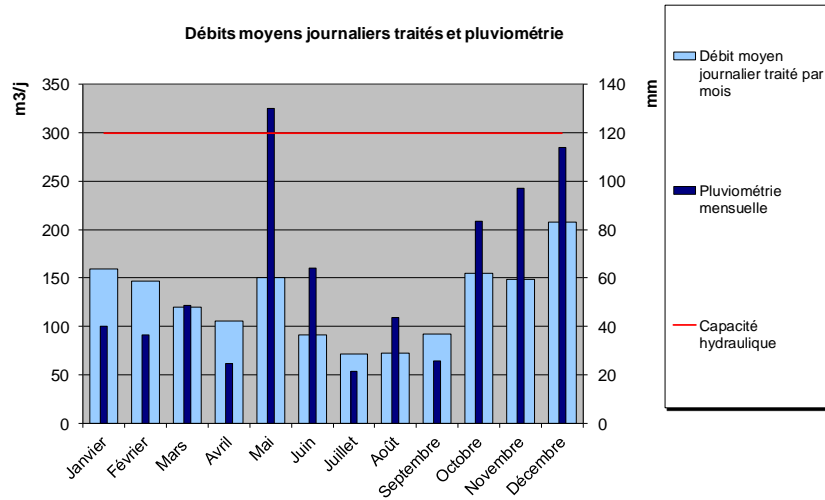
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Jouy-sur-Morin – Bourg											
Nombre de raccordables :	957	habitants	718	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	113	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	101	m ³ /j	moyen :	126,8	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure : SATESE		Charge NK : 667 E.H.		maxi temps sec :	115	m ³ /j	maxi temps de pluie :	710	m ³ /j		
réf. NK :	0,33	date :	06/2015	réf. AESN :	0,30	date :	06/2015	Production annuelle de boues :	9,5	tMS	39	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	179,9	kwh/j	5,6	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2019		204			184	210	500	111			111	12
	A2+A5+A4	12/03/2019		4			4	3	10	1	0,043	20,1	21,1	4,1
Flux amont retenus en kg/j				44			42	33	94	10				1,2
Flux amont retenus en E.H.				486				543	625	667				706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6			7	3	28	1,6		5	6,5	4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			96,7	98,6	95,1	97,9			90,9	50,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Jouy-sur-Morin / CHAMPGOULIN

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037724002000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : les débits transmis par l'exploitant sont obtenus à partir des relevés hebdomadaires de temps de fonctionnement des pompes de relevage et du débit unitaire de celles-ci. Cette relève hebdomadaire ne permet pas une analyse précise des débits entrants sur la station d'épuration. L'installation d'un débitmètre sur le relevage permettrait de disposer de données journalières et fiables. Le débit minimum de temps sec ne peut être pris en considération car il est insuffisant au regard de la consommation en eau potable des raccordables. Ceci s'explique par les by-pass quasi permanents intervenant sur les réseaux de collecte au niveau d'un des 2 déversoirs d'orage (DO1-1 et DO1-2 associés à un dessableur). La capacité hydraulique de temps de pluie n'a pas été dépassée en 2019 ; la régulation de débit de temps de pluie paraît adaptée.</p> <p>L'étude SATESE de 2016 a permis de révéler des anomalies qu'il faut résoudre : fossé raccordé en tête d'un réseau unitaire au niveau du secteur Beauchien - pluvial du réseau séparatif raccordé au réseau unitaire au niveau de l'intersection entre la rue Bel air et la rue Jean Navarre. Ces données ont été confirmées dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement engagée par la CC des 2 Morin et il a été estimé une surface active de 55 800 m² (réseau principalement de type unitaire). Il convient de déterminer l'origine des apports en eaux claires parasites de manière à supprimer les by-pass de temps sec sur les réseaux de collecte et de revoir la conception du déversoir d'orage n°1 afin de supprimer les surverses de temps sec vers le Grand-Morin. En effet, d'un point de vue réglementaire les déversements par temps sec sont interdits et impliquent systématiquement une non-conformité au titre de la DERU.</p> <p>Station d'épuration : elle est à 88% de coefficient de charge en pollution. La qualité des eaux traitées respecte les prescriptions réglementaires minimales de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Cependant, la production de boues qui traduit l'élimination de la pollution est très insuffisante (ratio de 12 gMS/E.H./j - ratio attendu : 60 gMS/E.H./j). Cette faible quantité est due à des entrainements de boues dans les eaux traitées et des by-pass réguliers via le déversoir d'orage. Les boues produites sont stockées avec celles de la station d'épuration du bourg puis évacuées vers le centre de compostage de Cerneux. En se référant aux normes des boues valorisées en agriculture, les boues sont de bonne qualité vis-à-vis des éléments traces métalliques et des micropolluants organiques. La situation semble s'améliorer car il avait été constaté en 2018 des teneurs anormalement élevées concernant les HAP (entre 50 et 100% de la norme).</p> <p>La lame déversante du clarificateur est toujours en très mauvais état. Comme préconisé en 2017, celle-ci est à remettre en état pour éviter des passages préférentiels.</p> <p>Le dispositif est ancien (40 ans) et de conception obsolète ; les équipements de pompage et de recirculation ne sont pas adaptés à son dimensionnement hydraulique.</p> <p>Autosurveillance : le cahier de vie a été élaboré en 2019.</p> <p>Travaux et études : la compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes des 2 Morin au 1^{er} janvier 2020. La CC a engagé une étude de gouvernance et a intégré l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement. La commune de Jouy-sur-Morin fait partie des communes concernées par l'année 1 (commune prioritaire), dont l'étude a été lancée en 2019. Le raccordement des effluents du système d'assainissement de Champgoulin sur la station d'épuration du bourg sera étudié ce qui permettrait de supprimer cette station d'épuration devenue obsolète.</p>
Mise en service : 01/01/1979 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : JOUY SUR MORIN	
Exploitant : SIANE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 400 E.H Débit de référence : 190 m ³ /j	
: 24 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,8 km	
Capacité hydraulique TS : 60 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 16%	
Capacité hydraulique TP : 190 m ³ /j (pluie) Unitaire : 84%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

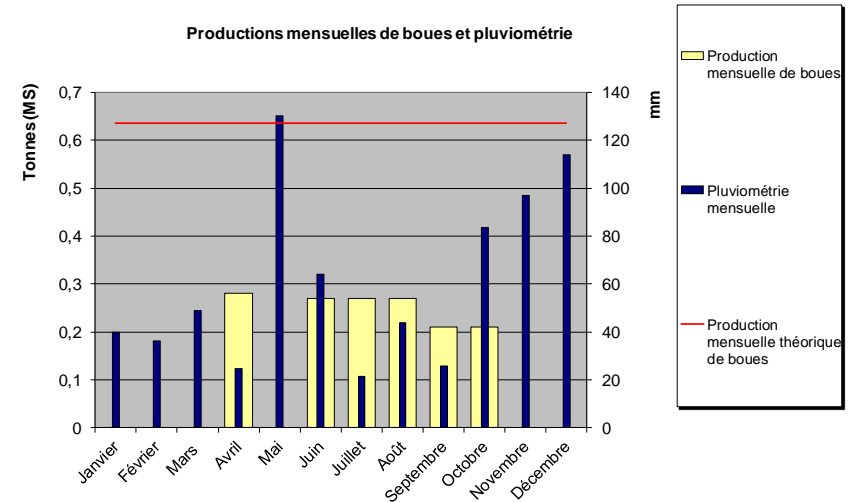
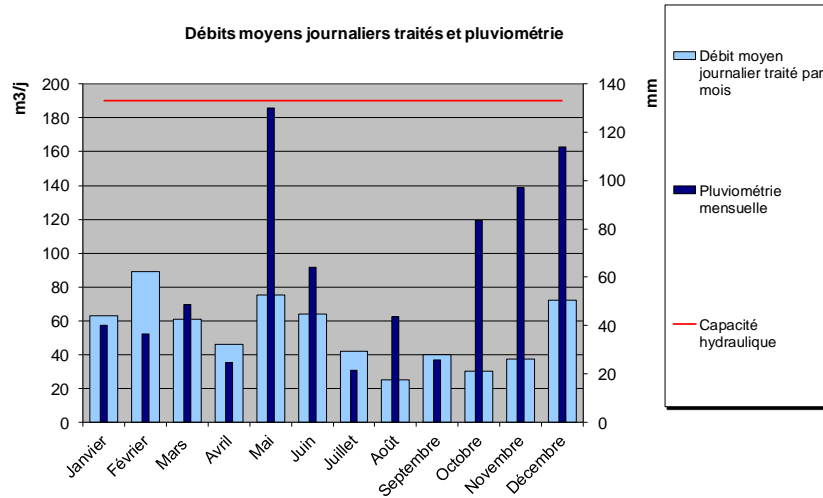
Communes raccordées : Jouy-sur-Morin – Champgoulin

Nombre de raccordables :	492	habitants	369	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui			
Consommation eau assainie :	52	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	28	m ³ /j	moyen :	53,7	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	353 E.H.	maxi temps sec :	84	m ³ /j	maxi temps de pluie :	138	m ³ /j		
réf. NK :	0,88	date :	04/2016	réf. AESN :	1,04	date :	04/2016	Production annuelle de boues :	1,5	tMS	12	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	80	kwh/j	4,8	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/02/2019	118	80			96	98	284	35,4		2,93	38,3	4,16
	A2+A5+A4	07/02/2019	95	23,2			9	4	37	4,6		26,7	30,8	2,28
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2019		140			197	250	485	61			61	5,6
	A2+A5+A4	12/03/2019		11			7	3	22	2,5	0,93	15,4	18	2,4
Flux amont retenus en kg/j				48			15	17	40	5,3				0,6
Flux amont retenus en E.H.				529				283	265	353				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				17			8	4	30	3,6	0,9	21	24,4	2,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				84,4			94,5	97,8	92,5	92,7			53	56,6
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Juilly / SAINT-MARD

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>	
Code Sandre : 037724101000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte Les infiltrations d'eaux claires parasites permanentes en nappe haute sont du même ordre de grandeur qu'en 2018 puisqu'elles correspondent plus de 60 % du volume d'eaux usées rejeté par les usagers soit 300 m³/j. Les déversements d'eaux usées directement dans le milieu naturel restent importants en temps de pluie : 36 détections représentant 64 h de déversement pour le DO de Mautaubert, 23 déversements pour une durée cumulée de 12 h de by-pass pour le DO Curie et 160 déversements sur les points A2 représentant 30 % du volume admis sur le dispositif, volume en augmentation de 39 % par rapport à 2018 qui n'avait pris en compte que le by-pass du trop-plein du PR de l'Arzillière. La station est en surcharge hydraulique 22 % du temps. Le débit de référence calculé par l'exploitant est sous-estimé d'un facteur supérieur à deux, le calcul du SATESE donnant un débit de 2118 m³/j sur la base de l'année 2019 (A2 fiable). Tous les points d'autosurveillance des réseaux sont désormais équipés (fin 2018 : trop plein du PR de l'Arzillières et février 2019 : DO de l'Arzillière), permettant d'évaluer de manière précise les volumes déversés au milieu naturel</p> <p>Station d'épuration Bien qu'il existe quelques non conformités, et tout particulièrement pour la DBO5 et les MES, la performance du système d'assainissement a progressé avec une meilleure collecte des eaux usées en temps sec et une réduction des pertes de boues. Cela résulte de la mise en place d'une première étape de régulation du débit fin 2018 avec pour conséquence directe une augmentation de la charge traitée et une augmentation de la production de boues de 57 % par rapport à 2018. Mais, le déficit de production de boues perdue (-33 % par rapport à la normale), il est lié au défaut de collecte des effluents par temps de pluie. Les charges polluantes moyennes fluctuant en fonction des paramètres analysés et étant en inadéquation avec la charge théorique attendue, celles retenues dans ce bilan ont été calculées sur la base du nombre de raccordables. Le suivi renforcé de la qualité des boues évacuées en compostage montre l'absence de pollution. Il est relevé une augmentation du nombre d'écartés débitométriques entre l'amont et l'aval (115) montrant une baisse de la fiabilité des mesures.</p> <p>Travaux et études Un nouveau contrat d'affermage sera en place à compter de juillet 2020 pour une durée de 8 ans. Les actions définies dans l'arrêté préfectoral de mise en demeure N° 2017/DDT/SEPR/N°291 se poursuivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un nouveau dégrilleur permettant d'augmenter le débit d'alimentation de la station d'épuration(réalisée en juin 2020); • Optimisation du débit entrant sur la station d'épuration pour réduire encore les déversements des points A2, tout en conservant une bonne efficacité du traitement (réalisée en juin 2020); • Suivi de la qualité du milieu récepteur effectif, les résultats montrant un état dégradé du milieu naturel avec notamment l'impact du groupe scolaire Jacques Prévert et d'autres bâtiments communaux (gymnase) sur le secteur Le Carrouge (raccordement direct des eaux usées sur le ru canalisé) ; • Finalisation de la modélisation et du programme de travaux prévue pour le second semestre 2020. La reconstruction de la station sera nécessaire (insuffisance hydraulique notamment). <p>La CARPF prévoit d'engager les études préalables aux travaux d'optimisation de la collecte du bassin EU 6 (regroupement des PR Curie et PR Fontaine et mise en séparatif des réseaux situés à l'amont).</p>	
Mise en service : 01/01/1984 Technicien SATESE :		
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE		
Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE MARNE NORD		
Constructeur :		
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues :		
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration		
Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)		
Ru (ou autre) : Arzilliere		
Rivière 1 :		
Rivière 2 : Beuvronne		
Fleuve : MARNE		
<u>Caractéristiques techniques</u>		
Capacité pollution : 4000 E.H Débit de référence : 896 m ³ /j		
: 240 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 35,905 km		
Capacité hydraulique TS : 800 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 48%		
Capacité hydraulique TP : 800 m ³ /j (pluie) Unitaire : 52%		
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues : FILTRE À BANDES		
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)		
<u>Autosurveillance</u>		
Nombre de bilans 24h réalisés : 12		
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé		

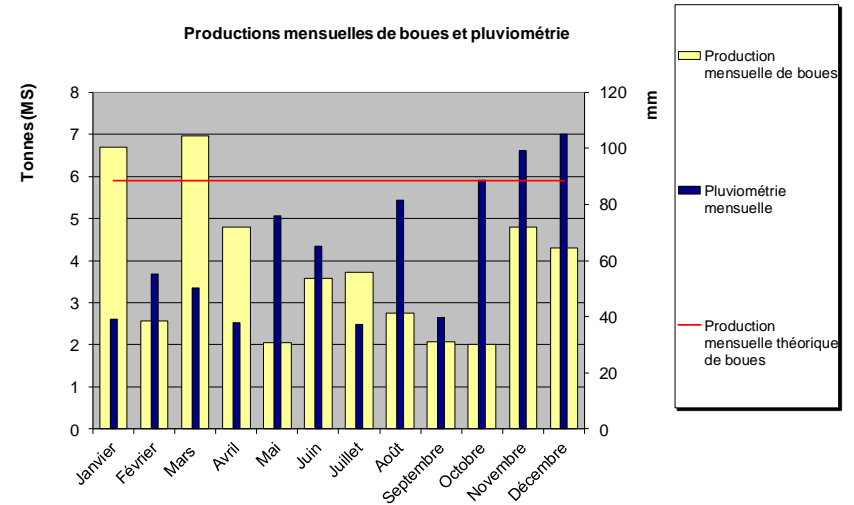
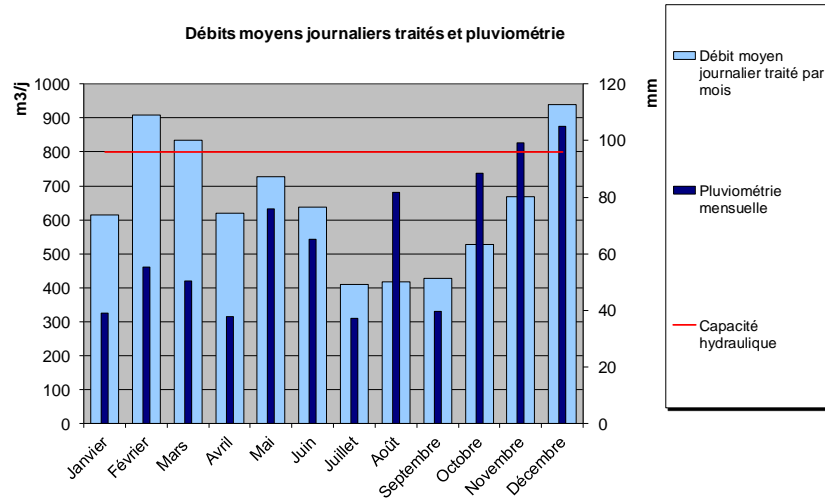
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Mard													
Nombre de raccordables :	3802	habitants	2852	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	465	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	416	m ³ /j	moyen :	644,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	2852 E.H.	maxi temps sec :	714	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1324	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,71	date :	12/2019	réf. AESN :	0,70	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	46,3	tMS	44	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	445,7	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				257			154	171	428	43				4,8
Flux amont retenus en E.H.				2852				2852	2852	2852				2853
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				81			3	51	112	9,5	6,8	3,4	12,8	2,7
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				85,9			97,3	85,8	83,9	92,7			89,5	76,2
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement					90			80	75					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Jutigny / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037724201000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Le débit entrant est estimé à partir de la relève hebdomadaire des temps de fonctionnement du poste de relevage des eaux brutes. Au niveau du déversoir d'orage situé en tête de station d'épuration, l'absence d'un réel seuil de déversement implique un by-pass systématique d'effluent unitaire vers le milieu naturel par temps de pluie. Le projet de reconstruction de la station d'épuration permettra notamment d'améliorer la gestion des effluents par temps de pluie sur ce système d'assainissement.</p> <p>Des dépassements de la régulation hydraulique (débit maximal autorisé estimé à 216 m³/j) sont observés en janvier et en août (débits supérieurs à 400 m³/j). La régulation est-elle fonctionnelle ? Les eaux claires parasites permanentes sont estimées de l'ordre de 15 m³/j en 2019.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Lors de la mesure d'autosurveillance et des 2 visites SATESE, le niveau de rejet peu contraignant fixé par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 était respecté.</p> <p>La mesure réalisée en juin 2019, par temps-sec, n'a pas été utilisée pour actualiser le coefficient de charge en pollution (bien que le précédent date de 2015) car jugée non représentative avec des résultats incohérents. En 2019, seulement 8 extractions de 10 m³ ont eu lieu, concentrées sur la période estivale, soit 0,9 tonnes de MS. Cela est très insuffisant. Au regard des concentrations mesurées (moyenne annuelle de 3,9 g/l de MS et 83% des 48 échantillons supérieurs à 3 g/l de MS), des extractions régulières auraient dû être mises en œuvre (10 m³/semaine).</p> <p>La quantité de boues évacuées est de 0,459 tonnes de MS (2,8 tonnes de PB), soit, 5% de celle attendue compte tenu du nombre de raccordables. Ces boues ont été envoyées vers un hangar de stockage situé sur la commune de Léchelle, en vue d'une valorisation agricole regroupée. Le suivi analytique des boues respecte le nombre d'analyse réglementaire et les seuils de qualité pour un épandage agricole.</p> <p>Ce déficit de production de boues est dû aux by-pass sur le réseau de collecte et à des pertes de boues au niveau du clarificateur non-raclé très sensible aux à-coups hydrauliques, mais également à un important déficit d'extraction. Une régulation hydraulique plus stricte serait à mettre en place dans l'attente de la reconstruction de la station d'épuration (conseillée suite à la visite de février).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le bureau d'études ARTELIA a été retenu comme maître d'œuvre (MOE) en octobre 2018 pour la reconstruction de la station d'épuration de Jutigny. Le programme de travaux inclut : la reconstruction de la station d'épuration, la hausse des 2 déversoirs d'orage, la suppression des débordements pour la pluie décennale, la réhabilitation du réseau unitaire rue d'En Bas. A noter que le système d'assainissement a été ciblé comme prioritaire dans le cadre du SDASS EU2. La future station d'épuration sera de type filtre planté de roseaux, d'une capacité de 700 EH, avec un débit de référence de 571 m³/j et un bassin d'orage de 340 m³.</p> <p>Le choix de l'entreprise de travaux est prévu pour juin 2020.</p>
Mise en service : 01/01/1979 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : JUTIGNY	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Voulzie	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 100 m ³ /j	
: 30 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,145 km	
Capacité hydraulique TS : 100 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 0%	
Capacité hydraulique TP : 100 m ³ /j (pluie) Unitaire : 100%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

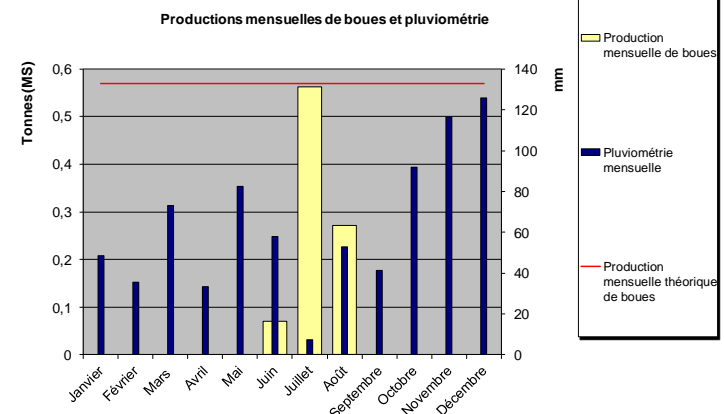
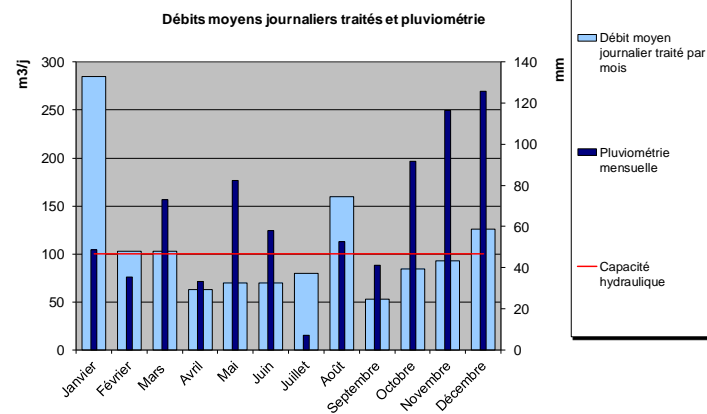
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Jutigny													
Nombre de raccordables :	543	habitants	407	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	53	m ³ /j	réf. :	2016	mini temps sec :	47	m ³ /j	moyen :	107,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	317 E.H.	maxi temps sec :	62	m ³ /j	maxi temps de pluie :	454	m ³ /j			
réf. NK :	0,63	date :	06/2015	réf. AESN :	0,31	date :	06/2015	Production annuelle de boues :	0,9	tMS	8	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	46,1	kwh/j	4,9	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/02/2019		156			397	450	1086	90			90	9,9
	A2+A5+A4	26/02/2019		25			24	13	71	12	6,5	15,6	27,6	3,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/06/2019	82	238			313	340	884	103	80,3	0,25	103	10,2
	A2+A5+A4	24/06/2019	82	12			10	3	42	5	2,31	3,51	8,47	3,76
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/10/2019		546			415	500	1076	98			98	8,8
	A2+A5+A4	28/10/2019		11			18	9	55	7,3	4,4	35,7	43	5,4
Flux amont retenus en kg/j				10			9,9	9,5	30	4,8				0,44
Flux amont retenus en E.H.				111				158	203	317				256
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				16			17	8	56	8,1	4,4	18,3	26,4	4,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,3			95,5	98,1	94,5	91,5			72,4	56,5
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La Brosse-Montceaux / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037705401000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>A partir du 28/11/2019, les débits ne sont plus des données journalières mais des moyennes. Comme les années précédentes, la variation des débits par temps sec laisse penser à la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes. Le débit maximal par temps sec de 107 m³/j comparé à la consommation d'eau assainie indique un volume d'environ 40 m³/j. Un accroissement des débits par temps de pluie est visible, celui-ci est dû à la collecte anormale d'eaux météoriques par le réseau séparatif. Des contrôles de branchements ou la réalisation de visites de réseaux en temps de pluie sont à prévoir afin de déceler les anomalies de branchements et d'inciter les particuliers à se mettre en conformité. La capacité hydraulique de ce dispositif a été dépassée seulement à 5 reprises, avec un débit maximal de 390 m³/j retenu comme le débit maximal de temps de pluie.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif lors de la visite SATESE et de la mesure d'autosurveillance du 4/06/19. Cependant lors de la mesure d'autosurveillance du 9/07/19, la qualité de l'eau traitée ne respectait pas les normes en vigueur en MES et DCO. Les coefficients de charge polluante ont été actualisés à partir des flux de la mesure de juillet. La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution, a diminué de 12% par rapport à la production de 2018. Cette production qui est insuffisante (ratio de 25 gMS/EH/j pour un ratio attendu de 60 gMS/EH/j), témoigne de pertes régulières de boue avec les eaux traitées. Les boues sont épandues sur des terrains situés sur la commune. L'écart entre la production de boue et la quantité évacuée (4,4 tMS) est satisfaisant. La synthèse des épandages et les caractéristiques analytiques des boues n'ont pas été fournies.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Au vu de la conception ancienne de ce dispositif (absence d'ouvrage de prétraitement - forme carrée du bassin d'aération non adaptée car pouvant contribuer à la formation de zones mortes - absence de dégazeur - conception du clarificateur qui bien que raclé ne permette pas la reprise des flottants - silo concentrateur ne pouvant jouer son rôle car non équipé de la reprise du surnageant - surface des lits de séchage insuffisante - aire de stockage non conforme car non couverte), la reconstruction de la station d'épuration sera prévue à moyen terme lorsque les différents projets en cours engagés par la Communauté de communes, seront achevés.</p>			
Mise en service	: 01/01/1981	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS						
Constructeur	: SIGOURE						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Déclaration simplifiée MISE 95025						
Arrêté préfectoral boues	: D02/007/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: L'Yonne du confluent de l'Armaneon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R70A)						
Ru (ou autre)	: Fossé						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Yonne						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1200 E.H	Débit de référence	: 180 m ³ /j				
	: 72 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,713 km				
Capacité hydraulique TS	: 180 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 180 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

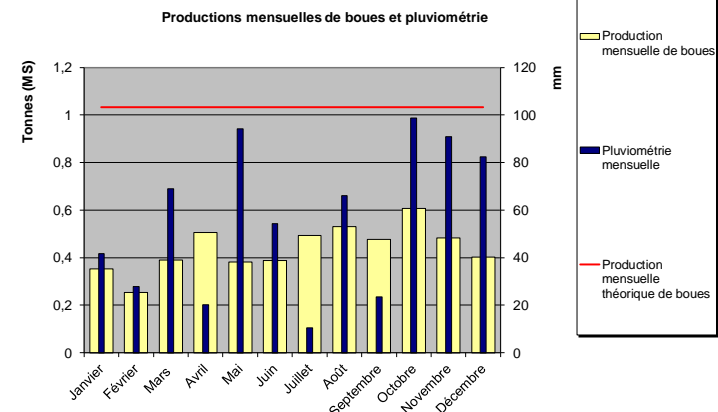
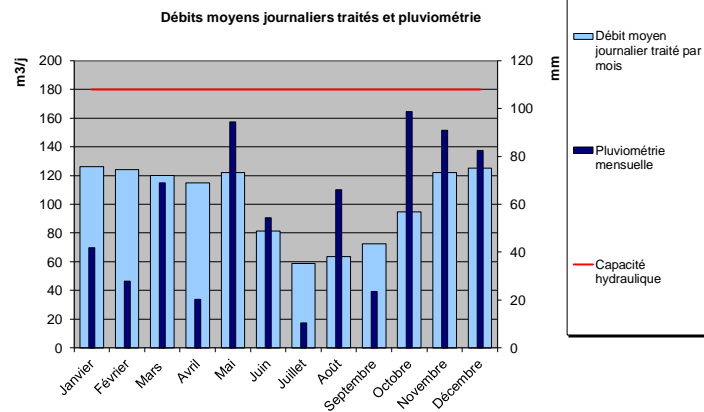
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	La Brosse-Montceaux													
Nombre de raccordables :	690	habitants	518	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	65	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	71	m ³ /j	moyen :	102,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	573 E.H.	maxi temps sec :	107	m ³ /j	maxi temps de pluie :	390	m ³ /j				
réf. NK :	0,48	date :	07/2019	réf. AESN :	0,31	date :	07/2019	Production annuelle de boues :	5,3	tMS	25	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	NC	kwh/j	NC	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/06/2019	390	247			112	124	312	41	35,1	0,16	41	8,4
	A2+A5+A4	04/06/2019	390	3			5	3	19	3	0,4	3,08	6,03	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/07/2019	60	468			390	270	1412	144	121	0,24	144	12,4
	A2+A5+A4	09/07/2019	60	45			33	3	160	3	0,39	1,12	4,1	2,43
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	01/10/2019		264			663	600	2116	78			78	18
	A2+A5+A4	01/10/2019		15			14	5	48	4	0,86	4,16	8,16	2,5
Flux amont retenus en kg/j				28			23	16	85	8,6				0,74
Flux amont retenus en E.H.				312				270	565	573				435
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				21			18	4	76	3,3	0,6	2,8	6,1	2,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,5			94,9	98,5	93,4	95,2			90,7	80,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La Chapelle-Gauthier / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires	
Code Sandre : 037708601000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte Le comportement du réseau d'assainissement n'est pas satisfaisant. Les mesures réalisées sur le réseau en mars 2016 par le bureau d'études VERDI indiquent un débit d'ECPP en période de nappe haute de 540 m³/j et une surface active de 8,1 ha. Les eaux claires proviennent principalement du centre-ville et de la rue Grande. Cette quantité d'eaux claires induit une surcharge hydraulique constante et des bypass par temps-sec.</p> <p>Station d'épuration La qualité du traitement, obtenue lors des 2 bilans 24h, et de la visite SATESE, respecte les normes de rejet, mais ne tient pas compte des volumes by-passés non comptabilisés.</p> <p>La production de boue annuelle (basée sur les boues extraites), représente 13,1 tonnes de MS, soit 57% de la quantité théoriquement attendue compte tenu du nombre de raccordables. Ce déficit s'explique notamment par des by-pass de pollution par les déversoirs d'orage sur le réseau de collecte ou par le trop-plein du poste de relèvement de la station d'épuration, et par des départs de boues au niveau du clarificateur.</p> <p>En juillet 2019, 5,04 tonnes de MS ont été évacuées (1 des 4 géotubes en place). A noter que le 4^{ème} géotube a été mis en place en 2018 et le 3^{ème} en 2017. Ces bâches supplémentaires peuvent expliquer l'écart entre les boues extraites et évacuées. Les boues sont recyclées en agriculture en mélange avec d'autres boues de même nature, le stockage étant délocalisé sur la commune de Léchelle. Le suivi analytique des boues évacuées est conforme et respectait les seuils de qualité.</p> <p>Travaux et études La station d'épuration est vieillissante (priorité SDASS EU2). Elle a atteint sa capacité en pollution et est en surcharge hydraulique. La commune, appuyée par les bureaux d'études GAZANCON et VERDI, s'est investie dans un projet de mise aux normes de son système d'assainissement.</p> <p>La future station d'épuration sera de type boues activées, avec traitement du phosphore. Elle recevra également les effluents de la commune voisine de Bréau. Sa capacité hydraulique sera de 760 m³/j pour une capacité de traitement de 1800 EH (1474 EH dédiés à la Chapelle-Gauthier et 342 EH dédiés à Bréau). Pour la Chapelle-Gauthier, le temps de pluie sera géré via un bassin d'orage de 200 m³ et pour un débit de pointe de 460 m³/h. Un poste de transfert de 45 m³/h refoulera les effluents vers la future station d'épuration. Pour Bréau, le temps de pluie sera géré via un bassin d'orage de 62 m³ et pour un débit de pointe de 120 m³/h. Un poste de transfert de 15 m³/h refoulera également les effluents vers la future station d'épuration.</p> <p>Le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales est finalisé avec un passage envisagé en assainissement collectif pour les secteurs de Villefermoy (6 habitations) et du Faubourg (3 habitations). La délibération de mise à l'enquête publique date du 23/03/2017. L'enquête publique n'est cependant pas encore lancée. La procédure doit être poursuivie.</p> <p>Les travaux sur le réseau de collecte (réhabilitation, mise en séparatif) ont commencé le 14 novembre 2019 (1^{ère} réunion de chantier). Ceux de la station d'épuration et des ouvrages de transfert (poste et réseau) devraient commencer en 2020 (en mars 2020, la commune était en attente de l'autorisation de démarrage de l'AESN). A l'issue, il restera les travaux de déconnection des eaux pluviales du réseau unitaire et des mises en séparatif pour diminuer les apports d'eaux claires.</p>	
Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE		
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES		
Maître d'ouvrage : LA CHAPELLE GAUTHIER		
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur :		
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux : F 442 – Art 41, N° M: 1995/148		
Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065		
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration		
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)		
Ru (ou autre) :		
Rivière 1 : Ancoeur		
Rivière 2 : Almont		
Fleuve : SEINE		
Caractéristiques techniques		
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 200 m ³ /j		
: 60 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 7,073 km		
Capacité hydraulique TS : 200 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 59%		
Capacité hydraulique TP : 200 m ³ /j (pluie) Unitaire : 41%		
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues : POCHE FILTRANTE		
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (6,5%) VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (93,5%)		
Autosurveillance		
Nombre de bilans 24h réalisés : 2		
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé		

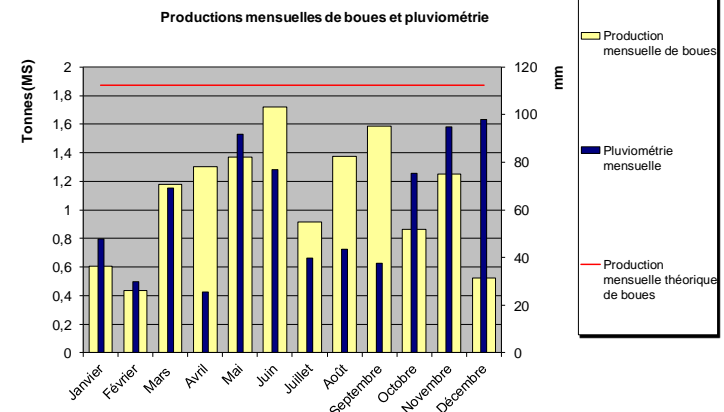
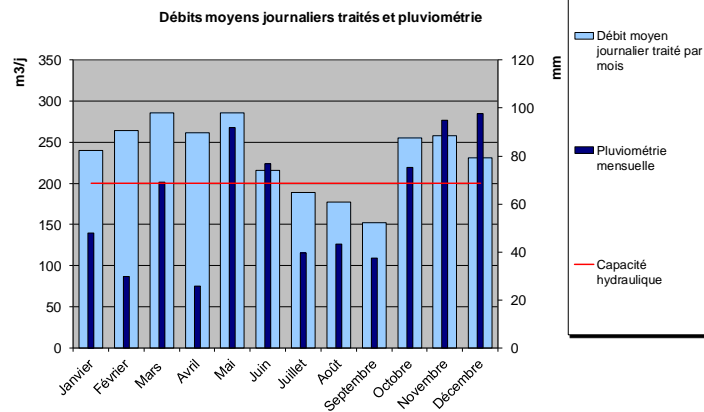
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	La Chapelle-Gauthier													
Nombre de raccordables :	1410	habitants	1058	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	131	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	139	m ³ /j	moyen :	234,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge DBO5 : 1040 E.H.		maxi temps sec :	243	m ³ /j	maxi temps de pluie :		314	m ³ /j			
réf. DBO5 :	1,04	date :	04/2019	réf. AESN :	0,69	date :	04/2019	Production annuelle de boues :		13,1	tMS	35	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	95,8	kwh/j	1,6	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2019	312	141			166	200	428	47,6	30	0,25	47,9	5,4
	A2+A5+A4	10/04/2019	312	7,8			10	6	37	17,4	17,4	0,36	17,8	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/11/2019	208	216			130	140	368	30,2	19,8	1,58	31,8	4,05
	A2+A5+A4	12/11/2019	208	7,2			6	3	23	5,6	5,02	7,25	12,7	2,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/11/2019		176			132	140	381	41			41	5,1
	A2+A5+A4	12/11/2019		16			11	6	33	8	5,3	7,13	15,1	2,6
Flux amont retenus en kg/j				44			52	62	134	15				1,7
Flux amont retenus en E.H.				489				1040	890	991				988
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10			9	5	31	10,3	9,2	4,9	15,2	2,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94			93,7	96,9	92,1	75,1			62	45,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La Chapelle-Iger / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037708701000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte Depuis début 2019, un fichier d'exploitation est à nouveau renseigné par la commune, ce qui permet de réaliser une analyse des débits sur l'année à partir des relèves hebdomadaires (les relèves du compteur EDF ne sont en revanche effectuées que depuis janvier 2020). Le module de télésurveillance du poste de relèvement, mise en place en juin 2017, est totalement opérationnel. La commune indique être régulièrement avertie lors de défauts de capteurs ou autres. Cela permet d'éviter des déversements d'eaux usées vers le milieu naturel en cas de pannes des pompes. La mise en place d'un contrat de curage du poste est envisagée avec SUEZ (3 curages annuels a minima). Le débit d'eaux claires parasites estimé lors du bilan 24h réalisé par le SATESE en avril 2017 est de 5 m³/j, ce qui est négligeable. Le réseau séparatif est donc plutôt sain.</p> <p>Station d'épuration Les débits rejetés vers le ru de Vallière sont faibles, voire nuls une partie de l'année, l'impact de cette station d'épuration est donc à relativiser. Les coefficients de charge polluante (37% pour le paramètre azote Kjeldhal), déterminés lors de l'étude SATESE d'avril 2017, ont été reconduits cette année car ils n'ont pas évolué. Le suivi des débits sur l'année 2019 montrent que la capacité hydraulique peut être ponctuellement dépassée, en lien avec des événements pluvieux (mauvais branchements). Néanmoins la station d'épuration est largement dimensionnée. Lors du prélèvement ponctuel du SATESE du mois d'août (prélèvement de sortie réalisé en aval de la lagune 4 car absence de rejet), les normes de rejet en vigueur pour les paramètres MES et DCO étaient largement dépassées. Depuis 2018, une mesure ponctuelle à un moment représentatif peut remplacer la mesure d'autosurveillance réglementaire (bilan 24h) compte tenu de l'impossibilité de mise en œuvre d'une mesure complète (mesure débitométrique aval impossible au regard de l'état du canal de rejet). La mesure réalisée par le SATESE lors de sa visite d'août peut être utilisée à cet effet. A noter que le premier et dernier curage concernant la lagune 1 a été réalisé en 2011 avec l'appui du SATESE.</p> <p>Travaux et études Pour mémoire : Travaux réalisés en 2017 suite à l'étude SATESE : remplacement du panier dégrilleur du poste de relèvement, débroussaillage important de l'ensemble du site et pose d'une nouvelle clôture tout autour de la station. Le piègeur agréé, missionné en 2017 pour tenter d'éradiquer les ragondins, est intervenu à plusieurs reprises en 2017 et 2018. Le problème semble s'être nettement résorbé depuis. Une 1^{ère} phase de travaux de réhabilitation des berges des bassins par enrochement a été réalisée en novembre 2017. La 2^{ème} est prévue en 2020.</p>
Mise en service : 01/01/1991 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : LA CHAPELLE IGER	
Exploitant : LA CHAPELLE IGER	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F473 1995/317 (art 41)	
Arrêté préfectoral boues : F473 2011/092	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Vallière(RUISSEAU)(R100-F4737000)	
Ru (ou autre) : Vallière	
Rivière 1 : Yvron	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 40 m ³ /j	
: 12 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,1 km	
Capacité hydraulique TS : 40 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 40 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : LAGUNAGE NATUREL	
File boues : BASSIN	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

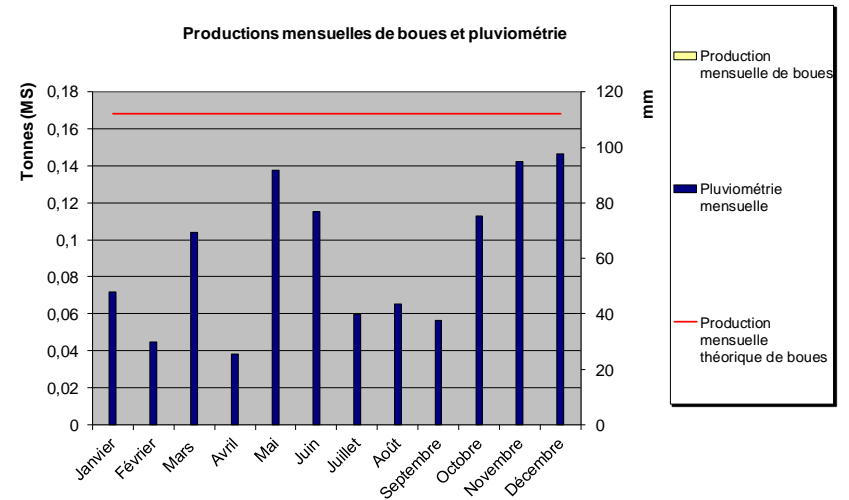
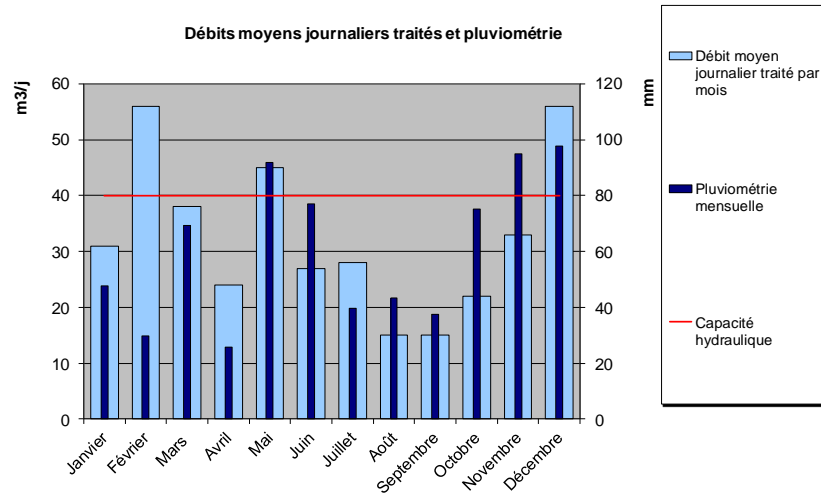
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	La Chapelle-Iger													
Nombre de raccordables :	145	habitants	109	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	15	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	14	m ³ /j	moyen :	32,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	93 E.H.	maxi temps sec :	26	m ³ /j	maxi temps de pluie :	88	m ³ /j				
réf. NK :	0,37	date :	04/2017	réf. AESN :	0,24	date :	04/2017	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Traitement P :		Non							

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/08/2019		196	260	817	267	260	817	97			97	8,7
	A2+A5+A4	22/08/2019		344	61	521	199	110	575	32	0,33	0,62	32,6	8,9
Flux amont retenus en kg/j				2,7			5,6	4	8,8	1,4				0,16
Flux amont retenus en E.H.				30				67	59	93				94
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				344	61	521	199	110	575	32	0,3	0,6	32,6	8,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0	76,5	36,2	25,5	57,7	29,6	67			66,4	0
Normes de rejet journalières en mg/l					120	40	120			40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					120	40	120			40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037708801000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement de type exclusivement séparatif, présente des anomalies de fonctionnement par temps de pluie. Une augmentation substantielle des débits collectés est observée lors de pluies de fortes intensités. Toutefois, en 2019, il n'a pas été observé de surverses au niveau du trop-plein du poste d'alimentation de la station d'épuration (point A2 du scénario SANDRE). De plus, les débits journaliers collectés dans les conditions les plus défavorables de temps de pluie, ne dépassent jamais le débit nominal de la station d'épuration.</p> <p>L'exploitation des données de la télégestion des postes de relèvement par l'exploitant permet une sectorisation des apports d'eaux pluviales. Une synthèse est élaborée chaque année. Il importerait qu'elle soit placée en annexe du bilan annuel de la SAUR.</p> <p>Par temps sec, l'écart entre les débits selon la saison (nappe basse en septembre et nappe haute en avril) est peu marqué. De l'ordre de 40 m³/j, soit 10% des débits collectés en nappe haute, il rend compte d'une infiltration des eaux claires parasites négligeable, dans le réseau d'assainissement.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>L'apport d'eaux de pluie dans le réseau d'assainissement peut générer des à-coups hydrauliques horaires de la station d'épuration, mais sans toutefois conduire à dépasser sa capacité hydraulique.</p> <p>Les résultats de l'autosurveillance montrent un déroulement globalement très satisfaisant du traitement des eaux par la station d'épuration. Seule la mesure d'autosurveillance du 30 octobre a mis en évidence un léger manquement dans l'élimination des nitrates. Ceci est lié à la difficulté d'optimiser les réglages de l'aération, en l'absence de sonde de régulation des apports en oxygène (Redox). Toutefois, le déficit en production de boue d'environ 50% par rapport à celle théoriquement attendue au regard de la population desservie par l'assainissement, ne permet pas de considérer que les performances du système de traitement donnent satisfaction. Ce déficit est beaucoup plus marqué en 2019 que les années précédentes. Il s'explique par plusieurs problèmes survenus sur les équipements de la filière de traitement des boues (électrovane du polymère, carte électronique de la centrifugeuse, délais trop longs de rotation des bennes des boues déshydratées). Dans cette situation, le taux de boue s'élève dans le bassin d'aération, augmentant ainsi la quantité de pertes de boues avec les eaux épurées, lors des à-coups hydrauliques des ouvrages subits par temps de pluie.</p> <p>Les flux de pollution mesurés par l'autosurveillance présentent cette année comme en 2018 un écart anormal entre les pollutions azotée (en NTK) et phosphorée (Ptotal) d'une part, et la pollution carbonée (basée sur la DCO), d'autre part. De plus la pollution azotée représente 189% de la charge polluante attendue au regard de la population desservie par l'assainissement collectif, et la pollution phosphorée 177%. Cet écart pourrait être expliqué par des rejets non domestiques mais n'est cependant observé que depuis 2017. L'entreprise Beissier dont l'activité est la fabrication d'enduits pour bâtiments, ne peut être mise en cause. Les résultats d'autosurveillance de cette entreprise en témoignent d'ailleurs.</p> <p>La présence d'azote et de phosphore en concentrations anormalement élevées pour des effluents domestiques peut traduire la collecte d'eaux de rinçage de cuves d'engrais.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le projet de création d'une nouvelle lagune d'infiltration a été relancé en 2019. La prestation de levés topographiques a été réalisée en décembre 2019.</p> <p>Cette station d'épuration construite en 1988 ne disposant pas d'arrêté spécifique (norme prévue lors de sa conception), un dossier de loi sur l'eau est attendu par la Police de l'Eau, d'ici fin 2020.</p>
Mise en service : 01/01/1988 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : SABLA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F448/MISE/2008/188	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 4000 E.H Débit de référence : 800 m ³ /j	
: 240 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 10,462 km	
Capacité hydraulique TS : 800 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 800 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

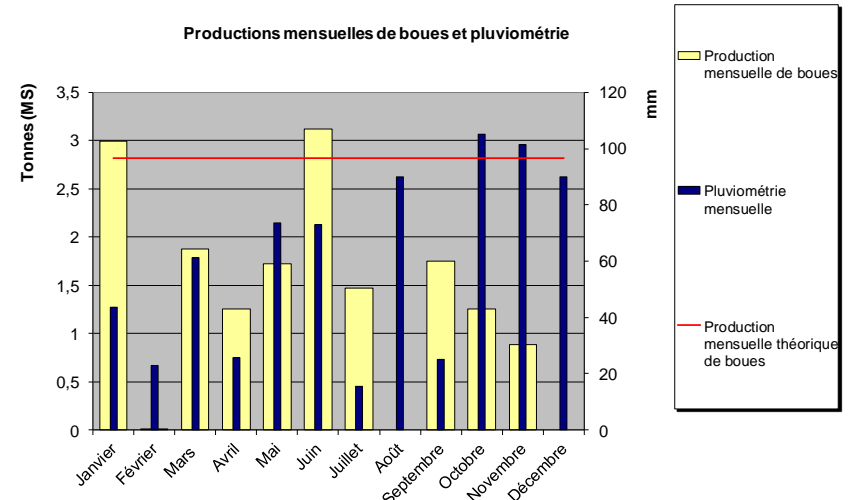
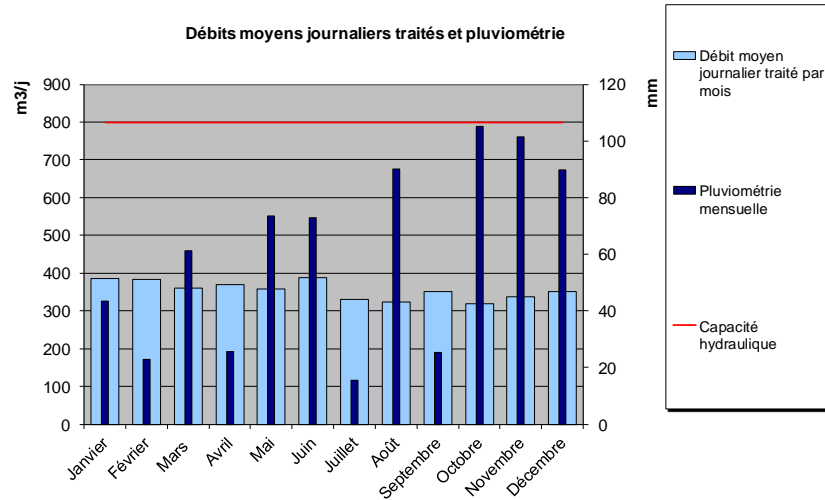
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	La Chapelle-la-Reine													
Nombre de raccordables :	2017	habitants	1513	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	271	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	350	m ³ /j	moyen :	354,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	1567	E.H.	maxi temps sec :	390	m ³ /j	maxi temps de pluie :	699	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,39	date :	12/2019	réf. AESN :	0,45	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	16,4	tMS	29	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	362	kwh/j	3,9	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				157			89	94	255	43				4,6
Flux amont retenus en E.H.				1744				1567	1700	2867				2682
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				10			6	3	24	6,2	3,5	5,7	11,9	2,6
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,7			97,6	98,9	96,5	95,3			90,2	79
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	15			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	15			20	
Normes de rejet annuelles en rendement					90									

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La Chapelle-Moutils / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037709301000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>En raison de l'alimentation gravitaire du dispositif et de par sa conception ancienne, aucune analyse de débit ne peut être réalisée. Un déversoir d'orage permet d'éviter le lessivage de l'installation par temps de pluie.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Ce type d'installation est conçu pour assurer la rétention d'une partie de la charge particulaire véhiculée par le réseau de collecte. La station d'épuration qui traite environ 80 EH est aujourd'hui obsolète et ne permet pas d'atteindre un niveau de traitement suffisant.</p> <p>Les normes de rejet indiquées correspondent aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, applicables depuis le 1er janvier 2016.</p> <p>Lors de la visite SATESE du 09 mai 2019, les résultats d'analyses obtenus n'étaient pas satisfaisants pour la rétention des particules (Rendement MES = 48% pour 50% attendu) toutefois, aucun réglage n'est possible sur ce type de station.</p> <p>Le SIANE procède aux vidanges régulières de l'ouvrage (2 interventions en 2019) et effectue systématiquement un prélèvement de boues malgré la difficulté de disposer d'un échantillon de boue représentatif.</p> <p>La production de boue est satisfaisante pour ce type de procédé (ratio obtenu : 29 g/E.H. /j - ratio attendu : 35 g/E.H. /j) mais pourrait être améliorée en réalisant un pompage de boue tous les 4 mois soit 3 pompages / an. Il faut garder à l'esprit que les valeurs de MS extraites sont à relativiser avec la difficulté de réaliser un prélèvement moyen sur un camion hydrocureur.</p> <p>Les boues sont retraitées sur la station d'épuration de Presles-en-Brie et sont ensuite envoyées en centre de compostage (SMAB).</p> <p>Autosurveillance : aucune mesure d'autosurveillance n'est obligatoire, la capacité du dispositif étant inférieure ou égale à 200 EH. (arrêté du 21 juillet 2015 applicable depuis le 1er janvier 2016)</p> <p>Travaux et études</p> <p>Il est à rappeler que l'amélioration de l'assainissement communal passe nécessairement par la reconstruction d'une station d'épuration pour le bourg. Un SDA intercommunal est en cours à l'échelle de la CC2M qui a récupéré la maîtrise d'ouvrage depuis le 1^{er} janvier 2020. Il est prévu en 4 tranches à cette étude et la commune de La-Chapelle-Moutils fait partie des communes de la deuxième tranche. La phase 1 de cette tranche s'est terminée début juillet 2020. La phase 2 qui suivra en période de nappes hautes permettra d'actualiser les données hydrauliques d'entrée (précédent SDA de 2007) nécessaires au dimensionnement de la nouvelle station d'épuration.</p>			
Mise en service	: 01/01/1976	Technicien SATESE	: Laurent CROS				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: LA CHAPELLE MOUTILS						
Exploitant	: SIANE						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 100	E.H	Débit de référence	: 30 m ³ /j			
	: 6	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,065 km			
Capacité hydraulique TS	: 30	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%			
Capacité hydraulique TP	: 30	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%			
File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE						
File boues	: DIGESTEUR						
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

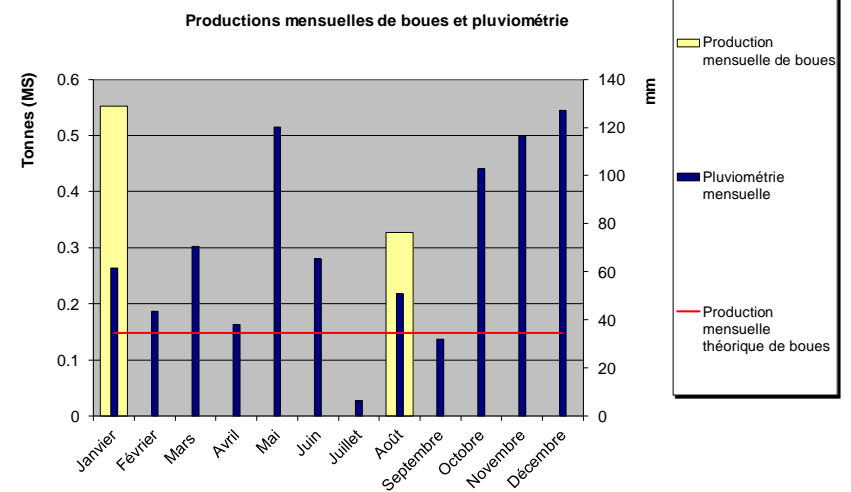
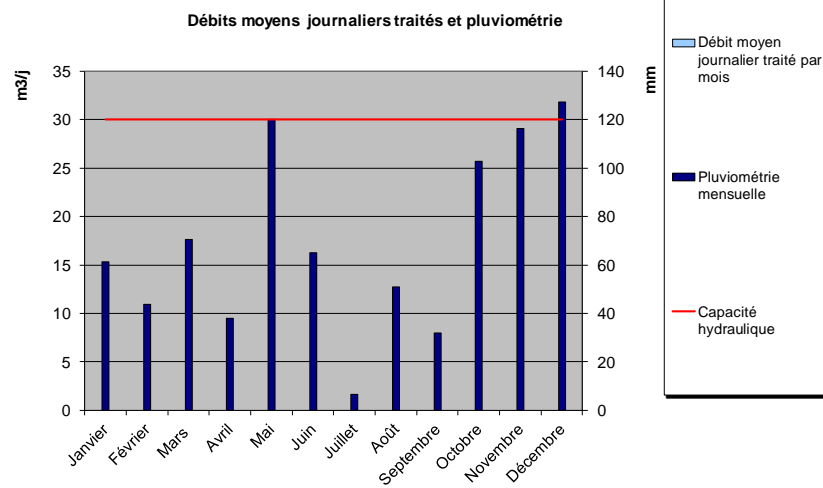
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	La Chapelle-Moutils - Bourg													
Nombre de raccordables :	109	habitants	82	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	10	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	82 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :					
réf. DBO5 :	0,82	date :	12/2019	réf. AESN :	0,82	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	0,9	tMS	29	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/05/2019		86			85	99	227	104			104	6,3
	A2+A5+A4	09/05/2019		45			17	16	36	9,9	4,4	1,1	11	1,2
Flux amont retenus en kg/j				7,4			4,7	4,9	12	1,2				0,14
Flux amont retenus en E.H.				82				82	82	82				82
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				45			17	16	36	9,9	4,4	1,1	11	1,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				47,7			80	83,8	84,1	90,5			89,4	81
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La Chapelle-Moutils / HAMEAU DE MOUTILS

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037709302000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>En raison de l'absence de mesure de débit, de l'alimentation gravitaire du dispositif et de par sa conception ancienne, aucune analyse de débit ne peut être réalisée. 2 déversoirs d'orage permettent de décharger le réseau unitaire par temps de pluie. Néanmoins, concernant celui situé rue du Relais de la Poste, l'exutoire de débit surversé est obstrué (résultat de la phase 1 de reconnaissance du SDA intercommunal en cours porté par l'intercommunalité).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Ce type d'installation est conçu pour assurer la rétention d'une partie de la charge particulaire véhiculée par le réseau de collecte. La station d'épuration qui traite environ 80 EH est aujourd'hui obsolète et ne permet pas d'atteindre un niveau de traitement suffisant. Les normes de rejet indiquées correspondent aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, applicables depuis le 1er janvier 2016.</p> <p>Lors de la visite SATESE du 09 mai 2019, les résultats d'analyses obtenus ne satisfaisaient pas aux normes des paramètres MES et DBO5, toutefois, aucun réglage n'est possible sur ce type de station. Le SIANE procède aux vidanges régulières de l'ouvrage (2 interventions en 2019) et effectue systématiquement un prélèvement de boues malgré la difficulté de disposer d'un échantillon de boue représentatif.</p> <p>La production de boue est satisfaisante pour ce type de procédé (ratio obtenu : 30 g/E.H. /j - ratio attendu : 35 g/E.H. /j) mais pourrait être améliorée en réalisant un pompage de boue tous les 4 mois soit 3 pompages / an. Il faut garder à l'esprit que les valeurs de MS extraites sont à relativiser avec la difficulté de réaliser un prélèvement moyen sur un camion hydrocureur.</p> <p>Les boues sont retraitées sur la station d'épuration de Presles-en-Brie dont les boues sont envoyées en centre de compostage (SMAB).</p> <p>Autosurveillance : aucune obligation de mesure d'autosurveillance, la capacité du dispositif étant inférieure ou égale à 200 EH. (arrêté du 21 juillet 2015 applicable depuis le 1er janvier 2016).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Il est à rappeler que l'amélioration de l'assainissement communal passe nécessairement par la reconstruction d'une station d'épuration pour le Hameau de Moutils. Un SDA intercommunal est en cours à l'échelle de la CC2M qui a récupéré la maîtrise d'ouvrage depuis le 1^{er} janvier 2020. Il est prévu en 4 tranches à cette étude et la commune de La-Chapelle-Moutils fait partie des communes de la deuxième tranche. La phase 1 de cette tranche s'est terminée début juillet 2020. La phase 2 qui suivra en période de nappes hautes permettra d'actualiser les données hydrauliques d'entrée (précédent SDA de 2007) nécessaires au dimensionnement de la nouvelle station d'épuration.</p>
Mise en service : 01/01/1976 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : LA CHAPELLE MOUTILS	
Exploitant : SIANE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)	
Ru (ou autre) : Vorain	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 200 E.H Débit de référence : 30 m ³ /j	
: 12 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,97 km	
Capacité hydraulique TS : 30 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 12%	
Capacité hydraulique TP : 30 m ³ /j (pluie) Unitaire : 88%	
File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE	
File boues : DIGESTEUR	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

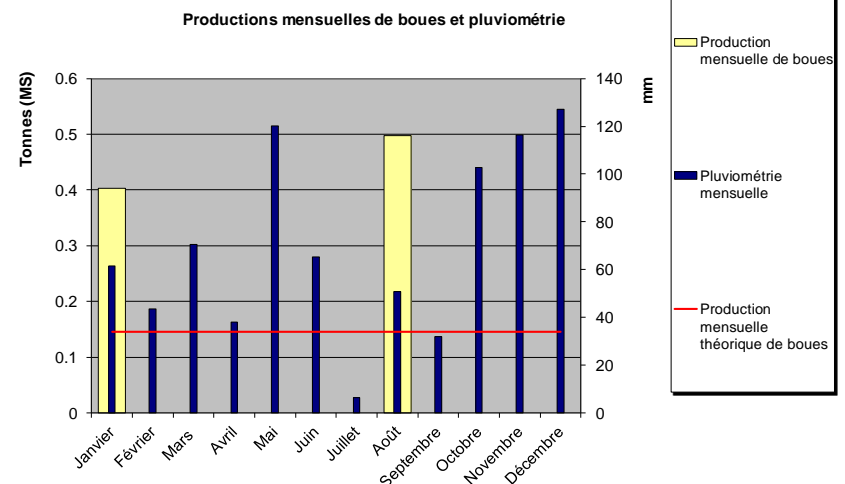
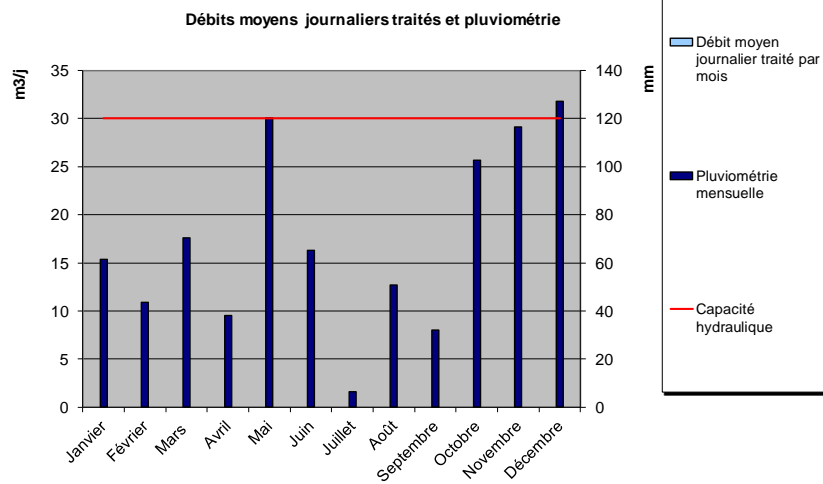
Communes raccordées : La Chapelle-Moutils – hameau de Moutils

Nombre de raccordables :	108	habitants	81	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	12	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	81 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,4	date :	12/2019	réf. AESN :	0,40	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	0,9 tMS	30 gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/05/2019		66			46	50	129	51			51	4,2
	A2+A5+A4	09/05/2019		40			41	43	78	21	16	1,7	22,7	2,4
Flux amont retenus en kg/j				7,3			4,6	4,9	12	1,2				0,14
Flux amont retenus en E.H.				81				81	81	81				81
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				40			41	43	78	21	16	1,7	22,7	2,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				39,4			10,5	14	39,5	58,8			55,5	42,9
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La Chapelle-Rablais / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037708901000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits d'entrée sont mesurés par un débitmètre électromagnétique, dont l'index est relevé chaque semaine. La commune a mis en place en juin 2017 une télésurveillance avec télérelève des appareils électromécaniques du réseau et de la station d'épuration. Ce nouvel outil n'est cependant pas encore véritablement opérationnel et maîtrisé.</p> <p>En 2019, les eaux claires parasites (pseudo) permanentes sont estimées de l'ordre de 96 m³/j. Par ailleurs, la station d'épuration est sensible à la pluviométrie en raison de la nature unitaire de 65% du linéaire de réseau de collecte avec un débit maximum de temps de pluie de 645 m³/j.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration respectait les normes de rejet fixées par arrêté préfectoral lors des interventions du SATESE et lors des 2 mesures d'autosurveillance réalisées par la société ANALY-CO. Cependant, une tendance à la suraération est observée. Ces 2 mesures ont permis d'actualiser le coefficient de charge en pollution : 57% (base NTK).</p> <p>Le suivi des débits montre des valeurs anormales en sortie, notamment sur les mois d'août et de septembre, avec un écart moyen annuel avec l'entrée, en valeur absolue, de 227%. Ce point doit faire l'objet d'un nettoyage (canal, toiles d'araignées) par l'exploitant.</p> <p>Globalement, des difficultés ont été rencontrées par la commune et le SATESE, pour régler le temps d'extraction, dont la débitance s'est avérée fortement sous-estimée. Cela a induit une extraction excessive, dont la conséquence est une très faible concentration dans le bassin d'aération sur toute l'année 2019 (en moyenne : 1 g/l de MS).</p> <p>La production de boues est évaluée en 2019 à 9,2 tonnes de MS (+13,5% par rapport à 2018), soit 60% de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre de raccordables. Cet écart est dû en partie aux by-pass sur le réseau de collecte et au niveau de la station d'épuration, ainsi qu'à de possibles pertes de boues à cause de la très faible concentration en boues (flocs petits et dispersés).</p> <p>Le curage de 2 lits à macrophytes (n°2 et 4) a été réalisé en août 2019, soit 19,9 tonnes de MS de boues évacuées. Cette opération a été réalisée avec l'appui du SATESE. Ces boues ont été épandues en agriculture sur des parcelles situées sur la commune. Le suivi analytique de ces boues respecte le nombre d'analyse et les seuils de qualité réglementaires.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La société CIVB est intervenue en juin 2019 pour modifier l'assise de la pompe d'extraction et pour poser une vanne sur la conduite d'extraction. La pose d'un regard a été amorcée par un maçon de la commune pour faciliter l'accès à la canalisation d'extraction, en vue de la pose future d'un débitmètre, mais n'a pas été finalisée. D'autres travaux devaient aussi avoir lieu, mais n'ont pas été réalisés faute de budget : pose d'un débitmètre électromagnétique sur les boues extraites, ainsi que l'équipement des points de by-pass de la station d'épuration (A2/A5). Par ailleurs, la cloison siphonide du clarificateur a cédé le 14/10/19 et n'a pas été réparée en 2019. Sa réparation est à prévoir très rapidement.</p> <p>La DDT a demandé que le cahier de vie de la station soit réalisé avant le 31/12/17, ainsi que le bilan annuel de fonctionnement 2017 pour le 01/03/18, en accord avec l'arrêté du 21/07/15. Ces points n'ont pas été traités pour le moment.</p>
Mise en service : 01/07/2005 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : LA CHAPELLE RABLAIS	
Exploitant : LA CHAPELLE RABLAIS	
Constructeur : HYDREA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 05/DAI/2E/030	
Arrêté préfectoral boues : 02/DAI/2E/092	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Villefermoy(RUISSEAU)(R91-F4449000)	
Ru (ou autre) : Guérin	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1300 E.H Débit de référence : 250 m ³ /j	
: 78 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,42 km	
Capacité hydraulique TS : 250 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 35%	
Capacité hydraulique TP : 250 m ³ /j (pluie) Unitaire : 65%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

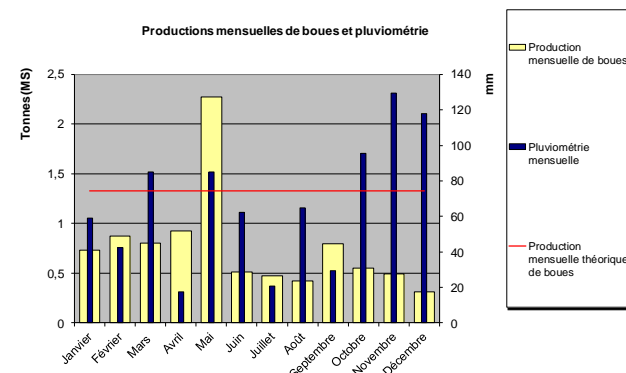
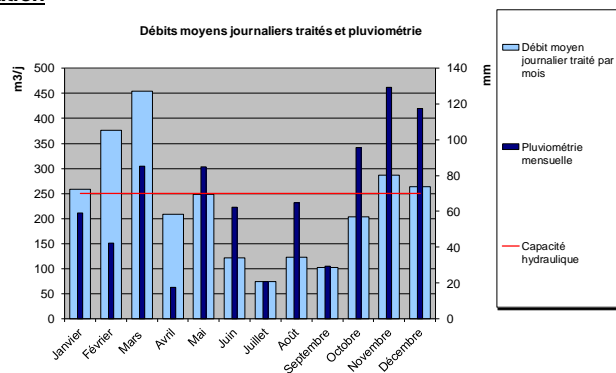
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	La Chapelle-Rablais													
Nombre de raccordables :	941	habitants	706	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	93	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	82	m ³ /j	moyen :	226,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	738 E.H.	maxi temps sec :	178,1	m ³ /j	maxi temps de pluie :	645	m ³ /j				
réf. NK :	0,57	date :	12/2019	réf. AESN :	0,60	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	9,2	tMS	34	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	161,1	kwh/j	6,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/09/2019	299	240			116	100	378	35,7		0,26	36	4,24
	A2+A5+A4	24/09/2019	299	12			5	3	17	4,76		14,3	19,1	2,31
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/09/2019		112			64	63	193	30			30	3,5
	A2+A5+A4	25/09/2019		16			22	8	73	4	1	14,9	18,9	4,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/12/2019	148	599			235	190	795	77,4	60,3	0,26	77,7	9,73
	A2+A5+A4	04/12/2019	148	7			8	4	31	3,22	0,6	6,16	9,38	2,95
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/12/2019		34			27	29	77	12		4,65	16,6	1,3
	A2+A5+A4	16/12/2019		4			6	3	16	1,2	0,19	8,86	10,1	1,2
Flux amont retenus en kg/j				80			35	29	115	11				1,4
Flux amont retenus en E.H.				891				484	769	738				796
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10			10	4	34	3,3	0,6	11,1	14,4	2,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,9			84,4	93	83,3	89,8			52,8	30,7
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l				30				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement				95				93	90	87				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La Croix-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037714701000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : Sur ce système d'assainissement collectif récent, la finalisation du programme de déconnexion des fosses septiques, initialement prévue fin 2019, n'a pas pu aboutir en raison de la faillite de la société Girard en charge des travaux. Un nouvel appel d'offres pour trouver une autre entreprise sera lancé dans les prochains mois (cf. 1er appel infructueux). A l'heure actuelle, environ 50 % des fosses sont déconnectées.</p> <p>Station d'épuration : L'estimation des débits journaliers est réalisée à partir des relèves hebdomadaires du totalisateur du débitmètre électromagnétique en entrée de station. Lors d'une réunion avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le constructeur en mars 2019, ce dernier avait confirmé l'impossibilité d'accès à l'archivage des données. Seules les données de la journée en cours pouvaient être récupérées via le raccordement d'un PC à l'armoire électrique (une proposition d'envoi de ces données en mairie via une connexion GSM avait été faite par le MOE). Ces points sont restés sans réponse depuis.</p> <p>Sur l'année 2019, la charge hydraulique moyenne est de 30%. La capacité hydraulique de temps de pluie n'a pas été dépassée en raison d'une régulation hydraulique. Selon le constructeur, cette régulation aurait été réajustée suite aux préconisations faites lors de la réunion de mars (passage de 464 à 645 m³/j afin de correspondre au débit de référence de 652 m³/j et de limiter les by-pass au niveau du déversoir d'orage (DO)). Néanmoins, les relèves hebdomadaires, bien que manquant de précisions pour réaliser ce constat, laissent à penser que cette régulation n'a pas été augmentée. Cette action est pourtant nécessaire pour permettre une vidange du bassin d'orage (BO) plus rapide (cf. bassin régulièrement plein) et donc une atteinte de la cote trop-plein moins fréquente.</p> <p>Les relèves effectuées au niveau de la sonde à ultrasons du DO en tête de station mettent toujours en évidence des volumes anormalement élevés (cf. mois où volumes by-passés > volumes traités). De plus, selon le constructeur, la récupération des données journalières de cette sonde via la télésurveillance n'est pas possible. La solution proposée en retour afin de connaître les durées et nombres de déversements serait d'utiliser la poire de niveau haut du poste de relevage amont (réglage au niveau du seuil de déversement et paramétrage de la télésurveillance pour l'archivage des données). A noter par ailleurs que ce point réglementaire de by-pass en tête de station ne correspond pas uniquement aux surverses ayant lieu au niveau du DO mais à la somme de ces surverses avec les by-pass du BO (non estimés à ce jour).</p> <p>La commune prévoit de se rapprocher à nouveau du constructeur en 2020 afin de régler les dysfonctionnements actuels et de solutionner les points en suspens. Un contrat de prestation électromécanique et de gestion des alarmes est également en cours d'élaboration avec la société VEOLIA. La mesure d'autosurveillance annuelle requise réglementairement n'a pas été réalisée en 2019. Il est prévu une en 2020. En l'absence de bilan 24h, le coefficient de charge polluante 2018 (31%) a été reconduit (coefficient faible en lien notamment avec la rétention de pollution dans les fosses septiques non encore déconnectées).</p> <p>L'exploitation de la station d'épuration est satisfaisante. Lors de la visite du SATESE du mois de juin, la qualité des eaux traitées respectait très largement le niveau de rejet en vigueur tant en rendement (malgré la forte dilution des effluents d'entrée) qu'en concentration.</p> <p>La consommation énergétique moyenne du dispositif, estimée à 6,3 kWh/kg DBO5 éliminé, est nettement supérieure à celle retrouvée en moyenne en Seine-et-Marne sur des dispositifs épuratoires et des capacités équivalentes (1,7 kWh/kg DBO5 éliminé en 2018). Cela s'explique notamment par la faible charge polluante entrante mais également par la présence importante d'eaux claires parasites traitées par le dispositif.</p>
Mise en service : 18/04/2017 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : LA CROIX EN BRIE	
Exploitant : LA CROIX EN BRIE	
Constructeur : OPURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 473 N° MISE 2013/018	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)	
Ru (ou autre) : Yvron	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 800 E.H Débit de référence : 652 m ³ /j	
: 48 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 0,15 km	
Capacité hydraulique TS : 88 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 77%	
Capacité hydraulique TP : 652 m ³ /j (pluie) Unitaire : 23%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : La Croix-en-Brie

Nombre de raccordables : 558 habitants 418 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 63 m³/j réf. : 2018 mini temps sec : 78 m³/j moyen : 198,2 m³/j

Coefficients de charge Origine mesure : SATESE Charge NK : 247 E.H. maxi temps sec : 238 m³/j maxi temps de pluie : 461 m³/j

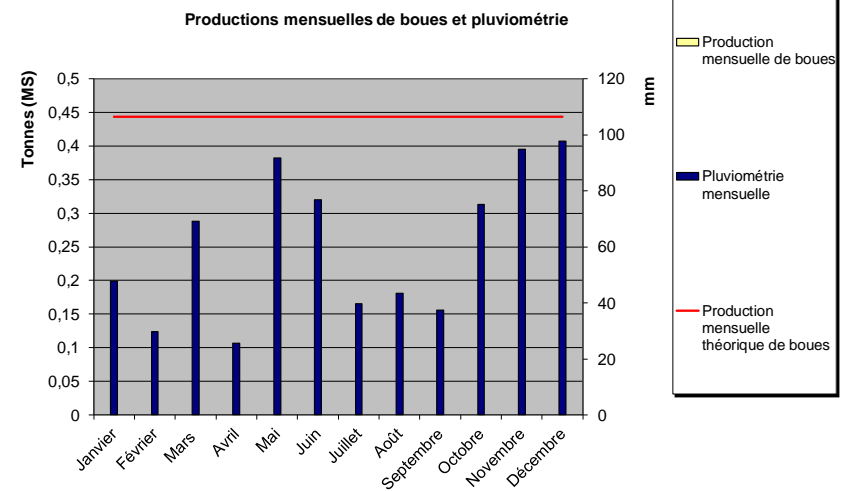
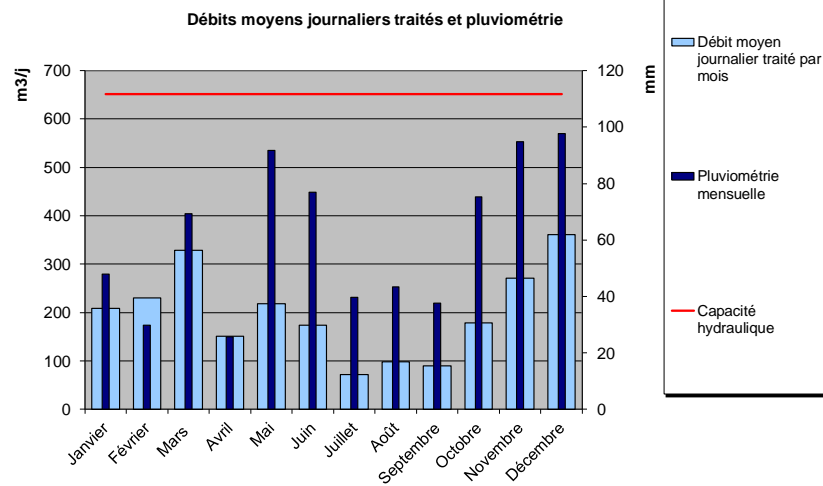
réf. NK : 0,31 date : 09/2018 réf. AESN : 0,15 date : 09/2018 Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 35 kWh/j 6,3 kWh/kg DBO5/j Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/06/2019		38			27	29	75	24			24	2,2
	A2+A5+A4	12/06/2019		3			4	2	12	0,52	0,05	10,2	10,7	1,3
Flux amont retenus en kg/j				8,2			6,8	6	16	3,7				0,32
Flux amont retenus en E.H.				91				100	110	247				188
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3			4	2	12	0,5	0	10,2	10,7	1,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,1			85	93,1	84	97,8			55,4	40,9
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75	60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La Ferté-Gaucher / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037718202000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : concernant les 2 points SANDRE A1 équipés qui correspondent à 2 déversoirs d'orage (DO) (by-pass sur réseau pour les secteurs correspondant à la collecte d'une charge polluante supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 et inférieure à 600 kg/j de DBO₅), les déversements ont représenté un total de 22 034 m³ (17 036 m³ en 71 jours pour le DO Cochot et 4 998 m³ en 60 jours pour le DO 8 mai 1945) : ces volumes cumulés représentent 6,0% des volumes collectés par le système de collecte qui n'est donc pas conforme. Il est à noter l'existence d'un seul déversement par temps sec via le DO 8 mai 1945 lors d'une opération de curage de poste. Le suivi du DO promenade qui est un point R1 donne un volume déversé de 15 273 m³ en 40 jours de déversement (données partielles en raison d'un défaut de l'équipement de mesure).</p> <p>Station d'épuration : globalement sur l'année, les by-pass en tête de station (point A2) sont intervenus au cours de 46 jours et ont représenté 10 987 m³ soit 3,2 % des volumes réceptionnés à la station (point A3+A2). Les by-pass sont intervenus en période de temps de pluie, mais pas forcément pour des débits traités supérieurs au débit de référence (60% des volumes de by-pass). La capacité hydraulique nominale de temps de pluie, n'a été dépassée que 3 jours dans l'année. Le débit maximal de temps de pluie représente 145% de celle-ci. En Equivalents-Habitants, selon les paramètres, la charge polluante moyenne réceptionnée en 2019 est très variable : la pollution azotée (exprimée en NK) représente 105% de la charge attendue et celle exprimée en DBO₅ représente 216% de la charge attendue.</p> <p>La qualité des rejets obtenue dans le cadre des bilans d'autosurveillance respecte les prescriptions réglementaires y compris celui de décembre dont les volumes réceptionnés sont supérieurs au débit de référence. La production de boue (77 g MS/E.H./j) qui traduit l'élimination de la pollution est satisfaisante au regard du ratio attendu (69 g MS/E.H./j).</p> <p>La quantité de boue extraite (108,5 tMS) est en parfaite adéquation avec la quantité de boues épandues (120,9 tMS hors chaux). La siccité des boues chaulées épandues est de 35%. Le suivi qualitatif des boues est renforcé. Les boues sont de bonne qualité vis-à-vis des teneurs en éléments traces métalliques (4 analyses) et en micropolluants organiques (3 analyses).</p> <p>Travaux et études : la compétence assainissement sera exercée en 2020 par la Communauté de communes des deux Morin (CC2M). Dans le cadre de l'étude de gouvernance lancée par la CC2M, l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement pour ce système d'assainissement a démarré en décembre 2018. A ce stade d'avancement des études, il va être étudié l'amélioration de la conception et de la gestion du poste principal scindé en 2 parties (temps sec et temps de pluie) tout en intégrant la gestion du bassin d'orage et des by-pass.</p> <p>Les eaux claires parasites de nappe : elles ont été estimées à 341 m³/j dont 98% sont issues du bourg de La Ferté-Gaucher. Pour les eaux météoriques : sur les secteurs en séparatif, la surface active raccordée est estimée à 34 600 m² dont 25 300 m² issus du bourg de la Ferté-Gaucher et 2900 m² sur Jouy-sur Morin.</p> <p>La modélisation hydraulique menée dans le cadre du SDA avec une chronique de pluie a confirmé la non-conformité du système de collecte avec une diminution nécessaire des volumes annuels de surverse à hauteur de 900 m³ pour les DO Cochot et du 8 mai 1945 (points A1) qui nécessitera un programme de travaux. A noter que le modèle a estimé à 25 266 m³/an les volumes by-passés au niveau de ces 2 DO (19 049 m³ pour Cochot).</p>
Mise en service	: 28/02/2009	Technicien SATESE	:	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: LA FERTE-GAUCHER			
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER			
Constructeur	: OTV (MSE)			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: D07/009/DDAF			
Arrêté préfectoral boues	: F65 2016/012			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)			
Ru (ou autre)	:			
Rivière 1	:			
Rivière 2	: Grand Morin			
Fleuve	: MARNE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 9600 E.H	Débit de référence	: 1800 m ³ /j	
	: 554 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 24,354 km	
Capacité hydraulique TS	: 1110 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 74%	
Capacité hydraulique TP	: 2165 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 26%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE			
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12			
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé	

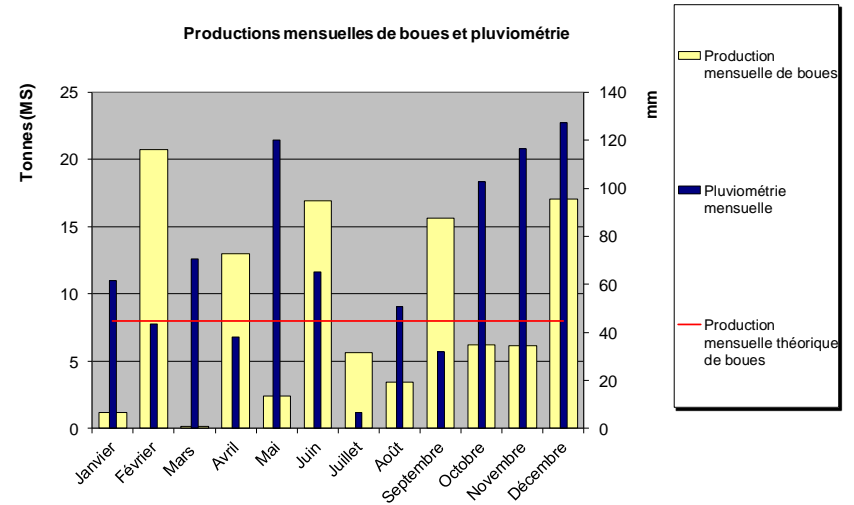
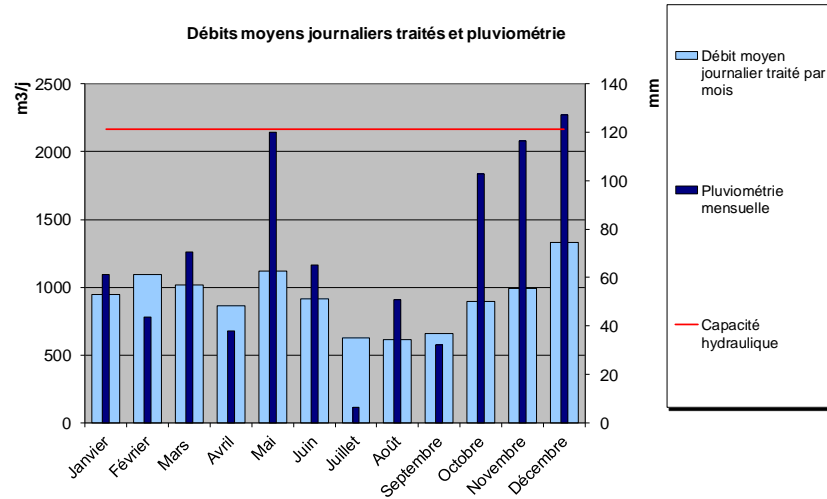
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Martin-des-Champs, La Ferté-Gaucher, Jouy-sur-Morin									
Nombre de raccordables :	4869	habitants	3652	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	616	m ³ /j	réf. :	2018 à 2019	mini temps sec :	608	m ³ /j	moyen :	921,9 m ³ /j	
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge NK : 3847 E.H.		maxi temps sec :	970	m ³ /j	maxi temps de pluie :		3145 m ³ /j
réf. NK :	0,4	date :	12/2019	réf. AESN :	0,49	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		108,5 tMS
Consommation énergétique :	1129,8	kwh/j	2,4	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Physico-chimique	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				334			372	473	914	58				10
Flux amont retenus en E.H.				3713				7888	6095	3847				5882
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7			6	3	24	1,5	0,5	0,3	1,8	0,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,1			98,3	99,3	97,1	97,5			97,1	95,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					95			95	92	90				91

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La Genevraye / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037720201000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/07/2006 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SIDASS Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : LES CHANTIERS DU BARROIS SAS Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : D103/014/DDE 58 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A) Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Loing Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte Le fonctionnement du réseau d'assainissement est perturbé par l'apport d'eaux pluviales en quantité significative : les débits de temps de pluie peuvent être de l'ordre de 245% des débits de temps sec en nappe haute (février), et de 380% des débits de temps sec en nappe basse (septembre). Ainsi en période de pluie, le débit reçu sur les ouvrages peut être 2 fois supérieur à la capacité hydraulique de la station d'épuration. La quantité d'eaux claires parasites en provenance de la nappe phréatique, a atteint en 2019, environ 38 m³/j, soit 46% des débits collectés en période de nappe haute (février). Ce calcul a été établi à partir des eaux usées rejetées par la population raccordable en 2018. Cette double situation est la conséquence de l'existence de non-conformités de certains branchements, de l'infiltration d'eaux claires de nappe par des fissures des collecteurs, de joints non étanches, et aussi de l'apport d'eaux claires par des pompes vide-caves. Depuis 2018, l'exploitant a attiré l'attention du maître d'ouvrage sur le système de refoulement des eaux usées du bourg (aéroéjecteur), qui est proche de la saturation. Toute augmentation des volumes à refouler (nouveaux raccordements), est impossible sans le remplacement du système par un de plus forte capacité, ou par un poste de refoulement (alternative intéressante à étudier).</p> <p>Station d'épuration Cette année, les performances de la station d'épuration n'ont pas pu être vérifiées, faute de passage du SATESE et de l'absence de mesure d'autosurveillance (fréquence biennale pour les capacités inférieures ou égales à 500 EH). Les résultats généralement observés sur la qualité des eaux rejetées après traitement sur le filtre à sable, sont corrects pour les matières en suspension (MES) et les charges carbonées (DBO5 et DCO). En revanche, ceux relatifs à l'azote Kjeldahl (NTK) sont toujours insuffisants pour atteindre le rendement imposé par la réglementation en vigueur de 60%. Trois vidanges du décanteur-digesteur ont eu lieu sur l'année vers la filière de traitement des boues de Bourron-Marlotte (SITBVL). Cette année, comme en 2018, les boues extraites présentent des concentrations anormalement faibles (6 à 12.5 g de MS/l) pour des boues digérées issues d'une décantation primaire (valeur attendue = 50 g de MS/l). Le protocole d'échantillonnage des boues évacuées a été discuté avec l'exploitant. Il ne semble pas en cause. Les boues semblent être piégées en partie haute de l'ouvrage avec les graisses collectées en grande quantité. Les coefficients de remplissage du dispositif réactualisés à partir des 2 mesures d'autosurveillance de l'année 2018, sont reconduits en 2019. La station d'épuration est chargée à 69% en pollution.</p> <p>Travaux et études Il est désormais convenu que la filière de filtre à sable ne disposant pas de 2ème étage, ne peut atteindre un rendement de 60% pour le paramètre azote Kjeldahl. La norme de rejet n'est de ce fait pas adaptée au procédé en place, elle n'inclut par ailleurs pas de souplesse car l'appréciation est uniquement basée sur les rendements. La Police de l'Eau convient qu'une révision des normes de rejet pourrait être étudiée sur la base d'une note justificative précisant d'une part, l'origine des niveaux de rejet retenus (dossier de loi sur l'eau), et d'autre part la difficulté d'adapter la filière en place. En effet, la mise en place d'un 2ème étage de traitement n'est pas envisageable faute de place. De plus, le foncier périphérique se trouve en zone inondable. La mise en charge hydraulique des casiers a été observée en février 2020 et jugée fort préoccupante. Il conviendrait d'étudier le remplacement d'une partie de la couche filtrante qui semble s'être colmatée d'année en année.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 100 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,779 km Capacité hydraulique TS : 100 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 100 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE File boues : DIGESTEUR Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

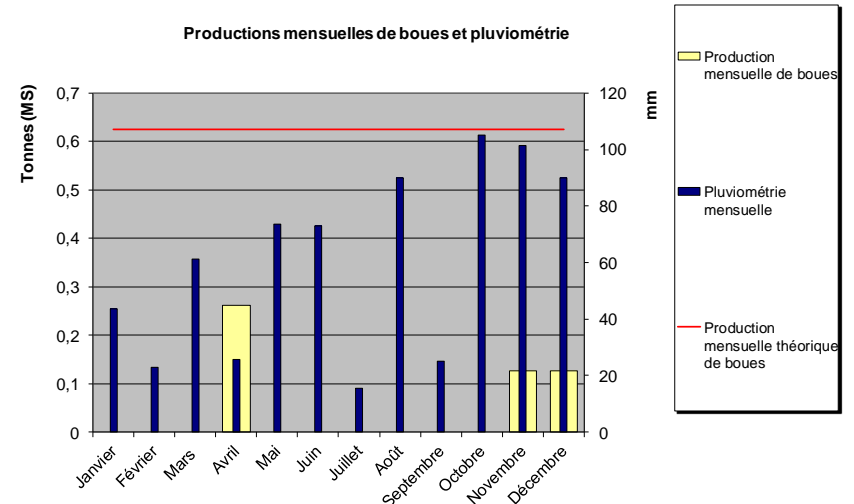
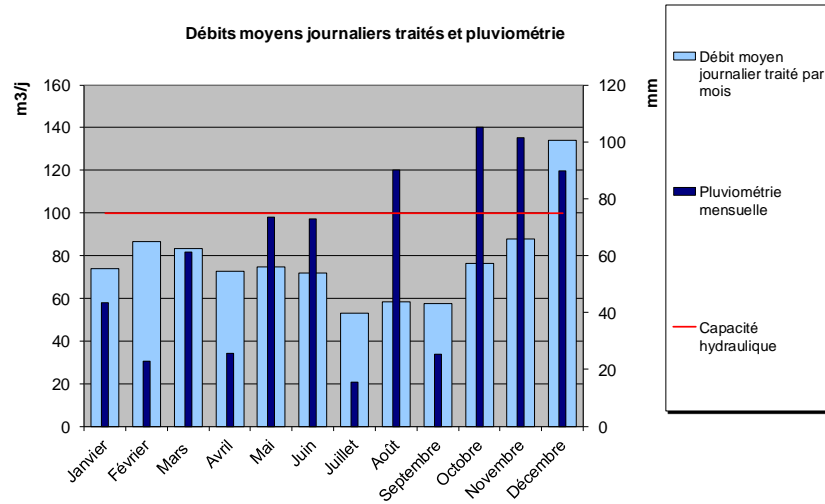
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	La Genevraye													
Nombre de raccordables :	412	habitants	309	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	44	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	53	m ³ /j	moyen :	77,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	347 E.H.	maxi temps sec :	82	m ³ /j	maxi temps de pluie :	201	m ³ /j				
réf. NK :	0,69	date :	12/2018	réf. AESN :	0,43	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	0,5	tMS	4	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	1,8	kwh/j	0.16	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				16			13	15	36	5,2				0,6
Flux amont retenus en E.H.				178				250	240	347				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l														
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet annuelles en rendement					50			70	75	60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La Grande-Paroisse / STATION INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037721002000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : le débit de référence qui correspond au débit nominal de temps de pluie n'a pas été dépassé (débit maximal représente 57% de la capacité hydraulique). Les variations de débit de temps sec témoignent de la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes.</p> <p>En tête de station d'épuration les by-pass ont été de 9 932 m³ représentant 0,8 % des volumes réceptionnés. Les principaux déversements sont intervenus sur les systèmes de collecte des communes de : Montereau-Fault-Yonne au niveau du DO3 PR Carrosserie (point A1 - 164 h en 44 jours dont 34 par temps de pluie) et du DO2 PR Barbier (point A1 - 162 h en 62 jours dont 40 par temps de pluie), Cannes-Ecluses au PR SNCF (point A1 - 77h en 22 jours dont 19 par temps de pluie), Varennes-sur-Seine avec le DO abreuvoir (point R1 - 96h en 29 jours dont 27 par temps de pluie) et de La Grande-Paroisse avec le PR rue de l'église (point R1 - 187h en 64 jours dont 57 par temps de pluie). Rappelons que le diagnostic permanent des réseaux de collecte devra être opérationnel au plus tard le 1er janvier 2021.</p> <p>En estimant la répartition des abonnés de Montereau et de leur consommation en eau potable (65% vers le dispositif de La Grande-Paroisse et 35% vers le dispositif de Montereau Confluent), le débit minimum de temps sec est en cohérence avec la consommation en eau assainie.</p> <p>Station d'épuration : la charge polluante moyenne déterminée dans le cadre des bilans d'autosurveillance est en adéquation avec le nombre de raccordables sur la base du paramètre NK (75% de coefficient de charge). La qualité des eaux rejetées obtenue lors des bilans d'autosurveillance respecte les prescriptions réglementaires à l'exception du Ptot lors des bilans du 4 septembre (désamorçage des pompes d'injection du chlorure ferrique) et du 18 décembre (absence de réactif suite au défaut de livraison en lien avec les grèves). Cependant les teneurs moyennes annuelles, respectent les prescriptions qui sont plus strictes (rendements ou concentrations).</p> <p>A noter que l'estimation de la production de 2018 a été revue à la baisse par l'exploitant (315 tMS modifié à 224,4 tMS). Pour 2019, elle a diminué de 16% par rapport à 2018 et elle est insuffisante (ratio obtenu de 32 gMS/EH/j - ratio attendu de 66 gMS/EH/j). Ceci est certainement lié aux problèmes de fonctionnement des centrifugeuses rencontrés par l'exploitant. Ceci signifie que le fonctionnement global du système d'assainissement ne peut être considéré comme satisfaisant.</p> <p>Autosurveillance : le scénario SANDRE station a fait l'objet d'une pré-validation.</p> <p>Les boues : les données sont fiables l'écart étant de 2% entre la quantité de boue extraite vers la centrifugeuse (185,4 tMS) et celle évacuée en centre de compostage (188,8 tMS) (seuil de tolérance de 30%). Il a été pris en considération la quantité de boue évacuée pour le calcul de production de boue par Equivalent-habitant.</p> <p>Travaux et études : concernant le système de collecte de la commune de la Grande-Paroisse, la mise en service du bassin d'orage Eglise (1 100 m³) et des réseaux en lien à cette opération (renforcement) doit intervenir au 1er semestre 2020.</p> <p>Pour poursuivre le plan d'actions réglementaires défini à l'échelle des 2 systèmes d'assainissement (La Grande-Paroisse et Montereau-Confluent), concernant le système de collecte de Varennes-sur-Seine, il est prévu en 2020 rue de l'abreuvoir la création d'un déversoir d'orage (clapet de régulation hydraulique) avec la création d'un nouveau poste de refoulement. La capacité des 2 collecteurs unitaires existants permettra ainsi de constituer un stockage en ligne de 300 m³ pour réduire les surverses d'effluents de temps pluie vers la Seine et optimiser la collecte.</p>
Mise en service : 08/07/2010 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : STEREAU	
Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)	
Arrêté préfectoral eaux : 08/DAIDD/E/057	
Arrêté préfectoral boues : D05/044/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yonne du confluent de l'Armaneon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R70A)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 28500 E.H Débit de référence : 10700 m ³ /j	
: 1710 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 104,332 km	
Capacité hydraulique TS : 4275 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 45%	
Capacité hydraulique TP : 10700 m ³ /j (pluie) Unitaire : 55%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Non validé	

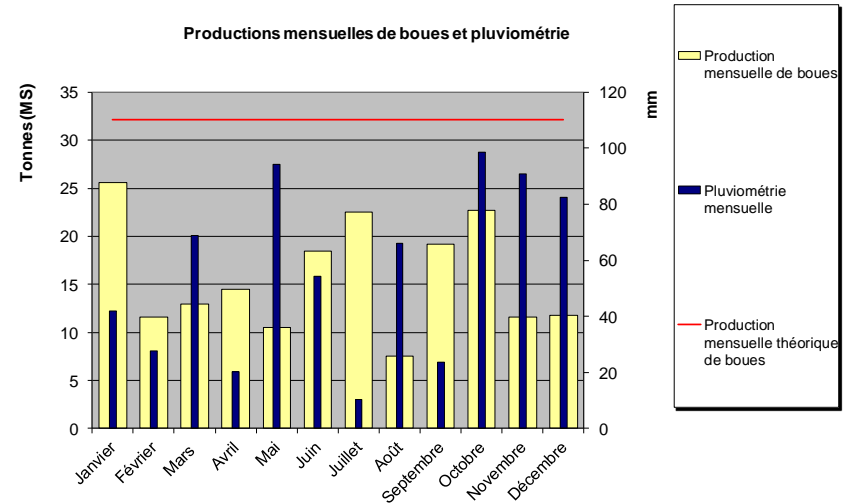
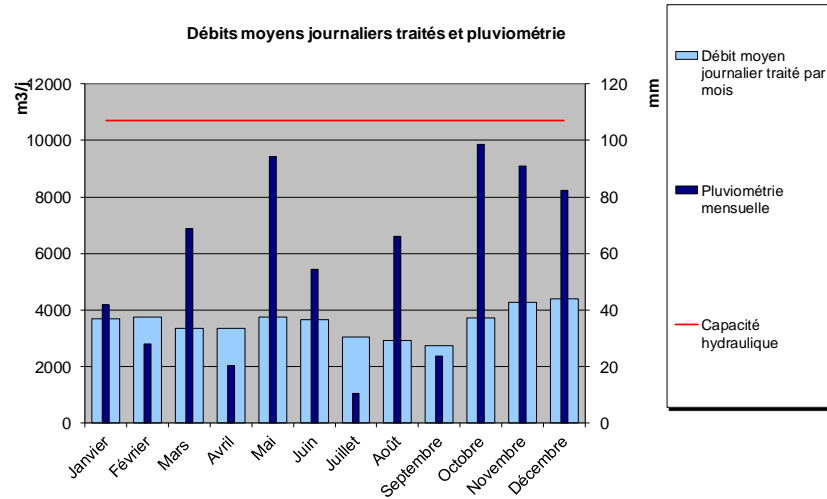
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :		La Grande-Paroisse, Esmans, Cannes-Ecluse, Varennes-sur-Seine, Montereau-Fault-Yonne										
Nombre de raccordables :	22073	habitants	16555	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	2713	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	2690	m ³ /j	moyen :	3543,2 m ³ /j			
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	16233 E.H.	maxi temps sec :	3685	m ³ /j	maxi temps de pluie :	6124 m ³ /j		
réf. NK :	0,57	date :	12/2019	réf. AESN :	0,32	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	188,8	tMS	32	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	2065	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				680			563	685	1445	244				23
Flux amont retenus en E.H.				7552				11415	9634	16233				13706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6			6	3	25	4,2	2,2	8,3	12,5	0,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,6			95,2	97,4	90,6	92,6			75	79,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			10	1,3
Normes de rejet annuelles en rendement					90			85	77	73			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La Houssaye-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037722902000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : L'étude de révision de SDA, finalisée en 2017, a confirmé les apports d'eaux parasites vers le réseau séparatif en provenance de Marles-en-Brie et La Houssaye-en-Brie (500 et 560 m³/j d'ECPP et 22 200 m² de surface active, dont 40 % sur Marles et 38% sur la Houssaye). Une partie de ces eaux parasites, y compris par temps sec, sont le résultat d'infiltrations par des boîtes de branchements privatives via des mises en charge de fossés suite à un épisode pluvieux. La modélisation hydraulique a néanmoins confirmé l'absence de by-pass d'eaux usées par temps de pluie.</p> <p>Station d'épuration : Le débit de référence de la station d'épuration a été dépassé 5j en 2019 (du 28/02 au 04/03 pendant plusieurs jours de pluie consécutifs). Ce débit, presque 2 fois plus élevé que la capacité nominale de la station, correspond au percentile 95 des données débitométriques de l'année 2018, exceptionnellement pluvieuse. Néanmoins le percentile 95 de l'année 2019, estimé à 2 430 m³/j, est également bien supérieur à la capacité hydraulique de temps de pluie du dispositif. Le débit moyen en entrée de station en 2019 donne un coefficient de charge hydraulique de 70%.</p> <p>Selon les données transmises par l'exploitant, aucun by-pass n'aurait eu lieu au niveau du bassin d'orage (BO) en 2019.</p> <p>Les charges polluantes retenues pour l'année résultent de la moyenne annuelle des mesures d'autosurveillance et prennent en compte les apports de la ZAC du Val Bréon. Les charges collectées à la station sont très disparates d'un mois sur l'autre voire incohérentes pour certaines. La représentativité de l'autosurveillance étant trop incertaine cette année, le coefficient de charge en pollution est estimé sur la base du nombre de raccordables à 72%. Les résultats obtenus lors des mesures d'autosurveillance réglementaires étaient conformes à l'arrêté préfectoral. Des dépassements isolés en concentrations et rendements ont eu lieu à certaines périodes de l'année (notamment lors de la visite SATESE du mois de décembre) sur les paramètres NTK et NGL.</p> <p>La quantité de boues évacuées en août 2019 (38,3 TMS hors chaux, correspondant à la période août 2018 - août 2019) n'est pas cohérente avec la quantité de boues produites sur l'année 2019 (91,6 T MS). Cette quantité de boues évacuées, jugée plus fiable, est en baisse par rapport à 2018 (57 T MS hors chaux) et représente un ratio de 30 gMS/EH/j bien inférieur au ratio théoriquement attendu pour ce type de dispositif (69 gMS/EH/j). Ce déficit de production de boues de 53% peut s'expliquer par des départs de boues au milieu naturel.</p> <p>Le suivi analytique des boues et leurs teneurs sont conformes à la réglementation.</p> <p>Travaux et études : Suite à la révision du SDA, le bureau d'études Artelia a été retenu pour mettre en œuvre les actions suivantes (essentiellement issues des priorités 1 du programme de travaux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marles-en-Brie : réfection globale du PR Gare, réhabilitation du réseau EU av Gal de Gaulle, déconnexion du refoulement rue Caron (PR Val-Bréon) et raccordement av Gal de Gaulle, suppression d'un réseau en doublon rue du Chemin vert, reprise de l'étanchéité en amont de la bache du PR Val Bréon, - La Houssaye-en-Brie : réfection globale du PR Gilotte, ajout d'un dégrilleur en entrée de station d'épuration et reconfiguration hydraulique en amont de la station pour supprimer des phénomènes de mise en charge. - Les Chapelles-Bourbon : reprise de l'étanchéité en amont de la bache du PR Chapelle. <p>Les travaux sur les réseaux d'assainissement et postes ont été finalisés en décembre 2019. Les essais de réception étaient en cours en mars 2020. Le dégrilleur automatique a été installé sur la station d'épuration à cette même période.</p>
Mise en service : 15/09/2004 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : SI D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D' ASSAINISSEMENT LA HOUSSAYE - MARLES	
Exploitant : SI D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D' ASSAINISSEMENT LA HOUSSAYE - MARLES	
Constructeur : AQUALTER	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 03/DAI/2E/002	
Arrêté préfectoral boues : D03/020/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Bréon(RUISSEAU)(R101-F4750600)	
Ru (ou autre) : Bréon	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 4800 E.H Débit de référence : 2974 m ³ /j	
: 290 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 24,94 km	
Capacité hydraulique TS : 1350 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 1600 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

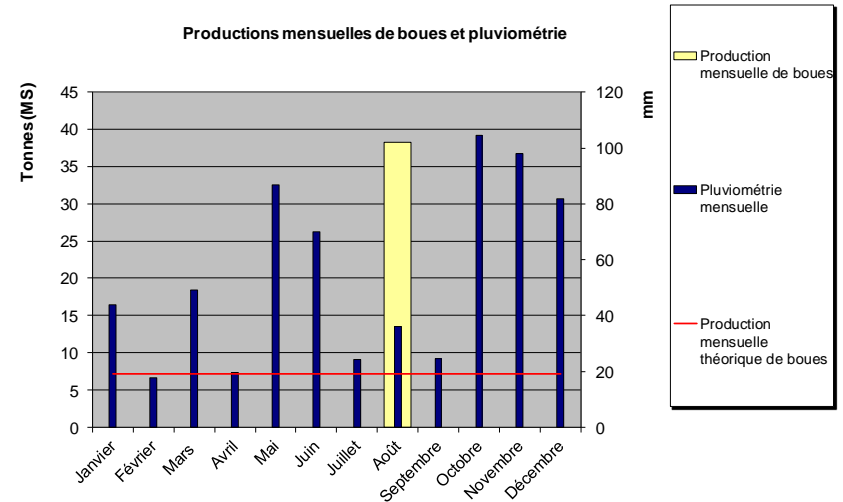
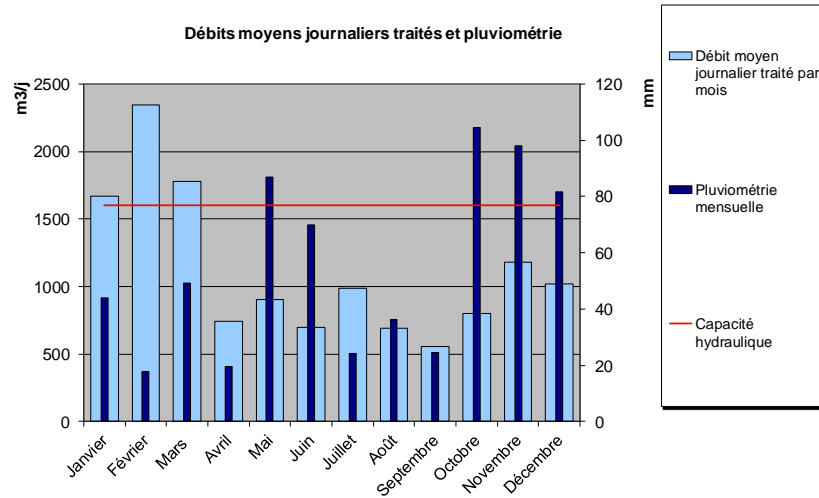
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Marles-en-Brie, La Houssaye-en-Brie, Crevecoeur-en-Brie, Les Chapelles-Bourbon et ZAC Val Briard													
Nombre de raccordables :	4627	habitants	3470	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	489	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	527	m ³ /j	moyen :	1114,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	3470 E.H.	maxi temps sec :	1727	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3877	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,72	date :	12/2019	réf. AESN :	0,72	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	38,3	tMS	30	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	803	kwh/j	3,9	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2019		284			221	250	605	90			90	9,3
	A2+A5+A4	16/04/2019		4			8	3	24	4,1	2,8	0,63	4,73	1,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/12/2019		170			122	140	328	74			74	6,8
	A2+A5+A4	03/12/2019		8			8	5	22	23	19	0,62	23,6	0,37
Flux amont retenus en kg/j				312			198	208	520	52				5,9
Flux amont retenus en E.H.				3470				3470	3470	3473				3471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2			7	3	30	6,1		4,6	10,7	0,6
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,9			95	97,9	92,7	87			77,7	84,3
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	50	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					92			93	90	80			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Larchant / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037724401000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>La consommation d'eau potable se rapproche de la normale avec une baisse de 21 % en 2018 par rapport à 2017. Le volume assaini en temps sec reste inférieur au volume d'eau potable consommé, phénomène pouvant s'expliquer par l'arrosage des jardins et le remplissage des piscines (période caniculaire à la fin juin).</p> <p>En temps sec, le fonctionnement du réseau ne présente pas de désordre. Toutefois, en juillet, il a été relevé une augmentation significative des débits sans lien avec les événements pluvieux (vidange de piscines ou fiabilité des mesures en cause?). Bien que le réseau soit séparatif, il est sensible aux événements pluvieux (nombreux branchements non conformes), mais aucun dépassement du débit nominal n'a été observé. Aucun by-pass n'a été mesuré au point A2.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux traitées est satisfaisante et répond pleinement aux objectifs réglementaires. La charge polluante mesurée en DBO5 du bilan 24 h SATESE de novembre 2018 a été conservée, les résultats du bilan d'autosurveillance de la SAUR (juillet) étant anormaux (effluent peu biodégradable avec un rapport DCO/DBO de 6, phénomène pouvant s'expliquer par la présence d'un produit désinfectant ?). Le traitement du phosphore est pleinement opérationnel, la préconisation en matière de concentration en phosphore dans l'eau traitée étant de 4 mg/l selon le dossier loi sur l'eau. La production de boues est anormalement élevée et s'explique par l'absence de prise en compte d'un taux de capture des lits sur la base des MST. Le protocole de quantification des boues doit être revu. La consommation d'énergie est importante et est liée au faible taux de charge et à un niveau d'équipements élevé de cette station.</p> <p>Les débits journaliers du point A4 sont disponibles depuis octobre 2019, les écarts débitmétriques mesurés entre l'amont et l'aval étant trop élevés pour 1/3 des mesures. Un défaut de connexion entre le SOFREL et la télégestion sur deux mois a induit un arrêt de transmission des données débitmétriques du point A3 avec pour corollaire la prise en compte de débits moyens hebdomadaires. Pour 2020, il reste à finaliser les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Optimisation de l'aération par pilotage avec la sonde rédox et du fonctionnement de l'agitateur du bassin d'aération avec à la clé une baisse de la consommation d'énergie ; Validation du taux de recirculation, des réserves étant émises sur le débit des pompes de recirculation annoncé par l'exploitant. En principe, selon les données du marché, la recirculation peut être asservie au débit amont. Sur le principe un asservissement au débit aval est préférable (recirculation plus lissée non dépendante des démarrages/arrêts du groupe de pompage du poste de relevage). <p>Travaux et études</p> <p>Le cahier de vie sera rédigé en 2020, le scénario SANDRE étant désormais validé. Les deux postes de relèvement de la commune ont fait l'objet de travaux afin de permettre une sécurisation du système de collecte : changement des armoires électriques au mois d'août et mise en place de la télésurveillance et de barres antichute en octobre.</p>
Mise en service : 22/03/2018 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : LARCHANT	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 437 N° MISE 2015/073	
Arrêté préfectoral boues :	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 900 E.H Débit de référence : 189 m ³ /j	
: 54 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,551 km	
Capacité hydraulique TS : 159 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 189 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

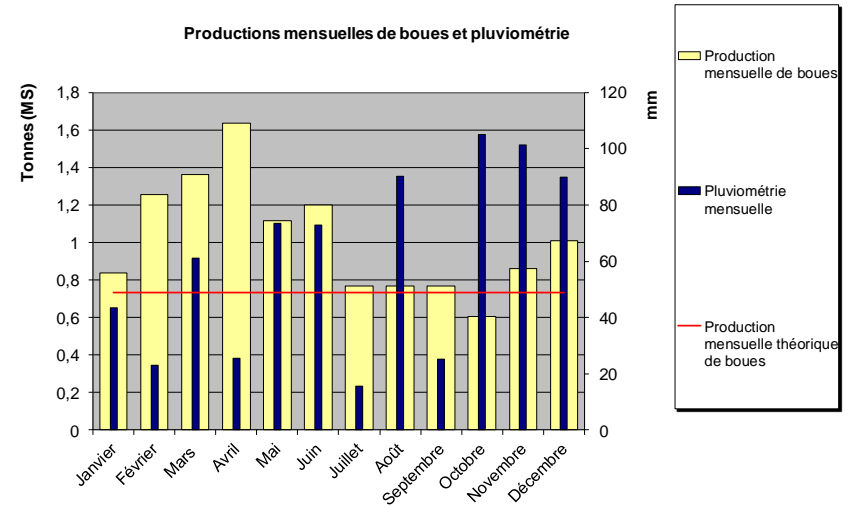
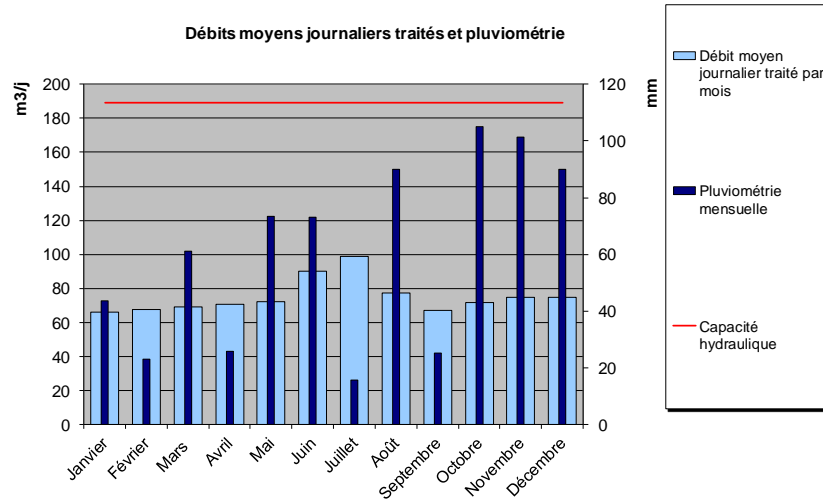
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Larchant													
Nombre de raccordables :	549	habitants	412	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	82	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	66	m ³ /j	moyen :	75	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : SATESE		Charge NK : 407 E.H.		maxi temps sec :	69	m ³ /j	maxi temps de pluie :	148	m ³ /j				
réf. NK :	0,45	date :	11/2018	réf. AESN :	0,29	date :	11/2018	Production annuelle de boues :	12,2	tMS	82	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	147	kwh/j	8,2	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Oui			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	22/07/2019	105	460			231	140	875	70	44,2	0,25	70	9,6
	A2+A5+A4	22/07/2019	105	4			6	3	26	3,6	1,91	0,34	3,93	1,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2019		236			318	310	970	73			73	7,1
	A2+A5+A4	17/09/2019		4			8	3	26	2	1	13	15	1,1
Flux amont retenus en kg/j				14			22	18	55	6,1				0,67
Flux amont retenus en E.H.				152				303	367	407				394
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			7	3	26	2,8	1,5	6,7	9,5	1,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,7			97,4	98,4	97,2	96,1			86,9	84,4
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125				20	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125				20	
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75				60	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le Châtelet-en-Brie / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037710002000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Par temps de pluie, les trois grands bassins d'apport du réseau d'assainissement sont impactés par la collecte d'Eaux Claires Météoriques (ECM). Dans ces conditions, la station d'épuration peut recevoir des débits supérieurs à sa capacité hydraulique (23 jours de dépassements en 2019). Le débit de référence de 2 484 m³/j a été dépassé à 12 reprises. Le débit maximum de temps de pluie est de 3 189 m³/j le 13/12/2019 pour des pluies de 35,9 mm sur 4 jours. Il n'y a pas eu de by-pass en tête de la station d'épuration en 2019. Il est nécessaire de procéder à des investigations pour localiser et supprimer ces apports d'eaux pluviales, car 79% du réseau d'assainissement est théoriquement séparatif. Des contrôles de branchements ont commencé à être entrepris dans les secteurs en séparatif (Château des Dames, Plaine et ZI). Sur 60 contrôles réalisés dans la commune, 39 sont non conformes. Le réseau collecte également une quantité élevée d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP). </p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les résultats de l'autosurveillance mettent en évidence de bonnes performances épuratoires, tant en qualité d'eau traitée qu'en rendements. Le traitement de l'azote global et du phosphore est satisfaisant. La production de boues est moyenne avec un ratio de 44 g MS/E.H./j pour un objectif de 66 g (traitement mixte du phosphore). Le SATESE n'a pas retenu les résultats des mesures d'autosurveillance de février et d'août présentant une charge polluante en NK > 5 000 E.H. La charge polluante moyenne est ainsi évaluée à 3 022 E.H. en DBO5 et à 3 253 E.H. en NK pour une population raccordable de 4 278 habitants, soit 3 208 E.H. de charge polluante théorique domestique. La pollution industrielle raccordée n'est pas évaluée. La production de boues (boues évacuées) est inférieure à celle de 2018 (67,4 t M.S. en 2018 et 51,8 t M.S. en 2019). La siccité des boues épandues a diminué avec une valeur de 73% de M.S. (82,8% en 2018). Elle était au mieux de 86,7% en 2014. Leur qualité est bonne pour un recyclage agricole.</p> <p>Ce dispositif est chargé à 49% en hydraulique par rapport à sa capacité de temps de pluie et à 46% en pollution exprimée par le paramètre NK.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Une désodorisation doit être installée au niveau de la serre de séchage solaire des boues en raison des nuisances olfactives pour le voisinage (pas de nouvelle plainte en 2019). La consultation pour les travaux est normalement prévue pour 2020.</p> <p>Fin 2016, la mission de maîtrise d'œuvre a été lancée pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des secteurs suivants : chemin du Château des Dames, place de la Riotte, route de Fontaine-le-Port et chemin de Courbuissou. Les désordres sont trop importants pour envisager une réhabilitation par l'intérieur. Les réseaux sont profonds (5 m) sur un linéaire de 700 m ; ce qui multiplie le coût par 2 pour un remplacement. L'autre solution serait le refoulement des eaux usées. Par contre, les volumes transitant dans les réseaux privés du Château des Dames ne sont pas connus. La collectivité envisage la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) sur 2021/2022. La rétrocession des réseaux d'assainissement est nécessaire pour pouvoir investiguer dans le secteur du Château des Dames.</p>
Mise en service : 18/02/2010 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : AQUALTER	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F442/MISE/2006/173	
Arrêté préfectoral boues : F44 MISE/2011/045	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Châtelet(RUISSEAU)(R73A-F4429000)	
Ru (ou autre) : Châtelet	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 7000 E.H Débit de référence : 2484 m ³ /j	
: 420 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 24,475 km	
Capacité hydraulique TS : 1645 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 79%	
Capacité hydraulique TP : 2133 m ³ /j (pluie) Unitaire : 21%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : Le Châtelet-en-Brie

Nombre de raccordables : 4278 habitants 3208 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Oui régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 535 m³/j réf. : 2018 mini temps sec : 583 m³/j moyen : 1042,8 m³/j

Coefficients de charge Origine mesure : Autosurveillance Charge NK : 3253 E.H. maxi temps sec : 1145 m³/j maxi temps de pluie : 3189 m³/j

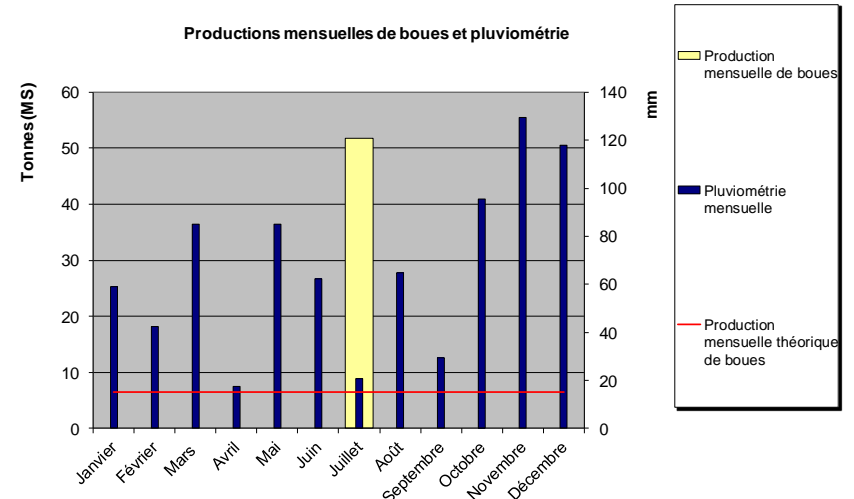
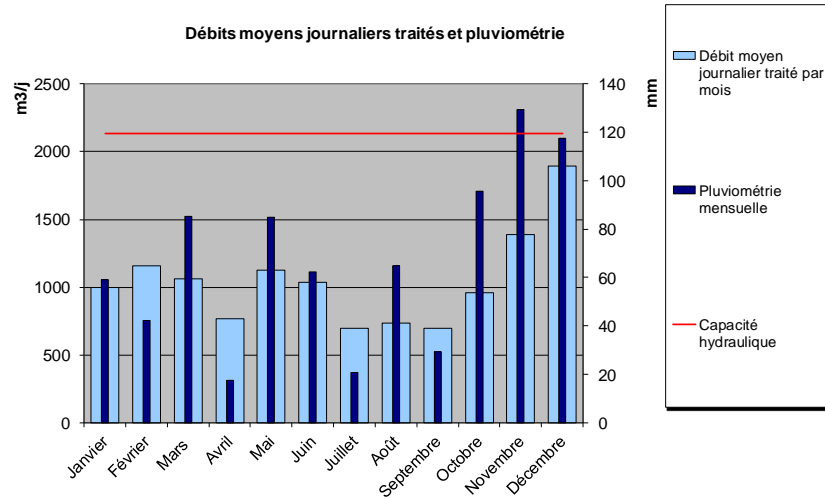
réf. NK : 0,46 date : 12/2019 réf. AESN : 0,37 date : 12/2019 Production annuelle de boues : 51,8 tMS 44 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : 898,6 kwh/j 5,0 kWh/kg DBO5/j Traitement P : Mixte

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				211			162	181	450	49				5,4
Flux amont retenus en E.H.				2349				3022	2997	3253				3176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			5	3	21	1,5	0,4	1,4	2,9	0,8
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98			96,7	98,3	95,4	97,3			94,9	86,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	84				73	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le Mesnil-Amelot / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037729102000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE</p> <p>Mise en service : 15/12/2010 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE</p> <p>Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE</p> <p>Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : N° DAIDD/E/ 08</p> <p>Arrêté préfectoral boues : 02/8/2001BURY</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Réneuse(R152-F6614000)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 : Réneuse</p> <p>Rivière 2 : Beuvronne</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Bien que le réseau soit majoritairement en séparatif, les volumes collectés sont impactés en périodes pluvieuses mettant en évidence des inversions de branchements. Cependant, la capacité hydraulique nominale de la station n'est jamais dépassée. Les données journalières relatives au suivi du poste de refoulement de Moussy-le-Vieux ne sont toujours pas transmises. Le volume total collecté sur ce poste est plus élevé que celui attendu (+ 49 %) et confirme les intrusions d'eaux claires météoriques, le volume by-passé au trop-plein restant faible (353 m3 en 13 h). Suite à un bouchage des 3 pompes du poste de relèvement de la station d'épuration, seulement 67 m3 d'effluents ont été déversés (point A2) dans le milieu naturel en 2019.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>En moyenne annuelle, le traitement des eaux usées est très bon sur l'ensemble des paramètres avec des rendements épuratoires supérieurs à 95 % pour la majorité des paramètres. La charge carbonée a régressé de plus de 20 % par rapport à 2018 liée au transfert des activités de la société Newrest (Catering) sur la commune de Compans suite à un incendie de ses locaux.</p> <p>Il est relevé une meilleure adéquation entre la quantité de boues extraites et celle évacuée, celle-ci étant proche de l'objectif théorique souhaité. La part de la pollution domestique rejetée par la population raccordée ne représente que 24 % de la pollution reçue par la station, le reste provenant principalement de 3 industries agro-alimentaires situées sur la commune du Mesnil-Amelot (IAA) et des activités hôtelières. Les résultats d'autosurveillance des industriels ne sont plus annexés au bilan technique. La consommation d'énergie ramenée à la charge en DBO5 éliminée est faible et s'explique par un taux de remplissage de la file 1 proche du nominal. La société Bharlev va construire un nouvel atelier permettant de doubler sa production. La chaîne de production pourrait être opérationnelle en 2020. Les conventions avec les IAA sont à mettre à jour, celles-ci étant caduques depuis plusieurs années.</p> <p>La station d'épuration a reçu peu de déchets graisseux de stations (19 m³). Le traitement de boues extérieures (Rouvres) représente 23 % de la production totale du dispositif, quantité certainement surestimée.</p> <p>Le suivi qualité des boues est conforme et met en évidence une très bonne qualité des boues sur le plan des teneurs en micropolluants. La métrologie s'est améliorée avec une bonne corrélation entre les débits mesurés en amont et à l'aval.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La campagne de mesure des micropolluants (RSDE) s'est finalisée en fin d'année, le rapport final étant en attente. Le bilan des activités artisanales et industrielles demandé par la DDT n'a toujours pas été lancé.</p> <p>L'analyse des risques de défaillance a été diffusée en août 2019. La mise en place d'un diagnostic permanent du réseau est prévue dans le cadre du nouveau marché relatif à l'équipement des points d'autosurveillance.</p> <p>Le projet d'aménagement de la ZAC de la Chapelle de Givry est relancé sur une superficie de 70 ha, la livraison étant prévue pour 2027. Le début des travaux est prévu pour 2021 (Dossier d'autorisation pour une plateforme de logistique en cours). Un hôtel de grande capacité est en cours de construction, le raccordement au réseau étant prévu pour 2020.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 20000 E.H Débit de référence : 3000 m³/j</p> <p>: 1200 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 16,045 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 3000 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 95%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 3000 m³/j (pluie) Unitaire : 5%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE</p> <p>Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 24</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

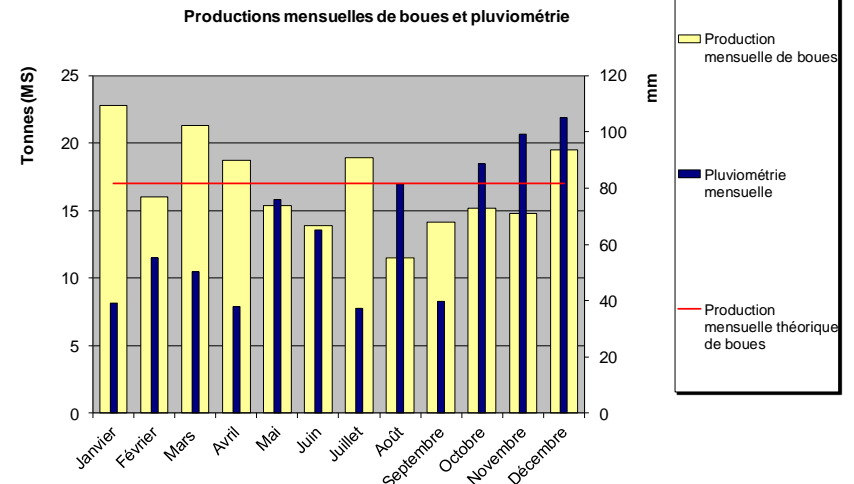
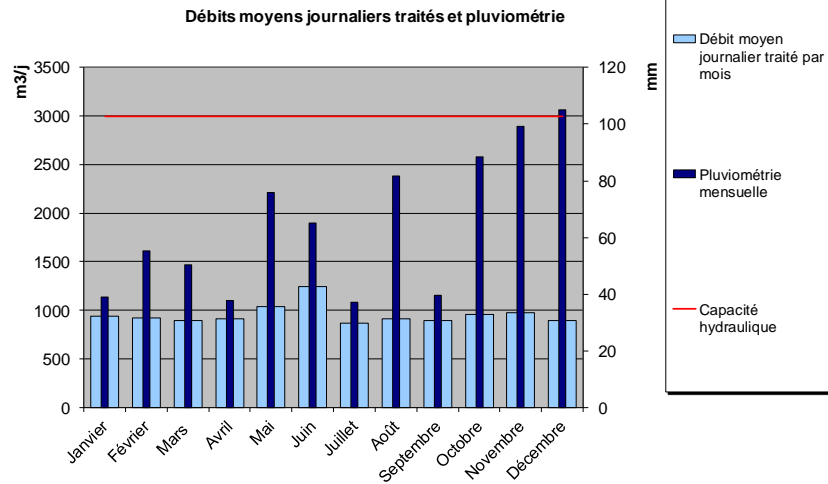
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Moussy-le-Vieux												
Nombre de raccordables :	2774	habitants	2080	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	981	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	868	m ³ /j	moyen :	953,4	m ³ /j			
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge DBO5 :		8600 E.H.	maxi temps sec :	885	m ³ /j	maxi temps de pluie :		1896	m ³ /j	
réf. DBO5 :	0,43	date :	12/2019	réf. AESN :	0,30	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		202,1	tMS	64	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1575,8	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				347			581	516	1255	61				9,5
Flux amont retenus en E.H.				3856				8600	8367	4067				5588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3			6	3	23	1,9	0,4	0,5	2,3	0,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				99,2			98,7	99,3	98,1	97			96,4	93,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			15	50	5			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			15	50	5			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			95	90	90			90	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le Plessis-Feu-Aussoux / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037736502000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC Mise en service : 13/03/2015 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : LE PLESSIS FEU AUSSOUX Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE Constructeur : ERSE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F47/MISE/2010/108 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits fournis par l'exploitant sont issus des données journalières du compteur de bâchées du réservoir intermédiaire permettant l'alimentation des filtres plantés de roseaux. Sur conseil du constructeur, l'exploitant met à l'arrêt les vérins d'alimentation des filtres en période de surcharge hydraulique afin d'éviter les colmatages par des micro-organismes. Le by-pass du réservoir de bâchées entraîne par conséquent une absence de données de débits. Sur l'année 2018, les données sont manquantes du 23/05 au 03/06, du 18 au 22/10, et du 30/10 au 11/11, soit 30 jours au total.</p> <p>Le débit maximum estimé est de 228 m³/j. Cette valeur est atteinte 3 jours dans l'année sans jamais être dépassée. Ce débit correspond à 35 déclenchements de bâchées par jour (volume d'une bâchée de 6,5 m³).</p> <p>Sur l'année 2019, 19h de déversement ont eu lieu au niveau du déversoir d'orage situé en tête de station d'épuration.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)</p> <p>Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 318 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,879 km Capacité hydraulique TS : 146 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 8% Capacité hydraulique TP : 318 m³/j (pluie) Unitaire : 92%</p> <p>File eau : LAGUNAGE NATUREL + FILTRES PLANTES DE ROSEAUX File boues : BASSIN Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux en sortie du dispositif ne respectait pas les normes de rejet en vigueur lors de la visite SATESE du mois d'octobre pour les paramètres MES et DCO. Après l'été, la concentration en microalgues est maximale dans les procédés par lagunage, ce qui a favorisé une teneur en MES élevée au rejet (cas également lors de la mesure d'autosurveillance du mois de septembre). Les résultats tout à fait satisfaisants de la mesure du mois d'avril montrent que ces dépassements sont épisodiques sur l'année.</p> <p>Ce constat, effectué depuis 2017, confirme la nécessité que la commune contacte la police de l'eau afin de revoir les normes de rejet en vigueur (paramètre MES tout particulièrement, qui devrait être porté entre 125 et 150 mg/l car les microalgues ne sont pas retenues par les filtres à sable) pour se rapprocher davantage de celles d'un rejet de lagunage classique, en incluant des analyses sur eau filtrée pour les autres paramètres (DCO, DBO₅). Sur ce dernier point la visite SATESE d'octobre confirme que les MES sont de très petite taille au vu de l'écart entre les concentrations sur eau brute et sur eau filtrée pour les paramètres DBO₅ et DCO.</p> <p>A noter que lors des 2 mesures réglementaires et de la visite SATESE, la teneur en ammonium au rejet était très faible, ce qui témoigne d'une bonne nitrification complémentaire apportée par les filtres à sable verticaux.</p> <p>Les coefficients de charge mesurés lors de l'étude SATESE de 2015 sont davantage cohérents avec la charge attendue au vu du nombre de raccordables suivant le paramètre NK. Ils ont donc été reconduits pour 2019. La station d'épuration est chargée à 68% en pollution.</p>

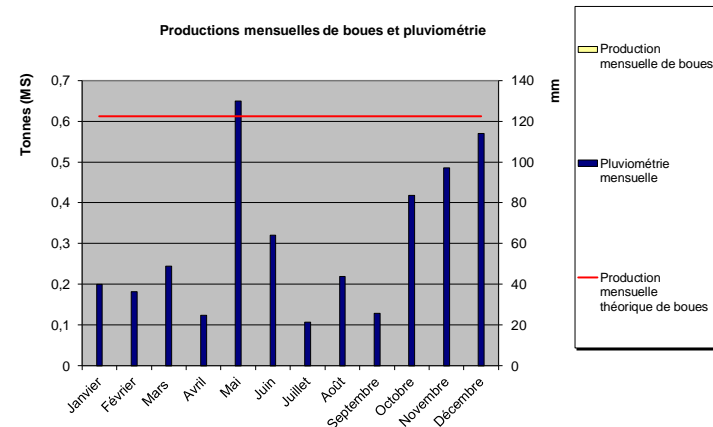
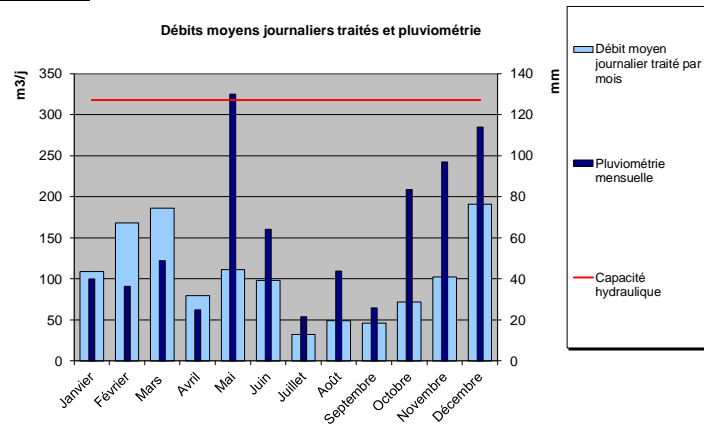
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Le Plessis-Feu-Aussoux													
Nombre de raccordables :	495	habitants	371	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	50	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	52	m ³ /j	moyen :	103,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	340	E.H.	maxi temps sec :	102	m ³ /j	maxi temps de pluie :	228	m ³ /j		
réf. NK :	0,68	date :	12/2015	réf. AESN :	0,46	date :	12/2015	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	1,1	kwh/j	0,1	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/04/2019	72	246			273	353	660	109	58,4		109	13,5
	A2+A5+A4	18/04/2019	72	13,7			14	8,7	50,7	3,77	2,18	19,1	22,5	2,79
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	25/09/2019	124	166			242	215	781	108	88,8		108	9,16
	A2+A5+A4	25/09/2019	124	61			24	5,29	109	9,17	0,39	2,93	12,1	3,84
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2019		78	170	369	142	170	369	57			57	4,8
	A2+A5+A4	22/10/2019		96	25	191	70	34	211	14	0,28	1,47	15,5	5,1
Flux amont retenus en kg/j				18			14	9,7	30	5,1				0,62
Flux amont retenus en E.H.				201				162	201	340				365
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				57	25	191	36	16	124	9	1	7,8	16,7	3,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				52,6	85,3	48,2	78,7	91,7	73,7	87,8			80,3	45,8
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75	75				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le Plessis-Placy / HAMEAU DE BEAUVAL

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037736702000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur les lagunes ne sont pas connus. Une source connectée au réseau est signalée dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Il conviendrait donc de vérifier ce point et éventuellement de réaliser des travaux de déconnexion pour limiter le volume d'eaux claires collecté en cas de changement de procédé de traitement. En effet, les eaux claires collectées n'ont pas d'impact compte tenu du procédé très rustique actuellement en service.</p> <p>Station d'épuration La forte dilution des eaux usées prélevées en entrée lors de la visite SATESE du mois de juin confirme la collecte anormale d'eaux claires. Comme les années précédentes, le point d'alimentation de la lagune n°2 étant rendu inaccessible par la végétation ; le prélèvement aval a été réalisé dans la lagune n°1 au droit du point de rejet. Il n'y a pas de rejet direct dans le milieu naturel (lagunes non étanches). En raison notamment de la dilution des eaux usées à traiter, les prescriptions minimales de traitement de l'arrêté du 21 juillet 2015 ne sont pas respectées pour les paramètres Matières en Suspension (MES) et Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours (DBO5) d'après les prélèvements ponctuels réalisés. Ce dispositif de très faible capacité est de par sa conception peu performant. Cependant, on peut estimer que la qualité du rejet est pénalisée par la forte concentration en lentilles d'eau présentes à la surface de la lagune rendant difficile le prélèvement d'un échantillon représentatif d'eau traitée. L'arrêté du 21 juillet 2015 ne prescrit plus de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H.</p> <p>Travaux et études L'accès au site est problématique pour l'exploitation courante (entretien du dégrilleur, bouchage du réseau...) et une opération de curage. L'étude technico-financière relative aux petites stations de la collectivité réalisée en 2009 a conclu à la nécessité de mettre en place une nouvelle filière sur un autre site ou de raccorder le hameau de Beauval sur la future unité de traitement de Trocy-en-Multien (solution privilégiée). Aucune échéance n'a été fixée pour les travaux. La notification du marché pour la révision du SDA intercommunal est prévue au cours du 1^{er} semestre 2020. Cette étude abordera notamment le problème de l'assainissement du bourg qui ne dispose pas d'un assainissement collectif. Les habitations du bourg sont pourtant comptabilisées dans les abonnés à l'assainissement collectif.</p>			
Mise en service	: 01/07/1991	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	: F641 2012/076						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: La Théroouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)						
Ru (ou autre)	: Beauval						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Théroouanne						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 70 E.H	Débit de référence	: 10,5 m³/j				
	: 4,2 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,758 km				
Capacité hydraulique TS	: 10,5 m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 10,5 m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: LAGUNAGE NATUREL						
File boues	: BASSIN						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet				

Caractéristiques de fonctionnement

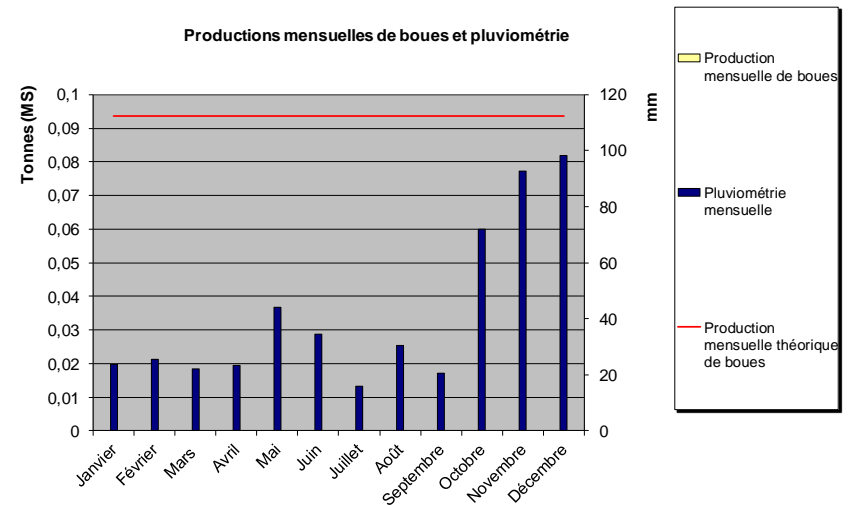
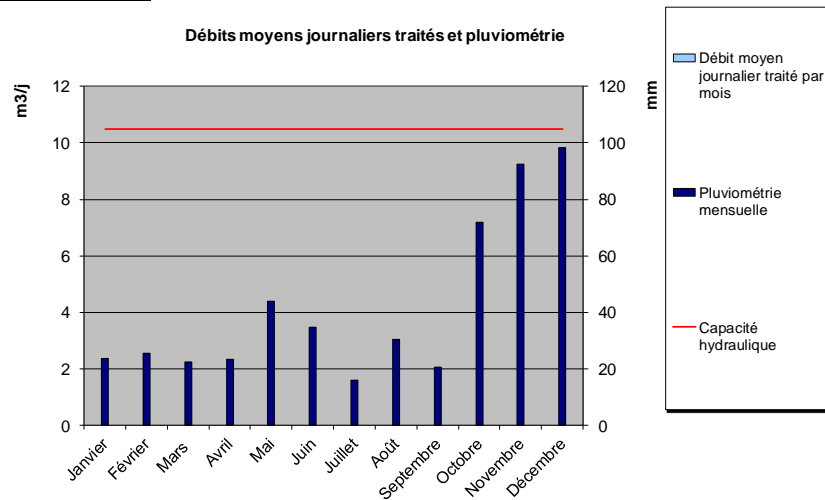
Communes raccordées : Le Plessis-Placy / Hameau de Beauval

Nombre de raccordables :	70	habitants	52	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	10	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j	
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	52 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j	
réf. DBO5 :	0,74	date :	12/2019	réf. AESN :	0,74	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j			Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2019		86	60	111	46	60	111	13			13	1,6
	A2+A5+A4	06/06/2019		72	37	121	66	53	160	30	22	0,62	30,6	3,2
Flux amont retenus en kg/j				4,7			3	3,1	7,8	0,78				0,09
Flux amont retenus en E.H.				52				52	52	52				52
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				72	37	121	66	53	160	30	22	0,6	30,6	3,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				16,3	38,3	0	0	11,7	0	0			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en rendement					50	60								

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Les Ecrennes / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>																																				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Code Sandre</td> <td style="width: 33%;">: 037716501000</td> <td style="width: 33%;">Ingénieur SATESE</td> <td>: Laurent HURAUX</td> </tr> <tr> <td>Mise en service</td> <td>: 01/01/1988</td> <td>Technicien SATESE</td> <td>: Laurent CROS</td> </tr> <tr> <td>Dernière réhabilitation</td> <td>:</td> <td>Mode d'exploitation</td> <td>: AFFERMAGE</td> </tr> <tr> <td>Maître d'ouvrage</td> <td colspan="3">: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX</td> </tr> <tr> <td>Exploitant</td> <td colspan="3">: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST</td> </tr> <tr> <td>Constructeur</td> <td colspan="3">: TES</td> </tr> <tr> <td>Police de l'eau</td> <td colspan="3">: DDT (Direction Départementale des Territoires)</td> </tr> <tr> <td>Arrêté préfectoral eaux</td> <td colspan="3">: F 442 - Art 41, N° M : 1995/170</td> </tr> <tr> <td>Arrêté préfectoral boues</td> <td colspan="3">: D04/050/DDAF</td> </tr> </table> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Châtelet(RUISSEAU)(R73A-F4429000)</p> <p>Ru (ou autre) : Châtelet</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 :</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	Code Sandre	: 037716501000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	Mise en service	: 01/01/1988	Technicien SATESE	: Laurent CROS	Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX			Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST			Constructeur	: TES			Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			Arrêté préfectoral eaux	: F 442 - Art 41, N° M : 1995/170			Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF			<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement est sujet à une collecte significative d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) en plus d'une collecte importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM) liée à la nature du réseau d'assainissement (à 85% unitaire). En moyenne annuelle, la station d'épuration fonctionne à 181% de sa capacité hydraulique nominale de 180 m³/j. Les dépassements de cette capacité sont nombreux (213 jours, soit 58% du temps). Le déversoir d'orage en tête de la station d'épuration ne permet pas de réguler suffisamment le débit admis (débit maximum de temps de pluie traité de 1 479 m³/j pour une capacité hydraulique de 180 m³/j + 53 m³/j de by-pass en tête). Depuis août 2018, les débits déversés au niveau du déversoir d'orage de tête et du trop-plein du poste de relèvement sont estimés (38 déversements comptabilisés pour un volume total de 1 476 m³). Le débit maximum de temps sec de 782 m³/j correspond au débit moyen du 03 au 05/02/2019 ; il représente une quantité d'ECPP importante en période de nappe haute (drains connectés). L'exploitant a identifié 2 secteurs sensibles à la collecte d'ECPP : rue Grande (raccordement de drains agricoles) et allée des Peupliers (défaut de structure et présence de racines).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée par cette station d'épuration est satisfaisante par rapport à ses normes de rejet. Les rendements épuratoires sont bons par temps sec. Les résultats de la mesure d'autosurveillance de 2018 ont été conservés en raison d'une charge polluante en NK de 387 E.H. relativement proche de la charge polluante théorique de 405 E.H. correspondant aux 540 habitants raccordables. La mesure d'autosurveillance de 2019 donne des charges polluantes inférieures de 307 E.H. en DBO5 et de 367 E.H. en NK (mesure réalisée par temps de pluie avec un débit journalier de 275 m³/j). La production de boues (boues évacuées) est insuffisante avec un ratio de 38 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 60 g MS/E.H./j. Les dépôts de boues sont inévitables en période de forte charge hydraulique (21 jours avec des débits entrants supérieurs à 1 000 m³/j). Les boues ont été recyclées en agriculture. La synthèse de la qualité des boues produites par les 8 stations d'épuration du même secteur (Ex-CCVC) traduit de manière globale leur qualité normale.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La réalisation de travaux de réhabilitation/restructuration du réseau d'assainissement est indispensable pour le bon fonctionnement du système d'assainissement (surcharges hydrauliques importantes de la station d'épuration). Il apparaît nécessaire de réactualiser le diagnostic du réseau d'assainissement pour localiser les secteurs présentant des intrusions importantes d'ECPP. La collectivité a planifié la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) pour 2022-2023. Une modélisation du fonctionnement du réseau d'assainissement, par temps de pluie, sera à effectuer pour caler la surverse du déversoir d'orage et ainsi admettre à la station d'épuration dans la limite de sa capacité hydraulique les effluents correspondant à une pluie mensuelle. Sans bassin d'orage, la gestion des effluents par temps de pluie restera cependant limitée. L'installation d'un dégrilleur droit automatique dans le poste de relèvement est recommandée afin d'augmenter la performance du dégrillage en entrée de la station d'épuration (simple panier dégrilleur). La création d'un poste toutes eaux est souhaitable pour éviter le retour des flottants en tête du dispositif. Une régulation du débit traité est à mettre en place (a minima supprimer le fonctionnement simultané des 2 pompes de relèvement représentant un débit de 60 m³/h).</p>
Code Sandre	: 037716501000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX																																		
Mise en service	: 01/01/1988	Technicien SATESE	: Laurent CROS																																		
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE																																		
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX																																				
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST																																				
Constructeur	: TES																																				
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)																																				
Arrêté préfectoral eaux	: F 442 - Art 41, N° M : 1995/170																																				
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF																																				
<u>Caractéristiques techniques</u>																																					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 16%;">: 600 E.H</td> <td style="width: 33%;">Débit de référence</td> <td>: 180 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 36 kgDBO5/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 3,344 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 180 m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 15%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 180 m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 85%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE MOBILE + CHAULAGE + SILO SOUPLE</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (100%)</p>	Capacité pollution	: 600 E.H	Débit de référence	: 180 m³/j		: 36 kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 3,344 km	Capacité hydraulique TS	: 180 m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 15%	Capacité hydraulique TP	: 180 m³/j (pluie)	Unitaire	: 85%																					
Capacité pollution	: 600 E.H	Débit de référence	: 180 m³/j																																		
	: 36 kgDBO5/j	Longueur des réseaux	: 3,344 km																																		
Capacité hydraulique TS	: 180 m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 15%																																		
Capacité hydraulique TP	: 180 m³/j (pluie)	Unitaire	: 85%																																		
<u>Autosurveillance</u>																																					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nombre de bilans 24h réalisés</td> <td style="width: 50%;">: 1</td> </tr> <tr> <td>Scénario SANDRE réseaux</td> <td>: Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</td> </tr> </table>	Nombre de bilans 24h réalisés	: 1	Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé																																	
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1																																				
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé																																				

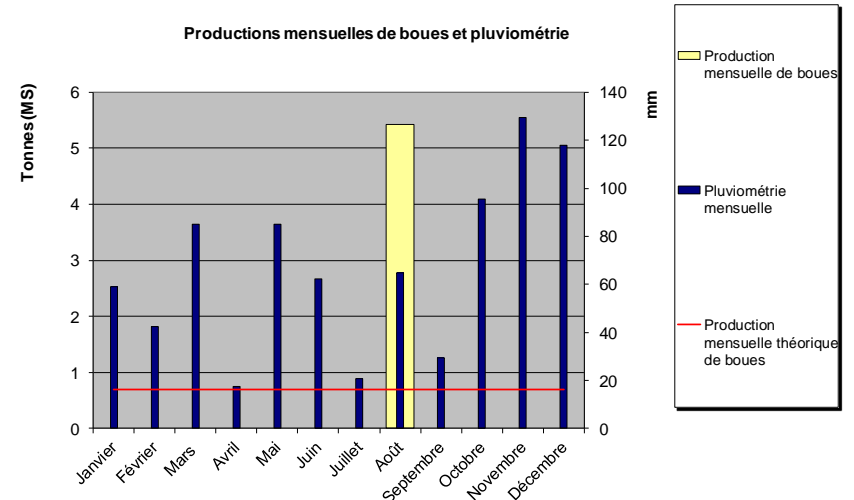
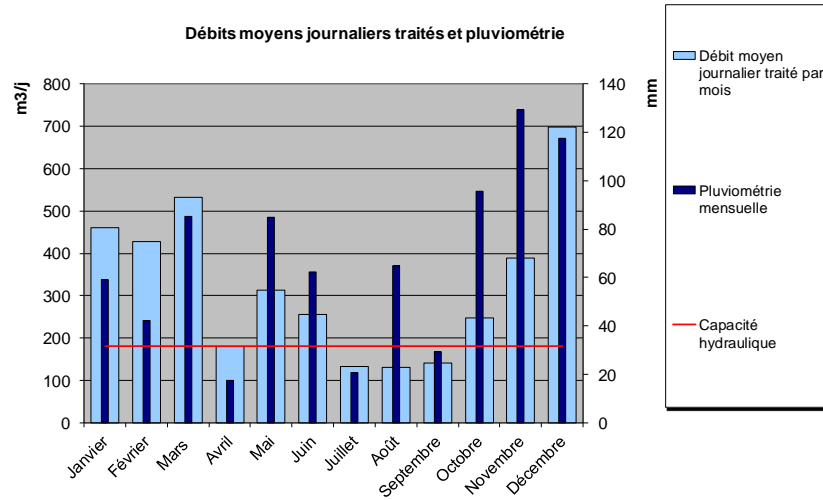
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Les Ecrennes													
Nombre de raccordables :	540	habitants	405	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	56	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	86	m ³ /j	moyen :	325,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	387 E.H.	maxi temps sec :	782	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1479	m ³ /j			
réf. NK :	0,65	date :	06/2018	réf. AESN :	0,85	date :	06/2018	Production annuelle de boues :	5,4	tMS	38	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	82,2	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/10/2019		102			126	140	348	79			79	6,7
	A2+A5+A4	03/10/2019		4			8	3	26	9,6	1,9	2,27	11,9	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/11/2019	275	104			63	67	180	20	12	2,25	22,2	2,4
	A2+A5+A4	04/11/2019	275	4			4	3	12	1,8	0,87	3,56	5,3	1,2
Flux amont retenus en kg/j				57			20	20	61	5,8				0,69
Flux amont retenus en E.H.				637				327	404	387				406
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	19	5,7	1,4	2,9	8,6	1,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,1			94	96,7	92,9	89,4			80,5	59,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Les Ormes-sur-Voulzie / SICTEUCEO

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037734701000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>L'analyse des débits sur l'année 2019 indique une quantité importante d'eaux claires parasites (pseudo) permanentes (220 m³/j) et un impact important de la pluviométrie sur les volumes collectés (débit maximum de 1 115 m³/j (sortie + by-pass en A2)), malgré que le réseau soit de nature séparative à 99%. A noter que 6 points de délestage existent sur le réseau de collecte : 5 trop-pleins de poste de relevage (pour un total de 9 postes) et 1 déversoir d'orage.</p> <p>D'après l'exploitant, la commune de Chalmaison est à l'origine d'une grande partie des eaux claires météoriques. Il indique aussi que le poste de relevage d'Everly, situé rue Grande, est en surcharge hydraulique à chaque pluie, induisant des débordements sur le réseau en amont peu profond.</p> <p>En 2019, pour 140 441 m³ collectés (A3+A2), 99% ont été traités et 1% by-passés par le trop-plein du poste de relevage des eaux brutes (A2). Le percentile 95 des débits collectés est de 591 m³/j, ce qui est acceptable compte tenu de la capacité hydraulique de la station d'épuration.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral (en concentration ou en rendement) était respecté lors de la visite du SATESE et des mesures d'autosurveillance de l'exploitant.</p> <p>En 2018, la quantité de boues extraites est de 37,9 tonnes de MS, contre 26 tonnes de MS évacuées (quantités très similaires à 2018). L'écart entre les boues extraites et les boues évacuées est important. Le tonnage de boues évacuées est retenu pour l'analyse. Les boues sont déshydratées via une centrifugeuse, stockées dans une benne puis sont envoyées en compostage (en 2019 : 20% vers Brie Compost à Cerneux et 80% vers Recyclagri à Sivry Courty). Le suivi analytique respecte le nombre d'analyse réglementaire et montre que la qualité des boues respecte les valeurs seuils.</p> <p>La comparaison hydraulique entre l'amont et l'aval de la station montre des écarts de débit supérieurs au seuil de tolérance (10%) de janvier à août (moyenne de 21%), puis redevient acceptable à partir de septembre jusqu'à décembre (moyenne de 4%).</p> <p>Bien que la station d'épuration soit assez récente (2011), des désordres au niveau du génie civil se forment déjà (signes d'affaissement, fissures). La procédure d'engagement de la garantie décennale auprès du constructeur et du maître d'œuvre de l'époque est en cours.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La réalisation des travaux prévus au Schéma Directeur d'assainissement de 2000 pour les trois collectivités adhérentes au syndicat de traitement a commencé en 2013 avec l'étanchéification par chemisage de la conduite située route d'Everly en mai 2013. En 2017, le renouvellement du réseau d'assainissement en amont du poste du gué Bridoux a été réalisé par l'entreprise PAGOT.</p> <p>Le SDA mettait en évidence 2,37 ha de surface active, dont 1,2 ha (51%) en provenance du lotissement des Vignes sur les Ormes-sur-Voulzie (unique secteur unitaire, soit 1% du réseau) et 1,17 ha en provenance du reste du réseau en séparatif (dont 43% localisés par des tests à la fumée).</p> <p>La télésurveillance a été installée en 2013 sur 4 postes du réseau de la commune de Chalmaison dont l'un a été équipé d'un débitmètre électromagnétique (rue d'en bas). Ces équipements devraient permettre une sectorisation globale des eaux claires d'infiltration et météoriques (sous couvert d'un tarage récent), en préalable à une éventuelle campagne de tests à la fumée.</p>
Mise en service : 11/07/2011 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SICTEUCEO DE CHALMAISON, EVERLY, LES ORMES SUR VOULZIE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE	
Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : D07/013/DDAF	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Voulzie	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3500 E.H Débit de référence : 566 m ³ /j	
: 180 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 21,415 km	
Capacité hydraulique TS : 515 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 99%	
Capacité hydraulique TP : 700 m ³ /j (pluie) Unitaire : 1%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

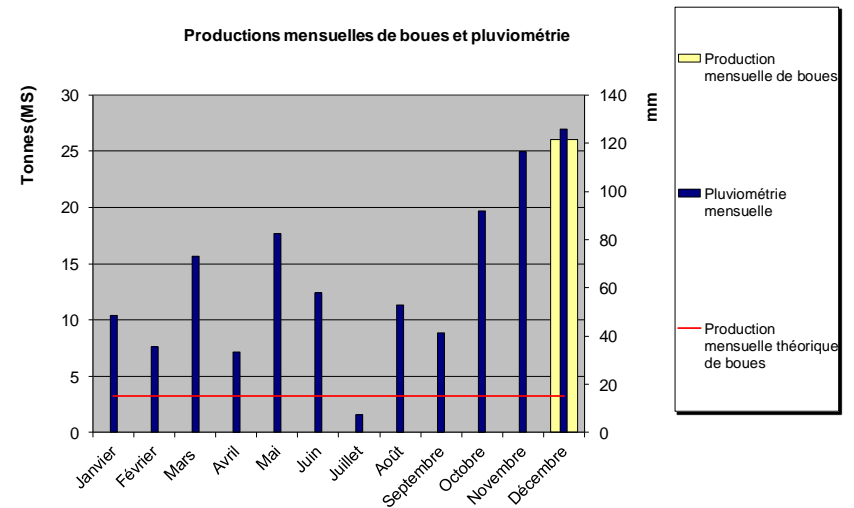
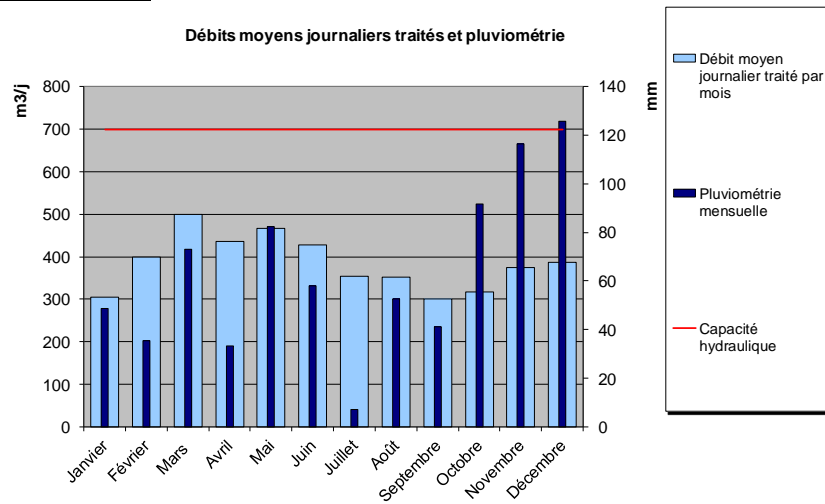
Communes raccordées : Les Ormes-sur-Voulzie, Chalmaison, Everly

Nombre de raccordables :	2209	habitants	1657	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	234	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	220	m ³ /j	moyen :	384,8	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1558	E.H.	maxi temps sec :	420	m ³ /j	maxi temps de pluie :	943	m ³ /j	
réf. NK :	0,45	date :	12/2019	réf. AESN :	0,40	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	26,0	tMS	46	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	334,3	kwh/j	3,9	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/06/2019		342			228	220	700	69			69	7,8
	A2+A5+A4	25/06/2019		5			8	3	25	6	4,4	0,7	6,7	2
Flux amont retenus en kg/j				122			80	87	223	23				2,4
Flux amont retenus en E.H.				1355				1449	1490	1558				1435
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6			5	4	25	5,4	3,8	3,6	8,9	2,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,1			96,9	97,9	95,3	90,6			84,4	59,4
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10			15	4
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	10			15	4
Normes de rejet annuelles en rendement					92			93	91	88			88	85

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037724801000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI
Mise en service	: 01/01/1981	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: ESBLY		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 05/DAIDDE/E/016		
Arrêté préfectoral boues	: D06/033/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 5750	E.H	Débit de référence	: 1992 m ³ /j
	: 345	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 30,599 km
Capacité hydraulique TS	: 960	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 960	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : FILTRE À BANDES

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les communes d'Isles les Villenoy et Esbly sont liées par une convention régissant les modalités financières en fonction des volumes d'eaux assainies. Le réseau d'assainissement est sensible aux apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et Météoriques (ECM) bien qu'il soit de nature 100% séparative. Pour une pluie mensuelle le volume d'ECM est estimé à 854 m³. Le volume maximum d'ECPP en 2019 est d'environ 267 m³/j d'après la consommation moyenne d'eau assainie de 817 m³/j (taux de rejet appliqué de 0,9) et le débit maximum de temps sec retenu de 1 002 m³/j. La capacité hydraulique journalière a été dépassée à 213 reprises (58% de l'année). Lors des épisodes pluvieux importants, les volumes traités sont élevés, allant jusqu'à dépasser le débit journalier de référence de 1 992 m³/j à 10 reprises. Le débit maximum de temps de pluie est de 2 991 m³/j. Le débit moyen traité indique que la station a fonctionné à 116% de sa capacité hydraulique nominale ; celle-ci a donc été en surcharge au cours de l'année. Aucun déversement sur le réseau de collecte en A1 (PR Europe) n'a été mesuré en 2019.

Station d'épuration

Les coefficients de la charge polluante ont été réactualisés à partir des résultats des 12 mesures d'autosurveillance. La charge polluante moyenne en NTK de 6347 EH est supérieure à la population raccordable, mais il faut tenir compte entre autres des établissements scolaires (environ 1500 élèves). La station d'épuration a atteint, voire dépassé sa capacité nominale en pollution. Les objectifs annuels de traitement en phosphore total (Pt) ne sont pas atteints. De plus, la concentration réductrice de 3 mg/l en Pt est dépassée à l'occasion de la mesure du 05/06/2019. La production de boues (boues évacuées) qui traduit l'élimination de la pollution est insuffisante, témoignant de pertes de boues régulières avec les eaux traitées lors des surcharges hydrauliques. Le ratio n'est que de 28 g MS/E.H./j pour 69 g attendus pour un traitement physico-chimique du phosphore. Les boues sont évacuées vers le site de compostage de Cerneux (77).

Travaux et études

La compétence assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération (CAVEA) au 1^{er} janvier 2020. La station d'épuration a été déclarée non conforme en performances suivant la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines (ERU), c'est une priorité du SDASS EU 2. La Police de l'Eau a mis en demeure en mai 2019 la collectivité de mettre en conformité le système d'assainissement par la construction d'une nouvelle station d'épuration avec un objectif de mise en eau de celle-ci pour fin décembre 2021. La nouvelle station d'épuration sera de type boues activées en aération prolongée et pourvue d'un bassin d'orage avec destruction totale de l'ancienne station d'épuration, ainsi qu'une augmentation de la capacité des ouvrages de transfert (pompes du PR "Pont Rouge" et recalibrage de la conduite de refoulement). Le bureau d'études Artelia a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. Le bureau d'études TEST Ingénierie assure la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La consultation des entreprises était prévue en mars 2020, mais un souhait acté de la CA du Pays de Meaux d'un raccordement des effluents de la commune d'Isles-les-Villenoy vers un autre système d'assainissement (cf. renforcements de réseaux d'eau potable prévus entre Isles-les-Villenoy et Villenoy pour sécuriser l'alimentation en eau potable de Meaux et désenclaver l'aérodrome d'Esbly) : celui de Meaux, via la commune de Villenoy va retarder l'aboutissement du projet (environ 5.5 km de linéaire de réseaux seraient à créer avec plusieurs postes de refoulement et un bassin d'orage). La nouvelle station d'épuration a en effet été dimensionnée sans modification des systèmes de collecte existants. Les études de maîtrise d'œuvre vont devoir être reprises avec une mise en eau au plus tôt pour juillet 2022 (hors bassin d'orage qui nécessite que les ouvrages de l'actuelle station d'épuration soient démolis).

Caractéristiques de fonctionnement

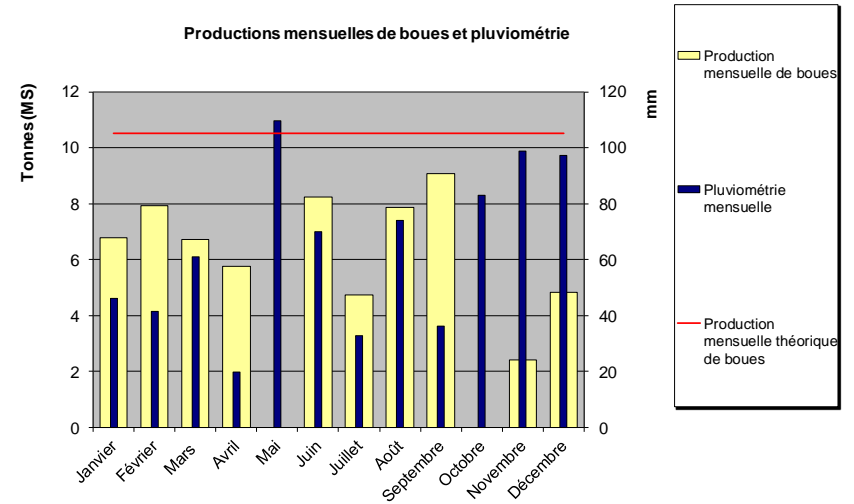
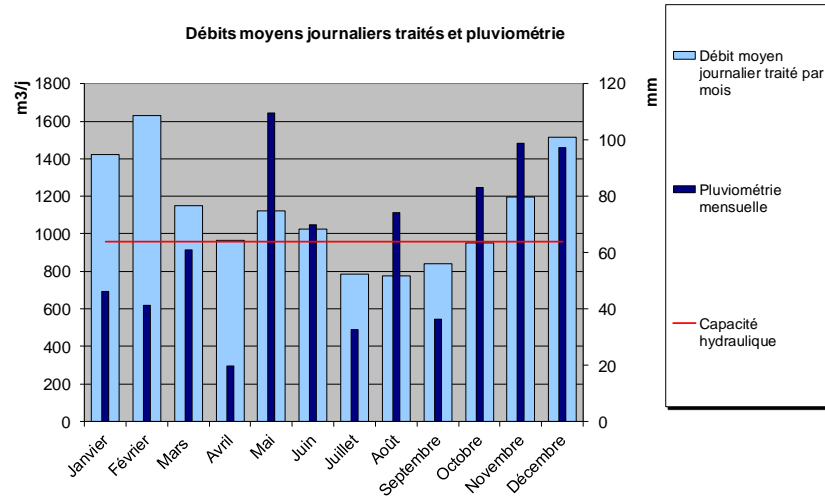
Communes raccordées : Esbly, Isles-les-Villenoy, Lesches (1 rue)

Nombre de raccordables :	6633	habitants	4975	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	817	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	749	m ³ /j	moyen :	1115,5	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NTK :	6347	E.H.	maxi temps sec :	1002	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2991	m ³ /j	
réf. NTK :	1,1	date :	12/2019	réf. AESN :	0,76	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	64,3	tMS	28	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	837	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				351			262	304	703	95				10
Flux amont retenus en E.H.				3900				5073	4686	6347				5941
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6			6	3	25	5,9	2,8	5,1	11,2	2,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,7			96,9	98,7	95,2	92,5			82,3	80,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	15			20	2,5
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					94			93	89	85			80	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Lizines / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037725601000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Le débit d'entrée est évalué à partir du temps de fonctionnement des pompes de relevage (relevé chaque semaine par l'agent communal) qui refoule les effluents en tête de station. Les données de mi-novembre à fin décembre, ainsi que la consommation électrique, n'ont pas été transmises par la commune.</p> <p>Le suivi des débits sur l'année 2019 indique une très faible présence d'eaux claires parasites permanentes (inférieurs à 7 m³/j).</p> <p>Il montre également des apports d'eaux météorologiques par temps de pluie, bien que le réseau soit séparatif, avec un débit maximum estimé à 35 m³/j atteint le 25/03. Une hypothèse (à vérifier) est qu'il y aurait des apports via le trop-plein de ce poste, notamment lors d'évènements longs et intenses. La mise en place d'un clapet anti-retour au niveau de ce trop-plein résoudrait alors ce problème.</p> <p>Par ailleurs, l'existence de pompes vide-cave et de gouttières raccordées sur le réseau d'eaux usées est également suspecté.</p> <p>Un contrat a été signé avec la société CIVB en fin d'année 2018, avec un passage annuel pour la maintenance des armoires électriques et des organes électromécaniques (pompes). Le curage poste et d'une partie du réseau a été réalisé en septembre par la société COVED.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration a été mise en service en 2014, la totalité des raccordements n'a été effectif qu'en 2015.</p> <p>Le SATESE a réalisé la première mesure de charge en octobre 2018. Celle-ci a permis de tarer les pompes du poste de relevage des eaux brutes, et de vérifier le coefficient de charge de la station d'épuration. Cette mesure a mis en avant un taux de collecte de 56%, cohérent avec le débit mini temps-sec. Cela laisse supposer l'existence d'une proportion importante d'habitations non-raccordées sur le réseau de collecte. Cette tendance est encore observée en 2019. Un nouveau tarage et un nouveau bilan 24h permettraient tout de même de confirmer cette tendance. En effet, cette tendance n'est pas confirmée par le fonctionnement des 2 réservoirs de bâchées.</p> <p>Lors de cette mesure, le niveau de rejet fixé par l'arrêté du 21 juillet 215 n'était pas respecté pour le paramètre MES. Cela est lié à une dégradation du 2nd étage de filtration suite à l'intrusion accidentelle de bétail d'une parcelle voisine en août 2018. En 2019, les résultats des prélèvements ponctuels lors des 2 visites SATESE montrent un retour à la normal de la qualité du traitement, par ailleurs un redéveloppement satisfaisant des roseaux du second étage a été remarqué entre la 1ère et 2nd visite SATESE, grâce à un désherbage très rigoureux assuré par la commune.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Une campagne de vérification de la conformité des branchements pourrait être envisagée : habitations raccordables non raccordées, inversion de branchements (EU, EP, pompes vide cave), maintien de fosses septiques, ... A noter cependant que la station n'est pas surchargée hydrauliquement. Par ailleurs, un second tarage des pompes du poste de relevage des eaux brutes serait nécessaire au préalable, idéalement à réaliser en période hivernale.</p>
Mise en service : 16/07/2014 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : LIZINES	
Exploitant : LIZINES	
Constructeur : OPURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Dragon	
Rivière 2 : Voulzie	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 165 E.H Débit de référence : 24,8 m ³ /j	
: 9,9 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,405 km	
Capacité hydraulique TS : 24,8 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 24,8 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

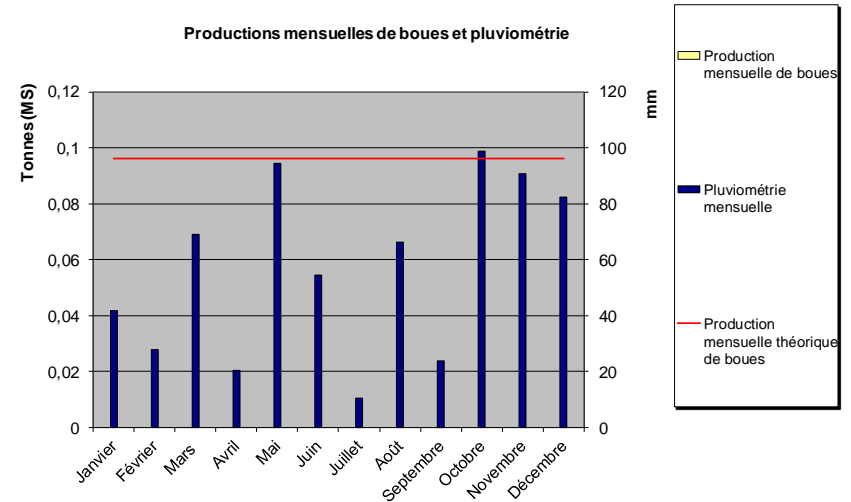
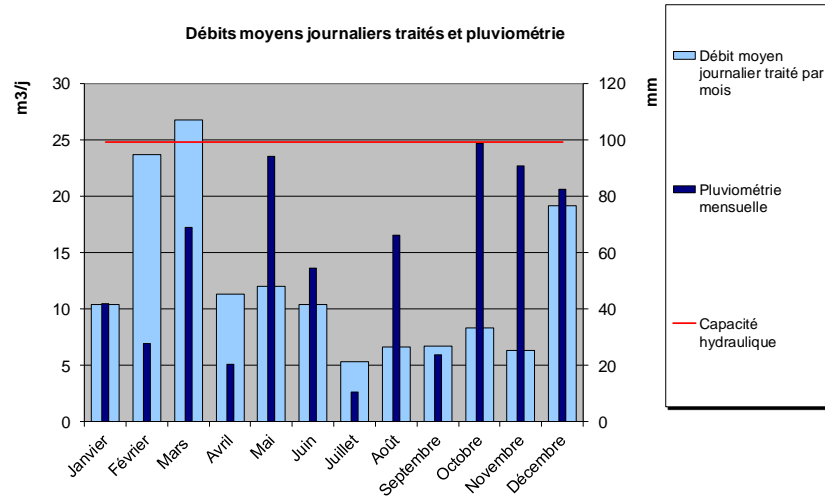
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Lizines													
Nombre de raccordables :	131	habitants	98	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	10	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	6	m ³ /j	moyen :	12,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	53 E.H.	maxi temps sec :	12,8	m ³ /j	maxi temps de pluie :	35	m ³ /j			
réf. NK :	0,32	date :	10/2018	réf. AESN :	0,19	date :	10/2018	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	3	kwh/j	1,2	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2019		660			458	470	1350	175			175	19
	A2+A5+A4	28/05/2019		4			6	3	19	2,4	0,33	8,31	10,7	12
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/09/2019		492			302	350	812	127			127	12
	A2+A5+A4	25/09/2019		13			14	3	48	1,9	0,26	94	95,9	19
Flux amont retenus en kg/j				1,4			2,9	2,6	5,5	0,8				0,09
Flux amont retenus en E.H.				16				43	37	53				53
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			10	3	34	2,2	0,3	51,2	53,3	15,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			97,1	99,3	96,3	98,6			59,2	18,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Longperrier / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037725901000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau étant en partie unitaire, il existe des déversoirs d'orage ou trop-pleins qui peuvent déverser directement vers le milieu naturel en cas de fortes pluies (10 ouvrages). Les trop pleins des trois postes télésurveillés ont été sollicités : PR Dammartin/Saint-Mard (2750 déversements correspondant à une durée cumulée de 17 jours) ; PR Dammartin/Douy (39 déversements/ 46 h) et le PR de Villeneuve-sous-Dammartin (non transmission des données). Ce dernier point qualifié d'A2 n'est pas instrumenté pour une mesure débitmétrique. Contrairement à 2018, la charge hydraulique nominale n'a été dépassée que 7 fois. La charge hydraulique moyenne annuelle est revenue à la normale avec un débit moyen de 1000 m³/j, le volume maximal ne devant pas dépasser 2000 m³/j. La quantité d'eaux claires parasites permanentes (ECP) est restée élevée (250 m³/j), mais s'explique par un effet de ressuyage d'une durée supérieure à une semaine.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>En moyenne annuelle, la qualité des eaux épurées reste excellente pour l'ensemble des paramètres malgré quelques dépassements des normes de rejet pour les MES(2), les matières azotées(1) et le phosphore(3). La charge polluante calculée sur les flux azotés ou phosphorés est en phase avec celle calculée sur la base du nombre de raccordables. La production de boues évacuées en compostage et celle extraite vers la centrifugeuse sont en adéquation avec celle théoriquement attendue et indique l'absence de départ de boues. Le problème de transfert des boues vers la benne reste non résolu par le constructeur (défaut de conception). Aucune des prescriptions formulées par le constructeur et mises en œuvre par l'exploitant n'a donné de résultats satisfaisants.</p> <p>Le retraitement des boues liquides de Cuisy (CCPMF) sur la STEP de Longperrier a repris (mais n'est pas intégré dans le fichier SANDRE), l'établissement d'une convention entre les maîtres d'ouvrage et l'exploitant restant à établir.</p> <p>Les boues font l'objet d'un suivi renforcé, la qualité obtenue étant très satisfaisante. Il est relevé un écart significatif entre la siccité moyenne des boues mesurée par Véolia (centrifugeuse : 19.3 %) et celle mesurée par SEDE Environnement (boues évacuées : 16.7 %), phénomène pouvant être lié à la lubrification de la canalisation de transfert des boues.</p> <p>Désormais, la mesure débitmétrique en amont de la station n'étant pas fiable (ensablement du Venturi), le débit aval est utilisé comme débit de référence.</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'analyse des risques de défaillance sera finalisée au premier semestre 2020, ainsi que le dossier de renouvellement de l'arrêté préfectoral.</p> <p>La mise en conformité du système d'assainissement : point A2 (Villeneuve-sous-Dammartin) et points A1 a été retardée (études en cours), la mise en place de l'instrumentation étant envisagée pour le second semestre 2020. Afin de réduire les coûts de génie civil (DO de Maincourt), il est prévu de revoir l'approche métrologique en intégrant une modélisation hydraulique. Le démarrage de la phase 2 de mise en séparatif de la rue de Maincourt est prévu pour le début de l'année 2020 (études).</p>			
Mise en service	: 01/01/1991	Technicien SATESE	:				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE						
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE						
Constructeur	: TES						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: 01/DAI/2E/127						
Arrêté préfectoral boues	: D06/002/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Biberonne(RIVIERE)(R152-F6612000)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	: Biberonne						
Rivière 2	: Beuvronne						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 10000 E.H	Débit de référence	: 2000 m ³ /j				
	: 600 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 14,255 km				
Capacité hydraulique TS	: 2000 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 47%				
Capacité hydraulique TP	: 2000 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 53%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE						
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 24						
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

Caractéristiques de fonctionnement

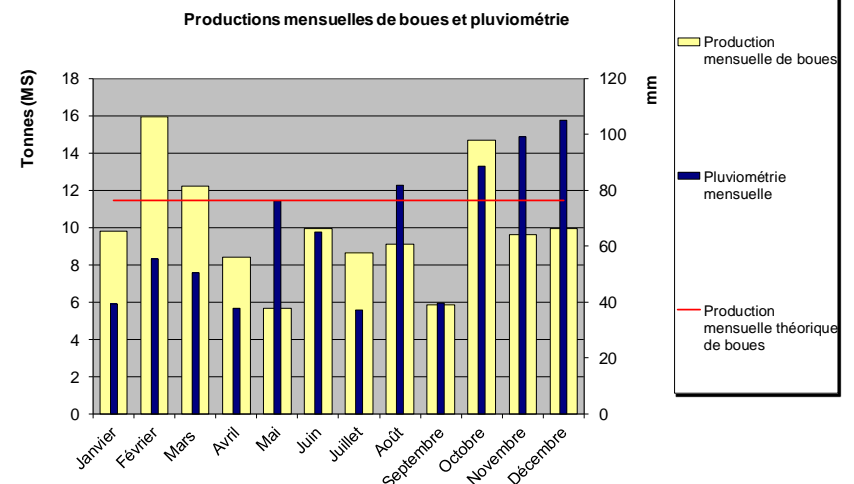
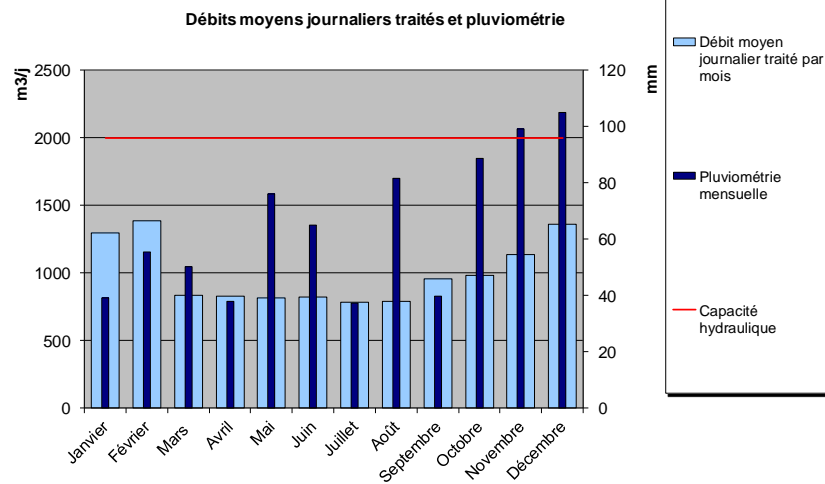
Communes raccordées : Longperrier, Dammartin-en-Goële, Villeneuve-sous-Dammartin

Nombre de raccordables :	6898	habitants	5174	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	818	m ³ /j	réf. :	2015 à 2018	mini temps sec :	859	m ³ /j	moyen :	998,7	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	5533 E.H.	maxi temps sec :	1093	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2768	m ³ /j		
réf. NK :	0,55	date :	12/2019	réf. AESN :	0,35	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	119,6	tMS	59	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1122,8	kwh/j	4,7	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/04/2019	532	360			281	300	807	95	68	1,3	95,3	8,7
	A2+A5+A4	30/04/2019	532	6,8			6	3	17	4,8	0,37	1,09	4,9	2,8
Flux amont retenus en kg/j				279			204	241	536	83				8,5
Flux amont retenus en E.H.				3100				4017	3573	5533				5000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7			5	3	19	4	1,5	2,7	6,7	1,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,7			97,4	98,3	96,5	95,9			93,3	83
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					93			92	88	90			80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Longueville / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037726001000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>2019 est une année de transition vers la nouvelle station d'épuration de Longueville, mise en eau le 16/10/2019. Après cette date, les débits concernent le nouveau dispositif, de type boues activées (capacité de traitement de 4000 EH, débit de référence de 852 m³/j et bassin d'orage de 118 m³). La nouvelle filière boues est une centrifugeuse avec stockage des boues déshydratées dans une benne.</p> <p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement collecte les effluents des communes de Longueville et de Sainte-Colombe. En 2018, les volumes d'eaux claires parasites permanentes semblent être en quantités négligeables. Par contre, le réseau d'assainissement (100% séparatif) réagit fortement en temps de pluie (présence de mauvais branchements).</p> <p>Le débit maximal est de 941 m³/j, traité par le nouveau dispositif en décembre. A noter que le percentile 95 sur l'année 2019 (724 m³/j) est inférieur à la capacité hydraulique de la station d'épuration (contrairement à 2018), Le suivi hydraulique mérite cependant d'être confirmé sur une année complète de données du nouveau dispositif.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les débits mesurés sont des débits moyens sur des durées variables, également pour le nouveau dispositif, et ne permettent donc pas une analyse précise. Normalement, le suivi journalier des débits est réglementaire pour les stations d'épuration de plus de 2000 EH.</p> <p>On observe toujours des écarts importants entre les mesures des débitmètres amont et aval (écart moyen relatif à l'aval de 29 % en 2019). Le débitmètre électromagnétique amont a tendance à sous-estimer les débits. L'analyse des débits est faite à partir du débitmètre aval. Avec le nouveau dispositif (débitmètre électromagnétique en amont du prétraitement et canal venturi à section exponentielle en sortie), l'écart devient acceptable, mais non négligeable (9% sur novembre et décembre).</p> <p>Les rendements épuratoires et la qualité des eaux traitées restent satisfaisants. Le niveau de rejet est respecté sur les 11 bilans 24h réalisés en 2019.</p> <p>La charge moyenne de 2019 (1932 EH) est légèrement en deçà de la charge théoriquement attendue compte tenu du nombre de raccordables. 4 mesures ont été exclues (07/03, 27/05, 18/07 et 18/12), car anormalement faibles ou élevées.</p> <p>La quantité de boues extraites représente 58% de celle attendue en entrée au regard du nombre de raccordables. Les boues sont extraites sur des lits de séchage, stockées dans une benne, puis évacuées par l'entreprise POISSON vers le centre de compostage des boues du SMAB situé à Presles-en-Brie. La quantité de boues évacuées en 2019 est de 30 tonnes de MS et 214 tonnes de PB, soit une siccité moyenne de 14%. Les données relatives à la qualité des boues évacuées respectent la fréquence d'analyse réglementaire et les seuils de qualité des boues.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La commune, associée à celle de Sainte-Colombe, a souhaité lancer l'opération de construction d'une nouvelle unité d'épuration. L'opération intègre également la réhabilitation de certains collecteurs sur Longueville (route de Bray, rue des abîmes, route de Jutigny, rue des murs, route des grands jardins, rue André Taton et rue des demoiselles) et sur Sainte-Colombe (rue du stade, résidence de la Voulzie, rue Leclerc). Les travaux ont été finalisés en 2019. Il ne reste que l'équipement du trop-plein (point A2) du poste de relevage des eaux brutes (type DIP), situé rue de la Martine. Pour permettre cela, une modélisation 3D est finalement nécessaire et a été confiée au bureau d'études 3D eau.</p>
Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : LONGUEVILLE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE	
Constructeur : SERTED	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F232 2014/018 R de D	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Voulzie	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 2700 E.H Débit de référence : 800 m ³ /j	
: 163 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 14,649 km	
Capacité hydraulique TS : 800 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 800 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 11	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

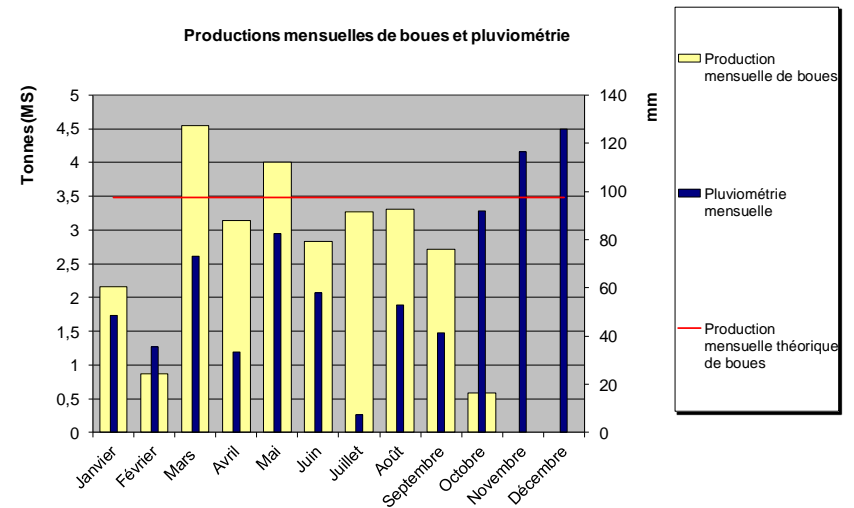
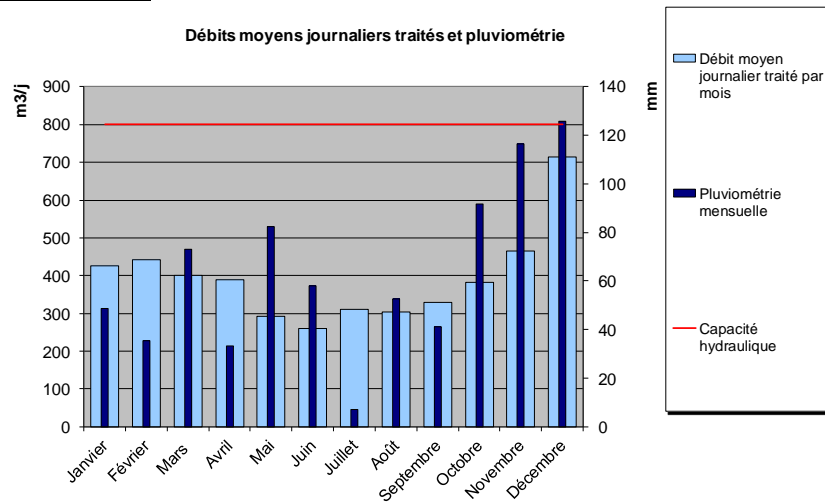
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Longueville, Sainte-Colombe													
Nombre de raccordables :	2854	habitants	2140	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	336	m ³ /j	réf. :	2016	mini temps sec :	282	m ³ /j	moyen :	392,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge DBO5 : 1932 E.H.		maxi temps sec :	304	m ³ /j	maxi temps de pluie :		941	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,72	date :	12/2019	réf. AESN :	0,56	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		27,4	tMS	49	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	271,8	kwh/j	2,4	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/08/2019		270			270	310	731	110			110	10
	A2+A5+A4	20/08/2019		18			9	3	31	3,7	1,6	1,1	4,8	2,5
Flux amont retenus en kg/j				117			101	116	272	26				2,7
Flux amont retenus en E.H.				1298				1932	1810	1713				1576
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				9			8	3	34	4,7	2,4	4,4	9,1	2,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				95			95,2	98,3	92,7	93,8			88,9	76,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Lorrez-le-Bocage-Préaux / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037726101000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>Le débit minimum de temps sec est en cohérence avec la consommation en eau potable. Il n'y a pas de problématique d'eaux claires parasites permanentes sur ce système de collecte. Le comportement du réseau de collecte reste à améliorer vis-à-vis de la réduction des apports d'eaux météoriques sachant que le réseau est de type séparatif. En effet, il existe un facteur 3,2 entre le débit minimum de temps sec et le débit maximum de temps de pluie. Celui-ci représente cependant seulement 35% de la capacité hydraulique. Cette station d'épuration dispose d'une très grande marge en termes d'hydraulique. Le débit nominal n'a jamais atteint. Aucun trop-plein du bassin d'orage n'a été constaté par ailleurs.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration est toujours largement en sous charge polluante (inférieure à 20%). Les concentrations des effluents entrants montrent une grande hétérogénéité d'un bilan 24h à l'autre. Cette variabilité peut s'expliquer par l'impact de la pluie (cf. phénomènes d'autocurage ou dilution importante). Malgré ces variations de concentrations d'eaux brutes à traiter, la qualité des eaux en sortie montre un traitement performant de l'installation (cf. résultats des mesures d'autosurveillance et de la visite SATESE du mois d'octobre).</p> <p>La quantité de boue produite est plus faible que celle attendue au regard du nombre d'habitants raccordables (elle a baissé d'environ 40% par rapport à 2018). Cet indicateur n'est pas cohérent avec la qualité du traitement des eaux usées cette année. Rappelons que le silo de stockage des boues est de taille insuffisante, ce qui contraint l'exploitant à maintenir à certaines périodes, une masse de boue excessive dans le bassin d'aération. L'écart entre la quantité de boues produite et celle évacuée est correct. Les boues sont de bonne qualité. La fréquence des analyses respecte les prescriptions réglementaires.</p> <p>Compte-tenu de la capacité de la station d'épuration, un scénario SANDRE réseau ainsi qu'une analyse de risques de défaillance sont à établir par le délégataire sur commande de la commune. A noter que le génie-civil de la station d'épuration nécessiterait quelques réparations et notamment au niveau du dégraisseur, du dessableur et du dégazeur. Le racleur à graisses à été changé en début d'année et le dégrilleur a été remplacé en octobre.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La commune associée de Préaux : rappelons que dans le cadre de l'étude d'assainissement, le bureau d'études ATC Environnement a poursuivi la mission du Cabinet Aspasia et a finalisé son étude en avril 2018. Le réseau pluvial structurant actuel est en bon état et pourrait être utilisé (après réparation de certains tronçons) dans le cadre de la mise en place d'un assainissement collectif spécifique à la commune de Préaux (station d'épuration de Lorrez-le-Bocage trop éloignée). Suite aux conclusions de cette étude, aucune décision officielle n'a été prise par la commune.</p>
Mise en service : 01/01/1987 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : LORREZ LE BOCAGE PREAUX	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : STEREAU	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 87/DDAF/HY/314	
Arrêté préfectoral boues : F 438 MISE/2014/060	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Le Lunain de sa source au confluent du Loing (exclu)(R89)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Lunain	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 2500 E.H Débit de référence : 170 m ³ /j	
: 150 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,7 km	
Capacité hydraulique TS : 625 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 625 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

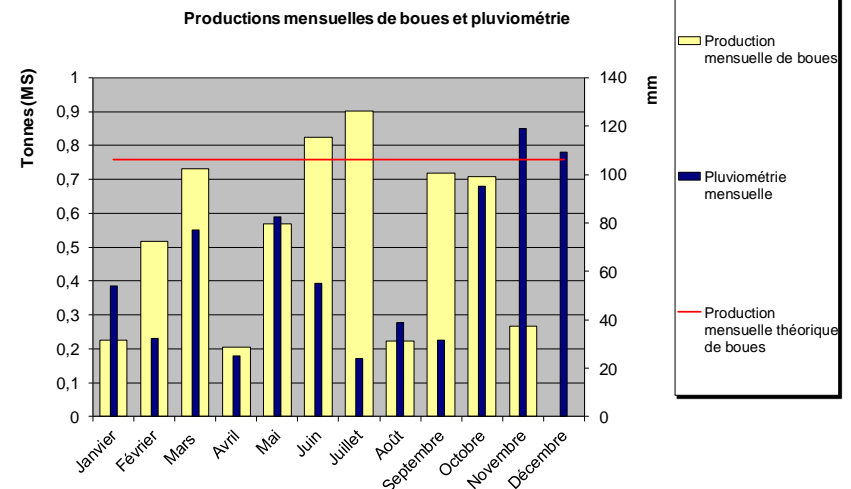
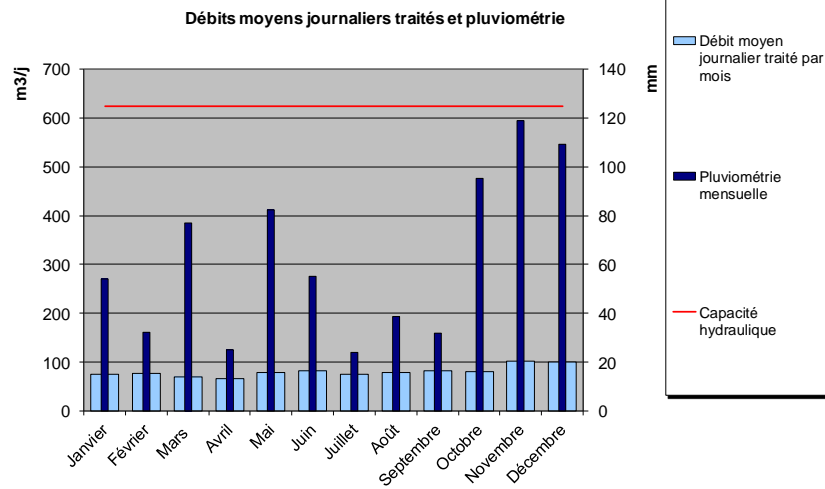
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Lorrez-le-Bocage-Préaux												
Nombre de raccordables :	654	habitants	490	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	74	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	69	m ³ /j	moyen :	80,2	m ³ /j			
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge DBO5 : 422 E.H.		maxi temps sec :	80	m ³ /j	maxi temps de pluie :		220	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,17	date :	12/2019	réf. AESN :	0,17	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		5,9	tMS	38	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	120	kwh/j	4,8	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/10/2019		286			295	330	817	121			121	11
	A2+A5+A4	29/10/2019		4			8	3	24	1,5	0,051	18,8	20,3	6,8
Flux amont retenus en kg/j				37			23	25	66	10				1,1
Flux amont retenus en E.H.				411				422	441	680				647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5		19	6	4	21	2,6	0,5	9,3	11,4	6
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,7			97,7	98,6	97,1	97,8			91,9	51,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Louan-Villegruis-Fontaine / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037726201000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE Mise en service : 01/01/1978 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER Constructeur : SERTED Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F230 2011/062 R de D Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)</p> <p>Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Le nombre de raccordables figurant au verso n'inclut pas la fréquentation du Business Village qui peut aller jusqu'à 300 nuités. La station d'épuration est en surcharge hydraulique. Le réseau est unitaire et draine des volumes importants d'eaux claires parasites permanentes (ECP), en lien notamment avec le raccordement du ru de la Sablonnière. La régulation en place permet de limiter les débits entrant sur la station d'épuration. Celle-ci a été modifiée courant janvier, passant de 100 à 80 m³/j. De ce fait, par la suite, la capacité hydraulique du dispositif n'a pas été dépassée.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>En 2019, les mesures réalisées (visite et bilan 24h SATESE et mesure d'autosurveillance) respectent le niveau de rejet défini par arrêté préfectoral. Les 2 mesures de charge n'ont pas permis d'actualiser le coefficient de charge de la station d'épuration</p> <p>La production de boues a augmenté par rapport à 2018. Elle s'élève à 2,2 tonnes de MS, soit 81% de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre de raccordables, mais hors Business Village. Cet écart est dû à des pertes de boues régulières au niveau du clarificateur et aux by-pass de pollution réguliers au niveau des déversoirs d'orage en tête de station d'épuration et sur le réseau de collecte. A noter qu'une nette amélioration de l'extraction est visible en 2019 avec 25 extractions réalisées contre 14 en 2018. A noter aussi que la filière boues est sous-dimensionnée (1 unique lit de séchage). Sur les mois de janvier, février et avril, il n'y pas eu d'extraction car les boues ne séchaient pas. Les boues sont envoyées sur un site de stockage situé sur la commune de Léchelle, en vue d'une valorisation agricole regroupée avec plusieurs stations d'épuration du secteur. Le suivi qualitatif de ces boues ne présente pas de défaut dans sa mise en œuvre et ne révèle pas de contamination.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les performances du système d'assainissement du bourg ne sont pas satisfaisantes : by-pass par temps sec, station d'épuration obsolète, filière boues limitante, intrusion d'un cours d'eau dans le réseau entraînant des surcharges hydrauliques accentuées par des apports d'eaux claires non maîtrisés du Business Village, malgré la convention de rejet mise en place en novembre 2018. Cette convention cadre les rejets de l'entreprise pour qu'ils ne dépassent pas 300 EH en pollution et 60 m³/j en moyenne hebdomadaire.</p> <p>Le génie civil de la station d'épuration est préoccupant et de conception obsolète (recirculation des boues de type airlift, clarificateur non raclé, absence de bassin d'orage, filière boues de type lit de séchage). L'optimisation du procédé est un compromis entre aérer suffisamment et limiter les pertes de boues vers le milieu naturel. Sa reconstruction est nécessaire (action prioritaire du SDASS EU2).</p> <p>Le bureau d'études Test Ingénierie a démarré une mission de Maîtrise d'Œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration du bourg le 12/09/2019. Les travaux envisagés sont la reconstruction de la station d'épuration (500 EH, dont 300 EH dédiés au Business Village), équipée d'un bassin d'orage (170 m³), la déconnection du ru de la Sablonnière du réseau d'assainissement, la réhabilitation du réseau au niveau de la rue Perré et de la rue de Montaiguillon, la rehausse des DO sur le réseau de collecte pour supprimer les surverses en deçà de la pluie mensuelle et la suppression des apports du ru de la Sablonnière au niveau du DO3. Le dimensionnement global des ouvrages sera arrêté en 2020 suite à la validation par le COPIL des conclusions de l'avant-projet finalisé.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 90 m³/j : 36 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 13,782 km Capacité hydraulique TS : 90 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 65% Capacité hydraulique TP : 90 m³/j (pluie) Unitaire : 35%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

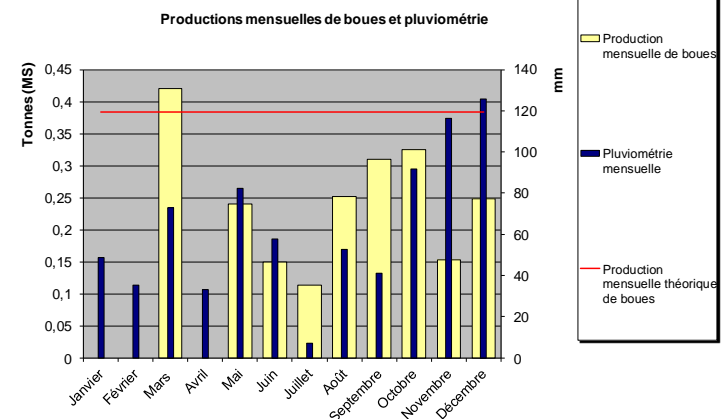
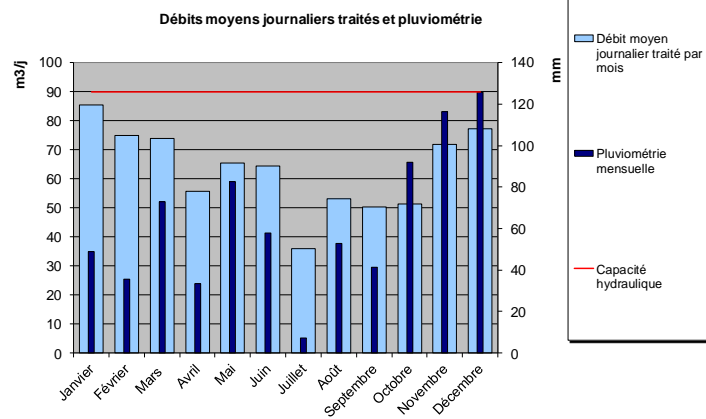
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Louan-Villegruis-Fontaine													
Nombre de raccordables :	199	habitants	149	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	28	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	30	m ³ /j	moyen :	63,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	213 E.H.	maxi temps sec :	61	m ³ /j	maxi temps de pluie :	93	m ³ /j				
réf. NK :	0,36	date :	06/2017	réf. AESN :	0,14	date :	06/2017	Production annuelle de boues :	2,2	tMS	28	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	22	kwh/j	6,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/03/2019	77	10			25	16	49	8,9		12,1	21	1
	A2+A5+A4	19/03/2019	209	11,8			19	11,2	39,8	6,1		14,2	20,3	1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2019		448			225	260	603	127			127	11
	A2+A5+A4	17/09/2019		4			6	3	19	2,2	1,2	19,1	21,3	5,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/09/2019	80	728			264	310	700	38,5	13,8	1,52	40	5,33
	A2+A5+A4	24/09/2019	80	2,4			5	3	19	2,4	1,4	0,25	2,65	2,22
Flux amont retenus en kg/j				5,2			4,9	4,6	15	3,2				0,32
Flux amont retenus en E.H.				58				77	103	213				188
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			10	6	26	3,6	1,3	11,2	14,8	2,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				66,3			73,3	75,9	71	74,5			59,9	37
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Louan-Villegruis-Fontaine / HAMEAU DE LA QUEUE AUX BOIS

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037726202000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE Mise en service : 01/01/1971 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Traconne(RUISSEAU)(R40-F2302000) Ru (ou autre) : Traconne Rivière 1 : Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>Ce type de dispositif ne peut assurer qu'un traitement sommaire, expliquant la qualité médiocre du rejet qui ne respecte pas le minimum d'épuration requis par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, lors de la visite réalisée par le SATESE (valeurs rédhitoires en MES et DBO5 dépassées).</p> <p>Globalement, le dispositif montre une sensibilité à la pluviométrie en lien avec la nature unitaire du réseau de collecte.</p> <p>Les débits sont estimés à partir des relevés du temps de fonctionnement de la pompe de relevage. La fréquence des relèves (parfois mensuelle) n'est pas suffisante pour avoir une vision précise du fonctionnement hydraulique du dispositif. Le creux de débit de février laisse penser à une disjonction du dispositif et le pic de mars à un bouchage de pompe ou à un défaut des contacteurs de niveau.</p> <p>La station d'épuration est en principe curée une fois par an, à cette occasion un curage complet est réalisé (poste de relevage en entrée, rinçage de la pouzzolane, décanteur-digesteur). Cependant, cette maintenance n'est pas indiquée dans le cahier d'exploitation.</p> <p>Le terrain ayant bougé, la canalisation de rejet est déboîtée, ce qui rend la réalisation du prélèvement sur eau traitée délicate.</p> <p>D'après le nouvel arrêté du 21 juillet 2015, aucune mesure d'autosurveillance ne sera obligatoire à partir du 1er janvier 2016. La charge brute de 2019 en pollution est estimée à partir du nombre de raccordables (donnée 2018).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	<u>Travaux et études</u>
<p>Capacité pollution : 180 E.H Débit de référence : 27 m³/j : 10 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,53 km Capacité hydraulique TS : 27 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0% Capacité hydraulique TP : 27 m³/j (pluie) Unitaire : 100%</p> <p>File eau : FILTRE PERCOLATEUR</p> <p>File boues : DIGESTEUR</p> <p>Destination des boues : ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Le remplacement de cette installation, de conception obsolète et en mauvais état, est fortement nécessaire. Elle constitue cependant une priorité moindre par rapport au remplacement de celle du bourg dont le projet a été relancé en 2018.</p>
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

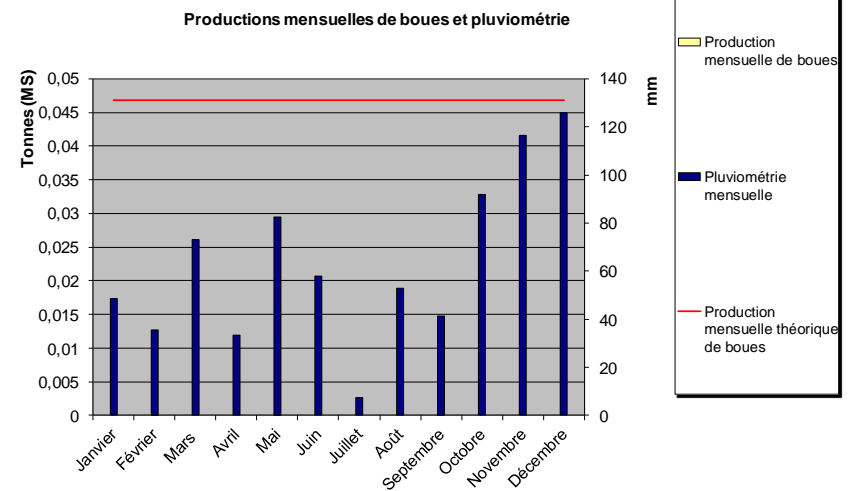
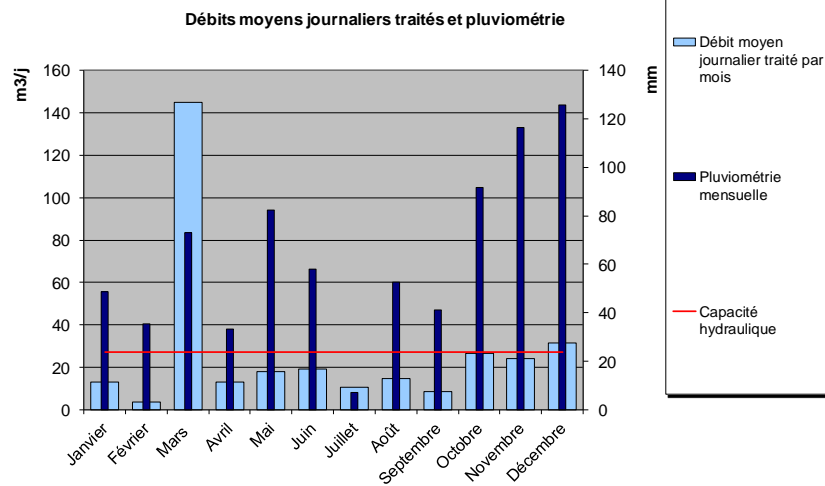
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Louan-Villegruis-Fontaine														
Nombre de raccordables :	36	habitants	27	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	5	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	6	m ³ /j	moyen :	27,3	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	27	E.H.	maxi temps sec :	11	m ³ /j	maxi temps de pluie :	56	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,14	date :	12/2019	réf. AESN :	0,14	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	2,4	kwh/j	2,3	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2019		282			270	290	771	116			116	11
	A2+A5+A4	17/09/2019		208			132	100	327	68	54	23	91	8,7
Flux amont retenus en kg/j				2,4			1,5	1,6	4,1	0,41				0,04
Flux amont retenus en E.H.				27			27	27	27	27				27
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				208			132	100	327	68	54	23	91	8,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				26,2			51,1	65,5	57,6	41,4			21,6	20,9
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Louan-Villegruis-Fontaine / HAMEAU DE VILLEGRUIS

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037726204000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE Mise en service : 01/06/2014 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F230/MISE/2011/062 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Traconne(RUISSEAU)(R40-F2302000)</p> <p>Ru (ou autre) : Traconne Rivière 1 : Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	<p>La station d'épuration du Hameau de Villegruis est un filtre planté de roseaux vertical sur 2 étages. Elle traite les effluents des hameaux d'Ecurie et de Villegruis.</p> <p>Système de collecte Le réseau d'assainissement (ancien réseaux pluvial converti en réseau unitaire lors de la création de cet assainissement collectif) collecte des eaux claires météoriques en quantité très importante occasionnant des déversements au niveau du déversoir d'orage de la station (déversements non quantifiés). Le débit moyen annuel admis à la station d'épuration a été de 32 m³/j pour une capacité hydraulique nominale de 22.5 m³/j, dont 102 jours de dépassement de cette capacité.</p> <p>Le débit maximum, par temps de pluie, mesuré en janvier 2019, représente plus de 10 fois la capacité hydraulique de la station (données Sandre). La mise en place d'une régulation hydraulique (à partir du débitmètre électromagnétique) est nécessaire sur ce dispositif pour conserver de bonnes performances dans la durée. La charge hydraulique journalière d'occurrence mensuelle pour ce dispositif ne devrait pas dépasser 130 m³/j.</p> <p>Station d'épuration Lors des visites SATESE les niveaux de rejet du dispositif étaient largement respectés. Les performances de traitement de la station d'épuration sont très satisfaisantes malgré une surcharge hydraulique régulière.</p> <p>Les coefficients de charge sont calculés sur la base des résultats du bilan 24h du 17 novembre 2015 (bilan SATESE). La charge polluante mesurée était de 73 E.H. selon le paramètre NK soit 49% de charge polluante. Celle-ci est cohérente avec celle estimée à partir du nombre de raccordables (67 E.H.).</p> <p>Il est à noter que le nombre de raccordables présente toujours une incertitude. En effet, il est estimé à partir des données fournies par Veolia Eau à partir des Rapports Annuels du Délégué (RAD) assainissement et eau potable. Celui-ci n'indique malheureusement pas séparément, pour chacun des 3 systèmes d'assainissement collectif : le nombre d'abonnés, le nombre d'habitants raccordables et les volumes d'eau assainie de de chaque commune (bourg, Villegruis et La Queue-aux-Bois). Ces informations, qui permettent d'estimer au mieux le volume d'eaux usées et la quantité de pollution attendus en entrée de station d'épuration, devraient pourtant apparaître dans le RAD Assainissement.</p> <p>Les réparations des vannes permettant la rotation des lits du 2nd étage ont été effectuées. Par contre, la finalisation des travaux est en attente : la pose des regards de protection des vannes n'était toujours pas été finalisée à la dernière visite du SATESE le 25 juin 2020. Le développement des roseaux est maintenant normal, plus aucune problématique sur la gestion des adventices à ce jour.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 150 E.H Débit de référence : 22,5 m³/j : 9 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,65 km Capacité hydraulique TS : 22,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0% Capacité hydraulique TP : 22,5 m³/j (pluie) Unitaire : 100%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

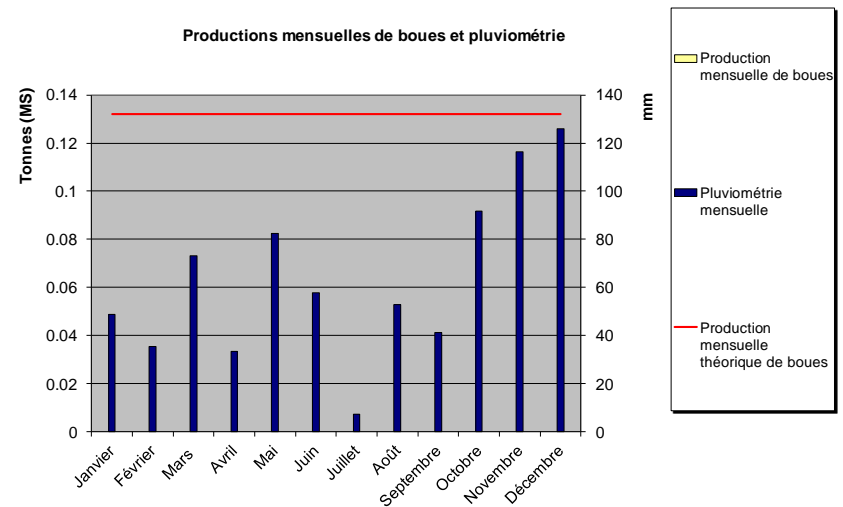
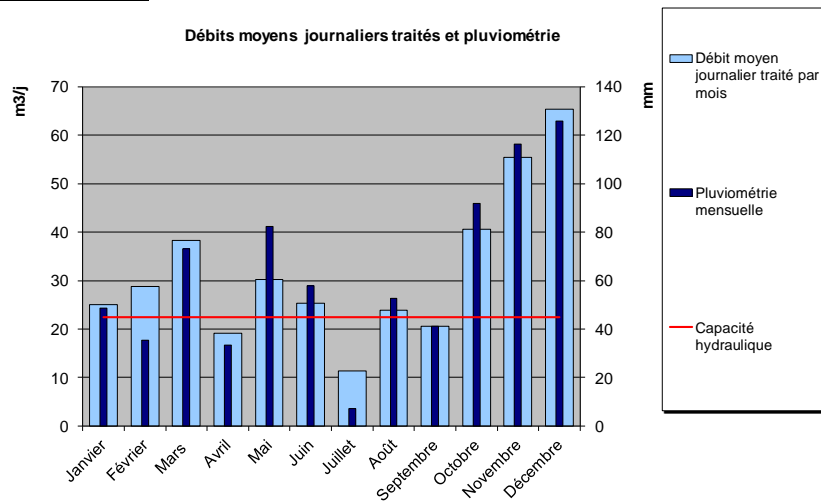
Communes raccordées : Louan-Villegruis-Fontaine – Hameau de Villegruis

Nombre de raccordables :	89	habitants	67	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	12	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	11	m ³ /j	moyen :	32	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	73 E.H.	maxi temps sec :	14	m ³ /j	maxi temps de pluie :	240	m ³ /j
réf. NK :	0,49	date :	11/2015	réf. AESN :	0,23	date :	11/2015	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	5,7	kwh/j	1,7	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2019		142			134	150	372	56			56	5,6
	A2+A5+A4	05/03/2019		4			7	3	21	1,4	0,36	41,2	42,6	3,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2019		168			221	240	624	105			105	9,9
	A2+A5+A4	17/09/2019		4			14	3	50	7,7	6,2	18,2	25,9	9,1
Flux amont retenus en kg/j				1,6			2,8	3,5	6,9	1,1				0,1
Flux amont retenus en E.H.				18				58	46	73				59
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			10	3	36	4,6	3,3	29,7	34,2	6,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,4			94,3	98,4	93,2	95,1			49,6	23,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			35	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			35	125	20				
Normes de rejet annuelles en rendement					75			60	75	60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Lumigny-Nesles-Ormeaux / LUMIGNY

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037726402000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : Le comportement du réseau est satisfaisant vis-à-vis de la présence d'eaux claires parasites de nappe (volumes collectés négligeables en période de nappes basses et raisonnables en période de nappe haute). Néanmoins, le suivi des débits journaliers sur l'année 2019 révèle des débits excessifs en temps de pluie, malgré le caractère séparatif du réseau d'assainissement, ceci en raison d'inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées. Un travail d'enquêtes domiciliaires est à réaliser par la commune en lien avec le délégataire pour détecter les usagers non conformes et définir un programme de mise en conformité. Ces diagnostics concernent également les bâtiments publics communaux.</p> <p>En 2019, la capacité hydraulique a été dépassée 63 j. A la demande de la DDT, l'instrumentation du trop-plein du poste de relèvement en tête de station (A2) a été réalisée début avril 2019. Le rapatriement des données journalières est effectif depuis fin juillet. Depuis cette date, 6 082 m³ correspondant à 51j de déversement ont eu lieu. Cela représente 25% du volume annuel traité, ce qui est conséquent. La fiabilité de la mesure reste cependant à confirmer car délicate sur des trop-pleins de poste de relevage.</p> <p>Station d'épuration : La quantité de pollution réceptionnée est en adéquation avec la charge attendue (cf. résultats de l'étude SATESE du mois de septembre). Les taux de collecte traduisent un fonctionnement optimal du réseau de collecte en temps sec.</p> <p>La qualité de l'eau traitée était satisfaisante lors des 3 mesures réalisées en 2019 (léger dépassement en MES lors de la visite SATESE du mois de novembre).</p> <p>La production de boues est très insuffisante depuis plusieurs années (en 2019, elle représente environ 45% de celle attendue pour ce dispositif). Un déficit de collecte des effluents par temps de pluie (cf. by-pass en A2), explique en partie cette production. Le débit excessif de la pompe de relèvement n°2 en est également la cause, provoquant des entraînements de boue réguliers avec les eaux épurées, (cf. à-coups hydrauliques par temps de pluie). Le maintien d'une régulation du débit entrant à 120 m³/j (dépassée à plusieurs reprises sur 2019) est nécessaire pour éviter les pertes de boues en cas de surcharge hydraulique. Elle n'était plus opérationnelle suite au changement de l'armoire électrique en avril et a été réinstallée début décembre. Les extractions de boues via des géotubes doivent permettre de pouvoir extraire environ 75% de la production théorique de boues soit environ 500 kg de MS/mois (seuil à viser atteint en avril, juillet et octobre), l'obsolescence du dispositif ne permet pas de faire beaucoup mieux.</p> <p>Travaux et études : Le délégataire a prévu d'installer une couronne d'arrosage au niveau du clarificateur en 2020 pour supprimer le phénomène d'accumulation de flottants et de boues. Ce système devrait permettre de réduire les opérations d'écumage de la surface du clarificateur. La reconstruction de cette station d'épuration, mise en service en 1977, est envisagée à l'horizon 2022, après la reconstruction du dispositif de Nesles dont les études sont actuellement en cours. La reconstruction de la station d'épuration de Nesles est une priorité du SDASS EU2, les travaux devraient débuter en septembre 2020.</p>
Mise en service : 01/01/1977 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : LUMIGNY NESLES ORMEAUX	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F472 1995/069 (art 41)	
Arrêté préfectoral boues : D05/003/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 90 m ³ /j	
: 36 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,975 km	
Capacité hydraulique TS : 90 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 90 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

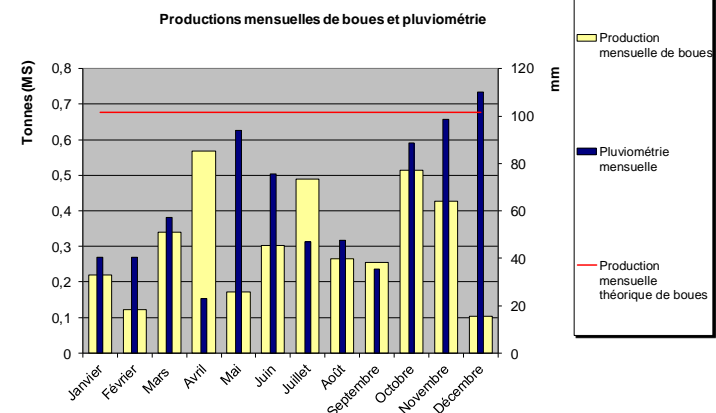
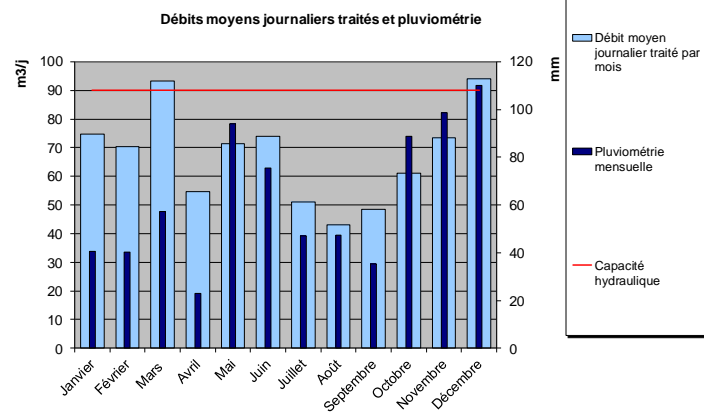
Communes raccordées : Lumigny-Nesles-Ormeaux - Lumigny

Nombre de raccordables :	537	habitants	403	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui			
Consommation eau assainie :	53	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	43	m ³ /j	moyen :	67,5	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge DBO5 :	377 E.H.	maxi temps sec :	77	m ³ /j	maxi temps de pluie :	236	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,63	date :	09/2019	réf. AESN :	0,51	date :	09/2019	Production annuelle de boues :	3,8	tMS	27	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	59,3	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/09/2019	45	541			436	501	1147	122	79,9	0,62	123	12,9
	A2+A5+A4	24/09/2019	45	13			22	8	45	18	16	0,69	18,7	1,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	02/10/2019	53	333			251	368	520	106	81,3		106	10,9
	A2+A5+A4	02/10/2019	53	5,75			5	3	18,3	3,18	1,22	2,34	5,48	0,76
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/11/2019		154			154	180	409	48			48	6,2
	A2+A5+A4	04/11/2019		33			12	9	31	6,1	3,1	7,64	13,7	4,9
Flux amont retenus en kg/j				24			19	23	52	5,5				0,6
Flux amont retenus en E.H.				271				377	345	367				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				17			13	7	31	9,1	6,8	3,6	12,6	2,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,5			95,1	97,5	95	89,8			83,7	68,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Lumigny-Nesles-Ormeaux / NESLES

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037726401000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte La capacité hydraulique du dispositif de 150 m³/j a été dépassée à 24 reprises au cours de l'année 2019. Le réseau de collecte étant de type séparatif, cette collecte d'eau claire peut avoir pour origine probable de mauvais branchements d'eaux pluviales sur le réseau séparatif ou le fonctionnement de pompes vide-cave lors d'événements pluvieux. La capacité hydraulique de la future station d'épuration, initialement prévue pour 133 m³/j, a été augmentée à 155 m³/j (et 26 m³/h en débit de pointe) au stade AVP de la mission de maîtrise d'œuvre afin de gérer ces apports mais aussi de tenir compte de l'augmentation des eaux usées à horizon 30 ans.</p> <p>L'équipement, en 2019, du trop-plein du poste de relevage des eaux brutes de la station d'épuration, devait permettre d'estimer les volumes surversés par temps de pluie. Néanmoins aucune donnée n'a été transmise par l'exploitant.</p> <p>Station d'épuration La station d'épuration n'est chargée qu'à 36%. La qualité de l'eau traitée était satisfaisante lors de la mesure réglementaire. Ce n'était pas le cas lors de la visite SATESE du mois de novembre en raison d'un départ de boues (teneurs en MES et DCO très supérieures à la norme). Cela confirme des performances fluctuantes pour cette station d'épuration vieillissante qui justifie son projet de reconstruction en cours. Néanmoins, depuis la déconnexion des effluents d'Ormeaux et de Rigny raccordés sur la station d'épuration d'Ormeaux, cela a soulagé le dispositif en termes de charge polluante et d'apports hydrauliques, ce qui permet de réduire les dysfonctionnements dans l'attente de la reconstruction de la station d'épuration.</p> <p>Le ratio de production de boues sur l'année 2019, de l'ordre de 62 gMS/EH/j, est satisfaisant et confirme l'amélioration du traitement depuis cette déconnexion, renforcée par une meilleure maîtrise des extractions de boues depuis l'installation de géotubes (extraction et séchage moins dépendants des conditions climatiques). Cependant, il est connu que l'extraction vers des géotubes a une tendance à surestimer la production de boues extraites. Le chiffre de 8.2 TMS est donc à considérer avec un certain recul. En effet, des départs de boues ont bien lieu vers l'Yerres.</p> <p>Le suivi analytique des boues et leurs teneurs sont conformes avec la réglementation. NB : L'armoire électrique de la station d'épuration a été renouvelée en 2019.</p> <p>Travaux et études La mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de cette station d'épuration, ressortie comme prioritaire dans le cadre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (génie civil très vieillissant et niveau de performances non satisfaisant) a débuté en juillet 2019 (bureau d'études SCE retenu). Le projet prévoit la création d'un filtre planté de roseaux de 520 EH et 155 m³/j (dimensionnement revu par rapport au DLE et la fiche IOTA établis à l'époque : 640 EH et 133 m³/j) avec la création d'une zone de rejet végétalisée de 2 480 m² avant rejet dans l'Yerres. Le choix du constructeur est prévu vers la fin du 1er semestre 2020 pour une mise en eau du dispositif en septembre 2021.</p>
Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : LUMIGNY NESLES ORMEAUX	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F472 1995/069 (art 41)	
Arrêté préfectoral boues : F 477 MISE/2013/037	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 150 m ³ /j	
: 60 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,895 km	
Capacité hydraulique TS : 150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

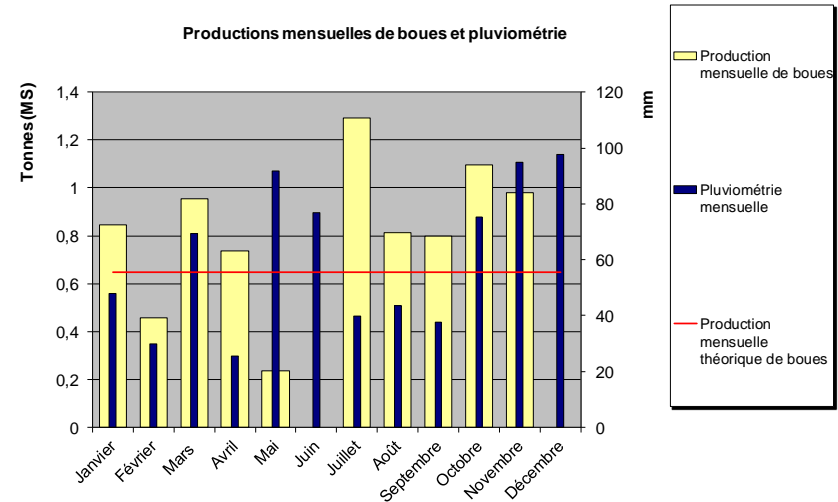
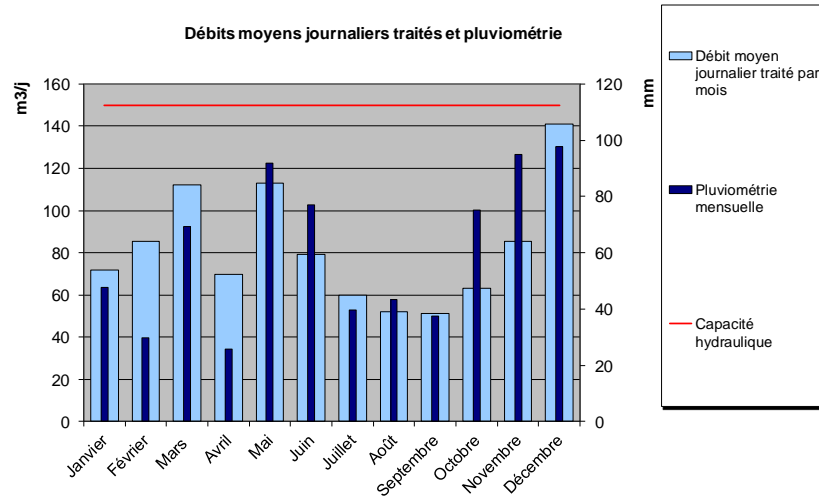
Communes raccordées : Lumigny-Nesles-Ormeaux - Nesles

Nombre de raccordables :	495	habitants	371	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui			
Consommation eau assainie :	52	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	46	m ³ /j	moyen :	81,9	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	360 E.H.	maxi temps sec :	81	m ³ /j	maxi temps de pluie :	491	m ³ /j		
réf. NK :	0,36	date :	06/2019	réf. AESN :	0,17	date :	06/2019	Production annuelle de boues :	8,2	tMS	62	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	61,7	kwh/j	5,1	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/06/2019	87	144			114	150	270	62,1	45,2		62,1	7,5
	A2+A5+A4	13/06/2019	87	12,5			6	3	23,9	3,07	1,52	1,66	4,72	2,73
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/11/2019		236			204	250	518	32			32	3,9
	A2+A5+A4	04/11/2019		184			79	30	255	8,4	1	4,11	12,5	5,2
Flux amont retenus en kg/j				12			9,9	13	24	5,4				0,7
Flux amont retenus en E.H.				139				218	157	360				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				98			42	16	139	5,7	1,3	2,9	8,6	4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				56,7			78,1	93	71	84,4			76,7	31,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Lumigny-Nesles-Ormeaux / ORMEAUX

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037726403000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC Mise en service : 01/12/2015 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : LUMIGNY NESLES ORMEAUX Exploitant : LUMIGNY NESLES ORMEAUX Constructeur : OPURE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F472/MISE/2011/060 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)</p> <p>Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les données débitométriques sont issues de la relève hebdomadaire du totalisateur du débitmètre électromagnétique en entrée de la station d'épuration. Leur analyse montre une cohérence avec la consommation en eau assainie moyenne, tout en étant un peu supérieures. L'écart observé correspondant aux débits d'eaux claires parasites (permanentes et météoriques en raison des inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées). La capacité hydraulique de 103 m³/j a été dépassée assez régulièrement (dépassement limité cependant, le débit maximum de temps de pluie étant de 114 m³/j) en début d'année (période de nappes hautes) et en fin d'année (en corrélation avec les épisodes pluvieux), mais cela reste toléré par la station d'épuration. La part d'eaux claires météoriques semble plus importante que celle relative aux eaux claires parasites permanentes (environ 20 m³/j en période de nappes hautes, hors année exceptionnelle).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les coefficients de charge polluante déterminée lors de l'étude SATESE de 2017 ont été reconduits pour l'année 2019. La station d'épuration est chargée à 60%. La qualité des eaux rejetées respectait très largement les normes fixées par l'arrêté préfectoral en vigueur lors de la visite SATESE et de la mesure d'autosurveillance. La nitrification était excellente, témoignant d'une bonne oxygénation des massifs filtrants. L'entretien de la station est très satisfaisant et des feuilles d'exploitation avec relèves des différents index sont tenues à jour sur site. La rotation d'alimentation des 1er et 2nd étages de filtres plantés continue d'être effectuée une fois par semaine. Les roseaux sont bien développés, la présence d'adventices n'est visible que sur le 2nd étage et en quantité assez faible. Le scénario SANDRE a été réalisé par le SATESE au titre de l'assistance technique départementale et reste en attente de validation par les acteurs de l'eau. Une fois validé, il permettra de déposer les données d'autosurveillance sur la plateforme DEQUADO de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).</p> <p>Travaux et études</p> <p>A la demande de la commune (pas d'obligation réglementaire), il est prévu l'instrumentation d'un point A2 (déversement en tête de station) du poste en tête de station afin d'avoir une connaissance des temps de déversement au milieu naturel. Concernant la mise en place du traitement anti H2S au niveau du poste de refoulement de Rigny, le maître d'œuvre ARTELIA a analysé l'unique offre réceptionnée (entreprise PRS). Fin mars 2020, la commune n'avait pas encore retenu officiellement cette entreprise (cf. période d'élection municipale) et la demande de subvention n'était pas encore parvenue aux différents partenaires financiers (AESN et Département).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 430 E.H Débit de référence : 103 m³/j : 26 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,825 km Capacité hydraulique TS : 65 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 103 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

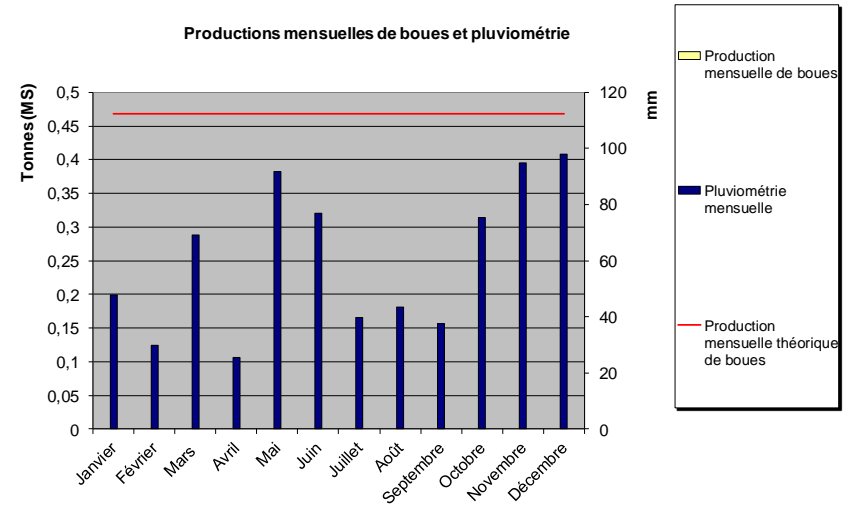
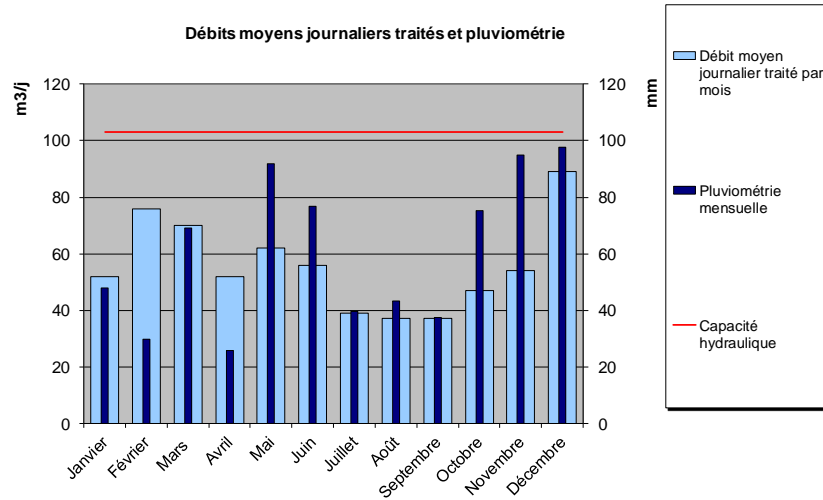
Communes raccordées : Lumigny-Nesles-Ormeaux – Ormeaux/Rigny

Nombre de raccordables :	365	habitants	274	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	39	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	35	m ³ /j	moyen :	55,9	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	260 E.H.	maxi temps sec :	57	m ³ /j	maxi temps de pluie :	114	m ³ /j
réf. NK :	0,6	date :	10/2017	réf. AESN :	0,48	date :	10/2017	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/11/2019		116			158	180	430	104			104	7,6
	A2+A5+A4	06/11/2019		4			8	3	27	1,7	0,063	53,8	55,5	7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	30/12/2019	75	34			41	40,1	125	16,3	8,8	3,93	20,2	2,3
	A2+A5+A4	30/12/2019	75	2			6	3	16,4	0,77	0,39	23,2	24	2,76
Flux amont retenus en kg/j				12			18	11	27	3,9				0,4
Flux amont retenus en E.H.				129				182	179	260				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3			7	3	22	1,2	0,2	38,5	39,8	4,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,3			90,6	95,4	90,3	96,8			23,3	3,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	15				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	85	70				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Machault / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037726601000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement est majoritairement unitaire (76% du linéaire) ; ce qui implique la collecte importante d'Eaux Claires Météoriques (débit traité maximum de temps de pluie limité à 202 m³/j par la régulation). Dans le cadre de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), les mesures réalisées mettent en évidence peu d'apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et une surface active raccordée de 5,2 ha. Cette station d'épuration fonctionne en moyenne annuelle à 119% de sa capacité hydraulique malgré la régulation du débit admis en place. On comptabilise 253 jours de dépassements de la capacité hydraulique, soit 69% du temps ; mais les débits journaliers sont moins extrêmes qu'avant la mise en place de la régulation (limités autour de 200 m³/j). Le débit maximum de temps de pluie estimé généré est de 657 m³/j le 24/12/2019 pour une pluie de 11,4 mm la veille, dont 491 m³/j déversés en entrée de la station d'épuration. Depuis août 2018, les débits déversés au niveau du trop-plein du poste de relèvement sont estimés : 96 jours de déversements comptabilisés en 2019 pour un volume total de 7 107 m³ (15% des volumes arrivant à la station d'épuration). A noter, que le déversoir d'orage (DO) positionné au niveau du chemin d'accès à la station d'épuration (DO Champagne) n'est pas suivi. Le devenir de ce DO reste à préciser en fonction des ouvrages de transfert (nouveau DO, poste de refoulement et bassin d'orage) à destination de la nouvelle station d'épuration intercommunale (295 m³ déversés calculés au niveau du DO Champagne dans la modélisation qui doivent être supprimés).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les résultats de la mesure d'autosurveillance, tout comme ceux de la visite SATESE, donnent des résultats conformes au niveau de rejet réglementaire, avec de bons rendements épuratoires. La production de boues (boues évacuées sans la chaux) représente un ratio de seulement 21 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 60 g. Cette production est insuffisante (pertes de boues). Les flottants issus du clarificateur sont retraités sur la station d'épuration de Dammarie-les-Lys. Les boues ont été recyclées en agriculture. La synthèse de la qualité des boues produites par les 8 stations d'épuration du même secteur (Ex-CCVC) traduit de manière globale leur qualité normale. Le SATESE n'a pas actualisé les coefficients de la charge polluante avec les résultats de la mesure 2019. La charge mesurée en NK de 455 E.H. (262 E.H. en DBO5) est inférieure à la pollution théorique de 577 E.H. correspondant aux 769 habitants raccordables. En termes de charge polluante, ce dispositif fonctionne presque en limite de sa capacité nominale.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les travaux de la nouvelle station d'épuration intercommunale pour Machault, Valence-en-Brie et Pamfou (STEP dite PAMAVAL implantée à Machault) ont démarré en mai 2020. La réalisation des travaux des réseaux de transfert commencera en cours d'année 2020. Ces travaux s'inscrivent dans le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU2) pour une mise en conformité des 3 communes au niveau du traitement. La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) pour les trois communes est lancée depuis le 16/09/2016 (Cabinet MERLIN). La phase 3 de l'étude a été présentée le 15/10/2019 ; la phase 4 sera quant à elle exposée courant 2020 (délai de réalisation de 2 mois). Les travaux envisagés pour réduire les ECPP au stade de la phase 3 du SDA sont : chemisage sur 434 ml et remplacement sur 210 ml.</p>			
Mise en service	: 01/01/1978	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX						
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F 441 - Art 41, N° M : 1995/172						
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)						
Ru (ou autre)	: Fontaineroux						
Rivière 1	: Clicot						
Rivière 2	: Vallée Javot						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 600 E.H	Débit de référence	: 90 m ³ /j				
	: 36 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,258 km				
Capacité hydraulique TS	: 90 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 24%				
Capacité hydraulique TP	: 90 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 76%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: CENTRIFUGEUSE MOBILE + CHAULAGE + SILO SOUPLE						
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (32%) VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (68%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

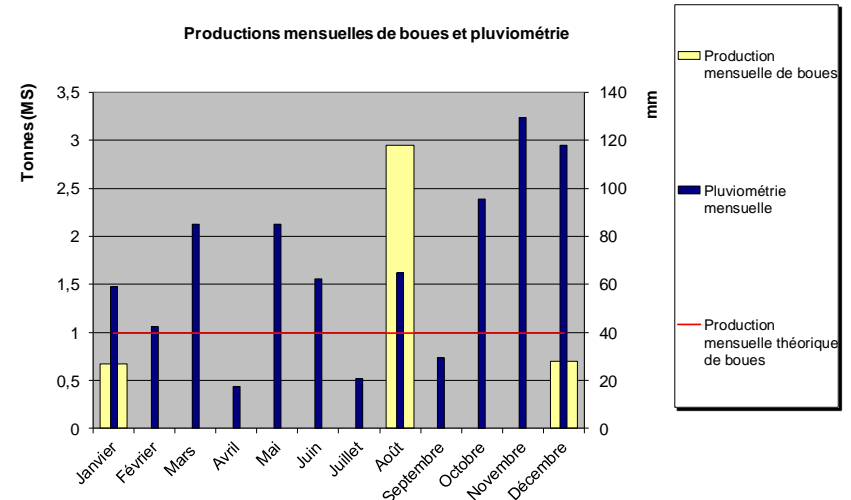
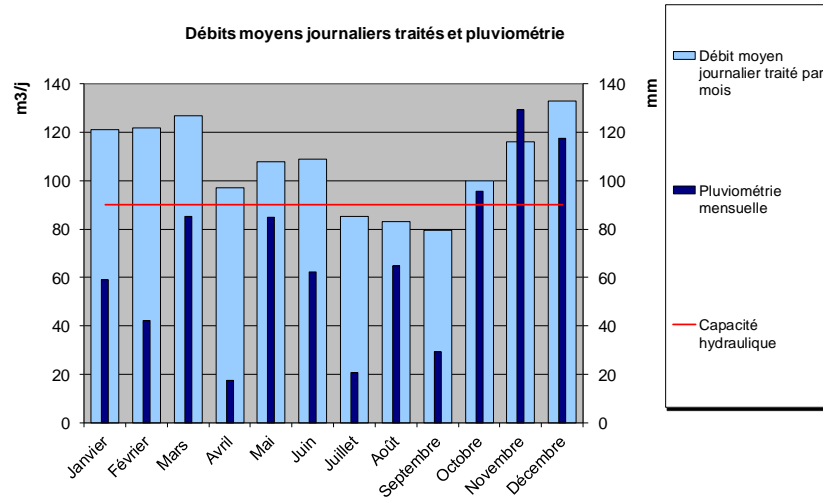
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Machault													
Nombre de raccordables :	769	habitants	577	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	79	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	70	m ³ /j	moyen :	106,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge NK : 552 E.H.		maxi temps sec :	122	m ³ /j	maxi temps de pluie :	202	m ³ /j				
réf. NK :	0,92	date :	04/2017	réf. AESN :	0,95	date :	04/2017	Production annuelle de boues :	4,3	tMS	21	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	70,6	kwh/j	1,9	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/08/2019		146			140	150	400	79			79	6,8
	A2+A5+A4	20/08/2019		4			7	3	23	2,7	1	4,35	7,05	4,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/09/2019	75	312			219	210	676	91	68,2	0,63	91,6	9,2
	A2+A5+A4	10/09/2019	75	8			8	4	30	5,6	3,61	1,49	7,07	3,4
Flux amont retenus en kg/j				50			34	38	96	8,3				1,1
Flux amont retenus en E.H.				552				630	640	552				635
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			7	4	26	4,2	2,3	2,9	7,1	3,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,3			95,7	98	94,9	95,2			91,7	49,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Maison-Rouge-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037727202000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : La sonde de niveau du bassin d'orage (BO), permettant notamment l'estimation des volumes by-passés, était hors service en 2019 (cf. remplacement fin 2019) et le déversoir d'orage (DO) n'était toujours pas instrumenté. La station d'épuration n'est donc règlementairement pas conforme concernant le suivi des déversements vers le milieu naturel. En théorie, le BO, une fois plein, ne doit plus être alimenté, donc aucun by-pass à l'exception d'un trop-plein de sécurité n'est à suivre au niveau de cet ouvrage. Une mesure du temps de déversement et une estimation du débit rejeté au niveau du DO sont en revanche règlementairement requises dans les meilleurs délais.</p> <p>Station d'épuration : La capacité hydraulique de la station a été dépassée 12 fois en 2019. De janvier à mi-octobre, les débits traversiers transmis par l'exploitant sont des relèves hebdomadaires du débitmètre électromagnétique des eaux brutes (cf. défaut de rapatriement sur la télésurveillance). De mi-octobre jusqu'à la fin d'année, de forts écarts sont observés entre les débits d'entrée et sortie. Le remplacement de la sonde à ultrasons du canal de sortie, réalisé fin 2019, devrait permettre de réduire ces écarts.</p> <p>Les coefficients de charge polluante ont été réactualisés à partir des résultats du contrôle inopiné réalisé par la Police de l'eau (DDT) au mois de mai, car jugé plus représentatif que les mesures d'autosurveillance. Néanmoins une grande variabilité de la concentration des effluents en entrée est régulièrement observée sur ce dispositif (cf. système de collecte de type unitaire avec phénomènes de rétention de la pollution dans les réseaux). A noter qu'actuellement, sans l'équipement du DO, les mesures d'autosurveillance réalisées par temps de pluie ne sont pas représentatives règlementairement car il n'est pas possible d'évaluer précisément le rendement épuratoire de la station d'épuration en cas de by-pass durant la mesure.</p> <p>La qualité du traitement lors des mesures d'autosurveillance, du contrôle inopiné de la DDT et des visites SATESE était globalement satisfaisante, hormis pour le paramètre NGL (cf. dépassements de norme lors de la visite SATESE de février et du contrôle inopiné). Malgré un effluent d'entrée souvent très dilué, les rendements minimaux en sortie de traitement sont tout de même respectés. Un résiduel en nitrates est régulièrement retrouvé dans les eaux rejetées. Après le remplacement de la sonde Redox prévu courant du premier semestre 2020, un nouveau réglage des plages d'aération/non-aération sera à prévoir pour fiabiliser la dénitrification.</p> <p>Sur l'année 2019, la production totale de boues est de 5 T MS, ce qui représente un ratio de 30 g MS/EH/j. Ce faible ratio, anormal pour une station si récente peut s'expliquer en partie par les by-pass en tête de station, cependant la fiabilité du protocole de quantification des boues extraites et du débitmètre dédié (remplacement à prévoir en 2020) sont à contrôler. La mise en place d'un suivi des déversements par temps de pluie permettra de confirmer le taux de collecte annuel par temps de pluie. Comme les années passées, la consommation énergétique moyenne annuelle reste anormalement élevée.</p> <p>Travaux et études : La déconnexion d'un drain agricole situé rue de la voie Romaine du réseau unitaire reste une action indispensable à réaliser afin de limiter la collecte d'eaux claires parasites permanentes et leur traitement sur la station d'épuration.</p>
Mise en service : 28/01/2013 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : MAISON ROUGE EN BRIE	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F473MISE/2008/058	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)	
Ru (ou autre) : Yvron	
Rivière 1 : Yvron	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 800 E.H Débit de référence : 386 m ³ /j	
: 48 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,143 km	
Capacité hydraulique TS : 120 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 24%	
Capacité hydraulique TP : 386 m ³ /j (pluie) Unitaire : 76%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

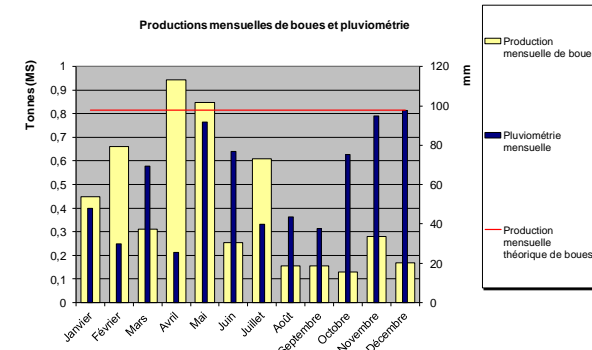
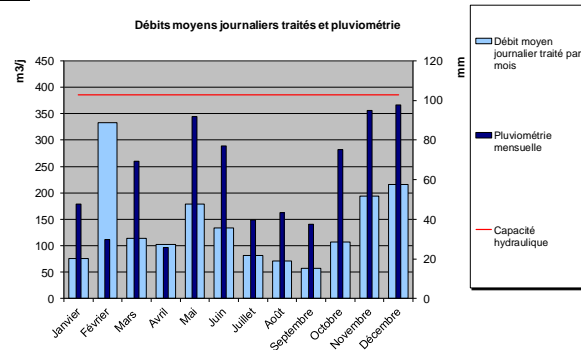
Communes raccordées : Maison-Rouge-en-Brie

Nombre de raccordables :	523	habitants	392	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	46	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	47	m ³ /j	moyen :	138,6	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Contrôle inopiné de l'eau	Police	Charge NK :	453 E.H.	maxi temps sec :	121	m ³ /j	maxi temps de pluie :	497	m ³ /j	
réf. NK :	0,57	date :	05/2019	réf. AESN :	0,24	date :	05/2019	Production annuelle de boues :	5,0	tMS	30	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	167,8	kwh/j	16,1	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/02/2019		58			75	83	210	62			62	5,8
	A2+A5+A4	20/02/2019		4			5	3	14	5,6	4,7	11,4	17	2,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/03/2019	370	157			67	62	210	34,6	28,6	9,21	34,6	3,5
	A2+A5+A4	13/03/2019	393	8			5	3	18	1	0,8	11	11,8	1,1
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/05/2019	206	60			56	53	177	33	23	10,7	44	3,4
	A2+A5+A4	17/05/2019	206	4,7			7	3	20	4,2	0,62	16,7	21	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/09/2019	148	368			122	62	485	31,7	14,9	0,51	31,7	5,23
	A2+A5+A4	26/09/2019	169	4,4			6	3	26	1,6	0,54	0,31	1,9	3,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/10/2019		214			207	260	514	155			155	10
	A2+A5+A4	07/10/2019		4			6	3	18	3	1,7	0,62	3,62	4
Flux amont retenus en kg/j				12			12	11	36	6,8				0,7
Flux amont retenus en E.H.				137				182	243	453				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			6	3	19	3,1	1,7	8	11,1	2,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,3			92,9	95,8	92,7	93,5			75,9	45,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90				15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90				15	
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	85					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Maison-Rouge-en-Brie / LANDOY

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037727204000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC Mise en service : 01/12/2017 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : MAISON ROUGE EN BRIE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000)</p> <p>Ru (ou autre) : Vieux Moulins Rivière 1 : Dragon Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	<p>Cette station d'épuration de très faible capacité a été mise en eau le 1er décembre 2017. La filière se compose d'un poste de refoulement en entrée du dispositif, suivi d'une fosse toutes eaux d'un volume de 25 m³ et d'un massif filtrant de fibres de coco de 35 m² (dispositif également utilisé en assainissement non collectif). Elle traite la pollution d'une population estimée à 29 raccordables.</p> <p>Système de collecte</p> <p>Le débit moyen entrant sur ce dispositif est estimé à partir du temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage situé en entrée du système (relèves faites par l'exploitant toutes les semaines ou toutes les 2 semaines). La détermination des débits minimum et maximum de temps sec n'est pas évidente car elle fluctue au gré des éventuelles absences de riverains (congelés notamment) et les volumes collectés sont très faibles. Le réseau ne collecte pas d'eau claire parasite permanente. Le débit maximum de temps de pluie ne semble pas non plus montrer de réelle influence de la pluie sur le réseau de collecte.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les coefficients de charge ont été estimés à partir du nombre d'habitants raccordables sur cette station d'épuration. La réalisation d'une mesure d'efficacité du dispositif sur 24h, programmée au mois de juin 2020 par le SATESE, permettra notamment d'affiner ces coefficients de charge.</p> <p>Lors de la visite du SATESE du mois de novembre, l'écoulement à l'aval était très faible et ne permettait pas d'établir un prélèvement d'où l'absence de rendements épuratoires au verso. Il n'est alors pas possible de définir la performance globale de la station d'épuration. Cependant, le prélèvement intermédiaire réalisé dans le regard de répartition en sortie de la fosse toutes eaux montrait un abattement cohérent de la pollution pour les paramètres MES, DBO5 et DCO ; l'effet de la fosse toutes eaux n'apportant quasiment aucune épuration sur les paramètres azotés et phosphorés. Les rendements obtenus par le prétraitement permettaient d'atteindre les rendements épuratoires fixés par l'arrêté ministériel. Les concentrations résiduelles restaient en revanche élevées en sortie du prétraitement, ce qui justifie l'étape de traitement sur cultures fixées située en aval.</p> <p>Pour rappel, l'arrêté du 21 juillet 2015, n'impose pas de mesure d'autosurveillance pour les stations d'épuration inférieures ou égales à 200 EH. Seule une estimation du débit en entrée ou en sortie est demandée.</p> <p>Les résultats des essais de garantie n'ont toujours pas été transmis au SATESE.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 50 E.H Débit de référence : 7,5 m³/j : 3 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 0,150 km Capacité hydraulique TS : 7,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 7,5 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : MICRO STATION À CULTURE FIXÉE</p> <p>File boues : FOSSE TOUTES EAUX</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

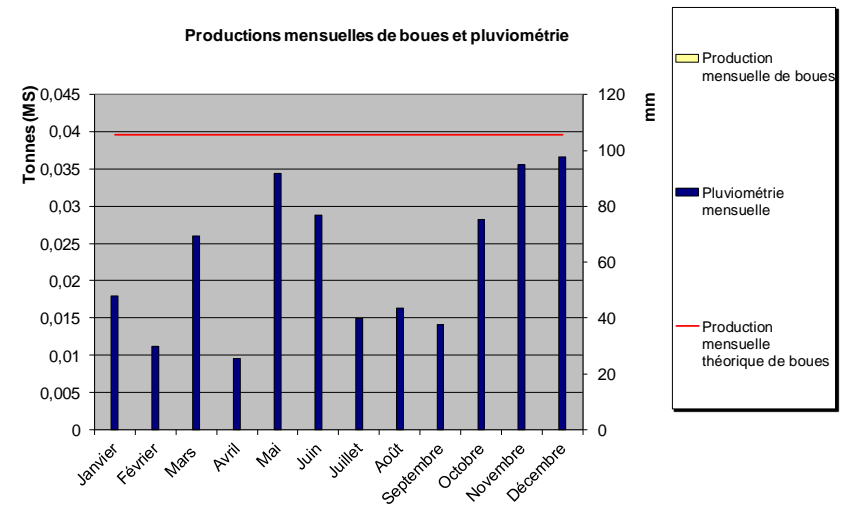
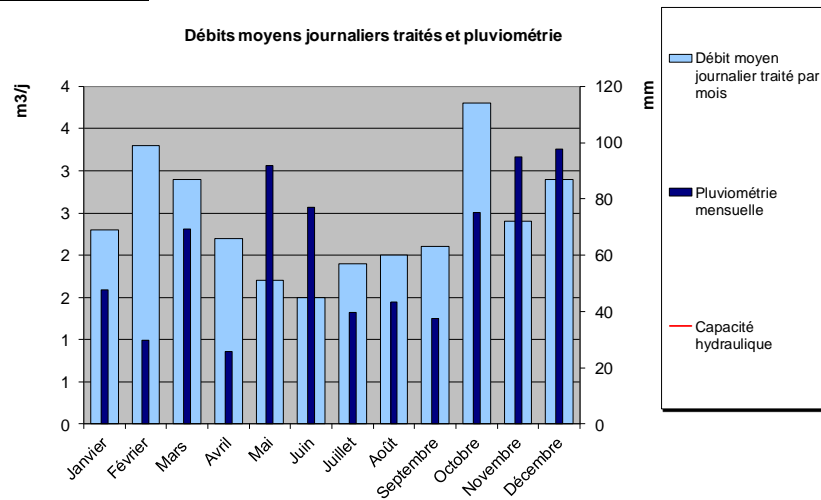
Communes raccordées : Maison-Rouge-en-Brie – hameau de Landoy

Nombre de raccordables :	29	habitants	22	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	3	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	1,5	m ³ /j	moyen :	2,4	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	22 E.H.	maxi temps sec :	2,9	m ³ /j	maxi temps de pluie :	6	m ³ /j
réf. DBO5 :	0,44	date :	12/2019	réf. AESN :	0,44	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	0,75	kwh/j		kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/11/2019		468			431	500	1154	143			143	15
	A2+A5+A4	20/11/2019												
Flux amont retenus en kg/j				2			1,3	1,3	3,3	0,33				0,04
Flux amont retenus en E.H.				22				22	22	22				22
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Maison-Rouge-en-Brie / LEUDON

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037727203000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC Mise en service : 01/07/2015 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : MAISON ROUGE EN BRIE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT Police de l'eau : Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau de collecte, bien que de nature séparative, capte des eaux claires parasites dont l'origine est difficile à cerner. La piste inversions de branchements apparaît peu crédible étant donné que courant mai par exemple, les débits traités n'ont pas augmenté significativement entre le 8 et le 12 mai (période très pluvieuse). Les filtres plantés de roseaux peuvent accepter des surcharges hydrauliques occasionnelles. Répétées, elles risquent néanmoins d'induire une baisse des performances épuratoires. Les débits moyens mensuels figurant au verso restent approximatifs avec une fréquence de relève qui varie et très probablement des données incohérentes en août et septembre notamment (bouchage de pompes ?, erreur de relevé...). Ces valeurs n'ont pas été considérées dans l'estimation des débits moyens.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration est chargée hydrauliquement à 84% (cf. débit moyen annuel 2019 obtenu à partir du temps de fonctionnement des pompes du poste de relèvement en entrée de station). Sa capacité hydraulique apparaît dépassée en janvier, février alors que sur des mois à pluviométrie plus importante les débits sont plus faibles. En dehors de ces mois-là, les débits moyens estimés sont relativement stables de l'ordre d'une dizaine de m³/j, ce qui est compatible avec la capacité hydraulique de la station d'épuration. Les valeurs ont d'ailleurs notablement baissé par rapport aux débits moyens mensuels à 2018 (facteur > 2), la problématique hydraulique n'est donc pas avérée. La charge polluante retenue est celle de la mesure SATESE réalisée en 2017. La quantité de pollution réceptionnée en NK (60 EH) est inférieure à la charge attendue au vu du nombre d'habitants raccordés (83 EH). Le taux de collecte déterminé lors de cette mesure, estimé à 66% (sur la base des habitants raccordables et du NK), mettait en évidence vraisemblablement l'existence d'usagers non raccordés y compris au-delà du délai réglementaire des deux ans requis. En lien avec le délégué, il serait intéressant pour la commune de vérifier qu'aujourd'hui la globalité des usagers assainissement de ce hameau est bien raccordée à la station d'épuration. La qualité des eaux traitées répondait aux exigences réglementaires lors des 2 visites du SATESE. Un ennoyage du 2nd étage de filtres a eu lieu durant un mois en été dans le but d'éliminer les adventices (eau traitée au 2nd étage recirculée vers le poste intermédiaire). Cependant, des orties étaient encore largement présentes sur ce filtre lors de la visite SATESE du mois d'octobre. Pour être efficace, l'ennoyage doit être réalisé sur une durée de 6 à 8 semaines consécutives minimum, voire plus, pour détruire certaines plantes à rhizomes. Un suivi visuel des adventices par l'exploitant permet de savoir quand terminer la mise en charge. L'arrêté du 21 juillet 2015 n'impose pas de mesure d'autosurveillance, pour une station d'épuration inférieure ou égale à 200 EH. Seule une estimation du débit en entrée ou en sortie est demandée.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000)</p> <p>Ru (ou autre) : Vieux Moulins Rivière 1 : Dragon Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 125 E.H Débit de référence : 19 m³/j : 7,5 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,041 km Capacité hydraulique TS : 19 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 19 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

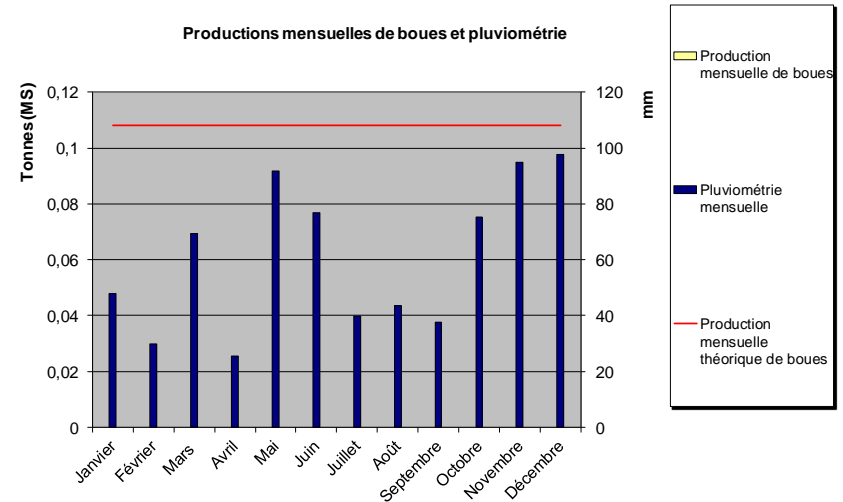
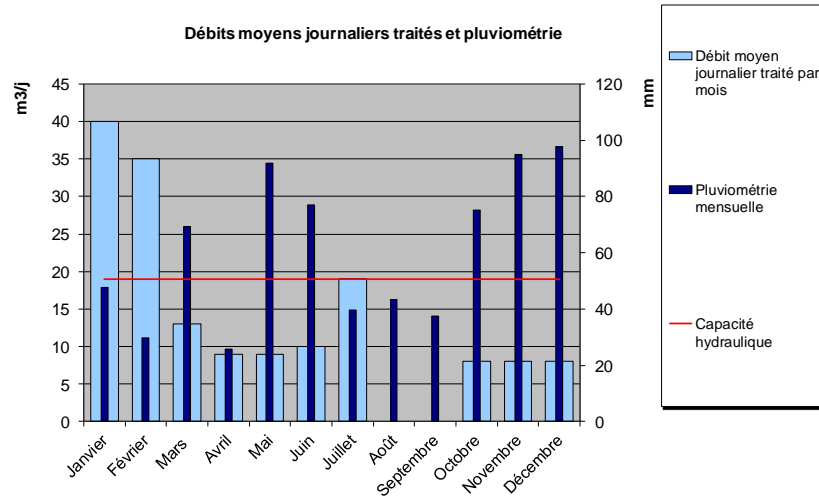
Communes raccordées : Maison-Rouge-en-Brie – hameau de Leudon

Nombre de raccordables :	111	habitants	83	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	10	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	7	m ³ /j	moyen :	15,9	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	60 E.H.	maxi temps sec :	32	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j
réf. NK :	0,48	date :	06/2017	réf. AESN :	0,29	date :	06/2017	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	4	kwh/j	2,3	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/02/2019		148			140	150	400	68			68	14
	A2+A5+A4	20/02/2019		9			15	6	47	6,1	3,8	51,2	57,3	12
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/10/2019		202			257	320	646	135			135	11
	A2+A5+A4	07/10/2019		4			7	3	23	1,5	0,06	52,2	53,7	11
Flux amont retenus en kg/j				1,6			3,3	1,8	5,7	0,9				0,08
Flux amont retenus en E.H.				18				30	38	60				47
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			11	4	35	3,8	1,9	51,7	55,5	11,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96			93,3	97,5	92,3	95			38	7,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Maisoncelles-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>				
Code Sandre	: 037727001000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte Les données de débits sont incohérentes (anormalement faibles par temps sec au regard de la consommation d'eau assainie). Ce constat dure depuis plusieurs années. Véolia en a été informé et mènera des investigations en 2020 pour solutionner la problématique. En effet, la mesure actuelle se fait en amont d'un système de pompage en ligne et présente certainement un biais. La mise en place d'un débitmètre sur le refoulement sera notamment étudiée. L'analyse des variations de débit montre cependant des apports d'eaux pluviales et d'eaux claires parasites anormaux vers le réseau séparatif. La non fiabilité de la mesure débitométrique ne permet pas de les évaluer avec précision. En débit minimum de temps sec est indiquée la consommation en eau assainie. Pour mémoire : nécessité que la maison de retraite s'équipe d'un dégrilleur automatique pour protéger les pompes de relevage du poste de la station d'épuration.</p> <p>Station d'épuration Les normes de rejet indiquées correspondent aux prescriptions de la fiche de régularisation administrative. Le coefficient de charge a été actualisé sur la base du nombre de raccordables car les flux déterminés dans le cadre du bilan d'autosurveillance étaient anormalement faibles (180 EH exprimé en DBO₅ et 464 EH exprimé en NK). Le traitement de l'azote était partiel lors de la visite du SATESE ; celui obtenu dans le cadre du bilan d'autosurveillance respectait les prescriptions réglementaires avec un traitement complet de l'azote. Compte tenu de la conception du dispositif (prétraitements très sommaires), l'exploitant intervient en général tous les mois sur la turbine pour l'enlèvement des filasses (en préventif dès que l'intensité du moteur tend à augmenter). La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution est insuffisante (31 g/EH/j pour un ratio attendu de 60 g/EH), témoignant des entraînements de boue avec les eaux traitées et/ou des déversements par le trop-plein du bassin unique d'aération-décantation. Le suivi qualitatif des boues est renforcé par rapport à la réglementation en vigueur. La boue est de bonne qualité vis-à-vis des teneurs en éléments traces métalliques et des micropolluants organiques (teneurs se situant aux alentours de la moyenne calculée pour le département de Seine-et-Marne et restent faibles au regard des seuils réglementaires).</p> <p>Travaux et études Le projet de reconstruction de la station d'épuration : le bureau d'études Artelia qui assure la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a permis de définir la capacité hydraulique (232 m³/j) qui tient compte du débit d'eaux usées (146 m³/j), du débit d'eaux claires parasites de nappe (40 m³/j) et des eaux météoriques pour le temps de pluie (46 m³/j - surface active estimée à 4900 m²). La charge polluante correspondra à 1100 EH. La filière de traitement sera de type boues activées avec un traitement du phosphore. Suite à l'étude de la zone humide, du dépôt du dossier Loi sur l'Eau en avril 2019 et à la finalisation de l'acquisition foncière, les études vont se poursuivre en 2020 avec le bureau d'études SETEC HYDRATEC retenu fin 2019 comme maître d'œuvre. La compétence assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie au 1^{er} janvier 2020. Celle-ci a prévu l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement (SDA).</p>				
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT					
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE					
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE							
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS							
Constructeur	: SFA							
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)							
Arrêté préfectoral eaux	: F 658 Art 41, N° M : 1995/179							
Arrêté préfectoral boues	: D04/049/DDAF							
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>								
Masse d'eau	: Fosse aux coqs(RUISSEAU)(R150-F6583500)							
Ru (ou autre)	: Fosse aux coqs							
Rivière 1	:							
Rivière 2	: Grand Morin							
Fleuve	: MARNE							
<u>Caractéristiques techniques</u>								
Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	: 150 m ³ /j				
	: 48	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,819 km				
Capacité hydraulique TS	: 150	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 150	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE							
File boues	: BASSIN							
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)							
<u>Autosurveillance</u>								
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1							
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé					

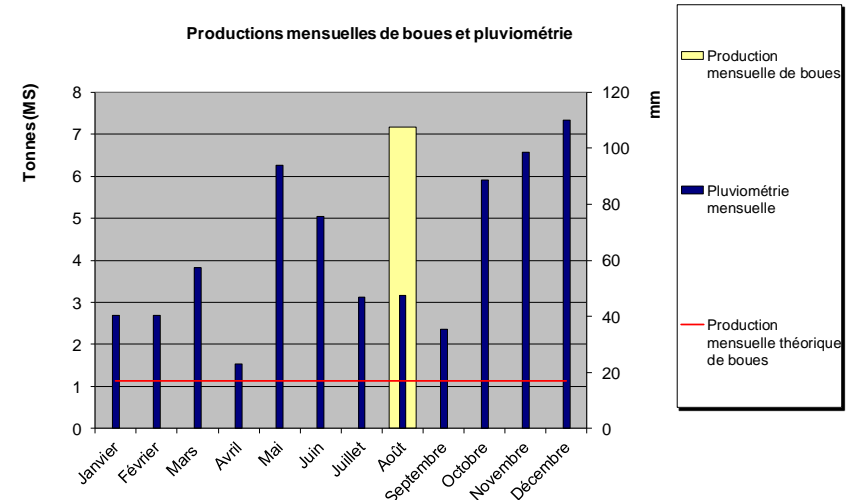
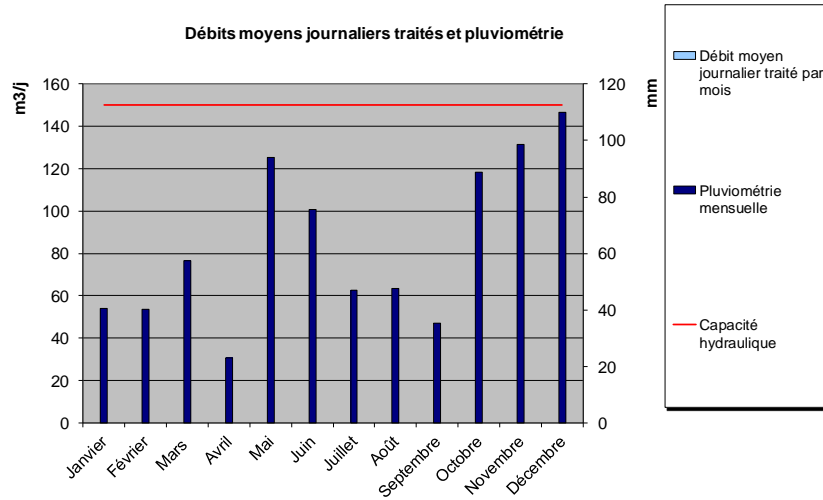
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Maisoncelles-en-Brie													
Nombre de raccordables :	836	habitants	627	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	113	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	113	m ³ /j	moyen :	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	627 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j						
réf. DBO5 :	0,78	date :	12/2019	réf. AESN :	0,77	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	7,2	tMS	31	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	138,3	kwh/j	4,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/01/2019		110			218	250	590	75			75	8
	A2+A5+A4	17/01/2019		25			46	39	107	28	21	0,72	28,7	8,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/06/2019	98	132			122	110	392	71	60,5	0,24	71,2	6,5
	A2+A5+A4	11/06/2019	98	4,4			8	3	28	2,8	0,7	1,58	4,37	0,7
Flux amont retenus en kg/j				56			34	38	94	9,4				1,1
Flux amont retenus en E.H.				627				627	627	627				627
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15			27	21	68	15,4	10,8	1,2	16,5	4,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87			85,9	90,8	87,4	79,4			77,8	44,6
Normes de rejet journalières en mg/l														
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet annuelles en rendement					92			90,6						

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Marchémoret / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037727301000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte : Les débits journaliers mesurés par le débitmètre équipant le canal de comptage sont en accord avec la consommation d'eau attendue au regard du nombre d'usagers raccordables. Cependant, la méthode de calibrage utilisée pour l'étalonnage de la sonde ne semble pas adaptée. L'accent doit être mis sur ce point car cet équipement est le seul moyen d'apprécier les débits transitant sur le dispositif. La transmission des débits amont issus du calcul du temps de fonctionnement des pompes est recommandée pour comparaison.</p> <p>Le nombre de déversements a nettement diminué par rapport aux années précédentes. Sur 2019 on dénombre 4 déversements pour un total de 20h cumulées au niveau du point A2 situé au niveau du poste de relèvement rue de Saint-Mard. Le volume by-passé est négligeable (<1% du volume traité). La quantité d'eaux claires parasites permanentes est négligeable sur ce dispositif.</p> <p>L'impact des pluies est significatif et ceci bien que le réseau soit de type séparatif (30 dépassements du débit nominal). Ce phénomène se serait accentué lors des deux derniers mois de l'année suite à la pluviométrie importante (dépassement de la capacité nominale du dispositif 41% du temps), ou alors il s'agit d'une dérive de la sonde de mesure.</p> <p>Station d'épuration : La visite du SATESE ainsi que la mesure d'autosurveillance de mai montrent une qualité du traitement satisfaisante. Cependant, les charges polluantes calculées ne sont pas cohérentes avec la charge attendue au regard du nombre de raccordables. Une surestimation du débit et/ou une sous-estimation du nombre de raccordables peuvent expliquer ce constat. Les coefficients de charge polluante ont par conséquent été estimés sur la base du nombre de raccordables, Les données transmises par l'exploitant indiquent une production de boues annuelles de 2,4 tMS mais le SATESE retient en référence la quantité de boues évacuées jugée plus fiable. Cette quantité de boues représente un ratio de production de 9 gMS/EH/j. Ce déficit de production confirme des départs de boues via les flottants. En effet, leur élimination sur le clarificateur existant de conception particulière est toujours aussi problématique.</p> <p>La synthèse du registre d'épandage indique une quantité de boues épandues de 1,11 tMS sur l'année 2019 en février et juillet, les boues épandues présentant une très faible concentration (6 g/l !).</p> <p>Les données relatives à la qualité des boues respectent le nombre minimal d'analyses et les seuils réglementaires en micropolluants organiques et éléments traces métalliques.</p> <p>Il n'existe pas de compteur électrique sur le dispositif, l'estimation réalisée par Véolia-eau est donnée à titre indicatif depuis 2006.</p> <p>Travaux et études : La mise en place d'un débitmètre électromagnétique au niveau du poste de relèvement de Saint-Mard est à étudier. En 2019, la situation administrative de la station d'épuration était en cours de régularisation en réalisant un dossier de déclaration (absence de réception). La capacité de stockage de boues liquides étant insuffisante, l'exploitant envisage d'utiliser le second silo de même capacité et dédié initialement au centrat lors de l'intervention de l'unité mobile de déshydratation des boues, solution non mise en œuvre pour des raisons financières. L'utilisation de cette nouvelle capacité de stockage permettrait de mieux maîtriser la concentration en boues dans le bassin d'aération.</p>
Mise en service : 01/12/2006 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE MARNE NORD	
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D03/023/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Avernoes(RUISSEAU)(R148-F6411000)	
Ru (ou autre) : Avernoes	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Théroouanne	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 90 m ³ /j	
: 36 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,7 km	
Capacité hydraulique TS : 90 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 90 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

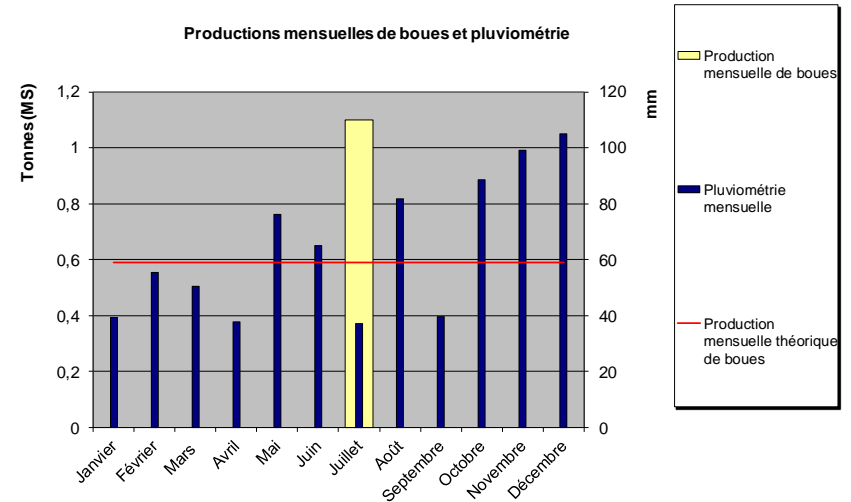
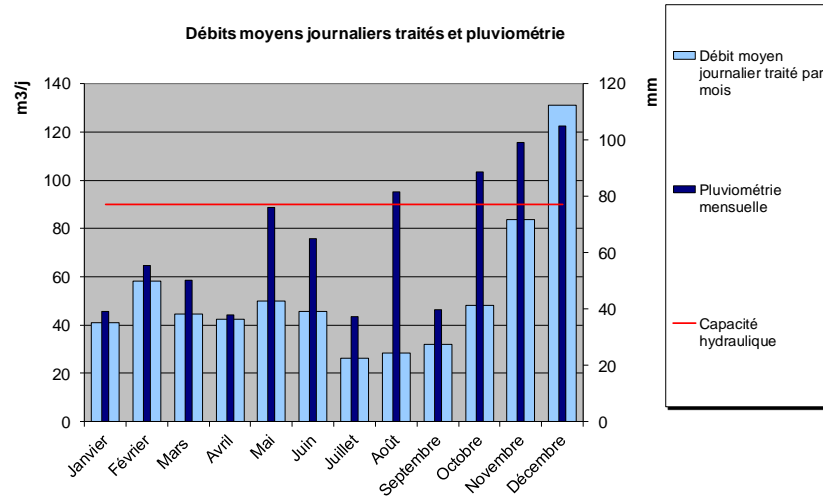
Communes raccordées : Marchémoret (hors hameau de Lessart)

Nombre de raccordables :	439	habitants	329	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	40	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	40	m ³ /j	moyen :	52,5	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	327 E.H.	maxi temps sec :	49	m ³ /j	maxi temps de pluie :	328	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,54	date :	12/2019	réf. AESN :	0,55	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	1,1	tMS	9	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	57	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2019	80	452			250	250	748	125	98,3	0,25	125	11,6
	A2+A5+A4	28/05/2019	80	13			10	3	42	5,6	3,74	1,03	6,61	3,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/08/2019		178			222	280	551	126			126	8,8
	A2+A5+A4	27/08/2019		27			13	5	43	4,8	1,6	0,8	5,6	7,3
Flux amont retenus en kg/j				29			19	20	49	4,9				0,56
Flux amont retenus en E.H.				327				327	327	327				327
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				20			11	4	42	5,2	2,7	0,9	6,1	5,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91			95,1	98,5	93,3	95,9			95,1	43,9
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement				50				60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Marchémoret / HAMEAU DE LESSART

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037727303000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE Mise en service : 13/05/2011 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE MARNE NORD Constructeur : OPURE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000) Ru (ou autre) : Longueau Rivière 1 : Nonette Rivière 2 : Oise Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte Les données de débits collectés par la station d'épuration sont les données journalières mesurées par la sonde équipant le canal de comptage en sortie du dispositif. Comme en 2017 et 2018, des réserves sont émises sur la fiabilité des mesures débitométriques du comptage aval puisque les volumes minimums traités par temps sec (environ 2 m³/j) ne sont pas cohérents avec les volumes assainis estimés à partir de la consommation d'eau potable (11 m³/j). Il est recommandé de vérifier la courbe d'étalonnage du débitmètre aval. Il est aussi possible que les filtres ne soient pas étanches et laissent échapper un débit de fuite conséquent. Le suivi des débits entrants à partir du temps de fonctionnement des pompes de relevage (tarage à réaliser) est une action à réaliser qui permettrait une comparaison avec les débits aval. La capacité hydraulique du système a été dépassée 5 fois lors de l'année 2019 suite à de fortes intempéries traduisant de mauvais raccordements d'eaux pluviales sur le réseau séparatif malgré que celui-ci soit récent.</p> <p>Station d'épuration La qualité de l'eau traitée est satisfaisante et respecte largement les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015. La mesure d'autosurveillance de mai ne permet pas d'actualiser le coefficient de charge polluante. Les écarts de charge polluante entre les différents paramètres sont très importants. La charge reçue selon le paramètre DBO5 est de 48 EH pour 67 EH reçus selon le paramètre NK. Les coefficients de charge polluante de 2019 sont estimés à partir de la charge attendue au regard du nombre de raccordables.</p> <p>La densité des roseaux à la surface des filtres du premier étage s'améliore doucement grâce aux opérations de désherbage demandées par la CCPMF 4 fois par an. On constate encore malgré tout beaucoup d'espaces sans roseaux. Cette faible répartition des roseaux a été constatée dès la mise en eau de la station d'épuration en 2011, une replantation est préconisée par le SATESE depuis 2012 (bilan annuel).</p> <p>L'arrêté du 21 juillet 2015 en vigueur le 1er janvier 2016 n'impose pas la réalisation de mesures d'autosurveillance pour les dispositifs de capacité épuratoire inférieure ou égale à 200 E.H. Cependant, l'exploitant continue de réaliser une mesure par an, ce qui est une très bonne initiative.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 150 E.H Débit de référence : 22,5 m³/j : 9 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 0,5 km Capacité hydraulique TS : 22,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 22,5 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

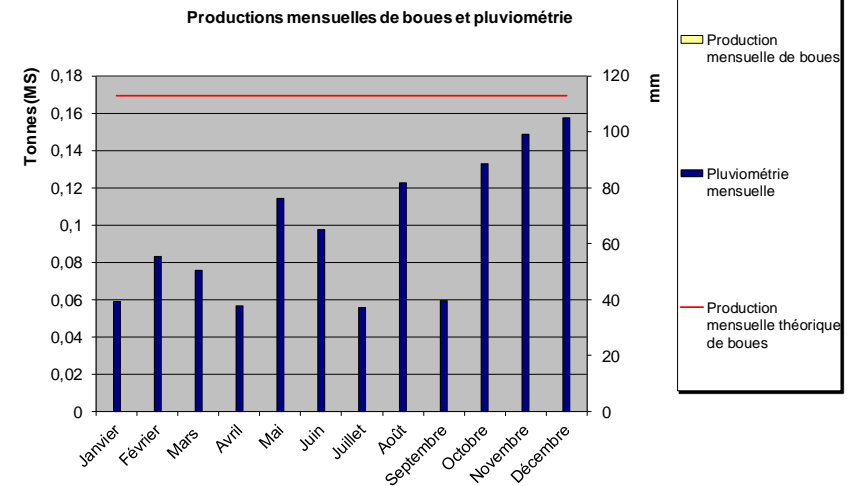
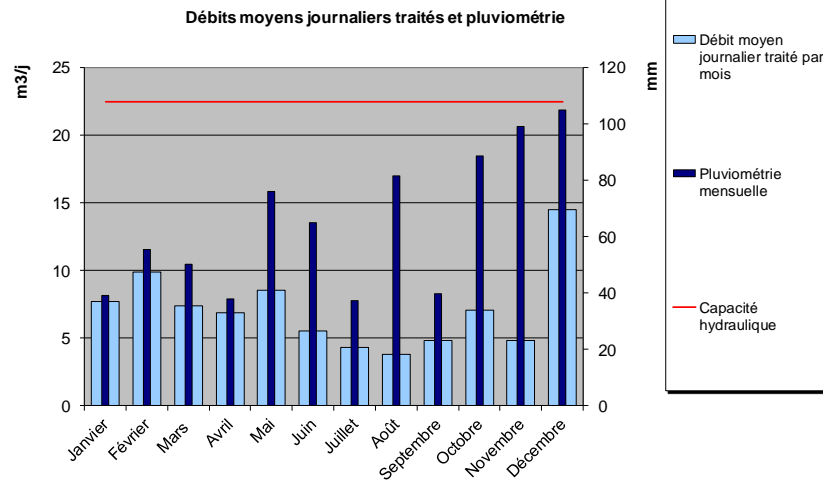
Communes raccordées : Marchémoret – hameau de Lessart

Nombre de raccordables :	125	habitants	94	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	11	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	2	m ³ /j	moyen :	7,1	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	94 E.H.	maxi temps sec :	8	m ³ /j	maxi temps de pluie :	40	m ³ /j
réf. DBO5 :	0,63	date :	12/2019	réf. AESN :	0,63	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	9,9	kwh/j	1,8	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2019	7	129			322	410	788	142	119	0,25	142	17,1
	A2+A5+A4	28/05/2019	7	2			7	3	28	1,5	0,4	50,7	51,3	9,7
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/08/2019		168			292	370	718	140			140	13
	A2+A5+A4	27/08/2019		30			24	15	64	8,4	5,2	72,6	81	9,1
Flux amont retenus en kg/j				8,5			5,4	5,6	14	1,4				0,16
Flux amont retenus en E.H.				94				94	94	94				94
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				16			15	9	46	5	2,8	61,6	66,1	9,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,3			94,9	97,6	93,8	96,5			53,1	36,6
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Marcilly / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037727401000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>L'analyse des débits caractéristiques est réalisée sur la base de débits journaliers moyens calculés entre deux relèves de l'exploitant des temps de fonctionnement des pompes de relèvement ; ce qui lisse les débits extrêmes et peut conduire à des données erronées en cas de tarages des pompes trop anciens ou de bouchages des pompes. Le réseau d'assainissement est de nature très majoritairement unitaire (91% du linéaire). Le débit excédentaire de temps de pluie est donc évacué sans traitement au milieu naturel (absence de bassin d'orage). Le déversoir d'orage (DO) en tête de la station d'épuration est sensible au colmatage (faible diamètre du collecteur aval), mais il est, en principe, régulièrement suivi par l'exploitant (absence de télésurveillance à la station). Les équipements nécessaires à l'enregistrement des temps de by-pass et à l'estimation des débits surversés au niveau de ce DO ne sont pas installés (échéance réglementaire fin 2018). La collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) n'est pas négligeable (débit maximum de temps sec de 113 m³/j). La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 136% par rapport à sa capacité. Cette dernière est dépassée 85% du temps (fiabilité des données débitométriques transmises ?).</p> <p>Les principaux résultats de l'étude diagnostique de 2015/2016 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volume d'ECP varie de 27,6 m³/j en période de nappe basse à 48 m³/j en période de nappe haute (essentiellement les rues des Epinettes et du Pont). - Surface active (bassins versants unitaires) entre 2,1 et 2,4 ha (1,5 ha pour les rues de la Borne Blanche et des Epinettes). - Pluie mensuelle = 183 m³ déversés. <p>Station d'épuration</p> <p>La Police de l'eau a donné son accord pour la réalisation de prélèvements ponctuels selon une fréquence annuelle en remplacement d'un bilan 24 heures tous les 2 ans (mise en œuvre difficile des matériels de mesure). La qualité de l'eau traitée n'est pas satisfaisante d'après les prélèvements ponctuels réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance et les résultats du contrôle inopiné mandaté par la Police de l'eau (dépassements en MES notamment). Les résultats de la visite SATESE sont corrects. Le traitement de l'azote est globalement moyen. La production de boues est insuffisante avec 37 g MS/E.H./j pour une valeur attendue de 60 g (boues retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne). Des départs de boues se produisent en cas de surcharge hydraulique (bassins combinés peu performants). Le SATESE a estimé la charge polluante collectée à partir de la population raccordable de 452 habitants ou 339 E.H. Les résultats du contrôle inopiné ne sont pas représentatifs (fuite d'eau potable dans la commune, by-pass important en tête de la station d'épuration en raison d'un bouchage au ¾ de la conduite d'alimentation).</p> <p>Travaux et études</p> <p>La reconstruction de ce dispositif est classée prioritaire dans le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n° 1 (SDASS EU1). Le planning des travaux d'assainissement (reconstruction de la station d'épuration + travaux de priorité 1 sur les réseaux d'assainissement) a pris du retard (étude diagnostique finalisée en 2016) ; il pourrait être recalé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} semestre 2020 : consultation et choix du Maître d'œuvre pour les travaux. - 2021 : réalisation des études préalables, des études de conception et consultation pour les travaux. - Mi-2022 : démarrage des travaux (durée de 12 mois).
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ			
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE			
Constructeur	: SERTED			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: F641/1995-0158 Art 21			
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: La Théroouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)			
Ru (ou autre)	: Bois Colot			
Rivière 1	:			
Rivière 2	: Théroouanne			
Fleuve	: MARNE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 500 E.H	Débit de référence	: 75 m ³ /j	
	: 30 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,382 km	
Capacité hydraulique TS	: 75 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 9%	
Capacité hydraulique TP	: 75 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 91%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé	

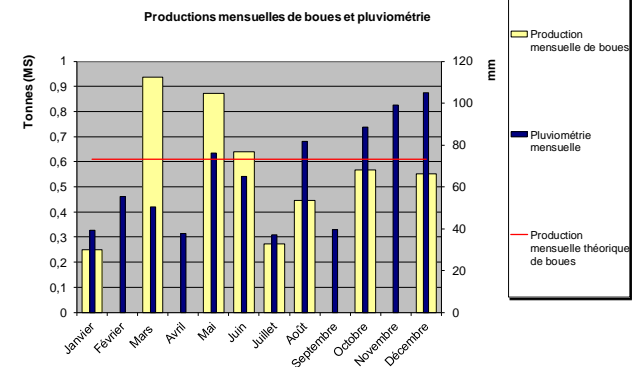
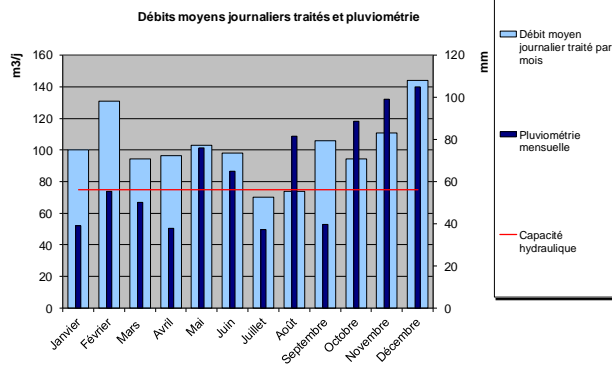
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Marcilly														
Nombre de raccordables :	452	habitants	339	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	45	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	68	m ³ /j	moyen :	101,9	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	339	E.H.	maxi temps sec :	113	m ³ /j	maxi temps de pluie :	186	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,68	date :	12/2019	réf. AESN :	0,68	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	4,5	tMS	37	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	65	kwh/j	3,6	kWh/kg DBO5/j							Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/02/2019		184			170	180	489	88			88	6,7
	A2+A5+A4	19/02/2019		11			11	8	29	5,7	3,2	14,5	20,2	2,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/05/2019	126	86			133	130	405	45	34,5	0,24	45	3,3
	A2+A5+A4	10/05/2019	126	63			9	6	32	11,7	9,63	18,5	29,9	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/11/2019	47	142			251	340	576	44,8	32,6	0,24	44,8	11,9
	A2+A5+A4	04/11/2019	47	118			42	40	128	40	28,8	4,84	44,8	3,25
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2019	16	140			59	70	153	13	7,8	11,2	24,2	2
	A2+A5+A4	19/11/2019	16	83			18	15	62	6,3	0,44	28,4	34,7	2
Flux amont retenus en kg/j				31										
Flux amont retenus en E.H.				339										
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				69										
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				44,6										
Normes de rejet journalières en mg/l				30										
Normes de rejet annuelles en mg/l				30										
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Mareuil-les-Meaux / STATION INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037727601000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS</p> <p>Mise en service : 21/10/2015 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : SIA DE QUINCY VOISINS - MAREUIL LES MEAUX - CONDE SAINTE LIBIAIRE</p> <p>Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS</p> <p>Constructeur : AQUALTER</p> <p>Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : En cours d'établissement</p> <p>Arrêté préfectoral boues : F6 N°MISE 2017/044</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)</p> <p>Ru (ou autre) : Fossé</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 :</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Le fonctionnement du système de collecte est fortement impacté par l'apport d'eaux claires parasites d'infiltration (ECPP) d'une part, et météoriques (ECM) d'autre part.</p> <p>Le nouveau Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) lancé à l'échelle du territoire, en janvier 2019, a permis de cerner dès le printemps, les secteurs sujets aux ECPP. La commune de Quincy-Voisins présente près de 80 % des dysfonctionnements recensés. Elle est aussi à l'origine de la majorité des apports d'ECM. Toutefois, les débits observés par temps de pluie dépassent rarement la capacité hydraulique de la station d'épuration (7 jours en 2019), alors que cette dernière n'est chargée qu'à 70% en pollution. Il apparaît donc nécessaire de prévoir à moyen terme des travaux sur les réseaux d'assainissement, qui seront définis à l'issue du SDA, courant 2020.</p> <p>En 2019, pendant la période de nappe haute, les ECPP ont atteint un débit d'environ 340 m³/j, soit 28% des débits à traiter à cette même période.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances de la station d'épuration sont toujours très satisfaisantes pour tous les paramètres imposés par la réglementation.</p> <p>La production de boue moyenne est cette année encore déficitaire. Avec son ratio de 44 g de MS/EH/j calculé sur la base des flux azotés, ce déficit s'élève à environ 33%.</p> <p>Toutefois, il est remarqué, comme chaque année, que les flux azotés (6800 EH) sont élevés par rapport à la pollution attendue au regard de la population raccordable (5856 EH). Ramenée à la population raccordable, le ratio de production de boue atteint la valeur de 51 g de MS/EH/j, pour 66 g de MS/EH/j attendu (traitement mixte du Phosphore). Le déficit est la conséquence vraisemblable de pertes sporadiques de boues avec les eaux épurées lors des à-coups hydrauliques par temps de pluie. En effet, les surverses d'eaux usées par le trop-plein du poste de relèvement de la station d'épuration (point A2), n'est pas du tout significative. Ce point a déversé seulement 11 jours dans l'année, soit 3% du temps, pour un volume total de 3055 m³/j, soit l'équivalent des volumes de 3 jours de temps sec.</p> <p>L'hypothèse d'une perte d'eaux usées sur le système de collecte lors des pluies, est donc à écarter. De plus, une sous-estimation de la production de boues est peu probable (débitmètre électromagnétique des boues d'alimentation et prise d'échantillon directement dans le bassin d'aération qui dispose d'un agitateur).</p> <p>Le suivi de la qualité des eaux rejetées après plusieurs heures de débits de pointe en lien avec l'apport d'eaux de pluie, permettrait de vérifier l'hypothèse de pertes de boues avec les eaux épurées. L'installation d'un turbidimètre est à l'étude.</p> <p>Des difficultés de fonctionnement des équipements du sécheur solaire peuvent apparaître (pont retourneur). En 2019, elles ont conduit l'exploitant à évacuer les boues traitées en centre de compostage, sans séchage solaire préalable, pour 6.5% de la production.</p> <p>La qualité des boues épandues en agriculture a été satisfaisante sur le gisement évacué en septembre 2019. L'écart entre la quantité des boues produites et celle des boues épandues s'est élevée à 18%</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 9900 E.H Débit de référence : 1970 m³/j</p> <p>: 594 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 42,731 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 1970 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 99%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 1970 m³/j (pluie) Unitaire : 1%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE</p> <p>Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (6,5%) VALORISATION AGRICOLE (93,5%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	
	<p>Travaux et études</p> <p>Le programme de travaux à réaliser sur le système de collecte sera défini à l'issue de l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), démarré en janvier 2019.</p> <p>Compte tenu des conclusions des premières phases d'études, les travaux prioritaires devront porter sur l'amélioration de la collecte sur le territoire de Quincy-Voisins.</p>

Caractéristiques de fonctionnement

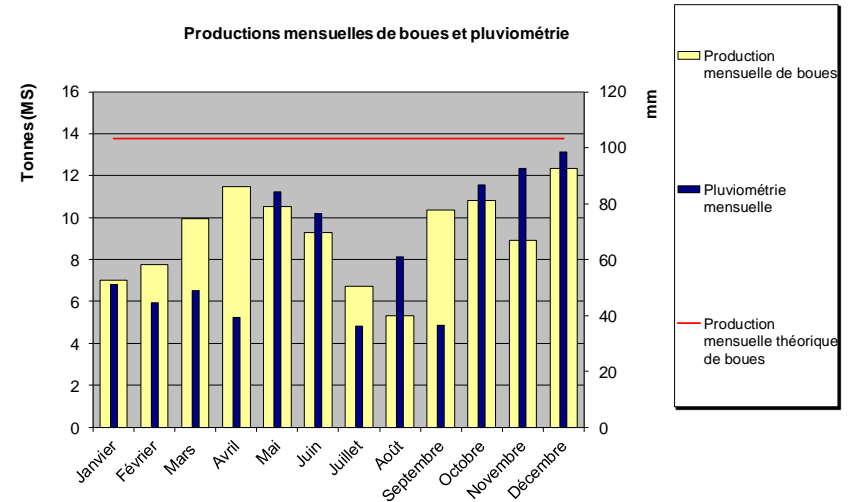
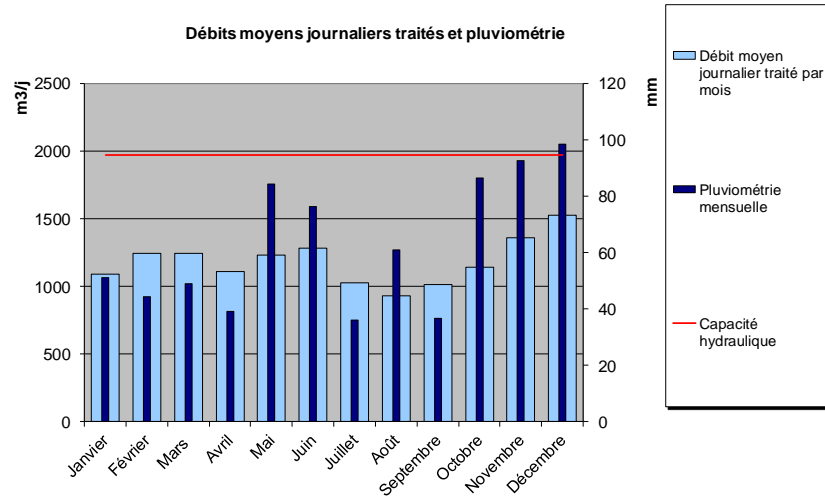
Communes raccordées : Condé-Sainte-Libiaire, Quincy-Voisins, Mareuil-les-Meaux

Nombre de raccordables :	7808	habitants	5856	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	952	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	951	m ³ /j	moyen :	1183,8	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	6960	E.H.	maxi temps sec :	1200	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2493	m ³ /j	
réf. NK :	0,7	date :	12/2019	réf. AESN :	0,55	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	110,4	tMS	43	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1741,2	kwh/j	5,2	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				467			316	339	900	104				11
Flux amont retenus en E.H.				5189				5650	6000	6960				6706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5			5	3	21	3,1	2,3	1,8	4,8	0,6
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,2			97,6	98,8	96,6	96,2			94,3	93,2
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	10			20	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75				70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Marolles-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037727801000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Les deux postes de refoulement du réseau d'assainissement sont télésurveillés. La télésurveillance de la station d'épuration permet de connaître les débits journaliers admis basés sur des temps de pompage. Les débits journaliers fournis correspondent aux débits moyens des deux étages de traitement.</p> <p>Le débit entrant à la station d'épuration est nettement influencé par la pluviométrie, avec un phénomène de décalage dans le temps entre l'évènement pluvieux et l'augmentation du débit admis (ressuyage, pompes vide-cave...). Le débit maximum de temps de pluie retenu sur l'année 2019 est de 97 m³/j le 13/05/2019 pour des pluies de 86,3 mm sur les 5 jours précédents. L'origine de ces eaux parasites reste à déterminer (réseau d'eaux usées récent).</p> <p>Le débit moyen admis est de 26,9 m³/j ; il correspond à un coefficient de charge hydraulique de l'installation de 45%.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le contrôle inopiné mandaté par la Police de l'eau et les deux visites SATESE avec prélèvements ponctuels donnent des résultats satisfaisants en qualité d'eau traitée, notamment au niveau de l'azote réduct (NK).</p> <p>Les charges polluantes déterminées par le contrôle inopiné correspondent à 1 219 E.H. en DBO5 et à 427 E.H. en NK (charges largement au-dessus de la valeur théorique). Les concentrations mesurées en entrée sont anormalement élevées en lien certainement avec un mauvais positionnement de la crépine de prélèvement dans le fond du poste de relèvement. La population raccordable est estimée à 215 habitants, soit environ 161 E.H. en termes de charge polluante. La mesure SATESE de 2017 a été conservée en référence. Ce dispositif reçoit une charge polluante représentant 47% de sa capacité.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Afin de compléter le désherbage manuel du 2^{ème} étage de filtres plantés, le constructeur a proposé la pose de cols de cygne en inox permettant son immersion sur une dizaine de centimètres d'eau en surface. Les végétaux indésirables sont asphyxiés pendant une période de l'ordre de quinze jours. Cet aménagement reste à engager. Cette technique a toutefois un impact sur la nitrification (baisse du rendement épuratoire en NK).</p> <p>La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB), compétente en assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020, doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. La problématique principale sur la commune sera la recherche de l'origine des apports d'eaux parasites en lien avec la pluviométrie.</p>			
Mise en service	: 01/01/2013	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: MAROLLES-EN-BRIE						
Exploitant	: SIANE						
Constructeur	: EDGARD DUVAL						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F 653 N° MISE 2010/096						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000)						
Ru (ou autre)	: Etang Nodart						
Rivière 1	: Piétrée						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 400 E.H	Débit de référence	: 60 m ³ /j				
	: 24 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,036 km				
Capacité hydraulique TS	: 60 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 60 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

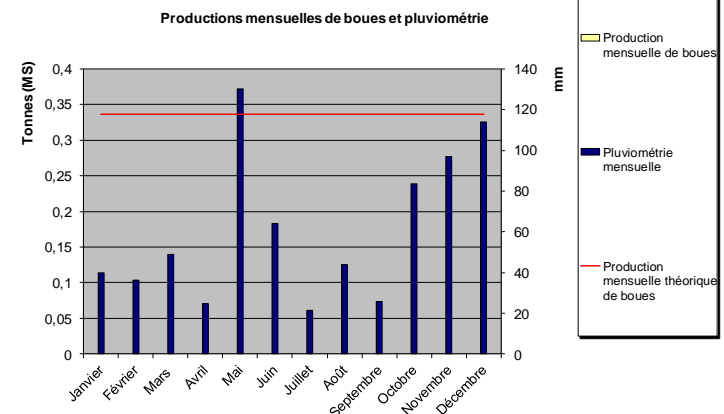
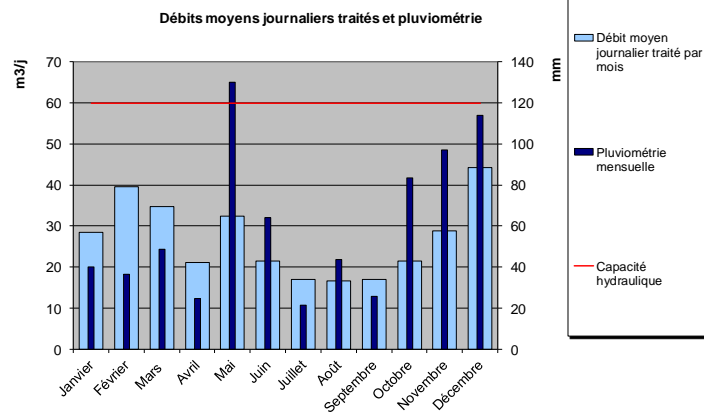
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Marolles-en-Brie													
Nombre de raccordables :	215	habitants	161	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	21	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	17	m ³ /j	moyen :	26,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	187 E.H.	maxi temps sec :	41	m ³ /j	maxi temps de pluie :	97	m ³ /j			
réf. NK :	0,47	date :	09/2017	réf. AESN :	0,39	date :	09/2017	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	7	kwh/j	0,6	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/07/2019		464			340	350	1000	125			125	12
	A2+A5+A4	23/07/2019		34			32	22	84	6,3	2	91,1	97,4	14
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2019	35	5900			1361	2090	2625	183	59	1	183	42
	A2+A5+A4	19/11/2019		6,3			12	5	38	4,3	0,58	61,1	65	9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/12/2019		428			462	560	1192	128			128	16
	A2+A5+A4	05/12/2019		5			14	7	43	2,7	0,9	38	40,7	6,7
Flux amont retenus en kg/j				10			12	12	26	2,8				0,3
Flux amont retenus en E.H.				113				198	175	187				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15			19	11	55	4,4	1,2	63,4	67,7	9,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,1			95,5	97,4	95,5	96,8			51,6	45,6
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en rendement					94			94	88	85				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Marolles-sur-Seine / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037727901000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>Les données débitmétriques correspondent à la mesure de débit amont. Comme en 2017 et 2018, le débit minimum de temps sec est deux fois plus faible que celui enregistré les années précédentes et correspond à 43% du débit attendu. La fiabilité des données débitmétriques est donc remise en cause. Par exemple, de septembre à novembre inclus, le débit a été inférieur à 90 m³/j 79% du temps. Le débit peut quasiment doubler d'un jour à l'autre (exemple : 69 m³ le 4 septembre et 128 m³ le 5 septembre en l'absence de pluie). Les variations de débit de temps sec et de temps de pluie persistent et témoignent de la collecte anormale d'eaux claires parasites de nappe et d'eaux météoriques. Le débit nominal du dispositif n'aurait pas été dépassé en 2019 (doute par rapport à la fiabilité des données).</p> <p>Les investigations entreprises sur les réseaux de collecte (contrôles de branchements - prélocalisation de secteurs concernés par la collecte d'eaux claires et inspections télévisées – déconnexions d'avaloirs...) se poursuivent afin d'effectuer des propositions de travaux en vue de fiabiliser le fonctionnement du système de collecte.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les charges polluantes estimées à partir des résultats des mesures d'autosurveillance réglementaires réalisées en 2019 ne sont pas représentatives de celles attendues au regard du nombre d'habitants raccordables (2 voire 3 fois plus faibles, ceci est cohérent avec une sous-estimation des débits). Les coefficients de charges 2018 ont donc été reconduits.</p> <p>Les caractéristiques des rejets obtenues dans le cadre des bilans d'autosurveillance respectent les prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 à l'exception du bilan du 3 novembre 2019 (dépassements de la norme en concentration journalière et en rendement pour les MES).</p> <p>La production de boue extraite est insuffisante en se basant sur la charge polluante exprimée en azote (ratio de 47 gMS/EH/j - ratio attendu de 60 gMS/EH/j) laissant supposer des entraînements ponctuels de boue avec les eaux traitées.</p> <p>La filière boue est insuffisante pour assurer le traitement des boues produites, ce qui conduit à maintenir une masse de boue excessive en période hivernale. Ceci peut se traduire par des pertes ponctuelles de boue lors des surcharges hydrauliques. La cohérence entre la quantité de boues produite et celle évacuée est satisfaisante.</p> <p>Les boues : le suivi analytique est satisfaisant. Les boues sont de bonne qualité vis-à-vis des éléments traces métalliques (2 analyses) et des micropolluants organiques (2 analyses).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le trop-plein du poste de relevage alimentant la station d'épuration a été définitivement condamné en septembre 2018. Il est prévu la reconstruction de la station d'épuration, la prochaine étape étant le choix d'un maître d'œuvre qui devrait intervenir courant 2020.</p>
Mise en service : 01/01/1989 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : SABLA	
Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D02/005/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)(R38)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 2000 E.H Débit de référence : 400 m ³ /j	
: 120 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 9,079 km	
Capacité hydraulique TS : 400 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 400 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

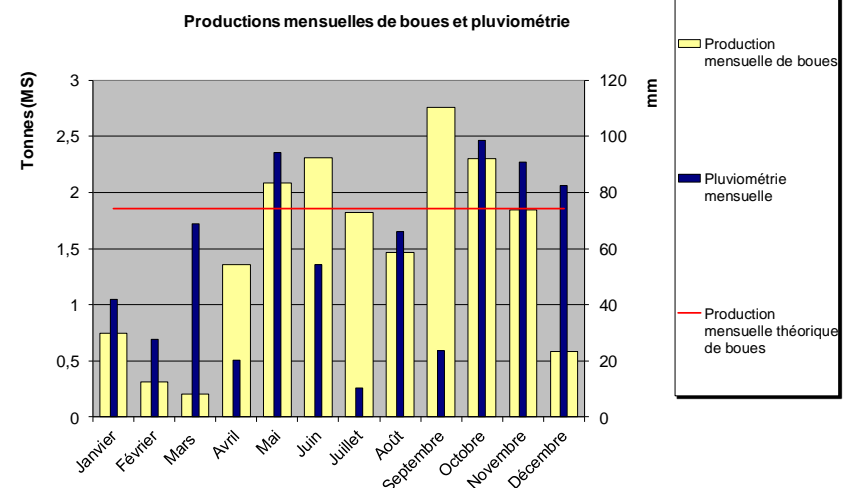
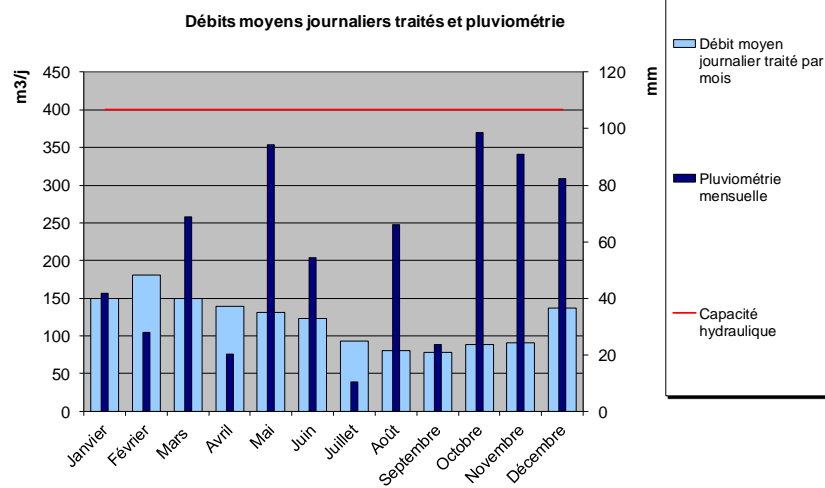
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Marolles-sur-Seine													
Nombre de raccordables :	1670	habitants	1252	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	168	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	120,1	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	1033 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j					
réf. NK :	0,52	date :	12/2018	réf. AESN :	0,22	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	17,8	tMS	47	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	175	kwh/j	7,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				29			25	26	75	16				1,4
Flux amont retenus en E.H.				323				432	503	1033				824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				10			8	3	34	6,8	4,5	2,1	8,9	2,8
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,5			92,1	97,1	87,4	71,6			64,8	43,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement					90			80	75					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Mary-sur-Marne / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037728001000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau de collecte dispose de 12 postes de relevage (PR) sur trois communes, dont cinq sont télésurveillés. Les postes équipés de trop-plein sont télésurveillés ; un développement de la télésurveillance à l'ensemble des postes est souhaitable pour améliorer la sécurité globale de la collecte. Le réseau est sensible à la pluviométrie, notamment dans sa partie unitaire située sur la commune de Lizy-sur-Ourcq. En 2019, le bassin d'orage de la station d'épuration est passé au trop-plein de manière significative à 2 reprises. Le volume by-passé total est de 1 039 m³ sur l'année ; ce qui est faible. Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 2 823 m³/j le 15/11/2019 pour 19,2 mm de pluie (39,4 mm sur 5 jours). La station d'épuration a fonctionné 39 jours au-delà de sa capacité hydraulique nominale de 1 520 m³/j.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances épuratoires en termes de qualité d'eau rejetée et de rendements du traitement sont bonnes d'après les résultats de l'autosurveillance fournis par l'exploitant (résultats satisfaisants confirmés à l'occasion de la visite SATESE).</p> <p>La production annuelle de boues est bonne. Elle représente en valeur journalière moyenne, rapportée à l'équivalent habitant (sur la base de la charge polluante moyenne de l'autosurveillance de 2019), 77 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 69 g (traitement physico-chimique du phosphore). La production de boues retenue correspond aux boues extraites. Les boues des autres stations d'épuration de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) sont tout d'abord stockées dans un silo puis sont traitées par la filière boues de la station d'épuration de Mary-sur-Marne. Pour pallier l'absence d'une aire de stockage des boues, ces dernières sont mises en compostage au centre de Péroy-les-Gombries (60) pendant la période d'interdiction d'épandage et de stockage en bout de champ de septembre à avril. Les pourcentages des destinations des boues sont établis en retirant la quantité de chaux ajoutée aux boues épandues sur la base du bilan des boues évacuées.</p> <p>Les 12 mesures d'autosurveillance donnent une charge polluante moyenne de 42% sur le paramètre de la DBO5 (3 628 E.H.) et de 50% sur le paramètre NK (4 267 E.H.). A titre de comparaison, la charge polluante domestique correspondant aux 4 823 habitants raccordables est de 3 617 E.H. La charge hydraulique moyenne est de 68%.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les canaux débitométriques de sortie et de by-pass doivent faire l'objet d'une validation par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (norme non applicable sur tous les critères de conformité). Une modélisation 3D a été recommandée.</p> <p>La canalisation de rejet des eaux traitées reste à remplacer ou à chemiser.</p> <p>La notification du marché pour la révision du SDA intercommunal est prévue au cours du 1^{er} semestre 2020.</p>
Mise en service : 01/01/1983 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur : SFA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F638 2003/087	
Arrêté préfectoral boues : D03/008/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Ourcq	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 8600 E.H Débit de référence : 2573 m ³ /j	
: 515 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 25,303 km	
Capacité hydraulique TS : 1370 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 73%	
Capacité hydraulique TP : 1520 m ³ /j (pluie) Unitaire : 27%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (49,3%) VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (50,7%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

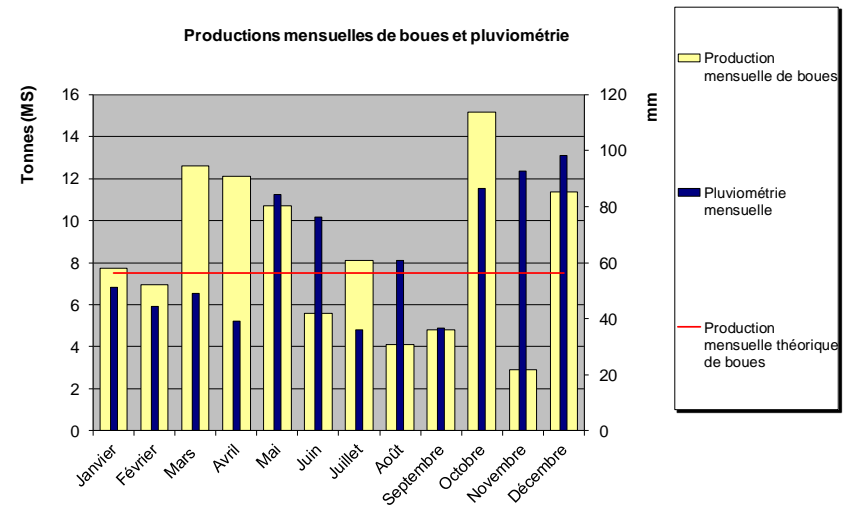
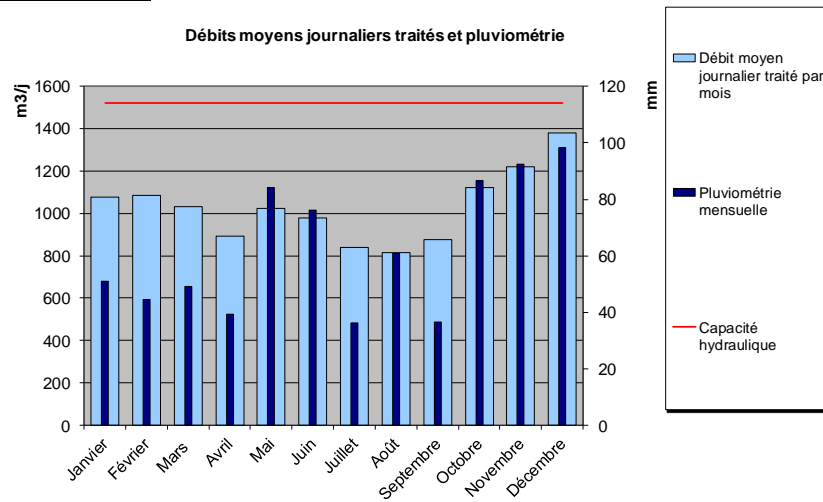
Communes raccordées : Ocquerre, Lizy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne

Nombre de raccordables :	4823	habitants	3617	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	678	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	742	m ³ /j	moyen :	1028,3	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	3628 E.H.	maxi temps sec :	833	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2823	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,42	date :	12/2019	réf. AESN :	0,43	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	102,1	tMS	77	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	710	kwh/j	3,3	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/06/2019	834	394			290	270	908	75			75	9,2
	A2+A5+A4	25/06/2019	840	18			12	6	35	4,1	1,7	2,7	6,8	0,97
Flux amont retenus en kg/j				334			205	218	588	64				7,1
Flux amont retenus en E.H.				3706				3628	3919	4267				4176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7			6	3	24	4,6	3	2,2	6,7	0,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,9			97	98,4	95,8	94,1			91,3	89,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					93			90	88	84			85	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Mauperthuis / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037728101000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>La donnée de référence habituellement utilisée pour analyser les volumes traités par la station d'épuration est le débit amont, obtenu à partir des temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage de la rue des Mousquetaires couplés à leur débit respectif. En 2019, les données des mois de janvier et février sont manquantes. De mars à décembre, la capacité hydraulique du dispositif a été dépassée à 71 reprises (23% du temps). Aucun by-pass d'eau usée n'a été comptabilisé au niveau du point de surverse A2.</p> <p>Les données issues du débitmètre aval (sonde à ultrasons) sont en décalage avec le débit estimé en entrée (surestimation en 2018 - sous-estimation en 2019). Comme préconisé les années antérieures, un étalonnage au moins une fois par an du débitmètre est nécessaire afin d'obtenir des données fiables (intervention d'un sous-traitant à mettre en place).</p> <p>Une mesure réalisée par le SATESE en mars 2014 a mis en évidence une collecte anormale d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) de 38 m³/j, soit 48% du débit journalier mesuré lors de l'étude. Le débit maximum de temps de pluie de 200 m³/j témoigne également d'une collecte anormale d'eaux pluviales en comparaison d'une consommation moyenne d'eau assainie de 40 m³/j.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les résultats de la mesure d'autosurveillance et de la visite SATESE de février respectent les normes de rejet en vigueur. Le traitement de l'azote réduit (NK) est cependant moyen (performance en dessous de celle d'une filtre planté de roseaux à 2 étages). Les normes de rejet sont largement dépassées lors de la visite SATESE réalisée en septembre. Les rendements épuratoires associés sont néanmoins corrects. Ces mauvais résultats ponctuels sont difficilement explicables et inhabituels ; la gestion de la station d'épuration étant correctement réalisée.</p> <p>Les points suivants étaient à contrôler (préconisations du SATESE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pompes du poste de recirculation (contrôle de leur débit). - le système d'arrosage (sprinkler) en haut du lit bactérien (colmatage des trous d'alimentation et vitesse de rotation) et l'état d'encrassement du dessus du lit bactérien (présence de mousse). - la recirculation des eaux en sortie du lit bactérien (présence du seuil haut). <p>L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe la fréquence des mesures d'autosurveillance à une tous les deux ans pour les stations d'épuration de capacité nominale de 500 E.H. La mesure réalisée en 2019 a permis d'actualiser les coefficients de la charge polluante de la station d'épuration (chargée à 57%). Les charges mesurées en DBO5 de 287 E.H. et en NK de 340 E.H. sont cohérentes avec la charge polluante attendue à la station d'épuration de 298 E.H. pour 397 habitants raccordables.</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'instrumentation du poste de relevage de la Rue des Mousquetaires relative au suivi du point d'autosurveillance A2 (by-pass en tête de la station d'épuration) a été réalisée en début d'année. La compétence assainissement est exercée depuis le 1^{er} janvier 2020 par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB). La CACPB doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. La problématique principale sur la commune sera la recherche de l'origine des apports d'eaux pluviales.</p>
Mise en service : 15/06/2005 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : MAUPERTHUIS	
Exploitant : SIANE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : D04/073/DDAF	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Aubetin	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 75 m ³ /j	
: 30 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,6 km	
Capacité hydraulique TS : 75 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 75 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : LIT BACTÉRIEN - TFC + FILTRES PLANTES DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

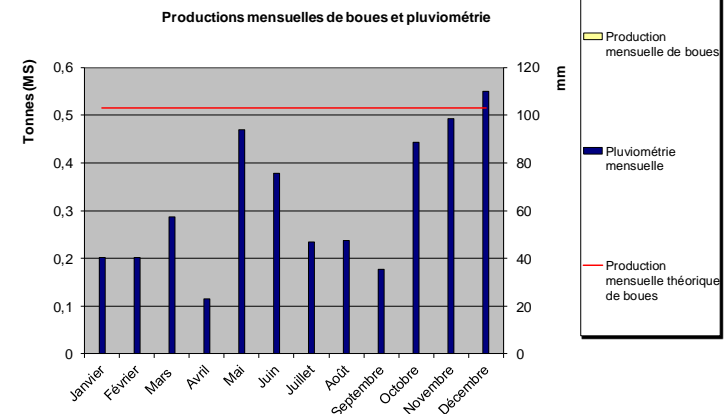
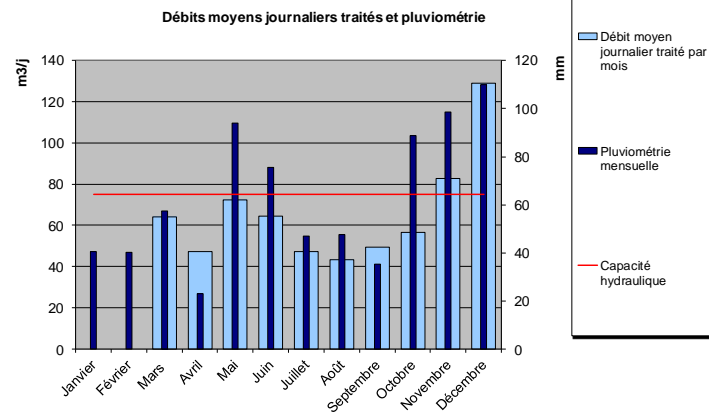
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Mauperthuis													
Nombre de raccordables :	397	habitants	298	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	40	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	37	m ³ /j	moyen :	65,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge DBO5 : 287 E.H.		maxi temps sec :	57	m ³ /j	maxi temps de pluie :	200	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,57	date :	06/2019	réf. AESN :	0,40	date :	06/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	69,8	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/02/2019		616			312	400	759	115			115	14
	A2+A5+A4	14/02/2019		18			22	12	66	24	19	12,7	36,7	7,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	27/06/2019	45	430			378	380	1129	112		0,2	112	11,9
	A2+A5+A4	27/06/2019	32	27,3			25	9	106	37,8		2,18	39,9	15,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/09/2019		572			353	410	947	71			71	11
	A2+A5+A4	25/09/2019		57			72	50	190	67	51	0,83	67,8	17
Flux amont retenus en kg/j				19			7,9	17	51	5,1				0,5
Flux amont retenus en E.H.				216				287	340	340				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				34			40	24	121	42,9	35	5,2	48,1	13,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,2			89,2	94,4	88,2	53,5			49	18,4
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

May-en-Multien / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037728301000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le site est équipé d'un Bassin d'Orage (BO) pour le traitement des effluents de temps de pluie. Les deux Déversoirs d'Orage (DO) présents sur le réseau de collecte sont à contrôler régulièrement, car ils ne sont pas équipés. Dans le cadre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°1 (SDASS EU1), la Police de l'eau a demandé la réalisation d'un diagnostic du réseau par temps de pluie. Cette étude sera intégrée dans la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de l'ensemble des communes de la collectivité. Elle aura pour objectif d'analyser le fonctionnement du BO et des 2 DO. Le SDA intercommunal devrait débiter au 2^{ème} semestre 2020. Les débits caractéristiques minimum et maximum de temps sec sont inférieurs à la consommation moyenne d'eau assainie de 82 m³/j (fiabilité de la mesure ?). Le réseau d'assainissement semble sain vis-à-vis de la collecte d'eaux claires parasites permanentes (débits minimum et maximum de temps sec proches). Il est nécessaire de contrôler le débitmètre aval (paramétrage/ courbe d'étalonnage et mesure de la hauteur). Un débit moyen traité de seulement 23 m³/j sur la période du 18 au 27/03/2019 semble anormal (même constat globalement sur les périodes de temps sec de janvier à septembre). Il a été découvert une fuite au niveau du génie civil du canal débitométrique de sortie (à réparer). L'installation d'un débitmètre électromagnétique en charge en entrée permettrait de disposer de données débitométriques fiables.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité du traitement appréciée d'après les différents prélèvements réalisés dans l'année est satisfaisante (2 mesures d'autosurveillance et 1 visite SATESE). La production annuelle de boues de 9,6 t MS (quantité de boues évacuées) est en diminution par rapport à celle de 2018 qui était de 13,2 t MS. Le ratio de 54 g MS/E.H./j est néanmoins correct pour un ratio théorique de 60 g MS/E.H./j, sur la base de la charge polluante moyenne mesurée en 2018 (487 E.H. mesurés pour 559 E.H. attendus). Cet écart entre les charges polluantes mesurée et théorique favorise le ratio de production de boues. Le SATESE n'a pas actualisé les coefficients de la charge polluante avec les charges polluantes mesurées par l'autosurveillance : 1 000 et 742 E.H. selon le paramètre DBO5 et 1 152 et 424 E.H. selon le paramètre NK. La charge polluante théorique est de 559 E.H. pour 745 habitants raccordables. Les boues sont évacuées à destination de la station d'épuration de Mary-sur-Marne pour être déshydratées en mélange avec les boues des autres petites stations d'épuration de la collectivité. Le scénario SANDRE reste en attente de validation. Une visite du site pour sa validation a été réalisée le 05/03/2020 avec les acteurs concernés.</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'aménagement de l'entrée du dispositif (dégrilleur automatique à la place du dégrilleur grossier statique et canal dessableur) permettrait d'améliorer l'exploitation du site (colmatage fréquent de la grille statique, mesure de débit hors service en entrée). Un traitement complémentaire du phosphore pouvait être demandé par la Police de l'eau suivant l'évolution de la qualité de l'Ourcq en application du SDASS EU1. Néanmoins, la qualité de l'Ourcq s'est améliorée en lien avec la reconstruction de stations d'épuration situées à l'amont, hors département (Ferté-Millon - Aisne – 4 500 E.H. et Mareuil-sur-Ourcq - Oise – 1 900 E.H.). La demande de ce traitement complémentaire n'est plus pour le moment d'actualité. Le bassin d'orage est à curer pour qu'il retrouve son fonctionnement nominal.</p>
Mise en service	: 01/03/2003	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ			
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE			
Constructeur	:			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: D2000/011/DDE			
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146)			
Ru (ou autre)	: Fossé			
Rivière 1	:			
Rivière 2	: Ourcq			
Fleuve	: MARNE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 1200 E.H	Débit de référence	: 530 m³/j	
	: 72 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,906 km	
Capacité hydraulique TS	: 180 m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 18%	
Capacité hydraulique TP	: 530 m³/j (pluie)	Unitaire	: 82%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SILO NON COUVERT			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé	

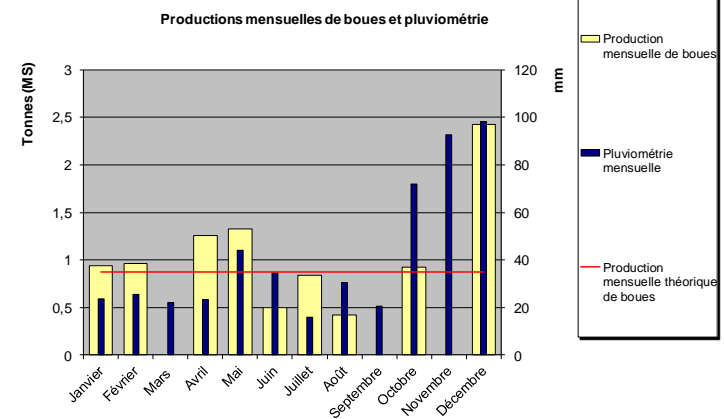
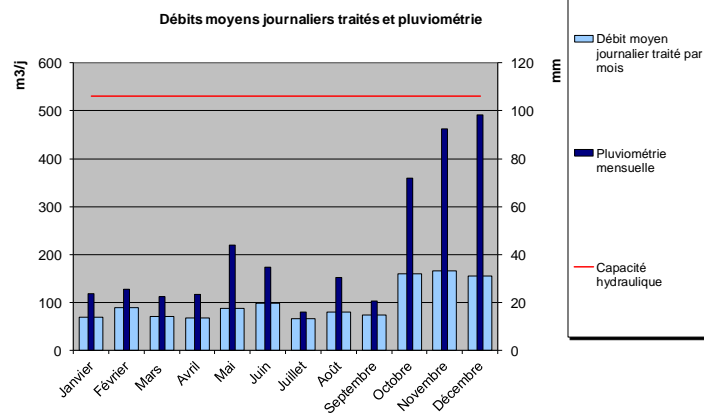
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	May-en-Multien															
Nombre de raccordables :	745	habitants	559	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :		Non						
Consommation eau assainie :	82	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	48	m ³ /j	moyen :		98,1	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Autosurveillance		Charge NK :	487	E.H.	maxi temps sec :		71	m ³ /j		maxi temps de pluie :		433	m ³ /j
réf. NK :	0,41	date :	12/2018	réf. AESN :	0,38	date :	12/2018	Production annuelle de boues :		9,6	tMS		54	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	137	kwh/j	5,9	kWh/kg DBO5/j	Traitement P :										Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/06/2019	120	524			357	500	787	144	126	0,24	144	12,6
	A2+A5+A4	26/06/2019	120	13			9	3	40	5,4	1,2	2,96	8,31	2,44
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2019		148			233	270	627	142			142	11
	A2+A5+A4	22/10/2019		4			4	3	10	1,7	0,63	1,87	3,57	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2019	106	252			379	420	1056	60	43	0,24	60	6,97
	A2+A5+A4	13/11/2019	106	2,4			5	3	19	3	1,2	1,84	4,81	1,87
Flux amont retenus en kg/j				41			26	24	82	7,3				0,7
Flux amont retenus en E.H.				460				393	548	487				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			6	3	23	3,4	1	2,2	5,6	2,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			98,1	99,2	97,2	96,7			94,6	75,8
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Meigneux / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037728601000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement est peu pourvoyeur en eaux claires parasites permanentes (24 m³/j) et réagit par temps de pluie (car unitaire à 89%), avec un débit maximal estimé à 183 m³/j. Dans la configuration actuelle, les déversoirs d'orage déversent pour des pluies de faible occurrence (<< 1 mois) et l'absence de bassin d'orage sur la station d'épuration empêche une gestion correcte des eaux usées en temps de pluie.</p> <p>En 2011, le réseau de collecte de la rue des Patouillats a été réhabilité, mis en séparatif et relié au réseau principal par l'intermédiaire d'un nouveau poste de refoulement, équipé de deux pompes de 17,5 m³/h (débit théorique). Un tarage de ces pompes paraît nécessaire. Les données 2019 ne montrent pas de dysfonctionnement.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les rendements épuratoires moyens, modestes pour la pollution carbonée et faibles pour les pollutions azotées et phosphorées, sont cohérents avec ceux attendues pour un lagunage aéré.</p> <p>La qualité du rejet ne respectait l'arrêté du 21/07/2015 sur le paramètre MES lors de la visite SATESE.</p> <p>Le fonctionnement 2019 ne montre pas de dysfonctionnement majeur. Un pic de fonctionnement est visible la semaine du 16/09, à cause certainement d'un bouchage des pompes de relèvement (le débit moyen mensuel de septembre n'en tient pas compte).</p> <p>Travaux et études</p> <p>La station d'épuration de Meigneux, en plus du fait qu'elle ait dépassé sa durée d'amortissement (34 ans), est actuellement à pleine charge en termes de pollution admissible et les possibilités de gestion des effluents unitaires ne permettent pas d'éviter les by-pass vers l'Auxence dès les premières pluies.</p> <p>Le projet de reconstruction de la station d'épuration est en cours. Le bureau d'études SCE a démarré sa mission de Maîtrise d'Œuvre (MOE) en janvier 2020. Le bureau d'études Test Ingénierie poursuit sa mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en phase de MOE.</p> <p>Au niveau AVP, le programme de travaux intègre : la reconstruction de la station d'épuration (280 EH, de type filtre planté de roseaux, d'une capacité hydraulique de 128 m³/j, équipée d'un bassin d'orage de 45 m³), la réhabilitation par chemisage structurant des collecteurs au niveau des rues de Brie (45 ml en DN 300) et de l'Auxence (198 ml en DN 200), ainsi que le remplacement de 2 tronçons au niveau de ces rues. La réhabilitation et la rehausse des 2 déversoirs d'orage du réseau de collecte afin de ne pas déverser en deçà de la pluie mensuelle sont prévues, ainsi que des travaux de déconnection de surfaces actives (0,2 ha). Ces travaux de déconnection consistent en la mise en conformité de 6 habitations (rue de la Gaillarde), la suppression/création d'avaloirs (rue de Brie) et l'infiltration (redans ou puit d'infiltration) des eaux de voirie de la RD62 (rue de Champagne).</p> <p>Début 2020, des prestataires ont été consultés pour réaliser les études préalable suivantes : étude bathymétrique sur les lagunes existantes en vue de leur curage avec détermination de la destination des boues, 6 enquêtes domiciliaires, diagnostic amiante et plomb sur la station d'épuration, diagnostic amiante/HAP sur le réseau et le choix d'un coordinateur SPS. En complément, un test de perméabilité en profondeur devra être ajouté pour étudier la faisabilité du puit d'infiltration.</p>
Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : MEIGNEUX	
Exploitant : MEIGNEUX	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Auxence	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 160 E.H Débit de référence : 77 m ³ /j	
: 14 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,23 km	
Capacité hydraulique TS : 77 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 11%	
Capacité hydraulique TP : 77 m ³ /j (pluie) Unitaire : 89%	
File eau : LAGUNAGE AÉRÉ	
File boues : BASSIN	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

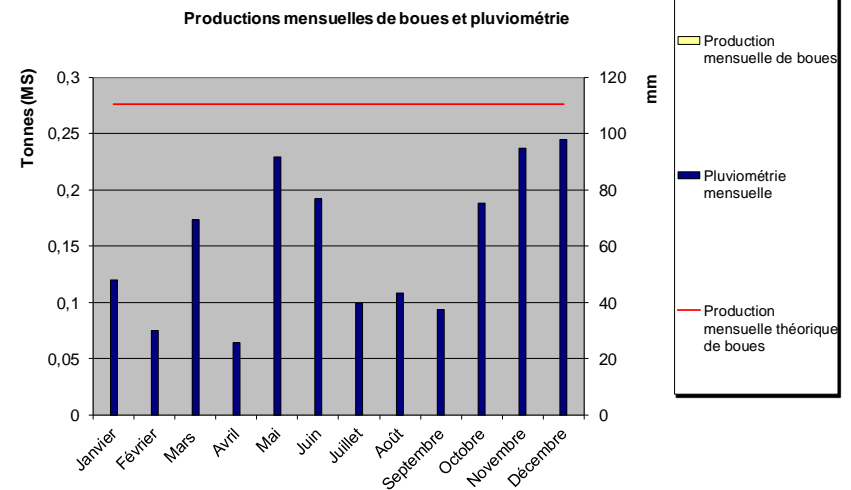
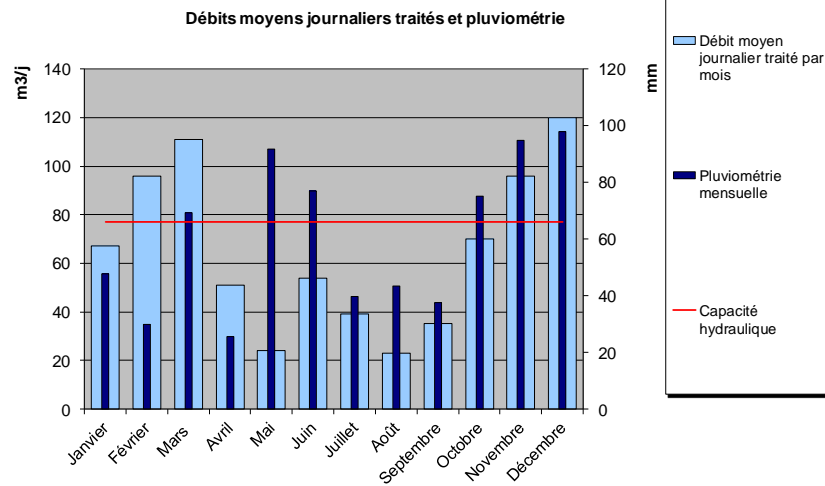
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Meigneux													
Nombre de raccordables :	234	habitants	176	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	24	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	30	m ³ /j	moyen :	65,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : SATESE		Charge NK : 153 E.H.		maxi temps sec :	54	m ³ /j	maxi temps de pluie :	183	m ³ /j				
réf. NK :	0,96	date :	11/2015	réf. AESN :	0,84	date :	11/2015	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	46,1	kwh/j	8,9	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/04/2019		136	110	319	108	110	319	48			48	4,6
	A2+A5+A4	09/04/2019		84	20	94	73	47	198	50	40	1,22	51,2	5,5
Flux amont retenus en kg/j				8,5			11	9	21	2,3				0,37
Flux amont retenus en E.H.				94				150	137	153				218
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				84	20	94	73	47	198	50	40	1,2	51,2	5,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				38,2	81,8	70,5	32,4	57,3	37,9	0			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en rendement				50	60	60								

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Meilleray / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037728701000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte Les données des débits sont issues de moyennes hebdomadaires déterminées à partir du temps de fonctionnement des pompes de relevage, sachant que le débit des pompes est sensible au phénomène de mise en charge du poste (hauteur géométrique plus faible) et que des colmatages ont lieu (plus ou moins importants et intervenant régulièrement). Des erreurs de calcul ont été relevées dans le fichier fourni par l'exploitant : les débits moyens journaliers sont systématiquement calculés sur la base de 7 jours alors que le nombre de jours séparant deux relèves n'est pas systématiquement de 7 jours. Ces conditions ne permettent pas d'estimer les valeurs caractéristiques des débits de façon fiable (mini et maxi temps sec - maxi temps de pluie). La mesure SATESE réalisée au mois de janvier avait mis en évidence un apport d'eaux claires parasites permanentes faible (10 m³/j). Par temps de pluie, le dispositif est surchargé hydrauliquement. Le débit maximum enregistré (138 m³/j moyenne semaine) représente le double de la capacité hydraulique. La mise en place d'un débitmètre en tête de station avec une bancarisation des données via la télésurveillance permettrait de suivre les débits journaliers réellement admis sur ce dispositif et de mieux cerner le comportement du réseau en temps sec selon les saisons et en temps de pluie.</p> <p>Station d'épuration La qualité du rejet, lors de l'autosurveillance et du bilan 24 heures SATESE, répond aux exigences réglementaires. Cependant la production de boue qui traduit l'élimination de la pollution est anormalement faible (0,68 tonnes de MS pour 6,5 tonnes attendues) depuis de nombreuses années. Le fonctionnement global du système d'assainissement est donc insuffisant. Ceci découle de plusieurs facteurs concomitants : la conception ancienne du dispositif dont les ouvrages ont bougé, les surcharges hydrauliques par temps de pluie (mauvais dimensionnement des pompes de relevage) et le manque de régularité des extractions de boues (lits de séchage non libérés). Comme préconisé en 2016 et début 2019 lors du bilan 24 heures du SATESE, l'installation d'un Géotube devrait être envisagée pour permettre des extractions régulières sans ratissage des lits de séchage.</p> <p>Le coefficient charge polluante (61%) admis sur les ouvrages est actualisé sur la base de la mesure SATESE de janvier 2019. La charge polluante déterminée était en adéquation avec la charge attendue estimée à partir du nombre de raccordables.</p> <p>Le scénario SANDRE a été validé en 2016 par les acteurs de l'Eau. Les données annuelles sont à fournir dans ce format.</p> <p>Travaux et études Au vu des différentes remarques et compte tenu de l'âge de la station d'épuration (40ans), ce dispositif de conception ancienne devra être remplacé à moyen terme. Il est donc important de disposer de données débitométriques fiables qui serviront à définir les charges hydrauliques du futur dispositif. La compétence assainissement a été reprise par la Communauté de communes des 2 Morin en janvier 2020. Un SDA est en cours à l'échelle de la CC avec la phase 1 qui s'est terminée en juillet 2020 pour les communes prévues en année 2 (dont Meilleray fait partie). La reconstruction de la station d'épuration fera partie des priorités pour la commune de Meilleray. Une campagne de mesures aura lieu fin 2020 ou dans le courant du 1er trimestre 2021.</p>
Mise en service : 01/01/1979 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : MEILLERAY	
Exploitant : SIANE	
Constructeur : SERTED	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 450 E.H Débit de référence : 67,5 m ³ /j	
: 27 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,523 km	
Capacité hydraulique TS : 67,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 82%	
Capacité hydraulique TP : 67,5 m ³ /j (pluie) Unitaire : 18%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

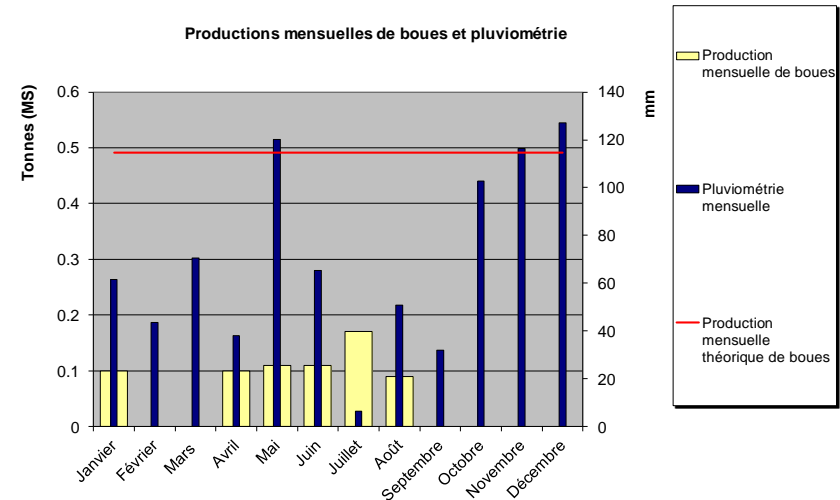
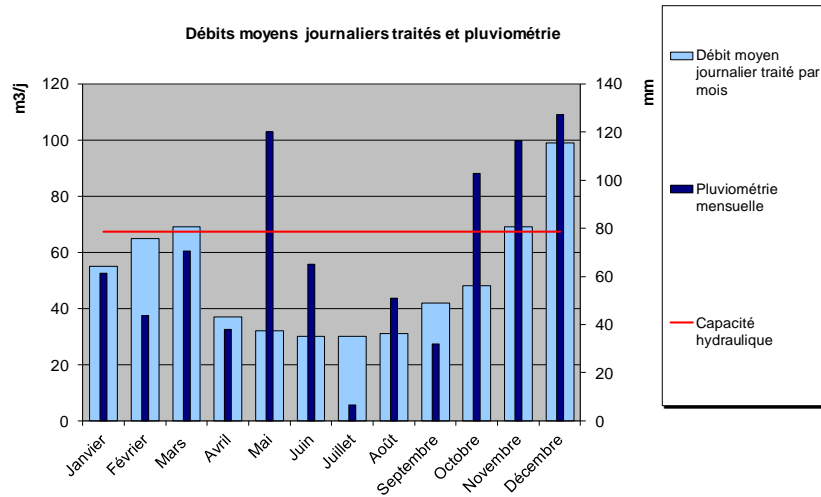
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Meilleray													
Nombre de raccordables :	393	habitants	295	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	33	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	25	m ³ /j	moyen :	50,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : SATESE		Charge NK : 273 E.H.		maxi temps sec :	74	m ³ /j	maxi temps de pluie :	138	m ³ /j				
réf. NK :	0,61	date :	01/2019	réf. AESN :	0,40	date :	01/2019	Production annuelle de boues :	0,7	tMS	7	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	36	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/01/2019	36	345			348	374	977	113	79,7	0,62	114	11,9
	A2+A5+A4	15/01/2019	36	8			10	5	40	6,2	3,8	0,65	6,85	6,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/02/2019	38	286			250	274	702	104		0,04	104	11
	A2+A5+A4	21/02/2019	40	4,8			6	3	25	2,2		1,5	3,67	3,64
Flux amont retenus en kg/j				13			13	14	36	4,1				0,43
Flux amont retenus en E.H.				140				227	237	273				253
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			8	4	32	4,1	3,8	1,1	5,2	4,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			97,3	98,8	96,1	96,2			95,2	56,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement				50				60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Misy-sur-Yonne / MISY - BARBEY

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037729301000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>Le débit amont inclut les volumes des retours y compris ceux issus des lits à macrophytes qui sont constitués des eaux de drainage des lits chargées en azote ammoniacal et en phosphore, et des eaux météoriques (une pluie de 10 mm génère un retour de 9 m³ d'eau via les lits). Les débits très élevés du mois d'août (jusqu'à 419 m³/j) ont été écartés car ils sont incohérents. A partir du mois de juillet les données sont des moyennes hebdomadaires suite à des problèmes de télétransmission. Comme en 2018, la variation des débits de temps sec et l'allure de la courbe des débits moyens mensuels semblent indiquer que les apports en eaux claires parasites sont toujours peu marqués. Le débit minimum de temps sec est en adéquation avec la consommation en eau potable. Bien que le débit nominal de la station d'épuration ne soit pas atteint, l'augmentation des débits par temps de pluie persiste ; elle témoigne de la collecte anormale d'eaux météoriques dont l'origine est à rechercher. Une première sectorisation peut être envisagée à partir de l'exploitation des données issues des postes de relevage situés sur le réseau de collecte ; des campagnes de contrôles de branchements sont ensuite à prévoir pour identifier les inversions de branchements, notamment sur les rues dépourvues de réseaux d'eaux pluviales le cas échéant.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Conformément à la réglementation, deux mesures d'autosurveillance ont été réalisées en 2019 les 11/04 et 07/08. Une panne des surpresseurs le 05/08 ayant entraîné une non-conformité de la mesure du 07/08 (paramètres azotés), une troisième mesure a été planifiée le 19/11. La qualité des rejets obtenue dans le cadre des 2 bilans d'autosurveillance respecte la réglementation en vigueur. La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution, est satisfaisante. Le ratio de production de 56 gMS/EH/j est en accord avec le ratio théorique attendu pour ce type de dispositif de 60 gMS/EH/j. Contrairement à l'année passée, cette production témoigne d'un bon fonctionnement du dispositif avec peu de pertes de boues dans les eaux traitées. L'installation d'un débitmètre sur la canalisation d'extraction des boues permettrait malgré tout de mieux estimer la production de boues. Les coefficients de charge polluants ont été actualisés à partir de la mesure du 07/08. Pour rappel ceux-ci intègrent les retours des lits à macrophytes. Lors de la réalisation du bilan d'autosurveillance du 19/11, il a été demandé que la vanne de restitution des eaux des lits à macrophytes soit fermée pour la durée de la mesure. On ne note cependant aucune modification des concentrations en entrée. Il est malgré tout souhaité que cette vanne de restitution soit fermée lors des mesures à venir afin de suivre l'évolution des différents paramètres dans le temps. Durant les mesures, l'exploitant se réfère au débit amont dont la mesure est la plus fiable malgré les retours qui sont inclus. En effet la chute liée au dénivelé entre le niveau du fil d'eau du clarificateur et le canal de comptage est importante et cela génère des remous sur le canal Venturi de rejet ne permettant pas de fiabiliser la mesure. Les boues produites sont stockées dans les lits à macrophytes. Un curage du lit n°3 a été réalisé en août. 9 tMS ont été épandues sur des terrains de Villeneuve-La-Guyard (89). Les analyses réglementaires relatives à la qualité des boues épandues n'ont pas été fournies au moment de la rédaction de ce bilan.</p>			
Mise en service	: 01/09/2007	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS						
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE						
Police de l'eau	: DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES						
Arrêté préfectoral eaux	: 2004/046/SNS						
Arrêté préfectoral boues	: 89-2013-000227(EPB 248)						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: L'Yonne du confluent de l'Armaneon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R70A)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Yonne						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1500 E.H	Débit de référence	: 300 m ³ /j				
	: 90 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,207 km				
Capacité hydraulique TS	: 300 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 300 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 3						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

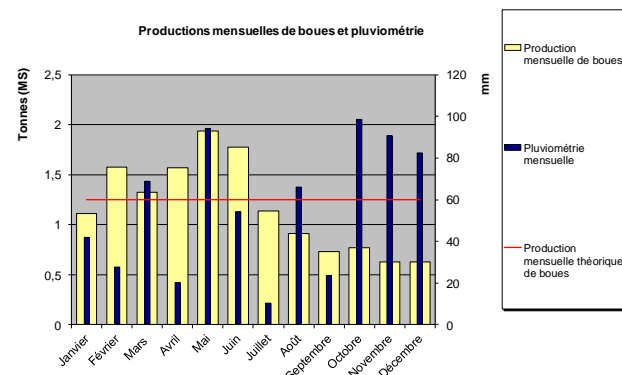
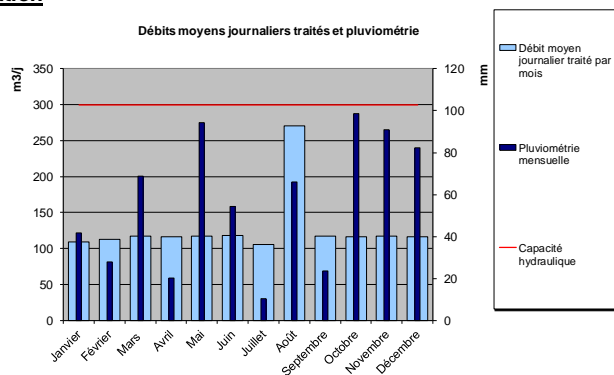
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Barbey, Misy-sur-Yonne													
Nombre de raccordables :	965	habitants	724	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	84	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	95	m ³ /j	moyen :	127,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	693 E.H.	maxi temps sec :	122	m ³ /j	maxi temps de pluie :	206	m ³ /j				
réf. NK :	0,46	date :	08/2019	réf. AESN :	0,47	date :	08/2019	Production annuelle de boues :	14,1	tMS	56	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	180	kwh/j	4,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/04/2019	104	468			294	140	1190	101	85	0,24	101	24,2
	A2+A5+A4	11/04/2019	98	8,4			11	3	47	3,8	0,78	4,35	8,07	11,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/08/2019	120	566			291	320	815	86,8	69,3	0,24	86,8	17,8
	A2+A5+A4	07/08/2019	120	23			18	7	76	17,4	14,5	0,24	17,6	21,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/11/2019		246			365	450	926	183			183	19
	A2+A5+A4	14/11/2019		4			9	3	30	2,3	0,26	8,85	11,2	10
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2019	134	684			402	280	1450	108	73,8	0,24	108	19,4
	A2+A5+A4	19/11/2019	134	3			7	3	28	3	0,39	12,7	15,5	9,16
Flux amont retenus en kg/j				68			35	38	98	10				2,1
Flux amont retenus en E.H.				754				640	652	693				1235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10			11	4	45	6,6	4	6,5	13,1	13
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			96,6	98,5	95,4	93,1			87,9	38,8
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	7,5			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l				35				25	125	7,5			15	
Normes de rejet annuelles en rendement				90				80	75					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Mitry-Mory / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037729401000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Les données relatives au volume assaini et au nombre d'usagers assainis issus du RAD 2018 n'étant pas cohérentes avec les mesures réalisées sur la station d'épuration, celles de 2014 ont été conservées. Malgré le type de réseau d'assainissement majoritairement séparatif (90% de son linéaire), les eaux pluviales sont collectées en quantité significative avec un facteur supérieur à 3 pour le volume maximum collecté. Mais, le débit amont ne dépasse que de manière exceptionnelle le débit nominal (10). Cette année, le volume déversé en tête de station d'épuration a nettement diminué (-67 %/2018) représentant 0.14 % du volume annuel traité sur la station. Les intrusions d'eaux claires parasites permanentes semblent négligeables. Des baisses ponctuelles de débit sont constatées le week-end et liées à la réduction de l'activité de l'entreprise AGRANA.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux traitées, en principe excellente, s'est dégradée au premier trimestre 2019 pour les matières azotées (3 non conformités), phénomène lié à la casse d'un des ponts brosse ne permettant plus une aération satisfaisante des boues. Par contre, le traitement du phosphore est redevenu correct avec une utilisation modérée de réactifs (traitement biologique suffisant, les effluents étant peu chargés en phosphore). En moyenne annuelle, la qualité des eaux rejetées par la station d'épuration répond aux objectifs réglementaires. Comme chaque année, du fait de la collecte d'effluents industriels, il est observé un déséquilibre nutritionnel de la charge polluante à traiter qui présente une forte proportion de charge carbonée par rapport à la charge azotée et dans une moindre mesure phosphorée. La part de pollution d'origine industrielle représenterait 72 % du total traité dont la majorité issue de l'entreprise AGRANA (IAA). La part industrielle en augmentation constante s'est traduite, en 2019, par une progression de la charge polluante en DBO5 de 22 % portant le coefficient de charge à 70 %.</p> <p>Cela a eu pour conséquence une augmentation de la production de boues de 38 %, la bonne gestion de l'atelier de traitement ayant permis d'éviter l'intervention d'une unité mobile. Le ratio de production de boues ramenée à l'équivalent-habitant, est faible (45 g/EH/j pour un objectif de 60 g/EH/j et peut s'expliquer par la nature des effluents qui présentent une bonne biodégradabilité. Les productions de boues calculées de différentes façons sont désormais cohérentes. Hormis la siccité (mauvaise déshydratabilité), les boues sont de très bonne qualité. Les mesures débitométriques se sont à nouveau dégradées sur plusieurs mois (juin/juillet/septembre/octobre) avec des écarts entre les débits amont et aval dépassant les 10 %.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La démarche pour le suivi des micropolluants (RSDE) a été engagée seulement en octobre 2019 et se finalisera donc en août 2020, la prestation étant réalisée par Véolia-eau.</p> <p>Le projet de modernisation de la station d'épuration est en cours, la maîtrise d'œuvre étant assurée par le bureau d'études GLS (Stade PRO). Les travaux sont prévus pour le second semestre 2020 (prétraitements et filière de traitement des boues). Les travaux d'installation des équipements pour le suivi des déversoirs d'orage présents sur le réseau d'assainissement sont prévus pour 2020, les études préalables ayant été finalisées en 2019 (prestation Véolia).</p> <p>La vidange et le nettoyage du bassin d'anoxie est prévue au premier semestre 2020 afin de remettre en fonctionnement l'agitateur qui est hors service (accumulation de filasse).</p>			
Mise en service	: 01/01/1985	Technicien SATESE	:				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE						
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE MARNE NORD						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: 2013/DDT/SEPR/286						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: La Réneuse(R152-F6614000)						
Ru (ou autre)	: Cerceaux						
Rivière 1	: Réneuse						
Rivière 2	: Beuvronne						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 24000	E.H	Débit de référence	: 3000 m ³ /j			
	: 1440	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 28,032 km			
Capacité hydraulique TS	: 3000	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 90%			
Capacité hydraulique TP	: 3000	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 10%			
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: CENTRIFUGEUSE						
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 52						
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

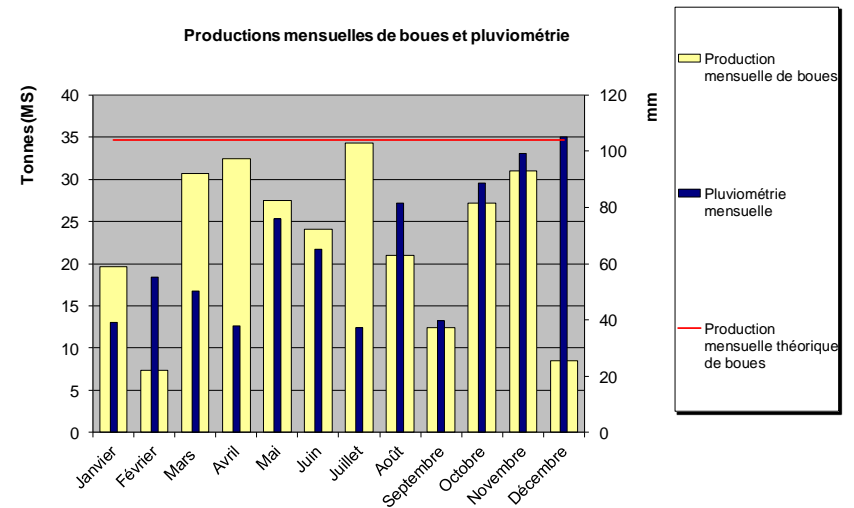
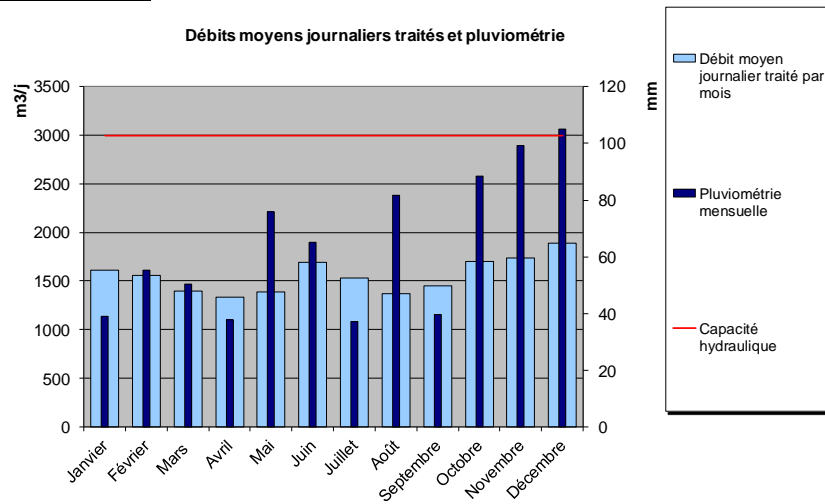
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Mitry-Mory													
Nombre de raccordables :	6276	habitants	4707	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	1331	m ³ /j	réf. :	2014	mini temps sec :	1174	m ³ /j	moyen :	1553,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	16767 E.H.	maxi temps sec :	1425	m ³ /j	maxi temps de pluie :	4172	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,7	date :	12/2019	réf. AESN :	0,42	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	276,1	tMS	45	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	1792,8	kwh/j	1,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2019		250			815	1061	1954	57			57	7,3
	A2+A5+A4	16/05/2019		4			7	3	23	1,3	0	0,6	1,9	0,39
Flux amont retenus en kg/j				701			837	1006	2173	114				16
Flux amont retenus en E.H.				7789				16767	14487	7600				9706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6			7	4	27	6,9	5,4	1,2	8	1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,4			98,6	99,3	97,9	90,5			88,9	88,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90				15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90				15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					95			90	85				80	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Moisenay / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037729501000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>La capacité hydraulique (190 m³/j) de la station d'épuration a été dépassée 178 jours en raison d'une collecte par le réseau d'assainissement séparatif d'une quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM). Entre mai et juillet et en fin d'année, la majorité des débits sont supérieurs à cette capacité ; cela suppose que la régulation mise en place sur ce dispositif semble être insuffisante (non-fonctionnement simultané des 2 postes, PR10 sans trop-plein prioritaire sur PR9 et ouverture de la vanne du PR9 au maximum 15 min). Les débits peuvent rester importants après les précipitations signifiant que la collecte des eaux de ressuyage est significative. Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) n'est pas négligeable comme le montre le débit maximum de temps sec de 184 m³/j. Le débit moyen de 198 m³/j signifie que ce dispositif est hydrauliquement sollicité bien que le débit admis soit régulé (104% de la capacité hydraulique). Un total de 22 jours de déversements a été comptabilisé, équivalant à 1 653 m³ au niveau du PR9.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif lors de la visite SATESE et des deux mesures d'autosurveillance. Les coefficients de la charge polluante n'ont pas été réactualisés à partir des deux mesures d'autosurveillance ; les valeurs de 2018 ont été reconduites. La charge polluante moyenne des mesures 2019 en DBO5 de 887 E.H. est inférieure à la charge polluante théorique de 988 E.H. correspondant aux 1 317 habitants raccordables et celle en NK de 1 240 E.H. supérieure à celle-ci. La production de boues annuelle (boues évacuées sans la chaux) de 7,6 t MS, représentant un ratio de 21 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 60 g, est comme en 2018 très insuffisante ; cela à cause des pertes de boues se produisant en raison des à-coups hydrauliques. Les indicateurs mensuels de fonctionnement montrent une concentration dans le bassin d'aération variant entre 4,9 et 6,1 g/l ; les extractions doivent être plus importantes pour se stabiliser autour de 4 g/l. La synthèse de la qualité des boues produites par les 8 stations d'épuration du même secteur (Ex-CCVC) traduit de manière globale leur qualité normale. Depuis la mise en place de l'aspersion du Clifford avec l'eau traitée, la formation de flottants est maîtrisée (arrêt des transferts vers le bassin d'aération).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Dans le programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), il est prévu de réhabiliter une partie du réseau d'eaux pluviales et de créer des puits d'infiltration au niveau des grilles et des avaloirs qui sont raccordés au réseau d'eaux usées. La réalisation de ces travaux permettrait de limiter l'apport d'ECM à la station d'épuration. Un réaménagement des ouvrages de prétraitement est souhaitable sur ce dispositif (a minima l'installation d'un dégrilleur automatique). Une inspection régulière des deux siphons situés sous l'Ancoeur est réalisée afin de juger de leur état d'encrassement. Au niveau du PR 13, des travaux d'aménagement pour dévier les eaux ruisselant dans le chemin et ainsi éviter les inondations et l'encrassement prématuré de celui-ci ont été proposés à la Communauté de Communes. Au niveau du PR19, une déformation du génie civil est en train de se créer (racines de l'arbre du voisin). La déformation ne concerne que la partie supérieure du poste au niveau des parpaings.</p>
Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : SIGOURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 446 - Art 41, N° M: 1995/165	
Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 190 m ³ /j	
: 72 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,751 km	
Capacité hydraulique TS : 190 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 190 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE MOBILE + CHAULAGE + SILO SOUPLE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

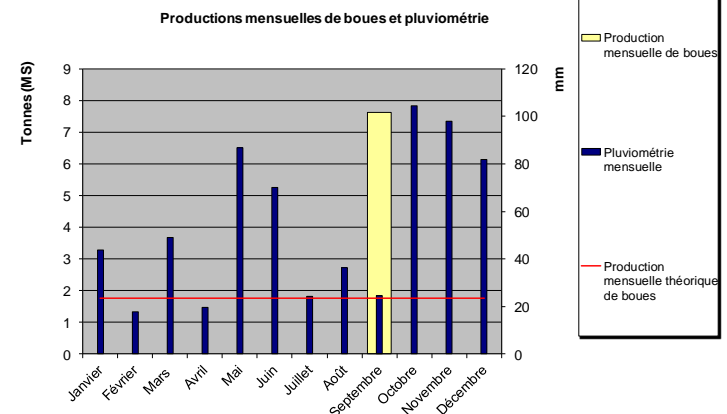
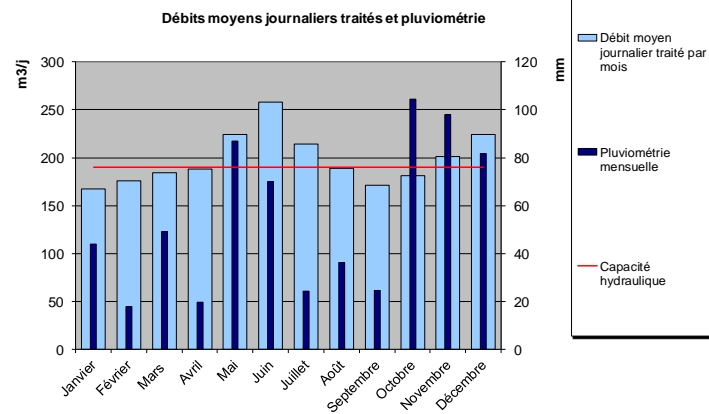
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Moisenay													
Nombre de raccordables :	1317	habitants	988	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	136	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	144	m ³ /j	moyen :	198,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	982 E.H.	maxi temps sec :	184	m ³ /j	maxi temps de pluie :	539	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,82	date :	12/2017	réf. AESN :	0,59	date :	12/2017	Production annuelle de boues :	7,6	tMS	21	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	97,1	kwh/j	1,7	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/02/2019	165	336			313	350	866	114	78,2	1,06	115	13
	A2+A5+A4	19/02/2019	165	10			10	5	42	6,3	3,01	7,24	13,4	4,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/03/2019		256			260	300	698	134			134	12
	A2+A5+A4	28/03/2019		24			17	9	49	7,8	4,5	0,96	8,76	4,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/09/2019	168	247			279	290	816	110	88,2	0,63	111	11
	A2+A5+A4	16/09/2019	168	10			9	5	37	4,9	2,91	2,4	7,26	6,8
Flux amont retenus en kg/j				46			51	59	138	17				1,8
Flux amont retenus en E.H.				509				982	917	1147				1076
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15			12	6	43	6,3	3,5	3,5	9,8	5,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,5			95,6	97,9	94,5	94,7			91,7	54
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Moncourt-Fromonville / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037730201000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte Bien qu'il n'y ait pas eu de crue en 2019, le volume moyen traité sur la station d'épuration est similaire à 2018. Ce phénomène s'explique par une dégradation de la collecte en temps sec (nappe basse) (septembre) avec une quantité d'eaux claires parasites estimée à 150 m³/j. L'origine de ce nouveau phénomène n'a pas été identifiée. Par contre, le nombre de dépassements du débit nominal a été significativement réduit pour se limiter à 4. En période de nappe haute par temps sec, le débit moyen de 403 m³/j est élevé et montre un volume d'infiltration significatif qui est similaire au volume d'eau vendu et taxé en assainissement (environ 200 m³/j). Des campagnes régulières de vérification de raccordement sont organisées mais le suivi de la mise en conformité reste une action complexe. Le point A2 (DO STEP) opérationnel a peu déversé, le volume totalisé étant de 560 m³ et représentant 0.4 % du débit entrant. Trois déversements sur six se sont déroulés en temps sec et s'expliquent par des défauts d'alimentation en électricité de la station.</p> <p>Station d'épuration La station d'épuration présente des performances satisfaisantes au regard des résultats de l'autosurveillance. Toutefois, la production de boue est anormalement faible (moins 47 % par rapport à l'objectif théorique) et suppose des départs de boues ou une sous-estimation de la production de boues (mauvaise représentativité des analyses de boues réalisées lors de l'épandage, la concentration obtenue étant faible). Pour lever cette incertitude, le SATESE réalisera une expertise de la filière de traitement des boues en 2020. La charge polluante mesurée sur les 12 mois est globalement en adéquation avec celle théoriquement attendue (nombre de raccordables). Les flux de pollution très importants mesurés en août résultent d'un autocurage du réseau de collecte suite à une pluie de 45 mm. Le volume de stockage du silo étant insuffisant pour une année, il a été procédé sur le premier semestre, à des vidanges d'une partie du volume (9.9% envoyé vers la station d'épuration de Bourron-Marlotte) pour permettre d'attendre le mois d'août, période favorable à l'épandage. La mise en place d'une table d'épandage permettrait de concentrer les boues à 50 g/l contre 18 g/l aujourd'hui, augmentant ainsi la capacité de stockage à plus de 12 mois. La qualité des boues évacuées est satisfaisante, et le suivi qualitatif est conforme et renforcé. Les écarts débitométriques entre l'amont et l'aval sont majoritairement supérieurs à 10 %. En 2020, le délégataire retiendra comme débit référence le point de mesure aval. Une réflexion doit être menée sur la fiabilisation de la chaîne d'autosurveillance dans le cadre du SDA et ceci en concertation avec l'AESN et la DDT.</p> <p>Travaux et études Après un arrêt d'une année du SDA (situation défavorable pour le passage ITV), il a été relancé en février 2020 avec un objectif de finalisation pour octobre 2020. Les travaux de réhabilitation du réseau par chemisage continu se sont terminés en décembre 2019, quelques regards restant à étanchéifier (société SADE). Il sera nécessaire de prévoir l'installation d'une cuve de chlorure ferrique pour le traitement physico-chimique du Phosphore, la station ayant été classée comme prioritaire en termes de protection du milieu récepteur (Clairette) et ceci dans le cadre du SDASS EU 2. Cela se traduira par une augmentation de la production de boues d'environ 15 %. Par ailleurs, des travaux d'optimisation notamment de la filière boues seront à étudier. Via ID77, le SATESE proposera à la commune son appui dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 pour lancer une mission de maîtrise d'œuvre sur ces sujets.</p>
Mise en service : 01/01/1988 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : MONCOURT FROMONVILLE	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 04/DAI/2E/013	
Arrêté préfectoral boues : D01/005/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Clairette(RUISSEAU)(R88A-F4379001)	
Ru (ou autre) : Clairette	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 750 m ³ /j	
: 180 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 11,286 km	
Capacité hydraulique TS : 750 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 750 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (9,9%) VALORISATION AGRICOLE (90,1%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

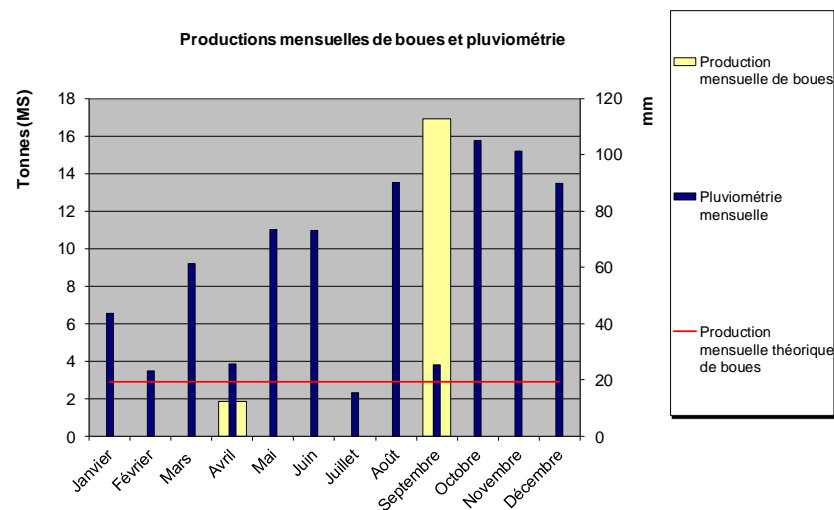
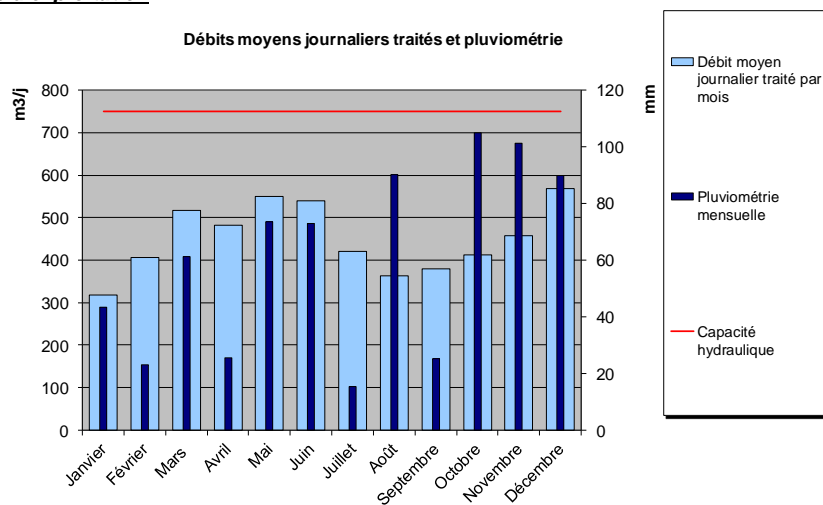
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Moncourt-Fromonville													
Nombre de raccordables :	1848	habitants	1386	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	202	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	379	m ³ /j	moyen :	451,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1600	E.H.	maxi temps sec :	403	m ³ /j	maxi temps de pluie :	757	m ³ /j			
réf. NK :	0,53	date :	12/2019	réf. AESN :	0,54	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	18,8	tMS	32	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	226,9	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2019		426			152	130	498	63			63	5,7
	A2+A5+A4	10/12/2019		5			8	3	25	4,1	3	1,4	5,5	2,7
Flux amont retenus en kg/j				163			75	79	218	24				2,8
Flux amont retenus en E.H.				1811				1317	1453	1600				1647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			5	3	20	3,4	2,3	2,4	5,8	3,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,5			95,5	97,2	94,1	94,1			90	52
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Mons-en-Montois / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037729801000	Ingénieur SATESE	: Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Le débit d'entrée est évalué à partir de la relève hebdomadaire du temps de fonctionnement des pompes de relèvement.</p> <p>Le volume d'eaux claires parasites permanentes est estimé à environ 14 m³/j.</p> <p>Bien que le réseau soit strictement séparatif, les débits mesurés en entrée sont impactés par des eaux claires météoriques, avec un maximum de 129 m³/j atteint en février. La surface active a été estimée lors du Schéma Directeur d'Assainissement à 4000 m², dont 1800 m² ont été identifiés (18 habitations). La commune a réalisé le tour de ces habitations en 2019, afin qu'ils se mettent en conformité.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Lors de la mesure d'autosurveillance réglementaire (bilan 24h), réalisée en octobre, le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral était respecté. Lors des 2 visites SATESE (prélèvements ponctuels), des dépassements sur les paramètres MES et DCO ont été observés.</p> <p>La mesure d'autosurveillance a été utilisée pour actualiser le coefficient de charge en pollution (295 EH en NTK), soit un coefficient de charge polluante de 59%.</p> <p>Le dernier curage des lagunes a eu lieu en 2003. La Mission de Valorisation Agricole des Boues du SATESE est intervenue en septembre 2016 et a mis en évidence les taux de remplissage suivants : < 46% (lagune d'aération), 63% (lagune de décantation n°1) et 36% (lagune de décantation n°2). Le prélèvement représentatif de boues des 2 lagunes de décantation respectait les seuils de qualité sur les éléments traces métalliques et les composés traces organiques.</p> <p>Une étude bathymétrique, avec prélèvements, est prévue en 2020, dans le cadre du projet de reconstruction de la station d'épuration, afin d'évaluer les quantités et la destination des boues à évacuer.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le projet de reconstruction de la station d'épuration est en cours. Le bureau d'études SCE a démarré sa mission de Maîtrise d'Œuvre en décembre 2019, avec l'appui de l'assistant à maîtrise d'ouvrage Cabinet Merlin.</p> <p>Les travaux prévus sont la reconstruction de la station d'épuration, remplacée par un dispositif de type filtre planté de roseaux (500 EH, 125 m³/j), et également le remplacement d'un tronçon de 33 ml (à proximité de la station d'épuration).</p> <p>Des études complémentaires vont être lancées au 1er semestre 2020 : étude bathymétrique, coordinateur SPS, diagnostic amiante, plomb et HAP.</p>			
Mise en service	: 01/01/1987	Technicien SATESE	: Laurent CROS				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE				
Maître d'ouvrage	: MONS EN MONTOIS						
Exploitant	: MONS EN MONTOIS						
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F 241 - N° M:1986/004						
Arrêté préfectoral boues	: D03/026/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Ru d'Albert(R41-F2414000)						
Ru (ou autre)	: Fossé						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Auxence						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 500 E.H	Débit de référence	: 75 m ³ /j				
	: 30 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,7 km				
Capacité hydraulique TS	: 75 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 75 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: LAGUNAGE AÉRÉ						
File boues	: BASSIN						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

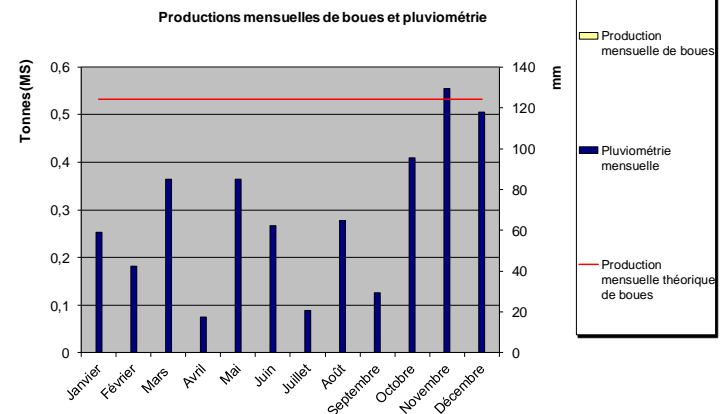
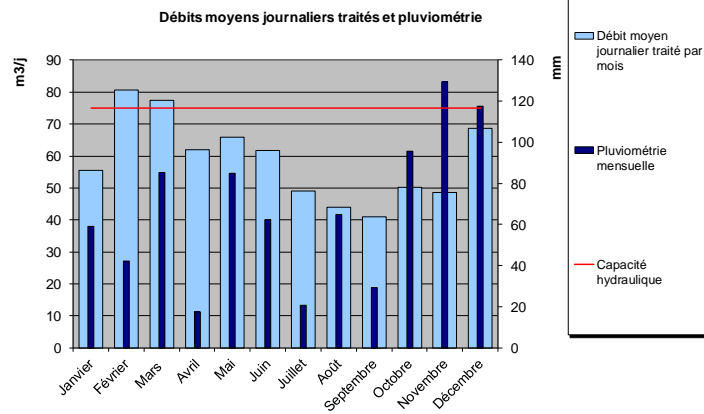
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Mons-en-Montois													
Nombre de raccordables :	450	habitants	338	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	48	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	40	m ³ /j	moyen :	58,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	295 E.H.	maxi temps sec :	54	m ³ /j	maxi temps de pluie :	129	m ³ /j			
réf. NK :	0,59	date :	10/2019	réf. AESN :	0,35	date :	10/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	75,3	kwh/j	8,9	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2019		264			253	290	683	86			86	8,8
	A2+A5+A4	24/04/2019		144	36	178	101	65	275	70	51	0,62	70,6	8,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/06/2019		132			212	270	518	83			83	7,2
	A2+A5+A4	20/06/2019		153	11	90	95	31	317	75	54	0,65	75,6	12
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	29/10/2019	41	340			252	240	778	108	74,3	0,23	108	8,8
	A2+A5+A4	29/10/2019	28	54	7	97	46	28	174	70,3	62,3	0,42	70,7	8,8
Flux amont retenus en kg/j				14			10	9,8	32	4,4				0,36
Flux amont retenus en E.H.				155				164	213	295				212
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				117	18	122	81	41	255	71,8	55,8	0,6	72,3	9,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				44,9			67,6	86	61,1	27,9			27,4	12,1
Normes de rejet journalières en mg/l					120	40	120							
Normes de rejet annuelles en mg/l					120	40	120							
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Montereau-Fault-Yonne / CONFLUENT

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037730502000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>Au vu des variations de débit, le comportement des réseaux de collecte est correct. En effet, le dispositif dispose d'une marge en termes de capacité hydraulique, le débit moyen ne représentant que 27% de la capacité hydraulique et le débit maximum de temps de pluie 85%.</p> <p>Globalement sur l'année, les by-pass en tête de station au niveau du bassin d'orage Baignade (point A2) sont intervenus au cours de 18 jours et ont représenté 954 m³ soit 0,2% des volumes réceptionnés à la station. A noter que les by-pass sont principalement intervenus en janvier suite à la période de pluie et de crue et lors d'un évènement spécifique lié à une intervention sur le piège à cailloux ayant entraîné le by-pass de 600 m³.</p> <p>Les principaux déversements sur les réseaux de collecte sont intervenus sur le système de collecte de Saint-Germain-Laval au poste de relevage du lotissement St Pierre (point R1) avec 11,9h de déversement en 13 jours dont 12 par temps de pluie et sur le système de Montereau-Fault-Yonne au poste de relevage Courbeton (point A1) avec 11,3h de déversement en 8 jours dont 6 par temps de pluie. Ce dernier poste va être équipé de la télésurveillance intégrant un système de mesure de débit afin de répondre aux exigences réglementaires car les by-pass étaient précédemment récurrents. Rappelons que le diagnostic permanent des réseaux de collecte devra être opérationnel au plus tard le 1er janvier 2021 (le guide de l'ASTEE a été publié en 2020 et sera la référence).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les apports extérieurs admis sur les ouvrages sont en augmentation avec 393 m³ de matières de vidange et 374 m³ de matières de curage des réseaux. La charge polluante déterminée dans le cadre des bilans d'autosurveillance pour le paramètre NK, est en cohérence avec la charge polluante attendue basée sur le nombre de raccordables qui est l'élément le plus représentatif. La station d'épuration est sous chargée en pollution (environ 34% en moyenne).</p> <p>L'ensemble des résultats obtenus dans le cadre des bilans d'autosurveillance respecte largement les prescriptions réglementaires (concentrations ou rendements).</p> <p>La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution représente un ratio de 64 g MS/EH/j pour une valeur théorique de 66 g/EH/j). Celle-ci traduit le bon fonctionnement du système d'assainissement tout au long de l'année.</p> <p>Les boues : la quantité de boue produite (159,8 tMS) est en parfaite adéquation avec la quantité de boue évacuée (164,3 tMS), l'écart étant de 3% (seuil de tolérance de 15%).</p> <p>26% de boues ont été envoyés par la SAUR en installation de stockage de déchets non dangereux suite à une pollution des boues par du chrome. Celle-ci est liée aux rejets de la tannerie de Montereau qui refaisait sa station d'épuration et avait loué une unité mobile de déshydratation des boues qui n'a pas pu fonctionner correctement. Le chrome avait été identifié comme substance significative lors de la 1^{ère} campagne RSDE. La 2^{ème} campagne RSDE de 2018 n'a pas mis en évidence le chrome mais a identifié les 7 substances significatives suivantes :DEHP, PFOS, Dichlorométhane, mercure, zinc, cyperméthrine, diflufénicanil. Un suivi précis de ce paramètre est néanmoins requis (bruit de fond significatif dans les boues y compris en 2020) avec une sensibilisation de la tannerie pour réduire encore les flux rejetés par son process. La CCPM a lancé une étude diagnostic amont (confiée à IRH) des substances RSDE pour identifier les sources d'apports potentielles et définir un plan d'actions de réduction à la source. Les conclusions et propositions seront connues au 2^{ème} semestre 2020</p> <p>Le scénario SANDRE station a fait l'objet d'une pré-validation et le scénario SANDRE réseau a été élaboré.</p>
Mise en service : 19/04/2011 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)	
Arrêté préfectoral eaux : 08/DAIDD/E/057	
Arrêté préfectoral boues : D05/008/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)(R38)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 20000 E.H Débit de référence : 5900 m ³ /j	
: 1200 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 80,241 km	
Capacité hydraulique TS : 3000 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 49%	
Capacité hydraulique TP : 5900 m ³ /j (pluie) Unitaire : 51%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (74%) CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (26%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Non validé	

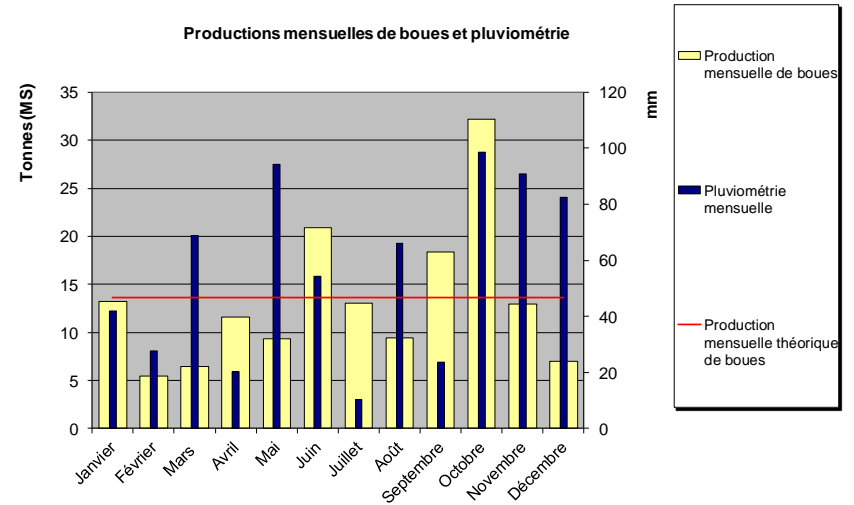
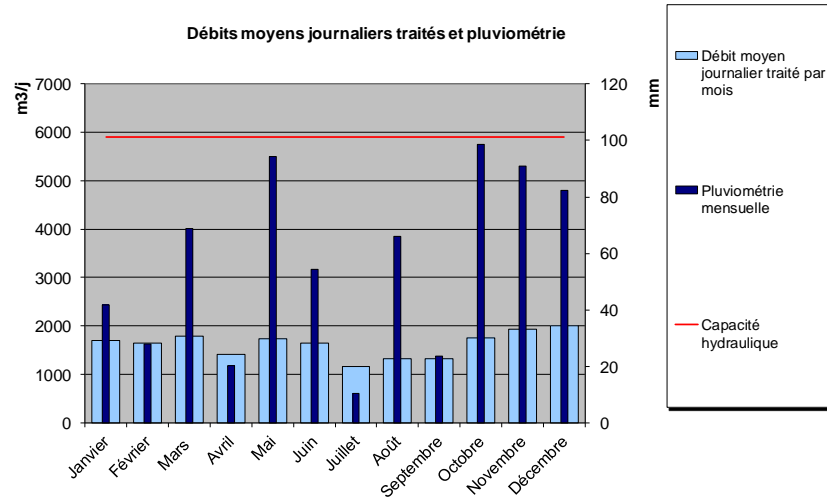
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :		Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Laval-en-Brie, Courcelles-en-Bassée											
Nombre de raccordables :	9843	habitants	7382	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	1189	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	1186	m ³ /j	moyen :	1617,1 m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	6880 E.H.	maxi temps sec :	1438	m ³ /j	maxi temps de pluie :			4997 m ³ /j	
réf. NK :	0,34	date :	12/2019	réf. AESN :	0,26	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		159,8	tMS	64	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1806	kwh/j	5,7	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :		Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				428			308	322	897	103				10
Flux amont retenus en E.H.				4756				5358	5978	6880				6000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5			6	2	25	2,4	1,5	1,5	3,3	0,2
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,6			96,2	98,6	94,1	95,6			93,9	95,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			10	1,3
Normes de rejet annuelles en rendement					93			92	87	85			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Montereau-sur-le-Jard / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037730601000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte L'analyse des données débitométriques montre l'absence d'infiltration d'eaux claires parasites permanentes. Par contre, il est relevé une forte variabilité des débits relevés vers le bassin d'orage montrant l'impact des épisodes pluvieux ; le réseau étant en partie unitaire. Le débit d'alimentation de la file " eau " est bien maîtrisé : absence de dépassement du débit nominal temps de pluie de la file biologique (débit maximal de 240 m³/j mesuré au point A4). Les débits figurant au verso représentent les volumes relevés vers le bassin tampon qui correspondent au volume traité en l'absence de by-pass au niveau du bassin tampon (à confirmer). La mesure de la surverse du déversoir d'orage situé en amont de la station d'épuration est en principe fonctionnelle depuis juin 2017. Toutefois, des réserves sont toujours émises sur la fiabilité des résultats puisque les volumes by-passés sont très importants : 22 890 m³ (baisse par rapport à 2018), volume représentant 82 % du volume traité sur la file biologique (A4). De plus, les débits by-passés ne sont pas toujours corrélés à des épisodes pluvieux. Il a été proposé d'intégrer l'expertise des points de mesure A2 et A5 dans le SDA. Règlementairement, le point A5 de by-pass interne sur la station d'épuration reste à équiper pour mesurer directement les débits déversés. Dans l'attente, il est a minima nécessaire d'estimer les volumes by-passés en A5 lors des mesures d'autosurveillance par différence entre les points A3 et A4 et en tenant compte de l'évolution du niveau d'eau dans l'ouvrage tampon durant les 24 h de mesure.</p> <p>Station d'épuration Les bilans réalisés par l'exploitant et le SATESE montrent une qualité satisfaisante des eaux traitées et répondant aux objectifs fixés par le constructeur. Depuis sa mise en eau, la production de boues reste toujours faible au regard de la population raccordable (déficit de 55 %) et indique des défauts de collecte significatifs anormaux pour cette station très récente. L'exploitant n'ayant relevé aucun déversement au point A5 via le suivi des hauteurs d'eau dans le bassin tampon, cela indiquerait que l'écart entre le volume relevé et le débit de sortie aurait pour origine un manque de fiabilité des mesures de débit (AM ou AV). Les effluents du point A5 sont de qualité différente de l'amont (plus diluées) dans la mesure où le bassin tampon reçoit en outre les premières eaux traitées riches en MES (sécurité sur la vidange avant rejet au milieu naturel). Les boues liquides sont retraitées sur la station de Dammarie-les-Lys pour être ensuite incinérées. La consommation d'énergie est élevée et s'explique principalement par le faible taux de charge polluante et un procédé d'épuration énergivore (facteur deux à trois).</p> <p>Etudes et travaux Pour 2020, il est prévu de raccorder de manière provisoire la ZAC du Tertre de 40 ha en cours de construction. L'injection se fera entre le point A2 et A3 et représentera une charge polluante maximale de 200 EH compatible avec le coefficient de charge en pollution actuel. A moyen terme, la ZAC sera équipée d'une station d'épuration des 1400 EH (boues activées en aération prolongée) sous maîtrise d'ouvrage de la SPL, la rétrocession dans le domaine public étant envisagée plus tard. Le dossier loi sur l'eau est en cours d'élaboration (SAFEGE).</p>
Mise en service : 18/05/2015 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CAMVS	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : OTV (MSE)	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 446 N° MISE 2012/114	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Rubelles(RUISSEAU)(R91-F4469000)	
Ru (ou autre) : Rubelles	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 800 E.H Débit de référence : 346 m ³ /j	
: 48 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,063 km	
Capacité hydraulique TS : 111 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 63%	
Capacité hydraulique TP : 346 m ³ /j (pluie) Unitaire : 37%	
File eau : SBR (Procédé ORGANICA®)	
File boues : EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

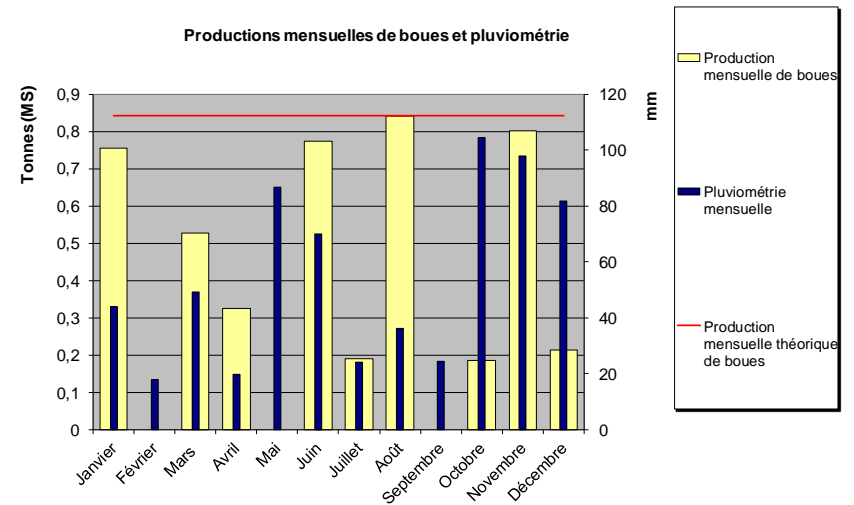
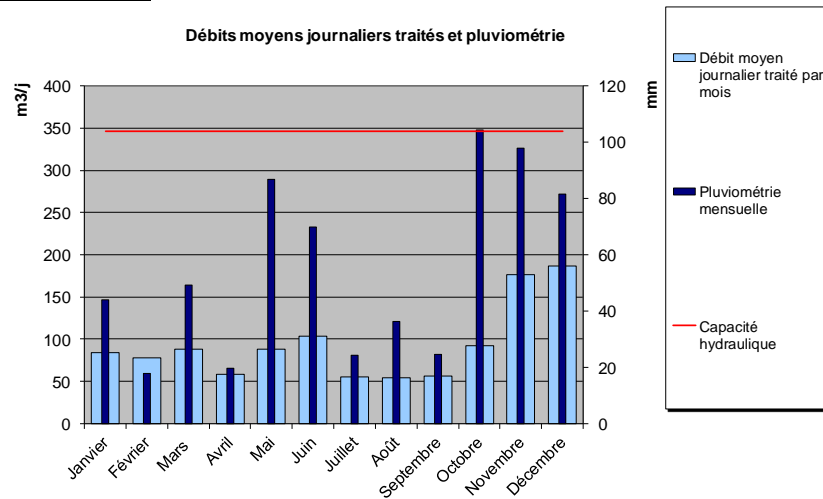
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Montereau-sur-le-Jard													
Nombre de raccordables :	466	habitants	350	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	69	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	53	m ³ /j	moyen :	93,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : SATESE		Charge NK : 407 E.H.		maxi temps sec :	64	m ³ /j	maxi temps de pluie :	618	m ³ /j				
réf. NK :	0,51	date :	02/2019	réf. AESN :	0,31	date :	02/2019	Production annuelle de boues :	4,6	tMS	31	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	197,2	kwh/j	14,5	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/02/2019	62	194			349	229	623	99			99	9
	A2+A5+A4	12/02/2019	62	15			13	5	33	4,2	2,3	2,5	6,7	0,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/11/2019	145	172			70	82	185	38	29,1	0,69	38,7	3,8
	A2+A5+A4	05/11/2019	146	12			8	4	33	9,1	7,52	5,14	14,2	0,61
Flux amont retenus en kg/j				12			22	14	38	6,1				0,56
Flux amont retenus en E.H.				133				235	257	407				329
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13			10	4	33	7,6	6	4,4	11,9	0,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,6			92,3	96,5	88,4	85,8			78,2	89,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	85	80			80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Monthyon / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037730901000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement est majoritairement unitaire (65% du linéaire), d'où la collecte importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM). Ce réseau collecte d'autre part une quantité élevée d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP). Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), finalisé en 1994 et dont le programme de travaux est non réellement engagé à ce jour, prévoyait la réhabilitation du réseau unitaire au niveau des principaux désordres recensés et une mise en séparatif progressive. Ces travaux restent prioritaires pour limiter les rejets directs d'eaux usées non traitées au milieu naturel. Par temps de pluie, le débit traité peut être très élevé, 1 367 m³/j le 02/02/2019 pour 21 mm de pluies sur 2 jours. Le débit moyen de 335 m³/j correspond à une charge hydraulique de 28% ; ce qui laisse une marge hydraulique confortable. L'exploitant n'a communiqué aucune donnée de by-pass en tête de la station d'épuration pour 2019 (malgré un équipement du déversoir d'orage en cours d'année).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Au regard des résultats des mesures d'autosurveillance réalisées par l'exploitant, les performances épuratoires de ce dispositif sont globalement satisfaisantes (qualité de l'eau traitée et rendements épuratoires) ; une seule non-conformité en MES sur la mesure de juillet. Sur la visite SATESE d'avril, la norme de rejet en azote réduit (NK) n'est pas respectée (correspond à un bilan d'autosurveillance non complet au niveau des paramètres). Les exigences réglementaires sont respectées pour le paramètre phosphore total (Pt) en concentration moyenne annuelle (installation d'un traitement complémentaire du phosphore par voie physico-chimique en cours d'année). Cette exigence était ciblée dans le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°1 (SDASS EU1). La production annuelle de boues, exprimée par la quantité des boues extraites (19,5 t MS), donne un ratio insuffisant de 48 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 60 g (sans traitement spécifique du phosphore) et de 69 g (avec traitement complémentaire du phosphore par voie physico-chimique). Le bilan agronomique 2019 n'a pas été transmis pour apporter les données suivantes : quantité de boues épanchées, siccité=>appréciation du fonctionnement de la table d'égouttage et qualité des boues. La charge polluante moyenne mesurée par l'autosurveillance en 2019, exprimée en NK, donne 1 120 E.H (dispositif peu chargé en pollution : 37%). Cette valeur est cohérente par rapport aux 1 561 habitants raccordables représentant une charge polluante théorique de 1 171 E.H.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les travaux d'installation d'un traitement complémentaire du phosphore et d'équipement d'une mesure du débit déversé en tête de la station d'épuration ont été réalisés en 2019 (informations absentes du rapport annuel de l'exploitant). L'arrêté préfectoral complémentaire de mars 2013 demande l'élaboration d'un programme de travaux pour l'amélioration de la collecte des eaux usées et la limitation des volumes d'eaux claires et fixait son échéance au 1^{er} mars 2014 (échéance largement dépassée). Ce programme de travaux doit découler de l'actualisation du SDA de la commune datant de 1994.</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement est exercée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, avec dissolution du syndicat. Un SDA intercommunal est prévu en lien avec l'étude de gouvernance pour l'eau potable et l'assainissement.</p>			
Mise en service	: 01/01/1999	Technicien SATESE	:				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: SIA DES MONTS DE LA GOELE						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: 2013/DDT/SEPR/N°096						
Arrêté préfectoral boues	: D03/031/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Rutel(RIVIERE)(R147-F6431000)						
Ru (ou autre)	: Viry						
Rivière 1	: Rutel						
Rivière 2	:						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 3000 E.H	Débit de référence	: 1200 m ³ /j				
	: 180 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 9,09 km				
Capacité hydraulique TS	: 600 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 35%				
Capacité hydraulique TP	: 1200 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 65%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12						
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

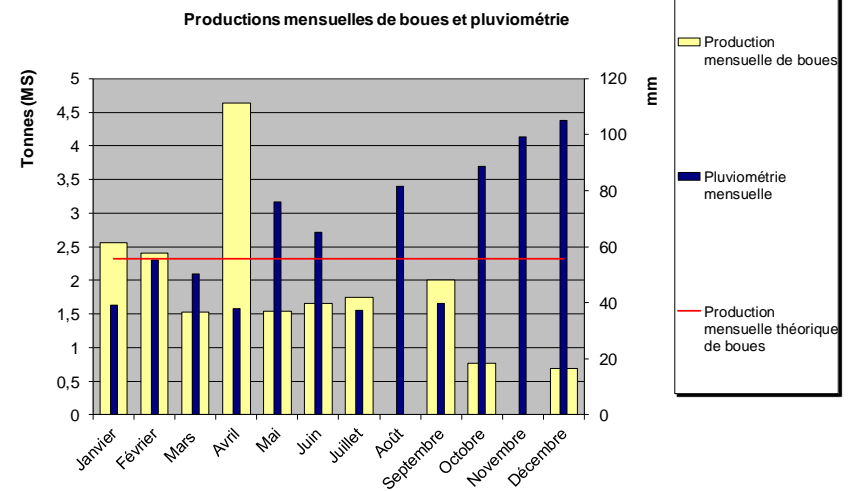
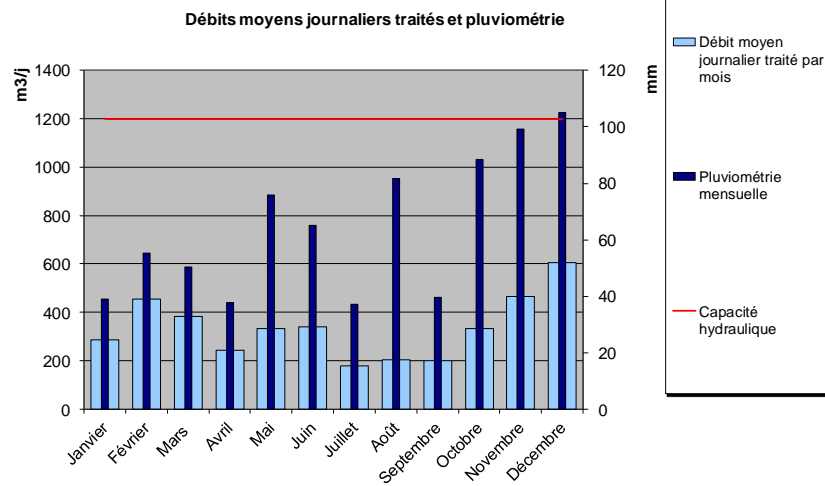
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Monthyon													
Nombre de raccordables :	1561	habitants	1171	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	172	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	117	m ³ /j	moyen :	335,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1120	E.H.	maxi temps sec :	335	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1367	m ³ /j			
réf. NK :	0,37	date :	12/2019	réf. AESN :	0,25	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	19,5	tMS	48	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	418	kwh/j	11,1	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Physico-chimique	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/04/2019		338			256	290	701	82			82	7,6
	A2+A5+A4	15/04/2019	228	16			16	9	48	22	18	0,74	22,7	2,7
Flux amont retenus en kg/j				68			36	39	103	17				1,7
Flux amont retenus en E.H.				758				647	689	1120				1000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				10			6	3	22	3,1	1,3	4,2	7,2	2
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,4			94,5	96,9	92,5	90,8			80,8	63,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			20	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			20	2
Normes de rejet annuelles en rendement					93			92	88	85			70	70

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Montigny-Lencoup / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037731101000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>La station d'épuration est connue pour être très régulièrement en surcharge hydraulique en lien avec des apports importants d'eaux claires parasites permanentes (notamment de la rue de Gurcy) et des eaux claires météoriques en lien avec la nature unitaire de 49% du réseau de collecte.</p> <p>Les données hydrauliques 2019 montrent des incohérences : des dépassements fréquents (124 jours) de la régulation (210 m³/j en principe), des fortes augmentations de débit par temps-sec, des baisses importantes par temps de pluie et en période de nappe haute, etc. Des défauts de rapatriement des données ont lieu en mars et en décembre. L'origine des incohérences sur le reste de l'année n'est pas précisée par l'exploitant : actions dans le cadre de l'exploitation (modification de la régulation, mise en marche forcée du poste) et/ou dysfonctionnements (bouchage, problèmes sur les contacteurs de niveau, disjonction, etc.) ?</p> <p>Depuis 2016, il est prévu d'équiper le poste de relevage en mesures de débit : la canalisation de relèvement (A3), par un débitmètre électromagnétique, et le trop-plein (A2), par une sonde de hauteur avec loi hauteur/débit. Cela serait repoussé à 2020. Ces équipements sont fortement recommandés, car ils permettraient d'avoir une connaissance fiable des volumes collectés par le réseau d'assainissement.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux traitées respecte les normes de rejet lors des 2 visites SATESE, du contrôle inopiné réalisé par la police de l'eau et des 2 mesures d'autosurveillance réglementaires. Les charges mesurées lors des 3 bilans 24h en 2019 sont élevées, notamment pour le NTK (930 à 1350 EH) contre 814 EH attendu compte tenu du nombre de raccordables. Celle du contrôle inopiné sera tout de même retenue, car la mesure de débit est fiabilisée par une mesure en sortie.</p> <p>Les boues sont extraites vers 4 géotubes (surface unitaire de 25 m²). La quantité de boues extraites représente en 2019 10,6 tonnes de MS, soit 59% de celle attendue compte tenu du nombre de raccordables. 6,2 tonnes de MS ont été évacuées en juillet vers le site de stockage situé sur la commune de Léchelle, pour être ensuite épandues en agriculture en mélange avec les boues d'autres stations d'épuration. Le suivi analytique réglementaire des boues évacuées montrait le manque d'une analyse, et les seuils de qualité étaient respectés avec une valeur élevée en zinc.</p> <p>Travaux et études</p> <p>En 2015, le délégataire avait réalisé des inspections télévisées (ITV) rue de Gurcy en vue de leur réhabilitation. La commune a mandaté en 2019 son exploitant pour réaliser une sectorisation des eaux claires parasites permanentes et météoriques (via la pose de 3 points temporaires sur le réseau de collecte, notamment au niveau des DO). Des ITV sont prévues en amont de la rue de Gurcy. Ces actions sont repoussées à 2020. Un projet de déviation des eaux claires parasites de la rue de Gurcy serait à l'étude d'après le bilan de fonctionnement rédigé par l'exploitant.</p> <p>Le SATESE proposera en 2020 un appui technique, dans le cadre d'ID77, afin de lancer une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la reconstruction de la station d'épuration (équipée d'un bassin d'orage). En effet, la station d'épuration a été ciblée par le SDASS EU2 en raison d'un impact du ru de Sucy et de son âge avancé. Ce projet aura également pour objectif de solutionner les problèmes du réseau de collecte mis en évidence par le SDA de 2007. Il est fortement conseillé d'avoir une approche globale pour mettre aux normes ce système d'assainissement.</p>
Mise en service : 01/01/1974 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : MONTIGNY LENCROUP	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 242 – Art, 41, N° M : 1995/092	
Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Sucy(RUISSEAU)(R41-F2421000)	
Ru (ou autre) : Sucy	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Auxence	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1280 E.H Débit de référence : 200 m³/j	
: 77 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 8,937 km	
Capacité hydraulique TS : 200 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 51%	
Capacité hydraulique TP : 200 m³/j (pluie) Unitaire : 49%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE REGROUPÉE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

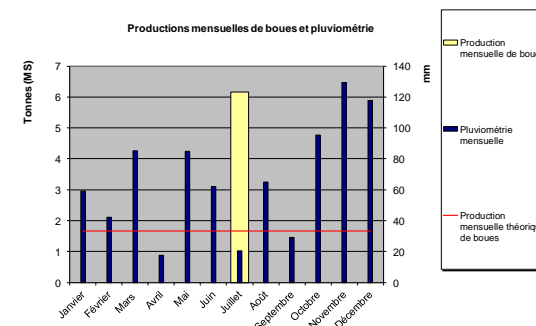
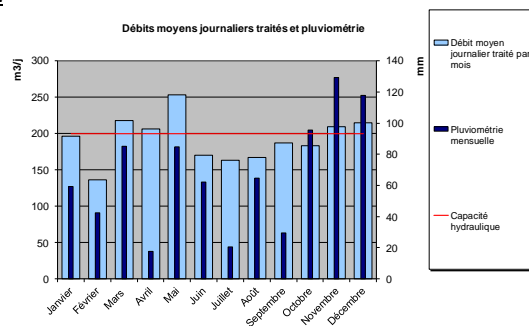
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Montigny-Lencoup													
Nombre de raccordables :	1086	habitants	814	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	108	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	136	m ³ /j	moyen :	191,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge NK :	930 E.H.	maxi temps sec :	190	m ³ /j	maxi temps de pluie :	337	m ³ /j				
réf. NK :	0,73	date :	11/2019	réf. AESN :	0,51	date :	11/2019	Production annuelle de boues :	6,2	tMS	18	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	108,7	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/02/2019		144			88	86	270	70			70	6,7
	A2+A5+A4	26/02/2019		20			10	5	31	6,9	4,7	0,97	7,87	1,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/05/2019	220	170			132	150	360	71	57,2	0,29	71,3	5,5
	A2+A5+A4	13/05/2019	220	2			4	3	15	1,3	0,8	2,62	3,87	2,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2019		62			53	58	148	33			33	3,3
	A2+A5+A4	07/11/2019		23			22	16	55	2,7	0,7	11,1	13,8	4,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2019	215	142			142	170	372	94,2	76,3	0,25	94,4	8,83
	A2+A5+A4	21/11/2019	215	2			5	3	18	1,4	0,62	17,4	18,6	3,47
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2019	225	240			55	170	479	62	44	1,63	63	6,3
	A2+A5+A4	21/11/2019	226	14			9	5	27	5,2	1,4	14,1	19	3,7
Flux amont retenus en kg/j				54			37	38	108	14				1,4
Flux amont retenus en E.H.				600				638	719	930				835
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			10	6	29	3,5	1,6	9,3	12,6	3,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				88,1			84,8	92	87,3	94			78,3	48,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Montigny-sur-Loing / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037731201000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte Le réseau d'assainissement majoritairement unitaire, n'est pas trop impacté par la collecte d'eaux claires parasites d'infiltration (45 m³/j environ soit 22% des débits collectés en nappe haute). Le suivi réglementaire des points de surverses du réseau d'assainissement rétabli courant 2019, permet d'analyser la réalité des surverses d'eaux usées dans le milieu naturel. Les 2 points R1 autosurveillés ont surversé 11 926 m³, soit 8% environ des volumes totaux collectés (A2+A4+R1). Les volumes surversés en tête de la station d'épuration (point A2) nécessaires actuellement afin d'éviter les surcharges hydrauliques de la station d'épuration, ont représenté 19% environ des volumes totaux collectés à la station d'épuration (25 909 m³, pour un volume traité de 109 292 m³/an). Ces données mettent en évidence la forte problématique du système d'assainissement (collecte et traitement).</p> <p>Station d'épuration Le trop-plein du poste de la station d'épuration (point A2 du scénario SANDRE) a surversé 93 jours en 2019, soit 25% du temps. Dans 63% des cas, la capacité hydraulique de la station d'épuration n'est pas atteinte (débits régulés). Les débits traités par la station d'épuration ont dépassé sa capacité hydraulique pendant 37 jours, ce qui représente 10% du temps. Ceci rend compte du bon réglage de la régulation des débits collectés. Le débit de référence est le double de la capacité hydraulique de la station d'épuration. Ceci explique les non conformités observées sur la qualité des eaux rejetées pour l'ensemble des paramètres analysés lors des mesures d'autosurveillance de novembre et de décembre. En dehors des situations, la qualité des eaux rejetées par le système de traitement est satisfaisante. Le ratio de production de boue ramené à l'équivalent-habitant (calculé à partir de la charge en azote), indicateur des performances du système d'assainissement est, cette année, inférieur d'environ 25% à la production attendue au regard de la charge polluante à traiter, d'ailleurs en adéquation avec la pollution attendue au regard de la population raccordable. Les pertes d'eaux usées par les surverses du réseau et en tête de la station d'épuration, d'une part, et l'entraînement de boues avec les eaux épurées lors des à-coups hydrauliques par temps de pluie, d'autre part, expliquent ce déficit en production de boues. Ce dernier amène à considérer que l'efficacité globale du système d'assainissement de Montigny-sur-Loing est de l'ordre de 75% environ, sous réserve de la fiabilité des données de production de boue. En 2019, le traitement des boues intercommunal situé sur Bourron-Marlotte, a été optimisé, ce qui a limité les évacuations des boues sur d'autres sites de traitement (Héricy en 2019). 81% de la production de boue de 2019, ont été évacués vers Bourron-Marlotte (46% en 2018).</p> <p>Travaux et études La révision du Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle du territoire du SIDASS, a permis d'établir un programme hiérarchisé des travaux, validé en janvier 2020. Les travaux d'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de Montigny-sur-Loing porteront sur la restructuration des réseaux et la reconstruction de la station d'épuration.</p>
Mise en service : 01/01/1978 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SIDASS	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F437 MISE 2005/172	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)	
Ru	
Rivière 1	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 2500 E.H Débit de référence : 1055 m ³ /j	
: 150 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 17,979 km	
Capacité hydraulique TS : 500 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 15%	
Capacité hydraulique TP : 500 m ³ /j (pluie) Unitaire : 85%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

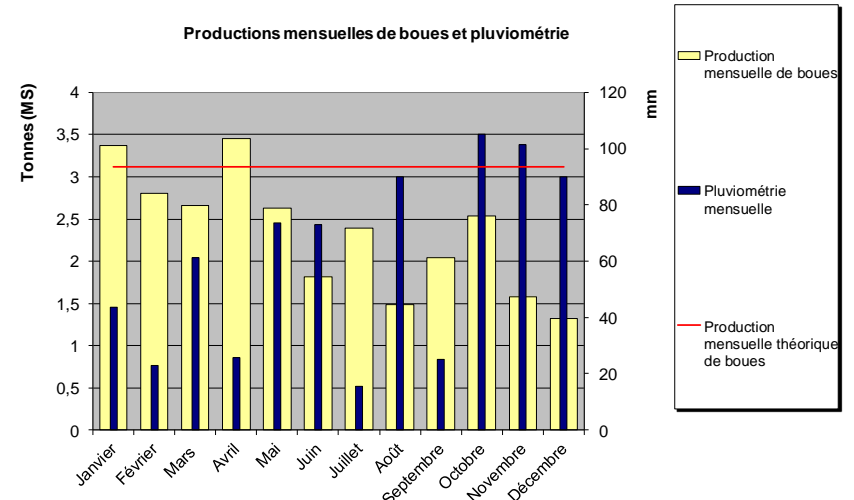
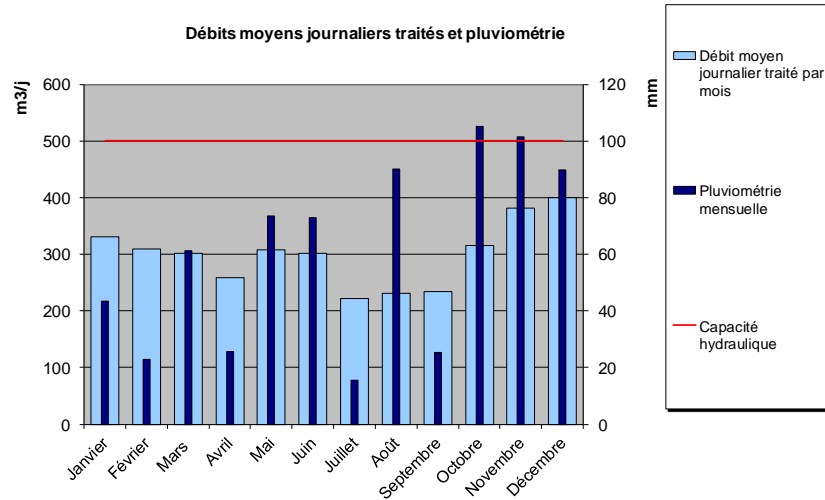
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Montigny-sur-Loing											
Nombre de raccordables :	2359	habitants	1769	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui			
Consommation eau assainie :	291	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	215	m ³ /j	moyen :	299,5	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	1733 E.H.	maxi temps sec :	250	m ³ /j	maxi temps de pluie :	904	m ³ /j	
réf. NK :	0,69	date :	12/2018	réf. AESN :	0,65	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	28,1	tMS	44	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	213,9	kwh/j	2,4	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				148			91	97	260	26				2,8
Flux amont retenus en E.H.				1644				1617	1733	1733				1641
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				58			5	30	117	23,5	15,8	3,3	26,7	5,8
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				88,9			97,1	92,2	88	86,5			83,5	51,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en rendement														45

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Montmachoux / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037731301000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>Les variations de débit laissent supposer la collecte anormale d'eaux météoriques.</p> <p>Sur l'année 2019, les débits journaliers sont supérieurs à la consommation d'eau assainie journalière pour 361 jours sur l'année (>21 m³/j), la capacité hydraulique est dépassée sur 14 jours (> 50 m³/j). La moyenne annuelle représente 35.5 m³/j.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La charge polluante déterminée est une estimation sur la base du nombre de raccordables (160 E.H.). Aucune mesure d'autosurveillance n'était à réaliser pour cette année. Les résultats d'analyse de la visite SATESE du 04 avril n'étaient pas satisfaisants.</p> <p>Le niveau de rejet pour lequel la station d'épuration a été créée, n'était pas respecté pour l'ensemble des critères définis.</p> <p>Les performances globales de la station d'épuration sont considérées comme très médiocres. En effet, la difficulté d'infiltration des eaux sur les filtres à sable perdure (colmatage important quasi-total et fonctionnement par débordement des filtres).</p> <p>L'unité de désinfection des eaux traitées n'est plus activée. Son fonctionnement ne peut être efficace que sur une eau traitée sans MES, ce qui n'est plus le cas.</p> <p>Les boues extraites du décanteur-digesteur sont assimilées à des matières de vidange ; elles sont traitées sur la station d'épuration de Montereau/confluent. Il est à rappeler que cet ouvrage est destiné à retenir la charge particulaire en vue de protéger les filtres d'un colmatage.</p> <p>Aucune vidange du décanteur digesteur n'avait été réalisée en 2018, deux ont pu être effectuées pour cette année.</p> <p>La filière actuelle n'aura pas donné satisfaction sur le long terme, la mise en eau remontant à 2002.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Suite à l'étude de faisabilité engagée par la Communauté de communes du Pays de Montereau, la construction d'un nouveau dispositif, de type filtres plantés de roseaux, est envisagée à court terme.</p>
Mise en service : 01/01/2002 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 06/DAIDD/E/018	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 50 m ³ /j	
: 15 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,188 km	
Capacité hydraulique TS : 50 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 50 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE	
File boues : DIGESTEUR	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

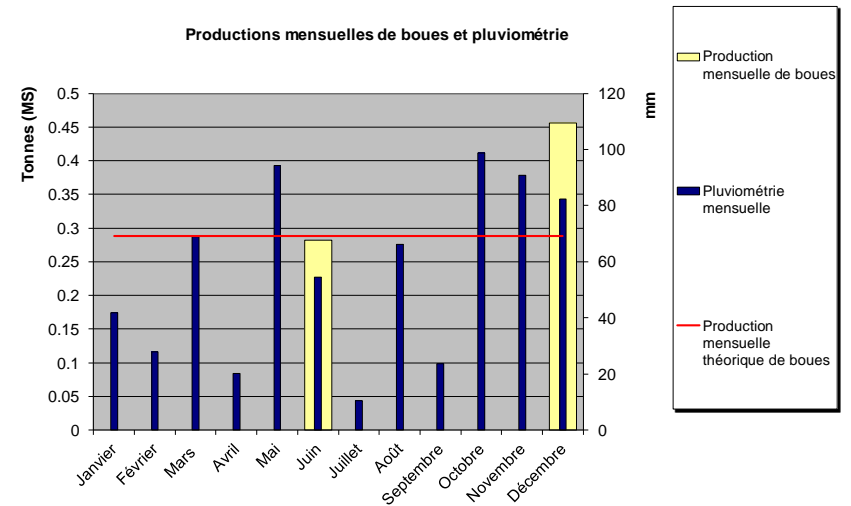
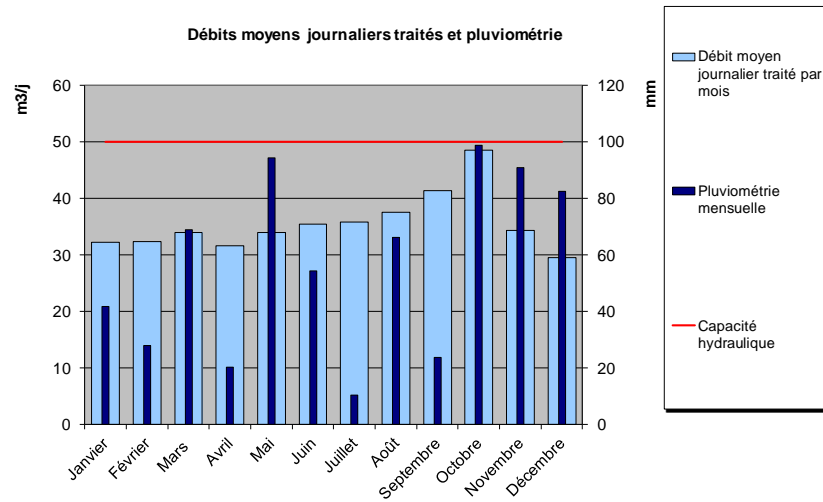
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Montmachoux														
Nombre de raccordables :	214	habitants	160	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	21	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	20	m ³ /j	moyen :	35,5	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	160	E.H.	maxi temps sec :	51	m ³ /j	maxi temps de pluie :	71	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,64	date :	12/2019	réf. AESN :	0,64	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	0,7	tMS	13	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	11	kwh/j	1,7	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :		Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/04/2019		604			272	360	639	153			153	13
	A2+A5+A4	04/04/2019		212			144	110	356	94	69	0,62	94,6	10
Flux amont retenus en kg/j				14			9,1	9,6	24	2,4				0,27
Flux amont retenus en E.H.				160				160	160	160				160
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				212			144	110	356	94	69	0,6	94,6	10
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				64,9			47,1	69,4	44,3	38,6			38,2	23,1
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	90	15				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Montry / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre : 037731501000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI				<p>Système de collecte</p> <p>La variation des débits de temps sec témoigne de la collecte anormale d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP). Le débit minimum de temps sec est cohérent avec la consommation moyenne en eau assainie. Par temps de pluie, les débits sont plus importants en raison d'une partie unitaire du réseau d'assainissement (15% du linéaire). La capacité hydraulique de temps de pluie a été dépassée 20 jours en 2019. Le débit maximal de temps de pluie représente 137% de cette capacité. Cette valeur est moins importante qu'en 2018, en raison d'une année 2019 moins pluvieuse. Aucun by-pass sur le réseau d'assainissement n'a été recensé au cours de cette année (ouvrages non surveillés), ni en entrée de la station d'épuration au point A2.</p> <p>Le 16/09/2019, une pollution a été constatée dans le poste en amont de la station d'épuration. Le déversement inconnu a été analysé pour une recherche d'hydrocarbures, ainsi que les paramètres de l'eau traitée par la station afin de connaître leur évolution avec cette pollution. Les eaux polluées du poste ont été pompées.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances épuratoires obtenues dans le cadre des mesures d'autosurveillance respectent les prescriptions réglementaires en vigueur sur ce dispositif, notamment pour le traitement de l'azote global (NGL) et du phosphore total (Pt). Les coefficients de la charge polluante n'ont pas été actualisés sur les bases des résultats 2019, car la charge polluante moyenne mesurée en 2018 de 2 480 E.H. est plus proche de la charge polluante théorique de 2 608 E.H. correspondant aux 3 477 habitants raccordables (3 195 E.H. d'après le paramètre NK en 2019). La station n'a pas encore atteint la mi-charge en pollution et dispose également de marge d'un point de vue hydraulique.</p> <p>La production de boues (boues évacuées) qui traduit l'élimination de la pollution n'est pas optimale avec un ratio obtenu de 49 gMS/E.H./j pour un ratio attendu de 69 g avec un traitement physico-chimique du phosphore. Ceci laisse supposer des pertes ponctuelles de boues qui doivent se produire lors d'à-coups hydrauliques générés par des pluies importantes. Les boues ne sont pas chaulées compte tenu de leur destination (centre de compostage). Elles sont envoyées sur la plateforme de Péroy-les-Gombries (60).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) datant de 1997 ; son actualisation est nécessaire car la réglementation, impose une fréquence n'excédant pas dix ans (cf. arrêté du 21 juillet 2015). La compétence assainissement a été transférée à la CA Val d'Europe Agglomération au 1er janvier 2020. La CA va engager un SDA intercommunal sur l'ensemble de son territoire en 2020.</p>			
Mise en service : 01/07/2002 Technicien SATESE :							
Dernière réhabilitation :							
Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES							
Maître d'ouvrage : CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION							
Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)							
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT							
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)							
Arrêté préfectoral eaux : 00/DAI/2E/112							
Arrêté préfectoral boues :							
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration							
Masse d'eau : Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)							
Ru (ou autre) :							
Rivière 1 :							
Rivière 2 : Grand Morin							
Fleuve : MARNE							
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution : 6100 E.H		Débit de référence : 1475 m ³ /j					
: 296 kgDBO ₅ /j		Longueur des réseaux : 16,451 km					
Capacité hydraulique TS : 1002 m ³ /j (sec)		Séparatif eaux usées : 85%					
Capacité hydraulique TP : 1270 m ³ /j (pluie)		Unitaire : 15%					
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE							
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE							
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)							
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés : 13							
Scénario SANDRE réseaux : Non validé		Scénario SANDRE STEP : Validé					

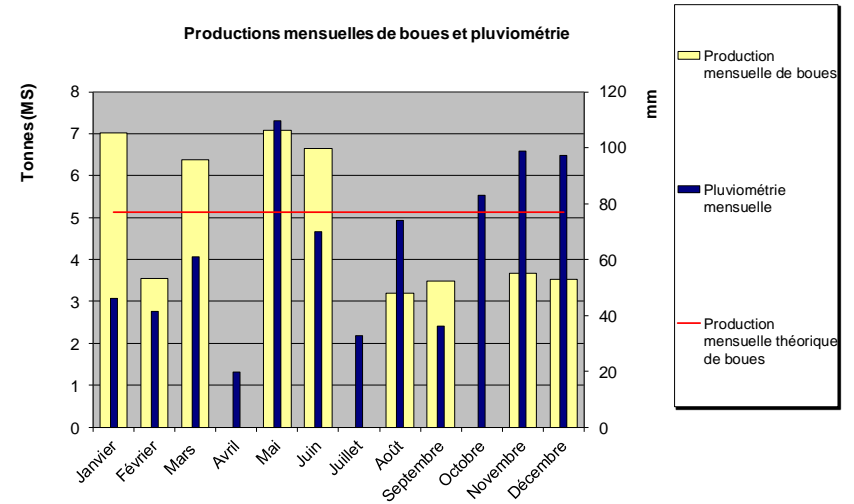
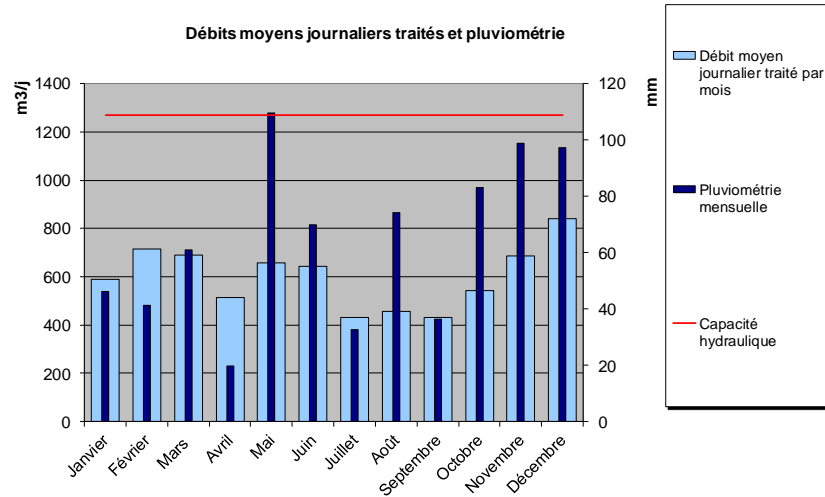
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Montry													
Nombre de raccordables :	3477	habitants	2608	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	385	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	375	m ³ /j	moyen :	599	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2480	E.H.	maxi temps sec :	544	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1743	m ³ /j			
réf. NK :	0,41	date :	12/2018	réf. AESN :	0,45	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	44,6	tMS	49	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	617	kwh/j	4,4	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Physico-chimique	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				260			147	144	447	37				7,8
Flux amont retenus en E.H.				2889				2402	2981	2480				4588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6			7	3	30	3,2	1	1,2	4,4	0,2
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,4			96,3	98,3	94,6	95,5			93,7	97
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	15			20	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					94			93	88	85			75	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Moret-Loing-et-Orvanne / EPISY

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037717001000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1993 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SIDASS Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : 97/DAE/2E/015 Arrêté préfectoral boues : D06/037/DDAF	<p>Système de collecte</p> <p>L'analyse des débits relevés sur la station d'épuration confirme les observations faites les années précédentes, à savoir l'existence d'anomalies de la collecte notamment sur le plan de l'intrusion d'eaux pluviales vers le réseau séparatif mais aussi d'eaux claires parasites d'infiltration, dans une moindre importance.</p> <p>Les débits d'infiltration ont représenté en 2019, environ 13 m³/j, soit 16% des débits de temps sec collectés en période de nappe haute.</p> <p>Les débits par temps de pluie peuvent augmenter d'un facteur 2.5, selon l'intensité de la pluie. Dans ce cas-là, la capacité hydraulique de la station d'épuration est largement dépassée. Ces excès de débit par temps de pluie, traduisent l'existence de branchements non-conformes, dont pour certains du domaine public (place de la mairie).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le percentile 95 calculé par VEOLIA Eau dans son bilan annuel 2019 est de 130 m³/j. Il est nettement supérieur au débit nominal de la station d'épuration de 90 m³/j. Toutefois, le procédé de traitement par lagunage aéré, peut tolérer les variations de charges hydrauliques à traiter.</p> <p>La qualité des eaux rejetées par ce système de traitement est toujours largement supérieure à la norme de rejet en vigueur. Le développement de boues dans la lagune aérée permet ces performances supérieures à celles attendues pour ce type de procédé.</p> <p>Le flux de pollution mesuré à l'entrée de la station d'épuration dans le cadre d'une autosurveillance renforcée (4 bilans mis en œuvre par l'exploitant à la demande du maître d'ouvrage) exprimé en NTK est cohérent par rapport à la charge polluante attendue au regard de la population raccordable. Ce flux ne prend pas en compte les données de la mesure du 15.05.2019, dont les concentrations des paramètres mesurés sont anormalement élevées, notamment pour les MES, DBO₅ et DCO.</p> <p>La production de boues est toujours élevée sur ce dispositif. Elle illustre les très bonnes performances du système de traitement. Cette année, comme l'année dernière les chiffres relatifs aux quantités évacuées fournis par le prestataire SEDE, en charge des épandages, sont un peu élevés. Ceci est vraisemblablement le résultat d'erreur d'estimation des concentrations notamment plutôt que des volumes.</p> <p>Le suivi analytique rend compte d'une très bonne qualité du produit valorisé en agriculture.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La réactualisation du diagnostic des réseaux d'assainissement menée dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement a permis d'établir un programme hiérarchisé de travaux à l'échelle du territoire du SIDASS. Il a été validé en janvier 2020, par la collectivité.</p> <p>Les actions à mener sur l'ex commune d'Episy devront porter sur la mise en conformité des mauvais branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Loing Fleuve : SEINE</p>	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 90 m ³ /j : 36 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,385 km Capacité hydraulique TS : 90 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 90 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : LAGUNAGE AÉRÉ File boues : BASSIN Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 4 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

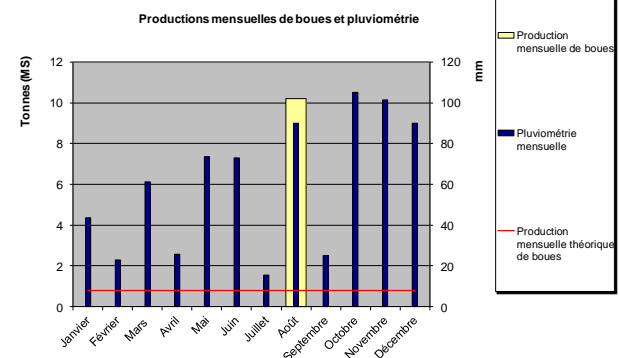
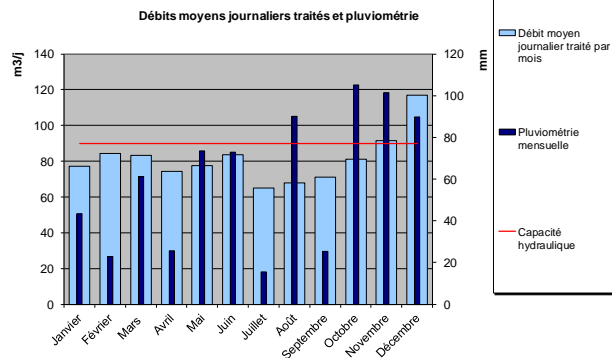
Communes raccordées : Moret-Loing-et-Orvanne - Ex commune d'Episy

Nombre de raccordables :	535	habitants	401	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	59	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	67	m ³ /j	moyen :	81,2	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	436 E.H.	maxi temps sec :	80	m ³ /j	maxi temps de pluie :	165	m ³ /j		
réf. NK :	0,73	date :	12/2019	réf. AESN :	0,42	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	10,2	tMS	64	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	149,7	kwh/j	10,4	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	15/04/2019	71	192			191	190	575	82,3	63,1	0,25	82,6	8
	A2+A5+A4	15/04/2019	71	36			14	9	54	3,6	0,8	15,3	18,6	7,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	15/05/2019	67	588			442	480	1252	100	67,2	0,25	100	11,6
	A2+A5+A4	15/05/2019	67	26			16	11	59	6	2	9,57	15,4	6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/09/2019	80	218			147	150	434	73,6	60,5	0,25	73,8	6,6
	A2+A5+A4	24/09/2019	80	23			17	8	70	4,1	0,4	13,5	17,4	3,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2019		300			204	270	482	119			119	11
	A2+A5+A4	08/10/2019		30	8	52	20	10	60	4,2	0,093	13,8	18	3,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/11/2019	104	252			180	190	520	74,5	49,3	0,58	75,1	7,4
	A2+A5+A4	14/11/2019	104	42			22	8	92	5,6	0,4	18,7	24	3,7
Flux amont retenus en kg/j				19			15	15	43	6,5				0,66
Flux amont retenus en E.H.				211				250	287	436				388
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				31	8	52	18	9	67	4,7	0,7	14,2	18,7	4,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89,4			91,8	96,2	89	94,7			79,9	48,9
Normes de rejet journalières en mg/l					120	40	120			40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					120	40	120			40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Moret-Loing-et-Orvanne / MONTARLOT

Caractéristiques administratives	Commentaires																
<p>Code Sandre : 037729901000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 21/04/2014 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SIDASS Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : REEB Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 439 N° MISE 2010/187 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C) Ru (ou autre) : Les Grands Aulnes Rivière 1 : Orvanne Rivière 2 : Loing Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte L'analyse des données débitométriques d'alimentation de la station d'épuration, met en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un écart de 5 m³/j entre les débits de temps sec en nappe haute (février), et ceux de temps sec en nappe basse (octobre). Cet écart de 0.2 m³/h est très faible mais représente toutefois 17% des débits de temps sec en nappe haute. Ce pourcentage qui peut paraître significatif, s'explique par les faibles débits collectés sur la station d'épuration de petite capacité (250 EH). - une augmentation des débits par temps de pluie de 10 à 15 m³/j, ce qui représente une part d'eaux pluviales comprise entre 25 et 40%. <p>Station d'épuration Il a été observé en 2019, 1 seul jour de dépassement de la capacité hydraulique de la station d'épuration. Ce dépassement est de plus à peine sensible (inférieur à 7% du débit nominal). Par ailleurs, il est à noter que le type de procédé par Filtres Plantés de Roseaux peut tolérer des surcharges hydrauliques. La qualité des eaux rejetées a été analysée lors de la seule visite du SATESE. En effet, la fréquence d'autosurveillance réglementaire étant biennale, il n'y a pas eu de bilan de VEOLIA Eau en 2019. Les données fournies par le SATESE témoignent des bonnes performances de la station d'épuration, avec un large respect de l'arrêté de déclaration vis-à-vis des rendements à atteindre. Il est à relever en revanche que les concentrations résiduelles en azote Kjeldahl, sont régulièrement supérieures au seuil des 20 mg/l. Cela s'explique par le fait que les eaux usées à traiter sont toujours très concentrées du fait de l'absence d'apports d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources. Les dysfonctionnements d'infiltration-percolation du 2^{ème} étage, connus sur ce dispositif dès la 2ème année de sa mise en eau, n'ont semble-t-il pas été relevés en 2019. Vis-à-vis des performances de la station d'épuration, il est rappelé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas de nécessité de la mise au repos du 2^{ème} étage, la qualité des eaux rejetées est dégradée et ne respecte plus le niveau de rejet requis en azote Kjeldahl notamment. En effet, le traitement des eaux ne se fait alors que sur le 1^{er} étage. - en cas de fonctionnement normal (1^{er} et 2^{ème} étages utilisés), le système de traitement répond sans difficultés aux objectifs réglementaires, en rendements. Les objectifs de concentrations sont respectés pour tous les paramètres à l'exception fréquemment de l'azote Kjeldahl. <p>Les coefficients de remplissage du dispositif avaient été réactualisés en 2018 à partir des flux de pollution mesurés à l'entrée de la station d'épuration par les 3 bilans 24h réalisés par VEOLIA Eau et par le contrôle inopiné de la Police de l'Eau. Ils ont été reconduits. Le scénario SANDRE a été mis à jour fin 2019 en intégrant le point A2 placé en tête du 1er étage et le point A5 placé entre les 2 étages de traitement. Il est en attente de validation.</p> <p>Travaux et études Comme de nouvelles périodes de dysfonctionnements de l'infiltration-percolation du 2^{ème} étage ont été constatées par l'exploitant depuis 2020, il conviendrait d'envisager le curage du lit, la reprise de son remplissage par des couches de matériaux adaptés, la franche séparation des 2 filtres et l'étude d'une meilleure répartition à la surface du filtre (augmenter le nombre de casiers ?).</p>																
<p>Caractéristiques techniques</p> <table border="0"> <tr> <td>Capacité pollution</td> <td>: 250 E.H</td> <td>Débit de référence</td> <td>: 37,5 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 15 kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 4,385 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 37,5 m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 100%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 37,5 m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 0%</td> </tr> </table> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>		Capacité pollution	: 250 E.H	Débit de référence	: 37,5 m ³ /j		: 15 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,385 km	Capacité hydraulique TS	: 37,5 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%	Capacité hydraulique TP	: 37,5 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
Capacité pollution		: 250 E.H	Débit de référence	: 37,5 m ³ /j													
	: 15 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,385 km														
Capacité hydraulique TS	: 37,5 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%														
Capacité hydraulique TP	: 37,5 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%														
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>																	

Caractéristiques de fonctionnement

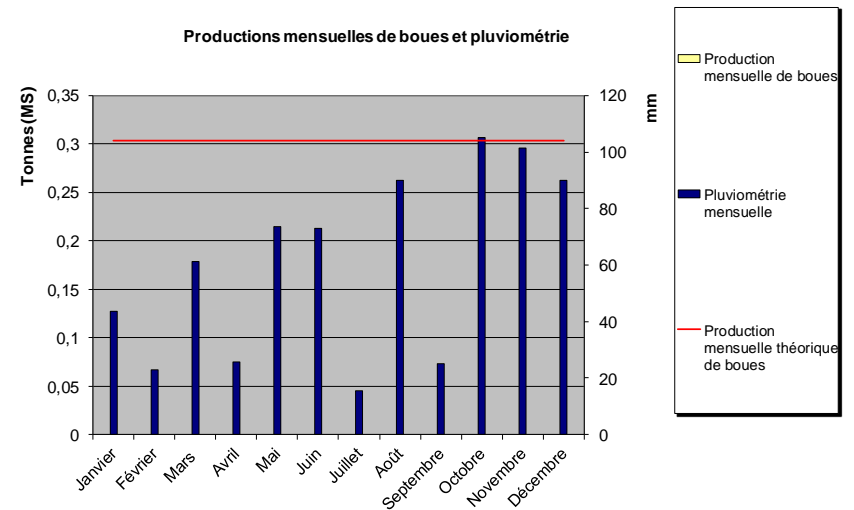
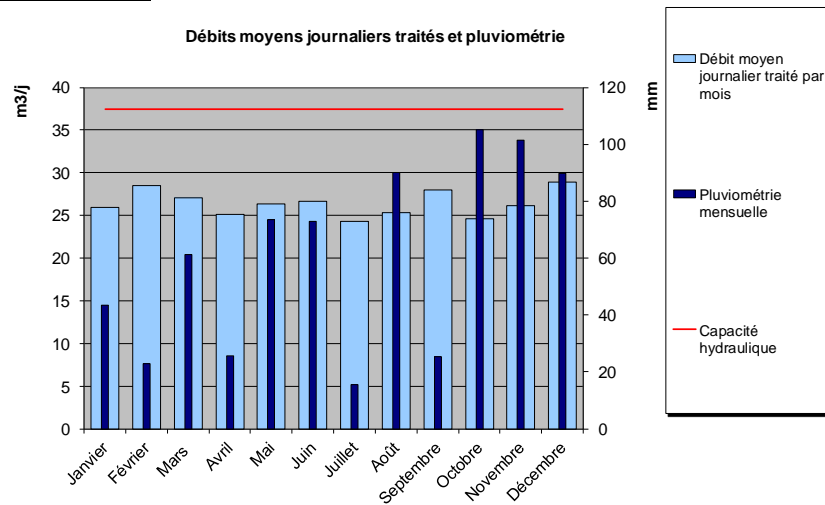
Communes raccordées : Moret-Loing-et-Orvanne –Ex commune de Montarlot

Nombre de raccordables :	234	habitants	176	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	26	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	24	m ³ /j	moyen :	26,4	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autre	Charge NK :	169 E.H.	maxi temps sec :	29	m ³ /j	maxi temps de pluie :	40	m ³ /j
réf. NK :	0,67	date :	12/2018	réf. AESN :	0,49	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2019		1112			545	570	1586	146			146	21
	A2+A5+A4	08/10/2019		7			15	6	47	37	33	12,9	49,9	18
Flux amont retenus en kg/j				8,7			8,6	8,5	26	2,5				0,29
Flux amont retenus en E.H.				97				141	173	169				169
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			15	6	47	37	33	12,9	49,9	18
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99,4			97,3	98,9	97	74,7			65,8	14,3
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75	60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Moret-Loing-et-Orvanne / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037749101000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte La collecte d'eaux claires parasites d'infiltration est désormais plutôt faible. En 2019, il est enregistré environ 110 m³/j en nappe haute (février), ce qui représente seulement 6% des débits collectés en cette période. Les travaux de remplacement de la canalisation allée du Lido ont eu un impact très positif sur la réduction de ces eaux claires. La collecte des eaux pluviales inhérente au type du réseau d'assainissement unitaire pour 77% de son linéaire, peut conduire à dépasser le débit de référence de la station (19 jours recensés en 2019, soit 5% du temps). Le suivi réglementaire des points de déversement des ouvrages du système d'assainissement est opérationnel depuis le 1er trimestre 2017 (maîtrise d'ouvrage SIDASS). Toutefois, en 2019, des dysfonctionnements des sondes de mesures sur 2 d'entre-eux (DO du centre culturel et trop-plein du poste du champ de mars), n'ont pas rendu possible l'estimation complète des volumes surversés. Les débits déversés par le trop-plein du poste PR1 Quai de seine à St-Mammès, sous maîtrise d'ouvrage du SIA, sont suivis depuis octobre 2019. Aucun déversement n'a été enregistré. Un clapet anti-retour a été proposé par VEOLIA Eau sur ce point, pour éviter les retours d'eau du Loing lors des crues.</p> <p>Station d'épuration Le débit de référence au titre de l'année 2019 est de 4 528 m³/j. Il est en adéquation avec le dimensionnement hydraulique de la station d'épuration. Les bilans d'autosurveillance permettent de vérifier la qualité satisfaisante des eaux rejetées. La norme en Phosphore a été légèrement dépassée, de 10%, 1 fois parmi les 12 mesures annuelles. L'ensemble des bilans a été réalisé en l'absence de surverse au point A2. Le nombre de déversements à l'un des points S16 (trop-plein du bassin de stockage-restitution) a été de 6 sur l'année, représentant un volume de 2719 m³. Il n'y a pas eu de déversement au trop-plein du poste de relèvement de la station d'épuration (2^{ème} point S16). Les déversements au point A2, ont donc représenté 0.3% des débits collectés sur le système de traitement. Les coefficients de charge polluante sont en totale adéquation avec ceux attendus au regard de la population raccordables. Le léger excès de production de boue vis-à-vis de la quantité de boue attendue au regard de la charge polluante traitée, s'explique en partie par l'abaissement de la concentration des boues dans le bassin d'aération de 3.5 g/l entre janvier et décembre (optimisation des réglages). La qualité des boues épandues en agriculture est satisfaisante. La consommation électrique de ce site est connue pour être élevée malgré l'attention portée par le maître d'ouvrage (mise en place de 8 compteurs énergétiques de sectorisation). La campagne du suivi des micropolluants sur les eaux rejetées portant aussi sur le suivi des boues d'épuration, a révélé 9 substances dangereuses. La Police de l'Eau définira si un diagnostic sur le réseau d'assainissement doit être lancé afin d'identifier les sources potentielles de ces pollutions, et définir un plan d'action visant leur réduction.</p> <p>Travaux et études La réception des travaux du bassin de stockage-restitution dit du « Lutin », situé sur l'ex-commune de Veneux-Les-Sablons, a eu lieu début 2020, suite à la période d'observation. Suite à la réactualisation des schémas directeurs d'assainissement à l'échelle du territoire du SIDASS, validée en janvier 2020, les travaux sur le système d'assainissement de l'agglomération de Moret-St-Mammès, ont été retenus prioritaires, pour la réalisation d'un nouveau bassin de stockage-restitution, rue de Pierre Morin.</p>
Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SIA MORET-VENEUX-ST MAMMES-ECUELLES	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : OTV	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 06 DAIDD/E/051	
Arrêté préfectoral boues : F4-2015/077	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 18000 E.H Débit de référence : 4528 m ³ /j	
: 1080 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 79,333 km	
Capacité hydraulique TS : 4500 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 23%	
Capacité hydraulique TP : 4500 m ³ /j (pluie) Unitaire : 77%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : FILTRE PRESSE + CHAULAGE	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (6,5%) VALORISATION AGRICOLE (93,5%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

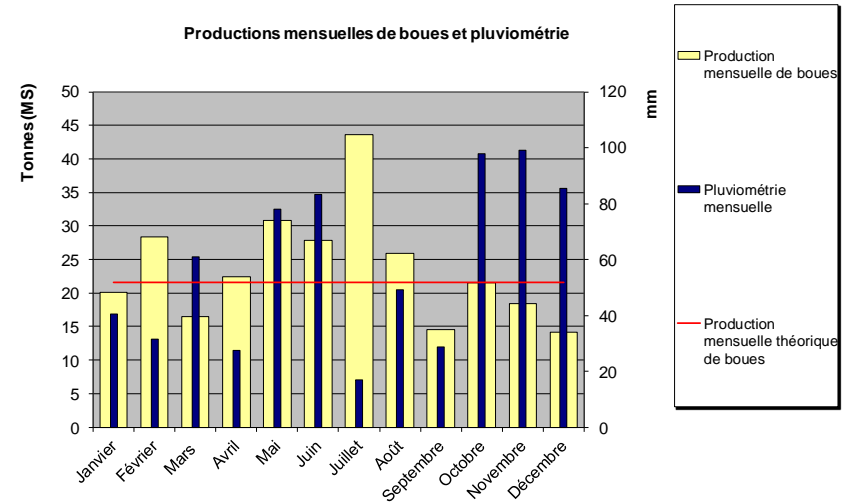
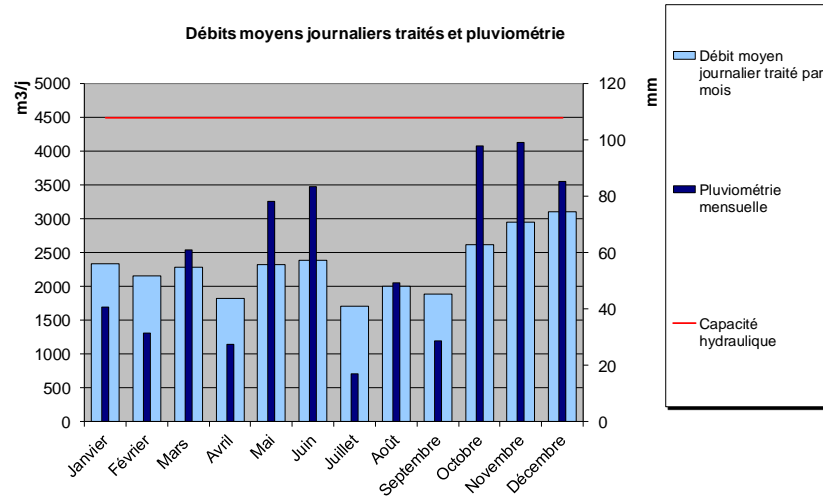
Communes raccordées : Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Mammès

Nombre de raccordables :	14 590	habitants	10 943	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	1663	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	1652	m ³ /j	moyen :	2296,7	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	10 400	E.H.	maxi temps sec :	1760	m ³ /j	maxi temps de pluie :	6697	m ³ /j	
réf. NK :	0,58	date :	12/2019	réf. AESN :	0,45	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	284,2	tMS	75	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	3542,1	kwh/j	6,9	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				672			482	524	1361	156				17
Flux amont retenus en E.H.				7467				8733	9073	10400				9824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2			5	3	19	2,6	1,6	2,4	5	0,7
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				99			97,3	98,4	96,5	95,9			92,1	90,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	85	83			75	88

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Mormant / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037731702000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte Sur 36 contrôles de branchements réalisés en 2019, 15 étaient non conformes. La collecte d'eaux claires parasites permanentes est très élevée sur ce système d'assainissement. Sur l'année, 29j de déversement ont eu lieu au niveau du DO Jean de la Fontaine et 58j au niveau de DO Fouquet (déversements en augmentation sur ces deux ouvrages). Ces by-pass ont tous eu lieu par temps de pluie. Le système de collecte peut être considéré comme conforme car le volume total déversé au droit des deux ouvrages est inférieur à 5% des volumes collectés. A noter que certains industriels de la zone d'activité n'ont pas d'autorisation de déversement. Des traces d'hydrocarbures sont régulièrement observées sur le poste de relevage de cette zone.</p> <p>Station d'épuration Le coefficient de charge hydraulique moyen n'est que de 36%. 10 dépassements du débit de référence (3 600 m³/j) ont eu lieu en 2019. La capacité hydraulique de temps de pluie n'a été dépassée qu'une seule fois (cf. évènement pluvieux du 11 mai). Le percentile 95 sur l'ensemble de l'année (3 021 m³/j) est inférieur au débit de référence. Aucun déversement au niveau du bassin d'orage n'a eu lieu en 2019. A noter de forts écarts entre les débits amont et aval sur la période avril-septembre. Ceux-ci sont moindres depuis le remplacement, mi-octobre, de la sonde à ultrasons en sortie de traitement. Le coefficient de charge 2019 a été réactualisé à partir des résultats de l'autosurveillance réglementaire (exception faite de la mesure du mois de février en raison d'un mauvais placement de la crépine pour le prélèvement amont). La charge entrante en DBO5 est totalement cohérente avec celle attendue au regard du nombre d'habitants raccordables (la charge en NK est en revanche, comme les années passées, nettement supérieure). Lors de la visite du SATESE et des mesures d'autosurveillance, le fonctionnement du dispositif était satisfaisant, comme en témoigne l'excellente qualité des eaux rejetées. Le ratio de production de boues, calculé sur la base de la charge entrante en DBO5, est cohérent avec celui attendu pour ce type de dispositif (69 gMS/EH/j). Contrairement aux années passées, l'écart constaté entre la quantité de boues produites et évacuées est dans la limite des 15% acceptable. Le scénario SANDRE " réseaux " est en cours de réalisation par le délégataire afin de permettre l'échange des données d'autosurveillance.</p> <p>Travaux et études Le réseau unitaire le long du stade de foot collecte une partie du réseau d'eaux pluviales de la zone industrielle et certains fossés de la RD619 (dont la mise en charge rejoint le poste de refoulement "Platanes"). Un projet de mise en séparatif avait été partiellement étudié par le bureau d'études Cabinet MERLIN en 2016 et nécessiterait d'être repris (cf. techniques alternatives probablement envisageables). La solution de la pose de 4 débitmètres sur les colonnes de refoulement en tête de station d'épuration a été revue et choisie définitivement par la collectivité (cf. canal d'entrée ayant été déclaré non conforme par l'AESN). Des devis ont été demandés pour poursuivre le projet. La pose d'une sonde rédox/oxygène et température est prévue sur le 1^{er} semestre 2020. L'enquête publique pour le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales révisé s'est achevée mi-octobre 2019. Le rapport du commissaire enquêteur était encore en attente fin mars 2020. Pour rappel, un assainissement collectif est envisagé pour les hameaux de Lady (90 branchements) et Rouvray (20 branchements) avec 2 STEP's distinctes de 220 EH et 50 EH. L'impact global des travaux sur les part assainissement du prix de l'eau est raisonnable en raison d'une assiette importante (+0.32 euros HT/m³ en fonction des aides en vigueur).</p>
Mise en service : 20/10/2007 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : MORMANT	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 05 DAIDD/E/010	
Arrêté préfectoral boues :	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)	
Ru (ou autre) : Avon	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 6000 E.H Débit de référence : 3600 m ³ /j	
: 360 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 18,666 km	
Capacité hydraulique TS : 1500 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 35%	
Capacité hydraulique TP : 5000 m ³ /j (pluie) Unitaire : 65%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

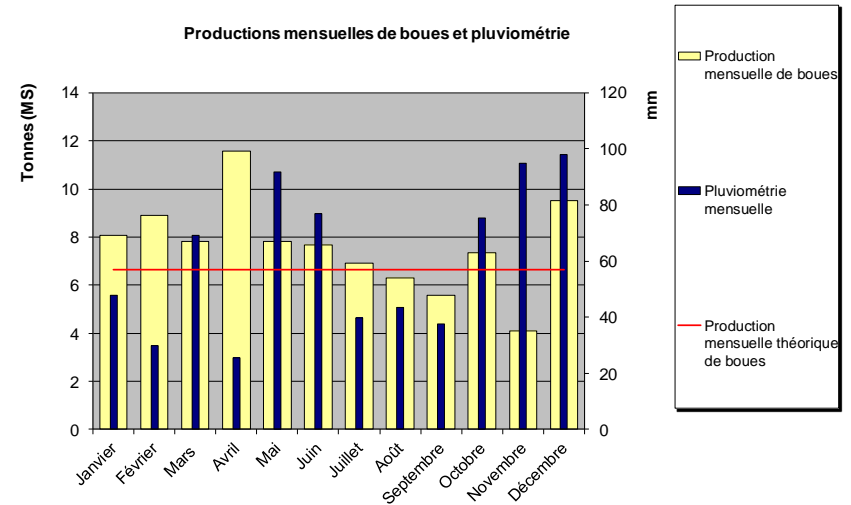
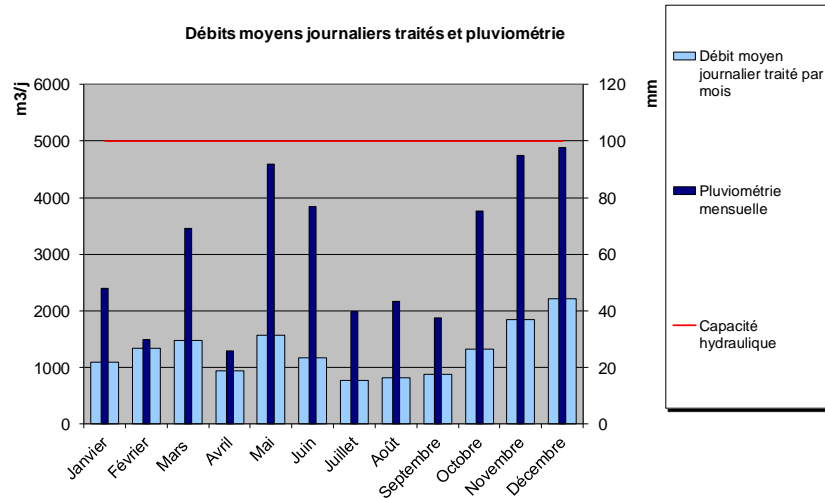
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Mormant														
Nombre de raccordables :	4509	habitants	3382	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	513	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	621	m ³ /j	moyen :	1279	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Autosurveillance		Charge DBO5 :	3217	E.H.	maxi temps sec :	1102	m ³ /j	maxi temps de pluie :	6668	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,54	date :	12/2019	réf. AESN :	0,55	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	91,5	tMS	78	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	978,8	kwh/j	5,2	kWh/kg DBO5/j							Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2019		216			212	250	560	67			67	6,9
	A2+A5+A4	22/10/2019		5			5	3	13	1,3	0,4	0,64	1,94	0,48
Flux amont retenus en kg/j				257			192	193	574	80				8,9
Flux amont retenus en E.H.				2856				3217	3827	5333				5235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3			4	3	16	1,6	0,7	2	3,6	0,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,9			96,4	97,7	95,3	96,8			93	90,3
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	15			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	50	15			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					96			93	95	80			80	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Mortcerf / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037731801000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>A la suite de SUEZ, la société SAUR exploite la station d'épuration via un contrat de prestation de services depuis le 15/04/19 pour une durée de 2 ans. La transmission des données d'exploitation est effective depuis le mois d'août. A noter une adhésion probable de la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de La Houssaye-en-Brie à compter du 01/01/2021 pour la compétence assainissement.</p> <p>Système de collecte Le débit d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) et d'Eaux Claires Météoriques (ECM) reste conséquent : 155 jours de dépassement de la capacité hydraulique ont été enregistrés avec un maximum à 1213 m³ les 22 et 23 octobre. Les données de débits sur les mois de juillet à octobre apparaissent anormalement hautes (nette hausse par rapport aux débits de 2018 : Q min temps sec de 127 m³/j) et notamment sur des périodes de temps sec de nappes basses où les valeurs sont largement supérieures au débit d'eau assainie (origine : fiabilité des données ou apports d'eaux parasites nouveaux de type source ou fuites d'eau potable?). La période de temps sec du 9 au 20 septembre avec un débit moyen de l'ordre de 288 m³/j en est un exemple (facteur 2.4/eau assainie). Cependant, les données fournies par le nouvel exploitant du 27 mars au 31 octobre sont des moyennes hebdomadaires, ceci ne permet pas une analyse précise des débits. Aucune donnée de by-pass n'a été fournie sur la période du 1^{er} septembre au 15 octobre. Seulement 22 jours de by-pass pour un volume de 3943 m³ ont été comptabilisés sur l'année 2019. La formule du calcul des by-pass (suspicion de surestimation) a été modifiée par la SAUR.</p> <p>Station d'épuration Les performances épuratoires de ce dispositif sont satisfaisantes en termes de qualité d'eau rejetée. La visite du SATESE ainsi que les trois mesures d'autosurveillance réalisées par le délégataire SUEZ, présentent des résultats conformes aux normes de rejet. La norme sur le phosphore est requise uniquement sur la période du 1^{er} juin au 31 octobre. Son traitement par injection de chlorure ferrique permet le respect de cette norme puisque les résultats des mesures d'autosurveillance de décembre y sont inférieurs et que l'injection était encore en fonctionnement sur cette période.</p> <p>L'augmentation de la consommation moyenne électrique journalière de +36 % par rapport à 2018 indique une surconsommation par rapport à la moyenne départementale pour ce type de procédé. Quelle en est l'origine ?</p> <p>La production de boue de 16 tonnes de MS (données SUEZ du 1^{er} trimestre et données SAUR) est inférieure aux valeurs attendues et en baisse de 18% par rapport à 2018 : 16 tMS pour 25 tMS attendues. Ce déficit peut être dû aux by-pass amont et potentiellement au délai de prise en main nécessaire au nouvel exploitant pour maîtriser les réglages du dispositif (filiales boues...). La filière de traitement des boues doit permettre de maintenir un taux de boues approprié et constant dans le bassin d'aération sans difficulté. La boue produite est évacuée en filière de compostage sur la plateforme de DROUÉ-SUR-DROUETTE (28). Les analyses de boues n'ont pas été fournies par l'exploitant.</p>
Mise en service : 10/05/2016 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : MORTCERF	
Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)	
Constructeur : SOURCES FRANCE NORD	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 658 2007/023 du 8 novembre 2010	
Arrêté préfectoral boues :	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Ru de l'Etang(R150-F6582100)	
Ru (ou autre) : Binel	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1700 E.H Débit de référence : 355 m ³ /j	
: 102 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 7,168 km	
Capacité hydraulique TS : 280 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 355 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 3	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Inconnu	

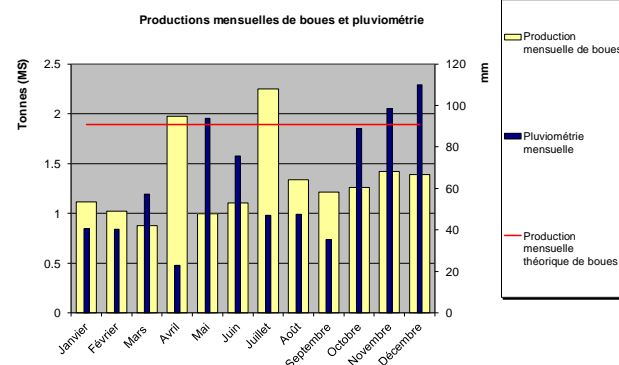
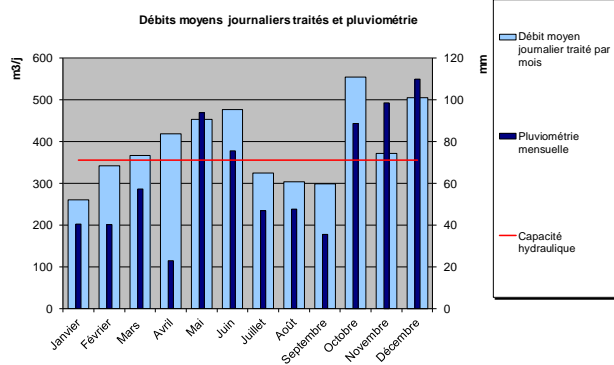
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Mortcerf													
Nombre de raccordables :	1380	habitants	1035	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	121	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	288	m ³ /j	moyen :	389,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	913 E.H.	maxi temps sec :	286	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1213	m ³ /j			
réf. NK :	0,54	date :	12/2019	réf. AESN :	1,32	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	16,0	tMS	48	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	486	kwh/j	10,2	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/03/2019		82			96	110	261	21			21	2,8
	A2+A5+A4	14/03/2019		19			11	7	30	5,8	3,8	0,73	6,53	8,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/05/2019	231	270			179	180	536	55,8	38,1	0,24	56	5,7
	A2+A5+A4	21/05/2019	228	12			7	3	29	3	1,32	0,81	3,8	2,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/12/2019	564	527			95	87	300	24,2	19,5	0,24	24,2	4,09
	A2+A5+A4	19/12/2019	564	9,2			5	3	20	3	1,2	2	4,97	1,08
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/12/2019	525	120			135	75	524	18,9	11,6	0,028	9,58	2,44
	A2+A5+A4	23/12/2019	525	7,4			4	1,5	15	1,5	0,62	0,43	1,78	0,28
Flux amont retenus en kg/j				297			53	49	169	14				2,9
Flux amont retenus en E.H.				3302				818	1128	913				1706
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			7	4	24	3,3	1,7	1	4,3	3,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,1			94,1	96,6	93,4	86,7			80,8	54,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30/30/30			25/25/25	90/90/90	10/10/10			15/15/15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30/30/30			25/25/25	90/90/90	10/10/10			15/15/15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					94/94/94			93/93/93	90/90/90	89/89/89				89

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Mouroux / Mouroux-Coulommiers

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037732004000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : le débit minimum de temps sec est en adéquation avec la consommation en eau assainie. La variation des débits de temps sec témoigne de la collecte persistante et anormale d'eaux claires parasites permanentes.</p> <p>La capacité hydraulique nominale du dispositif a été dépassée 37 jours dans l'année avec un débit maximal représentant 99% du débit de référence. Les by-pass en tête de station ont été de 31 694 m³ sur 22 jours dans l'année, représentant environ 1,8 % des volumes réceptionnés à la station d'épuration (points SANDRE A3+A2). Les équipements d'autosurveillance réglementaires mis en service en 2018 permettent de disposer des volumes déversés au niveau du déversoir d'orage situé à l'amont du poste de relevage "Liéton" sur la commune de Mouroux (point A1) : 99 jours de déversements (dont 2 jours par temps sec avec un by-pass de 35 m³) représentant 19 235 m³. Les volumes déversés via le trop-plein du poste terminal de Boissy-le-Châtel (point R1) : 83 jours de déversements représentant 7 228 m³. Les volumes déversés aux points A1 représentent 1,1% des volumes collectés $\sum A1/(\sum A1+A2+A3)$ constituant une valeur satisfaisante (<5%).</p> <p>Par ailleurs, les communes de Mouroux et de Boissy-le-Châtel ont lancé l'actualisation de leur Schéma Directeur d'Assainissement. L'état d'avancement est le suivant : pour Mouroux à relancer car absence d'éléments depuis mars 2019 et pour Boissy-le-Châtel phase 3 et 4 en parallèle.</p> <p>Rappelons que le diagnostic permanent des réseaux de collecte devra être opérationnel au plus tard le 1er janvier 2021 afin de respecter les prescriptions réglementaires (le guide de l'ASTEE a été publié en 2020 et sera la référence).</p> <p>Station d'épuration : les apports extérieurs sont un peu plus faibles qu'en 2018 avec 2 556 m³ de matières de vidange. La charge polluante actualisée à partir des résultats des 52 bilans d'autosurveillance est en cohérence avec le nombre de raccordables vis-à-vis de l'azote NK (107%) qui est l'élément le plus représentatif et représente 85% de la charge attendue exprimée en DBO₅.</p> <p>La qualité des rejets obtenue dans le cadre des bilans d'autosurveillance respecte largement les prescriptions réglementaires. La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution est satisfaisante (ratio de 72 gMS/E.H./j - ratio attendu de 66 gMS/EH/j). Le ratio obtenu est un peu supérieur et peut s'expliquer en partie par l'apport de matières de vidange.</p> <p>Globalement le fonctionnement du dispositif donne satisfaction.</p> <p>Les boues : elles sont déshydratées grâce à deux centrifugeuses puis chaulées afin d'obtenir une siccité minimum de 30 %. Elles sont ensuite stockées sur une aire étanche délocalisée sur la commune de Hautefeuille. Les lixiviats sont récupérés dans une lagune étanche et épandus localement avec une tonne à lisier (Ferme des Tournelles). Pour l'année 2019, le bilan agronomique et les résultats de la campagne d'épandage de 2019 n'ont pas été fournis à la date de réalisation du bilan. Il est à noter que suite à un déficit de chaux dans les boues (problèmes d'injection de chaux), 15,4 tMS ont été évacuées en centre de compostage.</p> <p>Autosurveillance : seulement 13% du temps, l'écart entre les débits journaliers amont et aval rentre dans le seuil de tolérance des ±10%. Le renouvellement des débitmètres liés à l'autosurveillance a pourtant été réalisé courant 2018. Une partie des écarts peut s'expliquer par le décalage lié à la restitution du bassin d'orage.</p> <p>Travaux et études : la compétence assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie au 1^{er} janvier 2020. Celle-ci a prévu l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement (SDA).</p>
Mise en service : 01/10/2010 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SIVU COULOMMIERS - MOUROUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS	
Constructeur : STEREAU	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 09 DAIDD/E/008	
Arrêté préfectoral boues : D05/008/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Ru du Lieton(R149-F6558000)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 40000 E.H Débit de référence : 8989 m ³ /j	
: 2400 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 104,841 km	
Capacité hydraulique TS : 6230 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 85%	
Capacité hydraulique TP : 7430 m ³ /j (pluie) Unitaire : 15%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (3%) VALORISATION AGRICOLE (97%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 52	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

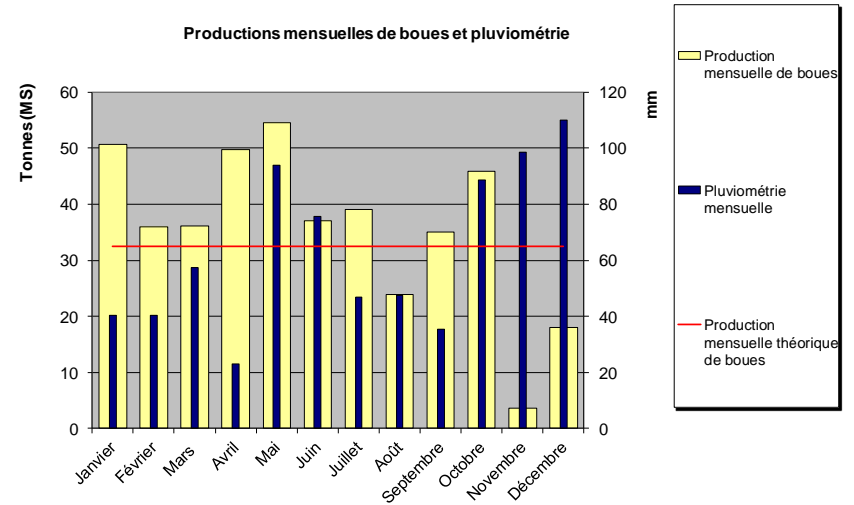
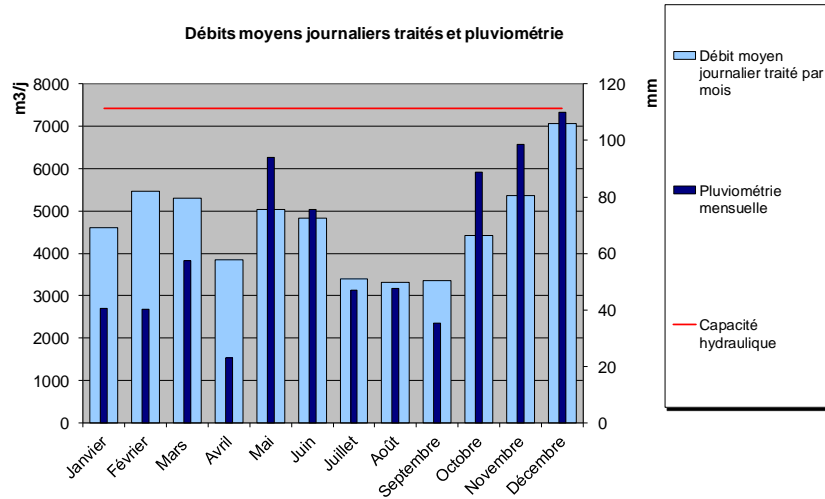
Communes raccordées : Mouroux, Coulommiers, Boissy-le-Châtel

Nombre de raccordables :	20419	habitants	15314	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	3194	m ³ /j	réf. :	2017 à 2019	mini temps sec :	3050	m ³ /j	moyen :	4666,7	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	16440	E.H.	maxi temps sec :	5567	m ³ /j	maxi temps de pluie :	8887	m ³ /j	
réf. NK :	0,41	date :	12/2019	réf. AESN :	0,29	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	429,7	tMS	72	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	4006,2	kwh/j	5,3	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				925			730	775	2098	247				27
Flux amont retenus en E.H.				10276				12910	13987	16440				16118
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			5	4	20	1,8	0,9	1,4	3,1	1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97			96,2	97,2	94	96,3			93,5	80,3
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	80					
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	80	7			13	1,5
Normes de rejet annuelles en rendement					94			94	91	72			70	92

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Mousseaux-les-Bray / BRAY-SUR-SEINE

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037732101000	Ingénieur SATESE	: Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>La station d'épuration collecte d'une part des eaux claires parasites permanentes (126 m³/j, soit 30% du débit d'eaux assainies en 2019, soit une baisse de 69% par rapport à 2018), et d'autre part des eaux pluviales du fait du caractère partiellement unitaire du réseau de collecte. Sur la station d'épuration, des débordements ont lieu fréquemment au niveau de différents points : tampons en amont immédiat du poste de relevage, au niveau du tamis, du clarificateur, tampon en aval du trop-plein du bassin d'orage et tampons sur la conduite de rejet. Sur le réseau de collecte, des débordements peuvent avoir lieu au niveau du Quai de l'île, en cas de saturation hydraulique ou de dysfonctionnement du poste DIP de Bray.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les rendements d'épuration et la qualité des eaux traitées sont globalement satisfaisants lors de la visite du SATESE et des douze bilans d'autosurveillance de l'exploitant.</p> <p>Les boues produites sont séchées par filtre à bandes, stockées sur la station durant 1 année, puis recyclées localement en agriculture en août. La quantité de boues extraites est évaluée à 101,8 tonnes de MS et la quantité de boues évacuées à 43,83 tonnes de MS. L'écart relatif (132%) est anormalement élevé, en raison notamment de l'absence de mesure fiable des volumes extraits. La production de boues sera donc évaluée à partir des boues évacuées. Le suivi analytique des boues épandues était respecté, ainsi que les seuils de qualité réglementaires.</p> <p>Travaux et études</p> <p>En juillet 2015, la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études Verdi Ingénierie, afin de réhabiliter le poste de refoulement des eaux brutes de la station d'épuration (corrodé), incluant un diagnostic amont des problématiques d'H₂S, et de mettre en place les compléments d'autosurveillance nécessaires. Suite à des investigations complémentaires (mars 2017), la mission a été élargie à la résolution des désordres hydrauliques sur la station d'épuration, ainsi qu'en amont du DIP de Bray. La notice de faisabilité transmise en janvier 2019 montre une surcharge hydraulique de la station d'épuration, qui ne gère pas correctement les débits supérieurs à 115 m³/h (débit biologique) contre un débit de pointe provenant du réseau de 300 m³/h.</p> <p>Une modélisation hydraulique a été réalisée par Verdi au 2nd semestre 2019, afin de vérifier la faisabilité et concevoir les travaux pour supprimer les débordements en amont du DIP de Bray.</p> <p>A l'issue de la modélisation, le programme de travaux est le suivant : réhabilitation du PR des eaux brutes ou remplacement, augmentation de la capacité de pompage du DIP de Bray (82,5 à 450 m³/h) et mise en place de variateurs de vitesse, création d'un trop-plein de délestage télé-surveillé (point A1) en amont du DIP, rehausse de 7 DO sur la commune de Bray, prolongation de la conduite de refoulement de transfert jusqu'en entrée de la STEP avec un ouvrage de dissipation d'énergie, traitement de l'H₂S par ventilation pulsée, alimentation du bassin d'orage par pompage, suppression du canal venturi en aval, pose de 3 débitmètres électromagnétiques (extraction, sortie, et alimentation bassin d'orage ou arrivée transfert), acquisition d'un pluviomètre permanent et aménagement de la canalisation de sortie pour un fonctionnement sous pression sous le niveau de la Seine (ou refoulement neuf). Suite à ces travaux, la station d'épuration pourra accepter jusqu'à 450 m³/h lorsque son bassin d'orage sera vide et jusqu'à 115 m³/h quand celui-ci sera plein. La régulation se fera via une télégestion intersites (STEP, DIP de Bray et PR de Mousseaux).</p>			
Mise en service	: 01/07/2000	Technicien SATESE	:				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: BRAY SUR SEINE						
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE						
Constructeur	: SAUR - CENTRE ILE DE FRANCE						
Police de l'eau	: DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES						
Arrêté préfectoral eaux	: 2018/DRIEE/SPE/035						
Arrêté préfectoral boues	: 98/DAE/2E/020						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)(R34)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	:						
Rivière 2	:						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 5000	E.H	Débit de référence	: 1624 m³/j			
	: 300	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 22,158 km			
Capacité hydraulique TS	: 1000	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 31%			
Capacité hydraulique TP	: 1500	m³/j (pluie)	Unitaire	: 69%			
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: FILTRE À BANDES + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12						
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

Caractéristiques de fonctionnement

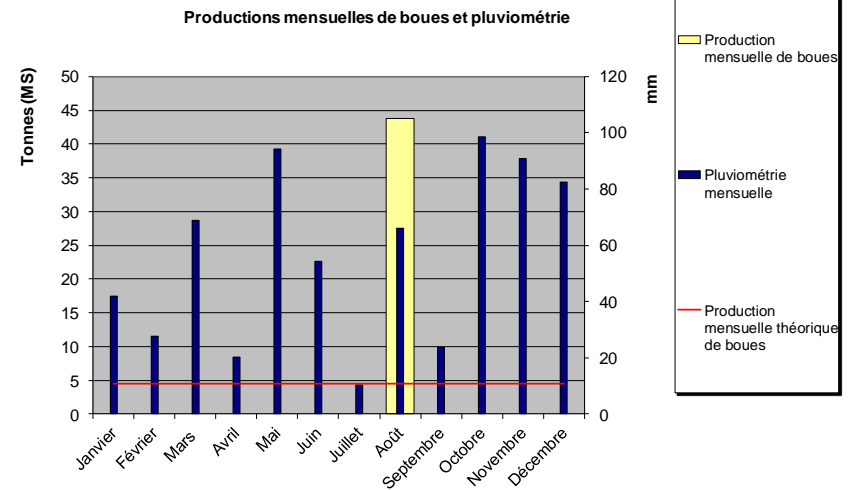
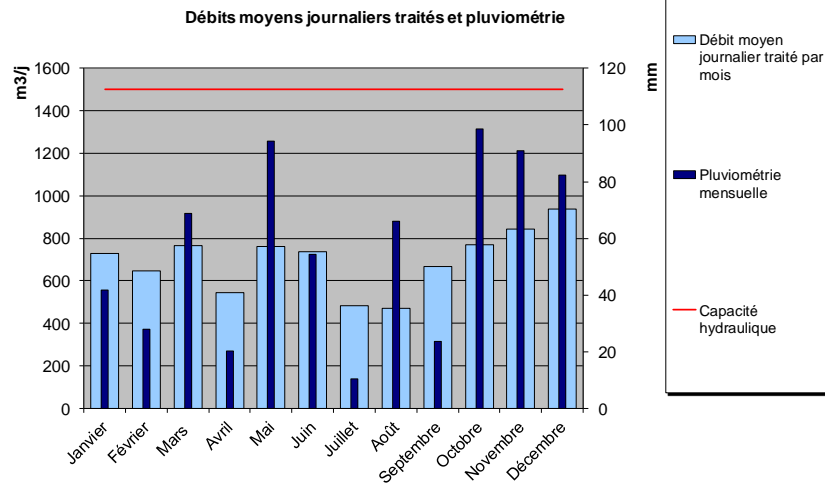
Communes raccordées : Bray-sur-Seine, Mousseaux-les-Bray

Nombre de raccordables :	2738	habitants	2054	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	420	m ³ /j	réf. :	2017 à 2018	mini temps sec :	408	m ³ /j	moyen :	696,3	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2496 E.H.	maxi temps sec :	534	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2096	m ³ /j		
réf. NK :	0,5	date :	12/2019	réf. AESN :	0,37	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	43,8	tMS	48	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	455	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/08/2019		328			300	300	901	103			103	11
	A2+A5+A4	06/08/2019		5			8	3	24	1,5	0,17	1,36	2,86	0,33
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/08/2019		432			211	240	575	97,5			97,5	
	A2+A5+A4	12/08/2019		1			6	3	22	1			3,3	
Flux amont retenus en kg/j				156			108	125	288	37				3,4
Flux amont retenus en E.H.				1733				2083	1920	2496				1976
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5			6	4	24	2,2	0,4	3,7	5,8	0,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,5			96,9	98,1	95,8	97,7			94,2	94,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en rendement					91			92	88	85			75	60

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Moussy-le-Neuf / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037732201000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'eaux usées présente de nombreux désordres dont la collecte d'eaux claires parasites permanentes (ECP) qui représenterait environ 37 % du débit d'eaux usées en période de nappe haute hivernale. La charge hydraulique de la station d'épuration est ponctuellement dépassée lors des épisodes pluvieux significatifs avec 60 dépassements. La quantité d'eaux by-passées sur le réseau et au point A2 a significativement baissé (-71 %/2018) avec un volume déversé représentant 5 % du volume traité sur la station d'épuration. Le point A1 (DO de l'Aubépine) a surversé 61 fois représentant 33 jours de déversement. Le volume rejeté a été estimé à 51652 m³ représentant 31 % du débit annuel d'alimentation de la station.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau a été ponctuellement dégradée en mars 2019 avec un départ de boues significatif. Ce phénomène provient de deux pollutions chimiques consécutives (moussage et remontées de boues sur le clarificateur). A l'exception de ces incidents, la qualité de l'eau est conforme. Ces déversements d'effluents toxiques deviendraient chroniques.</p> <p>La quantification des boues extraites n'est pas fiable avec une surestimation supérieure à un facteur 2 (pas de possibilité de prélèvement représentatif des boues extraites et non prise en compte du retour des boues en tête de station via les filtrats). La production de boues est donc mesurée sur la base des boues évacuées en compostage (pesée systématique et analyse régulière des boues déshydratées). Cette production est constante depuis 3 années, mais se caractérise par un déficit de 26 % par rapport à celle théoriquement attendue. Il s'explique essentiellement par les défauts de collecte des effluents (by-pass en temps de pluie) et des départs ponctuels de boues.</p> <p>Le suivi qualitatif des boues 2019 conforte le rejet d'effluents toxiques dans le réseau avec une teneur en chrome anormalement élevée (621 ppm pour le premier trimestre 2019 contre moins de 50 ppm en situation normale). Plusieurs pannes sont survenues sur le filtre à bandes mais sans conséquence sur le fonctionnement de la station. L'ensemble de l'unité de déshydratation a été rénovée en octobre 2019. L'identification de certains lieux de prélèvement semble incohérent (fosse Marchémoret et site de compostage), toutes les boues étant envoyées en compostage.</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'exploitant a apporté des améliorations au fonctionnement du dispositif : changement des armoires électriques avec installation d'un système de régulation de l'aération et installation d'une unité de préparation automatique du polymère. La mise en conformité de l'auto-surveillance est désormais effective : instrumentation du point A2 (mise en place en juin 2019 avec les premières données en octobre) et installation d'un débitmètre électromagnétique à l'amont en juin (A3). L'analyse des risques de défaillance et le dossier de renouvellement d'arrêté préfectoral seront établis au premier semestre 2020).</p> <p>Un projet de ZAC multi-sites, d'extension de la ZAE de la Barogne et de lotissements est en cours avec pour conséquence une augmentation significative de la charge polluante. Un projet de collège est aussi en cours de réflexion. La CARPF va lancer en 2020 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec une modélisation hydraulique pour définir un plan d'actions permettant de pérenniser le traitement des eaux usées sur les prochaines décennies. Une réflexion sera à mener sur la réhabilitation du bassin d'orage Aubépine qui est difficilement exploitable.</p>
Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F661 – N° M : 81/035 – AP n° 81DDAHY65	
Arrêté préfectoral boues : D03/023/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Biberonne(RIVIERE)(R152-F6612000)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Biberonne	
Rivière 2 : Beuvronne	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 4000 E.H Débit de référence : 1148 m ³ /j	
: 240 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 15,397 km	
Capacité hydraulique TS : 800 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 54%	
Capacité hydraulique TP : 800 m ³ /j (pluie) Unitaire : 46%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : FILTRE À BANDES	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

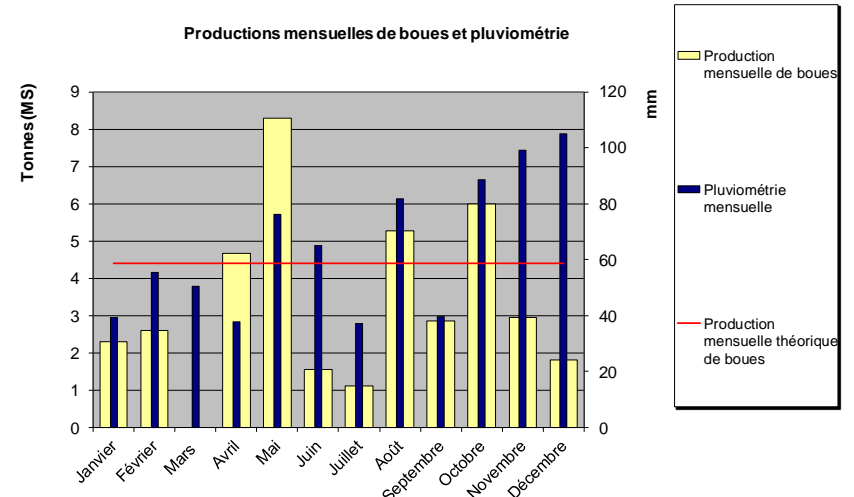
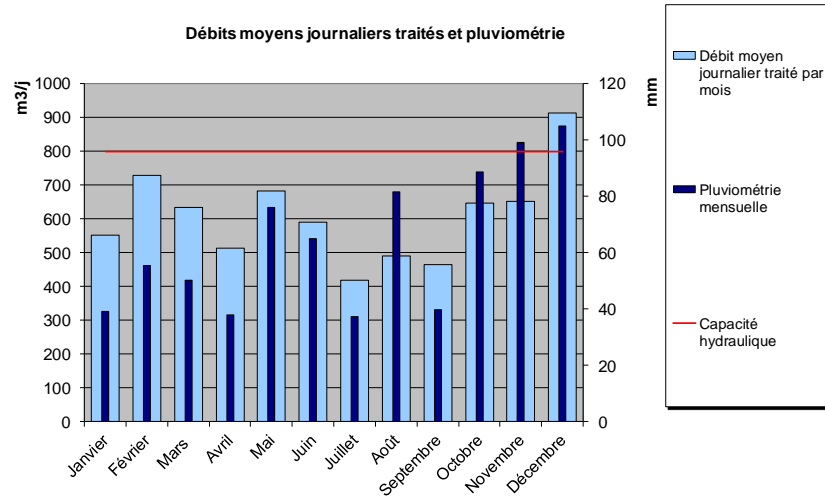
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Moussy-le-Neuf													
Nombre de raccordables :	2949	habitants	2212	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	367	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	410	m ³ /j	moyen :	607	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge DBO5 : 2122 E.H.		maxi temps sec : 526		m ³ /j		maxi temps de pluie :		1668 m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,53	date :	12/2019	réf. AESN :	0,55	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		39,4	tMS	51	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	417,8	kwh/j	3,4	kWh/kg DBO5/j									Traitement P :	Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				201			113	127	309	40				4,1
Flux amont retenus en E.H.				2234				2122	2060	2653				2412
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				46			11	5	46	5,1	0,8	8,4	13,4	1,3
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				89,1			94,2	97,2	92,2	90,5			65,5	65,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90					
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Nangis / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037732702000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>En 2019, le réseau d'assainissement collecte environ 1230 m³/j d'eaux claires parasites permanentes. 5 points de rejet au milieu naturel sont présents sur le réseau de collecte (4 déversoirs d'orage (DO) et 1 trop-plein). Aucun n'est soumis à autosurveillance réglementaire. En 2019, seuls les DO Charcot (540h de déversement en 44 jours) et Lycée (20h de déversement en 26 jours) ont été suivis. Les déversements ont lieu par temps de pluie, sauf exception.</p> <p>Sur l'année 2019, 90% des volumes collectés ont été traités et 10% by-passés (répartis sur 53 jours) au niveau du déversoir d'orage situé en tête de station d'épuration (A2). Le percentile 95 des débits incidents en tenant compte des données du point A2 est de 7314 m³/j.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>L'écart entre les données du débitmètre amont et du débitmètre aval est globalement satisfaisant sur l'année 2019, avec un écart moyen annuel de 7% (en valeur absolue).</p> <p>Le niveau de rejet est respecté (en moyenne annuelle de concentration pour le PT), les performances sont excellentes. La charge moyenne annuelle mesurée en 2019 est supérieure à celle attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables, en raison des activités non domestiques présentes sur la commune.</p> <p>En 2019, la production de boues représente 157,9 tonnes de MS sur la base des boues extraites. Elle n'est pas cohérente avec la quantité de boues évacuées (107,8 tonnes de MS hors chaux). Néanmoins, elle est en adéquation avec la quantité de boues attendue au regard de la charge en pollution mesurée sur l'année (7690 EH, soit 185 tonnes de MS), en tenant compte d'un taux de collecte de 90%. Il n'y a pas eu d'extraction en août en raison de défauts sur les pompes d'injection de chlorure ferrique (coagulant) et de la réhabilitation de la table d'égouttage.</p> <p>La concentration en boues dans le bassin d'aération reste élevée sur l'année (en moyenne 7,1 g/l de MS). Cela induit des temps d'aérations importants (> 20h/j en moyenne) et une consommation énergétique élevée. Un axe d'amélioration est donc l'augmentation de l'extraction de boues (en fréquence et en volume hebdomadaire, avec un minimum estimé à 500 m³ par semaine).</p> <p>Les boues sont stockées sur la station d'épuration, puis envoyées en épandage agricole l'année suivante. Les analyses sur ces boues respectent les seuils et le nombre d'analyse réglementaire.</p> <p>Un contrôle des équipements d'autosurveillance a été réalisé par l'AESN en avril 2019. 1 écart reste à résoudre. Il concerne le canal de sortie (tranquillisation de l'écoulement et déplacement de la sonde).</p> <p>6 campagnes de mesures RSDE (Rejet de Substances Dangereuses dans l'Eau), incluant 96 paramètres, ont été lancées sur l'année 2019 dans le cadre de la nouvelle campagne. 12 substances montrent des valeurs significatives sur l'eau brute et/ou l'eau traitée.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Un Schéma Directeur d'Assainissement et d'Eau Potable a débuté en juin 2017. Il est réalisé par le bureau d'étude Artelia. Sur la partie assainissement, il est prévu de définir notamment un programme de travaux, d'évaluer l'impact des rejets urbains par temps de pluie, de mettre à jour le zonage d'assainissement (EU et EP). Cette étude est ralentie depuis février 2019 par le mandataire du projet d'aménagement de la ZAC de la Grande Plaine, qui a tardé à transmettre les hypothèses de dimensionnement pour intégration au modèle hydraulique.</p> <p>Le contrat de DSP a été renouvelé avec Veolia Eau au le 1er février 2020 pour une durée de 7 ans.</p>
Mise en service : 01/07/2007 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : NANGIS	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur : AQUALTER	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 06 DAIDD/E/09	
Arrêté préfectoral boues : D04/029/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Ru des tanneries(R91-F4443000)	
Ru (ou autre) : Les Tanneries	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 15000 E.H Débit de référence : 5851 m ³ /j	
: 900 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 30,039 km	
Capacité hydraulique TS : 2800 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 61%	
Capacité hydraulique TP : 4400 m ³ /j (pluie) Unitaire : 39%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

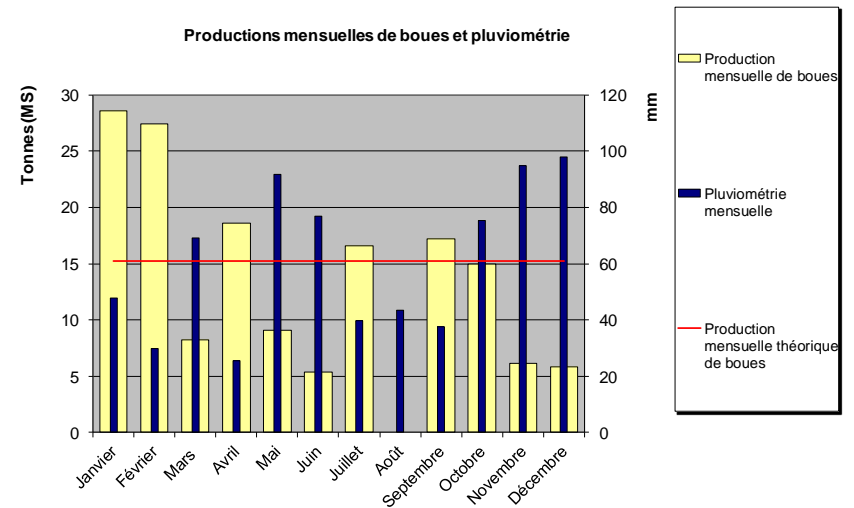
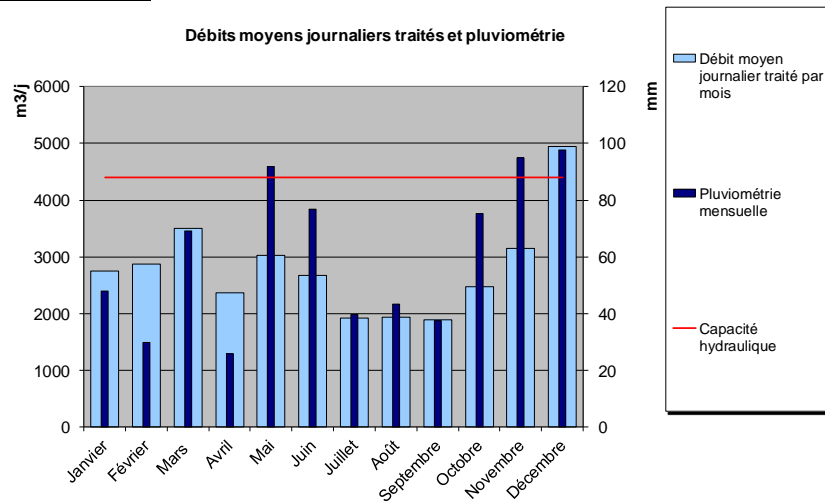
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Nangis													
Nombre de raccordables :	8503	habitants	6377	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	1221	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	1562	m ³ /j	moyen :	2791,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	7690	E.H.	maxi temps sec :	2266	m ³ /j	maxi temps de pluie :	7825	m ³ /j			
réf. NK :	0,51	date :	12/2019	réf. AESN :	0,34	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	157,9	tMS	56	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	1891,9	kwh/j	6,2	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Mixte	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2019		176			120	140	319	28			28	4,2
	A2+A5+A4	08/10/2019		4			6	3	16	1,4	0,32	0,62	2,02	0,69
Flux amont retenus en kg/j				387			320	315	972	115				13
Flux amont retenus en E.H.				4300				5250	6480	7690				7641
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3			4	3	15	2,5	1,9	1,6	4,1	1,3
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,6			96,4	97,5	95,8	94,9			91,7	73,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	90	80			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Nantouillet / JUILLY BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037733201000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte Comme les années antérieures, l'analyse de la courbe débitmétrique ne permet pas de mettre en évidence d'intrusion significative d'eaux claires parasites permanentes puisqu'il est observé un déficit significatif de collecte d'eaux usées sur de nombreux mois (hors période très pluvieuse) et indiquant, en principe, des by-pass permanents sur le réseau. L'exploitant a déclaré un volume déversé de seulement 450 m³ sur 7 jours suite à la casse de la canalisation de refoulement du poste de Nantouillet. Le problème récurrent est induit par le bouchage de la canalisation transitant dans l'ancien collège de Juilly (point sensible) dont l'accès est difficile, voire impossible selon SUEZ.</p> <p>La collecte importante d'eaux claires météoriques indique la présence de mauvais branchements sur les secteurs séparatifs, mais les dépassements du débit nominal restent rares (2), la station d'épuration étant bien dimensionnée.</p> <p>Les déversements au point A2 ont encore régressé de manière significative avec un volume estimé à 66 m³ représentant moins de 0.2 % du volume entrant sur la station. Par contre, l'exploitant émet de forte réserve sur la fiabilité du système de mesure du point A2. Il a proposé de créer un trop-plein sur le poste de relèvement de la station d'épuration.</p> <p>Station d'épuration La bonne performance de la station d'épuration est confirmée avec des rendements épuratoires élevés et des normes de rejet respectées pour l'ensemble des paramètres. Par contre, la faible production de boues mesurée de manière fiable (très bonne cohérence entre les quantités de boues extraites et celles évacuées) indique une mauvaise performance du système d'assainissement dans son ensemble, phénomène s'expliquant principalement par des défauts de collecte y compris par temps sec, ce qui n'est pas concevable. Le déficit de production de boues atteint 64 % par rapport à l'objectif calculé sur la base du nombre de raccordables. Au vu de la pollution entrante en station d'épuration, le ratio de production de boues présente également un déficit ce qui remet en cause le bon fonctionnement permanent de la station d'épuration sur l'année.</p> <p>A l'exception du bilan du 15/01/2019, les charges polluantes mesurées sont redevenues plus cohérentes et confirmer la faible charge polluante collectée (1217 EH en DBO5 et 827 EH en NTK) et ceci au regard de celle théoriquement attendue (facteur supérieur à deux pour les matières azotées et phosphorées). La charge retenue pour l'année 2019 a été estimée sur la base du nombre de raccordables.</p> <p>Quatre points problématiques ont été corrigés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation du fonctionnement du clarificateur avec l'installation d'un nouveau câble électrique; • Suppression des écarts débitmétriques entre l'amont et l'aval, ces points de mesure présentant désormais une bonne fiabilité ; • Mise en place d'une procédure pour alerter sur des défauts de collecte, le seuil retenu étant de 140 m³/j (à rehausser, la consommation d'eau potable étant de 290 m³/j) ; • Renforcement de la ventilation dans le local technique par Source, mais les armoires électriques restent en mauvais état avec un risque d'incendie selon SUEZ. <p>Travaux et études La priorité du maître d'ouvrage est d'engager un plan d'actions pour réduire les rejets vers le milieu naturel et atteindre un taux de collecte normal en adéquation avec l'investissement réalisé par la collectivité. Suez propose d'équiper le réseau d'eaux usées passant par l'ancien collège d'un système de mesure du niveau de mise en charge pour anticiper les opérations de curage et réduire les débordements d'eaux usées au milieu naturel.</p>
Mise en service : 29/09/2015 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE	
Constructeur : SOURCES FRANCE NORD	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F661-2013/055	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)	
Ru (ou autre) : Rossignol	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Beuvronne	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3100 E.H Débit de référence : 545 m ³ /j	
: 186 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 15,817 km	
Capacité hydraulique TS : 495 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 99%	
Capacité hydraulique TP : 545 m ³ /j (pluie) Unitaire : 1%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

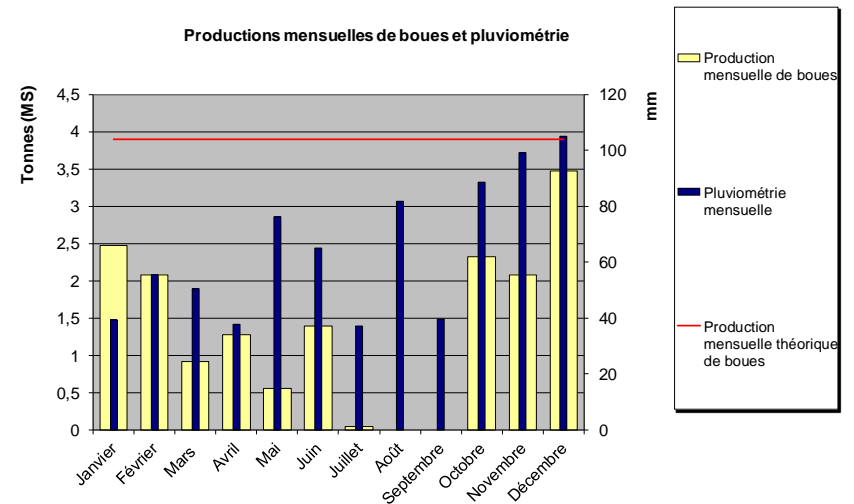
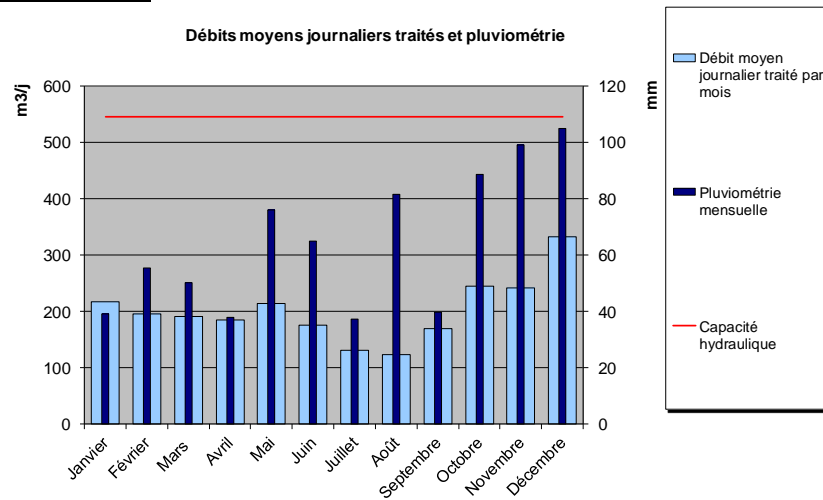
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Nantouillet, Juilly, Vinantes														
Nombre de raccordables :	2616	habitants	1962	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	290	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	110	m ³ /j	moyen :	201,6	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	1967	E.H.	maxi temps sec :	164	m ³ /j	maxi temps de pluie :	658	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,63	date :	12/2019	réf. AESN :	0,62	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	16,6	tMS	23	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	355,9	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j							Traitement P :	Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/04/2019	139	320			171	170	515	68	47	1,03	68	6,4
	A2+A5+A4	30/04/2019	139	3,5			10	7	26	2,3	0,34	1,49	3,79	0,42
Flux amont retenus en kg/j				177			106	118	294	29				3,3
Flux amont retenus en E.H.				1967				1967	1960	1960				1941
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2			5	3	21	2,1	0,4	2	4	0,8
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				99,1			97,7	98,8	96,8	96,6			93,8	86,5
Normes de rejet journalières en mg/l					35			20	90				15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			20	90				15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			95	91				70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Neufmoutiers-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037733601000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : La part d'eaux claires parasites permanentes reste très importante puisque le débit moyen annuel est presque trois fois supérieur au débit d'eau assainie théorique (volume d'ECPP estimé à 36% du volume d'eaux admis sur les ouvrages lors de l'étude SATESE d'avril 2014 – estimation impossible lors de l'étude de 2019 en raison d'une pluie nocturne intense). Par temps de pluie, cette station est également sujette à des apports d'eaux claires météoriques importants avec des débits à traiter pouvant approcher les 700 à 800 m³/j. Il serait nécessaire, pour la commune, d'engager des campagnes de contrôles des branchements en lien avec son délégataire pour inciter les usagers non conformes à se mettre en conformité.</p> <p>Station d'épuration : Le nombre de jours de dépassement du débit de référence est de 97j en 2019. Le percentile 95 (559 m³/j) est nettement supérieur au débit nominal et plus élevé qu'en 2018 (516 m³/j). Depuis 2011, le percentile 95 des débits d'eaux traitées se situe globalement aux alentours de 450 m³/j. De gros écarts sont toujours observables entre les débits amont et aval (cf. mise en charge du réseau d'assainissement amont rendant l'estimation du débit d'entrée peu fiable). La charge polluante a pu être réactualisée à partir de l'étude SATESE réalisée en octobre 2019. Elle est en cohérence avec celle attendue au regard du nombre d'habitants raccordables. Lors de ce bilan 24h et des deux mesures d'autosurveillance réglementaires, la qualité des effluents en sortie de traitement respectait largement le niveau de rejet requis. Le ratio de production de boues (52 gMS/EH/j) est cohérent avec le ratio théorique attendu de 60 gMS/EH/j pour ce type de dispositif et confirme une bonne épuration dans l'ensemble. En 2019, seulement 4 T MS de boues ont été évacuées, correspondant aux boues d'une poche filtrante ; le restant des boues issues des lits de séchage étant stocké sur l'aire de stockage couverte. Les analyses réalisées sur les boues sont conformes à la réglementation.</p> <p>Travaux et études : Le renouvellement de l'armoire électrique de la station est prévu courant 2020 et permettra d'intégrer l'appareillage nécessaire à l'installation du traitement physico-chimique du phosphore. La pose d'un bordurette autour du poste de relèvement de la station est envisagée afin de palier le risque d'infiltration des eaux d'inondation par les trappes d'accès aux pompes. La cloison siphonide du clarificateur a été abîmée lors de travaux d'élagage d'arbres. La réparation ainsi que la vérification de tous les points d'ancrage devront être réalisées rapidement afin de garantir son rôle de récupérateur de flottants (devis de réalisation des travaux toujours en cours début 2020). La réparation du système de flottation des graisses du dessableur-dégraisseur reste également à planifier. Conformément aux conclusions du SDASS EU2, la mission de maîtrise d'œuvre (Test Ingénierie) pour la mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore est en cours (installation d'une cuve de 5 m³ de chlorure ferrique). La consultation de l'entreprise travaux est prévue à la fin du premier semestre 2020. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Hydratec) pour la réhabilitation de la canalisation d'eaux usées avenue du Gal de Gaulle, conformément aux orientations du précédent SDA, a démarré début mars 2020. Cette canalisation cumule des contraintes (amiante-ciment, nombreuses contre pentes, faible pente...). Des études de faisabilité doivent déterminer la meilleure solution technico-économique de réhabilitation, tout en tenant compte du fil d'eau imposé par le poste de relevage des eaux brutes sur la station d'épuration qui limite la pente de ce collecteur.</p>
Mise en service : 02/11/1999 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : NEUFMOUTIERS EN BRIE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : D98/028/DDAF	
Arrêté préfectoral boues : D98/028/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Marsange	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1800 E.H Débit de référence : 270 m ³ /j	
: 110 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,751 km	
Capacité hydraulique TS : 270 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 270 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

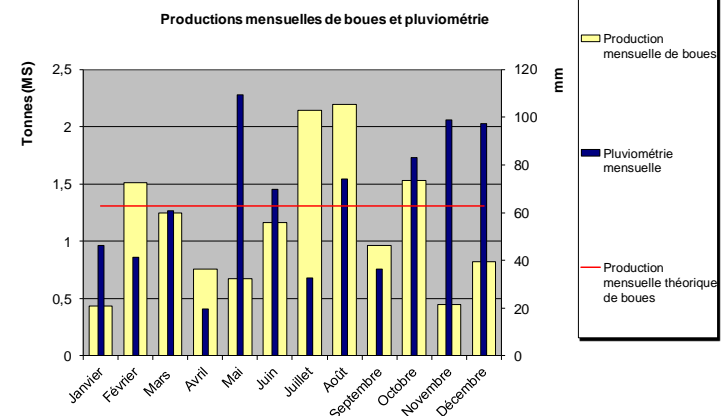
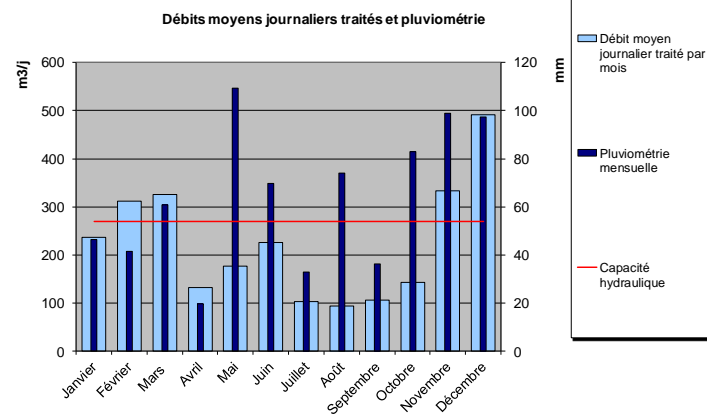
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Neufmoutiers-en-Brie													
Nombre de raccordables :	994	habitants	746	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	88	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	85	m ³ /j	moyen :	222,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	727 E.H.	maxi temps sec :	176	m ³ /j	maxi temps de pluie :	768	m ³ /j			
réf. NK :	0,4	date :	10/2019	réf. AESN :	0,24	date :	10/2019	Production annuelle de boues :	13,9	tMS	52	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	131,2	kwh/j	5,4	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/09/2019	94	342			330	342	968	143	116		143	4,22
	A2+A5+A4	03/09/2019	61	2			6	3	21,9	0,65	0,39	0,6	1,24	5,17
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/10/2019	179	248			221	140	784	61	43	0,7	61,7	7,2
	A2+A5+A4	15/10/2019	179	4			9	3	25	2,8	1,7	0,7	3,5	3,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	27/11/2019	531	172			101	96,7	310	45,6	33,6		45,6	3,07
	A2+A5+A4	27/11/2019	560	2			5	3	19	3	0,39	0,73	3,72	1,42
Flux amont retenus en kg/j				44			14	25	140	11				1,3
Flux amont retenus en E.H.				492				417	934	727				759
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2			6	3	21	2,8	0,7	0,7	3,5	2,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,9			96,6	98	96,3	96,1			95,1	42,9
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125				15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125				15	
Normes de rejet annuelles en rendement					92			93	84				78	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Noisy-Rudignon / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037733801000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement collecte de façon importante des eaux claires parasites provoquant des surcharges hydrauliques même avec l'existence d'un déversoir d'un bassin d'orage en entrée de station. La capacité hydraulique (75 m³/j) a été dépassée environ 58% de l'année (213 jours) et constamment lors du premier semestre. Les variations de débit temps sec persistent encore cette année. L'absence de fonctionnement de la régulation de temps de pluie explique ces dépassements et les surcharges hydrauliques régulières sur le dispositif. Le débit maximal de temps de pluie de 229 m³/j (13,6 mm sur 4 jours) représente 305% de la capacité hydraulique. Pour limiter le débit admis sur le dispositif, la mise en place de la régulation de temps de pluie est primordiale. Les investigations réalisées dans le cadre de l'étude de faisabilité menée par le bureau d'études SUEZ, ont permis de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux Claires Parasites de nappe : la majeure partie provient de sources situées rue de la Source et rue de la Fontaine. Eaux Claires Météoriques : 3700 m² de surface active ont été supprimés avec la déconnexion d'un avaloir dont les eaux ont pu être redirigées vers une mare. En séparatif, il reste 0,4 ha de surface active mal raccordée et en unitaire, la surface active a été estimée à 2,3 ha. <p>Station d'épuration</p> <p>Le coefficient de charge polluante a été actualisé sur la base du nombre de raccordables car lors de la mesure de charge réalisée début juillet (période de vacances) les flux polluants déterminés sont non représentatifs. La station d'épuration est presque à pleine charge en pollution. La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif lors de la mesure d'autosurveillance, mais lors de la visite SATESE, la concentration résiduelle en MES était supérieure à la norme, ceci à cause de dépôts de boue constatés durant la visite qui se produisent d'ailleurs régulièrement dans l'année. Ce constat explique la production quasi inexistante encore cette année (ratio de 9 g/EH/j pour un ratio attendu de 60 g/EH/j). Cela a une conséquence sur la lagune d'infiltration qui se retrouve saturée par ces boues. 4.9 TMS boues ont été évacuées et épandues en août. La consommation EDF fournie est identique à celle de 2018 et semble erronée.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La communauté de communes a engagé en 2018 avec l'aide du bureau d'études SUEZ, une étude de faisabilité de mise aux normes de ce système d'assainissement intégrant les problématiques de la collecte et du traitement. Cette démarche est en cohérence avec les priorités définies dans le cadre du SDASS EU 2 (Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2) publié en juin 2018, le dispositif épurateur est considéré comme prioritaire selon l'approche patrimoniale. Suite à cette étude, la reconstruction de la station a été privilégiée. Dans le cadre de cette démarche, il faudra veiller à intégrer les problématiques suivantes : Travaux de détournement du fossé de la route départementale raccordé en tête de réseau, prise en compte du volume d'ECPP provenant des deux sources raccordées au réseau dans le cadre du dimensionnement hydraulique de la nouvelle station (déconnexion onéreuse et réhibitoire face à l'enjeu des ECPP), définir le devenir des boues de la lagune contaminées par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Le début des travaux est prévu pour l'année 2022.</p>			
Mise en service	: 01/01/1974	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: MISE 2006/103						
Arrêté préfectoral boues	: D04/053/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Esnonne (exclu)(R73A)						
Ru (ou autre)	: Infiltration						
Rivière 1	:						
Rivière 2	:						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 75 m ³ /j			
	: 30	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,408 km			
Capacité hydraulique TS	: 75	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 36%			
Capacité hydraulique TP	: 75	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 64%			
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

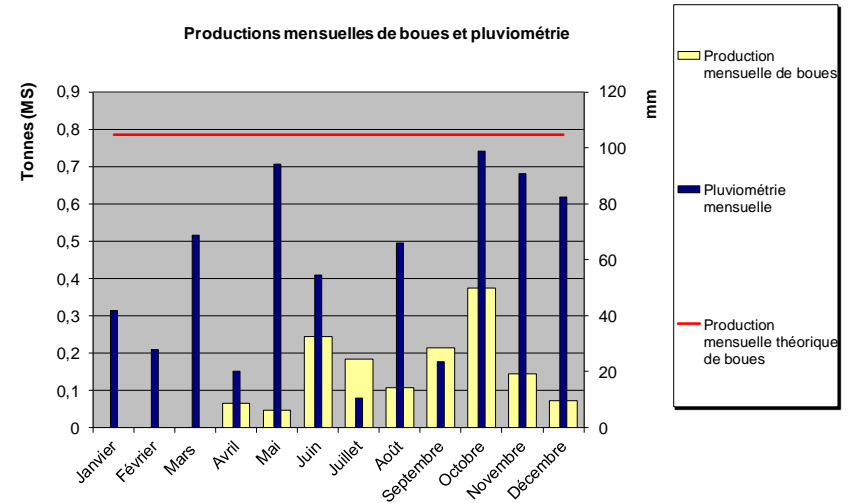
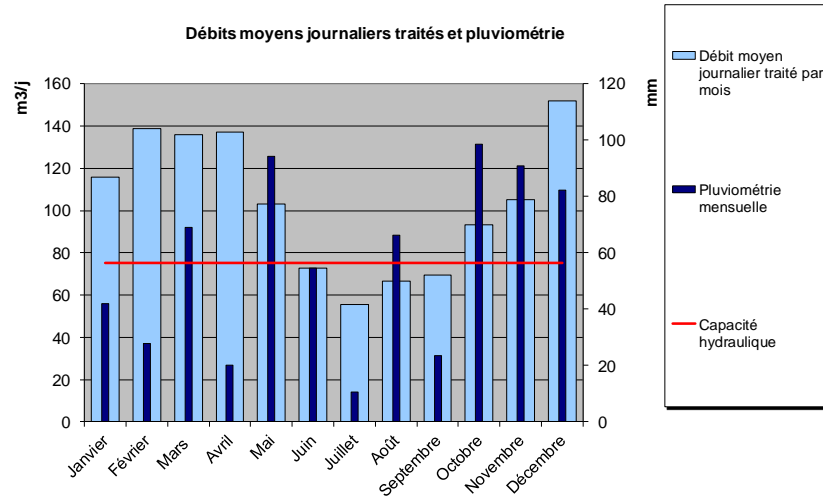
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Noisy-Rudignon													
Nombre de raccordables :	578	habitants	434	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	55	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	62	m ³ /j	moyen :	103,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	436 E.H.	maxi temps sec :	124	m ³ /j	maxi temps de pluie :	229	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,87	date :	12/2019	réf. AESN :	0,91	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	1,4	tMS	9	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	7	kwh/j	0,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/04/2019		78			108	130	279	41			41	3,1
	A2+A5+A4	04/04/2019		45			31	18	89	14	5,4	8,32	22,3	3,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/07/2019	52	112			217	210	665	87,5	73	0,24	87,5	9,35
	A2+A5+A4	10/07/2019	52	31			7	3	31	3,3	1,1	0,38	3,68	0,99
Flux amont retenus en kg/j				39			28	26	66	6,5				0,74
Flux amont retenus en E.H.				436				436	437	436				436
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				38			19	10	60	8,6	3,2	4,4	13	2,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				57,3			83,9	92,4	81,7	81			70,7	44,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Oissery / SAINT-PATHUS

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037734401000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Le nombre de dépassements de la charge hydraulique nominale (9), ainsi que le volume estimé d'effluents déversés aux points A2 (6096 m3 représentant 1,4 % du volume entrant sur la station d'épuration) sont redevenus normaux, la pluviométrie n'ayant pas généré de phénomène d'inondation ou de crue. La quantité d'eaux claires parasites permanentes est équivalente à celle de 2018 ; elle représenterait 25 % du volume assaini. Les investigations menées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement par le bureau d'études Intégrale Environnement (2016) ont aussi mis en évidence des désordres liés à des mauvais branchements sur les secteurs séparatifs. Le nombre de points de by-pass sur le réseau est de 10, seul le trop plein du PR Source (Saint Pathus) faisant l'objet d'un suivi (67 déversements représentant une durée de 6 jours).</p> <p>Le bassin d'orage de Pencheret n'est plus utilisé, celui-ci générant des odeurs avec plaintes des riverains. Sa réhabilitation est prévue dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration (couverture et ventilation afin de capter les gaz et de les traiter).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée s'est nettement dégradée pour tous les paramètres avec des départs de boues très importants en décembre. La qualité des eaux traitées est non conforme. La production de boues a encore baissé (- 22 %) et est nettement inférieure à celle théoriquement attendue (facteur supérieur à 3). Trois quart des boues produites sont repartis dans le milieu naturel. Les informations disponibles dans le bilan technique ne permettent pas d'expliquer cette détérioration. Seuls deux événements ont contribué à la baisse de la performance du dispositif : non fonctionnement du filtre à bandes et défaut de fonctionnement d'une turbine pendant plus de 2 mois, l'intervention pour la réparation n'ayant pu se faire dans les délais (difficultés d'accès au site liées au chantier de reconstruction de la station).</p> <p>La charge polluante calculée sur les matières azotées est inférieure à celle calculée sur la base de la population raccordable (-14 %). Celle calculée sur la base de la DBO5 est totalement en inadéquation avec la charge théorique collectée (déficit supérieur à 50 %). La file " boue " vieillissante et peu performante reste le premier facteur limitant le bon fonctionnement du dispositif, phénomène accentué par le traitement physico-chimique du phosphore. Hormis la faible sécheresse des boues produites (13.4 % de MS), leur qualité est satisfaisante avec de très faibles teneurs en micropolluants. Les écarts débitométriques entre l'amont et l'aval sont devenus importants pour quasiment toute l'année.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La nouvelle station d'épuration est en cours de construction, la fin du chantier étant prévue pour octobre 2020. Le dispositif dimensionné pour traiter 9000 EH en charge polluante et 2200 m3/j en hydraulique sera de type boue activée en aération prolongée avec un fonctionnement en mode aération/décantation(BSR). Le process intégrera un bassin tampon de 450 m³ et un traitement tertiaire par tambours filtrants. Les travaux de mise en séparatif du centre bourg de Oissery (BV 03) sont prévus pour 2019. Le trop-plein du PR du Moulin à vent (A2) et celui du poste de relèvement de Tillet (A1) devraient être instrumentés pour 2020 par la CCPMF. Le point A2 lié au BO de Pencheret sera équipé en 2020 dans le cadre du marché travaux de la station d'épuration.</p>
M3 : 01/01/1984 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE MARNE NORD	
Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D04/042/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Théroouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Théroouanne	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 10000 E.H Débit de référence : 2000 m³/j	
: 600 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 35,994 km	
Capacité hydraulique TS : 2000 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 90%	
Capacité hydraulique TP : 2000 m³/j (pluie) Unitaire : 10%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : FILTRE À BANDES	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

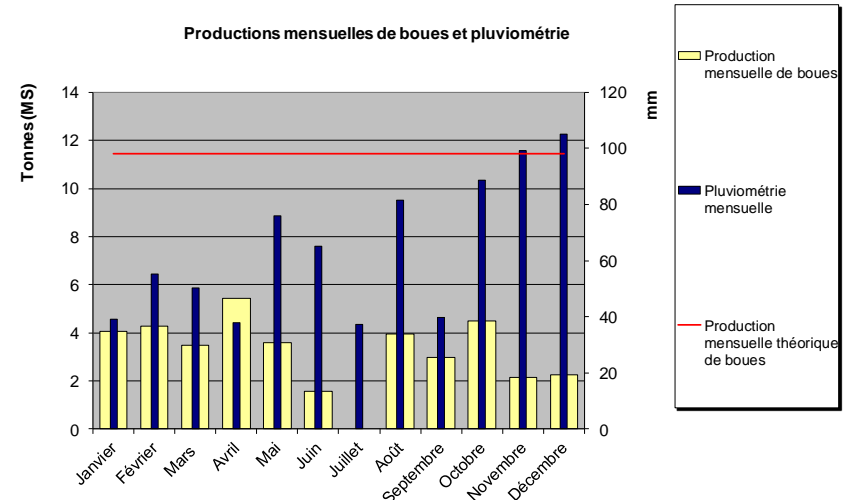
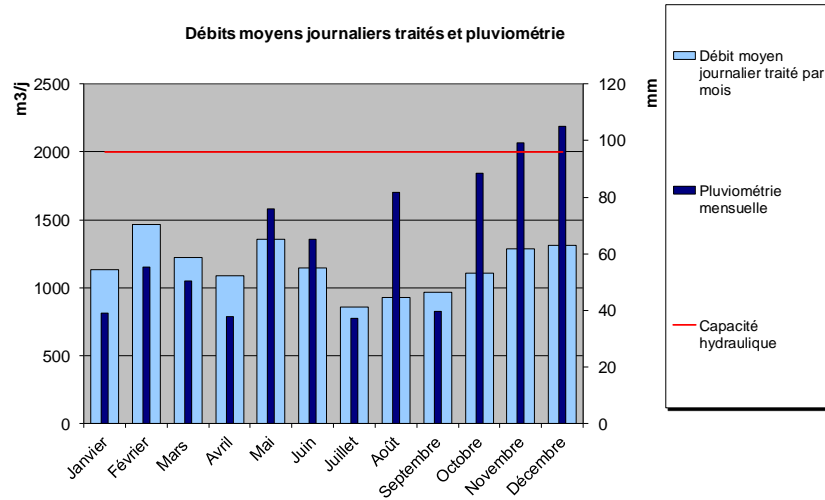
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Oissery, Saint-Pathus													
Nombre de raccordables :	8290	habitants	6218	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	843	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	891	m ³ /j	moyen :	1155,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	5527	E.H.	maxi temps sec :	1050	m ³ /j	maxi temps de pluie :	4603	m ³ /j			
réf. NK :	0,55	date :	12/2018	réf. AESN :	0,41	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	38,2	tMS	19	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	694,3	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j									Traitement P :	Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				396			184	186	627	83				8,5
Flux amont retenus en E.H.				4403				3102	4177	5527				5000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				207			72	29	313	22,7	7,2	3,8	26,5	6,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				74,5			83,6	87,2	80,6	77,1			73,7	68
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125				15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125				15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			80	75				70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Othis / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037734901000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>La collecte d'eaux claires parasites permanentes est peu significative. Par contre, l'intrusion d'eaux claires météoriques est importante pour un réseau séparatif (surface active estimée à 9600 m²), mais en principe, cela n'impacte pas le fonctionnement de la station, celle-ci étant bien dimensionnée et équipée d'un bassin tampon au niveau du poste de refoulement. La charge hydraulique moyenne représente 32 % du nominal. Les premières investigations ont permis de localiser une partie des inversions de branchements (20 % de la surface active). Suite à des inspections télévisées réalisées par l'exploitant, le quartier Orcheux a été identifié comme prioritaire pour une campagne de contrôle des branchements. 98 enquêtes domiciliaires ont été réalisées en 2019, le taux de non-conformité étant à intégrer dans le bilan technique.</p> <p>Les déversements au point A2 (bassin tampon de l'ancienne station) restent exceptionnels (1), représentant un volume estimé de 18 m³ sur environ 1 heure. Les autres trop-pleins situés sur le réseau au nombre de 5 ne sont quasiment pas sollicités. La non-conformité du point A2 perdure depuis 2015 (instrumentation insuffisante).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des effluents rejetés est excellente tout au long de l'année. La charge polluante traitée est en adéquation avec la charge théorique attendue (station d'épuration à 42% de charge polluante environ). La production de boues extraites est cohérente avec celle évacuée, celle-ci étant en phase avec la pollution traitée. La destination des boues est conforme (plateforme de compostage d'Ermenonville dans l'Oise). Les résultats du suivi analytique des boues montrent la production d'une boue de bonne qualité : bonne siccité et faibles teneurs en éléments traces métalliques et micropolluants organiques. Il a été relevé une nette amélioration de la métrologie, les écarts débitométriques entre l'amont et l'aval restant faibles tout au long de l'année. La campagne de mesure RSDE est terminée, le rapport final établi par le laboratoire CARSO étant en attente.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les membranes d'insufflation d'air de la file N°2 ont été renouvelées en octobre 2019. Les équipements électriques ont été mis en sécurité avec évacuation des gaz générés par le groupe électrogène et rehausse des armoires électriques pour que le système de pompage ne soit pas affecté par des inondations comme en 2018.</p> <p>La mise en conformité du point A2 a été retardée d'une année (mise en place d'un canal normalisé avec préleveur). Un nouveau planning a été défini : finalisation de l'étude préalable pour la fin de l'année 2019, consultation des entreprises en début d'année avec demande de subventions et travaux envisagés pour le second semestre 2020. Ce dossier intégrera aussi l'installation d'un dégrilleur.</p> <p>Selon l'exploitant, une étude est à mener sur la présence d'H₂S au niveau du refoulement du poste Auguste Caron. Il souhaiterait aussi que l'accès en cas de bouchage soit facilité pour la rue des Acacias, des 3 Arpents et la rue du petit Chaalis. L'élaboration d'un dossier d'autorisation environnementale avec procédure d'enquête publique est en cours, la régularisation de l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet devant se finaliser au début de l'année 2020.</p> <p>Un programme immobilier de 400 logements (1000 habitants) est prévu à court terme. Une étude capacitaire du réseau est en cours.</p>
Mise en service : 01/03/2003 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE	
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 98/DAE/2E/099	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000)	
Ru (ou autre) : Launette	
Rivière 1 : Nonette	
Rivière 2 : Oise	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 12000 E.H Débit de référence : 2400 m ³ /j	
: 720 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 24,382 km	
Capacité hydraulique TS : 2400 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 2400 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

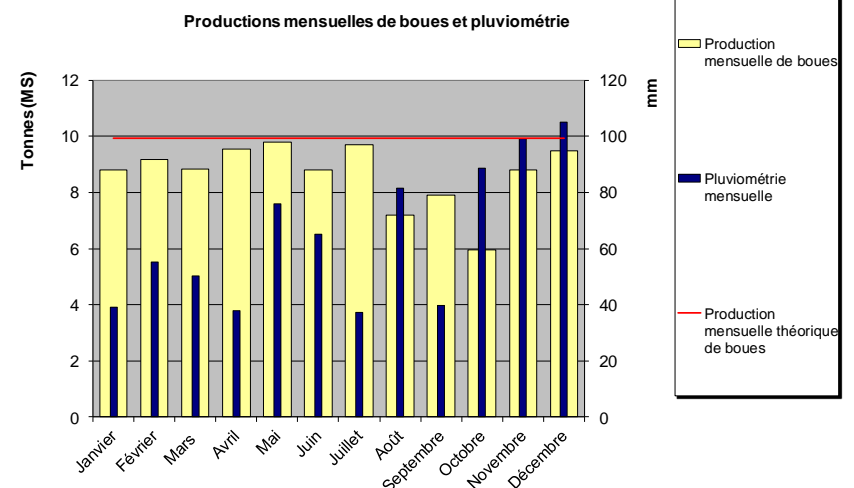
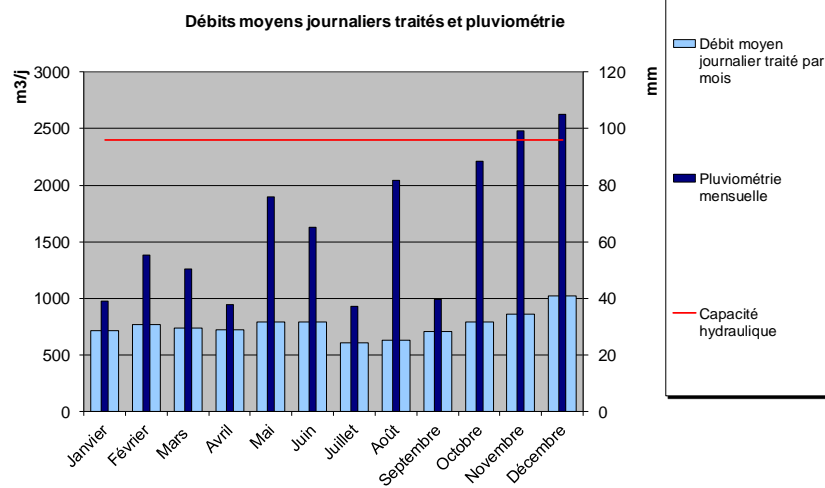
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Othis													
Nombre de raccordables :	6619	habitants	4964	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	713	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	633	m ³ /j	moyen :	759,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge DBO5 : 5017 E.H.		maxi temps sec :	685	m ³ /j	maxi temps de pluie :		2112	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,42	date :	12/2018	réf. AESN :	0,33	date :	12/2018	Production annuelle de boues :		104,0	tMS	57	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	1201,9	kwh/j	4,0	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Mixte					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				300			260	301	731	74				9,1
Flux amont retenus en E.H.				3333				5017	4873	4900				5353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	27	2,9	1,2	2	4,8	0,2
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,9			98,3	99,2	97,2	97,2			95,2	98,2
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	5			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	50	5			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					94			95	93	90			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Ozouer-le-Voulgis / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037735203000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte En 2019, 38 déversements ont été comptabilisés en tête de dispositif, soit un volume de 4 785 m³ by-passés (dont 1 473 m³ lors de la pluie intense de mi-mai) ; ce qui représente 3,3% des volumes annuels collectés. Le débit maximum de temps sec relevé sur l'année témoigne une fois de plus de la présence d'eaux claires parasites permanentes (environ 130 m³/j) mais dans des proportions moins importantes que l'année passée.</p> <p>Station d'épuration Des écarts significatifs (32% en moyenne sur l'année) entre le débit d'entrée (débitmètre électromagnétique) et le débit de sortie (débitmètre à ultrasons) sont constatés par temps sec comme par temps de pluie. Cela montre une dérive possible de l'un des deux enregistreurs, plus probablement de la sonde aval. Des chutes anormales de débits inférieurs à la consommation d'eau assainie ont été observées à plusieurs reprises en 2019 et s'expliquent probablement par des dysfonctionnements des pompes de relevage alimentant le traitement biologique (bouchages). En 2019, la charge hydraulique moyenne est de 47% (elle prend notamment en compte ces chutes anormales de débits, contrairement à l'estimation du débit minimum de temps sec). Les coefficients de charge polluante 2018 ont été reconduits en 2019 (jugés plus cohérents avec le nombre d'habitants raccordables que ceux déterminés à partir des mesures d'autosurveillances de 2019). Le niveau de rejet n'était pas respecté sur les paramètres NTK et NGL lors des deux bilans 24h réglementaires et lors de la visite SATESE du mois de décembre (dépassement également en phosphore lors de cette visite). L'ajustement du pilotage de l'aération mérite d'être optimisé pour permettre le traitement complet de l'azote (nitrification et dénitrification). Ce constat a déjà été formulé les années antérieures, objet de non conformités locales émises par la police de l'eau. Le ratio de production de boues est très inférieur au ratio théoriquement attendu pour ce type de dispositif (69 gMS/EH/j) et fait état d'un déficit de production de boues de l'ordre de 45% (déficit estimé à 30% en 2018). Ce déficit s'explique en grande partie par le dysfonctionnement de la centrifugeuse du 16/07/19 au 13/12/19 (déclenchement impossible, y compris en marche forcée) et le long délai d'intervention du fournisseur. Pendant ce temps, les boues ont été stockées dans le bassin d'aération, expliquant d'ailleurs les difficultés de traitement de l'azote engendrées. Les by-pass en tête de station d'épuration viennent renforcer ce déficit de production de boues. La corrélation entre la quantité de boues évacuées et celle produite est correcte (cf. écart de 15%). A noter que la réalisation du scénario SANDRE reste une action primordiale pour l'exploitant afin de permettre l'échange des données d'autosurveillance.</p> <p>Travaux et études Cette station fait l'objet d'un recours contentieux depuis 2016 dû notamment à des problèmes au niveau de l'étanchéité du génie civil mais également en raison d'un défaut de conception hydraulique.</p>
Mise en service : 02/09/2013 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : AQUALTER	
Constructeur : OTV (MSE)	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F478/MISE/2010/181	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 1800 E.H Débit de référence : 640 m ³ /j	
: 108 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 7 km	
Capacité hydraulique TS : 340 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 10%	
Capacité hydraulique TP : 640 m ³ /j (pluie) Unitaire : 90%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Inconnu	

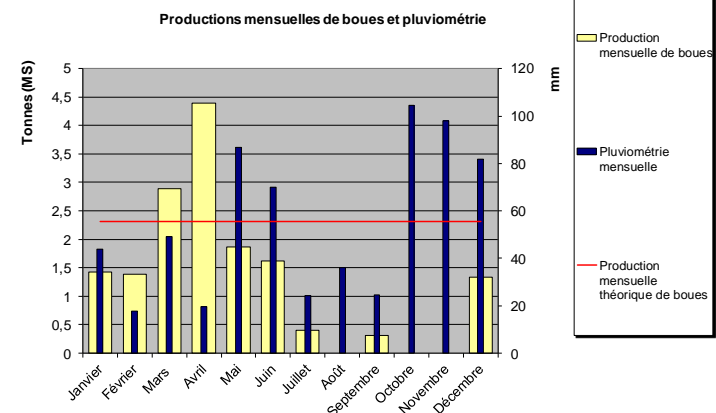
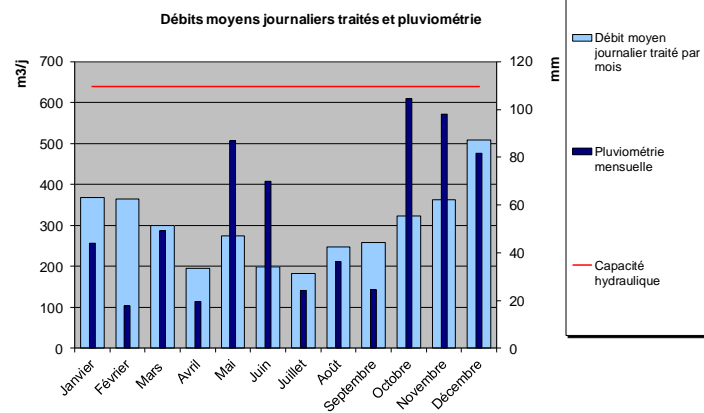
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Ozouer-le-Voulgis bourg														
Nombre de raccordables :	1561	habitants	1171	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	180	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	202	m ³ /j	moyen :	298,6	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Autosurveillance		Charge NK :	1120	E.H.	maxi temps sec :	310	m ³ /j	maxi temps de pluie :	983	m ³ /j		
réf. NK :	0,62	date :	10/2018	réf. AESN :	0,31	date :	10/2018	Production annuelle de boues :	15,6	tMS	38	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	275,2	kwh/j	6,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2019	209	63,5			138	166	359	54,7	39,7	4,49	59,1	5,11
	A2+A5+A4	03/04/2019	270	10			9	6,9	32,1	30,5	30,3	0,28	30,8	0,36
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/12/2019		146			209	250	546	67			67	5,6
	A2+A5+A4	02/12/2019		22			16	12	42	43	41	0,69	43,7	2,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/12/2019	261	440			707	763	2010	96,1	58,8	0,86	97	13,3
	A2+A5+A4	05/12/2019	376	5,5			15	5,2	64	50,4	49,7	0,24	50,6	0,1
Flux amont retenus en kg/j				33			39	46	103	17				1,5
Flux amont retenus en E.H.				367				762	687	1120				882
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			14	8	46	41,3	40,3	0,4	41,7	1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87,6			93,5	96,3	92,1	29,4			30,8	82,4
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75	70			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Ozouer-le-Voulgis / LES ETARDS

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037735202000	Ingénieur SATESE	: Zénaïde BRIEUC	<p>Comme l'an passé, aucune donnée d'exploitation n'a été communiquée par le délégataire. L'arrivée gravitaire des effluents ne permet pas non plus d'établir les débits caractéristiques traités sur la station d'épuration.</p> <p>Système de collecte : Un apport excessif d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) a pu être observé en période de nappe basse et en absence de pluie (ces eaux claires avaient été estimées à environ 80 m³/j lors de l'étude SATESE de juin 2013, soit un débit presque 4 fois supérieur au débit nominal de la station de 22 m³/j). Ces by-pass, fréquents par temps sec, sont principalement liés à la configuration de l'ouvrage entraînant des bouchages ainsi qu'à une hauteur de déversement quasi nulle</p> <p>Lors de la visite SATESE, au niveau de la surverse du déversoir d'orage, des sables et graviers étaient également présents, indiquant un apport important de matières minérales vers la station d'épuration lors des événements pluvieux. Ces apports peuvent impliquer une diminution notable du volume utile du bassin biologique et accentuer encore davantage le déficit épuratoire actuel. La problématique de curage des ouvrages sera à considérer avec attention lors de la démolition de ce dispositif.</p> <p>Station d'épuration : Lors de la visite SATESE, la qualité de l'eau traitée ne respectait pas les normes de rejet. La valeur rédhibitoire en DBO₅ était même dépassée et il n'y avait pas de boues dans le bassin d'aération (boues mortes).</p> <p>La situation constatée depuis de nombreuses années n'a pas évolué. Le procédé est complètement obsolète et l'absence d'une maîtrise des débits traités font que les boues ne parviennent pas à se développer en quantité suffisante pour assurer l'élimination de la pollution (cf. absence de production de boue en 2019). Par ailleurs, les capacités polluante et hydraulique sont largement dépassées. L'installation d'une vanne murale sur la canalisation de débit conservé du déversoir d'orage (pour ne prendre que le débit de temps sec) couplée à un réensemencement en boues du bassin d'aération après curage pourrait être une action qui mériterait d'être testée dans l'attente de la concrétisation du projet de remplacement de ce dispositif.</p> <p>Travaux et études : La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la reconstruction de la station, débutée en novembre 2016, n'a pas avancé en 2019. En effet, en 2017, le choix a été fait par la collectivité de mettre à l'arrêt cette mission, jugée non prioritaire, et de plutôt étudier par la suite un raccordement sur une station d'épuration voisine existante. A noter que ce dispositif a été priorisé dans le cadre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2.</p> <p>Pour rappel, des inspections télévisées (ITV) ont été réalisées fin 2014 par l'exploitant sur une partie du réseau d'assainissement du hameau et ont mis en évidence une problématique diffuse d'infiltration d'ECP et des défauts structurels localisés. A priori, l'état global de la portion de réseau inspectée n'est pas incompatible avec son maintien dans le cadre des travaux de mise aux normes de ce système d'assainissement. Dans l'hypothèse d'une conservation d'un mode unitaire de collecte, des travaux de réhabilitation de ces collecteurs seraient cependant à engager pour supprimer les anomalies les plus importantes. Des ITV complémentaires seraient également à réaliser afin d'avoir une vision globale de l'état structurel du réseau et d'orienter les solutions à étudier. A noter que les sites situés à proximité de la station d'épuration se situent vraisemblablement en zone humide.</p>
Mise en service	: 01/01/1969	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX			
Exploitant	: AQUALTER			
Constructeur	: DEGREMONT			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015			
Arrêté préfectoral boues	: 08 DAIDD/E/004			
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration				
Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)			
Ru (ou autre)	:			
Rivière 1	:			
Rivière 2	: Yerres			
Fleuve	: SEINE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 150 E.H	Débit de référence	: 22 m ³ /j	
	: 9 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,14 km	
Capacité hydraulique TS	: 22 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%	
Capacité hydraulique TP	: 22 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR			
Destination des boues	: ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet	

Caractéristiques de fonctionnement

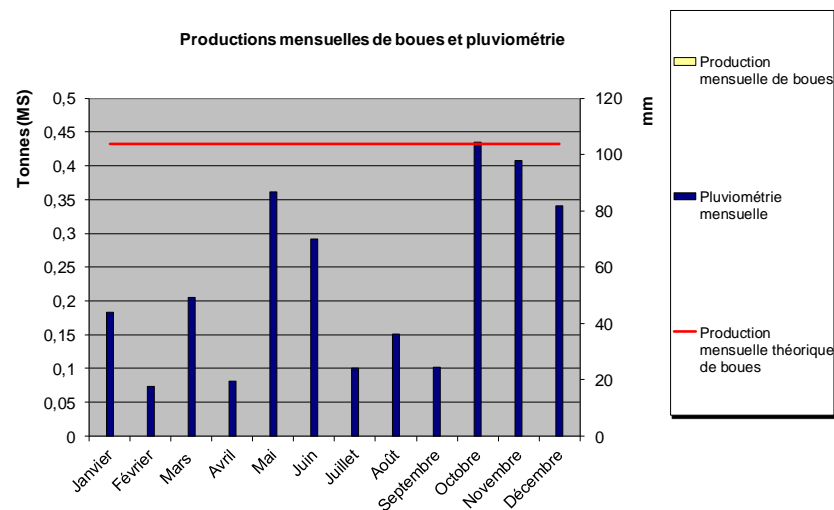
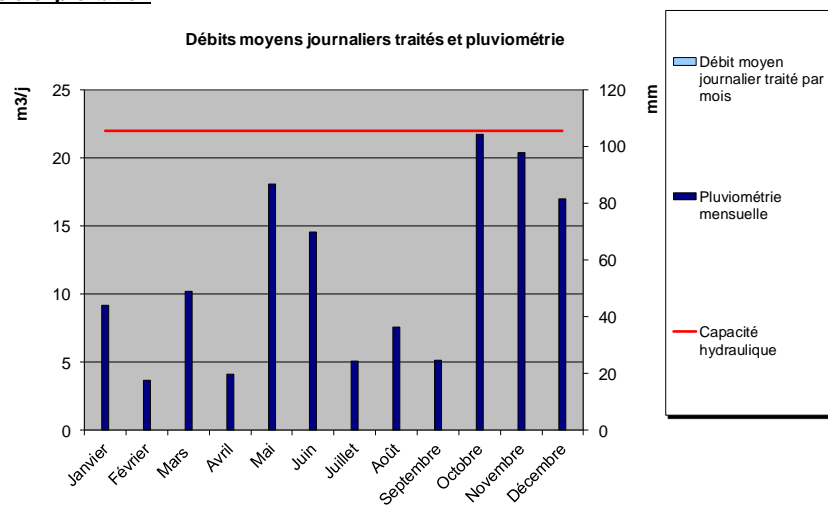
Communes raccordées : Ozouer-le-Voulgis – hameau des Etards

Nombre de raccordables :	310	habitants	232	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	36	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	240 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j		
réf. NK :	1,6	date :	06/2013	réf. AESN :	1,41	date :	06/2013	Production annuelle de boues :	0 tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	NC	kwh/j	NC	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/09/2019		442			363	410	994	47			47	5,1
	A2+A5+A4	30/09/2019		60			86	81	184	55	46	0,62	55,6	5,5
Flux amont retenus en kg/j				22			8,1	14	31	3,6				0,42
Flux amont retenus en E.H.				249				233	205	240				247
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				60			86	81	184	55	46	0,6	55,6	5,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				86,4			76,2	80,2	81,5	0			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Pamfou / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037735401000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement collecte d'importantes quantités d'eaux claires provoquant des déversements au niveau des déversoirs d'orage, même par temps sec (phénomène de ressuyage sur plusieurs jours). La moyenne des débits admis sur la station d'épuration, pour l'année 2019, a été de 127,1 m³/j pour une capacité hydraulique nominale de 150 m³/j, soit une charge hydraulique moyenne de 84,7%. La régulation du débit admis permet globalement de respecter la capacité hydraulique journalière (exception du 28 au 31/12/19 en raison d'une panne de la sonde de hauteur). Le cumul de by-pass estimé serait de 35 361 m³ (195 jours de présence de by-pass) pour un volume traité de 46 330 m³ ; ce qui représente une valeur élevée de 43% du volume arrivant à la station d'épuration. Les autres déversoirs d'orage du réseau d'assainissement ne sont pas équipés.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La visite SATESE du 24/10/2019 présentait des performances épuratoires satisfaisantes au regard des analyses réalisées sur les eaux traitées. La mesure d'autosurveillance de l'exploitant, quant à elle, dépassait la norme de rejet pour le paramètre des Matières en Suspension (MES). Le ratio de production de boues (boues évacuées sans la chaux) de 16 g MS/E.H./j est très insuffisant (attendu 60 g MS/E.H./j). Les départs de boues dus aux surcharges hydrauliques, ainsi que les nombreux by-pass sur le réseau en sont la cause.</p> <p>Le facteur limitant de cette installation, compte tenu du comportement unitaire du réseau d'assainissement et de l'absence d'un bassin d'orage, est le clarificateur (non raclé et pente du fond de l'ouvrage faible, favorisant la remontée des boues en surface). L'absence de dégazeur, en partie compensée par la mise en place en 2017 d'une pompe casse-flottants, a permis de réduire les écrémages de la surface de l'ouvrage.</p> <p>Le SATESE a conservé les résultats de la mesure d'autosurveillance de janvier 2016 en raison de la parfaite cohérence avec le nombre d'E.H. théorique, 665 E.H. mesurés pour 645 E.H. attendus (contrairement à la mesure 2019 : 147 E.H. en DBO5 et 197 E.H. en NK).</p> <p>Les boues sont recyclées en agriculture en mélange avec des boues présentant les mêmes caractéristiques agronomiques provenant d'autres dispositifs de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. La synthèse de la qualité des boues produites par les 8 stations d'épuration du même secteur traduit de manière globale leur qualité normale.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Un nouveau poste de relèvement, rue de la Forêt, a été créé dans l'attente d'un futur lotissement. Les travaux de la nouvelle station d'épuration intercommunale pour Pamfou, Machault et Valence-en-Brie (STEP dite PAMAVAL implantée à Machault) ont démarré en mai 2020. La réalisation des travaux des réseaux de transfert sont prévus du 20/07 au 02/10/20. Ces travaux s'inscrivent dans le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU2) pour une mise en conformité des 3 communes au niveau du traitement. La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) pour les trois communes est lancée depuis le 16/09/2016 (Cabinet MERLIN). La phase 3 de l'étude a été présentée le 15/10/2019 ; la phase 4 sera quant à elle exposée courant 2020 (délai de réalisation de 2 mois).</p>
Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 441- Art 41, N° M : 1995/169	
Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Vallée Javot	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 150 m ³ /j	
: 60 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,516 km	
Capacité hydraulique TS : 150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 65%	
Capacité hydraulique TP : 150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 35%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE MOBILE + CHAULAGE + SILO SOUPLE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE REGROUPÉE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

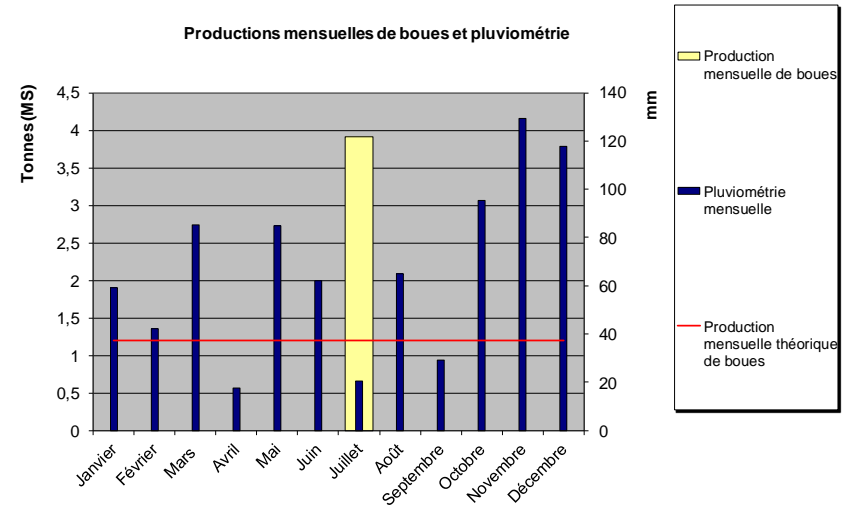
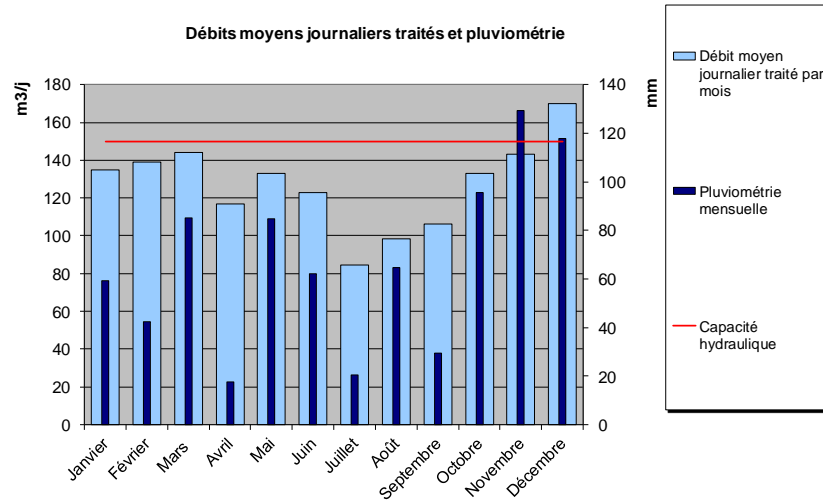
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Pamfou													
Nombre de raccordables :	860	habitants	645	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	116	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	73	m ³ /j	moyen :	127,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	665 E.H.	maxi temps sec :	147	m ³ /j	maxi temps de pluie :	170	m ³ /j			
réf. NK :	0,66	date :	01/2016	réf. AESN :	0,39	date :	01/2016	Production annuelle de boues :	3,9	tMS	16	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	75,6	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/03/2019	155	70			58	57	176	19	12	5,2	24,1	2,2
	A2+A5+A4	18/03/2019	268	32,4			6	25,8	89,2	8,65	5,09	19,4	18,3	1,85
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2019		188			140	170	358	79			79	7,9
	A2+A5+A4	24/10/2019		5			6	3	20	1,8	0,47	9,7	11,5	6,7
Flux amont retenus en kg/j				28			25	27	70	10				1,1
Flux amont retenus en E.H.				309				445	465	665				659
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				19			6	14	55	5,2	2,8	14,6	14,9	4,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				75,5			92,2	76,5	71,9	76,1			54,8	15,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Pécy / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 03773570200 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC Mise en service : 18/03/2015 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : PECY Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS Constructeur : ERSE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F471 MISE 2013/045 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Visandre(RUISSEAU)(R100-F4710600) Ru (ou autre) : Réveillon Rivière 1 : Visandre Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Le système collecte une importante quantité d'eaux claires parasites et d'eaux claires météoriques. Un apport en eaux claires parasites permanentes de l'ordre de 228 m³/j, soit 76 % du débit traité, avait été estimé lors de l'étude SATESE de 2016, réalisée en période de ressuyage. Du 19 au 31 mars cette année (période de temps sec), le débit est descendu lentement de 361 m³/j à 170 m³/j confirmant des apports de ressuyage assez longs. 28 dépassements du volume de référence de la station ont eu lieu en 2019, dont 16 en décembre. La pluviométrie importante et la remontée des nappes sont en lien avec ces dépassements qui restent largement supportables pour un procédé de ce type. A noter que le choix du procédé d'épuration par lagunage trouve tout son intérêt avec des apports d'eaux parasites d'une telle ampleur (facteur 12 entre le débit minimum et le débit maximum annuel journalier). Le débit moyen traité représente 332% de la consommation d'eau assainie en considérant un coefficient de restitution de 90% et un taux de charge hydraulique moyen du lagunage de l'ordre de 38% ce qui est acceptable. La proposition d'équipement du déversoir en tête de station (point A2) a été remise à la collectivité le 18/11/19. L'instrumentation de ce point permettra de répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 en termes de surveillance des by-pass en tête de station d'épuration par temps de pluie.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La mesure d'autosurveillance réglementaire de juin, bien que réalisée en temps sec, ne permet pas d'actualiser les coefficients de charge du dispositif. Les flux mesurés, trop faibles et disparates, ne sont pas cohérents avec la charge attendue vis-à-vis du nombre de raccordables. Les coefficients de charge polluante de la station d'épuration, déterminés à partir de l'étude réalisée par le SATESE en mars 2016, ont été reconduits en 2019. La charge de référence, basée sur le paramètre NK de 393 EH, est cohérente avec le nombre de raccordables déclaré par le délégataire. La station d'épuration est à 67% de coefficient de charge en pollution ce qui est confortable</p> <p>Les concentrations mesurées en sortie du dispositif lors de la mesure d'autosurveillance de juin ne respectent pas les normes de rejet en vigueur en concentration et en rendement pour le paramètre DCO. Le développement algal lors de la période estivale peut expliquer en partie ces mauvais résultats en concentration. Les faibles rendements sont à mettre en lien avec la forte dilution des effluents en entrée du dispositif et une absence de mesure de débit en sortie. La valeur identique de débit à l'amont et à l'aval lors de la mesure d'autosurveillance pose question pour un procédé par lagunage. A minima le phénomène d'évaporation devrait induire, par temps sec, des débits rejetés moindres. Les autres résultats obtenus lors des visites du SATESE respectent largement le niveau de rejet imposé.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 480 m³/j : 36 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,319 km Capacité hydraulique TS : 160 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 45% Capacité hydraulique TP : 480 m³/j (pluie) Unitaire : 55%</p> <p>File eau : LAGUNAGE NATUREL File boues : BASSIN Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

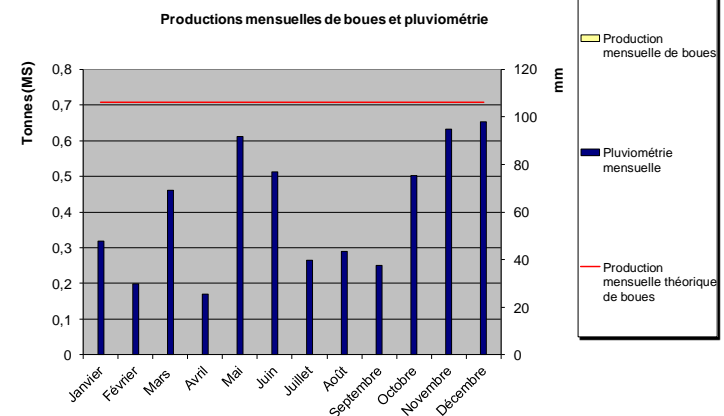
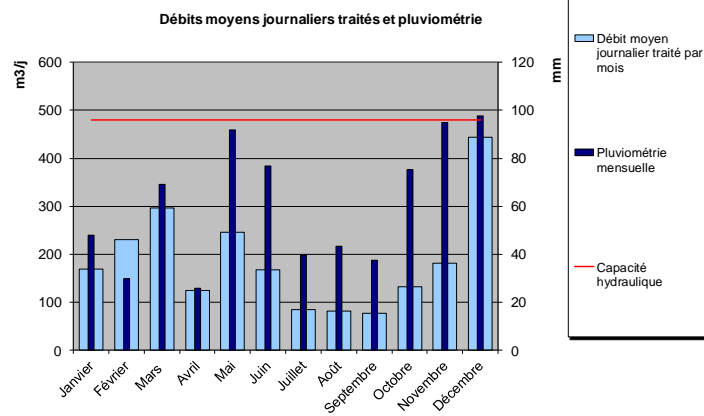
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Pécy													
Nombre de raccordables :	534	habitants	401	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	63	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	65	m ³ /j	moyen :	185,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	393 E.H.	maxi temps sec :	180	m ³ /j	maxi temps de pluie :	776	m ³ /j			
réf. NK :	0,66	date :	03/2016	réf. AESN :	0,47	date :	03/2016	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	13	kwh/j	1,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2019		78	120	291	106	120	291	52			52	4,8
	A2+A5+A4	23/05/2019		21	17	89	39	26	103	18	10	0,68	18,7	2,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/06/2019	120	95			88	82	275	59	48,6	0,24	59,2	5,5
	A2+A5+A4	24/06/2019	120	50			34	15	142	10,6	2,41	1,56	12,2	2,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/11/2019		300			374	480	908	75			75	6,4
	A2+A5+A4	25/11/2019		44	8	72	24	10	75	10	5,9	1,75	11,8	3,3
Flux amont retenus en kg/j				22			18	12	41	5,9				0,69
Flux amont retenus en E.H.				244				200	275	393				406
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				38	12	80	32	17	107	12,9	6,1	1,3	14,2	2,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				68,6	85,8	69,4	72,6	86	68,2	78			75,9	50,7
Normes de rejet journalières en mg/l					150			35	125	35				
Normes de rejet annuelles en mg/l					150			35	125	35				
Normes de rejet annuelles en rendement					65			70	70	60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Pécly / MELENFROY

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037735703000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte</p> <p>Sur l'année 2019, le débit mesuré en entrée du système de 22,8 m³/j, est inférieur à la consommation d'eau assainie de 29 m³/j. Toutefois, cet écart est peu significatif et non révélateur de défauts de collecte, l'estimation de la quantité d'eau assainie étant une moyenne estimée. L'étude SATESE de mars 2017 a permis de mettre en évidence l'absence d'eaux claires parasites permanentes en période de nappes hautes ce qui se confirme en 2019.</p> <p>Les débits mesurés sont globalement constants. Les pics de débit observés en mai et juillet, consécutifs à de fortes pluies, pourraient s'expliquer par un fonctionnement de pompes vide cave car le réseau d'eaux usées n'est pas doublé d'un réseau pluvial sur l'intégralité du hameau ou, plus vraisemblablement, par une intrusion d'eaux pluviales par le trop-plein du poste de relevage des eaux brutes. Le réseau d'eaux usées est en effet très récent (mars 2015) en lien avec la création d'un système d'assainissement collectif pour ce hameau.</p> <p>Comme observé en 2018, à plusieurs reprises, les débits journaliers transmis sont identiques sur plusieurs jours, ce qui est inhabituel. Un dysfonctionnement du débitmètre ou un défaut de rapatriement des données via la télésurveillance sont probablement en cause.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée répondait aux normes de rejet en vigueur (en concentrations et en rendements épuratoires) lors de la mesure d'autosurveillance ainsi que lors des deux visites réalisées par le SATESE. La nitrification est excellente témoignant d'une bonne oxygénation des massifs filtrants. La mesure d'autosurveillance réalisée en 2019 ne permet pas l'actualisation des coefficients de charge polluante, les charges exprimées en EH étant disparates et non représentatives de la charge attendue. La charge mesurée dans le cadre du bilan 24h du SATESE en 2017 est cohérente avec la population raccordable, les coefficients de charge polluante de 2017 sont donc une nouvelle fois reconduits en 2019. La station est à peine à mi charge.</p> <p>En avril 2018 l'exploitant a installé des diffuseurs sur le premier casier sur le second étage de filtres afin de favoriser la répartition des effluents à la surface. Les roseaux ont également été replantés à cette occasion. Le système étant efficace, le second casier a été équipé de la même façon en avril 2019.</p> <p>Début 2019, les filtres du second étage ont été paillés avec des copeaux de bois dans le but d'empêcher le développement d'espèces invasives à la surface des filtres.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Dans le cadre des projets d'urbanisation sur la commune, 30 habitations devraient être raccordées dans un futur proche sur cette station d'épuration. Le taux de charge en pollution inférieur à 50% le permet sans difficulté. Lors du bilan 24h réalisé par le SATESE en 2017, 96 habitations étaient raccordées sur la station d'épuration et 8 étaient en attente de raccordement. A la finalisation du projet d'extension de la commune, 134 habitations seront raccordables sur ce dispositif soit environ 320 raccordables (239 EH).</p>
Mise en service : 18/03/2015 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : PECY	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur : ERSE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F471 MISE 2013/046	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Vallière(RUISSEAU)(R100-F4737000)	
Ru (ou autre) : Vallière	
Rivière 1 : Yvron	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 400 E.H Débit de référence : 60 m ³ /j	
: 24 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,2 km	
Capacité hydraulique TS : 60 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 60 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

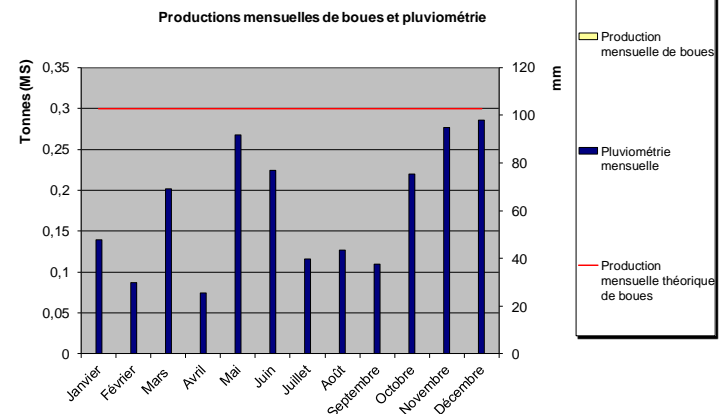
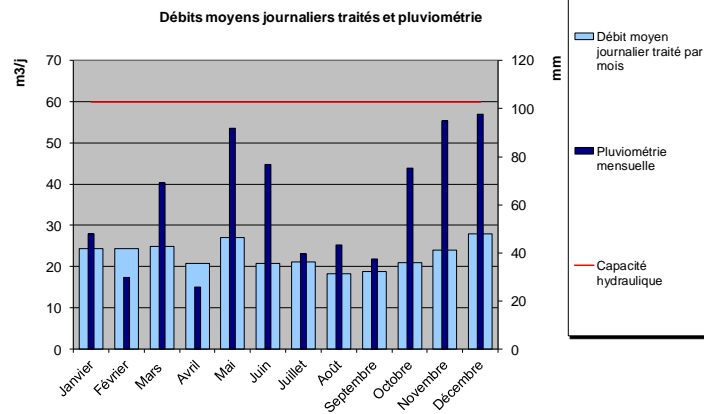
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Pécy - Mélenfroy													
Nombre de raccordables :	248	habitants	186	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	29	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	21	m ³ /j	moyen :	22,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	167 E.H.	maxi temps sec :	25	m ³ /j	maxi temps de pluie :	58	m ³ /j			
réf. NK :	0,42	date :	03/2017	réf. AESN :	0,29	date :	03/2017	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	8,3	kwh/j	1,1	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/02/2019	30	280			276	220	938	144	118	0,26	144	14,1
	A2+A5+A4	19/02/2019	30	5			11	6	44	2,6	0,9	64,6	66	9,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2019		108			203	240	537	116			116	10
	A2+A5+A4	23/05/2019		9			17	8	53	3	0,36	44,5	47,5	8,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/11/2019		122			134	160	352	147			147	13
	A2+A5+A4	25/11/2019		4			6	3	19	1,4	0,093	61,5	62,9	8,5
Flux amont retenus en kg/j				6,4			10	7,9	20	2,5				0,26
Flux amont retenus en E.H.				71				132	133	167				153
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			12	6	39	2,3	0,5	56,9	58,8	8,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,5			94,3	97,4	93,3	98,2			56,8	28,6
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			75	75	70				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Penchard / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037735801000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE n : 01/01/1997 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : PENCHARD Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : D00/012/DDAF Arrêté préfectoral boues : D06/011/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Rutel(RIVIERE)(R147-F6431000)</p> <p>Ru (ou autre) : Bourdeau Rivière 1 : Rutel Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Début janvier, les débits enregistrés sont des moyennes estimées suite à un problème de liaison avec la télésurveillance, problème ayant débuté en 2018 (fin du problème le 18 janvier). L'évolution des débits durant cette année montre de grandes variations. La capacité hydraulique (320 m³/j) a été dépassée durant 68 jours, phénomène provoqué lors d'évènements pluvieux importants et lors des phénomènes de ressuyage qui ont suivi. Le débit maximal de temps de pluie de 953 m³/j survenu le 15/11/19 après 29,7 mm cumulés sur 5 jours représente 298% de la capacité hydraulique nominale. La quantité d'eaux claires parasites permanentes est non significative (10 m³/j). En 2019, 4 jours de déversement ont été comptabilisés, pour un volume total estimé à 177 m³, volume très inférieur à celui de 2018. Cette variation importante suppose un doute sur la fiabilité des mesures sur le point A2, déversoir de tête de station d'épuration (vérification, voir calibrage nécessaire du point).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif sauf pour le paramètre NK et ceci pour l'ensemble des prélèvements réalisés (2 visites SATESE et 2 mesures d'autosurveillance). Les ajustements des réglages de l'aération doivent être réalisés avec plus de réactivité en s'appuyant sur les test colorimétriques de terrain. Le coefficient de charge polluante a été actualisé à partir des flux polluants mesurés lors de la mesure réalisée le 17 avril, il est de l'ordre de 54%. La production de boue évacuée est identique à 2018 et reste inférieure à celle attendue au regard de la population raccordable (facteur proche de deux). En plus des défauts de collecte possibles au cours de l'année (by-pass sur le réseau), l'hypothèse de pertes de boues avec les eaux épurées est aussi retenue car le clarificateur subit des surcharges hydrauliques par temps de pluie, malgré la présence du bassin d'orage. De façon générale, les performances du système assainissement sont insuffisantes. Le suivi analytique des boues (siccité de 1.65%) est renforcé et rend compte d'une boue de bonne qualité sur le plan des teneurs en micropolluants.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Il sera nécessaire de réaménager le déversoir d'orage de l'Arpent Noir pour supprimer les by-pass fréquents d'eaux usées vers le milieu naturel. A compter de janvier 2020, la compétence assainissement sera reprise par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. La régularisation de l'arrêté préfectoral de rejet pour intégrer la norme en phosphore reste à réaliser par la DDT (action du SDASS EU 1).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1600 E.H Débit de référence : 320 m³/j : 104 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 6,159 km Capacité hydraulique TS : 320 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 31% Capacité hydraulique TP : 320 m³/j (pluie) Unitaire : 69%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : SILO COUVERT</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

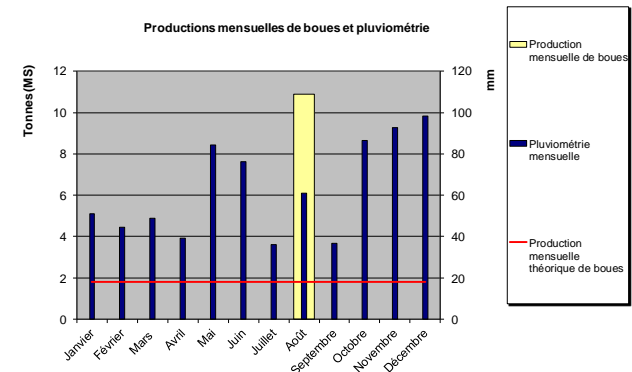
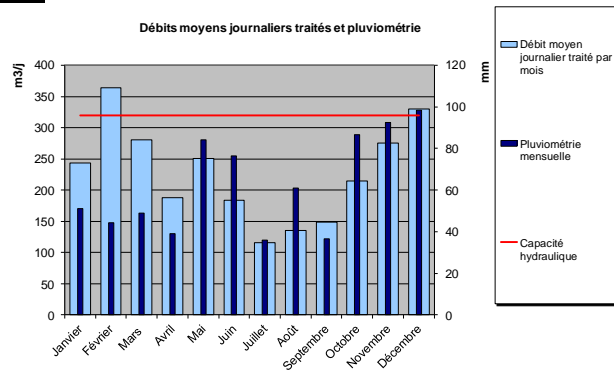
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Penchard													
Nombre de raccordables :	1073	habitants	805	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	111	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	105	m ³ /j	moyen :	227,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge DBO5 :	867 E.H.	maxi temps sec :	121	m ³ /j	maxi temps de pluie :	953	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,54	date :	04/2019	réf. AESN :	0,56	date :	04/2019	Production annuelle de boues :	10,9	tMS	34	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	169,8	kwh/j	3,4	kWh/kg DBO5/j									Traitement P :	Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/03/2019		150			111	120	313	40			40	3,9
	A2+A5+A4	21/03/2019		5			6	3	19	13	12	6	19	0,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/04/2019	157	556			297	330	825	68,5	43	0,24	68,7	10,2
	A2+A5+A4	17/04/2019	157	2			7	3	27	11,4	7,62	4,69	13,9	3,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/10/2019		130			163	190	436	91			91	7,7
	A2+A5+A4	16/10/2019		5			8	3	24	13	11	0,67	13,7	0,18
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/10/2019	207	153			74	83	205	46,9	40,3	0,25	47,2	4,32
	A2+A5+A4	17/10/2019	207	4,8			9	7	29	12	11,1	1,11	12,6	0,22
Flux amont retenus en kg/j				87			47	52	130	11				1,6
Flux amont retenus en E.H.				967				867	867	720				941
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			7	4	25	12,4	10,4	3,1	14,8	1,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,3			94	96,6	92,8	77,7			72,6	84,1
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l				30				30	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Perthes-en-Gâtinais / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037735902000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 30/10/1999	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 99/DAI/2E/089		
Arrêté préfectoral boues	: F44 MISE 2014/050		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Ecole de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R92)		
Ru (ou autre)	: Rebais		
Rivière 1	:		
Rivière 2	: Ecole		
Fleuve	: SEINE		

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4500	E.H	Débit de référence	: 1539 m ³ /j
	: 270	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 30,442 km
Capacité hydraulique TS	: 900	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 1400	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AP + FILTRATION MEMBRANAIRE			
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + FILTRE À BANDES + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE			
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau d'assainissement est connu pour présenter des anomalies de fonctionnement : les apports d'eaux claires d'infiltration ont représenté en 2019 environ 280 m³/j soit 33% des débits collectés en période de nappe haute (mars). Les intrusions d'eaux pluviales sont substantielles, pouvant conduire à des débits journaliers élevés, n'ayant dépassé toutefois la capacité nominale des ouvrages de temps de pluie (1 400 m³/j), seulement 5 jours en 2019. Ces débits sont très similaires d'une année sur l'autre, et sont restés en 2019 inférieurs au débit de référence de la station d'épuration sauf pour une journée. Ceci s'explique par la régulation des débits au niveau du poste de Cély-en-Bière, équipé d'un bassin d'orage. Il importe de souligner que le trop-plein de ce bassin d'orage suivi réglementairement (point A2) n'a pas surversé en 2019.

Station d'épuration

La régulation des débits sur la station d'épuration elle-même, est par ailleurs possible grâce à un volume tampon conséquent de 900 m³ (bassin + lagunes). Ce schéma permet de maintenir de bonnes conditions de fonctionnement de la station d'épuration même en période de charge hydraulique élevée. Les performances de la station d'épuration sont d'ailleurs globalement très satisfaisantes. Cependant, il peut arriver exceptionnellement que le niveau de rejet au point A4, ne soit pas toujours respecté vis-à-vis du paramètre azote Kjeldahl ou global (conception des ouvrages et de la position des membranes dans le réacteur biologique). Le nouveau système Redox (Sonde et transmetteur) en place depuis 2017, a permis une meilleure maîtrise de l'équilibre à trouver pour la nitrification-dénitrification. L'autosurveillance est fiable. Les données pour les paramètres azote et phosphore, sont cohérentes vis-à-vis des flux attendus au regard du nombre de raccordables, sachant que l'activité du golf de Cély-en-Bière, amène une charge domestique significative. Les données VEOLIA sur la production de boue calculées à partir de celles évacuées en agriculture, donnent un ratio de la production de boue ramené à l'équivalent-habitant de 103 g de MS/EH, soit supérieur de près de 49% à celui attendu, alors que celui calculé à partir des données SEDE de 81 g de MS/EH, soit supérieur de 17%, à celui attendu est cohérent. Le ratio calculé à partir des boues extraites vers la filière de déshydratation de 58 g de MS/EH, est en revanche, inférieur de 16% environ à celui attendu, au regard du traitement du phosphore qui augmente la production de boue. Le calcul de la production de boue a été affiné en 2019. Toutefois, il persiste un manque de fiabilité qui provient du débitmètre d'alimentation de la table d'égouttage. Ce débitmètre sera remplacé en 2020. Pour 2019, la production de boue retenue est celle fournie dans le registre d'épandage (production de boue de septembre 2018 à août 2019). La qualité des boues épandue est très satisfaisante.

Travaux et études

L'arrêté des rejets du périmètre de collecte des eaux usées traitées sur la station d'épuration intercommunale de Perthes-en-Gâtinais est caduc depuis octobre 2019. Un dossier déclaratif est à élaborer. Le DLE de Perthes-en-Gâtinais devra étudier la possibilité de réduire les exigences de rejet vis-à-vis de l'azote (NTK et/ou NGL), en fonction de la capacité du ru de Rebais à supporter les flux de pollution azotée supplémentaire, l'ammoniacque (NH₄⁺) notamment.

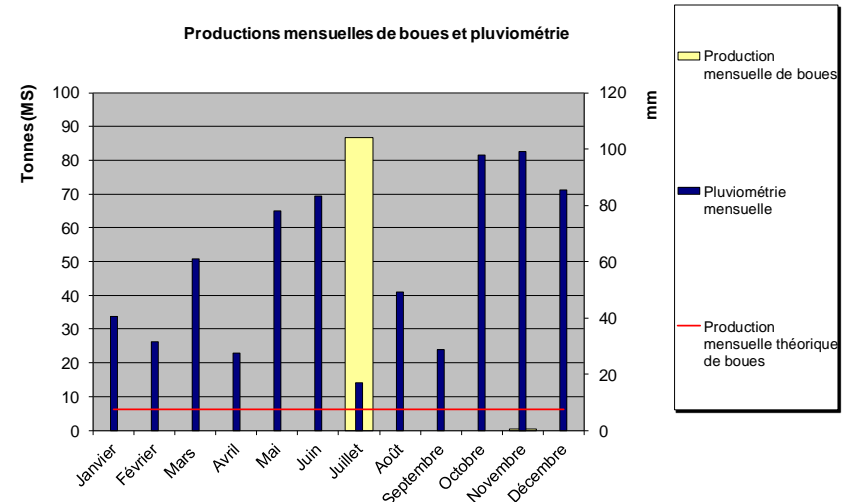
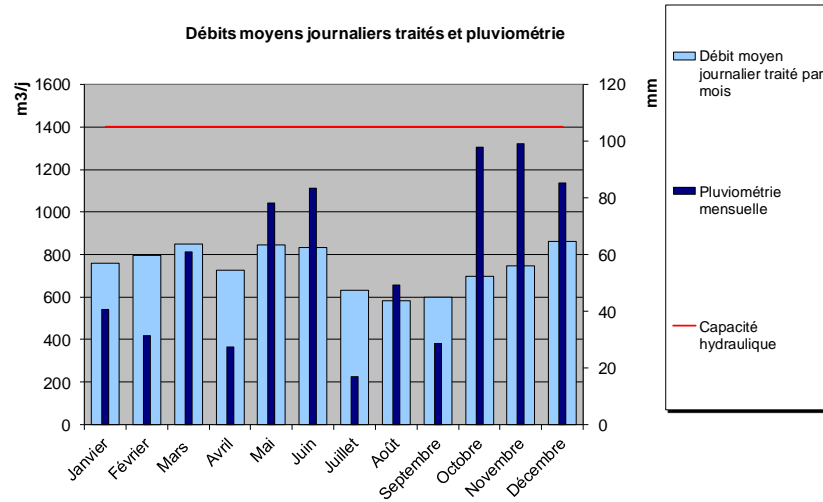
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Perthes-en-Gâtinais, Fleury-en-Bière, Cély-en-Bière, Saint-Germain-sur-Ecole										
Nombre de raccordables :	3906	habitants	2930	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non		
Consommation eau assainie :	493	m ³ /j	réf. :	2017 à 2018	mini temps sec :	560	m ³ /j	moyen :	744,4 m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge NK : 2947 E.H.		maxi temps sec :	840	m ³ /j	maxi temps de pluie :		1670 m ³ /j	
réf. NK :	0,65	date :	12/2019	réf. AESN :	0,50	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		87,2 tMS	81 gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	755,6	kwh/j	5,5	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Physico-chimique	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				189			129	141	363	44				4,8
Flux amont retenus en E.H.				2100				2350	2420	2947				2824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			5	3	17	2,2	1,5	3,3	5,4	0,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,1			97,2	98,3	96,4	96,2			90,7	91,5
Normes de rejet journalières en mg/l					5			5	40	2,5			10	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					5			5	40	2,5			10	2
Normes de rejet annuelles en rendement					98			98	94	95			85	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Pezarches / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037736001000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC Mise en service : 01/01/1992 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : 01/07/2009 Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE Constructeur : OPURE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 470/MISE/2006/257 Arrêté préfectoral boues :	<p>La compétence assainissement de la commune de Pézarches est transférée depuis le 01/01/2020 à la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie.</p> <p>Système de collecte</p> <p>L'encrassement rapide du poste de relevage a contraint l'exploitant à augmenter la fréquence des opérations de curage de 4 à 6 par an depuis 2018.</p> <p>Le débit entrant sur la station d'épuration de Pézarches est estimé à partir des temps de fonctionnement des pompes de relevage du poste de refoulement situé rue de l'Eglise, couplés au débit nominal de celles-ci. La capacité nominale du dispositif a été dépassée à 68 reprises lors de l'année 2019. Le débit maximum enregistré de 336 m³/j représente 378% de la capacité hydraulique du dispositif. Ceci n'est cependant pas impactant pour un procédé de type lagunage conçu pour encaisser les à-coups hydrauliques.</p> <p>La station reçoit également les éluats de l'usine d'eau potable du SIAEP de Touquin qui représentent 6% des volumes traités par la station d'épuration en 2019. Une convention établie initialement entre la commune et le SIAEP autorise un débit maximal de rejet d'éluats de 87 m³/j. La consommation d'eau assainie indiquée au verso intègre ces rejets en se basant sur les chiffres communiqués par SUEZ. La mise à jour de cette convention sera nécessaire en 2020 au vu du transfert de compétence.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Yerres</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 89 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,69 km Capacité hydraulique TS : 89 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 89 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : LAGUNAGE NATUREL + FILTRES PLANTES DE ROSEAUX</p> <p>File boues : BASSIN</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>Les coefficients de charge polluante sont ceux du bilan 24h réalisé par le SATESE en 2017. Ceux-ci sont cohérents avec ceux attendus au regard du nombre de raccordables (ce qui n'est pas le cas pour ceux estimés lors de la mesure d'autosurveillance réglementaire réalisée en 2019 par l'exploitant). La station d'épuration est chargée à 43% en pollution.</p> <p>Les normes de rejet étaient respectées lors des deux visites du SATESE (prélèvement ponctuel représentatif sur ce type de dispositif étant donné le temps de séjour hydraulique des effluents). En revanche, la conformité n'a pu être évaluée lors de la mesure d'autosurveillance réglementaire : les résultats transmis en sortie n'étant pas réalisés sur eau filtrée pour les paramètres DCO et DBO₅.</p> <p>Le scénario SANDRE est toujours en cours de validation par les acteurs institutionnels de l'eau.</p> <p>Sur l'ensemble des lagunes, il est possible d'observer la détérioration des berges par les ragondins. Il serait donc important d'envisager l'intervention d'un piégeur agréé (cf. préconisation faite par le SATESE depuis plusieurs années).</p>

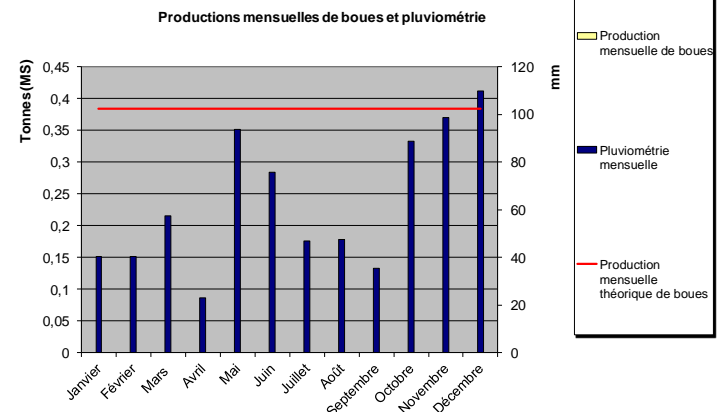
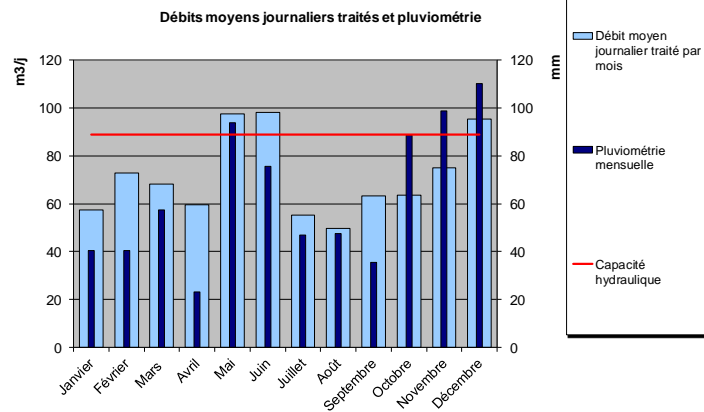
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Pezarches													
Nombre de raccordables :	309	habitants	232	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	32	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	42	m ³ /j	moyen :	71,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	213 E.H.	maxi temps sec :	62	m ³ /j	maxi temps de pluie :	336	m ³ /j			
réf. NK :	0,43	date :	05/2017	réf. AESN :	0,37	date :	05/2017	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	0,4	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/02/2019		280	210	564	197	210	564	96			96	7,8
	A2+A5+A4	05/02/2019		68	18	106	58	35	163	28	17	15,6	43,6	4,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	01/07/2019	54	177			191	244	468	77,1	59,9		77,1	6,94
	A2+A5+A4	01/07/2019	54	112			111	142	272	15,6	0,39	39,9	55,9	6,46
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/12/2019		98	250	574	215	250	574	61			61	6,4
	A2+A5+A4	03/12/2019		47	14	87	31	17	89	7,9	1,7	20,8	28,7	4,5
Flux amont retenus en kg/j				8,1			18	12	27	3,2				0,34
Flux amont retenus en E.H.				90				200	181	213				200
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				76	16	96	67	65	175	17,2	6,4	25,4	42,7	5,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				54,8	92,9	83	66	72,8	65,8	79,2			45	25,4
Normes de rejet journalières en mg/l					120	35	120			30				
Normes de rejet annuelles en mg/l					120	35	120			30				
Normes de rejet annuelles en rendement					60	70	70			70				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Pierre-Levée / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037736101000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte Le réseau d'assainissement de type séparatif présente un mauvais comportement : il collecte des eaux claires d'infiltration en période de nappe haute, et des eaux pluviales. Lors de précipitations de forte intensité, les débits ont atteint 444 m³/j, alors que le débit de référence est de 80 m³/j (capacité hydraulique de la station d'épuration). Le nombre de jours de dépassement de la capacité hydraulique du site est de 151 jours pour 2019. Le débit moyen reçu par le dispositif est de 87m³/j, ce qui dépasse largement la consommation moyenne d'eau assainie (30 m³/j).</p> <p>Ces commentaires sont établis à partir des données de débits estimés à partir des temps de fonctionnement des pompes et des débits de ces dernières. Ils sont donc à considérer avec prudence, car les débits estimés peuvent présenter des erreurs (bouchage partiel des pompes, qui conduisent alors à une surestimation des débits).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La conception de ce dispositif (bassin unique équipé d'un système de vidange) est à l'origine de pertes régulières de boues avec les eaux épurées. Cette situation conduit chaque année à un déficit chronique en production de boues, indicateur des performances globales du système d'assainissement. Lors de la visite SATESE du 03 octobre 2019, aucun prélèvement de rejet n'a pu être réalisé, le bassin d'aération étant en phase de remplissage.</p> <p>Aucune extraction de boue n'a été réalisée en 2019, ce qui est anormal. Les performances globales de la station d'épuration sont donc considérées comme inexistantes.</p> <p>Ces constats, relevés plusieurs années consécutives, ont conduit la Police de l'Eau à déclarer le système de traitement non-conforme en performance au vu de la DERU, depuis 2013. Pour lever cette non-conformité, la collectivité a été amenée, en 2015, à planifier les travaux de reconstruction de la station d'épuration et d'amélioration du comportement du réseau d'assainissement. La réhabilitation des réseaux indispensable à l'amélioration du fonctionnement du système de collecte, a été réalisée par le groupement TP-IDF et REHA-CANA. L'opération est terminée depuis août 2019. Les mesures d'autosurveillance ont une fréquence réglementaire biennale. La dernière mesure date de 2018. Les coefficients de remplissage du dispositif ont été estimés par rapport au nombre d'Equivalents-Habitants (245 E.H).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le choix du constructeur de la station d'épuration s'est porté sur l'entreprise AEIC pour un procédé disques biologiques de 450 EH (160 m³/j), associés à un décanteur lamellaire. L'ordre de service a été émis en octobre 2019. Cependant, le chantier a dû être arrêté, du fait de la présence de la nappe phréatique à trop faible profondeur. Le chantier a repris fin février 2020, mais a été interrompu du fait du confinement lié à la crise sanitaire. Il a été relancé en juin 2020. La mise en eau de la nouvelle station d'épuration est programmée pour fin octobre 2020.</p>
Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : MISE 95033/DDAF	
Arrêté préfectoral boues : D04/040/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Rognon	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 400 E.H Débit de référence : 80 m ³ /j	
: 24 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,942 km	
Capacité hydraulique TS : 80 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 80 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

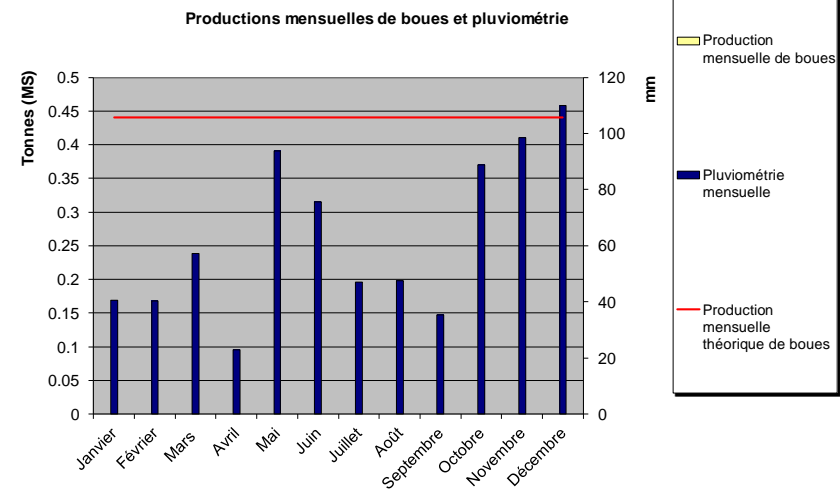
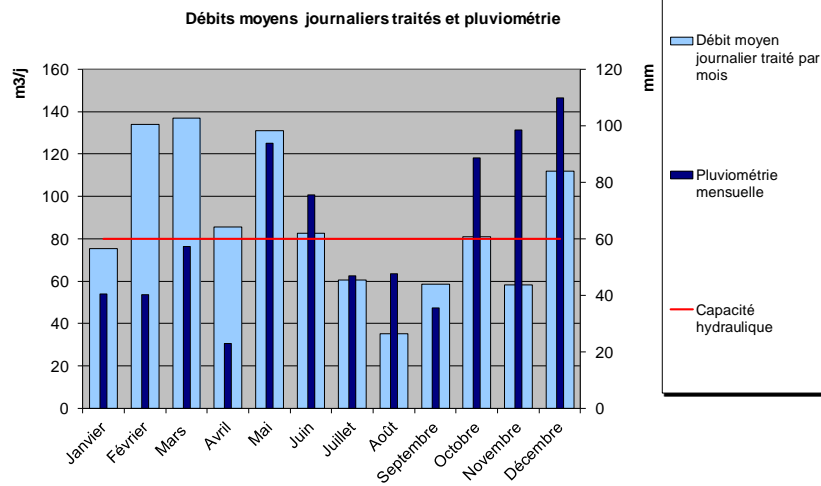
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Pierre-Levée													
Nombre de raccordables :	327	habitants	245	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	30	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	31	m ³ /j	moyen :	87,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	245 E.H.	maxi temps sec :	129	m ³ /j	maxi temps de pluie :	444	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,61	date :	12/2019	réf. AESN :	0,60	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	74	kwh/j	kWh/kg DBO5/j									Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/10/2019		162			244	290	641	121			121	10
	A2+A5+A4	03/10/2019												
Flux amont retenus en kg/j				22			13	15	37	3,7				0,42
Flux amont retenus en E.H.				245				245	245	245				245
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Poigny / PROVINS

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>	
Code Sandre : 037736801000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Le système d'assainissement couvre les communes de Poigny, Provins, Rouilly et Saint-Brice. Le réseau de collecte est majoritairement en séparatif, excepté le centre historique de Provins en unitaire. Les points réglementaires A1 sont les DO Canal et Tribunal. Les déversements représentent respectivement 21 458 m³ (96 jours) et 117 120 m³ (105 jours). Par ailleurs, sur l'année, 1 292 061 m³ ont été collecté jusqu'à la station d'épuration, dont 98,5% ont été traité et 1,5 % by-passés en tête de station d'épuration (A2). Le taux de collecte à l'échelle du système d'assainissement représente donc 90%, contre 95% attendu. Une forte baisse des by-pass en A2 (83%) est observée par rapport à 2018. La régulation du débit entrant limitant à 300 m³/h pendant 2h a été enlevée en octobre 2019 permettant ainsi de diminuer les by-pass.</p> <p>Pour mémoire, la campagne de mesure du SDA, qui s'est déroulée en mai/juin 2018, a montré une collecte d'eaux claires parasites permanentes (ECP) de l'ordre de 100 m³/h, dont 20 m³/h provenant du secteur de la fontaine riante. Par ailleurs, le milieu récepteur rentre dans le réseau d'assainissement via le DO Peyrefites (DO18 : délestage du ruisseau des Auges), le DO Victor GARNIER (DO1 : entrée de la Voulzie par temps-sec (10 m³/h en période de hautes eaux), en raison de la lame déversante, qui a été réduite) et le DO Tribunal (DO6 : ruisseau des Auges).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>L'écart de débits amont / aval est satisfaisant : 7% (en valeur absolue). Les by-pass en cours de traitement (A5) sont négligeables (1509 m³) en 2019. Les performances épuratoires sont très satisfaisantes en 2019. La concentration en boues dans le bassin d'aération reste élevée (en moyenne de 6,3 g/l de MS), ce qui induit des temps d'aération élevés (en moyenne 14 h/j) pour un dispositif à mi-charge. La station se situe à 47% en charge en pollution (base NK). La quantité de boues épandues en agriculture en août 2019 représente 286 tonnes de MS (hors chaux). La quantité de boues extraites est cohérente avec celle-ci (260 tonnes de MS). Les analyses de boues épandues réalisées respectent les seuils de qualité, ainsi que le nombre d'analyse réglementaire.</p> <p>6 campagnes de mesures RSDE, incluant 96 paramètres, ont été lancées en 2019, et s'achèveront en février 2020.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le programme de travaux de phase 4 du SDA a été arrêté et a été présenté le 12 juin 2020. S'en suivra la poursuite de la procédure administrative liée à la révision des zonages qui seront approuvés en 2021 à l'issue des enquêtes publiques. La grande majorité des travaux à réaliser se situe sur le système d'assainissement de Provins avec un volet conséquent ayant pour objectif de rendre conforme le système de collecte. Ils comprennent le grossissement de certains collecteurs, le dopage hydraulique des PR Canal : 430 m³/h (associé à un bassin d'orage à construire de 700 m³) et Tribunal (360 m³/h) et la rehausse de déversoirs d'orage. Sont également prévus des travaux de mise en séparatif (secteur Fontaine Riante/enjeu de réduction de 23% des ECP : 390 m³/j) et de réhabilitation pour réduire les eaux claires parasites permanentes. Les enjeux sur les autres communes sont plus modestes. Par ailleurs, la commune de Provins doit renouveler l'arrêté préfectoral d'autorisation du système d'assainissement avant juin 2021, l'étude correspondante sera lancée en septembre 2020. Pour les travaux visant la mise en conformité du système de collecte, le choix d'un maître d'œuvre est envisagé en 2021.</p>	
Mise en service : 17/03/2003 Technicien SATESE :		
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE		
Maître d'ouvrage : PROVINS		
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur : OTV		
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux : 01/DAI/2E/116		
Arrêté préfectoral boues : D05/037/DDAF		
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration		
Masse d'eau : La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)		
Ru (ou autre) :		
Rivière 1 :		
Rivière 2 : Voulzie		
Fleuve : SEINE		
<u>Caractéristiques techniques</u>		
Capacité pollution : 23330 E.H Débit de référence : 5518 m ³ /j		
: 1400 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 58,526 km		
Capacité hydraulique TS : 4100 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 70%		
Capacité hydraulique TP : 6000 m ³ /j (pluie) Unitaire : 30%		
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE		
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)		
<u>Autosurveillance</u>		
Nombre de bilans 24h réalisés : 24		
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé		

Caractéristiques de fonctionnement

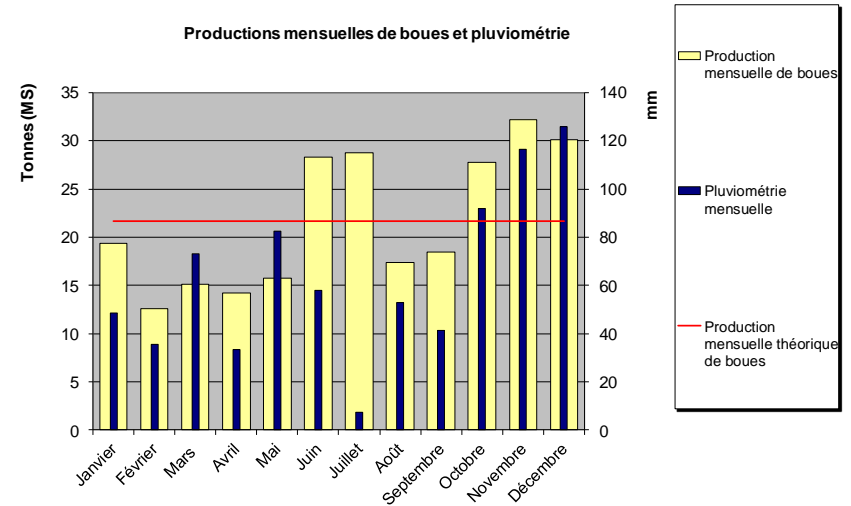
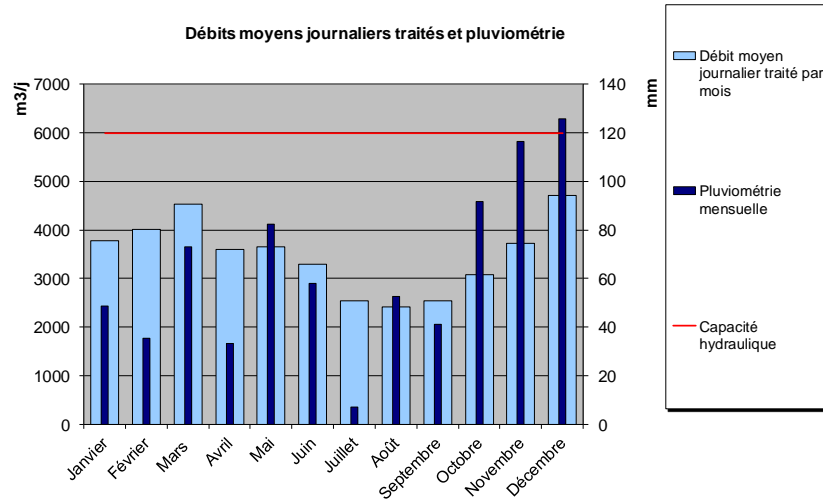
Communes raccordées : Poigny, Provins, Saint-Brice, Rouilly

Nombre de raccordables :	12064	habitants	9048	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	2439	m ³ /j	réf. :	2016 à 2018	mini temps sec :	2290	m ³ /j	moyen :	3490	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	10933 E.H.	maxi temps sec :	3329	m ³ /j	maxi temps de pluie :	7127	m ³ /j		
réf. NK :	0,47	date :	12/2019	réf. AESN :	0,40	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	259,9	tMS	65	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1923,8	kwh/j	3,3	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/03/2019	21242	782			247	300	632	55,7			57,6	7,4
	A2+A5+A4	10/03/2019	34860	4,5			9	3	30	3,1			8,7	0,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/11/2019		266			220	290	520	64			64	7,2
	A2+A5+A4	05/11/2019		4			4	3	12	8,8	0,45	0,85	9,65	0,35
Flux amont retenus en kg/j				804			544	590	1540	164				20
Flux amont retenus en E.H.				8933				9833	10267	10933				12018
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3			4	3	18	1,1	0,6	1	2,1	0,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,4			97,1	98,2	95,9	97,7			95,7	93,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	5			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	5			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					95			94	91	90			80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Poligny / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037737001000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>Le débit minimum de temps sec est en cohérence avec le débit d'eau assainie. Les variations de débit témoignent du mauvais comportement des réseaux de collecte 100% séparatifs et, principalement, la collecte anormale d'eaux météoriques. La répartition des débits moyens mensuels au verso interroge en effet avec des variations peu cohérentes d'un mois sur l'autre. Le volume global entrant en 2019 est en forte augmentation par rapport à 2018. En effet le volume journalier maximum temps de pluie enregistré atteint 730 m³ alors que la moyenne annuelle est de 127,8 m³ et un minimum temps sec à 41 m³ (Il est indispensable d'engager des contrôles de branchement et vérifier qu'il n'existe pas d'interconnexion entre le réseau pluvial et le réseau d'eaux usées.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des rejets obtenue dans le cadre du bilan d'autosurveillance ainsi que de la visite SATESE, ne respecte pas les prescriptions réglementaires.</p> <p>La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution est inexistante (ratio de 4 gMS/EH/j - ratio attendu de 60 gMS/EH/j). Ceci signifie que le fonctionnement du dispositif est médiocre ce qui s'explique par son obsolescence et son état de dégradation. En effet la bache interne du bassin d'aération s'étant déchirée, elle a été retirée en avril 2018 suite à une vidange partielle de l'ouvrage et la turbine a été remplacée. Depuis cette période, la biomasse active ne s'est toujours pas suffisamment développée pour permettre la réalisation d'extractions.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Concernant le projet de reconstruction de la station d'épuration (priorité du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2), les travaux devraient démarrer de façon effective à compter du mois de septembre 2020. La nouvelle station d'épuration de type boues activées en aération prolongée aura une capacité en charge polluante de 600 EH et de 110 m³/j hydraulique. Une extension des 2 lagunes d'infiltration des eaux usées traitées est prévue de même que leur curage. Les boues correspondantes devraient être éliminées en compostage sur le site de Phytorestore à la Brosse-Montceaux, les analyses réalisées n'ayant pas révélé de contamination.</p>
Mise en service : 01/01/1974 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SIAEP DE NEMOURS ST PIERRE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Déclaration simplifiée MISE 95013	
Arrêté préfectoral boues : D04/047/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 75 m ³ /j	
: 30 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,419 km	
Capacité hydraulique TS : 75 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 75 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

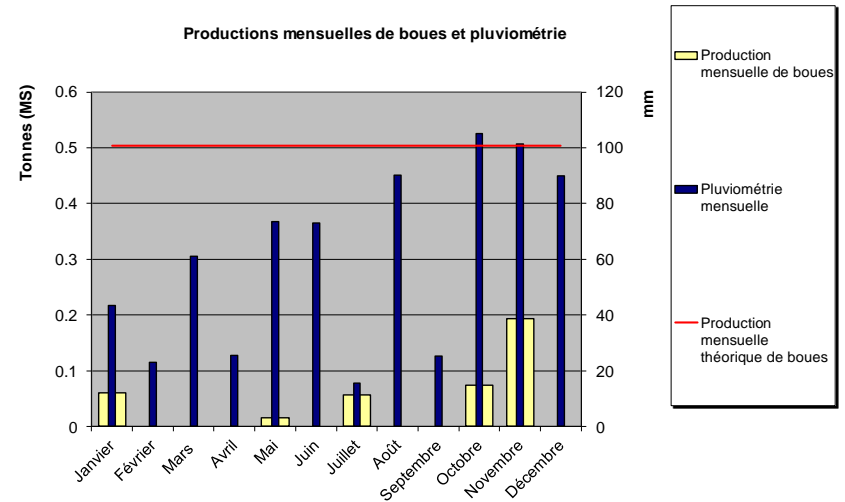
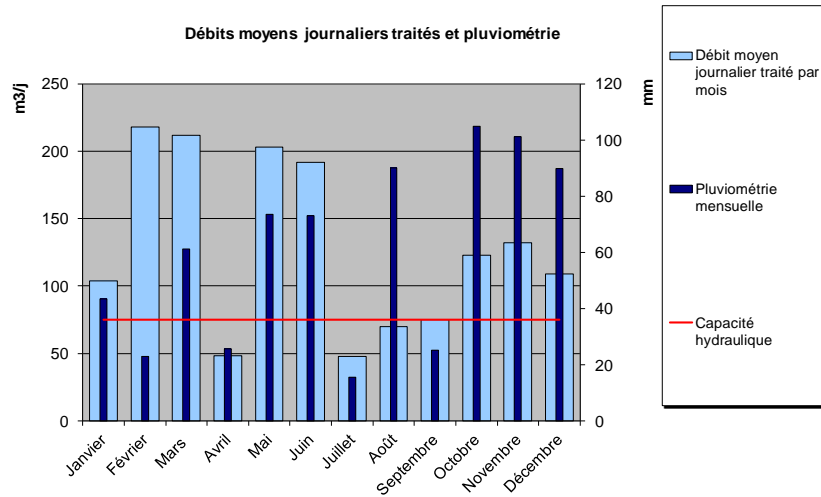
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Poligny													
Nombre de raccordables :	464	habitants	348	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	45	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	41	m ³ /j	moyen :	127,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	280 E.H.	maxi temps sec :	363	m ³ /j	maxi temps de pluie :	732	m ³ /j			
réf. NK :	0,56	date :	12/2018	réf. AESN :	0,33	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	0,4	tMS	4	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	54	kwh/j	8,8	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2019		224			311	300	954	192			192	22
	A2+A5+A4	16/05/2019		14			118	88	297	84	70	0,62	84,6	10
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/12/2019	169	76			60	53	194	18,6	13,5	6,35	24,9	1,75
	A2+A5+A4	12/12/2019	169	105			73	36	291	27,2	19,9	3	30,2	3,5
Flux amont retenus en kg/j				11			11	12	31	4,2				0,5
Flux amont retenus en E.H.				123				198	204	280				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				60			95	62	294	55,6	45	1,8	57,4	6,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				46,9			31	51,4	34,4	28,1			28	27,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Pommeuse / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037737102000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau de collecte se répartit sur quatre communes et compte vingt postes de refoulement (PR) ; tous les postes sont télésurveillés. La capacité hydraulique de temps de pluie, fixée à 2 422 m³/j, a été dépassée 46 jours dans l'année. Plusieurs épisodes de by-pass se sont produits en tête de la station d'épuration à l'occasion d'événements pluvieux importants, également à cause d'une coupure d'électricité ; le volume total by-passé correspondant est de 1 735 m³, il reste faible. L'antenne unitaire de Faremoutiers génère des volumes d'eaux pluviales importants (Eaux Claires Météoriques (ECM)). Le réseau collecte d'autre part une quantité élevée d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP). Le bassin d'orage de Faremoutiers est équipé d'un trop-plein qu'il convient réglementairement d'équiper pour mesurer le temps de déversement journalier et pour estimer le débit déversé (point A1). En 2018, la Police de l'eau a émis une non-conformité sur le système de collecte pour non équipement de ce point (manque l'estimation du débit déversé). Les deux PR collectant une charge polluante supérieure à 120 kg/j de DBO₅, le PR Bilbauderie et le PR Lavanderie sur la commune de Pommeuse, ne sont pas équipés d'un trop-plein. Le déversoir d'orage (DO) situé en amont du PR Montcet sur la commune de Saint-Augustin est sujet à des débordements fréquents lors des arrivées importantes d'eau.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Au regard des résultats des mesures d'autosurveillance, les performances épuratoires sont globalement satisfaisantes, avec toutefois des objectifs annuels non atteints pour le paramètre Phosphore total (Pt). Le calcul du SATESE est effectué par moyenne pondérée (flux) et en intégrant le by-pass en tête (contrairement au calcul de l'exploitant). Ce dernier a réalisé une 13^{ème} mesure d'autosurveillance, complète au niveau des paramètres, pour estomper le résultat de la mesure de juin qu'il juge anormal ; il obtient en moyenne annuelle arithmétique 1,77 mg/l en Pt. La production de boues (boues évacuées) est correcte, mais en diminution par rapport à 2018, avec un ratio de 51 g MS/E.H./j pour un traitement du phosphore par procédé mixte pour lequel 66 g MS/E.H./j sont attendus. Les boues sont évacuées sur le centre de compostage de Valterra implanté sur la commune de Cerneux. La siccité des boues produites est en diminution avec 14,6% pour 16,4% en 2018 (objectif de 15 à 17% pour un filtre à bandes). Le SATESE a retenu la mesure de septembre, effectuée pendant une longue période de temps sec, pour actualiser les coefficients de la charge polluante. La charge polluante déterminée d'après le paramètre NK de 4 553 E.H. est cohérente avec la pollution générée par la population raccordable estimée à 4 586 E.H. pour 6 114 habitants raccordables. Elle correspond ainsi à 54% de la capacité nominale de la station d'épuration. La charge hydraulique est de 58% par rapport à la capacité hydraulique nominale.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les différentes opérations de mise en séparatif des réseaux d'assainissement doivent être suivies des travaux en domaine privé pour diminuer significativement la collecte des eaux claires (ECM et ECP) qui est le point faible de ce système d'assainissement (suppression des prises de temps sec sur les anciens unitaires). Une révision globale du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) sur l'ensemble des communes du système d'assainissement reste à lancer pour établir un diagnostic général actualisé suite aux travaux réalisés. Des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans la rue des Iris à Pommeuse et dans la rue de Ormes et l'avenue de Paris à Faremoutiers ont été réalisés durant l'été 2019. La compétence assainissement est exercée depuis le 1^{er} janvier 2020 par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de la Brie, avec dissolution du syndicat.</p>
Mise en service : 01/06/2004 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SMAPE (Syndicat Mixte d'Assainissement de Pommeuse et de ses Environs)	
Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)	
Constructeur : OTV	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 03/DAI/2E/088	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 8500 E.H Débit de référence : 2976 m ³ /j	
: 514 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 47,193 km	
Capacité hydraulique TS : 2022 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 82%	
Capacité hydraulique TP : 2422 m ³ /j (pluie) Unitaire : 18%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : FILTRE À BANDES	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 13	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

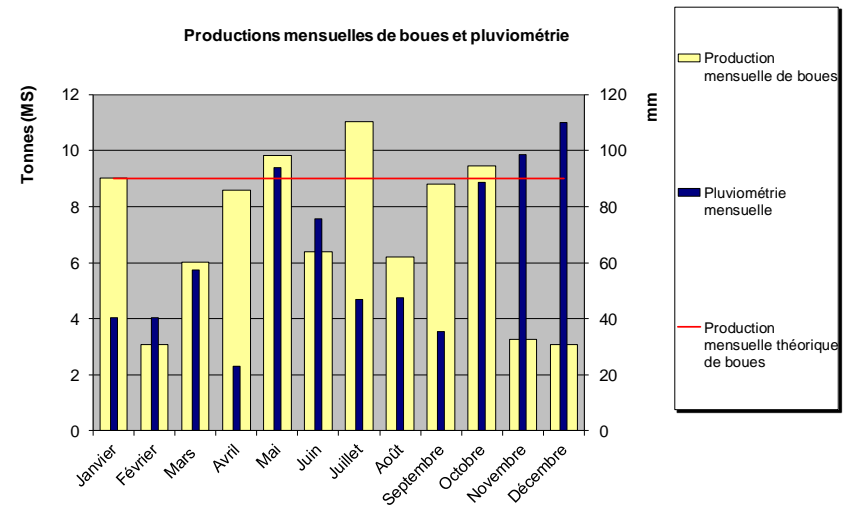
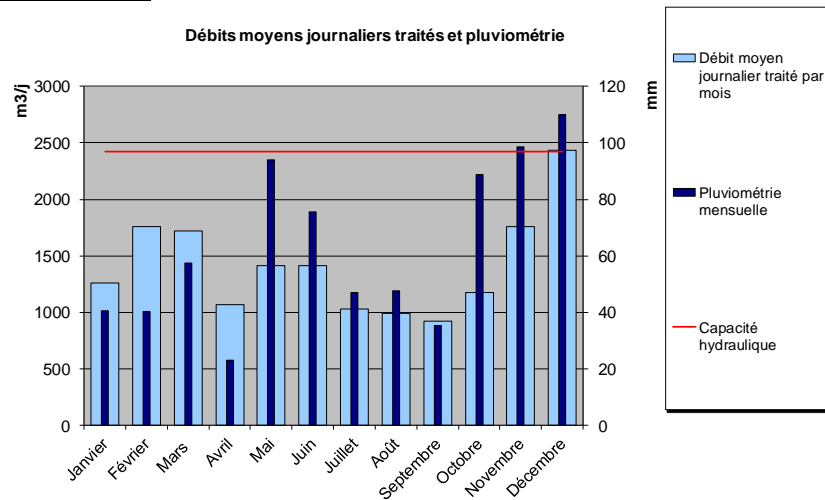
Communes raccordées : La Celle-sur-Morin, Faremoutiers, Pommeuse, Saint-Augustin

Nombre de raccordables :	6114	habitants	4586	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	686	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	782	m ³ /j	moyen :	1410,8	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	4553 E.H.	maxi temps sec :	1344	m ³ /j	maxi temps de pluie :	4415	m ³ /j		
réf. NK :	0,54	date :	09/2019	réf. AESN :	0,50	date :	09/2019	Production annuelle de boues :	84,7	tMS	51	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	814	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2019	2240	532			209	220	604	44			44	7,3
	A2+A5+A4	05/03/2019	2270	6			6	3	20	3,6	2,3	0,16	3,76	0,57
Flux amont retenus en kg/j				355			267	302	731	68				9
Flux amont retenus en E.H.				3940				5027	4875	4553				5294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				11			6	8	32	4,3	1,7	1,9	6,2	2,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,1			96,5	96,8	94,1	89,1			84,8	69,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90				15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90				15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75				75	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Précy-sur-Marne / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037737601000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte Les résultats de la mesure débitmétrique sur le canal de comptage aval présentent toujours de fortes incertitudes, mais semblent plus cohérents que les années passées. Les eaux claires parasites permanentes représenteraient 39 % du débit d'eaux usées strictes entrant sur la station d'épuration. Le système de collecte a été particulièrement perturbé par les fortes pluies de novembre avec des pointes hydrauliques dépassant 3 fois le débit nominal (problème de mesure ?). La capacité nominale du dispositif a été dépassée 127 jours sur l'année soit 35% du temps.</p> <p>Station d'épuration Au regard de l'arrêté du 21/07/2015, peu contraignant pour cette gamme de capacité, les performances épuratoires de ce dispositif ont été suffisantes lors de la mesure d'autosurveillance. Par contre, pour la visite du SATESE, la valeur rédhitoire de concentration en DBO5 est légèrement dépassée. Les objectifs de qualité définis à la construction de la station d'épuration ne sont pas atteints tant pour la pollution carbonée qu'azotée. La charge polluante mesurée par la SAUR en décembre 2019 n'a pas pu être retenue au regard de la forte variabilité des résultats et de la probable surestimation des débits. Celle mesurée par la DRIEE en septembre 2018 en adéquation avec le nombre de raccordables a été conservée. Le tonnage en matières sèches de boues évacuées s'est encore réduit avec une réduction du nombre de vidange (2 au lieu de 4) et une baisse de la concentration des boues extraites (20 g/l contre 60 g/l l'année dernière). Elles ont été transférées sur la station d'épuration d'Etrépilly pour être traitées sur les lits de séchage, celles-ci rejoignant par la suite le centre de compostage agréé de Péroy-Les-Gombries dans l'Oise. Suite à une demande de la CCPMF, le dépotage des boues du décanteur sur la station d'épuration d'Etrépilly ne sera plus possible à partir de 2020. La SAUR est en cours de réflexion avec la CA Coulommiers Pays de Brie pour que les boues puissent être accueillies sur la nouvelle station d'épuration de Sept Sorts, celle-ci étant conçue pour recevoir ce type de produit.</p> <p>Travaux et études Pour améliorer la fiabilité de la métrologie, un débitmètre électromagnétique sera installé sur la canalisation de refoulement de la station sous vide alimentant la station d'épuration. A cette occasion, il sera installé un broyeur à l'aval de la cuve afin de réduire les bouchages des pompes de refoulement. L'installation est prévue courant janvier 2020. La qualité des eaux traitées restant médiocre, il est souhaitable de mener une réflexion pour la création d'un dispositif plus performant, la commune de Charmentray pouvant potentiellement s'y raccorder. Le système d'assainissement de Charmentray (commune en assainissement autonome) est jugé non conforme par la DRIEE dans la mesure où il existe un réseau qui collecte des eaux usées qui se rejette directement en Marne avec un enjeu eau potable (rejet s'effectuant au pied du captage du SIAEP de la Théroouanne). Le projet de station d'épuration prévu dans le cadre du SDA n'a jamais démarré. L'étude de faisabilité relative à la création d'un dispositif épuratoire commun aux deux communes prévue en 2019 a été retardée puisqu'elle sera intégrée dans le cadre d'un nouveau SDA intercommunal dont la consultation sera lancée en juin 2020 avec un démarrage d'ici fin 2020.</p>
Mise en service : 01/01/1995 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 700 E.H Débit de référence : 130 m ³ /j	
: 42 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,603 km	
Capacité hydraulique TS : 130 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 130 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE	
File boues : DIGESTEUR	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : Précy-sur-Marne

Nombre de raccordables : 713 habitants 535 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 84 m³/j réf. : 2018 mini temps sec : 89 m³/j moyen : 130,5 m³/j

Coefficients de charge Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau Charge NK : 660 E.H. maxi temps sec : 124 m³/j maxi temps de pluie : 441 m³/j

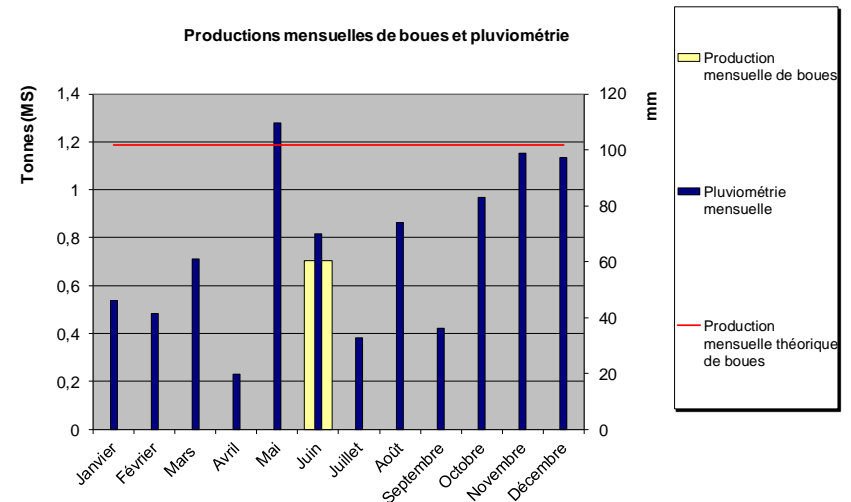
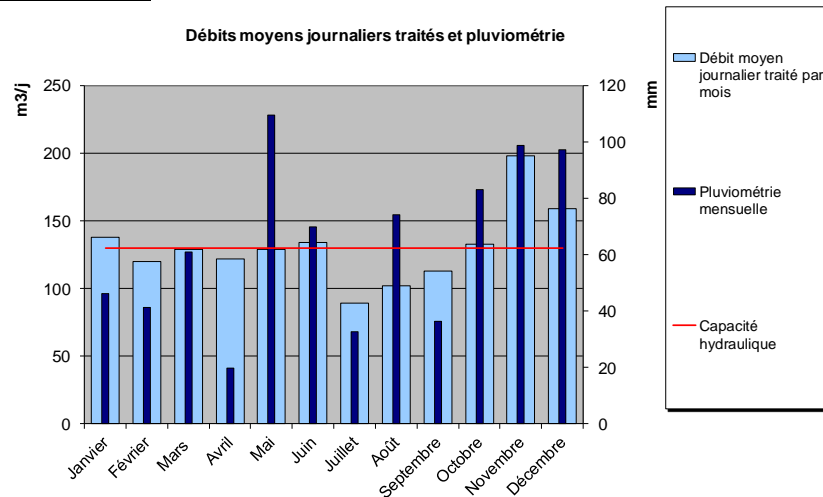
réf. NK : 0,94 date : 09/2018 réf. AESN : 0,69 date : 09/2018 Production annuelle de boues : 0,7 tMS 3 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2019		312			267	310	716	103			103	10
	A2+A5+A4	21/11/2019		38			85	73	193	66	51	1,91	67,9	5,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/12/2019	112	107			172	190	480	90,8	76,7	0,24	90,8	9,71
	A2+A5+A4	17/12/2019	112	19			23	17	79	41,5	39,3	23,7	64,8	0,36
Flux amont retenus en kg/j				37			31	31	92	9,9				1
Flux amont retenus en E.H.				411				517	613	660				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				28			54	45	136	53,8	45,2	12,8	66,3	3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				85			77,6	83,8	78,3	45,1			31,4	69,6
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement				50				60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Presles-en-Brie / SICTEU

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037737701000	Ingénieur SATESE	: Maxime GABET	<p>Système de collecte Le réseau d'assainissement collecte une part significative d'eaux claires parasites permanentes qui intègre une part de ressuyage difficile à évaluer (environ 930 m³/j issues de Gretz-Armainvilliers : cf. SDA juin 2018) mais également des eaux météoriques en quantité significative, malgré seulement 6% de réseau unitaire. Le seul point de by-pass soumis à autosurveillance est situé sur la commune de Tournan-en-Brie, au niveau de la rue du moulin en amont d'un passage du réseau en siphon sous la Marsange (290 kg DBO₅/j). Il s'agit d'un point sensible. Les données indiquent un volume déversé estimé à 8 095 m³ (23 fois plus qu'en 2018). Le temps de déversement (20 635 h) n'est pas cohérent avec le nombre de jour de déversement (41, dont 20 par temps sec). SUEZ demande le classement de 15 j (551 m³) en situations inhabituelles (maintenance, travaux...). Les débits journaliers en provenance de Liverdy-en-Brie sont comptabilisés via un débitmètre électromagnétique (apports de 70 à 496 m³/j : maximum apporté lors de la pluie du 11 mai). Une vigilance reste de mise avec l'apport d'effluents non domestiques en provenance notamment des ZI des communes de Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie. Une pollution a été détectée le 23 mars. Les boues d'ont caractérisées par des teneurs anormales en chrome et en nickel même si les flux en jeu ont baissé par rapport à 2018. Elles restent compatibles avec les seuils limites.</p> <p>Station d'épuration Elle demeure sous chargée en pollution, sachant cependant que les apports actuels en azote (lixiviats de la compostière inclus) sont au maximum des possibilités d'épuration de la file de traitement utilisée. La capacité hydraulique a été dépassée 11 fois, le percentile 95 des débits 2015 à 2019 lui est légèrement inférieur (7376 m³/j). La qualité de l'épuration assurée par la station d'épuration est très satisfaisante sur l'ensemble des paramètres. Les dépassements relevés portent sur le paramètre PT et NK rentrent dans la tolérance, ils sont argumentés. L'écart entre la production de boues extraites et évacuées est très faible (environ 2%). Le ratio de production par Equivalent Habitant domestique raccordable est cohérent si l'on considère les apports extérieurs en pollution. Les indicateurs biologiques réalisés en 2019 ne montrent pas d'impact du rejet de la station d'épuration (constat stable depuis 2013), avec une espèce piscicole indicatrice de bonne qualité d'eau (loche franche).</p> <p>En termes d'apports extérieurs, on notera le traitement de 272 m³ (3 fois moins/2018) de matières de vidange (flux annuel en DCO de l'ordre de 42 466 EH/an) et de 569 m³ (chiffre proche de 2018) d'effluents en provenance de la compostière du SMAB (apports de l'ordre de 20 à 60 m³/mois et flux de pollution annuel en NTK estimé à 155 600 EH avec un max journalier fixé à 20 kg/j par convention). Les effluents industriels (S18) représente 1260 m³ pour 6266 EH/an. A noter que la saponification du jus des graisses de la STEP est opérationnelle depuis 2019 via une file tiers spécifique qui assure un prétraitement avant traitement dans le bassin biologique.</p> <p>Suivi RSDE : 6 compagnes ont eu lieu d'octobre 2018 à avril 2019 (eau brute et eau traitée + 1 boue). Peu de polluants significatifs ont été mis en évidence lors de cette deuxième campagne et à des concentrations relativement faibles (métaux : nickel et mercure, HAP, pesticides, DEHP et TBP). Cela ne constitue donc pas un enjeu pour ce système d'assainissement.</p> <p>Travaux et études Le débitmètre des eaux brutes a été renouvelé fin 2019. Une expertise métrologique a été réalisée par l'AESN, elle n'a pas mis en évidence d'écart structurant. L'analyse de risque de défaillance réglementaire a été réalisée en 2019. Concernant la révision de l'arrêté préfectoral de rejet (caduque) celui-ci sera soumis à enquête publique dans le courant du deuxième semestre 2020. La norme sur le phosphore serait abaissée à 1 mg/l et la capacité en pollution abaissée à 40 000 EH. Le SDA sur la commune de Tournan-en-Brie est en cours et devrait s'achever en 2020. La commune de Liverdy-en-Brie a révisé son zonage d'assainissement des eaux usées (extension des réseaux d'eaux usées prévus secteurs du sillon et de la Bernoiserie/démarrage d'une mission de maîtrise d'œuvre en mars 2020). A noter que SUEZ évoque dans son bilan le lancement de la 2ème phase du dossier de sécurité concernant le PR lagunes et un plan d'action concernant la ventilation et le renouvellement d'air des locaux (local bennes, prétraitement).</p> <p>La scotorisation débitométrique des effluents en provenance de Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie n'est pour l'heure pas budgétée, elle serait pertinente dans le cadre du diagnostic permanent à mettre en place afin fin 2020.</p>
Mise en service	: 01/04/1998	Technicien SATESE	:	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: SICTEU			
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT			
Constructeur	: DEGREMONT			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: 06/DAIDD/E/023			
Arrêté préfectoral boues	: D07/015/DDAF			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 50000 E.H	Débit de référence	: 7500 m ³ /j	
	: 3000 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 78,678 km	
Capacité hydraulique TS	: 7500 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 94%	
Capacité hydraulique TP	: 7500 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 6%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: CENTRIFUGEUSE			
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 105			
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé	

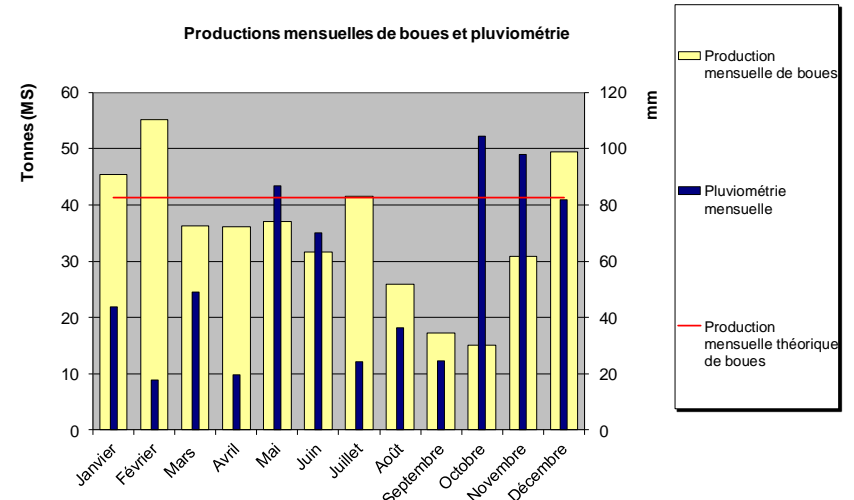
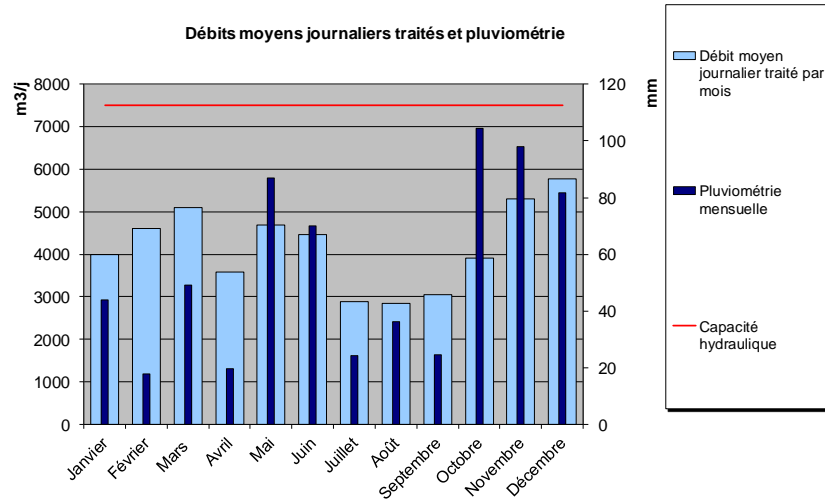
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Tournan-en-Brie, Presles-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Liverdy-en-Brie												
Nombre de raccordables :	19881	habitants	14911	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	2592	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	3000	m ³ /j	moyen :	4183,4 m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge DBO5 : 20900 E.H.		maxi temps sec :	4380	m ³ /j	maxi temps de pluie :		16046 m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,42	date :	12/2019	réf. AESN :	0,32	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		421,5	tMS	55	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	2911,6	kwh/j	2,3	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1213			1072	1254	2854	285				32
Flux amont retenus en E.H.				13478				20900	19027	19000				18765
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	26	2,8	1,2	1,8	4,5	0,6
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,5			97,6	98,9	96,3	96,5			94,3	92,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30/30/30			25/10/25	90/60/90	5/4/5			10/8/10	2/2/2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30/30/30			25/10/25	90/60/90	5/4/5			10/8/10	2/2/2
Normes de rejet annuelles en rendement					90/90/90			80/80/80	75/75/75				70/70/70	80/80/80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Quiers / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037738101000	Ingénieur SATESE	: Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte Le réseau d'assainissement, de type séparatif, collecte d'importantes quantités d'eaux claires parasites permanentes notamment en période de nappes hautes. A noter que le hameau de la fermeté n'est pas raccordé (41 habitations). Il est pour l'heure zoné en assainissement collectif et dispose d'un réseau pluvial structurant avec rejet dans le ru de Lozière, affluent de l'Yvron. Par ailleurs au niveau du hameau des loges une trentaine d'habitations maximum est raccordée sur 60 (rue du Puits, ruelle du Lavoir et une partie de la rue des Mathurins). Il est également zoné en assainissement collectif.</p> <p>Station d'épuration La station d'épuration a été régulièrement en surcharge hydraulique en 2019 (288 jours). La charge hydraulique est estimée à 175%. Le poste de relèvement était régulièrement en charge de janvier à avril. En l'absence de mesure d'autosurveillance (une mesure tous les deux ans requise pour ce dispositif, la prochaine étant donc à prévoir en 2020), le coefficient de charge polluante 2018 (85%) a été reconduit. La qualité des eaux rejetées était conforme à l'arrêté préfectoral lors de la visite SATESE de mars. Un résiduel en nitrates était cependant observé au rejet (régulièrement retrouvé sur ce dispositif et pouvant s'expliquer par une sur-aération liée à l'arrivée conséquente d'eaux claires parasites en entrée). La production de boues, de 2,2 tonnes de matières sèches, est très faible et est du même ordre de grandeur que celle des années passées. Cela confirme que ce système d'assainissement a un taux d'efficacité global inférieur à 30%. Ce déficit s'explique par des départs de boue (rythme d'extraction souvent trop faible) et de flottants avec les eaux traitées lors d'à-coups hydrauliques par temps de pluie, ce qui relativise donc grandement les bons résultats ponctuels obtenus sur l'eau traitée par temps sec. La quantité de boue évacuée en 2019 est cohérente avec celle produite (4 poches filtrantes évacuées). A noter que la structure du bassin d'aération présente des signes d'usure avec une apparition de la structure métallique et un effritement du béton.</p> <p>Travaux et études Compte tenu de la localisation du système d'assainissement en tête de bassin du ru d'Avon et de son âge (obsolescence des ouvrages avec un clarificateur non raclé en demi-lune), les acteurs de l'eau se sont accordés avec la commune pour relancer le projet de mise aux normes du système d'assainissement (démarrage d'une nouvelle mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage début 2018). Il s'agit par ailleurs d'une priorité définie dans le cadre du SDASS EU 2. Le programme de travaux se concentrera dans un premier temps sur la mise aux normes du système d'assainissement du bourg. Les extensions de réseaux d'eaux usées nécessaires pour desservir l'intégralité du hameau des Loges seront réalisées (32 habitations à raccorder - 645 ml de réseaux EU à créer), contrairement à l'assainissement collectif du hameau de la Fermeté qui est pour l'heure différé. Suite aux campagnes d'inspection télévisées réalisées sur l'ensemble du réseau de collecte, 3 niveaux de priorité de réhabilitation ont été définis. La commune a choisi de réaliser les travaux de priorités 1 et 2 (756 ml de réhabilitation avec du remplacement essentiellement et du chemisage) Le dossier de déclaration de la future station d'épuration a été finalisé en novembre 2019 et le bureau d'études ARTELIA a été retenu comme maître d'œuvre par délibération municipale en date du 11/02/20. La station d'épuration aura une capacité de 600 EH et 206 m³/j (inclus 80 m³/j d'ECPP et 36 m³/j d'ECM par rapport au 3 880 m² de surface active mesurée lors de la campagne de mesures). L'impact sur le prix de l'eau de ce scénario est de l'ordre de + 1,60 euros HT/m³ avec un autofinancement conséquent de la commune. Le procédé de traitement devra permettre de traiter le phosphore. Un procédé associant lits bactérien et filtres plantés de roseaux à 2 étages avec une précipitation physico-chimique en tête ou filtres plantés de roseaux avec une précipitation intermédiaire du phosphore était le compromis technique présentant le cycle de vie le moins coûteux qui a été validé par le comité de pilotage.</p>			
Mise en service	: 01/01/1978	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: QUIERS						
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F480 1995/210 (art 41)						
Arrêté préfectoral boues	: D04/034/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)						
Ru (ou autre)	: Avon						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Yerres						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 400 E.H	Débit de référence	: 80 m ³ /j				
	: 24 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,105 km				
Capacité hydraulique TS	: 80 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 80 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: POCHE FILTRANTE						
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

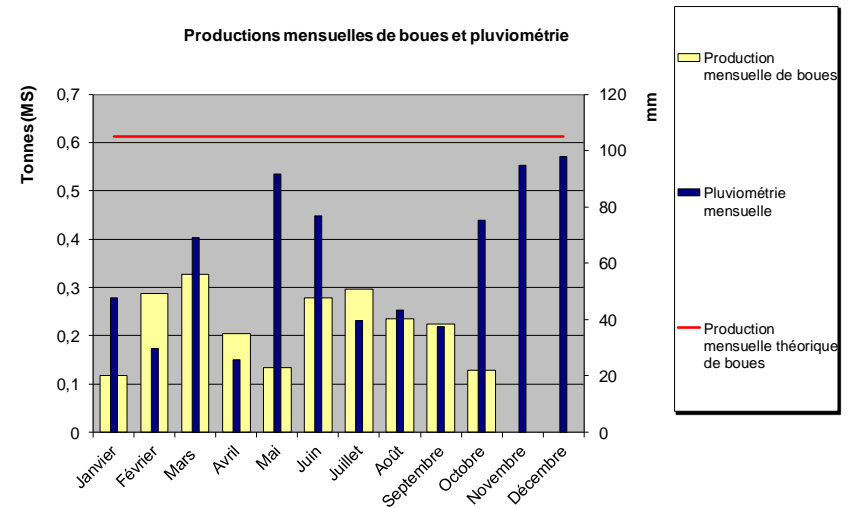
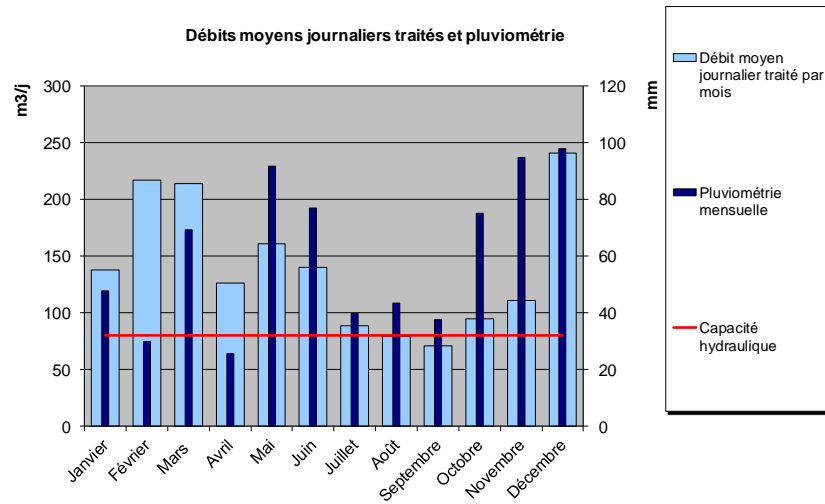
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Quiers													
Nombre de raccordables :	442	habitants	332	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	45	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	51	m ³ /j	moyen :	140,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge NK :	340	E.H.	maxi temps sec :	210	m ³ /j	maxi temps de pluie :	452	m ³ /j			
réf. NK :	0,85	date :	04/2018	réf. AESN :	0,55	date :	04/2018	Production annuelle de boues :	2,2	tMS	18	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	45	kwh/j	4,7	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/03/2019		69			72	69	223	40			40	3,6
	A2+A5+A4	20/03/2019		10			14	10	35	4,9	1,7	14,3	19,2	1,4
Flux amont retenus en kg/j				19			11	11	34	5,1				0,6
Flux amont retenus en E.H.				216				185	223	340				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10			14	10	35	4,9	1,7	14,3	19,2	1,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				85,5			80,9	85,5	84,3	87,8			52	61,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Quincy-Voisins / HAMEAU DE MOULIGNON

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037738203000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>L'analyse des débits collectés sur ce site manque à la fois de précision et de fiabilité : en effet, l'absence de débitmétrie et de poste de relèvement, ne permet aucun suivi journalier. Seul un enregistrement hebdomadaire du comptage des bâchés mène à l'estimation des volumes admis sur le site. Cette estimation moyenne sur la semaine peut de surcroît être faussée par le dysfonctionnement du compteur des bâchées.</p> <p>Ces données bien qu'imprécises et les visites hebdomadaires de l'exploitant et du SATESE conduisent néanmoins à constater que le réseau d'assainissement collecte des eaux claires parasites d'infiltration mais surtout des eaux pluviales, état de fait confirmé par les mesures réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) lancé début 2019.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances de la station d'épuration mesurées lors de la visite annuelle du SATESE sont toujours satisfaisantes.</p> <p>La qualité des eaux rejetées par le dispositif, analysée chaque semaine par l'exploitant à partir des tests de terrain, répond sans faille aux objectifs fixés par l'arrêté du 21 juillet 2015. Il est observé cette année à nouveau, une élimination de l'azote ammoniacal très satisfaisante alors que la conception du système (un seul étage de filtres) ne permet pas théoriquement de tels résultats (rendement de l'ordre de 80% pour 60% attendu).</p> <p>La sous-charge en pollution du dispositif explique ces performances. Il est à souligner en revanche, que les nitrates tout comme le phosphore, ne sont pas éliminés sur ce type de procédé.</p> <p>Afin de faire face à la prolifération des mauvaises herbes sur les filtres, La SAUR avait proposé la solution de recouvrir les lits avec un filet en coco (biodégradable). Cette solution n'a finalement pas été mise en œuvre du fait de son coût élevé.</p> <p>L'arrêté du 21 juillet 2015 n'impose plus la réalisation de mesures d'autosurveillance sur les dispositifs de capacité inférieure ou égale à 200 EH. C'est pourquoi, l'exploitant ne réalise plus de mesures 24h. L'absence de ces données conduit à estimer les coefficients de remplissage à partir du nombre de raccordables.</p> <p>Les boues stockées dans la fosse toutes eaux sont vidangées 1 fois chaque année et envoyées sur le site de retraitement de la station d'épuration de Mary-sur-Marne.</p> <p>Du fait de la très faible quantité évacuée, elles ne font pas l'objet d'un suivi analytique.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Depuis plusieurs années l'exploitant signale que le décanteur- digesteur se trouve dans un état de dégradation avancé : les parois métalliques sont fortement endommagées et son fond présenterait des fuites. L'opportunité de son remplacement est à étudier, et la recherche de la source éventuelle d'H2S pouvant expliquer cette corrosion est à lancer (absence de poste de refoulement). La mise en place d'une simple ventilation naturelle des ouvrages serait peut être à étudier.</p>			
Mise en service	: 01/05/2003	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: QUINCY VOISINS						
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)						
Constructeur	: VERNEUIL TP						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)						
Ru (ou autre)	: Mesnil						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 150 E.H	Débit de référence	: 22,5 m³/j				
	: 9 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,2 km				
Capacité hydraulique TS	: 22,5 m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 22,5 m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE						
File boues	: DIGESTEUR						
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet				

Caractéristiques de fonctionnement

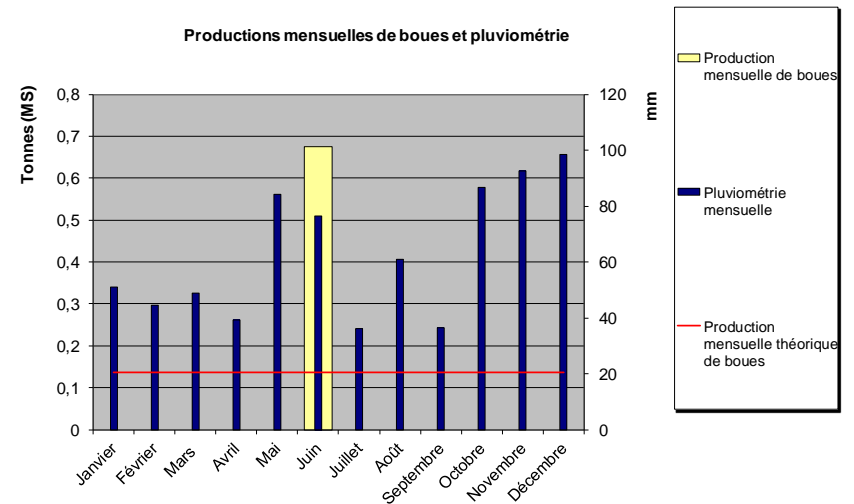
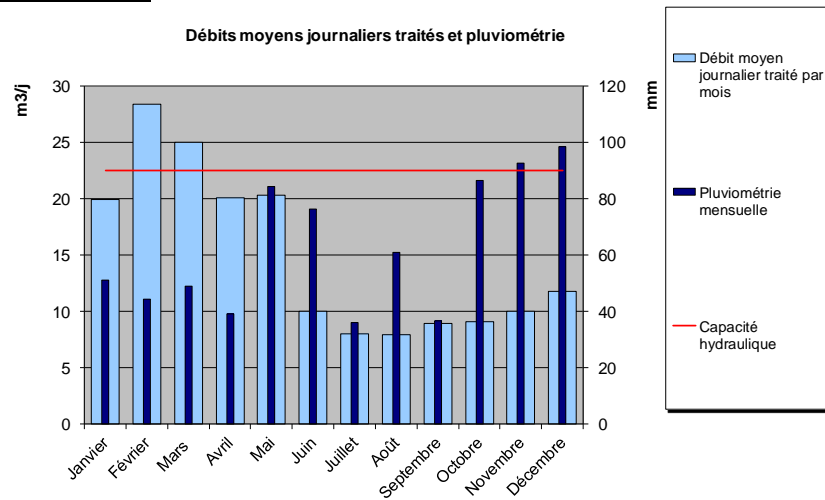
Communes raccordées : Quincy-Voisins/hameau de Moulignon

Nombre de raccordables :	102	habitants	76	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	13	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	8	m ³ /j	moyen :	15	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	76 E.H.	maxi temps sec :	25	m ³ /j	maxi temps de pluie :	36	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,51	date :	12/2019	réf. AESN :	0,50	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	0,7	tMS	24	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/07/2019		268			448	530	1178	62			62	4,8
	A2+A5+A4	23/07/2019		5			8	3	28	10	8,6	46,4	56,4	7,4
Flux amont retenus en kg/j				6,8			4,1	4,6	11	1,1				0,13
Flux amont retenus en E.H.				76				76	76	76				76
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			8	3	28	10	8,6	46,4	56,4	7,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,1			98,1	99,4	97,6	83,9			9	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Rampillon / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037738302000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : Le débit d'eaux claires parasites permanentes, certes moins conséquent qu'en 2018, est toujours élevé en 2019 et représente environ 200 m³/j en période de nappe haute (mois de février pris pour référence). La capacité hydraulique nominale de la station a été dépassée 53 jours sur l'année. Le coefficient de charge hydraulique est de 64%. Le percentile 95, estimé à 445 m³/j en 2019, est supérieur à la capacité du dispositif. Ceci témoigne de la réelle problématique des eaux claires parasites d'infiltration ou de sources qui s'ajoute à celle de la conception des réseaux de type unitaire pour 65% du linéaire. Il est recensé par ailleurs 56 jours de by-pass (en tête de station d'épuration), représentant près de 7% des volumes rejetés par la station. De plus, près de 66% des débits surversés en A2 ont été mesurés alors même que la capacité hydraulique de temps de pluie n'était pas dépassée. Une optimisation de la restitution du bassin d'orage devrait être possible afin de limiter ce pourcentage. L'exploitant indique d'ailleurs, dans son bilan annuel, que la restitution du bassin d'orage est souvent bloquée. Une solution doit donc être apportée sur ce point.</p> <p>Station d'épuration : Les coefficients de charge 2019 ont été réactualisés à partir de la mesure d'autosurveillance du mois de mars, celle de novembre n'ayant pas été jugée représentative. La charge polluante de la station est de 53%. Lors de la mesure d'autosurveillance de mars, une non-conformité sur le paramètre NTK est observée. Les rendements épuratoires sont impactés négativement par la dilution des eaux usées (ex: visite du mois de juin). A noter que des by-pass faibles en tête de station ont eu lieu lors de ces 2 mesures d'autosurveillance. En 2019, le pilotage de l'aération (dysfonctionnement de la sonde redox) et de la recirculation (débit recirculé 2 fois plus important que ce qu'il devrait l'être lors de la visite SATESE) n'apportent pas satisfaction. L'alimentation et la rotation des lits à rhizophytes, réalisées par couple, ne respecte pas non plus les temps de repos préconisés par le constructeur (1 lit par semaine). Le ratio de production de boues sur l'année 2019 est un peu plus élevé que le ratio théoriquement attendu pour ce type de dispositif (60 g/EH/j). La quantité annuelle de boue produite est 2,4 fois plus élevée que l'an passé et est nettement plus en adéquation avec la charge polluante traitée par le dispositif. Néanmoins, lors de la visite SATESE de juin, une absence de boue a été constatée dans le bassin d'aération (cf. vanne de vidange du puits à boue restée ouverte et augmentation du temps d'extraction inadaptée). La consommation énergétique moyenne sur l'année 2019 (9,5 kWh/kg DBO5 éliminé) est presque 2 fois plus élevée que celle retrouvée en moyenne en Seine-et-Marne sur des dispositifs épuratoires et des capacités équivalentes (4,9 kWh/kg DBO5 éliminé en 2018). Elle est cependant moins importante que les années passées. Le scénario SANDRE, réalisé en 2016 par le SATESE, reste en attente de validation conjointement par l'AESN et la DDT.</p> <p>Travaux et études : Cette station d'épuration a été définie comme prioritaire dans l'approche milieu du SDASS EU2 vis-à-vis du paramètre phosphore. Un traitement spécifique sera à mettre en place. La commune pourra bénéficier d'un appui du SATESE via ID77.</p>
Mise en service : 22/10/2014 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : RAMPILLON	
Exploitant : AQUALTER	
Constructeur : AQUALTER	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F473 2008/235	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)	
Ru (ou autre) : Yvron	
Rivière 1 : Yvron	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 375 m ³ /j	
: 53 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,608 km	
Capacité hydraulique TS : 200 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 35%	
Capacité hydraulique TP : 375 m ³ /j (pluie) Unitaire : 65%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

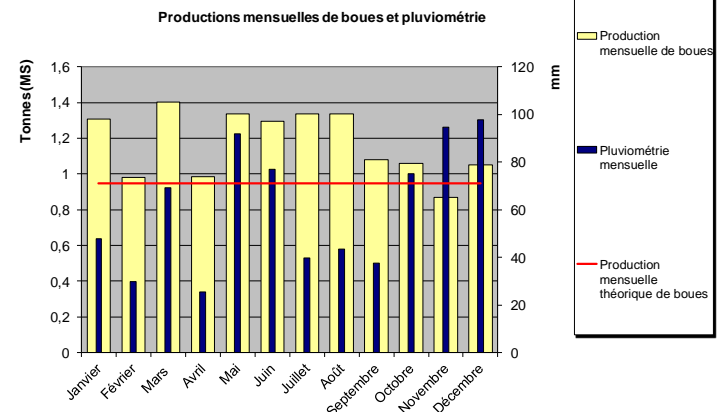
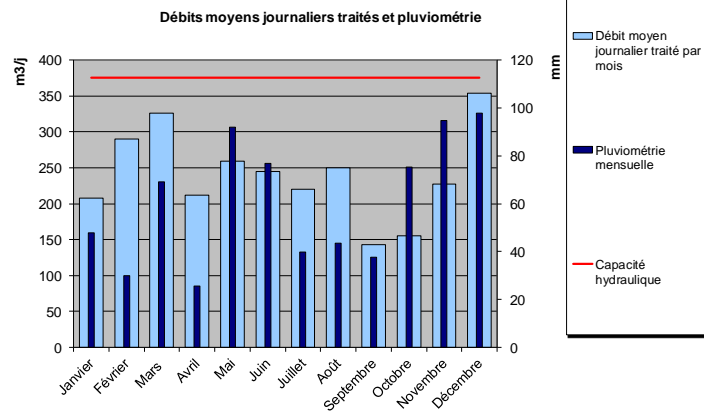
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Rampillon													
Nombre de raccordables :	632	habitants	474	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	62	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	64	m ³ /j	moyen :	240,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	527 E.H.	maxi temps sec :	260	m ³ /j	maxi temps de pluie :	582	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,53	date :	03/2019	réf. AESN :	0,64	date :	03/2019	Production annuelle de boues :	14,1	tMS	73	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	274,6	kwh/j	9,5	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/03/2019	196	330			170	161	526	32,9	18,4	0,24	33,1	4,57
	A2+A5+A4	03/03/2019	167	16,7			8	7,73	48,3	13,3	9,32	0,62	13,7	3,61
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/06/2019		23			27	41	52	12			12	1,3
	A2+A5+A4	12/06/2019		12			10	5	32	8,3	7,2	4,91	13,2	4,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2019	324	94			120	144	313	58,5	44,7	2,45	60,9	4,8
	A2+A5+A4	07/11/2019	339	9,47			4	12,4	32,5	8,19	7,03	0,8	8,67	2,18
Flux amont retenus en kg/j				65			33	32	103	6,4				0,9
Flux amont retenus en E.H.				719				527	687	427				529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13			7	8	38	9,9	7,9	2,1	11,9	3,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				77,9			84,6	91,8	73,6	61,2			50,6	29,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en rendement					93			92	88	87			70	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Rebais / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037738501000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement collecte beaucoup d'eaux claires, des eaux pluviales du fait de sa nature majoritairement unitaire, mais aussi des eaux d'infiltration en raison du mauvais état de certains collecteurs. La « prise de temps sec » sur les effluents en provenance des hameaux de la Boyère et de Boulivillers apporte une quantité importante d'eaux claires malgré la régulation existante sur les pompes du poste de refoulement « Scierie ». On comptabilise 101 jours avec des débits entrants supérieurs à la valeur de 900 m³/j qui correspond à la capacité hydraulique de la station d'épuration.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les 12 mesures d'autosurveillance entrent dans le calcul de la conformité malgré les volumes importants collectés (by-pass en tête compris). Les performances épuratoires permettent de respecter le niveau de traitement réglementaire (y compris en azote global et en phosphore total). La visite SATESE d'août montre un dépassement ponctuel en azote réduit NK en lien avec le mauvais état des rampes d'insufflation d'air et une concentration en boues élevée de 8,2 g/l qui résulte d'un défaut d'extraction des boues en excès (silo à boue rempli et table d'égouttage non fonctionnelle). La table d'égouttage des boues est à maintenir en fonctionnement pour assurer une capacité de stockage annuelle des boues dans le silo. En effet, les boues ont été épandues en agriculture avec une faible siccité de 2,15% de MS (objectif de 6% avec une table d'égouttage). Le drain pour l'évacuation des eaux claires est à remplacer par un modèle en inox spiralé, plus performant. La production annuelle de boues (boues évacuées) est insuffisante avec une valeur de 38 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 69 g (traitement physico-chimique du phosphore) ; d'autant plus que la couche épaisse de flottants en surface du bassin d'anoxie accumulée sur plusieurs années a été évacuée en septembre (3 destinations associées : Phytorestore, centre de compostage de Jaignes et retraitement sur la station d'épuration de Coulommiers). Ce résultat insuffisant traduit l'efficacité médiocre du système d'assainissement avec un taux de collecte non optimal de la pollution (déversements fréquents au niveau du réseau de collecte) et des départs de boues probables en période de surcharge hydraulique de la station d'épuration. Le suivi et la qualité des boues sont conformes à la réglementation pour la partie épandue en agriculture et pour la partie retraitée correspondant aux flottants évacués. La charge polluante moyenne mesurée en NK de 1 500 E.H. est cohérente avec la pollution théorique de 1 533 E.H. correspondant aux 2 044 habitants raccordables.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Ajustement du programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement (sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Deux Morin compétente depuis le 1^{er} janvier 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en séparatif des secteurs Promenade de l'Ouest et Tilleuls + Réhabilitation du secteur Libération/Sainte-Aile (opération en cours en 2020). - Assainissement des 2 hameaux => choix d'une station d'épuration regroupée (au stade de la maîtrise d'œuvre). Le zonage d'assainissement des eaux usées est à mettre en cohérence. - Secteur du centre-ville : très mauvais état des réseaux => mise en séparatif à programmer dans une autre opération que celle en cours. <p>Il conviendrait de couvrir le silo de stockage des boues par une bâche souple pour éviter l'apport d'eau météorique. Les rampes d'insufflation d'air ont été remplacées le 13/02/2020 (dernier remplacement en date de novembre 2013). L'installation d'un 2^{ème} surpresseur est à l'étude.</p>
Mise en service : 30/06/1994 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : REBAIS	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS	
Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 2013/DDT/SEPR/n°044	
Arrêté préfectoral boues : D04/028/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)	
Ru (ou autre) : Raboireau	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 3243 m ³ /j	
: 180 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 18,14 km	
Capacité hydraulique TS : 600 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 10%	
Capacité hydraulique TP : 900 m ³ /j (pluie) Unitaire : 90%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (12,3%), SITE DE RETRAITEMENT (7,8%), VALORISATION AGRICOLE (79,9%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

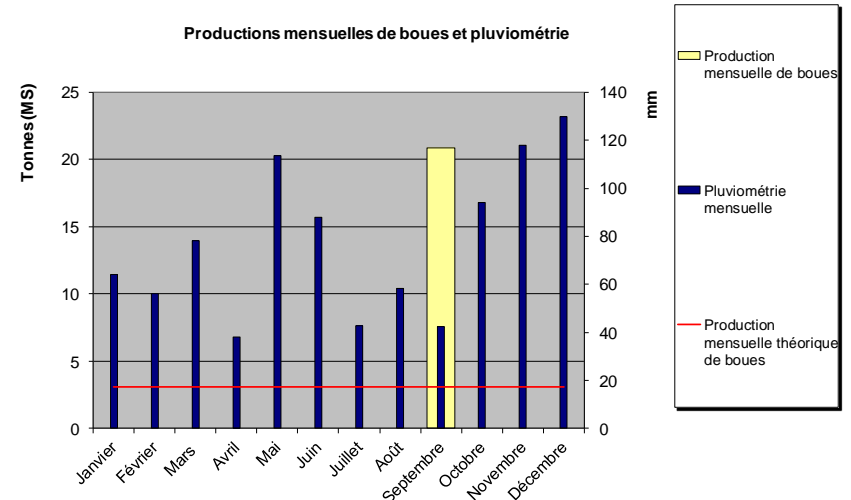
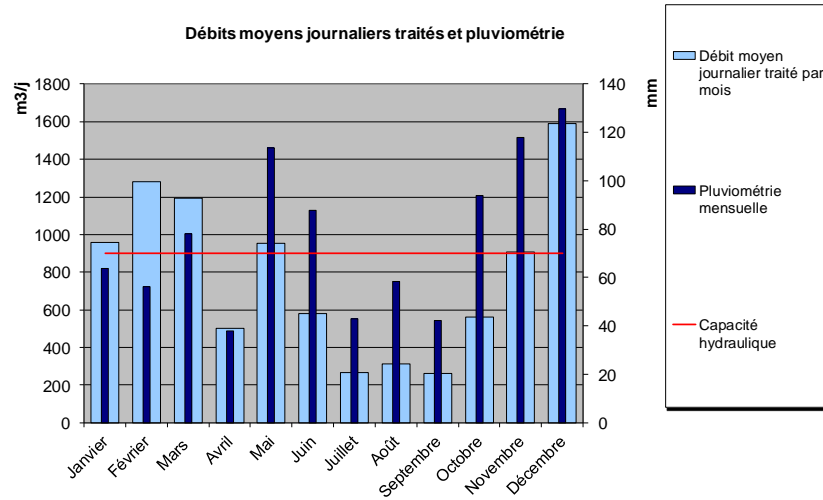
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Rebais													
Nombre de raccordables :	2044	habitants	1533	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	256	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	188	m ³ /j	moyen :	780,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	1500 E.H.	maxi temps sec :	1292	m ³ /j	maxi temps de pluie :	5462	m ³ /j			
réf. NK :	0,5	date :	12/2019	réf. AESN :	0,44	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	20,8	tMS	38	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	420,6	kwh/j	4,9	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Physico-chimique				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/04/2019	776	376			166	200	432	37			37	5,5
	A2+A5+A4	09/04/2019	506	8			12	10	28	9,5	0,75	0,66	10,2	0,34
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/08/2019		194			311	290	976	81			81	8,1
	A2+A5+A4	13/08/2019		22			20	13	56	38	37	0,65	38,6	1,5
Flux amont retenus en kg/j				111			81	89	228	22				2,5
Flux amont retenus en E.H.				1237				1487	1517	1500				1471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				8			5	5	22	3,5	2,7	1,9	5,3	0,7
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,3			95,6	95,4	92,1	94,4			91,6	83,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			20	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			20	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	88	85			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Recloses / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037738601000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte Le réseau ne présente pas d'anomalie significative de collecte des eaux claires parasites d'infiltration, comme le montrent les données d'exploitation fournies chaque année. En 2019, elles ont représenté 17% des débits collectés en nappe haute (mars). En revanche, le suivi d'exploitation met en évidence chaque année des intrusions d'eaux claires d'origine pluviale. Toutefois, pour le moment, les débits collectés ne dépassent que de façon très exceptionnelle la capacité nominale de la station d'épuration (1 jour en 2019).</p> <p>Station d'épuration En 2019, la station d'épuration a fait l'objet d'un bilan 24h effectué par le SATESE. Les données ont permis de réactualiser les coefficients de charges de la station d'épuration, et de confirmer les résultats relatifs à la qualité des eaux rejetées fournis chaque année par l'autosurveillance et lors de la visite annuelle du SATESE (prélèvement ponctuel) : les rendements d'élimination de la pollution, sont en parfaite adéquation pour l'ensemble des paramètres d'appréciation de la qualité des eaux traitées, avec ceux attendus pour le type de procédé en place de filtres à sable (mono étage). En revanche, comme chaque année, il est mis en évidence l'impossibilité de respecter le niveau de rejet établi pour le paramètre azote Kjeldahl fixé à 15 mg de N/l. Cette situation traduit que, malgré un bon rendement d'élimination du NTK (>60%), la nitrification sur le massif d'infiltration-percolation reste insuffisante pour atteindre le niveau de rejet imposé. Avec le retour d'expérience vis-à-vis du traitement de l'azote ammoniacal sur les filtres à sable mono étage, il est considéré que le niveau requis de 15 mg de N/l n'est pas adapté et que la notion de rendements doit être ajoutée sur chaque paramètre pour permettre de la souplesse. Régulièrement, il est observé que les flux de pollution mesurés à l'entrée de la station d'épuration lors de la mesure d'autosurveillance annuelle, ne sont pas représentatifs de la collecte. C'est le résultat du manque de fiabilité possible de la mesure de débit (temps de fonctionnement des pompes affectés d'un débit nominal), mais surtout d'une constitution de l'échantillon moyen proportionnel au temps, faute de débitmètre en poste fixe. Le scénario SANDRE station d'épuration a été mis à jour par la SAUR en septembre 2019. Sa validation est prévue en 2020. Les boues primaires issues du décanteur-digesteur, sont évacuées chez Phytoresource. Leur faible gisement ne nécessite pas de suivi qualitatif.</p> <p>Travaux et études Les filtres à pouzzolane ont été remplacés entre décembre 2018 et février 2019. Cette initiative devrait permettre de retarder le colmatage des filtres à sable (à surveiller cependant). Le nouvel exutoire des eaux traitées par la station d'épuration créé fin 2018 (deux puits d'infiltration) a été mis en service courant juin 2019 pour remplacer le précédent qui était colmaté. Les travaux ne sont pas complètement terminés (finalisation des travaux d'alimentation directe des deux nouveaux puits d'infiltration et déconnexion de l'ancien puits restant à réaliser). La collectivité étudie la mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur la canalisation d'alimentation de la station d'épuration, qui se fait par refoulement. Compte tenu de l'impasse relevée quant à l'amélioration du traitement de l'azote Kjeldahl, la Police de l'Eau propose de réétudier le niveau de rejet en azote sur la base d'un nouveau dossier de loi sur l'eau de type déclaratif. L'objectif visé pour l'instruction de ce dossier est fin 2021.</p>
Mise en service : 15/07/2004 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 01/DAI/2E/010	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 800 E.H Débit de référence : 120 m ³ /j	
: 48 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,028 km	
Capacité hydraulique TS : 120 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 120 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE	
File boues : DIGESTEUR	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

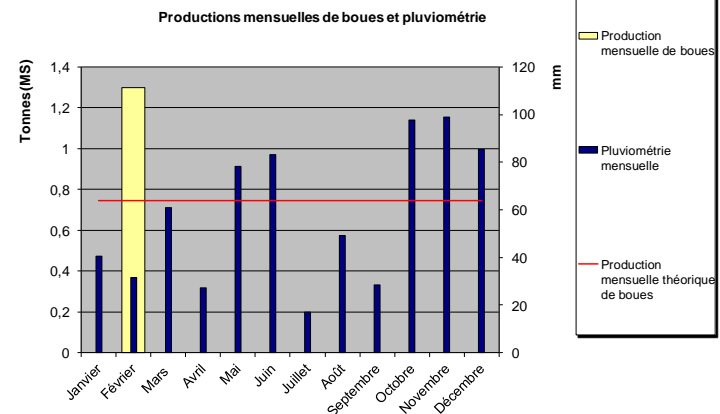
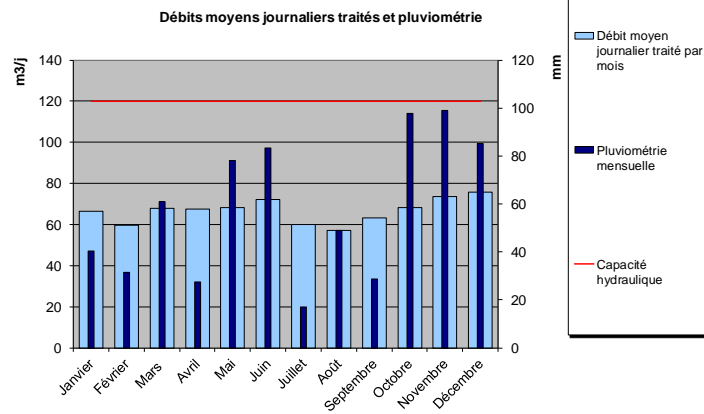
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Recloses														
Nombre de raccordables :	526	habitants	394	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	78	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	60	m ³ /j	moyen :	66,6	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE			Charge NK :	413	E.H.	maxi temps sec :	72	m ³ /j	maxi temps de pluie :	129	m ³ /j		
réf. NK :	0,52	date :	10/2019	réf. AESN :	0,36	date :	10/2019	Production annuelle de boues :	1,3	tMS	9	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	18	kwh/j	0,8	kWh/kg DBO5/j										Traitement P :	Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/07/2019	57	151			187	200	537	84,4	72,7	0,24	84,4	8,04
	A2+A5+A4	17/07/2019	57	13			8	5	32	23,9	19,9	95,6	118	9,81
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/08/2019		186			239	290	614	114			114	11
	A2+A5+A4	20/08/2019		4			12	3	41	17	12	76,1	93,1	8,6
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	01/10/2019	58	299			396	385	1073	108	81	0	108	15,7
	A2+A5+A4	01/10/2019	58	15			32	12	71	23	21	91	114	5,7
Flux amont retenus en kg/j				17			23	22	62	6,2				0,91
Flux amont retenus en E.H.				192				370	413	413				535
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				11			17	7	48	21,3	17,6	87,6	108,3	8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,7			94,2	97,8	93,6	78,5			6,1	28,5
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Reuil-en-Brie / TILLET

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037738801000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>Les données journalières du temps de fonctionnement des pompes fournies par la télésurveillance, permettent d'estimer les débits journaliers à partir du tarage des pompes et conduisent à constater la variation marquée des débits en fonction de la pluviométrie (65 m³/j, relevés en mai, pour une capacité hydraulique de 27 m³/j) qui n'est pas normale pour un réseau 100% séparatif.</p> <p>En fonction du niveau des nappes (printemps/automne) la quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) atteint 11 m³/j environ. Bien que faible dans l'absolu (< à 0.5 m³/h), cette quantité est égale au débit d'eau assainie. En revanche, la moyenne annuelle des débits (15 m³/j) ne dépasse pas la capacité hydraulique de la station d'épuration.</p> <p>Par ailleurs, il importe de souligner que le procédé en place (Filtres à sable) est capable de tolérer des surcharges hydrauliques ponctuelles.</p> <p>Le dernier tarage connu (P1 = 12.7 m³/h et P2 = 11.9 m³/h), est celui effectué par le SATESE en 2008, soit vieux de 10 ans. Sa réactualisation est nécessaire pour confirmer l'analyse des débits faite ci-dessus.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances du traitement des eaux observées lors de la visite SATESE, témoigne du fonctionnement satisfaisant de la station d'épuration, par temps sec, en période de nappe haute (février).</p> <p>Un griffage régulier de la surface des filtres est réalisé régulièrement, afin d'éviter le colmatage en surface.</p> <p>Les matières issues des vidanges du décanteur-digesteur sont traitées sur la station d'épuration de Sept-Sorts. Pour l'année 2019, 2 vidanges ont été réalisées mais à 10 mois d'intervalle (1 en février et 1 en décembre). Pour que le fonctionnement de la décantation primaire soit efficace, les vidanges doivent être espacées d'un maximum de 6 mois.</p> <p>Travaux et Etudes</p> <p>Les formations des croûtes organiques en surface des lits qui gênent la percolation des effluents et obligent à un griffage manuel reste d'actualité. L'évolution de ces colmatages a conduit l'exploitant à envisager un renouvellement de la couche superficielle de sable (15 cm) ainsi que le remplacement de la pouzzolane qui garnit le préfiltre, sur l'année 2020.</p>
Mise en service : 13/12/2007 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 180 E.H Débit de référence : 27 m ³ /j	
: 10,8 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,871 km	
Capacité hydraulique TS : 27 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 27 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE	
File boues : DIGESTEUR	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

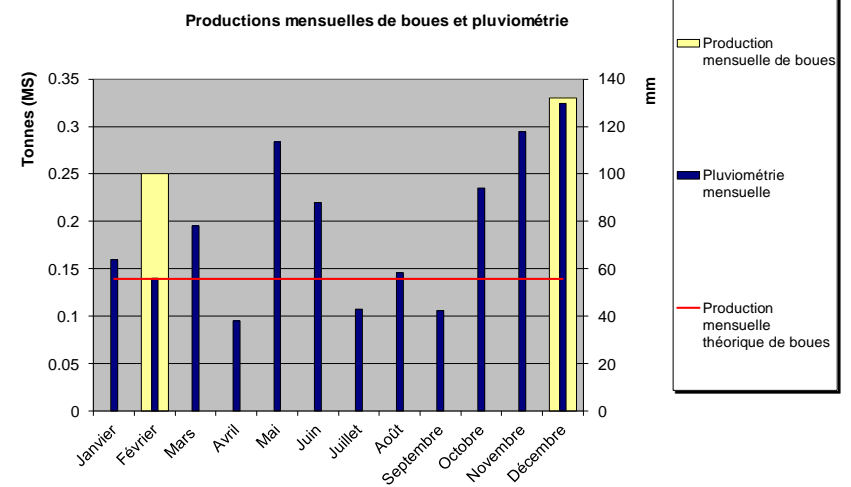
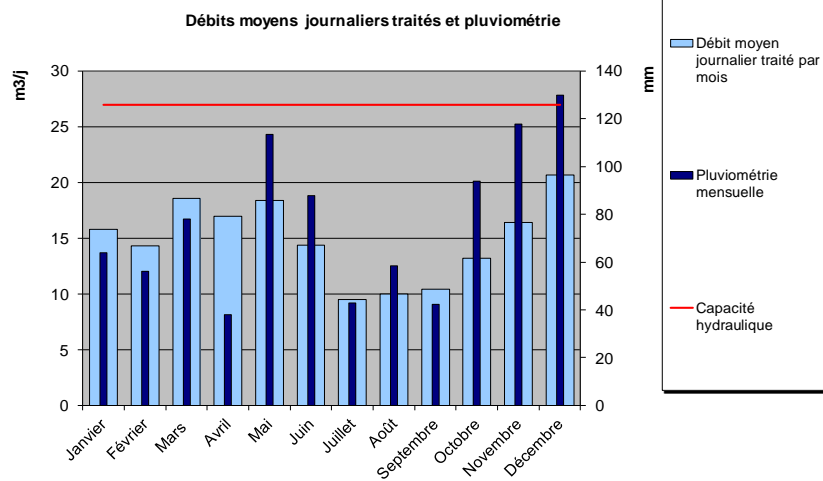
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Reuil-en-Brie-Tillet													
Nombre de raccordables :	103	habitants	77	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	10	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	9	m ³ /j	moyen :	14,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge NK :	77 E.H.	maxi temps sec :	21,3	m ³ /j	maxi temps de pluie :	65	m ³ /j				
réf. NK :	0,43	date :	12/2019	réf. AESN :	0,43	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	0,6	tMS	21	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/02/2019		304			285	310	803	130			130	15
	A2+A5+A4	20/02/2019		32			30	17	84	11	8,6	161	172	17
Flux amont retenus en kg/j				6,9			4,4	4,6	12	1,2				0,131
Flux amont retenus en E.H.				77			77	77	77	77				77
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				32			30	17	84	11	8,6	161	172	17
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89,5			89,6	94,5	89,5	91,5			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement				50				60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Rouvres / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037739203000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Malgré le fait que le réseau d'assainissement soit en séparatif sur 91% de son linéaire, on constate de fortes variations de débits engendrées par des eaux claires parasites météoriques. La capacité nominale du dispositif (175 m³/j) a été dépassée 40 fois au cours de l'année 2019, soit nettement plus qu'en 2018 où la pluviométrie avait pourtant été exceptionnelle au premier semestre. Contrairement aux années passées, les chutes de débits collectés sont devenues très rares et ne perdurent plus dans le temps. L'exploitant a mis en œuvre un système d'alerte qui déclenche l'intervention d'une équipe pour supprimer les déversements sur les déversoirs d'orage. Le seuil d'alerte fixé à 54 m³/j doit être revu en fonction de la consommation d'eau potable (62 m³/j pour 2020). Suite au contrôle inopiné d'octobre 2018, la lame déversante du DO du cimetière sera rehaussée au premier trimestre 2020 et ceci afin de limiter les surverses. Le trop-plein de l'ancienne station d'épuration a bien été condamné.</p> <p>Les données relatives au by-pass au point A2 sont désormais transmises, la quantité by-passée en 2019 étant estimée à 238 m³ représentant 0.34 % débit entrant sur la station d'épuration.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité du rejet est excellente pour les deux bilans d'autosurveillance et la visite SATESE. Les rendements épuratoires de cette station d'épuration récente sont élevés pour l'ensemble des paramètres (>95 %). La charge polluante retenue a été estimée sur la base du nombre de raccordables, les bilans d'autosurveillance 2019 n'étant pas représentatifs avec une sous-estimation significative de la charge polluante.</p> <p>La quantité de boues extraites est redevenue plus cohérente avec un ratio de production (72 g/EH/j) proche de l'objectif théorique (69 g/EH/j). Par contre, la production évacuée est toujours surestimée, la concentration moyenne des boues dépassant les 100 g/l. Il est probable que les analyses réalisées en routine par l'exploitant ne soient pas représentatives. Les protocoles de suivi quantitatif des boues devront être vérifiés (remarque récurrente).</p> <p>Les boues sont retraitées sur la station d'épuration du Mesnil-Amelot, pour être ensuite déshydratées et compostées.</p> <p>Le ratio de consommation énergétique par kg DBO₅ éliminé est normal. La consommation de polymère est importante avec 17 kg MA/TMS pour un objectif de 5 kg MA/TMS pour une table d'égouttage. Afin de mieux appréhender le fonctionnement de la filière de traitement des boues, le SATESE réalisera une expertise en 2020.</p> <p>Sauf exception, il existe une bonne corrélation entre les débits mesurés à l'amont et ceux de l'aval.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le chemin d'accès à la station d'épuration présente un état dégradé nécessitant un rebouchage des trous.</p>			
Mise en service	: 26/04/2013	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE						
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE						
Constructeur	: SOURCES FRANCE NORD						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: H221/2011/104						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000)						
Ru (ou autre)	: Longueau						
Rivière 1	: Nonette						
Rivière 2	: Oise						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1100	E.H	Débit de référence	: 175 m ³ /j			
	: 66	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,353 km			
Capacité hydraulique TS	: 175	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 91%			
Capacité hydraulique TP	: 175	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 9%			
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT						
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

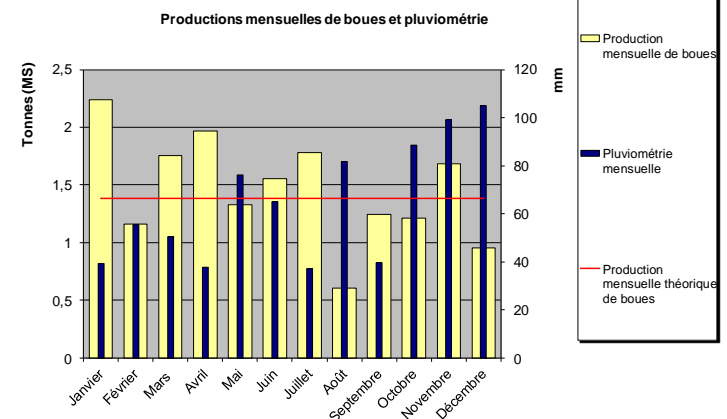
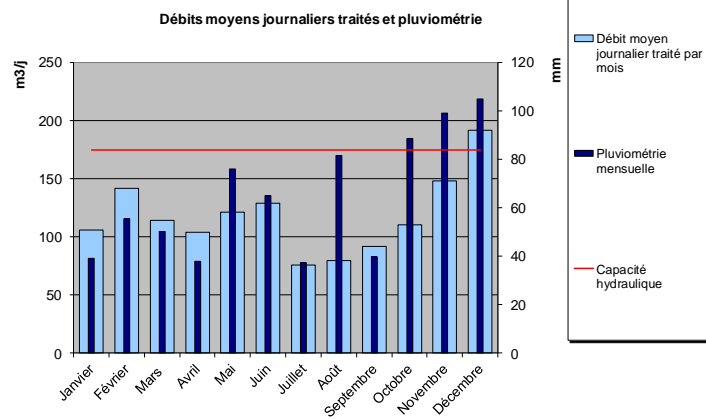
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Rouvres													
Nombre de raccordables :	887	habitants	665	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	88	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	83	m ³ /j	moyen :	117,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge NK :	667 E.H.	maxi temps sec :	107	m ³ /j	maxi temps de pluie :	505	m ³ /j				
réf. NK :	0,61	date :	12/2019	réf. AESN :	0,52	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	17,5	tMS	72	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	149,5	kwh/j	3,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2019	88	562			401	343	1320	103	77	0,24	103	10,1
	A2+A5+A4	23/05/2019	81	10,1			7	3,7	29	2,68	2,69	0,8	3,47	0,21
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/11/2019	83	172			201	282	443	61,8	50,1	0,24	62	6,5
	A2+A5+A4	06/11/2019	92	3,5			6	3	23	3	1,28	1,56	4,54	0,46
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2019		400			279	320	755	119			119	11
	A2+A5+A4	21/11/2019		4			6	3	20	2,2	1,3	0,86	3,06	1,4
Flux amont retenus en kg/j				47			36	40	100	10				1,1
Flux amont retenus en E.H.				664				665	665	667				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			7	3	24	2,6	1,8	1,1	3,7	0,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			97,6	99	96,5	96,8			95,4	92,5
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			85	90	70			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Rozay-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037739301000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : Le réseau d'assainissement, de type unitaire pour 9% de son linéaire, conduit à l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. Un écrêtement a vraisemblablement lieu au niveau des 2 surverses non équipées à ce jour, situées en amont de la station d'épuration (trop-plein Boulevard Gambetta R143 et Général Leclerc R402). En 2019, le percentile 95 est estimé à 999 m³/j. Cette valeur, supérieure à la capacité hydraulique d'un facteur 1,3, rend compte de la nécessité d'étudier la réduction de la quantité des eaux claires parasites collectées jusqu'à la station d'épuration.</p> <p>Station d'épuration : En 2019, 47j de dépassement de la capacité hydraulique de temps de pluie de la station d'épuration ont eu lieu, le coefficient de charge hydraulique moyen étant assez haut (73%) Le débit de référence n'a été dépassé qu'une seule fois (lors de la pluie du 11/05). A noter que le débit de référence pris en compte par le délégataire dans son bilan annuel (1 173 m³/j) n'est pas celui imposé par la DDT (1 447 m³/j). Une baisse brutale du volume en entrée de station, probablement liée à une obstruction sur le réseau en amont, est observée du 19 au 23/04. Des écarts de mesure importants entre les volumes en entrée et en sortie de station sont constatés tout au long de l'année. Les interventions de métrologie réalisées par l'exploitant n'ont pas permis de résorber ces écarts. Les 3 débitmètres d'eau brute seront renouvelés en 2020. A l'image des années précédentes, les performances de la station d'épuration ont été très satisfaisantes. La production de boues extraites qui est en accord avec la production de boues évacuées (55.079 TMS) confirme les bons résultats d'autosurveillance de cette station d'épuration et ceux des visites SATESE, avec un ratio de 69 gMS/EH/j égal au ratio théorique attendu.</p> <p>Travaux et études : Le matériel nécessaire à l'équipement des surverses en amont de la station (trop-plein Boulevard Gambetta R143 et Général Leclerc R402) était en cours de commande en mars 2020 par le délégataire. Leur suivi, prévu pour être opérationnel en 2020, permettra de connaître les fréquences et les durées des déversements. La mise en place de ce suivi est justifiée notamment par le besoin de connaître la nécessité ou non d'étudier le grossissement du dernier tronçon qui alimente la station d'épuration en passant en domaine privé (préconisation du SDA, dans l'objectif de remplir davantage le bassin d'orage). Dans le cadre de la création de la ZAC des Sources de l'Yerres entre Rozay-en-Brie et Lumigny-Nesles-Ormeaux, le bureau d'études Artelia a finalisé, en avril 2018, une étude de faisabilité du raccordement de cette future ZAC au réseau d'assainissement communal de Rozay-en-Brie. Les conclusions préconisent ce raccordement, avec création d'un poste de relevage sur la ZAC et d'un réseau de transfert jusqu'au réseau de collecte communal. Compte tenu du comportement du réseau d'assainissement communal vis-à-vis de la collecte des eaux claires parasites d'infiltration et météoriques, une attention particulière devra être portée sur l'augmentation de la charge hydraulique. Au moment de la mise en œuvre de ce projet (à horizon 2022 minimum selon la collectivité), une modification du zonage d'assainissement des eaux usées sera nécessaire car le périmètre concerné était initialement zoné en assainissement non collectif.</p>
Mise en service : 01/01/1974 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : 01/01/1987 Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : ROZAY EN BRIE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F472/MISE/2006/230	
Arrêté préfectoral boues : D04/036/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Ru des fontaines blanches(R100-F4723000)	
Ru (ou autre) : Fontaine	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 1447 m ³ /j	
: 180 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 13,543 km	
Capacité hydraulique TS : 600 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 91%	
Capacité hydraulique TP : 790 m ³ /j (pluie) Unitaire : 9%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

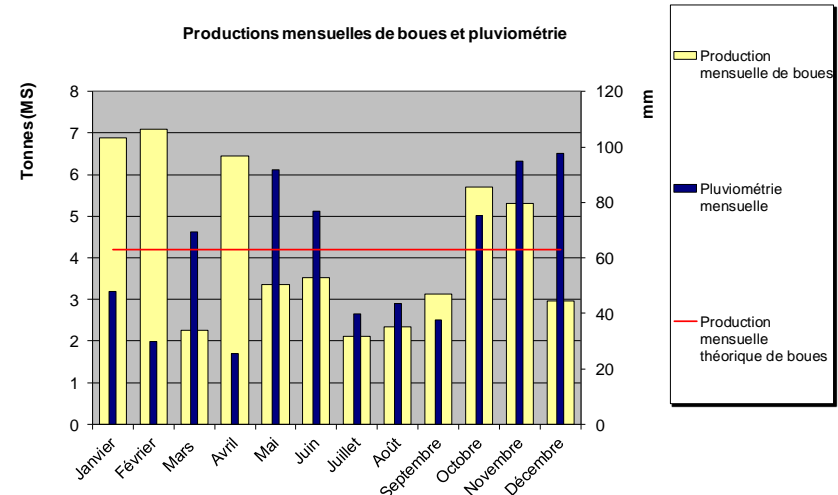
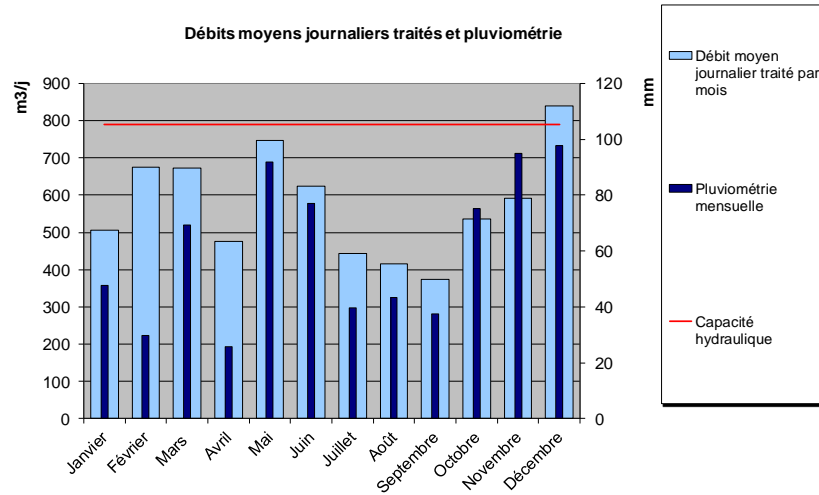
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Rozay-en-Brie													
Nombre de raccordables :	2698	habitants	2024	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	292	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	359	m ³ /j	moyen :	575	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge DBO5 :		2027	E.H.	maxi temps sec :	585	m ³ /j	maxi temps de pluie :		2079		
réf. DBO5 :	0,68	date :	12/2019	réf. AESN :	0,61	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		51,1	tMS	69	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	523,4	kwh/j	4,4	kWh/kg DBO5/j									Traitement P :	Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/04/2019		184			185	210	504	79			79	7,7
	A2+A5+A4	09/04/2019		6			8	4	26	5,4	3,7	1,42	6,82	0,56
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/12/2019		124			78	88	214	27			27	3,3
	A2+A5+A4	09/12/2019		4			10	3	32	2,4	1	2,73	5,13	0,67
Flux amont retenus en kg/j				146			107	122	293	44				4,2
Flux amont retenus en E.H.				1623				2027	1955	2933				2471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3			6	3	22	3,8	2,5	1,4	5,2	0,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				99			97,3	98,7	96,1	96,7			95,3	91,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					93			92	88	87			85	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saacy-sur-Marne / STATION INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037739701000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1989 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : STEREAU Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : D04/040/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte Depuis l'année 2017, une problématique d'intrusion d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources est apparue dans la zone de collecte concernée par la station d'épuration intercommunale de Saacy-sur-Marne. Il est à noter que jusque-là, il n'y avait aucune anomalie. En 2019, la quantité de ces eaux claires parasites est évaluée à environ 80 m³/j soit 16 % des débits collectés à la station d'épuration en période de temps sec et de nappe haute. Elle était plus importante en 2017 (27 %). Du point de vue de la collecte des eaux pluviales, comme chaque année, bien que de type séparatif à 100 % de son linéaire, le système de collecte est impacté par les branchements non conformes. Il est rappelé que le raccordement de la commune de Crouttes-sur-Marne au réseau intercommunal, conduit à l'apport d'effluents viticoles qui augmente, certaines semaines, les flux hydrauliques et de pollution à traiter à la station d'épuration, pour les paramètres DBO5 et DCO (charge carbonée pour partie biodégradable). En 2019, comme déjà en 2018, les périodes concernées ne semblent pas avoir été mesurées par l'autosurveillance (vendanges début septembre et vidange des fosses de rétention des effluents issus de la campagne viticole, mi-décembre).</p> <p>Station d'épuration Le dépassement de la capacité hydraulique définie à 1200 m³/j, n'a pas été observé en 2019. Ceci rend compte que malgré l'apport d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, le système de traitement des eaux usées n'est pas impacté dans les conditions actuelles de branchements. La qualité des eaux traitées par la station d'épuration, évaluée à partir des mesures d'autosurveillance sont globalement très satisfaisantes. Il est à noter toutefois une valeur non conforme du paramètre matières en suspension (MES) liée à un bouchage partiel des pompes de recirculation. La production de boue ramenée à l'équivalent-habitant est de 61 g de MS/EH, contre 69 g de MS/EH attendu du fait du traitement du phosphore par voie physico-chimique, soit un écart de 12% environ. Compte tenu du dimensionnement confortable du clarificateur d'une part, et du bon indice de boue favorisé par l'ajout de chlorure ferrique nécessaire au traitement du phosphore d'autre part, cet écart ne peut être le fait de pertes sporadiques de boues avec les eaux épurées. Il est certainement lié à la marge d'incertitude du calcul de la production de boue. Pour lever le doute, il conviendrait de faire le point sur le protocole utilisé dans ce calcul (prise d'échantillon pour mesurer la concentration des boues produites notamment). Le coefficient de charge polluante de l'année 2019 est calculé à partir des données de la charge carbonée (paramètre DBO5) obtenues lors des mesures d'autosurveillance, en adéquation avec la charge polluante attendue au regard de la population raccordable. Les données de l'azote et du phosphore rendent compte de flux anormalement hauts. L'échantillonnage de l'eau usée au point A3 ne présenterait-il pas un manque de représentativité (crépine mal positionnée ?)</p> <p>Travaux et études Une table d'égouttage a été mise en route en novembre 2018, financée entièrement par la SAUR sur la base du solde des comptes de renouvellement de l'ancien contrat de délégation de services publics. L'analyse des données de concentration des boues soutirées du silo de stockage pour leur retraitement sur la station d'épuration de Sept-Sorts, laisse supposer que le réglage de la table d'égouttage n'est pas au point. En effet, les concentrations relevées sur l'année sont faibles. Il est constaté une concentration satisfaisante seulement 15 % du temps.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 6500 E.H Débit de référence : 1200 m³/j : 390 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 26,5 km Capacité hydraulique TS : 1200 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 1200 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12 Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

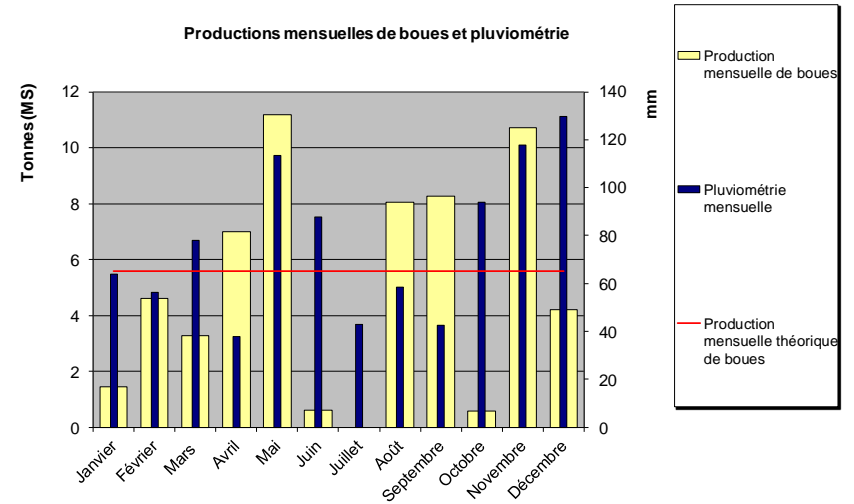
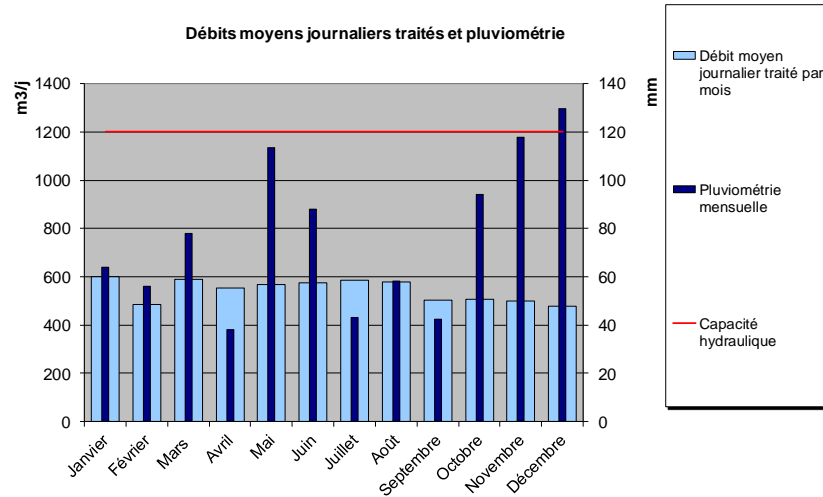
Communes raccordées : Luzancy, Méry-sur-Marne, Nanteuil-sur-Marne, Saacy-sur-Marne, Crouettes-sur-Marne

Nombre de raccordables :	3593	habitants	2695	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	432	m ³ /j	réf. :	2017 à 2018	mini temps sec :	430	m ³ /j	moyen :	542,6	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	2700 E.H.	maxi temps sec :	510	m ³ /j	maxi temps de pluie :	903	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,42	date :	12/2019	réf. AESN :	0,36	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	59,9	tMS	61	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	458	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				184			142	162	387	47				5,2
Flux amont retenus en E.H.				2044				2700	2580	3133				3047
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				11			10	4	39	3,1	1	2,5	5,6	1,7
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,5			97,1	98,8	95,7	97,7			95,9	90,8
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement					90			80	75					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Sablonnières / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037739801000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS</p> <p>Mise en service : 01/09/2014 Technicien SATESE : Laurent CROS</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE</p> <p>Maître d'ouvrage : SABLONNIERES</p> <p>Exploitant : SABLONNIERES</p> <p>Constructeur : CSA</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : F 625 N° MISE 2012/20</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Petit Morin</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les données de débits collectées ne sont pas très fiables : Les débits collectés par l'addition des volumes du poste « Gare » et du poste « Stade » doivent être majorés d'un coefficient 1.7 pour devenir réalistes. En effet, comme suite à la mesure du SATESE en juin 2016, il a été supposé qu'au moins une donnée d'entrée dans la programmation du débitmètre est probablement erronée (diamètre de la canalisation de refoulement ?). De plus, les volumes calculés par le nombre de bâchées déversées sur les lits ne prennent pas en compte les dysfonctionnements (mauvais fonctionnement des compteurs, fuites des bâchées.)</p> <p>Une relève hebdomadaire ne suffit pas pour une analyse performante du réseau de collecte. Elle lisse les débits.</p> <p>Cependant l'analyse du fichier fourni, laissant apparaître des dysfonctionnements notamment en fin d'année, permet de définir le débit maximum par temps de pluie (moyenne sur la semaine) d'environ 88 m³/j. Ceci laisse présager des apports d'eaux claires parasites météoriques certainement bien supérieurs ponctuellement, à ceux lissés sur la semaine.</p> <p>Les débits d'eaux claires d'infiltration s'élèvent, quant à eux, à environ 15 m³/j, soit 33% des débits collectés en nappe haute.</p> <p>En conséquence, il peut être considéré que le réseau d'assainissement présente des anomalies de collecte malgré sa création récente. Le taux de collecte est en adéquation avec le débit observé par temps sec (mini temps sec en période de nappe basse). Ceci rend compte du bon taux de collecte.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Que ce soit lors du bilan d'autosurveillance ou lors des visites SATESE, la qualité des eaux traitées respectait largement le niveau de rejet requis. Les rendements obtenus sont bons pour les paramètres MES, DBO₅, DCO et NK et même bien au-delà des performances attendues pour ce type de filière. Il est rappelé que non conçue pour l'élimination de l'azote global (NGL) et du phosphore (Pt), cette filière présente des rendements plutôt faibles pour ces paramètres.</p> <p>Les coefficients de remplissage n'ont pas été réactualisés sur la base des résultats de l'autosurveillance 2019 qui donnent des flux plus élevés que ceux attendus au regard de la population raccordée. La station d'épuration est actuellement chargée à environ 46% de sa charge polluante.</p> <p>Les employés communaux soutiennent l'effort de désherbage des adventices, malgré une surface importante pour l'effectif. Pour éviter la repousse de ces mauvaises herbes, les roseaux faucardés en hiver seront broyés et répandus proportionnellement sur toute la surface des filtres des 2 étages. Cette action réduit le temps de travail des employés communaux au printemps et en été.</p> <p>Le scénario SANDRE réalisé par le SATESE en mai 2017 dans le cadre de l'Assistance Technique Départementale, a été transmis à l'Agence de l'Eau et la Police de l'Eau pour validation.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La compétence assainissement a été reprise en janvier par la Communauté de Communes des deux Morin. Les eaux usées collectées dans les postes de relèvement ne sont pas dégrillées lors de faibles débits (passage entre la paroi du poste et le panier). Il conviendrait de rallonger les canalisations afin de diriger les eaux vers le panier dégrilleur. Ceci limitera les risques de bouchage de pompes et pourrait diminuer le nombre de curage annuel. Il convient de paramétrer la télésurveillance pour estimer les débits surversés au niveau du trop-plein du poste de refoulement « stade » qualifié en point A2 dans le scénario SANDRE.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 590 E.H Débit de référence : 90 m³/j</p> <p>: 35,4 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,385 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 90 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 90 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

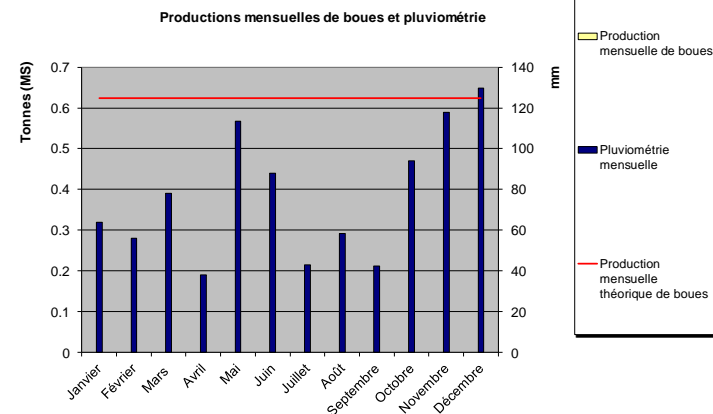
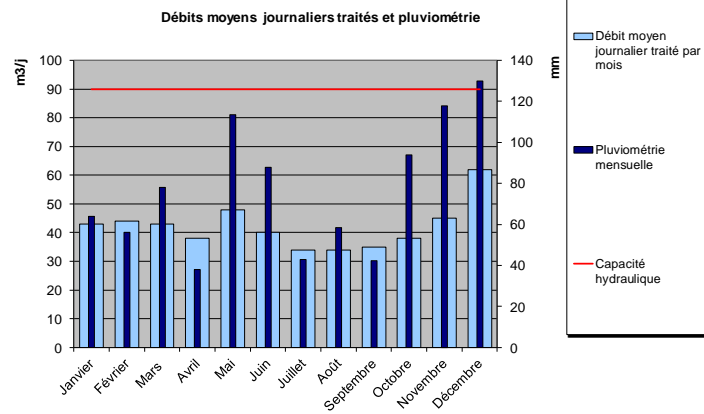
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Sablonnières													
Nombre de raccordables :	338	habitants	254	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	38	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	30	m ³ /j	moyen :	42	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge DBO5 :	272 E.H.	maxi temps sec :	45	m ³ /j	maxi temps de pluie :	88	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,46	date :	12/2018	réf. AESN :	0,41	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/02/2019		196			323	260	653	131	93	0,86	132	12
	A2+A5+A4	05/02/2019		4			9	3	21	2,2	0,93	60,1	62,3	5,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2019	41	609			410	470	1112	190	153	0,23	190	19,8
	A2+A5+A4	19/09/2019	38	5			13	5	53	5,6	1	102	106	12,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2019		312			298	360	768	186	134		186	17
	A2+A5+A4	24/10/2019		4			7	3	22	1,1	0,14	83,6	84,7	10
Flux amont retenus en kg/j				20			14	16	38	5,2				0,54
Flux amont retenus en E.H.				222				272	253	347				318
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			10	4	32	3	0,7	82	84,3	9,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,6			97,2	99	96,4	98,3			50,5	42,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75	60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Saint-Augustin / HAMEAU DES BORDES

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037740002000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement est constitué intégralement d'un réseau d'eaux usées séparatif. Cependant, le fonctionnement de l'installation est pénalisé par la collecte élevée d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) et d'Eaux Claires Météoriques (ECM). Les débits admis pendant l'année sont anormaux pour un réseau de ce type ; le débit moyen journalier traité correspond à une charge hydraulique de 187% (251 jours de dépassement de la capacité hydraulique de la station d'épuration). Le débit maximum atteint par temps de pluie, était de 1 026 m³/j pour une capacité hydraulique nominale de 90 m³/j. Les données en A2, déversement en tête de la station d'épuration, sont désormais enregistrées par la télésurveillance en temps de déversement (contacteur de niveau très haut et sonde de hauteur). Ces données devront être reportées dans le fichier SANDRE pour l'année 2020. Le trop-plein du poste de relèvement fonctionne essentiellement quand les pompes sont mises à l'arrêt par l'exploitant en période de débordement de l'Aubetin pour éviter le lessivage de la station d'épuration. Des débordements peuvent se produire en cas de surcharges hydrauliques par les tampons en amont sur le réseau sans passage au trop-plein du poste de relèvement (non enregistrés). Le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif pour le hameau des Bordes, détaillé par commune (communes de Faremoutiers et de Saint-Augustin) n'a pas été actualisé (données non fournies pour 2019). Ces données sont à intégrer dans les bilans annuels du délégataire de la station d'épuration (1 / 2ans) et les rapports annuels du délégataire pour l'assainissement.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>D'après les résultats de la mesure d'autosurveillance réalisée par le délégataire ainsi que ceux de la visite SATESE, la qualité de l'eau traitée permet le respect des normes de rejet. La production de boues (boues extraites) de 4,7 t MS correspond à un ratio moyen de 40 g MS/E.H./j pour un objectif de 60 g. Ce déficit de production de boues (avec une surestimation des boues extraites) relativise l'efficacité épuratoire de cette station d'épuration qui est régulièrement en surcharge hydraulique. Les boues sont évacuées sur le centre de compostage de Valterra à Cerneux. Les analyses des boues n'ont pas été fournies par la SAUR.</p> <p>Le SATESE a réalisé une estimation de la charge polluante à partir du nombre de raccordables. Les résultats de la mesure d'autosurveillance présentent des écarts trop importants entre les flux polluants mesurés (432 E.H. en DBO5 et 831 E.H. en NK) et la charge polluante théorique (326 E.H. pour 434 habitants raccordables). Le débit journalier de la mesure de 370 m³/j, par temps de pluie (21 mm), dépasse largement le débit de référence de 90 m³/j.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La compétence assainissement est exercée depuis le 1^{er} janvier 2020 par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de la Brie (CACPB), avec dissolution du syndicat. La CACPB doit lancer une consultation début 2020 pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. La problématique principale sur ce hameau sera la recherche de l'origine des apports d'eaux claires avec la proposition d'un programme de travaux de réhabilitation. Leur élimination devrait permettre à la station d'épuration de fonctionner normalement, comme c'était le cas par le passé (ouvrages en bon état).</p>
Mise en service : 01/01/1989 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SMAPE (Syndicat Mixte d'Assainissement de Pommeuse et de ses Environs)	
Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)	
Constructeur : SABLA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 657 Art 41, N° M : 1995/306	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Aubetin	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 90 m ³ /j	
: 30 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,433 km	
Capacité hydraulique TS : 90 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 90 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

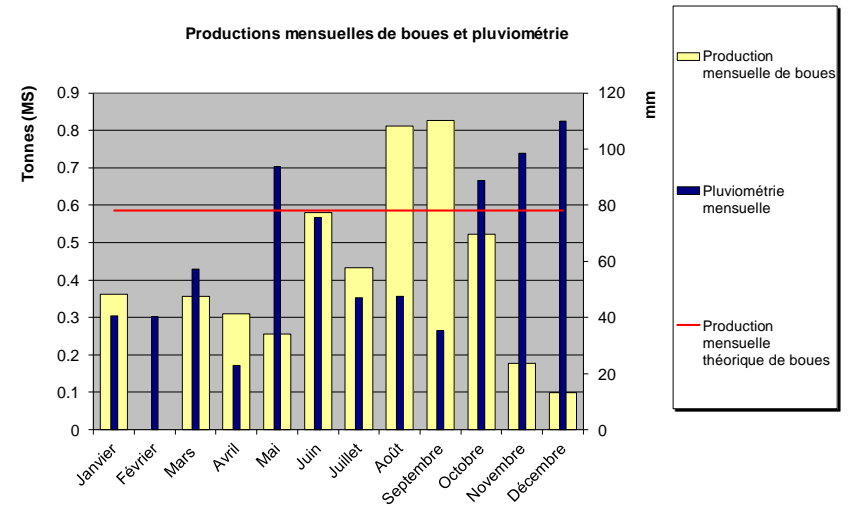
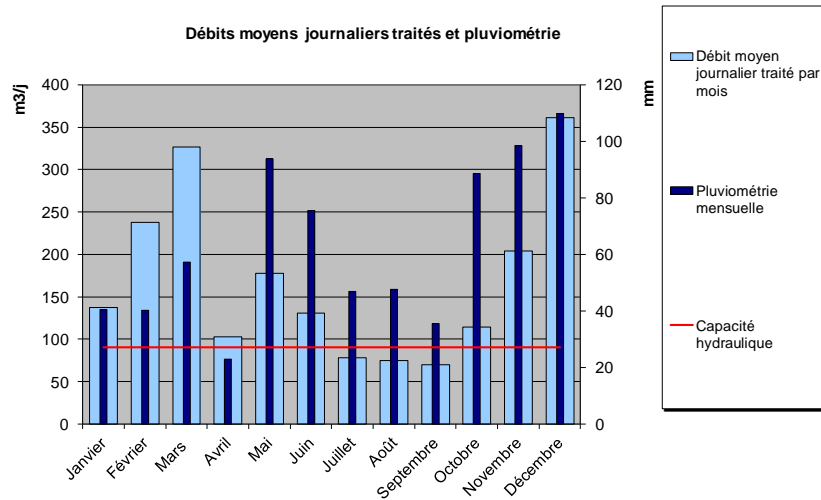
Communes raccordées : Saint-Augustin/Hameau des Bordes

Nombre de raccordables :	434	habitants	326	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	51	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	57	m ³ /j	moyen :	167,9	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	326 E.H.	maxi temps sec :	183	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1026	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,65	date :	12/2019	réf. AESN :	0,65	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	4,7	tMS	40	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	51	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/09/2019		544			386	420	1092	145			145	12
	A2+A5+A4	25/09/2019		10			11	5	33	3,1	0,86	0,65	3,75	4,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/12/2019	370	91			83	70	273	33,7	27,2	0,67	34,4	3,11
	A2+A5+A4	26/12/2019	370	4,2			5	3	19	3,4	3,51	5,33	8,64	1,48
Flux amont retenus en kg/j				29			19	20	49	4,9				0,55
Flux amont retenus en E.H.				326				326	326	326				324
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			8	4	26	3,2	2,2	3	6,2	3,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,8			95,6	97,3	95	93,9			86,1	55,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



**BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
Saint-Cyr-sur-Morin / BOURG**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037740501000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1967	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SAINT CYR SUR MORIN		
Exploitant	: SIANE		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: MISE 95068/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	: F2MISE/2012/065		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)		
Ru (ou autre)	: Réseau de Courcelles		
Rivière 1	:		
Rivière 2	: Petit Morin		
Fleuve	: MARNE		

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 150 m ³ /j
	: 36	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 9,921 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 4%
Capacité hydraulique TP	: 150	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 96%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: LITS DE SÉCHAGE			
Destination des boues	: ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte : Une absence de données de suivi des débits relevés sur la station d'épuration, est constatée sur les deux premiers mois de l'année 2019.

L'exploitation des débits obtenus par le temps de fonctionnement des pompes, démontre que des by-pass des eaux usées peuvent encore avoir lieu par temps sec (obturations partielles probables au niveau des déversoirs d'orage). En, effet, il est observé environ 58 jours dans l'année soit près de 16% du temps, où les débits collectés sont anormalement faibles. La vérification des déversoirs d'orage, doit être renforcée (au minimum après chaque pluie). Les débits de temps sec observés en hiver (nappe haute) atteignent des valeurs élevées. La quantité des Eaux Claires Parasites d'infiltration (ECP) est de l'ordre de 97 m³/j soit près du double des débits d'eaux usées attendus au regard de la consommation d'eau assainie (53 m³/j vendus).

Par temps de pluie, les débits relevés à la station d'épuration sont limités à un débit compatible avec le dimensionnement de la station d'épuration (150 m³/j) mais il peut y avoir encore des dépassements significatifs (33 j/an) pouvant conduire jusqu'à 250 m³/j.

Station d'épuration : Aucune production de boue n'a été réalisée sur l'année 2019. La modification des réglages de phases de décantation, demandées par le SATESE après l'étude de septembre 2017, auraient dû corriger ce dysfonctionnement si des extractions régulières avaient été réalisées. De plus, une aide technique visant à améliorer l'extraction vers les lits de séchage avait été dispensée par le SATESE lors de ses visites.

Ce constat conduit à une efficacité du système de traitement jugée inexistante, puisque toutes les boues produites sont rejetées au milieu naturel.

Il est donc absolument nécessaire de rétablir un système d'extraction des boues efficace, car il ne peut être toléré d'attendre la mise en eau de la nouvelle station d'épuration.

La modification du système d'extraction des boues proposée par le SATESE peut se faire à moindre coût.

La mesure de charge de l'autosurveillance de 2019 a été utilisée pour la réactualisation des coefficients de remplissage du dispositif (bonne correspondance sur le paramètre NK).

Travaux et études : Le projet de reconstruction de la station d'épuration retenu est une station commune à Saint-Cyr-sur-Morin et Saint-Ouen-sur-Morin, d'une capacité nominale de 1 250 EH (850 EH pour St Cyr-sur-Morin et 400 EH pour St Ouen-sur-Morin) conçue selon le procédé des filtres plantés de roseaux. Le débit de référence est fixé à 460 m³/j, et un bassin d'orage de 165 m³ est prévu pour gérer les apports unitaires d'une pluie mensuelle de Saint-Cyr-sur-Morin.

Les études de maîtrise d'œuvre et les travaux sont pilotés par la commune de Saint-Cyr-sur-Morin mais avec une reprise de la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020 par la Communauté de communes des 2 Morin (CC2M). Parallèlement à ce projet, la CC2M engagera les travaux d'amélioration de fonctionnement du réseau, ainsi que quelques extensions minimales de ce dernier.

La mission de maîtrise d'œuvre concernant les réseaux d'assainissement de Saint-Cyr-sur-Morin et la station intercommunale ont débuté le 20 février 2019 (ARTELIA). La phase PRO a été présentée mi-mars 2020. Celle concernant la création du système de collecte de Saint-Ouen-sur-Morin a débuté le 4 juin 2019 (Intégral Environnement). Elle devrait démarrer en juillet 2020 dès que le budget de la commune de Saint-Ouen-sur-Morin sera voté validant le transfert d'une participation au budget assainissement de la CC2M.

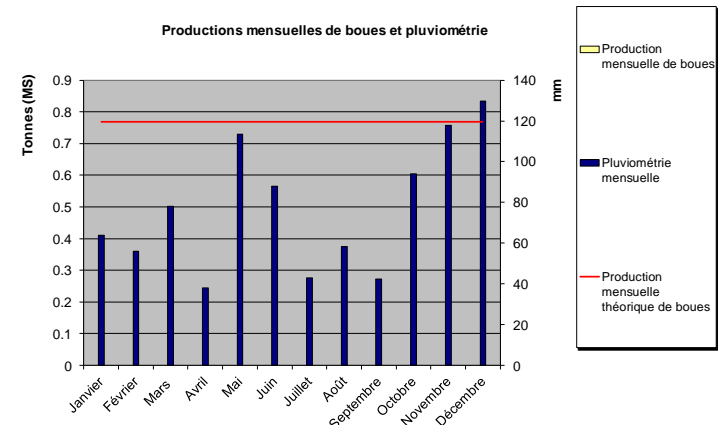
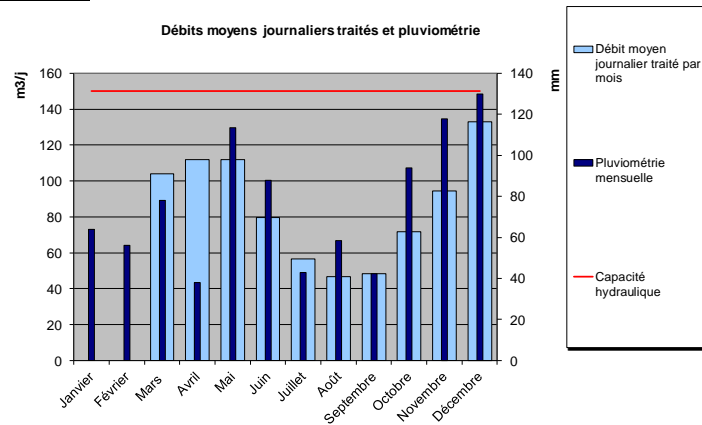
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Cyr-sur-Morin													
Nombre de raccordables :	592	habitants	444	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	53	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	37	m ³ /j	moyen :	85,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	427 E.H.	maxi temps sec :	143	m ³ /j	maxi temps de pluie :	250	m ³ /j			
réf. NK :	0,71	date :	11/2019	réf. AESN :	0,36	date :	11/2019	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	51	kwh/j	3,8	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/03/2019		188			212	240	578	119			119	8,4
	A2+A5+A4	06/03/2019		8			8	5	24	3,1	1,2	10,3	13,4	2,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2019		1076			750	880	1990	108	84		108	17
	A2+A5+A4	24/10/2019		15			10	6	29	4,3	2,4	17,9	22,2	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/11/2019	123	130			104	115	289	51,9		1,11	53	4,95
	A2+A5+A4	14/11/2019	113	91,3			24	12	97	8,5		13,1	21,4	4,05
Flux amont retenus en kg/j				16			13	14	36	6,4				0,6
Flux amont retenus en E.H.				178				235	237	427				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				38			14	8	50	5,3	1,8	13,8	19	3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				76,6			91,1	95,9	87,9	92,8			77	59,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Saint-Denis-les-Rebais / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037740602000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur l'installation ne sont pas connus. La collecte d'eaux claires est importante (très forte dilution des eaux usées prélevées en entrée à l'occasion de la visite SATESE de mars).</p> <p>Station d'épuration Ce dispositif ne permet pas d'assurer un traitement performant des eaux usées collectées en raison de sa conception technique obsolète. Par rapport à la charge polluante théorique raccordée de 118 E.H. correspondant aux 157 habitants raccordables, cette installation d'une capacité épuratoire de 100 E.H. est sous-dimensionnée.</p> <p>A l'occasion de la visite SATESE, la qualité du rejet présente des concentrations faibles, en rapport avec la très forte dilution de l'effluent d'entrée. Pour cette raison, les rendements minimum demandés ne sont pas atteints pour les paramètres Matières en Suspension (MES) et Demande Chimique en Oxygène (DCO). Le niveau de rejet n'est pas respecté à cause du paramètre MES (exigence en rendement uniquement). Pour les autres paramètres, l'appréciation se fait en concentration ou en rendement.</p> <p>Une prestation de services a été confiée à Veolia eau pour le suivi et l'entretien réduit du système d'assainissement (nouveau contrat à établir). A la date de la visite SATESE, il n'y avait pas eu de vidange récente du décanteur.</p> <p>Pour les dispositifs d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 200 E.H., l'arrêté du 21 juillet 2015 ne prescrit pas de mesures d'autosurveillance.</p> <p>Travaux et études Suite à la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) en 2002, le projet de mise en conformité de l'assainissement collectif du bourg et des hameaux du Vinot et de Mazagran (une seule station d'épuration commune de 640 E.H., procédé de type filtres plantés de roseaux) a été lancé en 2010. Le débit de référence est de 140 m³/j (EU : 95 m³/j + ECPP : 15 m³/j + ECM : 28 m³/j). Le réseau mis en place étant séparatif, il n'y aura pas de bassin d'orage. Les 28 m³/j d'ECM (Eaux Claires Météoriques) correspondent à 10% de branchements non conformes (sécurité prise dans les études de dimensionnement).</p> <p>Le Maître d'œuvre, TEST Ingénierie, a débuté ses prestations en janvier 2016.</p> <p>Les travaux sont actuellement en cours de réalisation selon le planning suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot réseaux : démarrage des travaux en novembre 2018 - fin prévisionnelle courant 2020. - Lot station d'épuration : démarrage des travaux en juin 2019 (après une interruption) – constat d'achèvement de la construction en date du 05/03/2020 (avec réserves). La mise en service de la station d'épuration doit intervenir après les premiers raccordements prévus courant 2020. <p>Une étude de gouvernance pour la prise de compétence assainissement par la Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M) est en cours de réalisation. Le transfert de cette compétence est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette étude inclut la révision des SDA des communes membres en fonction des enjeux. Pour la commune de Saint-Denis-les-Rebais, la révision du SDA était prévue initialement pour 2022 (phasage à revoir compte-tenu du retard pris sur les premières études).</p> <p>Pour 2020, la CC2M doit statuer sur la facturation de l'assainissement collectif (non réalisée par la commune).</p>
Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : SAINT-DENIS-LES-REBAIS	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)	
Ru (ou autre) : Raboireau	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 100 E.H Débit de référence : 15 m ³ /j	
: 6 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,046 km	
Capacité hydraulique TS : 15 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 0%	
Capacité hydraulique TP : 15 m ³ /j (pluie) Unitaire : 100%	
File eau : FILTRE PERCOLATEUR	
File boues : DIGESTEUR	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

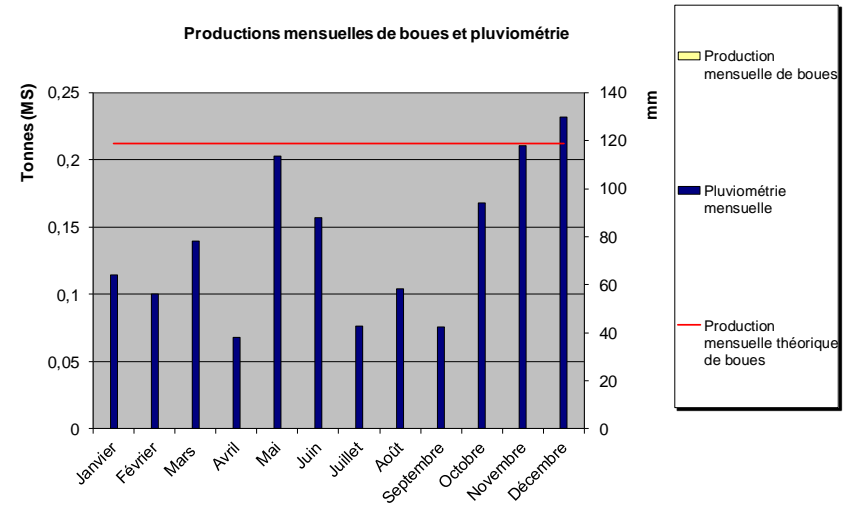
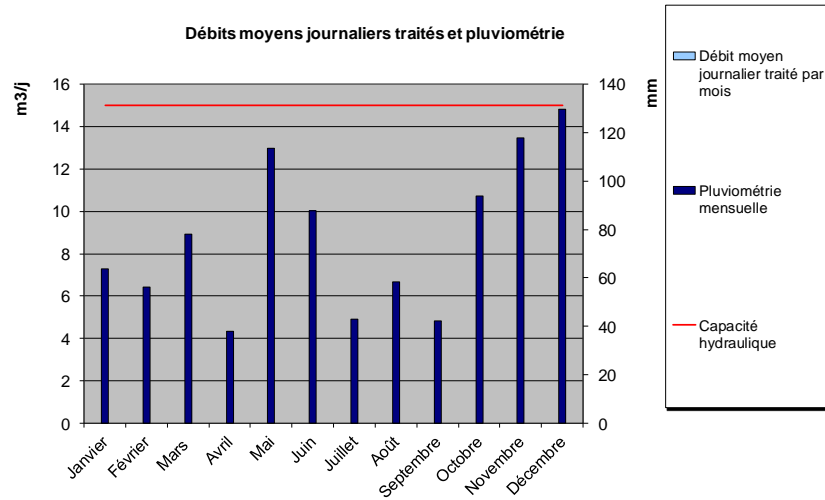
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Denis-les-Rebais / Bourg													
Nombre de raccordables :	157	habitants	118	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	19	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	118 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j				
réf. DBO5 :	1,18	date :	12/2019	réf. AESN :	1,18	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2019		12			10	13	26	4,1			4,1	0,36
	A2+A5+A4	12/03/2019		21			5	4	13	2,7	1,6	16,1	18,8	0,48
Flux amont retenus en kg/j				11			6,7	7,1	18	1,8				0,2
Flux amont retenus en E.H.				118				118	118	118				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				21			5	4	13	2,7	1,6	16,1	18,8	0,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0			49,5	69,2	50	34,1			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Denis-les-Rebais / CHANTAREINE

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037740605000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte Cette installation dispose d'un poste de relèvement dont le fonctionnement n'est pas suivi, les débits admis ne sont donc pas connus, tout comme la consommation électrique. La collecte d'eaux claires est importante (très forte dilution des eaux usées prélevées en entrée à l'occasion de la visite SATESE de mars).</p> <p>Station d'épuration Ce dispositif ne permet pas d'assurer un traitement performant des eaux usées collectées en raison de sa conception technique obsolète. A l'occasion de la visite SATESE, la qualité du rejet présente des concentrations faibles, en rapport avec la très forte dilution de l'effluent d'entrée. Pour cette raison, les rendements minimum demandés ne sont pas atteints pour les paramètres Matières en Suspension (MES), Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours (DBO5) et Demande Chimique en Oxygène (DCO). Le niveau de rejet n'est pas respecté à cause du paramètre MES (exigence en rendement uniquement). Pour les autres paramètres, l'appréciation se fait en concentration ou en rendement. Une prestation de services a été confiée à Veolia eau pour le suivi et l'entretien réduit du système d'assainissement (nouveau contrat à établir). A la date de la visite SATESE, il n'y avait pas eu de vidange récente du décanteur. Pour les dispositifs d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 200 E.H., l'arrêté du 21 juillet 2015 ne prescrit pas de mesures d'autosurveillance.</p> <p>Travaux et études Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) finalisé en 2002 prévoit la réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour cet écart. Compte tenu du projet en cours de mise aux normes de l'assainissement collectif pour le bourg et les hameaux proches (Le Vinot et Mazagran), cette reconstruction n'est pas planifiée. Une étude de gouvernance pour la prise de compétence assainissement par la Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M) est en cours de réalisation. Le transfert de cette compétence est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette étude inclut la révision des SDA des communes membres en fonction des enjeux. Pour la commune de Saint-Denis-les-Rebais, la révision du SDA était prévue initialement pour 2022 (phasage à revoir compte-tenu du retard pris sur les premières études). Pour 2020, la CC2M doit statuer sur la facturation de l'assainissement collectif (non réalisée par la commune).</p>			
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Laurent CROS				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: SAINT-DENIS-LES-REBAIS						
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)						
Ru (ou autre)	: Raboireau						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 100 E.H	Débit de référence	: 15 m ³ /j				
	: 6 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,443 km				
Capacité hydraulique TS	: 15 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%				
Capacité hydraulique TP	: 15 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%				
File eau	: FILTRE PERCOLATEUR						
File boues	: DIGESTEUR						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet				

Caractéristiques de fonctionnement

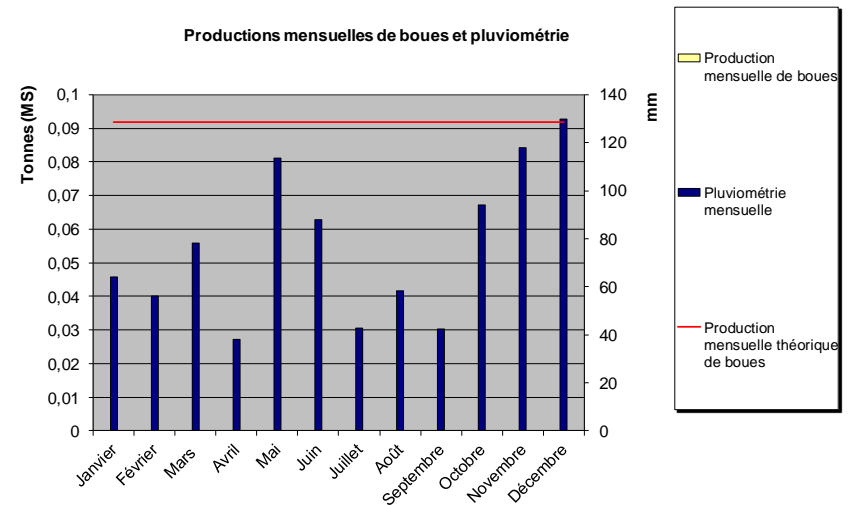
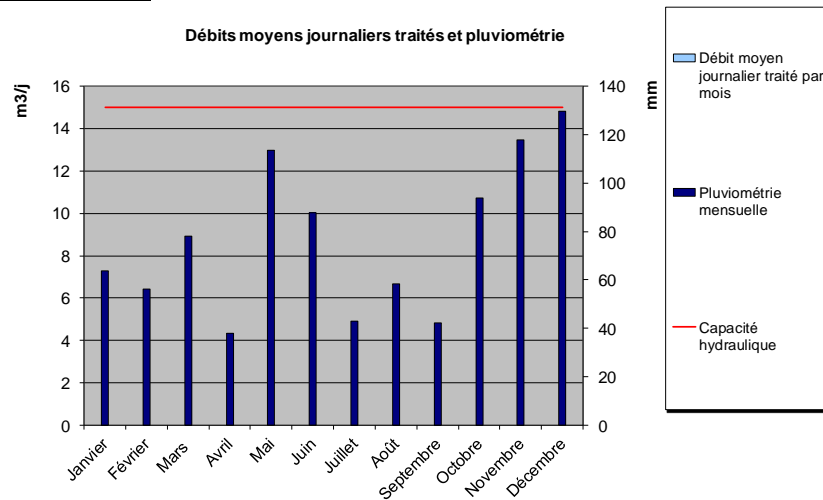
Communes raccordées : Saint-Denis-les-Rebais / Chantareine

Nombre de raccordables :	68	habitants	51	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	8	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j	
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	51 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j	
réf. DBO5 :	0,51	date :	12/2019	réf. AESN :	0,51	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS
Consommation énergétique :	Non connue	kwh/j		kWh/kg DBO5/j			Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2019		14			5	7	12	4,9			4,9	0,46
	A2+A5+A4	12/03/2019		12			6	7	12	4,6	3,8	9,99	14,6	0,44
Flux amont retenus en kg/j				4,6			2,9	3,1	7,6	0,76				0,09
Flux amont retenus en E.H.				51				51	51	51				51
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			6	7	12	4,6	3,8	10	14,6	0,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				14,3			0	0	0	6,1			0	4,3
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Denis-les-Rebais / LE VINOT

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037740603000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur l'installation ne sont pas connus. La collecte d'eaux claires est importante (très forte dilution des eaux usées prélevées en entrée à l'occasion de la visite SATESE de mars).</p> <p>Station d'épuration Ce dispositif ne permet pas d'assurer un traitement performant des eaux usées collectées en raison de sa conception technique obsolète. Par rapport à la charge polluante théorique raccordée de 106 E.H. correspondant aux 142 habitants raccordables, cette installation d'une capacité épuratoire de 100 E.H. est sous-dimensionnée.</p> <p>A l'occasion de la visite SATESE, la qualité du rejet présente des concentrations faibles, en rapport avec la très forte dilution de l'effluent d'entrée. Pour cette raison, les rendements minimum demandés ne sont pas atteints pour les paramètres Matières en Suspension (MES), Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours (DBO5) et Demande Chimique en Oxygène (DCO). Le niveau de rejet n'est pas respecté à cause du paramètre MES (exigence en rendement uniquement). Pour les autres paramètres, l'appréciation se fait en concentration ou en rendement.</p> <p>Une prestation de services a été confiée à Veolia eau pour le suivi et l'entretien réduit du système d'assainissement (nouveau contrat à établir). A la date de la visite SATESE, il n'y avait pas eu de vidange récente du décanteur.</p> <p>Pour les dispositifs d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 200 E.H., l'arrêté du 21 juillet 2015 ne prescrit pas de mesures d'autosurveillance.</p> <p>Travaux et études Suite à la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) en 2002, le projet de mise en conformité de l'assainissement collectif du bourg et des hameaux du Vinot et de Mazagran (une seule station d'épuration commune de 640 E.H., procédé de type filtres plantés de roseaux) a été lancé en 2010. Le débit de référence est de 140 m³/j (EU : 95 m³/j + ECPP : 15 m³/j + ECM : 28 m³/j). Le réseau mis en place étant séparatif, il n'y aura pas de bassin d'orage. Les 28 m³/j d'ECM (Eaux Claires Météoriques) correspondent à 10% de branchements non conformes (sécurité prise dans les études de dimensionnement).</p> <p>Le Maître d'œuvre, TEST Ingénierie, a débuté ses prestations en janvier 2016.</p> <p>Les travaux sont actuellement en cours de réalisation selon le planning suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot réseaux : démarrage des travaux en novembre 2018 - fin prévisionnelle courant 2020. - Lot station d'épuration : démarrage des travaux en juin 2019 (après une interruption) - constat d'achèvement de la construction en date du 05/03/2020 (avec réserves). La mise en service de la station d'épuration doit intervenir après les premiers raccordements prévus courant 2020. <p>Une étude de gouvernance pour la prise de compétence assainissement par la Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M) est en cours de réalisation. Le transfert de cette compétence est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette étude inclut la révision des SDA des communes membres en fonction des enjeux. Pour la commune de Saint-Denis-les-Rebais, la révision du SDA était prévue initialement pour 2022 (phasage à revoir compte-tenu du retard pris sur les premières études).</p> <p>Pour 2020, la CC2M doit statuer sur la facturation de l'assainissement collectif (non réalisée par la commune).</p>			
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Laurent CROS				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: SAINT-DENIS-LES-REBAIS						
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)						
Ru (ou autre)	: Raboireau						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 100 E.H	Débit de référence	: 15 m ³ /j				
	: 6 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,733 km				
Capacité hydraulique TS	: 15 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%				
Capacité hydraulique TP	: 15 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%				
File eau	: FILTRE PERCOLATEUR						
File boues	: DIGESTEUR						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet				

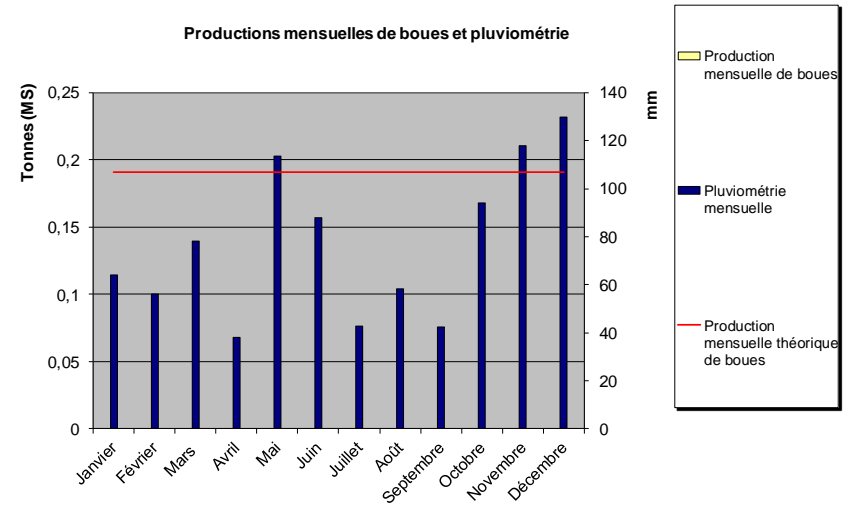
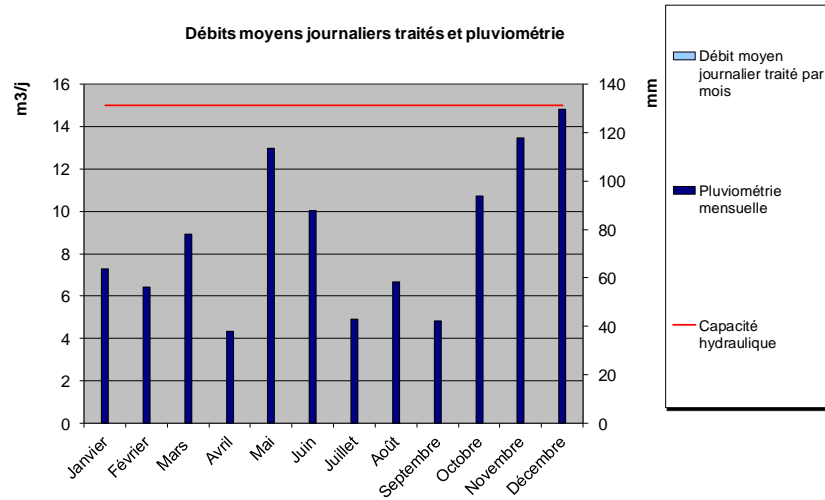
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Denis-les-Rebais / Le Vinot													
Nombre de raccordables :	142	habitants	106	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	17	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	106 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j				
réf. DBO5 :	1,06	date :	12/2019	réf. AESN :	1,06	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2019		12			9	9	28	6,3			6,3	0,68
	A2+A5+A4	12/03/2019		24			14	20	39	8,5	6,8	12	20,5	84
Flux amont retenus en kg/j				9,5			6	6,4	16	1,6				0,18
Flux amont retenus en E.H.				106				106	106	106				106
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				24			14	20	39	8,5	6,8	12	20,5	84
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0			0	0	0	0			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Denis-les-Rebais / LES MARCHES

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037740604000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte Cette installation dispose d'un poste de relèvement dont le fonctionnement n'est pas suivi, les débits admis ne sont donc pas connus, tout comme la consommation électrique. La collecte d'eaux claires est importante (très forte dilution des eaux usées prélevées en entrée à l'occasion de la visite SATESE de mars).</p> <p>Station d'épuration Ce dispositif ne permet pas d'assurer un traitement performant des eaux usées collectées en raison de sa conception technique obsolète. A l'occasion de la visite SATESE, la qualité du rejet présente des concentrations faibles, en rapport avec la très forte dilution de l'effluent d'entrée. Pour cette raison, les rendements minimum demandés ne sont pas atteints pour les paramètres Matières en Suspension (MES), Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours (DBO5) et Demande Chimique en Oxygène (DCO). Le niveau de rejet n'est pas respecté à cause du paramètre MES (exigence en rendement uniquement). Pour les autres paramètres, l'appréciation se fait en concentration ou en rendement. Une prestation de services a été confiée à Veolia eau pour le suivi et l'entretien réduit du système d'assainissement (nouveau contrat à établir). A la date de la visite SATESE, il n'y avait pas eu de vidange récente du décanteur. Pour les dispositifs d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 200 E.H., l'arrêté du 21 juillet 2015 ne prescrit pas de mesures d'autosurveillance.</p> <p>Travaux et études Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) finalisé en 2002 prévoit la réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour cet écart. Compte tenu du projet en cours de mise aux normes de l'assainissement collectif pour le bourg et les hameaux proches (Le Vinot et Mazagran), cette reconstruction n'est pas planifiée. Une étude de gouvernance pour la prise de compétence assainissement par la Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M) est en cours de réalisation. Le transfert de cette compétence est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette étude inclut la révision des SDA des communes membres en fonction des enjeux. Pour la commune de Saint-Denis-les-Rebais, la révision du SDA était prévue initialement pour 2022 (phasage à revoir compte-tenu du retard pris sur les premières études). Pour 2020, la CC2M doit statuer sur la facturation de l'assainissement collectif (non réalisée par la commune).</p>			
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Laurent CROS				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: SAINT-DENIS-LES-REBAIS						
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)						
Ru (ou autre)	: Raboireau						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 100 E.H	Débit de référence	: 15 m ³ /j				
	: 6 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,773 km				
Capacité hydraulique TS	: 15 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%				
Capacité hydraulique TP	: 15 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%				
File eau	: FILTRE PERCOLATEUR						
File boues	: DIGESTEUR						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet				

Caractéristiques de fonctionnement

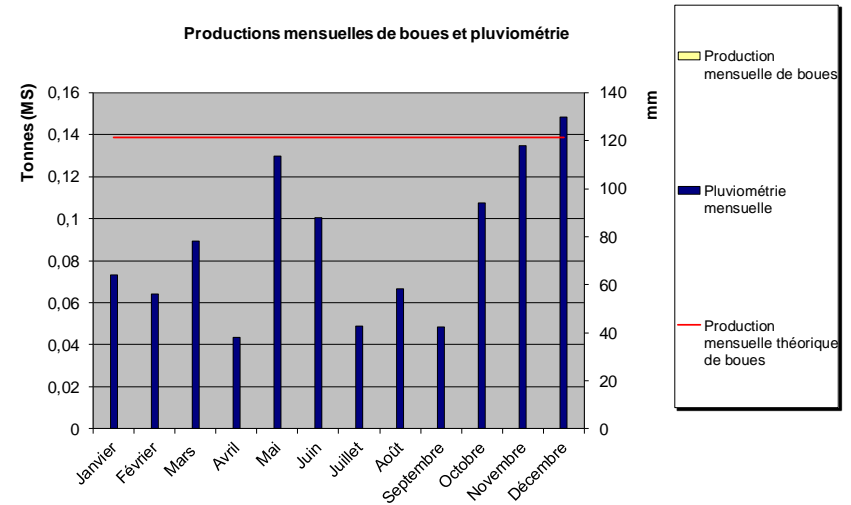
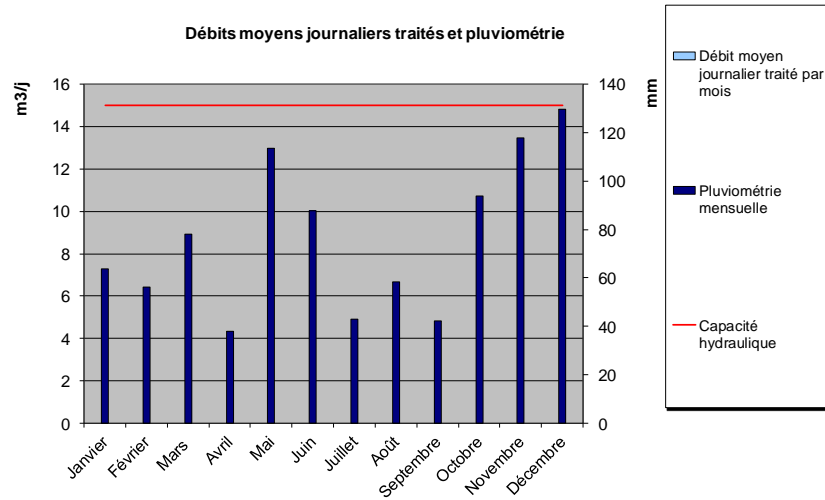
Communes raccordées : Saint-Denis-les-Rebais / Les Marchés

Nombre de raccordables :	103	Habitants	77	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	12	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j	
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	77 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j	
réf. DBO5 :	0,77	date :	12/2019	réf. AESN :	0,77	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS
Consommation énergétique :	Non connue	kwh/j	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2019		11			5	6	14	4,5			4,5	0,55
	A2+A5+A4	12/03/2019		14			5	5	10	3,2	2,3	14	17,2	0,59
Flux amont retenus en kg/j				6,9			4,4	4,6	12	1,2				0,13
Flux amont retenus en E.H.				77				77	77	77				77
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14			5	5	10	3,2	2,3	14	17,2	0,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0			3,8	16,7	28,6	28,9			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Denis-les-Rebais / MAZAGRAN

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037740606000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur l'installation ne sont pas connus. La collecte d'eaux claires est importante (très forte dilution des eaux usées prélevées en entrée à l'occasion de la visite SATESE de mars).</p> <p>Station d'épuration Ce dispositif ne permet pas d'assurer un traitement performant des eaux usées collectées en raison de sa conception technique obsolète. Par rapport à la charge polluante théorique raccordée de 112 E.H. correspondant aux 149 habitants raccordables, cette installation d'une capacité épuratoire de 100 E.H. est sous-dimensionnée.</p> <p>A l'occasion de la visite SATESE, la qualité du rejet présente des concentrations faibles, en rapport avec la très forte dilution de l'effluent d'entrée. Pour cette raison, les rendements minimum demandés ne sont pas atteints pour les paramètres Matières en Suspension (MES), Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours (DBO5) et Demande Chimique en Oxygène (DCO). Le niveau de rejet n'est pas respecté à cause du paramètre MES (exigence en rendement uniquement). Pour les autres paramètres, l'appréciation se fait en concentration ou en rendement.</p> <p>Une prestation de services a été confiée à Veolia eau pour le suivi et l'entretien réduit du système d'assainissement (nouveau contrat à établir). A la date de la visite SATESE, il n'y avait pas eu de vidange récente du décanteur.</p> <p>Pour les dispositifs d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 200 E.H., l'arrêté du 21 juillet 2015 ne prescrit pas de mesures d'autosurveillance.</p> <p>Travaux et études Suite à la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) en 2002, le projet de mise en conformité de l'assainissement collectif du bourg et des hameaux du Vinot et de Mazagran (une seule station d'épuration commune de 640 E.H., procédé de type filtres plantés de roseaux) a été lancé en 2010. Le débit de référence est de 140 m³/j (EU : 95 m³/j + ECPP : 15 m³/j + ECM : 28 m³/j). Le réseau mis en place étant séparatif, il n'y aura pas de bassin d'orage. Les 28 m³/j d'ECM (Eaux Claires Météoriques) correspondent à 10% de branchements non conformes (sécurité prise dans les études de dimensionnement).</p> <p>Le Maître d'œuvre, TEST Ingénierie, a débuté ses prestations en janvier 2016.</p> <p>Les travaux sont actuellement en cours de réalisation selon le planning suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot réseaux : démarrage des travaux en novembre 2018 - fin prévisionnelle courant 2020. - Lot station d'épuration : démarrage des travaux en juin 2019 (après une interruption) - constat d'achèvement de la construction en date du 05/03/2020 (avec réserves). La mise en service de la station d'épuration doit intervenir après les premiers raccordements prévus courant 2020. <p>Une étude de gouvernance pour la prise de compétence assainissement par la Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M) est en cours de réalisation. Le transfert de cette compétence est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette étude inclut la révision des SDA des communes membres en fonction des enjeux. Pour la commune de Saint-Denis-les-Rebais, la révision du SDA était prévue initialement pour 2022 (phasage à revoir compte-tenu du retard pris sur les premières études).</p> <p>Pour 2020, la CC2M doit statuer sur la facturation de l'assainissement collectif (non réalisée par la commune).</p>			
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Laurent CROS				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: SAINT-DENIS-LES-REBAIS						
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)						
Ru (ou autre)	: Raboireau						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 100 E.H	Débit de référence	: 15 m ³ /j				
	: 6 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,113 km				
Capacité hydraulique TS	: 15 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%				
Capacité hydraulique TP	: 15 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%				
File eau	: FILTRE PERCOLATEUR						
File boues	: DIGESTEUR						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet				

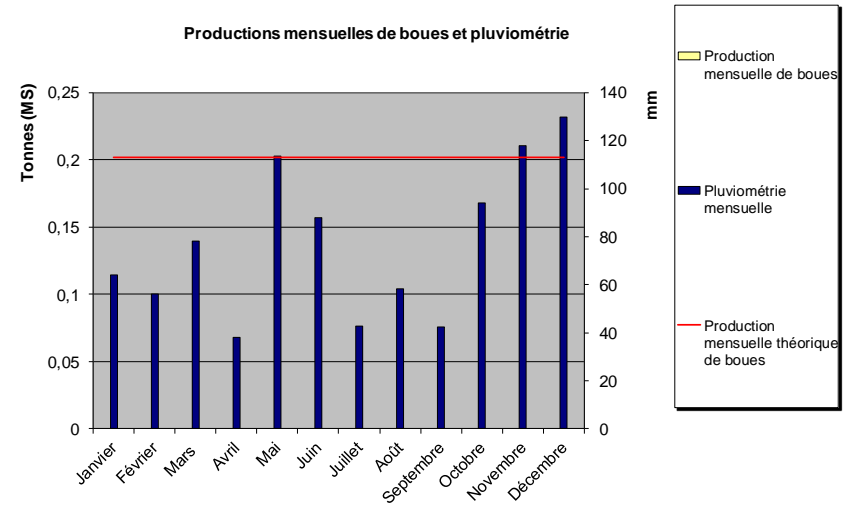
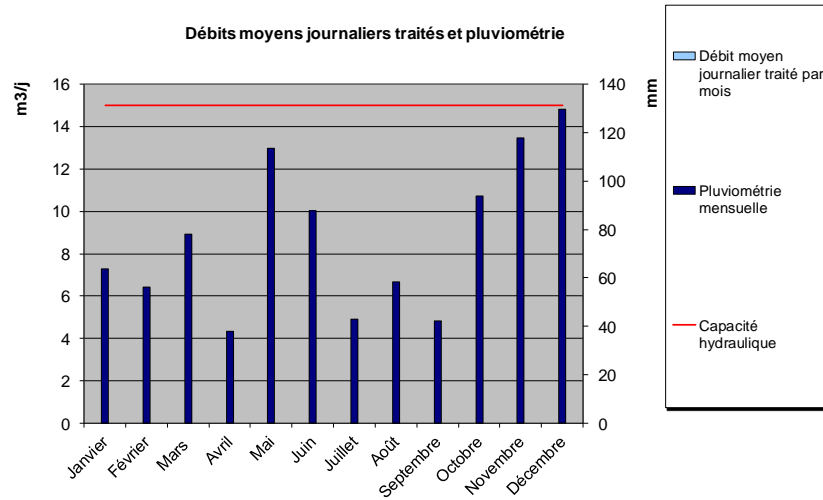
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Denis-les-Rebais /Mazagran													
Nombre de raccordables :	149	Habitants	112	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	18	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	112 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j						
réf. DBO5 :	1,12	date :	12/2019	réf. AESN :	1,12	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2019		14			9	11	23	8,3			8,3	0,8
	A2+A5+A4	12/03/2019		14			6	5	14	4,7	3,2	10,3	15	0,6
Flux amont retenus en kg/j				10			6,4	6,7	17	1,7				0,19
Flux amont retenus en E.H.				112				112	112	112				112
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14			6	5	14	4,7	3,2	10,3	15	0,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0			33,3	54,5	39,1	43,4			0	25
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Saint-Fargeau-Ponthierry / STATION INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>	
Code Sandre : 037740702000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte La situation est redevenue normale avec peu de dépassements de la charge hydraulique (6) et un coefficient de charge hydraulique moyen de 53 %. De même, le volume d'eaux claires parasites permanentes a été divisé par quatre (650 m³/j) et ne représente plus que 32 % du volume théorique assaini. Les volumes by-passés aux points A2 et A5 représentent moins de 0.1 % du débit traité sur la station d'épuration. Par ailleurs, ce sont souvent des petits volumes non corrélés à la pluviométrie (artefact de la mesure ?). Au regard de configuration de la surverse du bassin d'orage, il serait possible de modifier la lame déversante afin de mesurer le volume d'eaux by-passées selon une loi hauteur/débit. Une étude de modélisation hydraulique serait nécessaire afin de définir le profil du seuil, la loi hydraulique et la fiabilité de la mesure. Le préleveur asservi au débit serait installé au niveau de cette surverse. L'exploitant a engagé une étude pour la mise en conformité des points A2/A5. Le volume total by-passé sur le réseau reste faible (0.5 % du volume annuel traité sur le dispositif), Les déversements par temps sec sont liés à des défauts de fonctionnement des pompes de relèvement du poste Patton et ceci comme en 2018. Le trop-plein du PR de Moulignon a été identifié comme un point de rejet dans le milieu naturel devant être instrumenté (étude en cours par SUEZ).</p> <p>Station d'épuration Les performances de la station d'épuration sont très satisfaisantes. Le ratio de production de boue évacuée ramené à l'équivalent-habitant est en adéquation avec la charge polluante mesurée sur la base des matières azotées. Ces quantités évacuées ont été recalculées par le SATESE, la quantité de boues extraites étant surestimée de 30 % et celle évacuée en agriculture sous-estimée par SEDE (erreur sur la siccité). La charge polluante mesurée en DBO5 est non représentative car elle est surestimée avec des concentrations élevées obtenues lors de deux bilans 24 h. La destination des boues produites est double : les centres de compostage (Sivry-Courtry) et la valorisation agricole. L'exploitant souligne les difficultés de gestion de l'atelier de déshydratation des boues : obsolescence du variateur commandant la gestion des boues, absence d'une filière de secours, unité de chaulage fonctionnant de manière saisonnière et remplissage des bennes non optimal. Les boues sont de très bonne qualité avec un taux de siccité moyen en sortie de la centrifugeuse de 24,3 %. La qualité de la mesure débitométrique aval s'est dégradée de fin mai à fin juillet (origine ?).</p> <p>Travaux et études Le suivi des micropolluants dans les effluents (RSDE) et le diagnostic sont en cours (bureau d'études SAFEGE). La réflexion sur le diagnostic permanent du réseau est prévue dans le cadre du SDA porté par le CAMVS qui a démarré au début de l'année 2019. L'exploitant prévoit plusieurs actions en 2020 : installation d'un nouvel automate pour la gestion de l'atelier de traitement des boues et réalisation d'une expertise du génie civil du canal de Venturi qui aurait bougé.</p>	
Mise en service : 01/03/2006 Technicien SATESE :		
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE		
Maître d'ouvrage : CAMVS		
Exploitant : STE DES EAUX DE L' ESSONNE		
Constructeur : DEGREMONT		
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux : 02/DAI/2E/024		
Arrêté préfectoral boues : D04/019/DDAF		
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration		
Masse d'eau : L'Ecole de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R92)		
Ru (ou autre) :		
Rivière 1 :		
Rivière 2 : Ecole		
Fleuve : SEINE		
<u>Caractéristiques techniques</u>		
Capacité pollution : 20000 E.H Débit de référence : 5415 m ³ /j		
: 1643 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 61,194 km		
Capacité hydraulique TS : 3318 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 91%		
Capacité hydraulique TP : 5307 m ³ /j (pluie) Unitaire : 9%		
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE		
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (44,8%) VALORISATION AGRICOLE (55,2%)		
<u>Autosurveillance</u>		
Nombre de bilans 24h réalisés : 24		
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé		

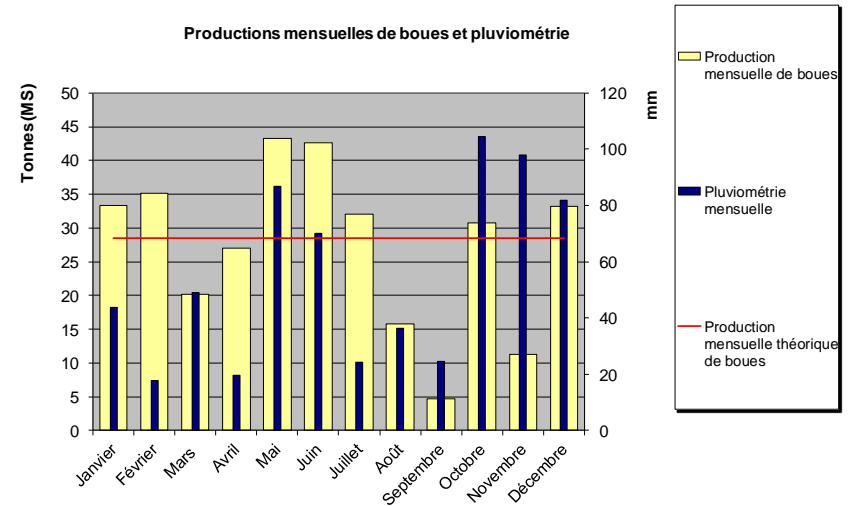
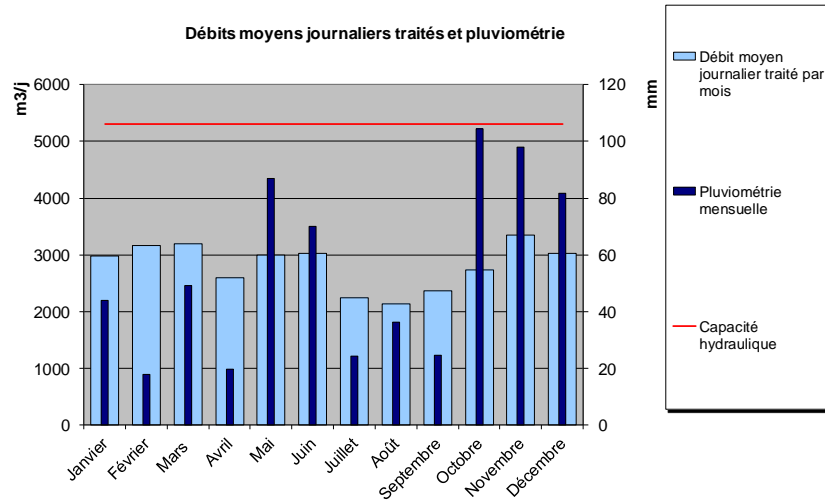
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry													
Nombre de raccordables :	16524	habitants	12393	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	2071	m ³ /j	réf. :	2017 à 2018	mini temps sec :	2229	m ³ /j	moyen :	2817,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	14400 E.H.	maxi temps sec :	2724	m ³ /j	maxi temps de pluie :	6955	m ³ /j				
réf. NK :	0,72	date :	12/2019	réf. AESN :	0,77	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	329,2	tMS	63	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	2856,5	kwh/j	2,4	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/05/2019	2487	690			296	330	820	74	49	1,01	74	9,6
	A2+A5+A4	21/05/2019	2487	4,2			8	4	22	3,3	0,57	1,14	3,4	0,46
Flux amont retenus en kg/j				1293			1003	1201	2613	216				25
Flux amont retenus en E.H.				14367				20017	17420	14400				14529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5			7	3	30	3,6	1,8	0,5	4,1	0,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			98,3	99,1	96,7	95,8			95,2	94,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			20	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			20	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					92			93	87	80			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Germain-Laxis / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037741001000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Sur le plan hydraulique, la situation est moins dégradée que celle observée en 2018 et ceci en l'absence de phénomène d'inondation en 2019, mais elle reste toujours préoccupante:</p> <ul style="list-style-type: none"> Surcharge hydraulique quasi permanente de la station d'épuration avec un taux de charge hydraulique moyen de 109 % et 190 dépassements du débit nominal; Forte intrusion d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) en nappe haute qui représentent plus de 89 % du volume théoriquement assaini, phénomène qui s'est déclaré à partir de février 2016. Intrusion d'ECPP en temps sec/nappe basse toujours significative (60 m³/j). <p>Les eaux claires proviendraient du ru qui s'infiltre dans le réseau au niveau de certains regards dont celui situé à l'angle de la rue du Lavoir et de la rue de l'église, constat expliquant que les infiltrations perdurent longtemps après l'arrêt des pluies. Il est nécessaire de remédier aux désordres pour revenir à la situation antérieure. La campagne de contrôle de branchements menée en 2016 a mis en évidence un taux très élevé de non-conformités (68 %). Il a été relevé un by-pass total des eaux usées pendant 4 jours (16-19/03) suite à un bouchage des pompes du poste de relèvement.</p> <p>Le nombre de déversements au point A2 situé au niveau du PR a fortement régressé (9 pour 115 en 2018), le temps de déversement ayant été divisé par 17 (6 jours de déversement en 2019). Il est souhaitable d'étudier la mise en place d'une régulation du débit d'alimentation de la station d'épuration.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée était satisfaisante lors de la réalisation du bilan 24 h et de la visite SATESE, mais elle n'est pas représentative du fonctionnement réel de l'installation puisque la station est en surcharge hydraulique quasi-permanente ce qui induit de nombreux départs de boues. D'ailleurs, la production de boues évacuées est trois fois plus faible que la normale, celle-ci ayant été recalculée au prorata de la durée de stockage dans le silo (24 mois).</p> <p>Il est relevé un taux de boues dans le bassin d'aération anormalement élevé (>6 g/l) pendant 6 mois de l'année, situation anormale puisque la capacité de stockage est largement suffisante (taux de remplissage inférieur à 50 % lors de l'épandage). L'exploitant souligne des bouchages intempestifs de la pompe d'extraction et un drain non fonctionnel faute de pouvoir l'entretenir dans de bonnes conditions. Il est nécessaire d'augmenter le nombre d'extractions. Le suivi qualité des boues est renforcé et montre la production d'une boue de bonne qualité tant sur le plan agronomique (concentration de 2.7 % pour un objectif de 2.5) que sur le plan des teneurs en micropolluants.</p> <p>Une pollution aux hydrocarbures a été constatée en décembre 2019, les recherches pour en trouver l'origine n'ayant pas abouti.</p> <p>Le cahier de vie a été finalisé en 2019. Il reste à équiper le point A2 (sonde de hauteur) et à supprimer le point A5 en rehaussant la lame déversante afin de mettre en conformité de l'autosurveillance.</p> <p>Travaux et études :</p> <p>Le Schéma Directeur d'Assainissement en cours de réalisation à l'échelle de la CAMVS permettra de localiser précisément l'origine des ECPP. Le programme de travaux de réhabilitation des collecteurs sera élaboré en 2020.</p>
Mise en service	: 10/10/2000	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: CAMVS			
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST			
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: 00/DAI/2E/116			
Arrêté préfectoral boues	: F446 MISE 2015/078			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: Andy(RUISSEAU)(R91-F4468000)			
Ru (ou autre)	: Pouilly			
Rivière 1	:			
Rivière 2	: Almont			
Fleuve	: SEINE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence : 200 m ³ /j	
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 4,509 km	
Capacité hydraulique TS	: 200	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 99%	
Capacité hydraulique TP	: 200	m ³ /j (pluie)	Unitaire : 1%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SILO COUVERT			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (13%) VALORISATION AGRICOLE (87%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé	

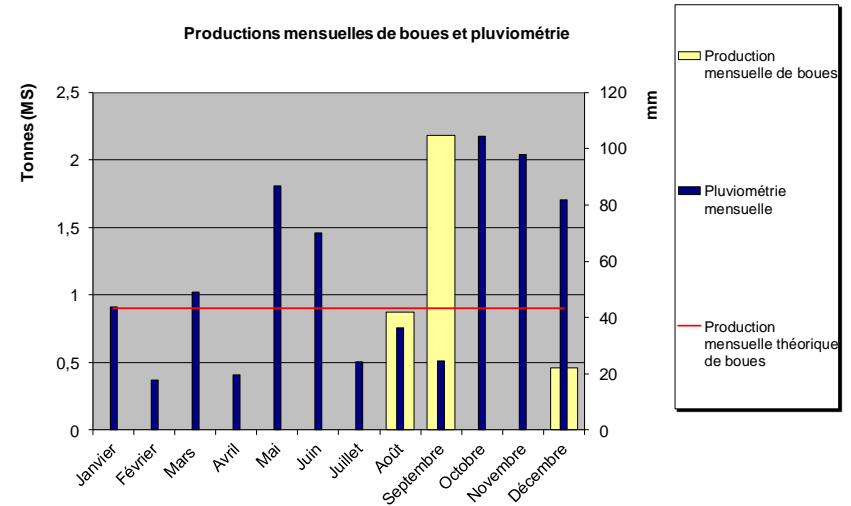
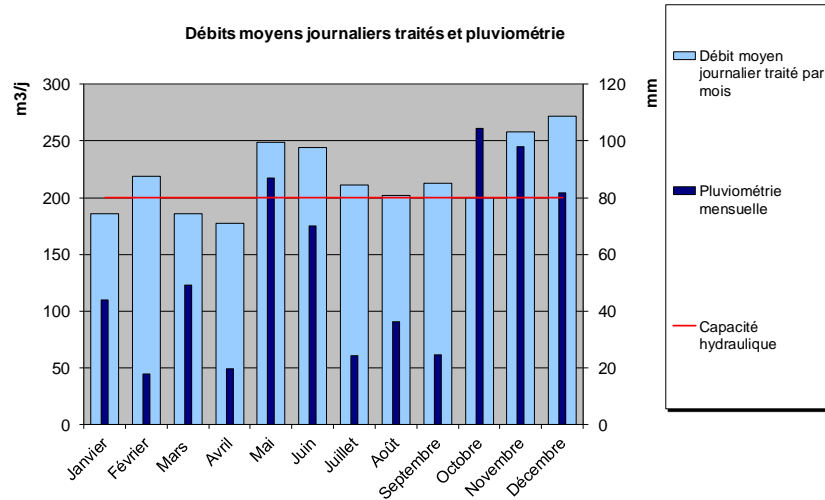
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Germain-Laxis													
Nombre de raccordables :	709	habitants	532	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	100	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	163	m ³ /j	moyen :	218,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	500 E.H.	maxi temps sec :	189	m ³ /j	maxi temps de pluie :	766	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,5	date :	10/2019	réf. AESN :	0,57	date :	10/2019	Production annuelle de boues :	3,5	tMS	19	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	140,8	kwh/j	4,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2019		132			179	180	534	36			36	3,5
	A2+A5+A4	24/04/2019		8			6	3	17	3,9	2,3	0,6	4,5	2,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	01/10/2019	200	296			136	150	378	28	17,1	0,021	28	5,2
	A2+A5+A4	01/10/2019	200	4			7	4	27	2,7	1,61	0,64	3,33	2,9
Flux amont retenus en kg/j				59			27	30	76	6				1
Flux amont retenus en E.H.				656				500	507	400				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			6	4	22	3,3	2	0,6	3,9	2,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,3			95,8	97,8	94,8	89,8			87,8	40,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	15			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	15			20	
Normes de rejet annuelles en rendement					92			92	88	80			70	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Hilliers / PIVOT

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037741401000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Station d'épuration</p> <p>Le traitement consiste en une simple décantation (via 2 décanteurs primaires), suivie d'une lagune de décantation dont le rejet s'effectue dans un fossé.</p> <p>La qualité des eaux en sortie du système lors de la visite du SATESE ne respecte pas les normes de rejet en vigueur. Les valeurs rédhitoires de concentration sont dépassées pour chacun des trois paramètres (MES, DBO5 et DCO).</p> <p>Le curage des décanteurs primaires est réalisé une fois par an par la SNAVEB. L'exploitant doit adapter la fréquence de curage en fonction de la hauteur de boues dans l'ouvrage.</p> <p>Il semble nécessaire de curer la lagune. Un sondage de celle-ci pourrait être réalisé, afin de décider de son curage ou non. Des analyses spécifiques devront alors être réalisées sur les boues avant curage (éléments traces métalliques, micropolluants organiques entre autres), afin de déterminer les filières d'élimination possibles au regard de la réglementation. Si les boues ne sont pas contaminées une filière locale d'épandage est à privilégier. Le SATESE peut appuyer la commune dans cette démarche sur demande spécifique.</p> <p>La production de boues est définie sur la base de la quantité épandue répartie au prorata du nombre de raccordables des deux sites (Villars et Pivot), à savoir environ 75% de 2.43 tMS, soit 1.82 tMS. Les données relatives à la qualité des boues respectent le nombre minimal d'analyse et les seuils réglementaires en micropolluants organiques et éléments traces métalliques.</p> <p>L'arrêté du 21 juillet 2015 n'impose plus de bilan d'autosurveillance pour les dispositifs d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 200 E.H. depuis le 1er janvier 2016.</p> <p>La station d'épuration est en surcharge polluante au vu du nombre de raccordables ce qui accentue le caractère médiocre de l'épuration réalisée.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Suite au Schéma Directeur d'Assainissement de 2003, les élus envisageaient la mise à niveau des deux dispositifs de traitement (Pivot et Villars). Pour le moment, la commune n'a pas souhaité donner suite à ce projet. Néanmoins, ces dispositifs sont obsolètes et doivent être reconstruits.</p> <p>Le SATESE contactera la commune durant l'année 2020 pour proposer un projet de mise aux normes des 2 systèmes d'assainissement (Pivot et Villars) dans le cadre d'ID77. La première étape passera par une actualisation des données du SDA de 2005 pour actualiser techniquement et financièrement le programme de travaux.</p>
Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SAINT HILLIERS	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Ru du Durteint(R40-F2310600)	
Ru (ou autre) : Villars	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Voulzie	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 50 E.H Débit de référence : 10 m ³ /j	
: 3 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,055 km	
Capacité hydraulique TS : 10 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 10 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + LAGUNE	
File boues : DIGESTEUR	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

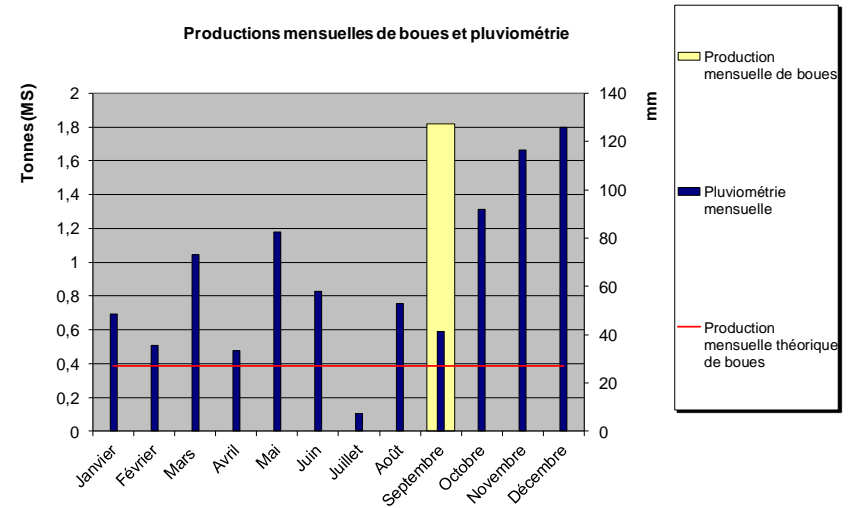
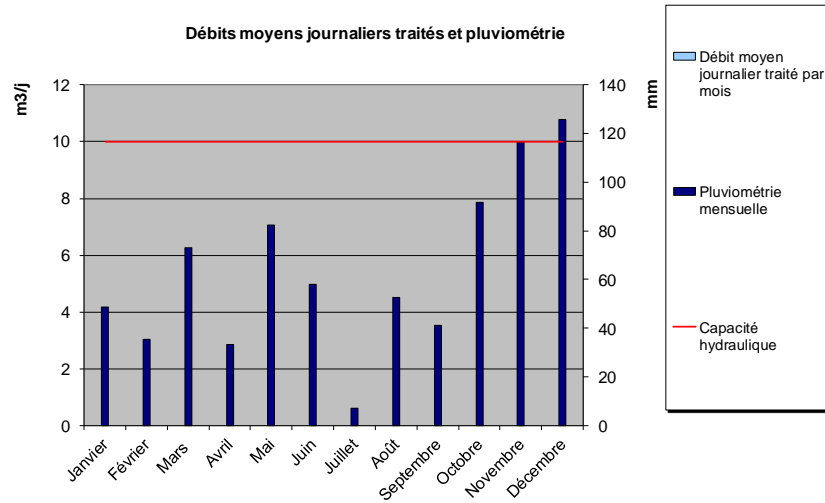
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Hilliers - Pivot													
Nombre de raccordables :	286	habitants	214	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	32	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	NC	m ³ /j	moyen :	NC	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	214 E.H.	maxi temps sec :	NC	m ³ /j	maxi temps de pluie :	NC	m ³ /j		
réf. DBO5 :	4,28	date :	12/2019	réf. AESN :	4,28	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	1,8	tMS	23	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	NC	kwh/j	NC	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :		Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/06/2019		524			312	330	898	98			98	9,7
	A2+A5+A4	12/06/2019		236			194	130	517	81	61	0,62	81,6	11
Flux amont retenus en kg/j				19			12	13	32	3,2				0,36
Flux amont retenus en E.H.				214				214	214	214				214
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				236			194	130	517	81	61	0,6	81,6	11
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				55			37,8	60,6	42,4	17,3			16,7	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Hilliers / VILLARS

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037741402000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SAINT HILLIERS Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Ru du Durteint(R40-F2310600) Ru (ou autre) : Villars Rivière 1 : Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration est alimentée gravitairement ce qui ne permet pas d'assurer un suivi régulier des débits traités. Le traitement consiste en une simple décantation primaire suivie d'un rejet dans un fossé (qui rejoint ensuite le ru de Villars), dans lequel les boues s'accumulent. La canalisation de rejet n'est plus visible.</p> <p>Les performances épuratoires de la station d'épuration sont médiocres. Les exigences de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 ne sont pas atteintes avec un dépassement des valeurs de concentrations rédhitoires. Seul un prétraitement est assuré par décantation.</p> <p>Le curage du décanteur primaire est réalisé une fois par an par la SNAVEB. L'exploitant doit adapter la fréquence de curage en fonction de la hauteur de boues dans l'ouvrage.</p> <p>La production de boues est définie sur la base de la quantité épandue répartie au prorata du nombre de raccordables des deux sites (Villars et Pivot), à savoir environ 25% de 2.43 tMS, soit 0.61 tMS.</p> <p>Les données relatives à la qualité des boues respectent le nombre minimal d'analyse et les seuils réglementaires en micropolluants organiques et éléments traces métalliques.</p> <p>L'arrêté du 21 juillet 2015 n'impose plus de bilan d'autosurveillance pour les dispositifs d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 200 E.H. depuis le 1er janvier 2016. La charge polluante, qui peut être estimée à partir du nombre d'habitants raccordables, indique que le dispositif est en surcharge polluante ce qui accentue le caractère médiocre de l'épuration réalisée.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	<u>Travaux et études</u>
<p>Capacité pollution : 50 E.H Débit de référence : 10 m³/j : 3 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,019 km Capacité hydraulique TS : 10 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 10 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE File boues : DIGESTEUR Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Suite au Schéma Directeur d'Assainissement de 2003, les élus envisageaient la mise à niveau des deux dispositifs de traitement (Pivot et Villars). Pour le moment, la commune n'a pas souhaité donner suite à ce projet. Néanmoins, ces dispositifs sont obsolètes et doivent être reconstruits.</p> <p>Le SATESE contactera la commune durant l'année 2020 pour proposer un projet de mise aux normes des 2 systèmes d'assainissement (Pivot et Villars) dans le cadre d'ID77. La première étape passera par une actualisation des données du SDA de 2005 pour actualiser techniquement et financièrement le programme de travaux.</p>
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

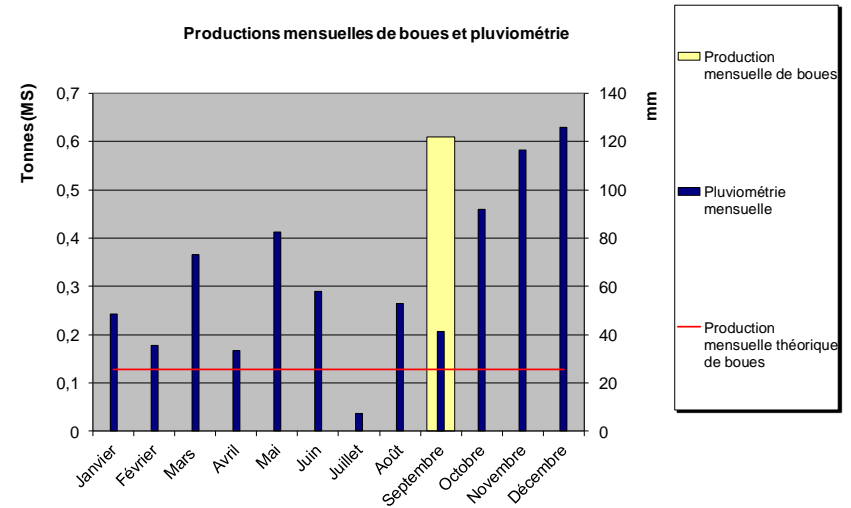
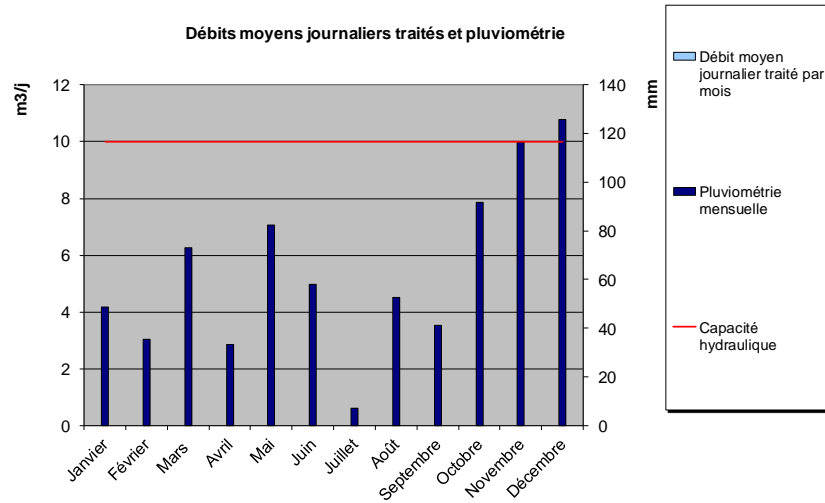
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Hilliers - Villars													
Nombre de raccordables :	95	habitants	71	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	11	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	NC	m ³ /j	moyen :	NC	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	71 E.H.	maxi temps sec :	NC	m ³ /j	maxi temps de pluie :	NC	m ³ /j		
réf. DBO5 :	1,42	date :	12/2019	réf. AESN :	1,42	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	0,6	tMS	24	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	NC	kwh/j	NC	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/06/2019		318			189	166	615	94			94	8
	A2+A5+A4	12/06/2019		460			466	380	1102	95	59	0,63	95,6	14
Flux amont retenus en kg/j				6,4			4	4,3	11	1,1				0,12
Flux amont retenus en E.H.				71				71	71	71				71
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				460			466	380	1102	95	59	0,6	95,6	14
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0			0	0	0	0			0	0
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux / MONTRETOUT

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037741502000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte Le réseau d'assainissement de type séparatif présente un mauvais comportement vis-à-vis de la collecte d'eaux pluviales. Cette année, la dérive de la sonde débitmétrique, observée pendant 3 mois de début mars à fin mai, n'a pas permis de suivre les débits collectés par le réseau d'assainissement. La SAUR a de ce fait retiré les données erronées de ces 3 mois (Cf. graphique des débits moyens journaliers situé au verso). Le débit de temps sec, en période de nappe haute (printemps), ne peut pas de ce fait être cerné. Toutefois, il a été retenu celui observé en février, généralement proche de celui de mars. Il ne révèle pas d'apports significatifs d'eaux claires parasites permanentes.</p> <p>Station d'épuration La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration a été vérifiée par 3 fois en 2019 : un contrôle inopiné de la Police de l'Eau, réalisé le 03 mai, par petite pluie, la visite du SATESE effectuée le 10 décembre, par temps humide, et la mesure d'autosurveillance programmée le 23 décembre lors d'une période pluvieuse de plusieurs jours. Les 3 mesures ont conduit à la même conclusion à savoir, que la qualité des eaux traitées par le dispositif d'épuration est satisfaisante, en dehors toutefois des épisodes de pertes de boues supposées. La station d'épuration n'est chargée qu'à 30% en pollution, ce qui est en pleine cohérence avec le nombre de raccordables. En effet, l'irrégularité des extractions de boues selon les mois, avec même l'absence totale de production certains mois, et un total de boues produites insuffisant au regard de la charge polluante à traiter, rend compte de l'existence d'accidents de décantation. Le mauvais indice de boue y contribue (régulièrement supérieur à 300 ml/g ce qui est probablement lié à l'existence de zones mortes dans le chenal d'aération favorisées par le système d'aération en place qui ne peut pas assurer un brassage optimum), mais c'est avant tout la conception du clarificateur qui en est à l'origine : forme cylindro-conique, absence de cloison siphonée, de raclage du fond et de la surface, et de surcroît une seule pompe de recirculation placée en son centre (absence de secours en cas de bouchage partiel ou de panne). La conception du clarificateur cylindro-conique ne permet pas, par ailleurs de considérer que la surface de décantation est égale à la surface au miroir. Ainsi, la capacité hydraulique est inférieure à celle de 60 m³/j donnée par le constructeur. Par un calcul de la surface de décantation à 1.0 mètre de profondeur, cette capacité hydraulique est portée à 47 m³/j seulement. De ce fait, lors d'à-coups hydrauliques du clarificateur, les boues peuvent être entraînées avec les eaux épurées, d'autant plus que la concentration maintenue dans le bassin d'aération et l'indice de boue sont élevés. La consommation électrique ramenée à la pollution à traiter, est élevée. Elle est liée à la sous-charge polluante du dispositif d'une part, et au système d'aération énergivore (pompe aératrice en remplacement du pont brosse initial) d'autre part.</p>
Mise en service : 01/01/1983 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D04/40/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)	
Ru (ou autre) : Courtablond	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 60 m ³ /j	
: 15 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,155 km	
Capacité hydraulique TS : 60 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 60 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

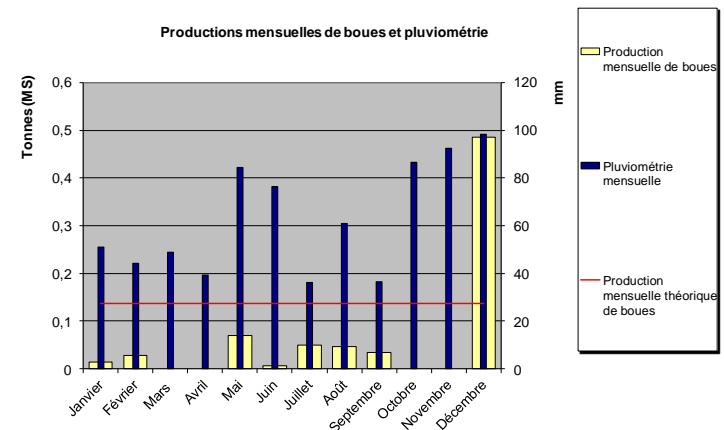
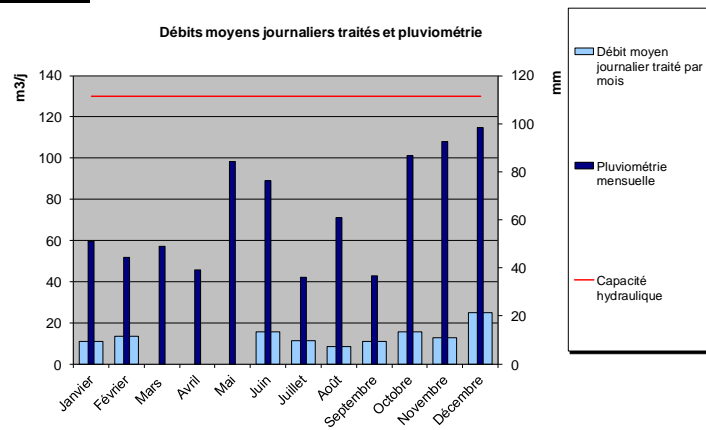
Communes raccordées : Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux - Montretout

Nombre de raccordables :	92	habitants	69	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	11	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	9	m ³ /j	moyen :	13,7	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge NK :	76 E.H.	maxi temps sec :	12	m ³ /j	maxi temps de pluie :	41	m ³ /j		
réf. NK :	0,3	date :	05/2019	réf. AESN :	0,30	date :	05/2019	Production annuelle de boues :	0,7	tMS	26	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	42	kwh/j	21,4	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/05/2019	13	550			286	230	969	88	53	1,48	88	9,6
	A2+A5+A4	03/05/2019	13	13			9	4	29	3,3	0,91	2	5,3	6,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2019		98			164	190	439	50	27	2,75	52,8	4,7
	A2+A5+A4	10/12/2019		17			14	3	49	11	7,7	0,66	11,7	3,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/12/2019	130	6,2			12	4	51	9	8,22	7,71	16,6	2,47
	A2+A5+A4	23/12/2019	130	36			8	8	26	8,9	2,51	7,43	16,2	2,87
Flux amont retenus en kg/j				7,2			3,7	3	13	1,1				0,12
Flux amont retenus en E.H.				79				50	84	76				74
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				22			10	5	35	7,7	3,7	3,4	11,1	4,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				60,1			72,4	65,6	78,3	58,5			58	21,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux / ARPENTIGNY

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037741503000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>Ce petit dispositif ne dispose pas d'équipement de mesure de débit. Seule une estimation des débits collectés par le réseau peut être assurée à partir du temps de fonctionnement des pompes.</p> <p>Les données fournies par l'exploitant étaient encore des moyennes à la semaine alors que l'utilisation des relevés jour à jour de la télésurveillance sur 2019 devait permettre de fournir des données plus précises.</p> <p>La fréquence actuelle (1 relevé/semaine) permet tout juste d'observer les variations de débits en fonction des saisons ou de la pluviométrie. Il est donc difficile d'analyser le comportement du réseau d'assainissement. La part d'eaux parasites (permanentes et météoriques) semble cependant limitée. De plus, cette méthode d'estimation peut manquer de fiabilité en cas de bouchage des pompes. Aucun fait marquant n'a été enregistré par l'exploitant SAUR au niveau du système de collecte au cours de l'année 2019.</p> <p>Pour 2020, Il serait judicieux de transmettre les données de débit jour à jour, elles permettront d'affiner la connaissance du comportement du réseau de collecte.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>L'autosurveillance n'est plus obligatoire sur les dispositifs de taille inférieure ou égale à 200 équivalents habitants (EH).</p> <p>Le SATESE a réalisé une visite avec prélèvements ponctuels en décembre 2019. Les résultats analytiques de ce prélèvement ponctuel, étaient très largement conformes à la norme de rejet tant en concentrations qu'en rendements en allant d'ailleurs au-delà avec une bonne nitrification des effluents. Il est signalé aussi que le procédé de filtres plantés de roseaux dont est équipé le dispositif d'Arpentigny, tolère les à-coups hydrauliques sporadiques, qui pourraient être occasionnés par la collecte d'eaux pluviales par le réseau.</p> <p>Le fonctionnement de ce dispositif peut donc être considéré comme fiable.</p> <p>Faute de données récentes suffisamment fiables sur la charge polluante collectée par le réseau, les coefficients de remplissage retenus ont été estimés à partir du nombre de raccordables recensés, soit 31 équivalents-habitants sur la base de données assainissement de 2018.</p> <p>Les volumes annuels d'eau assainie sont relativement stables d'une année à l'autre.</p>
Mise en service : 13/12/2007 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 50 E.H Débit de référence : 7,5 m ³ /j	
: 3 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 0,36 km	
Capacité hydraulique TS : 7,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 7,5 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

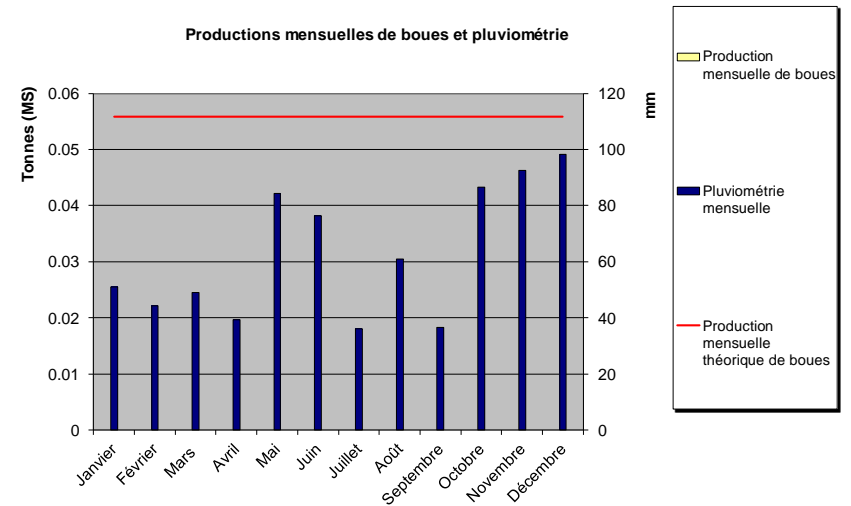
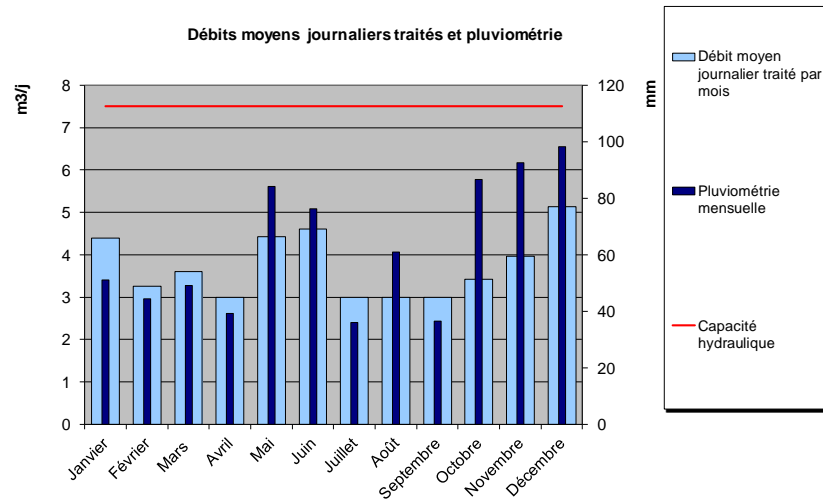
Communes raccordées : Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux-Arpentigny

Nombre de raccordables :	41	habitants	31	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	4	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	3	m ³ /j	moyen :	3,7	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	31 E.H.	maxi temps sec :	3	m ³ /j	maxi temps de pluie :	10	m ³ /j
réf. DBO5 :	0,62	date :	12/2019	réf. AESN :	0,62	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	2	kwh/j	1,1	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2019		202			215	240	594	155	84	1,63	157	14
	A2+A5+A4	10/12/2019		4			10	3	33	2,5	1,2	66,5	69	13
Flux amont retenus en kg/j				2,8			1,8	1,9	4,6	0,46				0,05
Flux amont retenus en E.H.				31				31	31	31				31
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			10	3	33	2,5	1,2	66,5	69	13
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			95,5	98,8	94,4	98,4			56,1	7,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Saint-Loup-de-Naud / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037741801000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Le débit entrant était estimé à partir de la relève hebdomadaire des temps de fonctionnement des pompes du poste de relèvement. A noter qu'il y a une forte différence de débit entre les pompes P1 (6 m³/h) et P2 (47 m³/h). A partir du début du mois d'avril 2019, afin de fiabiliser la mesure de débit sur la station d'épuration, un débitmètre électromagnétique a été posé sur la canalisation de relevage des eaux brutes, et afin de répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, le déversoir en tête de station d'épuration (A2) a été équipé d'une estimation des volumes surversés (sonde type ultrason, avec loi hauteur/débit). Par ailleurs, une mise à niveau du module de télésurveillance a été réalisée.</p> <p>Ces équipements ont permis de mettre en place une régulation du débit entrant plus fiable et plus fine, limitant à un maximum de 1,8 m³/15 min en pointe de pollution et de 1,2 m³/15 min en creux, soit un volume journalier maximal de 150 m³/j. Cette régulation permet de protéger la station d'épuration des à-coups hydrauliques et de réduire les pertes de boues au niveau du clarificateur statique.</p> <p>Le réseau collecte des eaux claires météoriques du fait de sa nature unitaire à 84%. Les eaux claires parasites permanentes sont estimées de l'ordre de 32 m³/j. D'avril à décembre 2019, sur 26 882 m³ collectés, 90,6% ont pris en charge par la station d'épuration et 9,4% ont été by-passés. En 2019, les volumes by-passés estimés ont été obtenus à partir du temps de surverse (peu fiable).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux épurées et les rendements d'épuration respectaient les normes de rejet (peu contraignantes) lors de la mesure d'autosurveillance (bilan 24h) et de la visite SATESE. La mesure réalisée en septembre 2019 a été utilisée pour actualiser le coefficient de charge en pollution.</p> <p>Les boues sont extraites vers 2 poches filtrantes. La production annuelle de boues (6,7 tonnes de MS) représente seulement 63% de celle théoriquement attendue en se basant sur le nombre de raccordables. Ce déficit est lié à des by-pass de pollution au niveau des 4 déversoirs d'orage du système d'assainissement, ainsi que dans une moindre mesure à des pertes de boues au niveau du clarificateur non râclé en période hivernale. La régulation hydraulique et les extractions régulières (36 extractions sur 52 semaines) mises en œuvre permettent de limiter les risques de pertes de boues.</p> <p>2 bâches ont été évacuées en juillet et en décembre par la société POISSON vers le site de compostage de Cerneux. La quantité de boues évacuées est évaluée à 4,5 tonnes de MS. L'analyse réalisée sur ces boues respectait les seuils réglementaires. Il manque en principe 1 analyse complète (valeur agronomique, éléments traces métalliques, composés traces organiques).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le Schéma Directeur d'Assainissement a été finalisé en 2007 et un programme de travaux a été établi. Les actions hiérarchisées dans cette étude comprenaient la réhabilitation du réseau existant (rue de Trainel et rue Sainte-Marie), le raccordement de secteurs au réseau collectif sur Saint-Loup-de-Naud (rue de Rosay en Brie, rue des Vieux Moulins et rue de la Clavoise) et au niveau de Courton (Route de Provins, rue Georges Dorian et rue du chemin Vieux), la déconnection de mauvais raccordements pluviaux avec infiltration à la parcelle et la reconstruction de la station d'épuration avec création d'un bassin d'orage.</p> <p>Le bureau d'études Cycl'O Terre a été choisi en janvier 2020 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui a pour mission d'accompagner la commune pour définir le programme de travaux définitif, lancer les études préalables, rédiger le dossier loi sur l'eau et choisir un maître d'œuvre.</p>
Mise en service : 01/01/1979 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : SAINT LOUP DE NAUD	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE	
Constructeur : SERTED	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D04/078/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Dragon	
Rivière 2 : Voulzie	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 700 E.H Débit de référence : 105 m ³ /j	
: 42 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,01 km	
Capacité hydraulique TS : 105 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 16%	
Capacité hydraulique TP : 105 m ³ /j (pluie) Unitaire : 84%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

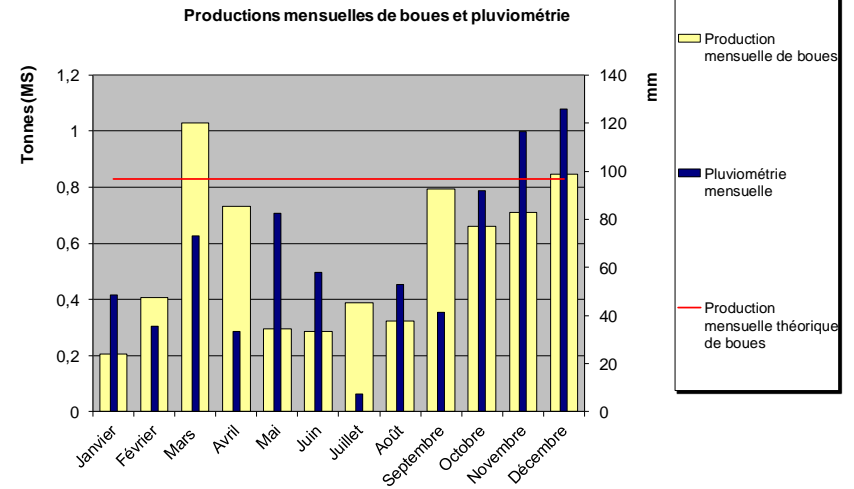
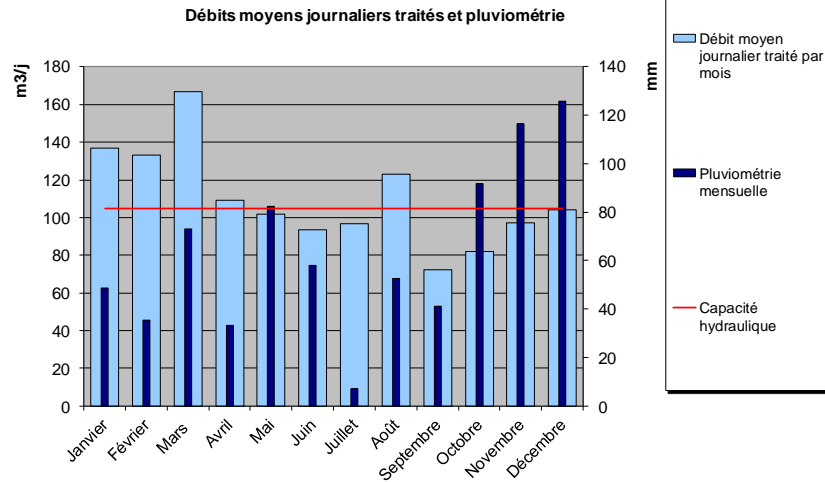
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Loup-de-Naud													
Nombre de raccordables :	649	habitants	487	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	78	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	67	m ³ /j	moyen :	109,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge NK : 460 E.H.		maxi temps sec :	99	m ³ /j	maxi temps de pluie :	149	m ³ /j				
réf. NK :	0,66	date :	09/2019	réf. AESN :	0,34	date :	09/2019	Production annuelle de boues :	6,7	tMS	40	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	50,7	kwh/j	2,4	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/08/2019		104			103	120	275	72			72	5,4
	A2+A5+A4	20/08/2019		5			8	3	25	1,6	0,31	16,1	17,7	3,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2019	67	192			277	320	744	103	75,8		103	11,4
	A2+A5+A4	19/09/2019	67	2			10	3	42,3	6,16	4,13	11,5	17,4	2,72
Flux amont retenus en kg/j				13			19	21	50	6,9				0,76
Flux amont retenus en E.H.				143				357	332	460				449
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			9	3	34	3,9	2,2	13,8	17,6	3,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,1			94,5	98,3	92,6	95,9			79,2	53,8
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Saint-Martin-des-Champs / HAMEAU DE COUPIGNY

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037742301000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits restent estimés à partir du temps de fonctionnement et du débit théorique des pompes de relevage du poste intermédiaire bien que les relevés soient réalisés sans chiffre significatif après la virgule alors qu'il faudrait le contraire. En effet, il est obtenu le plus souvent 1h/semaine ou 2h/semaine de fonctionnement par temps sec (1h d'écart représente une variation de débit de $\pm 3,4 \text{ m}^3/\text{j}$). Cette remarque est pertinente et récurrente. Afin de s'affranchir de ces erreurs, l'installation d'un débitmètre pourrait être envisagée.</p> <p>A partir des moyennes hebdomadaires, la variation des débits de temps sec laisse supposer la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes. Cependant, dans le cadre schéma directeur d'assainissement (SDA) engagé par la CC des 2 Morin, il a été mis en évidence un apport négligeable d'ECPP ($< 1 \text{ m}^3/\text{j}$).</p> <p>Le débit mini de temps sec est cohérent avec la consommation moyenne en eau potable des raccordables. Il est semblable à ce qui a été mesuré dans le cadre du SDA.</p> <p>Le débit nominal du dispositif a été dépassé 6 semaines dans l'année. Ces apports hydrauliques sont tolérés par la station d'épuration. Le débit maximum de temps de pluie représente 158% du débit nominal du dispositif. Dans le cadre du SDA, il a été estimé une surface active faible de 245 m^2 (réseau de type séparatif).</p> <p>Au vu de l'impact de la pluviométrie sur les volumes collectés, il est à rappeler la nécessité d'engager une campagne de contrôles des branchements ou de réaliser des visites du réseau en temps de pluie pour détecter rapidement les anomalies de branchements afin d'inciter les administrés à se mettre en conformité.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La charge polluante admise sur les ouvrages épurateurs a été actualisée à partir du nombre de raccordables. La station d'épuration est à peine à mi-charge.</p> <p>Lors de la visite SATESE, les caractéristiques du rejet respectaient largement les prescriptions réglementaires avec une élimination quasi-totale de la pollution azotée (azote réduit) au sein du dispositif. Les rendements faibles sur les paramètres NGL et PT s'expliquent par le fait que ce type de dispositif n'est pas conçu pour traiter ces éléments.</p> <p>Chaque année à l'automne, les macrophytes sont faucardés et retirés des filtres.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Comme la plupart de ce type de dispositif qui fonctionne depuis une quinzaine d'année (station d'épuration mise en service en 2004), il faut veiller à l'accumulation des boues sur les filtres. Ceci semble devenir urgent pour ce dispositif afin d'éviter le colmatage de manière à pouvoir programmer en temps utile une opération de curage. Le SATESE devrait intervenir en 2020 pour faire un audit initial avant opération de curage dans le cadre d'ID 77.</p> <p>La compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes des 2 Morin au 1^{er} janvier 2020. La CC a engagé une étude de gouvernance et a intégré l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement. La commune de Saint-Martin-des-Champs fait partie des communes concernées par l'année 1, dont l'étude a été lancée en 2019.</p>
Mise en service : 01/01/2004 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN (Communauté de communes)	
Exploitant : SIANE	
Constructeur : OPURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Ru de Chambrun(R149-F6534000)	
Ru (ou autre) : Chaudron	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 130 E.H Débit de référence : $19,5 \text{ m}^3/\text{j}$	
: 7,8 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 0,905 km	
Capacité hydraulique TS : $19,5 \text{ m}^3/\text{j (sec)}$ Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : $19,5 \text{ m}^3/\text{j (pluie)}$ Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

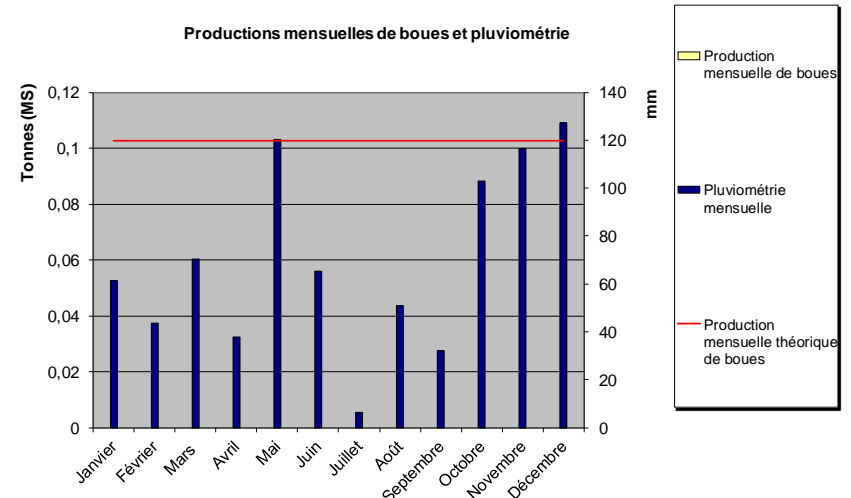
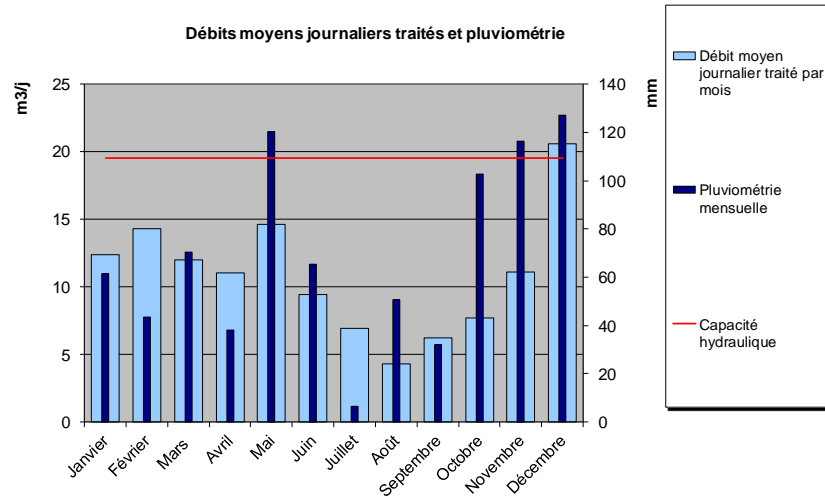
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Martin-des-Champs														
Nombre de raccordables :	76	habitants	57	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non						
Consommation eau assainie :	8	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	6	m ³ /j	moyen :	10,9	m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	57	E.H.	maxi temps sec :	17,1	m ³ /j	maxi temps de pluie :	31	m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,44	date :	12/2019	réf. AESN :	0,40	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	2	kwh/j	0,6	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/03/2019		140			118	120	348	61			61	6,5
	A2+A5+A4	26/03/2019		14			8	3	24	1,8	0,86	42,3	44,1	6
Flux amont retenus en kg/j				5,1			2,4	3,4	8,6	0,86				0,1
Flux amont retenus en E.H.				57				57	57	57				57
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14			8	3	24	1,8	0,9	42,3	44,1	6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90			93,6	97,5	93,1	97			27,7	7,7
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Saint-Méry / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037742601000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE Mise en service : 01/01/1990 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST Constructeur : CSA Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 445 – N° M:1989/035 Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Ru de la Pree(R91-F4455000)</p> <p>Ru (ou autre) : Pré Rivière 1 : Ancoeur Rivière 2 : Almont Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte Les débits entrants sont obtenus à partir de la télérelève journalière du débitmètre électromagnétique installée en septembre 2018 sur la canalisation de relevage des eaux brutes. Le suivi des débits montre une sensibilité importante du réseau de collecte aux eaux claires météoriques, malgré que le réseau soit de nature strictement séparative (maximum de 173 m³/j, soit 230% de la capacité hydraulique et 640% du débit d'eaux usées strictes théorique). De ce fait, la réalisation d'une campagne de contrôles des branchements chez les particuliers serait nécessaire. Au regard du temps de ressuyage long des événements pluvieux, le raccordement de drains, et/ou éventuellement de pompes vide cave, est suspecté. Le réseau d'assainissement collecte également des eaux claires parasites permanentes en quantité non négligeables (évaluées à environ 36 m³/j en 2019). Le clapet anti-retour, mis en place en 2014 sur la canalisation de rejet (eaux traitées + by-pass), se bloquait lors des crues du Ru de la Prée, induisant une recirculation des eaux traitées via le trop-plein du poste de relevage des eaux brutes. Un second clapet anti-retour a été mis au niveau de ce trop-plein en février 2019.</p> <p>Station d'épuration Lors de la mesure d'autosurveillance (bilan 24h) et de la visite SATESE, le niveau de rejet était respecté. Le coefficient de charge en pollution a été actualisé à partir de la mesure de juin 2019. La mesure des surverses au niveau du trop-plein du poste de relevage des eaux brutes est effective depuis août 2018. Il n'y a eu aucun by-pass en 2019.</p> <p>La quantité de boues extraites en 2019 représente 3,0 tonnes de MS, soit 55% de la production de boues théoriquement attendue sur la base du nombre de raccordables. Elle est cohérente avec les boues évacuées par la société Poisson vers le site de compostage de Sivry Courtry, évaluées à 2,9 tonnes de MS. Le SATESE n'a jamais reçu de données sur la qualité des boues évacuées en compostage. Le suivi analytique de ces boues n'est pas conforme à la réglementation. Le déficit de production de boues semble avant tout lié à des départs de boues au niveau du clarificateur, en raison d'une concentration élevée en boues dans les ouvrages. En effet, bien que la fréquence d'extraction soit très satisfaisante (46 extractions / 52 semaines), la concentration en boues (5,5 g/l de MS en moyenne sur l'année) n'est pas en adéquation avec le coefficient de charge en pollution de la station d'épuration (50%). Cela est fréquent sur ce dispositif, en raison de la filière boues limitante en termes d'exploitation. Une augmentation du volume d'extraction à 14 m³/semaine est nécessaire (soit 2 lits par semaine), mais nécessiterait d'adapter la fréquence de vidange des lits, réalisée par le prestataire POISSON. A noter que la benne située sur le site de la station d'épuration est réutilisée. Une amélioration de la fréquence de libération des lits est nécessaire. Si cela n'est pas possible, la mise en place de géotubes est une piste sérieuse à creuser pour améliorer le fonctionnement du dispositif.</p>
<p><u>Caractéristiques techniques</u></p> <p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 75 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,956 km Capacité hydraulique TS : 75 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 75 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
<p><u>Autosurveillance</u></p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

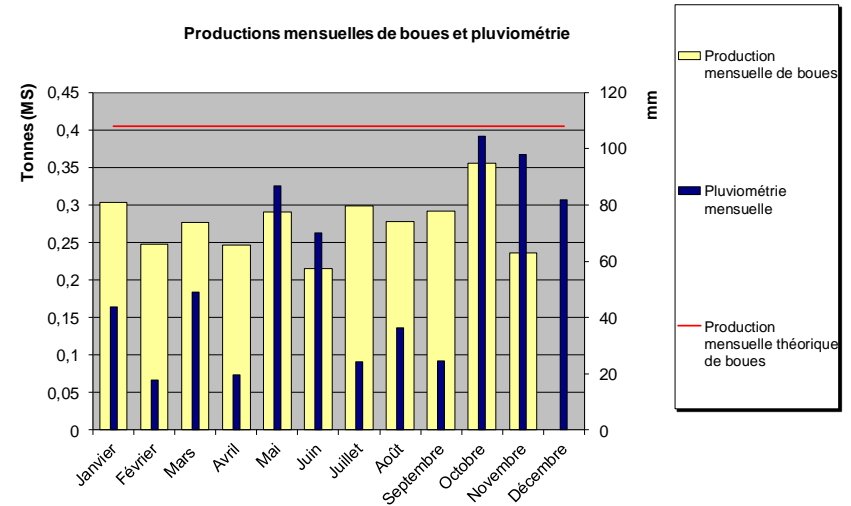
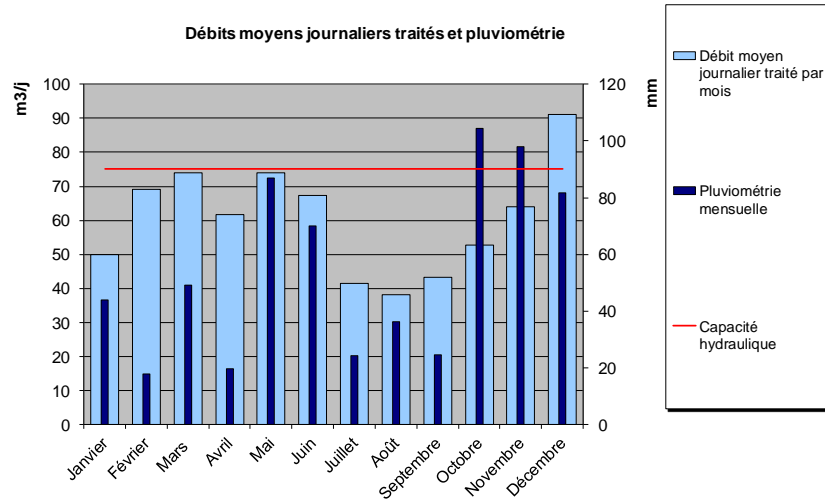
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Méry													
Nombre de raccordables :	330	habitants	248	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	32	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	40	m ³ /j	moyen :	60,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge DBO5 :	225 E.H.	maxi temps sec :	63	m ³ /j	maxi temps de pluie :	173	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,45	date :	06/2019	réf. AESN :	0,50	date :	06/2019	Production annuelle de boues :	3,0	tMS	37	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	42	kwh/j	3,2	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/06/2019	75	332			175	180	515	32	5,02	1,39	33,4	7,7
	A2+A5+A4	04/06/2019	75	7			8	5	30	14	11	0,66	14,6	2,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/10/2019		226			255	270	734		137			12
	A2+A5+A4	14/10/2019		4			8	3	28	3,4	2,1	0,68	4,08	5,9
Flux amont retenus en kg/j				25			13	14	39	2,4				0,58
Flux amont retenus en E.H.				277				225	258	160				340
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			8	4	29	8,7	6,6	0,7	9,4	4,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,1			96	98,1	95,2	56,2			56,1	60,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Ouen-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037742801000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>La seule singularité de ce réseau consiste en un passage en siphon du ru d'Ancoeur par l'antenne principale, constitué de deux branches, ce point mérite une attention particulière en termes d'exploitation (sujet à encrassement). Les débits transmis par le délégataire sont estimés à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage des eaux brutes. Une baisse anormale des débits est observée de juillet à octobre avec des débits très inférieurs au débit d'eaux usées strictes théoriques (56 m³/j). L'analyse de ces données informe que la station est en surcharge hydraulique en permanence lors du 1^{er} semestre. La station est en moyenne à 124% de sa capacité hydraulique. Celle-ci a été dépassée à 210 reprises (soit 58% de l'année). Cela implique des temps de séjour régulièrement trop faibles pour assurer une épuration correcte. Le réseau d'assainissement, bien qu'il soit de type séparatif, collecte une quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM) par temps de pluie, en raison de la présence de mauvais raccordements. En 2019, les apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) sont faibles, ils sont estimés à environ 17 m³/j sur la base de la consommation d'eau assainie. Néanmoins, par le passé les investigations ont montré que des apports d'eaux de ressuyage pouvaient être importants (114 m³/j estimés lors de l'étude SATESE de juin 2013) notamment après une période pluvieuse.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée ne respecte pas les normes en vigueur sur ce dispositif pour l'ensemble des résultats disponibles. Lors de la mesure d'autosurveillance et du contrôle inopiné de la police de l'eau, seule la norme en MES est respectée, mais lors de la visite SATESE, aucune n'était respectée. La station est surchargée hydrauliquement mais également en pollution, cela induit des performances épuratoires dégradées. Cependant les marges d'optimisation sur ce type de procédé sont très limitées. Les coefficients de charge polluante sont basés sur les résultats de l'étude SATESE réalisée en juin 2013. La population raccordable ayant peu évolué depuis, ils restent d'actualité. Lors du contrôle inopiné, il a été mis en avant que le système d'aération était peu performant et qu'il existait des débordements au niveau de la lagune décantation. Par ailleurs, le prélèvement réalisé sur le ru de Villefermoy à l'occasion de ce contrôle a montré un impact du rejet de la station d'épuration sur la plupart des paramètres physico-chimiques. La prochaine mesure d'autosurveillance (bilan 24h) sera à programmer en 2021, la fréquence réglementaire fixée par l'arrêté du 21 juillet 2015 étant biennale.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les deux lagunes ont été curées pour la dernière fois en 2016. Au regard des problématiques concernant la collecte d'ECM, d'ECPP et le dépassement de la capacité (hydraulique et pollution) du dispositif, la mise en œuvre du programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2003 est fortement nécessaire. Ce programme inclut notamment la reconstruction de la station d'épuration. Un estimatif du coût d'opération, ainsi que du déroulé type avec l'appui de l'Assistance Technique Départementale, a été transmis à la commune suite à la visite SATESE de janvier 2018. Dans le cadre d'ID 77, le SATESE se tient à la disposition de la commune pour l'accompagner dans la mise aux normes de ce système d'assainissement.</p>
Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SAINT OUEN EN BRIE	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 444 – Art 41, N° M : 1995/157	
Arrêté préfectoral boues : D05/002/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Villefermoy(RUISSEAU)(R91-F4449000)	
Ru (ou autre) : Villefermoy	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 400 E.H Débit de référence : 60 m ³ /j	
: 24 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,284 km	
Capacité hydraulique TS : 60 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 88%	
Capacité hydraulique TP : 60 m ³ /j (pluie) Unitaire : 12%	
File eau : LAGUNAGE AÉRÉ	
File boues : BASSIN	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

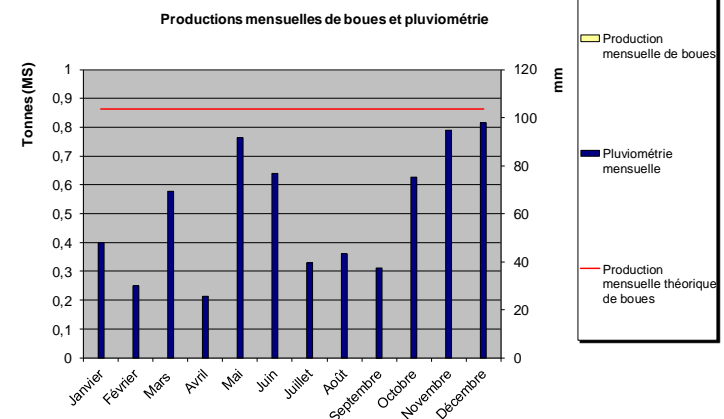
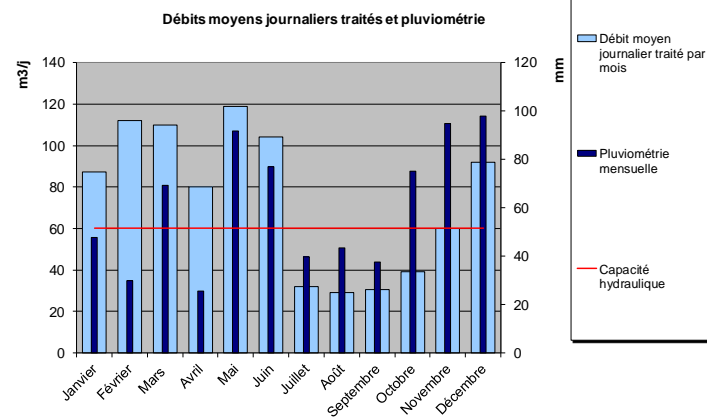
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Ouen-en-Brie													
Nombre de raccordables :	684	habitants	513	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	66	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	28	m ³ /j	moyen :	74,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	480 E.H.	maxi temps sec :	73	m ³ /j	maxi temps de pluie :	307	m ³ /j			
réf. NK :	1,2	date :	06/2013	réf. AESN :	0,84	date :	06/2013	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	92,3	kwh/j	5,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	20/06/2019	165	180			195	230	513	61,6	47	0,25	61,8	6,4
	A2+A5+A4	20/06/2019	165	23			50	63	123	57,7	50,6	0,25	58	5,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/11/2019		204			167	170	493	71			71	6,8
	A2+A5+A4	12/11/2019		140	25	116	75	46	207	50	44	1,03	51	5,3
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2019	161	280			173	180	508	61	48	1,52	63	6,5
	A2+A5+A4	21/11/2019	161	29			44	37	102	43	35	1,49	43	4,9
Flux amont retenus en kg/j				27			20	21	55	7,2				0,77
Flux amont retenus en E.H.				299				353	365	480				453
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				64	25	116	56	49	144	50,2	43,2	0,9	50,6	5,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				69,4			68,1	75	71,3	21,8			22,1	18,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Saint-Ouen-en-Brie / LE JARRIER

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>							
Code Sandre : 037742802000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE Mise en service : 01/01/1995 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : SAINT OUEN EN BRIE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS Constructeur : OPURE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte</p> <p>Compte tenu d'une arrivée gravitaire en entrée du dispositif et d'un canal en sortie non instrumenté, aucun suivi débitmétrique n'est réalisé sur ce dispositif.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Lors de la visite SATESE de 2019, les performances de la station d'épuration étaient satisfaisantes, sauf pour le rendement en MES. Globalement, les performances de cette station d'épuration sont modestes, mais cohérentes avec celles attendues pour une station d'épuration de type lagunage naturel. Cependant depuis ces dernières années, la présence de lentilles d'eau en surface des trois lagunes est constatée lors des précédentes visites SATESE. Le recouvrement total de la surface des lagunes par celles-ci signifie le développement de conditions anaérobies défavorables au traitement de la pollution et à des performances épuratoires optimales. Le SATESE a proposé les solutions suivantes afin de traiter ce problème de lentilles d'eau : intervention de la SNAVEB pour leur extraction ou installation d'un filet dans le but de les concentrer. Aucune de ces solutions ne semble avoir été mis en place. Depuis le 1er janvier 2016, l'autosurveillance réglementaire n'est pas obligatoire pour les stations d'épuration inférieures ou égales à 200 E.H.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Des travaux de raccordement sur la station d'épuration de 10 habitations du hameau du Jarrier, situées sur le territoire de la commune de Fontenailles et zonées en assainissement collectif, ont été finalisés en 2018. Une seule habitation implantée à l'extrême Sud-Est du hameau restera en assainissement non collectif.</p>							
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 : Ancoeur</p> <p>Rivière 2 : Almont</p> <p>Fleuve : SEINE</p>								
<p>Caractéristiques techniques</p> <table border="0"> <tr> <td>Capacité pollution : 150 E.H</td> <td>Débit de référence : 30 m³/j</td> </tr> <tr> <td>: 9 kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux : 0,776 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS : 30 m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées : 0%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP : 30 m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire : 100%</td> </tr> </table> <p>File eau : LAGUNAGE NATUREL</p> <p>File boues : BASSIN</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>		Capacité pollution : 150 E.H	Débit de référence : 30 m ³ /j	: 9 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 0,776 km	Capacité hydraulique TS : 30 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 0%	Capacité hydraulique TP : 30 m ³ /j (pluie)
Capacité pollution : 150 E.H	Débit de référence : 30 m ³ /j							
: 9 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 0,776 km							
Capacité hydraulique TS : 30 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 0%							
Capacité hydraulique TP : 30 m ³ /j (pluie)	Unitaire : 100%							
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>								

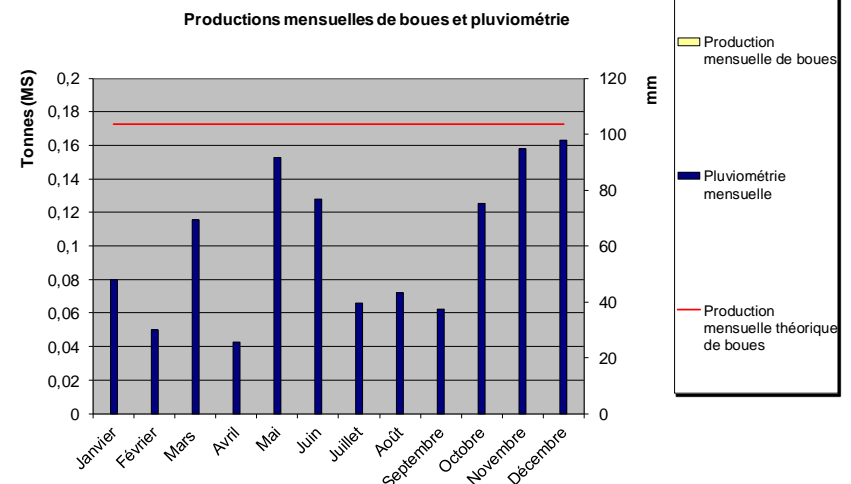
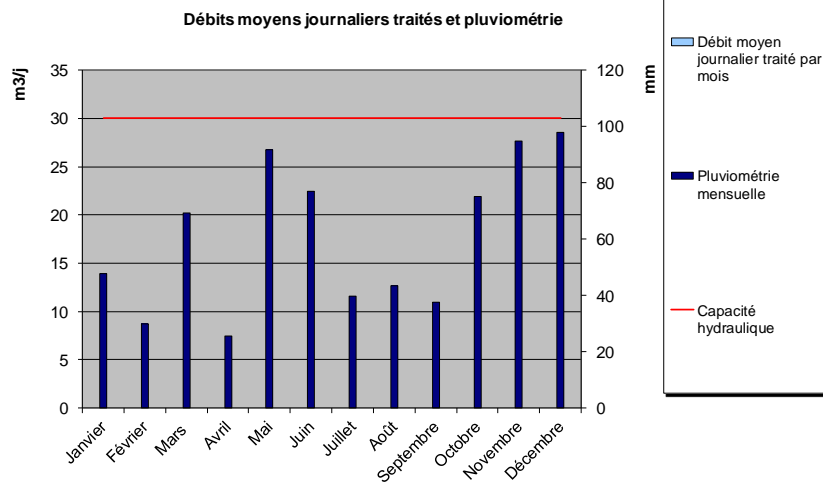
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Ouen-en-Brie, Fontenailles													
Nombre de raccordables :	128	habitants	96	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	12	m ³ /j	réf. :	2016 à 2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :		Estimation		Charge DBO5 :	96 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,64	date :	12/2019	réf. AESN :	0,63	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/10/2019		78	67	124	52	67	124	36			36	3
	A2+A5+A4	15/10/2019		56	16	79	39	24	107	34	26	0,62	34,6	4
Flux amont retenus en kg/j				8,6			5,2	5,8	14	1,4				0,14
Flux amont retenus en E.H.				96				96	96	96				85
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				56	16	79	39	24	107	34	26	0,6	34,6	4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				28,2	76,1	36,3	24,8	64,2	13,7	5,6			3,9	0
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en rendement				50	60	60								

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Saint-Pierre-les-Nemours / NEMOURS

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037743104000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : le débit minimum de temps sec est en cohérence avec la consommation d'eau assainie. La variation des débits de temps sec témoigne de la collecte persistante et conséquente des apports d'eaux claires parasites permanentes (maxi temps sec = 137% mini temps sec - 136% en 2018). Il faut donc poursuivre les investigations et travaux permettant leur suppression. Le débit maximal de temps de pluie est inférieur à la charge hydraulique nominale du dispositif (89%). Les by-pass sur les réseaux de collecte ont été quasi inexistantes sur les 4 points A1 avec 12 m³ en mai lors d'une forte pluie sur le PR Thiers Champs de Mars (commune de Nemours), et sur les 2 points R1 : aucun déversement. En tête de station, suite à l'intervention de nettoyage de la fosse à cailloux de la station d'épuration le 14 février, la panne intervenue au niveau du PR gymnase lors du redémarrage, a entraîné un déversement ponctuel de 1000 m³ (point A2). Rappelons que le diagnostic permanent des réseaux de collecte devra être opérationnel au plus tard le 1er janvier 2021 (le guide de l'ASTEE a été publié en 2020 et sera la référence).</p> <p>Station d'épuration : la charge polluante actualisée à partir des résultats des 52 bilans d'autosurveillance, est en cohérence avec le nombre de raccordables en tenant compte du milieu urbain (immeubles et zones d'activité). Dans le cadre des bilans d'autosurveillance, la qualité des rejets respecte les prescriptions réglementaires à l'exception du bilan du 25 avril pour l'azote (NK et NGL) et pour le phosphore en lien avec un défaut d'aération sur la file 1 et lors du bilan du 11 août pour le phosphore en lien avec la casse du motoréducteur du pont-suceur du clarificateur avec pour conséquence l'arrêt de l'alimentation de la file 2. En moyenne annuelle, l'ensemble des prescriptions pour l'azote (NK et NGL) et le phosphore est respecté. La production de boues qui traduit l'élimination de la charge polluante est satisfaisante (73 gMS/E.H/j pour un ratio attendu 66 gMS/E.H/j). Tous ces éléments traduisent le bon fonctionnement du dispositif. En 2018, les apports extérieurs ont été les suivants avec 273 m³ de graisses, 892 m³ de matières de vidange et 103,5 m³ de matières de curage de réseau. Les boues : 44,4% de la production ont été épandus sur des terres agricoles, 30,4% ont été envoyés au centre de compostage de La Selle sur le Bied (45) et 25,2% au centre de méthanisation de Château-Renard (45). La quantité de boue produite (478,6 tMS) est en adéquation avec celle évacuée (521,1 tMS), l'écart étant de 9%. En 2019, les principaux travaux réalisés concernent le renouvellement de la centrifugeuse n°1 durant l'été, la vidange complète du dessableur n°2 pour ajouter un point d'injection d'eau sur l'aspiration des sables et le début du renouvellement des armoires électriques est intervenu en décembre. Autosurveillance : cette année, il y a cohérence entre les débits amont et les débits aval.</p> <p>Travaux et études</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau poste de relevage impasse des cerisiers (commune de St-Pierre-Les-Nemours) a été mis en service fin janvier 2020, - PR gymnase : des travaux de reprise du radier, du renouvellement des pieds d'assise, des vannes et clapets et l'équipement d'un système de mesure sur le trop-plein sont prévus en 2020, - Dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain du cœur du quartier du Mont Saint-Martin engagée par la commune de Nemours, des travaux de reprise et de dévoiement du collecteur d'eaux usées sur un linéaire de 95 mètres sont prévus en 2020.
Mise en service : 01/01/1998 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SIAEP DE NEMOURS ST PIERRE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : STEREAU	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 98/DAE/2E 096	
Arrêté préfectoral boues : 02DAI2E023	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 35000 E.H Débit de référence : 7000 m ³ /j	
: 2100 kgDBO ₅ /j Longueurs des réseaux : 92,891 km	
Capacité hydraulique TS : 7000 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 7000 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (56%) VALORISATION AGRICOLE (44%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 52	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

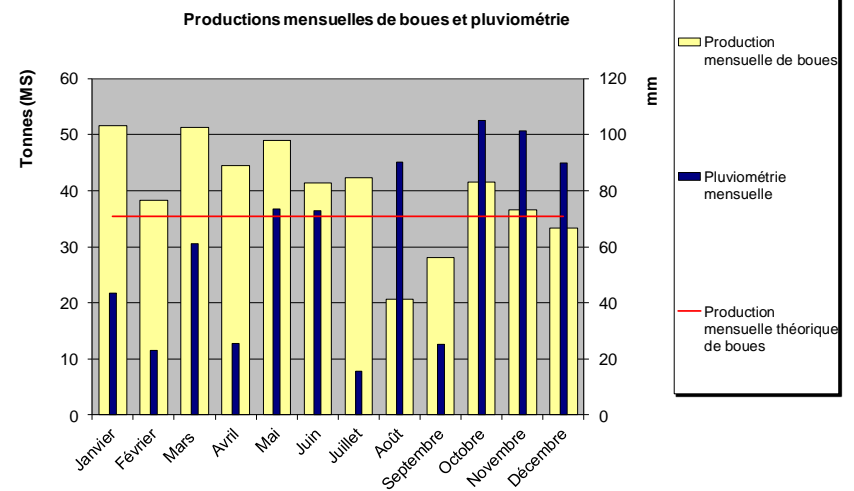
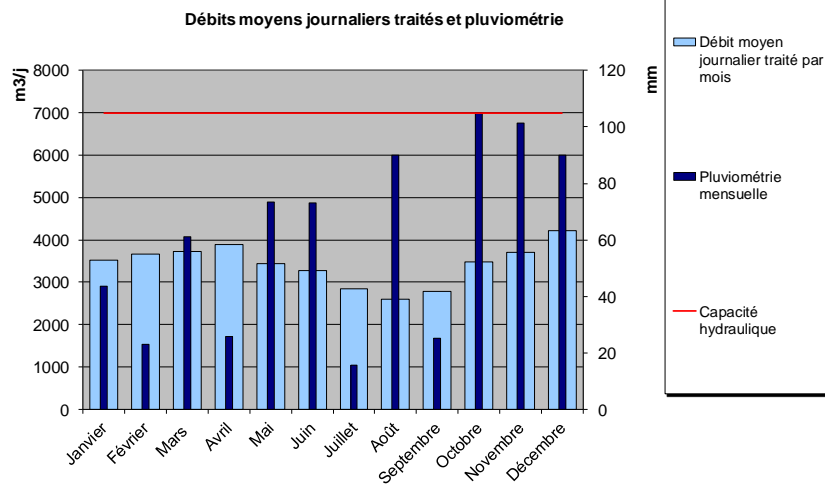
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Pierre-les-Nemours, Darvault, Nemours, Bagneaux-sur-Loing													
Nombre de raccordables :	19628	habitants	14721	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	2509	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	2680	m ³ /j	moyen :	3427,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	17927	E.H.	maxi temps sec :	3697	m ³ /j	maxi temps de pluie :	6220	m ³ /j			
réf. NK :	0,51	date :	12/2019	réf. AESN :	0,41	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	478,6	tMS	73	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	2963	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/03/2019	4675	460			297	310	865	70	49	1,08	70,1	7,6
	A2+A5+A4	25/03/2019	3436	7,5			10	3	34	7,2	5,1	1,26	7,5	0,8
Flux amont retenus en kg/j				1156			918	1015	2557	269				30
Flux amont retenus en E.H.				12849				16922	17045	17927				17647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6		28	7	3	30	4	2	2,6	6,3	0,7
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,9			97,1	98,7	95,7	94,8			91,6	90,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	7			13	2
Normes de rejet annuelles en rendement										85			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Saint-Sauveur-sur-Ecole / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743501000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1988	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: MISE/95305/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Ecole de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R92)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ecole
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 180 m ³ /j
	: 72	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 9,513 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 180	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: POCHE FILTRANTE			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé	

Commentaires

Système de collecte

Le système de collecte des eaux usées est connu pour son mauvais comportement qui se situe à 2 niveaux : collecte d'eaux claires parasites d'infiltration en période de nappe haute (apports importants), et intrusions d'eaux pluviales pouvant être excessives. Cette situation conduit à des débits collectés à la station d'épuration incompatibles avec le dimensionnement hydraulique des ouvrages de traitement. Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), finalisé fin 2017, a permis de quantifier les débits des eaux claires parasites d'infiltration d'une part, et des eaux météoriques d'autre part. L'origine des eaux claires d'infiltration a pu être cernée presque en totalité. En revanche, seuls quelques points épars relatifs à l'inversion de la collecte des eaux pluviales ont pu être identifiés précisément. L'intrusion des eaux claires d'infiltration peut doubler les débits d'eaux usées à traiter. 72% de ces anomalies se situent sur 3 secteurs : rue de Montgermont pour 21%, chemin vert pour 17% et chemin de la Bretonnière pour 34%. Quant à l'apport des eaux pluviales, il provient du bourg pour 50% des anomalies et de la zone d'activités pour 12 % (Cf.conclusions du SDA). Cependant, malgré les multiples investigations complémentaires réalisées au cours du SDA, l'origine précise des points de connexion des eaux pluviales au réseau des eaux usées n'a pas pu être définie.

La station d'épuration

La capacité hydraulique nominale de la station d'épuration est régulièrement dépassée lors des pluies. En 2019, cependant, 67 jours seulement de dépassement ont été comptabilisés, soit 18% du temps. Ce chiffre est nettement inférieur à celui de 2018 (149 jours) et aussi de 2017 (104 jours). Il est vrai qu'en 2019, il y a eu plusieurs mois de sécheresse consécutifs, même si la pluviométrie globale annuelle a été comparable à celle de 2017.

La qualité des eaux rejetées observée lors des mesures d'autosurveillance comme lors des visites du SATESE, est toujours satisfaisante. Par ailleurs, le ratio de la production de boue ramené à l'Equivalent-habitant, met en évidence que les performances du système de traitement ont été globalement satisfaisantes tout au long de l'année, malgré la situation préoccupante de la collecte. Ceci est rendu possible grâce aux choix des réglages adoptés par l'exploitant : taux de boue optimisé grâce à la régularité les extractions de boues vers les poches filtrantes, recirculation proportionnelle au débit traité, arrêt de la turbine lors des remontées du voile de boue détectée par une sonde de turbidité (limitation des risques de pertes de boues avec les eaux épurées).

La production de boue extraite évaluée est de 18% supérieure à celle attendue. Celle évaluée à partir des enlèvements l'est aussi de 15%. Il s'agit certainement de l'incertitude des mesures relatives aux volumes et aux concentrations des boues soutirées.

Les flux de pollution collectés à la station d'épuration mesurés lors des deux mesures d'autosurveillance sont très différents d'une mesure à l'autre, alors que les concentrations de la charge polluante correspondantes sont assez semblables. C'est la valeur de débit qui fait la différence. La mesure d'avril est retenue pour l'actualisation des coefficients de charge (meilleure adéquation avec la pollution attendue). Les débits relevés en septembre apparaissent globalement faibles. Ecart d'environ 18% par rapport à 2018 (dérive du débitmètre ?)

Etude et travaux

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a lancé en octobre 2019, l'opération de reconstruction de la station d'épuration (priorité du SDASS EU 2). La création d'un exutoire des eaux pluviales de la zone d'activité des 3 Saules est prévue en parallèle. Le choix d'un maître d'œuvre pourrait être envisagé à l'automne 2020. C'est ainsi que la mise en eau de la nouvelle station d'épuration pourrait se situer dans le meilleur des cas au dernier trimestre 2022.

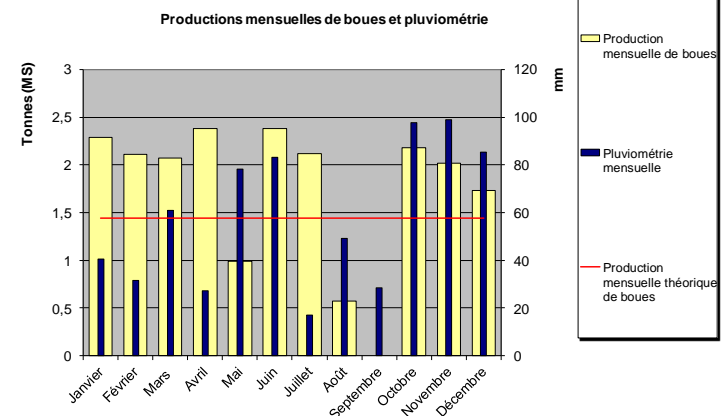
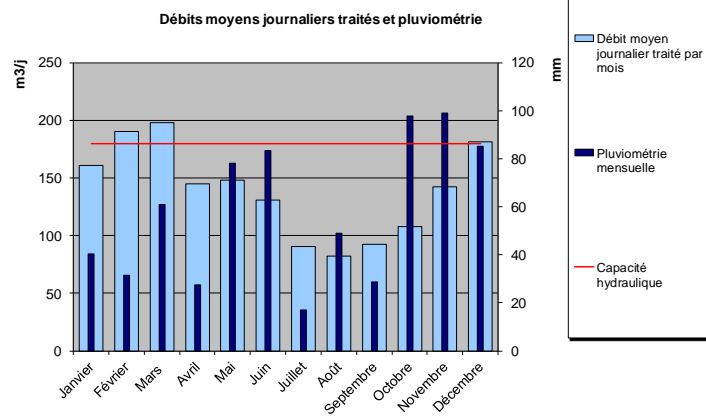
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Sauveur-sur-Ecole													
Nombre de raccordables :	1115	habitants	836	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	142	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	90	m ³ /j	moyen :	139,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	800 E.H.	maxi temps sec :	180	m ³ /j	maxi temps de pluie :	466	m ³ /j				
réf. NK :	0,67	date :	04/2019	réf. AESN :	0,56	date :	03/2019	Production annuelle de boues :	20,9	tMS	71	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	90,3	kwh/j	2,4	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2019	179	324			211	220	617	67	42,1	1,19	68,2	8,9
	A2+A5+A4	03/04/2019	179	12			11	6	44	5,3	2,41	1,78	7,09	1,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2019		180			176	190	498	92			92	8,7
	A2+A5+A4	10/04/2019		14			14	6	46	4,3	1,5	0,97	5,27	1,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	30/09/2019	96	312			236	240	699	85	65,2	0,63	85,6	10
	A2+A5+A4	30/09/2019	96	10			11	4	47	11	8,63	0,65	11,6	4,5
Flux amont retenus en kg/j				58			38	39	110	12				1,6
Flux amont retenus en E.H.				644				655	733	800				935
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			12	5	46	6,9	4,2	1,1	8	2,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,1			93,9	97,5	92,3	91,5			90,1	72,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Siméon / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037743603000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>La variation des débits de temps sec persiste et témoigne de la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes (69 % du volume d'eau théoriquement assaini) dont l'origine reste à rechercher. Le débit de référence est supérieur de 37 % au débit nominal de la station d'épuration qui a été dépassé à 53 reprises. Des investigations sont à entreprendre en vue de réduire ces apports d'eaux météoriques. Le débit maximal a atteint 1095 m³/j suite à une pluie de 50 mm.</p> <p>La régulation hydraulique par temps de pluie, sera à adapter en prenant en considération la présence du bassin d'orage afin de caler le débit maximum admissible à 542 m³/j (capacité de temps sec + volume du bassin d'orage de 177 m³) lorsque la restitution du bassin d'orage sera à nouveau opérationnelle. La vanne automatique permettant la restitution du bassin d'orage dans le poste de relevage a été renouvelée en septembre, son automatisation étant prévue pour début 2020.</p> <p>Il a été relevé 20 déversements au point A2 essentiellement au niveau de la surverse du bassin d'orage et représentant 17 jours de déversement.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les résultats d'autosurveillance et la visite montrent une qualité d'eau traitée dégradée pour le paramètre NTK et donc le NGL indiquant, entre autres, des défauts d'aération (panne du surpresseur ou réglage inapproprié). Pour l'exploitant, les résultats restent conformes dans la mesure où un des bilans concernés a été réalisé hors DTG avec une température du clarificateur inférieure à 12 °C.</p> <p>La charge polluante a été actualisée sur la base des résultats d'autosurveillance, la charge en matière azotée et phosphorée étant proche de celle attendue théoriquement. Par contre la charge carbonée reste faible (charge en pollution < 40%).</p> <p>L'écart entre la quantité de boue produite et celle évacuée est supérieure à deux. Comme pour l'année précédente, la quantité de boues évacuées (normalement plus fiable) a été prise en compte. Les extractions de boues étant automatiques, les matières sèches réalisées ne sont pas forcément représentatives des boues extraites vers le silo, ceci aurait pour conséquence une surestimation des boues produites. En se basant sur la quantité de boues évacuées, le déficit de production est de l'ordre de 45% (origine ?). Le suivi des boues est renforcé et montre la production d'une boue de bonne qualité. Les teneurs en éléments traces métalliques sont très faibles au regard des seuils réglementaires et se situent aux alentours de la moyenne calculée sur le département de Seine-et-Marne.</p> <p>Suite à la vérification de la sonde au point A4 en janvier, la qualité de la mesure aval s'est améliorée. Cependant, le nombre d'écarts reste encore élevé (18 % des mesures concernées pour les 11 derniers mois). Le suivi du milieu réalisé en 2019 n'a pas montré de dégradation de la qualité des eaux pour le paramètre phosphore.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La réception de chantier concernant la création du réseau d'assainissement du hameau de la Vacherie a été effectuée début 2019. Aucun branchement de particuliers n'a été réalisé.</p> <p>Une proposition de mise en conformité du point A2 a été adressée à l'AESN pour validation technique en 2017. En l'absence de réponse, elle a été relancée en 2019. Une réunion de concertation sur le site pourrait être envisagée pour 2020.</p>			
Mise en service	: 01/12/2011	Technicien SATESE	:				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: SIA CHAUFFRY ST REMY DE LA VANNE ST SIMEON						
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS						
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F 653/MISE/2006/034						
Arrêté préfectoral boues	: D04/018/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 2165 E.H	Débit de référence	: 500 m ³ /j				
	: 130 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 15,132 km				
Capacité hydraulique TS	: 365 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 90%				
Capacité hydraulique TP	: 365 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 10%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: SILO NON COUVERT						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12						
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

Caractéristiques de fonctionnement

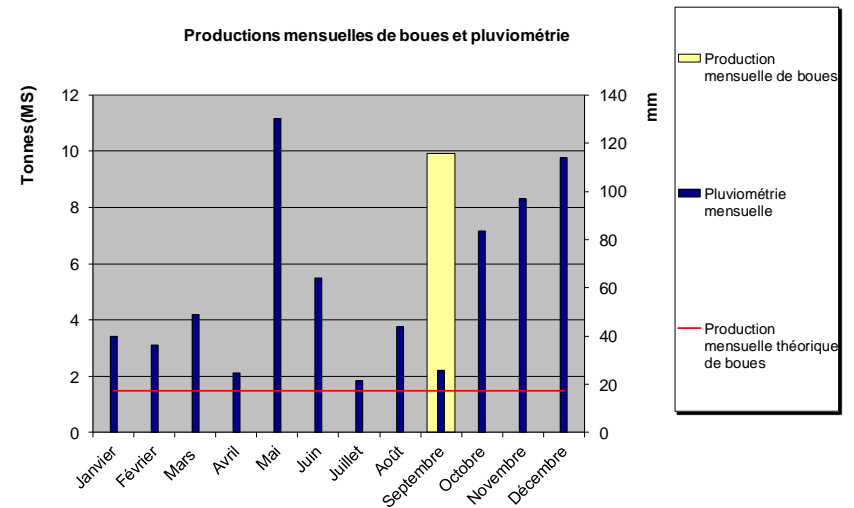
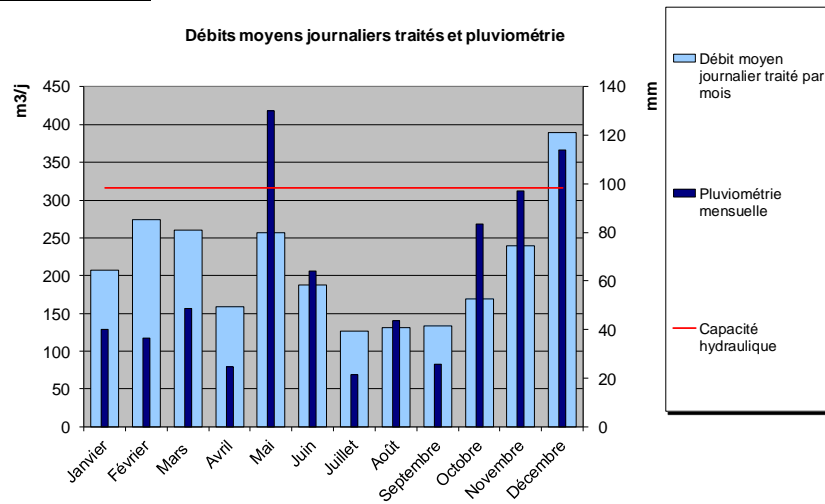
Communes raccordées : Saint-Siméon, Saint-Rémy-de-la-Vanne

Nombre de raccordables :	1145	habitants	859	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	124	m ³ /j	réf. :	2016 à 2018	mini temps sec :	123	m ³ /j	moyen :	211,2	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	827 E.H.	maxi temps sec :	209	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1095	m ³ /j		
réf. NK :	0,38	date :	12/2016	réf. AESN :	0,22	date :	12/2016	Production annuelle de boues :	9,9	tMS	33	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	277,3	kwh/j	8,8	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/03/2019		186			111	130	293	54			54	5,2
	A2+A5+A4	19/03/2019		4			10	3	33	15	12	0,69	15,7	3,4
Flux amont retenus en kg/j				36			28	32	76	12				1,2
Flux amont retenus en E.H.				403				537	509	827				706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	25	15,3	14,1	1,5	16,8	4,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				95,2			95,2	97,8	92,9	79,4			77,6	37,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90				15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90				15	
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Siméon / HAMEAU DE CHARCOT

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037743604000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI Mise en service : 08/11/2012 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SIA CHAUFFRY ST REMY DE LA VANNE ST SIMEON Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)</p> <p>Ru (ou autre) : Charcot Rivière 1 : Rivière 2 : Grand Morin Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>La variation des débits de temps sec témoigne de la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes, voire d'eaux de ressuyage par les réseaux de collecte qui sont de nature unitaire. Des recherches seraient à entreprendre pour les réduire, mais leur part reste raisonnable. Le débit minimum déterminé de 8 m³/j est en adéquation avec la consommation en eau potable des usagers assainis (9 m³/j). Le débit nominal du dispositif de temps de pluie a été dépassé 54 jours dans l'année soit 15% du temps. Le débit maximum de temps de pluie représente 112% de la capacité nominale de temps de pluie (76 m³/j). On dénombre seulement 1 valeur présentant un écart supérieur à 10% par rapport à la capacité nominale de temps de pluie du dispositif, signifiant que la régulation permettant la reprise des eaux du bassin d'orage destiné à traiter une pluie d'occurrence bimensuelle, est parfaitement bien adaptée. La station d'épuration tolère ces surcharges hydrauliques ponctuelles au vu de son dimensionnement.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux rejetées respectent très largement les normes de rejet en vigueur en concentration lors de la visite du SATESE de mars. Les rendements épuratoires ne sont qu'indicatifs au regard des faibles concentrations mesurées en entrée du système. Ils confirment des apports d'eaux parasites.</p> <p>Les coefficients de charge polluants sont ceux déterminés à partir des résultats de la mesure d'autosurveillance d'avril 2016. La charge polluante selon le paramètre NK (73 E.H.) est cohérente avec la charge attendue au regard du nombre des usagers assainissement. La station d'épuration est à peine à mi charge en pollution. Une replantation en roseaux a été réalisée en avril 2019. Un désherbage minutieux et rigoureux devra être entrepris suite à celle-ci afin de veiller à ce que les roseaux colonisent correctement l'intégralité de la surface des filtres sans développement d'adventices.</p> <p>Le scénario SANDRE établi par le délégataire est toujours en attente de validation par les acteurs de l'eau.</p> <p>La réglementation en vigueur depuis le 21 juillet 2015 ne prévoit plus de bilan d'autosurveillance pour les stations d'épuration d'une capacité inférieure ou égale à 200 EH.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 160 E.H Débit de référence : 76 m³/j : 9,6 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,1 km Capacité hydraulique TS : 24 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0% Capacité hydraulique TP : 76 m³/j (pluie) Unitaire : 100%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

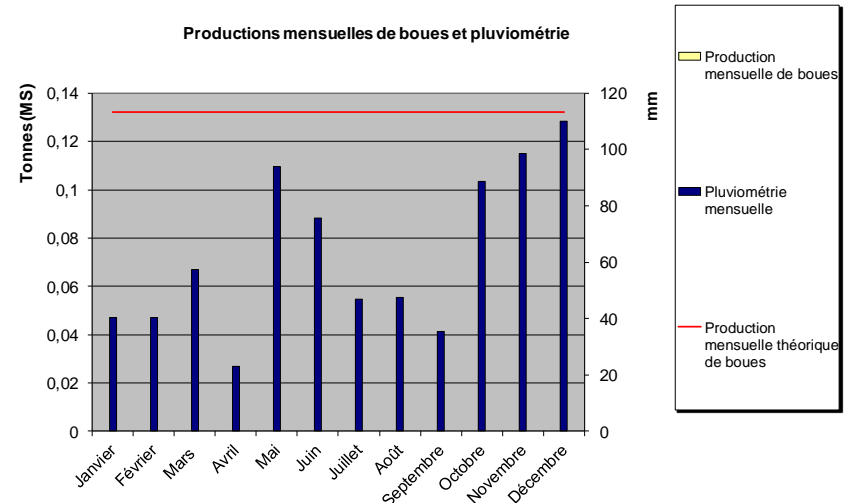
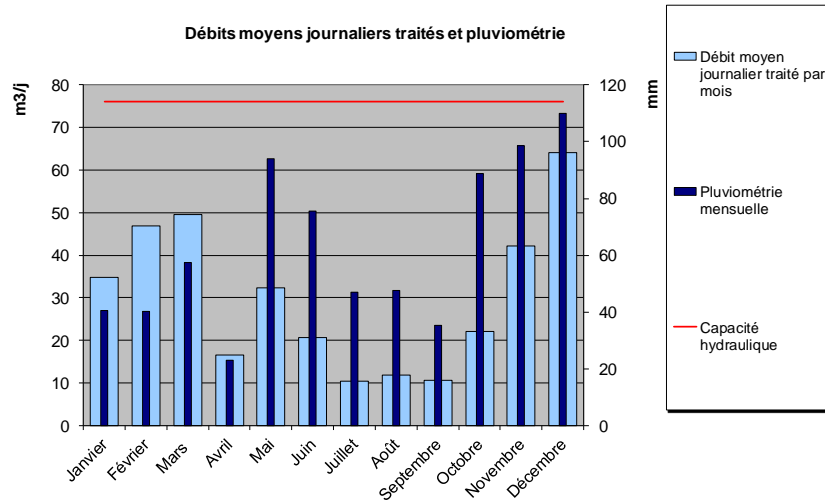
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Siméon - Charcot										
Nombre de raccordables :	86	habitants	64	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non		
Consommation eau assainie :	9	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	8	m ³ /j	moyen :	30,2	m ³ /j	
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	73 E.H.	maxi temps sec :	24	m ³ /j	maxi temps de pluie :	85	m ³ /j
réf. NK :	0,46	date :	04/2016	réf. AESN :	0,26	date :	04/2016	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	3,8	kwh/j	3,4	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/03/2019		42			46	53	126	18			18	2
	A2+A5+A4	19/03/2019		4			7	3	21	0,88	0,09	16	16,9	1,8
Flux amont retenus en kg/j				3,6			1,9	1,2	7,2	1,1				0,2
Flux amont retenus en E.H.				40				20	48	73				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			7	3	21	0,9	0,1	16	16,9	1,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,5			85,5	94,3	83,3	95,1			6,1	10
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement				50				60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Souplets / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037743702000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement n'est que partiellement unitaire (10%), mais des efforts restent à faire au niveau de sa mise en séparatif, notamment dans les secteurs où les réseaux d'eaux usées rejoignent en aval un réseau unitaire. Les données débitométriques n'ont pas été transmises pour les mois de juillet à septembre en dehors des jours des mesures d'autosurveillance. Le bilan annuel de l'exploitant ne donne aucune information sur cette anomalie. La capacité hydraulique de temps de pluie de 885 m³/j a été dépassée 45 jours dans l'année (avec 3 mois de données manquantes). Aucun by-pass n'a été mesuré en 2019, comme en 2018. L'installation des deux débitmètres électromagnétiques sur les deux arrivées en provenance des communes de Forfry et de Gesvres-le-Chapitre n'est toujours pas réalisée (équipements intégrés au marché de travaux de raccordement des deux communes effectif depuis janvier 2014). La transmission des débits journaliers est attendue pour effectuer un diagnostic des volumes apportés par chaque commune raccordée. Le compresseur d'air est toujours hors service sur le refoulement des communes de Forfry et de Gesvres-le-Chapitre, avec des effets visibles de corrosion du béton sur le réseau de collecte à l'aval. Les débits refoulés sont également à transmettre (débitmètre existant).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Au regard des résultats des mesures d'autosurveillance réalisées par l'exploitant, les performances épuratoires de cette station d'épuration permettent de respecter les objectifs réglementaires de traitement. Cependant, la production de boues (boues extraites) est très insuffisante avec 16 g MS/E.H./j. La valeur théorique attendue pour un traitement mixte du phosphore (processus biologique et chimique) se situe autour de 66 g MS/E.H./j (déficit de 76%). On note 5 mois sans aucune extraction des boues en excès. A l'occasion de la visite SATESE (mesure d'autosurveillance non validée), la qualité de l'eau traitée n'était pas bonne (perte de flottants). Le dégrilleur automatique et la centrifugeuse étaient en panne. La toiture de la serre solaire reste à réparer suite à l'épisode de grêle de juin 2014, ainsi que la porte de la serre bloquée en position ouverte. L'exploitant n'a pas transmis la quantité des boues évacuées (y compris leur qualité et leur siccité). La charge polluante reçue par cette station d'épuration exprimée en NK correspond en moyenne annuelle à 57% de sa capacité nominale. Les 3 512 habitants raccordables représentent environ 2 634 E.H., valeur relativement proche de la charge polluante moyenne mesurée en NK de 2 560 E.H. En 2019, ce dispositif a fonctionné à 74% de sa capacité hydraulique de temps de pluie.</p> <p>L'exploitation de ce site doit être renforcée, notamment en réduisant les délais pour réparer ou remplacer les équipements en panne. Le traitement des boues est à fiabiliser.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Compte tenu de l'ancienneté du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de plus de 20 ans, il est recommandé de réviser cette étude. L'arrêté du 21 juillet 2015 impose la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées, suivant une fréquence n'excédant pas dix ans. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement est exercée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, avec dissolution du syndicat. Un SDA intercommunal est prévu en lien avec l'étude de gouvernance pour l'eau potable et l'assainissement.</p>			
Mise en service	: 18/12/2007	Technicien SATESE	:				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: SIA DES MONTS DE LA GOELE						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE						
Constructeur	: STEREAU						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: 01 DAI 2E 009						
Arrêté préfectoral boues	: D04/030/DDAF						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 4500 E.H	Débit de référence	: 1194 m ³ /j				
	: 270 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 23,507 km				
Capacité hydraulique TS	: 750 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 90%				
Capacité hydraulique TP	: 885 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 10%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12						
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

Caractéristiques de fonctionnement

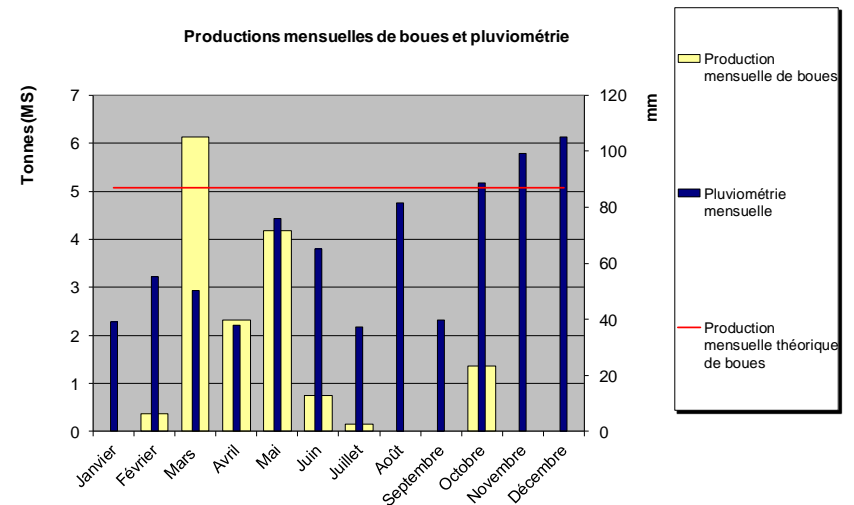
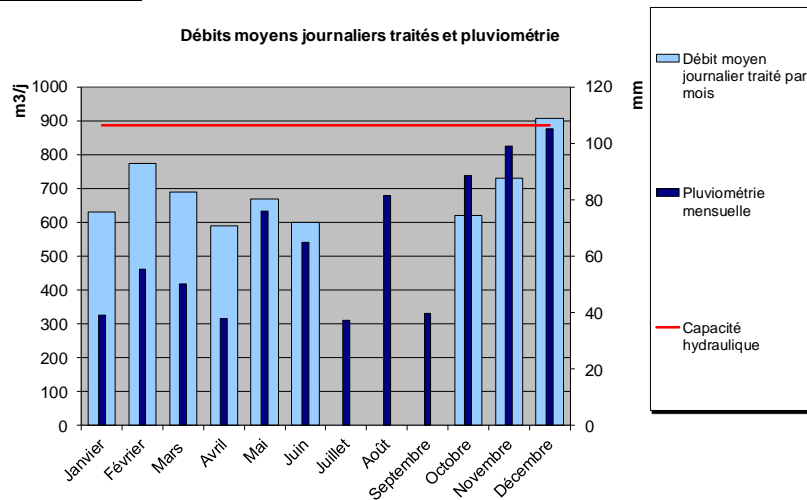
Communes raccordées : Saint-Soupplets, Forfry, Gesvres-le-Chapitre

Nombre de raccordables :	3512	habitants	2634	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	499	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	503	m ³ /j	moyen :	655,1	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2560	E.H.	maxi temps sec :	615	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1511	m ³ /j	
réf. NK :	0,57	date :	12/2019	réf. AESN :	0,42	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	15,3	tMS	16	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	752	kwh/j	5,9	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/06/2019		210			203	190	637	53			53	5,7
	A2+A5+A4	13/06/2019	978	157			74	46	206	12	2,3	1,41	13,4	2,2
Flux amont retenus en kg/j				141			129	131	382	38				3,9
Flux amont retenus en E.H.				1569				2185	2543	2560				2294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				14			9	4	36	8,8	6,2	1,8	10,5	0,5
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				92,9			94,6	97,9	92,2	82,7			79,1	90,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90				15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90				15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					95			93	90				80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Saint-Thibault-des-Vignes / SIAM

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037743801000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX</p> <p>Mise en service : 01/12/2001 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : SIAM</p> <p>Exploitant : EQUALIA - AGENCE DE POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX</p> <p>Constructeur : OTV</p> <p>Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : 2019/DRIEE/SPE/038</p> <p>Arrêté préfectoral boues : 09 DAIDD/E/048</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 :</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau de collecte compte 4 systèmes (29 communes raccordées) : SIA de Marne-la-Vallée, CA Paris Vallée de la Marne (partiellement), CA Marne et Gondoire et CA Val d'Europe Agglomération (partiellement). L'ensemble du réseau d'assainissement est de type mixte (très majoritairement séparatif). Il comporte 75 déversoirs d'orage, dont 14 sont soumis à autosurveillance. Le diagnostic permanent du système de collecte doit être opérationnel au plus tard le 21 juillet 2020. Le volume d'eaux usées entrant est en diminution de 13% par rapport à 2018 qui avait été marquée par la crue de la Marne en janvier et février. En moyenne sur l'année, le débit admis est de 39 128 m³/j, soit 56% de la capacité hydraulique de temps sec (utilisée comme débit de référence). Les déversements de temps de pluie correspondent à 2,18% des volumes d'eaux usées produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année. Ils répondent au critère d'évaluation retenu de moins de 5%. Tous les déversements de temps sec ont été justifiés par des déclarations de situations inhabituelles. Celles-ci sont principalement dues à des opérations de travaux ou de maintenance, ou des incidents imprévisibles tels que des coupures électriques.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le renouvellement de l'arrêté préfectoral d'autorisation du système d'assainissement a été notifié au SIAM le 27 mai 2019 pour une durée de 20 ans. Au vu des résultats de l'année (hors situations inhabituelles déclarées), les performances épuratoires sont conformes au nouvel arrêté. On comptabilise 50 jours de situations exceptionnelles ; les concentrations moyennes au rejet et les rendements épuratoires moyens figurant au verso intègrent les 365 mesures. Il est constaté en période estivale (comme les années précédentes) une dégradation du traitement physico-chimique du phosphore (11 non-conformités). La quantité de boues évacuées est de 6 094,6 t M.S (hors chaux). Le ratio correspondant est pleinement satisfaisant avec 88 g MS/E.H./j pour un ratio théorique attendu de 80 g. La part des boues incinérées ne représente cette année que 48,44% de la quantité évacuée (arrêt froid de maintenance du four en janvier). L'objectif de ne plus mettre de boues en compostage n'a pas pu être respecté. La petite quantité évacuée en compostage (centre de Jaignes) correspond à la purge sur le circuit de boues pendant l'arrêt froid. Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques des boues épandues sont toutes très largement inférieures aux teneurs limites définies par l'arrêté du 8 janvier 1998. La charge polluante annuelle entrante, exprimée en DBO₅, a augmenté de 3% par rapport à 2018 (+ 2% en NK). L'usine a fonctionné en moyenne à 54% de sa capacité nominale en charge polluante. Les analyses des micropolluants réalisées en 2018 dans le cadre du suivi RSDE ont permis de déterminer la liste de 22 substances ou familles de substances repérées en quantités significatives. Le diagnostic vers l'amont des micropolluants significatifs détectés est à lancer au plus tard le 30 juin 2020. Le nouvel arrêté prescrit des analyses bactériologiques sur les eaux traitées à raison d'une par semaine (14 analyses réalisées en 2019).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les travaux visant à équiper les points A5 seront réalisés début 2020 (en situation transitoire utilisation de la qualité en A3). Il s'en suivra une nouvelle expertise technique de l'autosurveillance de l'Agence de l'eau. Le SIAM a terminé les travaux de renouvellement de la conduite de refoulement du poste « De Lattre » à la station d'épuration en août 2019 (1 360 ml en DN 500mm).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 350000 E.H Débit de référence : 70000 m³/j</p> <p>: 21000 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 678,344 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 70000 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 93%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 80000 m³/j (pluie) Unitaire : 7%</p> <p>File eau : BIOFILTRATION</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE</p> <p>Destination des boues : INCINERATION (48,44%), CENTRE DE COMPOSTAGE (0,05%), VALORISATION AGRICOLE (51,51%),</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 365</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

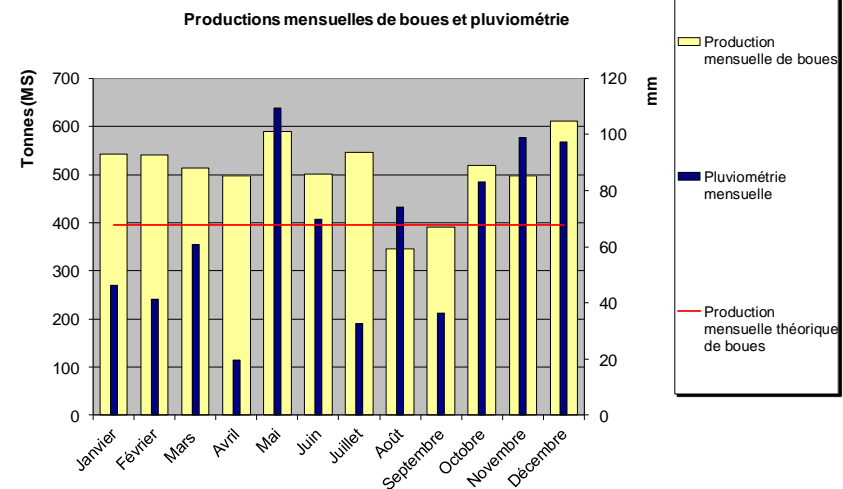
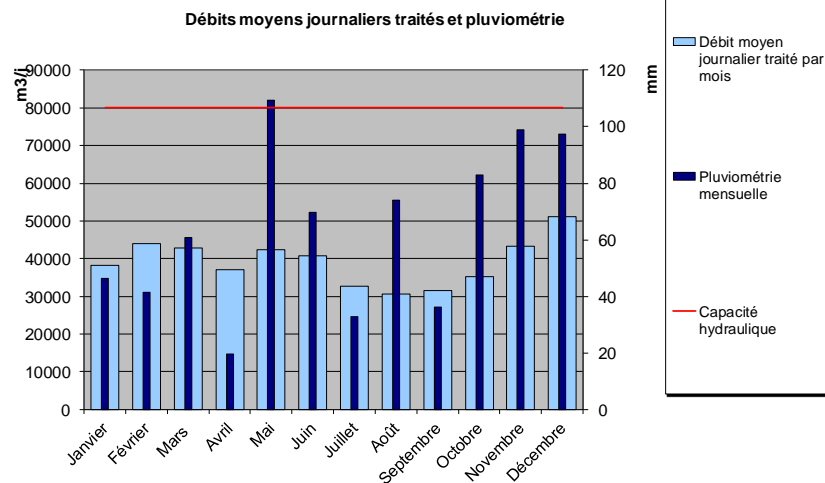
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Saint-Thibault-des-Vignes, Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Bailly-Romainvilliers, Bussy-Saint-Georges, Champs-sur-Marne, Carnetin, Chessy, Conches-sur-Gondoire, Croissy-Beaubourg, Dampmart, Emerainville, Lognes, Montévrain, Noisiel, Serris, Torcy, Jossigny, Coupvray, Lesches, Chalifert, Bussy-Saint-Martin, Chanteloup, Collégien, Ferrières-en-Brie, Guermantes, Magny-le-Hongre, Pomponne, Thorigny-sur-Marne													
Nombre de raccordables :	196282	habitants	147212	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	31655	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	29997	m ³ /j	moyen :	39127,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	190548	E.H.	maxi temps sec :	41537	m ³ /j	maxi temps de pluie :	74900	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,54	date :	12/2019	réf. AESN :	0,47	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	6094,6	tMS	88	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	48975	kwh/j	4,4	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Physico-chimique	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				13524			10021	11433	27240	2843				317
Flux amont retenus en E.H.				150267				190548	181603	189507				186412
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7			10	8	35	3	1,1	8,5	11,4	1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98			96,3	97,4	95,1	96,1			84,9	87,4
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	10	5		20	1,5
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	50	8	4		10	1
Normes de rejet annuelles en rendement					93			95	91	85			75	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Salins / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037743901000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>L'évolution des débits avec un débit moyen de l'ordre d'environ 115 m³/j informe que le problème de paramétrage du débitmètre n'a pas persisté en 2019 et n'induit pas un manque de fiabilité des données mesurées. Le débit minimum de temps sec est en cohérence avec la consommation en eau potable des raccordables. La variation des débits en temps de pluie témoigne de la collecte anormale d'eaux météoriques (réseau de nature 100% séparatif). La capacité hydraulique (150 m³/j) a été dépassée à 26 reprises pour un débit maximal de temps de pluie retenu à 184 m³/j (pour un cumul de 57.8 mm sur 4j) représentant 123% de la capacité nominale du dispositif. En moyenne, le coefficient de charge hydraulique reste acceptable 77%. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, une surface de 3 000 m² avait été estimée. Des contrôles de branchements suivis de remises en conformité sont à entreprendre. Le réseau collecte des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) dans une faible proportion (estimé à environ 28 m³/j).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le coefficient de charge polluante a été actualisé à partir des flux mesurés lors du bilan de fonctionnement réalisé par le SATESE début 2020 (20-21 janvier). La station n'a pas encore atteint sa pleine charge. Elle est chargée à 70 % en pollution.</p> <p>La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif dans le cadre des bilans d'autosurveillance et de la visite SATESE. Suite aux travaux découlant du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°1 (SDASS EU1), les normes de rejet devraient faire l'objet d'un arrêté complémentaire qui sera émis par la police de l'eau en 2020, pour intégrer les exigences sur le traitement du phosphore total.</p> <p>La production de boue extraite révèle un fonctionnement correct de ce dispositif (ratio de 57 g MS/EH/j pour un ratio attendu de 69 g MS/EH/j au vu du traitement du phosphore). Le déficit est de l'ordre de 18%. L'écart avec les boues évacuées (13.86 TMS) est de 5%. L'expertise spécifique de la filière de traitement des boues réalisée en avril 2019 par le SATESE a permis de dégager les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les performances de la table d'égouttage sont satisfaisantes ; • la capacité de stockage est satisfaisante actuellement avec une bonne marge de manœuvre pour le futur et ceci en prenant en compte les eaux météoriques qui diluent les boues ; • interrogation sur la capacité à obtenir des boues extraites de qualité homogène, facteur important dans l'optimisation du fonctionnement de la table d'égouttage et révision nécessaire des protocoles opératoires d'échantillonnage des boues extraites et concentrées ; • le suivi analytique est réglementaire (2 analyses) et les boues sont de très bonne qualité sur le plan de la valeur agronomique, des teneurs en éléments traces métalliques et des micropolluants organiques. 			
Mise en service	: 01/01/1992	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS						
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: 91/DDAF/HY/353						
Arrêté préfectoral boues	: D03/010/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: L'étang(RUISSEAU)(R38-F2432000)						
Ru (ou autre)	: L'étang						
Rivière 1	:						
Rivière 2	:						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 150 m ³ /j			
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,36 km			
Capacité hydraulique TS	: 150	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%			
Capacité hydraulique TP	: 150	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%			
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 4						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

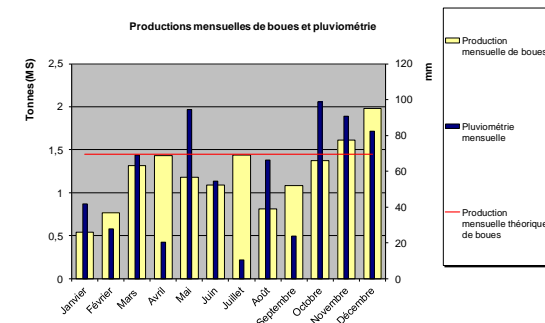
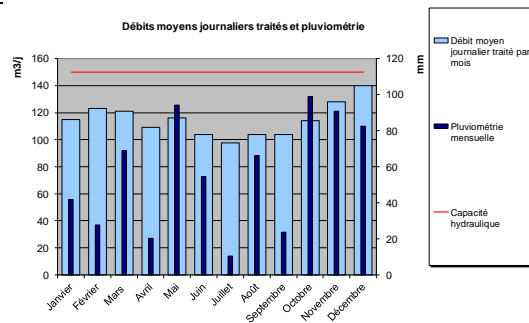
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Salins													
Nombre de raccordables :	963	habitants	722	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	104	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	98	m ³ /j	moyen :	114,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	700 E.H.	maxi temps sec :	117	m ³ /j	maxi temps de pluie :	184	m ³ /j				
réf. NK :	0,7	date :	01/2020	réf. AESN :	0,67	date :	01/2020	Production annuelle de boues :	14,6	tMS	57	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	173	kwh/j	4,6	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	02/04/2019	114	1310			698	780	1930	174	72,8	0,24	174	29,9
	A2+A5+A4	02/04/2019	114	16			12	7	48	3,7	0,78	15,6	19	2,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/05/2019		280			321	350	907	90			90	9,1
	A2+A5+A4	09/05/2019		19			15	8	44	8,4	5,1	0,93	9,33	1,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/06/2019	114	676			590	340	2268	126	96,7	0,24	126	16,9
	A2+A5+A4	13/06/2019	114	7,4			9	3	37	5,1	2,31	3,79	8,84	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/09/2019	104	372			286	310	808	87,5	70,2	0,24	87,5	10,2
	A2+A5+A4	04/09/2019	104	2,8			6	3	24	3	0,7	4,68	7,6	0,85
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/12/2019	96	198			310	330	890	79,2	51,8	0,24	79,2	7,39
	A2+A5+A4	11/12/2019	96	11			9	7	30	6,74	4,31	3,17	9,86	0,38
Flux amont retenus en kg/j				60			38	38	124	10				1,2
Flux amont retenus en E.H.				667				633	827	700				706
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				11			10	6	37	5,4	2,6	5,6	10,9	1,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,9			97,4	98,6	96,9	94,5			90,1	90,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	120	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	120	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAMMERON / Bourg

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037744001000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1976	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: MISE 95030/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	: D04/040/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Signets(RUISSEAU)(R137-F6263000)
Ru (ou autre)	: Signets
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 180 m ³ /j
	: 72	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,689 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 180	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau d'assainissement ne présente pas d'anomalie significative de collecte vis-à-vis des infiltrations d'eaux claires parasites de nappes ou de sources. Par contre, il est le siège d'intrusion d'eaux claires météoriques, conséquence de branchements non-conformes (réseau de type séparatif à 100%). Toutefois, les débits observés par temps de pluie dépassent rarement la capacité nominale de la station d'épuration (3 jours).

Station d'épuration

La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration est satisfaisante (Cf. tableau de résultats analytique au verso). Il peut se produire cependant des pertes de flottants et de matières en suspension du fait de la mauvaise conception du clarificateur (ouvrage longitudinal non raclé, composé de 3 trémies, avec un recyclage des boues par béduwé).

Avec les améliorations prégnantes observées dans la gestion des boues en excès depuis 2016, les incidents de pertes de matières en suspension avec les eaux rejetées sont désormais rares. La production de boue relevée en 2019, est en effet en parfaite adéquation avec la charge de pollution à traiter. Il est à noter cependant que la production de boue calculée à partir d'un échantillon de boue, peut présenter une marge d'incertitude : certaines valeurs de concentration paraissent d'ailleurs élevées, même en prenant en compte les pompages des flottants qui peuvent présenter des concentrations plus élevées que celles des boues extraites.

Les flux de pollution collectés à la station d'épuration mesurés lors des deux mesures d'autosurveillance sont semblables. Par contre, pour chacune des mesures d'autosurveillance, la concentration des charges polluantes est anormalement élevée pour tous les paramètres. Cela conduit à penser que le point de prélèvement dans le poste est situé trop bas (aspiration de matières sédimentées). Le coefficient de remplissage retenu en 2018 (57 %), à partir de la mesure d'autosurveillance de septembre 2018, a donc été reconduit en 2019. Il est cohérent avec la charge polluante attendue au regard du nombre de raccordables, si l'on considère que les raccordables ne sont pas tous raccordés, avec un taux de raccordement proche de 90%.

Le suivi analytique des boues rend compte d'une qualité très satisfaisante des boues évacuées sur le site de traitement de Sept-Sorts.

Travaux et études

La station d'épuration de Sammeron a été supprimé de la liste des 45 systèmes de traitement prioritaires du SDASS EU 2, lors d'un COTECH SDASS EU2 mi juin 2020 (homogénéité par rapport à d'autres dispositifs similaires de la CA non prioritaires et fonctionnement assez satisfaisant au vu des dernières données).

Il peut être rappelé que le programme d'assainissement retenu en 2008 par la collectivité maître d'ouvrage, prévoyait, qu'à terme, les eaux usées de la commune de Sammeron seraient dirigées vers la nouvelle station d'épuration de Sept-Sorts.

Au vu des performances actuelles observées, ces travaux n'apparaissent pas, pour le moment, urgents.

Outre le remplacement de ce système de traitement de 44 ans d'âge, ces travaux seraient aussi l'occasion de créer l'assainissement collectif sur le hameau le Fayet. La révision du Schéma Directeur d'Assainissement prévu dans les prochaines années (AMO ICAPE) vérifiera la pertinence de ces travaux, et redéfinira leur échéancier.

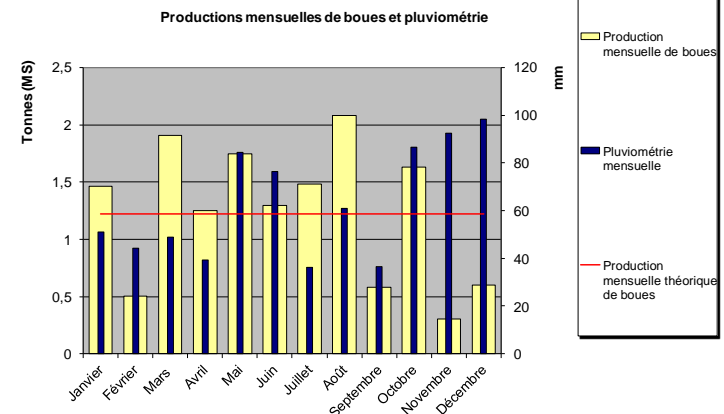
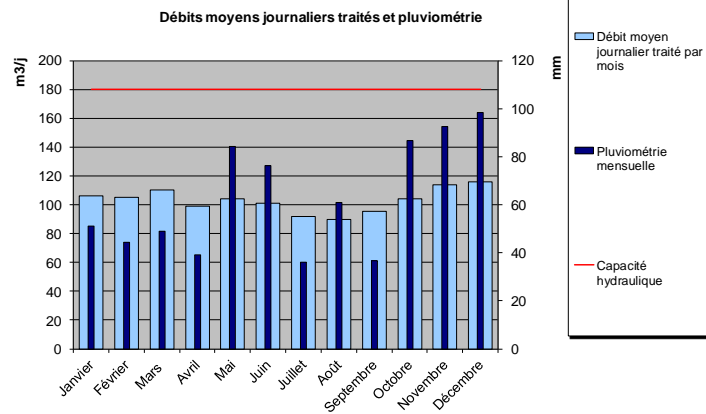
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Sammeron													
Nombre de raccordables :	1027	habitants	770	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	119	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	89	m ³ /j	moyen :	103	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	680 E.H.	maxi temps sec :	100	m ³ /j	maxi temps de pluie :	222	m ³ /j			
réf. NK :	0,57	date :	09/2018	réf. AESN :	0,39	date :	09/2018	Production annuelle de boues :	14,8	tMS	60	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	135	kwh/j	4,1	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2019		214			207	200	633	140			140	10
	A2+A5+A4	19/09/2019		6			13	6	40	4,5	2,3	1,91	6,41	4,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/11/2019	200	3050			1358	680	5430	249	3,01	0,24	249	53,3
	A2+A5+A4	12/11/2019	200	7			12	3	54	3,9	1,3	11,7	15,4	4,38
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2019	193	4300			1700	740	7020	288	2,61	0,27	288	48,7
	A2+A5+A4	10/12/2019	193	6,8			8	3	34	7,2	4,41	5,58	12,7	4,28
Flux amont retenus en kg/j				36			30	33	84	10				1,1
Flux amont retenus en E.H.				398				550	560	680				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			11	4	43	5,2	2,7	6,4	11,5	4,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,9			97,5	98,7	97,4	97,6			95	78,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Sancy-les-Meaux / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037744301000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : L'exploitation des données des débits de 2019 (moyenne sur des périodes de 4 à 10 jours) a permis de révéler une quantité peu significative d'eaux claires parasites permanentes estimée à 11 m³/j. Bien que le réseau soit séparatif, on peut observer des variations de débits importantes par temps de pluie. Du 12/04 au 17/08 les débits mesurés en entrée du dispositif sont anormalement bas et par conséquent inexploitable. Ceci peut être mis en lien avec un défaut de comptage des bâchées des réservoirs en entrée.</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées respectaient largement les prescriptions réglementaires de l'arrêté préfectoral en vigueur lors du contrôle inopiné réalisé par la Police de l'Eau de novembre ainsi que lors de la visite du SATESE en début d'année. Les coefficients de charge polluants ont été actualisés à partir des flux issus du contrôle inopiné de la police de l'eau. La station d'épuration est globalement à mi charge. Aucune mesure d'autosurveillance n'était requise cette année (fréquence biennale). L'employé communal s'occupant d'ordinaire de l'exploitation de la station d'épuration était toujours absent lors de la visite du SATESE en début d'année. Lors du contrôle inopiné de novembre plusieurs remarques ont été émises par la Police de l'Eau. Une fréquence de dégrillage plus soutenue ainsi qu'un stockage des refus de dégrillage dans un container sont préconisés. La commune a indiqué en début d'année avoir passé un contrat avec une société pour la gestion des espaces verts du site. Certains filtres du 1er étage sont saturés en boue ce qui contribue par endroits à des débordements d'eaux usées. Compte tenu de l'âge de la station d'épuration (15 ans), la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie qui reprendra la compétence en 2020 devra étudier les modalités de réalisation d'un premier curage. Elle pourra se rapprocher du SATESE dans le cadre d'ID77.</p> <p>Travaux et études : La CACPB a lancé un appel d'offre début 2020 pour la révision de l'intégralité des SDA des communes présentes sur son parc. Par ailleurs, elle a prévu courant 2020 de lancer une consultation pour une DSP de toutes les communes qui pratiquaient une gestion de leur assainissement en régie. Le contrat de DSP prendrait effet début 2021. Cette DSP devra intégrer de manière spécifique une planification des enlèvements des boues pour les dispositifs, avec un début d'interventions dès 2021 afin d'assurer la pérennité du fonctionnement des dispositifs. La collectivité envisageait de mettre en place un dégrilleur automatique. Ces travaux pourraient être complétés par : - le remplacement de la lame triangulaire du canal de comptage des eaux traitées (avec un angle de 45°) afin de fiabiliser la mesure de débit même si cela ne lèvera pas la non-conformité structurelle de l'ouvrage, - la mise en place d'un module de télésurveillance de type SOFREL ou équivalent qui pourrait permettre la récupération des temps de fonctionnement journaliers des pompes de relevage (connaissance des débits journaliers).</p>
Mise en service : 28/09/2004 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : SANCY LES MEAUX	
Exploitant : SANCY LES MEAUX	
Constructeur : OPURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 00/DAI/2E/118	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Fosse aux coqs(RUISSEAU)(R150-F6583500)	
Ru (ou autre) : Vaudessart	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 75 m ³ /j	
: 30 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,495 km	
Capacité hydraulique TS : 75 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 75 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

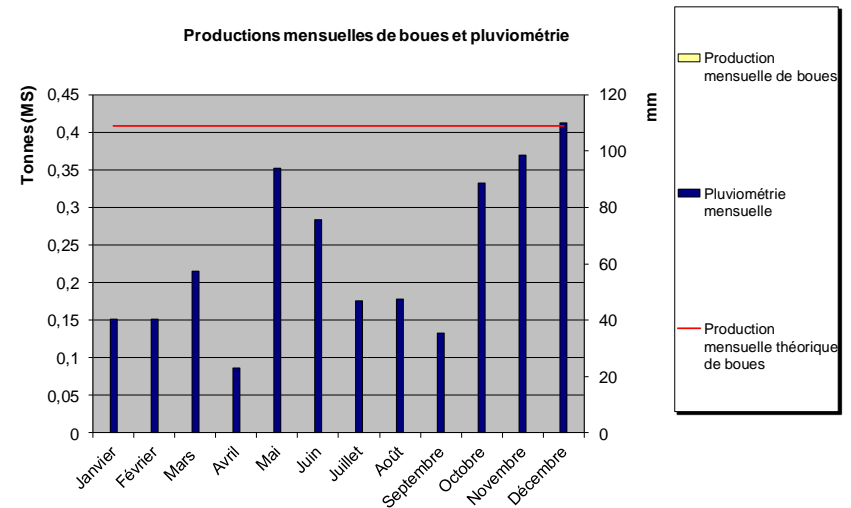
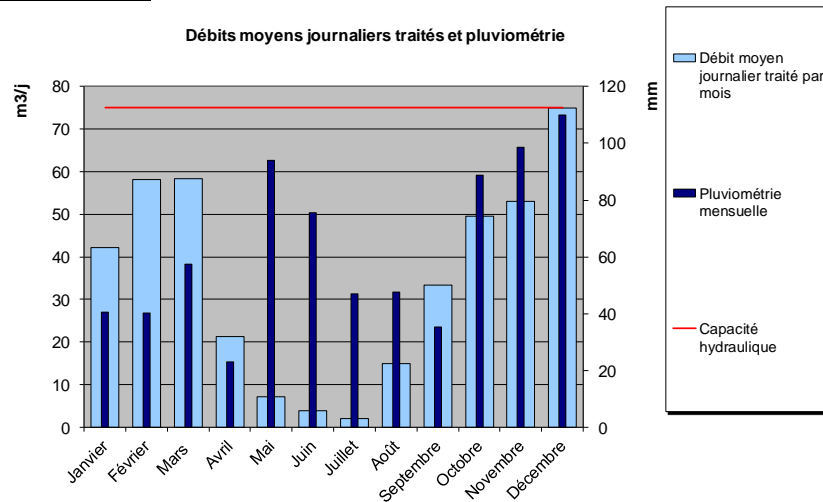
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Sancy-les-Meaux													
Nombre de raccordables :	347	habitants	260	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	44	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	36	m ³ /j	moyen :	34,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Contrôle inopiné Police de l'eau	Charge NK :	227 E.H.	maxi temps sec :	47	m ³ /j	maxi temps de pluie :	79	m ³ /j				
réf. NK :	0,45	date :	11/2019	réf. AESN :	0,28	date :	11/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Traitement P :					Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/02/2019		138			146	170	391	71			71	6,2
	A2+A5+A4	20/02/2019		4			9	3	29	8,9	7,8	36,8	45,7	6,3
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2019	51	190			187	200	534	66	52	2,39	68	6,4
	A2+A5+A4	19/11/2019	46	2			8	3	24	5	2	49,2	54	6,7
Flux amont retenus en kg/j				9,8			9,6	10	27	3,4				0,3
Flux amont retenus en E.H.				109				172	183	227				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l					3		8	3	26	7	4,9	43	49,8	6,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)					98,1		95,1	98,4	94,3	90,3			32	2,8
Normes de rejet journalières en mg/l								25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l								25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement					50					60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Savins / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037744601000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>D'après le Schéma Directeur d'Assainissement de 2002, les eaux claires parasites permanentes représentaient 29,5 m³/j et les surfaces actives mal raccordées sur le réseau d'eaux usées étaient évaluées à 9250 m².</p> <p>En novembre 2018, des tronçons du collecteur d'eaux usées (rues de Carrouge, de l'Echelle et de Longueville) ont été réhabilités et le poste de refoulement de la rue du Four a été équipé d'un traitement du H2S.</p> <p>Les données hydrauliques de 2019 (avril à décembre) montrent que le réseau EU est peu pourvoyeur en eaux claires parasites permanentes, estimées à 12 m³/j. Par ailleurs, il n'y a pas eu de by-pass en tête de station d'épuration, de ce fait le débit maximal collecté par le réseau EU est de 142 m³/j, soit 64% de la capacité hydraulique de la filière EU. A noter cependant, que les données hydrauliques 2019 ne sont pas journalières, mais des moyennes hebdomadaires. Elles manquent donc de précision.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La nouvelle station d'épuration de SAVINS a été mise en eau le 20 février 2019.</p> <p>Le nouveau dispositif est équipé d'une filière de traitement des eaux usées (700 EH, type filtre planté de roseaux, priorité du SDASS EU1), d'une filière de traitement des eaux pluviales et des surverses unitaires (mise en eau décalée à février 2020 et également de type filtre planté de roseaux) et d'une zone d'infiltration commune.</p> <p>La régulation du débit entrant, sur la filière EU, n'a finalement pas été mise en place, la capacité hydraulique du nouveau dispositif n'étant pas dépassée.</p> <p>Lors de la mesure d'efficacité SATESE de novembre, le niveau de rejet n'était pas respecté pour le paramètre MES. Cela n'avait pas été observé lors de la mesure d'autosurveillance de septembre. Les essais de garantie permettront de vérifier cela.</p> <p>La quantité de pollution réceptionnée lors de la mesure SATESE a permis de définir le coefficient de charge de la station d'épuration au démarrage (50%). La charge mesurée était en deçà de celle attendue (82% sur la base du paramètre NTK). Néanmoins, le taux de collecte hydraulique était quant à lui excellent (100%) et le comportement du réseau était satisfaisant vis-à-vis des eaux claires parasites de nappe (évalué à 6 m³/j). Le taux de collecte peut donc être considéré comme satisfaisant.</p> <p>Un soin et une adaptation de l'exploitant aux nouveaux dispositifs, de type filtres plantés de roseaux, est nécessaire, notamment vis-à-vis de la lutte contre la végétation parasite.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les travaux de mise aux normes du système d'assainissement, définis en parti par le Schéma Directeur d'Assainissement de 2002, sont sur le point d'être entièrement finalisés.</p> <p>Le décalage d'une année de la construction de la filière EP est lié à des difficultés à évacuer les boues des 2 lagunes d'infiltration de l'ancienne station d'épuration, polluées aux HAP (262,5 tonnes de MS (estimation avant curage) et 882,3 tonnes de PB (quantité réelle réceptionnée) ont été évacuées vers le site de phytostore situé sur la commune de la Brosse-Montceaux le 10 et 11 septembre 2019).</p>
Mise en service : 20/02/2019 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SAVINS	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER	
Constructeur : EDGARD DUVAL	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F232/MISE/2015/018	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 700 E.H Débit de référence : 221,5 m ³ /j	
: 42 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,859 km	
Capacité hydraulique TS : 134,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 97%	
Capacité hydraulique TP : 221,5 m ³ /j (pluie) Unitaire : 3%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

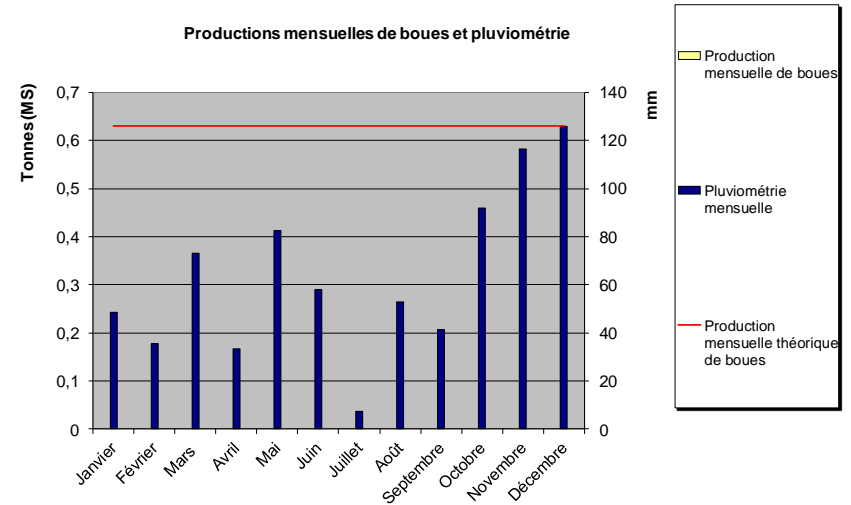
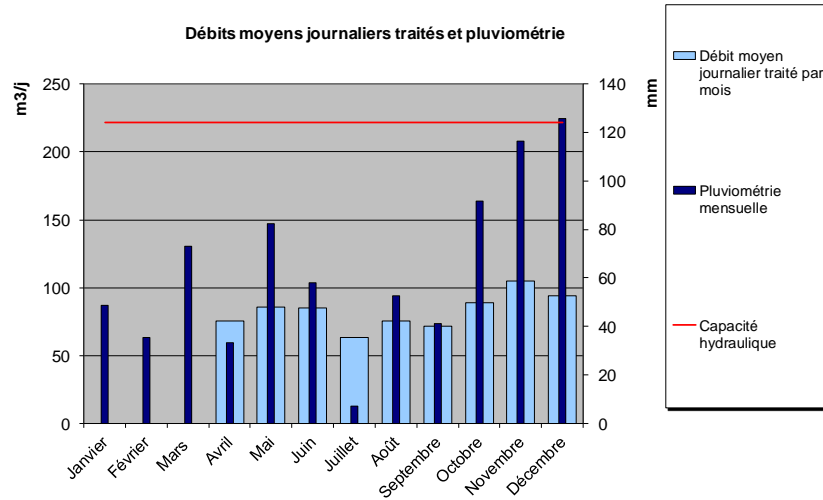
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Savins													
Nombre de raccordables :	578	habitants	434	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	68	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	65	m ³ /j	moyen :	82,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	350 E.H.	maxi temps sec :	77	m ³ /j	maxi temps de pluie :	142	m ³ /j			
réf. NK :	0,5	date :	11/2019	réf. AESN :	0,46	date :	11/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	10,2	kwh/j	0,6	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/09/2019	44	256			211	260	534	84,7	66,5	0,25	85	8,27
	A2+A5+A4	11/09/2019	44	4			8	3	36	1,8	0,39	67,2	67,8	0,49
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2019	58	543			266	316	939	90,6			90,6	10,9
	A2+A5+A4	19/11/2019	58	83			10	4	25	4,2	2,3	62,5	66,7	4,7
Flux amont retenus en kg/j				31			16	18	54	5,2				0,63
Flux amont retenus en E.H.				350				306	363	350				371
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				49			9	4	30	3,2	1,5	64,5	67,2	2,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,6			96,1	98,8	95,3	96,6			23,3	75,5
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			75	75	70				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Seine-Port / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037744701000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte En l'absence de crue, le système de collecte a fonctionné normalement, avec une diminution du nombre de dépassements de la charge hydraulique nominale de la station d'épuration. La quantité d'eau by-passée au point A2 est faible (0.6 % du volume d'effluents traités). Par contre, le nombre de déversements est important (43) et survient régulièrement même en temps sec. L'exploitant explique ce phénomène par l'ensablement du canal amont, voire la mise en fonctionnement d'un poste de refoulement construit à proximité de la station et desservant un nouveau lotissement. Le réseau étant séparatif, aucun déversement ne devrait survenir. Le débit de référence est supérieur au débit nominal, phénomène induit par de nombreuses inversions de branchements représentant 1.1 ha de surface active selon le dernier SDA. Les débits mesurés en temps sec se situent en dessous du volume d'eau assainie ne permettant pas de mettre en évidence d'eaux claires parasites permanentes et pouvant indiquer une sous-estimation des débits entrants et sortants (observation identique à 2018).</p> <p>Station d'épuration Les résultats de l'autosurveillance confirment la bonne performance épuratoire. A l'exception du phosphore, Il existe une bonne corrélation entre la charge polluante mesurée et celle calculée théoriquement sur la base du nombre de raccordables. La charge polluante en phosphore anormalement élevée est liée aux résultats du bilan d'autosurveillance de septembre 2019 où la concentration en phosphore était 10 fois supérieure à la normale. Le ratio de production de boues est anormalement élevé : 105 g/EH/j pour un objectif maximal de 69 g/EH/j. Cette surproduction de boues provient probablement d'un protocole de mesure inapproprié et lié à la faible concentration des boues extraites mesurée en MST, celles-ci contenant une part de sels solubles qui retournent en tête de station. Il paraît souhaitable de mesurer un taux de capture et de l'appliquer aux quantités des boues extraites (à valider par la DRIEE).</p> <p>La consommation d'énergie est optimisée. Après une amélioration en 2018, le nombre d'écarts débitométriques significatifs entre l'amont et l'aval a augmenté (plus de la moitié des mesures), constat signifiant un manque de fiabilité de la métrologie.</p> <p>Travaux et études Le transfert des déchets du dégrilleur à la benne a été amélioré avec le goudronnage du chemin d'accès. Lors de l'expertise métrologique de l'AESN de 2019, le point de mesure A2 de la station d'épuration de Seine-Port a été considéré comme non conforme. Une étude préalable sera nécessaire pour la mise en conformité de ce point. Le nouvel arrêté préfectoral portant sur l'exploitation du système d'assainissement a été délivré en avril 2019. La mise à jour du manuel d'autosurveillance sera réalisée dès validation du scénario SANDRE du système de collecte par la DRIEE (dernière version transmise le 15/11/2019). L'étude de l'analyse des risques de défaillance a été finalisée.</p>
Mise en service : 01/01/1978 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CAMVS	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur :	
Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : 2019-DRIEE-SPE--021	
Arrêté préfectoral boues : F4 2011/019	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Esnonne (exclu)(R73A)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 2000 E.H Débit de référence : 470 m ³ /j	
: 120 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 16,104 km	
Capacité hydraulique TS : 400 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 400 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

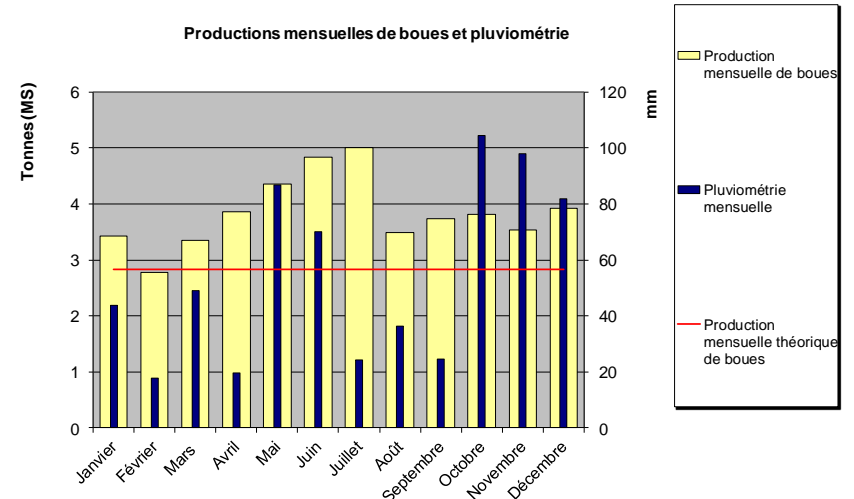
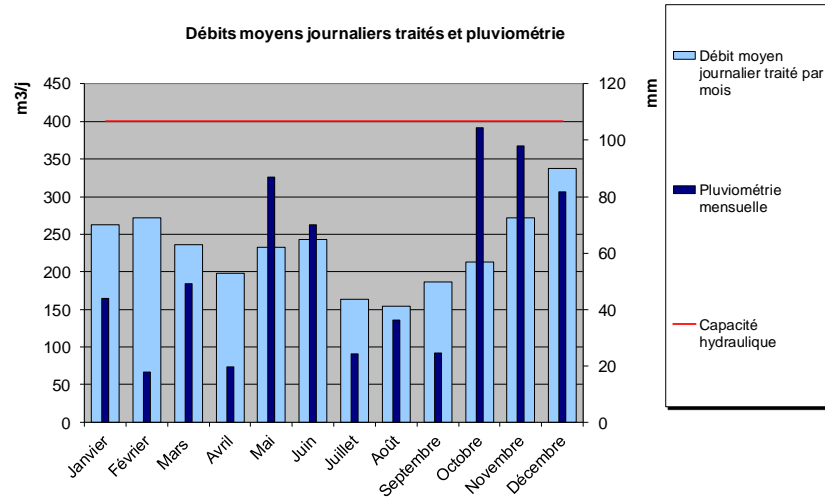
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Seine-Port													
Nombre de raccordables :	1744	habitants	1308	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	240	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	178	m ³ /j	moyen :	230,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1367	E.H.	maxi temps sec :	203	m ³ /j	maxi temps de pluie :	562	m ³ /j			
réf. NK :	0,68	date :	12/2019	réf. AESN :	0,71	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	46,1	tMS	92	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	180	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Physico-chimique	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				147			62	63	185	20				3,9
Flux amont retenus en E.H.				1633				1050	1235	1367				2294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7			8	5	41	5	4	11,2	16,1	1,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,1			96,5	97,8	94,4	92,2			75,2	85,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				2,5
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	85	75			70	60

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Sept-Sorts / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037744801000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte Les réseaux d'assainissement intercommunaux sont connus pour présenter des dysfonctionnements vis-à-vis de la collecte des eaux claires parasites, notamment sur la commune de Jouarre. L'apport d'eaux claires parasites d'infiltration s'est élevé à 1080 m³/j, soit près de 35% des débits collectés en période de nappe haute. Par ailleurs, l'apport d'eaux claires parasites météoriques, bien que conséquent, n'a conduit à dépasser la capacité hydraulique de la station d'épuration que durant 3 jours.</p> <p>Station d'épuration Les performances de la station d'épuration mesurées lors des bilans d'autosurveillance, ont toujours été très satisfaisantes, même lors de précipitations. Toutefois, il importe de souligner que ces bilans ont été réalisés dans des conditions hydrauliques parfaitement compatibles avec les débits nominaux des ouvrages. Le trop-plein du bassin d'orage (point A5) n'a fonctionné qu'une seule fois, au mois d'août, alors que la collecte ne présentait pas de surcharges hydraulique. Le bilan sur la production de boue fait à partir des boues extraites vers la filière de traitement, rend compte d'une production de boue un peu plus élevée (environ 5%) que celle attendue au regard de la charge de pollution collectée à la station d'épuration. Toutefois, les coefficients de charge polluante étant cohérents avec, d'une part ceux attendus au regard de la population raccordable majorés par les rejets de 2 activités agro-alimentaires recensées sur La-Ferté-sous-Jouarre (Sociétés Cargill et Lallemand) et, d'autre part, du fait du faible apport de matières de vidange sur la station d'épuration (18 m³), ce constat de ratio plus élevé de boues conduit à poser cette année à nouveau l'hypothèse de rejets sauvages de matières de vidange dans le réseau d'assainissement. Le bilan d'autosurveillance du 3 juin rend compte de charges polluantes particulièrement concentrées (facteur 5.6 par rapport à celles rencontrées habituellement), et non représentatives d'eaux usées domestiques, en lien avec les rejets de la société Lallemand qui dispose d'une convention avec la collectivité. Les boues provenant des autres stations d'épuration du territoire de l'ex-Pays-Fertois, comptabilisées à part, ont représenté 149 Tonnes de MS sur l'année 2019, soit 26% de la quantité de boue stockée en attendant l'épandage. La station a fait l'objet du suivi réglementaire RSDE (substances dangereuses). Le rapport fourni en mai relève l'existence des plusieurs composés présents en quantité significative. Une expertise de la filière de traitement des boues a été réalisée en novembre 2019. Elle a rendu compte d'une bonne qualité agronomique du produit pour tous les paramètres, mais une dégradation du niveau de qualité du suivi agronomique des épandages de boues par rapport aux années antérieures. Un nouveau périmètre d'épandage a été défini en 2019. Une réflexion doit être menée pour améliorer l'écoulement des lixiviats (stagnation sur le sol de la plateforme).</p> <p>Travaux et études Les travaux d'amélioration de la collecte des eaux usées sur la commune de Jouarre sont décalés à 2020. Ces travaux permettront de faire aboutir l'opération complexe de détournement des eaux claires parasites d'infiltration et d'eaux pluviales de ce secteur.</p>
Mise en service : 01/01/2017 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur : AQUALTER	
Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)	
Arrêté préfectoral eaux : 2014/DCSE/E/003	
Arrêté préfectoral boues : F 6 2019/061	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 24000 E.H Débit de référence : 5500 m ³ /j	
: 1437 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 93,261 km	
Capacité hydraulique TS : 3300 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 96%	
Capacité hydraulique TP : 5500 m ³ /j (pluie) Unitaire : 4%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV	
File boues : FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Non validé	

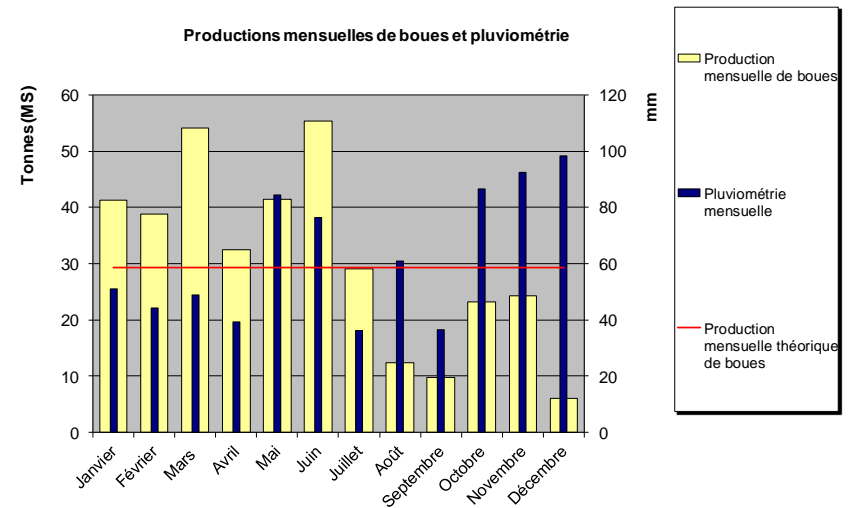
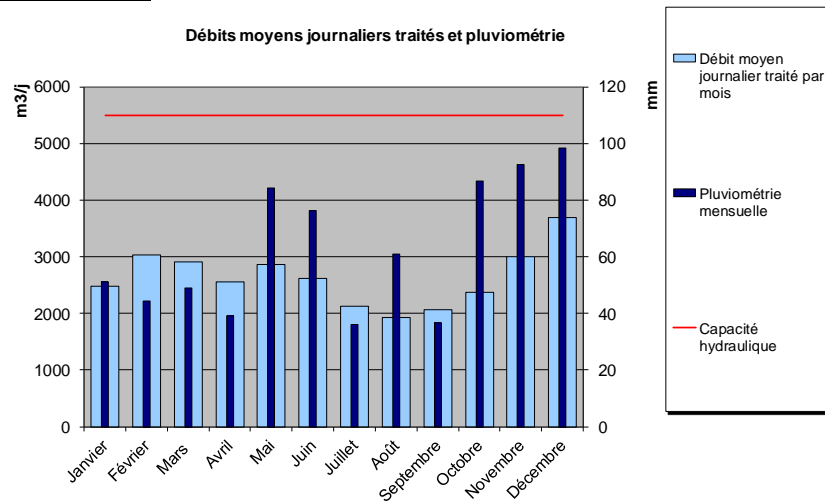
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :		Sept-Sorts, Chamigny, Reuil-en-Brie, Sainte-Aulde, La Ferté-sous-Jouarre, Jouarre											
Nombre de raccordables :	15588	habitants	11691	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	1937	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	1970	m ³ /j	moyen :	2636,3 m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	14800 E.H.	maxi temps sec :	3050	m ³ /j	maxi temps de pluie :		6323	m ³ /j	
réf. NK :	0,62	date :	12/2019	réf. AESN :	0,50	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		368,2	tMS	68	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	3819	kwh/j	5,2	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :		Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/03/2019		311			254	320	630	75,1			78,5	7,5
	A2+A5+A4	20/03/2019		6,1			9	3	30	4,5			6,9	0,05
Flux amont retenus en kg/j				1074			634	749	1881	222				26
Flux amont retenus en E.H.				11933				12483	12540	14800				15588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6			6	3	25	3,2	0,9	2	5,2	0,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98			97,5	98,5	96,2	95,1			91,7	89,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					92			90	85	85			80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Signy-Signets / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037745102000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>En période de nappe haute, le réseau d'assainissement collecte une quantité anormale d'eaux claires parasites d'infiltration ou de source : L'écart des débits de temps sec entre les périodes de nappe haute (mars) et basse (septembre), permet de considérer que ces débits d'eaux claires (hors ressuyage) atteignent environ 27m³/j, soit près de 50% des débits collectés par temps sec en nappe haute. De plus, la différence entre les volumes d'eau consommés par la population raccordable (30 m³/j) et les débits de temps sec en nappe basse (43 m³/j), laisse supposer l'apport d'eaux claires d'infiltration ou de source même en période de nappe basse, d'environ 15 m³/j, sous réserve qu'il n'y ait pas de volumes d'eau rejetés dans le réseau d'assainissement en provenance d'utilisation par les habitants d'eaux des puits.</p> <p>Par ailleurs, l'apport important d'eaux claires météoriques met en évidence le mauvais comportement du réseau de type séparatif.</p> <p>On comptabilise 21 jours de dépassement de la capacité en 2019 (données SANDRE de l'exploitant). La moyenne journalière des débits quant à elle, est de 67 m³, pour une consommation d'eau assainie de 30 m³/j.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La gestion des adventices est désormais satisfaisante. Le développement des roseaux se réalise dans de bonnes conditions.</p> <p>Les bonnes performances de la station d'épuration ont été constatées à l'occasion de la visite SATESE au mois d'octobre et lors de la mesure d'autosurveillance réalisée en novembre.</p> <p>La qualité des eaux rejetées observée est même très satisfaisante.</p> <p>Les résultats d'analyses de la mesure d'autosurveillance pour le point amont présentent une anomalie pour les paramètres carbonés (DBO₅, DCO), azotés (NTK, NH₄⁺) et phosphoré (Ptotal), anormalement faibles (erreur de flaconnage au laboratoire ?). En conséquence, ils n'ont pas été retranscrits dans ce bilan afin de ne pas fausser le calcul des rendements.</p> <p>Ce type procédé peut supporter les à-coups hydrauliques de temps de pluie, sans impact marqué sur la qualité des eaux rejetées, d'autant mieux que le système de traitement n'est qu'à mi-charge en pollution. Les coefficients de remplissage des ouvrages ont en effet été calculés sur la base du flux azoté (NTK) obtenu lors du bilan 24h réalisé par le SATESE en juin 2020 (concordance avec le nombre d'Equivalent-Habitants attendu).</p> <p>Rappel : la mesure de débit aval n'est pas fiabilisée. Il existe en effet une possible mise en charge du canal de comptage par la Zone de Rejet Végétalisée. Les débits amont sont donc à prendre en débit de référence.</p> <p>Le scénario SANDRE est en attente de validation pour 2020.</p>
Mise en service : 27/01/2014 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 626 N° MISE 2012/048	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Signets(RUISSEAU)(R137-F6263000)	
Ru (ou autre) : Signets	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 120 m ³ /j	
: 30 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,599 km	
Capacité hydraulique TS : 75 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 120 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

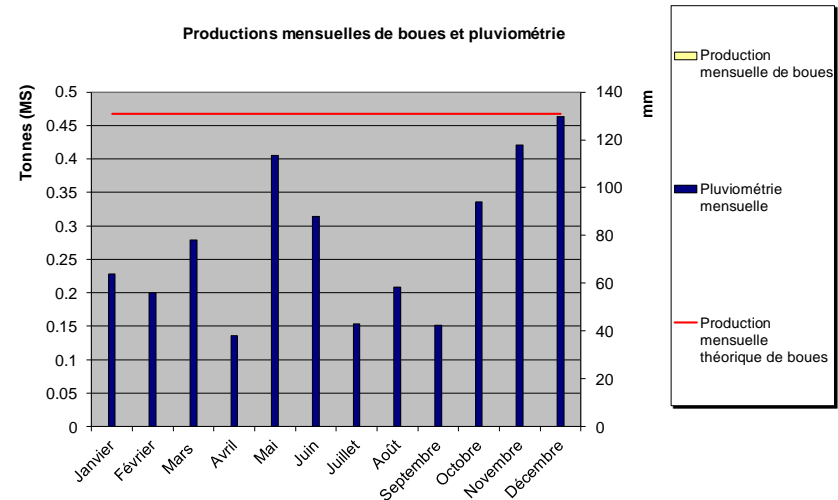
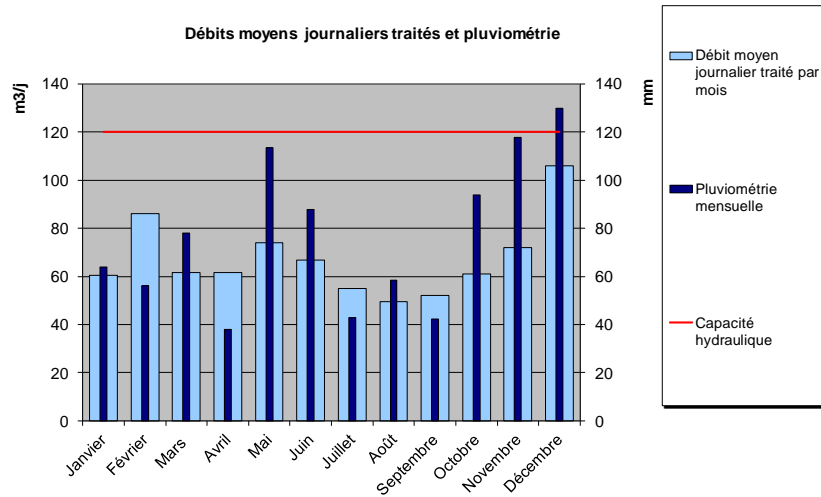
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Signy-Signets													
Nombre de raccordables :	337	habitants	253	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	30	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	54	m ³ /j	moyen :	67,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	260 E.H.	maxi temps sec :	87	m ³ /j	maxi temps de pluie :	142	m ³ /j			
réf. NK :	0,52	date :	06/2020	réf. AESN :	0,34	date :	06/2020	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	12	kwh/j	1,1	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/10/2019		247			302	340	829	86	61	0,62	86,6	9,9
	A2+A5+A4	03/10/2019		5			8	3	27	1,2	0,19	71,6	72,8	6,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/11/2019	100	311										
	A2+A5+A4	14/11/2019	100	4,4			5	3	18	3	0,6	32,3	34,7	4,87
Flux amont retenus en kg/j				11			13	11	26	3,9				0,4
Flux amont retenus en E.H.				120				183	173	260				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			7	3	22	2,1	0,4	51,9	53,7	5,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,3			97,3	99,1	96,7	98,6			15,9	31,3
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75	60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Sigy / DONNEMARIE-DONTILLY

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037745202000	Ingénieur SATESE	: Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Au regard des débits mesurés en entrée de la station d'épuration en 2019, les volumes d'eaux claires parasites permanentes sont estimés à 84 m³/j. Par temps de pluie, le réseau collecte une quantité importante d'eaux claires météoriques, en lien avec sa nature partiellement unitaire. La station d'épuration est équipée d'un bassin d'orage (BO) de 412 m³, alimenté au-delà de 30 m³/h. Le percentile 95 des débits collectés est de 1246 m³/j en 2019. Sur 187 738 m³ collectés, 93% ont été pris en charge, 2% by-passés en tête du dispositif (A2) et 5% au niveau du trop-plein du BO (A5).</p> <p>Des by-pass anormaux en A2 sont visibles par temps-sec sur la période de juin à août dans les données SANDRE. L'exploitant a indiqué que ces surverses n'ont en réalité pas eu lieu.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>L'écart entre le débit amont (A3) et le débit aval (A4+A5) est très important (18% en moyenne annuelle et en valeur absolue). En tenant compte des by-pass, le niveau de rejet n'est pas respecté sur tous les paramètres. Une fiabilisation des équipements (by-pass A2/A5, débitmètre aval), des données transmises, du contenu du bilan annuel, tout en respectant les échéances réglementaires, est nécessaire. Un service dédié à l'autosurveillance doit être mis en place, afin de ne pas pénaliser la commune. Une expertise du point A5 est normalement prévue en 2020 (évoqué depuis 2017).</p> <p>Le coefficient de charge 2019 est évalué à partir des mesures d'autosurveillance réalisées sur l'année (à l'exception de la charge de janvier, car anormalement élevée). La charge moyenne représente 2287 EH. Elle est supérieure (119%) à celle estimée à partir de la population raccordable.</p> <p>L'exploitant a indiqué des dysfonctionnements sur l'extraction des boues fin janvier et fin février, induisant 2 vidanges importantes du bassin d'aération. Cela explique les faibles productions de boues de février et mars, afin de retrouver une concentration en boues acceptable dans le bassin d'aération. Cependant, la production de boues est également très hétérogène sur le reste de l'année, bien que l'extraction de boues soit automatisée. Y-a-t'il eu d'autres dysfonctionnements de l'extraction ?</p> <p>En 2019, la production de boues est évaluée à 42,7 tonnes de MS, soit 78% de celle attendue compte tenu de la charge moyenne en pollution mesurée en entrée (2287 EH). Les boues sont extraites vers 12 lits à macrophytes (dont 1 acceptant les flottants), dont la capacité est limitante (capacité estimée 47 tonnes de MS par an). La filière boues est donc à 91% de sa capacité. Un suivi semestriel du remplissage de ces lits est conseillé, afin d'organiser au mieux leur évacuation. L'exploitant envisage le curage de 3 lits au dernier trimestre 2020. Un appui du SATESE sera apporté pour ce curage.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La commune avait souhaité en 2015 mettre en œuvre le programme de travaux issu du SDA sur les réseaux de collecte. Ce programme prévoit notamment la mise en place d'un bassin d'orage de 100 m³ au niveau de l'avenue de Champabon accompagnée de la création d'un réseau d'eaux usées rue Saint Augustin (mise en séparatif au niveau d'un lotissement). Par ailleurs, les actions visent également à déconnecter des eaux pluviales de voirie du réseau unitaire par l'intermédiaire de solutions en pseudo-séparatif (solution moins onéreuse qu'un passage en séparatif, mais non subventionnée). Aucune suite n'a été donnée pour le moment.</p>			
Mise en service	: 03/08/2010	Technicien SATESE	:				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: DONNEMARIE DONTILLY						
Exploitant	: AQUALTER						
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: 06/DAIDD/E/008						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Auxence						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 2833	E.H	Débit de référence	: 1234 m ³ /j			
	: 170	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 16,242 km			
Capacité hydraulique TS	: 408	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 64%			
Capacité hydraulique TP	: 408	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 36%			
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12						
Scénario SANDRE réseaux	: Inconnu	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

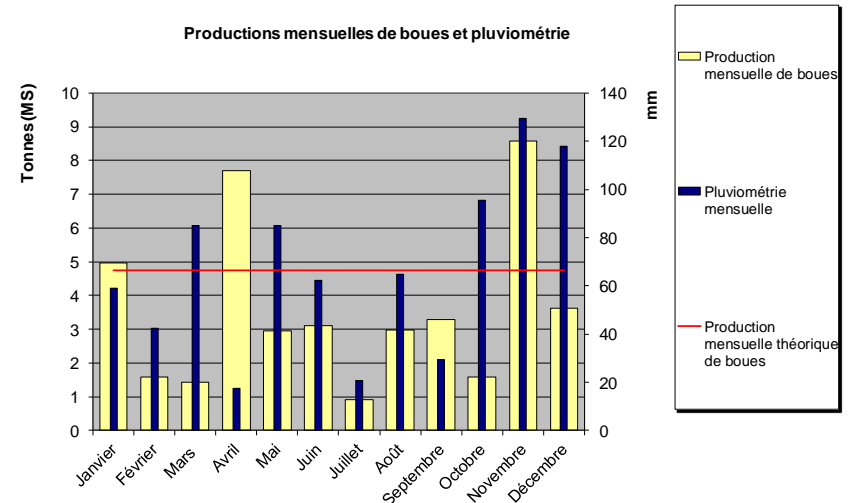
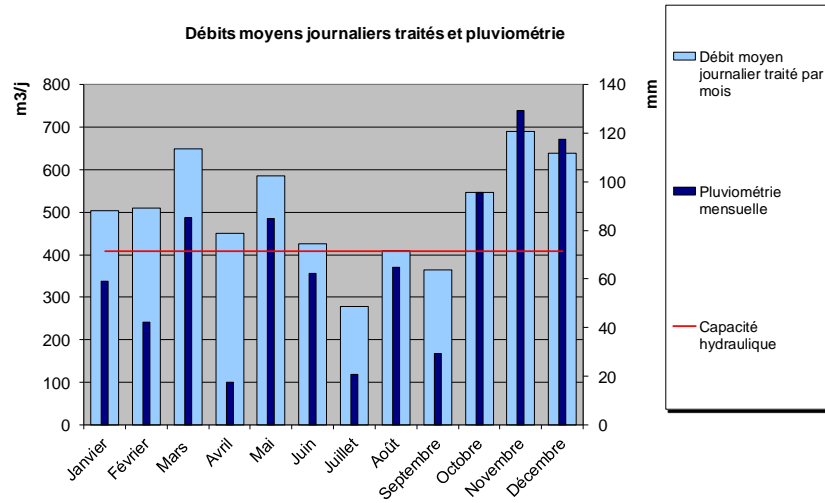
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Donnemarie-Dontilly														
Nombre de raccordables :	2430	habitants	1823	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :		Non					
Consommation eau assainie :	288	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	293	m ³ /j	moyen :		504,2 m ³ /j					
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge DBO5 :		2287	E.H.	maxi temps sec :		377	m ³ /j	maxi temps de pluie :		2081 m ³ /j		
réf. DBO5 :	0,81	date :	12/2019	réf. AESN :	0,62	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		42,7	tMS	51		gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	391	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j							Traitement P :		Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/04/2019		176			241	290	625	57			57	5,8
	A2+A5+A4	09/04/2019		6			9	4	29	4	1,9	11,4	15,4	0,99
Flux amont retenus en kg/j				136			118	137	318	28				3,2
Flux amont retenus en E.H.				1516				2287	2119	1884				1906
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				25			13	25	90	29,3	27,6	1	30,3	2,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				92,8			94,7	93,3	88,3	52,9			52	67,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	5			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	5			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					93			95	90	90			80	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Sivry-Courtry / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037745302000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte Un bassin d'orage de 300 m³ permet d'intercepter au minimum une pluie mensuelle. En effet, le réseau d'assainissement est majoritairement unitaire à 90%. Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 470 m³/j le 30/01/2019 pour une pluie de 6 mm. La collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) est limitée. Des travaux de réhabilitation du réseau sont à prévoir dans le chemin perpendiculaire à la rue de la Mairie selon l'exploitant. Celui-ci signale également des eaux pluviales collectées dans le réseau d'eaux usées en quantité importante dans la résidence de la Garenne. Le déversoir d'orage en tête de l'ancienne station d'épuration est à équiper (à considérer comme intégré au point réglementaire A2). Cette action ne semble pas engagée.</p> <p>Station d'épuration La qualité de l'eau traitée est satisfaisante puisque toutes les normes de rejet sont largement respectées. Les rendements épuratoires sont élevés sur tous les paramètres traités par ce dispositif. La charge polluante exprimée par le paramètre NK de 700 E.H. (mesure de temps sec réalisée en mai retenue par le SATESE) est la plus proche de la charge théorique de 722 E.H. correspondant aux 963 habitants raccordables. La production de boues (boues extraites vers les lits plantés de roseaux) est élevée avec un ratio de 77 g MS/E.H./j pour 60 g attendus. En solutions de base, sous réserve de leur qualité, elles pourront être épandues en agriculture ou envoyées en centre de compostage. Une réflexion sera à mener au minimum après 8-10 ans de fonctionnement suivant le taux de remplissage en boues des lits. Un retraitement des boues à l'échelle de l'ensemble des stations d'épuration de l'ex-Communauté de Communes Vallées et Châteaux (CCVC) par une filière de type méthanisation située sur la station d'épuration de Dammarie-les-Lys a fait également l'objet d'une étude. L'exploitant a optimisé l'utilisation des agitateurs pour réduire la consommation électrique (diminution de 153,4 kWh/j en 2018 à 131,4 kWh/j en 2019).</p> <p>Travaux et études En ce qui concerne le hameau de Courtry, au vu des nombreuses non-conformités des installations d'assainissement non collectif, l'ex-CCVC avait acté le passage du hameau en assainissement collectif. Le zonage d'assainissement des eaux usées a été modifié en conséquence et soumis à enquête publique. La dernière réunion sur ce projet s'est tenue le 17/11/2016. Les scénarii d'assainissement collectif ont été mis à jour suite aux conséquences des inondations de fin mai/début juin 2016. Le raccordement au réseau pluvial du trop-plein d'une mare a été mis en évidence. Une ITV complémentaire du réseau alimentant le dessableur à travers champ a également été réalisée (voûte du collecteur fissurée). Le 1^{er} scénario de réhabilitation du réseau pluvial en réseau unitaire est financièrement très proche d'une mise en séparatif. La réhabilitation totale des collecteurs est plus chère. Le coût du collectif est équivalent à la réhabilitation de l'assainissement non collectif. La station d'épuration serait de type filtres plantés de roseaux, d'une capacité de 195 E.H., sans bassin d'orage (interception des pluies bimensuelles). Des enquêtes domiciliaires sont à réaliser dans tous les cas. Au-delà de 1 000 m² de zone humide impactée, il faudra établir un dossier Loi sur l'eau de type déclaration. La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) n'a pas intégré cette opération dans son Plan prévisionnel d'investissement (PPI) 2020-2029 en assainissement ; celle-ci étant considérée comme non prioritaire.</p>			
Mise en service	: 15/09/2015	Technicien SATESE	: Laurent CROS				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX						
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST						
Constructeur	: SOURCES FRANCE NORD						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F442/MISE/2010/076						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Ru de la Noue(R73A-F4433000)						
Ru (ou autre)	: Mardelle						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Noue						
Fleuve	: SEINE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1100 E.H	Débit de référence	: 611 m ³ /j				
	: 66 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 6,479 km				
Capacité hydraulique TS	: 179 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 10%				
Capacité hydraulique TP	: 611 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 90%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

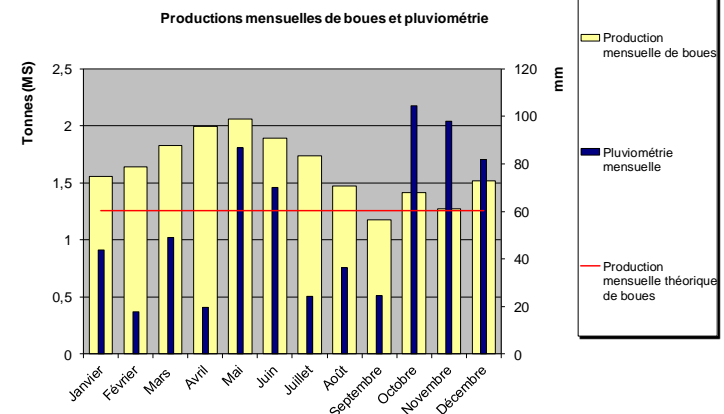
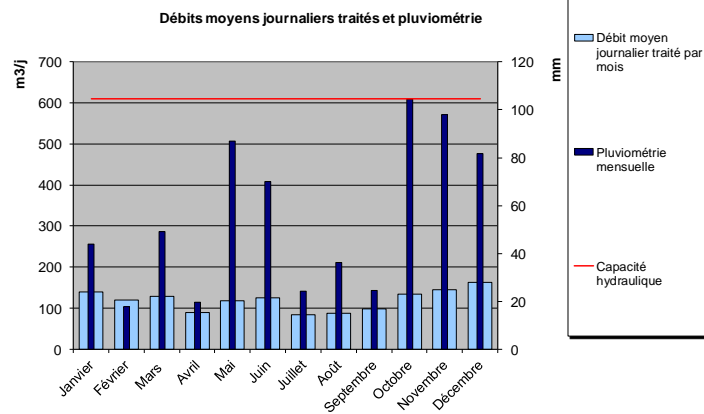
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Sivry-Courtry													
Nombre de raccordables :	963	habitants	722	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	100	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	84	m ³ /j	moyen :	119	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	700 E.H.	maxi temps sec :	106	m ³ /j	maxi temps de pluie :	470	m ³ /j			
réf. NK :	0,64	date :	05/2019	réf. AESN :	0,50	date :	05/2019	Production annuelle de boues :	19,6	tMS	77	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	131,4	kwh/j	4,1	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/03/2019		280			264	320	679	132			132	13
	A2+A5+A4	28/03/2019		4			9	3	29	2,1	0,64	2,67	4,77	3,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/05/2019	101	456			313	320	923	104	72,2	0,91	105	12
	A2+A5+A4	24/05/2019	100	8			7	4	28	2,1	0,33	0,66	2,75	3,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/11/2019	214	82			97	110	264	46	38,1	0,63	46,6	4,7
	A2+A5+A4	14/11/2019	225	6			4	3	16	4,1	3,11	0,96	5,04	2,9
Flux amont retenus en kg/j				46			32	32	93	10				1,2
Flux amont retenus en E.H.				512				538	621	700				706
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			7	3	24	2,8	1,4	1,4	4,2	3,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,4			96,5	98,3	95,5	95,7			94,1	60,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	10			15	
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75	70			70	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Sognolles-en-Montois / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037745401000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits 2019 sont évalués à partir de la relève hebdomadaire du temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage des eaux brutes.</p> <p>En 2019, les données du débitmètre aval (canal venturi équipé d'une sonde ultrason) sont erronées (moyenne journalière de 7 048 m³/j). Une expertise doit être réalisée sur ce point de mesure.</p> <p>La quantité d'eaux claires parasites permanentes est estimée à environ 12 m³/j sur l'année 2019, ce qui est faible.</p> <p>Le débit maximal de temps de pluie est atteint la semaine en décembre 2019 et représente 110 m³/j, soit 133% de la capacité hydraulique et 297% du débit d'eau assainie, bien que le réseau soit entièrement de nature séparative. L'impact de la pluviométrie reste cependant ponctuel et acceptable par les filtres.</p> <p>Des poires de niveau ont été mises en place en 2018 pour le suivi des temps de by-pass au niveau des trop-pleins situés en tête et en cours de traitement. Les données sont ensuite envoyées via le SOFREL vers la plateforme FluksAqua de Veolia Eau. Les données sont ensuite à télécharger par la commune régulièrement pour ensuite être transmises à la police de l'eau et au SATESE. La télésurveillance n'est vraiment fonctionnelle qu'à partir de février 2020.</p> <p>Les données du 1er trimestre 2020 montrent l'existence de by-pass en amont du dégrilleur, par exemple pour le mois de mars : 6 136 by-pass, en 1,7 h répartis sur 5 jours. La commune doit bien s'assurer que les by-pass ont réellement lieu, et si nécessaire réajuster la poire de niveau.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le 1er étage est un Combiphyltre, qui permet de combiner les réactions de nitrification et de dénitrification, grâce au maintien de zones aérobies et anoxiques. Néanmoins, sur ce type de dispositif, les retours d'expérience montrent que le temps de séjour est insuffisant pour dénitrifier.</p> <p>Une lame de déversement permet une recirculation interne entre le canal de comptage des eaux traitées et le poste de relèvement des eaux brutes, les différents réglages testés n'ont pas eu d'impact significatif sur la dénitrification.</p> <p>En 2019, lors de la mesure d'autosurveillance (bilan 24h) et des 2 visites réalisées par le SATESE, le niveau de rejet ne respectait pas la norme de rejet en rendement pour le paramètre phosphore total, ce type de dispositif n'étant pas conçu pour traiter ce type de paramètre. Néanmoins, les normes étaient largement respectées pour tous les autres paramètres. Lors de la visite de novembre, les analyses sur eaux brutes (prélèvement ponctuel sur l'arrivée) montrent des concentrations anormalement faibles par temps-sec (sauf pour le phosphore), non représentatives.</p> <p>Le coefficient de charge a été actualisé à 276 EH, à partir de la mesure de septembre, soit 50% de charge en pollution.</p> <p>Une nette amélioration de l'état des lits est visible par rapport à 2018, en lien avec la persévérance des agents communaux. La commune met en œuvre des opérations de désherbage manuel, ainsi que des ennoissements (1er étage réalisé en octobre et 2nd étage en avril). La technique du paillage est également envisagée.</p>
Mise en service : 26/10/2011 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : SOGNOLLES EN MONTOIS	
Exploitant : SOGNOLLES EN MONTOIS	
Constructeur : OPURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F241/MISE/2008/014	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 550 E.H Débit de référence : 82,5 m ³ /j	
: 33 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,822 km	
Capacité hydraulique TS : 82,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 82,5 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

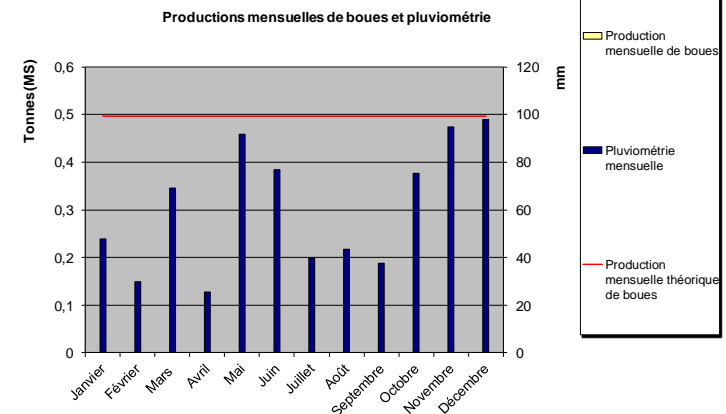
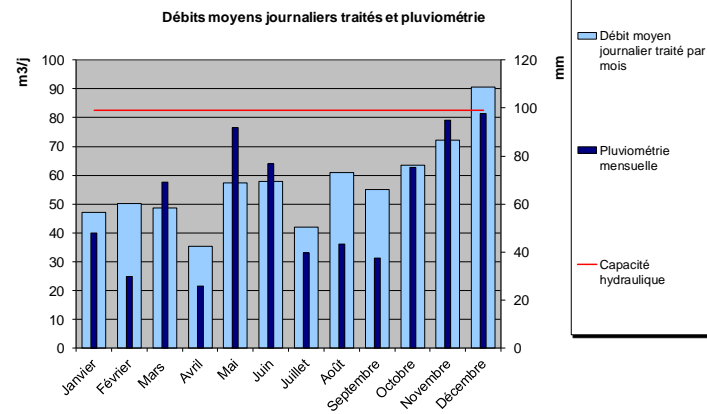
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Sognolles-en-Montois													
Nombre de raccordables :	373	habitants	280	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	37	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	32	m ³ /j	moyen :	56,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	276 E.H.	maxi temps sec :	44	m ³ /j	maxi temps de pluie :	110	m ³ /j				
réf. NK :	0,5	date :	09/2019	réf. AESN :	0,45	date :	09/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	13,1	kwh/j	1,4	kWh/kg DBO5/j	Traitement P :	Non								

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2019		244			200	193	612	90			90	11
	A2+A5+A4	24/04/2019		6			9	3	30	8,8	7,2	9,34	18,1	11
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2019	30	724			482	490	1428	138	98,1	0,24	138	15
	A2+A5+A4	19/09/2019	33	3			12	3	52	8,1	1	64,6	71,5	16,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2019		4			6	3	22	1,5			1,5	11
	A2+A5+A4	07/11/2019		12			9	3	31	1,1	0,1	49,2	50,3	11
Flux amont retenus en kg/j				22			14	15	43	4,1				0,45
Flux amont retenus en E.H.				241				245	286	276				265
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			10	3	38	6	2,8	61,5	46,6	12,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				65,7			64,3	65,9	63,7	70,1			41	0
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	15				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75					30

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Soignolles-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037745502000 Ingénieur SATESE : Maxime GABET	<p>Système de collecte Par temps sec, sauf incident (by-pass exceptionnel fin juillet), le taux de collecte est bon. La station est cependant en surcharge hydraulique régulière dès la première pluie et en période de nappes hautes (débit d'ECPP évalué à environ 70 m³/j en 2019). Les débits moyens journaliers traités sont supérieurs à la capacité hydraulique du procédé (112 %). Les à coups hydrauliques sont forts avec des variations importantes de débits d'une journée à l'autre (percentile 95 2019 des débits traités de 484 m³/j soit 2.4 fois la capacité hydraulique). En mode régulation, le hameau de Barneau est censé apporter sur la journée jusqu'à 137 m³/j, soit 68% de la capacité hydraulique des ouvrages. Celle-ci n'était plus fonctionnelle en fin d'année (vérifié lors de la visite de novembre), l'exploitant l'a remise en service en février 2020 de façon plus stricte (85 m³/j en mode régulation).</p> <p>PR du pont de l'Yerres : une mesure du temps de déversement au niveau du trop-plein de cet ouvrage a été mise en place début 2018. Les données 2019 indiquent un temps de déversement estimé à 581.1 h pour 79 jours de déversement (dont 262.7 h en décembre/ dysfonctionnement probable du PR à cette période car des by-pass ont eu lieu des jours de temps sec → 27 jours en 2019) qui confirment une limite capacitaire pour cet ouvrage.</p> <p>Station d'épuration La station d'épuration est à pleine capacité en pollution. Le génie civil des ouvrages est vétuste de même que les équipements (fissures ouvertes au niveau du clarificateur notamment). La production de boues qui avait accusé une baisse importante en 2018 en raison des inondations est remontée. Elle reste très moyenne avec un niveau d'efficacité du système d'assainissement de l'ordre de 40% seulement (les 60% restants sont le résultat des pertes de boues et des by-pass sur le système de collecte par temps de pluie). Avec les ouvrages en place et avec le système de gétotubes qui n'est pas limitant pour extraire les boues, sur des années " normales " (hors pluviométrie exceptionnelle), la production de boues devrait être supérieure d'un facteur 1.8 (le ratio de production des mois de mai à juillet est l'objectif atteignable pour cette station d'épuration qui ne peut guère faire plus avec les ouvrages en place et compte tenu de sa saturation hydraulique régulière). La moyenne de l'autosurveillance 2019 est représentative du nombre de raccordables sur la base des flux de NK (environ 1000 EH en moyenne) mais ne l'est pas sur les autres paramètres, les flux 2018 sont donc conservés comme référence.</p> <p>A noter des actions de maintenance efficaces de SUEZ sur les canalisations d'injection d'air (suppression des fuites) et sur les surpresseurs d'aération. La remise en service de la couronne d'arrosage et une limitation du débit de relavage sont prévus en 2020 pour optimiser la qualité du traitement.</p> <p>Travaux et études Au niveau du débouché du refoulement du PR de Barneau (corrosion avancée du regard de visite, la réalisation d'une ITV a été réalisée en décembre 2018 par SUEZ et en février 2020 sur la portion amont. La canalisation (en PVC) n'a pas été dégradée, seul le béton de certains regards a été attaqué. La poursuite du projet de reconstruction constitue une priorité à l'échelle du périmètre de la Communauté de communes Brie Rivières et Châteaux (CCBRC) qui n'a pas avancé en 2019. A noter que le projet prévoit le raccordement des hameaux de Suisnes et Cordon situés sur la commune de Grisy-Suisnes et la suppression de la station d'épuration obsolète située sur ce hameau. Pour mémoire les études de faisabilité avaient abouti aux conclusions principales suivantes (elles mériteront d'être actualisées en termes de données d'entrée au moment de la reprise du projet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capacité hydraulique du poste de refoulement du pont de l'Yerres est insuffisante et devra être augmentée. - Pour une pluie mensuelle, le volume utile du bassin d'orage à construire sur le bourg est proche 240 m³. Il viendra en complément du bassin d'orage de Barneau de 115 m³. - Un grossissement sera à prévoir sur la canalisation de débit conservé à l'aval du déversoir d'orage de la rue de Corbeil pour pouvoir remplir le nouveau bassin d'orage de façon optimale (débit de pointe estimé à 177 m³/h). - La capacité de la future station d'épuration est définie à 1900 EH avec un débit de référence de 800 m³/j. Un traitement du phosphore sera nécessaire. <p>La relance de ce projet référencé au Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU2) est prévue au deuxième semestre 2020 et fait partie du PPI de la CCBRC.</p>
Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : SERTED	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F481 1994/142 art41 F481 2012/120 R de D	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 200 m ³ /j	
: 60 kgDBO ₅ /j Longueurs des réseaux : 6,519 km	
Capacité hydraulique TS : 200 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 59%	
Capacité hydraulique TP : 200 m ³ /j (pluie) Unitaire : 41%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

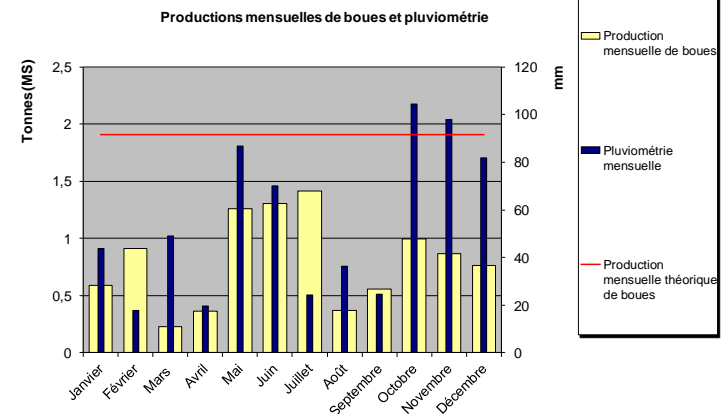
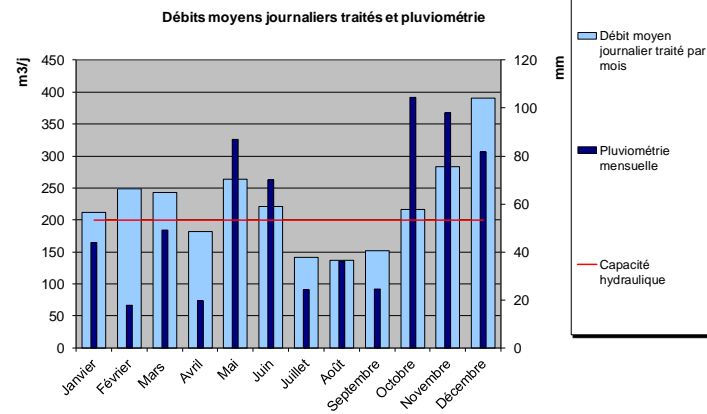
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Soignolles-en-Brie													
Nombre de raccordables :	1261	habitants	946	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	160	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	138	m ³ /j	moyen :	224,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1060	E.H.	maxi temps sec :	210	m ³ /j	maxi temps de pluie :	727	m ³ /j			
réf. NK :	1,06	date :	11/2018	réf. AESN :	0,74	date :	11/2018	Production annuelle de boues :	9,6	tMS	25	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	165,2	kwh/j	3,5	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/07/2019	128	388			213	282	501	101	87		101	10,2
	A2+A5+A4	18/07/2019	128	2,73			7	2	29,4	8,08	0,39	2,32	10,4	1,79
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/11/2019		166			146	140	451	49			49	5,1
	A2+A5+A4	27/11/2019		18			10	7	28	3,3	0,78	7,46	10,8	1,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/12/2019	188	219			162	178	454	100	79,6		100	8,6
	A2+A5+A4	05/12/2019	188	4,4			12	7,6	43	3,6	0,43	12,6	16	3,6
Flux amont retenus en kg/j				58			46	49	134	16				1,6
Flux amont retenus en E.H.				639				817	896	1060				941
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			10	6	33	5	0,5	7,5	12,4	2,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,5			94,2	96,7	92,8	93,9			83,9	68,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Soisy-Bouy / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037745602000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE Mise en service : 12/04/2011 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SOISY BOUY Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 222/MISE/2007/048 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R39)</p> <p>Ru (ou autre) : Veillien Rivière 1 : Rivière 2 : Méances Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits sont estimés à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes de relevage. Les eaux claires parasites (pseudo) permanentes sont estimées à environ 178 m³/j. Des pics et des creux anormaux de débits sont visibles dans les données transmises par l'exploitant. Seuls les pics de mars ont été expliqués dans le bilan annuel de l'exploitant et sont liés à des bouchages de pompes. L'ensemble des données anormales a été exclu de ce bilan.</p> <p>Le débit maximal par temps de pluie mesuré en entrée de la station d'épuration a été dépassé en décembre (786 m³/j, soit 165% de la capacité hydraulique). SUEZ a remarqué que le poste continue parfois d'alimenter gravitairement le 1er étage bien que les pompes soient à l'arrêt (effet de mise charge du poste qui ressort par les points d'injection). Dans ce cas, les débits ne sont pas comptabilisés. L'équipement des points de by-pass sur la station d'épuration pour une estimation des volumes by-passés est à prévoir, car réglementaire (non-conformité locale DDT).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux rejetées était très satisfaisante et respectait les normes de rejet fixées par arrêté préfectoral, lors de la visite SATESE et des 2 mesures d'autosurveillance (bilans 24h). Le coefficient de charge en pollution a été actualisé avec la mesure de septembre (613 EH en NTK). Des débordements ont lieu régulièrement au niveau du prétraitement par temps de pluie, en lien avec un dépassement du débit de pointe maximal (216 m³/h) de la station d'épuration. Cela provoque un ravinement du terrain autour des ouvrages de prétraitement et une alimentation du 1er lit par écoulement superficiel avec apports de limons. Ce dysfonctionnement est observé depuis la mise en service de la station d'épuration. Une vérification du dimensionnement du prétraitement a été réalisée en 2017 par le constructeur Edgar Duval, confirmant un bon dimensionnement.</p> <p>Une prise de temps-sec, réalisée dans le cadre des travaux de mise en séparatif de la rue du Pré de la Cour en 2014, a été bouchée par l'entreprise COLAS en octobre 2018. En 2020, l'exploitant indique que les débordements persistent. La pose d'une vanne (réglable) sur la canalisation principale de la Rue de Veillen, maintenant le débit inférieur à 216 m³/h est prévue d'être testé par SUEZ en 2020. Une protection hydraulique du local technique est également recommandée, car il est inondé à chaque débordement, cela induit un risque électrique et celui-ci se dégrade prématurément.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Suite au schéma directeur d'assainissement, 2 problèmes majeurs avaient été mis en avant : nécessité de reconstruire la station d'épuration et de supprimer les débordements sur le réseau de collecte pour une pluie décennale (cas d'inondations).</p> <p>Les opérations de reconstruction de la station d'épuration et d'augmentation de la capacité du collecteur unitaire de la rue de Veillen sur 300 ml (DN 150 à 300) et de réaménagement de deux déversoirs d'orage ont été réalisées. L'opération de déconnection des bassins versant naturels (incluant la construction de bassin de stockage / restitution), a été stoppée (phase PRO finalisée en 2013), pour des raisons financières. Les opérations de réhabilitation du réseau unitaire (réduction des ECPP sur les rues du Pré de la Cour, Chalautre, Veillen), de mise en séparatif de la rue du Pré de la Cour et de déconnection des fosses septiques ont été finalisées en 2014.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 475 m³/j : 60 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 7,162 km Capacité hydraulique TS : 175 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 8% Capacité hydraulique TP : 475 m³/j (pluie) Unitaire : 92%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

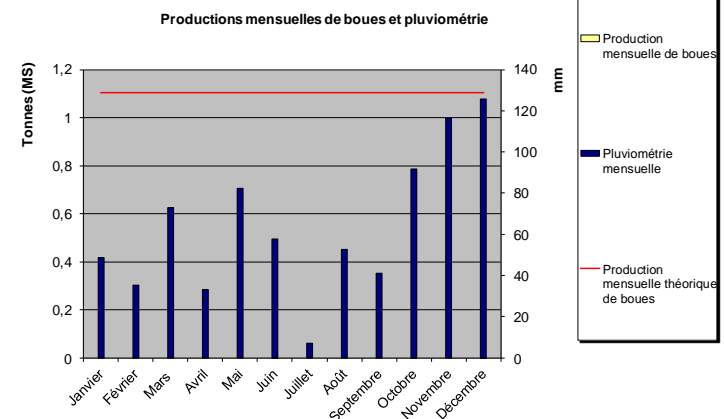
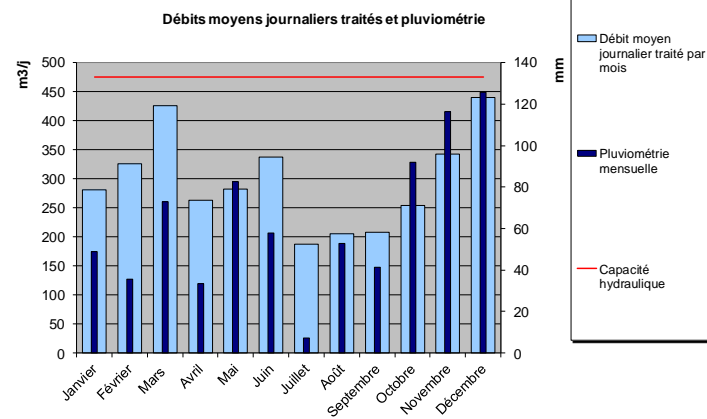
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Soisy-Bouy													
Nombre de raccordables :	752	habitants	564	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	85	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	135	m ³ /j	moyen :	295,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	613 E.H.	maxi temps sec :	250	m ³ /j	maxi temps de pluie :	786	m ³ /j			
réf. NK :	0,61	date :	09/2019	réf. AESN :	0,37	date :	09/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	13,1	kwh/j	0,4	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/08/2019		422			513	480	1604	68			68	13
	A2+A5+A4	06/08/2019		9			10	5	31	1,4	0,06	45	46,4	4,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/09/2019	140	152			212	221	620	65,7	42,7		65,7	6,3
	A2+A5+A4	12/09/2019	140	2			5	3	18,6	1,64	0,39	59,7	60,3	4,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	02/10/2019	292	95			124	113	394	99,7	84		99,7	6,54
	A2+A5+A4	02/10/2019	292	2			4	3	15	1,01	0,39	28,3	28,8	2,76
Flux amont retenus en kg/j				21			30	31	87	9,2				0,88
Flux amont retenus en E.H.				236				516	579	613				519
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6	4	22	1,4	0,3	44,3	45,2	4,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,1			97,4	98,3	97,1	98,1			37	48,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90	20				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			75	70					30

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Solers / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037745702000 Ingénieur SATESE : Maxime GABET	<p>Système de collecte</p> <p>Vu le mode d'alimentation et de restitution du bassin d'orage situé rue de Monts à l'exutoire du système d'assainissement (entièrement gravitaire : ouvrage en équilibre hydraulique avec le poste de refoulement), il n'est pas possible d'évaluer la part de volume stocké dans l'ouvrage. La seule rue restant en unitaire est la rue de Monts. Le fonctionnement actuel du système d'assainissement ne justifie pas un projet de mise en séparatif de cette rue initialement prévu au SDA de 2005. Une évaluation des volumes by-passés au niveau du bassin d'orage (point SANDRE A2) est effective depuis le début de l'année 2018, c'est un point positif. Une estimation des volumes by-passés confirme un bon taux de collecte du système d'assainissement par temps de pluie. 387 m³ ont été estimés comme étant by-passés, soit moins de 1% des volumes annuels traités. Les by-pass ont eu lieu en mai et juin (2 jours de déversement).</p> <p>Une vigilance du Poste de refoulement de Barneau est nécessaire en cas de dysfonctionnement du groupe de pompage, car il existe peu de marge entre le niveau de déclenchement des pompes et le passage au trop-plein. La télésurveillance doit permettre une réactivité optimale du délégataire pour éviter tout déversement d'eaux usées vers l'ENS départemental du chemin des Roses. Cet ouvrage est d'ailleurs connu pour recevoir des apports d'eaux claires météoriques par temps de pluie qui viennent augmenter le débit de pointe à intercepter. Environ, 25% des effluents à traiter transitent par cet ouvrage qui dispose d'un traitement anti-H2S.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration est bien dimensionnée hydrauliquement (2 dépassements seulement du débit de référence) et encaisse facilement les à coups hydrauliques. Elle assure une épuration poussée de la pollution (matières azotées et phosphore compris), ce qui est confirmé par les très bons résultats de l'autosurveillance et la production de boues qui est régulière. Cette dernière est devenue cohérente depuis la correction apportée par SUEZ qui consiste à retirer des volumes extraits, les volumes de chasse d'eau clarifiée au niveau du dégazeur (3 m³/j). La filière de traitement des boues via les lits à macrophytes (géomembrane) donne entière satisfaction, la station étant à mi charge polluante, la marge avant un curage est encore importante. Ce système d'assainissement présente un excellent niveau de fonctionnement global.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Des enquêtes de conformité seraient pertinentes sur le secteur des Plantes (milieu des Plantes pour le réseau qui existait initialement avant le projet global de mise en collectif) et la rue de Barneau pour détecter des inversions de branchements et confirmer la déconnexion nécessaire de grilles avaloirs rue de Barneau identifiées lors du SDA. Cela permettrait d'éviter les apports hydrauliques au niveau du PR de Barneau. Dans une optique de gestion patrimoniale des réseaux de collecte, la réalisation méthodique d'inspections télévisées (rues du Grand Perré, Maria Valla et Edelweiss, Etards et rue Grande) sur certaines portions de collecteurs qui avaient été ciblées lors du SDA permettrait une actualisation de la connaissance de l'état patrimonial des réseaux de collecte.</p> <p>Un remplacement du débitmètre électromagnétique des eaux brutes est prévu en 2020. Il n'est pas évident que cela résolve l'anomalie des écarts entre débits amont et aval qui persiste malgré les investigations menées. En théorie un remplacement du débitmètre des boues extraites et recirculées est également à prévoir (durée de service supérieure à 7 ans).</p>
Mise en service : 25/01/2012 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : AQUALTER	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 481/MISE/2010/115	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 1800 E.H Débit de référence : 868 m ³ /j	
: 108 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,256 km	
Capacité hydraulique TS : 445 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 92%	
Capacité hydraulique TP : 868 m ³ /j (pluie) Unitaire : 8%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

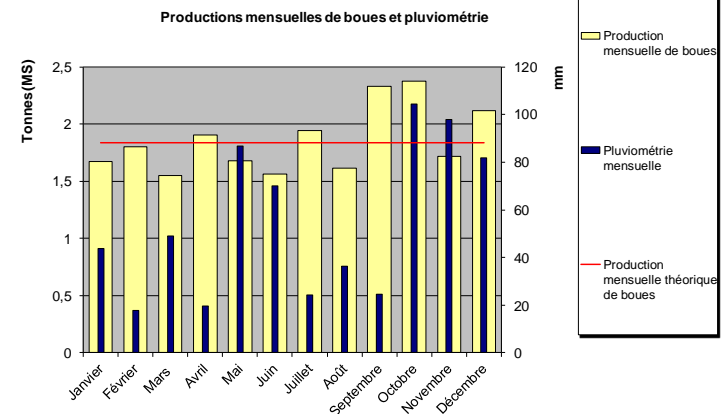
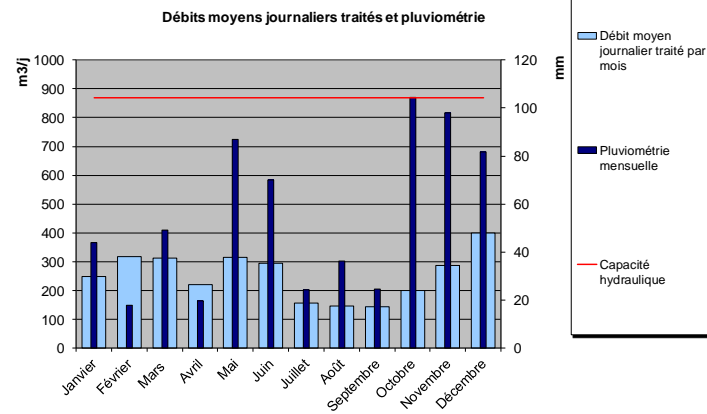
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Solers															
Nombre de raccordables :	1139	habitants	854	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :		Non						
Consommation eau assainie :	95	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	129	m ³ /j	moyen :		252,4 m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :		Autosurveillance		Charge NK :	887 E.H.		maxi temps sec :		290 m ³ /j		maxi temps de pluie :			1012 m ³ /j	
réf. NK :	0,49	date :	02/2019	réf. AESN :	0,43	date :	02/2019	Production annuelle de boues :		22,3 tMS		69 gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	230,1	kwh/j	5,8	kWh/kg DBO5/j	Traitement P : Physico-chimique											

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/02/2019	255	300			145	160	403	52	30,1		52	5,1
	A2+A5+A4	19/02/2019	352	3,1			5	3	19	1,7	0,7	5,57	7,18	1,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/10/2019	159	360			201	155	696	62,6	59,4		62,6	7,5
	A2+A5+A4	23/10/2019	196	2,8			4	3	13,5	4,9	4,25	1,59	6,48	0,16
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/11/2019		274			243	300	613	73			73	7
	A2+A5+A4	20/11/2019		4			7	3	21	7,6	6,3	1,65	9,25	0,67
Flux amont retenus en kg/j				76			37	41	102	13				1,3
Flux amont retenus en E.H.				850				680	682	887				765
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3			5	3	18	4,7	3,8	2,9	7,6	0,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,7			96,7	98	95,9	91,8			85,2	83,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			20	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			20	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Souppes-sur-Loing / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037745801000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte</p> <p>4 trop-pleins sont présents sur le réseau de collecte, dont 2 sont soumis à autosurveillance réglementaire (A1) : le trop-plein du PR 21 août et le trop-plein du PR Hoche. En 2019, le 1er n'a pas by-passé. Le 2nd a quant à lui by-passé 600 m³ (volume estimé) le 21 octobre, en raison d'un arrêt inopiné du poste couplé à un défaut de télécommunication Ce défaut a été résolu le 30 octobre.</p> <p>En 2019, il n'y a pas eu de by-pass en tête (A2) et en cours de traitement (A5). A noter que lorsque le niveau d'eau dans le poste de relevage des eaux brutes atteint le trop-plein (A2), le PR Hoche, qui alimente directement ce poste, s'arrête. Le point A2 et le trop-plein du poste toutes eaux (S3) ne sont pas équipés en mesure de débit, bien que demandé par l'arrêté du 21 juillet 2015. A noter que ces 2 points ne surversent en principe qu'en cas de défaillance technique ou d'arrêt volontaire.</p> <p>Bien que le réseau soit de nature séparative, celui-ci est sensible à la pluviométrie, en raison de l'existence de mauvais raccordements. En 2019, le débit maximal de temps de pluie est évalué à 1550 m³/j, soit 92% de la capacité hydraulique. L'impact hydraulique reste modéré au niveau de la station.</p> <p>Le débit mini de temps-sec (719 m³/j) est supérieur au débit d'eaux usées strictes théorique de 486 m³/j (estimation sur la base de l'eau assainie). Les eaux claires parasites permanentes sont estimées à environ 415 m³/j en nappe haute et de 233 m³/j en nappe basse.</p> <p>Une chute anormalement rapide des débits, incohérente avec la pluviométrie, est observée (débit moyen de 616 m³/j) du 23/09 au 21/10. Est-ce lié aux effets décalés de la canicule de l'été 2019 avec assèchement soudain des nappes, induisant un abaissement global des débits ? Aucune explication n'a été donnée par l'exploitant. Le débit mini temps-sec n'a pas été pris sur cette période.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La charge polluante a été actualisée à partir des résultats des bilans d'autosurveillance (la charge mesurée le 16 juin a été exclue, car anormalement basse). Vis-à-vis de la charge attendue, la charge moyenne réceptionnée exprimée en DBO5 représente 79% et celle exprimée en azote représente 117%.</p> <p>La qualité des rejets respecte largement les prescriptions réglementaires.</p> <p>La production de boues, sur la base des boues extraites, représente 76,1 tonnes de MS. Celle-ci a fortement augmenté par rapport à 2018 (facteur 1,34) et représente 95% de celle attendue compte tenu du nombre de raccordables.</p> <p>Environ 1 année de stockage de boues (évalué à 51,8 tonnes de MS) a été épandue en agriculture en août. Un écart important (facteur 1,47) est présent entre les boues extraites et évacuées. Le suivi qualitatif et quantitatif des boues n'a pas été transmis.</p> <p>Autosurveillance</p> <p>Une nouvelle version des scénarii SANDRE réseau et station d'épuration a été transmise fin octobre 2019, afin de sortir le poste Hoche du scénario station et l'intégrer au scénario réseau (point A1). Ces scénarii sont en cours de covalidation par la DDT et l'AESN.</p>
Mise en service : 15/11/2005 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SOUPPES SUR LOING	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : STEREAU	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 01/DAI/2E/074	
Arrêté préfectoral boues : 01/DAI/2E/074	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)	
Ru (ou autre) : Lesthumière	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 7000 E.H Débit de référence : 1295 m ³ /j	
: 420 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 22,33 km	
Capacité hydraulique TS : 1330 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 1680 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

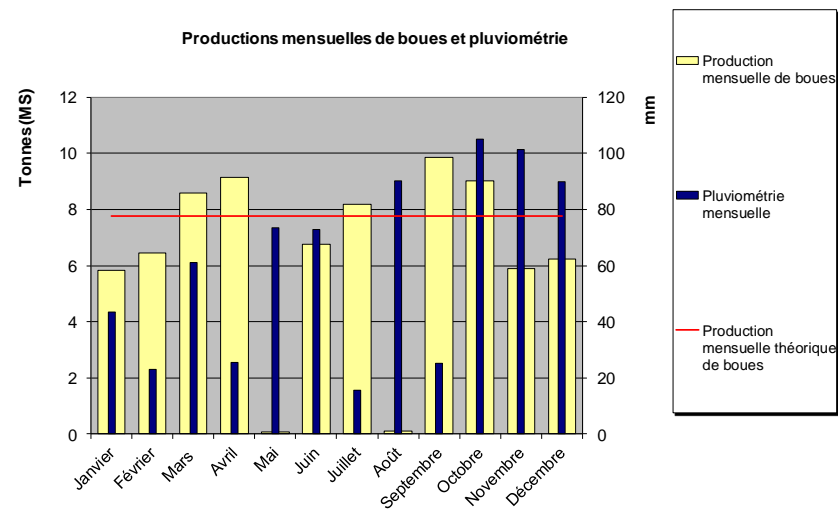
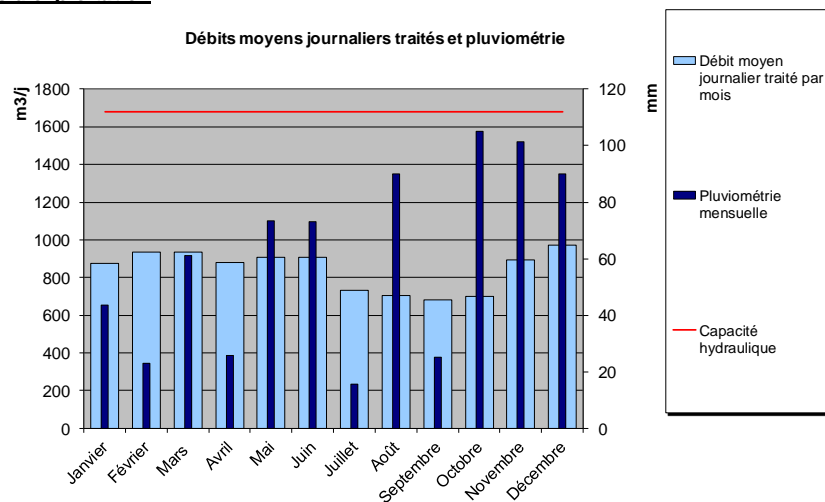
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Souppes-sur-Loing													
Nombre de raccordables :	4448	habitants	3336	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	572	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	719	m ³ /j	moyen :	843,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	3919	E.H.	maxi temps sec :	901	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1550	m ³ /j			
réf. NK :	0,56	date :	12/2019	réf. AESN :	0,44	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	76,1	tMS	53	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Traitement P :		Mixte							

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				281			161	159	489	59				6,5
Flux amont retenus en E.H.				3122				2644	3263	3919				3824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7		18	5	3	20	3	0,9	0,3	3,3	1,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,5			96,8	93,9	95,9	96,2			95,8	86,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90				15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			25	90				15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75				75	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Sourdun / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037745901000	Ingénieur SATESE	: Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits mesurés en entrée de station d'épuration sont estimés à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes de relevage. En 2019, les volumes d'eaux claires parasites permanentes (ECP) sont estimés à environ 70 m³/j. Une régulation (via un doseur cyclique) permet de protéger hydrauliquement le dispositif. La mise en place d'un débitmètre (aval ou amont) permettrait un meilleur suivi des volumes journaliers transités. L'estimation des volumes by-passés au niveau du déversoir d'orage en tête de station devra être mis en place, car réglementaire.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances globales du dispositif respectaient les normes de rejet fixées par arrêté préfectoral, excepté lors de la visite SATESE de novembre sur les paramètres MES et DCO. La charge moyenne en pollution mesurée en 2019 (1073 EH) a permis d'actualiser le coefficient de charge en pollution (60%). Elle est cohérente avec celle attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables.</p> <p>Comme en 2018, d'après les données de l'exploitant, les concentrations en boues sont élevées dans le bassin d'aération (en moyenne sur l'année 2019 : 5,57 g/l MS), ce qui induit des temps d'aération élevés (ou des concentrations élevées en ammonium au rejet lors de 3 sur 4 mesures réalisées) ; et par ailleurs, cela augmente les risques de pertes de boues. Une 3ème bêche filtrante a été mise en place le 28 novembre 2019, ce qui permettra d'augmenter la quantité de boues extraites.</p> <p>La production de boues 2019, basée sur l'extraction, est évaluée à 18,4 tonnes de MS, soit 78% de la production théorique. Cet écart est lié principalement à des by-pass de pollution sur le réseau de collecte unitaire.</p> <p>Les boues sont ensuite évacuées (10,7 tonnes de MS) vers le site de stockage situé sur le hameau de Richebourg à Léchelle, en vue d'une valorisation agricole regroupée.</p> <p>La quantité de boues extraites n'est pas en adéquation avec celle des boues évacuées, en lien avec un décalage d'évacuation (2 bâches évacuées en janvier 2019), avec une quantification peu fiable des volumes de boues extraites basé sur un temps d'extraction (surestimation), ainsi qu'une estimation peu fiable des boues évacuées d'après l'exploitant. La mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur l'extraction permettrait de fiabiliser cette quantification. Le suivi analytique des boues évacuées respectait le nombre d'analyse réglementaire, ainsi que les valeurs seuils.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le Schéma Directeur d'Assainissement prévoyait une opération de mise en séparatif des réseaux de collecte du secteur de Mauperthuis et du Pavé du Roi (secteurs concernés par la collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes). Par ailleurs, au regard de l'âge (35 ans) de la station d'épuration, sa reconstruction doit être envisagée à moyen terme (5 à 10 ans), et devra être conçue pour traiter jusqu'à la pluie mensuelle sans rejet au milieu naturel, ce qui n'est pas le cas actuellement.</p>
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: SOURDUN			
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER			
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: F233 1995/084 art41			
Arrêté préfectoral boues	: F2MISE/2012/065			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R39)			
Ru (ou autre)	: Fossé			
Rivière 1	:			
Rivière 2	: Méances			
Fleuve	: SEINE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence : 360 m ³ /j	
	: 108	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 9,627 km	
Capacité hydraulique TS	: 360	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 10%	
Capacité hydraulique TP	: 360	m ³ /j (pluie)	Unitaire : 90%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: POCHE FILTRANTE			
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 2			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé	

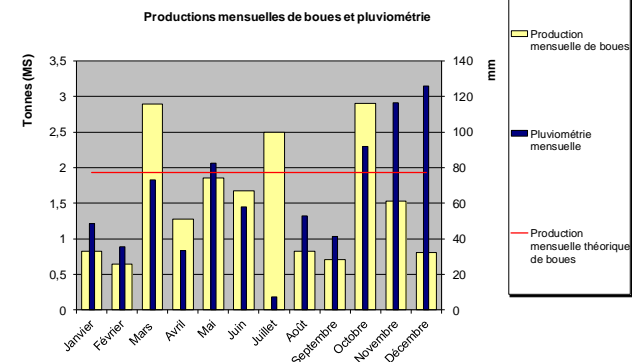
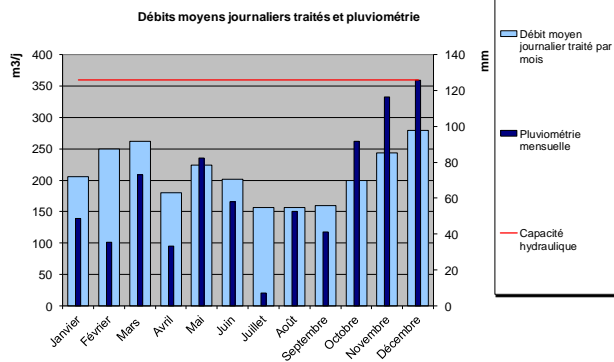
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Sourdun													
Nombre de raccordables :	1439	habitants	1079	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	128	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	138	m ³ /j	moyen :	210,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1073 E.H.	maxi temps sec :	208	m ³ /j	maxi temps de pluie :	304	m ³ /j				
réf. NK :	0,6	date :	12/2019	réf. AESN :	0,51	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	18,4	tMS	47	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	176,8	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/02/2019	389	372			172	180	502	49	33	4,3	53,3	6,4
	A2+A5+A4	04/02/2019	389	3			5	3	18	19	18	8,29	27,1	0,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/02/2019		504			642	606	1996	104			104	16
	A2+A5+A4	20/02/2019		17			10	5	28	40	35	0,63	40,6	1,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2019	124	118			331	460	736	106	81,9	0,25	106	9,84
	A2+A5+A4	17/09/2019	124	7			10	6	40	18,2	17,2	0,3	18,5	2,69
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/11/2019		260			252	320	621	145			145	12
	A2+A5+A4	20/11/2019		105			44	17	141	6,8	0,05	21,2	28	4,6
Flux amont retenus en kg/j				80			54	64	143	16				1,8
Flux amont retenus en E.H.				885				1059	955	1073				1088
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				33			17	8	57	21	17,6	7,6	28,6	2,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87,4			93,8	97,7	91,7	75,2			68,3	80,5
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Thoury-Férottes / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037746501000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI Mise en service : 01/02/1990 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Déclaration simplifiée MISE 95009 Arrêté préfectoral boues : D02/018/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 : Orvanne Rivière 2 : Loing Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Bien que le réseau de collecte soit de nature séparative, le débit collecté est sensible à la pluviométrie, en raison de la présence de mauvais raccordements, comme en témoigne le débit maximal de temps de pluie (173 m³/j).</p> <p>En 2019, les eaux claires parasites permanentes sont estimées à environ 18 m³/j.</p> <p>Globalement sur l'année 2019, l'impact hydraulique de ces eaux claires a été modéré avec seulement 22 jours de dépassement de la capacité hydraulique contre 111 jours en 2018. Néanmoins, la recherche de leurs origines reste fortement conseillée.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le coefficient de charge polluante a été actualisé à partir des 2 mesures d'autosurveillance réalisées en 2019. Le dispositif est à 70% de sa capacité nominale en pollution.</p> <p>Lors de la mesure de juillet, le niveau de rejet n'était pas respecté sur les paramètres DCO, NTK et MES, potentiellement à cause d'un départ de boues. Lors de la seconde mesure, réalisée en novembre, le niveau de rejet était respecté.</p> <p>La production de boues est évaluée à 4,4 tonnes de MS, soit 41% de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre de raccordables. Elle a fortement baissé par rapport à 2018 (facteur 0,6).</p> <p>Ce déficit est lié notamment à des pertes de boues au niveau du clarificateur raclé, en raison d'une concentration excessive de boues dans les ouvrages. Cela est accentué par les à-coups hydrauliques par temps de pluie. Cette forte concentration est la conséquence de l'impossibilité d'extraire, à cause de la capacité insuffisante de la filière boues (silo de stockage sous-dimensionné).</p> <p>La quantité de boues extraites (4,4 tonnes de MS) présente un écart non négligeable (33%) par rapport à la quantité de boues épandues (3,3 tonnes de MS). En effet, une fois le silo plein, une partie des boues extraites retourne dans la filière eau via le trop-plein de celui-ci.</p> <p>Les boues ont été épandues en agriculture en juillet.</p> <p>Les résultats du suivi réglementaire des boues n'ont pas été transmis par l'exploitant en 2019.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Compte-tenu du sous dimensionnement de la filière de traitement des boues, la Communauté de communes du Pays de Montereau prévoit engager une étude du renforcement de la capacité de traitement des boues.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 700 E.H Débit de référence : 105 m³/j : 42 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,942 km Capacité hydraulique TS : 105 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 105 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : SILO NON COUVERT</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

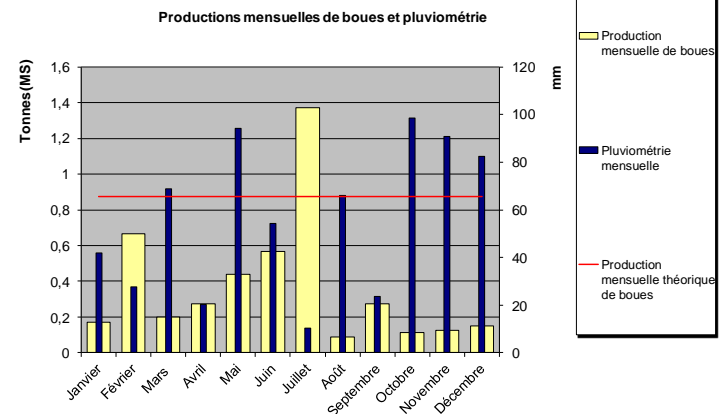
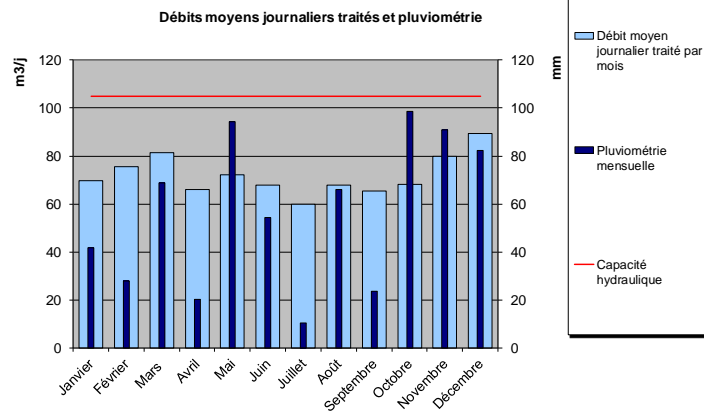
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Thoury-Férottes													
Nombre de raccordables :	658	habitants	494	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	66	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	65	m ³ /j	moyen :	71,9	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	487 E.H.	maxi temps sec :	74	m ³ /j	maxi temps de pluie :	173	m ³ /j				
réf. NK :	0,7	date :	12/2019	réf. AESN :	0,57	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	4,4	tMS	25	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	114,3	kwh/j	5,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/07/2019	59	780			332	350	960	103	81,1	0,24	103	12,5
	A2+A5+A4	10/07/2019	59	336			47	8	218	14,9	0,39	18,6	33,2	13,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2019	108	232			218	215	660	79			79	9,2
	A2+A5+A4	07/11/2019	108	9			6	3	22	3,9	1,91		20	5,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2019		232			218	215	660	79			79	9,2
	A2+A5+A4	07/11/2019		9			7	3	22	3,9	1,9	16,1	20	5,5
Flux amont retenus en kg/j				36			22	22	64	7,3				0,86
Flux amont retenus en E.H.				395				366	426	487				506
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				118			20	5	87	7,6	1,4	17,4	24,4	8,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				83,1			93,4	98,3	90,2	91,9			72,4	26,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Touquin / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037746903000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte</p> <p>L'écart entre les débits amont et aval est encore trop important en 2019. Des écarts supérieurs à 10% sont recensés 81% de l'année. Les deux débitmètres amont ayant été remplacés en mars 2018, la recherche de dérives potentielles de la sonde ultrasons du canal de comptage est à entreprendre. La capacité nominale de temps de pluie du dispositif de 505 m³/j a été dépassée à 10 reprises lors de l'année 2019. Le réseau étant de type unitaire, cette collecte n'est pas anormale. L'étude 24h du SATESE de janvier 2018 (période d'inondation) avait mis en évidence une collecte importante d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) de l'ordre de 4 m³/h, représentant 47% de la capacité hydraulique de temps sec du dispositif. Ils semblent en effet se confirmer y compris en période de nappe basse (65 à 70 m³/j minimum), est-ce lié au raccordement d'une source, à une fuite d'eau potable ? En période de nappes hautes ils représentent 158% du débit d'eaux usées strict. Une sectorisation de ces intrusions de ces apports devient pertinente à mener car elle s'est accentuée assez nettement depuis 2018.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le volume déversé au milieu naturel au niveau du trop-plein du bassin d'orage représente 7 357 m³ sur 2019 (soit environ 8% du débit traité). Des déversements sont comptabilisés en temps sec, cependant ceux-ci ont généralement lieu après des périodes de pluie ayant engendré des by-pass. Des dépôts sur le seuil déversant suite aux déversements, faussant la mesure de hauteur, peuvent être une explication à ces valeurs. Ces comptages parasites sont toutefois négligeables au regard du volume total déversé.</p> <p>La qualité de l'eau rejetée respecte les normes de rejet en vigueur en concentration ou en rendement pour ce dispositif lors des mesures d'autosurveillance et des visites du SATESE. Les mesures d'autosurveillance, réalisées à un mois et demi d'intervalle, n'ont pas permis d'actualiser les coefficients de charge, les flux obtenus sont disparates et ne sont pas en adéquation avec ceux attendus au vu du nombre de raccordables de 599 EH.</p> <p>Le ratio de production de boue journalière, basé sur le coefficient de charge selon le paramètre NK, est de l'ordre de 71 g MS/EH/j. Il est en adéquation parfaite avec la production théorique attendue pour ce dispositif (ratio attendu de 69 g MS/EH/j) ce qui témoigne d'un excellent traitement de la pollution tout au long de l'année.</p> <p>La sous-estimation de la production de boues entre 2014 et 2017 sur ce dispositif n'est donc plus d'actualité depuis le remplacement du débitmètre en octobre 2018. Cela est rassurant et confirme que ce système d'assainissement présente un très bon niveau de fonctionnement.</p> <p>Comme les années antérieures, la consommation énergétique de la station (8,5 kWh/kg DBO₅/j) est supérieure à la consommation énergétique moyenne des stations d'épuration de même type sur le département (moyenne 2018 : 4,9 kWh/kg DBO₅/j).</p> <p>Le scénario SANDRE a été validé le 01/04 par les acteurs institutionnels de l'eau.</p>
Mise en service : 30/09/2008 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : TOUQUIN	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE	
Constructeur : HYDREA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : N° D06/017/DDAF	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yverres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yverres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1100 E.H Débit de référence : 505 m ³ /j	
: 66 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,155 km	
Capacité hydraulique TS : 206 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 0%	
Capacité hydraulique TP : 505 m ³ /j (pluie) Unitaire : 100%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

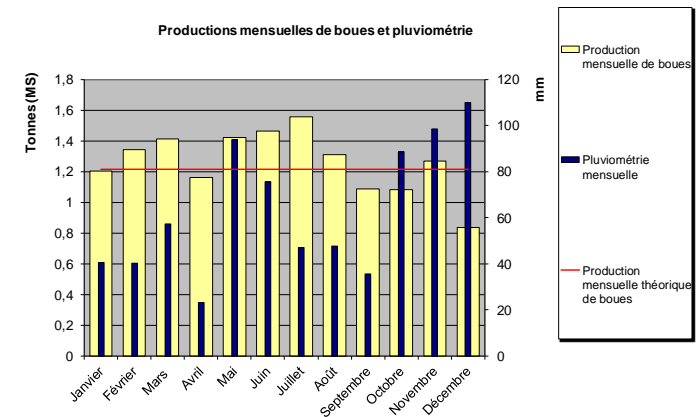
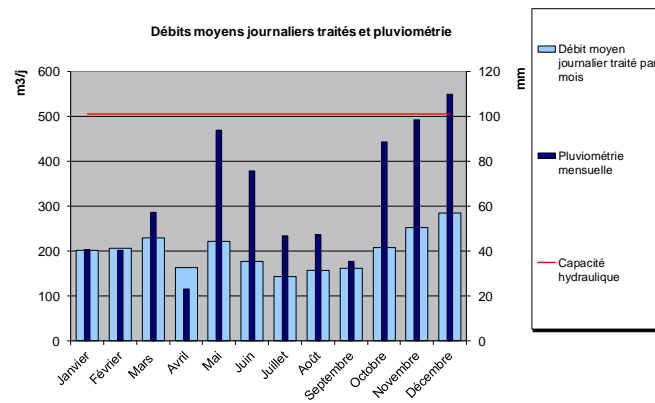
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Touquin													
Nombre de raccordables :	799	habitants	599	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	66	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	125	m ³ /j	moyen :	200,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	587 E.H.	maxi temps sec :	164	m ³ /j	maxi temps de pluie :	625	m ³ /j				
réf. NK :	0,53	date :	12/2015	réf. AESN :	0,42	date :	12/2015	Production annuelle de boues :	15,1	tMS	71	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	263,5	kwh/j	8,5	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/02/2019		264			224	215	690	95			95	7,8
	A2+A5+A4	05/02/2019		4			6	3	16	2,6	1,4	5,52	8,12	0,79
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	01/10/2019	252	75			27	19,8	95,8	35,9	28,6		35,9	3,21
	A2+A5+A4	01/10/2019	317	4,92			6	3	22,4	5,06	4,03	0,45	5,5	1,14
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/11/2019	167	62			98	103	284	75	66,5		75	4,83
	A2+A5+A4	18/11/2019	217	8,56			5	3	20	11,2	10,4	1,4	12,6	1,19
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2019		184			241	260	687	83			83	9,1
	A2+A5+A4	10/12/2019		4			4	3	10	1,3	0,39	5,71	7,01	1,2
Flux amont retenus en kg/j				37			30	33	82	8,8				0,99
Flux amont retenus en E.H.				409				552	548	587				582
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			5	3	17	5	4,1	3,3	8,3	1,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,5			90,7	93,7	89,4	89,6			85,5	75
Normes de rejet journalières en mg/l				25				25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l				25				25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement				94				95	91	80			80	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Tournan-en-Brie / HAMEAUX VILLE ET MOCQUESOURIS

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre : 037747006000 Ingénieur SATESE : Maxime GABET				<p>Système de collecte</p> <p>Le nombre d'abonnés assainissement est estimé à 48 (réf. Listing du délégataire/2017) pour 3157 m³/an.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les données de débits sont données à titre indicatif étant donné l'absence de débitmètre sur cette station d'épuration. Les données des mesures réalisées par le bureau d'études POLUDIAG (mai et juin 2018 - dans le cadre du SDA en cours de révision depuis le 10 avril 2018) ont abouti à un débit moyen journalier d'eaux usées de l'ordre de 12 m³/j. Elles ont confirmé une quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) faible mais une surface active mal raccordée au réseau d'eaux usées estimée à 3800 m² entraînant des apports d'eaux pluviales non négligeables.</p> <p>La station d'épuration est à mi charge polluante. Les résultats épuratoires sont corrects (cf. résultats visite SATESE au mois de mars).</p> <p>Les filtres sont cependant partiellement colmatés (constat relativement logique au bout de 20 ans de fonctionnement). La charge hydraulique peut selon les conditions hydrauliques être difficilement absorbée, malgré la distribution ponctuelle de l'effluent sur tous les filtres pratiquée par l'exploitant. Le débordement des filtres peut donc se produire à nouveau. Aucune vidange des décanteurs-digesteurs n'a eu lieu en 2019, 8 m³ ont été évacués en mars 2020 vers le site de Phytorestore à la Brosse-Montceaux. L'exploitant indique que la cuve d'un des 2 digesteurs commence à montrer des défauts pouvant compromettre à moyen terme la solidité de l'ouvrage. Le fonctionnement sur un seul digesteur resterait envisageable en augmentant la fréquence du curage (d'autant plus important vu les phénomènes de colmatage des filtres). Les modalités inégales de répartition actuelles impliquent de toute façon une alimentation préférentielle d'une des deux décanteurs-digesteurs.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Dans le cadre de la phase 1 du SDA, une étude technico-économique comparative entre la reconstruction de la station d'épuration à moyen terme et le raccordement au réseau d'eaux usées communal (pour un traitement in fine sur la station d'épuration du SICTEU) a révélé que la solution de raccordement est globalement 2 fois plus coûteuse. Cependant, la pérennité dans le temps des 2 investissements n'est pas comparable. La reconstruction ne constitue pas une urgence au vu du niveau de fonctionnement actuel et devra être bien réfléchi le moment venu au regard de l'impact sur le prix de l'eau respectif des 2 solutions et des durées d'amortissement correspondantes. Cependant en cas d'aggravation du colmatage, cela pourrait nécessiter une action à court terme pour éviter des débordements sur les terrains voisins qui avaient posé souci par le passé.</p> <p>NB : Dans le cadre de l'aménagement de la zone 1AUX (extension de la ZAC de la Terre Rouge), pour l'assainissement de la ferme des Courcelles (7 logements), l'aménageur a pris en charge la création d'une filière d'assainissement pour 30 EH (création d'un réseau sous domaine public) de type filtre planté de roseaux à un étage suivi une étape d'infiltration des eaux traitées. Cette unité n'a pas été rétrocédée à la commune en 2019 de même que le réseau de collecte. L'exploitation sera ensuite intégrée dans le cadre d'un avenant au contrat de DSP actuel avec SUEZ Eau France.</p>			
Mise en service : 01/01/2000 Technicien SATESE : Laurent CROS							
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE							
Maître d'ouvrage : TOURNAN EN BRIE							
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT							
Constructeur : OPURE							
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)							
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015							
Arrêté préfectoral boues :							
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration							
Masse d'eau : Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)							
Ru (ou autre) : Des Boissières							
Rivière 1 : Marsange							
Rivière 2 : Yerres							
Fleuve : SEINE							
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution : 190 E.H		Débit de référence : 28,5 m ³ /j					
: 11,4 kgDBO ₅ /j		Longueur des réseaux : 29,832 km					
Capacité hydraulique TS : 28,5 m ³ /j (sec)		Séparatif eaux usées : 100%					
Capacité hydraulique TP : 28,5 m ³ /j (pluie)		Unitaire : 0%					
File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE							
File boues : DIGESTEUR							
Destination des boues : STOCKAGE (100%)							
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés : 0							
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet		Scénario SANDRE STEP : Sans objet					

Caractéristiques de fonctionnement

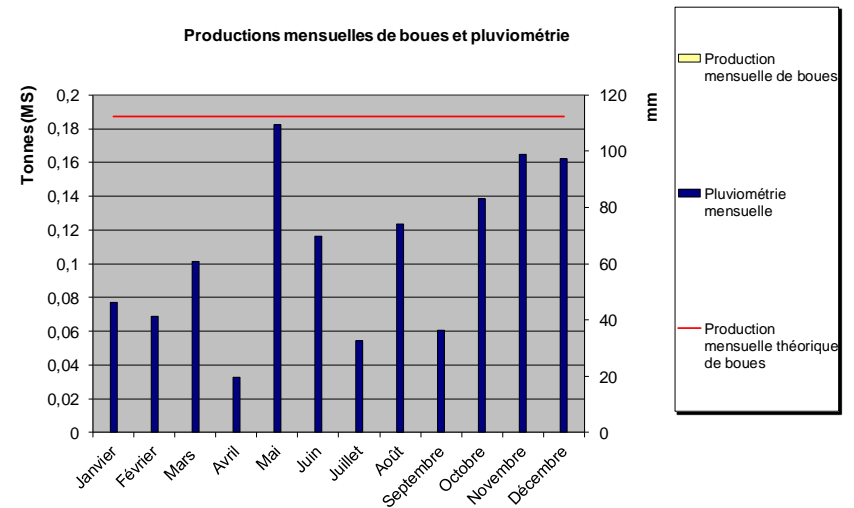
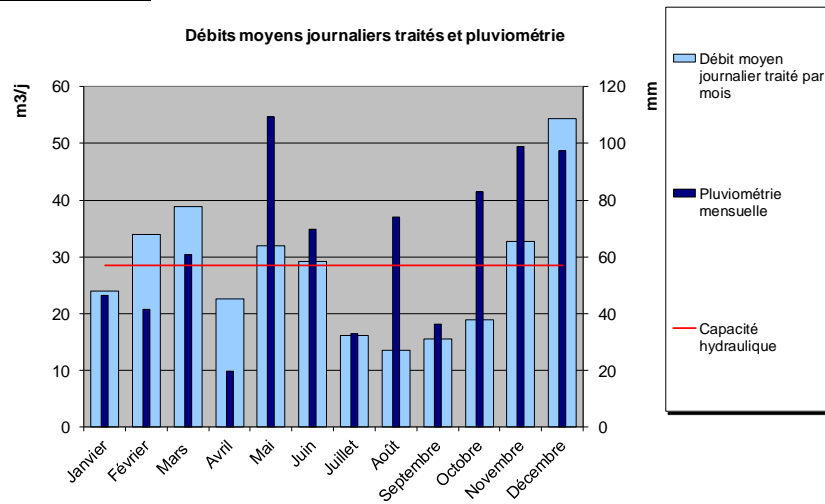
Communes raccordées : Tournan-en-Brie – Hameaux de Ville et Mocquesouris

Nombre de raccordables :	100	habitants	75	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	9	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	9	m ³ /j	moyen :	27,6	m ³ /j
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	104 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	156	m ³ /j	
réf. NK :	0,55	date :	06/2018	réf. AESN :	0,50	date :	06/2018	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	2,5	kwh/j	0,4	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/03/2019		84			88	99	240	89			89	5,9
	A2+A5+A4	14/03/2019		4			6	3	18	7,3	6,6	26,8	34	4,5
Flux amont retenus en kg/j				9,9			4,1	6,1	8,5	1,6				0,16
Flux amont retenus en E.H.				110				102	57	104				94
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	18	7,3	6,6	26,8	34	4,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,2			93,2	97	92,5	91,8			61,8	23,7
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Tousson / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037747101000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>La SAUR a pris l'exploitation de la station d'épuration le 1er mai 2019. Jusque-là, et depuis le 01.01.2018, lors du transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, VEOLIA Eau assurait une prestation de services. Auparavant, le système d'assainissement était exploité en régie communale.</p> <p>Système de collecte L'absence de débitmétrie sur la station d'épuration, rend très difficile l'analyse des débits transitant par le système de collecte. En effet, d'une part la relève des compteurs de bâchées est peu fiable et d'autre part, l'estimation des débits par le temps de fonctionnement des pompes est aléatoire du fait de bouchages fréquents de ces dernières.</p> <p>La SAUR devait paramétrer le SOFREL pour rendre possible le rapatriement des données de la télésurveillance. Un bilan journalier pourra alors être établi, pour estimer les débits transitant par le système d'assainissement. Ces données journalières permettraient d'avoir une comparaison avec le suivi du nombre de bâchées.</p> <p>Station d'épuration Une mesure d'autosurveillance a été réalisée en décembre 2019, par petite pluie. Les rendements épuratoires imposés par l'arrêté de rejet n'ont pas été respectés, ni les concentrations limites acceptables des différents paramètres d'appréciation de la pollution rejetée (MES, DBO5 et DCO). Cette situation, anormale pour une station d'épuration récente est à surveiller. Elle pourrait provenir de la situation de fréquence quasi hebdomadaire (souvent le lundi) de rejets non domestiques dans le réseau d'assainissement. Il a été constaté en effet à plusieurs reprises des arrivées d'eaux brutes de concentrations anormalement élevées (25 juillet, 12 août, 17 octobre, week-end du 11 novembre). Ces constats ont donné lieu à des fiches évènement. Un contrôle de conformité du branchement du seul bar/restaurant a été réalisé le 22 octobre 2019, mais sans révéler une quelconque anomalie.</p> <p>La visite du SATESE assurée en mai, a permis d'observer le respect des normes de rejet vis-à-vis des rendements. Il importe de souligner cependant que du point de vue des concentrations, celle de la DBO5 comme celle de l'azote Keldahl étaient un peu élevée.</p> <p>Le coefficient de charge polluante mesuré par le SATESE en 2015 (56 %) est reconduit, faute d'une mesure d'autosurveillance, suffisamment fiable (débit apparemment sous-estimé).</p> <p>Du fait de sa capacité de 450 Equivalents-Habitants, la station d'épuration est soumise à 1 bilan d'autosurveillance à une fréquence biennale.</p> <p>L'absence de la mesure d'autosurveillance réglementaire en 2017, a conduit à une non-conformité ERU. Elle a été reconduite en 2018, du fait de l'absence de données relatives aux points de suivi réglementaires A2 et A5.</p> <p>Le scénario SANDRE a été mis à jour en 2019 pour introduire les points A2 et A5. Il devrait être validé en 2019, conjointement par la DDT et l'AESN.</p> <p>Travaux et études L'opportunité de la mise en place d'un débitmètre électromagnétique pourrait être étudiée par le maître d'ouvrage, afin de pouvoir disposer de données fiables.</p>
Mise en service : 01/01/2014 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : OPURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 448-2010/062	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 450 E.H Débit de référence : 67,5 m³/j	
: 27 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,27 km	
Capacité hydraulique TS : 67,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 67,5 m³/j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

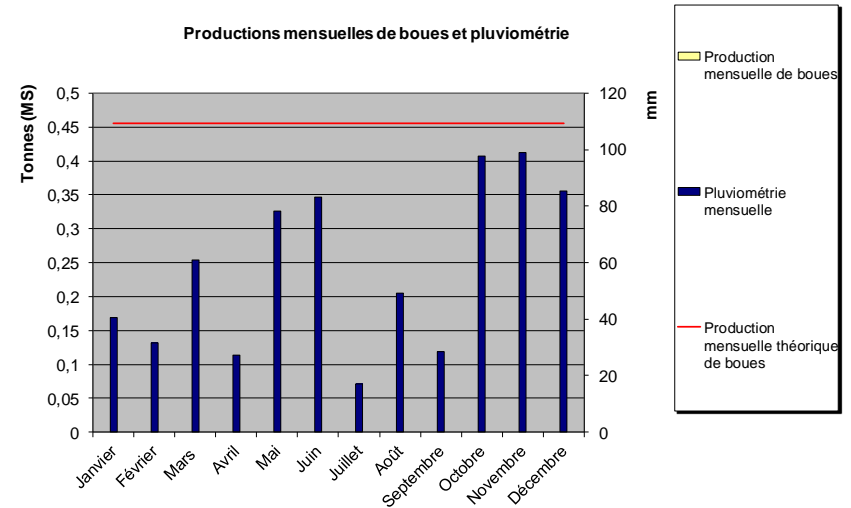
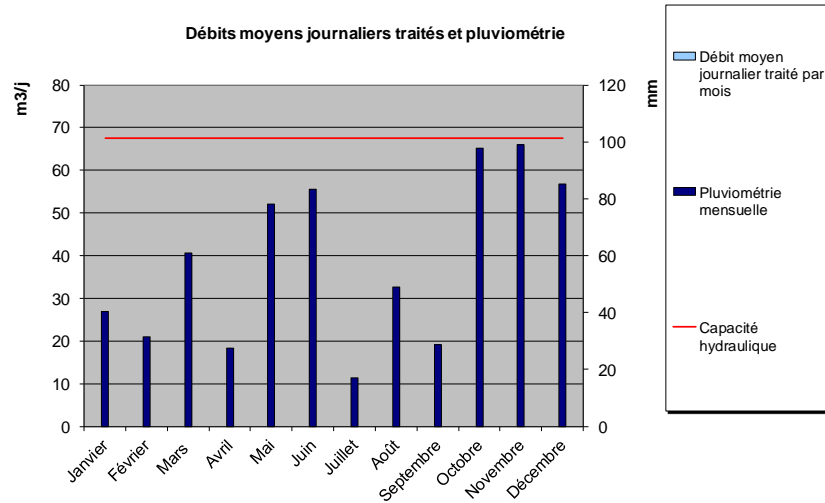
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Tousson													
Nombre de raccordables :	305	habitants	229	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	30	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	253 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j					
réf. NK :	0,56	date :	09/2015	réf. AESN :	0,43	date :	09/2015	Production annuelle de boues :	tMS	GMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	7	kwh/j	0,6	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2019		408			334	340	988	135			135	15
	A2+A5+A4	16/05/2019		53			44	37	104	49	42	45,6	94,6	12
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/12/2019	17	270			236	360	638	92	75,3	1,74	93,7	11,1
	A2+A5+A4	19/12/2019	17	107			136	120	438	44,1	23,8	43,4	87,5	21,4
Flux amont retenus en kg/j				12			16	14	30	3,8				0,39
Flux amont retenus en E.H.				130				242	199	253				229
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				80			90	78	271	46,6	32,9	44,5	91	16,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				73,7			64,5	77,9	60,4	57,9			18,3	10
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement					80			80	80					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Trilbardou / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037747401000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>L'analyse des débits montre les points majeurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> De nombreux défauts de collecte qui peuvent correspondre à des dysfonctionnements du poste de refoulement de Trilbardou (bouchage de la conduite, défauts des pompes ou de leur système de régulation). Volume d'eaux claires parasites non significatif, confirmant l'analyse des années précédentes. Volumes traités en hausse en 2019 par rapport à 2017 et 2018 (pluviométrie en hausse). Impact de la pluie significatif (le débit étant régulé à 130 m³/j, cette régulation est souvent approchée ou atteinte), phénomène lié à la présence de mauvais branchements. <p>Le débit pris en référence est le débit de sortie, basé sur le temps de marche de la pompe de rejet (scénario SANDRE de la station: bassin d'aération-décantation en cours de validation).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>En 2004, la commune de Trilbardou avait fait réaliser un dossier de régularisation du rejet de la station d'épuration basé sur les objectifs du constructeur, par le bureau d'études QUANTITEC. Ce dossier n'a pas abouti à la notification d'un récépissé de déclaration par la police de l'eau. Les prescriptions minimales imposées par l'arrêté du 21 juillet 2015 en termes de concentration et de rendements épuratoires s'appliquent. La qualité de l'eau traitée permet de respecter ces prescriptions. Cependant, la production de boue épandue en août (247 m³ à 7 g/l) rapportée à l'équivalent habitant est très insatisfaisante avec 8 g MS/E.H./j pour un objectif de 60 g MS/EH/j. Elle est 4 fois moins importante qu'en 2018. Ce résultat s'explique par de nombreux dysfonctionnements du PR Marne, les by-pass en période de crue ou de pluies intenses (taux de collecte de la pollution impacté) et des pertes de boues en raison d'un procédé d'épuration obsolète. L'autosurveillance de ce système d'assainissement est à mettre en conformité par la réalisation des prélèvements en entrée proportionnellement au débit en installant un débitmètre électromagnétique sur la conduite de refoulement (résultats de la mesure de décembre 2015 du SATESE conservés en référence, celle de 2019 présentant des valeurs anormales) et en équipant les points A2 et A5. L'exploitant indique dans son bilan annuel, étudier la possibilité de fournir seulement les temps de déversement des deux points et non une estimation des débits surversés qui nécessite d'entreprendre des travaux, dont le surcoût est jugé non négligeable en raison de l'âge du dispositif.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les bouchages répétés de la conduite de refoulement entre le poste de Trilbardou et la station d'épuration nécessitent la création d'un accès à la conduite après la traversée de la Marne permettant de la déboucher dans sa partie terminale. Les communes de Vignely et de Trilbardou disposent de Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) datant de plus de dix ans. L'arrêté du 21 juillet 2015 impose d'actualiser le diagnostic du système d'assainissement selon une fréquence n'excédant pas dix ans. Le SATESE a proposé aux deux collectivités son aide pour le lancement de ce SDA lors de la réunion du 08/02/2018. Les communes ont décidé d'attendre la prise de compétence assainissement par la CA du Pays de Meaux pour réaliser cette étude. Celle-ci aurait notamment permis à la commune de Vignely d'établir un zonage des eaux usées et des eaux pluviales. L'étude de gouvernance de la CAPM est en cours, l'objectif étant de lancer le SDA à l'échelle de son territoire au second semestre 2020.</p>			
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: TRILBARDOU						
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS						
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT						
Police de l'eau	: DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES						
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015						
Arrêté préfectoral boues	: D03/007/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)						
Ru (ou autre)	:						
Rivière 1	:						
Rivière 2	:						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 1000 E.H	Débit de référence	: 200 m ³ /j				
	: 60 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,824 km				
Capacité hydraulique TS	: 200 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 200 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: SBR						
File boues	: BASSIN						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

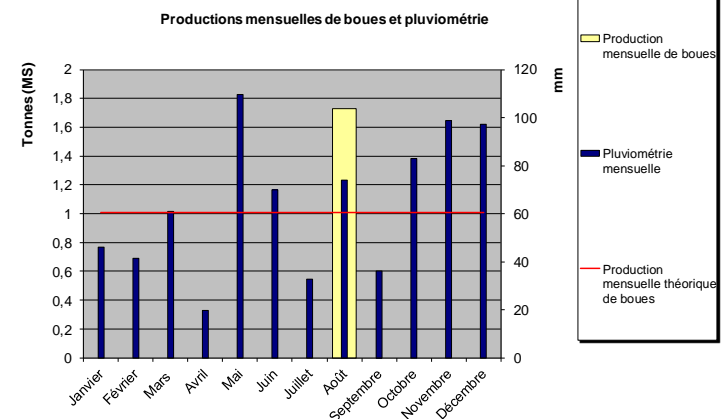
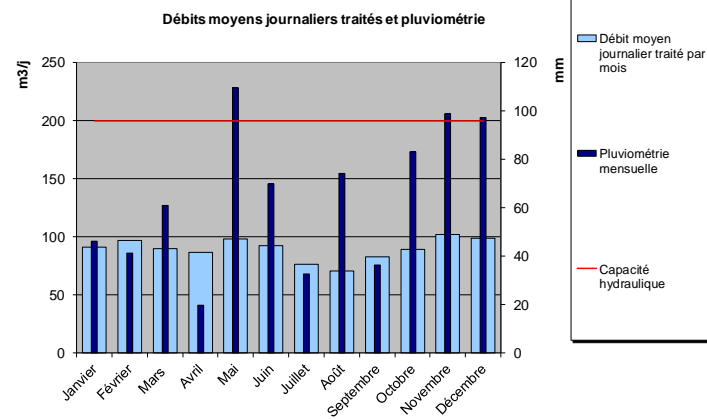
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Trilbardou, Vignely													
Nombre de raccordables :	793	habitants	595	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	116	m ³ /j	réf. :	2017 à 2018	mini temps sec :	86	m ³ /j	moyen :	89,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	560 E.H.	maxi temps sec :	92	m ³ /j	maxi temps de pluie :	146	m ³ /j			
réf. NK :	0,56	date :	12/2015	réf. AESN :	0,41	date :	12/2015	Production annuelle de boues :	1,7	tMS	8	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	77,6	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/02/2019		280			347	390	953	125			125	13
	A2+A5+A4	28/02/2019		17			16	15	33	8,2	4	2,69	10,9	3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2019	82	232			251	210	836	142	119	0,25	142	11,7
	A2+A5+A4	23/05/2019	82	5,6			7	3	29	3,1	2,03	0,68	3,77	0,7
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/10/2019		200			196	220	539	117			117	8,9
	A2+A5+A4	17/10/2019		53			47	30	129	20	9,3	0,85	20,8	5,3
Flux amont retenus en kg/j				22			35	30	90	8,4				1
Flux amont retenus en E.H.				241				498	599	560				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				25			23	16	64	10,4	5,1	1,4	11,8	3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				88,3			89,5	93,7	89,7	91,4			90,3	70,5
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Trilport / MONTCEAUX-LES-MEAUX

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037747502000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI Mise en service : 01/01/1973 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SMAAEP DE CRECY LA CHAPELLE BOUTIGNY ET LES ENVIRONS Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 6 Art 41, N° M : 1995/560 Arrêté préfectoral boues : F622013/071</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147) Ru (ou autre) : Enclos des vignes Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>L'analyse de la collecte des eaux usées est rendue difficile du fait de l'existence régulière de passages des eaux usées par le trop-plein du regard d'alimentation de la station d'épuration. Il est comptabilisé environ 150 jours de débits anormalement bas, soit globalement 41% du temps, et 96% du temps en juillet. Ces surverses sont observées généralement après les pluies (obturation partielle de la canalisation d'aménée des eaux usées au dégrilleur). Ces eaux usées ainsi by-passées en tête des ouvrages ne sont pas comptabilisées par le débitmètre de la station d'épuration. Toutefois, après avoir écarté les valeurs incohérentes, il peut être observé que le réseau d'assainissement de type séparatif, présente des anomalies de fonctionnement : intrusion d'eaux claires d'infiltration d'une part (sources et nappe) et d'eaux de pluie d'autre part (branchements non conformes et existence de regards mixtes). Les valeurs des débits en septembre sont anormalement élevées 63% du temps (dérive de la sonde de mesures ?). Le débit moyen de ce mois-là ne peut donc être estimé.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux rejetées obtenue lors de la visite du SATESE avec prélèvement ponctuel, comme lors du bilan d'autosurveillance mis en œuvre par l'exploitant, respecte le niveau de rejet requis et rend compte d'une bonne élimination de la pollution azotée. La production de boue, qui traduit l'élimination de la pollution, semble cette année non représentative de la réalité. En effet, les concentrations des boues extraites fournies par l'exploitant apparaissent fréquemment élevées, ce qui majore les données de production calculées à partir des volumes extraits et des concentrations correspondantes. De plus, l'absence d'évacuation des boues stockées dans la bache souple, conduit à penser que la quantité de boues annoncée est plus élevée que celle réellement obtenue. Ce dispositif vieillissant est connu pour ses pertes ponctuelles et régulières de boues en lien avec les périodes de surcharges hydrauliques de temps de pluie. Les coefficients de charge définis à partir de la mesure de charge réalisée en mars 2018 par le SATESE, sont reconduits, car ceux calculés à partir de la mesure d'autosurveillance de 2019 sont anormalement élevés (mauvaise représentation de l'échantillon vraisemblablement par prélèvements de matières sédimentées)</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les travaux réalisés rue du vieux Pavé réalisés courant 2019, vont permettre de réduire une partie des débits d'eaux claires parasites d'infiltration présentes sur le système de collecte. L'autre partie sera éliminée par la mise en œuvre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue du Palais, non encore programmés. L'amélioration de la collecte passera aussi par la réduction les eaux claires météoriques (mise en conformité des mauvais branchements). A terme, conformément aux conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU 2), la commune de Montceaux-Les-Meaux sera raccordée au système d'assainissement de Meaux, via la commune de Trilport. Une étude de faisabilité pourrait être lancée à cet effet avec l'appui du SATESE début 2021.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 75 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,812 km Capacité hydraulique TS : 75 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 75 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : SILO SOUPLE</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Inconnu</p>	

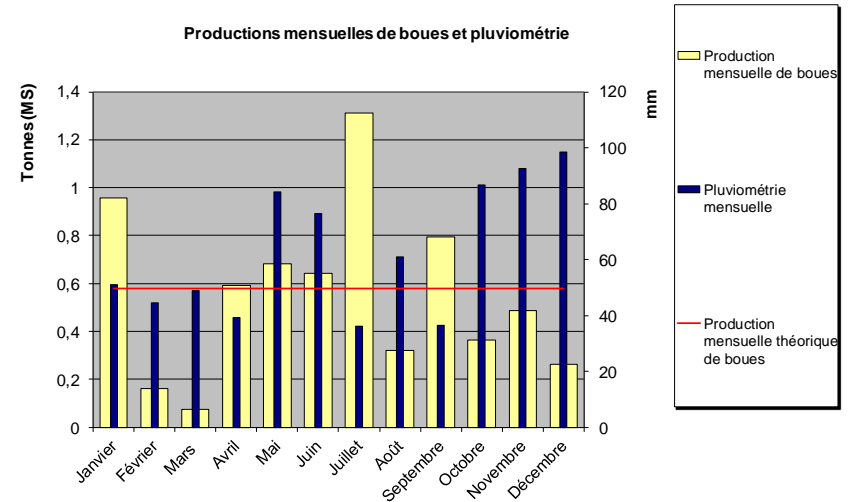
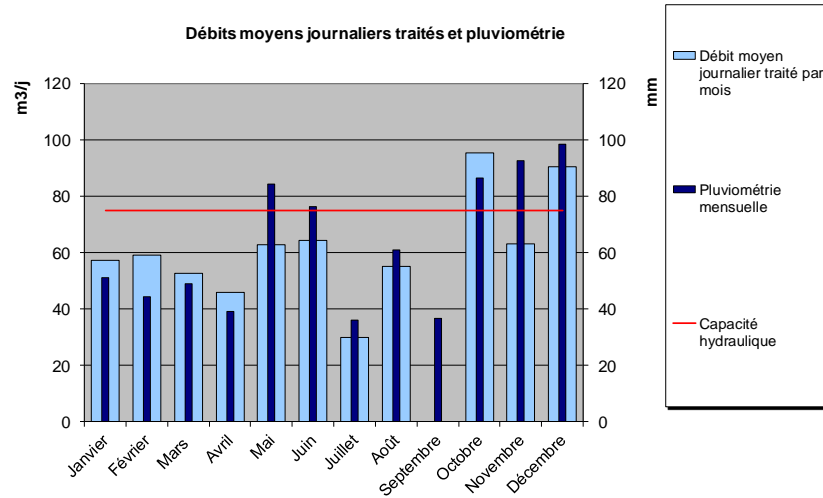
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Montceaux-les-Meaux													
Nombre de raccordables :	558	habitants	418	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	63	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	57	m ³ /j	moyen :	inconnu	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : SATESE		Charge DBO5 : 322 E.H.		maxi temps sec :	inconnu	m ³ /j	maxi temps de pluie :		343	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,64	date :	03/2018	réf. AESN :	0,63	date :	03/2018	Production annuelle de boues :		6,6	tMS	57	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	71	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/02/2019		528			250	260	731	128			128	11
	A2+A5+A4	21/02/2019		13			16	8	47	6	2,9	16,6	22,6	7,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2019	39	2330			1048	480	4280	169	35,4	0,24	169	32,7
	A2+A5+A4	18/06/2019	43	2			6	3	22	4,2	0,39	3,12	7,29	1,79
Flux amont retenus en kg/j				32			14	19	51	4,7				0,66
Flux amont retenus en E.H.				353				322	339	313				388
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			11	6	34	5,1	1,6	9,9	14,9	4,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,7			96,5	98,1	96,5	96,3			88,8	62,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			40	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			40	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Trocy-en-Multien / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037747601000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'arrivée des eaux usées sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. Ce dispositif reçoit également une partie des eaux de ruissellement de la RD 401 (un fossé et un déversoir).</p> <p>Station d'épuration La Police de l'eau a donné son accord pour la réalisation de prélèvements ponctuels selon une fréquence annuelle en remplacement de la mesure 24 heures à effectuer tous les 2 ans. En 2019, l'exploitant n'a pas réalisé de prélèvements en raison d'une erreur de programmation. En contrepartie, il effectuera deux séries de prélèvements en 2020. Pour rappel, les analyses des paramètres DBO5 et DCO en sortie doivent être faites sur des eaux filtrées d'après l'arrêté du 21 juillet 2015. Les prélèvements ponctuels du SATESE sont compatibles avec les prescriptions minimales de l'arrêté cité ci-dessus. Toutefois, les performances épuratoires de ce dispositif sont globalement médiocres (procédé très rustique). Le scénario SANDRE reste en attente de validation.</p> <p>Travaux et études Ce dispositif a été déclaré prioritaire dans le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°1 (SDASS EU n°1). La première action demandée par la Police de l'eau à la collectivité était le curage des lagunes ; cette opération, prévue au contrat d'affermage, a donc été effectuée en septembre 2012. L'évolution de la qualité de la Théroouanne déterminera la nécessité de remplacer ce lagunage par un dispositif plus performant. Il est, de plus, envisagé de raccorder le hameau de Beauval de la commune du Plessis-Placy sur cette future station d'épuration. La notification du marché pour la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal est prévue au cours du 1^{er} semestre 2020. Cette étude devra prioriser cette opération qui sera à réaliser de toute façon à plus ou moins long terme. L'accès aux lagunes est très difficile (absence de chemin d'accès), tout comme aux abords des points de prélèvements.</p>
Mise en service : 01/01/1970 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Théroouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)	
Ru (ou autre) : Beauval	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Théroouanne	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 50 m³/j	
: 15 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,748 km	
Capacité hydraulique TS : 50 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0%	
Capacité hydraulique TP : 50 m³/j (pluie) Unitaire : 100%	
File eau : LAGUNAGE NATUREL	
File boues : BASSIN	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

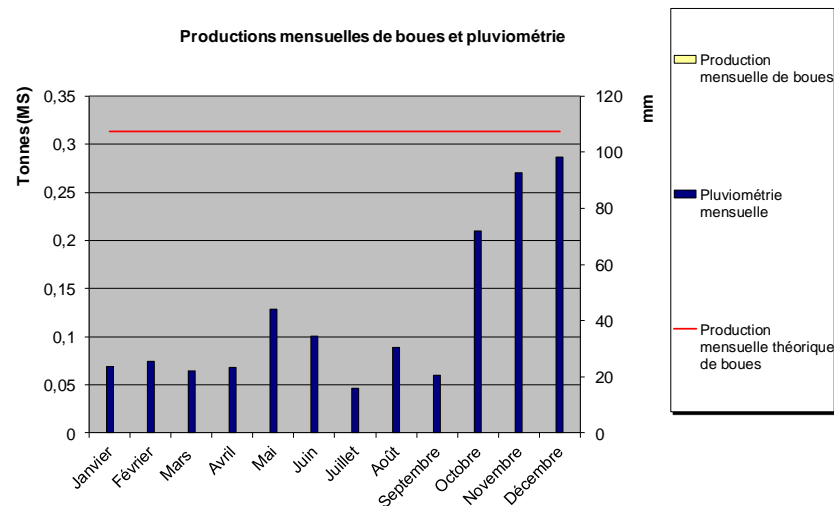
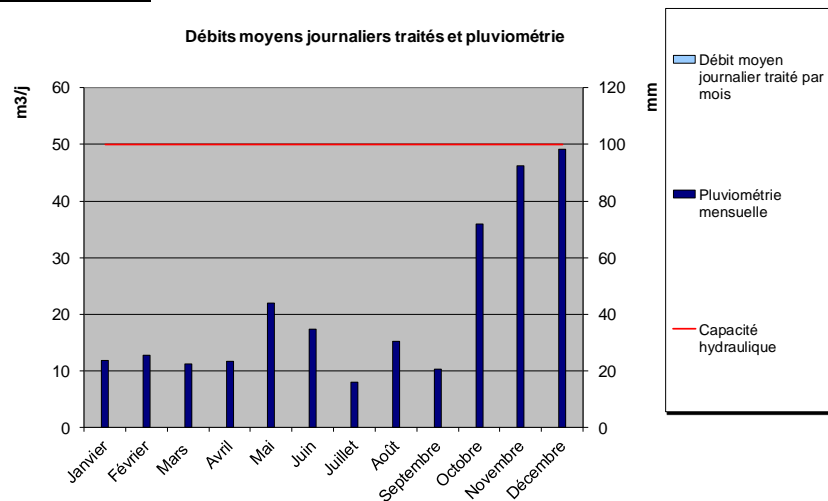
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Trocy-en-Multien													
Nombre de raccordables :	232	habitants	174	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	36	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	174 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j						
réf. DBO5 :	0,7	date :	12/2019	réf. AESN :	0,70	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2019		128	110	264	97	110	264	96			96	9
	A2+A5+A4	06/06/2019		53	13	44	22	21	48	13	8,6	0,75	13,8	1,7
Flux amont retenus en kg/j				16			9,9	10	26	2,6				0,3
Flux amont retenus en E.H.				174				174	174	174				174
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				53	13	44	22	21	48	13	8,6	0,8	13,8	1,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				58,6	88,2	83,3	76,8	80,9	81,8	86,5			85,6	81,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en rendement				50	60	60								

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037747701000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>L'analyse des débits collectés par le réseau d'assainissement est rendue difficile du fait d'un manque de fiabilité des mesures débitométriques obtenues par le seul point situé sur le canal de comptage des eaux rejetées équipé d'une sonde ultrasons. En effet, en 2019, les mesures ont présenté des incertitudes jusqu'à la mi-juin, à cause de la présence fréquente de mousses à la surface du canal. Ces mousses étaient la conséquence de boues filamenteuses présentes dans le bassin d'aération. Un traitement au chlore a permis de recouvrer une situation normale. De plus, les débits relevés en période de nappe basse (septembre), semblent sous-estimés par rapport à l'eau vendue.</p> <p>Les données recueillies permettent néanmoins d'estimer la présence d'eaux claires parasites d'infiltration dans les eaux usées à environ 45 m³/j, ce qui représente 33% des débits collectés par temps sec en période de nappe haute.</p> <p>Les eaux pluviales qui rejoignent le réseau de collecte des eaux usées, peuvent générer des à-coups hydrauliques ponctuels mais en respectant toutefois la capacité hydraulique nominale journalière de la station d'épuration. Il est par ailleurs observé des variations brutales des débits collectés par temps sec (chute ou augmentation anormale). Ces variations sont imputables à des défauts ponctuels de mise en charge du réseau sous vide (bouchages de certaines branches) qui se vide après intervention (débits différés à la station d'épuration). Le sous-dimensionnement de la centrale sous vide sur le tronçon du NOVOTEL (environ 500 lits) entraîne la saturation de ce dernier par temps de pluie. Pour pallier ce dysfonctionnement, le redimensionnement des pompes sous-vide est en cours d'étude.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration est globalement satisfaisante, comme l'indiquent non seulement les données d'automatisme. Les données du SATESE collectés lors de sa visite annuelle indiquent cependant un excès d'azote global (NGL à 77.3 mg/l pour norme à 15), conséquence d'un oubli de l'exploitant (aération 24h/24). Les flux de pollution à traiter mesurés à l'occasion des deux mesures d'automatisme, présentent des écarts importants. Ils peuvent s'expliquer par la variation d'activité de l'hôtel-restaurant Novotel. De ce fait, la moyenne des flux obtenus en 2019 est retenue pour réactualiser les coefficients de remplissage de la station d'épuration. Les flux ainsi calculés, sont majorés vis-à-vis de la population raccordable (facteur 1.4). Ils rendent compte de l'impact de l'activité hôtelière. Toutefois, avec 2 mesures annuelles seulement, ils ne sont vraisemblablement pas représentatifs de la charge moyenne annuelle. Sur ces bases, il est donc difficile d'appréhender les performances globales de la station d'épuration par le ratio de production de boues ramené au nombre d'équivalents-habitants traités. Ce ratio de 38 g de MS/EH obtenu cette année, traduit cependant un déficit certain car, au cours du 2^{ème} semestre, la production de boue a été très faible. Il en est donc déduit l'existence de pertes de boues avec les eaux épurées sur les 4 derniers mois de l'année (mauvaise capacité des boues à décanter ?). Ces boues rejoignent la lagune d'infiltration où elles décantent entraînant un colmatage.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les lagunes d'infiltration ont été curées et creusées afin de les rendre plus perméables. Un débitmètre électromagnétique a été installé sur la canalisation d'alimentation de la station d'épuration en février 2020. Des données fiables sont attendues en 2020. Une crépine Johnson sera installée dans le silo à boue après sa vidange dans l'été 2020, dans le but d'améliorer la concentration des boues.</p>
Mise en service : 01/11/2000 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 99/DAI/2E/098	
Arrêté préfectoral boues : 99/DAI/2E/098	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 240 m ³ /j	
: 72 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 9,47 km	
Capacité hydraulique TS : 240 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 240 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
Automatisme	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

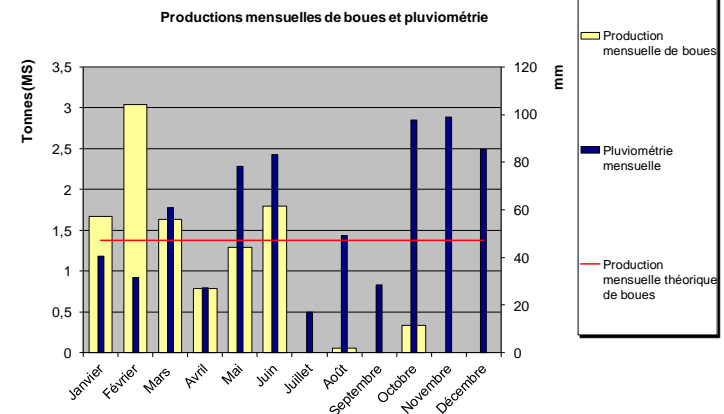
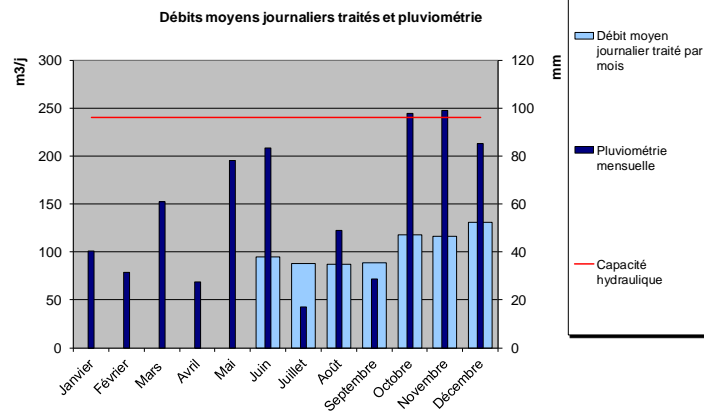
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Ury													
Nombre de raccordables :	710	habitants	532	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	142	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	90	m ³ /j	moyen :	103,4	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	767 E.H.	maxi temps sec :	135	m ³ /j	maxi temps de pluie :	183	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,64	date :	12/2019	réf. AESN :	0,49	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	10,6	tMS	38	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	139	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/06/2019	90	296			412	560	940	87,1	65,6	0,24	87,1	12,9
	A2+A5+A4	19/06/2019	90	21			9	4	37	3,3	0,39	2,74	5,99	4,61
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/08/2019		112			197	230	524	147			147	11
	A2+A5+A4	20/08/2019		4			16	6	52	2,7	0,4	74,6	77,3	29
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	01/12/2019	121	468			380	340	1218	113	84,2	0,24	113	12,2
	A2+A5+A4	01/12/2019	121	5			7	3	29	3	0,6	1,74	4,71	0,24
Flux amont retenus en kg/j				42			42	46	116	11				1,3
Flux amont retenus en E.H.				467				767	773	720				776
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10			11	4	39	3	0,5	26,4	29,3	11,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,1			95,9	98,6	94,6	97,2			78,8	54,1
Normes de rejet journalières en mg/l								25	125				15	
Normes de rejet annuelles en mg/l								25	125				15	
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Ussy-sur-Marne / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037747801000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>Les données débitmétriques révèlent l'absence de problématique relative aux eaux claires d'infiltration dans le réseau d'assainissement. Par ailleurs, l'intrusion d'eaux pluviales, bien que significative, reste globalement compatible avec le dimensionnement hydraulique de la station d'épuration. Seuls 2 jours de dépassement du débit nominal avec une charge hydraulique moyenne de 48% sont observés.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les résultats des mesures obtenues lors des bilans d'autosurveillance réglementaires, rendent compte d'une qualité des eaux rejetées satisfaisante, d'ailleurs confirmée par la visite du SATESE le 27.11.2019 (Cf. tableau au verso).</p> <p>En cette année 2019, la production de boue est inférieure d'environ 25 % à celle attendue au regard de la charge polluante à traiter. Cette situation est la conséquence de la conception particulière du clarificateur (absence de racleur de fond et de surface, forme longitudinale, et fond de l'ouvrage composé de 3 trémies) qui ne facilite pas la bonne rétention des boues au sein des ouvrages.</p> <p>Le système de traitement des eaux reste de ce fait sujet à la perte de flottants avec les eaux épurées. Toutefois, il convient de rappeler que les aménagements réalisés en 2016, ont conduit à une nette amélioration de la situation par rapport aux années précédentes. Ces aménagements avaient consisté au remplacement de la rampe d'aération des bédoués (recirculation), à la réhausse de la cloison siphonide du clarificateur, et à la mise en place de la régulation du fonctionnement de la turbine, avec comme consigne l'arrêt du brassage des boues lors de débits trop élevés. Les boues décantent alors dans le bassin d'aération, ce qui évite leur fuite avec les eaux épurées. Le bassin d'aération fait à ce moment-là office de bassin d'orage. Les flux de pollution collectés à la station d'épuration mesurés lors des deux mesures d'autosurveillance sont très différents d'une mesure à l'autre. De plus, les concentrations de la charge polluante sont anormalement élevées pour tous les paramètres. Cela conduit à penser que le point de prélèvement dans le poste est situé trop bas (aspiration de matières sédimentées). Le coefficient de remplissage (57%) a donc été estimé à partir des données eau et assainissement.</p> <p>La qualité des boues évacuées en agriculture via le site de retraitement de Sept-Sorts est très satisfaisante.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La collectivité avait lancé en une étude de faisabilité en 2017 afin de lever la non-conformité du système de traitement vis-à-vis de la DERU « en performance ». Cette non-conformité était passée « en équipement » au titre des données 2017, du fait de pertes régulières de boues et de flottants avec les eaux épurées.</p> <p>Au titre des données 2018, au vu des résultats obtenus, la DDT avait supprimé la non-conformité nationale, conservant simplement une non-conformité locale.</p> <p>Une mission de maîtrise d'œuvre de travaux, qui prévoyait la création d'un clarificateur, devait être lancée dès l'obtention des conclusions de l'étude du génie-civil attendues en septembre 2019. Or, pour lancer cette étude, il fallait organiser la vidange des ouvrages. Cette opération prévue sur 3 semaines, allait conduire au rejet direct des eaux usées pendant toute la durée nécessaire.</p> <p>Aussi, après une réflexion plus globale sur le projet, il a été acté fin 2019, la reconstruction complète de la station d'épuration sur un nouveau site délocalisé, qui l'éloignerait de la zone urbanisée qui s'est rapprochée du site actuel au fil du temps.</p>
Mise en service : 01/01/1976 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : MISE 95 31/DDAF	
Arrêté préfectoral boues : D04/040/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Ru des Effaneaux(R137-F6264000)	
Ru (ou autre) : Courtablond	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 180 m ³ /j	
: 72 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,869 km	
Capacité hydraulique TS : 180 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 180 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

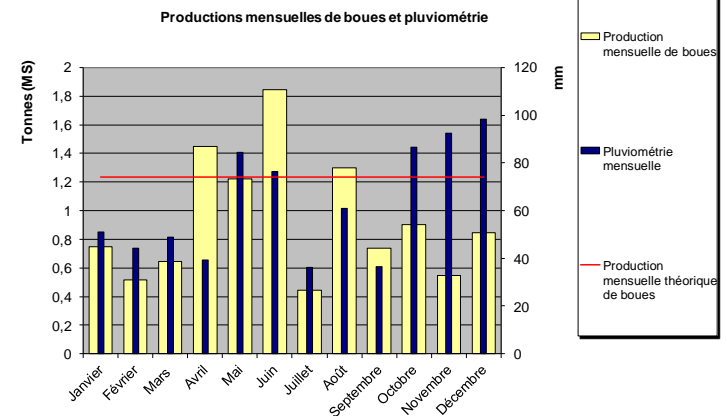
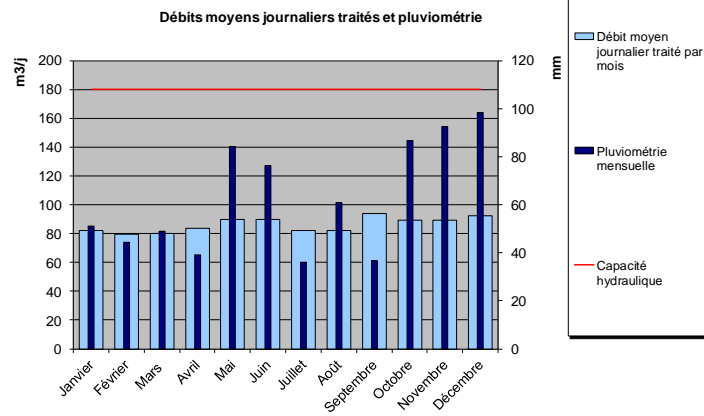
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Ussy-sur-Marne													
Nombre de raccordables :	914	habitants	686	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	103	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	80	m ³ /j	moyen :	86,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	686 E.H.	maxi temps sec :	86	m ³ /j	maxi temps de pluie :	200	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,57	date :	12/2018	réf. AESN :	0,56	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	11,2	tMS	45	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	127	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/11/2019	100	4120			1400	910	5180	223	15,2	0,24	223	57,9
	A2+A5+A4	12/11/2019	100	6,2			8	3	32	6	4,01	8,7	14,6	5,17
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/11/2019		300			289	360	726	129			129	13
	A2+A5+A4	27/11/2019		8			12	5	38	5	2,5	0,9	5,9	5,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2019	56	4430			1916	910	7760	268	0,9	0,24	268	61,5
	A2+A5+A4	10/12/2019	56	9,2			9	4	36	5,3	2,91	3,32	8,57	4,22
Flux amont retenus en kg/j				62			37	41	103	10				1,2
Flux amont retenus en E.H.				686				686	686	686				686
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			9	4	35	5,4	3,1	4,3	9,7	4,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99			98,3	99,3	97,9	97,2			95,2	81,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Ussy-sur-Marne / MOLIEN

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037747805000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 13/12/2007 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Ru des Effaneaux(R137-F6264000) Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>L'analyse des débits (exploitation des données journalières du débitmètre électromagnétique) conduit à constater une augmentation de ces derniers par temps de pluie. Le maximum enregistré pour l'année 2019 est de 61 m³ le 15 novembre pour une pluie de 14 mm. La capacité hydraulique est régulièrement dépassée (161 jours de débit > à 7,5 m³/j). Suite à ces constatations, il apparaît nécessaire d'engager une action pour pallier cette situation anormale pour le type de réseau à 100% séparatif. Dans un 1er temps, il peut être réalisé la sectorisation du réseau d'assainissement avec un levé des regards notamment par temps de pluie. En fonction du diagnostic établi, il pourra être envisagé des investigations complémentaires : tests à la fumée et au colorant pour mettre en évidence les branchements non-conformes (eaux pluviales raccordées au réseau de collecte des eaux usées).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>L'autosurveillance n'est plus obligatoire sur les dispositifs de taille inférieure ou égale à 200 équivalents habitants (E.H.).</p> <p>Une visite SATESE a été réalisée. Les analyses réalisées sur l'effluent de rejet respectaient ponctuellement les normes prévues pour ce dispositif.</p> <p>Un programme d'entretien plus régulier (poste de relèvement, vidange des prétraitements, pompage du filtre à pouzzolane et curage des drains) a été mis en place par l'exploitant (SAUR) depuis l'année 2018. Ce programme a apporté des résultats probants sur la qualité du rejet, que ce soit en rendements épuratoires ou en concentrations. Rappelons que ce filtre à sable est enterré.</p> <p>Il est à noter toutefois que le prélèvement à caractère ponctuel de l'échantillon permet difficilement de juger de la qualité moyenne annuelle du rejet au vu du faible volume transitant sur la station d'épuration au moment du prélèvement.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 50 E.H Débit de référence : 7,5 m³/j : 3 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 0,475 km Capacité hydraulique TS : 7,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 7,5 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE</p> <p>File boues : DIGESTEUR</p> <p>Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

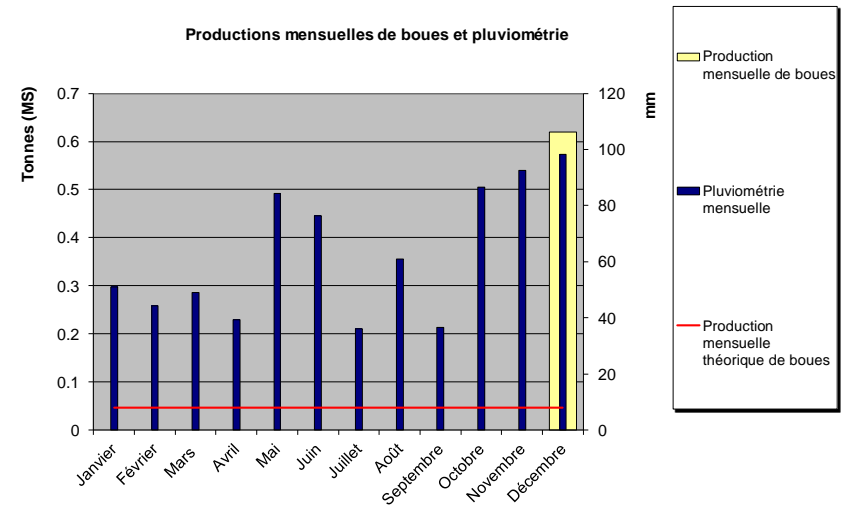
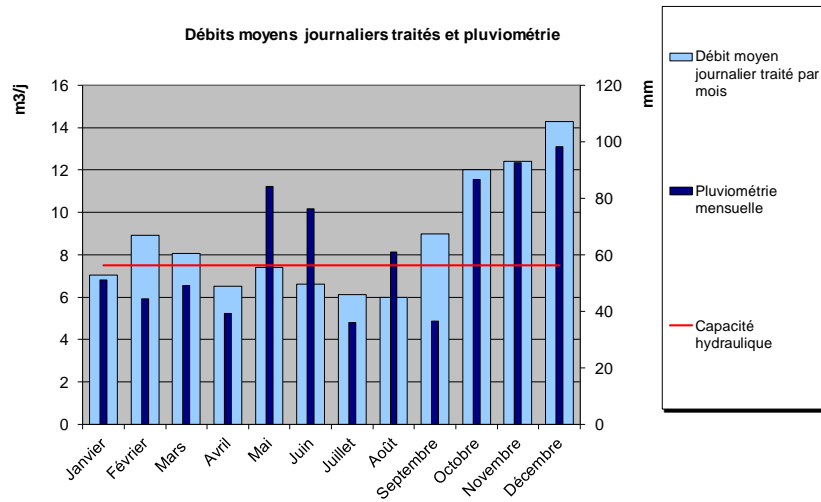
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Ussy-sur-Marne - Molien													
Nombre de raccordables :	35	habitants	26	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	6	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	5	m ³ /j	moyen :	8,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	26 E.H.	maxi temps sec :	9	m ³ /j	maxi temps de pluie :	61	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,52	date :	12/2019	réf. AESN :	0,52	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	0,6	tMS	65	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	4	kwh/j	2,6	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/02/2019		468			498	560	1370	178		0,62	179	20
	A2+A5+A4	20/02/2019		36			20	11	58	6,9	4,2	51,1	58	6,5
Flux amont retenus en kg/j				2,3			1,5	1,6	3,9	0,39				0,04
Flux amont retenus en E.H.				26				26	26	26				26
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				36			20	11	58	6,9	4,2	51,1	58	6,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,3			96	98	95,8	96,1			67,6	67,5
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>	
Code Sandre : 037748001000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le poste de refoulement du bourg reste à surveiller de manière rigoureuse (bouchages potentiellement fréquents des pompes) pour éviter des déversements directs d'eaux usées au milieu naturel. Ce poste a démontré, par le passé, la nécessité d'un entretien important (pompage du dessableur et nettoyage des graisses).</p> <p>Les surcharges hydrauliques sont liées à la nature unitaire du réseau d'assainissement (79% du linéaire) et à une collecte importante d'eaux claires de ressuyage (fossés, drains agricoles).</p> <p>Le débit moyen annuel avec régulation de 123 m³/j correspond à la capacité hydraulique nominale de 120 m³/j. On comptabilise 148 jours de dépassement de la capacité hydraulique pour 2019. Comme en 2018, le total des volumes de by-pass estimés en tête de la station d'épuration paraît élevé (149 960 m³ by-passés pour 44 927 m³ traités, soit 77% du volume arrivant à la station d'épuration) ; la formule de calcul du volume by-passé doit être consolidée.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La mesure d'autosurveillance montre un dépassement de la norme de rejet en azote Kjeldhal (NK) ; les autres paramètres et les résultats de la visite SATESE sont conformes. L'exploitant fait référence à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour évaluer la conformité.</p> <p>La production de boues (boues évacuées sans la chaux) de 4,0 t M.S. présente un ratio de seulement 17 g MS/E.H./j pour 60 g attendus. L'écêtement des pointes hydrauliques que subit régulièrement le clarificateur, ne permet pas d'éliminer suffisamment les pertes de boues. La station d'épuration fonctionne en dépassement de sa capacité nominale en termes de charges polluante et hydraulique.</p> <p>Les résultats de la mesure d'autosurveillance de 2019 sont utilisés pour actualiser les coefficients de la charge polluante. Cette mesure donne 653 E.H. d'après le paramètre NK pour une charge polluante théorique de 682 E.H. correspondant aux 910 habitants raccordables.</p> <p>Les boues sont en grande partie (83,4%) recyclées en agriculture en mélange avec des boues présentant les mêmes caractéristiques agronomiques provenant d'autres dispositifs de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. La synthèse de la qualité des boues produites par les 8 stations d'épuration du même secteur traduit de manière globale leur qualité normale. Les flottants (16,6% de la production de boues) sont retraités à la station d'épuration de Dammarie-les-Lys.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les travaux de la nouvelle station d'épuration intercommunale pour Machault, Valence-en-Brie et Pamfou (STEP dite PAMAVAL implantée à Machault) ont démarré en mai 2020. La réalisation des travaux des réseaux de transfert sont prévus du 20/07 au 02/10/2020. Ces travaux s'inscrivent dans le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU2) pour une mise en conformité des 3 communes au niveau du traitement. La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) pour les trois communes est lancée depuis le 16/09/2016 (Cabinet MERLIN). La phase 3 de l'étude a été présentée le 15/10/2019 ; la phase 4 sera quant à elle exposée courant 2020 (délai de réalisation de 2 mois). La déconnexion des apports des fossés et des drains agricoles du réseau d'assainissement est compliquée ; une mise en séparatif peut s'avérer nécessaire (coût élevé et difficulté à réaliser les travaux en domaine privé).</p>	
Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE : Laurent CROS		
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE		
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur : SIGOURE		
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux : F 441 Art 41, N° M: 1995/206		
Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF		
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration		
Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)		
Ru (ou autre) :		
Rivière 1 :		
Rivière 2 : Vallée Javot		
Fleuve : SEINE		
<u>Caractéristiques techniques</u>		
Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 120 m ³ /j		
: 36 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,835 km		
Capacité hydraulique TS : 120 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 21%		
Capacité hydraulique TP : 120 m ³ /j (pluie) Unitaire : 79%		
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues : CENTRIFUGEUSE MOBILE + CHAULAGE + SILO SOUPLE		
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (16,6%) VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (83,4%)		
<u>Autosurveillance</u>		
Nombre de bilans 24h réalisés : 1		
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé		

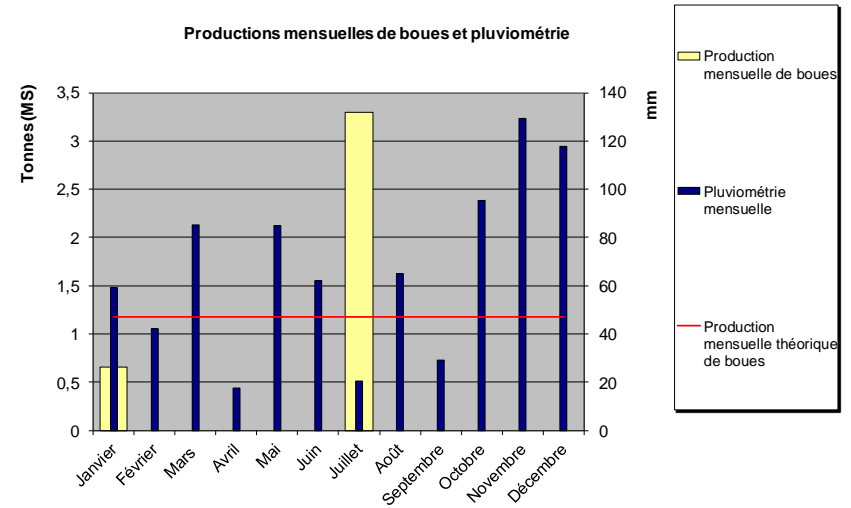
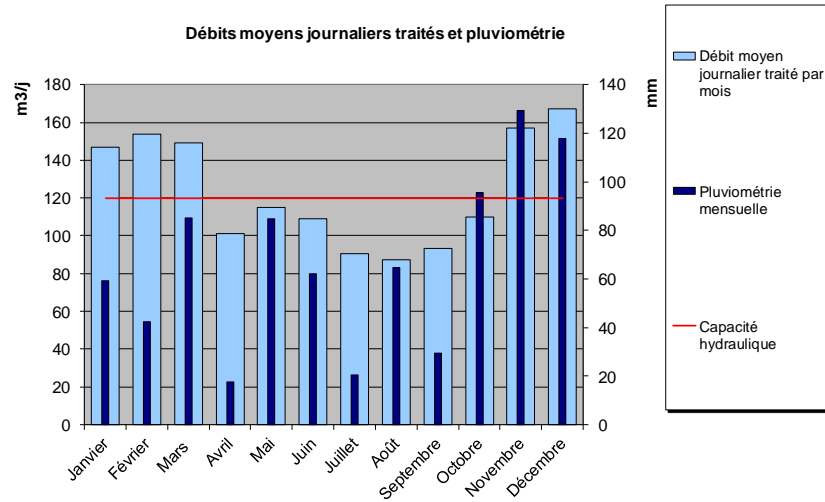
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Valence-en-Brie													
Nombre de raccordables :	910	habitants	682	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	122	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	89	m ³ /j	moyen :	123,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge NK : 653 E.H.		maxi temps sec :	171	m ³ /j	maxi temps de pluie :	201	m ³ /j				
réf. NK :	1,09	date :	06/2019	réf. AESN :	0,79	date :	06/2019	Production annuelle de boues :	4,0	tMS	17	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	73,1	kwh/j	2,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/06/2019	101	324			340	380	938	97	71,2	0,63	97,6	11
	A2+A5+A4	26/06/2019	101	20			17	10	66	43	39,1	1,03	44	7,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2019		156			166	210	410	60			60	6,7
	A2+A5+A4	24/10/2019		15			14	6	43	15	10	0,43	15,4	1,6
Flux amont retenus en kg/j				33			34	38	95	9,8				1,1
Flux amont retenus en E.H.				363				640	631	653				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				18			16	8	54	29	24,6	0,7	29,7	4,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,1			93,3	97,3	91,2	65,3			64,6	54,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Varreddes / STATION INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>																			
Code Sandre : 037748301000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA PAYS DE MEAUX Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS Constructeur : Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : D06/018/DDAF	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement collecte une quantité significative d'eaux claires parasites d'infiltration, qui a représenté par temps sec, en période de nappe haute, près de 220 m³/j, soit 35% des débits relevés sur la station d'épuration. Les données du Schéma Directeur d'Assainissement finalisé en 2010, révélaient que la grande majorité de ces débits parasites proviennent de la commune de Varreddes. Par temps de pluie, ces volumes sont majorés par l'apport d'eaux pluviales issues des réseaux de Varreddes en partie unitaires, mais aussi par le raccordement des eaux pluviales issus des mauvais branchements de la commune de Germigny-L'Evêque, équipée d'un réseau de type séparatif pour 100% de son linéaire.</p> <p>En cas d'apports excessifs d'eaux usées diluées par les eaux pluviales, les débits d'alimentation de la station d'épuration sont régulés pour les apports de Varreddes au niveau du poste de relèvement. Cet aménagement permet de respecter le débit nominal initial des ouvrages considéré à 1 500 m³/j.</p> <p>Les surverses s'effectuent par le déversoir d'orage situé sur la canalisation gravitaire de la commune de Varreddes. Ce point n'est pas considéré comme un point A2 mais comme un point R1. Le scénario SANDRE a été modifié dans ce sens au premier semestre 2017.</p> <p>Il est à noter que le débit redéfini à partir des bases actuelles de dimensionnement est de 810 m³/j seulement (Cf. étude SATESE de mars 2018). En 2019, ce débit a été dépassé 32 jours, soit 9% du temps.</p> <p>Le scénario SANDRE réseaux est étudié actuellement conjointement par la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>L'analyse des données d'autosurveillance permet de constater une qualité satisfaisante des eaux rejetées, pour l'ensemble des paramètres analysés. Les visites du SATESE réalisées 2 fois par an confortent ce constat.</p> <p>Les flux de pollution amont fournis par l'autosurveillance en 2019, sont variables selon le paramètre analysé : les flux carbonés et particuliers sont bien inférieurs aux flux attendus au regard de population raccordable, alors que le flux azoté en est supérieur. De ce fait, les flux retenus pour les coefficients de remplissage (53%), sont ceux mesurés par le SATESE en 2018. Leur adéquation avec ceux attendus au regard de la population raccordable le justifie.</p> <p>Grâce à la centrifugeuse mise en route en avril 2018, la production de boue est désormais beaucoup plus élevée, même si elle présente un léger déficit qui est estimé à 16 % environ. Cet écart peut s'expliquer par des pertes de boues avec les eaux épurées, d'une part lors des surcharges hydrauliques des ouvrages, et par les surverses d'eaux usées au niveau des déversoirs d'orage lors des pluies, d'autre part.</p> <p>La totalité des boues produites a été évacuée en compostage sur la plateforme de Jaignes (77). Il est observé un écart important entre la quantité des boues évacuées et celle produite (manque de fiabilité dans la pesée des bennes?)</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'enquête publique préalable à l'approbation des zonages des eaux pluviales des deux communes n'a toujours pas été lancée, du fait de la difficulté de finaliser le PLU de Germigny-L'Evêque. L'amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Varreddes va être étudiée par la CAPM, pour répondre à la mise en demeure établie par la Police de l'Eau. Le SATESE a produit le dossier de consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage fin 2019.</p>																			
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>																				
<p>Caractéristiques techniques</p> <table border="0"> <tr> <td>Capacité pollution</td> <td>: 4300</td> <td>E.H</td> <td>Débit de référence</td> <td>: 901 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 258</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 21,987 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 645</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 76%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 810</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 24%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : CENTRIFUGEUSE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>		Capacité pollution	: 4300	E.H	Débit de référence	: 901 m ³ /j		: 258	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 21,987 km	Capacité hydraulique TS	: 645	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 76%	Capacité hydraulique TP	: 810	m ³ /j (pluie)	Unitaire
Capacité pollution	: 4300	E.H	Débit de référence	: 901 m ³ /j																
	: 258	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 21,987 km																
Capacité hydraulique TS	: 645	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 76%																
Capacité hydraulique TP	: 810	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 24%																
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12 Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>																				

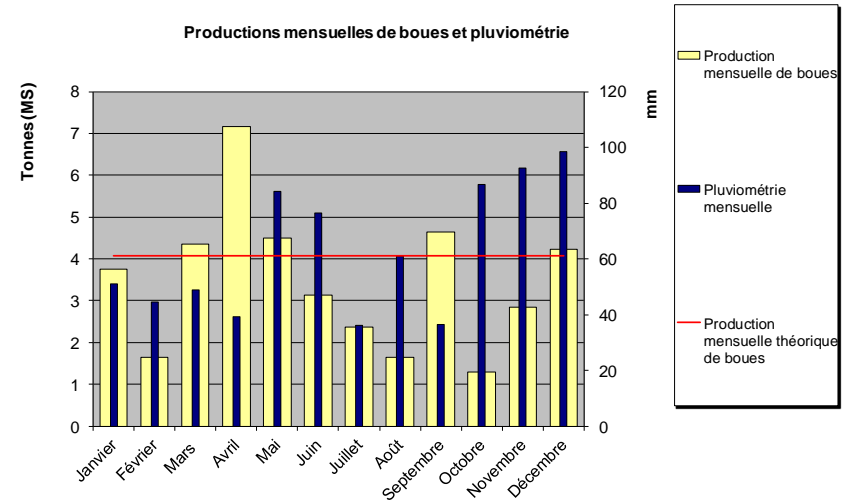
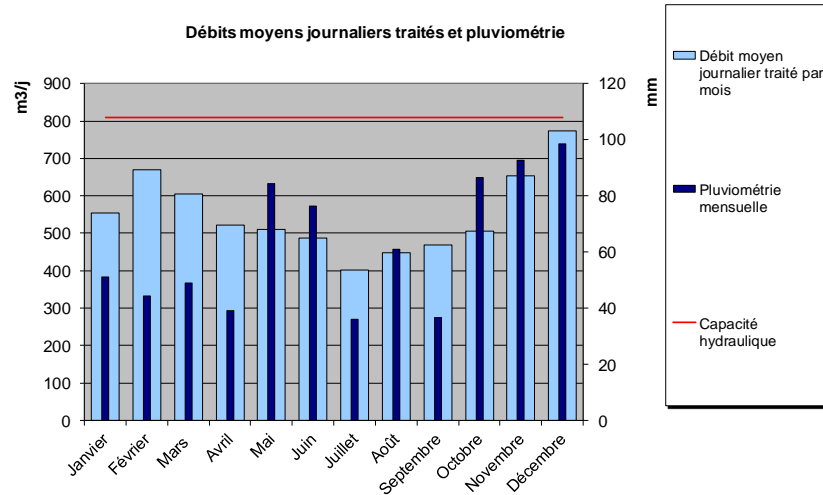
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Varreddes, Germigny-l'Evêque													
Nombre de raccordables :	3128	habitants	2346	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	380	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	406	m ³ /j	moyen :	550,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : SATESE		Charge NK : 2267 E.H.		maxi temps sec :	625	m ³ /j	maxi temps de pluie :		1083	m ³ /j			
réf. NK :	0,53	date :	03/2018	réf. AESN :	0,49	date :	03/2018	Production annuelle de boues :		41,6	tMS	50	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	382,1	kwh/j	4,0	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/05/2019	534	296			189	210	524	59	42		59	6,8
	A2+A5+A4	21/05/2019	540	8			10	4	30	7,9	6,4	0,5	8,4	4,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/11/2019		130			143	170	377	90			90	8,4
	A2+A5+A4	26/11/2019		4			8	3	24	4,7	3,2	1,93	6,63	2,2
Flux amont retenus en kg/j				211			94	97	313	34				3,1
Flux amont retenus en E.H.				2344				1617	2087	2267				1824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			6	4	22	4,4	3	4,5	8,8	2,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,3			95,8	97,8	93,9	92,8			88	51,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en rendement					90			80	75					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Vaucourtois / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037748401000	Ingénieur SATESE	: Anne BRESCIANI	<p>Ce bilan est rédigé sur la base des données de fonctionnement de l'ancien dispositif qui a été mis hors service le 29 août 2019 avec un basculement des effluents sur la nouvelle station d'épuration (filtres plantés de roseaux de 250 EH pour 65 m³/j) dont aucune donnée de performance n'est connue du SATESE pour l'année 2019.</p> <p>Système de collecte Sur l'ancienne station, l'absence de mesure débitmétrique (arrivée en gravitaire) rendait impossible l'analyse des débits collectés par le réseau d'assainissement. Cependant, sur la nouvelle station les débits sont mesurés à partir d'un débitmètre électromagnétique. Sa mise en eau ayant eu lieu fin août 2019, la relève des données débitmétriques est effective depuis janvier 2020. L'analyse de ces données 2020 (janvier - début mars) est donnée à titre indicatif au verso et met en évidence que le réseau d'assainissement collecte une part importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM). Le débit maximum de temps de pluie retenu de 179 m³/j (le 03/02/20, 7,6 mm et 42 mm sur 4 jours) représente 275 % de la capacité hydraulique. Une part d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) par temps sec est collectée représentant un débit moyen d'environ 24 m³/j. La capacité hydraulique de la station a été dépassée 38 % du temps (sur le total de 63 jours). Le débit moyen de 67,5 m³/j indique que la nouvelle station est en surcharge hydraulique (104%), ce qui peut conduire à l'apparition de problématiques de colmatage ou à un traitement moins performant notamment vis-à-vis de la nitrification. Cela est donc à surveiller en 2020 et les données débitmétriques à consolider sur une première année complète de données.</p> <p>Station d'épuration La qualité de l'eau traitée ne respecte pas les normes en vigueur sur ce dispositif lors de la visite SATESE de mai sauf pour la DBO5. L'arrêté du 21 juillet 2015 dispense de mesures d'autosurveillance les dispositifs d'une capacité nominale inférieure ou égale à 200 E.H. Le dispositif de Vaucourtois n'est donc plus soumis aux mesures réglementaires d'autosurveillance. Cependant le nouveau dispositif sera soumis à autosurveillance avec une fréquence biennale. La première mesure d'autosurveillance sera à réaliser en 2020. Les coefficients de charge polluante sont issus d'une estimation des charges par paramètre à partir des 223 habitants raccordables (167 E.H.). Le nouveau dispositif serait donc chargé à 67% en pollution. Un bilan 24h devrait être réalisé par le SATESE au deuxième semestre 2020 pour évaluer les performances de la nouvelle station d'épuration et ses conditions de fonctionnement depuis sa mise en eau. Concernant les boues de l'ancien lagunage aéré, elles ont été évacuées pour une valorisation agricole. Cette quantité de 635 TPB représente plusieurs années de stockage dans le lagunage et équivaut à environ 116.2 TMS.</p> <p>Travaux et études Les travaux de réhabilitation du réseau de collecte (chemisage sur environ 600 ml), afin de réduire l'apport des eaux claires parasites d'infiltration sont en cours. Le programme de travaux concerne les secteurs suivants : rue Mère Grand, rue Courtier, chemin du Clos de la Fontaine, vieux chemin de Jouarre.</p>			
Mise en service	: 01/01/1981	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: SMAAEP DE CRECY LA CHAPELLE BOUTIGNY ET LES ENVIRONS						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE						
Constructeur	:						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: Régularisation Décret 1993 (art. 41)						
Arrêté préfectoral boues	: 2/08/2001BURY						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)						
Ru (ou autre)	: Mesnil						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Grand Morin						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 200	E.H	Débit de référence	: 30 m ³ /j			
	: 12	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,685 km			
Capacité hydraulique TS	: 30	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%			
Capacité hydraulique TP	: 30	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%			
File eau	: LAGUNAGE AÉRÉ						
File boues	: BASSIN						
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet				

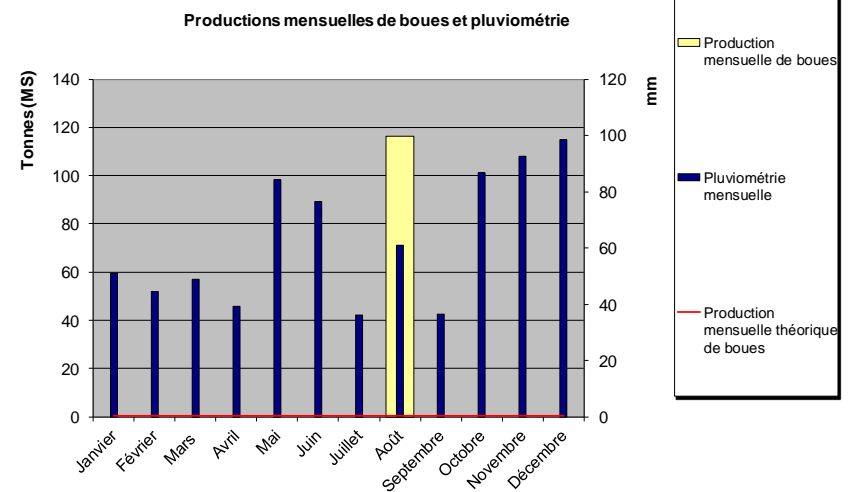
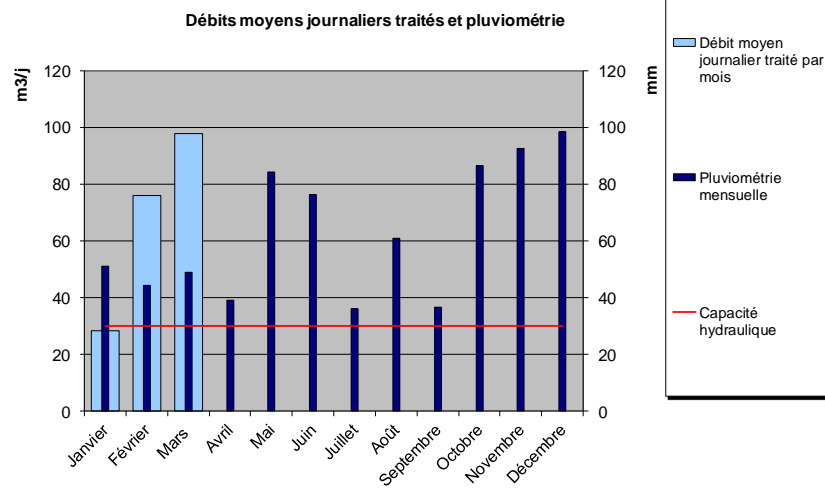
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Vaucourtois													
Nombre de raccordables :	223	habitants	167	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	28	m ³ /j	réf. :	2016	mini temps sec :	28	m ³ /j	moyen :	67,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	167 E.H.	maxi temps sec :	54	m ³ /j	maxi temps de pluie :	179	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,84	date :	12/2019	réf. AESN :	0,84	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	116,2	tMS	2899	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Traitement P :		Non							

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2019		212	210	449	174	210	449	74			74	5,8
	A2+A5+A4	28/05/2019		154	30	131	79	45	227	43	29	0,62	43,6	5,2
Flux amont retenus en kg/j				15			9,5	10	25	2,5				0,28
Flux amont retenus en E.H.				167				167	167	167				167
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				154	30	131	79	45	227	43	29	0,6	43,6	5,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				27,4	85,7	70,8	54,5	78,6	49,4	41,9			41,1	10,3
Normes de rejet journalières en mg/l					120	40	120							
Normes de rejet annuelles en mg/l					120	40	120							
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Vaudoy-en-Brie / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037748601000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte Les données débitométriques journalières de 2019 proviennent du débitmètre électromagnétique installé en tête de station. En 2019, le débit nominal de la station d'épuration de 90 m³/j a été dépassé à 175 reprises soit 48% du temps. En moyenne la station d'épuration a fonctionné à 110% de sa charge maximale en hydraulique, ce qui est bien meilleur qu'en 2018, la pluviométrie ayant été nettement inférieure. L'étude SATESE de 2017 a permis de déterminer que la régulation hydraulique est basée sur 312 m³/j maximum. Elle est adaptée pour conserver une vitesse ascensionnelle raisonnable dans le clarificateur, afin de limiter les départs de boues comme le montre la production 2019.</p> <p>Station d'épuration La qualité du traitement au cours du bilan d'autosurveillance réglementaire ainsi que lors des prélèvements ponctuels du SATESE respectait les normes de rejet en vigueur et les rendements épuratoires obtenus étaient satisfaisants au regard des exigences réglementaires. La quantité de boues produites représentant la pollution éliminée a été de 9,9 T MS, représentant la pollution générée par 450 EH pour 579 EH attendus au regard du nombre de raccordables. Malgré des pertes de boues possibles (clarificateur non raclé en demi-cercle), le ratio de production de 51 gMS/EH/j (ratio de 60 gMS/EH/j attendu pour ce type de dispositif sans traitement du phosphore) revient aux valeurs observées de 2015 à 2017 et est satisfaisant au vu des ouvrages en place, témoignant d'une bonne exploitation. Les départs de boues isolés ainsi que des by-pass au niveau du déversoir d'orage situé rue du Maroy sont à l'origine des déficits de production récurrents chaque année sur ce dispositif qui ne peut guère faire mieux que l'épuration actuelle. Les résultats de la mesure d'autosurveillance réglementaire de l'exploitant réalisée en septembre ne permettent pas d'actualiser les coefficients de charge polluants. Les boues sont de bonne qualité. Les teneurs en éléments traces métalliques sont très faibles au regard des seuils réglementaires.</p> <p>Travaux et études La mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration (boues activées de 900 EH et 292 m³/j avec un bassin d'orage de 80 m³) et le grossissement de la canalisation d'amenée des effluents a débuté le 5 décembre 2019, les financements sont en place. Néanmoins l'ordre de service n'a pas été donné pour le moment. En effet, le terrain d'implantation des futurs ouvrages n'est toujours pas acquis par la commune et ne pourra pas l'être avant octobre 2020 (appartient à un groupement foncier agricole avec un bail). Il est envisagé que la commune travaille sur une promesse de vente écrite. La consultation des entreprises de travaux serait envisagée en novembre 2020 sous couvert d'une vente du terrain. Le contrat de prestation de services actuel arrivera à échéance en décembre 2020. Compte tenu du projet de station d'épuration en cours, la commune anticipera avec l'appui du SATESE pour envisager une éventuelle prolongation (selon conditions juridiques) ou la passation d'un nouveau contrat d'une durée plus courte.</p>
Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : VAUDOY EN BRIE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE	
Constructeur : SIGOURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Visandre(RUISSEAU)(R100-F4710600)	
Ru (ou autre) : Visandre	
Rivière 1 : Visandre	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 90 m ³ /j	
: 36 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,75 km	
Capacité hydraulique TS : 90 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 83%	
Capacité hydraulique TP : 90 m ³ /j (pluie) Unitaire : 17%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

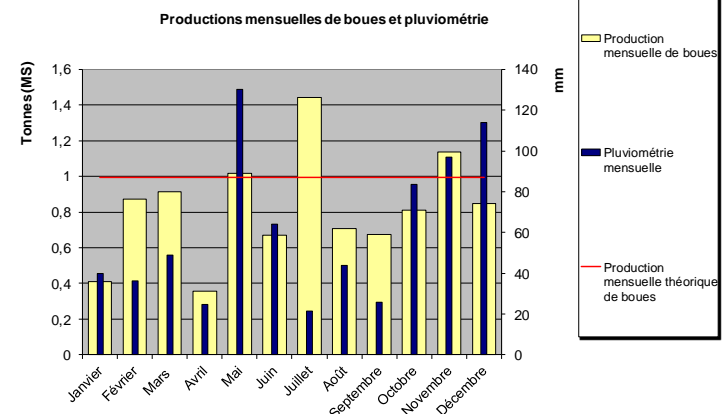
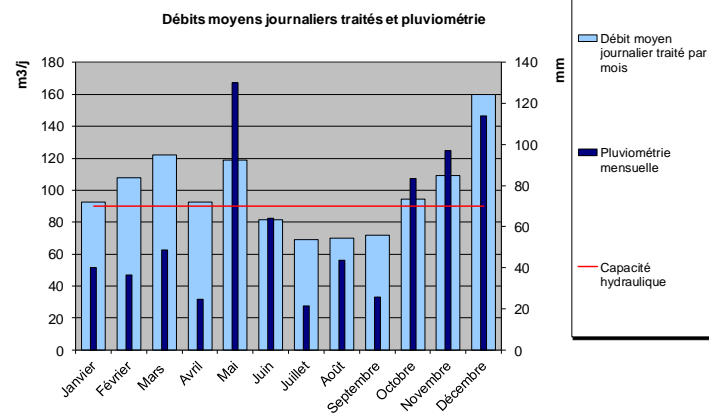
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Vaudoy-en-Brie													
Nombre de raccordables :	772	habitants	579	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	68	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	69	m ³ /j	moyen :	99,2	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge DBO5 :	552 E.H.	maxi temps sec :	112	m ³ /j	maxi temps de pluie :	325	m ³ /j			
réf. DBO5 :	0,92	date :	08/2013	réf. AESN :	0,66	date :	08/2013	Production annuelle de boues :	9,9	tMS	49	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	51,2	kwh/j	1,6	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/01/2019		404			265	300	727	68			68	7,2
	A2+A5+A4	30/01/2019		10			12	5	38	23	20	1,27	24,3	0,59
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/07/2019	62	470			292	302	857	122	95,5		122	11,8
	A2+A5+A4	09/07/2019	62	3,72			8	3	35,9	3,81	0,55	6,01	9,77	1,91
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2019		212			257	320	645	119			119	9,1
	A2+A5+A4	10/12/2019		23			31	26	71	28	23	1,81	29,8	3,8
Flux amont retenus en kg/j				35			22	33	90	7,7				0,84
Flux amont retenus en E.H.				387				552	601	513				494
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			17	11	48	18,3	14,5	3	21,3	2,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,3			93,5	96,4	93,2	79,8			77,1	78
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Vendrest / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037749001000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits entrants mesurés correspondent seulement aux débits arrivant au niveau du poste. Une grande partie du réseau d'assainissement arrive en gravitaire à la station (environ 2/3 du volume d'eaux usées collecté). De ce fait, les débits totaux admis ne sont pas connus et les débits mesurés ne représentent que seulement environ 1/3 de la pollution totale admise sur la station. Le mauvais comportement du réseau (collecte d'eaux claires parasites permanentes, inversions de branchements) nécessite la réalisation de travaux. Pour mémoire, lors des fortes précipitations de fin mai/début juin 2016, le bassin d'aération avait débordé en raison des fortes arrivées d'eau en provenance du réseau d'eaux usées gravitaire (réseau théoriquement séparatif).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif lors de la visite SATESE. Les résultats de l'autosurveillance montrent un dépassement pour le paramètre des Matières en Suspension (MES). Ce dépassement peut s'expliquer par des dépôts de flottants se formant de façon importante dans le clifford et s'accumulant en surface du clarificateur à cause de l'absence d'un dégazeur. L'aspersion actuelle du clifford est réalisée par la conduite percée de la recirculation des boues. Le SATESE a préconisé de placer une pompe en surface du clarificateur pour effectuer une aspersion avec l'eau traitée. L'installation d'une cloison siphonide permettrait de limiter cette perte de flottants, mais cela reste difficile en raison d'un état du génie civil supérieur du clarificateur très dégradé. Les boues liquides sont directement pompées dans le clarificateur pour être retraitées sur la station de Mary-sur-Marne. La mise en place d'un silo souple de stockage permettrait une plus grande souplesse pour la gestion des boues en excès (dépendance complète au transport des boues). La production de boues annuelle de 4,6 t MS, représentant un ratio de 38 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 60 g, est moyenne (perte de boues). Le dispositif n'est pas équipé d'un canal débitmétrique en sortie. À l'occasion des mesures d'autosurveillance, l'exploitant devrait mesurer le débit total admis sur la station et il ne peut pas se limiter au suivi du poste de relèvement qui ne représente qu'une partie de la zone de collecte (donnée partielle à ne pas transmettre). L'autosurveillance ne peut pas être considérée comme valide. Les coefficients de la charge polluante sont issus d'une estimation des charges par paramètre à partir des 445 habitants raccordables. Le scénario SANDRE reste en attente de validation. Une visite du site pour sa validation a été réalisée le 05/03/2020.</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'exploitant a établi un devis pour poursuivre la conduite gravitaire jusqu'au poste de relèvement. Un débitmètre électromagnétique, installé au relèvement des eaux brutes, permettrait ainsi de disposer d'une mesure de la totalité des débits traités et d'un prélèvement d'entrée représentatif. La partie supérieure du génie civil du clarificateur est très abîmée et la goulotte de rejet est fuyarde. Les travaux de réparation paraissent difficiles. La station est dans son ensemble vieillissante (génie civil dégradé, absence de prétraitements, absence de silo de stockage des boues...). Globalement, l'âge de ce dispositif et son mauvais état nécessitent d'envisager sa reconstruction. La planification de cette opération devra trouver sa place dans le programme de travaux du futur Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal dont le marché sera notifié au 1er semestre 2020.</p>			
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE						
Constructeur	: SERTED						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F638-1995/017_ Art 41						
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: Châton(RUISSEAU)(R146-F6386000)						
Ru (ou autre)	: Châton						
Rivière 1	:						
Rivière 2	: Ourcq						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence : 90 m ³ /j				
	: 36	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 5,76 km				
Capacité hydraulique TS	: 90	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%				
Capacité hydraulique TP	: 90	m ³ /j (pluie)	Unitaire : 0%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR						
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé				

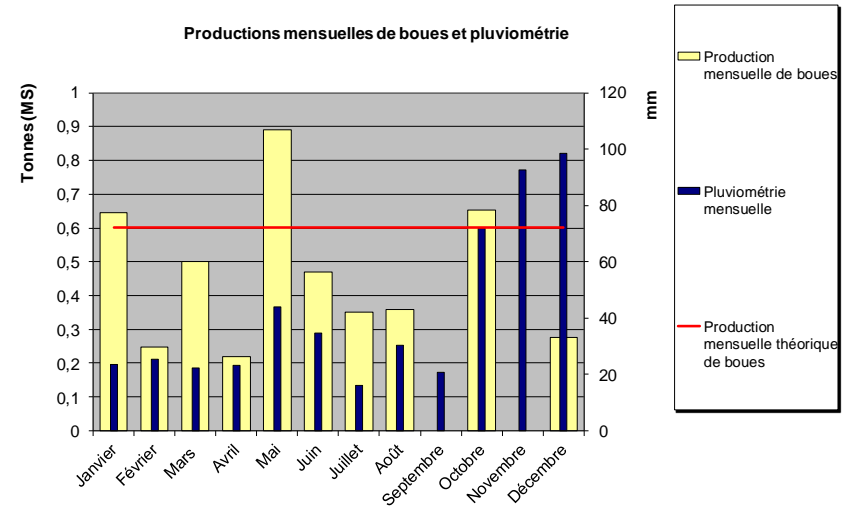
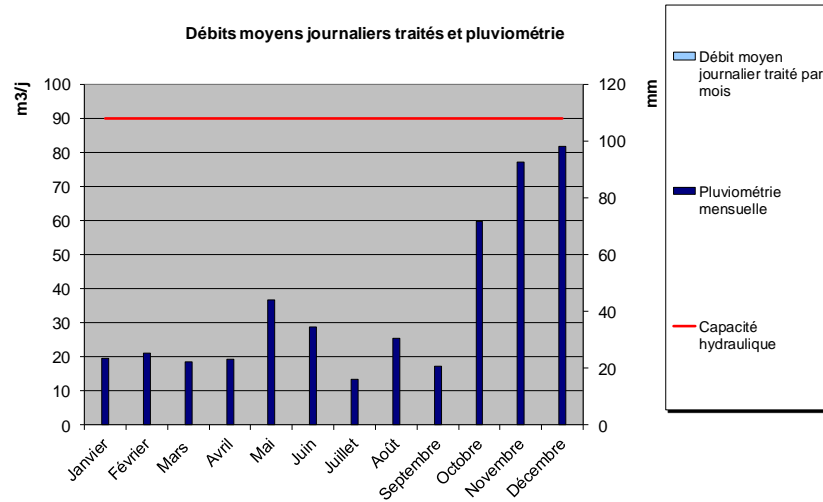
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Vendrest													
Nombre de raccordables :	445	habitants	334	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	43	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	334 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j						
réf. DBO5 :	0,56	date :	12/2019	réf. AESN :	0,56	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	4,6	tMS	38	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	43,1	kwh/j	2,2	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2019		370			597	510	1966	213			213	18
	A2+A5+A4	07/03/2019		5			10	3	35	2,2	0,3	0,9	3,1	3,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2019	80	223			205	230	564	108	92,1	0,24	108	8,73
	A2+A5+A4	13/11/2019	60	38			4	3	15	3	0,39	11,9	14,7	0,22
Flux amont retenus en kg/j				30			20	20	50	5				0,57
Flux amont retenus en E.H.				334				334	334	334				334
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				22			7	3	25	2,6	0,3	6,4	8,9	1,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,9			98,4	99,2	98,1	98,4			94,2	90,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Vendrest / HAMEAU DE CHATON

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037749002000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur : STEREAU
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F638-1995/017_ Art 41
 Arrêté préfectoral boues : D03/008/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Châton(RUISSEAU)(R146-F6386000)
 Ru (ou autre) : Châton
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Ourcq
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 438 m³/j
 : 60 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,89 km
 Capacité hydraulique TS : 150 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 86%
 Capacité hydraulique TP : 438 m³/j (pluie) Unitaire : 14%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO NON COUVERT

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte

L'analyse débitométrique n'a pu être réalisée seulement que sur les 9 premiers mois de 2019 ; les données débitométriques journalières d'octobre à décembre étant absentes. Néanmoins, les débits ont été fournis pour les mesures d'autosurveillance réalisées en novembre et décembre. L'origine de ce problème de transmission des données n'est pas connue par le SATESE.

Le réseau du bourg de Cocherel a un fort impact sur le fonctionnement de la station d'épuration du fait de la collecte importante d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) représentant un débit d'au moins 250 m³/j et de son caractère unitaire (quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM)). L'analyse des débits montre que ce dispositif est hydrauliquement sollicité, 277 m³/j en moyenne annuelle sans que sa capacité hydraulique nominale ne soit dépassée. Ceci peut s'expliquer par la régulation du fonctionnement du poste de relèvement et par le bassin d'orage jouant le rôle de tampon par temps de pluie et ayant une restitution programmée entre 22h et 6h.

Station d'épuration

La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif pour l'ensemble des résultats disponibles (mesures d'autosurveillance, visite SATESE). Les rendements épuratoires sont corrects lors de la visite SATESE. Néanmoins, lors des mesures d'autosurveillance, à part pour les Matières en Suspension (MES), les rendements sont assez faibles (entre 3% et 60%) ou bien nuls. La production annuelle de boues de 5,5 t de MS est, avec un ratio de seulement 24 g MS/E.H./j., insuffisante par rapport à la valeur théorique de 60 g. Ce déficit s'explique par les surcharges hydrauliques régulières des ouvrages de traitement qui s'accompagnent fatalement de pertes de boues. Les boues liquides sont retraitées sur la station de Mary-sur-Marne. Les coefficients de la charge polluante n'ont pas été réactualisés à partir des deux mesures d'autosurveillance (débit incohérent pour la mesure de décembre) ; les valeurs de 2018 ont été reconduites. Les charges polluantes moyennes en DBO5 (14 E.H.) et en NK (35 E.H.) ne sont pas représentatives de la charge polluante théorique de 557 E.H. correspondant aux 743 habitants raccordables. Le scénario SANDRE reste en attente de validation. Une visite du site pour sa validation a été réalisée le 05/03/2020. Une mesure permanente de débit est souhaitable sur cette station d'épuration, de préférence en entrée pour optimiser la régulation du débit admis dans les ouvrages de traitement et la restitution du bassin d'orage.

Travaux et études

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°1 (SDASS EU n°1), la Police de l'eau a demandé une étude sur le fonctionnement et l'état du réseau de Cocherel. Cette étude doit être intégrée dans la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO). Le marché du futur SDA intercommunal doit être notifié au 1er semestre 2020. Après la finalisation du SDA, des travaux sur le réseau d'assainissement seront nécessaires afin de réduire la charge hydraulique appliquée sur ce dispositif en lien avec la collecte excessive d'eaux claires (permanentes et météoriques). Un curage de la lagune recevant les eaux traitées est à prévoir suite à l'accumulation des boues perdues par la station d'épuration depuis la mise en eau.

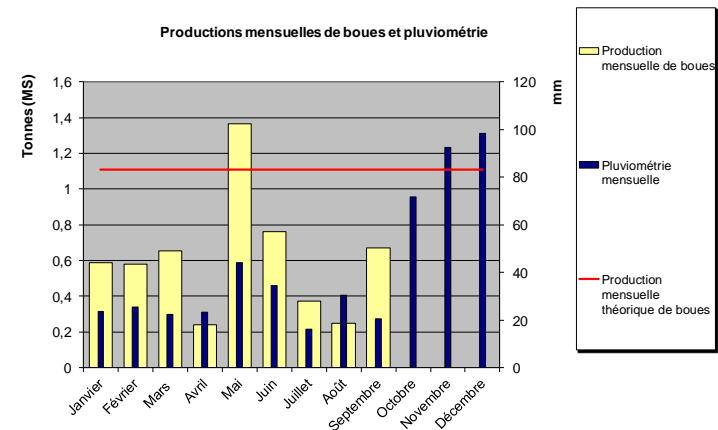
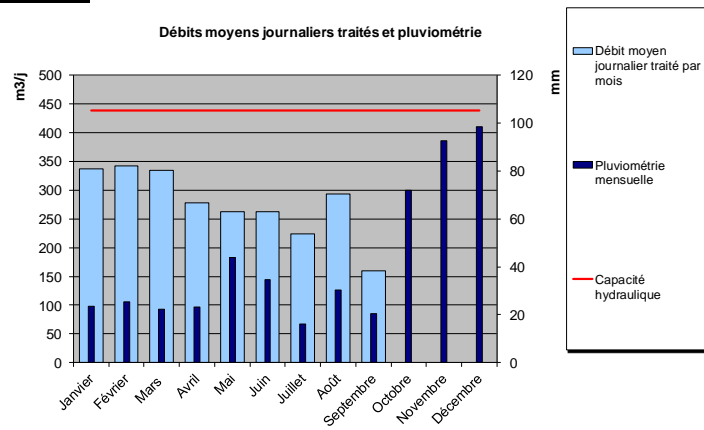
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Vendrest, Cocherel													
Nombre de raccordables :	743	habitants	557	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	74	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	112	m ³ /j	moyen :	277	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Contrôle inopiné Police de l'eau		Charge DBO5 :	617 E.H.	maxi temps sec :	313	m ³ /j	maxi temps de pluie :	357	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,62	date :	04/2018	réf. AESN :	0,50	date :	04/2018	Production annuelle de boues :	5,5	tMS	24	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	95,8	kwh/j	4,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2019		150			99	99	296	41			41	5
	A2+A5+A4	07/03/2019		5			8	3	25	1,7	0,53	3,22	4,92	3,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/11/2019	200	116			9	7	30	4,7	0,4	7,39	12	5,04
	A2+A5+A4	14/11/2019	200	4			7	3	30	3	1,3	8,04	10,9	5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/12/2019	34	43			8	5	31	3,1	0,4	4,23	7,25	2,74
	A2+A5+A4	11/12/2019	34	5,4			5	3	20	3	1,2	8,34	11,2	2,6
Flux amont retenus en kg/j				33			38	37	115	9,2				1,3
Flux amont retenus en E.H.				366				617	769	613				765
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			7	3	25	2,6	1	6,5	9	3,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,6			49	64,7	42,3	45,1			32,3	14
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Verdelot / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037749202000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 15/07/2016 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : VERDELOT Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F6242014/084 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte La commune n'a disposé, qu'au dernier trimestre 2019, des outils nécessaires au report d'information en provenance du SOFREL S550 et son exploitation. La collecte des données débitmétriques jour à jour par le SOFREL est maintenant opérationnelle. La synthèse débitmétrique sera donc plus affinée à partir de 2020. Toutefois, grâce aux relevés réguliers par le personnel communal, des compteurs des bâchées et des pompes d'alimentation de la station d'épuration, il a été possible en 2019, de disposer de données hydrauliques. C'est ainsi que le débit maximum de temps sec est estimé à 105 m³/j. Cette valeur permet d'évaluer que le débit d'eaux claires parasites permanentes (ECP) atteignait en 2019 environ 70 m³/j, en période de nappe haute (par rapport au volume d'eaux vendus), soit un volume représentant plus de deux fois celui des débits d'eaux usées strictes collectées.</p> <p>Station d'épuration Lors des différents prélèvements réalisés dans l'année 2019 (Cf. résultats au verso), il est observé le bon respect des normes de rejet, en rendement et en concentration, à l'exception du seul paramètre Azote Kjeldahl (NK) exprimé en concentration, lors du contrôle inopiné de la Police de l'Eau en juillet 2019. Ce dernier n'a pas permis de réactualiser les coefficients de remplissage de la station d'épuration car le prélèvement amont de cette mesure a été réalisé sur seulement 1h15 (de 10h00 à 11h15) suite à un pincement de tuyau de préleveur empêchant les prélèvements sur 24h. En revanche, les résultats de la mesure d'autosurveillance sont retenus pour réactualiser les données de la mesure du SATESE mise en œuvre en janvier 2017.</p> <p>Un programme de maintenance a été mis en place en 2018 par la commune et les exploitants (services communaux et SAUR) à savoir : - L'entretien du dégrilleur 3 à 4 fois par an (Nettoyage, graissage, suppression des dépôts). - Deux curages du bassin d'orage à l'année (Juillet et décembre). - La vérification du bon fonctionnement des postes de relèvement assurée une fois par semaine, Il a fiabilisé le fonctionnement hydraulique du dispositif.</p> <p>Le scénario SANDRE a été élaboré par le SATESE, dans le cadre de l'assistance technique départementale, en 2017. Il devrait être validé prochainement conjointement par la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau.</p> <p>Travaux études Un nouveau poste de relèvement a été créé pour la salle des fêtes et quelques habitations. Le rallongement des canalisations d'aspersion des filtres du 1er étage sera réalisé en 2020, il permettra un meilleur développement des roseaux en bout de filtres et devrait diminuer ainsi la contrainte de désherbage sur cette surface.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Petit Morin Fleuve : MARNE</p>	
<p>Caractéristiques techniques Capacité pollution : 350 E.H Débit de référence : 187 m³/j : 21 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,605 km Capacité hydraulique TS : 72,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 30% Capacité hydraulique TP : 187 m³/j (pluie) Unitaire : 70%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

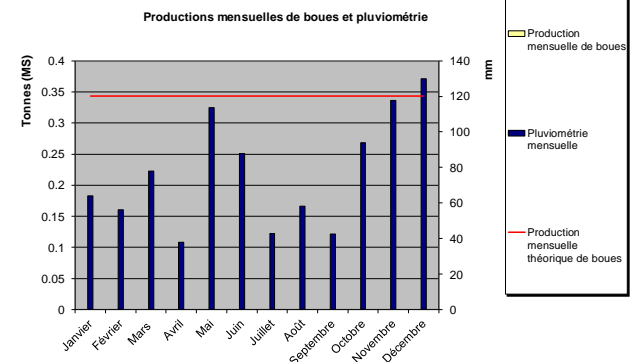
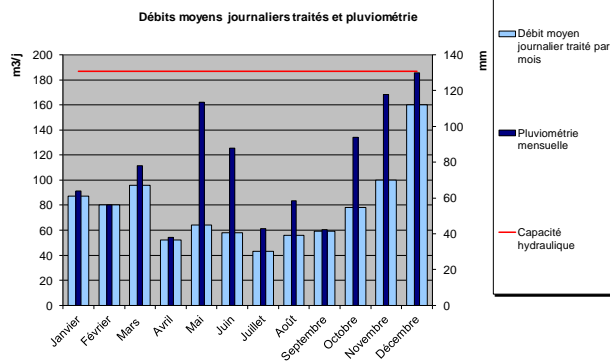
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Verdelot													
Nombre de raccordables :	241	habitants	181	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	29	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	53	m ³ /j	moyen :	77,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	191	E.H.	maxi temps sec :	105	m ³ /j	maxi temps de pluie :	264	m ³ /j		
réf. NK :	0,54	date :	09/2019	réf. AESN :	0,41	date :	09/2019	Production annuelle de boues :	tMS				gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/02/2019		160			117	110	285	43	27	4,78	47,8	4,4
	A2+A5+A4	05/02/2019		4			4	3	12	1,7	0,74	13	14,7	1,9
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/07/2019	53	340			237	250	689	73	69,5	1	73	10
	A2+A5+A4	09/07/2019	53	34			31	24	98	22	20,1	37,2	59,2	5,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/09/2019	54	238			133	127	413	52,9				6,1
	A2+A5+A4	16/09/2019	54	11,6			20	11	57	8,9				4,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2019		126			104	110	302	61	41		61	5,8
	A2+A5+A4	24/10/2019		8			9	5	25	4,9	3,6	29,5	34,4	3
Flux amont retenus en kg/j				13			7,2	6,9	22	2,9				0,33
Flux amont retenus en E.H.				143				115	149	191				194
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14			16	11	48	9,4	8,2	26,6	36,1	3,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,1			89,9	93,6	89,9	85,3			43,9	44,5
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en rendement				90				70	75	60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Verneuil-l'Etang / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037749301000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : La capacité hydraulique de temps de pluie a été dépassée 8 fois sur l'année 2019. Rappelons que le débit maximal de temps de pluie de la station d'épuration est de 100 m³/h (débit au-delà duquel un déversement vers le réseau d'eau pluvial s'effectue au niveau du PR " Paix " via une pompe de by-pass). Selon les données transmises, 195 jours de by-pass auraient eu lieu au niveau de ce poste, correspondant à 26 227 m³ soit 12% des volumes collectés. Le délégataire indique que ces valeurs sont erronées, le débitmètre électromagnétique étant posé à l'horizontal sur une conduite qui se vide à chaque arrêt des pompes. Les travaux de mise en conformité de cette mesure de débit ont été réalisés au mois de mars 2020.</p> <p>Station d'épuration : Lors du bilan 24h réalisé par le SATESE au mois de mai 2018, il avait pu être estimé un apport d'eaux claires parasites permanentes d'environ 300 m³/j, équivalent à quasiment 100% du débit d'eaux usées strict attendu sur la station. Cette valeur est moins élevée en 2019 (environ 150 m³/j). Néanmoins, une recherche de ces apports d'ECPP serait à engager dans le cadre d'un diagnostic global du système d'assainissement (SDA remontant à 2002). Le débit moyen en entrée de station donne un coefficient de charge hydraulique de 54%. Le coefficient de charge polluante est estimé à 52 % sur la base du NK.. Lors des mesures d'autosurveillance réglementaires et de la visite SATESE du mois de décembre, plusieurs dépassements des normes de rejet ont été constatés, sur divers paramètres analysés (azote et phosphore notamment), s'expliquant par un suivi des réglages de la station insuffisant (notamment réglages d'aération et d'injection de chlorure ferrique). Un effort est à réaliser par l'exploitant afin d'obtenir des rejets en sortie de traitement dignes de ce dispositif épuratoire récent. Les moyennes annuelles de concentrations en NTK, NGL et PT sont en effet insuffisantes. Un contrôle technique du dispositif d'autosurveillance a été réalisé au mois de mai par l'AESN. Les conclusions ont montré des écarts sur les mesures de débits et les modalités de prélèvement. La quantité de boues évacuées (42,7 tonnes de MS) est prise en référence avec un ratio de 56 gMS/EH/j, soit un déficit de l'ordre de 19% par rapport au ratio théorique attendu (69 gMS/EH/j), ce qui confirme un fonctionnement global qui n'est pas totalement satisfaisant. Les analyses réalisées sur les boues respectent la fréquence et les seuils réglementaires. Le scénario SANDRE "réseaux" reste à réaliser par le prestataire de service.</p> <p>Travaux et études : Les noues en sortie de traitement ont été mises en place en 2019 et la végétation a été plantée. Un nouveau contrat a été conclu le 01/08/19 avec la société Aqualter pour l'exploitation de la station d'épuration (délégation de service public), pour une durée de 10 ans. Une campagne de mise en conformité de 18 branchements et de contrôles de conformité de 5 bâtiments publics a été réalisée par le bureau d'études Test Ingénierie en 2018. La consultation pour le choix d'une entreprise de travaux a eu lieu en janvier 2019 et a abouti sur le choix de la société Gérard Métrot. Celle-ci étant en redressement judiciaire, une nouvelle consultation a été menée. L'entreprise La Limousine a été retenue début mars 2020. Les travaux devraient donc démarrer au semestre 2020, après accord des financements par l'AESN.</p>
Mise en service : 14/03/2017 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : VERNEUIL L'ETANG	
Exploitant : AQUALTER	
Constructeur : AQUALTER	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F480 MISE 2011/055	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)	
Ru (ou autre) : Avon	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 4000 E.H Débit de référence : 940 m ³ /j	
: 240 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 15,748 km	
Capacité hydraulique TS : 800 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 87%	
Capacité hydraulique TP : 940 m ³ /j (pluie) Unitaire : 13%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Non validé	

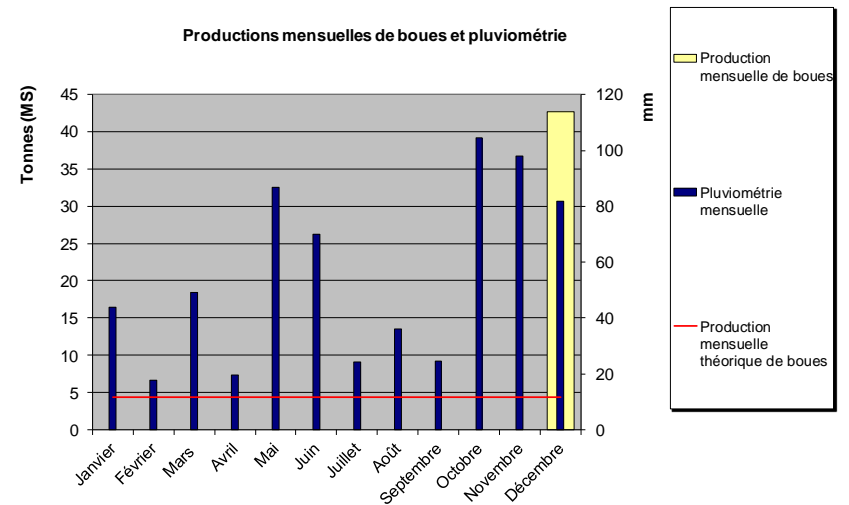
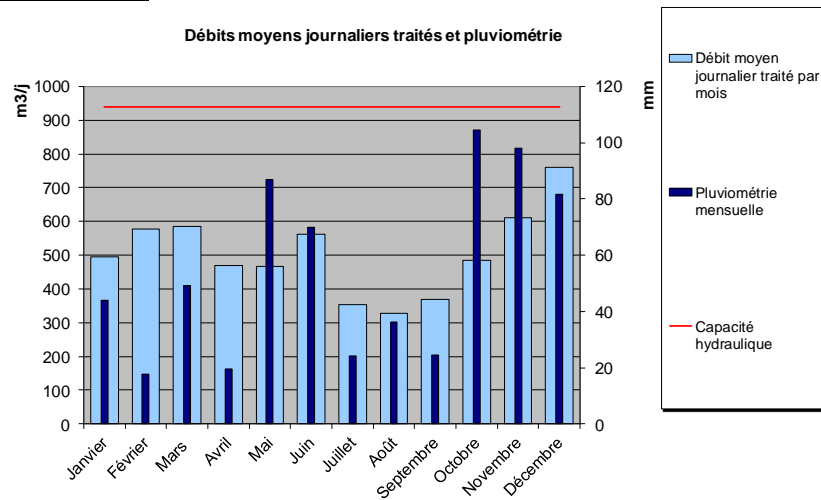
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Verneuil-l'Etang													
Nombre de raccordables :	3095	habitants	2321	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	385	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	360	m ³ /j	moyen :	505,6	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2087	E.H.	maxi temps sec :	511	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1171	m ³ /j			
réf. NK :	0,52	date :	12/2019	réf. AESN :	0,51	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	42,7	tMS	56	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	652,3	kwh/j	3,9	kWh/kg DBO5/j									Traitement P :	Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/12/2019		232			290	330	792	60			60	7,9
	A2+A5+A4	09/12/2019		5			10	5	31	23	19	0,62	23,6	3,4
Flux amont retenus en kg/j				159			140	177	346	31				3,2
Flux amont retenus en E.H.				1769				2945	2303	2087				1882
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				20			11	16	68	31	28,8	0,5	31,5	3,2
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,1			96,3	94,8	91	74,4			74,1	70,3
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	80	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	80	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75	75			75	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Vernou-la-Celle-sur-Seine / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037749401000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte La collecte des eaux claires parasites d'infiltration a représenté près de 110 m³/j, soit 31% des débits collectés en période de nappe haute (mars). Des débits conséquents en entrée de la station d'épuration sont observés, par pluie de forte intensité, malgré l'écrêtement assuré au droit des déversoirs d'orage, et au niveau du poste de la station d'épuration (régulation des débits au débit nominal). En effet le percentile 95, calculé sur les 3 dernières années, rendu possible par le suivi du point A2, atteint une valeur de 1010 m³/j. Cette valeur est bien supérieure à la capacité hydraulique nominale de 600 m³/j (facteur 1.7). Elle rend compte de la nécessité d'étudier la réduction de la quantité des eaux pluviales collectées jusqu'à la station d'épuration. Le suivi réglementaire du point de surverse du système de collecte (points R1) a permis de mesurer un volume annuel déversé de 739 m³, en 47 épisodes sur 74 h au total. Ce volume est faible. En revanche, les débits surversés en tête de la station d'épuration (point A2) sont plus élevés. Du fait de données débitmétriques anormalement hautes pour certaines à partir de début octobre, les volumes annuels surversés en ce point ne peuvent être considérés comme fiables. Une bonne mesure de débit en ce point devrait être obtenue depuis décembre, suite au rétablissement du bon positionnement de la sonde par l'exploitant.</p> <p>Station d'épuration Lors d'évènements pluvieux de forte intensité, les débits traités par la station peuvent en dépasser le débit nominal, malgré la limitation du temps de fonctionnement des pompes. Il a été comptabilisé 20 jours de dépassements en 2019, soit 5.5% du temps. Les données d'autosurveillance témoignent de très bonnes performances de la station d'épuration pour les eaux usées traitées. En revanche, l'intégration des rejets du trop-plein du poste (point A2), dégrade la qualité globale du système de traitement. La mesure réalisée en novembre, par temps de pluie (9 mm), conduit à une non-conformité pour tous les paramètres mesurés (MES, DBO5 et DCO). Il est à souligner cependant que le débit mesuré au point A2 ce jour-là de 1395 m³/j semble anormalement élevé. Il est de ce fait à considérer erroné, ce qui modifie l'appréciation sur la qualité du rejet. Sur 74 jours de passage au trop-plein, 31 jours, soit près de 40% des évènements sont cohérents (débit nominal de la station d'épuration atteint à 90%). Mais 11 jours correspondent à des journées sans pluie, ce qui s'explique par les dérives de la sonde de mesure des surverses. Comme chaque année, les boues produites ont eu deux destinations (valorisation agricole directe et retraitement sur la station d'épuration d'Avon). La quantité déclarée est inférieure de 10% environ à celle attendue au regard de la charge de pollution collectée. Cet écart peut provenir des surverses d'eaux usées aux points R1 et surtout A2, et/ou des incertitudes des mesures des boues évacuées.</p> <p>La fiabilité des mesures d'autosurveillance est, cette année pour le point amont A3, plutôt satisfaisante, à l'exception de quelques données sur la DBO5 (3/12).</p> <p>Travaux et études Les projets de la zone de développement urbain des Collinettes (35 habitations dans un 1er temps), et la création de 28 logements sur la Celle, sont toujours en attente de finalisation. Leur desserte par l'assainissement collectif va conduire non seulement à l'extension de la filière de traitement des boues, mais aussi à celle de la filière de traitement des eaux (augmentation du volume du réacteur biologique). Le SIDASS attend l'avancement des projets d'urbanisation pour lancer les études préalables.</p>
Mise en service : 01/01/1992 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SIDASS	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : F441 2009/093	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 2000 E.H Débit de référence : 1010 m ³ /j	
: 120 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 22,856 km	
Capacité hydraulique TS : 300 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 52%	
Capacité hydraulique TP : 600 m ³ /j (pluie) Unitaire : 48%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO NON COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (17,9%) VALORISATION AGRICOLE (82,1%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

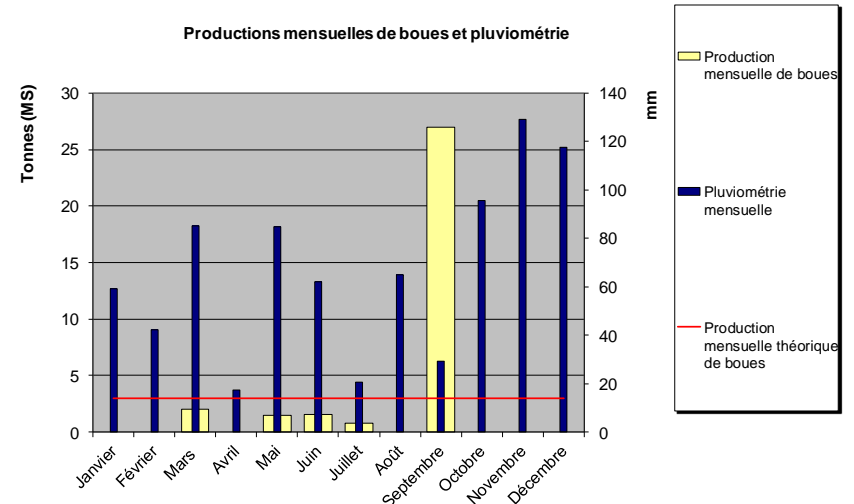
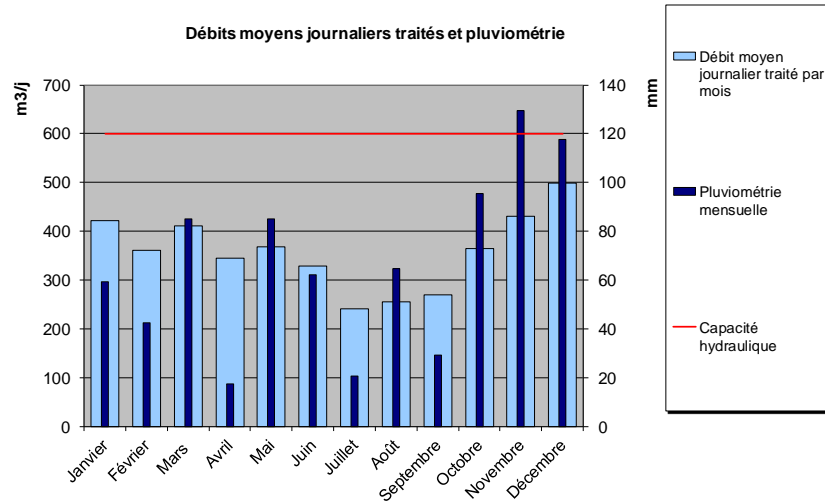
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Vernou-la-Celle-sur-Seine													
Nombre de raccordables :	1748	habitants	1311	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	257	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	234	m ³ /j	moyen :	357,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1660	E.H.	maxi temps sec :	340	m ³ /j	maxi temps de pluie :	792	m ³ /j			
réf. NK :	0,83	date :	12/2019	réf. AESN :	0,56	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	32,9	tMS	54	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	280	kwh/j	4,4	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				97			59	69	155	25				2,9
Flux amont retenus en E.H.				1078				1150	1033	1660				1682
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				40			5	32	79	4,1	3	6,9	11	5,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				92,6			96	92,1	88,9	93,6			83,5	39,9
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>																				
<p>Code Sandre : 037751601000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS</p> <p>Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : SIDASS</p> <p>Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU</p> <p>Constructeur : SIGOURE</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : MISE 95 010/DDAF</p> <p>Arrêté préfectoral boues : D02/016/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : ()</p> <p>Ru (ou autre) : Infiltration</p> <p>Rivière 1 : </p> <p>Rivière 2 : </p> <p>Fleuve : </p>	<p>Système de collecte</p> <p>Le système de collecte présente des anomalies de fonctionnement : Il draine des eaux claires parasites d'infiltration ou de sources, et collecte des eaux pluviales en quantité importante en période de pluie. L'analyse des valeurs de débits fournies par l'exploitant, sous réserve de la fiabilité des données (absence de débitmètres), montre que les débits d'eaux claires parasites représentent plus de 50% des débits collectés en nappe haute. Les débits de temps de pluie peuvent par ailleurs représenter des débits plus de 4 fois la capacité hydraulique de la station d'épuration. Ces éléments doivent être néanmoins considérés avec une certaine prudence, car faute de débitmètre sur la station d'épuration, les débits sont estimés à partir du temps de fonctionnement des pompes. Or ces dernières présentent des bouchages partiels récurrents, notamment observés d'octobre à décembre. C'est sur ce dernier trimestre 2019 que les travaux de réhabilitation des réseaux ont été menés. Ils ont conduit à des curages préalables, conduisant à des bouchages fréquents des pompes. Les valeurs de débit fournies d'octobre à décembre n'ont de ce fait, pas été retranscrites dans ce rapport.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>L'analyse du ratio de la production de boue ramené à l'Equivalent-Habitant, indicateur des performances du système de traitement, permet d'observer une efficacité globale sur l'année 2019, inférieure à 7%. Cette situation est bien connue sur ce dispositif : en effet, ce dernier est très proche de sa capacité nominale pour la charge polluante, et subit des surcharges hydrauliques permanentes, d'un facteur supérieur à 4 lors de très fortes pluies. De plus, à ces conditions de fonctionnement s'ajoute la mauvaise conception non seulement du clarificateur mais aussi de la filière de traitement des boues. Les boues qui s'échappent du clarificateur avec les eaux traitées sédimentent dans les lagunes d'infiltration, exutoire de la station d'épuration. Par ailleurs, le faible gisement des boues produites n'a pas fait cette année, l'objet d'un enlèvement vers le centre de compostage de la Brosse-Montceaux. La mesure d'autosurveillance réalisée cette année, ne permet pas plus que les années précédentes de réactualiser les coefficients de remplissage, ni non plus le bilan 24h réalisé par VEOLIA dans le cadre de son contrat d'affermage. En effet, les concentrations des eaux usées obtenues ces jours-là semblent excessives pour des jours de temps de pluie (6 mm en juin et 15 mm en octobre). En conséquence, les flux ont été estimés à partir du nombre d'habitants raccordables, exprimés en équivalents-habitants, soit 560 EH.</p> <p>Les surverses par le trop-plein du poste d'alimentation de la station d'épuration (point A2) sont suivies en temps et nombre d'évènements. En 2019, il n'a pas été enregistré de passage au trop-plein. L'estimation réglementaire du débit associé conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, ne peut être assurée dans les conditions actuelles d'équipement.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Les travaux d'élimination des ECPP ont concerné les rues de l'Orgenoy, du cul de sac, de Moraille, du cimetière, la Grande rue, les sentes de l'Orgenoy et du puit. La mise en conformité des branchements des riverains est engagée dans le cadre d'une opération groupée sous maîtrise d'ouvrage publique.</p> <p>La reconstruction de la station d'épuration devrait démarrer au 2ème semestre 2020 (base de vie du chantier à installer sur les lagunes d'infiltration N°1 et N°2 des eaux traitées, après leur curage et leur comblement).</p>																				
<u>Caractéristiques techniques</u>																					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 15%;">: 600</td> <td style="width: 15%;">E.H</td> <td style="width: 45%;">Débit de référence</td> <td style="width: 15%;">: 90 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 36</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 7,464 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 90</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 100%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 90</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 0%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : LITS DE SÉCHAGE</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 90 m ³ /j		: 36	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,464 km	Capacité hydraulique TS	: 90	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%	Capacité hydraulique TP	: 90	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%	
Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 90 m ³ /j																	
	: 36	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,464 km																	
Capacité hydraulique TS	: 90	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%																	
Capacité hydraulique TP	: 90	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%																	
<u>Autosurveillance</u>																					
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>																					

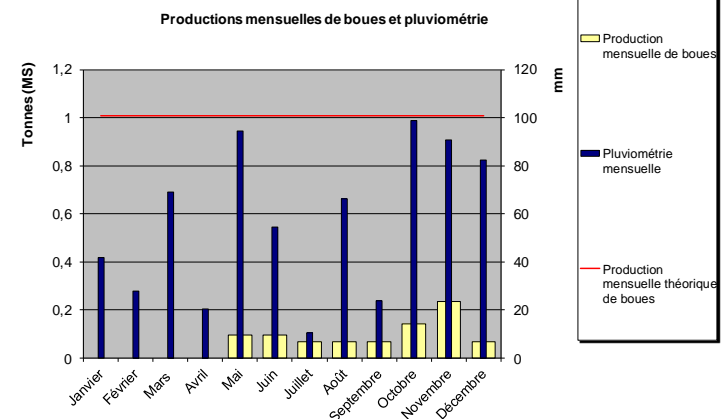
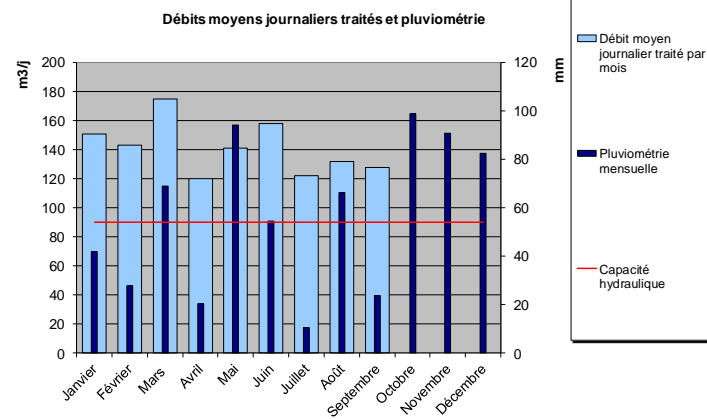
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Ville-Saint-Jacques													
Nombre de raccordables :	746	habitants	560	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	84	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	106	m ³ /j	moyen :	141,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	560 E.H.	maxi temps sec :	157	m ³ /j	maxi temps de pluie :	420	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,93	date :	12/2018	réf. AESN :	0,92	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	0,8	tMS	4	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	74	kwh/j	2,3	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/06/2019	161	296			229	240	666	81,3	59,7	0,27	81,6	8,1
	A2+A5+A4	12/06/2019	161	7,4			9	4	39	3,1	1,4	6,52	9,62	2,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/09/2019		278			404	410	1200	159			159	16
	A2+A5+A4	04/09/2019		26			22	10	66	10	6,1	0,91	10,9	3,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	01/10/2019	390	268			127	120	396	49,2	32,8	0,25	49,4	5,13
	A2+A5+A4	01/10/2019	390	6,6			7	3	28	7	5,41	1,68	8,65	1,02
Flux amont retenus en kg/j				50			30	34	84	8,4				0,95
Flux amont retenus en E.H.				560				560	560	560				560
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13			13	6	44	6,7	4,3	3	9,7	2,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,2			95,1	97,8	93,9	91,9			88	76,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Villecerf / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037750101000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte Le réseau d'assainissement de type majoritairement unitaire (74%), collecte les eaux pluviales des secteurs urbanisés de la commune, mais aussi celles ruisselant des routes départementales et des sous-bassins versants ruraux. Un écrêtement des débits excédentaires s'effectue au niveau de 2 déversoirs d'orage principaux en amont du passage du collecteur en siphon sous le ru des Bouillons. L'analyse des débits relevés sur la station d'épuration, rend compte d'une part de l'absence de surverses non justifiées (par temps sec notamment), et d'autre part, d'un faible pourcentage d'eaux claires parasites d'infiltration. En effet, ces dernières s'élèvent en 2019, à environ 16 m³/j, soit 19% des débits collectés en nappe haute (mars).</p> <p>Station d'épuration Le nombre de jours de surcharges hydrauliques de la station d'épuration s'élève à 22 jours sur 2019, soit 6% du temps. Ces chiffres témoignent d'une bonne régulation des débits d'alimentation de la station d'épuration, établie par un automate qui gère le remplissage et la vidange du bassin d'orage. La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration, établie à partir des 2 bilans d'autosurveillance, l'un par temps sec, l'autre par temps de pluie, est satisfaisante. Des résultats semblables ont été obtenus lors de la visite du SATESE effectuée par temps sec. Le bilan réalisé le 10 décembre 2019, par temps de pluie a rendu compte qu'à des débits proches de la capacité hydraulique du clarificateur, les performances de la station d'épuration peuvent rester d'un très bon niveau. Ceci est le résultat de la bonne gestion des boues associée à la bonne capacité des boues à décanter et de la sous charge en pollution de la station d'épuration. La production de boue calculée à partir des données d'épandage, présente en revanche un déficit marqué, d'environ 50%, ce qui tend à supposer l'existence de pertes de boues avec les eaux épurées. Toutefois, les données de la siccité des boues fournies par le prestataire qui assure les épandages, sont très variables d'une mesure à l'autre. Ce constat ne permet donc pas de conclure quant à la quantité de boues véritablement entraînées avec les eaux épurées dans le ru des Bouillons. Cette année, les flux de pollution identifiés lors des mesures d'autosurveillance présentent, pour l'une d'elles, des valeurs élevées (restitution du bassin d'orage ?). Les coefficients de remplissage ont donc été calculés à partir de la mesure réalisée en juin, par temps sec. La qualité des boues valorisées en agriculture est très satisfaisante. Les surverses par le trop-plein du bassin d'orage de la station d'épuration (point A2) sont suivies en temps et nombre d'évènements. En 2019, il est retranscrit 123 heures de passage par ce trop-plein, réparties sur 47 jours. Le débit associé est estimé à 2711 m³ sur l'année, soit 6.3% du volume collecté à la station d'épuration. Il importe de souligner que plus de 50% de ces volumes ont été rejetés sur les 3 derniers mois de l'année.</p> <p>Travaux et études La réactualisation du diagnostic des réseaux d'assainissement menée dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement a permis d'établir un programme hiérarchisé de travaux à l'échelle du territoire du SIDASS. Il a été validé en janvier 2020, par la collectivité. Les travaux proposés pour le système d'assainissement de Villecerf, n'ont pas été retenus comme prioritaires, vis-à-vis de la grille de critères utilisée pour hiérarchiser les nombreuses opérations à l'échelle du territoire du SIDASS.</p>
Mise en service : 01/01/1991 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SIDASS	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F439 N°MISE2010/186	
Arrêté préfectoral boues : D06/035/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)	
Ru (ou autre) : Des Bouillons	
Rivière 1 : Orvanne	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 240 m ³ /j	
: 72 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,862 km	
Capacité hydraulique TS : 180 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 26%	
Capacité hydraulique TP : 240 m ³ /j (pluie) Unitaire : 74%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

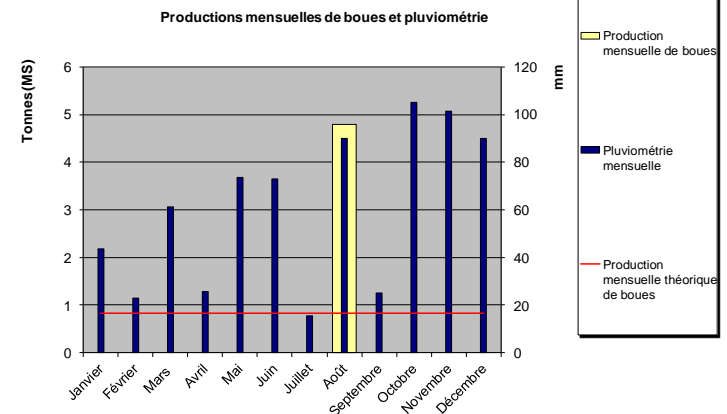
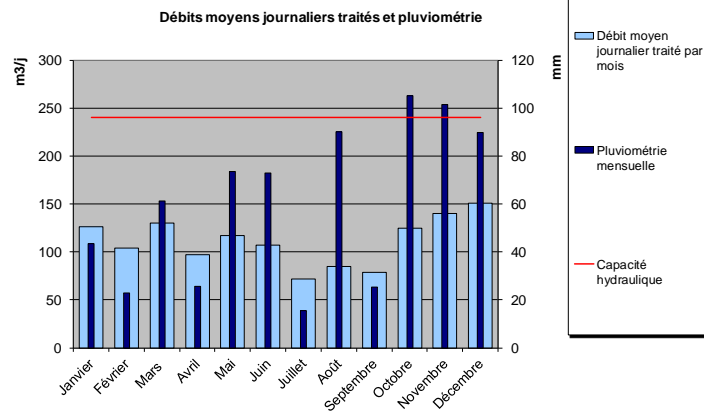
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Villecerf													
Nombre de raccordables :	644	habitants	483	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	83	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	67	m ³ /j	moyen :	111,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	460 E.H.	maxi temps sec :	83	m ³ /j	maxi temps de pluie :	377	m ³ /j				
réf. NK :	0,38	date :	06/2019	réf. AESN :	0,21	date :	06/2019	Production annuelle de boues :	4,8	tMS	29	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	78,9	kwh/j	6,9	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/06/2019	78	123			156	150	478	88,3	66,9	0,25	88,6	11,6
	A2+A5+A4	24/06/2019	78	29			7	7	21	14,8	11	1,55	16,4	6,87
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/09/2019		168			238	290	609	109			109	11
	A2+A5+A4	12/09/2019		6			8	3	25	1,5	0,31	22,2	23,7	5,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2019	192	964			332	200	1260	65,2	31,6	0,25	65,4	9,09
	A2+A5+A4	10/12/2019	192	2			6	3	25	2,5	1,71	3,07	5,52	4,19
Flux amont retenus en kg/j				9,6			23	12	37	6,9				0,91
Flux amont retenus en E.H.				107				195	249	460				535
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			7	4	24	6,3	4,3	8,9	15,2	5,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,9			96,8	97,6	96,5	92,7			83,8	47
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	20			40	
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	20			40	
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Villemareuil / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037750501000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : Aucun suivi débitmétrique n'est disponible (absence de mesure et arrivée gravitaire). Cela rend impossible l'analyse des débits collectés par le réseau d'assainissement. Les données obtenues dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, réalisé en 2010, avaient permis de diagnostiquer un mauvais comportement du réseau de type mixte (unitaire et séparatif). La collecte d'eaux claires d'infiltration pouvait atteindre 65% des débits collectés. Les désordres avaient été localisés rue Saint Christophe ainsi que par un réseau de drainage à déconnecter. Ces informations ont été confirmées par la mesure 24h réalisée par le SATESE sur le nouveau dispositif mis en eau en août 2019, le volume d'eaux claires parasites permanentes mesuré représentant 70% du volume collecté.</p> <p>Station d'épuration : Les teneurs mesurées au rejet lors de la visite de mai (dernière sur ce dispositif avant sa mise hors service) ne respectent pas les normes en vigueur pour les paramètres MES et DCO. Les conditions de prélèvement en sortie du dispositif peuvent expliquer en partie l'excès de charge particulaire observé. L'écart entre la DCO mesurée sur eau brute et la DCO mesurée sur eau filtrée confirme la forte concentration en éléments particuliers en sortie. Les espaces verts ont été tondu peu avant la visite. Les résidus de coupe dans la lagune peuvent expliquer ces dépassements. L'arrêté du 21 juillet 2015 dispense de mesures d'autosurveillance les dispositifs d'une capacité nominale inférieure ou égale à 200 EH. Le dispositif actuel de Villemareuil n'est donc plus soumis aux mesures réglementaires d'autosurveillance. Cela ne sera pas le cas du futur dispositif (capacité polluante de 340 EH) qui sera soumis à une mesure tous les deux ans. A noter que l'estimation de la charge polluante est basée sur les flux mesurés lors du bilan 24h réalisé par le SATESE en janvier 2020 sur le nouveau dispositif.</p> <p>Les boues de l'ancien lagunage aéré ont été évacuées pour une valorisation agricole. Cette quantité de 780 TPB représente plusieurs années de stockage dans le lagunage et équivaut à environ 125,6 TMS. Les analyses de boues transmises par la SAUR sont conformes pour l'épandage.</p> <p>Travaux et études : La nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux (340 EH) est chargée à 65% en pollution et le niveau de rejet était respecté lors de la mesure du SATESE. Cependant, le nouveau dispositif de Villemareuil fonctionne dans des conditions de surcharges hydrauliques importantes depuis mi-décembre 2019. Malgré la mise en place en janvier 2020 d'une régulation hydraulique par le constructeur pour limiter les débits traités, cela a conduit à une mise en charge persistante des filtres du premier étage avec un phénomène de colmatage. Celui-ci est en passe de se résorber à la mi-avril 2020 selon le constructeur, mais ceci après plus de 2 mois ce qui n'est pas normal et confirme un début de colmatage. Une hypothèse d'apports de limons avec les apports d'eaux claires pourraient être à l'origine du phénomène de colmatage superficiel du premier étage. La météo plus clémente à venir devrait permettre un retour à la normale avec un développement des roseaux à la surface des filtres qui pourrait favoriser la résolution de la problématique de colmatage. Il sera cependant nécessaire de revenir progressivement à une régulation hydraulique à hauteur de 240 m³/j, valeur qui correspond au débit de référence de la station d'épuration, car actuellement, avec la régulation hydraulique mise en place (jusqu'à 60 m³/j au plus strict), le dispositif n'est réglementairement pas conforme.</p>
Mise en service : 08/01/1978 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SMAAEP DE CRECY LA CHAPELLE BOUTIGNY ET LES ENVIRONS	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Régularisation Décret 1993 (art. 41)	
Arrêté préfectoral boues : 2/08/2001BURY	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Cygnes(RUISSEAU)(R147-F6428000)	
Ru (ou autre) : Cygnes	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
Capacité pollution : 200 E.H Débit de référence : 35 m ³ /j	
: 12 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,678 km	
Capacité hydraulique TS : 35 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 43%	
Capacité hydraulique TP : 35 m ³ /j (pluie) Unitaire : 57%	
File eau : LAGUNAGE AÉRÉ	
File boues : BASSIN	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

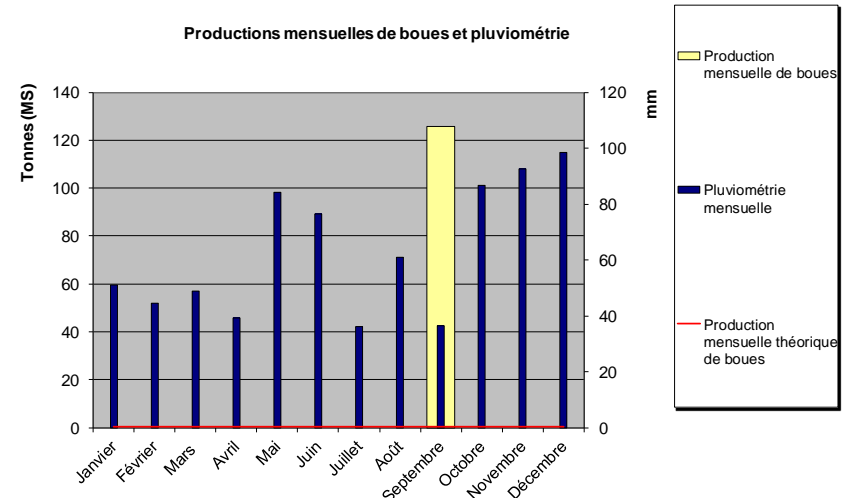
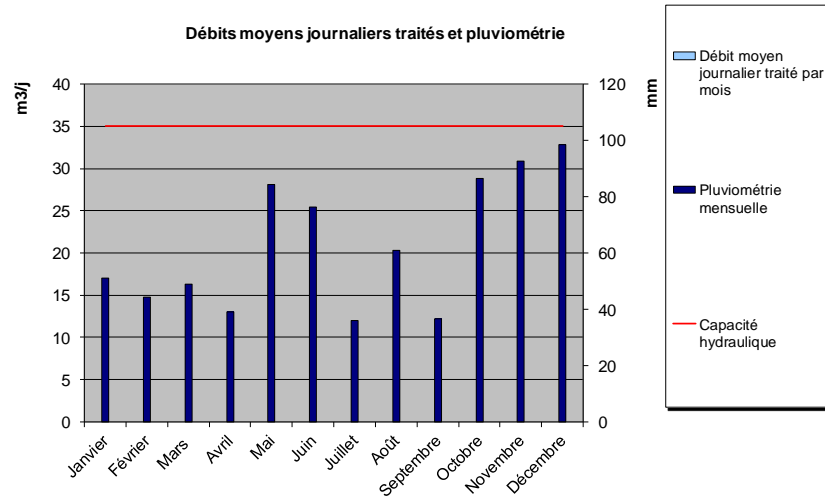
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : Villemareuil
 Nombre de raccordables : 341 habitants 256 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non
 Consommation eau assainie : 32 m³/j réf. : 2018 mini temps sec : m³/j moyen : m³/j
 Coefficients de charge Origine mesure : SATESE Charge NK : 220 E.H. maxi temps sec : m³/j maxi temps de pluie : m³/j
 réf. NK : 1,1 date : 01/2020 réf. AESN : 0,61 date : 01/2020 Production annuelle de boues : 125,6 tMS 2378 gMS/E.H./j
 Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m³/j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2019		370	260	650	234	260	650	68			68	8,4
	A2+A5+A4	28/05/2019		148	40	130	83	59	214	47	27	0,62	47,6	5,2
Flux amont retenus en kg/j				9,3			6,9	6,9	14	3,3				0,32
Flux amont retenus en E.H.				103				115	96	220				188
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				148	40	130	83	59	214	47	27	0,6	47,6	5,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				60	84,6	80	64,5	77,3	67,1	30,9			30	38,1
Normes de rejet journalières en mg/l					120	40	120							
Normes de rejet annuelles en mg/l					120	40	120							
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Villeneuve-le-Comte / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037750802000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte La part d'Eaux claires parasites permanentes (ECP) est toujours conséquente sur le réseau d'assainissement. En 2019, 46 déversements ont été comptabilisés en tête de dispositif, soit un volume total de 10 559 m³ by-passés (dont pluie de 3 000 m³ lors de la pluie intense de mi-mai) ; ce qui représente 4,5% des volumes annuels collectés. Le volume annuel by-passé, de l'ordre de 10 000 m³/an, est sensiblement équivalent ces dernières années. Il indique un taux de collecte par temps de pluie satisfaisant.</p> <p>Station d'épuration En 2019, la charge hydraulique moyenne est de 78% (valeur élevée). Depuis sa mise en eau, les ouvrages de traitement permettent d'absorber des volumes d'effluents importants, au-delà de leur capacité hydraulique de temps de pluie, sans dégradation de la qualité du rejet. Le niveau de rejet est, en effet, respecté pour la quasi-totalité des paramètres, avec des rendements d'épuration satisfaisants, comme le montrent les résultats des mesures d'autosurveillance réglementaires (un seul dépassement de norme en NTK et PT lors de la mesure du mois de mars, norme par ailleurs très poussée). Le ratio de production de boues est très inférieur au ratio théoriquement attendu pour ce type de dispositif (69 gMS/EH/j) et s'explique par de nombreuses indisponibilités de l'atelier de déshydratation des boues au cours de l'année 2019 et une concentration en boue dans le bassin d'aération régulièrement trop élevée. Une désobstruction de la canalisation reliant le puits à boues à l'atelier de déshydratation a d'ailleurs dû être réalisée (cf. cailloux dans la conduite). Des dysfonctionnements similaires avaient également été constatés en 2018, problématiques plutôt récentes sur ce dispositif qui se confirment cette année et deviennent un point de fragilité remettant en cause le bon niveau global de fonctionnement de ce système d'assainissement. L'injection de chaux est à l'arrêt depuis la fin de l'été. Un renouvellement de la vis à chaux est programmé en 2020 et nécessitera la vidange du silo de chaux. Les boues stockées dans l'aire de stockage depuis cette date ne sont donc pas chaulées. La quantité de boues évacuées chaulées (15.69 TMS hors chaux, soit -23% par rapport à 2018) est toujours bien plus faible que celle produite. Elle est jugée plus fiable que les boues extraites. Le suivi analytique des boues est conforme à la réglementation et montre la production d'une boue de qualité normale.</p> <p>Travaux et études L'analyse des risques de défaillance de la station a été réalisée en 2019. Le débitmètre électromagnétique des eaux brutes a été renouvelé en 2019. Le renouvellement de la lame déversante du canal du comptage des eaux traitées est prévu pour 2020. Une lame en inox viendra remplacer la lame actuelle qui est déformée. La CAVEA lance un Schéma directeur d'assainissement (SDA) sur l'ensemble de son territoire. L'Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) est le Cabinet MERLIN. Le choix du titulaire de l'étude est prévu courant 2020.</p>
Mise en service : 19/02/2008 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : AQUALTER	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 04/DAI/2E/041	
Arrêté préfectoral boues : D04/032/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 : Marsange	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 2200 E.H Débit de référence : 1687 m ³ /j	
: 132 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 8,217 km	
Capacité hydraulique TS : 510 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 11%	
Capacité hydraulique TP : 816 m ³ /j (pluie) Unitaire : 89%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

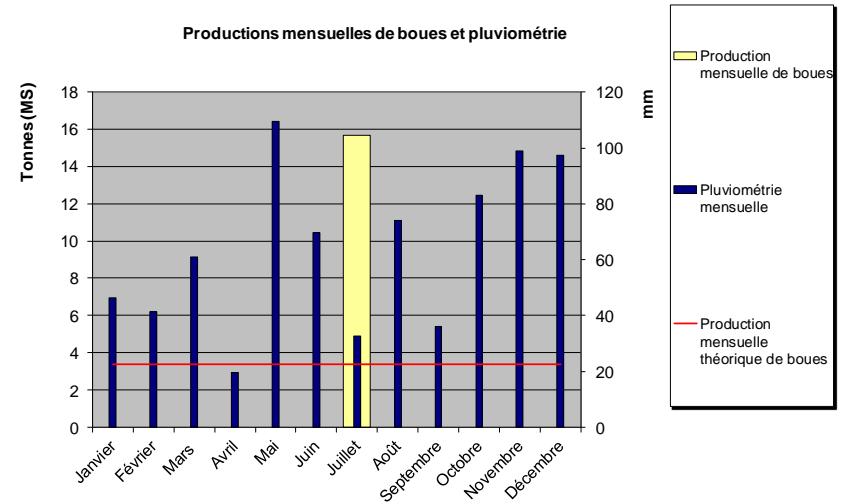
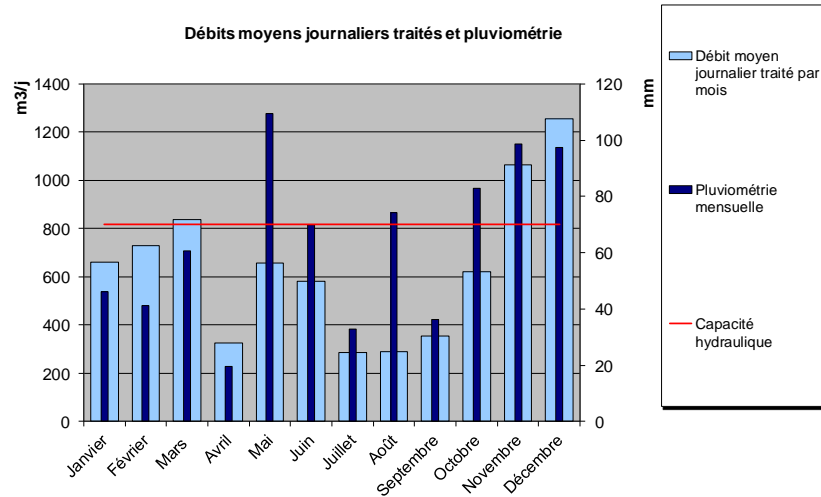
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Villeneuve-le-Comte													
Nombre de raccordables :	1818	habitants	1364	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	190	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	240	m ³ /j	moyen :	638,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1627	E.H.	maxi temps sec :	393	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1749	m ³ /j			
réf. NK :	0,74	date :	12/2019	réf. AESN :	0,43	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	15,7	tMS	26	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	468,8	kwh/j	7,6	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Physico-chimique	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				75			54	65	142	24				2,1
Flux amont retenus en E.H.				833				1083	947	1627				1235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3			4	3	16	2,4	1	2,8	5,2	0,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,8			93,8	95,2	92,4	94,5			89	75,2
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	5			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	50	5			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement					96			95	94	94			80	91

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Villeneuve-les-Bordes / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037750901000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : VILLENEUVE LES BORDES Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 441 Art 41, N° M: 1995/155 Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90) Ru (ou autre) : Miny Rivière 1 : Rivière 2 : Vallée Javot Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Le suivi de la commune des 3 postes du réseau de collecte montre des dysfonctionnements importants des pompes sur les postes « Coutençon » et « Pélerins » sur le 2nd semestre, dont un arrêt complet de 7 semaines de ce second poste sur les mois de juin et juillet.</p> <p>Les débits d'entrée sont estimés à partir de la relève hebdomadaire des temps de fonctionnement des pompes de relevage. En 2019, les eaux claires parasites permanentes (ECPP) sont estimées à environ 57m³/j. Le réseau d'assainissement collecte une quantité significative d'eaux claires Météoriques (ECM) en période pluvieuse.</p> <p>Une régulation hydraulique est en place depuis 2010. Durant l'année 2019, la régulation a été réglée pour limiter les débits entrants à environ 180 m³/j. Ce débit maximal a été dépassé ponctuellement en février (246 m³/j) : le poste avait-il été mis en marche forcée ?</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration est gérée par la commune en régie, appuyée par une prestation de services avec Veolia Eau.</p> <p>L'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 impose pour cette station d'épuration de 450 EH, la réalisation d'un bilan 24h tous les deux ans. Un bilan a été réalisé par Veolia Eau en octobre 2019. Cette mesure de pollution, réalisée par temps de pluie n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge de la station d'épuration.</p> <p>Lors de ce bilan 24h et des 2 visites SATESE, les normes de rejet étaient respectées. La commune réalise des prélèvements moyens mensuels de boues à l'extraction (pour les 12 mois de l'année), afin d'assurer un suivi des boues produites sur l'année. La production de boue obtenue en 2019 a baissé par rapport à 2018, d'un facteur 0,72. Elle est estimée à 1,6 tonne de MS, soit 25% de celle attendue compte tenu du nombre de raccordables. Cela conclut à un niveau de fonctionnement global peu satisfaisant du système d'assainissement.</p> <p>Cette baisse est liée à un déficit d'extraction avec seulement 14 extractions en 2019 en moyenne de 7,3 m³, contre 10 à 15 m³ d'extraction par semaine attendus en théorie. Ce déficit favorise une forte concentration en boues dans les ouvrages (observée lors des 2 visites SATESE). Par ailleurs, cela induit des besoins en oxygène plus importants et une augmentation du risque de pertes de boues au niveau du clarificateur non raclé.</p> <p>Une seconde bache a été posée en février 2019, soit 2 bâches de 25 m². Le nombre de bache est en adéquation avec la production de boues attendue, et n'est donc pas limitant. La commune n'a pas indiqué d'évacuation de boues en 2019.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Au regard de l'âge du dispositif (37 ans en 2018) et des problématiques hydrauliques par temps de pluie, les axes d'amélioration à envisager sont : la reconstruction de la station d'épuration, intégrant un bassin d'orage, la mise en conformité des mauvais raccordements, les travaux de réduction des ECPP et éventuellement la mise en séparatif du secteur unitaire.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 450 E.H Débit de référence : 90 m³/j : 27 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,225 km Capacité hydraulique TS : 90 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 91% Capacité hydraulique TP : 90 m³/j (pluie) Unitaire : 9%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : POCHE FILTRANTE Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

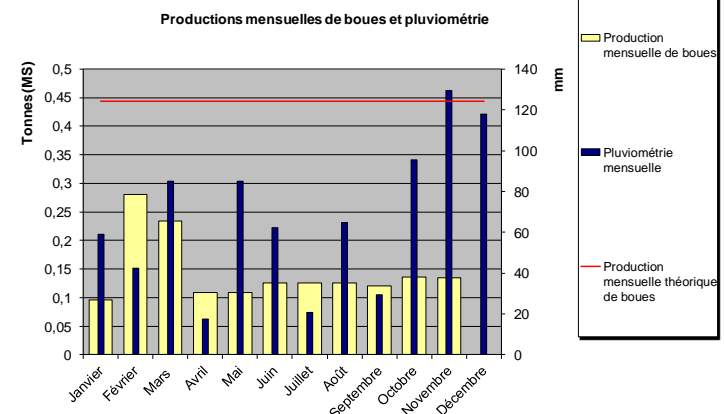
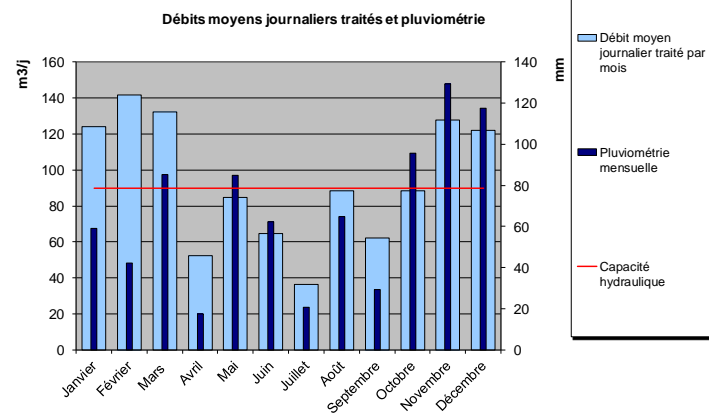
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Villeneuve-les-Bordes													
Nombre de raccordables :	395	habitants	296	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	37	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	46	m ³ /j	moyen :	93,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	247 E.H.	maxi temps sec :	91	m ³ /j	maxi temps de pluie :	246	m ³ /j			
réf. NK :	0,55	date :	10/2015	réf. AESN :	0,45	date :	10/2015	Production annuelle de boues :	1,6	tMS	18	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	54,2	kwh/j	7,8	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/02/2019		296			150	140	471	55			55	5,7
	A2+A5+A4	19/02/2019		15			10	6	29	3,1	0,54	2,73	5,83	2,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/10/2019	67	197			105	110	305	26,4	13,4	0,25	26,6	3,86
	A2+A5+A4	07/10/2019	67	7,4			8	6	29	10,1	7,1	0,55	10,7	3,73
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2019		180			154	190	390	63			63	6,8
	A2+A5+A4	21/11/2019		4			8	3	26	1,8	0,62	0,94	2,74	2,7
Flux amont retenus en kg/j				10			18	7,2	32	3,7				0,36
Flux amont retenus en E.H.				116				120	215	247				212
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9			9	5	28	5	2,8	1,4	6,4	3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,3			93,4	96,2	92,6	84,4			81,6	39,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Villeneuve-les-Bordes / VALJOUAN

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037750903000 Ingénieur SATESE : Pierre LAINE	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits sont évalués à partir de la relève hebdomadaire de l'index du débitmètre électromagnétique situé en entrée.</p> <p>Bien que le réseau soit 100% séparatif, les débits sont sensibles aux événements pluvieux (présence de mauvais raccordements).</p> <p>En 2019, les eaux claires parasites permanentes sont estimées à environ 15 m³/j. Elles ont nettement baissé par rapport à 2018 (facteur 0,35), année exceptionnellement pluvieuse.</p> <p>En 2019, le suivi de la commune montre que la pompe n°1 du poste situé sur le sentier des fontaines a présenté des disjonctions répétées. Ce poste est fortement influencé par temps de pluie. Le tarage des pompes de ce poste permettrait de fiabiliser la connaissance des apports d'eaux claires (d'infiltration et météorique) du sentier des Fontaines et de la rue de la Margottière, afin de lancer éventuellement une vérification de la conformité des habitations raccordées et des inspections télévisées.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration et le poste des Fontaines sont gérés par la commune en régie, appuyée par une prestation de services avec Veolia Eau. Une clarification des tâches entre la commune et le prestataire est nécessaire, afin d'ajuster au mieux les prestations aux besoins de la commune.</p> <p>La régulation hydraulique a été modifiée en octobre 2017 par Veolia Eau et est basée à présent sur le débit mesuré par le débitmètre électromagnétique (Q max horaire de 7,3 m³/h, soit 175 m³/j), soit 1,8 m/j sur le filtre en service. Une étude SATESE, réalisée en janvier 2020, montre cependant que la limitation horaire n'est pas fonctionnelle. Une vérification du bon fonctionnement de cette régulation est nécessaire.</p> <p>Malgré cela, les volumes moyens journaliers sur l'année 2019 sont largement acceptables par le dispositif. Le débit maximal de temps de pluie (159 m³/j) représente 1,0 m/j sur le lit en service.</p> <p>Des dysfonctionnements récurrents du SOFREL ont été relevés par l'agent communal (extinction de l'appareil).</p> <p>Les analyses réalisées dans le cadre des 2 visites SATESE montrent de bonnes performances de ce dispositif.</p> <p>La mise en place d'un clapet anti-retour (clapet de nez) sur le trop-plein du poste de relevage des eaux brutes est conseillée pour éviter des entrées d'eaux claires lors des crues du ru de Bretignoust.</p>
Mise en service : 16/06/2014 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : VILLENEUVE LES BORDES	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur : ERSE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)	
Ru (ou autre) : Bretignoust	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 195 E.H Débit de référence : 75 m ³ /j	
: 11,7 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,41 km	
Capacité hydraulique TS : 41,8 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 75 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

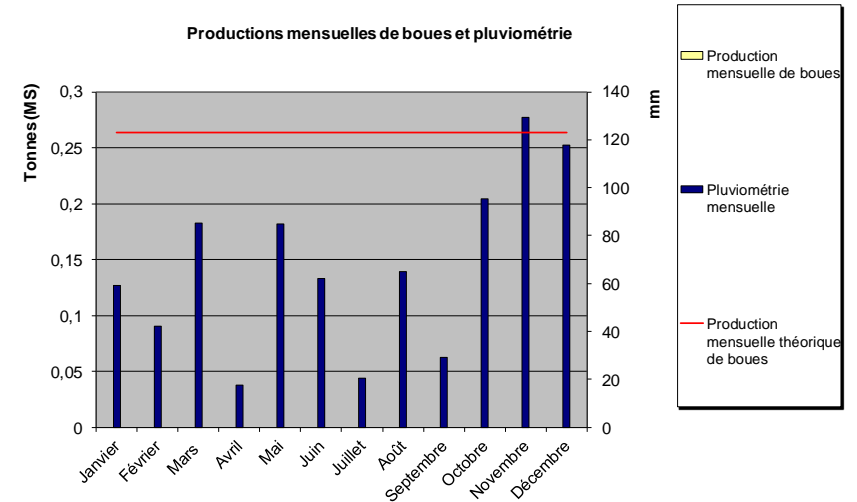
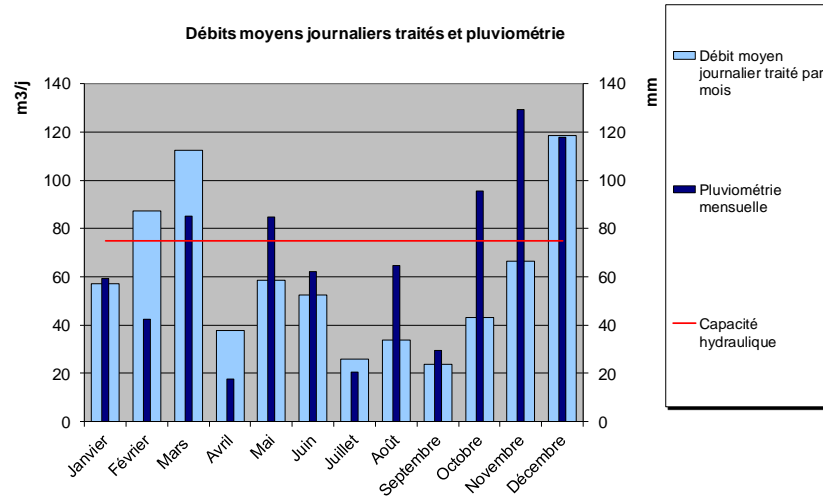
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Villeneuve-les-Bordes													
Nombre de raccordables :	177	habitants	133	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	17	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	18	m ³ /j	moyen :	59,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	147 E.H.	maxi temps sec :	32,9	m ³ /j	maxi temps de pluie :	159	m ³ /j			
réf. NK :	0,75	date :	01/2020	réf. AESN :	0,78	date :	01/2020	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	5,4	kwh/j	0,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/02/2019		142			134	150	372	56			56	5,6
	A2+A5+A4	19/02/2019		4			7	3	21	1,4	0,36	41,2	42,6	3,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2019		130			128	160	321	58			58	5,4
	A2+A5+A4	21/11/2019		4			5	3	15	0,79	0,05	31	31,7	3,9
Flux amont retenus en kg/j				16			6,9	7,2	24	2,2				0,28
Flux amont retenus en E.H.				172				120	161	147				165
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	18	1,1	0,2	36,1	37,2	3,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,1			95,4	98,1	94,8	98,1			34,6	33,5
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en rendement					50			60	60					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Villeneuve-Saint-Denis / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037751001000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : Le réseau d'assainissement collecte une quantité importante d'eaux claires, à la fois permanentes, liées à la mauvaise étanchéité des collecteurs, mais aussi météoriques malgré un réseau séparatif, liées à des mauvais branchements d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées. De juin à décembre 2019, 16 by-pass ont été enregistrés au niveau du déversement en tête de station (trop-plein en amont du poste de relevage), correspondant à 2 766 m³, soit 2,4% du volume annuel traité. Ces informations ont pu être obtenues grâce à l'installation d'une sonde de mesure de niveau dans le poste de relèvement (point SANDRE A2) en juin 2019. La capacité hydraulique du dispositif a été dépassée 188 fois en 2019. Le percentile 95, estimé à 672 m³/j, est 2,8 fois supérieur à cette capacité.</p> <p>Station d'épuration : Le niveau de rejet est respecté avec un très bon abattement des matières azotées, comme l'ont confirmé les 2 mesures d'autosurveillance réalisées par l'exploitant et la visite du SATESE. Les coefficients de charge polluante ont été actualisés à partir des résultats de la mesure d'autosurveillance du mois de décembre. Le ratio de production de boues (boues extraites), estimé à 23 gMS/E.H./j est inférieur au ratio théoriquement attendu pour ce type de dispositif (60 gMS/E.H./j) et nettement inférieur aux années passées. La production de boues extraites est cependant en accord avec la production évacuée ce qui semble confirmer ce déficit et un niveau de fonctionnement juste moyen de ce système d'assainissement. Les volumes et concentrations d'extraction doivent être optimisés. La sollicitation hydraulique importante de l'installation explique aussi ce faible ratio (cf. départs de boues lors d'à-coups hydrauliques). Le suivi analytique des boues et leurs teneurs sont conformes à la réglementation.</p> <p>Travaux et études : La mise en place récente d'un débitmètre électromagnétique sur le poste de relevage permettra une analyse débitmétrique plus fine pour l'année 2020. La télésurveillance a également été renouvelée en 2019. Sur les deux lotissements prévus près de la station d'épuration, le 1^{er} (Domaine de la Brie – 90 logements) a été livré en juillet 2019. Le 2^{ème} devrait l'être courant 2020 (Domaine des Bois Cirey – 94 logements). Afin de supporter l'augmentation de population engendrée (environ 500 personnes), la Communauté Val d'Europe Agglomération (CAVEA), maître d'ouvrage du dispositif, a engagé une étude comparative entre : La reconstruction de la station / Le raccordement des effluents sur la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes via le poste de refoulement (PR) public qui collecte les effluents de " Villages Nature ". Le projet prévoit en première approche 2 PR (dont 1 associé à un bassin d'orage d'un volume de l'ordre de 200 m³ au niveau de la STEP actuelle) et un réseau gravitaire sur un linéaire global d'environ 2 km. Le choix d'un maître d'œuvre devrait être effectif en 2020 pour ce projet, avec le démarrage des études de conception. Pour rappel, cette station d'épuration fait l'objet d'une priorité définie au SDASS EU2 concernant la mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore pour l'amélioration de la qualité de la Marsange. Le raccordement au réseau du SIAM permettra de répondre à ce sujet.</p>
Mise en service : 01/01/1994 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux :	
Arrêté préfectoral boues : F477MISE2015/031	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 : Marsange	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 240 m ³ /j	
: 72 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,142 km	
Capacité hydraulique TS : 240 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 240 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

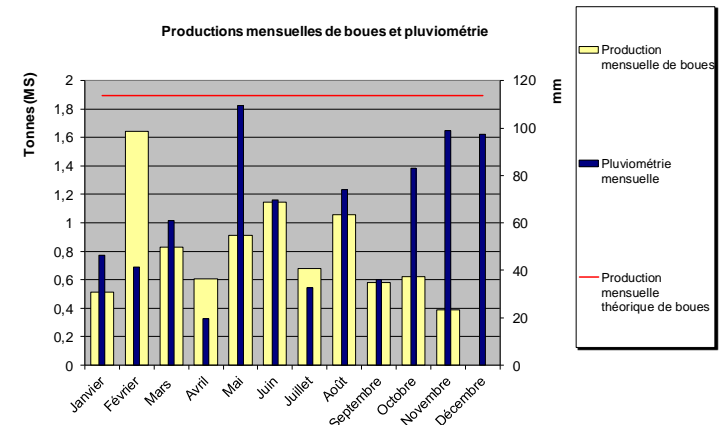
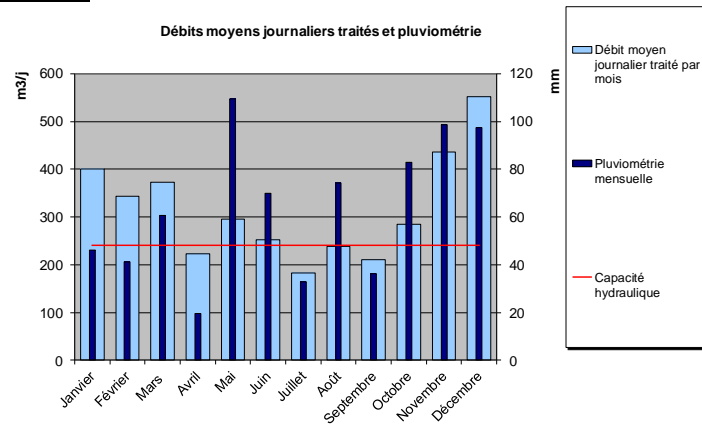
Communes raccordées : Villeneuve-Saint-Denis + hameau de la route à Favières

Nombre de raccordables :	1224	habitants	918	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non			
Consommation eau assainie :	168	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	188	m ³ /j	moyen :	316,1	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1053 E.H.	maxi temps sec :	489	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1253	m ³ /j		
réf. NK :	0,88	date :	12/2019	réf. AESN :	0,45	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	9,0	tMS	23	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	180,8	kwh/j	5,3	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2019		176			282	340	732	100			100	9,8
	A2+A5+A4	16/04/2019		6			12	4	38	5,1	3,2	1,55	6,65	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2019	189	364			131	162	332	35,3	23,3		35,3	3,42
	A2+A5+A4	08/10/2019	189	4,5			4	3	16	1,7	1,54	1,83	3,51	2,75
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/12/2019	263	157			116	133	315	60,1	52,5		60,1	5,81
	A2+A5+A4	03/12/2019	272	3,6			4	3	13	3	0,39	0,34	3,33	1,46
Flux amont retenus en kg/j				41			31	35	83	16				1,5
Flux amont retenus en E.H.				459				583	553	1053				882
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			7	3	22	3,3	1,7	1,2	4,5	2,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,7			96,4	98,2	95,2	95			92,6	54,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Villeneuve-sur-Bellot / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037751201000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte En l'absence de mesures de débit fiables, il n'est pas possible d'étudier le comportement du réseau de la commune de Villeneuve-sur-Bellot. En 2019, comme en 2018, l'estimation des débits par le biais du relevé des temps de fonctionnement des pompes affectés des débits de ces dernières, peut être faussée du fait de leurs bouchages partiels. Les débits de temps sec en période de nappe basse (septembre) sont évalués sous réserve des bonnes données du tarage (pompes bridées), tout comme ceux définis en période de nappe haute (mars). Le fonctionnement du réseau d'assainissement ayant été cerné par le passé, est connu pour présenter des anomalies de collecte vis-à-vis de l'intrusion d'eaux claires parasites en provenance de la nappe phréatique, mais aussi d'eaux de fossés raccordés sur le collecteur unitaire. En 2019, il apparaît que la régulation des pompes n'a pas été fonctionnelle sur les 2 premiers mois de l'année. Il est apparu des débits traversiers près de 5 fois supérieurs à la capacité des ouvrages au mois de janvier.</p> <p>Station d'épuration La qualité des eaux rejetées observée à l'occasion des 2 visites du SATESE, n'est pas satisfaisante. Le dépassement du niveau de rejet requis pour certains paramètres de la pollution en témoigne. De plus, la production de boue qui traduit la quantité de pollution éliminée a été inexistante les 10 premiers mois de l'année, malgré la mise à disposition d'une bache de stockage des boues, dès l'été. Des pertes massives de boues ont eu lieu début août (source SIANE), ce qui a conduit à une forte dégradation de la qualité des eaux rejetées (Cf. visite SATESE du 21.08.2019). Le SATESE s'interroge sur la situation des débits des pompes : sont-ils toujours bridés, comme convenu à 17 m³/h ? Il est rappelé que le débit initial est trop élevé. Les boues déstockées de la bache, seront reprises par une société agréée située à Verdolot, pour être mélangées à d'autres, et valorisées en agriculture conformément à un plan d'épandage.</p> <p>Travaux et études Le lancement de la consultation des entreprises pour la construction de la nouvelle station d'épuration commune à Bellot et Villeneuve-sur-Bellot (procédé boues activées en aération prolongée, capacité polluante de 1700 EH, débit de référence de 584 m³/j, traitement du phosphore, traitement des boues sur lits plantés de roseaux) a été repoussé de près d'un an du fait du transfert de compétence de l'assainissement à la Communauté de Communes des deux Morin (CC2M). La Police de l'Eau demande que l'appel d'offre soient lancée au plus tard en septembre 2020. Il s'agit en effet d'une priorité du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU2). Le projet d'améliorer la fiabilité de la collecte des eaux usées (mise en place de la télésurveillance des deux postes de refoulement situés sur le réseau d'assainissement, d'une 2ème pompe dans chacun des deux postes, et création de trappes d'accès aux postes), a été lancé en fin d'année 2019 par la mission de maîtrise d'œuvre. Cette mission est assurée par le bureau d'études SCE. La mise en service des nouveaux équipements, initialement prévue fin 2020, le sera plutôt fin mars 2021. La prise de compétence par la CC2M a retardé en effet de quelques mois, le lancement des études connexes, notamment le diagnostic amiante du génie-civil des postes, obligatoire avant le lancement de la consultation des entreprises de travaux.</p>
Mise en service : 01/01/1970 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : Prestation de services	
Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN (Communauté de communes)	
Exploitant : SIANE	
Constructeur : TH INDUSTRIE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Déclaration simplifiée	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Petit Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 450 E.H Débit de référence : 90 m ³ /j	
: 27 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,65 km	
Capacité hydraulique TS : 90 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 0%	
Capacité hydraulique TP : 90 m ³ /j (pluie) Unitaire : 100%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE REGROUPEE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

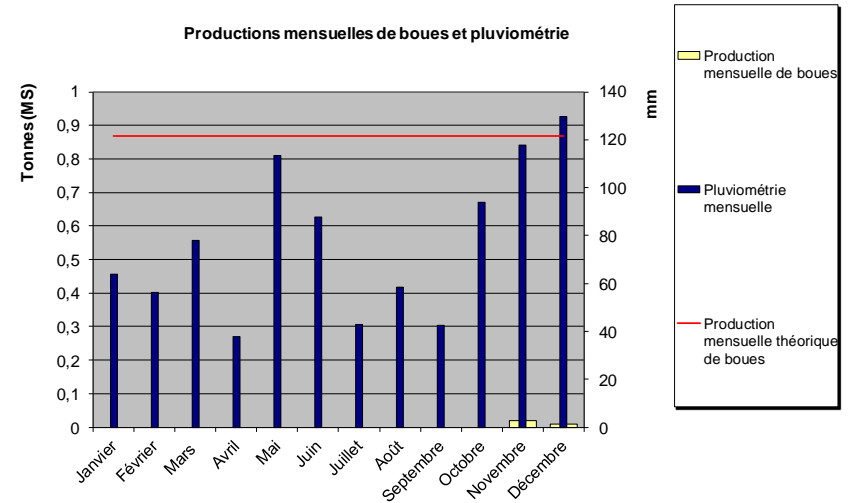
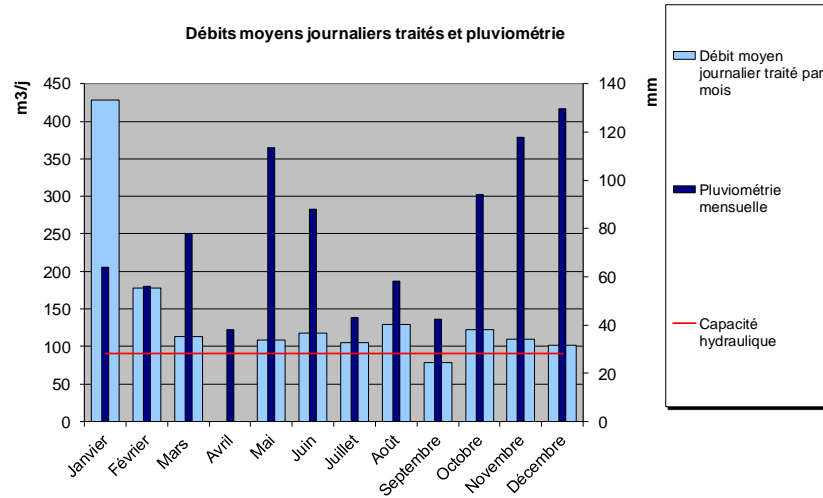
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Villeneuve-sur-Bellot													
Nombre de raccordables :	642	habitants	482	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	68	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	55	m ³ /j	moyen :	144,7	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Estimation	Charge NK :	482 E.H.	maxi temps sec :	95	m ³ /j	maxi temps de pluie :	489	m ³ /j				
réf. NK :	1,07	date :	12/2019	réf. AESN :	1,05	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	0,03	tMS	0,17	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	93	kwh/j	4,5	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/03/2019		184			169	180	485	54	40		54	6,9
	A2+A5+A4	28/03/2019		34			30	20	81	44	37	5,1	49,1	3,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/08/2019		286			143	150	413	52			52	5,1
	A2+A5+A4	21/08/2019		186			81	65	193	36	23	3,57	39,6	4,6
Flux amont retenus en kg/j				43			26	29	72	7,2				0,82
Flux amont retenus en E.H.				482				482	482	482				482
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				110			56	42	137	40	30	4,3	44,4	4,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				58,2			62,8	72,8	68,3	24,6			16,5	27,4
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037751301000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte Les données relatives aux débitmètres installés en 2016 aux points aval de chaque commune devront être analysées et intégrées dans le bilan technique annuel du système d'assainissement. La mise en conformité des 6 derniers points d'autosurveillance du réseau de collecte (A1) a été finalisée courant 2019 et les résultats obtenus sont donc partiels. Les volumes by-passés (516 m³) et les temps de déversements mesurés restent faibles : 144 h (à confirmer sur une année avec des données en m³). La présence d'eaux claires parasites permanentes est cette année étrangement plus forte en période de nappe basse (septembre), celles-ci représentant environ 30 % du débit d'eau assainie en période de nappes hautes. La charge nominale de la station d'épuration a été dépassée à 60 reprises. Un nouveau point A2 a été créé sur la station d'épuration (instrumentation en septembre 2019), celui initialement situé sur le PR Foch a été reclassé en A1. En 2019, les volumes by-passés sur la station d'épuration ont nettement baissé et ne représentent plus que 2.5 % du volume traité sur les files biologiques et ceci en l'absence de crue ou d'inondation.</p> <p>Station d'épuration La qualité moyenne des eaux rejetées s'est améliorée et ceci tout particulièrement au second semestre 2019 suite à la remise en fonctionnement de la régulation de l'aération. Par contre, la qualité du rejet reste non conforme pour les matières azotées avec de nombreux dépassements des valeurs réhibitoires en concentration (plus particulièrement sur le NGL sur le 1^{er} trimestre). Le nombre de défauts d'exploitation cumulés sur plusieurs années régresse significativement. Bien que les filtres à plateaux soient désormais pleinement fonctionnels 24 h/24 h et que la station ne soit pas à capacité nominale, l'exploitant éprouve des difficultés à bien déshydrater les boues (absence de marge de manœuvre). En 2020/2021, il est prévu de réhabiliter les files de traitement des eaux, de remplacer la supervision et les armoires électriques des prétraitements et de mettre en place un logiciel de suivi des données.</p> <p>Les charges polluantes mesurées sont homogènes, mais nettement supérieures à celles théoriquement attendues (+ 47 %) avec une augmentation du coefficient de charge de 33 % par rapport à 2018, et ceci tout particulièrement en décembre (surestimation des débits ?).</p> <p>La pollution générée par les apports de matières de vidange et autres produits reste faible (4812 m³/an représentant 47 433 EH DBO₅/an). La production de boues extraites a significativement augmenté par rapport à 2018 (+ 67 %) et est proche de la quantité théorique attendue, mais elle n'est pas en adéquation avec la quantité épandue et stockée (- 29 %). Le suivi qualité des boues est renforcé et met en évidence de faibles teneurs en éléments traces métalliques, à l'exception du cadmium avec une concentration maximale de 7 ppm (origine ?).</p> <p>Comme en 2018, il a été relevé de nombreux écarts significatifs entre les débits amont et aval (44 % du temps). Une étude pour la mise en place d'un système de mesure plus fiable en amont est prévue</p> <p>Travaux et études L'audit global de la station a débuté en septembre 2019 dans le but d'établir un programme hiérarchisé de travaux d'amélioration du dispositif. Une étude de gouvernance à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux visant à définir la stratégie la plus appropriée pour la prise de compétence assainissement et eau potable est en cours. Un Schéma Directeur d'Assainissement sera lancé en 2020 à l'échelle du territoire à la suite de cette étude de gouvernance. Le projet de déplacement du barrage vers l'aval (travaux prévus pour 2020 avec de fortes contraintes de planning de la part VNF) aura de nombreuses incidences sur le dispositif.</p>
Mise en service : 01/01/1998 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE MEAUX	
Exploitant : STATION D'EPURATION DE MEAUX	
Constructeur :	
Police de l'eau : DRIEE IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)	
Arrêté préfectoral eaux : 2019/DRIEE/SPE/041	
Arrêté préfectoral boues : 2019/DDT/SEPR/122	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 115300 E.H Débit de référence : 29520 m ³ /j	
: 6920 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 205,807 km	
Capacité hydraulique TS : 29500 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 75%	
Capacité hydraulique TP : 29500 m ³ /j (pluie) Unitaire : 25%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : STOCKAGE (22%) VALORISATION AGRICOLE (78%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 157	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

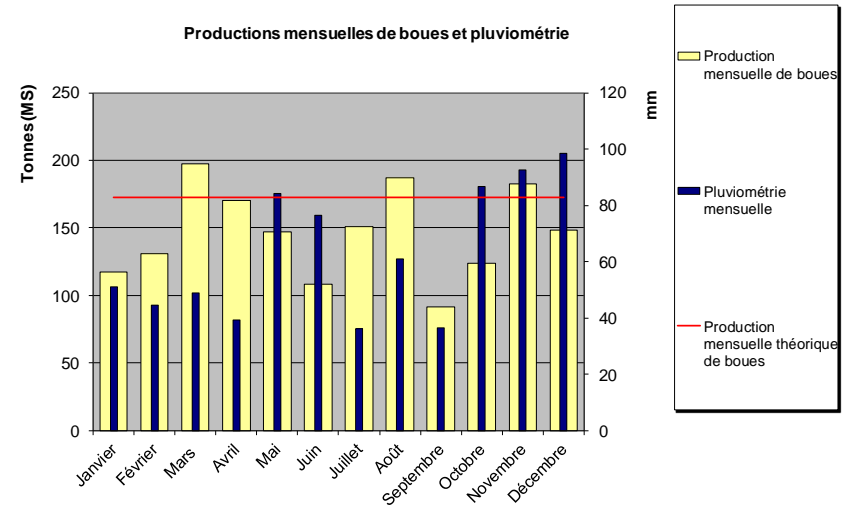
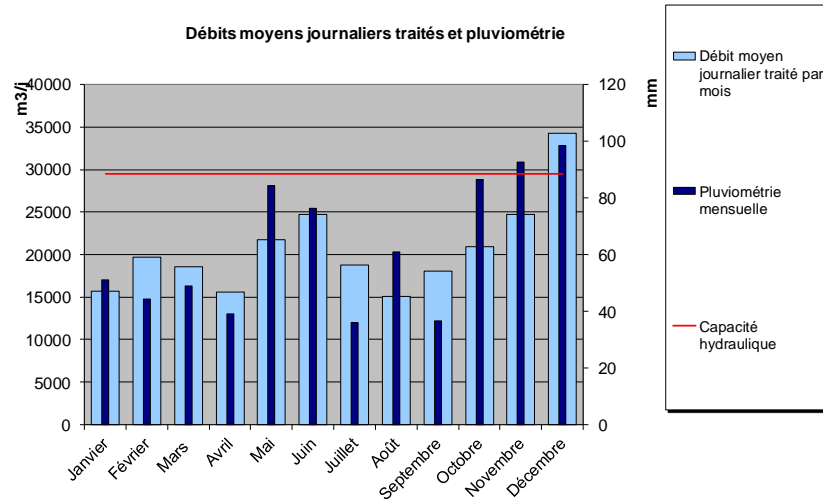
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Crégy-les-Meaux, Fublaines, Poincy, Meaux, Nanteuil-les-Meaux, Villenoy, Trilport, Mareuil-les-Meaux, Chauconin-Neufmontiers													
Nombre de raccordables :	79321	habitants	59491	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	12489	m ³ /j	réf. :	2017 à 2018	mini temps sec :	14210	m ³ /j	moyen :	20657,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge DBO ₅ : 87167 E.H.		maxi temps sec :	16254	m ³ /j	maxi temps de pluie :		66500	m ³ /j			
réf. DBO ₅ :	0,76	date :	12/2019	réf. AESN :	0,63	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		1754,9	tMS	55	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	18048,7	kwh/j	3,5	kWh/kg DBO ₅ /j						Traitement P :	Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/03/2019	21242	782			246	300	632	55,7			57,6	7,4
	A2+A5+A4	10/03/2019		4,5			7	3	30	3,1			8,7	0,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/04/2019								69	43		69	8,4
	A2+A5+A4	18/04/2019		4			7	3	21	1,5	1	10	11,5	0,26
Flux amont retenus en kg/j				5765			4602	5230	12550	1299				142
Flux amont retenus en E.H.				64056				87167	83667	86600				83529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			5	3	24	7,6	2,3	6,3	13,3	0,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,4			97,2	98,8	95,3	87,4			78,5	93,9
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	10	8		20	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			15	50	10	8		10	1
Normes de rejet annuelles en rendement					90			80	90	80			70	80

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037751401000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte Un arrêté de mise en demeure n°2017/DDT/SERP/N°281 a été établi le 5/10/2017 pour la mise en conformité du système d'assainissement. Il prévoit la mise en conformité du système d'assainissement par temps sec, sous 4 ans pour le traitement des eaux usées et sous 8 ans pour leur collecte (actions sur Mitry-le-Neuf pour les bassins versants notamment de Franklin Roosevelt et des lilas et sur Villeparisis pour les bassins versants de Bourgogne pour une partie seulement et des entrepreneurs). Pour ce qui concerne la mise en conformité du système de collecte par temps de pluie, les travaux d'amélioration devront être finalisés au plus tard dans 15 ans. Ils viseront l'absence de déversement d'eaux usées au milieu naturel pour une pluie mensuelle. Le plan d'actions établi en 2018 suit son cours. Les travaux relatifs à la mise en séparatif se poursuivent, ceux des bassins versants Bourgogne, du BV Roosevelt tranche 2 et des avenues Boussotrot étant terminés, Lamartine et A. Briand étant en cours. La mise en place de l'autosurveillance réglementaire et du diagnostic permanent du réseau de collecte sera effective en 2020, les études préalables ayant été réalisées en 2019. Le réseau collecte beaucoup d'ECPP qui représentent en nappe haute 65 % du débit d'eaux usées attendu.</p> <p>Station d'épuration Les données débitmétriques amont de février à mai (12 semaines) n'étant pas fiables, elles ont été remplacées par les volumes mesurés à l'aval. La station est en surcharge hydraulique permanente 63 % du temps avec un coefficient de charge moyen de 1,26. Les quantités by-passées au point A5 représente plus de 10 % du débit entrant sur la station, ceux-ci étant systématiques même en temps sec (dégradation par rapport à 2018). Le débit entrant sur la file eau est régulé sur la base du débit de pointe de 650 m³/h pendant deux heures. Sur le plan de la pollution à traiter, la charge polluante collectée est en rapport avec la charge polluante théorique attendue. La qualité de l'eau traitée (intégrant les by-pass) ne répond aux valeurs limites fixées par l'arrêté, ceci pour tous les paramètres. La production de boues a augmenté de 21 % par rapport à 2018 indiquant une réduction des pertes de boues. La mise en décharge des boues a augmenté suite à des pannes survenues sur l'incinérateur. Les boues étant de bonne qualité, il faudrait privilégier le compostage, solution la plus pertinente sur le plan économique et environnemental.</p> <p>Travaux et étude Les travaux de mise à niveau de la filière de traitement des boues et l'installation transitoire d'un décanteur lamellaire de 400 m³/h se sont terminés en octobre. Elle a pour objectif le traitement des by-pass actuels se produisant sur le site de la station d'épuration (débit biologique à conserver de 400 m³/h) en attendant sa reconstruction (doublement de la capacité nominale projetée en pollution avec une nouvelle file de traitement de 32 000 EH soit 64 000 EH au global). Le constructeur de la nouvelle tranche a été retenu fin 2019. Cependant, l'aboutissement de la procédure de DUP (particulièrement complexe avec une succession vacante) pour la prise de possession anticipée du terrain par la CARPF laisse supposer un démarrage des travaux plutôt en 2021.. En 2020, les tranches de travaux de mise en séparatif vont se poursuivre notamment sur les BV des Lilas, EP1400 Bourgogne et EP 1400 Entrepreneurs. La mise en conformité chez les particuliers restera une étape longue et délicate au vu des premiers chiffres de suivi sur les tranches déjà réalisées.</p>
Mise en service : 25/04/2002 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE	
Exploitant : VEOLIA EAU - Centre Ile-de-France Nord-Est	
Constructeur : STEREAU	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 00/DAI/2E/047	
Arrêté préfectoral boues : 00/DAI/2E/047	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)	
Ru (ou autre) : Grues	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Beuvronne	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 32000 E.H Débit de référence : 22130 m³/j	
: 1920 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 136,244 km	
Capacité hydraulique TS : 4750 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 44%	
Capacité hydraulique TP : 6410 m³/j (pluie) Unitaire : 56%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : INCINERATION (15,2%) CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (84,8%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 52	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

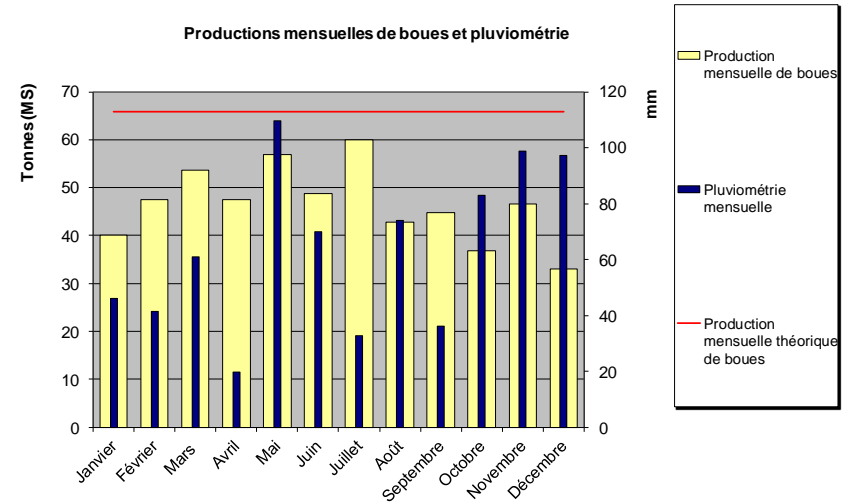
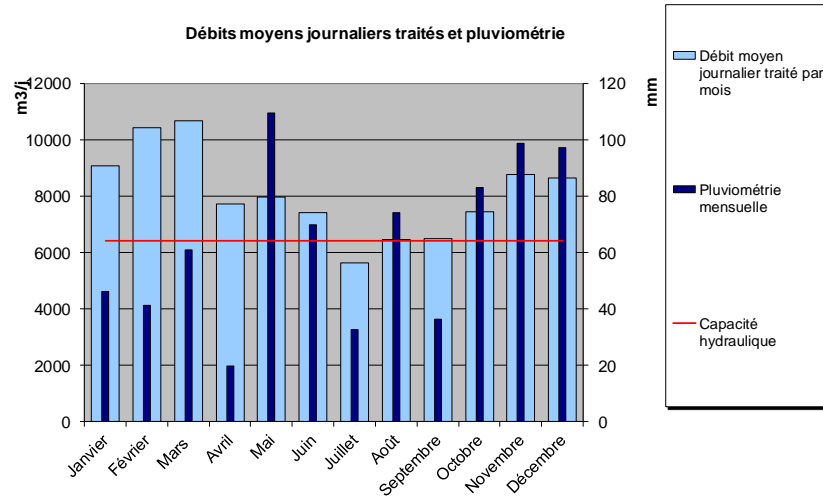
Communes raccordées : Villeparisis, Claye-Souilly, Mitry-Mory

Nombre de raccordables :	40202	habitants	30152	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui			
Consommation eau assainie :	4485	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	5258	m ³ /j	moyen :	8068,8	m ³ /j		
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	33300 E.H.	maxi temps sec :	10162	m ³ /j	maxi temps de pluie :	19400	m ³ /j		
réf. DBO5 :	1,04	date :	12/2019	réf. AESN :	0,88	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	558,4	tMS	46	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	4228,7	kwh/j	2,3	kWh/kg DBO5/j				Traitement P :		Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				2241			1832	1998	5162	488				52
Flux amont retenus en E.H.				24900				33300	34413	32533				30294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				31			9	17	65	12,3	9,1	1,6	13,9	1,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				89,5			95,4	92	88,8	78,2			76	79,5
Normes de rejet journalières en mg/l					20			13	50	5			15	1,2
Normes de rejet annuelles en mg/l					20			13	50	5			15	1,2
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Villeroy / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037751502000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte</p> <p>Au regard des résultats obtenus, la quantité d'eaux claires parasites permanentes serait négligeable (6 m³/j). Par contre, l'impact de la pluviométrie est important, le réseau étant en totalité unitaire avec des dépassements du débit nominal à 76 reprises au cours de l'année. Le taux de charge hydraulique moyen est de 80 % pour un coefficient de charge polluante théorique de 47 %. Le débit maximal traité a atteint 504 m³/j soit 341 % du débit nominal (valeur similaire à celle mesurée en 2018). Le débit maximum de 1123 m³/j (488 m³/j mesuré en amont + 635 m³ by-passé estimé) a été enregistré le 11/05 suite à un cumul de pluie de 30 mm sur deux jours (dont 20 mm le 11/05). 47 jours de by-pass ont été enregistrés sur l'année pour un volume total surversé de 13 435 m³ soit 24% du volume total annuel. Ce volume est très élevé et pose la question de la fiabilité de l'estimation en place à ce jour.</p> <p>Le trop plein des réservoirs de bâchées (point réglementaire A5) devrait aussi être équipé à minima avec un détecteur de surverse afin de mesurer les temps de rejet en cas de blocage d'un des deux réservoirs.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La gestion de la station est réalisée par Véolia sous forme d'une prestation de services, le désherbage des voiries et des lits étant sous la responsabilité de la collectivité.</p> <p>Les concentrations mesurées en sortie du dispositif respectent les normes de rejet en vigueur. Lors du bilan d'autosurveillance 2019, les concentrations mesurées en MES, DCO et Ptot en entrée du dispositif sont très concentrées. Un placement trop profond de la crépine de prélèvement dans le poste de relevage peut-être en cause. Les charges polluantes exprimées en EH sont très disparates (facteur supérieur à 2 entre la DBO5 et les MES). La charge polluante retenue est donc celle mesurée en 2018, celle mesurée en NK de 387 EH étant proche de celle attendue au regard du nombre de raccordables de 399 EH.</p> <p>Les travaux de curage de l'exutoire permettant l'infiltration des eaux traitées ont commencé en octobre 2015, puis ils ont été reportés à une date ultérieure. Aucun problème d'infiltration des eaux traitées n'est constaté depuis.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Un devis a été demandé par la CCPMF pour la replantation des roseaux des casiers du deuxième étage de filtres, la répartition de ceux-ci à la surface du filtre étant quasiment inexistante. La mise en conformité des raccordements concerne aujourd'hui 55 habitations sur un total de 154 intégrées au programme de subvention.</p>
Mise en service : 15/01/2014 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE MARNE NORD	
Constructeur : ERSE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F660 2010/063	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 850 E.H Débit de référence : 148 m ³ /j	
: 51 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,8 km	
Capacité hydraulique TS : 148 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 0%	
Capacité hydraulique TP : 148 m ³ /j (pluie) Unitaire : 100%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

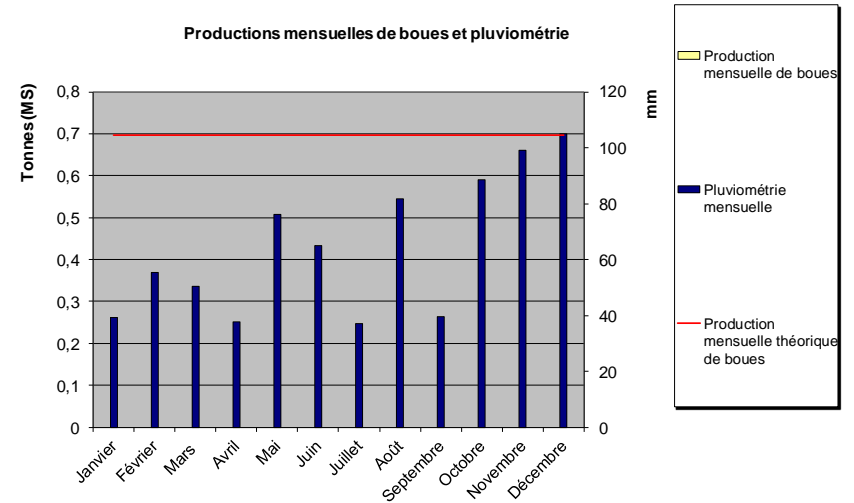
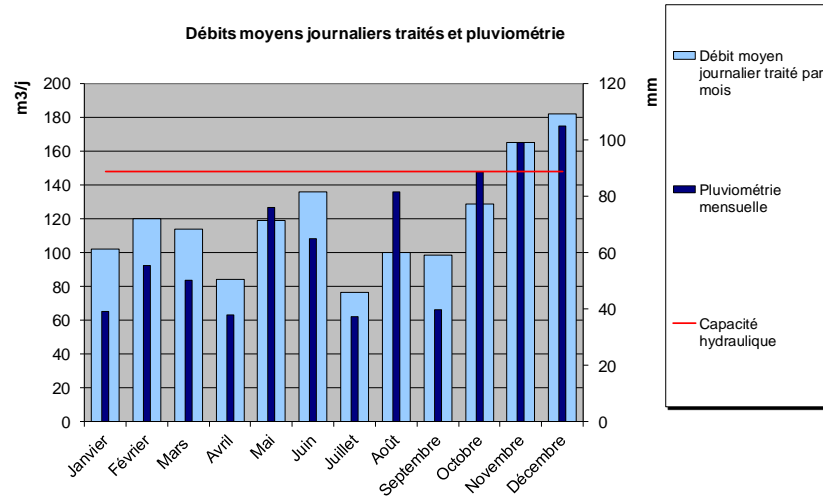
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Villeroy													
Nombre de raccordables :	532	habitants	399	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	57	m ³ /j	réf. :	2017	mini temps sec :	61	m ³ /j	moyen :	118,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	387 E.H.	maxi temps sec :	67	m ³ /j	maxi temps de pluie :	504	m ³ /j			
réf. NK :	0,45	date :	12/2018	réf. AESN :	0,16	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	17	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/02/2019		136			104	120	278	52			52	4,9
	A2+A5+A4	26/02/2019		13			29	24	69	6,8	3,9	54,1	60,9	6,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2019	63	1210			414	340	1390	120	80,3	0,25	120	19
	A2+A5+A4	16/04/2019	63	4,2			9	5	36	6	5,12	60	64,9	7,2
Flux amont retenus en kg/j				9,2			7	7	20,8	5,8				0,4
Flux amont retenus en E.H.				102				117	139	387				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9			19	14	52	6,4	4,5	57	62,9	6,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95			84,9	89,3	86,3	91			23	31,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90					
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	20				
Normes de rejet annuelles en rendement					90			70	75	60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Villevaudé / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>																				
<p>Code Sandre : 037751701000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE</p> <p>Mise en service : 01/01/1983 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE</p> <p>Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE MARNE NORD</p> <p>Constructeur : SCREG</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : F 662 Art 41, N° M : 1995/183</p> <p>Arrêté préfectoral boues : F66 2009/026</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)</p> <p>Ru (ou autre) : Morte mère</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 :</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>D'après les mesures réalisées au cours de l'étude de SDA de 2006 (Test Ingénierie), les anomalies suivantes ont été quantifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - volume total journalier d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) estimé à 96 m³/j, soit 30% du volume total journalier mesuré par temps sec (330 m³/j). - surface active raccordée anormalement aux réseaux d'eaux usées de 6 540 m², 62% de la surface active calculée ayant été identifiés. <p>Les volumes journaliers transmis mettent en évidence un manque de fiabilité, ce qui rend difficile l'exploitation des données. Contrairement aux années précédentes, les baisses significatives de débits ont concerné que deux périodes de courte durée dont celle du 10 au 13 août (dysfonctionnement du poste de relèvement). Les volumes by-passés au niveau du point A2 ont régressé de 74 % par rapport à 2018 représentant 10.5 % des débits entrants sur la station d'épuration. La station est en surcharge hydraulique presque toute l'année avec un taux de charge moyen de 220 % (valeur surestimée probablement). Même en temps sec et nappe basse, le volume collecté est presque deux fois plus important que celui attendu (confirmation du manque de fiabilité de la mesure).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Cette station d'une capacité de 2000 E.H. est rustique et peu performante pour une collectivité de la taille de Villevaudé. La qualité de l'eau rejetée n'est pas conforme avec des dépassements des valeurs réhabilitaires pour la DBO5. Dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), la police de l'eau s'était prononcée sur un renforcement de la norme de rejet afin de mieux répondre aux contraintes écologiques du milieu naturel et, maintenant, il s'agit d'une priorité définie dans le cadre du SDASS EU 2.</p> <p>Les 12 mesures d'autosurveillance réglementaires sont assurées par l'exploitant mais il n'y a pas d'équipement de mesure du débit. Le débit entrant et sortant est estimé d'après les temps de pompage. L'installation d'un déversoir dans le canal débitmétrique de sortie entraîne la mise en charge de la lagune. Les charges polluantes mesurées varient fortement en fonction des paramètres analysés et ne sont pas en adéquation avec celles théoriquement attendues. Les charges polluantes retenues pour l'année 2019 sont celles mesurées en 2018, données plus cohérentes.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le projet de reconstruction de la station d'épuration dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les bureaux d'études Ségic Ingénierie et Entech Ingénieurs conseils a pris du retard (difficultés à relancer le maître d'œuvre). La finalisation du dossier " loi sur l'eau " et du PRO intégrant désormais la mise à niveau du poste de relèvement principal est prévue avril 2020, la consultation des entreprises étant prévue pour le second semestre. La nouvelle station présenterait les caractéristiques suivantes : création d'un bassin d'orage d'environ 520 m³, station de type boue activée en aération prolongée de 3500 EH (à confirmer au regard des nouveaux projets d'urbanisation) permettant de traiter la pollution carbonée, azotée, phosphorée avec un traitement physico-chimique complémentaire, une déshydratation mécanique des boues permettant leur compostage. Un arrêté préfectoral de mise en demeure pour la mise en conformité du système d'assainissement de Villevaudé a été établi le 28/02/2020, le délai de 3 années pour lever les non-conformités n'ayant pas été respecté. Il impose un échéancier avec une mise en service de la nouvelle station en mars 2022.</p>																				
<u>Caractéristiques techniques</u>																					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 10%;">: 2000</td> <td style="width: 10%;">E.H</td> <td style="width: 10%;">Débit de référence</td> <td style="width: 10%;">: 1799 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 120</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 7,53 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 300</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 67%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 300</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 33%</td> </tr> </table> <p>File eau : LAGUNAGE NATUREL</p> <p>File boues : BASSIN</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence	: 1799 m ³ /j		: 120	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,53 km	Capacité hydraulique TS	: 300	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 67%	Capacité hydraulique TP	: 300	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 33%	
Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence	: 1799 m ³ /j																	
	: 120	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,53 km																	
Capacité hydraulique TS	: 300	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 67%																	
Capacité hydraulique TP	: 300	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 33%																	
<u>Autosurveillance</u>																					
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé</p>																					

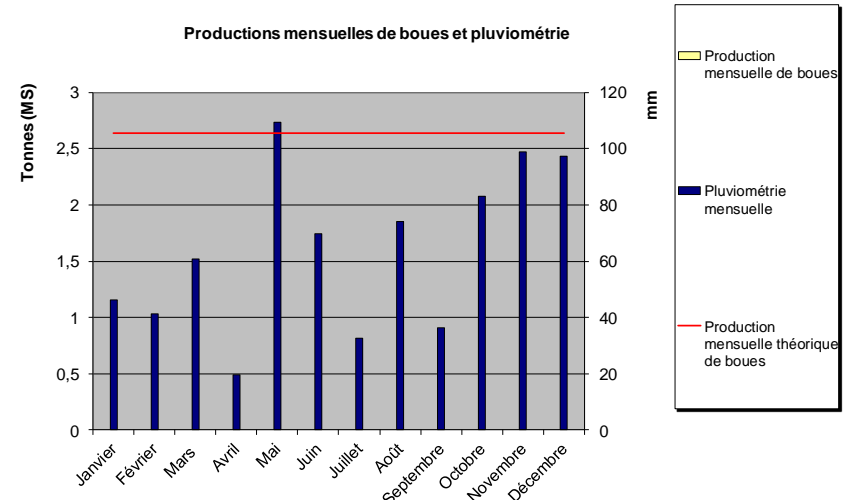
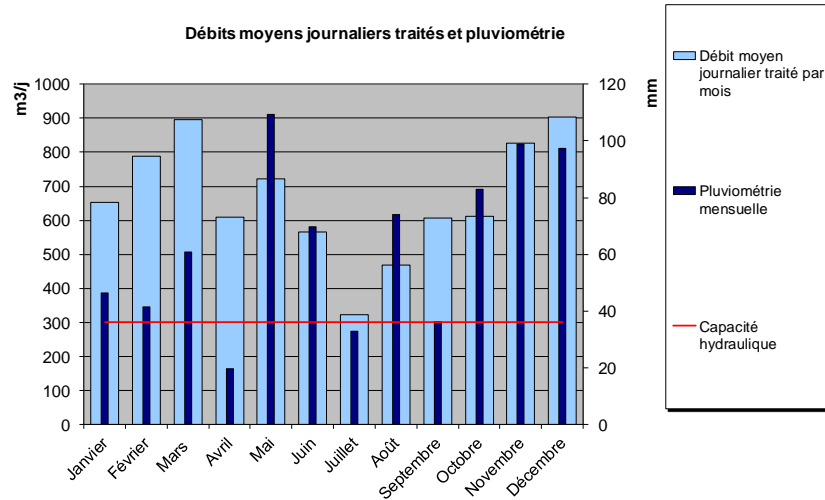
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Villevaudé													
Nombre de raccordables :	1938	habitants	1454	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	298	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	560	m ³ /j	moyen :	664,8	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	1467 E.H.	maxi temps sec :	740	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2254	m ³ /j				
réf. DBO5 :	0,73	date :	12/2018	réf. AESN :	0,87	date :	12/2018	Production annuelle de boues :	tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0	kWh/kg DBO5/j	Traitement P :	Non								

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				153			84	88	243	42				5,4
Flux amont retenus en E.H.				1700				1467	1620	2800				3176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				53			42	43	154	36,7	29,8	0,3	37	4,3
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				71,5			62,9	64,5	60,1	42,8			42,7	32,9
Normes de rejet journalières en mg/l					100			40						
Normes de rejet annuelles en mg/l					100			40						
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Villiers-en-Bière / BOURG

Caractéristiques administratives				Commentaires			
Code Sandre	: 037751803000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte Contrairement aux années antérieures, les infiltrations d'eaux de nappe ne représentent plus qu'environ 10 % du débit d'eau assainie, valeur acceptable. D'ailleurs, le volume d'effluents collectés en 2019 a baissé de 55 % par rapport à 2018, avec l'absence d'inondation. Par contre, le réseau séparatif est sensible aux épisodes pluvieux, et tout particulièrement en mai et juin avec de fortes pluies. La capacité hydraulique de la station a été dépassée 27 fois, avec un débit maximum de 150 m³/j soit près de trois fois le débit nominal. Ce phénomène s'explique par l'intrusion d'eaux claires en provenance des vides-caves des habitants du bourg et des trop-pleins des puits d'infiltration des eaux pluviales, saturés en eau. Il a été relevé un nombre élevé de jours avec des débits faibles ou nuls traduisant des by-pass d'eaux usées vers le milieu naturel (23 jours, surtout en novembre et décembre). Ce phénomène est lié essentiellement au bouchage des pompes de relèvement et de la canalisation de refoulement pour fin décembre. Pour ce dernier incident, les by-pass ont été limités en faisant intervenir un camion-citerne pour le transfert des effluents vers la station d'épuration (2 jours).</p> <p>Station d'épuration Les résultats du suivi de la qualité des eaux traitées montrent une bonne performance de la station d'épuration. Le niveau de qualité est, en principe, fiabilisé dans le temps grâce à la régulation de l'aération par la sonde Redox d'une part et celle du recyclage des boues asservie aux débits traversiers, d'autre part. De plus, par l'automatisation des extractions des boues réajustée par l'exploitant en fonction de l'évolution du taux de boue, la concentration des boues dans le bassin d'aération est toujours optimisée. Ceci permet de maîtriser l'étape de rétention des matières en suspension dans le clarificateur en périodes de surcharges hydrauliques des ouvrages, observées par temps de pluie. Le ratio élevé de consommation électrique ramené à la quantité de DBO5 traitée s'explique par la sous-charge actuelle du dispositif. Le coefficient de charge polluante mesuré en 2019 sur la base des matières azotées a été retenu, ceux calculés sur la base de la pollution carbonée étant nettement plus faibles. La production de boues est redevenue normale et est en adéquation avec la charge polluante exprimée en NK. Les écarts entre les débits amont et aval sont importants dans la majorité des cas et ceci contrairement à ce qui est indiqué dans le bilan technique de l'exploitant qui n'a relevé que 7 écarts significatifs.</p> <p>Travaux et études Le cahier de vie a été finalisé en mars 2019. La décision d'établir le zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la base d'une étude diagnostique des réseaux pluviaux a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 26/06/2012. Mais, elle n'a jamais abouti. Cette démarche se fera donc dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la CAMVS qui a démarré au début de l'année 2019, la réalisation ou mise à jour des zonages étant prévues au mieux pour 2020.</p>			
Mise en service	: 24/01/2011	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES				
Maître d'ouvrage	: CAMVS						
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST						
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F447 MISE/2009/037						
Arrêté préfectoral boues	:						
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration							
Masse d'eau	: Mare aux Evées(RUISSEAU)(R73A-F4475000)						
Ru (ou autre)	: Mare aux Evées						
Rivière 1	:						
Rivière 2	:						
Fleuve	: SEINE						
Caractéristiques techniques							
Capacité pollution	: 350 E.H	Débit de référence	: 52,5 m ³ /j				
	: 21 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,495 km				
Capacité hydraulique TS	: 52,5 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%				
Capacité hydraulique TP	: 52,5 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%				
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE						
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES						
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)						
Autosurveillance							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

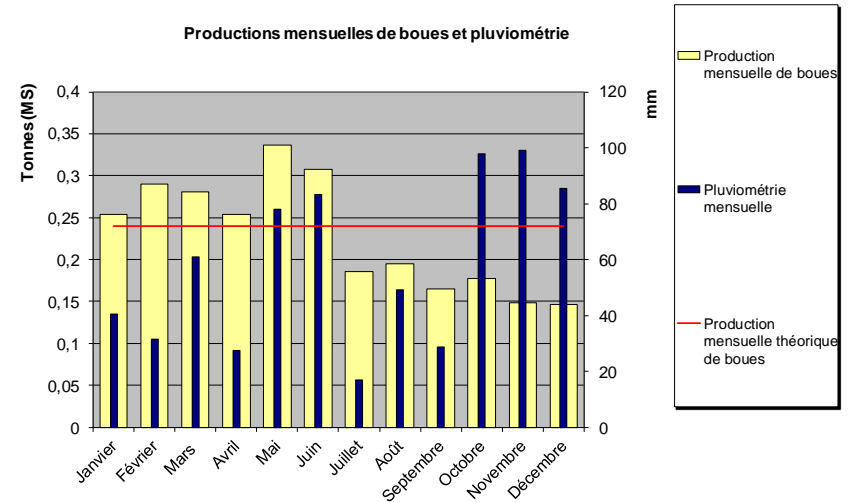
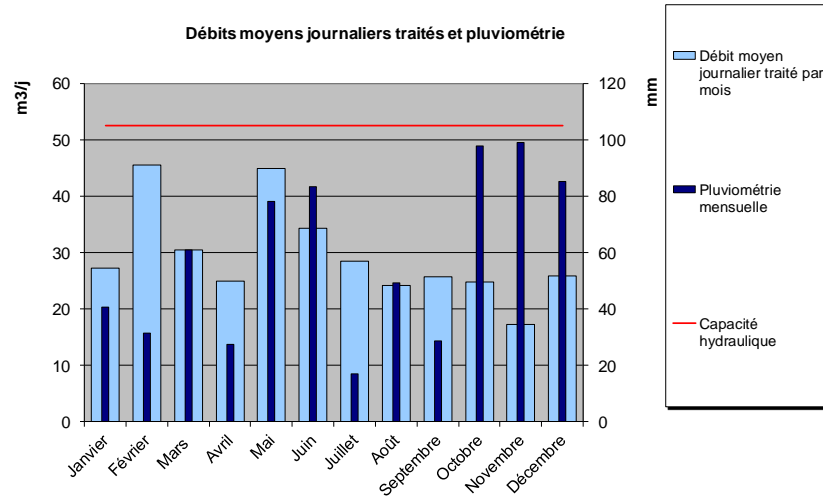
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Villiers-en-Bière													
Nombre de raccordables :	200	habitants	150	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	33	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	25	m ³ /j	moyen :	29,5	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	133 E.H.	maxi temps sec :	28	m ³ /j	maxi temps de pluie :	150	m ³ /j			
réf. NK :	0,38	date :	03/2019	réf. AESN :	0,18	date :	03/2019	Production annuelle de boues :	2,7	tMS	56	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	96	kwh/j	18,0	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2019		216			239	280	635	120			120	10
	A2+A5+A4	10/04/2019		5			8	3	28	2,8	1,2	0,64	3,44	4,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/11/2019	30	92			144	180	360	67	51,1	0,63	67,6	7,4
	A2+A5+A4	05/11/2019	32	4			4	3	16	2	0,87	0,64	2,63	3,6
Flux amont retenus en kg/j				2,8			5,1	5,4	11	2				0,2
Flux amont retenus en E.H.				31				90	72	133				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	22	2,4	1	0,6	3	4,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,5			96,6	98,6	95,4	97,2			96,5	50,6
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	125	10			15	
Normes de rejet annuelles en rendement					90			90	85					

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Villiers-Saint-Georges / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037751902000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte La station d'épuration intègre un bassin d'orage de 400 m³ qui est dimensionné pour traiter les effluents d'une pluie de 5,3 mm en 4 heures (pluie inférieure à la pluie mensuelle). Le débit d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) sera significativement réduit grâce au remplacement de la canalisation existante sur le chemin d'accès à la station (travaux prévus en 2020/2021). Les autres sources d'apport sont diffusées et ne seront pas traitées ponctuellement. Une part d'ECP est prise en compte dans le dimensionnement de la station d'épuration. Des défauts de rapatriement de la télésurveillance expliquent l'absence de débits journaliers sur plusieurs périodes de l'année. On note 21 jours au-dessus du débit de référence correspondant à la capacité hydraulique de temps de pluie. 19 déversements en tête de la station d'épuration (point A2) pour un volume total annuel de 7 995 m³ sont comptabilisés en 2019, contre 87 déversements et 13 953 m³ en 2018.</p> <p>Station d'épuration Les performances épuratoires de ce dispositif sont correctes en termes de qualité d'eau traitée et de rendements. Les objectifs sont atteints pour le traitement de l'azote global (NGL) et du phosphore total (Pt). A noter que les pompes doseuses de chlorure ferrique ont été remplacées en 2019 (nombreux bouchages en 2018). Le SATESE a préconisé une optimisation des plages d'aération dans l'automate pour dénitrifier davantage (réglages appliqués par l'exploitant lors de la visite SATESE de novembre). Les résultats au rejet de la mesure de décembre intègrent les 631 m³/j by-passés en tête ; ce qui explique les dépassements des normes de rejet. Les boues excédentaires sont extraites directement depuis le bassin d'aération dans les lits plantés de roseaux. Par équivalent-habitant traité (référence NK), la production de boues est insuffisante avec un ratio de 58 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 69 g (traitement physico-chimique du phosphore). Les importants volumes d'ECP pénalisent inévitablement le taux de collecte de la pollution en raison des by-pass générés au niveau des déversoirs d'orage. On note 121 jours d'arrêt de l'extraction automatique des boues en excès en lien avec la faible concentration en boues dans les ouvrages de traitement. Le SATESE a actualisé les coefficients de la charge polluante à partir des résultats de la mesure de septembre (temps sec). La charge polluante en NK de 793 E.H. est très proche de la charge polluante théorique de 779 E.H. correspondant aux 1039 habitants raccordables. Les boues des deux premiers lits plantés de roseaux pourraient être évacuées à l'été 2022.</p> <p>Travaux et études Les travaux de réduction des ECP sont absolument nécessaires au bon fonctionnement du système d'assainissement. Le réseau d'assainissement présent sur le chemin d'accès à la station d'épuration est à remplacer dans cet objectif. La commune a acheté une bande de 5 m de large le long du chemin d'accès (continuité de service pendant les travaux et déplacement par rapport au ru). Les déversoirs d'orage existants sur ce tronçon sont à caler sur la même ligne d'eau, compatible avec le remplissage du bassin d'orage. Le tronçon de réseau d'assainissement en diamètre 200 mm de la route de Provins est à remplacer par une canalisation de diamètre 400 mm afin de limiter les déversements au déversoir d'orage amont. La commune a retenu en mars 2020 le bureau d'études ARTELIA comme Maître d'œuvre pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement. La consultation des entreprises est attendue avant la fin 2020.</p>
Mise en service	: 04/09/2012	Technicien SATESE	: Laurent CROS	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: VILLIERS SAINT GEORGES			
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER			
Constructeur	: OTV (MSE)			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: F656/MISE/2008/110			
Arrêté préfectoral boues	:			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 1600 E.H	Débit de référence	: 726 m ³ /j	
	: 96 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 8,915 km	
Capacité hydraulique TS	: 276 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 2%	
Capacité hydraulique TP	: 726 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 98%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES			
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 4			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé	

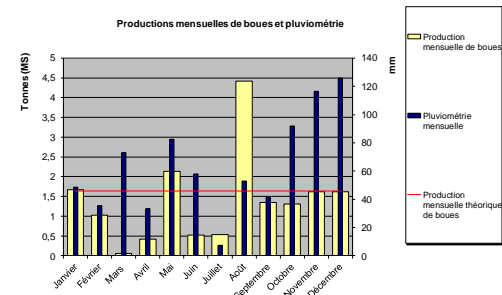
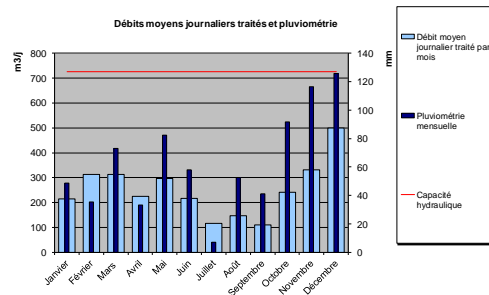
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Villiers-Saint-Georges													
Nombre de raccordables :	1039	habitants	779	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	109	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	81	m ³ /j	moyen :	252,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	793 E.H.	maxi temps sec :	618	m ³ /j	maxi temps de pluie :	840	m ³ /j				
réf. NK :	0,5	date :	09/2019	réf. AESN :	0,41	date :	09/2019	Production annuelle de boues :	16,7	tMS	58	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	185,4	kwh/j	4,8	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/03/2019	334	93			62	61	190	44,3	32,8	3,11	47,4	3,5
	A2+A5+A4	11/03/2019	292	2			4	3	13	1,1	0,8	8,61	9,55	1,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/07/2019	105	450			352	360	1042	89,2	67,4	0,25	89,4	10,7
	A2+A5+A4	10/07/2019	122	2,4			5	3	18	2,5	1,61	1,57	4,05	0,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/08/2019		172			192	220	521	98			98	7,7
	A2+A5+A4	13/08/2019		4			6	3	20	2,7	1,6	18,2	21	0,71
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	15/09/2019	110	584			283	400	616	108	73,7	0,25	108	11,5
	A2+A5+A4	15/09/2019	126	15			7	4	27	3,5	2,31	10,7	14	0,44
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2019		108			140	160	379	101			101	7,6
	A2+A5+A4	19/11/2019		4			4	3	10	2,4	2,1	15	17,4	0,19
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/12/2019	382	111			46	31	169	24,7	18	2,05	26,7	2,59
	A2+A5+A4	09/12/2019	1085	65,9			3	19,3	102	14,8	10,6	8,96	19,4	1,62
Flux amont retenus en kg/j				64			31	44	68	12				1,3
Flux amont retenus en E.H.				713				733	452	793				765
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				16			5	6	32	4,5	3,2	10,5	14,2	0,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87,5			96	87,3	86	86,9			74,3	79,4
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en mg/l				35				25	90	10			15	2
Normes de rejet annuelles en rendement				94				93	91	89				92

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Villiers-sous-Grez / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037752001000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE Mise en service : 01/01/1970 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : VILLIERS SOUS GREZ Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS Constructeur : DEGREMONT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F437 1995/011 (art 41) Arrêté préfectoral boues : D03/013/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : ()</p> <p>Ru (ou autre) : Infiltration Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve :</p>	<p>Système de collecte D'après, l'analyse des données débitmétriques de 2018, le débit moyen en temps sec reste inférieur à la consommation en eau assainie et ceci en raison d'une estimation approximative des débits mesurés (en fonction du temps de fonctionnement des pompes) et aussi d'une consommation d'eau potable anormalement élevée sur cette commune (203 l/j/hab contre 120 l/j/hab pour une commune rurale) et dont une partie ne se retrouve pas dans le réseau d'assainissement (piscines, jardins ...). Par ailleurs, les apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) sont négligeables. La capacité hydraulique de 170 m³/j a été dépassée 100 fois en 2019 par temps de pluie, ce qui confirme bien l'apport d'Eaux Claires Météoriques dû à la partie unitaire (52 % du réseau total) du réseau, mais aussi aux mauvais branchements sur sa partie séparative. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de 2005, il avait été prévu un programme de travaux concernant tout particulièrement la réduction des intrusions d'eaux météoriques au niveau du réseau d'assainissement. Seuls les avaloirs ont été mis en conformité. Il sera nécessaire d'engager une démarche pour corriger les mauvais branchements chez les particuliers sur la partie séparative. Depuis 5 années, le volume d'eaux usées traitées est en constante augmentation (+6 %/an).</p> <p>Station d'épuration Les résultats du bilan d'auto-surveillance montrent une non-conformité pour la DCO en référence avec l'arrêté F437 1995/011. De plus, la faible production de boues témoigne aussi des pertes de boues régulières et ceci lors des épisodes pluvieux (régulation hydraulique de la station non fonctionnelle depuis de nombreuses années). Le déficit de boues extraites ou évacuées atteint 72 %. Ces boues se retrouvent dans la lagune d'infiltration qui aujourd'hui est saturée. Les analyses effectuées sur ces boues par la SAUR montrent leur contamination par des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), l'origine probable pouvant être le déversement d'huile de vidange dans le réseau comme celle constatée par l'exploitant en novembre 2019 (forte suspicion sur le garage automobile). L'approche technico-économique du traitement et de l'élimination de ces boues sera étudiée en 2020 par le bureau d'études VALTERRA. Pour limiter ces départs de boues lors des épisodes pluvieux et ceci en attendant la reconstruction de la station, plusieurs actions pourraient être mises en œuvre, notamment, la mise en place d'une régulation de débit d'alimentation en limitant le temps de fonctionnement des pompes de relèvement par temps de pluie, la réhabilitation de la régulation sur le réseau unitaire anciennement obtenue par une vanne, un meilleur réglage de la recirculation par temps de pluie et la mise en place de poches filtrantes. Le stockage des boues a été amélioré : construction d'une dalle béton pour la réception d'une benne couverte.</p> <p>Travaux et études Le projet de reconstruction de la station d'épuration a été lancé en fin d'année 2019 avec le choix du bureau d'études qui sera chargé de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Hydratech-Setec). La consultation pour la maîtrise d'œuvre est programmée pour le second semestre 2020, la mise en eau de la nouvelle station d'épuration étant prévue pour début 2023. Pour mémoire, cette opération a été définie comme prioritaire dans le cadre du SDASS EU 2 du fait de ses dysfonctionnements chroniques et de ses ouvrages vieillissants (plus de 40 ans).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 850 E.H Débit de référence : 170 m³/j : 51 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,118 km Capacité hydraulique TS : 170 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 48% Capacité hydraulique TP : 170 m³/j (pluie) Unitaire : 52%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : LITS DE SÉCHAGE</p> <p>Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Inconnu</p>	

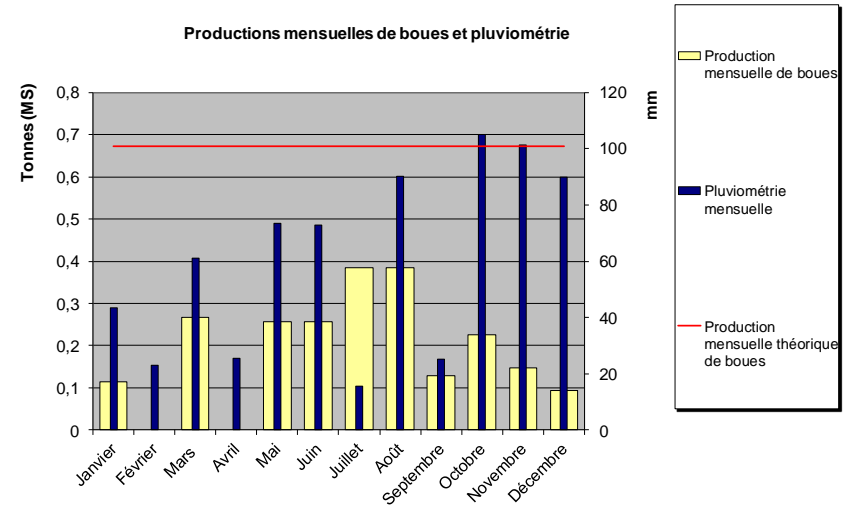
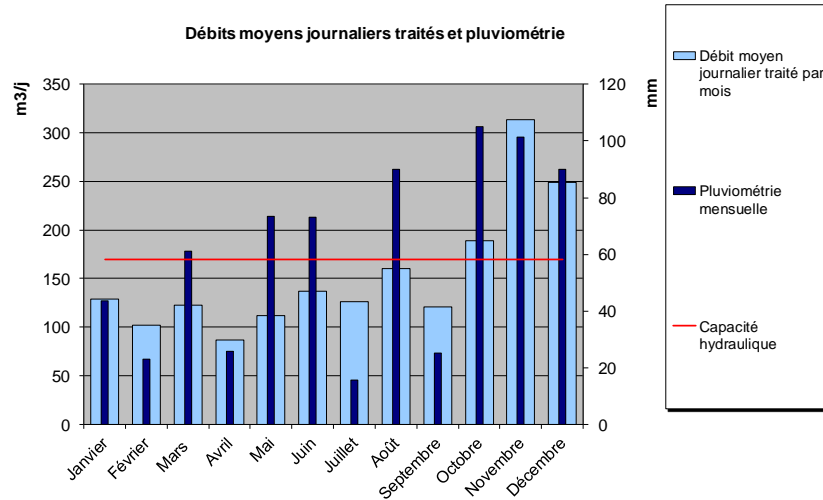
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Villiers-sous-Grez													
Nombre de raccordables :	580	habitants	435	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	118	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	68	m ³ /j	moyen :	154,1	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	373 E.H.	maxi temps sec :	96	m ³ /j	maxi temps de pluie :	530	m ³ /j			
réf. NK :	0,44	date :	04/2019	réf. AESN :	0,30	date :	04/2019	Production annuelle de boues :	2,3	tMS	17	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	116	kwh/j	5,6	kWh/kg DBO5/j					Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/04/2019	71	268			264	300	720	78,7	59,2	0,24	78,7	9,2
	A2+A5+A4	18/04/2019	71	20			25	12	103	8,5	1,91	0,94	9,43	3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2019		210			728	890	1858	65			65	11
	A2+A5+A4	17/09/2019		37			17	6	56	6,9	3,4	1	7,9	2,1
Flux amont retenus en kg/j				19			17	21	51	5,6				0,7
Flux amont retenus en E.H.				211				355	341	373				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87,5			94	97,7	91,3	89,3			87,9	74,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Voulx / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037753101000 Ingénieur SATESE : Anne BRESCIANI	<p>Système de collecte : Contrairement à 2018, il a été relevé la présence d'eaux claires parasites permanentes en quantité significative en temps sec/nappe basse (60 m³/j). En période de nappe haute de temps sec, cette quantité est doublée et représente près de 70 % du débit d'eau assainie théoriquement attendu. Ceci est lié à la collecte d'eaux claires parasites de nappe et/ou d'eaux de ressuyage des fossés rejoignant les caniveaux ou les collecteurs. Le débit nominal a été dépassé 26 jours dans l'année avec un débit de référence élevé (+40% par rapport au débit nominal). Le débit maximum de temps de pluie (1647 m³/j suite à une pluviométrie de 26 mm sur 3 jours) représente 220 % du débit nominal. Cette situation de surcharge hydraulique est connue. Une régulation de débit en tête de station serait à envisager afin de limiter la charge hydraulique : d'une part, l'alimentation du bassin d'orage pourrait être stoppée lorsque le bassin est plein et d'autre part, il faudrait définir un débit à partir duquel l'alimentation de la station d'épuration serait stoppée car celle-ci doit pouvoir encaisser un débit supérieur au débit nominal du dispositif. En 2019, aucun déversement n'a été mesuré sur les points A2 et A5. Ils se font en amont sur le réseau. Les mesures débitométriques amont et aval se sont dégradées au mois de février (écart supérieur à 10 %) et, à partir d'août, il est relevé une absence de donnée pour une des mesures (origine ?).</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux épurées est conforme et indique une bonne performance de la station d'épuration en termes de rendements épuratoires. L'examen des mesures d'autosurveillance réglementaires montre qu'il existe des gradients de charge importants entre les mesures et pour les différents paramètres. Le SATESE a retenu la charge polluante moyenne mesurée sur la base des matières azotées (1007 EH), celle-ci se rapprochant le plus de la charge calculée à partir du nombre de raccordables (1176 EH). La production de boues qui traduit l'élimination de la pollution est particulièrement faible avec un déficit de près de 50 % par rapport à l'objectif théorique (ratio de 28 g MS/EH/j pour un ratio attendu de 60 gMS/EH). Celle-ci a chuté d'un facteur 3 par rapport à 2018. Cela témoigne de pertes de boues dans les effluents traités et de défauts de collecte, voire d'un manque de fiabilité du protocole de quantification des boues. Aucune extraction de boues n'a été réalisée au premier trimestre et elles sont restées très faibles de mai à novembre (origine ?). Aucune boue n'a été évacuée en 2019, la capacité de stockage étant largement suffisante pour la production actuelle. Les boues n'ont donc pas fait l'objet d'analyses. La bêche du silo qui s'est déchirée en 2018 n'a pas été remplacée. Un devis a été transmis à la communauté de communes en 2019. Le scénario SANDRE réseau a été élaboré par la SAUR et est en cours de validation par la DDT et l'AESN. Une mise à jour du dossier d'autorisation d'exploitation de la station d'épuration s'est finalisée en juillet 2019 par l'émission d'un récépissé de déclaration. Le bilan technique établi par la SAUR est difficilement exploitable en l'absence d'interprétation des résultats.</p>
Mise en service : 01/01/1995 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : OTV	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F439 N° MISE 2019/058 10/07/2019	
Arrêté préfectoral boues :	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Orvanne	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 1066 m ³ /j	
: 210 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 7,879 km	
Capacité hydraulique TS : 750 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 2%	
Capacité hydraulique TP : 750 m ³ /j (pluie) Unitaire : 98%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

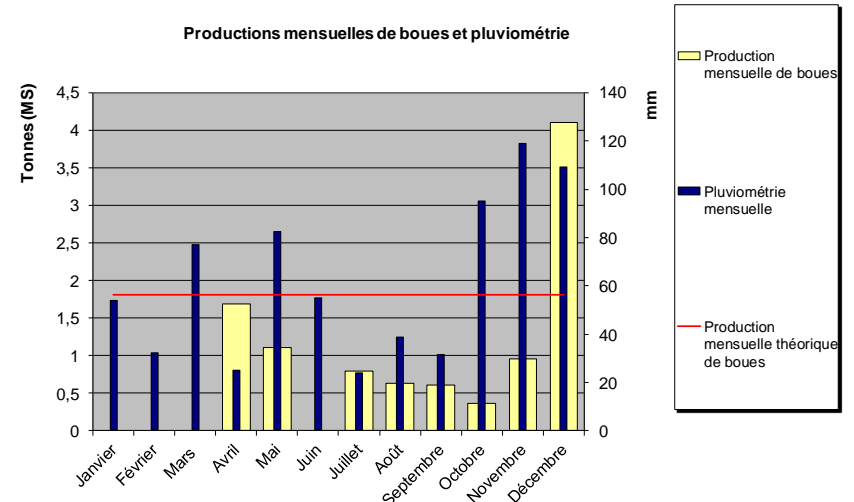
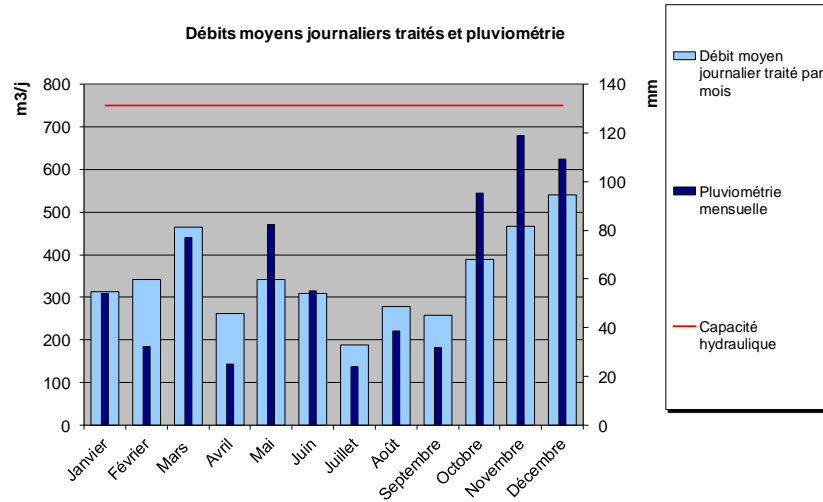
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Voulx													
Nombre de raccordables :	1568	habitants	1176	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	158	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	221	m ³ /j	moyen :	346	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1007	E.H.	maxi temps sec :	280	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1647	m ³ /j			
réf. NK :	0,34	date :	12/2019	réf. AESN :	0,32	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	10,3	tMS	28	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	312	kwh/j	8,5	kWh/kg DBO5/j								Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				76			64	38	126	15				1,6
Flux amont retenus en E.H.				847				627	842	1007				941
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7			6	3	21	3	1,5	5,9	8,8	2,8
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,5			96,1	97,3	95,2	93,4			80,8	33,8
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en rendement					90			80	80	75			75	

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037753404000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte A partir du mois de juin, le débitmètre électromagnétique des eaux brutes n'est plus fonctionnel, les données transmises pour le second semestre proviennent de celles prises en compte pour l'eau épurée. Le réseau d'assainissement collecte par sa nature majoritairement unitaire, une quantité importante d'eaux claires météoriques, entraînant des dépassements de la capacité hydraulique de temps pluie à environ 55 reprises. Les débits ont pu atteindre un maximum en temps de pluie de 395 m³/j (34,7 mm sur 5 jours). La collecte d'eaux claires parasites permanentes (ECP) est faible. Dans son bilan annuel, le délégataire indique un volume déversé estimé au niveau du point A2 pour 82 jours de déversement et 13 685 m³. Ce chiffre est sans doute surévalué suite à de possibles bouchages de la canalisation de refoulement ou par la mise en charge du tamis par des éléments grossiers. Cependant, il faut tenir compte du fait que le DO en tête de station n'est équipé que depuis le 25/11/2019.</p> <p>Station d'épuration La qualité des eaux traitées respectait les normes de rejet en vigueur sur ce dispositif lors de la mesure d'autosurveillance du 19/06/19 réalisée par temps sec et lors du contrôle inopiné réalisé par temps de pluie (2,8 mm et surverse du bassin d'orage). Ce n'était pas le cas lors de la mesure d'autosurveillance du mois de novembre. Les coefficients de charge ont été réactualisés, en considérant la moyenne de l'autosurveillance 2019. La charge polluante moyenne en NK de 560 EH est inférieure à la charge polluante théorique de 685 EH correspondant aux 913 habitants raccordables, elle demeure cohérente et montre une évolution du taux charge en pollution significatif depuis la mise en eau la station d'épuration ayant dépassé sa capacité nominale en pollution en théorie. Communauté de communes et commune doivent se concerter pour éviter un dépassement significatif de la capacité dans les années à venir pour cette station d'épuration récente (2013). La population municipale était de 659 habitants en 2013.</p> <p>La production de boue annuelle de 12,6 t MS, représente un ratio théorique de 51g MS/E.H./j pour une valeur théorique attendue de 60 g, ce qui est cohérent. Elle confirme une bonne qualité de traitement avec un impact des by-pass qui peuvent expliquer le léger déficit. La consommation énergétique moyenne annuelle est élevée sur ce site (9 kWh/kg DBO₅/j contre 6,1 kWh/kg DBO₅/j en moyenne en Seine-et-Marne sur des dispositifs épuratoires et des capacités équivalentes). L'origine de cette surconsommation provient surtout des bouchages très fréquents des pompes de relèvement et de la canalisation de relevage.</p> <p>Travaux et études Suite aux bouchages récurrents de la canalisation reliant le poste de relèvement des eaux brutes et le tamis, le délégataire a proposé au maître d'ouvrage le remplacement de cette canalisation par une conduite de plus gros diamètre ainsi que du débitmètre d'eaux brutes. Le devis a été présenté au maître d'ouvrage. Les travaux sont à réaliser étant donné que les bouchages peuvent induire des by-pass non justifiés en tête de station d'épuration y compris par temps sec. Les travaux de création du système d'assainissement collectif sur le hameau de Nogent sur Avon (filtres plantés de roseaux de 160 EH) n'ont pas débuté. Ils pourraient débuter en 2020.</p>
Mise en service : 20/03/2013 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F480/MISE/2006/049	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 181 m ³ /j	
: 36 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,104 km	
Capacité hydraulique TS : 90 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 23%	
Capacité hydraulique TP : 181 m ³ /j (pluie) Unitaire : 77%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

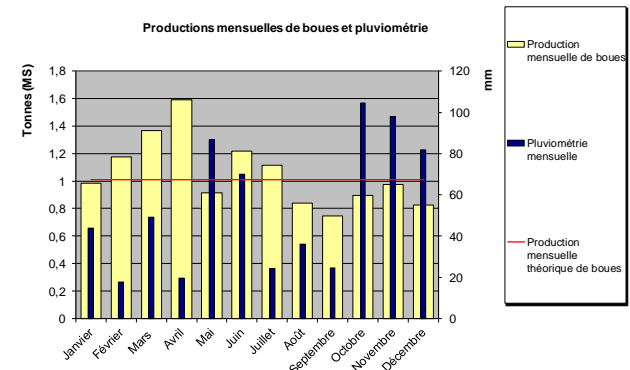
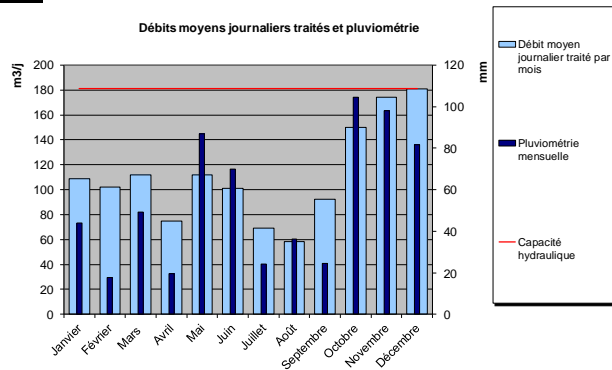
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Yèbles													
Nombre de raccordables :	913	habitants	685	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	96	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	68	m ³ /j	moyen :	111,3	m ³ /j				
Coefficients de charge	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	560 E.H.	maxi temps sec :	84	m ³ /j	maxi temps de pluie :	395	m ³ /j				
réf. NK :	0,93	date :	12/2019	réf. AESN :	0,72	date :	12/2019	Production annuelle de boues :	12,6	tMS	62	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	194	kwh/j	9,0	kWh/kg DBO5/j						Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/06/2019	61	489			389	453	1040	98,5	78,4		98,5	10,6
	A2+A5+A4	19/06/2019	61	3,85			5	3	17,6	1,8	0,39		8,72	2,39
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/11/2019	246	190			89	82,9	281	44,2	32,1		44,2	5,5
	A2+A5+A4	05/11/2019	310	47,2			9	19,5	88,2	12,3	7,6		14,9	3,52
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/11/2019		136			141	160	385	43			43	5,1
	A2+A5+A4	26/11/2019		5			10	4	31	10	7,7	2,73	12,7	4,3
Contrôle inopiné SPE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/11/2019	264	190			88	87	263	21	13	1,14	21,1	2,6
	A2+A5+A4	28/11/2019	277	7,7			8	5	21	1,9	0,41	5,76	7,7	3
Flux amont retenus en kg/j				38			23	24	66	8,4				1
Flux amont retenus en E.H.				422				400	440	560				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				16			8	8	39	6,5	4	4,2	11	3,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90			93,1	90,3	85,6	82,6			70,2	28,1
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l				30				25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en rendement				94				93	90	88				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Yèbles / GUIGNES

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037753403000 Ingénieur SATESE : Zénaïde BRIEUC	<p>Système de collecte : 36 déversements, représentant 552 m³, ont été enregistrés par temps de pluie au niveau du déversoir d'orage principal de la rue de Paris (valeur très faible au regard des volumes traités sur la station d'épuration). De nombreux déversements ont eu lieu en fin d'année, conséquence d'un encrassement au niveau de l'ouvrage qui a alors été curé début 2020. Sur 15 contrôles de branchements réalisés en 2019, 6 ont présenté des non-conformités.</p> <p>Station d'épuration : En 2019, la station a reçu en moyenne 69 % de sa capacité hydraulique de temps de pluie. Aucun dépassement du débit de référence n'a eu lieu (cf. débit élevé car correspondant au percentile 95 des données débitométriques de l'année 2018, exceptionnellement pluvieuse). Le percentile 95 est estimé en 2019 à 1 033 m³.</p> <p>16 jours de by-pass, correspondant à 3 625 m³, ont été enregistrés au niveau du déversoir d'orage en tête de station, représentant 1,6 % du volume annuel traité, ce qui est nettement inférieur à l'année passée (15%). Aucun by-pass n'a eu lieu au niveau du trop-plein du bassin d'orage.</p> <p>La charge polluante 2019, actualisée à partir des mesures d'autosurveillance réglementaires, est un peu en dessous de la pollution théorique attendue au regard du nombre d'équivalents-habitants raccordables.</p> <p>Un dépassement de la norme en NTK a été observé lors de la mesure de février (cf. collecte de volumes importants) ainsi qu'un dépassement en phosphore total au mois de juin (cf. disjonction des pompes d'injection de chlorure ferrique). Cependant, pour l'ensemble de ces bilans, le nombre maximum de non conformités autorisé n'est pas dépassé. L'installation peut donc être jugée conforme.</p> <p>La production de boues extraite est en légère baisse par rapport à l'année passée. Une panne du compresseur d'air au mois d'octobre puis un souci sur la pompe d'injection de polymère, empêchant les extractions de boues du 08/10 au 05/12, peuvent l'expliquer. Néanmoins, la quantité de boues évacuées chaulées (76,14 TMS hors chaux, correspondant à la période août 2018 - juillet 2019), jugée plus fiable que la quantité de boues extraites, donne un ratio cohérent avec le ratio théorique attendu (84 gMS/EH/j) qui confirme le bon niveau de fonctionnement de ce système d'assainissement. Le suivi analytique des boues épandues est conforme à la réglementation et montre la production d'une boue de qualité normale.</p> <p>Travaux et études : Rue de Montry : des travaux de déconnexion sont à prévoir (EU vers EP) au niveau de l'angle rue de Montry - rue du Pavillon et concernant une dizaine d'habitations. Rue du stade : le réseau nécessite d'être réhabilité sur 505 ml par chemisage. Des fissures sont apparues sur plusieurs ouvrages de la station, en particulier, sur le puits de recirculation. Celles-ci semblent nombreuses, perméables et ont l'air de s'accroître. Une action est en cours par la Communauté de Communes auprès de ses assurances. L'exploitant constate toujours des arrivées massives de déchets au niveau du poste de relèvement "rue du Jeu" impliquant des interventions fréquentes. Une campagne de sensibilisation des particuliers est préconisée.</p>
Mise en service : 28/11/2012 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : OTV (MSE)	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F480/MISE/2006/050	
Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)	
Ru (ou autre) : Avon	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 4500 E.H Débit de référence : 1619 m ³ /j	
: 270 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 16,236 km	
Capacité hydraulique TS : 716 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 81%	
Capacité hydraulique TP : 876 m ³ /j (pluie) Unitaire : 19%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

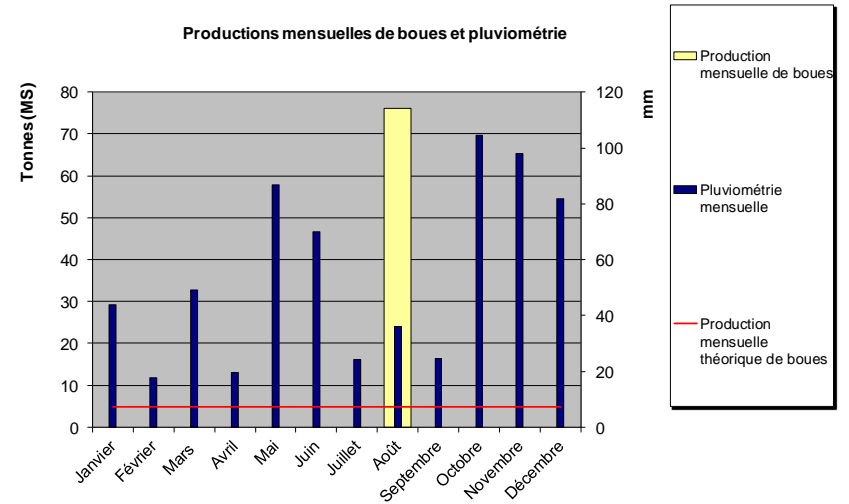
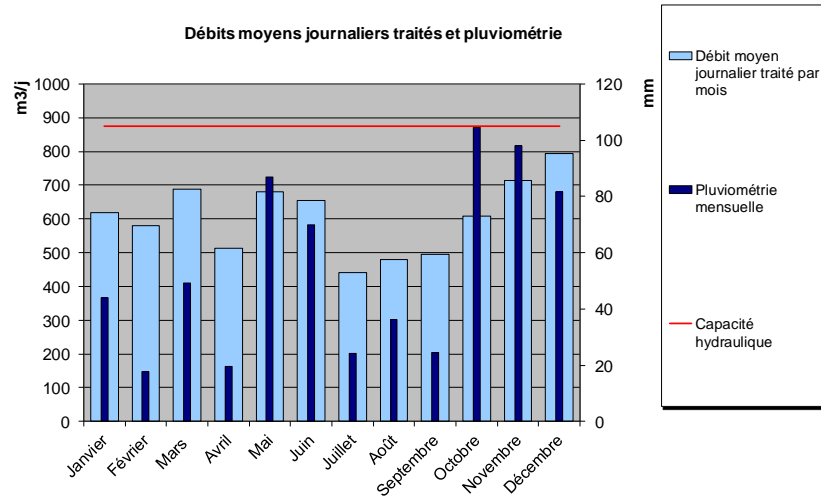
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	Guignes + Gare et Z.I. de Yèbles												
Nombre de raccordables :	4039	habitants	3029	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	479	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	467	m ³ /j	moyen :	605,6	m ³ /j			
Coefficients de charge	Origine mesure : Autosurveillance		Charge NK : 2487 E.H.		maxi temps sec :	563	m ³ /j	maxi temps de pluie :		1301	m ³ /j		
réf. NK :	0,55	date :	12/2019	réf. AESN :	0,41	date :	12/2019	Production annuelle de boues :		76,1	tMS	84	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	483	kwh/j	4,0	kWh/kg DBO5/j			Traitement P :		Mixte				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				150			111	122	312	37				4,2
Flux amont retenus en E.H.				1671				2030	2077	2487				2471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			5	3	19	3,1	2	0,8	3,9	0,6
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,5			96,7	98,2	95,6	94,9			93,8	88,9
Normes de rejet journalières en mg/l					35			20	90	6			10	2
Normes de rejet annuelles en mg/l					35			20	90	6			10	2
Normes de rejet annuelles en rendement					94			95	91	94				92

Graphiques d'exploitation



A	
Amillis	9
Annet-sur-Marne	11
Arbonne-la-Forêt	13
Argentières	15
Armentières-en-Brie	17
Aubepierre-Ozouer-le-Repos	19
Aulnoy	21, 23
Avon	25
B	
Bagneaux-sur-Loing	477
Bailly-Romainvilliers	487
Barbey	341
Barbizon	27
Bazoches-les-Bray	29
Beaumont-du-Gâtinais	31
Beautheil-Saints	33, 35, 37, 39, 41
Beauvoir	43
Bellot	45
Bernay-Vilbert	47
Béton-Bazoches	49
Blandy-les-Tours	51
Bois-le-Roi	95
Boissettes	53
Boissise-la-Bertrand	53
Boissise-le-Roi	55
Boissy-le-Châtel	375
Bombon	57
Bouleurs	59, 61
Bourron-Marlotte	63
Boutigny	65
Bray-sur-Seine	377
Bréau	67
Bussières	69
Bussy-Saint-Georges	487
Bussy-Saint-Martin	487
C	
Cannes-Ecluse	269
Carnetin	487
Cély-en-Bière	405
Cerneux	71
Cesson	53
Chailly-en-Bière	73, 75
Chailly-en-Brie	77
Chalautre-la-Grande	79
Chalautre-la-Petite	81
Chalifert	487
Chalmaison	285
Chambry	83
Chamigny	499
Champagne-sur-Seine	85
Champdeuil	87
Champeaux	89
Champs-sur-Marne	487
Changis-sur-Marne	91
Chanteloup	487
Charny	93
Chartrettes	95
Chartranges	97
Château-Landon	99
Châtenay-sur-Seine	101
Châtillon-la-Borde	103
Châtres	105
Chauconin-Neufmontiers	107, 573
Chauffry	109
Chaumes-en-Brie	111, 113
Chenoise-Cucharmoy	115
Chessy	487

Chevru	117
Choisy-en-Brie	119, 121
Citry	123
Claye-Souilly	125, 127, 575
Clos-Fontaine	129
Cocherel	131, 548
Collégien	487
Compans	133
Conches-sur-Gondoire	487
Condé-Sainte-Libiaire	325
Congis-sur-Thérouanne	135
Coubert	137
Couilly-Pont-aux-Dames	139
Coulombs-en-Valois	141
Coulommès	143
Coulommiers	375
Coupvray	487
Courcelles-en-Bassée	351
Courpalay	145, 147
Courtomer	149
Coutençon	151
Coutevroult	139
Crécy-la-Chapelle	139
Crégy-les-Meaux	573
Crevecoeur-en-Brie	271
Crisenoy	153
Croissy-Beaubourg	487
Crouettes-sur-Marne	437
Crouy-sur-Ourcq	155, 157, 159
Cuisy	161
D	
Dammarie-les-Lys	163
Dammartin-en-Goële	165, 291
Dammartin-sur-Tigeaux	167
Dampmart	487
Darvault	477
Dhuisy	169
Diant	171
Donnemarie-Dontilly	503
Dormelles	173
Doze	175
Douy-la-Ramée	177
E	
Echouboulains	179
Egigny	181
Egreville	183
Emerainville	487
Esbly	287
Esmans	269
Etrépilly	185
Everly	285
Evry-Grégy-sur-Yerres	187
F	
Faremoutiers	415, 441
Favières	189
Féricy	191
Ferrières-en-Brie	487
Flagy	193
Fleury-en-Bière	405
Fontainebleau	25
Fontaine-le-Port	95
Fontains	197
Fontenailles	199, 475
Fontenay-Trésigny	201
Forfry	485
Forges	203, 205
Fouju	207
Fresnes-sur-Marne	209

<u>Fublaines</u>	573	<u>Lorrez-le-Bocage-Préaux</u>	295
G		<u>Louan-Villegruis-Fontaine</u>	297, 299, 301
<u>Gastins</u>	211	<u>Lumigny-Nesles-Ormeaux</u>	303, 305, 307
<u>Germigny-l'Evêque</u>	541	<u>Luzancy</u>	437
<u>Germigny-sous-Coulombs</u>	213	M	
<u>Gesvres-le-Chapitre</u>	485	<u>Machault</u>	309
<u>Gouaix</u>	215	<u>Magny-le-Hongre</u>	487
<u>Gouvernes</u>	487	<u>Maincy</u>	163
<u>Grandpuits-Bailly-Carrois</u>	217	<u>Maisoncelles-en-Brie</u>	317
<u>Gressy</u>	219	<u>Maison-Rouge-en-Brie</u>	311, 313, 315
<u>Gretz-Armainvilliers</u>	419	<u>Marchémoret</u>	319, 321
<u>Grez-sur-Loing</u>	221	<u>Marcilly</u>	323
<u>Grisy-Suisnes</u>	223, 225	<u>Mareuil-les-Meaux</u>	325, 573
<u>Guérard</u>	227	<u>Marles-en-Brie</u>	201, 271
<u>Guercheville</u>	229	<u>Marolles-en-Brie</u>	327
<u>Guermantes</u>	487	<u>Marolles-sur-Seine</u>	329
<u>Guignes</u>	591	<u>Mary-sur-Marne</u>	331
<u>Gurcy-le-Châtel</u>	231	<u>Mauperthuis</u>	333
H		<u>Mauregard</u>	277
<u>Héricy</u>	233	<u>May-en-Multien</u>	335
I		<u>Meaux</u>	573
<u>Isles-les-Meldeuses</u>	135	<u>Meigneux</u>	337
<u>Isles-les-Villenoy</u>	287	<u>Meilleray</u>	339
<u>Ivreny</u>	161	<u>Melun</u>	163
J		<u>Méry-sur-Marne</u>	437
<u>Jablins</u>	235	<u>Messy</u>	219
<u>Jaulnes</u>	237	<u>Misy-sur-Yonne</u>	341
<u>Jossigny</u>	487	<u>Mitry-Mory</u>	343, 575
<u>Jouarre</u>	499	<u>Moisenay</u>	345
<u>Jouy-le-Châtel</u>	239	<u>Moncourt-Fromonville</u>	347
<u>Jouy-sur-Morin</u>	241, 243, 265	<u>Mons-en-Montois</u>	349
<u>Juilly</u>	383	<u>Montceaux-les-Meaux</u>	529
<u>Jutigny</u>	247	<u>Montereau-Fault-Yonne</u>	269, 351
L		<u>Montereau-sur-le-Jard</u>	353
<u>La Brosse-Montceaux</u>	249	<u>Montévrain</u>	487
<u>La Celle-sur-Morin</u>	415	<u>Montgé-en-Goële</u>	161
<u>La Chapelle-Gauthier</u>	251	<u>Monthyon</u>	355
<u>La Chapelle-Iger</u>	253	<u>Montigny-Lencoup</u>	357
<u>La Chapelle-la-Reine</u>	255	<u>Montigny-sur-Loing</u>	359
<u>La Chapelle-Moutils</u>	257, 259	<u>Montmachoux</u>	361
<u>La Chapelle-Rablais</u>	261	<u>Montry</u>	363
<u>La Croix-en-Brie</u>	263	<u>Moret-Loing-et-Orvanne</u>	365, 367, 369
<u>La Ferté-Gaucher</u>	265	<u>Mormant</u>	371
<u>La Ferté-sous-Jouarre</u>	499	<u>Mortcerf</u>	373
<u>La Genevraye</u>	267	<u>Mouroux</u>	375
<u>La Grande-Paroisse</u>	269	<u>Mousseaux-les-Bray</u>	377
<u>La Houssaye-en-Brie</u>	271	<u>Moussy-le-Neuf</u>	379
<u>La Rochette</u>	163	<u>Moussy-le-Vieux</u>	277
<u>Lagny-sur-Marne</u>	487	N	
<u>Larchant</u>	273	<u>Nandy</u>	53
<u>Laval-en-Brie</u>	351	<u>Nangis</u>	381
<u>Le Châtelet-en-Brie</u>	275	<u>Nanteuil-les-Meaux</u>	573
<u>Le Mée-sur-Seine</u>	53, 163	<u>Nanteuil-sur-Marne</u>	437
<u>Le Mesnil-Amelot</u>	277	<u>Nantouillet</u>	383
<u>Le Plessis-aux-Bois</u>	161	<u>Nemours</u>	477
<u>Le Plessis-Feu-Aussoux</u>	279	<u>Neufmoutiers-en-Brie</u>	385
<u>Le Plessis-l'Evêque</u>	161	<u>Noisiel</u>	487
<u>Le Plessis-Placy</u>	281	<u>Noisy-Rudignon</u>	387
<u>Les Chapelles-Bourbon</u>	271	O	
<u>Les Ecrennes</u>	283	<u>Ocquerre</u>	331
<u>Les Ormes-sur-Voulzie</u>	285	<u>Oissery</u>	389
<u>Lesches</u>	287, 487	<u>Othis</u>	391
<u>Liverdy-en-Brie</u>	419	<u>Ozouer-le-Voulgis</u>	393, 395
<u>Livry-sur-Seine</u>	163	P	
<u>Lizines</u>	289	<u>Pamfou</u>	397
<u>Lizy-sur-Ourcq</u>	331	<u>Pécy</u>	399, 401
<u>Lognes</u>	487	<u>Penchard</u>	403
<u>Longperrier</u>	291	<u>Perthes-en-Gâtinais</u>	405
<u>Longueville</u>	293	<u>Pezarches</u>	407
			594

<u>Pierre-Levée</u>	409
<u>Poigny</u>	411
<u>Poincy</u>	573
<u>Poligny</u>	413
<u>Pommeuse</u>	415
<u>Pomponne</u>	487
<u>Précy-sur-Marne</u>	417
<u>Presles-en-Brie</u>	419
<u>Pringy</u>	455
<u>Provins</u>	411
Q	
<u>Quiers</u>	421
<u>Quincy-Voisins</u>	325, 423
R	
<u>Rampillon</u>	425
<u>Réau</u>	53
<u>Rebais</u>	427
<u>Recloses</u>	429
<u>Reuil-en-Brie</u>	431, 499
<u>Rouilly</u>	411
<u>Rouvres</u>	433
<u>Rozay-en-Brie</u>	435
<u>Rubelles</u>	163
S	
<u>Saacy-sur-Marne</u>	437
<u>Sablonnières</u>	439
<u>Saint-Agnan</u>	171
<u>Saint-Augustin</u>	415, 441
<u>Saint-Brice</u>	411
<u>Saint-Cyr-sur-Morin</u>	443
<u>Saint-Denis-les-Rebais</u>	445, 447, 449, 451, 453
<u>Sainte-Aulde</u>	499
<u>Sainte-Colombe</u>	293
<u>Saint-Fargeau-Ponthierry</u>	455
<u>Saint-Fiacre</u>	65
<u>Saint-Germain-Laval</u>	351
<u>Saint-Germain-Laxis</u>	457
<u>Saint-Germain-sur-Ecole</u>	405
<u>Saint-Germain-sur-Morin</u>	139
<u>Saint-Hilliers</u>	459, 461
<u>Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux</u>	91, 463, 465
<u>Saint-Loup-de-Naud</u>	467
<u>Saint-Mammès</u>	369
<u>Saint-Mard</u>	245
<u>Saint-Martin-des-Champs</u>	265, 469
<u>Saint-Martin-en-Bière</u>	195
<u>Saint-Méry</u>	471
<u>Saint-Mesmes</u>	133
<u>Saint-Ouen-en-Brie</u>	473, 475
<u>Saint-Pathus</u>	389
<u>Saint-Pierre-les-Nemours</u>	477
<u>Saint-Rémy-de-la-Vanne</u>	481
<u>Saint-Sauveur-sur-Ecole</u>	479
<u>Saint-Siméon</u>	481, 483
<u>Saint-Soupplets</u>	485
<u>Saint-Thibault-des-Vignes</u>	487
<u>Salins</u>	489
<u>Sammeron</u>	491
<u>Samois-sur-Seine</u>	25
<u>Samoreau</u>	233
<u>Sancy-les-Meaux</u>	493
<u>Savigny-le-Temple</u>	53
<u>Savins</u>	495
<u>Seine-Port</u>	497

<u>Sept-Sorts</u>	499
<u>Serris</u>	487
<u>Signy-Signets</u>	501
<u>Sivry-Courtry</u>	505
<u>Sognolles-en-Montois</u>	507
<u>Soignolles-en-Brie</u>	509
<u>Soisy-Bouy</u>	511
<u>Solers</u>	513
<u>Souppes-sur-Loing</u>	515
<u>Sourdun</u>	517
T	
<u>Thieux</u>	133
<u>Thomery</u>	85
<u>Thorigny-sur-Marne</u>	487
<u>Thoury-Férottes</u>	519
<u>Torcy</u>	487
<u>Touquin</u>	521
<u>Tournan-en-Brie</u>	419, 523
<u>Tousson</u>	525
<u>Trilbardou</u>	527
<u>Trilport</u>	573
<u>Trocy-en-Multien</u>	531
U	
<u>Ury</u>	533
<u>Ussy-sur-Marne</u>	535, 537
V	
<u>Valence-en-Brie</u>	539
<u>Varennnes-sur-Seine</u>	269
<u>Varredes</u>	541
<u>Vaucourtois</u>	543
<u>Vaudoy-en-Brie</u>	545
<u>Vaux-le-Pénil</u>	163
<u>Vendrest</u>	547, 548
<u>Verdelot</u>	551
<u>Verneuil-l'Étang</u>	553
<u>Vernou-la-Celle-sur-Seine</u>	555
<u>Vert-Saint-Denis</u>	53
<u>Vignely</u>	527
<u>Villecerf</u>	559
<u>Villemareuil</u>	561
<u>Villeneuve-le-Comte</u>	563
<u>Villeneuve-les-Bordes</u>	565, 567
<u>Villeneuve-Saint-Denis</u>	569
<u>Villeneuve-sous-Dammartin</u>	291
<u>Villeneuve-sur-Bellot</u>	571
<u>Villenois</u>	573
<u>Villeparisis</u>	575
<u>Villeroy</u>	577
<u>Ville-Saint-Jacques</u>	557
<u>Villevaudé</u>	579
<u>Villiers-en-Bière</u>	581
<u>Villiers-Saint-Georges</u>	583
<u>Villiers-sous-Grez</u>	585
<u>Villiers-sur-Morin</u>	139
<u>Vinantes</u>	383
<u>Voisenon</u>	163
<u>Voulangis</u>	139
<u>Voulx</u>	587
<u>Vulaines-sur-Seine</u>	233
Y	
<u>Yèbles</u>	589